MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 11, 1e janvier 1894-7 mai 1895 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 11, 1e janvier 1894-7 mai 1895 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1959.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900).

TOME XI

(1er JANVIER 1894-7 MAI 1895)

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
22, PLACE VENDÔME, 22

MCMXXXXVII

59 F 11
Ab 242632

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME XI

(1er JANVIER 1894-7 MAI 1895)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME XI

(1er JANVIER 1894-7 MAI 1895)

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
22, PLACE VENDÔME, 22

MCMXXXVII

AVANT-PROPOS.

Le présent volume s'étend sur la période comprise entre le 1er janvier 1894 et le 7 mai 1895, c'est-à-dire depuis la conclusion définitive de la convention militaire qui met le sceau à l'alliance franco-russe jusqu'à l'issue de la guerre sino-japonaise. Durant cette période, la situation politique de l'Europe n'évolue pas d'une manière sensible, mais deux conflits surgissent, l'un au cœur de l'Afrique, l'autre aux confins de l'Asie, qui retentiront gravement sur les rapports futurs des Puissances.

Sans être encore officiellement déclarée, l'alliance franco-russe apparaît de jour en jour, en face de la Triplice, comme un facteur d'équilibre et de paix; elle procure à la France « une situation éminente en Europe » (le prince Lobanoff). La mort prématurée d'Alexandre III, le mariage du nouveau Tsar avec une Princesse allemande — union sans caractère politique — n'apportent aucun changement à la ligne suivie par la Russie : à son avènement, Nicolas II donne sa pleine approbation aux accords conclus par son père. De son côté, la politique française s'applique à concerter partout son action avec celle de la Puissance alliée, concert que les événements rendent parfois délicat : de l'avis du Tsar, et malgré la répugnance de l'opinion, elle se résout à accepter l'invitation de l'Allemagne aux fêtes de Kiel pour l'inauguration du canal Baltique, acceptation compensée par une nouvelle manifestation de l'alliance : la présence combinée des escadres française et russe à cette solennité internationale; ainsi encore, après Simonoseki, la France est-elle amenée à suivre son alliée, pour exercer sur le Japon vainqueur la pression qui l'obligera à renoncer au fruit de sa victoire.

Les rapports de l'Allemagne avec la France gardent un caractère apaisé. Le jeune Empereur, inquiet de l'entente franco-russe, s'efforce par des procédés courtois « d'affirmer aux yeux du monde et en particulier de la Russie l'esprit de conciliation dont il tient à paraître animé vis-à-vis de la France » (Herbette) : condoléances à Mme Carnot, à la

famille du Maréchal Canrobert, grâce accordée aux officiers français détenus à Glatz, invitation aux fêtes de Kiel. Sur le terrain politique, l'Allemagne se ne montre pas disposée à encourager son alliée italienne «dans la voie des aventures». Hors d'Europe, ambitieuse d'élargir son domaine colonial, elle est portée, en face de l'Angleterre, à s'entendre avec la France en Égypte, au Niger, au Congo et, dans le conflit sino-japonais, elle agira de concert avec le groupe franco-russe, avec le secret désir de voir la Russie s'engager du côté de l'Extrême-Orient.

Entre l'Italie et la France, les relations demeurent tendues. De violents accès de gallophobie dans la presse, s'ajoutant à la gravité de la crise économique et financière dans la péninsule, laissent craindre par moments que l'opinion italienne ne soit entraînée à la guerre. Le nouveau cabinet Crispi s'en défend et s'efforce de renouer la négociation commerciale abandonnée en 1891, mais le Gouvernement français n'entend accepter la conversation qu'à la faveur d'un rapprochement politique. Au lendemain de l'entrevue de Venise entre Humbert Ier et Guillaume II, Crispi déclare qu'il ne changera pas l'orientation politique de l'Italie et proteste devant la Chambre que la Triple Alliance n'est qu'un accord purement défensif. La situation continue à s'aigrir. L'Italie s'inquiète, d'une part, des travaux du port de Bizerte, où elle veut voir une menace, et, d'autre part, des rapports amicaux que la France entretient avec le Négus Ménélik, qui a dénoncé le traité d'Ucciali et prétend garder vis-à-vis de Rome sa pleine indépendance. Le 5 mai 1894, elle signe avec l'Angleterre un arrangement de limites concernant ses possessions de l'Est africain, accord qui appelle des réserves de la France relativement à la position du Harrar; en juillet, avec l'assentiment de Londres, elle occupe Kassala et le bruit court, au début de 1895, qu'elle préparerait une descente dans la baie de Tadjoura.

Entre la France et l'Angleterre, la situation empire d'une année à l'autre et va prendre un caractère critique : le monde politique anglais n'a pas seulement pris ombrage du rapprochement franco-russe; la rivalité coloniale des deux pays tend vers son paroxysme. Tandis qu'en Indochine, le différend sur le Haut-Mékong demeure pendant, en Afrique les incidents se renouvellent sur la frontière incertaine de Sierra Leone, dans la boucle du Niger, dans le delta du fleuve. D'autre part, le malaise qu'entretient la question d'Égypte s'envenime de plus en plus par l'attitude maladroite du Khédive, et l'opinion anglaise énervée en vient à réclamer la déposition du Souverain. Sur cette question enfin,

une autre, plus grave encore, va se greffer : celle du Haut-Nil et du Soudan égyptien.

Au moment où l'impérialisme anglais rêve d'étendre du Cap au Caire l'empire africain de la Grande-Bretagne, à Paris, le projet s'est formé, dès 1893, d'occuper sur le Nil supérieur la position de Fachoda, qui doit permettre de relier les possessions françaises du Centre-africain à l'Abyssinie et à Obok, mais surtout de reprendre sur une base nouvelle la conversation relative à l'Égypte, à laquelle se refusent, depuis l'échec du projet Drummond Wolff, les hommes d'État anglais : c'est l'objet secret — mais bientôt révélé — de la mission Monteil.

Aux visées françaises, l'Angleterre répond par deux arrangements conclus coup sur coup, les 5 et 12 mai 1894, le premier avec l'Italie, le deuxième avec l'État du Congo, qui interdiront aux Français les approches du Nil. Dès lors, la crise éclate (juin). Aux interpellations parlementaires par lesquelles s'engage le débat, succède une conversation diplomatique difficile qui s'arrête à l'automne, faute de résultat, chaque partie réservant finalement sa liberté d'action. Entre temps, une double négociation de l'Allemagne et de la France avec le roi Léopold (l'Allemagne intéressée par sa frontière de l'Est-africain) a rendu caduc l'arrangement du 12 mai, laissant aux Français la possibilité d'accéder au Nil par le Bahr el Ghazal : ils se flattent ainsi d'arriver sur le haut fleuve avant les Anglais. Mais le Cabinet de Londres ne perd pas de vue la mission envoyée sur l'Oubangui et, pour réserver les « droits » de l'Angleterre, il déclare péremptoirement au Parlement (28 mars 1895) qu'il considérera toute avance sur le Nil comme « un acte inattendu et inamical » : c'est la genèse du conflit de Fachoda qui, trois ans plus tard, amènera les deux Puissances au seuil d'une rupture. Les documents ici réunis pour la première fois éclairent, dans toute la mesure où le permettent les sources d'archives, cette lointaine origine.

Au milieu du différend franco-anglais la contestation soulevée entre la France et l'État du Congo par l'arrangement du 12 mai a été réglée par la convention du 14 août 1894, qui a ramené sur la rive gauche du M'Bomou la frontière septentrionale de l'État libre, laissant ainsi la voie ouverte à l'expansion française à l'ouest du Nil, tandis que l'Allemagne, de son côté, par une pression énergique, obtenait du roi Léopold le retrait de la clause intéressant sa colonie est-africaine. Menée rapidement et discrètement avec les agents du Roi-Souverain, la négociation franco-congolaise n'a pas laissé de traces dans les archives publiques.

Quelques mois plus tard (janvier 1895), la reprise de l'État libre par la Belgique appelait la France à faire explicitement réserver, avec le droit de préférence que lui avait conféré l'Acte de Berlin de 1885, les question soulevées par ce transfert de territoire.

Le conflit sino-japonais occupe une place importante dans ce volume. A côté du partage de l'Afrique, qui excite déjà les appétits des Puissances européennes, il marque, en effet, le début d'une politique nouvelle, fondée sur l'effondrement et le démembrement éventuel de l'Empire chinois et qui va profondément affecter la position respective de ces Puissances sur l'échiquier du monde. Les documents publiés permettent, du point de vue français, de suivre depuis le début jusqu'à la fin du conflit, l'attitude des divers Cabinets qui ont été amenés à intervenir entre les belligérants, particulièrement dans la phase finale, entre la signature de l'armistice et l'acceptation des conditions imposées au Japon par la démarche concertée de la Russie, de l'Allemagne et de la France.

Au Maroc, la France prête son appui à l'Espagne pour le règlement de l'affaire de Melilla et, dans le trouble causé par l'avènement d'un nouveau Sultan, s'efforce de rester en accord avec elle pour déjouer les intrigues anglo-italiennes et maintenir le *statu-quo* et l'indépendance politique du pays.

La question arménienne enfin, se réveille au cours de l'année 1894, à la suite des excès des troupes turques. Après une réserve prudente, France et Russie s'entendent pour prévenir une intervention isolée de l'Angleterre et, de concert avec cette dernière, pour imposer la présence des délégués des trois Puissances dans la commission d'enquête nommée par le Sultan.

TABLE MÉTHODIQUE[1].

I. FRANCE ET DIVERSES PUISSANCES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. FRANCE-RUSSIE.		
1894.				
8 janv.	M. de Montebello à M. Casimir-Périer.	Adoption définitive de la convention militaire franco-russe; satisfaction du Tsar.	L.	7
5 mars.	Pétersbourg à Paris.	Articles du *Figaro* et du *Gaulois* sur l'ingérence de la princesse Valdemar dans les relations franco-russes; émotion de la Cour de Russie, révocation de M. d'Aunay, Ministre à Copenhague.	D.	63
23	M. de Montebello à M. Casimir-Périer.	L'émotion de la Cour est calmée.	L.	83
21 avril.	Berlin à Paris.....	Fiançailles du Tsarévitch avec la Princesse Alix de Hesse; impression produite par cette alliance sur l'opinion française.	D.	97
9 mai.	Vienne à Paris.....	Entretien avec le prince Lobanoff : le mariage du Tsarévitch n'a pas de caractère politique; position éminente de l'alliance franco-russe en Europe.	D.	104
2 juill.	Pétersbourg à Paris.	Sympathie manifestée par le Tsar à l'occasion de la mort du Président Carnot.	D.	182
7 sept.	M. de Vauvineux à M. Nisard.	Sécurité que donne au Tsar l'alliance franco-russe; satisfaction qu'en éprouve M. de Giers.	L.	235
1er nov.	Pétersbourg à Paris.	La baisse des fonds russes à la Bourse de Paris et la presse russe.	D.	265
3	M. de Vauvineux à M. Hanotaux.	La mort d'Alexandre III, assure M. de Giers, n'apportera aucun changement à la politique de la Russie.	L.	267
9	Paris à Pétersbourg.	M. Hanotaux envisage avec confiance l'avenir des relations franco-russes.	D.	275
11	Nicolas II à M. Casimir-Périer.	Mission du général de Boisdeffre aux obsèques d'Alexandre III : assurances du Tsar relatives au maintien des relations nouées par l'Empereur défunt.	L.	277
17	Pétersbourg à Paris.	Audience donnée par le Tsar à la mission française; fidélité exprimée par Nicolas II à l'œuvre de son père.	D.	284
20	*Idem*.....	Entretien avec M. de Giers au sujet de l'Alliance.	D.	287
22	*Idem*.....	Audiences de congé du général de Boisdeffre; il est invité, avec l'amiral Gervais, au mariage de l'Empereur.	T.	289

(1) Les lettres D, L, N, T, désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1894.				
28 nov.	.....	Entretien du Ministre avec M. Michel de Giers : les relations franco-russes et anglo-russes.	N.	296
29	Berlin à Paris.....	Au sujet de la réception faite à la mission Boisdeffre en Russie.	D.	297
11 déc.	*Idem*.....	Opinion du comte Schouvaloff sur le nouveau Tsar : Nicolas II continuera la politique de son père ; accueil fait en Russie à la mission Boisdeffre.	D.	311
29	M. de Montebello à M. Hanotaux.	Nicolas II a donné sa pleine approbation aux accords franco-russes.	L.	323
1895.				
13 janv.	Circulaire.....	Au sujet de l'accord de la Russie avec la France en Arménie, en Égypte et en Abyssinie.	D.	344
13 fév.	*Idem*.....	Entretien avec le baron de Mohrenheim sur le même sujet.	D.	370
20	Pétersbourg à Paris.	Le Tsar est d'avis que la France accepte de prendre part à l'inauguration du canal de Kiel.	T.	373
27	Paris à Pétersbourg.	Le Conseil des ministres réserve son acceptation ; raisons à exposer au Gouvernement russe.	T.	382
2 mars.	Pétersbourg à Paris.	Le Tsar n'approuve pas l'hésitation du Gouvernement français.	T.	384
2	Paris à Pétersbourg.	Nécessité de l'assistance concertée des vaisseaux russes et français à la solennité.	T.	385
3	*Idem*.....	Considérations qui dictent la participation de la France aux fêtes de Kiel.	D.	388
3	M. Hanotaux à M. de Montebello.	Explications complémentaires portées par M. de Billy.	L.	389
4	Circulaire.....	Le concert franco-russe à Kiel et la presse.	T.	391
	Pétersbourg à Paris.	Le Tsar est vivement satisfait de la décision de la France.	T.	398
8	M. de Montebello à M. Hanotaux.	Gravité qu'aurait eu un refus pour l'entente franco-russe ; confiance qu'on peut accorder à l'Empereur.	L.	399
9	Pétersbourg à Paris.	Intérêt montré par la presse russe aux affaires d'Égypte et du Congo.	D.	401
13	Paris à Pétersbourg.	Le prince Lobanoff Ministre des Affaires étrangères de Russie et le concert diplomatique franco-russe.	D.	405
14	Pétersbourg à Paris.	Au sujet de la « manifestation apparente » de l'entente franco-russe aux fêtes de Kiel.	T.	406

Voir également : FRANCE-ALLEMAGNE, ÉGYPTE, ARMÉNIE, ÉTHIOPIE, AFRIQUE ORIENTALE, CONGO-HAUT-NIL, CONFLIT SINO-JAPONAIS.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		b. FRANCE-GRANDE-BRETAGNE.		
1894.				
29 janv.	Londres à Paris....	Discours de MM. Balfour et Chamberlain; craintes manifestées en Angleterre au sujet de l'hostilité de l'opinion française.	D.	33
20 fév.	Constantinople à Paris.	Sir Th. Currie, Ambassadeur à Constantinople; état des relations franco-anglaises.	D.	49
14 mars.	Londres à Paris....	Déclarations de lord Rosebery à la Chambre des Lords au sujet des affaires asiatiques et africaines.	D.	72
21	.....	Entretien du Ministre avec Lord Dufferin au sujet d'un règlement général des affaires africaines.	N.	78
2 juin.	Londres à Paris....	Débat au Parlement anglais au sujet des affaires africaines.	D.	124
6	Lord Dufferin à M. Hanotaux.	Lord Dufferin est autorisé à passer en revue avec le Ministre toutes les questions africaines pendantes avec la France.	L.	133
7	Circulaire.....	Déclarations de M. Hanotaux à la Chambre des députés sur la politique africaine de la France.	T.	134
9	M. Hanotaux à Lord Dufferin.	Le Ministre est prêt à entrer en pourparlers avec l'Ambassadeur sur la politique africaine de la France.	L.	136
12	Londres à Paris....	Déclarations de Sir E. Grey à la Chambre des Communes sur l'ouverture des pourparlers avec la France.	T.	141
14	*Idem*.....	Discours de Lord Rosebery au Trinity House : ses craintes pour la paix.	D.	144
15	Paris à Londres....	Précautions à apporter dans les pourparlers avec Lord Kimberley.	T.	145
19	*Idem*.....	M. Hanotaux invite M. Decrais à reprendre l'entretien avec Lord Kimberley.	T.	160
22	Londres à Paris....	L'Angleterre désire s'entendre avec la France au sujet des questions afriaines (opinion de Sir Clement Hill).	D.	173
12 juill.	*Idem*.....	Entretien Decrais-Kimberley : intérêt d'une solution d'ensemble des difficultés africaines.	D.	190
17 août	Paris à Londres....	Propositions britanniques pour un accord sur toutes les questions pendantes en Afrique.	T.	218
5 sept.	.....	Entretien Hanotaux-Phipps : propositions de l'Angleterre et observations du Ministre.	N.	234
29	.....	Nouvel entretien Hanotaux-Phipps.....	N.	237
9 oct.	M. Phipps à M. Hanotaux.	Projet des bases d'un arrangement concernant les questions africaines.	L.	243
10	M. Hanotaux à M. Phipps.	Observations sur le projet précédent.....	L.	245
10	M. Phipps à M. Hanotaux.	Réponse au sujet des observations du Ministre.	L.	246
28	Paris à Londres....	Résumé de la négociation africaine depuis le 5 septembre.	D.	257

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1894.				
31 oct.	Londres à Paris....	Discours de Lord Rosebery à Sheffield : explication avec M. d'Estournelles sur ses dispositions à l'égard de la France.	T.	262
1er nov.	.....	Entretien Hanotaux-Dufferin : le Gouvernement britannique demande, pour négocier, l'adhésion de la France au traité anglo-allemand de 1890.	N.	263
7	.....	Entretien Hanotaux-Dufferin : échec de la négociation sur la question du Haut-Nil; le Gouvernement britannique reste prêt à des arrangements séparés sur les autres questions africaines.	N.	272
17	.....	Le Conseil décide de laisser en suspens la négociation relative au Haut-Nil et de reprendre les travaux de délimitation en Afrique.	N.	285
28	Londres à Paris....	Lord Kimberley désire garder avec la France des rapports de confiance amicale.	T.	295
7 déc.	*Idem*.....	Première entrevue Courcel-Kimberley : entretien sur les relations franco-anglaises.	T.	307
17	Paris à Londres....	Résumé de la négociation africaine depuis le retour de Lord Dufferin à Paris (nov.).	D.	317
19	Londres à Paris....	Entretien Courcel-Kimberley sur les affaires africaines.	D.	319
1895.				
10 janv.	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	333
24 févr.	Paris à Londres....	Excitation de l'opinion en France et en Angleterre.	D.	380
6 mars	Londres à Paris....	Entretien Courcel-Kimberley : la tension franco-anglaise et la question d'Égypte.	D.	396
28	*Idem*.....	Lord Kimberley se plaint vivement des empiètements des agents coloniaux français.	T.	413

Voir également : TRIPLICE, ÉGYPTE, ÉTHIOPIE, ARMÉNIE, MAROC, AFRIQUE OCCIDENTALE, ORIENTALE ET AUSTRALE, CONGO-HAUT-NIL, INDOCHINE, CONFLIT SINO-JAPONAIS.

C. FRANCE-ITALIE.

1894.				
1er janv.	Rome à Paris.....	Entretien avec le Roi : les rapports franco-italiens; le nouveau ministère Crispi.	D.	1
4	*Idem*.....	Incidents en Italie à la suite de l'acquittement d'Angoulême : attitude du Gouvernement italien.	T.	4
13	*Idem*.....	Envoi d'une lettre du baron Blanc à Léon Say concernant les relations commerciales franco italiennes.	D.	12
22	M. Casimir-Périer à M. Ressman.	Règlement des indemnités d'Aigues-Mortes ..	L.	18

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1894.				
6 févr.	Rome à Paris.....	L'idée d'une guerre prochaine contre la France gagne du terrain en Italie.	D.	37
13	*Idem*.....	Entretien avec M. Ressman : nécessité d'une entente commerciale.	D.	45
22	Pétersbourg à Paris	Le général Obroutcheff ne croit pas que l'Italie se dispose à la guerre.	D.	55
10 mars	Rome à Paris.....	Le Gouvernement italien est prêt à négocier un arrangement commercial.	D.	67
12	Paris à Rome.....	Le rapprochement commercial est subordonné à une amélioration des rapports politiques.	D.	68
12	Rome à Paris.....	Entretien de M. Canevaro, Ministre du Pérou, avec le Roi : le Souverain désire un rapprochement avec la France.	D.	69
21	.....	Entretien avec M. Ressman : nécessité de traiter d'abord les questions politiques.	N.	79
23	Rome à Paris.....	Entretien avec le baron Blanc : les rapports commerciaux et la question des alliances.	T.	82
3 avril.	Circulaire.....	Travaux dans le port de Bizerte.....	D.	87
5	Rome à Paris.....	Le baron Blanc insiste sur la nécessité d'une entente commerciale.	D.	88
7	M. Casimir-Périer à M. Billot.	Difficultés d'un accord commercial; la France ne fera pas le premier pas.	L.	89
11	.....	Entretien avec M. Ressman : la France n'accordera des concessions économiques à l'Italie qu'à la faveur d'un rapprochement politique.	N.	90
19	Rome à Paris.....	Entretien avec le baron Blanc : avant l'entente économique, nécessité d'un échange de vues sur le terrain politique.	D.	95
10 mai	*Idem*.....	Déclarations de M. Crispi et du baron Blanc : l'orientation politique de l'Italie ne changera pas. En annexe : entretien du commandant de Carfort, attaché naval, avec le baron Blanc.	D.	105
14 oct.	*Idem*.....	Entretien avec le baron Blanc et avec M. Crispi au sujet des relations avec la France.	D.	248
1895.				
7 janv.	Paris à Rome.....	Visite d'adieu de M. Ressman : M. Hanotaux se plaint du manque de conciliation du Gouvernement italien.	T.	326
8	Rome à Paris.....	Les journaux officieux ont suspendu leurs attaques contre la France.	T.	328
10	*Idem*.....	Conséquences que peut avoir le rappel de M. Ressman sur les rapports franco-italiens.	D.	334
11	Paris à Rome.....	Surprise causée à Vienne et à Londres par le rappel de M. Ressman.	D.	336
16	Rome à Paris.....	Entretien avec le Roi : le rappel de M. Ressman a été décidé contre le gré du Souverain.	D.	343

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
19 janv.	Rome à Paris.....	Rappel de M. Ressman ; le baron Blanc déclare que l'Italie veut concilier ses alliances avec le maintien de la paix.	D.	347
3 févr.	Paris à Rome.....	Réserves à faire au sujet de la désignation du comte Tornielli comme Ambassadeur à Paris ; la France n'est pas responsable de la tension actuelle des rapports franco-italiens.	D.	361
25	Rome à Paris.....	Le comte Tornielli, dit le baron Blanc, saura préparer une politique d'entente.	D.	381
10 mars	*Idem*.....	Revirement de l'opinion publique italienne ; campagne de la presse pour la conclusion d'un accord commercial.	D.	402

Voir également : FRANCE-ALLEMAGNE, TRIPLICE, TRIPOLITAINE, MAROC, ARMÉNIE, ÉTHIOPIE, AFRIQUE ORIENTALE.

d. FRANCE-ALLEMAGNE.

1894.				
11 janv.	Berlin à Paris.....	Appréciations de la presse prussienne sur le bilan politique de l'année 1893.	D.	11
14 mars.	Le Caire à Paris....	Guillaume II ne s'associera pas, d'après le comte de Solms, à une action de l'Italie contre la France.	D.	71
17	Berlin à Paris.....	Le Gouvernement allemand n'est pas disposé à encourager l'Italie dans la voie des aventures.	D.	76
20 avril.	*Idem*.....	Attaques de la presse allemande contre la France à l'occasion de l'audience accordée par le roi d'Italie à M. Calmette, du *Figaro*.	D.	96
28 mai.	*Idem*.....	L'Allemagne propose de s'entendre avec la France sur le terrain colonial.	D.	114
12 juin.	*Idem*.....	L'Allemagne disposée à une entente tactique avec la France à l'égard de l'Angleterre.	T.	140
28	Paris à Berlin.....	Réserve à observer par l'Ambassadeur dans sa visite à l'Empereur à l'occasion de la mort du Président Carnot.	T.	177
3 juill.	Berlin à Paris.....	Grâce accordée par Guillaume II aux officiers français détenus à Glatz ; remerciements du Gouvernement français.	T.	183
18 août.	Londres à Paris....	Visite de Guillaume II à l'Impératrice Eugénie à Farnborough.	D.	221
20	Berlin à Paris.....	Avances de l'Allemagne à la France ; M. Herbette conseille circonspection et réserve.	D.	223
29	*Idem*.....	Effet produit par la grâce accordée aux détenus de Glatz.	D.	232
18 nov.	*Idem*.....	Affaires d'espionnage ; modération du Gouvernement impérial.	D.	286
22	*Idem*.....	Entretien avec le nouveau Chancelier, prince de Hohenlohe.	T.	288

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1894.				
30 nov.	Berlin à Paris.....	La presse allemande favorable à une entente avec la France sur le terrain colonial.	D.	300
1895.				
11 janv.	*Idem*.....	Entretien avec le baron Marschall relatif à l'affaire Dreyfus.	T.	335
13	*Idem*.....	M. Herbette et M. Hanotaux considèrent l'incident Dreyfus comme terminé vis-à-vis de l'Allemagne.	D.	340
18	*Idem*.....	Visite inopinée de Guillaume II à l'ambassade à l'occasion de la démission de M. Casimir-Périer; critique du parlementarisme par Guillaume II.	D.	345
19	*Idem*.....	Guillaume II exprime sa satisfaction de l'élection de M. Félix Faure.	T.	346
2	*Idem*.....	Le prince Henri de Prusse souhaite la présence de la France à Kiel.	D.	349
31	*Idem*.....	Condoléances de Guillaume II à la famille du Maréchal Canrobert.	D.	356
13 févr.	Le comte Münster à M. Hanotaux.	La France est invitée à se faire représenter à l'inauguration du canal de Kiel.	L.	369
23	*Idem*.....	L'inauguration du canal est fixée au 19 juin.	L.	378
28	*Idem*.....	Le Gouvernement impérial demande à être renseigné le plus tôt possible sur les intentions du Gouvernement français.	L.	383
3 mars.	Circulaire.....	Entretien avec le comte Münster au sujet du caractère des fêtes de Kiel.	D.	387
3	Paris à Londres....	Au sujet de la participation de l'Angleterre à l'inauguration du canal Baltique.	T.	390
4	Circulaire.....	Le Conseil des ministres accepte en principe l'invitation aux fêtes de Kiel.	T.	391
5	Berlin à Paris.....	Les modalités de la visite à Kiel doivent être fixées d'accord avec la Russie.	T.	393
5	*Idem*.....	La presse allemande sera priée d'éviter de donner aux fêtes de Kiel une signification politique.	T.	394
	Idem.....	Modalités de la visite à Kiel.	T.	397
9	Circulaire.....	Entretien avec le comte Münster; la visite à Kiel n'est qu'un acte de courtoisie.	D.	400
20	M. Lozé à M. Hanotaux.	Entretiens de Guillaume II à Vienne avec la princesse de Hatzfeldt et la princesse de Metternich relativement à la France.	L.	409
29	Berlin à Paris.....	Entretien avec le baron Marschall relatif aux allocutions de Guillaume II à Friedrichsruh.	T.	414
16 avril.	*Idem*.....	Bruit du rappel prochain du comte Münster et de son remplacement par le général comte de Wedel.	T.	456
17	Paris à Pétersbourg.	Importance qu'aurait ce rappel; état actuel des relations entre l'Allemagne et la Russie.	T.	459

Voir également : FRANCE-RUSSIE, ÉGYPTE, AFRIQUE OCCIDENTALE, CONGO-HAUT-NIL, CONFLIT SINO-JAPONAIS.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		e. FRANCE-ESPAGNE.		
1895. 24 janv.	Madrid à Paris.....	Réfugiés politiques espagnols en France; assurances données à la Reine-mère à leur sujet.	D.	351
12 févr.	Paris à Madrid.....	Intérêt d'accorder la politique extérieure de l'Espagne avec celle de la France.	D.	366
		Voir également : MAROC, CONFLIT SINO-JAPONAIS.		
		f. FRANCE-TURQUIE.		
		Voir : ÉGYPTE, ARMÉNIE, TRIPOLITAINE, HAUT-NIL.		
		g. FRANCE-BELGIQUE.		
		Voir : CESSION DE L'ÉTAT DU CONGO À LA BELGIQUE.		

II. TRIPLE ALLIANCE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. RAPPORTS DES PUISSANCES DE LA TRIPLICE ENTRE ELLES.		
1894.				
11 févr.	Vienne à Paris.....	Entretien avec le comte Nigra relatif aux origines de la Triple alliance.	D.	44
14 mars.	Le Caire à Paris....	Guillaume II n'est pas disposé à s'associer à une action belliqueuse de l'Italie contre la France.	D.	71
17	Berlin à Paris.....	Le Gouvernement allemand n'encouragera pas l'Italie dans la voie des aventures.	D.	76
20 avril.	*Idem*.....	Attaques de la presse allemande contre la France à l'occasion de l'audience accordée par le roi Humbert à M. Calmette, du *Figaro*.	D.	96
5 mai.	Rome à Paris.....	Déclaration de M. Crispi à la Chambre; l'accord de la Triplice est défensif et non offensif.	T.	99
2 nov.	Madrid à Paris.....	Confidences de M. Crispi à M. Castelar au sujet de sa politique pro-allemande.	D.	266
1895.				
7 janv.	Rome à Paris.....	La campagne de presse italienne entamée contre la France est désapprouvée par l'Autriche.	T.	327
12	*Idem*.....	Visite de l'Ambassadeur d'Autriche à M. Crispi; les journaux officieux ont cessé leurs attaques contre la France.	T.	337
13	Berlin à Paris.....	Rappel de M. Ressman : le Gouvernement autrichien est excédé des manœuvres de M. Crispi.	D.	340
		b. RAPPORTS DE LA TRIPLICE AVEC LES AUTRES PUISSANCES.		
		1° *avec le groupe franco-russe.*		
1894.				
22 janv.	Rome à Paris.....	Le *Times* accuse M. de Rudini d'avoir tenté secrètement en 1891 un rapprochement avec la Russie.	D.	19
7 févr.	Berlin à Paris.....	Pression exercée par Guillaume II en faveur du traité de commerce germano-russe.	D.	39
10	*Idem*.....	Importance politique attachée en Allemagne au traité de commerce avec la Russie.	D.	43
14 mars.	*Idem*.....	Adoption par le Reichstag du traité de commerce germano-russe.	D.	70

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1894.				
16 mars.	Berlin à Paris.....	Opinion du comte Schouvaloff sur le traité de commerce germano-russe; but politique poursuivi par l'Allemagne; avantages matériels obtenus par la Russie.	D.	74
22	*Idem*.....	Démenti d'un rapprochement politique intime recherché par le Tsar avec Guillaume II.	T.	81
23	*Idem*.....	Confirmation de ce démenti.	D.	84
21 avril.	*Idem*.....	Le mariage du Tsarévitch avec la Princesse Alix de Hesse n'aura pas d'influence sur la politique russe.	D.	97
4 nov.	*Idem*.....	Manifestations de Guillaume II à l'occasion de la mort d'Alexandre III.	D.	268
1895.				
17 avril.	Paris à Pétersbourg.	État actuel des relations entre l'Allemagne et la Russie (à propos du bruit de l'envoi du général de Wedel comme Ambassadeur d'Allemagne à Paris).	T.	459

Voir également : FRANCE-RUSSIE, FRANCE-ALLEMAGNE, FRANCE-ITALIE, SERBIE, ROUMANIE, ÉGYPTE, AFRIQUE OCCIDENTALE, ÉTHIOPIE, CONGO-NIL.

2° *avec les autres Puissances :*

1894.				
12 avril.	Londres à Paris....	L'Angleterre se préoccupe, avec l'Italie, des travaux de Bizerte.	D.	91
22 juill.	Madrid à Paris.....	Tension des rapports entre l'Espagne et l'Allemagne.	D.	203
29 nov.	Berlin à Paris....	Irritation des Allemands contre l'Angleterre à l'occasion du bruit d'un rapprochement anglo-russe et du discours de Lord Rosebery au Guildhall.	D.	297
30	*Idem*.....	La presse allemande hostile aux prétentions coloniales anglaises.	D.	300
9 déc.	Rome à Paris.....	L'entente anglo-italienne en Afrique.	D.	309
20	*Idem*.....	Bruits d'arrangements conventionnels entre l'Italie et l'Angleterre sur la politique générale, démentis par M. Billot.	D.	321

Voir également : ÉGYPTE, BULGARIE, SERBIE, ROUMANIE, ARMÉNIE, MAROC, TRIPOLITAINE, ÉTHIOPIE, CONGO-NIL, CONFLIT SINO-JAPONAIS.

III. ÉGYPTE ET PROCHE-ORIENT.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. ÉGYPTE.		
1894.				
7 janv.	Le Caire à Parjs....	M. de Reverseaux recommande une attitude nouvelle de la part de la France dans la question de la Dette égyptienne.	D.	6
18	Paris au Caire.....	Emploi des économies de la conversion; le Gouvernement français est disposé à examiner des propositions nouvelles.	T.	14
19	Le Caire à Paris....	Menées anglaises au Soudan; réveil de la question dans la presse britannique.	D.	15
23	*Idem*.....	Grave incident à Ouadi-Halfa, entre le Khédive et le Sirdar Kitchener au sujet de la tenue et de l'instruction des troupes égyptiennes.	T.	20
24	*Idem*.....	Le Sirdar a repris sa démission.	T.	22
2	Londres à Paris....	L'incident de Ouadi-Halfa et l'opinion anglaise.	D.	29
27	Le Caire à Paris...	La crise anglo-égyptienne; entretien avec Lord Cromer; position délicate de la France.	D.	31
9 févr.	*Idem*.....	Attitude hésitante du Khédive et de ses Ministres; ferme langage de M. de Reverseaux.	D.	42
21	Paris à Constantinople.	Menaces de la presse anglaise contre le Khédive; démarche à faire auprès du Sultan pour le soutenir.	T.	53
1er mars.	Le Caire à Paris....	Intervention officieuse de la France auprès du Sultan; changement d'attitude de Lord Cromer à l'égard du Khédive.	D.	59
2 mars.	*Idem*.....	M. de Reverseaux déconseille au Khédive de faire une visite à Londres.	D.	61
14	*Idem*.....	La politique britannique en Égypte jugée par le comte de Solms.	D.	71
14	Londres à Paris....	Discours de la Couronne; vigilance nécessaire de l'Angleterre en Égypte.	D.	72
16	Paris au Caire.....	Projet de conversion de la Dette unifiée; la France, non prévenue, a lieu de protester.	T.	73
18	Le Caire à Paris....	Regrets exprimés à ce sujet par le Gouvernement khédivial.	T.	77
24	*Idem*.....	Rapports tendus entre le Khédive et le Sirdar; situation fausse de la France.	D.	85
18	Berlin à Paris.....	De l'attitude de l'Allemagne dans la question d'Égypte.	T.	94
28	Le Caire à Paris....	Entretien avec Nubar Pacha : politique qu'il entend suivre tant à l'intérieur qu'avec les Anglais; le projet de conversion et celui du voyage du Khédive en Europe.	D.	98
8 mai.	Paris au Caire.....	Inopportunité du voyage du Khédive à Londres.	T.	101
6 juin.	Constantinople à Paris.	Conditions mises au voyage du Khédive.	T.	131

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1894.				
17 juin.	Paris à Berlin.....	La question d'Égypte reste en dehors du débat relatif à la convention anglo-congolaise.	T.	152
17	Berlin à Paris.....	Le baron Marschall et la solution éventuelle de la question d'Égypte.	D.	154
10 juill.	Londres à Paris....	L'attitude de l'Allemagne au Caire mécontente et inquiète l'Angleterre.	D.	187
20	Rome à Paris.....	Occupation de Kassala par les Italiens.	T.	199
23	Londres à Paris...	L'opinion anglaise favorable à l'occupation de Kassala.	T.	204
24 août.	.....	Entretien de M. Chefneux avec le Khédive; le Négus Ménélik et les relations entre l'Égypte et l'Éthiopie.	N.	226
27	Berlin à Paris.....	Attitude antianglaise de l'agent allemand au Caire; l'Allemagne et la liberté du canal de Suez en cas de guerre.	D.	228
17 oct.	Paris au Caire.....	Au sujet de la nomination d'un conseiller anglais au ministère de l'Intérieur égyptien.	T.	250
18	Le Caire à Paris....	Le Khédive est disposé à maintenir l'autonomie de l'administration intérieure égyptienne.	T.	252
14 nov.	Constantinople à Paris.	Inquiétudes du Sultan au sujet des projets anglais sur l'Égypte.	D.	282
3 déc.	Londres à Paris....	M. d'Estournelles expose l'état de l'opinion anglaise au sujet de l'Égypte et examine la question de l'évacuation.	D.	303
1895.				
9 janv.	Rome à Paris.....	La politique italienne et le Soudan égyptien.	D.	309
15	Londres à Paris....	Opinion de M. Milner sur l'évacuation de l'Égypte.	D.	315
18	Circulaire.....	Nécessité d'accorder l'action de la Russie en Égypte avec celle de la France.	D.	344
22 févr.	Le Caire à Paris....	Campagne de presse anglaise contre le Khédive; création d'un tribunal d'exception.	T.	375
23	Londres à Paris....	Situation périlleuse créée par la question d'Égypte; appréhensions anglaises au sujet des intentions de la France.	T.	377
24	Paris au Caire.....	Conseils de prudence au Khédive; le tribunal d'exception.	T.	379
2 mars	Le Caire à Paris...	Menaces de Lord Cromer au Khédive.....	T.	386
4	Paris au Caire.....	Réserve gardée par la France dans la crise; avis au sujet des tribunaux d'exception.	T.	392
	Londres à Paris....	Entretien Courcel-Kimberley : la tension franco-anglaise et la question d'Égypte.	D.	396
5 mai .	Berlin à Paris	Le libre passage du canal de Suez en cas de conflit.	D.	510

Voir également : ÉTHIOPIE, CONGO, HAUT-NIL.

b. BULGARIE.

1894.				
20 juill.	Vienne à Paris.....	Attitude du Prince Ferdinand à l'égard de la Russie.	D.	202
8 août	Pétersbourg à Paris.	M. Tsankoff et le parti russophile en Bulgarie : M. de Giers n'est pas disposé à encourager un rapprochement russo-bulgare.	D.	214
29	Berlin à Paris.....	Désir de l'Allemagne d'éviter des complications du côté de la Bulgarie.	D.	232

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		C. SERBIE.		
1894.				
21 janv.	Belgrade à Paris...	Retour du roi Milan; démission du Cabinet Grouitch.	T.	16
24	Pétersbourg à Paris.	Vif mécontentement du Tsar au sujet du retour du roi Milan; M. de Giers y voit la main de l'Autriche.	D.	26
26	Vienne à Paris.....	Situation créée en Serbie par le retour de Milan; avis du comte Kalnoky, du prince Lobanoff, etc.	D.	27
26	Berlin à Paris.....	Impression produite à Berlin par les événements de Serbie.	D.	28
2	Pétersbourg à Paris.	Avis de M. Pachitch sur la situation; attitude du Tsar.	D.	30
8 févr.	Vienne à Paris.....	Mécontentement du Tsar; impression du comte Kalnoky sur la situation en Serbie.	D.	41
16	Belgrade à Paris...	Éventualité d'une rupture des relations russo-serbes.	T.	48
8 mai	Belgrade à Paris...	Au sujet du renouvellement de la convention secrète de 1881 entre l'Autriche et le roi Milan.	D.	103
25	Vienne à Paris.....	Répercussion en Autriche et en Russie du coup d'État serbe abrogeant la constitution de 1888.	D.	108
29 oct.	Belgrade à Paris...	Le roi Alexandre aurait sollicité de Guillaume II l'accession de la Serbie à la Triplice.	D.	259
1895.				
2 févr.	Paris à Belgrade...	Voyage du roi Alexandre à Paris : la Russie préoccupée des ouvertures qu'il pourrait y faire.	D.	360
		d. ROUMANIE.		
1894.				
14 févr.	Paris à Bucarest...	Attitude de la Roumanie en cas de guerre austro-russe.	D.	47
1er mars	Bucarest à Paris...	*Idem*.....	D.	60
1895.				
15 janv.	Paris à Bucarest ...	La Roumanie demeure indépendante et neutre.	D.	342
7 mai	Bucarest à Paris...	Éventualité de l'orientation de la politique roumaine vers la Russie à la suite de la retraite du comte Kalnoky.	D.	514
		e. ARMÉNIE.		
1894.				
20 févr.	Constantinople à Paris.	Réveil de la question arménienne; origine et développement du mouvement; attitude des Puissances.	D.	50

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1894.				
12 avril	Londres à Paris....	Perplexité du Gouvernement britannique devant la question arménienne et l'attitude réservée de la Russie.	D.	92
17	Constantinople à Paris.	Le Sultan, inquiet de l'attitude de l'Angleterre, propose secrètement une entente à la France et à la Russie.	D.	93
14 nov.	*Idem*.....	Massacres de Bitlis : représentations faites au Sultan par les Ambassadeurs d'Angleterre et de France.	D.	281
27	Paris à Constantinople.	M. Hanotaux est d'avis de limiter l'intervention de la France dans les questions arméniennes.	D.	292
30	Paris à Vienne (Constantinople).	Devant la menace anglaise d'une protestation formelle des Puissances, le Sultan demande les conseils du Gouvernement français.	T.	299
8 déc.	Constantinople à Paris.	Au sujet de l'adjonction de consuls des Puissances à la Commission d'enquête ottomane.	T.	308
13	*Idem*.....	France et Russie sont contraires à une intervention isolée de l'Angleterre dans la Commission; M. Cambon propose l'adjonction des drogmans.	T.	312
14	*Idem*.....	Accord des trois Ambassadeurs (France, Russie Angleterre) pour adjoindre les drogmans à la Commission en qualité de délégués des Consuls; acceptation de l'Angleterre et déclaration à la Porte.	T.	313
15	Pétersbourg à Paris.	Attitude prudente de la Russie dans l'affaire arménienne; elle s'accorde avec la France, mais se méfie de l'Angleterre.	D.	314
19	Constantinople à Paris.	Instructions données aux délégués; acceptation du Sultan, ses craintes.	T.	318
26	*Idem*.....	Constitution et départ de la Commission d'enquête; efforts de l'Italie pour y être admise.	D.	322
30	.....	Entretien Ch. Dupuy-Dufferin : nécessité d'une action immédiate.	N.	324
1895.				
18 janv.	Circulaire.....	Accord de la Russie avec la France dans la question arménienne.	D.	344
7 févr.	.....	Démarche du Pape auprès des Puissances. Attitude de la France; M. Hanotaux recommande à la Russie une action vigoureuse et concertée à Constantinople.	N.	365

IV. QUESTIONS EXTRA-EUROPÉENNES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. MAROC.		
1894.				
3 janv.	Tanger à Paris....	Indemnité réclamée par l'Espagne pour l'affaire de Melilla : projet d'un emprunt marocain en France.	T.	2
10	.....	Entretien avec M. Leon y Castillo au sujet de la mission du maréchal Martinez Campos à Marrakech et du règlement de l'affaire de Melilla.	N.	8
11	Tanger à Paris....	Inquiétude du Sultan au sujet du caractère de la mission espagnole.	T.	10
23	Paris à Tanger.....	Modalités de l'emprunt marocain : concurrence de l'Angleterre et de la France.	T.	21
24	Tanger à Paris....	Intérêt pour la France de faire échouer le projet anglais.	T.	23
28	Paris à Tanger.....	Attitude à prendre vis-à-vis de l'Espagne dans la question de l'emprunt marocain.	T.	32
7 févr.	Tanger à Paris....	Danger de rupture entre le Maroc et l'Espagne.	T.	38
8	Madrid à Paris.....	Intrigues anglo-italiennes auprès du Sultan; les Anglais sur la côte ouest.	T.	40
14	.....	Entretien avec M. Leon y Castillo au sujet du règlement de l'affaire de Melilla et des intrigues anglo-italiennes.	N.	46
27	Madrid à Paris.....	L'emprunt marocain : M. Moret s'inquiète de l'attitude hostile du Dr Linarès.	T.	57
3 mars	*Idem*.....	Appui donné par la France à l'Espagne dans l'affaire marocaine; gratitude du Gouvernement espagnol; intrigues de la presse italienne.	D.	62
6	*Idem*.....	Conclusion de l'accord hispano-marocain...	T.	64
7 mai	Tanger à Paris.....	Le Sultan demande la suppression des missions militaires européennes au Maroc.	D.	100
31	Madrid à Paris.....	Au sujet de clauses secrètes du traité hispano-marocain.	D.	120
22 juill.	*Idem*.....	Mort de Moulay Hassan : M. Moret, redoutant une insurrection générale, envisage l'établissement au Maroc d'un protectorat collectif.	D.	203
21 août.	*Idem*.....	Troubles au Maroc : M. Moret désire un concert naval avec la France.	T.	224
24	Tanger à Paris.....	Le Sultan demande le retrait du Vice-Consul français établi dernièrement à Fez.	T.	227
28	Paris à Tanger	Instructions générales à M. de Monbel, nommé Ministre à Tanger.	D.	229
28	Madrid à Paris	Craintes de l'Espagne au sujet du retrait des agents étrangers à Fez.	D.	230
17 oct.	Tanger à Paris.....	Le maintien d'un vice-consulat à Fez et la politique française au Maroc.	D.	251

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895. 11 avril.	Circulaire.....	Rétrocession des établissements anglais du cap Juby au Gouvernement marocain.	D.	446
		b. TRIPOLITAINE.		
1894. 13 janv.	Constantinople à Paris.	Craintes du Sultan au sujet de la Tripolitaine.	D.	13
14 sept.	Paris à Constantinople.	Projets du Gouvernement italien sur la Tripolitaine.	D.	236
		c. AFRIQUE OCCIDENTALE.		
1894. 3 janv.	Paris à Berlin.....	Bases de l'accord franco-allemand de délimitation à la côte occidentale d'Afrique.	D.	3
3 févr.	*Idem*.....	Adhésion de la France à l'arrangement précédent.	T.	34
26 mai.	Berlin à Paris....	Ouvertures de l'Allemagne à la France au sujet de la navigation du Niger.	T.	110
29 sept.	.....	Entretien du Ministre avec M. Phipps : affaires d'Afrique occidentale.	N.	237
17 nov.	.....	Ordres pour la reprise des travaux de délimitation avec l'Angleterre en Afrique occidentale.	N.	285
5 déc.	Affaires étr. à Colonies.	Travaux de délimitation à Sierra Leone.	D.	305
1895. 1er janv.	Lord Dufferin à M. Dupuy.	Notification du protectorat anglais sur le Borgou.	L.	325
22	Paris à Londres....	Signature de l'arrangement de limites franco-anglais concernant Sierra Leone.	T.	350
28 mars.	Londres à Paris....	Protestation de lord Kimberley au sujet de la présence d'agents français dans le Borgou et le Nupé.	T.	412
29	M. Hanotaux à M. de Courcel.	Au sujet de la protestation précédente.....	L.	416
avril	Londres à Paris....	Discussion avec lord Kimberley au sujet du Borgou.	D.	429
3	M. de Courcel à M. Hanotaux.	Incident sur le Bas-Niger avec la «Nigeria»..	L.	432
10	Londres à Paris...	Mission du commandant Decœur dans l'hinterland du Dahomey.	D.	443
		d. ÉTHIOPIE, AFRIQUE ORIENTALE.		
1894. 5 janv.	Ménélik II à M. Carnot.	Satisfaction du Négus de voir son indépendance reconnue par la France.	L.	5
10	Ambassade d'Italie à Aff. étr.	L'Italie prétend que le Négus reste sous son protectorat et que les relations de la France avec Ménélik sont contraires au traité d'Ucciali.	N.	9

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1894.				
25 févr.	Gouverneur d'Obok à Colonies.	M. Lagarde a réussi à rétablir de cordiaux rapports avec Ménélik malgré les efforts anglo-italiens.	T.	56
8 mai	Rome à Paris.....	Le protocole anglo-italien du 5 mai et la position du Harrar.	D.	102
18	*Idem*.....	La lutte d'influence en Éthiopie entre l'Italie et la France : mutisme de la presse italienne.	D.	106
28	Ambassade Londres à Gouv' brit.	Réserves du Gouvernement français à l'égard de l'arrangement anglo-italien du 5 mai.	N.	112
29	Ambass. de Rome à Gouv' italien.	*Idem*.....	N.	116
31	Ambassade d'Italie à Aff. étr.	Réponse du Gouvernement italien à la protestation française.	N.	119
1er juin	Londres à Paris....	Réponse du Gouvernement britannique.....	T.	121
1er	Paris à Pétersbourg.	M. Hanotaux désire connaître l'attitude de la Russie à l'égard de l'arrangement du 5 mai.	T.	122
2	Londres à Paris...	Débat au Parlement anglais au sujet de l'Ouganda et de l'Afrique orientale.	D.	124
14	Pétersbourg à Paris.	Le Tsar approuve la position prise par la France.	T.	143
16	Rome à Paris.....	Déclaration de M. Crispi à la Chambre des députés sur la valeur et le caractère du traité d'Ucciali.	D.	150
21	Pétersbourg à Paris.	Le Tsar approuve entièrement le point de vue français relativement à la convention du 5 mai.	T.	169
26	*Idem*.....	M. de Giers refuse de prendre acte de la convention du 5 mai.	D.	176
29 juill.	Paris à Pétersbourg.	Situation de Ménélik après la prise de Kassala par les Italiens : M. Hanotaux désire connaître les vues de la Russie à l'égard du Négus.	T.	206
24 août	.....	Entretien de M. Chefneux avec le Khédive au sujet du Négus et des relations de l'Égypte avec l'Éthiopie.	N.	226
1er nov.	.....	Entretien du Ministre avec M. Ressman au sujet de l'action de la France auprès du Négus, du traité d'Ucciali et de la question du Harrar.	N.	264
1895.				
14 janv.	Lord Dufferin à M. Hanotaux.	Déclaration confidentielle anglo-italienne du 5 mai 1894 concernant le Harrar : protestation française et réponse britannique.	L.	341
18	Circulaire.....	Intérêt commun de la Russie et de la France en Abyssinie.	D.	344
25	Le Caire à Paris...	Rencontres entre les troupes italiennes et abyssines ; les Italiens attribuent l'attitude hostile de Ménélik à l'action politique de la France.	D.	353
1er févr.	Londres à Paris....	Bruit d'une expédition italienne contre le Harrar : attitude de l'Angleterre.	D.	359
12 mars	M. Hanotaux à Lord Dufferin.	Le Gouvernement français renouvelle ses réserves au sujet de la déclaration confidentielle du 5 mai concernant le Harrar.	L.	403

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
29 mars	Paris à Rome	*Pro memoria* italien relatif à la délimitation des possessions de la France et de l'Italie à la Côte des Somalis ; observations du Ministre.	D.	417
17 avril	*Idem*.....	Le Gouvernement italien se plaint de fournitures d'armes de guerre faites par la France à Ménélik.	D.	462
		c. CONGO, HAUT-NIL		
1894.				
7 mars	Command^{t} Monteil à Colonies.	But et organisation de la mission du Haut-Oubangui : l'occupation de Fachoda.	L.	65
23 mai	Londres à Paris....	L'arrangement anglo-congolais du 12 mai à la Chambre des Communes : explications de Sir E. Grey.	D.	107
26	Paris à Bruxelles...	Réserves à formuler auprès du Gouvernement congolais au sujet de l'arrangement précédent.	D.	109
26	Berlin à Paris.....	La presse et le Gouvernement allemands hostiles à l'arrangement du 12 mai.	T.	110
27	*Idem*.....	La presse allemande et l'arrangement anglo-congolais.	D.	111
28	Ambassade Londres à Gouv^{t} brit.	Réserves du Gouvernement français à l'égard de l'arrangement du 12 mai.	N.	113
28	Berlin à Paris.....	L'Allemagne n'accepte pas l'arrangement anglo-congolais et propose de s'entendre avec la France sur le terrain colonial.	D.	114
28	Bruxelles à Paris...	L'opinion belge et l'arrangement du 12 mai. Réserves formulées par le Gouvernement français.	D.	115
29	Berlin à Paris.....	L'Allemagne a informé le roi Léopold de ses réserves.	T.	117
31	Bruxelles à Paris...	Réponse du Gouvernement congolais ; commentaires de M. Bourée.	D.	118
1er juin	Londres à Paris....	Réponse du Gouvernement britannique aux protestations de la France à l'égard de l'arrangement du 12 mai.	T.	121
1er	Paris à Pétersbourg.	M. Hanotaux désire connaître l'attitude de la Russie à l'égard des accords anglo-italien et congolais.	T.	122
2	.....	Entretien privé de M. Hanotaux avec Lord Dufferin au sujet de l'arrangement du 12 mai.	N.	123
2	Londres à Paris...	Débat à la Chambre des Communes touchant les droits de l'Égypte et la sphère d'influence anglaise dans le bassin du Nil.	D.	125
3	.....	Entretien de M. Révoil, Directeur du Cabinet, avec Lord Dufferin.	N.	126
4	Constantinople à Paris.	Le Sultan a prescrit des réserves à Londres relativement aux droits de la Turquie sur le Soudan et la Province équatoriale.	D.	127
5	Berlin à Paris.....	Fondement de la protestation allemande au sujet de l'arrangement du 12 mai (d'après le baron Marschall).	T.	128

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1894.				
5 juin.	Londres à Paris....	Lord Kimberley est disposé à entrer en conversation.	T.	129
6	Berlin à Paris	Position que l'Allemagne semble vouloir prendre dans l'affaire anglo-congolaise.	T.	130
6	Londres à Paris ...	Le protectorat anglais de l'Est-africain est limité à l'Ouganda.	T.	132
6	Lord Dufferin à M. Hanotaux.	Lord Dufferin est autorisé à discuter au sujet de la convention anglo-congolaise.	L.	133
7	Circulaire.....	Déclarations de M. Hanotaux à la Chambre des députés au sujet de la convention anglo-congolaise et de la politique africaine de la France.	T.	134
8	Londres à Paris....	Argument opposé par la presse anglaise à la protestation de la France.	D.	135
9	M. Hanotaux à Lord Dufferin.	Le Ministre est prêt à entrer en pourparlers avec l'Ambassadeur.	L.	136
9	Londres à Paris....	Explications de sir E. Grey à la Chambre des Communes au sujet de la convention anglo-congolaise.	D.	137
10	Pétersbourg à Paris.	M. de Giers, sous réserve de l'avis de l'Empereur, approuve l'attitude de la France.	T.	138
11	.....	Premier entretien Hanotaux-Dufferin.....	N.	139
12	Berlin à Paris.....	Entretien avec le baron Marschall : attitude ferme prise par l'Allemagne à l'égard de l'Angleterre et de l'État du Congo ; entente tactique avec la France.	T.	140
12	Londres à Paris....	Déclaration de Sir E. Grey à la Chambre des Communes sur l'ouverture des pourparlers avec la France.	T.	141
13	Berlin à Paris.....	Le baron Marschall propose de s'entendre avec la France pour sauvegarder le *statu quo* légal africain ; Guillaume II a informé le roi Léopold de sa désapprobation.	T.	142
14	Pétersbourg à Paris.	Le Tsar approuve la position prise par la France.	T.	143
14	Londres à Paris....	Discours de Lord Rosebery au Trinity House ; ses craintes pour la paix.	D.	144
15	Paris à Londres....	Précautions à apporter dans les pourparlers avec Lord Kimberley.	T.	145
15	Londres à Paris....	Déclarations de Sir E. Grey à la Chambre des Communes sur l'attitude de l'Allemagne et de la Turquie ; article du *Times*.	T.	146
15	Berlin à Paris.....	Pression énergique de l'Allemagne sur le roi Léopold pour obtenir le retrait de la convention du 12 mai.	T.	147
15	Munich à Paris....	L'opinion allemande favorable à la France ; comment elle envisage la solution du conflit.	D.	148
16	Berlin à Paris.....	Irritation de l'opinion allemande, qui réclame l'annulation de la convention.	D.	149
17	Paris à Berlin.....	Adhésion du Gouvernement français à l'initiative du Gouvernement allemand ; bases de la négociation et moyens à employer.	T.	151

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1894. 17 juin	Berlin à Paris.....	Remise au baron Marschall d'un aide-mémoire sur l'action commune à entreprendre; observations et réserves du Secrétaire d'État.	T.	153
18	Constantinople à Paris.	Attitude incertaine du Sultan à l'égard de l'Angleterre.	T.	155
18	*Idem*.....	La convention déclarée nulle par un *iradé* du Sultan.	T.	156
18	Paris à Berlin.....	Prendre acte, le cas échéant, de la communauté de vues entre la France et l'Allemagne.	T.	157
18	Berlin à Paris.....	Retrait envisagé de l'article 3 de la convention; objection de M. Herbette au sujet de l'article 2.	T.	158
19	Paris à Berlin.....	Réserves à faire par l'Allemagne au sujet de la validité de l'article 2.	T.	159
19	Paris à Londres....	M. Hanotaux invite M. Decrais à reprendre l'entretien avec Lord Kimberley; ses vues au sujet de l'article 2.	T.	160
19	Paris à Berlin.....	Projet d'accord anglo-allemand sur le retrait de l'article 3; M. Hanotaux désirerait s'entendre avec l'Allemagne pour règler simultanément tous les points soulevés par la convention anglo-congolaise.	T.	161
19	Berlin à Paris.....	Réponse évasive du baron Marschall sur les articles 2 et 5.	T.	162
20	.....	2e entretien Hanotaux-Dufferin : discussion au sujet du retrait de l'article 2.	N.	163
20	Constantinople à Paris.	Protestation écrite de la Porte à Londres et à Bruxelles.	T.	164
20	Paris à Londres....	S'abstenir d'aborder à Londres le fond du débat.	T.	165
20	Circulaire.....	Entretien avec le comte Münster : l'Allemagne reste peu satisfaite; objections particulières de la France.	D.	166
20	Bruxelles à Paris...	Découragement de la presse congolaise.....	D.	167
21	Berlin à Paris.....	Projet anglais de déclaration relatif à l'article 3 écarté par le baron Marschall.	T.	168
21	Pétersbourg à Paris.	Le Tsar approuve entièrement le point de vue du Gouvernement français relativement aux conventions des 5 et 12 mai.	T.	169
22	Paris à Bruxelles...	M. Hanotaux désire négocier confidentiellement avec un représentant officiel du roi Léopold.	T.	170
22	Bruxelles à Paris...	Remise de la protestation de la Porte : embarras de M. de Grelle-Rogier.	T.	171
22	Paris à Berlin.....	Le comte Münster communique le projet d'accord anglo-allemand sur l'article 3 et confirme l'attitude de l'Allemagne en ce qui concerne le reste de la convention.	T.	172
24	Berlin à Paris.....	Réserve observée par le baron Marschall au sujet des articles 2 et 5.	T.	174
26	*Idem*.....	Aide-mémoire constatant la communauté de vue des Gouvernements français et allemand relativement au maintien du *statu quo* légal africain.	T.	175

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1894. 26 juin.	Pétersbourg à Paris.	M. de Giers confirme l'attitude prise par la Russie à l'égard des conventions des 5 et 12 mai.	D.	176
29	.....	3e entretien avec Lord Dufferin : discussion relative au retrait de la convention du 12 mai; menace de rupture; inquiétudes anglaises au sujet de la mission Monteil.	N.	178
29	Paris à Berlin.....	Au sujet de l'aide-mémoire allemand du 26 juin.	T.	179
4 juill.	.....	4e entretien avec Lord Dufferin : recherche d'une solution pour le retrait de l'article 2.	N.	184
1	M. Delcassé au Commr Monteil.	Instructions pour sa mission sur le Haut-Oubangui.	L.	191
15	Paris à Londres....	État de la négociation relative à la convention anglo-congolaise : les pourparlers interrompus; nécessité d'arrêter les bases d'un accord avant de régler les autres difficultés africaines.	D.	193
15	M. Hanotaux à M. Decrais.	Commentaire officieux de la dépêche précédente.	L.	194
16	Le roi Léopold à M. Hanotaux.	Pour accréditer M. Devolder et le baron Goffinet dans le règlement de l'affaire du Congo.	L.	195
17	Londres à Paris....	Lord Kimberley accepte la méthode proposée par M. Hanotaux, mais demande à connaître les objections opposées au texte de la convention.	T.	196
17	M. Bourée à M. Hanotaux.	Du choix de M. Devolder comme plénipotentiaire; son caractère.	L.	197
20	M. Hanotaux au roi Léopold.	Au sujet du choix de MM. Devolder et Goffinet.	L.	200
20	Bruxelles à Paris...	Le baron Goffinet : sa situation personnelle auprès du Roi et ses dispositions.	D.	201
6 août.	Ambassade Londres à Gouvt brit.	Discussion de l'article 2; le Gouvernement français attend la réponse du Gouvernement anglais et maintient ses protestations et réserves.	N.	209
7	M. Hanotaux à M. Decrais.	Commentaire de la note précédente.....	L.	210
9	Londres à Paris....	Rectification apportée par Lord Dufferin à la note du 6 août.	T.	215
14	.....	Arrangement entre la France et l'État indépendant du Congo.		217
17	Paris à Londres....	5e entretien avec Lord Dufferin : propositions britanniques pour un accord sur la région du Haut-Nil et toutes les questions pendantes en Afrique.	T.	218
17	Londres à Paris....	L'arrangement du 14 août et les droits de la Porte sur les provinces du Haut-Nil.	T.	219
18	Bruxelles à Paris...	Appréciations de l'entourage du Roi sur l'arrangement franco-congolais du 14 août.	D.	220

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1894.				
18 août.	Berlin à Paris.....	La presse allemande applaudit à la conclusion de l'accord franco-congolais et critique la politique coloniale de l'Angleterre en Afrique.	D.	222
21	M. Bourée à M. Hanotaux.	Les milieux belges et la convention du 14 août.	L.	225
3 sept.	Bruxelles à Paris...	Le baron Goffinet dément un prétendu accord secret anglo-congolais et suggère des amendements à la convention du 14 août.	D.	233
5	.....	Entretien avec M. Phipps : propositions de l'Angleterre ; observations de M. Hanotaux.	N.	234
29	.....	Nouvel entretien avec M. Phipps.....	N.	237
2 oct.	Constantinople à Paris.	Bruit de l'envoi du colonel Colvile sur le Bahr el Ghazal pour s'opposer à la marche du commandant Monteil.	D.	238
7	.....	Entretien avec M. Phipps : conditions d'un accord éventuel relativement au Bahr el Ghazal.	N.	240
30	.....	M. Delcassé est opposé à l'arrêt de la mission du Haut-Oubangui en direction du Nil.	N.	260
7 nov.	.....	6e entretien avec Lord Dufferin : échec de la négociation sur la question du Haut-Nil ; M. Hanotaux réserve sa liberté d'action ; le Gouvernement britannique reste prêt à arranger isolément les autres questions africaines.	N.	272
17	.....	Le Conseil décide de laisser en suspens la négociation relative au Haut-Nil, mais invite le Ministre des Colonies à prendre les dispositions nécessaires pour arriver sur le Nil avant le colonel Colvile.	N.	285
22	Londres à Paris....	Sir Cecil Rhodes et l'occupation du Haut-Nil.	D.	290
28	*Idem*.....	L'Angleterre ne peut renoncer à sa prétention sur le Haut-Nil, mais désire garder avec la France des rapports amicaux.	T.	295
3 déc.	*Idem*.....	Importance pour l'Angleterre de la question du Soudan.	D.	303
5	Aff. étr. à Colonies.	État de la question relative au Haut-Nil.....	D.	305
19	Londres à Paris....	Entretien avec Lord Kimberley sur la question du Haut-Nil.	D.	319
1895.				
12 mars.	*Idem*.....	Déclaration de Sir E. Grey aux Communes relative à l'étendue de la sphère d'influence britannique dans la vallée du Nil.	D.	404
29	*Idem*.....	Déclaration de Sir E. Grey aux Communes au sujet d'une expédition française vers le Haut-Nil.	T.	415
29	M. Hanotaux à M. de Courcel.	Au sujet de la déclaration Grey.....	L.	416
29	Londres à Paris....	Lettres échangées entre le baron de Courcel et Lord Kimberley à propos de la déclaration Grey.	D.	419

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
30 mars.	Londres à Paris. . .	M. de Courcel commente l'attitude prise par le Gouvernement anglais.	D.	420
2 avril.	*Idem*	Entretien Courcel-Kimberley : explications du Secrétaire d'État au sujet des déclarations Grey, des prétentions anglaises et des droits de l'Égypte sur le Soudan.	T.	423
2	Paris à Londres. . .	Prochaine déclaration de M. Hanotaux au Sénat : le Ministre désire préciser, d'accord avec Lord Kimberley, la position du débat.	T.	424
2	Berlin à Paris.	Le baron Marschall trouve étrange que l'Angleterre invoque vis-à-vis de tiers les accords qu'elle a conclus avec l'Allemagne et l'Italie pour la détermination de sa sphère d'influence dans la vallée du Nil.	T.	425
2	Paris à Londres. . .	A la suite de l'incident Grey la reine Victoria écourterait son séjour à Nice.	T.	427
2	Londres à Paris. . .	Nouvelle déclaration de Sir E. Grey aux Communes sur la situation spéciale de l'Angleterre vis-à-vis de l'Égypte dans la vallée du Nil.	D.	428
2	*Idem*	Entretien Courcel-Kimberley au sujet des droits de l'Angleterre sur le Haut-Nil et de l'attitude prise au Parlement par Sir E. Grey à l'égard de la France.	D.	429
3	*Idem*	Rectifications apportées par Lord Kimberley aux termes de son entretien précédent.	T.	430
3	M. de Courcel à M. Hanotaux.	La « manifestation » Grey est due à la nervosité de Lord Rosebery. Du langage à tenir au Sénat par M. Hanotaux et des procédés de discussion britanniques.	L.	432
6	Londres à Paris . . .	Effet produit en Angleterre par le discours de M. Hanotaux au Sénat.	T.	435
		f. AFRIQUE AUSTRALE.		
1894.				
18 oct.	M. Soulange-Bodin à M. Hanotaux.	Opposition de l'Allemagne aux visées anglaises dans l'affaire de Lourenço-Marques.	L.	254
29	Londres à Paris. . .	Visées de Sir Cecil Rhodes sur Delagoa Bay.	D.	258
1895.				
12 févr.	*Idem*	Attitude de l'Angleterre dans la guerre contre les Hovas.	T.	368
		g. CESSION DE L'ÉTAT DU CONGO À LA BELGIQUE.		
1895.				
8 janv.	Bruxelles à Paris. . .	Raisons qui déterminent le Cabinet belge à dénouer brusquement l'affaire de la cession du Congo.	T.	329
9	Paris à Bruxelles. . .	Nécessité de rappeler au Gouvernement belge le droit de préférence de la France.	T.	330

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
9 janv.	Bruxelles à Paris...	Remise d'un aide-mémoire relatif au droit de préférence de la France.	T.	331
10	Paris à Bruxelles...	M. Bourée est invité à remettre une nouvelle note de protestation.	T.	332
12	*Idem*.....	Entretien avec le baron Beyens relatif au droit de préférence de la France.	D.	338
13	M. d'Anethan à M. Hanotaux.	Les obligations de l'État indépendant envers la France passeront intégralement à la Belgique.	L.	339
21	Bruxelles à Paris...	Inquiétudes du comte de Mérode : cherchera-t-il appui à Londres ou à Berlin ?	D.	348
5 févr.	Paris à Bruxelles...	Envoi des actes officiels relatifs à la reprise de l'État du Congo par la Belgique ; réserves au sujet des question soulevées par ce transfert de territoire.	D.	362
6	Bruxelles à Paris...	Le comte de Mérode voudrait hâter le dépôt du projet de loi relatif à l'annexion du Congo.	D.	364
19	Berlin à Paris.....	L'Allemagne ne négocie avec aucune Puissance au sujet du dernier arrangement relatif au Congo.	T.	372

h. INDOCHINE (SIAM, HAUT-MÉKONG).

1894.				
14 mars.	Londres à Paris...	Discours de la Couronne : relations franco-siamoises ; les zones d'influence sur le Mékong.	D.	72
13 juill.	*Idem*.....	La limite du Mékong et la zone intermédiaire.	D.	192
29 août.	*Idem*.....	Discours de la Couronne : inquiétude anglaise au sujet des relations franco-siamoises ; l'État-tampon.	D.	231
1895.				
12 févr.	Paris à Londres...	Divergence de vue entre Lord Rosebery et M. Hanotaux au sujet de la constitution de l'État-tampon ; la question du Xieng-Kheng.	D.	367
28 mars.	*Idem*.....	M. Hanotaux est d'avis d'attendre, pour reprendre la discussion, le résultat des travaux de la Commission du Haut-Mékong.	D.	411
28	Londres à Paris...	Le Gouvernement anglais n'admet pas de discussion relativement à la province de Xieng-Kheng.	T.	413
30	*Idem*.....	Intérêt respectif de la France et de l'Angleterre dans une entente relative au Siam.	D.	421
2 avril.	*Idem*.....	Discussion avec Lord Kimberley au sujet des droits de l'Angleterre sur le Xieng-Kheng.	D.	429
3	M. de Courcel à M. Hanotaux.	L'Angleterre ne cédera pas sur la question du Xieng-Kheng.	L.	432

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		i. CONFLIT SINO-JAPONAIS.		
1894.				
30 juin	Paris à Pétersbourg.	Différend sino-japonais en Corée; inquiétudes à Londres.	T.	180
2 juill.	Pétersbourg à Paris.	La Chine a demandé les bons offices de la Russie.	T.	181
4	Paris à Pétersbourg.	Désir des Puissances d'empêcher le conflit; M. Hanotaux demande à connaître les dispositions de la Russie.	T.	185
4	Pékin à Paris.....	État du conflit; exigences du Japon; conseils de paix des Puissances.	D.	186
11	Paris à Pétersbourg.	Situation diplomatique: propositions diverses.	T.	188
12	M. Hanotaux à Lord Dufferin.	Le Gouvernement français est disposé à s'associer à l'action commune des Puissances proposée par l'Angleterre.	L.	189
18	Paris à Pétersbourg.	Bruits de médiation; la Chine décline tous pourparlers avant l'évacuation de la Corée.	D.	198
25	Pétersbourg à Paris.	La Russie n'accepte pas l'action collective derrière l'Angleterre, mais une action simultanée et isolée des Puissances.	D.	205
1 août.	*Idem*.....	Attitude arrêtée par la Russie.....	T.	207
3	*Idem*.....	L'Angleterre déclare sa neutralité; méfiance de la Russie.	T.	208
7	Rome Saint-Siège à Paris.	Bruit d'une médiation du Saint-Siège.....	T.	211
8	Pétersbourg à Paris.	Derniers efforts de conciliation de l'Angleterre et de la Russie.	T.	212
8	Rome Saint Siège à Paris.	Raisons qui pourraient motiver l'intervention du Pape.	D.	213
10	Tokio à Paris.....	Raisons qui ont porté le Japon à déclarer la guerre; forces en présence et chances des adversaires; intérêt particulier de la France dans le conflit	D.	216
6 oct.	Paris à Pétersbourg.	Proposition britannique en prévision d'une attaque japonaise sur Pékin.	T.	239
9	Pétersbourg à Paris.	Réponse de M. de Giers.....	T.	241
9	Pékin à Paris.....	M. Gérard déconseille une action navale des Puissances.	T.	242
9	Paris à Londres.....	L'Angleterre propose une intervention commune des Puissances entre les deux États belligérants.	D.	244
10	Berlin à Paris.....	Le baron Marschall trouve toute intervention prématurée et n'est disposé, en aucun cas, à une action armée.	T.	247
16	Pékin à Paris.....	La Chine, disposée à la paix, s'est adressée à l'Angleterre; conditions envisagées.	D.	249
18	Circulaire.....	Attitude des Puissances à l'égard de la proposition britannique.	D.	253
18	M. Soulange-Bodin à M. Hanotaux.	Échec de la proposition britannique auprès du Gouvernement et de la presse allemands.	L.	254

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1894.				
23 oct.	Pékin à Paris.....	Défaut d'accord des Puissances; le comte Cassini, sans instructions, se refuse à intervenir; échec de la proposition anglaise.	D.	255
5 nov.	Pétersbourg à Paris.	Le Gouvernement russe est disposé, sur la demande de la Chine, à s'associer à une intervention collective et unanime des Puissances.	T.	269
5	Pékin à Paris.....	Comment la Chine s'est décidée à demander l'intervention des cinq grandes Puissances.	D.	270
6	Circulaire.....	M. Hanotaux désire connaître l'accueil réservé par les Puissances à la demande du Gouvernement chinois.	T.	271
7	Londres à Paris...	Réserve gardée par le Cabinet britannique à l'égard de la demande chinoise d'intervention.	T.	273
8	Washington à Paris.	Le Gouvernement fédéral n'accepterait qu'une médiation isolée, agréée par le Japon.	T.	274
9	Circulaire.....	L'attitude réservée des Puissances commande celle de la France.	D.	276
12	Paris à Pétersbourg.	Ouvertures anglaises à Saint-Pétersbourg en vue d'amener la Chine à consentir de nouvelles offres au Japon.	T.	278
14	Berlin à Paris.....	Pression exercée sur le Ministre de Chine par le baron Marschall.	T.	280
15	Washington à Paris..	Bruit démenti d'une offre américaine d'arbitrage.	D.	283
24	Tokio à Paris.....	M. Harmand demande des instructions en cas de marche des Japonais sur Pékin et de médiation des Puissances.	T.	291
27	Pékin à Paris.....	Pourparlers de paix entrepris par la Chine à Tokio par l'entremise des États-Unis.	D.	293
28	Pétersbourg à Paris.	M. de Giers est d'avis de n'intervenir qu'après une démarche directe de la Chine auprès du Japon.	T.	294
4 déc.	Pékin à Paris.....	Contre-propositions japonaises; position de la Chine; l'Europe en présence des aspirations du Japon.	D.	304
19	*Idem*.....	Dispositions des Puissances européennes en face du conflit.	D.	320
1895.				
25 janv.	Pétersbourg à Paris.	Caractère que la Russie entend donner à la démarche officieuse à tenter à Tokio avec la France et l'Angleterre.	D.	352
27	*Idem*.....	L'Angleterre agira d'accord, mais isolément.	T.	354
29	Paris à Pétersbourg.	Adhésion de la France; instructions envoyées à M. Harmand.	T.	355
1er févr.	Tokio à Paris.....	La démarche a été exécutée verbalement; réserves japonaises.	T.	357
1er	Londres à Paris...	Entretien avec Lord Kimberley au sujet de l'initiative russe; intérêt d'une entente pour une ligne de conduite commune.	D.	358
6	Berlin à Paris.....	Le baron Marschall trouve l'intervention prématurée.	T.	363

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
12 févr.	Paris à Madrid....	Inquiétudes espagnoles au sujet des visées japonaises sur Formose.	D.	366
17	Paris à Pétersbourg.	La Chine désire faire adresser des représentations au Japon par la Russie, la France et l'Angleterre.	T.	371
21	Circulaire.....	Échec de la tentative chinoise de négociation.	T.	374
23	Londres à Paris....	Attitude expectante de l'Angleterre; la question de Formose.	T.	376
5 mars	*Idem*.....	Attention particulière apportée par l'Angleterre aux affaires d'Extrême-Orient et aux visées du Japon sur la Chine.	D.	395
9	Pétersbourg à Paris.	La presse russe et les affaires d'Extrême-Orient : méfiances à l'égard de l'Angleterre.	D.	401
15	Paris à Pétersbourg.	Intérêts respectifs de la Russie, de l'Angleterre et de la France dans le règlement prochain du conflit.	D.	407
20	Londres à Paris....	Échange de vues entre Pétersbourg et Londres sur l'attitude à prendre dans les négociations de la paix.	T.	408
28	Paris à Pétersbourg.	Conseil à la Chine d'accepter les conditions de l'armistice.	T.	410
29	Pétersbourg à Paris.	La Chine repousse l'armistice; la Russie conseille l'expectative.	T.	418
1er avril.	Londres à Paris....	L'Angleterre et la cession de Formose au Japon; désir de l'Allemagne de se joindre aux Puissances médiatrices.	T.	422
2	Paris à Pétersbourg.	Au sujet des ouvertures de l'Allemagne à Pétersbourg.	T.	426
3	Pétersbourg à Paris.	Cession de Formose; la Russie accueille les ouvertures de l'Allemagne.	T.	431
5	.....	Conditions de paix du Japon : considérations du comte Münster.	N.	433
5	Circulaire.....	Ouvertures de l'Allemagne; M. Hanotaux désire connaître les vues des Gouvernements russe et anglais.	T.	434
6	Pétersbourg à Paris.	Le prince Lobanoff, contraire à la cession de Port-Arthur, propose une démarche amicale à Tokio pour conseiller la modération.	T.	436
8	Circulaire.....	Au sujet de la démarche proposée par la Russie.	T.	437
9	Londres à Paris....	Le Cabinet anglais accueille froidement la proposition russe.	T.	438
9	Paris à Londres....	Agir à Londres pour maintenir l'Angleterre dans le concert des Puissances.	T.	439
9	Paris à Pétersbourg.	La France est disposée à appuyer la proposition russe, en essayant de maintenir l'accord des Puissances intéressées.	T.	440
10	Londres à Paris....	Le Cabinet anglais a décidé de ne pas intervenir auprès du Japon; ses raisons; l'Allemagne a fait connaître à Londres son adhésion à la proposition russe.	T.	441

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
10 avril.	Berlin à Paris.....	Le baron Marschall est disposé à protester à Tokio contre les prétentions du Japon.	T.	442
10	Londres à Paris...	Le Gouvernement britannique ne reviendra pas sur sa décision; surprise causée à Londres par l'adhésion de l'Allemagne. Revirement complet de la politique anglaise; ses motifs. Intérêts communs de la France, de l'Angleterre et de la Russie dans l'affaire de Chine.	D.	443
11	Pétersbourg à Paris	En présence de la décision anglaise, le prince Lobanoff a consulté l'Empereur.	T.	444
11	Paris à Pétersbourg.	Entretiens sur la situation avec le comte Münster et le baron de Mohrenheim.	T.	445
12	Paris à Berlin.....	Contradiction entre le langage du baron Marschall et celui du comte Münster au sujet de l'attitude de l'Allemagne.	T.	447
12	Londres à Paris....	L'Angleterre maintient sa décision malgré l'insistance de l'Allemagne et de la Russie.	D.	448
13	*Idem*.....	Éventualité d'une reprise des hostilités et d'un revirement de l'Angleterre; réserve gardée par M. de Courcel.	T.	449
13	Paris à Londres....	Insister à Londres pour entraîner l'Angleterre dans une intervention commune de l'Europe.	T.	450
13	Berlin à Paris.....	Explication du désaccord observé dans le langage de l'Allemagne.	T.	451
13	Londres à Paris....	Nouvelle démarche de M. de Courcel; Lord Rosebery paraît ébranlé; la Chine demande une prolongation d'armistice.	T.	452
13	Pétersbourg à Paris.	Hésitation du Tsar devant l'attitude anglaise; délicatesse de la situation.	T.	453
14	*Idem*.....	La Russie envisage des compensations à prendre après la conclusion imminente de la paix.	T.	454
15	*Idem*.....	L'examen des compensations est ajourné...	T.	455
16	*Idem*.....	Le Gouvernement russe propose une démarche amicale à Tokio, concertée entre la Russie, la France et l'Allemagne, pour modérer les prétentions du Japon.	T.	457
16	Amb. de Russie à Aff. étr.	Projet de télégramme à adresser à Tokio en vue de la démarche des trois Puissances.	N.	458
17	Paris à Pétersbourg.	Intérêt d'associer l'Angleterre à la démarche commune à Tokio. Nouvelle de la paix.	T.	459
17	Paris à Londres....	Communication du projet russe; insister sur l'intérêt des Puissances limitrophes de la Chine à maintenir leur entente.	T.	460
17	Berlin à Paris.....	Adhésion de l'Allemagne à la proposition russe.	T.	461
18	Pétersbourg à Paris.	Le traité de paix non ratifié. Le prince Lobanoff invitera l'Angleterre à se joindre aux trois Puissances.	T.	463

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
18 avril.	Londres à Paris....	Accord entre M. de Courcel et M. de Hatzfeldt sur le langage à tenir à Lord Kimberley.	T.	464
18	*Idem*.....	Incertitude et hésitation de Lord Kimberley.	T.	465
18	Paris à Pétersbourg.	Après délibération, le Gouvernement français adhère à la proposition russe; savoir exactement ce que fera l'Allemagne.	T.	466
18	Berlin à Paris.....	Exposé par le baron Marschall de la politique de l'Allemagne dans le conflit sino-japonais.	D.	467
19	Paris à Berlin.....	L'attitude de la France ne s'est pas réglée sur celle de l'Allemagne.	T.	468
19	Pétersbourg à Paris.	Dispositions actives montrées par l'Allemagne.	T.	469
19	*Idem*.....	Attitude de l'Allemagne et de l'Angleterre; raisons de la résolution russe; compensations envisagées par la Russie en cas d'échec de la démarche.	D.	470
20	Paris à Londres....	M. Harmand a été invité à s'associer à la démarche; en aviser Lord Kimberley.	T.	471
20	Pétersbourg à Paris.	Le prince Lobanoff invite l'Angleterre à se joindre de nouveau à l'entente.	T.	472
21	Londres à Paris....	Communication à Lord Kimberley de la « démarche amicale des trois Puissances »; sa réponse.	T.	473
21	Paris à Pétersbourg.	Intérêt de connaître toutes les clauses du traité sino-japonais.	T.	474
22	*Idem*.....	Clauses commerciales du traité, d'après M. Gérard : l'Angleterre jouée par le Japon.	T.	475
23	*Idem*.....	Le Japon ne semble pas disposé à céder. Démarche de l'Espagne.	T.	476
23	Londres à Paris....	Le Cabinet anglais a décidé de ne pas modifier son attitude et attend les événements.	T.	477
23	Pétersbourg à Paris.	Possibilité pour l'Angleterre de s'associer secrètement à l'action diplomatique des trois Puissances.	T.	478
23	Tokio à Paris.....	Remise au Gouvernement japonais de la note concertée.	T.	479
24	Londres à Paris....	Le Gouvernement anglais ne peut se rallier à la suggestion du prince Lobanoff et gardera une attitude d'observation vigilante. Intérêts qui dirigent la politique de la France dans la conjoncture.	T.	480
24	Pétersbourg à Paris.	Le prince Lobanoff ne dissimule pas au Ministre japonais la gravité de la situation.	T.	481
25	*Idem*.....	Intérêt de hâter la réponse japonaise.....	T.	482
25	M. Hanotaux à M. de Montebello.	Attitude de l'Allemagne. Délicatesse de la situation en France en cas d'un débat public.	L.	483
25	Paris à Pétersbourg.	Le rôle de l'Allemagne dans l'entente et ses vues, d'après le baron de Mohrenheim; attitude réfléchie de la Russie; position de l'Espagne.	T.	484
25	Pétersbourg à Paris.	L'abstention de l'Angleterre : hypothèses du prince Lobanoff; attitude de l'Allemagne et de l'Espagne.	D.	485

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
26 avril.	Londres à Paris....	M. de Staal et M. de Courcel ne croient pas à une entente secrète entre l'Angleterre et le Japon. La politique anglaise et la rivalité du Japon et de la Russie. Craintes de l'Espagne pour les Philippines.	T.	486
27	Pétersbourg à Paris.	Le Japon prie la Russie de retirer sa demande.	T.	487
27	Paris à Pétersbourg.	Concert des amiraux français et russe. Mesures comminatoires à envisager.	T.	488
27	Berlin à Paris.....	Attitude de l'Italie. Éventualité d'une action militaire en commun avec l'Allemagne. La presse allemande.	D.	489
28	Paris à Pétersbourg.	Assurances à obtenir du prince Lobanoff au sujet des Pescadores.	T.	490
28	*Idem*.....	L'Espagne est disposée à s'associer au concert des trois Puissances.	T.	491
28	Rome à Paris.....	L'Italie garde une attitude d'abstention.....	D.	492
29	Tokio à Paris.....	Nouvelle démarche des trois Puissances à Tokio pour hâter la réponse du Japon.	T.	493
30	Pétersbourg à Paris.	Mesures comminatoires éventuelles envisagées par la Russie.	T.	494
30	Vienne à Paris.....	L'Autriche reste à l'écart. Opinion du comte Kalnoky sur l'attitude de l'Allemagne et de l'Angleterre.	D.	495
1er mai	Légation du Japon à Aff. étr.	Mémorandum exposant les conditions auxquelles le Japon consent à modifier le traité de Simonoseki.	N.	496
1er	Paris à Pétersbourg.	M. Hanotaux désire connaître l'avis du Gouvernement russe sur le mémorandum japonais.	T.	497
1er	Pétersbourg à Paris.	L'exécution des mesures comminatoires laissée à l'initiative des amiraux.	T.	498
1er	Tokio à Paris.....	Le Japon déclare toute concession nouvelle impossible et demande les bons offices de la France auprès de la Russie et de l'Allemagne.	T.	499
2	Paris à Pétersbourg.	Au sujet de l'emploi des mesures comminatoires.	T.	500
2	Tokio à Paris.....	Relation des circonstances de la démarche commune à Tokio.	T.	501
3	Londres à Paris....	Conseils à donner au Japon par l'Angleterre. Formose et les Pescadores.	T.	502
3	Pétersbourg à Paris.	Le Tsar trouve les concessions du Japon insuffisantes. Au sujet de l'action navale éventuelle.	T.	503
4	Berlin à Paris.....	L'Allemagne d'accord avec la Russie sur l'insuffisance des concessions japonaises. La question des Pescadores.	T.	504
4	Paris à Tokio.....	Insister à Tokio sur l'abandon total de la presqu'île de Liao-Toung; la France adjure le Japon de céder.	T.	505
4	Paris à Pétersbourg.	Mesures navales adoptées par le Conseil des Ministres. La question des Pescadores.	T.	506

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1895.				
4 mai.	Pétersbourg à Paris.	Le Gouvernement russe a décidé de maintenir sa position et engagé le Japon à céder.	T.	507
5	Circulaire.....	Adhésion de l'Espagne au concert des Puissances.	T.	508
5	M. Soné à M. Hanotaux.	Mémorandum du Gouvernement japonais portant renonciation à la péninsule de Feng-Tien (Liao-Toung).	L.	509
5	Berlin à Paris.....	La question de la liberté du canal de Suez posée à propos du conflit sino-japonais.	D.	510
6	Pétersbourg à Paris.	Satisfaction du Tsar à la nouvelle de la renonciation du Japon.	T.	511
7	*Idem*.....	Le prince Lobanoff a apprécié la valeur de la décision prise par le Gouvernement français au sujet des mesures navales.	T.	512
7	Londres à Paris....	Le Gouvernement anglais se félicite de la solution pacifique de l'affaire japonaise.	T.	513

j. RAPPORTS ANGLO-RUSSES EN ORIENT.

1894.				
20 févr.	Constantinople à Paris.	Appréhensions anglaises au sujet du rétablissement d'une station navale russe en Méditerranée.	D.	49
28 nov.	Londres à Paris....	Bruits d'un accord étroit entre l'Angleterre et la Russie; mise au point par Lord Kimberley.	T.	295
	.....	M. Hanotaux demande à M. Michel de Giers de lui faire connaître l'état actuel des relations anglo-russes.	N.	296
29	Berlin à Paris.....	Irritation en Allemagne à l'idée d'un rapprochement anglo-russe.	D.	297
30	Pétersbourg à Paris.	Satisfaction qu'éprouve M. de Giers du revirement de la politique britannique à l'égard de la Russie.	T.	298
30	Copenhague à Paris.	La presse danoise et le rapprochement anglo-russe.	D.	301
5 déc.	Pétersbourg à Paris.	Sentiments du général Obroutcheff sur les avances de l'Angleterre à la Russie.	D.	306
11	Berlin à Paris.....	Sentiments du comte Schouvaloff sur les relations anglo-russes.	D.	311

Voir également : CONFLIT SINO-JAPONAIS.

V. SITUATION INTÉRIEURE DES ÉTATS.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		ALLEMAGNE.		
1894.				
24 janv.	Berlin à Paris.....	Rapprochement de Guillaume II et du prince de Bismarck.	D.	24
24	Munich à Paris....	Mécontentement en Allemagne; impopularité de Guillaume II.	D.	25
3 févr.	Berlin à Paris.....	Propos de Guillaume II au bal de l'Opéra ...	D.	35
20	*Idem*	Opposition de la Bavière dans la négociation du traité de commerce avec la Russie.	D.	51
20	*Idem*	Attitude de MM. Spies, Petri et Winterer à la Délégation d'Alsace-Lorraine.	D.	52
22	*Idem*	Bruit d'une disgrâce prochaine du Chancelier de Caprivi et du baron Marschall.	D.	54
9 mars.	*Idem*	Campagne contre les collaborateurs du Chancelier de Caprivi.	D.	66
17	*Idem*	La germanisation de l'Alsace n'a pas progressé.	D.	75
21	*Idem*	Les conservateurs et le «nouveau cours»; Guillaume II entre M. Miquel et le comte de Caprivi.	D.	80
29	*Idem*	Projets du comte de Caprivi (ligue des États européens; alliance économique contre les États-Unis; ligue contre le socialisme).	D.	86
27 oct.	*Idem*	Démission du Chancelier et du Président du Conseil prussien.	T.	256
30	Munich à Paris....	Entretien avec M. de Crailsheim; retraite du comte de Caprivi, choix de son successeur, le prince de Hohenlohe.	D.	261
12 nov.	Berlin à Paris.....	Commentaires sur la retraite du comte de Caprivi et sur la nomination du prince de Hohenlohe; recrudescence du particularisme des États du Sud.	D.	279
9 déc.	Munich à Paris....	Entretien avec M. Pemsel, avocat à Munich: l'esprit particulariste des États du Sud; leur influence sur la politique générale intérieure.	D.	310
16	Berlin à Paris.....	Déclaration du prince de Hohenlohe au Reichstag sur la politique coloniale et les motifs économiques, nationaux et religieux qui l'imposent à l'Allemagne.	D.	316
		BELGIQUE.		
1894.				
27 févr.	Bruxelles à Paris...	Exposé par le général Brialmont de la situation militaire de la Belgique en ce qui concerne la défense de sa neutralité .	D.	58

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		GRANDE-BRETAGNE.		
1894. 21 janv.	Londres à Paris...	Budget de la marine anglaise : relèvement des crédits.	D.	17
		ITALIE.		
1894. 13 janv.	Constantinople à Paris.	Entretien avec le Sultan : situation politique de l'Italie; ses forces militaires comparées à celles de la Turquie.	D.	13
4 févr.	Rome à Paris.....	Impression pessimiste du baron Blanc sur la situation intérieure de l'Italie.	D.	36
2 déc.	*Idem*.....	Entretien avec le Roi : grave situation financière de l'Italie; désaccord entre le Souverain et M. Crispi.	D.	302

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS.

1871-1914.

1re SÉRIE. — TOME XI.

1.

M. BILLOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1. Confidentiel. *Rome, 1er janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 janvier; Dir. pol., 13 janvier.)

Comme tous les ans, les membres du Corps diplomatique avaient été invités à se rendre au Quirinal dans la soirée du 30 décembre, pour y présenter leurs compliments de nouvelle année au Roi et à la Reine. Quelques heures auparavant, les agences télégraphiques avaient annoncé que le jury d'Angoulême venait d'acquitter tous les détenus impliqués dans le procès d'Aigues-Mortes (1). Déjà plusieurs journaux romains avaient répandu la nouvelle en l'accompagnant de commentaires irrités contre la France et la justice française. On se demandait si l'on ne verrait pas, dans la nuit, se renouveler sur la place Farnèse les scènes du mois d'août (2). A mon entrée dans les salons du Palais royal, j'étais obligé de réagir contre les observations de certains de mes collègues, qui m'adressaient d'amicales condoléances. Quel accueil allaient me faire Leurs Majestés? D'après l'attention curieuse à laquelle je me sentais soumis, les auspices n'étaient rien moins que favorables.

Tout s'est passé le mieux du monde, je m'empresse de le dire. Avec un tact dont je leur sais beaucoup de gré, les Souverains ont feint de ne rien connaître de l'incident qui pouvait gêner l'entrevue. Peut-être même ont-ils

(1) Sur l'affaire d'Aigues-Mortes, voir le t. X, p. 491. — L'acquittement de tous les accusés avait été prononcé le 30 décembre.

(2) Sur la manifestation du 19 août 1893 devant le Palais Farnèse, provoquée par les incidents d'Aigues-Mortes, voir le t. X, p. 492.

quelque peu forcé le ton de leur courtoisie habituelle, comme pour établir que leurs dispositions personnelles n'en sont point affectées.

[M. Billot rapporte les vœux exprimés par le Roi en faveur de la France, du Gouvernement et de M. Carnot et poursuit ainsi :]

En continuant, le Roi se disait fort embarrassé de savoir ce qu'il pourrait encore souhaiter à la France, dont la prospérité ne cesse de s'accroître et à laquelle tout réussit. Ces réflexions l'amenaient à faire un retour sur la situation de l'Italie, qui traverse une crise des plus pénibles. Il ne se dissimule rien des embarras où elle est plongée et il ne cherche point à en amoindrir la gravité dans l'exposé rapide qu'il en présente; il reconnaît que le problème financier, si difficile par lui-même, est encore compliqué par le malaise de la Sicile, auquel il faut apporter un prompt remède; il constate que la nation, dont le patriotisme est à la hauteur de tous les sacrifices, a néanmoins besoin de grands ménagements. Mais c'est pour en venir à cette conclusion : « Oui, l'année n'a pas été bonne et les difficultés sont extrêmes; mais nous voulons en sortir et nous en sortirons. Oui, nous en sortirons! »

Après un silence, le Roi faisait observer qu'heureusement la paix est assurée; qu'aucune Puissance n'est disposée à en compromettre le maintien et que l'Italie peut ainsi se consacrer tout entière à son travail intérieur, les petits incidents qui surviennent de temps à autre n'étant pas de nature à altérer ses bons rapports avec ses voisins... Sans relever directement l'allusion, je me bornais à dire qu'effectivement l'année 1893 n'avait peut-être pas été aussi favorable que je l'aurais désiré pour les relations des deux pays, mais qu'avec du bon vouloir mutuel on réussirait sans doute à faire oublier les incidents dont l'opinion s'était émue : « C'est bien mon avis! interrompait le Roi avec bonne humeur; quand on veut s'entendre, on s'entend toujours et nous nous entendrons! »

Dans le même ordre d'idées, le Roi me parlait du nouveau ministère constitué sous la présidence de M. Crispi [1], qui est revenu animé des dispositions les plus conciliantes, bien résolu à se vouer entièrement à l'œuvre de la restauration intérieure. « Du reste, M. Crispi n'est pas l'*ogre* qu'on s'est plu à en faire; au fond, il est bon et il a de grandes qualités de travail et d'énergie. Vous vous entendiez bien avec lui, n'est-ce pas, pendant la première année de votre mission? »

— « Assurément, Sire. Aucun nuage ne s'est jamais élevé entre nous en 1890. Mais, cette fois, j'aurai peu d'occasions de le rencontrer : c'est au baron Blanc que j'aurai affaire ».

— « Ah! Blanc, c'est Crispi et rien autre! »

— « D'après ce que j'ai pu observer, M. Blanc est un diplomate de grande

[1] En décembre 1893, M. Crispi avait repris le pouvoir et constitué son second ministère.

expérience, un homme qui ne manque ni de volonté ni de vues personnelles. »

— « C'est Crispi qui l'a mis à la Consulta; il devra marcher comme veut Crispi, et, s'il ne marche pas, *on* le révoquera ».

— « Sa Majesté y sera bien pour quelque chose, répliquais-je en riant. Cet *on* là, c'est le Roi, qui nomme et révoque les ministres ».

— « Blanc marchera comme l'autre veut, vous dis-je, ou *on* le révoquera! Vous connaissez bien M. Crispi!... »

Voilà l'étrange aveu que le Roi m'a fait sous forme de boutade plaisante. J'en ai été si frappé que je crois en avoir exactement retenu la substance et la forme. Je ne m'attendais pas, je l'avoue, à ce que Sa Majesté, dans une telle occasion, se laissât entraîner à découvrir ainsi le Président de son Conseil, sans se soucier de l'atteinte portée, devant un Ambassadeur étranger, au prestige du diplomate auquel est confiée, en apparence, la direction de la politique extérieure du royaume. Le fait en lui-même n'a rien qui me surprenne : depuis le jour où M. Crispi a été appelé à constituer le Cabinet, je n'ai pas cessé de soutenir qu'il en resterait l'âme dirigeante, au dehors comme au dedans. Mais la confidence royale est de nature à nous édifier définitivement sur le rôle assigné au baron Blanc; elle démontre aussi, ce semble, que le Roi Humbert a cédé à d'impérieuses considérations lorsqu'il s'est résigné à recourir de nouveau à M. Crispi. Déjà, il supporte avec impatience le joug pesant qu'il s'était montré heureux de secouer en 1891[1]. C'est une difficulté nouvelle qui s'ajoute à l'entreprise assumée par le vieil homme d'État.

Après cela, je passe sur les propos aimables par lesquels le Roi a jugé bon de clore l'entretien et qui ne présenteraient plus qu'un intérêt minime.

2.

M. d'Aubigny, Ministre de France à Tanger,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2. Confidentiel. *Tanger, 3 janvier 1894, 12 h. 50, soir.*

(*Reçu* : 5 h. 15, soir.)

La question de l'indemnité pécuniaire réclamée par l'Espagne[2] sera l'objet des négociations qui vont s'ouvrir à Marrakech. On conclura vraisemblablement pour une somme variant entre vingt-cinq et cinquante millions de francs. Afin d'avoir chance de réussir dans la proposition que

(1) C'est le 31 janvier 1891 que M. Crispi avait été mis en minorité.

(2) A propos de l'affaire de Melilla (voir le t. X de la présente série).

je compte faire au Sultan de lui procurer de suite la somme nécessaire pour se libérer vis-à-vis du Cabinet de Madrid au moyen d'un emprunt en France, j'aurais besoin de savoir, au moins approximativement, dans quelles conditions l'établissement financier visé par votre dépêche politique 151 [1], ou tout autre, serait disposé à traiter avec le Sultan. Le Maroc n'a pas de dette publique et il possède de grandes ressources; l'emprunt, dont les douanes pourraient servir de garantie, devrait être conclu à 5 % d'intérêt maximum, avec en plus un certain amortissement annuel. Les Anglais feront certainement de leur côté des offres avantageuses pour prendre un gage au Maroc. Nous devrons donc, pour l'emporter, nous montrer raisonnables.

Prière de m'adresser ces indications et vos directions le plus tôt possible par le télégraphe.

3.

M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 1. *Paris, 3 janvier 1894.*

M. le Sous-Secrétaire d'État des Colonies m'a communiqué une note ci-jointe en copie, dans laquelle M. le commandant Monteil [2] rend compte de la marche des conférences ouvertes à Berlin pour la délimitation des possessions de la France et de l'Allemagne à la côte occidentale d'Afrique et expose les bases sur lesquelles, d'après nos délégués coloniaux, l'entente semble pouvoir se faire entre les deux pays [3].

M. Maurice Lebon m'ayant fait connaître en même temps qu'il donnait son adhésion aux vues développées dans cette note, je l'ai informé que je

(1) D'après cette dépêche du 16 novembre, «les ouvertures faites à divers établissements financiers auraient été en principe plutôt favorablement accueillies».

(2) Le commandant Monteil était second délégué français dans les conférences relatives à la délimitation des colonies du Congo français et du Cameroun : il était venu à Paris pour exposer l'état de la négociation. Le premier délég é était M. Haussmann. Voir au t. X de la présente série le n° 446.

(3) La «note», qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire, concluait ainsi : «Nous sommes en ce moment, au point de vue colonial, en conflit plus ou moins aigu avec presque toutes les Puissances européennes; or, traiter à Berlin serait d'importance capitale. En particulier, en ce qui a trait à nos différends avec l'État du Congo et l'Angleterre, une entente avec l'Allemagne pèserait d'un grand poids. L'État indépendant n'ayant plus à s'appuyer sur les sympathies des coloniaux allemands, qui en ce moment le soutiennent dans ses revendications, se montrerait plus accommodant. Quant à l'Angleterre, le fait de voir la France et l'Allemagne solidaires, au Soudan central, d'intérêts commerciaux qui s'appuieraient sur l'exécution stricte du traité de Berlin, [permet de pense qu'elle] serait amenée à une conduite plus conciliante...»

n'avais pas, de mon côté, d'objections à ce que nos délégués soient autorisés à poursuivre les pourparlers sur les bases indiquées dans le document dont il s'agit.

M. le commandant Monteil, qui repart aujourd'hui pour Berlin, a été chargé de remettre à M. Haussmann des instructions dans ce sens.

Il est, d'ailleurs, entendu que le tracé présenté dans la note sus-mentionnée doit être considéré comme un minimum au-dessous duquel nos délégués ne pourraient pas descendre sans nous en avoir référé, et que, d'autre part, les concessions qu'ils pourront être amenés à faire dans ces limites, du côté du Chari, devront être compensées par l'accès qui nous serait réservé à un point navigable aussi rapproché que possible du confluent de la Benoué et du Mayo-Kebbi.

[La dépêche s'achève par quelques observations sur la forme à donner à la convention] (1).

4.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 6. *Rome, 4 janvier 1894, 8 h. 55 soir.*

(*Reçu :* le 5, 3 h. matin.)

M. le baron Blanc est venu ce soir me faire une longue visite pendant laquelle il s'est appliqué à effacer les impressions qu'avaient pu me causer les violences de la presse italienne et les manifestations dont l'ambassade a été menacée hier (2). Il m'a répété que toutes les mesures de précaution avaient été prises. Quant aux affaires d'Aigues-Mortes et à la sentence des jurés d'Angoulême, on n'en saurait faire peser la responsabilité sur la nation française ni sur son Gouvernement. Ce sont des incidents que les deux Gouvernements doivent s'efforcer de faire oublier, en opposant aux passions populaires un calme imperturbable et des preuves multiples de bon vouloir réciproque.

Telles sont les dispositions de M. Crispi et de ses collègues et le baron Blanc est bien persuadé que le Gouvernement de la République n'a pas d'autres vues.

Le Ministre italien n'a d'ailleurs fait aucune allusion à la question des indemnités.

(1) Le protocole fut signé le 4 février par les délégués français Haussmann et Monteil et les délégués allemands Kayser et Danckelmann. La confirmation en fut signée par M. Herbette et le baron Marschall le 15 mars.

(2) Par un télégramme du 3 janvier, l'Ambassadeur signalait des incidents provoqués par le jugement d'Angoulême : à Gênes, à Catane, à Turin.

5.

Ménélik II, Empereur d'Éthiopie, à M. Carnot, Président de la République Française.

5 janvier 1894.

Glorieux ami,

Nous avons reçu votre lettre écrite le 22 septembre 1893 [1]. En lisant vos si cordiales expressions d'amitié, nous avons ressenti une immense joie.

L'indépendance de l'Éthiopie vient de nos pères. Pour elle, nous avons beaucoup travaillé et maintenant nous continuerons de tout notre pouvoir à la maintenir.

Le Gouvernement français, nous ayant prouvé sa grande amitié en reconnaissant notre indépendance, nous a donné une grande satisfaction et nous espérons que, dans la suite, vous nous continuerez cette cordiale amitié et ces excellents sentiments.

Le retour à Obok de votre honorable représentant, M. Lagarde, nous a causé un vif contentement.

Nous avons été également bien heureux d'apprendre la venue de l'escadre russe à Toulon pour rendre sa visite à l'escadre française, ainsi que les magnifiques fêtes qui se sont données, de Toulon à Paris, aux marins russes, parce que depuis longtemps le Gouvernement russe est notre ami.

Aussi avons-nous grande joie de voir que nos deux amis sont liés entre eux par une bonne et solide amitié.

Très honorable ami, nous vous envoyons notre salut amical; nous prions Dieu qu'il vous donne bonne santé et longue vie et qu'il protège votre pays [2].

[1] Devant la pression exercée par l'Italie sur le Négus après la dénonciation du traité d'Ucciali (v. le tome X de la 1re série, n° 265) et pour le rassurer sur l'attitude de la France, le Président Carnot lui avait écrit le 22 septembre : « La France, qui n'a pour l'Éthiopie que les sentiments d'une amitié très sincère et désintéressée, suit avec une profonde sympathie les efforts constants de Votre Majesté pour développer la grandeur et la prospérité de la fière nation qui, depuis des siècles, défend si courageusement son indépendance et sa foi chrétienne. » Il annonçait le prochain retour à Obok du Gouverneur Lagarde pour suivre avec le vice-roi Makonnen des relations grandement profitables à la solution des affaires en cours.

[2] A cette lettre en était jointe une autre, du 10 janvier, par laquelle Ménélik exprimait au Président le vif désir d'acheter au Gouvernement des fusils Gras « avec leurs baïonnettes et beaucoup de cartouches de très bonne qualité ».

6.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ DE L'AGENCE ET CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE,

à M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 4 *bis*. *Le Caire, 7 janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 janvier; Dir. pol., 15 janvier.)

Par sa lettre en date du 28 décembre dernier[1], Votre Excellence a bien voulu me charger de faire comprendre au Gouvernement égyptien les motifs pour lesquels le Gouvernement de la République se trouve dans l'obligation de ne point accéder au désir qu'il lui a exprimé au sujet des économies provenant de la conversion.

En présence du courant d'opinion qui s'est formé en faveur de la construction des réservoirs de la Haute-Égypte et en raison des bienfaits que les populations en attendent, il devient de toute nécessité de justifier notre refus au moyen d'arguments persuasifs, afin de prévenir l'impopularité que nous vaudrait notre attitude.

Bien que la situation n'ait pas changé au point de vue matériel par rapport à l'occupation britannique. il me paraîtrait difficile de soutenir aujourd'hui que la politique de l'Égypte n'est pas entrée dans une phase nouvelle depuis bientôt deux ans*.

En succédant à Tewfik, Abbas Pacha a inauguré en effet une ère de résistance à laquelle l'Angleterre était loin de s'attendre. C'est en s'appuyant sur la France et la Turquie, tenues systématiquement en suspicion par son père, que le nouveau Khédive espère libérer son pays du joug étranger dans un avenir plus ou moins éloigné. N'est-il pas juste qu'à notre tour nous lui donnions une preuve de sympathie en lui permettant d'améliorer le sort des indigènes qui se sont montrés si solidairement unis à lui dans les moments les plus difficiles, et que nous le fortifiions contre ses ennemis**.

Nous serait-il possible, d'autre part, de faire comprendre aux contribuables, devant l'accumulation rapide des millions que nous tenons ainsi en réserve,

[1] Non reproduite. — Le Gouvernement français estimait que les économies de la conversion devaient être réservées en vue de préparer l'évacuation de l'Égypte.

* Annotation du Département : *Quels ont été les résultats pratiques ? L'augmentation temporaire des troupes d'occupation.*

** Annotation du Département : *Il convient de ne pas perdre de vue que Tigrane Pacha, sans attendre les avis officieux qu'il nous avait demandés, a cherché à nous forcer la main en saisissant officiellement les Puissances en dehors de tout concert avec nous.*

que c'est dans leur intérêt qu'un tel sacrifice leur est imposé, sans indiquer tout au moins que, toujours occupés de préparer l'évacuation, nous sommes disposés à examiner la question de l'augmentation de l'armée sur les bases indiquées dans la circulaire du 17 juin 1890*.

J'estime dans tous les cas, M. le Président du Conseil, que la situation actuelle de l'Égypte justifie amplement un changement d'attitude de notre part en ce qui concerne l'emploi des réserves dont il s'agit, et qu'en ne le faisant point, nous nous exposons à perdre rapidement le bénéfice de résultats péniblement acquis**. Le découragement s'emparerait en effet des Égyptiens, si faciles à impressionner, et nos adversaires sauraient en tirer le plus grand profit.

7.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. Secret. *Saint-Pétersbourg, 8 janvier 1894.*

Je vous envoie copie de la lettre que j'ai adressée à M. de Giers en réponse à celle que vous avez déjà reçue par la dernière valise et qui nous informe de l'adoption définitive par la Russie du projet de convention militaire déjà approuvé en principe et signé en août dernier par les deux Chefs d'État-major[1]. Je n'ai pas encore vu M. de Giers qui est toujours souffrant, mais je sais que cette lettre a été vue par l'Empereur et que la copie en a été envoyée au général Obroutcheff pour être jointe au dossier. C'est donc une affaire finie et bien finie. Un des avantages de notre succès, dans la forme où il se présente, c'est que ce sont les Russes qui ont pris l'initiative : ils ont été les premiers à adopter la convention et nous n'avons fait que leur répondre. On ne pourra pas dire, après cela, que nous ayons rien sollicité et le résultat a bien sa valeur.

Le général Obroutcheff me disait tout à l'heure encore qu'il avait vu l'Empereur, qui lui avait semblé très satisfait. Sa Majesté s'est exprimée en termes très vifs contre Guillaume II à propos de la pression qu'il exerce en ce moment sur le Roi de Wurtemberg pour arriver à l'absorption de l'armée wurtembergeoise. « C'est égal, aurait dit l'Empereur, en se servant d'une des phrases

* Annotation du Département : *Assurément il y a quelque chose à faire dans ce sens.*

** Annotation du Département : *Lesquels, en dehors du firman?*

(1) La lettre de M. de Giers visée ici figure au t. X de la présente série sous le n° 488, en annexe à la lettre particulière de M. de Montebello du 30 décembre 1893.

de notre conversation, il n'y en a pas un seul aujourd'hui qui oserait s'engager *à fond.* »

Je verrai l'Empereur samedi au cercle diplomatique du 1er janvier russe et je pourrai encore, avant de fermer mon courrier, vous dire dans quelles dispositions je l'aurai trouvé. Mais, en raison de mon voisinage avec l'Ambassadeur d'Allemagne, il est évident qu'il ne pourra me faire aucune allusion.

P.-S. — 13 janvier. — Le cercle diplomatique a été contremandé ce matin. On dit que l'Impératrice est un peu souffrante : c'est peut-être la vraie raison, mais on en cherche d'autres, bien entendu. Je ne crois pas cependant qu'il y ait rien de sérieux. J'ai vu hier soir M. de Giers, qui m'a paru bien malade. Il me semble difficile qu'il continue longtemps à rester notre ministre, mais on ne sait rien de son successeur. L'Empereur est très embarrassé pour en choisir un. Il me semble probable, malheureusement, qu'aucune décision ne sera prise et que les choses continueront à marcher mal avec Chichkine comme gérant. Le journal de ce matin est absolument muet sur les mouvements que l'on annonçait depuis quelque temps.

ANNEXE.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE A SAINT-PÉTERSBOURG,

A M. DE GIERS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE RUSSIE.

L. Secret. *Saint-Pétersbourg, 24 décembre 1893/4 janvier 1894.*

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 15/27 décembre 1893, par laquelle elle m'annonce qu'après avoir, par ordre suprême, examiné le projet de convention militaire élaboré par les États-majors russe et français et soumis ses appréciations à l'Empereur, elle se fait un devoir de m'aviser que cet arrangement, tel qu'il a été approuvé, en principe, par Sa Majesté et signé en août 1892 par M. l'aide de camp général Obroutcheff et le général de division de Boisdeffre, délégués tous deux à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, peut être considéré désormais comme définitivement adopté.

Je me suis empressé de faire part de cette détermination à mon Gouvernement et je suis autorisé à déclarer à Votre Excellence, en la priant de porter cette résolution à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur, que le Président de la République et le Gouvernement français considèrent également ladite convention militaire, dont le texte est approuvé de part et d'autre, comme désormais exécutoire.

En conséquence de cet accord, les deux États-majors auront, dès à présent, la faculté de se concerter en tout temps et de se communiquer réciproquement tous les renseignements qui pourraient leur être utiles.

8.

Note du Ministre.

Entretien avec M. Leon y Castillo (Question du Maroc).

Paris, 10 janvier 1894.

J'ai dit à l'Ambassadeur d'Espagne que j'avais réfléchi aux questions qu'il m'avait posées relativement à l'indemnité à exiger du Maroc et que la dépêche de M. Roustan relatant son entretien avec M. Moret est entre mes mains [1].

Montant de l'indemnité. — Il semble qu'elle peut varier entre 15 et 20 millions. Il est à souhaiter qu'elle ne dépasse pas ce dernier chiffre. Les conditions de l'emprunt en deviendraient financièrement plus lourdes et il y a un intérêt politique à trouver les fonds dans un seul pays; enfin il faut pouvoir établir une relation entre le montant de l'emprunt et le gage que le Maroc peut offrir.

En tout état de cause le Cabinet de Madrid doit se tenir en garde contre les conseils que l'on pourrait lui donner en vue de l'amener à élever le chiffre de l'indemnité; ils ne sauraient être désintéressés.

Gage de l'emprunt. — Je n'en vois pas d'autre que le produit des douanes. Les douanes ont été le gage de l'opération faite en 1861-1862. Les dispositions concertées alors entre l'Angleterre, l'Espagne et le Maroc pourraient être à peu près reproduites. L'intervention de l'Espagne dans la perception et la garantie des recettes de la douane ne pourrait que faciliter les choses. Intérêt 5 p. 100 ou 5 1/4 p. 100, amortissement trente ans.

M. Leon y Castillo ne m'a pas caché qu'il est en garde contre l'Angleterre. Je ne l'ai pas rassuré à cet égard. Je me suis offert à lui donner des indications plus précises s'il le jugeait ultérieurement utile.

(1) Le Maréchal Martinez Campos allait se rendre auprès du Sultan du Maroc pour régler l'affaire de Melilla. M. Moret avait entretenu M. Roustan de l'intérêt qu'avait le Gouvernement espagnol à voir réussir cette mission avec les conseils et l'appui de la France (dép. de Madrid du 2 janvier n° 1). De son côté, M. Leon y Castillo était venu lui-même s'entretenir de ce sujet, le 5 janvier, avec M. Casimir-Périer.

9.

Note de l'ambassade d'Italie.

Paris, 10 janvier 1894.

(*Reçu :* Dir. pol., 11 janvier.)

D'après des informations transmises au Gouvernement du Roi sous la date du 14 décembre dernier par l'agent royal en Éthiopie, le roi Ménélik aurait reçu de M. le Président de la République française, de M. le Ministre des Affaires étrangères de France et de M. le gouverneur d'Obok des lettres le remerciant de l'accueil fait à M. Chefneux et lui promettant de frapper des monnaies pour l'Éthiopie et de lui envoyer de grands approvisionnements d'armes et de munitions [1].

Lorsque le roi Ménélik par une voie irrégulière adressa aux Puissances, sous la date du 27 février 1893, une lettre circulaire au sujet du traité d'Ucciali [2], M. Develle, alors Ministre des Affaires étrangères, voulut bien donner à l'Ambassadeur d'Italie à Paris, le 14 juin dernier, l'assurance que le Gouvernement de la République n'y aurait point répondu*. Or, le fait signalé par l'agent royal susdit permettrait de supposer que le Gouvernement français, même s'il s'est abstenu de répondre sur l'objet de la circulaire, ne s'est tout au moins pas inspiré, dans ses communications au Négus, de l'esprit qui avait dicté l'assurance donnée par Son Excellence M. Develle.

Il importe par suite au Gouvernement du Roi de déclarer qu'il considère le traité d'Ucciali comme continuant d'être en pleine vigueur et que sa situation politique envers l'Éthiopie reste telle qu'elle a été notifiée au mois d'octobre 1889 aux Puissances qui lui ont donné formellement acte de cette notification.

(1) Sur le rôle joué par M. Chefneux, négociant français établi au Choa, voir le t. IX de la présente série, n° 119, et le t. X, n°s 227 et 260.

Le Négus, après la dénonciation du traité d'Ucciali, ayant exprimé le désir de faire frapper à Paris une monnaie à son effigie, le Gouvernement français y avait autorisé la Direction de la Monnaie (lettre de M. Develle à Ménélik du 5 septembre 1893).

(2) Voir au t. X de la présente série, sous le n° 278, copie de la lettre du roi Ménélik au Président Carnot lui annonçant qu'il a écrit au roi Humbert pour dénoncer le traité d'Ucciali conclu avec l'Italie le 2 mai 1889 et, sous les n°s 269 et 357, une lettre et une circulaire de M. Develle définissant l'attitude du Gouvernement français dans cette affaire.

*Annotation du Département : *Nous n'avons pas répondu à la protestation de Ménélik.*

10.

M. d'Aubigny, Ministre de France à Tanger,
à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 9. Confidentiel. *Tanger, 11 janvier 1894, 7 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Le Sultan est ému du caractère *militaire* de la mission [1] qui va se rendre à Marrakech pour régler l'affaire de Melilla. Il craint d'avoir la main forcée, surtout sur le montant de l'indemnité, et voudrait transporter la négociation à Tanger. Dans ce but il envoie des pleins pouvoirs à Moulay Arafa et à Si Mohammed Torrès, enjoignant à ce dernier de me consulter en *secret* dans les cas difficiles. Je tiens ces détails du Dr Linarès [2].

Moulay Hassan voit enfin clair, mais trop tard, dans les prétentions de l'Espagne, sur lesquelles il s'est fait longtemps illusion malgré mes représentations, ainsi que je le signalais à Votre Excellence par mon télégramme 116 de l'an dernier [3].

11.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 13. *Berlin, 11 janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 17 janvier.)

Je me propose de résumer dans cette dépêche, sans m'arrêter à de trop minutieux détails, les appréciations de la presse prussienne sur le bilan politique de 1893.

Abstraction faite des rivalités de parti et des attaques contre l'administration du comte de Caprivi, l'idée *dominante*, je dirais presque *unanime*, des journaux de ce pays est que l'année qui vient de finir a été très favorable à la France. Notre rapprochement avec la Russie, de plus en plus indéniable après les fêtes de Toulon, et presque simultanément la crise effroyable que traverse l'Italie ont modifié, aux yeux de tous, l'équilibre des forces de l'Europe tel

(1) Elle avait pour chef le Maréchal Martinez Campos (voir ci-dessus le n° 8).

(2) Médecin de la mission militaire française au Maroc, qui jouissait de la confiance du Sultan.

(3) Voir t. X, n° 469.

que l'avait réalisé le prince de Bismarck. Je sais bien que cette constatation n'est pas, de la part des Allemands, sans arrière-pensée. Leur but évident est d'inquiéter l'Angleterre et de la jeter dans les bras de l'Allemagne. Mais la présence du parti libéral à la tête du Gouvernement britannique ne leur laisse pas grand espoir de remplacer dès à présent par la Grande-Bretagne, dans la Triple Alliance, l'Italie qui s'effondre. Mais ils ne négligent rien pour présenter nos succès dans la région du Mékong[1] et le dernier incident de l'hinterland de Sierra Leone[2] comme une humiliation ou une offense que ne sauraient tolérer sans déchoir les Anglais, dont la prépondérance dans la Méditerranée serait d'ailleurs compromise par l'action combinée des escadres franco-russes aux portes de Constantinople et à l'entrée du canal de Suez.

Ce serait pour l'Allemagne une satisfaction dont elle se contenterait provisoirement que de voir le Cabinet de Londres prendre peur et développer outre mesure ses armements maritimes. Lord Salisbury se serait vraisemblablement jeté dans le panneau. M. Gladstone est plus prudent, et nous n'avons qu'à nous en féliciter.

En somme, de l'aveu même de nos détracteurs systématiques, la France n'a jamais eu davantage, depuis vingt-trois ans, le vent en poupe. Les sombres pronostics que l'on tirait contre nous de nos difficultés intérieures du début de l'année dernière et de notre isolement économique ne se sont pas réalisés et nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

La virilité dont témoigne le verdict rendu hier par le jury de la Seine contre l'anarchisme[3] ne peut, d'ailleurs, qu'augmenter notre crédit en Europe.

(1) Par un traité d'octobre 1893, le roi de Siam avait reconnu la souveraineté de l'Annam sur le Laos, avec le Mékong comme limite.

(2) Le 23 décembre 1893, des éléments français et britannique, ignorant leur véritable qualité respective, avaient fait feu les uns sur les autres dans la région de Ouarina.

(3) L'anarchiste Vaillant avait été condamné à mort.

12.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 8. Confidentiel. *Rome, 13 janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 janvier; Dir. pol., 23 janvier.)

[Indemnités pour les faits d'Aigues-Mortes. Visite du baron Blanc. Envoi d'une lettre particulière du baron Blanc à M. Léon Say.]

ANNEXE.

M. Blanc, Ministre des Affaires étrangères d'Italie,

à M. Léon Say, ancien Ministre des Finances.

L. particulière. *Rome, 12 janvier 1894.*

Je crois être redevable et devoir un remerciement à vos anciennes sympathies pour l'Italie et à la bienveillance dont vous m'avez personnellement honoré, pour les témoignages de haute impartialité que j'ai trouvés dans un des organes les plus respectés de l'opinion française. Le moment présent est un peu difficile pour les relations non pas des deux Gouvernements, animés d'un même esprit de conciliation, mais des deux peuples, où l'esprit public est troublé par de fâcheux malentendus. Ces malentendus, j'en ai l'absolue conviction, se dissiperont avec le temps, — un temps qui n'est peut-être pas éloigné — et voici tout simplement le motif de ma ferme espérance. Étant donné que toute l'Europe veut d'autant plus sincèrement la paix qu'une guerre générale pourrait aboutir à une *Commune* générale; étant donné que, la paix continuant, *rien* ne nous oblige ni n'oblige la France à être en antagonisme politique de l'un à l'autre pays, il reste à voir ce qui nous divise réellement aujourd'hui. Or, il n'y a aucun doute pour moi que nous soyons divisés essentiellement par un fait transitoire : le fait d'un protectionnisme à outrance, déploré parfois par quelques-uns de vos Ministres eux-mêmes, protectionnisme qui, non seulement, fait exclure nos produits par vos producteurs, mais fait chasser nos ouvriers par vos ouvriers. Nous ne vous jetterons pas la pierre, n'ayant pas été nous-mêmes sans péché, puisqu'il y a eu à certains moments dans notre pays des hostilités locales contre des industries fondées ici par des capitalistes étrangers. Et j'ose même croire que nous ne sommes point ruinés, comme quelques-uns disent, par une guerre politique faite à nos finances; car le capital ne manque pas en Italie, il ne fait que se cacher et le mal n'a dépendu, comme le remède ne dépend, que de nous-mêmes, le mal ayant été un régime d'*insecure business*, et le remède étant l'impitoyable sincérité et le retour au vrai à tout prix, auquel nous sommes résolus. De même donc

que, je ne crois ni aux réclames de journaux, ni aux démarches d'officieux pour nos finances, je ne compte guère sur les discussions diplomatiques ou parlementaires pour replacer les deux pays sur un terrain de bon et amical voisinage ; les faits sont contre nous en ce moment, mais leurs conséquences déjà visibles pour de bons yeux travaillent déjà pour nous. Sans paradoxe, les jurés d'Angoulême me semblent des protectionnistes à leur manière ; et il est possible que vos Chambres repoussent une proposition éventuelle d'indemnité aux Italiens, dans le même esprit qui jadis a fait repousser par elles notre traité de commerce. Ce sont là des phénomènes dont les passions politiques peuvent s'emparer pour les aggraver contre le vœu des Gouvernements, mais qui n'ont point pour véritable origine la politique même, puisque la Suisse, qui n'est pas suspecte d'alliances, a vu le même mur de Chine s'élever chez vous contre elle. Ce phénomène a eu dans les dernières années un caractère épidémique ; il décroît déjà aux États-Unis. Sera-t-il très durable chez vous? Il ne semble pas. Votre commerce extérieur ne s'en trouve peut-être guère mieux que le nôtre, qui au moins s'est ouvert de nouveaux marchés ; et j'ai appris jadis chez M. Michel Chevalier que la solidarité des nations pour le bien-être de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre sera un facteur d'une importance croissante dans la politique internationale moderne. Ayons donc une sérénité supérieure au milieu des haines qui sont d'un autre temps ; rendons-nous justice et assistance entre hommes politiques de pays divers, mais d'égal bon vouloir, afin de pouvoir donner assistance et justice à qui travaille et souffre. Quant à nous, nous ne laisserons pas se rouvrir ici des discussions irritantes sur les faits d'Aigues-Mortes. Dans notre pays l'opinion publique elle-même a trop péniblement ressenti l'accusation imméritée de demander de l'or chez vous et des armes ailleurs, pour ne pas laisser tomber, si vous la laissez tomber vous-mêmes, l'offre d'indemnité aux Italiens, faite spontanément par votre précédent Cabinet et que votre Cabinet actuel, où nous remarquons un nom qui personnifie les meilleures traditions libérales, regrette, nous en sommes sûrs, de ne pouvoir peut-être maintenir.

J'ai causé avec vous, non en Ministre, mais en ami. Pardonnez-le moi, et croyez, etc[1].

[1] La lettre du baron Blanc à M. Léon Say avait été remise ouverte à notre Ambassadeur à Rome, M. Billot ; le baron Blanc l'avait prié d'en prendre connaissance.

13.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 6. *Péra, 13 janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 janvier; Dir. pol., 21 janvier.)

[Au commencement de son rapport M. Paul Cambon donne quelques indications sur les membres du corps diplomatique présents à Constantinople, notamment sur M. de Nélidoff et ses entretiens avec lui.]

Quelques jours après mon arrivée, j'ai été reçu par le Sultan, qui m'avait envoyé féliciter à la gare par un de ses officiers et m'avait manifesté le désir de me voir le plus tôt possible. Il m'a fait un accueil empressé et même affectueux; il m'a demandé des nouvelles de M. le Président de la République et m'a chargé de lui transmettre ses compliments et ses vœux.

Il m'a parlé aussi de notre nouveau ministère et en particulier du Président du Conseil. J'ai pu l'assurer des dispositions favorables de Votre Excellence et de sa volonté de seconder le Sultan et son Gouvernement. Je lui ai indiqué comme une preuve certaine de nos intentions l'empressement avec lequel vous aviez pris des dispositions pour qu'une division navale se préparât à Toulon* et fît une tournée sur les côtes de Tripolitaine, qui, d'après une communication de Sa Majesté elle-même, semblaient menacées par une Puissance européenne. Abdul Hamid a accueilli cette déclaration avec une reconnaissance mêlée d'une certaine appréhension.

Il m'a dit, que, d'après les nouveaux renseignements de son Ambassadeur à Rome, l'Italie se trouvait trop embarrassée pour courir les aventures et qu'il était préférable d'ajourner notre démonstration navale. Je lui ai répondu que je transmettrais ce vœu à Votre Excellence et que mon Gouvernement ne ferait aucune difficulté pour retarder les évolutions de notre division du Levant jusqu'à l'époque ordinaire des manœuvres navales dans la Méditerranée. Il était facile de donner cette satisfaction à Sa Majesté, puisque notre flotte n'a jamais dû se mettre en mouvement avant la seconde quinzaine de février.

Ayant été amené ainsi à parler de l'Italie, Sa Majesté m'a interrogé minutieusement sur la situation politique et les forces militaires de cette Puissance.

*Annotation du Ministre : *Nous n'avons pas besoin de la préparer, elle est toujours prête puisqu'elle fait partie de l'escadre d'évolution. L'indiquer dans la réponse à M. Cambon.*

Je lui ai dit tout ce que je savais de l'armée italienne, de ses effectifs de paix et de guerre, de la marine, des finances, des causes du mouvement sicilien, de l'organisation des sociétés ouvrières, de leur ramification dans la péninsule et des embarras inextricables où s'était jetée l'Italie en accédant à la Triple Alliance.

Il m'a demandé avec beaucoup d'insistance si je croyais à la réalité d'un mouvement anti-dynastique et à la possibilité d'une révolution. J'ai pu lui répondre en lui citant seulement l'opinion du baron Blanc.

Le Ministre des Affaires étrangères du roi Humbert, qui était encore Ambassadeur à Constantinople il y a deux ans, a laissé ici à la tête d'une maison de banque créée sous son inspiration et avec l'aide de ses capitaux son secrétaire particulier, le comte Bosdari, avec qui il entretient une correspondance très suivie.

Quelques jours avant d'être appelé au ministère, il exprimait à son ancien secrétaire les inquiétudes les plus vives; il lui écrivait que la crise actuelle était la plus grave que l'Italie eût traversée depuis sa formation, qu'on ne pouvait en sortir que par la guerre ou le désarmement, que, si le ministère en formation n'avait pas assez d'autorité pour entraîner le pays en avant ou pour lui imposer un mouvement en arrière et se bornait à piétiner sur place, la situation ne ferait qu'empirer et que tout pourrait finir par une révolution.

Le comte Bosdari qui, avec des airs d'importance n'est qu'un bavard et un indiscret, s'est empressé de colporter la lettre de son ancien chef et de la communiquer sous le sceau du plus grand secret à tous les gens qu'il rencontrait.

J'ai donc été en mesure de fournir au Sultan une opinion autorisée en donnant mes sources.

J'ai ajouté, il est vrai, que le baron Blanc devenu Ministre envisagerait peut-être la situation sous des couleurs moins sombres; mais ses premières impressions n'en étaient pas moins bonnes à retenir et à citer.

L'examen des forces militaires italiennes nous a conduits à celui des forces de l'Empire ottoman et Sa Majesté m'a fait remarquer avec satisfaction qu'elle pouvait mettre en ligne plus de monde que l'Italie. Elle a seulement noté l'insuffisance de sa grosse cavalerie et la difficulté de recruter des chevaux de taille. J'ai dû me livrer à ce propos à quelques considérations sur le rôle de la cavalerie dans les guerres modernes, sur la diminution progressive de l'importance de la grosse cavalerie et au contraire la part de plus en plus active de la cavalerie légère dans la conduite des opérations. J'ai pu lui communiquer les impressions d'un de nos officiers de cavalerie estimés, le général Bonie, qui parcourait l'an dernier l'Europe avec la mission d'étudier le mode de recrutement des chevaux dans les différents pays et qui avait été frappé des ressources de la Turquie et de l'organisation nouvelle des régiments irrégu-

liers en Asie mineure. Toutes ces observations ont fort intéressé le Sultan qui est très fier du reste de ses régiments d'irréguliers auxquels il a donné son nom. Ils s'appellent « Hamidiés ».

[Introduction de professeurs français à l'École de médecine de Constantinople et conférence sanitaire.]

14.

M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Reverseaux, Chargé de l'agence et consulat général de France au Caire.

T. n° 6. *Paris, 18 janvier 1894, 9 h. 30, soir.*

J'ai reçu vos lettres n°s 257 et 5 (1). Ma dépêche du 28 décembre (2) a suffisamment rappelé les motifs qui nous avaient déterminés à faire réserver les économies de la conversion dont l'emploi, à fixer ultérieurement, devait avoir directement pour objet de préparer l'évacuation.

Il ne m'appartient pas de renoncer à cette situation laborieusement créée et invariablement défendue par mes prédécesseurs. Le Gouvernement de la République y trouve la meilleure et la plus efficace garantie non seulement de nos intérêts propres, mais encore des intérêts supérieurs de l'Égypte; et, si le réveil de patriotisme que vous me signalez dans ce pays est sincère, on y sera généralement d'accord avec nous pour subordonner à des considérations qui touchent à l'autonomie nationale la poursuite d'améliorations matérielles qui pourront d'ailleurs être réalisées par d'autres moyens.

Nous n'avons jamais entendu laisser les économies de la conversion s'accumuler indéfiniment et les circonstances seules, vous le savez, ont retardé le moment où nous aurions fait, quant à leur emploi, des propositions conformes aux vues exprimées à plusieurs reprises par le Gouvernement français, notamment en ce qui concerne la réorganisation de l'armée.

Le Gouvernement égyptien, en formulant un projet destiné à absorber dans le présent *et dans l'avenir* les économies de la conversion et en en saisissant les Puissances sans attendre l'avis qu'il avait sollicité de vous, a préféré ne pas nous laisser le choix de l'heure que nous estimerions favorable.

Sans insister sur le caractère de cette procédure que vous avez d'ailleurs très justement relevé, nous en devons conclure : 1° que les circonstances

(1) Du 31 décembre 1893 et du 7 janvier 1894. Ces deux dépêches se rapportaient, comme le présent télégramme, à la question de l'emploi des économies de la conversion.

(2) Non reproduite. Voir à ce sujet le tome VIII de la présente série.

paraissent particulièrement propices aux Ministres du Khédive pour épuiser cette question avec les divers intéressés ; 2° qu'ils se sentent prêts à la traiter dans son ensemble et à nous soumettre des projets rentrant dans le cadre que nous avons tracé dès l'origine, pour le cas où les projets, si différents, présentés aujourd'hui, n'obtiendraient pas l'agrément indispensable.

Nous examinerons volontiers ces propositions nouvelles. Je n'ignore pas que notre attitude, en affectant certains intérêts locaux, suggérera des objections de même ordre et je comprends que vous ayez tenu à me faire part de vos préoccupations à cet égard, mais il me semble difficile qu'on puisse se méprendre autour de vous sur le véritable caractère de nos résolutions et je m'en remets à vous du soin de mettre en lumière les motifs qui ne nous permettent pas de changer d'attitude alors que les circonstances ne paraissent en rien modifiées. Le crédit mérité que vous avez su acquérir en Égypte et la confiance que vous y inspirez vous faciliteront cette tâche délicate.

15.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ DE L'AGENCE ET CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE,

À M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 13. *Le Caire, 19 janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 janvier; Dir. pol., 5 février.)

[M. de Reverseaux rend compte au début de son rapport de l'inspection qu'a faite Mouktar Pacha, Haut-Commissaire du Sultan, dans la Haute-Égypte et de la situation qu'il a trouvée sur la frontière du Soudan.]

Pendant son séjour à Ouadi-Halfa, Mouktar a reçu la visite d'un indigène, frère d'un chef de partisans, Saleh bey, qui, après s'être employé depuis des années à faire le service d'éclaireur pour le compte de l'armée égyptienne, a été tué il y a peu de mois dans une rencontre avec les Derviches. Cet indigène raconta au Haut-Commissaire que son frère était tombé dans un guet-apens, préparé par les Anglais eux-mêmes, qui s'étaient aperçus que Saleh bey connaissait leurs négociations avec le calife Abd Allah et possédait à ce sujet plusieurs documents compromettants. Il résulte des déclarations de cet homme que les officiers anglais de la frontière entretiennent, depuis quelque temps déjà, par l'intermédiaire d'un individu dont il a cité le nom, des relations suivies avec le calife ; il s'agirait de l'amener à se déclarer indépendant sous la protection de l'Angleterre, qui lui garantirait son indépendance et son autorité sur le Soudan égyptien. Le calife se serait même préoccupé de savoir

en quoi consisterait la protection qu'on lui offrait, et on lui aurait répondu que le seul but en serait de défendre le Soudan contre toutes les Puissances et surtout contre la Turquie.

Mouktar s'est vivement préoccupé de cette confidence qui lui a été faite sous le sceau du plus grand secret. Il est avéré pour lui que l'Empire du calife Abd Allah est en pleine décomposition; dès lors Abd Allah peut être tenté, pour se maintenir, d'écouter toutes les suggestions qui lui seront faites. Il pense également que le Soudan, affamé et ruiné, se soumettrait volontiers à une autorité musulmane, celle du Khédive ou celle du Sultan, mais retrouverait dans son fanatisme mal éteint assez de force pour résister énergiquement à une action européenne. Dans ces conditions, le Haut-Commissaire estime que l'Égypte ne dispose pas sur sa frontière de forces assez nombreuses pour que les Anglais puissent entreprendre une expédition armée, qui nécessiterait au moins 50.000 hommes, et il hésite à croire que l'Angleterre songe à risquer ses bonnes relations avec le Sultan en déclarant brusquement un protectorat sur le Soudan. Néanmoins il se montre fort inquiet des menées anglaises dont il a surpris le secret à Ouadi-Halfa et m'a prié d'en faire part confidentiellement à Votre Excellence.

En tout état de cause, il est certain que la question du Soudan revient sur l'eau; les journaux à la solde de l'agence anglaise se mettent depuis quelque temps à s'en occuper de nouveau. L'un d'eux affirmait récemment qu'une discussion aurait lieu, lors de la prochaine réunion du Parlement, à propos d'une pétition signée par les Chambres de commerce de Manchester et de Liverpool. En même temps, le *Morning Post* prévoyait la nécessité d'une marche sur Khartoum, qui préoccupe la presse anglaise chaque fois qu'un mouvement en avant est fait par les Italiens dans l'Erythrée.

Il se peut que la position des Italiens, facilitée par la victoire d'Agordat, puisse inquiéter jusqu'à un certain point les visées anglaises sur le Soudan; mais une action en ce pays aurait pour la diplomatie britannique un bien autre avantage, étant donné la situation présente en Égypte. Avec les difficultés parmi lesquelles elle se débat au Caire et dont les seules issues paraissent être une retraite ou un coup de force, hypothèses toutes deux irréalisables, les Anglais peuvent se servir de la question du Soudan comme du seul dérivatif qui leur reste vis-à-vis de l'Égypte et de l'Europe. Vis-à-vis de l'Europe, le Soudan à reconquérir et à réorganiser recule indéfiniment la date de l'évacuation; vis-à-vis de l'Égypte, il leur ramène des sympathies en les associant à une œuvre utile pour le commerce indigène et flatteuse pour le patriotisme égyptien; il peut aussi leur fournir un moyen de détourner l'attention du Khédive, trop préoccupé en ce moment par l'absorption britannique dans l'Égypte proprement dite.

[M. de Reverseaux indique, en terminant, le parti que les Anglais pourraient

tirer de Zobéir Pacha, ancien conquérant du Darfour, pour rétablir leurs relations avec ce pays.]

J'ai cru devoir signaler tous ces faits à Votre Excellence, persuadé que nous sommes à la veille d'un nouvel effort qui sera tenté en Angleterre pour remettre sur le tapis la question soudanaise.

16.

M. Patrimonio, Ministre de France à Belgrade,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1. *Belgrade, 21 janvier 1894, 2 h., soir.*

(*Reçu :* 3 h. 45, soir.)

Le roi Alexandre ayant prévenu à minuit le Président du Conseil que le roi Milan arriverait aujourd'hui, le général Grouitch a convoqué ce matin les Ministres qui ont décidé unanimement de remettre au Roi leur démission.

Le motif est que la représentation nationale ayant, il y a deux ans, pris acte de la renonciation du roi Milan à tous ses droits (1) et de sa résolution de vivre désormais hors de Serbie, le cabinet radical ne peut paraître, en restant au pouvoir, sanctionner une violation aussi flagrante de la parole donnée.

Le Roi revendique l'initiative du rappel de son père, mais nul n'ignore que c'est celui-ci qui intrigue depuis trois mois pour troubler le pays, afin de pouvoir justifier son retour.

La démission du cabinet Grouitch vient d'être acceptée par le Roi.

Dans une demi-heure l'ex-roi sera à Belgrade.

Si Votre Excellence veut bien se reporter à ma correspondance de ces deux derniers mois, elle pourra se rendre compte de la gravité de la situation.

(1) Le roi Milan avait, le 30 septembre 1891, renoncé à tous les droits de son rang et même de sa nationalité. L'Assemblée nationale serbe avait, par une loi votée en deuxième lecture le 24 mars 1892, pris acte de cette renonciation. Cette loi déclarait rompre tout lien entre la Serbie et l'ex-roi et lui interdisait de séjourner dans ce pays.

17.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 18. *Londres, 21 janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 22 janvier.)

On ne connaît pas encore les projets de l'Amirauté et le programme du Gouvernement relativement au budget de la Marine [1]. Il est probable toutefois qu'ils comporteront une dépense extraordinaire de douze millions de livres sterling, soit de trois cents millions de francs à répartir en trois ou quatre annuités. Comment le Chancelier de l'Échiquier fera-t-il face à une charge aussi considérable, de quelles ressources disposera-t-il, c'est ce qu'on ne sait pas. On sait seulement que Sir W. Harcourt est fort embarrassé et qu'il ne lui sera pas facile de présenter au mois d'avril prochain un budget en équilibre. Ce n'est pas de son plein gré que le Gouvernement s'est décidé à accepter les propositions de l'Amirauté. Elles ne lui paraissent pas sans doute indispensables et proportionnées aux prétendus périls de l'heure présente. Mais de graves considérations l'ont amené à se rendre aux vœux du Parlement et de l'opinion publique. D'abord sa majorité, cette majorité is fidèle, mais numériquement si faible, le pressait vivement de faire quelque chose, de ne pas la laisser plus longtemps sous le coup des attaques répétées du parti conservateur contre son manque de clairvoyance et même de patriotisme. Il était d'autant plus nécessaire de tenir compte de ses instances qu'elles n'étaient pas seulement inspirées par des raisons politiques, un grand nombre de libéraux étant personnellement et professionnellement intéressés à la mise en activité des grands chantiers maritimes. De leur côté les radicaux appelaient l'attention du Cabinet sur l'énorme quantité d'ouvriers sans travail à la situation desquels il était pourtant urgent de songer. Enfin il y a partout en Angleterre le sentiment vague et général qu'une atteinte est portée à la suprématie maritime de la Grande-Bretagne depuis les fêtes de Toulon et surtout depuis la rencontre des escadres russe et française dans la Méditerranée, et de ce sentiment, bien qu'il soit peu conforme à la réalité et qu'il ne repose pas, tant s'en faut, sur des données exactes, il a paru impossible de ne pas se soucier. De là, le programme mis à l'étude et le changement d'attitude du Gouvernement. J'ajoute que la controverse qui s'est élevée dans nos journaux sur l'état de notre

[1] Sur l'augmentation des crédits de la Marine, réclamée par l'opinion anglaise, voir le t. X de la présente série, n° 457 (dépêche de Londres du 2 décembre 1893).

marine et qui a pris un ton particulièrement agressif contre les entreprises et le commerce britanniques n'a pas été sans influence sur l'état d'esprit dont nous voyons les conséquences*.

18.

M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Ressman, Ambassadeur d'Italie à Paris.

L. *Paris, 22 janvier 1894.*

En écrivant à Votre Excellence la lettre que j'ai eu l'honneur de lui adresser le 9 décembre relativement aux indemnités pour les victimes d'Aigues-Mortes (1), j'espérais régler définitivement une question que le précédent cabinet m'avait laissé le soin de poursuivre.

Je suis heureux de constater que je n'ai pas trop présumé des sentiments qui animent le Gouvernement du Roi en réclamant pour les faits qui se sont produits à Rome, à Naples et à Gênes une réparation analogue à celle que le Gouvernement de la République avait spontanément offerte.

Quant à la forme qu'il convenait de choisir pour assurer le payement de ces indemnités, j'avais pensé que le vote d'un crédit par le Parlement italien et par le Parlement français eût été un témoignage public de respect réciproque, un gage salutaire d'apaisement et de concorde. Il me semblait qu'il pouvait y avoir lieu, dans les circonstances présentes, non seulement de déterminer quelles sommes seraient mutuellement échangées, mais quels actes d'un caractère moral viendraient clore et effacer les regrettables incidents qui, au mois d'août, s'étaient produits en France et en Italie.

La lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser n'autorise pas l'espoir d'une telle solution (2) et j'ai dû rechercher le moyen de ne pas saisir le Parlement français d'une mesure à laquelle le Gouvernement du Roi se réserve de ne pas associer le Parlement italien. Le caractère de ce règlement ne saurait être à Paris différent de ce qu'il sera à Rome.

Votre Excellence veut bien me faire savoir que le Gouvernement du Roi est

*Annotation du Département : *C'est évident, notre presse, une fois de plus, a servi les intérêts du parti hostile à la France.*

(1) Voir le t. X, n° 461.

(2) Le 11 janvier, M. Ressman écrivait au Ministre que le Gouvernement italien était disposé à verser une indemnité de 30.000 lires, mais, ajoutait-il, « quant à la question soulevée par la lettre de Votre Excellence au sujet de la forme dans laquelle il devrait être pourvu au payement de ces indemnités, le Gouvernement du Roi estime qu'elle est d'ordre purement intérieur et qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter ».

disposé à verser une somme de 30.000 lires au profit des citoyens français qui ont eu à subir des dommages en Italie. Je viens à mon tour, confirmant les assurances données par le Cabinet que présidait l'honorable M. Dupuy [1], mettre immédiatement à la disposition du Gouvernement italien la somme de 420.000 francs à titre de dommages-intérêts pour les tristes incidents d'Aigues-Mortes. Le Gouvernement de la République espère que Votre Excellence voudra bien reconnaître les efforts qu'il a faits pour régler cette question dans une pensée de dignité commune et de concorde internationale [2].

19.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 15. *Rome, 22 janvier 1894.*

(*Reçu* : Cabinet, 1er février; Dir. pol., 2 février.)

Si M. le marquis de Rudini doit laisser, par son passage aux affaires (9 février 1891 au 15 mai 1892), une trace durable dans l'histoire contemporaine, ce sera certainement pour avoir à nouveau inféodé l'Italie au système de l'Allemagne, en renouvelant prématurément le pacte de la Triple Alliance. Qui aurait jamais imaginé, par suite, que cet homme d'État pût être soupçonné d'avoir, durant la même période, tramé de mystérieuses combinaisons pour trahir la foi allemande et ménagé à son pays une entente avec la Russie et la France? Cependant l'accusation en vient d'être directement formulée contre lui par le journal anglais le *Times*. L'incident a un si fort retentissement à Rome et il peut exercer une telle influence sur la politique intérieure de l'Italie que je crois utile d'en dire ici quelques mots pour en éclairer l'origine et le caractère.

C'est le 19 janvier que le journal de la Cité dénonçait la grande trahison du marquis de Rudini. Le soir même une dépêche du correspondant anglais de la *Tribuna* en apportait la nouvelle à Rome. D'après cette dépêche, le *Times* venait de publier à ce sujet deux documents importants. C'était d'abord un télégramme où le correspondant romain de la feuille anglaise, reprenant une

(1) Le Ministère Dupuy avait démissionné le 25 novembre 1893. M. Casimir-Périer présidait le nouveau ministère.

(2) Le 26 janvier, M. Ressman annonçait à M. Casimir-Périer que le Ministre royal des Affaires étrangères mettait à la disposition de l'Ambassadeur de France à Rome la somme de 30.000 lires en or à titre d'indemnité allouée aux citoyens français lésés en Italie pendant les événements consécutifs aux incidents d'Aigues-Mortes.

insinuation éditée la veille par les *Hamburger Nachrichten*, accusait M. de Rudini d'avoir, en 1891, tenté des démarches secrètes pour se rapprocher de la Russie et s'assurer les bons offices de cette Puissance près de la France en cas de défaite ou de dissolution de la Triple Alliance. C'était ensuite un article de fond, où le *Times* lui-même, s'appropriant l'accusation, faisait le procès complet du marquis, lui reprochant d'avoir joué constamment double jeu, d'avoir trompé l'Allemagne et donné des gages à la Russie, en réduisant les forces militaires et navales de l'Italie au point de rendre impossible le concours sur lequel ses alliés étaient fondés à compter. Aujourd'hui la lutte pour le pouvoir est engagée dans la péninsule entre M. Crispi, qui restera fidèle aux alliances allemandes, et «une clique aristocratique», qui, sous la direction du marquis de Rudini, recommencerait de louches intrigues et affaiblirait l'armée italienne. Dans l'intérêt des Puissances allemandes et aussi de l'Angleterre, unie à l'Italie pour la défense de la Méditerranée, il est désirable que M. Crispi conserve la direction des affaires.

En fait, aucune preuve n'est fournie des accusations portées contre le chef du Cabinet italien du 9 février 1891. Un seul incident pourrait être rappelé à l'appui : c'est l'entrevue qui a eu lieu à Monza au mois d'octobre de cette même année entre M. de Rudini et M. de Giers ; mais on sait, à n'en pas douter, que tout s'est borné à des échanges de vues tendant à établir le caractère exclusivement pacifique des engagements du Gouvernement italien[1].

Les nouvelles transmises de Londres n'en ont pas moins produit à Rome, en dépit de leur invraisemblance, une profonde sensation. Dès le 21 janvier, le marquis de Rudini, s'empressait de déclarer, de la façon la plus catégorique, dans son journal l'*Opinione*, «que les informations du *Times* ne correspondent en aucune façon à la réalité». Il affirmait que jamais il n'avait eu l'intention de «changer la position et l'attitude de l'Italie dans la Triple Alliance». D'après lui, «la vérité est qu'en qualifiant de perfide trahison une politique loyalement pacifique et de recueillement, le *Times* veut créer un «ambiant» contraire à cette politique et pousser l'Italie à augmenter ses armements et à prendre une attitude belliqueuse, ce qui est absolument opposé aux intérêts les plus vitaux du royaume et de ses alliés».

De son côté, M. Crispi ne voulait pas laisser subsister le soupçon qu'il pût être l'inspirateur de cette levée de boucliers contre son ancien adversaire, demeuré le chef de la droite parlementaire. Dans la *Riforma* du 22, il déclarait que c'était une invention de cerveaux fêlés, «da cervelli balzani», de supposer qu'au milieu de ses études pour le règlement de questions d'où le salut du pays dépend, il eût la pensée de soulever des polémiques fâcheuses, qu'il voulût s'attaquer à des hommes politiques à un moment où le concours de tous est nécessaire pour le relèvement de la patrie.

[1] Sur l'entrevue de Monza, voir au t. XI de la présente série les n°s 32 et 44.

Toutes choses considérées, le plus probable est que cette campagne inopportune est due à l'initiative du correspondant romain du *Times*. Chacun sait ici que ledit correspondant, M. Stillmann, favorisé jusqu'à présent de la confiance de M. Crispi, ne pardonne point à M. de Rudini d'avoir constamment dédaigné ses services. Aussi croit-on qu'il a spontanément saisi l'occasion offerte par les insinuations des *Hamburger Nachrichten* pour diriger contre M. de Rudini des accusations qui, dans sa pensée, devraient rendre pour longtemps impossible le retour de cet homme d'État et consolider l'administration encore mal assise de M. Crispi.

Mais cet ami trop zélé n'a pas calculé toutes les conséquences de son imprudente intervention. C'est le pavé de l'ours.

Pour faire aboutir ses projets de réforme, M. Crispi a besoin, comme il l'avoue lui-même, de se ménager le concours des grands partis parlementaires. Malgré tous ses efforts, il n'a pu déjà réussir à se concilier l'extrême gauche qui le menace d'une hostilité irréductible. Dans la gauche et dans le centre, il compte beaucoup d'amis douteux, qui sont peu disposés à consentir les sacrifices financiers qu'il se verra bientôt contraint de leur demander.

Au moins faut-il qu'il puisse compter sur la neutralité bienveillante de la droite. Jusqu'ici les hommes de ce parti semblent disposés, par esprit de gouvernement, à ne pas se cantonner dans une opposition systématique afin de favoriser par leur appui une liquidation difficile dont il ne leur conviendrait point d'assumer dès à présent la lourde entreprise. Mais qu'adviendra-t-il si les attaques inattendues dont leur chef et leur politique font maintenant l'objet les contraint à se mettre sur la défensive et à entrer en guerre? M. Crispi trouvera-t-il la majorité sur laquelle il comptait hier encore à la Chambre des députés? Ne va-t-il pas être obligé de modifier à la dernière heure les plans que sa tactique avait préparés?

Il m'est impossible de donner aujourd'hui une réponse à ces diverses questions que chacun se pose. Nous ne tarderons pas d'ailleurs à posséder tous les éléments nécessaires pour juger de la situation, si la session parlementaire est rouverte le 25 de ce mois, comme on l'annonce, et remet les partis en présence. Mais personne ne serait surpris si un nouvel incident joint aux autres difficultés de l'heure actuelle ne décidait M. Crispi à prolonger, par une prorogation nouvelle, la sorte de dictature qu'il exerce depuis un mois.

Quoi qu'il en soit, j'en ai dit assez pour faire apprécier le caractère et les conséquences éventuelles de la polémique engagée par le *Times* sur le nom du marquis de Rudini. Le sujet, comme on voit, méritait de retenir un moment notre attention.

20.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ DE L'AGENCE ET CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE,

À M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 11 *Le Caire, 23 janvier 1894, s. h.*

(*Reçu* : 9 h., matin.)

Un grave conflit s'est élevé à Ouadi Halfa entre le Khédive et le Sirdar. Son Altesse ayant publiquement critiqué la tenue et l'instruction de ses troupes et blâmé leur éducateur anglais*, Kitchener Pacha a donné sa démission en raison de l'insulte faite à ses compatriotes. Lord Cromer fort irrité exige un ordre du jour du Khédive exprimant au Sirdar sa satisfaction pour l'armée et un remerciement spécial pour les officiers anglais. Il réclame en outre la révocation de Maher Pacha, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre, qui accompagnait le Khédive et dont il entend faire le bouc émissaire de cette affaire, selon son expression.

Riaz Pacha a déclaré qu'avant de répondre à cette sommation il attendrait les renseignements qu'il demandait par le télégraphe au Khédive. Les Anglais grossissent l'incident et excitent la colère de Lord Cromer, qui a demandé des instructions à Londres.

Tigrane Pacha m'a donné très confidentiellement ces informations.

21.

M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. D'AUBIGNY, MINISTRE DE FRANCE À TANGER.

T. n° 7. *Paris, 23 janvier 1894, 8 h. 30, soir.*

J'ai reçu votre dépêche n° 12 (1).

Les renseignements qui me viennent de Londres confirment à peu près

*Annotation du Département : *Voilà qui était bien inutile et qui justifie les conseils de modération et de réserve que nous n'avons cessé de faire entendre au Khédive.*

(1) Lire : *télégramme*. — M. d'Aubigny informait le Ministre (19 janvie) que l'Angleterre offrait au Sultan de lui prêter 30 millions à 3 1/2 p. 100 d'intérêt et sans, gage avec sa garantie.

ceux que vous avez recueillis. Il paraît cependant probable que les douanes deviendraient le gage de l'emprunt dans le cas où le Sultan ne ferait pas face au premier terme de payement. J'examine ici, d'accord avec les établissements de crédit précédemment indiqués (1), si la France ne pourrait faire des offres identiques à 3 1/2, avec garantie de l'Etat français; les douanes constitueraient un gage éventuel. Sans vous engager, vous pourriez indiquer que la France ferait peut-être ce qu'offre de faire l'Angleterre. Nous pourrions nous entendre avec l'Espagne pour que ce soit elle qui assure notre gage en organisant elle-même la perception des douanes. Notre garantie serait ainsi fortifiée et l'Espagne verrait que nous ne cherchons pas à faire autre chose qu'une opération financière.

L'Angleterre ne sacrifie-t-elle pas l'opération financière à des visées politiques, et son objectif n'est-il pas que le Maroc ne s'acquitte pas ou s'acquitte mal ? Faites votre profit de ces indications et tenez-moi au courant. Je télégraphie dans le même sens à M. Roustan.

22.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ DE L'AGENCE ET CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE,

À M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 13. *Le Caire, 24 janvier 1894, 2 h., soir.*

(*Reçu :* 3 h. 45, soir.)

Après les explications que le Khédive a données de ses observations, le Sirdar a repris sa démission (2). Malgré cela, Lord Cromer persiste à demander un ordre du jour et la disponibilité de Maher Pacha. Riaz Pacha part aujourd'hui pour conférer avec le Khédive à Guirgueh. J'ai conseillé aux Ministres de publier sans retard l'ordre du jour, mais de faire tous leurs efforts pour éviter de sacrifier Maher Pacha, l'abandon d'un dévoué serviteur qui n'a commis aucune faute étant de nature à porter une grave atteinte à la popularité et à l'autorité de son Altesse. Lord Cromer, que j'ai vu hier, m'a répété que Maher devait servir de bouc émissaire : je lui ai nettement dit ma manière de voir, lui donnant raison pour la publication de l'ordre du jour et tort sur la révocation du Sous-Secrétaire d'Etat. Il m'a paru assez gêné et en tout cas

(1) Voir le télégramme de Tanger du 3 janvier ci-dessus reproduit sous le n° 2.
(2) Voir ci-dessus le télégramme du Caire du 23 janvier reproduit sous le n° 20.

très modéré. Il m'a avoué que son Gouvernement désirait éviter une crise en Egypte. En résumé, il veut affirmer son autorité, fort contestée depuis quelque temps.

23.

M. d'Aubigny, Ministre de France à Tanger,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 14. Confidentiel. *Tanger, 24 janvier 1894, 4 h., soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Je réponds à votre télégramme n° 7 [1].

Il est à mes yeux de haute importance pour notre avenir au Maroc de faire échouer l'emprunt anglais et j'estime qu'à conditions financières égales nous l'emporterons sur le Cabinet de Londres.

Le Sultan, par l'intermédiaire du Dr Linarès, vient de me demander de le conseiller *secrètement* dans ses négociations avec le Maréchal Martinez Campos et de lui indiquer notamment jusqu'à quelle somme il pourra abaisser l'indemnité que les Espagnols veulent porter à trente-cinq millions de pesetas. Je réponds par la même voie, confidentiellement et verbalement, que je suis prêt à déférer au désir de Moulay Hassan à condition qu'il me tiendrait exactement au courant de la marche des négociations et des ouvertures que d'autres Puissances, et spécialement l'Angleterre, lui feraient au sujet de l'affaire de Melilla. Je lui rappelle en outre l'engagement contracté vis-à-vis de moi, lors de ma mission à Fez, de ne rien faire avec l'Angleterre sans me consulter [2], et j'insiste pour qu'il continue à s'y conformer scrupuleusement comme par le passé.

Dans ces conditions nous pouvons atteindre un résultat plus satisfaisant que la combinaison indiquée par Votre Excellence dans son télégramme n° 7, laquelle assurerait à l'Espagne sur les douanes des avantages exclusifs qui ruineraient notre commerce national (voir mon télégramme n° 6 [3]). Nous devons arriver à obtenir pour nous la préférence éventuelle avec les avantages qu'elle comporte, assurée *à nous seuls*, pourvu que nos offres soient sensiblement aussi favorables que celles des Puissances concurrentes et que le gage des douanes ne soit stipulé qu'à titre d'amende, conformément à mon télégramme n° 6; c'est dans ce sens que je demande à Votre Excellence de travailler à Marrakech.

(1) Du 23 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 21.

(2) Voir le tome X de la présente série, n° 30.

(3) Non reproduit : M. d'Aubigny conseillait un prêt qui n'hypothéquerait pas les douanes

24.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 24. *Berlin, 24 janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 janvier.)

Le comte Henckel de Donnersmarck est venu, dans l'après-midi, me donner de nouveaux détails sur le rapprochement de l'Empereur et du prince de Bismarck.

Ce dernier aurait annoncé son arrivée à Berlin pour vendredi à une heure : il acceptera l'hospitalité que Sa Majesté lui a offerte au château royal.

Ses amis exultent : ils disent que le prince ne rentrera pas au pouvoir, mais que son influence redeviendra prépondérante surtout dans la politique extérieure. Ils voient déjà le comte de Bismarck ambassadeur et dressent leurs listes de proscription. Parmi les victimes désignées, si l'on réussit à éliminer le comte de Caprivi, figurent M. de Bœtticher, vice-président du ministère prussien et secrétaire d'Etat d'Empire pour l'Intérieur, le baron Marschall et ses principaux collaborateurs, MM. de Holstein, de Kiderlen-Wæchter et de Pourtalès. Ce serait le comte Botho d'Eulenbourg qui deviendrait Chancelier. Toutes les convoitises sont allumées comme en temps de révolution.

Le Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, que j'ai vu tout à l'heure à sa réception, est très calme. Il m'a dit que l'Empereur pensait depuis longtemps à se réconcilier avec l'ancien Chancelier pour donner satisfaction à l'opinion publique, mais sans avoir l'intention de le prendre pour directeur ni même pour conseiller de sa politique. Il croit avoir acquis de l'expérience depuis quatre ans, tandis que le prince de Bismarck a perdu de sa puissance cérébrale. C'est la présence du comte de Bismarck à la fête des Ordres qui a inspiré à Guillaume II l'idée de réaliser son projet en lui ôtant toute portée politique. Le comte n'avait fait cette année aucune démarche de déférence vis-à-vis du souverain : il a profité d'une invitation que le bureau de la commission des Ordres lui avait administrativement adressée, comme à tout ancien Ministre résidant à Berlin, *sans en référer à l'autorité supérieure*, pour se présenter devant l'Empereur, qui en a été très surpris et mécontent.

Il est inexact qu'il ait été prévenu par ordre de Sa Majesté qu'Elle désirait lui parler. « C'est la *clique bismarckienne* qui a pris cela sous son bonnet, m'a dit le baron Marschall, et j'ai suivi attentivement ses manigances. L'Empe-

reur a marqué qu'il n'entendait pas se laisser forcer la main. Il veut bien rendre hommage aux services rendus par le père, mais il entend n'être pas dominé par le fils, dont il n'apprécie ni le talent ni le caractère. »

Aussi a-t-il tourné le dos au comte, et, dès le lendemain, il adressait au prince ses félicitations à propos du rétablissement de sa santé. Celle-ci est encore très précaire, ce qui rend invraisemblable que le prince arrive à Berlin après-demain, veille de la fête de l'Empereur, qui lui imposerait de fatigantes obligations. Je ne serais pas surpris, quant à moi, que cette considération ne cédât devant le désir qu'aurait l'ancien Chancelier de se voir l'objet des attentions de tous les souverains de l'Allemagne, en présence de son successeur plus ou moins laissé à l'écart.

Comment le comte de Caprivi prendra-t-il la situation, diminuée quoi qu'on puisse dire, que lui fera la réconciliation de l'Empereur avec le prince de Bismarck? Le baron Marschall affirme qu'il a pleinement approuvé cette réconciliation et que l'Empereur a le ferme propos de ne pas parler politique avec le prince. Mais est-il admissible que cette résolution soit tenue? Guillaume II fermera-t-il la bouche au vieil homme d'Etat, qui lui donnera son avis *in extremis* sur les grands intérêts de l'Allemagne? Et, en admettant qu'il en fût ainsi, l'opinion le croirait-elle? Or c'est précisément l'idée qu'il n'est plus le premier conseiller de la Couronne impériale qui ôtera au comte de Caprivi le peu d'autorité dont il dispose. Je crains donc que bientôt le Chancelier actuel ne soit amené à se retirer.

On m'assure à la dernière heure que l'Empereur projette d'aller chercher le prince de Bismarck à la gare. Veut-il partager ainsi les ovations qui attendent ce dernier dans les rues de Berlin, où l'acclameront tous les mécontents pour faire pièce à Guillaume II? Cette mesure, peut-être habile, serait peu digne d'un souverain aussi plein d'orgueil.

Je prie Votre Excellence d'excuser le peu de suite de cette lettre, que j'écris à la hâte avant de me rendre à une cérémonie de Cour et que je dois confier ce soir même à un courrier occasionnel (1).

(1) M. de Bismarck vint à Berlin le 26 janvier; dans la dépêche du 27, n° 30, où il donne ses impressions sur cette visite, M. Herbette déclarait que « la sensibilité allemande, autant que la conscience publique, aurait été douloureusement affectée si le fondateur de l'Empire était mort sans avoir revu le petit-fils de Guillaume Ier... mais dans les cercles politiques il se mêle à ces sentiments une réelle inquiétude sur les suites d'un événement qui n'apporte aucune solution aux difficultés actuelles... ».

25.

M. Barrère, Chargé d'affaires de France à Munich, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° VI. Confidentiel. *Munich, 24 janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 janvier; Dir. pol., 5 février.)

Les incidents survenus en Wurtemberg me donnaient récemment l'occasion de vous entretenir des mécontentements profonds qu'engendre dans le sud de l'Empire la direction des affaires. A la stupeur générale, le Premier Ministre du roi Guillaume [1], M. de Mittnacht, a eu le courage de s'en faire l'écho en plein Reichstag et cet événement sans précédent a produit dans toute l'Allemagne une grande sensation. Tout le monde, sauf peut-être l'entourage de l'Empereur, a senti que quelque chose de grave et de nouveau venait de se passer. Il s'agissait de l'impôt sur le vin, mais c'était toute la question de l'impôt militaire qui était mise en question. M. de Mittnacht est aux affaires depuis longtemps; sa modération est généralement connue; il est tombé dernièrement dans la disgrâce de l'entourage impérial pour avoir résisté, malgré son Roi, à une tentative avérée d'absorption dirigée contre son pays. Mais l'opinion wurtembergeoise le soutient fortement. Il comprend sans doute que la fin de sa carrière politique approche; il en profite pour dire les choses telles qu'elles sont. Il s'est fait le défenseur, pour citer ses propres expressions «des populations acculées à l'extrême limite de la possibilité de vivre». Le mot est fort dans la bouche du Premier ministre d'un des principaux États confédérés et il sera retenu. Pour avoir été dit depuis 1870, il faut que quelque chose soit changé en Allemagne. *La Gazette de l'Allemagne du Nord* l'a si bien senti qu'elle a cherché à expliquer le langage de M. de Mittnacht par le souci qu'il éprouvait de ne pas abandonner au parti démocratique le privilège de dire ce qu'il a dit. Du coup, tout le projet financier de M. Miquel est tombé dans l'eau. On se demande où l'on trouvera de quoi payer les frais de la loi militaire, de cette loi qui a été votée, après une première dissolution, à douze voix de majorité et contre laquelle la majorité des électeurs s'est prononcée. Il semble qu'il n'est pas malaisé de le pressentir. Il est fort probable que les États confédérés seront amenés à recourir à l'expédient dont la Prusse s'accommodait le moins, aux contributions matriculaires. Le projet financier de M. Miquel était une machine à deux fins, fort habilement combinée; en créant des impôts d'Empire pour subvenir aux nouvelles dépenses militaires, on faisait

[1] Guillaume II, roi de Wurtemberg.

un nouveau pas vers l'absorption de l'Allemagne au bénéfice de la Prusse; au point de vue purement financier, la Prusse faisait payer par l'Allemagne la plus grande partie de ces frais. Dans la contribution matriculaire, la Prusse se verra grevée d'une contribution annuelle de plus de trente millions de mark, alors que son budget est en déficit; tandis que la Bavière trouvera dans son excédent budgétaire la somme pour laquelle elle est imposée.

Les événements me fourniront sans doute l'occasion de revenir sur cette grosse question. Je veux, en attendant, enregistrer, sur l'état de l'opinion publique, le témoignage confidentiel d'un homme bien placé pour connaître les choses, le Ministre de Saxe à Munich. Le baron de Fabrice, frère du Ministre de la Guerre décédé, doit à l'amitié personnelle de son Roi d'avoir conservé une situation fort battue en brèche par les sentiments particularistes qu'on lui attribue. Cependant M. de Fabrice était partisan de la loi militaire et je l'ai toujours entendu s'exprimer avec beaucoup de modération et de réserve sur la politique intérieure de l'Empire. Il a été dernièrement passer quelques semaines à Dresde et en Prusse, et c'est à son retour qu'il m'a fait part de ses impressions. Elles sont fort sombres. D'après lui, le mécontentement dans l'Allemagne du nord est tout aussi vif que dans le sud, mais pour des motifs différents. Le sud est irrité contre le nord parce qu'il ne veut pas se laisser pressurer; le nord, sans en excepter la Prusse, en veut à ses gouvernants de la façon dont ils gèrent les affaires. Et c'est surtout, toujours au dire de M. de Fabrice, à l'Empereur qu'on en veut. Son impopularité va en grandissant; le respect qu'on lui témoigne est purement officiel et formel; on perd de plus en plus confiance dans son jugement, dans sa sagesse et dans son intelligence. «Je ne vous parle pas de la politique étrangère, m'a dit mon interlocuteur; l'Allemagne n'en a plus. Dans le groupe des alliances, c'est le comte Kalnoky qui l'emporte; c'est tout dire. Mais vraiment, j'ai entendu sur le compte de l'Empereur, et même dans les milieux prussiens, des critiques tellement fortes que j'osais à peine en croire mes oreilles.» Je dis à M. de Fabrice que ces critiques portaient sans doute sur la direction des affaires purement civiles. «Mais pas du tout, me répondit-il; la politique intérieure est évidemment déplorable et le Gouvernement a réussi à mécontenter à peu près tout le monde; mais c'est surtout dans les milieux militaires que j'ai entendu accuser le plus énergiquement l'initiative impériale. Jamais je n'aurais cru possible qu'on s'exprimât dans de tels milieux avec une pareille vivacité; et l'on m'a cité des faits qui m'ont fait craindre que le bel esprit de subordination et de confiance imperturbable en soi qui a fait la force du corps d'officiers allemands ne soit entamé. L'Empereur joue au soldat; il se mêle de tout à rebours; il défait aujourd'hui ce qu'il a fait hier. Il se croit plus savant et plus fort que ses meilleurs généraux. Il fait leur désespoir. Il fera tant et si bien qu'il finira par détraquer la machine si elle ne l'est déjà.»

Ces propos et d'autres encore m'ont paru d'autant plus remarquables que, sur les questions relatives à l'armée, le baron de Fabrice s'était toujours montré fort réservé dans ses appréciations. J'en ai conclu que l'impression reçue par lui avait dû être particulièrement vive pour qu'il la traduisît si ouvertement, même dans un entretien confidentiel. J'en ai conclu également que l'Empereur Guillaume avait réussi à s'aliéner ses fidèles Saxons et leur Roi cauteleux et avisé, qui passe d'ailleurs pour l'un des meilleurs soldats de l'Allemagne.

M. de Fabrice m'a encore fait part de l'inquiétude que cause aux États confédérés l'attitude du Gouvernement bavarois. La Bavière présente en effet cette singulière contradiction : c'est le territoire allemand le moins *impérial*, j'entends le plus hostile à la Prusse ; et son Gouvernement est le plus empressé à s'accommoder des vues de la politique prussienne. On voit, d'un côté, une politique très hostile et, de l'autre, un Gouvernement très soumis à la Prusse. Cette distinction a pour cause l'indifférence absolue du Prince régent pour les affaires publiques. Il déteste la Maison de Hohenzollern, mais il est paresseux et borné. Quant au ministère, il est composé de subalternes arrivés pour la plupart à la situation qu'ils occupent par la platitude et l'intrigue. Le Gouvernement bavarois ne contient pas une tête politique ou un homme indépendant et courageux. Aussi fait-il devant le Landtag une fort piteuse figure surtout depuis l'irruption des socialistes et des paysans dans cette assemblée. Pour que le comte Eulenbourg ne les trouve pas assez souples à son gré, il faut vraiment que les prétentions prussiennes soient devenues bien impérieuses et qu'elles visent à humilier autant qu'à absorber.

C'est donc en vain jusqu'ici que les Gouvernements wurtembergeois et saxon ont cherché de l'appui à Munich contre les empiétements du pouvoir central. La question est de savoir si cette attitude négative du Gouvernement bavarois pourra se prolonger devant le mouvement toujours plus accentué de l'opinion publique et les attaques incessantes auxquelles son effacement est en butte, autant de la part des catholiques que des démocrates socialistes. Il est vrai qu'en ce qui concerne particulièrement la Bavière, on n'en est encore qu'aux bagatelles : mais il faudra voir ce qui adviendra au jour plus ou moins prochain où le Gouvernement impérial s'en prendra aux droits réservés de ce pays, comme en Wurtemberg. L'observateur, surtout s'il est malveillant, aura de quoi se satisfaire. Le baron de Fabrice parlant de l'armée craignait que l'Empereur « ne détraquât la machine » ; l'unité allemande est aussi une « machine » fort compliquée et susceptible de se détraquer, comme l'est ce genre d'instrument.

26.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. *Saint-Pétersbourg, 24 janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 1er février.)

Je viens de voir M. de Giers et me suis entretenu avec lui des derniers événements de Serbie [1], dont il ne voit pas bien clairement encore les véritables tendances. « L'Empereur, m'a-t-il dit, s'en est exprimé hier au cercle diplomatique, en parlant au Ministre de Serbie, dans des termes un peu trop vifs peut-être, mais notre Empereur ne sait pas cacher sa pensée. Il avait appris la veille le retour du roi Milan à Belgrade; il estime M. Pachitch à sa valeur; c'est avec lui que s'est fait pour ainsi dire le marché qui avait débarrassé la Serbie du roi Milan, et Sa Majesté n'a pu contenir le vif mécontentement qu'Elle ressentait de la violation si inattendue et si flagrante des engagements pris par l'ex-roi de Serbie et inscrits dans la constitution du pays... »

J'ai su d'autre part, par M. Pachitch lui-même, ainsi que je vous l'ai télégraphié hier, que l'Empereur n'avait pas ménagé l'expression de son mécontentement. Le Ministre de Serbie n'a pas voulu répéter les termes dont s'était servie Sa Majesté, et l'Impératrice elle-même, sortant des limites de l'étiquette et des phrases banales auxquelles se bornent généralement les entretiens entre les souverains et les représentants étrangers dans ces circonstances, se serait laissée aller à juger très sévèrement la conduite du jeune Roi. M. Pachitch parlant très peu français et possédant au contraire à fond la langue russe, c'est dans cette langue que l'Empereur s'est adressé au Ministre de Serbie, sachant que ses voisins ne pourraient pas suivre son entretien.

M. de Giers voit dans ces derniers événements la main de l'Autriche, qui cherche, comme elle l'a toujours fait, à soustraire la Serbie à l'influence de la Russie; il pense que, de son côté, le roi Milan, dont il m'a tracé le caractère en un portrait des moins flatteurs, doit chercher avant tout un intérêt personnel; son but serait de faire apporter à la constitution des modifications qui lui rendraient des droits qu'il a abandonnés et auxquels il renoncerait encore par un nouveau *marchandage*. Il m'a rappelé qu'à l'époque où le roi Milan

(1) Le retour inopiné du roi Milan à Belgrade, le 21 janvier, suivi du changement de ministère (voir ci-dessus le télégramme de Belgrade du 21 janvier, reproduit sous le n° 16).

avait consenti à abdiquer en faveur de son fils moyennant une compensation financière importante, il avait été jusqu'à demander qu'il lui fût permis de devenir sujet russe pour témoigner de son intention bien sincère de renoncer à tous ses droits pour l'avenir, mais que la Russie avait alors refusé de se prêter à cette comédie. « Milan est capable de tout, a-t-il ajouté ; nous ne pourrons savoir que dans quelques jours l'impression produite dans son pays par son retour, mais les conséquences peuvent être graves. » M. de Giers est cependant convaincu que l'Autriche se gardera bien d'intervenir ostensiblement.

L'Empereur a conseillé à M. Pachitch de rentrer à Belgrade, où sa situation et ses conseils, ainsi que l'autorité dont il jouit dans le pays, pourraient être aujourd'hui d'un grand secours. Mais celui-ci, que son titre de Président de la Skoupchtina autoriserait à se présenter de son propre mouvement, est retenu par ses fonctions actuelles de Ministre de Serbie auprès de l'Empereur de Russie. Il a reçu d'ailleurs de Belgrade un télégramme lui enjoignant de ne quitter son poste qu'avec l'assentiment du Roi et communication vient de lui être faite de la circulaire du nouveau cabinet serbe, sans aucune mention spéciale.

27.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° IX. *Vienne, 26 janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 janvier ; Dir. pol., 30 janvier.)

J'ai eu l'occasion d'entretenir mardi dernier le Ministre impérial et royal des Affaires étrangères de la situation qu'allait créer en Serbie l'arrivée subite du roi Milan.

« Cette intervention ne nous étonne pas, m'a répondu le comte Kalnoky, et vous nous voyez très calmes. D'ailleurs, le roi Milan me paraît seul en situation d'arranger les choses, qui allaient de mal en pis. Il est encore populaire et il a pour lui l'armée. Le parti radical le hait, mais en a peur. C'est un homme intelligent, le plus intelligent, même, de son pays ; il parle avec éloquence et autorité. Je l'ai beaucoup connu, car, lorsqu'il était sur le trône, après chaque crise, il venait à Vienne, souvent dans un état de surexcitation invraisemblable, déclarant qu'il en avait assez des difficultés que lui créait sa femme et de ses démêlés avec ses sujets ; il appliquait à ces derniers les qualificatifs les plus violents, même les plus grossiers ; il disait qu'il n'avait pas été élevé comme eux et ne pouvait pas vivre plus longtemps dans un pareil

milieu. A cette époque, il portait un revolver dans sa poche et parlait souvent de se suicider. Mais il s'est calmé depuis et l'exil lui a fait grand bien.

Il a eu le tort, a ajouté le comte Kalnoky, de laisser en partant une constitution trop libérale à ce peuple encore un peu sauvage. Si quelqu'un peut la suspendre ou la modifier, c'est lui, et peut-être y sera-t-on amené, car c'est cette constitution qui a fait tout le mal. Elle donne un pouvoir presque absolu à la Chambre. Or, comme une assemblée ne peut exercer le pouvoir exécutif, celle-ci est dirigée par un club qui mène les Ministres et qui, en dehors du Roi, inspire la politique à l'intérieur comme à l'extérieur. Les difficultés financières devaient être le résultat inévitable d'une administration qui ne faisait pas payer les impôts aux amis du parti au pouvoir; aussi l'armée, qu'on avait l'intention de remplacer par des milices, n'est-elle pas payée depuis plusieurs mois. Elle sera du côté du Roi, parce que le renvoi du ministère radical lui fera espérer le payement, non seulement de sa solde, mais aussi de l'arriéré, et qu'une armée est toujours du côté de l'autorité. C'est pour ces raisons que le Gouvernement austro-hongrois attend sans préoccupations l'avènement d'une nouvelle politique à Belgrade.

La première impression du prince Lobanoff, Ambassadeur de Russie, m'a semblé aussi très optimiste : « Il n'y a qu'à les laisser se *chamailler*, m'a-t-il dit, et tout s'arrangera un jour ou l'autre ».

Au contraire, l'Ambassadeur de Turquie, Zia Pacha, qui a été jadis Ministre en Serbie, et M. Ghika, Ministre de Roumanie, voient l'avenir assez sombre. L'intervention de Milan ne les rassure pas. Le coup d'Etat qui a donné le pouvoir au parti radical l'a tellement fortifié qu'il est le maître de la Serbie. Il a basé sa politique sur la non perception de l'impôt; cela ne pouvait pas durer. Il n'en a pas moins, pour l'instant, tous les paysans avec lui. La majorité a odieusement opprimé la minorité libérale, mais elle reste néanmoins la majorité, et elle se retrouvera intacte le jour où, par exemple, à la suite d'une dissolution, le Gouvernement devra en appeler au suffrage universel. On dit, ajoutent Zia Pacha et M. Ghika, que l'armée est pour le Roi; ce n'est pas tout à fait exact; les officiers sont pour le Roi, mais la troupe, avec le service de deux ans, n'est pas une armée prétorienne; elle reflète les opinions de la masse électorale, elle ne suivra peut-être pas toujours ses officiers.

Le jeune Roi demande au parti radical des concessions qu'il ne peut faire sans cesser d'être lui-même; il ne les obtiendra pas. Zia Pacha pense qu'après avoir fait l'essai d'un cabinet libéral, le Roi de Serbie sera acculé à la nécessité de faire un cabinet militaire et qu'il y a de grandes chances pour que cela se termine par une guerre civile.

Le diplomate ottoman, à qui l'établissement d'un État-tampon dans la presqu'île de Siam [1] paraît avoir ouvert un horizon, semble croire qu'alors,

(1) Voir à ce sujet le t. X de la présente série, nos 412 et suivants.

pour éviter des compétitions entre l'Autriche et la Russie, la Turquie pourrait être chargée d'intervenir et de rétablir l'ordre en Serbie.

J'ignore ce que pense aujourd'hui le roi Milan en ce qui concerne la politique extérieure que doit suivre la Serbie, mais, il y a environ deux ans, il m'a raconté les événements et les raisons qui l'avaient amené à abdiquer en faveur de son fils et je me souviens que, parmi les principaux motifs, il me disait combien il s'était trouvé embarrassé pour modifier sa ligne politique. Pendant son règne, il s'était appuyé généralement sur le Gouvernement austro-hongrois, mais il s'était aperçu que l'amitié de la Russie lui aurait été plus utile. Il connaissait trop le caractère du Tsar pour penser qu'un revirement lui ferait pardonner les débuts de sa politique; tandis qu'en abdiquant, il pouvait espérer que l'Empereur de Russie prendrait le jeune Roi sous sa protection.

Mais l'esprit politique du roi Milan a souvent tourné à bien des vents. Il me paraît que la Serbie a aujourd'hui assez à faire avec ses difficultés intérieures pour chercher à ménager à la fois, si c'est possible, ses deux puissants voisins.

28.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 29. *Berlin, 26 janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 janvier ; Dir. pol., 1er février.)

Je n'ai pas perdu de vue le désir que Votre Excellence m'a exprimé, par télégramme du 21 de ce mois, n° 7, d'être informé de l'impression produite à Berlin par les derniers incidents de Serbie[1]. Mais toute l'attention du Gouvernement impérial et de mes collègues est, depuis le commencement de la semaine, absorbée par le spectacle du rapprochement de l'Empereur et du prince de Bismarck, et c'est à peine si j'ai pu tirer du baron Marschall quelques appréciations sommaires sur la crise ouverte à Belgrade.

Son sentiment est que cette crise n'amènera pas de complications extérieures, la prudence qu'observe l'Autriche-Hongrie ne fournissant aucun prétexte à excitations du côté des Russes. Quant à la situation du royaume elle ne peut manquer d'être pacifiquement réglée, au moins pour un temps, grâce à l'intervention de l'ex-roi Milan, « le plus intelligent, sinon le plus

(1) Voir le télégramme de Belgrade, du 21 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 16.

honnête des Serbes, ce qui n'est du reste pas beaucoup dire». Ce sont les propres expressions du Secrétaire d'Etat.

Le beau-frère de la reine Nathalie, M. Ghika, Ministre de Roumanie à Berlin, avec qui j'entretiens des rapports particulièrement amicaux, à raison de sa culture et de ses sympathies françaises, est moins confiant. Il voit avec inquiétude son royal neveu persévérer dans la voie des coups d'Etat parlementaires. «A ce jeu-là, il va se pervertir et se déconsidérer comme son père, que le pouvoir personnel, exercé à un âge où l'on n'est ni expérimenté ni compétent et dans un milieu politique corrompu, a rendu sceptique et indifférent à toute autre chose qu'aux moyens de satisfaire ses caprices et sa soif de plaisirs.» Milan est «décavé», son but est évidemment de se faire payer le concours qu'il prête en ce moment à son fils et d'aller ensuite gaspiller à Paris ses nouvelles ressources. Mais c'est la dynastie des Obrenovitch qui fera les frais de toutes ces équipées. L'Autriche-Hongrie croit avoir intérêt à laisser la Serbie tomber dans l'anarchie gouvernementale; elle ne s'aperçoit pas que c'est préparer l'avènement d'un Karageorgevitch, qui sera dans les mains de la Russie.

P.-S. 27 janvier. — La dépêche n° 21 [1] et le télégramme n° 8 de Votre Excellence [2] m'ont permis de constater que M. de Marschall se flatte prématurément de la tournure pacifique que prendraient les événements de Serbie. Il m'a paru n'avoir encore ce matin, non plus d'ailleurs que mes collègues le comte Schouvaloff et M. de Szögyény, aucune connaissance des représentations que l'intervention de l'ex-roi Milan dans les affaires intérieures de ce pays aurait provoquées de la part de la Russie.

[1] Dans cette dépêche, du 25 janvier, le Ministre faisait savoir que l'Empereur de Russie avait manifesté en termes très énergiques au Ministre de Serbie son mécontentement du retour du roi Milan à Belgrade (voir ci-dessous (n° 30) la dépêche de M. de Montebello du 27 janvier et ci-dessus n° 26).

[2] Dans ce télégramme circulaire du 26 janvier, le Ministre reproduisait un télégramme de Belgrade, du même jour, dans lequel M. Patrimonio faisait savoir que le Ministre de Russie à Belgrade avait reçu l'ordre de faire des représentations au sujet du retour du roi Milan et d'avertir le roi Alexandre des conséquences graves qui pouvaient en résulter.

29.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 27. *Londres, 26 janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 février; Dir. pol., 3 février.)

Je n'ai rien de particulier à mander à Votre Excellence au sujet du nouvel incident égyptien qui a si fort irrité les Anglais [1]. Sir Thomas Sanderson ne m'en a parlé que pour me dire que le Khédive avait fait une sottise et qu'il était incroyable que Son Altesse eût pu s'oublier au point d'injurier ses troupes en présence de leurs chefs. Je sais que Lord Rosebery est également très monté et qu'il exigera une réparation éclatante. Vous connaissez le langage de la presse : il est aussi violent et comminatoire que possible. Le *Daily News* avait essayé d'abord de plaider les circonstances atténuantes. Il en trouvait surtout dans le jeune âge et le naturel emporté du Prince. Mais il a bien vite abandonné cette note là pour se mettre à l'unisson général, et alors ça n'a été dans tous les journaux qu'un concert d'imprécations et de menaces contre Abbas Pacha. « Non seulement ce petit despote oriental sera frappé, s'écrie le *Standard*, mais il devra baiser la main qui le frappe. » Le *Times* déclare qu'à la première frasque nouvelle qu'il commettra, on saura s'entendre avec le Sultan pour lui donner un successeur. Vous avez lu tout cela : je n'ai pas à y revenir.

Rustem Pacha est aussi d'avis que le Khédive a fait une sottise, et ce n'est assurément pas lui qui le défendra auprès des Anglais. « D'ailleurs, m'a-t-il dit, je n'ai appris ce qui s'est passé que par les journaux. Je n'ai reçu aucune communication ni de mon Gouvernement, ni du Foreign Office. »

Ce qu'on m'affirme, c'est qu'autour de Lord Rosebery on a été très satisfait de notre attitude et que l'opinion publique en a été heureusement surprise, au point de nous devenir tout d'un coup un peu moins malveillante. Les journaux laissent apercevoir quelque chose de cette impression. Cela seul, disent-ils, leur apporte quelque douceur et quelque espoir. Ce même *Standard* qui a traité le Khédive de la façon que j'ai rapportée, fait, à propos de la correction de notre conduite, la réflexion suivante : « Quel malheur qu'il

[1] Incident de Ouadi Halfa entre le Khédive et le sirdar Kitchener (voir les télégrammes du Caire du 23 et du 24 janvier, ci-dessus reproduits sous les n°s 20 et 22.)

n'en ait pas toujours été ainsi! Les troupes anglaises auraient probablement et depuis longtemps évacué la vallée du Nil*.»

Humilié de la sorte, le Khédive fera-t-il à Londres la visite sur laquelle on paraissait compter ici et qui souriait à sa vanité? Viendra-t-il à Windsor «baiser la main qui le frappe»? Cette comédie s'ajoutera-t-elle à tant d'autres? Je ne puis rien dire de précis à ce sujet. Dans tous les cas, on ne savait rien de ce voyage à l'ambassade de Turquie.

Ce 30 janvier. — L'incident est diplomatiquement clos. Mais les traces n'en sont pas et n'en seront pas de longtemps effacées. Si les journaux s'accordent à louer Lord Rosebery de sa fermeté, ils demandent que des garanties soient prises dès aujourd'hui contre le retour de pareils incidents. D'après les renseignements recueillis par le commandant Dupontavice, on s'attendrait dans les cercles militaires à de nouveaux conflits entre le Khédive et le Sirdar, étant donné le caractère de l'un et de l'autre et, en vue de cette éventualité, un régiment de la Garde aurait reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour le Caire. Il y a lieu aussi de noter le langage de la presse, qui ne se croit plus astreinte à aucune réserve et parle couramment de la nécessité où se trouvera l'Angleterre, pour sortir d'une situation fausse, d'en finir avec les demi-mesures et d'établir son protectorat.

30.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 11. *Saint-Pétersbourg, 27 janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 1er février.)

Je viens d'avoir avec M. Pachitch, Ministre de Serbie à Saint-Pétersbourg, qui est en même temps resté Président de la Skoupchtina, un entretien qu'il me paraît intéressant de rapporter à Votre Excellence. Le rôle qu'a joué M. Pachitch dans les évolutions politiques qui se sont produites depuis quelques années en Serbie, sa profonde expérience et sa situation prêtent à son opinion une certaine importance. Selon lui, le retour du roi Milan n'a été prévu par personne. «Le Gouvernement autrichien, m'a-t-il dit, le roi Alexandre et son père ont seuls combiné et préparé le retour», et encore, le jeune Roi n'aurait-il fait qu'y consentir, sous la pression de son père. Depuis la mort de M. Dokitch (1), le roi Alexandre, abandonné à lui-même, n'a personne

*Annotation du Département : *Il n'en est pas moins à noter que le* Standard *ait parlé le premier de l'évacuation.*

(1) Ancien Président du Conseil de Serbie, choisi par le roi Alexandre après son coup d'État du 14 avril 1893.

auprès de lui qui puisse le soutenir ou le conseiller. Il s'est senti isolé et a cédé à l'influence exercée de loin sur lui, sans prévoir les conséquences qui pourraient en résulter. Le roi Milan espère amener par son action personnelle le retour à un gouvernement plus favorable à l'Autriche ; il veut tout d'abord faire abroger la loi d'exil et espère profiter du trouble causé par sa présence pour se faire accorder une nouvelle subvention, moyennant laquelle il céderait encore la place ; mais il joue une dangereuse partie. M. Pachitch m'a affirmé qu'il ne serait jamais accepté par le pays et que, s'il persistait à y rester, il provoquerait infailliblement les désordres les plus graves. La Serbie tiendrait à son souverain actuel tant qu'elle pourrait avoir confiance en lui et, si le roi Milan consentait à se retirer, les choses pourraient s'arranger encore par la formation d'un cabinet de conciliation dont M. Simitch [1] conserverait peut-être la présidence. M. Simitch est, selon lui, un homme sage et éclairé.

L'Empereur de Russie, fort mécontent du manque de loyauté du roi Milan et de la faiblesse dont fait preuve aujourd'hui le roi Alexandre, aurait chargé son Ministre à Belgrade de faire connaître ses sentiments avec la plus grande énergie. M. Simitch, qui est désireux de ne pas déplaire à la Russie, écoutera peut-être les conseils qui lui seront donnés par M. Persiani. Comme je demandais à M. Pachitch quelles pourraient être, selon lui, les conséquences de la résistance du roi Milan, il m'a répondu qu'elles seraient des plus graves, qu'il en résulterait vraisemblablement un mouvement populaire qui jetterait le Roi à bas de son trône ; que l'armée serait impuissante ou même peu disposée à lutter contre ce mouvement et que la Grande Assemblée se réunirait alors pour élire un nouveau souverain. Les candidats seraient, dans cette éventualité, soit le Prince de Monténégro, soit un membre de la famille Karageorgévitch, soit enfin un Romanoff.

Ainsi que je viens de le télégraphier à Votre Excellence [2], M. Pachitch a demandé l'autorisation de quitter son poste pour rentrer à Belgrade, mais cette autorisation lui a été refusée. Il attendra quelques jours encore afin de ne pas compliquer les choses par sa présence et de ne pas provoquer de la part du roi Milan une résistance obstinée ; le départ de l'ancien Roi est, selon lui, la seule chance de salut en ce moment. Mais, s'il ne devait pas en être ainsi, M. Pachitch me paraît décidé à donner sa démission et à partir, quelle que soit la réponse qui sera faite à sa seconde demande. Il est le chef autorisé du parti radical et, voyant dans l'éloignement auquel on voudrait le contraindre une intention qu'il croit funeste à l'avenir de son pays, il croirait de son devoir de se mettre à la tête de son parti.

[1] Ancien Ministre de Serbie à Vienne, dernièrement appelé à présider le nouveau ministère serbe.

[2] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ce télégramme.

31.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ DE L'AGENCE ET CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE,

À M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 17. *Le Caire, 27 janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 février; Dir. pol., 5 février.)

Ainsi que je viens de le télégraphier à Votre Excellence, le conflit entre le Khédive et le Sirdar est terminé[1]. La solution est loin d'être satisfaisante pour le Gouvernement égyptien, qui n'a même pas eu la pudeur d'opposer aux prétentions du Cabinet de Londres la résistance suffisante pour justifier sa capitulation. D'après ce que m'avait laissé entendre Tigrane Pacha, qui s'est montré fort réservé envers les agents diplomatiques sans exception, la version donnée par Lord Cromer sur les causes du dissentiment, c'est-à-dire des critiques désobligeantes pour les officiers anglais sur la tenue des troupes et l'état des fortifications de Sarras, n'était pas la vraie; le Khédive aurait télégraphié à ses Ministres pour en rétablir l'exactitude, mais ceux-ci croient bon de tenir secrets les renseignements émanés de son Altesse, si bien que jusqu'à ce jour, on ne se trouve en présence que des relations anglaises.

Le Ministre des Affaires étrangères avait émis la pensée de mettre fin au conflit, et ensuite de rédiger une note explicative qui serait soumise au Foreign Office et dans laquelle il exposerait nettement la question de savoir si l'armée était égyptienne, et, dans ce cas, si le Khédive, qui en est le chef, avait le droit de faire telle observation qu'il jugeait convenable.

J'ai approuvé cette manière d'agir, mais il est fort douteux qu'on y donne suite, tant la crainte des Ministres de compromettre leurs portefeuilles est grande.

[M. de Reverseaux déplore la faiblesse montrée dans la circonstance par Riaz Pacha aux dépens du prestige khédivial.]

Ce conflit m'a donné l'occasion de causer à fond de la situation avec Lord Cromer et d'en attribuer la responsabilité sinon à lui, pour ménager ses susceptibilités, au moins à ses fonctionnaires, dont l'attitude est cause de l'acuité d'une crise presque permanente et de ses conséquences. Il a reconnu jusqu'à un certain point le bien-fondé de mes observations et m'a paru décidé à exercer sur ses compatriotes une action calmante, tout en ne me dissimulant

[1] Voir ci-dessus n° 29.

pas les difficultés de cette tâche, car il prétend que leur attitude vient de l'hostilité du Vice-Roi envers eux : « C'est toujours l'agneau qui a commencé? » lui ai-je dit. « Ne vous plaignez pas si l'agneau est devenu loup : c'est pour se mieux défendre. »

Quoi qu'il en soit, le Ministre anglais se montre très préoccupé de l'avenir. Relevant une attaque directe que je lui avais adressée avant-hier, il a protesté contre la pensée de créer une crise khédiviale qui deviendrait une crise européenne.

« Pas plus lui, m'a-t-il dit, que le Gouvernement de la Reine ne souhaite une pareille éventualité, qu'il s'efforcera de prévenir par tous les moyens possibles ; mais si Abbas persiste dans l'expression de sa haine contre les Anglais, s'il crée sans cesse des conflits, le Cabinet de Saint-James serait amené à prendre de graves résolutions. C'est pour les éviter que ses efforts tendent à établir un *modus vivendi* jusqu'à ce que les Puissances européennes aient tranché la question égyptienne, dont la solution n'est pas du domaine de l'Égypte. »
« Faites alors, lui ai-je répliqué, que ce *modus vivendi* soit acceptable, et qu'il cesse d'être, dans la pratique, la plus dure des oppressions.* »

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'exposer dans mon dernier rapport, la situation est aussi tendue que possible et ce dernier incident n'est certes pas fait pour la modifier dans un sens pacifique ; car si les Ministres, dans un intérêt personnel, sont disposés à abdiquer toute résistance, il n'en est pas de même du Khédive, dont l'exaspération grandit avec les obstacles et qui est poussé par le sentiment national qu'il personnifie.

Notre rôle est bien délicat, nous trouvant dans l'alternative d'un éclat ou d'une soumission complète, qui seraient également funestes à notre politique. Je m'efforce de calmer sans décourager, mais je ne me dissimule pas le peu de succès de mon action, qui doit fatalement s'affaiblir si nous persistons dans notre réserve en présence d'un état de choses aussi périlleux.

*Annotation du Département : *M. de Reverseaux doit parler des intérêts* français, *il est même fondé à invoquer les intérêts* européens, *mais il n'a pas, je crois, à lier sa cause à celle du nationalisme fellah. Ne reconnaît-il pas implicitement dans cette dépêche que ce serait se condamner à se trouver* seul avec *le Khédive, en étant plus égyptien que les Egyptiens et que Riaz Pacha lui-même? A se placer sur ce terrain, on ne trouverait d'appui qu'à la mosquée d'El Azhar et l'on recommencerait l'expérience de 1882.*

32.

M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Aubigny, Ministre de France à Tanger.

T. n° 8. *Paris, 28 janvier 1894, 9 h. 10, soir.*

Réponse à votre télégramme n° 14 (1).

J'ai constaté avec satisfaction que dans votre opinion, à conditions égales, le Sultan donnera la préférence à une combinaison financière française. Je m'en remets à vous du soin de l'entretenir dans ces dispositions et j'approuve le langage que vous lui avez fait tenir. Moulay Hassan doit se rendre compte que nous sommes les seuls, dans les circonstances actuelles, dont le concours puisse avoir un caractère purement financier, n'étant pas moins intéressés que le Sultan à ce que l'opération projetée n'ait pas pour conséquence plus ou moins directe une atteinte au *statu quo*.

Je ne puis d'ailleurs, quant à nos propres dispositions, que vous confirmer mes dernières communications. Nous demeurons toujours désireux de faciliter au Sultan les moyens de remplir ses engagements. Mais vous comprendrez que, en présence des efforts du Gouvernement britannique pour amener l'Espagne à accepter, sinon à seconder son intervention, nous devons nous préoccuper nous-mêmes d'agir autant que possible d'accord avec le Cabinet de Madrid, dont il n'y aurait profit pour personne à éveiller les défiances par une action précipitée.

Au moment où me parvenait votre télégramme n° 15 (2), M. Roustan m'annonçait que M. Moret lui avait fait part d'une démarche de vos collègues d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie auprès de Mohammed Torrès, à qui ils avaient demandé d'appuyer la mission du Maréchal Martinez Campos. Le Ministre d'État insistait pour que vous fussiez autorisé à écrire dans le même sens à Mohammed Torrès.

Je ne verrais que des avantages à ce que vous signaliez une fois de plus au représentant du Sultan le prix que nous attachons au règlement définitif et satisfaisant des difficultés qui se sont élevées entre le Gouvernement espagnol et Moulay Hassan (3). Je me réserve toutefois, en avisant le Cabinet de Madrid de ces instructions, de lui demander de me mettre en mesure de les

(1) Du 24 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 23.

(2) Par ce télégramme du 26 janvier, M. d'Aubigny réclamait des instructions pour agir dans la circonstance.

(3) Le 2 février, M. d'Aubigny faisait savoir par télégramme n° 16, qu'il avait fait cette démarche.

compléter en précisant les points qui font l'objet de la mission du Maréchal Martinez Campos, et notamment le chiffre de l'indemnité qui, d'après les indications fournies par le Gouvernement espagnol, ne semblait pas devoir dépasser 25 millions.

33.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 25. *Londres, 29 janvier 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 février; Dir. pol., 3 février.)

M. Balfour a prononcé à Manchester une série de discours sur la politique générale. L'un d'eux, le plus important, a été consacré à démontrer la nécessité d'augmenter dans une proportion considérable les forces navales de l'Empire. C'est aujourd'hui le thème obligé de toutes les harangues. A l'exemple de la plupart de ses collègues de l'opposition et de M. Gladstone lui-même, M. Balfour n'a pas manqué de dénoncer l'entente franco-russe, fait nouveau qui, d'après lui, crée pour l'Angleterre une situation nouvelle. Mais ce qu'il y a de particulier au chef du parti conservateur dans la Chambre des Communes, c'est le langage dont il s'est servi pour justifier sa thèse. D'après lui, s'il n'y a en Angleterre que sympathie et admiration pour la France, il n'y a en France que haine et violence contre l'Angleterre. Des informations qui lui parviennent de l'autre côté du détroit il résulte, affirme-t-il, que l'Angleterre a pris la place de l'Allemagne dans l'animosité de tous les Français, à quelque classe, à quelque parti qu'ils appartiennent. Il voit dans chaque agent de la France à l'étranger, militaire ou diplomatique, un ennemi qui n'a en vue que l'abaissement et l'humiliation de la Grande-Bretagne. Aucun autre peuple que le peuple français ne nourrit contre les Anglais d'aussi noirs desseins et ne leur témoigne une aussi injuste défiance. Il déplore le fait, mais il est bien obligé d'en reconnaître l'exactitude et d'en tirer les conséquences. Quoi qu'elle ne soit pas assurément dans les intentions des Gouvernements, la guerre peut sortir d'une telle excitation des esprits. Tous les efforts de la France et de la Russie ne sont-ils pas finalement dirigés contre l'Angleterre? Si celle-ci se met donc en état de défense exceptionnelle, c'est qu'elle y est contrainte par l'attitude menaçante de ses adversaires.

C'est là un bien mauvais langage et bien déplacé dans la bouche d'un personnage aussi considérable que M. Balfour. Déclarer que l'Angleterre n'a pas d'ennemi plus implacable que la France et que la guerre entre les deux pays

est une éventualité en vue de laquelle il est urgent de prendre d'ores et déjà ses précautions, c'est alarmer l'opinion publique, c'est attiser le feu qu'on devrait avoir à cœur d'éteindre quand on est aujourd'hui le chef de l'opposition et qu'on peut être appelé demain à devenir celui du Gouvernement; c'est dépasser la mesure permise aux partis dans leurs polémiques réciproques. Et pourtant le discours de M. Balfour a été hautement approuvé et défendu par M. Chamberlain. Sous une forme moins agressive, avec force compliments à notre adresse, M. Chamberlain a repris hier devant ses électeurs de Birmingham les arguments de M. Balfour pour aboutir aux mêmes conclusions. Dans un passage de son allocution il se plaint vivement de la presse française qui, selon lui, prend plaisir à calomnier et à dénaturer les intentions de l'Angleterre. Il n'a peut-être pas tort. Mais que sont des articles de journaux en comparaison des accusations portées contre la France par des hommes tels que M. Chamberlain et M. Balfour?

34.

M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 13. *Paris, 3 février 1894, 4 h. 30, soir.*

J'ai donné mon adhésion aux termes de l'arrangement préparé par les délégués coloniaux [1], qui m'a été communiqué par le Sous-Secrétaire d'État des Colonies. M. Haussmann va recevoir par le télégraphe l'autorisation de signer le protocole [2]. Il est entendu que la détermination du délai pour l'échange des ratifications sera faite non dans le protocole, mais dans l'acte confirmatif qui interviendra entre vous et le baron Marschall. Ce délai pourrait être fixé à un an. Nous n'avons pas d'objection à ce que, suivant la procédure

(1) Voir ci-dessus le n° 3.

(2) Il fut signé le lendemain 4 février. Le texte de l'arrangement, soumis à la Chambre des députés, figure, avec une carte, dans le projet de loi portant approbation de l'arrangement conclu à Berlin (annexe au procès-verbal de la séance du 5 mai, n° 598). Aux termes de cet arrangement, la France conservait dans la Haute-Sangha tous les postes créés et organisés par M. de Brazza; elle obtenait un accès au Mayo Kebbi; la région où la mission Maistre avait conclu des traités était réservée à la sphère d'influence française; le cours entier du Chari, jusqu'au 15° 50', était réservé à la France; étaient compris dans la sphère d'influence française les États situés à l'est du Chari et du lac Tchad et tous les territoires compris entre l'Oubangui, le Chari et la rive orientale du Tchad.

adoptée en 1885, l'arrangement soit rédigé en français et en allemand, les deux textes faisant également foi [1].

35.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 34. *Berlin, 3 février 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 février; Dir. pol., 8 février.)

Hier au bal de souscription à l'Opéra, l'Empereur est venu, selon l'usage, dans la loge des Ambassadeurs et il y est resté une demi-heure causant à bâtons rompus avec l'un ou avec l'autre d'entre nous, mais à voix assez haute pour être entendu de tous. Cette conversation a effleuré par moments des sujets d'actualité immédiate. Comme les appréciations personnelles d'un souverain aussi impulsif que Guillaume II et aussi influent que lui sur ses Ministres peuvent jeter quelques traits de lumière sur la politique de l'Allemagne, je crois devoir les placer fidèlement sous les yeux de Votre Excellence sans les coordonner ni leur donner une forme diplomatique.

S'adressant d'abord à l'Ambassadeur d'Italie, l'Empereur le félicita de la pacification de son pays [2] : « Je remarque, dit-il, que, quand les civils ont compromis les affaires d'un État, c'est aux militaires que l'on a recours pour les rétablir. »

Puis se tournant vers moi : « Je reconnais pourtant, poursuivit-il, que les révolutions dont les militaires prennent la tête, ont le plus souvent de déplorables conséquences. Voyez ce qui se passe au Brésil : depuis le mois d'octobre dernier, ce malheureux pays est la victime des généraux et amiraux. Peixoto ne vaut pas mieux que Mello et Gama et, bien que son Ministre à Berlin annonce son triomphe de quinzaine en quinzaine, je crois plutôt à la victoire finale des insurgés. Les Américains du Nord ont des velléités d'intervention,

[1] Dans ses souvenirs (*Quelques feuillets de l'histoire coloniale*), le colonel Monteil rapporte qu'à la dernière séance tenue par les délégués, le Dr Kayser s'était ainsi exprimé : « Toutes vos revendications sont satisfaites et nous devons parapher le protocole. Sa Majesté l'Empereur y met cependant la condition expresse que voici : l'accord portera qu'il existe désormais une alliance offensive et défensive entre l'Allemagne et la France contre l'Angleterre sur le terrain colonial. Cette clause sera discutée et acceptée aujourd'hui même ». Dans aucun des rapports relatifs aux négociations on n'a trouvé trace de cette déclaration.

[2] Allusion aux troubles qui avaient éclaté en Sicile et qui avaient rendu nécessaire l'intervention de la force armée.

mais ils s'y brûleront les doigts.» En répétant deux fois ce pronostic, Guillaume II regardait du côté de l'Ambassadeur des États-Unis. Je doute pourtant que ce dernier, qui comprend à peine le français, ait saisi le sens des paroles impériales.

— «Ce Peixoto, continua l'Empereur, est un incapable; c'est le chef de la faction démocratique en face des classes éclairées. N'a-t-il pas pris si mal ses dispositions qu'un navire de guerre allemand a été atteint par les batteries de la côte. On nous a donné aussitôt des réparations convenables. Mais que le dictateur y prenne garde! Si le même fait se reproduit, je ferai brûler la ville de Rio et n'en laisserai pas pierre sur pierre. Je l'ai déclaré avant-hier au baron d'Itajuba, qui a eu l'air atterré.»

— «Il l'était effectivement, dit l'Ambassadeur d'Angleterre, et, au retour du château, il a télégraphié toute la nuit à son Gouvernement.»

— «Je suis ravi d'apprendre que mes menaces ont porté fruit, reprit l'Empereur. Les torpilleurs que nous avons fournis au Gouvernement brésilien ont admirablement supporté la mer durant la traversée de l'Atlantique, et la navigabilité de ces coquilles de noix fait grand honneur aux constructeurs allemands. S'ils sont aux prises avec la flotte insurgée, ils la détruiront en un tour de main. Mais qui sait s'ils ne passeront pas du côté de l'amiral Mello?»

A ce moment, c'est l'officier de marine qui prit la place de l'homme d'État :

— «Quels engins terribles que ces torpilleurs! Je n'ai pu me défendre d'un frisson, quand, l'année dernière, je me suis trouvé entouré d'une vingtaine des nôtres à qui j'avais donné l'ordre de m'attaquer à l'improviste, à mon retour de Norvège. Ils étaient venus à deux mètres de mon yacht, qui ne leur aurait peut-être pas échappé malgré la supériorité de sa marche; ils ne filaient que seize nœuds contre moi dix-huit. Le commandant d'un de ces esquifs a un rôle bien fait pour passionner une âme jeune et ardente; il a autant besoin de vigilance et de sang-froid qu'un général commandant en campagne une division de cavalerie. Le revers de la médaille, c'est l'installation misérable des officiers et de l'équipage à bord des torpilleurs. Là, ils sont les uns sur les autres, plus encore que sur les navires de guerre ordinaires, où déjà la vie est difficile pendant les longues navigations. Nos deux stationnaires au Brésil n'ont pas laissé descendre à terre depuis quatre mois les hommes qui y sont entassés. Pour leur permettre quelque répit, je fais venir du Chili à Rio un autre bâtiment de guerre. Il est temps que cet état d'insurrection ait un terme!»

L'Empereur parla ensuite individuellement à chacun de nous de choses banales. A moi, il demanda si l'anarchiste Vaillant n'allait pas être bientôt exécuté : «J'espère que votre Gouvernement ne faiblira pas. Il est indispensable de terrifier ces destructeurs de la société. Partout la dynamite est menaçante. En ce qui me concerne, je me suis refusé avant-hier à faire grâce

à un anarchiste de dix-huit ans, qui a tué deux personnes ; s'il avait été moins âgé de quelques semaines, il aurait échappé à la peine de mort. Mais cette considération m'a laissé indifférent à cause des opinions subversives de cet assassin ».

36.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 26. *Rome, 4 février 1894.*

(*Reçu* : Cabinet, 12 février.)

Il y a trois jours, dans une conversation tout intime, le Ministre des Affaires étrangères s'est laissé entraîner à me dépeindre la situation intérieure de l'Italie sous des couleurs si sombres et avec un accent si sincère de tristesse que j'ai cru bon de noter, sous la première impression, les principaux traits de son exposé.

C'était après un dîner à l'ambassade d'Espagne, au fumoir; nous causions à deux des difficultés du moment et de l'état de l'opinion, quand tout à coup le baron Blanc fit une allusion à l'éventualité probable de sa démission prochaine. Et, comme je me récriais :

« Non! dit-il, je n'entretiens à cet égard aucune illusion. Nous courons le risque, mes collègues et moi, d'être emportés à notre première rencontre avec les Chambres. Une coalition puissante se prépare contre nous avec ce mot d'ordre : *pas d'impôts nouveaux!* Et, dans cette coalition, les plus implacables sont nos prédécesseurs immédiats, ceux-là mêmes qui ont le plus contribué à la nécessité de nouveaux impôts... Cependant, quoi qu'il puisse arriver, nous devons la vérité au pays, et ce sera du moins un service que nous lui rendrons en la lui disant tout entière. Dès la rentrée des Chambres, *nous exposerons la situation toute nue, qui est affreuse... C'est pire que tout ce que vous pouvez imaginer : c'est terrible.*

« On n'en pourra sortir qu'à la condition de charges nouvelles qui ne seront pas admises. Nous nous en irons; j'en suis convaincu et je ne crains pas de le dire. M. Crispi restera, lui; car je considère qu'il est l'homme nécessaire dans les circonstances; mais il devra changer ses collaborateurs et il usera probablement plus d'une combinaison ministérielle avant de venir à bout de la tâche.

« Je suis arrivé trop tôt aux affaires ; j'aurais préféré n'y être appelé qu'après avoir exposé toutes mes idées. Mais je suis sénateur et, une fois que la liberté

de la parole me sera rendue, je continuerai à développer mon programme qui est tout entier en germe dans le discours que j'ai prononcé l'année dernière devant la Haute Chambre. Toutes les observations recueillies depuis lors me confirment dans la conviction que je n'ai rien à y changer.

« Il est indispensable que nous nous réduisions à une politique de recueillement, qui nous permette de simplifier par des réformes organiques, notre système administratif trop compliqué et trop onéreux.

« Il faut absolument que nous réduisions, dans une large mesure, nos dépenses militaires... Je sais bien que ce programme ne sera pas admis sans difficulté. Cependant la nécessité en devra être reconnue en haut lieu. Voilà trop longtemps d'ailleurs qu'on laisse peser sur la monarchie la responsabilité d'un système qui ne concorde ni avec les forces ni avec les intérêts du pays. *C'est ainsi qu'on l'a discréditée* et qu'on a fini par fausser l'exercice de notre régime constitutionnel et parlementaire.

« *Il n'y a pas de traités qui puissent imposer à une nation l'obligation de persister dans une politique et de maintenir des charges incompatibles avec ses ressources et avec les conditions de son existence.* C'est une théorie que le prince de Bismarck a lui-même proclamée et il a eu raison ! Ce sont aussi mes idées, et je suis résolu à travailler, maintenant et après, pour les faire prévaloir... »

Je me garderai d'affaiblir de telles déclarations par des commentaires inutiles. État critique des finances, nécessité de la réduction des armements, procès des résistances royales, condamnation de la Triple Alliance ; tout y est. Dans nos jugements intéressés sur l'Italie, nous n'allons jamais plus loin. Je n'y vois rien au fond que de conforme à la réalité des choses ; je me demande seulement pourquoi et comment un semblable réquisitoire et de pareils aveux ont pu être formulés par le Ministre des Affaires étrangères devant l'Ambassadeur de France*.

37.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 27. *Rome, 6 février 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février ; Dir. pol., 13 février.)

Plus d'une fois, durant ces dernières semaines, j'ai exposé les motifs qui ne permettent pas de considérer comme vraisemblable, chez le Gouvernement

*Annotation du Ministre : *M. Blanc veut être Ambassadeur à Paris tout uniment.*

italien, l'arrière-pensée d'en venir à une rupture et à un conflit armé. Je manquerais pourtant à un devoir si je dissimulais que, depuis un mois, l'idée d'une guerre prochaine contre la France a gagné beaucoup de terrain dans la Péninsule. La vérité est que l'éventualité en est envisagée comme probable par un grand nombre de personnes, dans toutes les classes de la nation. D'après ce qu'on me rapporte, leur conviction se fonde sur cette considération que la crise économique et financière est devenue si aiguë, la misère générale si grande, la situation si pénible qu'il en faut sortir à tout prix. Des impôts, le pays épuisé n'en peut plus supporter la charge. Consentir des économies nouvelles et des réductions militaires, ce serait souscrire à la déchéance et se mettre à la merci des États voisins. Il n'y a donc que la guerre qui puisse amener une liquidation générale. Si l'issue de la lutte est favorable, c'est la France qui en fera les frais. Si la fortune se montre contraire, il est impossible que, dans leur intérêt même, l'Angleterre et l'Allemagne permettent l'anéantissement des forces navales et de la puissance territoriale du jeune royaume; la mêlée devient alors générale et l'Italie trouve encore à se refaire dans les dépouilles de la France écrasée sous la coalition.

C'est d'après ces motifs que nombre de gens s'habituent à la pensée d'une guerre à laquelle M. Crispi se préparerait par des mobilisations partielles et qu'il s'arrangerait pour faire éclater aux premiers jours du printemps. D'aucuns ajoutent qu'ils se procurerait les ressources nécessaires à l'entrée en campagne en décrétant le cours forcé, de façon à disposer des deux cents ou trois cents millions de réserves métalliques qui constituent le fonds de garantie des banques d'émission.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les points défectueux de pareils raisonnements : je veux seulement noter aujourd'hui qu'ils ont cours dans la Péninsule et y trouvent une clientèle disposée à en admettre les conclusions.

A Rome, le fait est constaté par tous ceux de nos compatriotes que leur position met en contact avec la population.

De Palerme, de Naples, de Livourne, de Gênes, de Coni, de Turin, nos agents consulaires m'entretiennent, dans leurs lettres particulières, des rumeurs belliqueuses qui frappent continuellement leurs oreilles.

Notre vice-consul à La Spezia m'écrivait ces jours derniers : « Préoccupée déjà par les événements de Massa-Carrara [1], l'opinion est en outre surexcitée par un *on-dit* qui circule par la ville avec insistance et d'après lequel, à une des séances du nouveau Conseil des Ministres, le Roi aurait dit qu'il était inutile de chercher actuellement à faire sur la marine des économies qui, par la force des choses, se réduiraient à presque rien, *la guerre devant forcément*

[1] A l'occasion d'un appel de réservistes, des troubles avaient éclaté à Massa et à Carrare, le 15 janvier.

et fatalement éclater au printemps. Qu'elles aient été ou non prononcées, ces paroles, qui se trouvent aujourd'hui sur toutes les lèvres, reflètent si fidèlement le sentiment général dans ma résidence qu'il ne m'est pas permis de ne pas vous en faire part. De tous côtés j'en ai recueilli l'écho et il m'était donné, il y a quelques jours, d'entendre un officier supérieur déclarer avec l'assentiment des personnes présentes que, l'Italie étant désormais acculée à la banqueroute ou à la guerre, sa dignité lui faisait un devoir de choisir cette dernière alternative. »

Avant-hier, un des notables de notre colonie romaine me faisait part d'un propos tenu, dans la journée même, à un député italien par le Ministre des Affaires étrangères. Au député, qui le questionnait sur les intentions attribuées au Chef du Cabinet, M. Blanc aurait répondu : « Je ne sais pas si M. Crispi veut la guerre : il affirme que non, en toute occasion; mais ce que je sais, c'est que, s'il veut jamais la provoquer, il devra d'abord agréer ma démission ». En rapportant confidentiellement cette réponse du Ministre italien, mon interlocuteur faisait observer qu'elle est loin d'être satisfaisante, en raison même du doute qu'elle laisse subsister sur les dispositions du Premier Ministre.

Je pourrais noter encore d'autres incidents du même genre qui, sans prouver davantage, concordent néanmoins pour attester les progrès que l'idée d'un recours à la guerre, comme à un expédient suprême, a faits dans les esprits depuis quelques semaines. Ce que j'ai dit suffit pour assurer le résultat que je me proposais, c'est-à-dire pour déterminer un état d'opinion dont il convient de tenir compte. Je persiste à penser, je le répète, qu'il n'y a rien de fondé dans les hypothèses alarmantes qui circulent; que le Gouvernement royal et le Roi lui-même ne pensent nullement à une résolution désespérée, dont l'effet le plus probable serait la fin de la monarchie et la ruine définitive de la nation. Il n'est pas sans danger pourtant que les esprits s'habituent à envisager d'aussi graves éventualités et se préparent ainsi aux plus redoutables entraînements. C'est pourquoi j'ai cru devoir appeler votre sollicitude sur ce côté de la situation. Je n'ai pas besoin d'ajouter que j'y vois un motif nouveau pour surveiller avec vigilance, de concert avec nos attachés militaires, tous les indices qui seraient de nature à nous fixer sur les véritables dispositions du Gouvernement italien.

38.

M. D'AUBIGNY, MINISTRE DE FRANCE À TANGER,

À M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 19. Confidentiel. *Tanger, 7 février 1894, 3 h. 35, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

Parmi les réclamations formulées par le Maréchal Martinez Campos[1], il en est deux, à savoir l'exécution par les armes des principaux insurgés et la livraison d'otages aux Espagnols, qui menacent de faire échouer les négociations. Le Sultan ne peut, en effet, y satisfaire sans s'exposer, lui et sa dynastie, aux plus graves dangers.

Le Dr Linarès, de qui je tiens ces détails et ces appréciations, a eu, d'autre part, avec le Maréchal Martinez Campos, une entrevue dont il a emporté une impression peu rassurante. L'Ambassadeur semble considérer la guerre comme probable et ne devoir rien faire pour l'éviter. Il aura sans doute accentué son langage à dessein en raison des attaches de son interlocuteur avec le Maghzen. Néanmoins la situation est assez grave pour que je la recommande à la sollicitude de Votre Excellence.

39.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 36. (Déchiffrement.) *Berlin, 7 février 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 février; Dir. pol., 9 février.)

L'Empereur a continué hier soir au bal de la Cour l'active propagande qu'il avait commencée la veille, après un dîner parlementaire chez le Chancelier, en faveur du traité de commerce avec la Russie. Son thème a été exclusivement politique : le Reichstag assumerait une lourde responsabilité s'il écartait le traité. Car il provoquerait ainsi, de la part du Tsar, qui est person-

(1) Chargé de négocier avec le Maghzen à la suite de l'affaire de Melilla (voir ci-dessus nº 8, note 1).

nellement intervenu pour imposer à ses propres délégués les dernières concessions qu'ils refusaient obstinément (le terme de dix ans par exemple), du ressentiment contre l'Allemagne et de la défiance à l'égard de l'Empereur. « Le Tsar est omnipotent; il ne tient compte ni des constitutions ni des parlements. Si vous rejetez le traité, il croira que vous repoussez la main qu'il nous tendait. Et quant à moi, il me suspectera d'arrière-pensée si vous, les soutiens habituels de ma politique, vous vous séparez de moi en cette circonstance. Je vous adjure de ne pas sacrifier vos traditions patriotiques et loyalistes à des intérêts privés et secondaires. »

Le Secrétaire d'État, qui m'a rapporté ces paroles de l'Empereur Guillaume II, les trouve très habiles et il en attend les plus heureux effets pour l'adoption du traité. Mais j'entends dire que certaines personnalités éminentes du Reichstag (son président, M. de Levetzow, en particulier) sont froissées de la pression directe et ostensible que l'Empereur exerce sur leur détermination [1].

40.

M. Roustan, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 24. *Madrid, 8 février 1894, 8 h., soir.*

(*Reçu :* 11 h. 50, soir.)

M. Moret est rentré aujourd'hui à Madrid après une absence de trois jours. Il m'a entretenu des inquiétudes que lui causent, pour la solution des affaires du Maroc, des intrigues anglo-italiennes qui se produiraient auprès du Sultan, mais sans préciser davantage. Il paraît également très préoccupé des agissements des Anglais sur la côte ouest du Maroc [2] et il pense que la France et l'Espagne devraient se mettre d'accord à ce sujet. Détails suivent par la prochaine valise.

(1) Au sujet de la reprise des négociations commerciales germano-russes, voir le t. X de la présente série, n°s 372 et 378, et *Die Grosse Politik*, vol. VII, n° 1666.

(2) Dans une dépêche de Tanger du 29 janvier, n° 9, M. d'Aubigny signalait la formation d'une nouvelle société britannique, installée au sud du Cap Juby et qui avait commencé à nouer des relations commerciales avec les tribus arabes de la côte, tandis que la société du Cap Juby décidait la construction d'une voie ferrée dans la direction du Tendouf, avec l'intention de pénétrer vers l'intérieur du Sahara.

41.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XV. *Vienne, 8 février 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 13 février.)

« Vous êtes en train de perdre à Saint-Pétersbourg tout le terrain que vous avait gagné votre réserve en Bulgarie », disait, il y a quelques jours, un diplomate très au courant des affaires russes et serbes à un des principaux fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères qu'il voyait en l'absence du comte Kalnoky.

Le fonctionnaire en question ne put réprimer un mouvement de surprise et chercha à protester contre l'appréciation de son interlocuteur. Mais le lendemain même paraissait la note russe : tout le monde apprenait que le Tsar venait d'exprimer hautement le mécontentement que lui causait le retour du roi Milan à Belgrade.

Cette manifestation a produit une vive émotion. L'Autriche évidemment tient à ménager la Russie et ne veut donner prétexte à aucune difficulté.

Aussi, dès son retour, le comte Kalnoky m'a parlé de la situation de la Serbie. « Nous avons pour système, a-t-il dit, de ne pas nous occuper des luttes des partis, ni des difficultés qui peuvent se produire dans l'intérieur de la Serbie. Peu nous importe que ce soit Pierre ou Paul qui soit au pouvoir, pourvu qu'on ne nous cherche pas noise, comme on le faisait dans ces derniers temps, et qu'on exécute loyalement les traités conclus avec nous.

« Nous ne demandons qu'une chose au Gouvernement serbe, c'est qu'il ne nous crée pas de difficultés sur nos frontières.

« Nous tenons, d'ailleurs, la Serbie bien facilement; elle dépend économiquement de nous et il nous est aisé de le lui faire sentir. Nous sommes presque seuls à acheter ses produits. La Roumanie, la Russie méridionale produisent du froment et du vin; la Serbie ne peut rien leur vendre, tandis que nous prenons son blé et son vin. Si elle tente de nous gêner, nous n'avons qu'à fermer notre marché pour la réduire et mettre un terme à ses vexations. Jusqu'à présent, il nous a suffi de la menacer.

« Les radicaux sont des paysans grossiers qui ont insulté le Roi, et les insultes ont été si vives qu'elles n'étaient pas tolérables. Le jeune Roi a alors appelé *Papa* (*sic*), comme le fait un enfant en présence d'un danger qu'il ne sait comment éviter. Le roi Alexandre est cependant intelligent,

mais il est trop jeune. Il sait ce qu'il veut, seulement il ne trouve pas toujours lui-même les moyens à employer pour obtenir ce qu'il désire.»

Le roi Milan a annoncé au Ministre d'Autriche à Belgrade son prochain départ : « Toutefois, a ajouté en souriant le comte Kalnoky, a-t-il de l'argent? S'en ira-t-il avant d'en avoir?»

M. Simitch, qui n'appartient à aucun parti et qui est loyal et honnête, peut réussir : le Ministre impérial et royal des Affaires étrangères l'espère; mais, quoi qu'il arrive, affirme-t-il, la situation intérieure de la Serbie ne peut préoccuper l'Autriche.

42.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ DE L'AGENCE ET CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE,

À M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 21. *Le Caire, 9 février 1894.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 février.)

La situation critique que je signalais à Votre Excellence dans mon précédent rapport [1] s'est sensiblement aggravée. Au lieu d'accepter la démission que le Ministère lui avait offerte dès son retour, le Khédive tâtonne, hésite, cause à tort et à travers, demande conseil à tout le monde et compromet tous ceux qui lui donnent leur opinion, en rapportant à certaines individualités les impressions qu'il a recueillies confidentiellement sur leur compte. Il en résulte des inimitiés, des cancans, des intrigues de tous genres, qui ne font qu'aigrir les rapports des partis et dans lesquels Son Altesse et les Ministres n'hésitent pas à mêler M. Koïander et moi pour se combattre mutuellement. D'autre part, Riaz et Tigrane Pacha, qui se sentent plus sérieusement compromis, cherchent à dégager leur responsabilité à notre détriment. Ils égarent l'opinion publique en représentant la France et la Russie comme les auteurs de tous les maux qui fondent actuellement sur l'Égypte. C'est, en effet, disent-ils, en se montrant favorables à la France, qu'ils ont mécontenté les Anglais, et sans profit, puisqu'elle les a abandonnés. Ajoutez à cela que ces derniers et leurs alliés font chorus et exploitent ces sentiments et Votre Excellence aura une idée des attaques dont nous sommes l'objet. J'ai dû, dans une conversation avec le Khédive et avec ses Ministres, prendre la chose de très haut et déclarer nettement que la France ne se laissait intimider

(1) Voir ci-dessus la dépêche du Caire du 27 janvier, reproduite sous le n° 31.

par aucune menace, même venant des petits, et qu'ayant la conscience d'avoir fait son possible pour aider l'Égypte, qui, sans son appui, serait irrévocablement asservie sous le protectorat anglais, elle dédaignait les injures qui lui étaient adressées*. J'ai ajouté que je les engageais à bien réfléchir avant de se séparer de nous, car l'opinion publique française tout entière, favorable en ce moment à l'Égypte parce qu'elle résistait dans la mesure du possible aux envahissements de l'Angleterre, n'hésiterait pas à l'abandonner, si cette même Égypte se livrait elle-même à ses oppresseurs; qu'alors, le Gouvernement de la République, se considérant comme dégagé de toute obligation morale envers elle, ne prendrait conseil que de ses intérêts. Je n'en suis arrivé à ce langage qu'après avoir épuisé tous les arguments pour faire ressortir l'action de notre diplomatie et l'injustice de lui reprocher des fautes, dont seules la faiblesse et la méfiance du Gouvernement khédivial qui l'avait tenue, de propos délibéré, dans l'ignorance des faits et avait méconnu ses avis, étaient responsables.

Riaz Pacha, en se comportant ainsi, n'a fait d'ailleurs que suivre ses procédés habituels. Toutes les fois que, maître du pouvoir, il a dû l'abandonner à la suite des concessions qu'il a subies, il a rejeté sur la France, qu'il déteste, ses propres fautes. En me rappelant mes premiers entretiens avec lui à mon arrivée en Égypte, je retrouve une identité de sentiments de sa part et de langage de la mienne très frappante. Ses collègues et lui, alors comme aujourd'hui, se vengeaient sur notre dos de leurs complaisances envers les Anglais. Quoi qu'il en soit, cet état de choses est très grave. Si nous ne pouvons, en nous faisant les avocats convaincus des Égyptiens auprès du Cabinet de Saint-James, obtenir une atténuation à l'oppression qui les écrase, si Votre Excellence ne peut m'autoriser à donner en son nom au Khédive une parole d'encouragement qui témoigne de notre désir de l'aider dans la mesure du possible à diminuer les rigueurs de l'occupation, c'en est fait de notre influence sur lui et de notre prestige dans ce pays.

Abbas Pacha n'attend pas autre chose de nous qu'un appui moral**. Je lui ai trop souvent répété que la question d'Égypte était du domaine européen, qu'il fallait en préparer la solution et que nous y travaillions sans relâche, mais que nous n'irions jamais jusqu'à la guerre afin de l'obtenir, pour qu'il ne soit pas fixé sur la nature et la mesure de notre action. Je l'ai sans cesse exhorté à une résistance prudente, lente, mais sans défaillance, qui n'amène pas d'éclat et qui en réservant l'avenir, en maintenant aussi intacte que possible l'autonomie administrative du pays et en préparant ses forces gouvernementales pour le lendemain de l'évacuation, la rende possible et nous

*Annotation du Département : *Très bien répliqué.*

**Annotation du Département : *Qu'est-ce que M. de Reverseaux entend par là? Où doit-on donner cet appui? Où commence-t-il? Où finit-il?*

permette, au moment venu, de traiter avec plus d'autorité du retrait des troupes britanniques. Je dois reconnaître que le Khédive s'est efforcé de marcher dans cette voie. Nous ne devons pas l'y abandonner. C'est une question de loyauté et de bonne politique de notre part.

43.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 40. *Berlin, 10 février 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 février; Dir. pol., 14 février.)

Sous le timbre de la Direction commerciale et sous le n° 34 [1], j'entretiens Votre Excellence des commentaires provoqués, dans les journaux de ce pays, par la conclusion de l'accord commercial entre l'Allemagne et la Russie [2].

Si le côté économique de la question a soulevé de vives discussions, on ne tient pas moins ici à souligner le caractère politique de l'entente intervenue entre les deux pays : tandis que les organes dévoués au comte de Caprivi ont bruyamment célébré l'importance du succès remporté par le Chancelier, en faisant remarquer qu'il avait réussi là où son prédécesseur avait échoué, tous les journaux discutent le langage tenu par l'Empereur après le dîner qui a eu lieu le 5 de ce mois chez son principal conseiller [3]: les organes libéraux se gardent de critiquer cette intervention directe du Souverain dans les affaires du pays, qu'ils commencent à s'y habituer ou qu'ils soient satisfaits de voir leurs vues trouver une fois par hasard quelque appui chez Guillaume II; quant aux feuilles conservatrices, elles n'hésitent pas à exploiter les paroles que ce dernier a prononcées touchant les effets que le rejet de la convention pourrait exercer sur ses relations personnelles avec le Tsar, pour combattre les résistances des agrariens et pour leur faire apprécier les dangers qu'un succès de leur part ferait courir à l'Allemagne, comme si le rejet de l'acte si péniblement élaboré devait forcément entraîner d'autres conséquences que la guerre économique qui se poursuit depuis six mois. La crainte de la Russie aura-t-elle quelque influence sur les dispositions du Reichstag? Je ne le crois pas et, s'il devait y avoir chez la majorité quelque

(1) Il a paru inutile de reproduire cette dépêche.

(2) Le 29 janvier/10 février.

(3) Voir ci-dessus le n° 39.

hésitation à approuver le traité, ce serait plutôt le désir de nous faire échec qui les dissiperait. On ne pouvait, en effet, nous laisser hors de cause dans les circonstances actuelles : il ne suffisait pas aux journaux allemands de reproduire certains articles anglais ou italiens qui ont présenté l'événement du jour comme une revanche des fêtes de Toulon et de Paris; ils ont insisté, comme obéissant à un mot d'ordre, sur cette affirmation que désormais la paix était assurée : « Si, pour atteindre au but politique qu'impliquait la conclusion d'un accord commercial avec la Russie, on a, du côté de l'Allemagne, consenti à bien des concessions, dit le journal de M. de Bennigsen, le chef des nationaux libéraux, il faut considérer que, de la part de la Russie et en ce qui concernait ses rapports avec la France, des déclarations platoniques étaient insuffisantes à rassurer l'Allemagne sur le caractère d'une entente qui paraissait dirigée contre elle. Cette situation était pour l'Empire la raison des armements qui l'accablent. Aujourd'hui, la France, malgré son amitié pour la Russie, lui fait mauvais visage sur le terrain économique, tandis que nous, nous tendons les deux mains à l'État voisin : l'équivalent de ce qui nous est demandé dans le nouveau tarif, nous sommes en mesure de le retrouver sur un autre terrain, si, comme nous le souhaitons, la nouvelle convention reçoit l'approbation du pays. »

La fixation à dix années de la durée de l'accord est également considérée comme un symptôme pacifique : « S'il est d'une haute portée politique, dit la *Gazette de la Bourse*, que la Russie se lie avec les Puissances européennes par des accords commerciaux, n'est-il pas du plus grand intérêt que ce soit avec l'Allemagne qu'elle consente à aliéner pour un long espace de temps sa liberté d'action? On peut compter que pendant dix ans il ne sera plus possible, en présence du rétablissement de rapports normaux entre les deux pays voisins, de créer artificiellement entre eux des motifs de mésintelligence. »

La *Gazette de Cologne* fait ressortir encore avec plus d'insistance l'heureux effet que l'adoption de l'accord commercial va exercer sur l'avenir de l'Europe, en prenant acte d'un article publié le 8 de ce mois par *le Temps* et dans lequel ce journal émettait l'opinion que la signature du traité russo-allemand marquait, dans la réalité des faits, une détente considérable dans les rapports des deux États contractants et qu'avec cet accord étaient parfaitement compatibles tous les rapprochements de nature à assurer au monde le grand bienfait de la paix : « Les appréciations du journal français, dit l'organe rhénan, sont d'une impartialité absolue en ce qui concerne les efforts du Gouvernement allemand; elles concordent d'ailleurs avec la façon dont on juge la situation à Berlin comme à Pétersbourg; aussi peut-on supposer que le Gouvernement français, non moins que le Gouvernement russe, avec lequel il est lié d'amitié, et enfin le Gouvernement allemand verraient dans le rejet du traité par le

Reichstag *un acte mettant la paix en danger*. Des faits historiques incontestables nous ont obligés à considérer la France comme le brochet de l'étang à carpes de l'Europe : cela ne nous empêche pas de reconnaître que, depuis un certain temps, le Gouvernement de la République a refusé tout appui aux éléments perturbateurs en France et que, confirmé dans le sentiment de sa propre valeur par la confiance que lui inspire l'aide de la Russie, il a dédaigné de rechercher le soutien du chauvinisme. Dans ces conditions, il n'y a pas à mettre en doute ses assurances pacifiques... D'autant plus grande sera la responsabilité des représentants du peuple allemand dans cette affaire. »

Je ne terminerai pas cet exposé des réflexions que suggère aux Allemands l'événement à l'ordre du jour sans signaler à Votre Excellence le langage des journaux dévoués au prince de Bismarck : ils proclament, à l'exemple de la *Gazette universelle de Munich*, que c'est chose inutile de chercher à exercer une pression sur le Reichstag en invoquant le spectre d'une guerre avec la Russie et que, si le traité était rejeté, il faudrait en prendre son parti, car de mauvaises relations économiques peuvent parfaitement coïncider avec de bons rapports politiques.

Les *Hamburger Nachrichten* développent cette idée en termes moins catégoriques, mais au langage qu'elles tiennent, il est permis, en dépit de la journée historique du 26 janvier[1], de concevoir des doutes sur la sincérité des sentiments de l'ex-Chancelier à l'égard du « Nouveau Cours ».

La chancellerie impériale, ayant peut-être conscience que les concessions de la Russie ne sont pas très déterminantes par elles-mêmes, essaie d'agir sur le Parlement par les considérations politiques que l'Empereur ne se fait pas faute d'appuyer à toute occasion. Insinuer, comme s'y emploient les organes habituels du prince de Bismarck que le rejet du traité serait sans influence sur les rapports de l'Allemagne et de la Russie, c'est détruire l'un des arguments les plus puissants en faveur de l'arrangement qui a été signé aujourd'hui.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie n'a pas perdu tout espoir dans le succès final des opposants. Il me disait hier que les Hongrois sont très mécontents de voir les céréales russes partager avec les leurs le marché allemand. « Mais, a-t-il ajouté, nous faisons bonne mine à mauvais jeu, afin de n'être pas accusés de l'avortement du traité, s'il ne trouve pas grâce devant le Reichstag. »

(1) Allusion à la visite du prince de Bismarck à l'Empereur (voir ci-dessus n° 24).

44.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XVIII. *Vienne, 11 février 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 février; Dir. pol., 26 février.)

La veille du jour où le *Secolo* de Milan publiait l'interview que son correspondant à Vienne venait d'avoir avec le comte Nigra[1], j'avais eu l occasion de causer avec l'Ambassadeur d'Italie de l'article paru dans le numéro du 1er février de la *Revue des Deux Mondes* sous le titre de «la Paix armée». L'auteur, dans une étude très intéressante, rappelle les origines de la Triple Alliance, le rôle joué tant par le prince de Bismarck que par le roi Humbert et M. Crispi et, après avoir examiné les conséquences que ce traité a eues déjà et peut avoir dans l'avenir pour l'Italie comme pour l'Europe, il fait peser la responsabilité de la situation actuelle en grande partie sur le roi d'Italie. Le comte Nigra m'a dit combien il était curieux de connaître le nom de l'auteur de cet article. Jadis dans la *Revue des Deux Mondes* les trois étoiles masquaient généralement un des princes de la Maison d'Orléans, mais il était évident que cette étude, n'émanait pas de l'un d'eux et il ne voyait pas quel pouvait en être l'auteur, car certaines erreurs, qu'il avait relevées, n'auraient pas été commises par un homme politique ou un diplomate bien au courant des choses de l'Italie.

«Ainsi, me dit-il, on prête au Roi un rôle qu'il n'a pas joué. On dit dans l'article que le roi Humbert a été le fervent apôtre de la nouvelle orientation de l'Italie, que c'est lui qui a voulu le traité qui l'a lié à l'Allemagne et à l'Autriche et qu'il impose à tous les Ministres qu'il appelle successivement au pouvoir. On fait de cette accession à la Triple Alliance l'œuvre personnelle du Roi. Et bien! cela est inexact. La première pensée de l'alliance de l'Italie avec l'Allemagne et, comme conséquence, avec l'Autriche, est venue à un ministère de gauche. C'est le ministère Mancini-Depretis qui a voulu la Triple Alliance et jamais le roi Humbert n'a eu à imposer sa volonté pour le maintien ou le renouvellement de ce traité.

[1] Le comte Nigra avait fait au correspondant viennois du *Secolo* des déclarations intéressantes sur la Triple Alliance et sur la nécessité où se trouvait l'Italie d'en faire partie. Il lui avait dit, en particulier, que l'Italie avait demandé à s'allier à l'Allemagne mais que celle-ci avait mis comme condition à l'alliance l'adjonction de l'Autriche. La Triple Alliance, avait dit encore le comte Nigra, garantissait à l'Italie la suprématie dans la Méditerranée.

« C'est uniquement la question tunisienne qui l'a provoqué : on pouvait éviter cette pomme de discorde, comme on l'avait écartée depuis longtemps déjà. La France ne pouvait pas voir l'Italie à Tunis ; nos intérêts nous obligeaient à en écarter la France également. Il suffisait de continuer à s'entendre pour que ni l'une ni l'autre de ces nations rivales n'y fût prépondérante. J'avais réussi à maintenir cet état de choses avec le duc Decazes et j'aurais pu le faire peut-être encore si j'étais resté à Paris.

« Mais j'avais été un des amis des Tuileries et un ministère de gauche arrivant au pouvoir crut, en m'éloignant, donner une satisfaction au parti républicain français ; cependant, durant les six années qui s'étaient écoulées depuis la fin de la guerre, j'avais vécu en très bonne intelligence avec les ministères qui s'étaient succédé à Paris. J'aurais tenté d'empêcher les imprudences qui ont été commises à Tunis par les Italiens, comme l'affaire du chemin de fer, par exemple. On vous a alors donné des motifs pour intervenir et la France est intervenue en Tunisie sous prétexte de Kroumirs, sans voir que cette intervention allait nous atteindre au cœur.

« Ce n'est pas seulement le Roi, c'est le ministère, ce sont tous les Italiens qui ont profondément ressenti le dommage que cette prise de possession nous causait, et alors, pour arrêter la marche de la France sur les côtes d'Afrique, on a songé à la Triple Alliance.

« L'Italie est une botte plongée dans la Méditerranée. Or, son expansion ne peut se faire que sur les rives de cette mer. La France, en faisant de la Méditerranée un lac français, nous ferme toutes les portes. Après l'Algérie, voilà la Tunisie ; elle pourra s'étendre un jour sur le Maroc ; elle regrette son ancienne prépondérance en Égypte et n'attend qu'une occasion pour chercher à y reprendre son influence. Comme elle est protectionniste, elle rejette les Italiens et leurs produits, et nous serions déjà complètement repoussés de la Tunisie, si nous n'étions protégés, pendant quelques années encore, par un ancien traité[1]. Aussi, préférons-nous l'Angleterre, qui est plus libérale. Que deviendrait le trop plein de notre population si elle n'avait plus pour s'y répandre les rives de la Méditerranée, où, dans tous les ports, nous avons des relations et des intérêts? Dans de telles conditions, l'Italie serait réduite au rôle de la Belgique, avec la richesse industrielle en moins.

« C'est donc pour maintenir le *statu quo* dans la Méditerranée que, nous sentant trop faibles, nous avons demandé l'alliance de l'Allemagne, et il ne faut pas voir dans cet acte une préoccupation dynastique ou un sentiment personnel du Roi qui aurait amené ce revirement dans notre politique. Ce sont les intérêts vitaux de l'Italie qu'il fallait défendre ; aussi n'est-il pas

[1] Le traité d'amitié, de commerce et de navigation signé à la Goulette le 8 septembre 1868.

surprenant que ce soit un ministère de gauche qui ait songé à cette alliance; elle a été faite non pas pour combattre un jour la France, dont bien des Ministres étaient et sont restés les amis, mais pour l'empêcher d'aller plus loin, à notre grand détriment, sur les rives de la Méditerranée. »

J'ai cru devoir noter cette conversation et vous en faire part. Elle complète, sur certains points, l'interview paru quelques jours après dans le *Secolo*.

45.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 35. Confidentiel. *Rome, 13 février 1894.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 22 février.)

[M. Ressman, Ambassadeur d'Italie à Paris, vient d'arriver à Rome pour rendre compte de l'état des esprits en France à l'égard de l'Italie et pour être fixé sur les intentions du Gouvernement italien à l'égard de la France. Il est venu voir M. Billot qui rend compte de son entretien avec lui.]

M. Ressman estime que le moment est des plus favorables pour tenter quelque chose qui établisse manifestement les vues conciliantes des deux pays et contribue effectivement à leur rapprochement. Il se met à ma disposition pour provoquer, de la part des autorités royales, telles déclarations ou assurances que je jugerais susceptibles de confirmer leurs bonnes intentions. Il me presse d'examiner si, de notre côté, nous ne jugerions pas l'occasion opportune pour formuler certaines ouvertures, qui ne manqueraient pas d'être favorablement accueillies. Ne serait-ce pas le plus sûr moyen de préparer les voies vers le but où nous tendons de part et d'autre?...

Et comme j'insistais pour savoir à quels intérêts pourraient se rapporter, dans sa pensée, les ouvertures qu'il avait en vue, M. Ressman, après s'être longtemps dérobé, finissait pas s'écrier : « Ma pensée est cependant bien claire : nous ne pouvons pas rester dans la situation où nous sommes et ce n'est pas nous qui pouvons prêter de l'argent à la France!... » Puis, comme s'il regrettait d'en avoir trop dit, il passait, sans transition, à l'examen des avantages qui résulteraient pour les deux pays d'une entente commerciale par laquelle nous accorderions à l'Italie le bénéfice de notre tarif minimum, tandis qu'elle nous concéderait le traitement fait à l'Allemagne, à l'Autriche-Hongrie et à la Suisse. Il ne doute pas d'ailleurs que Votre Excellence n'ait assez d'influence sur les Chambres françaises pour faire sanctionner une pareille combinaison. Enfin, il fait valoir qu'un arrangement de ce genre, en attestant notre bon

vouloir, rétablirait des liens d'affaires entre les deux peuples et serait le plus sûr moyen de disposer ici les esprits contre le renouvellement, à l'échéance, du pacte avec les Puissances centrales.

Cette politique n'est-elle pas conforme d'ailleurs aux intérêts actuels de la France? Il vient de se produire un fait grave : la signature du traité de commerce entre l'Allemagne et la Russie [1]. C'est l'indice, sinon d'un rapprochement déjà consommé entre les deux grandes Puissances du nord, du moins des efforts qu'on poursuit à Berlin en vue d'y parvenir. Qui oserait garantir qu'à la Triple Alliance actuelle ne succédera pas, dans un bref délai, une autre Triple Alliance entre les trois Empires? On fera bien d'y réfléchir à Paris et à Rome. Dans cet ordre d'idées encore, il y a, d'après M. Ressman, des motifs sérieux pour que le Gouvernement de la République ne néglige aucune occasion de préparer de nouvelles combinaisons où l'Italie trouverait naturellement sa place.

Dans les lignes qui précèdent, je me suis appliqué à fixer les traits essentiels des déclarations que mon interlocuteur a enveloppées, suivant ses habitudes d'esprit et de langage, d'une foule de circonlocutions et de réserves. Si le résumé que j'en présente en accentue nécessairement le relief, du moins puis-je garantir qu'il en reproduit fidèlement la substance. J'y vois une confirmation autorisée de la situation critique où l'Italie se trouve réduite et du grand désir que ses gouvernants actuels ont de nous tranquilliser sur leurs intentions, afin de se rouvrir, s'ils le peuvent, nos marchés financiers et commerciaux. M. Ressman était-il autorisé à formuler les suggestions dont il m'a saisi au sujet d'ouvertures destinées à la négociation d'un arrangement commercial? Je n'oserais l'affirmer. Cependant je ne le crois pas homme à s'aventurer imprudemment sur un pareil terrain, sans avoir la conviction que son initiative personnelle et tout officieuse concorde avec les dispositions de son Gouvernement. Nous pouvons donc retenir sa démarche comme un indice caractéristique des vues qui prévalent aujourd'hui à la Consulta et au palais Braschi.

J'ai à peine besoin d'ajouter que, durant l'entretien, je me suis maintenu sur la plus grande réserve, me bornant aux répliques nécessaires pour amener mon visiteur à développer complètement sa pensée. Tout en insistant sur les bonnes dispositions dont le Gouvernement de la République n'a jamais cessé d'être animé et sur les efforts personnels que je poursuis depuis quatre ans en vue d'un rapprochement, j'ai eu soin de bien marquer que je ne suis chargé d'aucune ouverture et qu'à mon avis, nous n'avons, dans l'état des choses, aucune initiative à prendre. Je n'ai pas manqué non plus de réfuter l'argument tiré du traité de commerce conclu entre l'Allemagne et la Russie,

(1) Voir ci-dessus le n° 43.

cet acte constituant une nouvelle garantie pour la paix générale et ne pouvant affecter l'entente franco-russe, qui repose sur des considérations de salut réciproque, c'est-à-dire sur des bases inébranlables. Mais je me suis gardé, pour ne pas décourager M. Ressman, de lui faire entendre que notre politique de réserve à l'égard de son pays produit de trop bons résultats pour que nous nous laissions persuader d'y renoncer avant l'heure et sans de sûres garanties[1].

46.

Note du Ministre.

Entretien avec M. Leon y Castillo, Ambassadeur d'Espagne.

Paris, 14 février 1894.

J'ai dit à l'Ambassadeur que la mission du Maréchal Martinez Campos [2] me paraissait rencontrer quelques difficultés.

— « Assurément, m'a-t-il répondu. Mon Gouvernement m'invite à vous en parler et tout d'abord à vous remercier du concours que vous lui donnez, des instructions envoyées à Tanger[3]. Le Sultan paraît mal conseillé par beaucoup d'autres. Nous sommes cependant disposés à réduire un peu, s'il le faut, le montant de l'indemnité réclamée.

« M. Roustan a été entretenu à Madrid des agissements des Anglais en Afrique [4] et de leurs vues sur les îles Canaries. J'appelle toute votre attention sur ces visées. C'est l'Angleterre et c'est l'Italie qui parlent d'un arbitrage pour régler l'affaire du Maroc; nous ne voulons pas d'un arbitrage ».

— « Vous avez bien raison; réglez vos affaires vous-mêmes; ne laissez pas les autres y mettre le nez ou la main. La France ne prétend pas, ne désire pas s'en mêler; elle est d'accord avec vous pour que d'autres ne s'en mêlent pas ».

— Nous sommes, reprend l'Ambassadeur, très en garde contre l'Angleterre. Le Gouvernement royal vient de prendre une décision qui n'est pas pour lui

[1] Le lendemain M. Billot eut, avec le baron Blanc, un long entretien dont il rendit compte le 15 février. Le Ministre des Affaires étrangères lui confia qu'il avait appelé M. Ressman à Rome « pour le calmer », pour apaiser ses inquiétudes et lui permettre de se convaincre que personne, dans le Gouvernement, ne voulait la guerre. Le baron Blanc était convaincu que les deux pays pouvaient s'entendre sur le terrain commercial et se déclarait prêt, pour sa part, à reprendre les négociations.

[2] Voir ci-dessus les nos 8 et 10.

[3] Voir ci-dessus le télégramme de Paris du 28 janvier, n° 8.

[4] Voir ci-dessus le télégramme de Madrid du 8 février, n° 24.

plaire : nous allons fortifier toutes les hauteurs qui dominent Gibraltar; c'est supprimer Gibraltar comme force militaire ».

Revenant aux affaires du Maroc, l'Ambassadeur a insisté pour que nous agissions de notre mieux sur le Sultan pour une prompte acceptation des conditions formulées par le Maréchal Martinez Campos.

J'ai promis que rien ne serait négligé par nous pour faciliter le succès de sa mission [1].

47.

M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Coutouly, Ministre de France à Bucarest.

D. n° 8. Très confidentiel. *Paris, 14 février 1894.*

J'ai reçu, au sujet des relations de l'Autriche-Hongrie avec la Roumanie, des renseignements de nature très confidentielle et que j'ai lieu de considérer comme devant fixer notre attention, bien qu'ils proviennent de source indirecte et privée. D'après ces indications, les rapports entre les deux Cours ne laisseraient rien à désirer, au point que l'on serait porté à croire, à Vienne, que, dans le cas où un conflit viendrait à éclater entre la Russie et l'Autriche-Hongrie, cette deuxième Puissance pourrait compter, avec un assez grand degré de probabilité, sur le concours effectif de la Roumanie. On ne se dissimule cependant pas qu'il existe dans la nation roumaine un certain courant d'hostilité contre l'Empire voisin, par suite de considérations qui se rapportent notamment à l'existence d'un grand nombre de sujets austro-hongrois rattachés par leur origine à la nationalité roumaine. On croirait donc prudent, et spécialement dans les cercles militaires de Vienne, de ne compter tout d'abord que sur la neutralité de la Roumanie, avec l'espoir de la voir bientôt se transformer en une coopération effective au cours de la lutte éventuelle.

Il m'a paru opportun de vous faire part de ces informations qui vous serviront à l'occasion pour diriger vos observations personnelles. Je recevrai avec intérêt communication de vos impressions sur le même sujet, au point de vue, notamment, de la part qui pourrait revenir à la Couronne dans la

[1] Le 16 février, sur une nouvelle instance de l'Ambassadeur d'Espagne, laissant craindre que la guerre ne soit inévitable si le Maréchal est obligé de quitter Tanger sans avoir obtenu satisfaction, M. Casimir-Périer invite M. d'Aubigny, par télégramme n° 15, à signaler de nouveau et de la façon la plus pressante au Sultan l'intérêt qu'il a à régler définitivement la difficulté née des incidents de Melilla : « On doit se rendre compte à Marrakech que des avis intéressés peuvent seuls encourager le Gouvernement chérifien à persévérer dans une attitude de nature à entraîner à brève échéance les complications les plus menaçantes pour la sécurité et l'indépendance du Maroc. »

détermination que la Roumanie aurait à prendre un jour, si la guerre venait à éclater entre les deux Empires voisins.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir d'ailleurs la discrétion avec laquelle vous devriez chercher à vous éclairer, de manière à ne laisser en aucun cas soupçonner l'objet et l'intérêt de vos investigations.

48.

M. PATRIMONIO, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 8. Très confidentiel. *Belgrade, 16 février 1894, 11 h. 16, matin.*

(*Reçu :* midi 30.)

M. Simitch [1], a été formellement avisé hier par le Ministre de Russie *qu'il ne serait pas reçu* par l'Empereur, s'il allait à Pétersbourg avant que Milan ait quitté la Serbie.

Le prince Lobanoff a été chargé de faire la même communication au Président du Conseil serbe, à son passage par Vienne, pour le cas où celui-ci serait déjà parti de Belgrade. Mon collègue de Russie estime que cet avertissement net et caractérisé pourrait, d'après son sentiment personnel et vu l'irritation manifestée en haut lieu, être suivi d'une rupture des relations, si le roi Milan refusait d'y obtempérer.

. . . [2], vient de publier, sous forme d'interview, une déclaration portant que la Serbie ne retrouvera la tranquillité que lorsque le roi Milan n'interviendra plus dans sa politique.

(1) Nouveau Président du Conseil de Serbie depuis le coup d'État (voir ci-dessus le télégramme de Belgrade du 21 janvier, reproduit sous le n° 16). Cet homme politique avait formé le projet, en allant à Vienne remettre ses lettres de rappel, de se rendre secrètement à Pétersbourg, pour y porter une lettre du roi Alexandre au Tsar et pour expliquer les motifs de la crise que traversait la Serbie. M. Simitch avait demandé à cet effet l'autorisation du Tsar.

(2) Lacune du déchiffrement.

49.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 25. *Péra, 20 février 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 février; Dir. pol., 26 février.)

Sir Philip Currie est arrivé à Constantinople il y a huit jours; il présentera probablement ses lettres de créance cette semaine. Il a vu tous ses collègues et leur a parlé avec des apparences d'abandon; il ne se prononce sur rien, il n'aborde aucune question, il se réserve de voir, d'étudier, de tâter le terrain, il désire vivre en bon accord avec tout le monde, en un mot il a les allures les plus pacifiques.

Il est cependant facile de reconnaître en lui un esprit avisé, bien qu'assez étroit, avec un fonds de malveillance naturelle et une grande habitude des affaires.

A M. de Nélidoff il a dit un mot du rétablissement d'une station navale russe dans la Méditerranée et, comme celui-ci s'étonnait qu'une mesure si simple, si bien justifiée par l'importance des intérêts russes en Orient et en Extrême-Orient, si modeste, puisqu'il ne s'agissait que d'une division de quelques vaisseaux, pût susciter les appréhensions de l'Angleterre : « Ce n'est pas vous que nous redoutons, a répondu Sir Philip; nous n'avons, quoi que vous en pensiez, aucune hostilité contre la Russie, nous vous aimons en Angleterre, mais nous craignons que votre présence dans la Méditerranée ne soit pour la France un motif d'excitation. »

L'Ambassadeur de Russie lui fit observer que, loin d'être une menace, l'accord franco-russe était une garantie et que jamais la paix n'avait été plus assurée en Europe que depuis le rapprochement opéré entre Paris et Pétersbourg; il ajouta que la France était calme, satisfaite de son Gouvernement, que l'administration de M. Casimir-Périer semblait destinée à maintenir le bon ordre à l'intérieur et la tranquillité à l'extérieur.

— « Je sais bien, reprit Sir Philip Currie, que M. Casimir-Périer est un homme raisonnable, mais les Français sont si légers, si prompts à s'emballer, que le moindre encouragement peut leur faire perdre la tête. »

— « En résumé, me disait M. de Nélidoff, en me racontant cet entretien, il m'a paru plus gallophobe que russophobe. »

— « Reste à savoir, ai-je répondu, si avec moi il ne sera pas plus russophobe que gallophobe. Mettons qu'il est l'un et l'autre nous serons probablement dans le vrai. »

En effet je voyais le lendemain mon collègue d'Angleterre et la conversation tombait aussitôt sur le rétablissement de la station navale russe et sur la question des détroits. J'expliquais à Sir Philip Currie le retour des vaisseaux russes par les mêmes raisons que lui avait déjà données l'Ambassadeur de Russie, mais il se montrait de moins bonne composition que la veille. Ce n'était plus l'appréhension d'une action commune avec la France qui semblait l'obséder, mais la crainte d'une violation des détroits et d'une réunion des escadres de la mer Noire et de la Méditerranée.

Puis, l'entretien ayant touché aux rapports actuels de nos deux pays, il se répandit en récriminations dont la forme adoucie dissimulait mal l'amertume sur le sentiment d'hostilité générale contre l'Angleterre qui régnait aujourd'hui en France : « Il semble, dit-il, que nos haines séculaires, que nous avions cru bien éteintes, ne faisaient que sommeiller. Nous ne nous en doutions pas chez nous ; jusqu'à l'an dernier, nous vivions dans une confiance absolue en la sympathie française ; nous avons été réveillés par l'accueil fait à Lord Dufferin, qui est cependant le plus charmant homme du monde, par l'affaire de Siam et par les violences inouïes de votre presse. »

Je ne pus m'empêcher de sourire en entendant Sir Philip se lamenter sur un ton de victime innocente, ni de lui faire observer qu'en fait de provocations et de violences, la presse et la tribune anglaises ne le cédaient en rien aux nôtres et qu'à bien chercher, on trouverait souvent que l'initiative venait des bords de la Tamise.

J'ajoutais qu'il appartenait aux Gouvernements des deux pays de calmer ces ardeurs, de s'entretenir constamment des grands intérêts qui nous rapprochent et nous divisent sur tous les points du globe et de chercher loyalement des solutions honorables et acceptables.

« Non, non, reprenait Sir Philip, nous ne pouvons plus que chercher à ranimer les sympathies entre les deux peuples, mais, dans l'état actuel de l'opinion, les Gouvernements sont impuissants. »

Cela voulait dire sans doute qu'il n'était plus temps de parler des affaires d'Égypte et qu'en attendant le réveil des sympathies entre les peuples, il ne fallait pas déranger l'Angleterre dans ses entreprises sur la vallée du Nil.

A ce moment, mon nouveau collègue me fit l'effet d'être peut-être à la fois gallophobe et russophobe, mais surtout très anglais, c'est-à-dire très avisé et très entreprenant. Il met en avant les haines séculaires pour essayer de régler tout seul des questions qu'il serait embarrassé de discuter avec nous, quitte à invoquer des sympathies également séculaires pour arranger avec nous, le moment venu, les affaires où l'on ne saurait se passer de notre concours. Son jeu ne peut manquer d'être intéressant.

50.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 26. *Péra, 20 février 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 février; Dir. pol., 23 mars.)

Un haut fonctionnaire turc me disait il y a deux ans : « La question d'Arménie n'existe pas, mais nous la créerons. » La prédiction s'est réalisée. La question arménienne existe aujourd'hui [1]. Les Turcs l'ont-ils créée? C'est peut-être de leur part un peu de prétention que de le croire. La vérité est que leur incapacité administrative et leur fanatisme ont servi à souhait les intrigues des nations européennes qui avaient besoin d'une question arménienne. Depuis plus d'un an, l'Arménie proprement dite et les provinces voisines sont le théâtre d'événements graves : nos consuls nous transmettent chaque semaine la nouvelle d'arrestations, de collisions sanglantes entre les Arméniens et les autorités. La presse anglaise s'est emparée de ces événements, les a grossis à plaisir. La Porte elle-même, dans une récente circulaire à ses Ambassadeurs avouait que le sang avait coulé à Yuzgat et le Grand Vizir reconnaissait dernièrement que l'Arménie était pour la Porte la plus grave préoccupation. Les Turcs sont en train de rouvrir la question d'Orient du côté de l'Asie.

Le moment semble venu de noter très brièvement les étapes parcourues pendant ces dernières années pour mesurer l'importance des événements actuels et pour déterminer avec précision la position prise par les Puissances intéressées dans la question arménienne.

Origines et développement du mouvement arménien. — J'ai montré dans une dépêche politique en date du 18 avril n° 52 [2] l'importance militaire et politique de l'Arménie qui, par la grande route de l'Euphrate, conduit les Russes au golfe Persique et à la Méditerranée par Alexandrette. Les montagnes qui la hérissent séparent en deux tronçons et isolent complètement les deux parties de l'Empire ottoman, la Mésopotamie et l'Anatolie.

[1] Cette dépêche était écrite au lendemain de l'incident sanglant survenu à Yuzgat entre Arméniens et troupes turques, succédant à ceux qui s'étaient produits l'année précédente à Marsivan.

[2] Reproduite dans le t. X de la présente série sous le n° 209.

L'article 61 du traité de Berlin intéressait l'Europe au sort des chrétiens d'Arménie[1] et le traité de Chypre en 1881 reconnaissait la nécessité de l'amélioration du sort des Arméniens (Déclaration de M. Gladstone à la séance du 25 juin 1881). A cette époque le réveil de la nationalité arménienne ne s'était pas encore produit : l'idée de l'indépendance arménienne n'existait pas ou, si elle existait, c'était seulement dans l'esprit de quelques lettrés réfugiés en Europe. La masse souhaitait simplement des réformes et ne rêvait qu'une administration régulière sous la domination ottomane. Elle redoutait même et repoussait hautement l'idée d'une intervention de la Russie qui passe, chez les Arméniens, pour l'ennemie et la destructrice de la race.

L'inaction de la Porte a découragé les bonnes volontés des Arméniens. Les réformes promises n'ont pas été exécutées. Les exactions des fonctionnaires sont restées scandaleuses; la justice n'a pas été améliorée; la création de régiments Kurdes-Hamidiés, soi-disant destinés à surveiller les frontières, n'a pas été autre chose que l'organisation officielle du pillage aux dépens des chrétiens arméniens. Ce n'est pas là, il est vrai, une situation particulière à l'Arménie. D'un bout à l'autre de l'Empire, les Grecs, les Albanais, les Arabes se plaignent du manque de justice, de la corruption des fonctionnaires et de l'insécurité de la vie. Mais l'importance politique de l'Arménie attirait spécialement sur ses habitants l'attention des Puissances et il devenait facile d'exploiter pour le compte des Arméniens une situation qui est celle de tous les sujets de l'Empire.

C'est vers 1885 qu'on entendit parler pour la première fois en Europe d'un mouvement arménien. Les Arméniens dispersés en France, en Angleterre, en Autriche, en Amérique, s'unirent pour une action commune : des comités nationaux se formèrent, des journaux, organes des revendications nationales, se publièrent en français et en anglais : très habilement, les uns et les autres s'attachèrent à dénoncer les méfaits de l'administration turque et à transformer de simples pratiques administratives en persécutions contre la race. Par là on signalait à l'Europe la violation par les Turcs du traité de Berlin et on faisait miroiter aux yeux des populations arméniennes le rêve d'une autonomie. C'était d'ailleurs l'époque des événements de Roumélie, qui enseignaient à la fois aux Arméniens la crainte des Russes et la manière de s'en défendre.

La propagande arménienne tâcha d'abord de gagner la France à sa cause. On fit appel à ce que l'on nomme « ses sentiments chevaleresques ». On publia quelques articles de revues, on organisa des banquets, on prononça des discours, on manifesta sur la tombe de Lusignan, à Saint-Denis. La France,

[1] La Turquie s'engageait à réaliser les réformes dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes.

il faut le reconnaître, n'y comprit rien et ne s'intéressa point à des gens qui lui parlaient du mont Ararat, de Noé et des Croisades.

Les Arméniens trouvèrent à Londres meilleur accueil. Le cabinet Gladstone attira les mécontents, les groupa, les disciplina, leur promit son appui. Dès lors, le comité de propagande s'établit à Londres où il prit ses inspirations et le mouvement révolutionnaire partit d'Angleterre.

Il fallait faire pénétrer dans la masse de la population arménienne deux ou trois idées très simples : l'idée de la nationalité, l'idée de la liberté, l'idée de l'autonomie. Les Anglais, avec leurs missionnaires, leurs *Biblehouses*, leurs dispensaires et leur propagande protestante, se chargèrent de les répandre; les Turcs, par leur système inintelligent de persécutions et d'exactions, se chargèrent de les faire valoir. Peu à peu, ils se sont rendus odieux et insupportables à des populations qui s'étaient accoutumées à leur esclavage et, comme s'il ne leur suffisait pas de provoquer ce mécontentement, les Turcs se sont plu à le grossir en traitant les mécontents de révolutionnaires et les protestations de complots. A force de dire aux Arméniens qu'ils complotaient, les Arméniens ont fini par comploter; à force de leur dire que l'Arménie n'existait pas, les Arméniens ont fini par croire à la réalité de son existence; et ainsi, en quelques années, des sociétés secrètes ont été organisées qui ont exploité, en faveur de leur propagande, les vices et les fautes de l'administration turque et qui ont répandu à travers toute l'Arménie les idées de réveil national, d'indépendance et d'autonomie. Le terrain une fois préparé, lorsque les armes et les munitions eurent pénétré dans le pays, il ne manquait plus qu'un prétexte ou un encouragement pour que l'insurrection éclatât. Ce prétexte, ou, si l'on veut, cet encouragement, les Arméniens le trouvèrent dans la nomination au poste de *Catholicos* de Mgr Khirimian, ancien patriarche arménien de Constantinople, exilé à Jérusalem à cause de son patriotisme remuant.

Mes dépêches de l'année dernière[1] vous ont tenu au courant des événements de Césarée et de Marsivan (janvier 1893), des arrestations qui suivirent, du procès d'Angora (mai-juin), de l'exécution de cinq condamnés (juillet). Par sa rigueur, la Porte consacrait un mouvement qui compte à présent ses martyrs; par son entêtement à maintenir en Arménie un véritable régime de terreur, arrestations, assassinats, viols, etc., elle semble prendre plaisir à hâter les événements. Il y a quinze jours, des troubles si graves ont éclaté à Yuzgat qu'on parle, à la Porte même, de 500 victimes. A Sivas, notre consul semble craindre une explosion prochaine. Et ainsi, quand le mouvement aura gagné tous les villages, quand les armes auront passé sous l'œil des douaniers turcs, stipendiés par les comités de Londres, et que les auto-

(1) Voir t. X, de la présente série.

rités auront achevé d'exaspérer par leurs exactions une population inoffensive, tout d'un coup, d'Alep à Trébizonde et d'Angora à Erzeroum, pourra se produire une insurrection qui amènera probablement l'intervention de l'Europe.

Attitude de l'Angleterre dans la question arménienne. — Provoquer une intervention de l'Europe, il semble que ce soit là, pour le moment du moins, la politique suivie dans les affaires d'Arménie; et, si les Arméniens ont commencé à s'agiter, ce n'a pas été sans garanties certaines. Ce qui fait leur force, ce sont moins leurs sociétés, secrètes qui comptent des faux frères, ou leur courage, qu'il ne faut pas trop mettre à l'épreuve, que l'appui officiel de l'Angleterre. En réalité, la question d'Arménie n'est qu'une forme de l'antagonisme anglo-russe, et l'Angleterre se préoccupe seulement en Arménie de fermer à la Russie la route des Indes et de la Méditerranée. Les traités lui donnaient le droit de surveiller l'Arménie; les sociétés bibliques et leur zèle religieux la poussaient à intervenir au nom de l'humanité, de la civilisation et de la religion. Le Cabinet anglais a tiré un parti admirable de cet *esprit de croisade*. La protection qu'il accordait en Arménie aux protestants a provoqué chez les Arméniens un mouvement de conversion important. Plus de 60.000 Arméniens protestants, attirés par les missionnaires anglais, apportent à l'influence anglaise en Arménie un appoint très sérieux, en même temps qu'ils fournissent à l'Angleterre un prétexte d'intervention.

L'attitude du Cabinet anglais est très curieuse à suivre depuis 1885. D'abord décidé à ne pas soulever la question arménienne, il répond nettement à un député qui l'interroge sur l'Arménie que la Porte ne viole pas le traité de Berlin. Puis les comités s'agitent en Angleterre, la Porte, par ses maladresses, donne prise à leurs réclamations, des hommes politiques anglais s'unissent aux comités, les journaux, par des correspondances arméniennes, saisissent l'opinion publique, l'arrivée aux affaires du cabinet Gladstone amène au pouvoir M. Bryce, qui fut le patron des comités arméniens à Londres. De ce jour, l'Angleterre prend, peut-être malgré elle, la direction des affaires arméniennes. Depuis un an, il ne s'est presque point passé de semaine sans que la Chambre ne fût saisie de réclamations de députés arménophiles. D'abord très réservée, l'attitude du Cabinet anglais devient nettement bienveillante pour les Arméniens, puis décidément hostile à la Porte au moment du procès d'Angora. Après la condamnation des prévenus, l'Angleterre proteste contre la procédure suivie dans le procès et exige la grâce de deux Arméniens protestants condamnés à mort. Le Cabinet anglais est devenu le protecteur officiel des Arméniens et, à la première insurrection grave, sa politique le conduira nécessairement à réclamer à la Porte l'observation du traité de Berlin.

Les Etats-Unis. — En cette affaire, l'Angleterre trouve un appui inattendu

dans une nation que l'on s'étonnerait peut-être de voir apparaître ici, les États-Unis. Les nombreux Arméniens devenus américains ont intéressé à la cause de l'Arménie les sociétés religieuses des États-Unis et le Gouvernement a été obligé de suivre ce mouvement d'orthodoxie militante, si puissant en Amérique et qui représente bien *l'esprit de croisade*. L'année dernière, le Ministre des États-Unis est intervenu lors de l'incendie du collège américain de Marsivan; il vient de réclamer l'élargissement de deux Arméniens américains enfermés à Alexandrette. Bien que cette intervention américaine ne puisse produire d'effets immédiats, elle peut néanmoins, en raison même de son caractère désintéressé, exercer une sérieuse influence sur l'opinion en Europe et l'Angleterre n'a garde de laisser échapper l'appui moral d'une nation dont le libéralisme et le mysticisme répondent aux sentiments du peuple anglais.

La Russie. — L'attitude de la Russie dans les affaires arméniennes est demeurée très prudente, très mystérieuse et très effacée. Non pas qu'elle s'en désintéresse : elle suit très attentivement le mouvement arménien et il est très probable qu'elle l'encourage et le favorise sous main par une propagande officieuse. Mais jusqu'ici elle s'est gardée de toute manifestation sympathique en faveur des Arméniens et elle a toujours formellement désavoué ceux qui se réclamaient d'elle. C'est d'ailleurs la politique la plus habile à suivre. La Russie a déjà annexé une partie de l'Arménie et, avec elle, Etchmiadzin, la ville sainte, le siège du *Catholicos*. Par là elle tient l'Arménie pour l'avenir et elle comprend parfaitement que tout le mouvement, quelle qu'en soit l'issue, ne peut que tourner à son avantage, sans qu'elle ait besoin de le hâter et même d'y paraître. La Russie n'interviendra qu'au moment décisif, quand il s'agira d'annexer.

Les Etats de l'Europe centrale et la France. — Les États de l'Europe centrale n'ont pas encore pris position dans une question qui ne les intéresse qu'indirectement et qui ne peut, chez eux, émouvoir l'opinion publique. Pourtant, dans les rares articles que la presse allemande ou autrichienne a consacrés aux affaires d'Arménie, on peut constater un parti pris de soutenir la Porte et de dénoncer dans les troubles arméniens les machinations de la Russie.

Quant à la France, son rôle de spectatrice attentive et désintéressée, prête à faire valoir, le cas échéant, sa neutralité, est trop indiqué pour qu'il soit nécessaire d'y insister plus longuement.

Voilà quel est, au début de 1894, l'état exact de la question arménienne : en Arménie, une situation grave, menaçante; à la Porte, une ignorance absolue de la conduite à suivre, mais plutôt une tendance à aggraver le mouvement par la rigueur et les persécutions; en Angleterre, une inquiétude de la propagande russe et un désir d'appeler l'attention de l'Europe sur

l'Arménie; en Russie enfin, une affectation d'indifférence et de désintéressement.

Quelle solution peut-on proposer ou prévoir à cet état de trouble? Une Arménie indépendante, comme le souhaitent ou le rêvent les Arméniens? Il n'y faut pas songer. L'Arménie ne forme pas, comme la Bulgarie ou la Grèce, un État limité par des frontières naturelles ou défini par des agglomérations de population. Les Arméniens sont disséminés aux quatre coins de la Turquie et, dans l'Arménie proprement dite, ils sont partout mélangés de musulmans. Ajoutez que l'Arménie est déjà morcelée entre la Turquie, la Perse et la Russie et qu'au cas fort improbable où, à la suite d'une guerre, l'Europe proposerait la création d'une Arménie, il existerait dès le début un irrédentisme russe qui tournerait certainement au profit de la Russie. Même difficulté si on propose d'établir une province privilégiée jouissant d'une demi-autonomie. Où commence, où finit l'Arménie? D'ailleurs, une pareille conception de la part de la Porte ne peut être obtenue que de la pression des Puissances, et il est à prévoir que cette solution ne sera pas du goût de toutes. Transporter en masse les Arméniens dans une autre région, la Mésopotamie par exemple, comme on prétend qu'y songeait la Porte? Mais ce serait le signal d'une insurrection générale et le motif d'une intervention immédiate de l'Angleterre et de la Russie. Reste la promesse de réformes. Mais on sait ce que vaut en Turquie ce genre de promesses. Pour introduire une réforme, il faudrait d'abord tout réformer. Quant aux améliorations de détail, qui auraient peut-être satisfait les Arméniens il y a dix ans, il est à craindre qu'ils ne s'en contentent plus, maintenant qu'ils ont été séduits par des visées d'indépendance et de liberté.

Il n'y a donc pas de solution possible à la question arménienne, elle restera ouverte et les Turcs ne feront que l'envenimer par leur mauvaise administration et leur inertie. De temps en temps, un accès de brutalité éveillera des plaintes plus vives ou excitera des rébellions; la presse européenne finira par se saisir de ces incidents sans cesse renouvelés, l'opinion publique en pays chrétien se prendra de compassion pour les persécutés, le mouvement que nous signalons aujourd'hui en Angleterre et aux États-Unis gagnera les autres nations chrétiennes; le traité de Berlin sera remis sur le tapis et une intervention s'imposera. Sera-ce demain? Sera-ce dans plusieurs années? Nous ne pouvons déterminer aucune date.

Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'en Turquie les situations les plus étranges se maintiennent très longtemps. Il faut seulement s'attendre tous les jours à les voir craquer et ne pas s'en étonner.

51.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 47. *Berlin, 20 février 1894.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 28 février.)

Le traité de commerce avec la Russie a été approuvé hier à l'unanimité par le Bundesrat et immédiatement soumis à la sanction du Reichstag.

L'opposition de la Bavière, dont on faisait tant de bruit il y a huit jours, s'est donc évanouie, mais il semble que ce soit par persuasion.

Notre légation à Munich vous a sans doute déjà informé des instances que le Gouvernement bavarois avait renouvelées après la conclusion du traité de commerce germano-russe, pour que le régime des *staffeltarife* (tarifs échelonnés), appliqués sur les chemins de fer prussiens depuis 1891, fût aboli pour les céréales et la farine. Comme je me propose de vous l'exposer en détail sous le timbre de la Direction des affaires commerciales, les droits différentiels dont il s'agit permettraient aux produits agricoles de la Russie de venir faire une redoutable concurrence à ceux de la Bavière, du Wurtemberg et surtout de la Saxe. Ce dernier État, trés intéressé pour son industrie à l'adoption du traité russe, n'a pas ostensiblement pris part à la campagne contre les *staffeltarife*. Pour les mêmes motifs et peut-être aussi pour ne pas augmenter accessoirement ses «frictions» avec l'Empire sur la question militaire et le projet d'impôt des vins, le Wurtemberg s'est borné, comme l'écrit notre consul à Stuttgart, à des pourparlers administratifs.

Le Gouvernement prussien n'en a été que plus irrité contre la Bavière, qui, disait-il, n'avait pas le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures de la Prusse, dont les revenus seraient assez sensiblement affectés par la suppression des *staffeltarife* sur les céréales. Mais il jugea prudent d'user de ménagements, afin de ne pas rendre une partie de l'Allemagne du Sud hostile au traité russe. L'Empereur fit appeler auprès de lui le Ministre de Bavière à Berlin et, après s'être convaincu de l'inutilité de toute pression, il prit résolument le parti d'entrer en arrangement, malgré l'avis contraire de son Ministre des travaux publics, M. Thielen.

On m'assure que l'accord est conclu, à la satisfaction du Gouvernement bavarois.

Les adversaires du comte de Caprivi ne manquent pas de l'accuser de faiblesse et de dire que, du temps de M. de Bismarck, les États confédérés n'au-

raient pas eu tant d'audace. A les entendre, l'unité de l'Allemagne serait déjà mise en péril.

Ce sont là de pures exagérations de langage, sinon des contre-vérités. Sans doute, les Gouvernements allemands ont, comme l'Europe tout entière, réappris à respirer depuis la chute du prince de Bismarck : ils ont aujourd'hui le courage de défendre ce qui leur a été laissé d'indépendance et d'autonomie. Mais ce serait une étrange illusion que de relever des prodrômes d'une dislocation de l'Empire ou même d'un affaiblissement de l'hégémonie prussienne. L'Empereur « Touche-à-tout » inquiète les conservateurs de toute catégorie, en politique, en organisation militaire ou sociale. C'est un hobereau piétiste et réactionnaire, en même temps qu'ouvert aux idées modernes. En dépit de cet assemblage de tendances disparates, il n'a pas encore commis de fautes lourdes, et je ne vois pas qu'il ait, même à Berlin, où la population est en grande majorité socialiste, perdu sa popularité personnelle. La masse du public aime que les souverains se montrent et se remuent; sous ce rapport, les Allemands n'ont pas à se plaindre de Guillaume II.

52.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 48. *Berlin, 20 février 1894.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 28 février.)

Le Landesausschuss d'Alsace-Lorraine a commencé le 1er de ce mois la discussion du budget du Pays d'Empire. Le Sous-Secrétaire d'État pour les Finances, M. de Schraut, n'a pas cherché à dissimuler l'importance des charges nouvelles qu'allait entraîner le vote de la réforme militaire : ces charges, il les a estimées à un million et demi pour l'exercice courant et à trois millions pour l'année suivante, chaque État devant augmenter ses contributions matriculaires, si, comme on le prévoit, la réforme financière de M. Miquel échoue.

Bien que les membres de la Délégation eussent été défavorablement impressionnés par les déclarations du représentant du Gouvernement, la première lecture du budget s'est poursuivie assez paisiblement, M. de Koeller étant absent de Strasbourg.

Il convient cependant de citer l'intervention de MM. Spies, Petri et Winterer. Le premier a formulé de vives plaintes sur le régime exceptionnel, la dictature et le manque complet de liberté : il a fait remarquer que, dans ces conditions, le mécontentement se développait d'autant plus que la situation

économique et financière s'aggravait tous les jours. M. Petri a réédité une fois de plus son discours sur l'infériorité de l'Alsace-Lorraine comparativement aux autres États confédérés et il a demandé que toutes les fonctions officielles, depuis celles de ministre jusqu'aux fonctions de garde-champêtre, soient exclusivement confiées à des indigènes : il a conclu en réclamant l'autonomie pleine et entière de l'Alsace-Lorraine. Le Secrétaire d'État, Puttkamer, lui a répondu que la transformation du Pays d'Empire en État indépendant était impossible tant que subsisterait le traité de Francfort et qu'il ne voulait pas, quant à lui, envisager les conséquences d'une modification de cet acte international.

M. l'abbé Winterer a questionné le ministère au sujet de certaines mesures de rigueur prises par le département de l'Intérieur à la suite des dernières élections législatives. L'orateur a demandé au Gouvernement s'il était déjà décidé à présenter une loi réorganisant les municipalités quand il révoquait brusquement M. Spies, maire de Schlestadt, qui avait refusé d'appuyer le candidat officiel et dont le dévouement aux intérêts de la ville qu'il administrait si sagement a toujours été au-dessus de tout reproche. « En présence de ce cas, a dit M. Winterer, on peut se demander ce que le Gouvernement fait de l'indépendance des maires, lorsqu'on voit un homme tel que M. Spies, auquel ses concitoyens ont conservé toute leur estime, arraché, par simple arrêté, à ses fonctions, et cela pour de seules raisons politiques. La révocation de M. Spies est un argument irréfutable contre la loi. »

Le représentant du Gouvernement, en répondant à M. Winterer, a qualifié de fortuite la coïncidence entre la révocation de M. Spies et la période électorale ; ce serait à des divergences de vues survenues entre lui et le directeur d'arrondissement de la ville qu'il faudrait attribuer la mesure prise par l'administration supérieure ; il fallait sacrifier l'une ou l'autre de ces personnalités que leur situation mettait en contact journalier, et après le témoignage de confiance donné par la population à M. Pœhlmann (il avait été en effet. nommé député au Reichstag), il n'était guère possible au Gouvernement de le sacrifier, et c'est M. Spies qui a été la victime de cette mésintelligence.

Lorsqu'après avoir suspendu ses travaux pendant huit jours, la Délégation a repris ses séances, elle a trouvé dans l'élection de son délégué au Conseil d'État une occasion nouvelle de manifester son sentiment au sujet de la révocation de l'ex-maire de Schlestadt : le Landesausschuss a, comme on le sait, le droit de choisir, en dehors de ses membres, son représentant au sein de cette assemblée ; M. Schneegans étant rééligible, la majorité des voix se porta sur son nom, mais une importante minorité, vingt-quatre voix sur cinquante et une, vota en faveur de M. Spies. Cette protestation contre la mesure dont ce dernier avait été l'objet a produit un grand effet ; elle a été due à l'initiative des députés lorrains auxquels s'étaient joints sept Alsaciens.

53.

M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 15. Confidentiel. *Paris, 21 février 1894, 8 h. 45, soir.*

Le marquis de Reverseaux me télégraphie confidentiellement [1] qu'en présence de l'émotion causée à Abbas Pacha par les menaces de déposition des journaux anglais et de l'état de découragement où se trouve le Khédive et contre lequel notre agent et Mouktar Pacha luttent sans grand succès, le Haut-Commissaire ottoman a sollicité directement du Sultan d'être autorisé à rassurer le jeune Prince au nom de Sa Majesté.

Étant donné le grand intérêt que nous avons à empêcher la soumission complète de Son Altesse aux Anglais, notre représentant au Caire croit qu'il serait extrêmement utile que vous fissiez auprès du Sultan une démarche identique à celle du Haut-Commissaire, *sans cependant découvrir Mouktar Pacha.*

Dans la situation exposée par le marquis de Reverseaux et que vous feront connaître plus complètement ses dépêches, que je vous communiquerai par le prochain courrier, la démarche qu'il suggère paraît en effet urgente et je vous prie de la faire dans les conditions indiquées ci-dessus [2].

Nous nous refusons à croire que l'état d'esprit signalé par votre correspondance puisse empêcher le Sultan d'apercevoir la grave atteinte que subirait son autorité morale si le Khédive, se croyant abandonné par son souverain, renonçait à défendre son autonomie vis-à-vis de la Puissance occupante.

Malgré nos efforts, si une telle éventualité devait se produire, la reconnaissance nominale de la suzeraineté du calife, appuyée sur le payement d'un tribut, ne ferait illusion ni à l'Europe, ni sans doute au monde musulman, sur la confiscation, au profit de l'Angleterre, des droits supérieurs du Sultan.

[1] Télégr. n° 21 du 20 février, dont la substance est ici reproduite.

[2] Le 25 février, par télégr. n° 22, M. Cambon répond que le Sultan s'est montré prêt à «saisir la première occasion de donner à Abbas Pacha un témoignage de confiance et de sympathie». Voir ci-dessous n° 59.

54.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 49. Confidentiel. *Berlin, 22 février 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 février; Dir. pol., 2 mars.)

Hier, les Ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche-Hongrie m'ont fait part de leur appréhension que le crédit du comte de Caprivi et du baron Marschall ne fût sérieusement ébranlé auprès de l'Empereur. Ils croient savoir qu'il y a une cabale contre eux à la Cour et qu'un beau jour Guillaume provoquera, avec ou sans prétexte, leur démission. Au profit de qui? C'est ce qu'on ne dit pas, mais au fond de l'intrigue apparaît la main du comte Herbert de Bismarck, qui aspire à rentrer sur la scène politique, non peut-être comme ministre, mais comme ambassadeur; seulement il ne veut à aucun prix servir sous les ordres de son successeur à la Wilhelmstrasse.

Il y aurait aussi, dans les dessous, les menées du comte Botho d'Eulenbourg, Président du ministère prussien, qui voudrait bien devenir Chancelier de l'Empire. Pourtant, on ne croit pas qu'il y arrive, à cause des préventions de Guillaume II contre les civils. Les préférences de l'Empereur seraient pour le Ministre de la guerre, M. Bronsart de Schellendorff. Ce dernier, orateur médiocre, serait à ses débuts aussi novice dans la politique que l'était M. de Caprivi, avec la réputation d'un excellent général, les hautes facultés et l'éloquence en moins. De son caractère et de ses tendances plus ou moins pacifiques, je ne sais rien; mais, d'après ce que j'entends dire, il serait l'exécuteur docile et soumis des volontés impériales.

Une disgrâce prochaine de MM. de Caprivi et Marschall serait conforme à la logique des choses humaines. S'ils réussissent à faire voter le traité germano-russe — ce qui est, du reste, probable — ce ne sera qu'avec le concours des libéraux et des socialistes. Le résultat politique — celui d'un rapprochement avec la Russie, ne fût-il qu'apparent — une fois acquis, l'Empereur sentira la rougeur lui monter au front d'avoir accepté de semblables auxiliaires, et il aura hâte de se réconcilier avec ses amis les conservateurs, qui demanderont avant tout le renvoi du Chancelier et de son principal collaborateur.

Si le traité échoue devant le Reichstag, l'Empereur, qui s'est compromis en sa faveur, voudra avoir le dernier mot. Il recourra donc à la dissolution, et, dans la mêlée électorale, ses Ministres seront obligés, pour combattre et vaincre, de s'appuyer sur tous les éléments progressistes et démocratiques

contre les réactionnaires et la noblesse. Ils creuseront ainsi plus profondément encore le fossé qui les sépare du parti conservateur et le succès leur serait aussi fatal que la défaite, étant donné les répugnances de Guillaume II pour une orientation durable de son Gouvernement dans le sens libéral et parlementaire.

Sir Edward Malet et M. de Szögyény ne dissimulent guère leur crainte de voir recommencer, par une immixtion plus directe de l'Empereur dans la politique extérieure, l'ère agitée du prince de Bismarck, qui avait au moins l'avantage de l'expérience et de la possession de soi-même. Par son sang-froid, sa droiture et son détachement de tout intérêt personnel, le comte de Caprivi en impose à Guillaume II, qui, livré par des ministres complaisants à ses propres impulsions, deviendra peut-être un danger pour la tranquillité de l'Europe.

Sans partager complètement les préoccupations de mes collègues d'Angleterre et d'Autriche, j'estime que l'éventualité de la retraite du Chancelier actuel est un point noir à l'horizon.

55.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 19. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 22 février 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 février ; Dir. pol. 2 mars.)

J'ai reçu, annexés à la lettre de Votre Excellence du 15 février n° 55, les trois rapports de notre Ambassadeur à Rome qu'elle a bien voulu me communiquer [1]. J'ai lu avec le plus grand intérêt les détails qu'ils contiennent sur la situation de l'Italie et je regrette vivement que l'état de santé de M. de Giers ne me permette pas en ce moment d'avoir avec le Ministre des Affaires étrangères un sérieux entretien à ce sujet; il serait inutile et peut-être même dangereux de se livrer à la moindre confidence sur des questions d'un caractère si délicat avec M. Chichkine, qui n'a et ne veut prendre aucune responsabilité et auprès duquel j'en serais réduit à un monologue dont il ne saurait même pas tirer profit.

J'ai pensé, cependant, qu'il m'était impossible de ne pas chercher à contrôler les impressions recueillies par votre Ambassadeur et à en faire connaître au moins le sens général à l'Empereur. J'ai donc cru bien faire en m'adres-

(1) Ces trois rapports datés du 4, du 6 et du 13 février, sont reproduits ci-dessus sous les n°s 36, 37 et 45.

sant au général Obroutcheff, sur la discrétion duquel nous pouvons compter de la façon la plus absolue et avec lequel mes relations amicales et presque intimes me permettent d'aborder les questions les plus confidentielles. Je ne vois personne dans les circonstances actuelles avec qui je puisse m'entretenir mieux qu'avec le Chef d'état-major de ces questions sur lesquelles il reçoit, de son côté, les rapports des attachés militaires russes et dont il sait apprécier l'importance et le caractère secret. J'ai donc eu hier soir avec le général Obroutcheff un assez long entretien, dans lequel je lui ai fait part des rumeurs répandues dans le public italien et tendant à accréditer l'impression d'une guerre imminente. Le général m'a dit que les rapports qu'il avait reçus lui donnaient en effet la même note, quoique moins accentuée; mais les bruits de concentration de troupes destinées à une action soit sur la Tripolitaine, soit sur les Alpes, sont contredits, et ces mouvements de troupes italiennes s'expliquent naturellement par les récents troubles dont la Sicile et certaines parties du territoire italien viennent d'être le théâtre [1]. Il ne voit donc dans les faits eux-mêmes rien qui puisse établir la moindre preuve effective des intentions hostiles de l'Italie. C'est à cela que se bornent, je crois, les indications qu'il reçoit de ses attachés militaires, auxquels il recommandera de veiller avec la plus grande attention sur l'état général des esprits et sur tous les symptômes qu'ils seraient à même de recueillir. Il reconnaît que la situation intérieure de l'Italie, ses embarras financiers qui la mènent fatalement à la banqueroute sont des raisons suffisantes pour faire naître dans l'esprit du Gouvernement italien et de la nation même l'idée d'une guerre qui liquiderait tout et dans laquelle l'Italie n'aurait pas grand chose à perdre; elle est, en effet, habituée à être battue et de tous ses échecs elle a toujours retiré quelque avantage; l'histoire est là pour le prouver. Mais il se demande comment l'Italie pourrait, sans l'assentiment de ses alliés, se lancer dans une aventure qui amènerait infailliblement une conflagration générale. J'ai dit au général que les rapports que nous recevions d'Allemagne nous faisaient craindre qu'il n'y eût, de ce côté aussi, quelques idées belliqueuses, que l'attitude de l'Italie et l'occasion pourraient développer à un moment donné. Il m'a répondu qu'il ne le croyait pas, jusqu'ici au moins. Il m'a rappelé qu'au moment des incidents d'Aigues-Mortes, l'Allemagne avait fait sentir son action pour calmer la surexcitation très vive qui s'était produite un instant contre nous en Italie; qu'elle avait refusé d'écouter les récriminations de l'Ambassadeur d'Italie à Berlin et qu'elle avait bien prouvé ainsi qu'elle ne voulait pas de complications [2]; d'autre part, la ferme volonté qu'a exprimée l'Empereur Guillaume de faire voter le traité russo-allemand pour éviter tout froissement avec la

(1) Voir ci-dessus n° 37, note 2.

(2) Voir les dépêches de Rome Saint-Siège, du 29 août, et de Berlin, du 8 septembre 1893, reproduites dans le t. X de la présente série sous les n°s 353 et 365.

Russie était encore un symptôme rassurant et il ne voyait rien qui pût faire concevoir de la part de l'Empereur d'Allemagne la moindre intention de troubler la paix. En même temps, l'Autriche témoigne d'une grande méfiance contre son alliée du Sud en écartant, dans les combinaisons des états-majors relatives à l'éventualité d'une guerre, l'idée du passage des troupes italiennes par le Trentin, sur lequel elles seraient tentées de « prendre racine ». Il en conclut qu'en Allemagne, comme en Autriche, on semble disposé à contenir plutôt qu'à encourager les élans trop fougueux d'un allié dont les boutades pourraient être compromettantes. « Quant à l'Empereur Alexandre, a-t-il ajouté, il a une confiance entière dans la paix ; mais nous n'en travaillons pas moins à nous tenir prêts. »

Le général Obroutcheff ne manquera pas, j'en suis certain, de rendre compte au Ministre de la Guerre de l'entretien que j'ai eu avec lui, et le général Vannovsky en parlera à l'Empereur. Il est fâcheux cependant que, de ce côté aussi, nous n'ayons pas auprès de Sa Majesté un intermédiaire tel que nous pourrions le désirer. Pendant l'absence du Ministre de la Guerre, alors que le général Obroutcheff faisait directement chaque semaine son rapport à l'Empereur, nous pouvions être assurés de l'autorité qu'il mettait à ses communications au souverain. Je crains que le général Vannovsky ne sache pas, comme il le faudrait, faire ressortir le vrai caractère des informations dont il aura à faire part à Sa Majesté ; mais l'attention de l'Empereur ne peut manquer cependant d'être éveillée par les indications qu'il recevra de son Ministre et j'espère pouvoir faire connaître à Votre Excellence l'impression qu'il en aura ressentie.

Le rapport par lequel M. Billot rend compte de l'entretien qu'il a eu avec le Ministre des Affaires étrangères est du plus haut intérêt [1]. Je connais assez le baron Blanc, avec lequel je me suis trouvé pendant plusieurs années en relations à Constantinople, pour savoir par expérience qu'il a parfois de ces épanchements dans lesquels il oublie volontiers son caractère officiel pour se laisser aller à découvrir le fond de sa pensée. Autant il est maître de lui, et très capable de dissimuler, de travestir même sa pensée quand il parle officiellement, autant il est prêt, dans l'abandon d'une conversation intime, à oublier, je dirais presque, le secret professionnel auquel il est tenu par sa situation, pour se livrer à des déclarations qui ont lieu de surprendre. Les confidences faites à M. Billot me rappellent celles qu'il m'a faites à moi-même à Constantinople à un moment où, dégoûté du rôle que lui avaient fait jouer pendant quelque temps ses collègues d'Autriche, d'Allemagne et même d'Angleterre, et sentant le poids que faisaient peser sur son pays les engagements de la Triple Alliance, il m'avait confessé qu'il n'attendait que l'occasion

(1) C'est la dépêche du 4 février ci-dessus visée, note 1, page 82.

que lui donnerait sa rentrée dans la vie privée, pour dire tout ce qu'il avait sur le cœur et parler devant le Parlement italien le langage de la vérité. Je crois donc que les confidences qu'il a faites à notre Ambassadeur sont parfaitement sincères. Les sentiments du baron Blanc m'ont toujours semblé pacifiques et il luttera de toute son autorité contre toute velléité contraire de la part de son Souverain ou de son Gouvernement.

56.

M. Lagarde, Gouverneur d'Obok, Consul général,

à M. Marty, Ministre des Colonies.

T. n° 4. Confidentiel. *Obok, 25 février 1894.*
Côte Somali, 23 février.

J'ai heureusement terminé mission [1], rétabli avec Négus Ménélik cordiaux rapports si troublés depuis déclaration tendancieuse Ministère italien année dernière et dont plénipotentiaire Traversi, appuyé par lettre pressante Reine d'Angleterre et Empereur Allemagne, ont habilement usé contre nous. Notre politique pacifique, visant uniquement développement amical de notre influence, a puissamment aidé au résultat actuel. J'ai, du Négus, pour M. le Président de la République, lettre avec présents que compte rapporter lors de mon retour dans quelques semaines [2]. Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien informer M. le Ministre des Affaires étrangères.

[1] Voir ci-dessus le n° 5. — De retour à Obok, après un séjour en France, M. Lagarde avait fait remettre au Négus la lettre du Président Carnot du 22 septembre et s'était efforcé de retourner la situation. « J'ai lieu d'espérer, écrivait-il le 9 décembre 1893 au Président de la République, que [le vice-roi Makonnen], fortifié par le subside important que je lui ai donné, les armes que j'ai mises à sa disposition, pourra réussir à se maintenir et à maintenir le Négus dans la voie de l'indépendance. »

[2] Ci-dessus reproduite, en date du 5 janvier.

57.

M. Roustan, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires Étrangères.

T. n° 31. *Madrid, 27 février 1894, 8 h. 40, soir.*

(*Reçu :* le 28, 1 h., matin.)

Je viens de voir M. Moret, que j'ai trouvé très agité par des nouveaux renseignements qu'il avait reçus au sujet du Dr Linarès (1). Le directeur politique, qui est attaché à l'ambassade du Maréchal, rend compte d'une conversation qu'il a eue avec notre agent. Celui-ci aurait dit que le Sultan ne pouvait payer plus de quinze millions et n'aurait fait aucune mention des instructions qui lui prescrivent de recommander le chiffre de vingt-cinq millions. En outre, d'après des renseignements venus de l'entourage du Sultan, le langage du Dr Linarès serait des plus hostiles contre l'Espagne : il déclarerait que le moment est arrivé de renvoyer le Maréchal M. Campos comme on a fait d'Evan Smith.

M. Moret m'a dit qu'il considérait le Dr Linarès comme l'*unique obstacle* à l'arrangement qui est recommandé par toutes les Puissances, et qu'il vous serait très reconnaissant si vous vouliez bien inviter le comte d'Aubigny à appeler cet agent à Tanger.

Si ces renseignements sont exacts, la conduite du Dr Linarès est très regrettable, car elle menace de nous faire perdre tout le terrain que nous avions regagné par l'attitude du Gouvernement de la République depuis le début du conflit. On en vient déjà à nous demander non plus notre appui, mais notre abstention. Il ne faut pas oublier que les Puissances ont admis le chiffre de vingt-cinq millions qui, comme je vous l'ai dit, est plutôt une question d'amour-propre. Si on ne l'obtient pas, la situation du Gouvernement espagnol sera telle qu'il est fort possible qu'il préfère recourir à la guerre, ainsi que le Maréchal Campos a menacé de le faire et que le directeur politique l'a dit au Dr Linarès (2).

(1) Des informations parvenues du Maroc au Gouvernement espagnol représentaient le Dr Linarès, attaché à la mission militaire française au Maroc, comme encourageant le Sultan à résister aux demandes de l'Espagne, tout en lui transmettant les conseils contraires du comte d'Aubigny.

(2) Voir ci-dessus le télégr. de Paris à Tanger du 7 février n° 19.

58.

M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 13. *Bruxelles, 27 février 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er mars; Dir. pol., 2 mars.)

Dès l'ouverture de la discussion du budget de la Guerre devant la Chambre des représentants, M. le général Brialmont a fait, avec la haute compétence qui lui appartient en ces matières, un très remarquable exposé de la situation militaire de la Belgique en ce qui concerne la défense de la neutralité du territoire. Aux antimilitaristes, à ceux qui pensent que l'État se chargerait de dépenses inutiles en augmentant sa puissance militaire, l'éminent technicien a tenu à répondre en prouvant que la Belgique, par sa position, était presque fatalement condamnée à fournir sinon le théâtre même de la lutte, du moins le terrain nécessaire au passage des armées ennemies, tant qu'elle ne possèderait pas en elle-même une force suffisante de résistance aux invasions de l'est ou du sud. L'intérêt de cette démonstration, que d'autres avaient souvent faite avant lui, c'est que le général Brialmont, dont a on souvent soupçonné que les sympathies étaient acquises à la Prusse, n'a pourtant pas hésité à déclarer que le danger était beaucoup plus menaçant du côté de l'Allemagne que de la France. Depuis la modification de frontières résultant du traité de Francfort et l'accroissement si considérable des forces des belligérants, les conditions d'une guerre seraient totalement différentes de ce qu'elles étaient en 1870 : « A cette époque, a-t-il dit, les Allemands n'avaient pour envahir la France que 460.000 hommes formant trois armées, auxquels les Français ne purent opposer que 263.000 hommes formant deux armées. L'étendue de la frontière entre les deux pays était supérieure d'environ soixante kilomètres à ce qu'elle est aujourd'hui et aucun secteur du territoire français n'avait été rendu infranchissable d'emblée par des rideaux défensifs composés de forts d'arrêt. La partie de ce territoire qui confine actuellement à l'Allemagne ne présente plus que deux trouées l'une de trente-cinq, l'autre de quatre-vingt-dix kilomètres et, au lieu de 460.000 hommes, l'Allemagne aura, pour envahir la France, 950.000 hommes qui seront suivis, à une semaine d'intervalle, par 650.000 hommes de seconde ligne. »

Devant la nécessité, pour une armée d'invasion, d'obtenir un front de marche correspondant au nombre de soldats en mouvement et d'éviter tous les obstacles accumulés sur nos frontières, l'orateur estime donc que la garantie

de neutralité de la Belgique aurait peu de valeur pratique; car l'État-major allemand ne trouvera les facilités indispensables à ses opérations qu'en faisant avancer l'aile droite par le Grand-Duché de Luxembourg et l'Ardenne belge, ou mieux encore, par la Belgique centrale pour déborder par l'entre-Sambre et Meuse, la ligne de défense des Français.

Toute cette partie du discours de M. Brialmont, dont la suite a été remise à la séance de ce jour, est d'une importance qu'appréciera facilement Votre Excellence, si elle veut bien jeter les yeux sur le texte ci-annexé (1).

En ne se référant qu'à des considérations purement stratégiques, le général, tout enclin qu'il soit à rechercher l'appui politique de l'Empire germanique, a nettement dénoncé cette Puissance comme la plus à redouter pour l'intégrité du territoire belge, et c'est afin de pouvoir lui opposer aux frontières du royaume autre chose que d'illusoires démonstrations militaires, que M. Brialmont demande à son pays des moyens de défense efficaces (2).

59.

M. de Reverseaux, Chargé de l'agence et consulat général de France au Caire,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 41. *Le Caire, 1er mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 mars; Dir. pol., 10 mars.)

Le Khédive, auquel j'ai eu soin de donner lecture du télégramme que M. Cambon a bien voulu m'adresser pour me faire part de la réponse du Sultan à sa communication, s'est montré très touché de notre intervention officieuse (3) et m'en a exprimé ses remerciements dans des termes affectueux. Cette réponse, qui a été suivie d'un télégramme de Sa Majesté assurant Abbas de sa paternelle affection et lui faisant don d'un palais sur le Bosphore, a été doublement opportune : elle a confirmé, en effet, la confiance que je me suis efforcé d'entretenir chez Abbas Pacha, pendant ces douloureuses épreuves, dans les intentions du Sultan et dans la sympathie du Gouvernement de la République et a donné ainsi un démenti aux malveillantes sug-

(1) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ce texte.

(2) Le 3 mars (dépêche n° 14), M. Bourée envoyait au Président du Conseil la suite et la fin de l'analyse du discours du général Brialmont, où le général démontrait que l'armée belge n'était pas en état de faire respecter les frontières du pays.

(3) Sur cette intervention, voir le télégr. de Paris à Constantinople n° 15, du 21 février ci-dessus reproduit sous le numéro 53, et la note finale.

gestions de quelques-uns de ses Ministres et des Anglais. Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en aviser Votre Excellence, le découragement du Khédive était arrivé à son comble. Se croyant en butte aux injures et aux menaces de la presse anglaise, habilement exploité par la couardise de ses Ministres et la connivence des Anglais, se croyant abandonné par la Turquie, par la France et la Russie, dont l'attitude avait été dénaturée par leurs ennemis coalisés, mis en défiance par ces derniers, Abbas Pacha inclinait à s'avouer vaincu dans la lutte qu'il a soutenue si courageusement contre ses oppresseurs depuis son avènement et à se soumettre complètement à Lord Cromer, lors de sa première entrevue. Tenu exactement au courant de ses dispositions par Rouiller bey, le chef de son Cabinet, qui était resté presque le seul fidèle à la France qu'il considère comme l'unique sauvegarde de l'indépendance khédiviale, j'ai insisté auprès de Mouktar Pacha pour qu'il fît un suprême appel au Sultan. Il a été entendu, grâce à l'intervention de notre Ambassadeur, assez à temps pour tirer le Khédive du désarroi où il se trouvait et dont Lord Cromer espérait bien profiter, afin de triompher des dernières résistances. Tout, en effet, avait été mis en œuvre pour en arriver là. La presse, fidèle interprète de l'opinion anglaise, réclamait la déposition d'Abbas et le représentant britannique apparaissait comme le sauveur, sous la seule condition d'un désarmement complet. Grâce à notre action le péril a été conjuré et Lord Cromer en a été pour ses frais d'imagination. Le plan a avorté. Le Khédive, rassuré sur son sort par le témoignage sympathique du Sultan, a été en pleine possession de lui-même en présence de son redoutable adversaire et lui a posé certaines questions fort embarrassantes. « Tenant, lui a-t-il dit, à éviter pour l'avenir toute cause de conflit et à me tenir strictement dans la limite de mes pouvoirs, je vous prie de me dire si je conserve le commandement suprême de mon armée et de quelle manière il m'est permis de l'exercer, ou si je dois l'abandonner au Sirdar. Dans ce dernier cas, je serais obligé d'en référer au Sultan qui m'a confié ce commandement par un firman. Je n'y puis renoncer que par son ordre. »

Le Ministre anglais fut, en effet, interloqué de cette question et promit de la soumettre à Lord Rosebery avant d'y répondre. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire savoir dans mon dernier rapport, l'entretien a été cordial, surtout de la part de Lord Cromer, qui a cherché à déployer toutes ses séductions. Il lui a laissé entrevoir la possibilité du [rappel de] Kitchener Pacha lorsque l'incident serait oublié et que les circonstances s'y prêteraient. Quant au changement de ministère, le Khédive, suivant mes conseils, n'en a pas parlé. Riaz Pacha conserve le pouvoir, mais fort discrédité auprès de son maître, qui n'a plus confiance en lui, et de l'opinion publique qui le considère comme vendu à l'Angleterre, ce qui est faux. La peur seule et l'amour du portefeuille sont cause de ses défaillances.

60.

M. de Coutouly, Ministre de France à Bucarest, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 18. Confidentiel. *Bucarest, 1er mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 mars.)

En réponse à la dépêche très confidentielle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 14 février, sous le timbre de la Direction politique et le n° 8 (1), je ne puis guère que résumer les indications, que depuis huit années et demie, j'ai données aux prédécesseurs de Votre Excellence au sujet des relations du Roi de Roumanie avec les Cours de Vienne et de Berlin, de ses tendances personnelles, des raisons qui l'empêchent de se laisser entraîner irrémédiablement du côté vers lequel des dispositions innées l'attirent avec force, et enfin des sentiments et des calculs qui inspirent la politique internationale de la majorité de ses sujets.

Il est certain que les rapports entre les Cours de Vienne et de Bucarest sont excellents. On s'en est aperçu chaque fois que le roi Carol et le prince Ferdinand, traversant l'Autriche pour se rendre dans leur pays d'origine, se sont arrêtés à Vienne. Il est notoire aussi que, dans les hautes sphères gouvernementales et militaires de la capitale autrichienne, on est porté à supposer que, dans le cas où un conflit viendrait à éclater entre la Russie et l'Autriche-Hongrie, cette dernière Puissance pourrait compter, avec un assez grand degré de probabilité, sur le concours effectif de la Roumanie. Cela est même, je crois, assez généralement admis en Europe, surtout depuis la construction de la ligne des fortins du Séreth, qui paraît établie pour résister à une invasion éventuelle de troupes russes. Enfin, quiconque a suivi les mouvements politiques récents de la nation roumaine sait que, profondément blessée par la conduite des Russes après la guerre contre la Turquie, elle a boudé sa grande alliée, jadis sa protectrice, et qu'à l'époque où les allures suspectes de M. Hitrovo, inquiétant tout le monde à Bucarest, donnaient à penser que le Tsar était animé des intentions les plus menaçantes, la vieille influence de la Russie, jadis si populaire dans ce pays, diminuait rapidement au profit de l'influence austro-allemande, jusque-là presque nulle. Cela était si visible qu'à un certain moment une adhésion de la Roumanie à la Triple Alliance pouvait sembler naturelle et même probable, d'autant plus que le

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 47.

Roi n'a jamais oublié qu'il est un Hohenzollern et qu'à Berlin Guillaume II l'accueillait avec au moins autant de grâce flatteuse que François-Joseph à Vienne. Beaucoup d'hommes politiques étaient même convaincus de l'existence d'un accord secret dans ce sens et, parmi ces hommes, il s'en trouvait d'infiniment plus sérieux que notre excellent ami, le prince Georges Bibesco, qui s'est toujours amusé à répandre à Paris toute espèce de faux bruits sur son pays, afin de jouer chez nous un rôle d'amateur politique et d'y procurer ainsi à sa vanité des satisfactions auxquelles il ne saurait prétendre chez lui.

Cependant le Roi et tous ses Ministres des Affaires étrangères successifs, aussi bien du temps de Jean Bratiano que depuis le retour au pouvoir de Lascor Catargi, ont toujours affirmé secrètement et publiquement, avec la plus ferme netteté, que la Roumanie était libre de tout engagement politique avec une Puissance quelconque. Ils ont toujours expliqué à tout le monde que son idéal était de rester absolument neutre le plus longtemps possible, afin de pouvoir, si une crise générale éclatait et si elle se trouvait fatalement entraînée dans une guerre, se porter d'un côté ou de l'autre suivant les circonstances, ou plutôt suivant ce qui lui apparaîtrait alors comme le plus profitable à ses grands intérêts[1].

Que ces déclarations soient d'accord avec les sentiments de la grande majorité des Roumains, on n'en saurait douter; mais il me paraît également certain qu'en dépit des prédilections personnelles du Roi, elles sont la fidèle expression de la politique de ce souverain, dont les qualités dominantes ont toujours été la circonspection, le souci de ses propres intérêts et la prudence. Et la preuve qu'en dépit de la cordialité de ses relations avec la Cour de Vienne, il n'envisage pas comme absolument improbable l'éventualité d'un conflit avec l'Autriche-Hongrie, c'est qu'il a plutôt encouragé qu'entravé les manifestations, au fond hostiles à l'Empire voisin, qui ont été provoquées en Roumanie par les vexations dont les Valaques de Transylvanie ont à souffrir de la part des Magyars. Le roi Carol sait que le peuple de son pays éprouve contre les Austro-Hongrois et les Allemands la répugnance atavique des Welches contre les Teutons; il sait aussi que la rancune inspirée aux classes cultivées de son royaume par «l'ingratitude» de la Russie n'est pas ressentie par les populations des campagnes, toujours instinctivement attachées aux voisins de l'Est, dont les mœurs sont analogues aux leurs et qui professent la même religion. Il espère peut-être encore en secret pouvoir, en cas de crise, entraîner son peuple et son armée dans le camp de ses propres congénères, s'il y trouve son intérêt; mais il n'en est pas sûr, et il

(1) En réalité la Roumanie était liée à l'Autriche-Hongrie et à l'Allemagne depuis le 30 octobre 1883, avec l'Italie depuis le 15 mai 1883. Pribam, *die geheimen Vertiäge*... t. I. p. 209.

est certainement homme à sacrifier ses sentiments à son ambition dans le cas où une guerre entre la Russie et l'Autriche-Hongrie s'engagerait dans des conditions telles qu'en y prenant part du côté russe, il penserait avoir des chances sérieuses d'arrondir son royaume au nord des Carpathes.

Il faut du reste remarquer que, depuis quelque temps, les relations de la Roumanie avec la Russie sont redevenues meilleures et que le Roi ne dissimule pas son désir de renouer avec la Cour de Pétersbourg des relations très amicales.

M. de Fonton a beaucoup fait pour préparer ce revirement et le Roi compte un peu, pour obtenir de nouveaux progrès dans le même sens, sur les liens de famille qui unissent son héritier avec le Tsar.

61.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ DE L'AGENCE ET CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE,

à M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 42. *Le Caire, 2 mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 mars; Dir. pol., 10 mars.)

Profitant de la satisfaction que le Khédive a éprouvée de notre intervention à Constantinople [1], j'ai cherché à lui arracher la confidence de son second entretien avec Lord Cromer. Sans se faire prier, Son Altesse m'a raconté que le ministre anglais lui avait parlé de son voyage à Londres, lui annonçant qu'un palais était prêt pour le recevoir et l'assurant que le plus chaleureux accueil lui serait réservé.

— « Mais voulez-vous donc, lui répondit Abbas Pacha, que je m'expose à recevoir des « pommes cuites anglaises » (*sic*)? Vos journaux m'ont donné la mesure des sentiments de vos compatriotes à mon égard et des insultes qui me sont réservées. »

— « Le Gouvernement et l'opinion, a répliqué Lord Cromer, veulent donner un démenti éclatant à la presse, et c'est pour cela que nous tenons à votre visite à Londres, où la réception qu'on vous fera sera une protestation contre les injures dont vous vous plaignez. »

— « En admettant, a repris le Khédive, que je me rende à votre invitation, supposez-vous que je puisse passer par la France sans présenter mes devoirs à M. Carnot? Quant à moi, je ne l'admettrais pas. »

[1] Voir ci-dessus le n° 59.

— « Ce serait au retour de Londres, a riposté mon collègue, que vous pourriez vous arrêter à Paris, car nous tiendrions à être les premiers à vous fêter. »

— « J'y réfléchirai, s'est contenté de répondre le Vice-Roi, car je n'ai point encore pensé à mes projets d'été. »

Je n'ai pas manqué de représenter au Khédive que sa visite serait considérée comme une soumission et pourrait lui coûter son indépendance. J'ai ajouté, en le remerciant de ses sentiments de courtoisie envers le Président de la République, que s'il effectuait ce voyage, dût-il se rendre à Paris en allant à Londres ou en en revenant, il mécontenterait gravement l'une de ces deux Puissances et s'exposerait à se trouver compromis par les ovations qu'on ne manquerait pas de lui faire en France. Dans ces conditions, le mieux est de s'abstenir, pour cette année du moins; plus tard, les choses étant apaisées, un voyage en Europe sera peut-être plus facile et ne présentera pas les dangers que je lui signale.

Au fond, Son Altesse désire tellement quitter l'Égypte cet été, afin de fuir les chaleurs préjudiciables à sa santé, que je n'ai pas insisté pour le moment, me réservant d'agir par son médecin et par Rouiller Bey. J'essaierai également d'user de mon collègue de Russie, bien qu'il ne partage pas nos appréhensions et que son Gouvernement lui ait prescrit d'engager Son Altesse à se rendre dans d'autres capitales et entre autres à Saint-Pétersbourg. Les instructions de M. Koïander dénotent d'ailleurs le désir du Gouvernement russe de se mêler le moins possible des affaires égyptiennes et de ne rien faire pour mettre un terme au conflit qui nous divise avec l'Angleterre en Égypte. J'ai souvent signalé au Département cette tendance; elle s'est accentuée dans ce dernier incident; mon collègue s'est tenu dans une extrême réserve et a eu bien soin, en donnant un conseil, de déclarer que la Russie n'était pas intéressée à la question égyptienne et qu'il ne fallait pas compter sur son appui. En me prêtant ce faible concours, M. Koïander dépasse encore la pensée de son Gouvernement et obéit à un sentiment d'amitié personnelle. Lord Cromer le sait si bien qu'il ne fait aucun cas de lui et considère la Russie en ce pays comme une quantité négligeable.

62.

M. Roustan, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 40. *Madrid, 3 mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 mars; Dir. pol., 6 mars.)

J'ai fait part hier à M. Moret de votre télégramme n° 38 en réponse à la demande que je vous avais adressée de sa part au sujet du Dr Linarès (1). Il m'a prié de vous en remercier et de vous dire en même temps que, d'après de nouveaux renseignements qu'il venait de recevoir, cet agent aurait complètement changé d'attitude à la suite des dernières instructions que lui a envoyées M. d'Aubigny et qu'il aurait appuyé, comme ses collègues, le chiffre de 25 millions pour la demande d'indemnité.

J'ai insisté auprès du Ministre d'État pour qu'il comprenne bien que le départ de M. Linarès n'impliquait aucune suspicion à son égard de la part du Gouvernement français et n'avait pour but que de déjouer les intrigues auxquelles son nom donnait un prétexte et de prouver au Gouvernement espagnol que jusqu'à la fin de cette question du Maroc, comme depuis son début, la France s'était appliquée non seulement à appuyer le Cabinet de Madrid, mais à lui complaire en toute chose. M. Moret a reconnu avec moi que notre attitude si nette et si loyale n'avait pas peu contribué à entraîner en faveur de l'Espagne l'Angleterre et l'Italie, hésitantes dans le début, et il m'a exprimé de nouveau en termes chaleureux sa gratitude envers le Gouvernement de la République et, en particulier, pour la personne de Votre Excellence.

Nous avons causé ensuite des efforts que fait l'Italie pour semer la défiance entre nous et attribuer à son influence, unie à celle de l'Angleterre, les résultats qui seront obtenus au Maroc. Il y a quelques jours, l'agence Havas publiait une dépêche de Rome résumant un article de la *Tribuna* qui incriminait le rôle de la France dans les dernières affaires marocaines. M. Moret avait empêché la publication intégrale de ce télégramme dans les journaux. Les termes en avaient été adoucis et le nom de la France supprimé. Mais cette précaution était inutile, car l'article en question vient d'être publié par

(1) Voir ci-dessus le télégr. de Madrid du 27 février n° 31. M. Casimir-Périer avait répondu le 1er mars (télégr. n° 20) qu'il convenait que le Dr Linarès s'éloignât momentanément de Marrakech.

la *Epoca* et je vous en envoie ci-joint le texte pour le cas où vous ne l'auriez pas reçu directement d'Italie[1].

L'article est fait sous la forme d'une correspondance datée de Madrid. Mais le marquis Maffei a assuré à M. Moret que cette lettre n'avait pas été écrite ici par le correspondant de la *Tribuna*. Quoi qu'il en soit, ce journal signale trois points qui, d'après lui, doivent particulièrement éveiller les défiances contre nous :

1° L'influence que nous exerçons sur le chérif de Ouazzan;
2° Les offres que nous aurions faites d'un emprunt au Sultan du Maroc;
3° L'idée d'une occupation mixte franco-espagnole au Touat et à Tétouan.

[M. Roustan attribue l'article de la *Tribuna* au correspondant de l'agence Havas à Tanger, à la suite d'une conversation qu'il avait eue avec le comte Cantagalli, Ministre d'Italie.]

63.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. Chiffrée. Secret. *Saint-Pétersbourg, 5 mars 1894, 4 h. 30.*

Cette nuit, au bal de la Cour, l'Empereur Alexandre n'a fait, en me parlant, aucune allusion à cet incident[2], mais l'Impératrice s'est exprimée en termes très vifs et empreints d'une grande tristesse sur les articles du *Figaro* [3]. Sa Majesté m'a dit qu'elle n'avait pas encore reçu de lettre du Danemark, mais qu'elle plaignait sa pauvre belle-sœur. J'ai répondu à l'Impératrice que j'espérais qu'elle ne se faisait pas d'illusions sur [la valeur] d'un journal comme le *Figaro*; qu'il y avait là une manœuvre abominable, dont la source étrange et intéressée était presque évidente et que notre Gouvernement

(1) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cet article, dont la substance est analysée plus bas.

(2) Cette dépêche répond à une autre qui n'a pas été retrouvée et qui avait trait à l'incident rapporté plus bas.

(3) Le 25 février le *Figaro* avait publié un article intitulé *La France à la Cour de Copenhague*, dans lequel l'auteur — Félix Blamont — donnait sur le rôle joué par la Princesse Marie d'Orléans (belle-sœur du Tsar) des renseignements qui avaient vivement ému les cours de Russie et de Danemark. Il assurait que l'influence de la Princesse était à l'origine de la venue à Copenhague des deux bateaux de guerre français, l'*Isly* et le *Surcouf* (voir t. X, p. 567). D'autre part, il révélait que l'attaché militaire de France à Copenhague, le capitaine de Beauchamp avait eu pour mission « de profiter de l'accueil que lui ferait la Princesse pour avoir des renseignements sur la pensée, les dispositions et les impressions de l'Empereur de Russie ». Trois jours après, le Ministre de France à Copenhague, M. d'Aunay, était révoqué. Le capitaine de Beauchamp avait été rappelé à Paris dès le 18 janvier et affecté à un service de l'intérieur.

était, comme il venait de le prouver, décidé à sévir avec la plus grande vigueur.

L'article du *Gaulois*, que reproduit ce matin un journal de Saint-Pétersbourg, est plus dangereux encore et peut avoir de très graves conséquences[1].

Il faut à tout prix obtenir le silence et éviter celles des polémiques qui risqueraient de donner prétexte à des révélations plus compromettantes encore.

64.

M. Roustan, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 32. *Madrid, 6 mars 1894, 10 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 3 h., soir.)

M. Moret me communique le texte d'un télégramme du Maréchal M. Campos daté de Marrakech, 1er mars. En voici la traduction :

« Les négociations avec le Maroc motivées par les événements de Melilla sont heureusement terminées. Indemnité 20 millions pesetas. Les autres conditions, châtiment des coupables, zone neutre, augmentation des garnisons marocaines, création d'agences consulaires à Fez et Marrakech, garanties pour le payement de l'indemnité, sont réglées d'une manière également honorable pour l'Espagne et le Sultan. L'ambassade sera de retour à Mazagan le 10 mars. »

65.

Le Commandant Monteil, Commandant supérieur du Haut-Oubangui,
à M. Lebon, Sous-Secrétaire d'État au Ministère des Colonies.

L. *Paris, 7 mars 1894.*

La lenteur des décisions en ce qui concerne la mission du Haut-Oubangui motive, je crois, une mise au point exacte de la question. Tel est l'objet du présent rapport.

Ce fut au mois de mai dernier que M. Delcassé, Sous-secrétaire d'État, me

(1) Le 27 février le *Gaulois* consacrait un article à Marie d'Orléans, Princesse de Danemark, sous ce titre : *Une grande française ;* le 1er et le 2 mars il commentait « l'affaire de Copenhague » en termes élogieux pour M. d'Aunay.

demanda de prendre le commandement d'une mission destinée à tenter, en partant du Haut-Oubangui, de rejoindre le Nil et d'établir le pavillon français aux environs de Fachoda, point situé aux abords du double confluent du Sobat et du Bahr el Ghazal avec ce fleuve [1].

Quoique revenu depuis quelques mois à peine [2], je cédai aux *très nombreuses sollicitations* qui me furent faites, et acceptai de prendre la direction de cette mission.

Le but *bien précis* de la mission était celui que je viens d'indiquer. Quant aux causes qui la motivaient, elles sont les suivantes :

A la suite de l'abandon du Soudan par l'Égypte, les Anglais, qui s'étaient heurtés aux bandes du Mahdi en tentant de le reconquérir par le nord, paraissaient avoir modifié leur ligne de conduite et semblaient vouloir, partant du sud, essayer de s'établir dans la région des lacs. La conquête de l'Ouganda par le capitaine Lugard, continuée par Sir Gerard Portal, leur ouvrait la vallée du Nil supérieur; s'ils réussissaient à gagner Gondo-Koro (Lado) ils avaient route libre jusqu'à Khartoum par le fleuve. Or, l'on ne saurait contester que l'Égypte sans le Soudan est une possession sans valeur. L'Égypte n'assure même pas à l'Angleterre la possession du canal de Suez, puisqu'elle en tient l'entrée et la sortie par Chypre et Périm.

Il est aisé de se rendre compte de la politique anglaise dans la vallée du Nil depuis l'occupation. De tout temps l'Angleterre a considéré que le Soudan riche devait être la rançon de l'Égypte pauvre. Mais, devant les difficultés qu'elle éprouva à faire la conquête du Haut-Nil en prenant le Delta pour base d'opérations, après que la réputation militaire de Wolseley eut sombré aux cataractes de Ouadi Halfa, après le désastre de la colonne de Hicks Pacha, l'Angleterre s'assura un premier gage en occupant Souakim, qui devait être la porte future du Soudan sur la Mer Rouge, puis inaugura une politique nouvelle. Tous ses efforts tendirent, à partir de ce moment, à contraindre le Khédive à renoncer au Soudan. De fait la chose existait bien, mais la diplomatie anglaise échoua dans ses tentatives pour obtenir de son vassal un acte consacrant l'abandon, sans esprit de retour, qui pût lui permettre, à elle Angleterre, d'en faire la conquête à son seul profit.

Ce fut la légende d'Emin Pacha qui, habilement exploitée, permit à l'Angleterre d'arriver à ses fins. Tant qu'Emin était au Soudan vassal du Khédive, les revendications de l'Égypte étaient possibles; il fallait que, de gré ou de

(1) Sur l'origine de la mission et son objectif, le présent rapport ne fait que confirmer ce que le commandant Monteil en a dit dans les souvenirs qu'il a publiés plus tard (*Quelques feuillets de l'histoire coloniale*, Paris, 1924, p. 65 et suiv. *Les origines de la pénétration au Nil. Vers Fachoda*). C'est sur les instances de M. Delcassé et du Président Carnot, le 3 mai 1893, qu'il avait accepté son rôle et c'est le Président lui-même qui aurait désigné le but à atteindre en disant : « Il faut *occuper* Fachoda. »

(2) De sa mission au Soudan, dont il a laissé une relation : *De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad* (sept. 1890-déc. 1892).

force il abandonnât la Province équatoriale, seul vestige des établissements de la Haute-Égypte. Stanley rendit à l'Angleterre l'immense service de supprimer Emin Pacha. mais, avant de partir à la *délivrance* de celui qu'on représentait comme un martyr de la civilisation qu'il fallait, pour l'honneur de l'Europe, soustraire au fanatisme des hordes mahdistes, il obtenait du Khédive ce que menaces et promesses n'avaient pu lui arracher jusque là, un firman consacrant l'abandon définitif du Soudan, par lequel Emin était relevé à la fois de sa *vassalité* et de son commandement. Telle est la portée véritable de l'expédition de Stanley au secours d'Emin Pacha; les sentiments généreux dont il a été fait si pompeux étalage n'étaient destinés qu'à servir de masque à la plus honteuse, à la plus cynique des spoliations.

Les événements ultérieurs que j'ai mentionnés ne font que confirmer la véracité de la thèse que j'expose.

Les Anglais ne songeront à évacuer l'Égypte que quand ils auront pris possession du Soudan. Par la route Berber-Souakim, le long de laquelle une voie ferrée est en projet, ils évacueront les produits du Soudan sans passer par l'Égypte. Enfin maîtres des bassins supérieur et moyen du Nil, ils pourront à leur gré, par quelques barrages, fertiliser ou stériliser les contrées du Nil inférieur.

Il était donc logique d'admettre que, l'Égypte n'étant, entre les mains de l'Angleterre, qu'une couverture destinée à empêcher une autre Puissance de se rendre maîtresse du Soudan par le nord, toute action sur le Nil supérieur ou moyen qui aurait eu pour effet de contrecarrer les projets de l'Angleterre sur le Soudan égyptien devait avoir pour conséquence de la contraindre à évacuer la Basse-Égypte.

Or, l'objectif de Fachoda, qui était donné à l'origine à la mission, satisfaisait bien à ce *desideratum*. En outre, par un établissement en ce point, il était aisé de se relier à l'Abyssinie [1] qui depuis un an paraît graviter dans notre sphère d'influence, et, dès lors, les efforts des Anglais dans le Nil supérieur eussent été stériles, puisque leurs possessions soudaniennes n'eussent pas eu débouché sur la Mer Rouge.

Ce programme était d'exécution possible, sinon facile, si un compétiteur intéressé ne fût venu se mettre à la traverse.

Le troisième larron est l'État indépendant du Congo. Dès l'ouverture des opérations. ce dernier est entré en scène dans des conditions telles que l'objectif primitif a perdu de sa valeur politique et que la question se trouve posée sur un terrain nouveau.

[1] Sur les rapports de Ménélik avec la France voir le t. X de la présente série, nos 265 et 278 et ci-dessus les nos 5 et 56. — Dans un télégramme du 15 juin 1893 adressé à M. Delcassé, Sous-secrétaire d'État des Colonies, M. Lagarde, gouverneur d'Obok, parle de l'espoir qu'il a d'obtenir, dans un temps donné, « *que Ménélik crée pour notre compte une station sur le Nil* ».

Actuellement, avant de donner suite au projet de progression vers le Nil, il faut s'ouvrir au préalable les routes qui y donnent accès; or, ces routes sont tenues par les agents et les troupes de l'État indépendant.

Cet état de choses existait avant que l'idée de la mission fût conçue, mais depuis cette époque la question a pris un caractère d'acuité particulier.

Il est inutile de revenir sur ce fait, acquis pour nous, que les Belges occupent au nord de la frontière de l'État indépendant des territoires qui ne lui ressortissent point[1]. Je dois me borner à faire ici l'historique de ce qui a spécialement trait à la mission du Haut-Oubangui.

[Le commandant parle de l'organisation de la mission et du départ du premier échelon avec le capitaine Decazes (juin-septembre 1893); de la négociation entamée, sur sa demande expresse, avec les Belges afin de dégager «le flanc de la route à suivre pour gagner, des Abiras, le bassin du Bahr el Ghazal», négociation prolongée sans résultat et qui a suspendu son départ jusqu'à l'automne. Il poursuit :]

Mais, dès le 28 octobre, des instructions complémentaires à M. le capitaine Decazes, approuvées par M. Delcassé, avaient déjà nettement défini le nouveau plan de campagne adopté.

Ces instructions comportaient l'exécution d'un programme immédiat d'établissement de postes et, en même temps, la confection de cartes et itinéraires destinés à nous donner des renseignements sur ces régions, renseignements qui *font absolument défaut*. Il y était prescrit, en outre, d'envoyer M. le lieutenant Julien sur le Chari. L'arrivée sur place de M. le capitaine Decazes n'était à prévoir que dans le courant de janvier.

Vers cette époque (décembre) s'ouvrirent à Berlin des négociations qui devaient limiter les zones d'influence française et allemande dans le bassin du Congo et du Tchad[2]. Je fus adjoint à M. Haussmann pour ces négociations *qui intéressaient particulièrement les territoires qui devaient ressortir à ma sphère d'action.*

Avec ces divers éléments, il est possible de nettement préciser l'état de la question.

Le projet de pénétration du Congo au Nil n'a pas progressé depuis que la question est ouverte.

Les Belges occupent avec des effectifs considérables toutes les routes de l'est et du nord-est.

Toutes les négociations ont échoué pour arriver à un arrangement amiable[3].

(1) D'après le protocole franco-congolais du 29 avril 1887, la frontière était marquée par le thalweg de l'Oubangui, puis par le 4° parallèle Nord.

Voir le tome X de la présente série et ci-dessus le n° 34.

(3) Poursuivies depuis 1892, ces négociations avaient été plusieurs fois rompues, les parties n'ayant pu s'entendre pour déterminer le cours supérieur de l'Oubangui.

Chaque jour s'amoindrit la portée de l'acte signé le 4 février à Berlin [1] et qui eût permis, peut-être, exploité à temps, de peser sur la Cour de Bruxelles.

D'autre part :

Si aucun terrain n'a été gagné, rien n'a été perdu et présentement l'arrivée du capitaine Decazes et de la mission sur le Haut-Oubangui a dû faire remonter notre influence.

Les Belges tiennent une campagne ruineuse qui ne peut qu'aggraver leur situation financière.

Les rapports qui ne peuvent tarder de parvenir du capitaine Decazes auront pour effet de nous donner un état exact des choses, qui nous fait défaut.

En ce qui a trait à mon départ personnel, les choses sont en l'état :

J'ai organisé de toutes pièces et en quelques semaines une expédition importante qui, sous les ordres de mon second, M. le capitaine Decazes, a progressé sans heurts, sans à-coups, avec une rapidité qui a fait l'étonnement de tous au Congo, vers le point des Abiras, où elle devait s'établir, où je devais la rejoindre.

[Le Commandant termine ainsi :]

Aussi, j'ai l'honneur ,M. le Sous-Secrétaire d'État, en me référant à ma correspondance ci-jointe [2] sur la question, de vous demander qu'il soit pris par le Gouvernement une solution qui permette de donner suite *utilement* au projet, primitivement conçu et que j'ai accepté, de relier le Haut-Oubangui au Nil moyen.

66.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 65. *Berlin, 9 mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 14 mars.)

Depuis la prétendue réconciliation de l'Empereur avec le prince de Bismarck et l'apparition intermittente du comte Herbert au Reichstag, les journaux qui reçoivent leur inspiration de Friedrichsruh ou de Schoenhausen ont ouvert une campagne contre les collaborateurs du général de Caprivi.

(1) L'accord franco-allemand délimitant les colonies du Congo français et du Cameroun (voir ci-dessus n° 34 et notes).

(2) Cette correspondance ne se trouve pas au dossier.

Désespérant de renverser ce dernier dans une lutte corps à corps sur le terrain du traité de commerce germano-russe et trop impatients pour attendre sa chute d'un retour de l'empereur Guillaume II aux conservateurs, les amis de l'ancien Chancelier veulent affaiblir et discréditer son successeur dans la personne de ses auxiliaires.

Ils ont essayé d'abord de ridiculiser le baron Marschall, «l'ancien procureur et juriste badois». Mais le Secrétaire d'État des Affaires étrangères a montré dans la discussion des traités de commerce trop de talent et d'autorité pour être classé parmi les non-valeurs. On s'est alors appliqué à faire croire qu'il n'a ni goût ni compétence pour la diplomatie et qu'il n'est que le mannequin de ses conseillers rapporteurs et notamment de MM. de Holstein et de Kiderlen-Waechter, qui travaillent directement avec le Chancelier.

M. de Holstein est l'ancien surveillant et dénonciateur du comte d'Arnim, Ambassadeur d'Allemagne à Paris. Ramené à la Wilhelmstrasse par le prince de Bismarck, il a compris que sa situation serait aussi difficile dans la société de Berlin qu'à l'étranger et il s'est confiné dans une retraite absolue. Il ne se montre nulle part et je ne l'ai rencontré que trois ou quatre fois en sept ans. Comme il a beaucoup de talent et d'expérience, il joue, par dessus la tête du Sous-Secrétaire d'État, peut-être même par dessus celle du baron Marschall, le rôle de directeur de la politique extérieure du comte de Caprivi. C'est une véritable Eminence grise. Il avait déjà une grande influence sous le prince de Bismarck, qui lui en veut à mort d'être resté en fonctions après lui et d'avoir ainsi facilité les débuts de son successeur.

M. de Kiderlen-Waechter est un wurtembergeois lourd d'aspect, mais très fin. Il a su, en outre, se concilier par sa gaieté et ses allures de buveur de bière la faveur de l'Empereur qui l'emmène généralement dans ses voyages et qu'il doit encore accompagner à Abbazia. Doué d'une plume alerte et facile, il est chargé à la chancellerie impériale des rapports avec la presse.

Ces deux personnages sont devenus la cible, depuis quelques semaines, des sarcasmes du *Kladderadatsch*. D'abord à mots couverts, cette feuille satirique les a criblés peu à peu de piqûres plus piquantes. M. de Holstein a perdu patience le premier et a envoyé deux de ses amis demander des explications au comte Herbert de Bismarck, qui s'est déclaré absolument étranger à la polémique du *Kladderadatsch*. Celle-ci ayant continué, le *Reichsanzeiger* est intervenu, il y a huit jours, en dénonçant comme inspirées «par une personnalité inconnue les attaques mal fondées dont quelques hauts fonctionnaires du département des Affaires étrangères sont l'objet pour motifs personnels».

Là-dessus, l'un des principaux rédacteurs du *Kladderadatsch* a jeté le masque et a désigné nominativement MM. de Holstein et de Kiderlen, ainsi que le comte Philippe d'Eulenbourg, Ministre d'Allemagne à Munich, comme

coupables d'intrigues anti-patriotiques. La lettre de M. Polstorff a été reproduite par la *Gazette de Francfort*, mais tronquée. Le comte Henckel de Donnersmarck, l'un des séides du prince de Bismarck, m'en a communiqué le texte intégral, dont Votre Excellence trouvera ci-joint une traduction (1).

Depuis, le *Kladderadatsch* ne cesse de demander à être poursuivi devant les tribunaux pour diffamation et tout le monde se demande quels documents il peut avoir en poche pour justifier ses accusations. Le comte Henckel insinue que cette feuille détient la minute, *propria manu*, de deux articles par lesquels MM. de Holstein et de Kiderlen auraient rendu impossible un rapprochement entre l'Empereur et le prince de Bismarck au moment du mariage du comte Herbert, et il croit que la révélation de cette circonstance fera «sauter» les deux conseillers félons.

Ce serait, somme toute, une mince satisfaction et je considère que la levée de boucliers à laquelle nous assistons est plutôt de nature à consolider qu'à ébranler le comte de Caprivi. S'en prendre avec acharnement à deux favoris de Guillaume II (je veux parler de MM. de Kiderlen et Philippe d'Eulenbourg, car personne ne tient pour M. de Holstein), c'est pousser Sa Majesté à prendre parti pour ces deux collaborateurs du Chancelier actuel. Le comte de Caprivi aurait peut-être été la victime du succès, aujourd'hui certain, du traité germano-russe avec le concours des libéraux (2). L'Empereur va se trouver engagé d'honneur à le soutenir contre les bismarckiens.

Ceux-ci sont repartis en guerre. Rien ne les arrêtera plus. Ils profitent des rancunes de diplomates déplacés ou remplacés par le « nouveau cours », MM. de Radowitz, de Stumm, de Schweinitz, de Schlözer et autres, pour envenimer le débat. La *Gazette Nationale* disait hier soir à ce propos, avec sa malignité ordinaire à notre adresse : «Laissons ces mœurs aux Français.»

67.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 58. *Rome, 10 mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 mars; Dir. pol., 13 mars.)

Voté le 5 mars par la Chambre italienne des députés, l'arrangement conclu pour la nationalisation des pièces divisionnaires d'argent a été approuvé

(1) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette lettre.

(2) Voir ci-dessus n° 54.

avant-hier par le Sénat. J'ai eu soin de vous en informer déjà par le télégraphe. Si je reviens sur cette question, c'est pour noter certaines déclarations que le Ministre des Affaires étrangères a cru devoir, avant l'ouverture du scrutin, présenter à la Haute Assemblée et qui ne manquent pas d'intérêt. Voici, d'après le compte rendu sommaire de la séance, comment s'est exprimé M. le baron Blanc :

« Le rapporteur a émis le vœu que vienne le moment où cessera le système par lequel un pays croit devoir porter un préjudice économique à un autre pays, même à son propre détriment. C'est une observation qui semble s'appliquer aussi à d'autres objets d'économie internationale que l'objet spécial de la circulation monétaire. Je m'associe, dans tous les cas, au vœu du rapporteur et je crois que nous ne devons pas attribuer ce système à des motifs politiques, mais qu'il faut y voir un phénomène du protectionnisme, qui a une propension naturelle à s'étendre des questions commerciales aux questions financières et monétaires.

« Un courant plus favorable de relations économiques se manifeste heureusement entre les marchés du nord de l'Europe. *C'est un exemple qui ne restera peut-être pas sans effet en France.* Même en Amérique, le protectionnisme à outrance tend à décroître. Je ne crois ni à l'efficacité ni à la durée des procédés de co-action en matière économique : les tentatives de blocus réciproques pour ainsi dire, ne peuvent avoir pour résultat que l'indépendance réciproque par l'ouverture de marchés nouveaux et, pour conséquence dernière, que le retour à des accords nouveaux et plus équitables.

« Aussi, sans préjuger les décisions que pourra prendre le Cabinet actuel, en temps et lieu, sur le fond de la question monétaire, je dois déclarer, en principe, que *nous considérons comme un acte de bonne politique et de saine économie envers les autres États, et spécialement envers la France, de montrer notre bon vouloir pour toute amélioration des échanges dans tous les genres.*

« Eu égard à l'initiative prise par nos prédécesseurs et à l'accord conclu par le Gouvernement, je prie le Sénat de donner son approbation au projet qui lui est soumis. »

Si contournée, nébuleuse et synthétique qu'en soit l'expression, la pensée de l'orateur transperce cependant avec assez de clarté pour que nous ne puissions en méconnaître le sens. Le baron Blanc tient à nous faire entendre que le Gouvernement dont il fait partie est prêt, si nous y sommes disposés, à engager des pourparlers en vue d'un arrangement commercial. C'est la confirmation solennelle, devant le Parlement, des avances faites, les semaines précédentes, en des circonstances dont Votre Excellence n'aura pas sans doute perdu le souvenir. Et, de peur que les intéressés n'en ignorent, tous les journaux de Rome publient aujourd'hui, séparément du compte rendu parlementaire, la déclaration ministérielle dont le texte leur a été commu-

niqué officieusement et sur laquelle ils appellent l'attention particulière de leurs lecteurs. Je ne puis, de mon côté, que signaler également le fait à votre sollicitude, en me référant aux considérations que j'ai déjà eu l'honneur de vous soumettre à ce sujet dans un rapport du 27 février (n° 49)[1].

68.

M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères, à M. Billot, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 90. *Paris, 12 mars 1894.*

Votre correspondance sous le présent timbre m'est exactement parvenue jusqu'à la date du 10 mars et le n° 58 inclusivement.

J'ai pris connaissance, avec un intérêt particulier, des dépêches que vous m'avez adressées, les 20 et 22[2] du mois dernier, pour préciser le caractère des mesures que le Gouvernement royal a prescrites en vue d'augmenter l'effectif des troupes dans les provinces où s'étaient produits des troubles et spécialement en Sicile. Les renseignements que vous m'avez fait parvenir à ce sujet et qui émanent en grande partie de l'attaché militaire de votre ambassade, semblent contredire les informations que la presse avait mises en circulation et d'après lesquelles les dispositions adoptées par l'administration militaire eussent pu être considérées comme propres à préparer une mobilisation générale et, par suite, comme justifiant les inquiétudes que certains journaux se sont appliqués à répandre dans le public.

(1) Dans cette dépêche M. Billot mettait le Ministre au courant des ouvertures qui lui avaient été faites (en particulier par M. Ressman à son passage à Rome) en vue d'un arrangement commercial franco-italien et analysait deux articles de la *Riforma*, — organe officieux de M. Crispi — où des avances étaient faites à la France dans le même but.

Voir ci-dessus n° 45.

(2) Par dépêche en date du 20 février, n° 41, M. Billot envoyant un rapport de l'attaché militaire, le colonel Pinsonnière, écrivait : « Il résulte de ce rapport que dans l'organisation des mesures qui viennent d'être adoptées pour un service purement intérieur et provisoire, le Gouvernement italien paraît s'être fort peu préoccupé des conséquences qu'elles pourraient avoir au point de vue d'une mobilisation générale et d'un conflit international. Les bruits répandus sur les intentions belliqueuses de l'Italie ne lui [à l'attaché militaire] paraissent aucunement justifiées et la situation intérieure du royaume explique très suffisamment à ses yeux les dispositions militaires qui ont été prises en Sicile et sur le continent. »

Deux jours après, par dépêche en date du 22 février n° 43, M. Billot, revenant sur ce sujet, déclarait que les renseignements donnés par notre consul à Palerme, M. de Pourtalès, examinés par « les collaborateurs techniques » de l'ambassade, n'indiquaient en rien la préparation d'une mobilisation générale. « Rien, dans l'état actuel de l'armée et de la marine italiennes, n'implique une préparation quelconque à une action prochaine. »

L'impression plus satisfaisante qui résulte de la lecture de vos deux dépêches précitées se trouve d'ailleurs confirmée par les indications contenues dans vos lettres des 13 [1] et 15 [2] février. Je le constate d'autant plus volontiers que ces informations rassurantes ne sauraient endormir, je le sais, votre vigilance.

Nous ne saurions être indifférents aux sentiments exprimés par M. Ressman et par le baron Blanc dans les conversations intimes qu'ils ont recherchées avec vous. Le Président du Conseil des ministres du roi Humbert a, depuis lors, laissé percer des préoccupations de même nature. Il semble donc que les hommes qui ont assumé la responsabilité du pouvoir en Italie, en cherchant un remède aux difficultés où la politique des cabinets précédents a jeté leur pays, ont tout au moins été amenés à examiner si l'amélioration de la situation financière de la Péninsule n'exigerait pas impérieusement la reprise de meilleures relations économiques avec la France. Cette pensée, quoique enveloppée, apparaît dans les déclarations faites au Sénat par le baron Blanc au sujet de la convention monétaire [3]. Nous ne pouvons nous plaindre de ce langage; mais en Italie, comme en France, ne voit-on pas que l'amélioration des rapports politiques devrait être, non pas seulement la conséquence, mais le prélude, d'un changement dans les rapports commerciaux?

Je constate au surplus que les allusions qui ont été faites devant vous à ces éventualités tendaient surtout à me suggérer l'initiative de certaines démarches que vos interlocuteurs n'ont d'ailleurs pas cherché à mieux préciser.

Ils s'en sont abstenus, sans doute, parce qu'ils ont senti que la logique justifierait précisément une procédure contraire. Le chef actuel du Gouvernement en Italie a pris, ouvertement et à diverses reprises, dans la direction des affaires extérieures de son pays, une attitude bien définie; ses actes et ses opinions sont connus de tous.

Le Cabinet que j'ai l'honneur de présider, au contraire, n'a jamais été encore amené à affirmer une politique déterminée vis-à-vis de l'Italie et il a pu se borner à marquer, au sujet de questions spéciales et d'incidents particuliers, son intention de traiter les affaires communes dans le désir de maintenir entre les deux nations des relations de bon voisinage. Tout au plus conviendrait-il d'ajouter qu'à l'occasion des indemnités afférentes aux événements d'Aigues-Mortes, Rome, Naples et Gênes, ma proposition, tendant

(1) Dépêche n° 35, ci-dessus reproduite sous le n° 45.

(2) Dans cette dépêche M. Billot, résumant un entretien avec le baron Blanc, disait, une fois de plus, que le Gouvernement italien avait «un désir manifeste d'affirmer à notre égard les dispositions les plus pacifiques et les plus conciliantes.»

(3) Voir ci-dessus la dépêche de Rome du 10 mars reproduite sous le n° 67.

à demander aux deux Parlements de voter les réparations jugées opportunes de part et d'autre, aurait eu, si elle avait pu prévaloir, une signification répondant précisément aux vues dont on paraît disposé à s'inspirer aujourd'hui à Rome.

Il semble, dès lors, que ce ne soit pas à nous à donner des preuves de dispositions que rien ne permet de mettre en doute; mais il ne me coûte pas d'ajouter que, si nous n'avions aucun motif pour accueillir avec embarras les témoignages qui nous viendraient de Rome, étant donné et l'état des esprits ici au regard de l'Italie et l'immense majorité parlementaire acquise en France aux idées protectionnistes, un rapprochement sur le terrain commercial ne peut être utilement recherché que s'il est préparé par d'autres manifestations de bonne volonté. Vous le saviez déjà, d'ailleurs, et je ne doute pas que cette impression ne se soit manifestée dans vos entretiens.

69.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 59. Confidentiel. *Rome, 12 mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

J'ai eu aujourd'hui la visite de M. Canevaro, Ministre du Pérou, qui est à Rome pour quelques semaines. Reçu la veille par le roi Humbert, il m'a rapporté de son entretien avec Sa Majesté certains traits qui ne sont pas sans intérêt.

M. Canevaro est, comme vous le savez, accrédité à la fois près la République française et près le Roi d'Italie. Il a de grandes propriétés en Toscane et surtout en Ligurie, où se trouve le duché de Zvagli, dont il porte le titre. Un de ses frères est vice-amiral dans la marine royale. En raison même de ses affinités, il jouit de la confiance particulière des Italiens, qui le traitent en ami et presque en compatriote. D'autre part, il paraît aimer la France et il se plaît certainement à Paris, où il a pris l'habitude de passer la belle saison depuis une vingtaine d'années. Enfin il me sait gré de quelques services personnels que j'ai eu l'occasion de lui rendre. Ces indications suffisent pour expliquer le ton de sa conversation avec le Roi et le sentiment qui l'a porté lui-même à m'en parler confidentiellement.

Donc le roi Humbert s'est empressé, paraît-il, de questionner le Ministre péruvien sur l'état de nos affaires, fort désireux de connaître les impressions

que celui-ci rapportait d'un long séjour à Paris. Voyant l'attention donnée à ses réponses, M. Canevaro s'est étendu avec complaisance sur l'ordre parfait qui règne en France, sur la stabilité dont les institutions républicaines y sont assurées, sur la pacification des esprits, sur l'organisation achevée de nos forces militaires, sur la solidité de nos finances et sur le développement de notre crédit, dont le succès de la conversion vient de fournir une preuve éclatante. C'est le tableau de notre prospérité financière qui paraissait surtout faire une impression profonde sur l'esprit du Roi. « Il y est revenu à plusieurs reprises — me disait M. Canevaro — confirmant le langage qu'il vous a fait entendre au cercle de cour du 30 décembre, répétant sans se lasser que la France est étonnamment riche et que tout lui réussit. » Sa Majesté elle-même complétait l'expression de sa pensée en faisant spontanément une allusion mélancolique au séjour que font en ce moment sur la Rivière de Nice l'Empereur d'Autriche-Hongrie, le Prince de Galles et plusieurs autres membres des familles régnantes : c'est là, dans sa pensée, une preuve manifeste de la considération et de la confiance que nous avons reconquises auprès des cours européennes. Là-dessus M. Canevaro n'hésitait pas à insister sur l'importance qu'on attribue, dans les cercles diplomatiques, à la décision de l'Empereur François-Joseph, s'étonnant que la Triple Alliance laissât subsister entre la France et l'Italie des méfiances qui semblent effacées des rapports franco-autrichiens. Et le roi Humbert, sans relever l'observation, demeurait songeur, se bornant à répéter, comme à part lui : « Oui, la France est riche, très riche et très puissante. »

Pour conclure, le Ministre péruvien se montrait très frappé des changements survenus, durant son absence, dans l'opinion publique en Italie. Partout il entend discuter aujourd'hui et contester les avantages de la Triple Alliance; ce qui était auparavant le thème d'une minorité dans la nation est devenu le lieu commun de tous les partis. Le désir d'un rapprochement de la France se manifeste d'une façon générale. On pouvait croire pourtant le Quirinal encore convaincu de l'efficacité du système auquel il a inféodé la politique de l'Italie. « Mais, ajoutait M. Canevaro, les réflexions du Roi et son attitude durant notre entrevue d'hier me font supposer qu'il en est arrivé lui-même à douter de sa politique et qu'il regrette de s'y être engagé. Décidément, vous avez fait bien des progrès depuis dix mois! »

A l'appui des observations que j'ai précédemment notées dans le même sens, les confidences du Ministre péruvien apportent un témoignage qui n'est pas sans valeur : c'est pourquoi j'ai cru devoir vous en soumettre un résumé fidèle.

70.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 73. *Berlin, 14 mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 mars; Dir. pol., 20 mars.)

Le Reichstag a sanctionné hier, en deuxième lecture, le traité de commerce germano-russe[1]. La troisième lecture, qui aura lieu après-demain, ne modifiera pas ce résultat.

La fumée qui obscurcissait le champ de bataille est aujourd'hui à peu près dissipée et l'on peut mieux discerner les positions respectives des deux parties en présence et le but qu'elles poursuivaient.

Il est hors de doute que la Russie souffrait dans ses intérêts vitaux du traitement différentiel de ses céréales à l'entrée de l'Allemagne par rapport aux provenances de Hongrie et de Roumanie. De son côté, l'Empire allemand n'était pas sans inquiétude relativement à l'influence que la prolongation de cet état de choses exercerait sur les sentiments du Tsar, dont les démonstrations d'amitié pour la France s'accentuaient de jour en jour.

Loin de nuire aux négociations engagées entre les délégués des deux pays, la visite à Toulon et à Paris de l'amiral Avellan n'a fait que rendre plus conciliants les négociateurs allemands. Ils ne demandaient plus en réalité que des concessions assez modestes pour l'industrie en échange des sacrifices plus apparents que réels à imposer à l'agriculture nationale. Or celle-ci était, au fond, indifférente à la concurrence des seigles russes, étant livrée pour dix ans à celle des blés hongrois et roumains. La lutte eût été moins vive et moins longue si les conservateurs, qui sont, en même temps, pour la plupart des agrariens, n'avaient pas fait de leur résistance au traité germano-russe la plate-forme de leur hostilité contre le « nouveau cours ». Le cri : « C'est Bismarck qu'il nous faut » a été et est encore le mot d'ordre des adversaires du rapprochement économique des deux Empires.

Chose surprenante! L'ancien Chancelier n'a pas cessé de se faire l'apôtre de l'entente politique de l'Allemagne et de la Russie. La logique voudrait donc qu'il eût réellement dit : « Le rejet du traité rendrait la guerre inévitable. » Et il nie audacieusement ce propos, sans doute pour gêner l'Empereur, qu'il est venu saluer humblement à Berlin!

(1) Voir ci-dessus n° 54.

De fait, il est évident que si, comme j'en suis convaincu, la Russie avait absolument besoin du débouché allemand pour ses seigles et ses orges, les dispositions du Tsar à l'égard de l'Allemagne se seraient aigries rapidement dans le cas où les négociations commerciales n'auraient pas abouti. La paix aurait été ainsi mise en péril à plus ou moins longue échéance.

Le général de Caprivi a été bien inspiré à ce point de vue en ne se montrant pas intransigeant. Les Russes ont, de leur côté, accordé quelques abaissements de tarifs avantageux pour les fers et les charbons allemands, mais qui ne feront que contribuer au développement de l'industrie du Grand Empire.

En résumé, c'est la Russie qui bénéficiera matériellement du nouveau régime. Quant aux profits moraux qu'en tirera l'Allemagne, ils dépendent de notre sagesse (1).

Je dois ajouter, d'après le témoignage d'un Russe, ami de la France, qui m'a fait part de ses impressions (c'est un neveu du comte Schouvaloff), qu'il ne faudrait pas beaucoup d'indiscrétions du genre de celles du *Figaro* (2) pour nous aliéner les sympathies du Tsar.

71.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ DE L'AGENCE ET CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE,

À M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 55. *Le Caire, 14 mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mars; Dir. pol., 24 mars.)

J'ai eu l'occasion de recevoir à ma table le comte de Solms, qui vient de quitter l'ambassade d'Allemagne en Italie et avec lequel j'ai eu un long entretien que je ne crois pas inutile de rapporter *confidentiellement* à Votre Excellence. Notre conversation a porté sur deux points, la situation respective de la France et de l'Angleterre en Égypte, et de l'Allemagne et de l'Italie à l'égard de notre pays.

Sur le premier point, l'Ambassadeur ne m'a pas dissimulé ses impressions sur la brutalité de la politique britannique en Égypte et sur les difficultés que cette politique a engendrées et qui lui paraissent telles que la situation présente ne saurait durer. Il reconnaît, en effet, que l'attitude du Khédive

(1) En marge cette annotation du département : «*juste*».

(2) Voir ci-dessus (n° 63.)

est correcte et que tous les incidents qui se sont produits ont été cherchés et voulus par Lord Cromer. Quant à ses Ministres, ils sont devenus, comme leurs devanciers, les humbles serviteurs des occupants, sans qu'il leur en soit tenu compte. On les rend en effet responsables des résistances de détail que le sentiment national leur impose et, à la première occasion, ils seront repoussés du pied comme ne s'étant pas suffisamment humiliés, et il en sera toujours de même. D'après les renseignements personnels qu'il a recueillis dans le monde anglais, le comte de Solms est porté à croire que Lord Rosebery serait disposé à tenter un rapprochement avec la France sous forme d'entente administrative qui consacrerait un protectorat de fait, sans l'être de droit, et, s'il échoue, il se retournerait du côté de la Turquie, qu'il pense devoir être plus maniable et, en garantissant l'autorité nominale du Sultan, obtiendrait la destitution du Khédive et la nomination d'un Gouverneur général qui serait l'humble serviteur de l'Angleterre. Si je rapproche ces appréciations de celles que m'a formulées cet hiver M. Englander, le directeur de l'agence Reuter à Londres, et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence, ainsi que de l'opinion qui m'a été émise ces jours-ci par Mouktar Pacha sur la nécessité de mettre de côté la famille khédiviale, « qui est pourrie », et de la remplacer par un représentant plus direct du Sultan et plus soumis à son autorité, elles ont une certaine valeur. Quoi qu'il en soit, le comte de Solms a déploré que le groupement politique actuel de l'Europe ne permît pas de seconder nos efforts pour assurer l'autonomie de l'Égypte, car, en sa qualité d'Allemand, il n'est pas sans crainte sur l'importance que l'occupation définitive de ce pays donnerait à l'Angleterre.

Passant aux affaires d'Italie, l'Ambassadeur m'a confié toutes les tentatives du Cabinet de Rome pour entraîner celui de Berlin à une action énergique contre la France à propos du port de Bizerte et des affaires d'Aigues-Mortes, et la netteté du refus de l'Empereur de s'associer à une politique belliqueuse [1]. « Je ne sais, m'a-t-il dit, si Crispi sera assez fou pour vous faire la guerre, mais, en tout cas, il sait positivement qu'il ne devra pas compter sur notre appui. Nos sentiments aussi bien que notre intérêt nous commandent d'observer la plus stricte neutralité dans vos différends avec l'Italie et de ne pas nous départir de l'esprit de conciliation qui nous anime envers la France. » Il a complété sa pensée en m'assurant qu'il n'y avait en Allemagne aucun sentiment d'hostilité envers nous et qu'un rapprochement intime serait le vœu d'un grand nombre de ses compatriotes.

[1] Voir à ce sujet le t. X de la présente série, nos 54, 335, etc.

72.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 80. *Londres, 14 mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mars; Dir. pol., 24 mars.)

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte du discours de la Reine adressé au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la session.

Au cours de la discussion de l'adresse à la Chambre des lords, le marquis de Salisbury a exprimé le regret que ce discours ne contînt aucune mention des affaires du Siam, de l'Égypte et de l'Ouganda. Dans sa réponse au chef de l'opposition, Lord Rosebery est entré dans quelques explications dont je crois devoir vous faire connaître la substance.

« En ce qui concerne le Siam, a-t-il dit, la phase aiguë de la crise se place au mois d'août dernier [1] et il ne semblait guère, en mars 94, qu'il valût la peine d'entretenir encore le Parlement de la transaction intervenue. Quant aux relations de la France et du Siam à l'heure actuelle, a-t-il ajouté, il y a peu de chose à en dire. Aussitôt que toutes les conditions du traité signé par les deux pays auront été remplies, et, d'après les informations parvenues au Foreign Office, ce résultat sera obtenu lorsque le procès aujourd'hui en cours de l'individu accusé d'assassinat [2] sera terminé, il n'y a pas à douter que le Gouvernement français, de son côté, ne fasse honneur à ses engagements et n'évacue Chantaboun, dont l'occupation garantissait uniquement la pleine exécution du traité. D'ailleurs le Gouvernement de la Reine sent parfaitement la responsabilité qui lui incombe du fait que le commerce du Siam se trouve presque exclusivement entre les mains des Anglais et il a soigneusement enregistré les assurances données par le Gouvernement français en vertu desquelles « *le Mékong forme la limite respective des sphères d'influence anglaise et française.* »

« Que dire de l'Égypte, a poursuivi Lord Rosebery, que les journaux n'aient déjà raconté? Il y aurait sans doute plutôt lieu de retrancher que d'ajouter à leurs récits. L'Égypte est tranquille et prospère. Mais, a-t-il ajouté de façon assez significative, certains incidents qui se sont passés depuis quatorze mois nous fournissent de graves raisons de douter de la solidité des institutions

[1] Voir le t.X de la présente série (n°s 200 et suivants.)

[2] Il s'agit du meurtre de Grosgurin, agent français assassiné par les Siamois l'année précédente (voir le t. X).

que nous avons établies dans la vallée du Nil; sans aucun doute, pendant un temps encore (*for some time to come*), ces institutions réclameront l'attention vigilante de l'Angleterre. Pour le moment toutefois la paix règne en Égypte et, si nos informations sont exactes, il n'y a pour nous aucune cause d'inquiétude à avoir sur la situation du pays. »

Enfin Lord Rosebery, avant d'aborder l'examen de la situation intérieure, a promis au marquis de Salisbury que les intentions définitives du Gouvernement au sujet de l'occupation de l'Ouganda seraient très prochainement soumises à la Chambre à l'occasion du vote du budget.

P.-S. — 20 mars. — Je reçois la lettre que Votre Excellence a bien voulu m'écrire le 19 de ce mois sous le n° 150 (Nord) au sujet de la phrase du discours de Lord Rosebery qui a trait aux sphères d'influence française et anglaise au Siam. D'après la vérification que je viens de prescrire, le texte que Votre Excellence me signale est celui qu'a reproduit toute la presse anglaise et son exactitude me paraît ainsi établie[1]. Je n'avais pas manqué d'en saisir l'importance.

73.

M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Reverseaux, Chargé de l'agence et consulat général de France au Caire.

T. n° 16. *Paris, 16 mars 1894, 9 h., soir.*

J'approuve naturellement la vivacité avec laquelle vous avez protesté contre le manque absolu de convenance et de confiance que dénote la communication au représentant de la France, sans pourparlers ni avertissement préalables, du projet de conversion de la dette unifiée[2] : il s'agit en effet d'une mesure qui nous affecte spécialement au point de vue des intérêts matériels, la dette unifiée ayant été surtout placée en France, et très directement au point de vue politique, la France ayant pris une part prépondérante dans la négociation et la conclusion de la charte financière qui régit actuellement l'Égypte.

Nous avons lieu d'être d'autant plus blessés d'une telle procédure qu'elle renouvelle, à quelques semaines d'intervalle, les griefs que nous avait donnés

[1] Ce texte était le suivant : « We have taken due note of the assurances of the French Government, made not less to myself than to my predecessor in office, that the boundary of the French and English influence is divided by the Mekong river. »

[2] M. de Reverseaux en avait avisé M. Casimir-Périer par un télégramme du même jour, n° 25, qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire.

le Gouvernement khédivial par la manière dont il avait officiellement engagé les négociations relatives à l'emploi des économies de la conversion. (1)

Ce sont là des méthodes nouvelles et contre lesquelles nous ne saurions trop réagir. L'Égypte n'affectait pas, en 1889 et 1890, d'ignorer les précautions avec lesquelles doivent être abordées les questions de cette nature; il n'y a rien de changé depuis lors dans notre situation respective, et il est nécessaire que le Gouvernement égyptien use des mêmes égards s'il veut se faire écouter.

74.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 74. *Berlin, 16 mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 mars; Dir. pol., 20 mars.)

J'ai eu hier, une nouvelle et intéressante conversation avec mon collègue de Russie. Il m'a exposé ses vues sur la portée du traité de commerce dont il est l'un des promoteurs, et j'ai constaté avec plaisir qu'elles sont exactement d'accord avec celles que j'ai consignées dans mon rapport n° 73 (2).

« Les Allemands, m'a-t-il dit, en propres termes, poursuivaient un but politique (3); nous en avons profité pour obtenir des avantages matériels. Nos céréales recouvrent le marché de l'Allemagne et nous n'avons sacrifié aucune branche essentielle de notre industrie naissante. Quant à croire que le traité de commerce entraînera, à lui seul, une nouvelle orientation de la politique extérieure du Tsar, c'est pure illusion. Il contribuera au maintien de la paix en ce qu'il provoquera une détente dans les relations de voisinage des deux Empires. Il se produira moins d'incidents de frontières, et ceux-ci seront d'un règlement plus facile. En dehors de ce résultat, que j'apprécie naturellement plus que personne, il n'y a rien de changé dans la situation. »

J'ai répondu au comte Schouvaloff que j'enregistrais bien volontiers ces assurances d'un homme aussi bien placé que lui pour connaître la réalité des choses et j'ai ajouté que j'étais arrivé d'instinct à la même conclusion. « Il m'aurait en effet paru contraire à la sagesse éprouvée de son Gouverne-

(1) Voir ci-dessus (n° 14) le télégramme de Paris au Caire du 18 janvier.

(2) Du 14 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 70.

(3) Voir dans *Die Grosse Politik*, VII, n° 1667, le télégramme adressé au Tsar par Guillaume II, où l'Empereur allemand, en exprimant sa vive satisfaction, appuie sur le resserrement des liens traditionnels d'amitié existant entre les deux pays et les deux maisons, liens fondés jadis sur les principes monarchiques et que Guillaume II envisage comme « un legs sacré ».

ment que de renoncer, en échange de satisfactions d'ordre contingent, à la politique de l'entente intime avec la France, politique qui a si visiblement accru, dans ces dernières années, l'autorité de la Russie auprès de l'Allemagne et de l'Angleterre. Nous ne sommes pas plus jaloux qu'inquiets de votre rapprochement économique avec l'Empire allemand. Nous nous en félicitons même, dans la mesure où il peut vous être utile. Ne doit-on pas se réjouir du contentement de ses amis?»

Mon collègue me fit alors observer que nous bénéficierions des réductions de tarif russe accordées à l'Allemagne, surtout quand le développement du goût et de la fortune publique dans son pays permettrait de donner la préférence aux articles français, plus fins, mais plus chers que leurs similaires allemands. Il m'a dit, en terminant, qu'il était heureux que je considérasse comme un succès pour lui la conclusion du traité de commerce. «Malheureusement, ajouta-t-il, je ne puis me prévaloir de votre témoignage, car j'aurais l'air de faire mon propre éloge.»

Le désir secret du comte Schouvaloff est-il que notre presse se charge elle-même de ce soin et qu'elle fasse ressortir que les négociateurs russes ont remporté un grand succès? Je suis porté à le croire, vu la transformation subite de l'attitude de mon collègue depuis que la ratification du traité de commerce est certaine.

Au surplus il serait, selon moi, d'une tactique beaucoup plus habile de vanter, en ce moment, les avantages que la Russie a obtenus dans la récente négociation que d'affirmer à tout propos, qu'elle est restée fidèle à ses relations d'amitié avec la France*. Il ne faut pas, en effet, que nous paraissions douter de la fixité des sentiments du Tsar à notre égard, mais il ne nous est pas interdit d'exalter l'amour-propre des hommes d'état russes sur le dos des Allemands.

75.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 76. *Berlin, 17 mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mars; Dir. pol., 22 mars.)

M. l'abbé Jacot, curé de Fèves[1], vient de témoigner de ses sympathies pour l'Allemagne par la publication d'une nouvelle brochure intitulée

*Annotation du Département : *Certainement.*

[1] Lorraine annexée, arrondissement de Metz.

Vingt ans après et que la presse de Berlin, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* en tête, analyse et commente avec une satisfaction peu dissimulée.

Après s'être demandé si la protestation contre la situation créée par le traité de Francfort existe encore, ou si la population des pays annexés est réconciliée avec l'état de choses actuel, après avoir affirmativement résolu la seconde de ces questions, le curé Jacot tire de la réception faite il y a six mois en Lorraine à Guillaume II la conclusion que « *la protestation est morte et enterrée* ». « Le protestataire est aujourd'hui, dit-il, un mythe. Les temps ne sont plus où l'on évitait l'Allemand comme le feu, où l'on s'éloignait des emplacements où jouaient les musiques militaires, où l'on appelait son chien *Bismarck* et où, quand le père faisait baptiser sa fille, il joignait à la liste de ses prénoms le nom de *France*... Le temps n'est plus où l'on mettait en interdit les magasins allemands, où les jeunes filles préféraient coiffer Sainte-Catherine plutôt que de donner leur main à un Allemand ».

Tandis que les organes officieux admettent comme parole d'évangile les propos d'un prêtre « distingué » aussi « probe » que l'abbé Jacot, d'un ecclésiastique auquel, en dépit des recherches les plus minutieuses, les journalistes d'au delà des Vosges n'ont pu découvrir aucune tare, un organe indépendant de Berlin a cherché à contrôler les assertions de notre ancien compatriote et il vient de publier le résultat de la consultation qui lui est venue de Strasbourg.

« Si l'on prétend, dit le *Berliner Tageblatt* que la germanisation de l'Alsace et de la Lorraine a fait des progrès depuis vingt ans, on a raison; la mort a éclairci les rangs de toute une génération composée de personnes se rattachant à la France par mille liens de sympathie; si les fils des disparus ont hérité de certaines tendances françaises de leurs pères, ils sont cependant moins réfractaires aux influences allemandes et celles-ci s'exercent surtout pendant l'accomplissement du service militaire... En ce qui concerne les représentants de l'ancienne génération, les idées allemandes n'ont fait de prosélytes que dans la plaine et encore uniquement parmi les petits agriculteurs et les artisans; les progrès dans les villes et chez les individus intelligents sont peu appréciables. En apparence, le pays est germanisé, en réalité il ne l'est pas; en d'autres termes, l'extérieur de l'homme paraît allemand, les sentiments intimes n'ont pas changé...

« Il est vrai qu'à un certain point de vue Jacot a raison. La protestation ne jette plus feu et flamme comme il y a douze ou quinze ans, la protestation ne se manifeste ni dans la presse, ni dans les associations politiques, ni dans les réunions publiques, mais sous la cendre le feu couve encore. A la protestation ouverte a succédé la protestation secrète. Si à Strasbourg, Petri, le député sortant, a pu être battu par Bebel, le démocrate saxon, qui n'avait rien de commun, ni intérêts, ni sentiments, avec les électeurs strasbourgeois, c'est

que ceux-ci ont tenu à voter contre l'Allemagne, en donnant leur voix à une personnalité désagréable à l'Empire, mais étrangère au pays, plutôt qu'à un candidat indigène, mais qui avait eu à leurs yeux le tort de se rallier à l'ordre de choses nouveau . . . »

Rappelant que le Reichstag est saisi de deux propositions émanant, l'une du Centre, l'autre des socialistes, mais tendant l'une et l'autre à l'abrogation des lois d'exception en Alsace-Lorraine, le *Berliner Tageblatt* conclut en formant les vœux les plus ardents pour l'adoption de la réforme proposée; il estime en effet qu'inaugurer dans les pays annexés un régime de liberté, ce serait faire beaucoup pour le germanisme; ce serait en effet ôter tout aliment aux sentiments d'opposition dont l'existence est, d'après lui, indéniable.

76.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 77. *Berlin, 17 mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mars; Dir. pol., 22 mars.)

Dans l'intéressante dépêche [1] que vous avez bien voulu me communiquer par lettre du 14 de ce mois n° 122, M. de Montebello mentionne que les rapports reçus d'Allemagne par le Gouvernement de la République « faisaient craindre qu'il n'y eût de ce côté quelque idée belliqueuse, que l'Italie et l'occasion pourraient développer à un moment donné ». Je tiens à constater que je n'ai, pour ma part, éprouvé dans ces derniers temps aucune inquiétude quant aux prétendues dispositions du Gouvernement allemand à encourager l'Italie dans la voie des aventures. Je crois sincèrement que, tant que nous verrons à la tête des affaires le comte de Caprivi et le baron Marschall, nous ne serons pas exposés à des coups de tête de la part de Guillaume II.

[1] Il a paru inutile de reproduire cette dépêche, dont l'essentiel est ici indiqué.

77.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ DE L'AGENCE ET CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE,

À M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 26. *Le Caire, 18 mars 1894, 11 h. 50, matin.*

(*Reçu :* 1 h., soir.)

J'ai donné lecture de votre télégramme n° 16 [1] à Tigrane Pacha, qui, après en avoir référé à ses collègues, vient de m'apporter les regrets du Gouvernement égyptien sur la façon peu correcte dont il nous a saisis du projet de conversion. Tout en protestant contre toute intention blessante à notre égard, il a reconnu que l'attitude du Gouvernement khédivial pouvait être de nature à nous froisser et il prie Votre Excellence de considérer sa démarche auprès de moi comme mettant fin à ce regrettable malentendu [2]. Il espère que le Gouvernement de la République examinera avec bienveillance la demande qu'il lui a adressée. Quant à M. Palmer, il est également venu m'expliquer que, lorsqu'il m'a dit, il y a huit jours, qu'il n'était pas question de conversion, aucune résolution n'était encore prise à ce moment.

78.

NOTE DU MINISTRE.

Entretien avec l'Ambassadeur d'Angleterre.

Paris, 21 mars 1894.

Lord Dufferin, revenu la veille de Londres, me parle des indemnités de l'Ouganda [3] et m'annonce timidement que Lord Kimberley pense nous

(1) Du 16 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 73.

(2) Le Gouvernement égyptien ne donna pas suite au projet, se réservant d'engager ultérieurement des pourparlers officieux avec la France afin d'arriver avec elle à une entente préalable avant de saisir de nouveau les Puissances de la question (télégr. d'Alexandrie n° 56, du 10 juin).

(3) Sur cette affaire, voir le t. X de la présente série. Lord Rosebery s'était montré personnellement disposé à régler le différend, mais sur la base d'une simple indemnité pour les pertes matérielles subies par nos missionnaires, tandis que le Gouvernement français insistait sur le principe d'une réparation pour les traitements et sévices dont ceux-ci avaient eu à souffrir et n'acceptait pas de souscrire à une évaluation «que son insuffisance assimilait à une sorte d'offrande charitable».

offrir 5.000 livres. Lord Dufferin juge lui-même la somme insuffisante et pense qu'il faut la porter à 10.000 livres.

« Nous avions, ai-je répliqué, demandé 700.000 francs. Nous avons consenti à réduire un peu, mais ce n'est guère à moins de 20.000 livres que nous prétendons. »

Lord Dufferin me parle ensuite des conversations de M. Phipps avec M. Hanotaux [1], de l'intérêt qu'il y aurait à régler *toutes* nos affaires en Afrique; mais au moment où l'on était près de s'entendre, les exigences de M. Hanotaux n'ont pas permis de conclure. « Il voulait nous faire admettre la neutralité d'un territoire qui est actuellement dans notre zone d'influence. »

J'explique comment, dans notre pensée, le Bornou n'est pas dans une zone reconnue par nous d'influence anglaise. J'ajoute : « Je souhaite moi aussi, puisqu'il y a en Afrique des questions qui nous divisent, que nous puissions nous entendre ailleurs; si nous ne sommes pas d'accord au sujet de l'Egypte, cherchons à nous mettre d'accord dans l'Afrique centrale. »

Lord Dufferin croit que M. Phipps va recevoir de nouvelles instructions de Londres et pourra conférer à nouveau avec M. Hanotaux.

79.

Note du Ministre.

Entretien avec l'Ambassadeur d'Italie.

Paris, 21 mars 1894

L'Ambassadeur me remercie du vote par les deux Chambres de la convention monétaire et me dit : « Voilà de la bonne besogne [2]. L'effet sera excellent en Italie. Vous voyez votre influence sur le Parlement. Vous pouvez ce que vous voulez. Ne voulez-vous pas faire autre chose ? »

— « Je constate avec satisfaction, ai-je répondu, que, de l'autre côté des Alpes comme de ce côté, les esprits sont plus calmes, mais toutes les préventions ne sont pas tombées et je ne vois pas ce que vous pouvez espérer de moi. »

— « L'intérêt des deux pays, reprend M. Ressman, serait de s'entendre sur le terrain commercial. »

[1] Alors Directeur des Consulats et des Affaires commerciales.

[2] Il s'agit de la convention monétaire entre les cinq Puissances de l'Union latine afin d'assurer, à bref délai, le rapatriement des pièces divisionnaires italiennes. Voir t. X de la présente série, n° 316 et au présent tome le n° 67.

— Vous savez déjà ce que j'en pense : c'est sur le terrain politique, sous une forme quelconque, que les bonnes volontés doivent d'abord se manifester. Si nous commencions par les questions économiques, nous échouerions sûrement et ce ne serait pas faciliter les relations. Au surplus, comment voulez-vous, avec la crise viticole du Midi, que je concède à vos vins le tarif minimum? Je me ferais lapider. »

M. Ressman répond qu'on pourrait peut-être s'entendre sans concéder aux vins italiens le tarif minimum. Je n'ai pas souligné cette suggestion, mais suis revenu sur la nécessité de trouver tout d'abord une autre occasion d'affirmer un désir de rapprochement. J'ai rappelé l'affaire d'Aigues-Mortes et renouvelé le regret que M. Crispi n'ait pas profité de cette affaire pour permettre à l'Italie d'affirmer publiquement ses dispositions : « J'avais, pour ma part, trouvé ce moyen; je souhaite que M. Crispi en trouve un autre dans le même ordre d'idées [1]. »

80.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 81. *Berlin, 21 mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 mars; Dir. pol., 28 mars.)

L'Empereur est parti hier matin pour Abbazia, où l'Impératrice l'a précédé d'une semaine, pour faire croire, dit-on, que c'est sa santé à elle qui nécessiterait ce déplacement. En fait, l'état nerveux de Guillaume II serait, à en croire les bismarckiens, assez inquiétant. Il y a, dans cette assertion, beaucoup d'exagération. L'Empereur a naturellement le teint pâle et même terreux, sauf au retour de ses voyages sur mer. Mais il a toutes les apparences de la force et de la santé. Il n'a rien changé à ses habitudes, sort en voiture découverte par tous les temps, exécute de rapides marches à pied et monte énergiquement à cheval deux heures au moins par jour. La veille même de son départ, il a, vers la fin de la journée, fait beaucoup manœuvrer la garnison de Berlin, qu'il avait alarmée au dernier moment.

Les exercices physiques et la vie extérieure l'absorbent presque complètement. Hier le baron Marschall me racontait que Sa Majesté n'avait pas même lu les commentaires des journaux sur les derniers discours du Ministre des

[1] Le lendemain, 22 mars, par une dépêche circulaire adressée à Rome, Berlin, et Saint-Pétersbourg, le Ministre des Affaires étrangères faisait part de son entretien avec M. Ressman.

Finances, si désagréables au comte de Caprivi, quand il a accepté de dîner chez M. Miquel. L'Empereur s'est tiré avec esprit du mauvais pas où il s'était mis en n'abordant à ce dîner aucun sujet politique et en obligeant les conservateurs réunis autour de lui et qui comptaient le ressaisir, à étudier, sur une carte qu'il avait apportée, le tracé d'un nouveau canal. Il a répondu depuis à l'invitation qui lui avait été adressée par la noblesse de Prusse orientale, pour un banquet à l'époque des grandes manœuvres d'automne, « qu'il se ferait scrupule de contribuer à obérer davantage les agriculteurs, dont les plaintes l'ont vivement ému ».

Mais tout cela n'est pas propre à désarmer les rancunes des conservateurs. C'est, d'après leur propre expression, « la guerre au couteau » qu'ils déclarent au « nouveau cours ». Ils n'en sont encore qu'aux coups d'épingle. Témoin l'apologue que publiait ce matin la *Gazette de la Croix* et dont je vous envoie ci-joint la traduction[1]. Votre Excellence remarquera que c'est bien la note que j'ai indiquée dans mes précédentes dépêches politiques n°s 73 et 74[2], ainsi que dans mon rapport commercial n° 78[3]. La Russie (l'ours) a roulé le dogue (l'Allemagne). Guillaume II s'est efforcé de donner le change à l'opinion allemande. Il a été dîner à l'ambassade de Russie jeudi dernier en uniforme de général russe et a porté en langue russe la santé de « son cher ami » Alexandre III. Le comte Schouvaloff avait provoqué cette démonstration par un toast en allemand à l'Empereur d'Allemagne. Si, comme il est permis de le croire, malgré la nouvelle donnée par quelques feuilles prussiennes que M. de Werder est venu à Berlin exprès pour apporter à son souverain une lettre autographe du Tsar, nous n'assistons en ce moment qu'à des manifestations purement platoniques; il est vraisemblable que Guillaume II s'en prendra au comte de Caprivi et se tournera vers M. Miquel, qui fait cause commune avec les conservateurs et les agrariens. Le baron Marschall m'a dit confidentiellement qu'il n'avait aucune sympathie pour le Ministre des Finances de Prusse. C'est donc qu'il voit un danger de ce côté.

(1) Non reproduite.

(2) Ci-dessus reproduites sous les n°s 70 et 74.

(3) Dans ce rapport commercial du 17 mars, M. Herbette répétait que l'Allemagne avait poursuivi un but politique dans ses négociations commerciales avec la Russie. Cela expliquait les concessions faites à l'agriculture russe, plus importantes que les avantages obtenus par l'industrie. « Les fabricants et les commerçants, qui ont une véritable soif de paix et de sécurité, se sont très facilement laissé convaincre qu'un rapprochement économique avec la Russie était le seul moyen d'éviter la guerre avec cette formidable Puissance et peut-être, de détacher le Tsar de nous. »

81.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 47. *Berlin, 22 mars 1894, 9 h. 56 soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

D'après une information lancée hier par le *Correspondant de Hambourg*, qui passe pour l'organe personnel du comte de Caprivi, et reproduit ce matin par l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le Tsar aurait télégraphié à l'Empereur Guillaume, en réponse à la nouvelle du vote par le Reichstag du traité de commerce germano-russe [1], « qu'il se réservait de discuter avec lui à l'automne, de bouche à bouche, la question de rapports politiques plus intimes ».

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* revient ce soir, pour la démentir, sur cette information qui avait produit une vive sensation. La *Post* et le *Berliner Tageblatt* insèrent simultanément une note dans le même sens.

82.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 43. *Rome, 23 mars 1894, 4 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15, soir.)

Ce matin, à la réception diplomatique, le Ministre des Affaires étrangères m'a dit qu'on ne cesse depuis quelques jours de l'interroger sur les bruits répandus relatifs à une entente commerciale entre les deux pays.[2] Il se plaît à considérer ces bruits comme un symptôme du mouvement favorable qui s'opère en ce sens dans les esprits. En ce qui concerne les dispositions de l'Italie, il a été suffisamment explicite dans les déclarations qu'il a faites au Sénat et qu'il m'a confirmées depuis lors à plusieurs reprises :

(1) Voir ci-dessus n° 74, note 2, en quels termes Guillaume II avait télégraphié au Tsar à ce sujet.

(2) Voir ci-dessus n° 79.

« Vous n'avez qu'un mot à dire, a-t-il ajouté, et l'accord sera établi sur la base de la concession réciproque du traitement de la nation la plus favorisée. Après cela, est-il besoin d'un acte formel d'initiative? Je n'hésiterais pas cependant à vous saisir d'une proposition ferme si j'avais de bonnes raisons de penser qu'elle dût être accueillie ».

Je me suis borné à répondre au Ministre qu'il devait être renseigné par M. Ressman sur vos dispositions [1] et que je ne manquerais pas d'ailleurs de vous faire part des indications nouvelles qu'il venait de me donner. En même temps, j'ai cru bon de faire entendre que, pour une partie de l'opinion en France, le règlement de nos rapports commerciaux reste subordonné à la question des alliances* et que le Gouvernement de la République pourrait difficilement faire abstraction de cet état des esprits. Le baron Blanc s'est élevé avec vivacité contre cet ordre de considérations, insistant sur ce fait qu'elles n'ont pas empêché la Russie de traiter avec l'Allemagne. Du reste, il n'a rien ajouté qui permette de supposer que le Gouvernement italien soit disposé à nous donner des garanties à ce sujet, les deux questions étant à ses yeux absolument distinctes et sans aucune connexité.

83.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. Secret. *Saint-Pétersbourg, 23 mars 1894.*

[L'Ambassadeur parle de la santé de M. de Giers, ainsi que de la situation de M. de Mohrenheim qui, pendant son séjour en Russie, n'a « pas été comblé de faveurs ». Il continue :]

Les choses continuent donc comme par le passé, malgré l'insuffisance dont tout le monde se plaint avec raison. Si M. de Giers pouvait reprendre un peu de forces, on pourrait encore aller, car, malgré tout, son esprit est resté parfaitement lucide et, si quelque affaire sérieuse se présentait, nous trouverions toujours auprès de lui l'appui loyal et ferme qui ne nous a jamais manqué. J'ai pu causer quelques instants avec lui hier. Il m'a dit combien il était heureux de voir la position que vous avez prise et que votre direction si

(1) Voir ci-dessus n° 79 la note du Ministre sur son entretien avec l'Ambassadeur d'Italie (21 mars).

*Annotation du Département : *Ce n'est pas dans ces termes que les dépêches du Département ont posé la question, elles ont évité au contraire de préciser, afin de ne pas renouveler les froissements qu'avaient produits naguère des déclarations peut-être trop catégoriques.*

droite et si énergique ne peut que fortifier. Il m'a parlé de cette malencontreuse campagne de presse [1] que vous avez arrêtée à temps, et il me paraît évident que l'Empereur l'a traitée comme elle le mérite, sans songer à nous en rendre responsables. Je crois que c'est à moi seul que l'Empereur en a fait dire quelques mots par l'Impératrice et, les circonstances m'ayant très heureusement servi, j'ai pu, dès le premier moment, dire librement à Sa Majesté ma façon de penser. Les attentions très marquées dont j'ai été l'objet de la part de l'Empereur au moment même où on cherchait à exagérer autour de lui la portée de l'incident doivent nous rassurer entièrement, et c'est avec une intenion très voulue que l'Impératrice m'a fait l'honneur de danser avec moi une contredanse au bal de l'ambassade d'Allemagne : l'Empereur a tenu lui-même à me le faire sentir. D'un autre côté, Sa Majesté a affecté de se montrer fort aimable pour le général Obroutcheff, qui avait été avec raison très ému de l'article du *Gaulois* et que ces attentions ont calmé. Tout me semble donc bien fini maintenant, mais il ne faut pas que cela recommence. Ce qui produit ici un déplorable effet, c'est de voir d'anciens Ministres comme M. Flourens, qui a réussi à se rendre odieux ici, et M. Goblet, qui tombe dans l'anarchisme, faire parler d'eux comme ils le font en ce moment. C'est à ce point de vue surtout que l'on craint ici les indiscrétions, et votre présence aux affaires de notre pays donne aujourd'hui une confiance qui peut nous être très favorable et dont, pour ma part, je vous assure que j'apprécie toute la valeur.

[L'Ambassadeur termine en parlant du séjour à Saint-Pétersbourg des deux princes Bonaparte, visite à laquelle « nous ne devons pas attacher la moindre importance et qui n'a pas été provoquée d'ici ».]

84.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 84. *Berlin, 23 mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 mars; Dir. pol., 28 mars.)

Pour ne pas allonger outre mesure mon télégramme n° 47 [2], je me suis réservé de vous donner par lettre quelques détails complémentaires sur la fausse nouvelle du *Correspondant de Hambourg*.

[1] Allusion aux articles parus dans le *Figaro* et le *Gaulois* et qui avaient mis en cause, à propos des rapports franco-russes, la Princesse Valdemar de Danemark (voir ci-dessus n° 63).

[2] Ci-dessus reproduit sous le n° 81.

Ce n'est pas la première fois que, dans sa hâte à présager un rapprochement entre l'Allemagne et la Russie, la presse allemande s'est attiré de véritables déconvenues. Dès hier soir, la *Gazette de Voss,* l'un des journaux les plus sérieux de Berlin, avait fait une série de commentaires plus ou moins ingénieux sur les conséquences politiques du traité de commerce germano-russe. Dans un discours récemment prononcé à Dantzig, le comte de Caprivi n'avait-il pas affirmé que ce traité est un nouveau gage de paix et que le XXe siècle «exigera» l'union des États européens, qui n'auraient pas isolément la force de parer à toutes les «éventualités»? La *Gazette de Voss* se demande quelles sont ces éventualités. Déjà la *Post* avait publié un article sybillin, sous ce titre : «L'accord continental». Ce qu'on n'ose avouer tout haut, c'est vraisemblablement l'espérance de voir se constituer contre les États-Unis d'Amérique une ligue européenne.

En attendant, la *Gazette de Voss,* sceptique sur cette conception, se contenterait volontiers pour l'Allemagne d'être rassurée du côté de la Russie. Aussi s'emparait-elle, dans l'article ci-joint, des prétendues effusions du Tsar et elle y cherchait un correctif aux doutes qu'elle exprime sur les avantages matériels du traité en ce qui touche l'Allemagne. Aujourd'hui, elle est obligée d'enregistrer le démenti de la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* démenti qui porterait, à l'en croire, sur la forme plus que sur le fond.

Malheureusement pour cette supposition, elle est en désaccord formel avec les termes suivants du communiqué que la *Post* a inséré hier soir : «Relativement à la conclusion du traité germano-russe, il y a eu entre les Empereurs de Russie et d'Allemagne un échange de télégrammes. Ceux-ci contenaient l'expression de sentiments de joie pour le succès de la négociation, mais ils n'avaient pas trait, comme le *Correspondant de Hambourg* croit le savoir, à des dispositions pour l'avenir.»

De son côté, le *Berliner Tageblatt* qualifiait d'invention la nouvelle propagée par ce dernier journal.

Peut-être me sera-t-il possible d'éclaircir cet incident, dont je n'ai pas jugé à propos d'entretenir le comte Schouvaloff, qui dînait précisément chez moi au moment où les agences télégraphiques venaient de transmettre ici l'information de la feuille de Hambourg. En me faisant part de ses projets de déplacement, soit au printemps, soit à l'automne, mon collègue m'a parlé de l'éventualité d'un prochain passage à Berlin du Tsarévitch allant à Cobourg, mais il ne m'a rien dit d'un projet d'entrevue entre les deux Empereurs. Le Tsar me semble avoir tiré trop bon parti de sa réserve vis-à-vis de Guillaume II, ne fût-ce que dans le règlement des questions économiques, pour que je le croie disposé à se départir de cette attitude.

85.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ DE L'AGENCE ET CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE,

À M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 68. *Le Caire, 24 mars 1894.*

(*Reçu* : Cabinet et Dir. pol., 31 mars.)

Le Khédive vient de passer huit jours dans le désert, vivant de la vie nomade, dormant pendant le jour et voyageant la nuit. Le prétexte de cette excursion, arrêtée brusquement, a été sa santé et le désir d'essayer ses dromadaires, mais le but réel était d'éviter un nouveau conflit avec le Sirdar. Depuis les incidents de Ouadi Halfa [1], Son Altesse ne peut supporter Kitchener Pacha, qu'il considère comme un officier rebelle et sans parole, et il fuit toutes les occasions de le voir. A son retour de Souakim, le Sirdar a demandé une audience à Abbas Pacha pour lui rendre compte de son inspection. Après de nombreux atermoiements, il l'a obtenue au palais de Koubbeh. Mais là, on le fit attendre une heure et on vint lui déclarer que le Khédive ne pouvait le recevoir. Le soir même, après des observations assez modérées, paraît-il, de Lord Cromer, Son Altesse se mettait en route pour le désert. Aussitôt revenu, il annonce son départ pour sa propriété de Montazah près Alexandrie.

Cette attitude dénote chez Abbas Pacha la volonté de ne pas céder, mais de se désintéresser complètement des affaires. « Tant que j'aurai ces Ministres en qui je n'ai plus confiance et qui me tiennent en dehors de tout, je ne m'occuperai de rien ; je ne veux pas, d'ailleurs, couvrir leurs bêtises », m'a-t-il dit. Mais il y a là pour nous un réel danger contre lequel je m'efforce de réagir, c'est celui de voir Son Altesse se dégoûter de la politique et, sans se soumettre aux Anglais personnellement, renoncer à une lutte impossible, puisqu'il se sent absolument isolé, notre appui moral ne pouvant lui être d'aucune utilité. Depuis longtemps, j'ai signalé au Département cette éventualité, contre laquelle j'ai lutté avec des raisonnements qui ne suffisent pas pour persuader un jeune prince de vingt ans.

Quant aux Ministres, ils sont en paroles plus anglophobes que jamais, mais leurs actes démentent en tous points leur langage. J'appelle de nouveau la sérieuse attention de Votre Excellence sur cette situation très fausse, dans la-

(1) Voir ci-dessus les n°s 20 et suiv.

quelle nous nous débattons et qui compromet notre influence, en affaiblissant notre prestige aux yeux des indigènes. Je ne puis en trouver de meilleures preuves que dans la façon cavalière dont on a voulu nous traiter à l'occasion de la conversion* (1).

86.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 88. *Berlin, 29 mars 1894.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 3 avril.)

Le comte de Caprivi, visé, comme il l'est, par une opposition irréconciliable, ferait bien de s'abstenir de déclarations vagues et par suite faciles à interpréter dans les sens les plus fantaisistes. L'allocution qu'il a prononcée récemment à Dantzig et que j'ai déjà mentionnée dans ma dépêche du 23 de ce mois n° 84 (2), est le thème d'une série de commentaires discordants.

En vue de quelles éventualités du vingtième siècle le Chancelier de l'Empire a-t-il émis le vœu d'une ligue des États européens? (3) Il s'agissait évidemment, dans la pensée de l'orateur, d'une alliance économique contre les États-Unis d'Amérique. Lors de la première délibération du traité de commerce germano-russe (4) le comte de Caprivi avait, dans la séance du Reichstag du 27 février, soutenu que l'Allemagne n'avait plus à chercher la gloire militaire, mais à prendre la tête du mouvement pacifique et civilisateur et à préparer un groupement des forces européennes sur le terrain des intérêts matériels. Ce n'était, du reste, que la confirmation des ouvertures formelles qui nous avaient été faites, il y a plusieurs années, par la chancellerie impériale et dont Votre Excellence trouverait l'exposé dans un remarquable rapport de M. Raindre, alors Chargé d'affaires à Berlin, du 18 octobre 1890, sous le timbre de la Direction commerciale (5), et dans ma dépêche politique du 7 décembre 1891 n° 237 (6).

*Annotation du Département : *Et dans celle de l'emploi des économies qui était bien antérieure.*

(1) Voir ci-dessus les télégrammes de Paris et du Caire reproduits sous les n°s 73 et 77.

(2) Ci-dessus reproduite sous le n° 84.

(3) Voir la dépêche précitée.

(4) Voir ci-dessus n° 70.

(5) Dans ce rapport, M. Raindre résumait un entretien qu'il avait eu avec le baron Marschall et au cours duquel celui-ci lui avait parlé des progrès faits en divers pays d'Europe par la pensée d'une sorte d'union défensive destinée à atténuer les inconvénients du régime douanier récemment adopté aux États-Unis d'Amérique. Il pensait que les Puissances suivantes devraient s'entendre à cet effet : la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie et l'Espagne.

(6) Reproduite dans le t. IX de la présente série, sous le n° 95.

Mais il serait imprudent de porter un défi public à un pays aussi puissant que les États-Unis de l'Amérique du Nord. C'est sans doute pour ce motif que le comte de Caprivi n'a pas parlé plus clairement. Il aurait encore été mieux inspiré en n'abordant pas au Reichstag ou au banquet de Dantzig un pareil sujet, même par voie de simple allusion. Ses adversaires exploitent, en effet, à plaisir l'obscurité de son langage. La *Gazette de la Croix* remarque qu'il ne peut être question d'une confédération économique des États-Unis d'Europe contre ceux d'Amérique, attendu que l'Angleterre et la France refuseraient d'y participer.

Le but réel du comte de Caprivi serait-il la constitution d'une ligue contre le socialisme et l'anarchie, ou d'une entente pour le désarmement universel?

L'hypothèse d'une « Sainte Alliance » ne trouve pas meilleur accueil dans la presse cléricale que dans les cercles libéraux. La *Gazette Populaire de Cologne* estime que la religion suffit pour préserver les États monarchiques contre le désordre moral. Que la Russie commence par ne pas persécuter les Polonais catholiques, si elle veut en finir avec le nihilisme. Le mieux serait encore de profiter de la détente que peut amener le traité de commerce pour réaliser des économies sur le budget de la guerre. Ce sont les charges écrasantes du militarisme qui préparent le triomphe du prolétariat révolutionnaire, triomphe que n'entraveraient pas des mesures de « police religieuse et monarchique ».

La malignité de l'esprit de parti ne s'en tient pas là. Elle met en cause l'Empereur lui-même, dont on connaît les sympathies pour la restauration de la monarchie au Brésil, et elle se demande si l'on ne se réserve pas d'entrer en lutte politique avec la grande République des États-Unis.

C'est contre le « gouvernement personnel » que les agrariens eux-mêmes rompent aujourd'hui en visière par l'organe du correspondant du *Bund der Landwirthe* : « Le comte de Caprivi a obéi aux ordres de l'Empereur, comme chancelier et comme général, aussi bien dans la question du monument commémoratif à élever en l'honneur de Guillaume Ier, que dans la conclusion du traité de commerce avec la Russie. Nous sommes les partisans résolus de la monarchie constitutionnelle, dans l'Empire comme dans les États confédérés. Nous verrions un sérieux danger dans les progrès de l'absolutisme. De ce régime nous ne voulons pas pour l'Empire... »

Je n'ai rien à ajouter à cette citation. Elle est un nouvel indice de la transformation profonde qui s'est accomplie dans les convictions politiques des anciennes classes réactionnaires de l'Allemagne.

87.

M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France à Rome, Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Constantinople, Vienne, Tunis.

D. n°s 47, 126, 8, 49, 12, 3, 245. Confidentiel.

Paris 1er, 3 avril 1894[1].

L'Ambassadeur d'Italie à Paris m'a entretenu, au cours d'une de mes dernières réceptions diplomatiques, d'articles publiés récemment dans la presse française relativement à la construction d'ouvrages militaires en Tunisie et m'a demandé en se référant à certaines de ces informations, s'il est vrai que nous fortifions Bizerte.

J'ai répondu que le Gouvernement beylical avait depuis longtemps le projet de faire quelques travaux pour protéger l'entrée du port, que ces travaux sont peu importants et de même nature que ceux qui ont été exécutés près de Tunis.

Je n'ai pas laissé ignorer à mon interlocuteur que nous avions été consultés et que j'avais exprimé l'avis que l'Italie ne pourrait assurément ni se plaindre ni s'étonner qu'on entreprît pour 600.000 francs de travaux à Bizerte quand elle entretenait 40 ou 50.000 hommes en Sicile.

M. Ressman n'a pas insisté.

J'ajouterai, afin de compléter ces indications, dont je n'ai pas à signaler le caractère confidentiel, qu'il ne s'agit que de l'établissement de deux batteries sur les hauteurs situées de chaque côté du nouveau port, qui était resté jusqu'à présent sans aucun moyen de défense.

Il m'a paru utile, ainsi que mon département a eu déjà à plusieurs reprises occasion de le faire et en dernier lieu le :

Pour Rome : 30 novembre 1892, [2]

Pour les autres postes : 3 décembre 1892, [3]

Pour tous les postes : de vous mettre exactement au courant de l'état de la question.

---

[1] Cette circulaire a été adressée le 1er avril à Rome, Londres et Saint-Pétersbourg.

[2] Non reproduite.

[3] Non reproduite. Voir au t. X de la présente série le n° 54 et la note 1, p. 85.

88.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n 72. *Rome, 5 avril 1894.*

(*Reçu ;* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 13 avril.)

Durant la visite que je lui ai faite hier au jour ordinaire de ses réceptions diplomatiques, le Ministre des Affaires étrangères est revenu sur la question d'une entente commerciale dont il n'avait plus parlé depuis l'entretien du 23 mars (voyez rapport n° 65) [1]. Je crois devoir encore vous présenter le compte rendu détaillé de ses déclarations sous la forme familière qu'il lui a donnée, afin de ne point en altérer le caractère.

Je venais d'entretenir le Ministre d'un banquet offert à M. Baccelli par les délégués français au congrès international de médecine, des toasts qui s'y étaient échangés, de l'impression favorable que nos compatriotes remporteraient de leur séjour à Rome.

« Tout cela est profitable, concluais-je, aux bons rapports auxquels nous travaillons ».

— « Oui, sans doute, s'écriait-il alors, tout va pour le mieux ! Il ne manquerait plus que de s'entendre sur le terrain commercial et ce serait complet... Vous n'auriez qu'un mot à dire, vous le savez... Pour notre part, nous y sommes tout disposés. Je n'ai plus rien à ajouter à ce que je vous ai déjà dit à ce sujet:.. On discute encore la question de savoir de quel côté devraient partir les ouvertures. Ce n'est pas là ce qui pourrait nous arrêter : je ne verrais, je le répète, aucune difficulté à faire officiellement les premiers pas, si j'y étais encouragé. »

— « En ce qui me concerne, je n'ai rien de nouveau à vous apprendre à cet égard. Tout récemment encore, votre Ambassadeur a eu l'occasion de conférer de la question avec M. Casimir-Périer [2] ; il a dû vous fixer sur les dispositions où l'on est à Paris et sur les garanties préalables qu'on y désire. »

— « Ah ! Savez-vous ce que M. Casimir-Périer a dit à Ressman? Que l'Italie n'a point à s'étonner que le Gouvernement de la République entreprenne des fortifications à Bizerte, alors qu'elle entretient 40.000 hommes en Sicile [3] !....

(1) La dépêche n° 65 du 24 mars, n'est que le développement du télégramme n° 43, du 23 mars reproduit ci-dessus, n° 82.

(2) Voir ci-dessus n° 79.

(3) Voir ci-dessus n° 87.

Cette observation m'a surpris et peiné, je vous l'assure. Que penserait votre Ministre et que penserait-on en France si je disais à l'inverse que nous entretenons 40.000 hommes en Sicile parce que vous fortifiez Bizerte?* Vous savez mieux que personne et M. Casimir-Périer ne doit pas ignorer que les mesures prises dans l'île nous sont imposées par des nécessités intérieures et n'ont pour vous aucun caractère menaçant... Non! Ce ne sont pas là des arguments à jeter dans le débat... Du reste, je n'en veux rien retenir... Gardez pour vous les observations qui viennent de m'échapper : ce n'est pas le Ministre qui a parlé à l'Ambassadeur; je ne veux pas m'arrêter à ce qui pourrait nous diviser... Dans la situation actuelle et dans la question qui se pose à notre examen, il n'y a à tenir compte, j'en suis convaincu, que de considérations économiques. De bonne foi, je vous le demande, quelle place les raisons politiques peuvent-elles y occuper? Voudriez-vous en revenir encore à ce *dada* (*sic*) de la Triple Alliance?... A un moment donné, la Triple Alliance a pu s'expliquer comme une garantie de paix, comme un pacte défensif, que justifiaient les rapports des Puissances et l'attitude même de la France — permettez-moi de le dire — aux temps des Gambetta et des Boulanger. Mais aujourd'hui, que de changements dans la situation générale de l'Europe! Tout le monde veut la paix et personne n'envisage l'idée ni même la possibilité d'une guerre qui serait une catastrophe effroyable et une ruine universelle. La France donne l'exemple d'une haute sagesse et l'on ne doute plus qu'elle ne parvienne, comme nous y réussissons nous-mêmes, à contenir ses partis irrédentistes. La Russie se rapproche de l'Allemagne et ces deux Puissances nouent entre elles des liens commerciaux qui consolident pour une longue période le caractère pacifique de leurs relations. Il en est de même de l'Autriche-Hongrie... *La Triple Alliance a donc perdu ses meilleures raisons d'être et s'en va d'elle-même :* c'est un fait évident... Laissons le temps compléter son œuvre et tâchons de la préparer en renouant entre nos deux pays des rapports de confiance et d'intérêts. »

— « Si ce sont là des vérités, comme je le pense aussi, ne croyez-vous pas qu'il serait bon de les proclamer hautement? Quel chemin serait fait vers le but auquel nous visons, si de telles déclarations, formulées par votre bouche, venaient à être confirmées par quelque manifestation parlementaire ou autre, qui impliquât publiquement l'assentiment de l'Italie! »

— « Ce que je viens de vous dire, je suis prêt à le répéter devant vos collègues si vous le voulez, devant la Chambre, quand l'occasion se présentera. C'est un fait qui frappe tous les yeux et dont la proclamation ne peut soulever aucune protestation... Dans tous les cas, je crois avoir établi que la politique ne saurait maintenant être un obstacle à l'entente commerciale dont nos deux

*Annotation du Ministre : *Ce serait chronologiquement inexact.*

pays ont un égal intérêt à s'assurer les avantages. De plus, je vous ai confirmé définitivement que nous sommes prêts et que tout dépend de vous... C'en est assez pour aujourd'hui. Examinez à loisir la situation. Voyez si l'intérêt de la France vous conseille, comme je le crois, et s'il vous est possible de réagir contre les idées protectionnistes qui constituent, à mon sens, le véritable et le seul obstacle à un arrangement. Notre bon vouloir et notre patience ne se lasseront pas. Nous comprenons parfaitement qu'il ne faut pas devancer le temps ni tenter des négociations formelles qui, si elles devaient échouer, produiraient sur l'opinion et sur les rapports des deux pays un effet opposé à celui que nous nous proposons. »

Je me suis borné à répondre à M. le baron Blanc que je manquerais pas de vous communiquer fidèlement ses vues et ses déclarations nouvelles : c'est ce que je viens de faire.

89.

M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Billot, Ambassadeur de France à Rome.

L. particulière. *Paris, 7 avril 1894.*

Nos relations avec l'Italie sont particulièrement délicates. Les télégrammes et les dépêches que je vous ai adressés vous ont renseigné sur l'accueil qu'il convient de faire à l'heure présente aux suggestions en vue d'améliorer les relations commerciales. C'est une campagne de presse qu'on a ouverte en Italie ; on a le désir de nous mettre dans notre tort et on choisit comme terrain d'entente celui qu'il ne nous est pas possible d'accepter. Après les arrangements commerciaux concertés avec l'Espagne[1] et en présence des plaintes des régions viticoles du Midi, ouvrir nos portes aux vins d'Italie en leur concédant notre tarif minimum serait un acte tout à fait illogique et tout à fait imprudent.

J'ajoute que les préventions contre nos voisins n'ont pas assez disparu pour que des affinités politiques désarment en leur faveur les ardeurs protectionnistes et nous n'avons eu de M. Crispi que de bonnes paroles. S'il veut obtenir de nous des avantages matériels — car l'Italie souffre plus que nous de l'état actuel de nos rapports commerciaux — il faut qu'il nous offre autre chose que des articles de journaux, même inspirés par lui. Ce n'est pas à nous à faire le premier pas.

[1] Le gouvernement français venait de renouveler avec l'Espagne le 30 décembre un *modus vivendi* commercial qui appliquait aux produits de ce pays le tarif *minimum*.

Peut-être votre toast à M. Baccelli marquait-il au point de vue politique un peu trop d'empressement [1].

Cette impression, que j'ai partagée, a été éprouvée ici. Il ne faut pas trop encourager des gens que nous ne pouvons satisfaire. C'est leur rendre service que de ne pas entretenir chez eux des espérances trop immédiates. J'ai parfois calmé les enthousiasmes de M. Ressman et il faut vous appliquer aussi à modérer l'amour que nous témoignent M. Crispi et le baron Blanc, le premier plus démonstratif encore, ce me semble, que le second.

90.

Note du Ministre.

Entretien avec M. Ressman, Ambassadeur d'Italie.

Très confidentiel. *11 avril 1894.*

M. Ressman, abordant le premier la question de l'interview du Roi par un rédacteur du *Figaro* [2], me dit : « Ce n'est pas sans émotion que j'ai lu certaines notes publiées récemment par *le Temps*. J'ai craint d'y reconnaître un caractère officieux et le fond, comme la forme, m'ont paru si décourageants que j'ai hâte d'apprendre de vous que le journal seul est l'auteur de cette publication. »

J'ai paru ne pas comprendre exactement à quelle publication M. Ressman faisait allusion.

« Il s'agit, a repris l'Ambassadeur, d'une note insérée dans le *Temps* du 10 avril et datée de Rome [3]. »

J'ai répondu que cette note ne m'avait pas échappé et que, dans ma pensée, elle visait sans doute quelque manifestation projetée par M. Crispi.

« C'est seulement, ai-je ajouté, la veille du jour où le *Figaro* a annoncé pour le lendemain l'interview du Roi, que j'ai su que le Roi parlerait. »

(1) M. Billot, à la fin de son toast à M. Baccelli (voir ci-dessus n° 88) avait dit : « Homme d'état et grand patriote [M. Baccelli], c'est un collaborateur assuré, nous nous plaisons à le croire, pour la politique d'entente et de rapprochement qui fait l'objet de vos vues et ma constante sollicitude. »

(2) Gaston Calmette avait été reçu par le roi Humbert le 5 avril; le récit de l'entrevue parut le 10 dans le *Figaro* sous ce titre : « Une conversation avec le roi Humbert. »

(3) Cette note du *Temps* était en réalité une dépêche du correspondant particulier à Rome du 9 avril (le jour même où l'Empereur Guillaume II avait été reçu à Venise par le roi d'Italie). A la fin du télégramme on lisait : « Il serait singulier qu'on offrît à la France et plus surprenant encore que celle-ci pût accepter d'entamer des négociations tendant à modifier les relations commerciales alors que rien n'est changé dans les relations politiques. »

M. Ressman a insisté pour savoir si la note du *Temps* répondait à ma pensée en décourageant, à l'heure présente, toute tentative de rapprochement au point de vue commercial.

« Si j'ai bon souvenir, ai-je dit, cette note déclarait qu'on ne pouvait espérer une entente sur le terrain économique que pour le jour où des gages auraient été donnés sur le terrain politique[1]; les questions de forme réservées, c'est bien ma pensée qu'elle traduit. D'ailleurs, je vous l'ai déclaré à vous-même, comme je l'ai écrit à l'Ambassadeur de la République à Rome. M. Billot a reçu deux lettres de moi, l'une où je traitais précisément le point qui nous occupe, l'autre où j'établissais clairement, par les chiffres, combien l'Italie a plus à souffrir que la France des relations économiques actuelles et combien elle aurait plus que celle-ci avantage à la concession réciproque du tarif minimum. »

— « Mais alors, a interrompu M. Ressman, vous me découragez tout à fait? Quand pourrons-nous donc espérer un rapprochement si vous ne vous servez pas, pour l'opérer, de l'autorité que vous exercez sur le Parlement? »

— « Je n'ai pas dit qu'un rapprochement ne s'opérerait *jamais*. Mais la réalisation de votre désir est subordonnée à des circonstances que, pour une large part, il appartient au Gouvernement italien de faire naître. Mes bonnes dispositions ne suffisent pas à amener un pareil résultat. Comme tout homme public dans un pays de régime parlementaire, j'ai à compter avec les Chambres et avec l'opinion. Croyez-vous donc que je vous rendrais service si je vous laissai vous engager plus avant, pour vous déclarer ensuite qu'il n'y a rien à faire dans la voie où vous êtes entré et que le mieux est d'en sortir. »

— « Je m'étonne, a repris M. Ressman, de cet état de l'opinion. Ne croyez-vous qas qu'il se soit modifié depuis quelques mois, depuis le jour où nous nous sommes entretenus de la signification qu'on attribuait aux armements destinés à la répression des troubles de Sicile? »

— « Il y a, je le reconnais, moins d'excitation qu'à cette époque, mais au point de vue économique les Chambres, comme le pays, n'admettraient de concessions qu'en faveur d'une nation vers laquelle la France se sentirait politiquement attirée. Or nous n'en sommes pas encore là. Comment voulez-vous que par des raisonnements d'ordre purement commercial, je fasse comprendre aux viticulteurs du Midi, dont vous connaissez les plaintes, que nous ouvrons toute large notre frontière à vos vins? »

— « La question des vins, interrompit M. Ressman, pourrait être étudiée à part. »

— « Ce serait sans doute une facilité, ai-je repris. Mais quand nous voyons l'Italie, si gravement éprouvée aux points de vue économique et financier et

(1) Voir la note 3 de la p. 132 et cf. ci-dessus le n° 89.

réduite à opérer de tous côtés des économies, ne pouvoir toutefois se résoudre à réduire ses dépenses militaires, comment voulez-vous que j'admette, comment voulez-vous que j'explique qu'il n'y a dans l'attitude de votre Gouvernement rien qui soit dirigé contre nous? Dans de pareilles conditions vos assurances les plus amicales seront considérées non comme des gages de sincère entente, mais comme des nécessités de votre situation. »

— « Mais, m'a répondu M. Ressman, l'Italie ne songe pas et ne peut songer à la guerre : c'est une question d'amour-propre seule qui empêche le Gouvernement du Roi de réduire les budgets militaires, et il pourra d'autant moins se décider à une pareille mesure que la presse française paraît l'exiger comme une condition préalable à tout accord... Il faut donc me résigner à attendre encore et nous employer tous deux à préparer les esprits à un rapprochement dans l'avenir. »

— « Je ne vois guère, ai-je répliqué, d'autre conclusion à notre entretien. Vous vous souvenez sans doute c'est un souvenir que je conserve pour moi seul) des sentiments que vous a fait éprouver au mois de décembre, le retour de M. Crispi aux affaires : vous comprenez bien que je ne suis pas seul en France à les avoir partagés. »

— « Enfin, me dit M. Ressman, je souhaite que le jour vienne bientôt où vous pourrez faire quelque chose pour moi. »

— « Pour vous personnellement ce jour est venu; pour l'Italie il viendra peut-être. »

En reconduisant l'Ambassadeur à la porte de mon cabinet, j'ai ajouté que nous devions l'un et l'autre nous tenir en garde contre un va-et-vient entre Paris et Rome de journalistes et de financiers se donnant des allures de diplomates. « Je tiens à vous prévenir, ai-je ajouté, que je n'ai pas pour habitude de recourir à des intermédiaires de cette nature; les Ambassadeurs me paraissent faits pour traiter les questions internationales. Le jour, donc, où j'aurais à en traiter une, ce serait par votre intermédiaire ou par celui de M. Billot, et par nul autre. » M. Ressman a paru apprécier ce langage et nous nous sommes quittés.

91.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 101. *Londres, 12 avril 1894.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 14 avril.)

Comme j'entretenais Lord Kimberley du projet de visite de MM. de Kerjégu et Cochery à Chatham et à Portsmouth, il m'a interrompu par ces mots :

« A propos de ports, il paraît que vous faites de Bizerte un port militaire? » Cette transition si simple, si naturellement amenée, enlevait à la question posée par mon interlocuteur, ainsi qu'il a pris soin d'en faire la remarque, tout caractère officiel et diplomatique. « Ce n'est pas une explication que je vous demande, m'a-t-il dit, mais puisque nous causons de choses maritimes... » Le compte rendu que vous avez bien voulu me communiquer de votre entretien avec M. Ressman [1] m'a permis de contenter dans une certaine mesure la curiosité de Lord Kimberley. Je ne lui ai pas caché qu'avec notre aveu, Son Altesse le Bey de Tunis procédait dans le port de Bizerte à des travaux dont la dépense pouvait bien s'élever à six cent mille francs. « Cette somme, ai-je ajouté, suffira, je pense, à édifier Votre Seigneurie sur l'importance des ouvrages entrepris. » — « Oui, mais ce n'est peut-être qu'un commencement et les Italiens pourront bien se fâcher ». J'ai répondu que les Italiens auraient mauvaise grâce à se fâcher. « Toutes les fois, ai-je poursuivi, qu'ils nous ont interrogés sur nos intentions à Bizerte, nous les leur avons fait connaître avec une amicale franchise; nous leur avons exposé la situation telle qu'elle est, sans leur rien dissimuler de nos desseins très modestes et de nos droits très formels [2]. » Lord Kimberley a laissé tomber la conversation sans insister. Ce qu'il y a de plus intéressant à retenir, c'est la coïncidence de cet entretien avec la démarche qui a été faite auprès de Votre Excellence par l'Ambassadeur d'Italie à Paris.

92.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 105. *Londres, 12 avril 1894.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 14 avril.)

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport remarquable de M. Cambon sur la situation actuelle en Arménie [3] et les préoccupations qu'inspire à notre Ambassadeur l'état troublé de ce pays sont partagées, j'ai eu l'occasion de le constater, par le Gouvernement britannique. Lord Kimberley ne m'a pas caché hier que les nouvelles étaient mauvaises, qu'il avait appris il y a deux jours, la condamnation à mort par les tribunaux musulmans de quinze Arméniens, qu'il redoutait l'effet que produiraient sur une popu-

(1) Voir ci-dessus le n° 87.

(2) Voir à ce sujet l'entretien de M. Billot avec M. Brin, rapporté dans la dépêche de Rome du 8 octobre 1892 (t. X de la présente série, n° 27).

(3) Ci-dessus reproduit sous le n° 50.

lation déjà très excitée ces sévérités peut-être excessives. Il reconnaît que le mouvement gagne toute la contrée et qu'il perd peu à peu son caractère purement religieux pour devenir révolutionnaire. Il craint, en un mot, que l'Europe ne se trouve bientôt en présence d'une question arménienne. « Les Arméniens, a poursuivi Lord Kimberley, comptent beaucoup d'amis en Angleterre et en Amérique. Nos missionnaires les ont toujours soutenus et protégés. Et il y a certainement beaucoup de braves gens parmi eux. Mais nous ne nous associons pas, tant s'en faut, à toutes leurs réclamations. Et je n'ai pas besoin de vous dire que nous n'avons nulle envie de voir surgir une question arménienne. Notre désir, au contraire, est que le péril en soit écarté et c'est vers ce but que tendent tous nos efforts à Constantinople. »

Lord Kimberley m'a confié la difficulté qu'il éprouverait à rédiger pour le Sultan des conseils et des indications que Sa Majesté impériale consentît à entendre. Comment l'éclairer sans le froisser? Comment concilier les sentiments de l'Angleterre pour les chrétiens d'Arménie avec les égards qu'elle doit à la Porte et que lui commande sa politique générale? Comment distinguer entre les revendications dont l'objet est respectable et les complots dont la répression est légitime? Ce sont autant de problèmes qui causent beaucoup de perplexité au Principal Secrétaire d'État de la Reine aux Affaires étrangères. Heureusement qu'il compte beaucoup pour les résoudre d'une façon satisfaisante sur le tact et l'expérience diplomatique de son cousin Sir Ph. Currie [1].

Ce qui m'a frappé dans les considérations développées par Lord Kimberley au sujet de l'Arménie, c'est son appréciation du rôle et de l'attitude de la Russie. Il constate, sans en être surpris, la réserve absolue gardée par cette Puissance. Car, d'après lui, il n'y a pas d'illusion à se faire. La Russie est appelée, quoi qu'il arrive, à recueillir les fruits de toute cette agitation. Pourquoi donc songerait-elle à s'émouvoir? Sûre du résultat, elle n'a qu'à observer et à attendre. Et Lord Kimberley a prononcé cette parole assez extraordinaire dans la bouche d'un homme d'État anglais : « Nous perdrons notre influence en Arménie comme nous l'avons déjà perdue en Perse. »

[1] Ambassadeur à Constantinople.

93.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 63. *Péra, 17 avril 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 avril; Dir. pol., 23 avril.)

Le Sultan m'a fait, la semaine dernière, une communication dont je ne voudrais pas exagérer l'importance, car elle n'aura probablement ni suite ni effet, mais qui dénote certaines velléités de rapprochement avec la France et la Russie et qui, en tout cas, dénote une certaine confiance. Son intermédiaire habituel, Munir Bey, avait noté les paroles de Sa Majesté et m'a lu une déclaration conçue à peu près en ces termes :

« L'Ambassadeur d'Angleterre, a dit le Sultan, m'a fait transmettre hier par Artin Pacha Dadian, Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères, une communication presque comminatoire au sujet des dernières condamnations d'Arméniens à Yuzgat. Quinze condamnations à mort ont été prononcées. Sir Philip Currie m'a demandé la grâce de tous les condamnés, en ajoutant qu'une résistance de ma part causerait une vive irritation en Angleterre et mettrait le Gouvernement dans l'impossibilité de répondre d'une façon satisfaisante à une interpellation qui se préparait à la Chambre des Communes.

« Je vois que les Anglais sont nos pires ennemis, qu'ils cherchent à me créer des difficultés, à s'ingérer dans mes affaires, qu'ils encouragent l'agitation des Arméniens et qu'ils fomentent en Asie Mineure un mouvement dont ils espèrent profiter. C'est le deuxième acte de la comédie qu'ils ont jouée en 1877 en Bulgarie. Il me faut contre eux un point d'appui; je n'en vois d'autre dans ces régions que la Russie et, sur le littoral méditerranéen, que la France. Je voudrais être garanti, par l'une contre une intervention anglaise en Arménie et, par l'autre, contre une tentative du côté des Dardanelles.

« Je sais que les Détroits ne sont pas défendus, mais je n'ai pas d'argent pour les fortifier. J'ai pensé, pour établir de sérieuses défenses et compléter mes armements, à la combinaison suivante : la Russie me ferait remise de tout ou partie du reliquat de la contribution de guerre qui lui est due; cette somme serait affectée à des travaux de fortifications et à des dépenses d'armement et, pour donner toute sécurité relativement à son emploi, ce serait la France qui exécuterait les travaux et contrôlerait toutes les dépenses. Que pensez-vous de cette idée? Voulez-vous vous charger de la transmettre à Paris et à Pétersbourg? »

J'ai répondu que je trouvais très justifiées les préoccupations de Sa Majesté au sujet de la question arménienne, que l'agitation actuelle pouvait, en s'accentuant, amener l'intervention de quelque Puissance européenne et que j'approuvais l'idée de rechercher, dès maintenant, des points d'appui; que si en 1876 le Sultan Abdul Aziz avait cherché à se garantir contre les suites possibles de l'agitation bulgare en s'adressant aux Puissances les mieux placées pour intervenir et pour le protéger, la guerre eût été évitée ou n'eût pas entraîné des conséquences désastreuses pour l'Empire; que, de toutes les Puissances en état d'exercer une action en Arménie, la Russie semblait la mieux indiquée par sa situation, l'étendue de sa frontière et la communauté d'intérêts, puisqu'elle possédait la moitié du territoire arménien; que, de son côté, la France avait toujours considéré comme nécessaire le maintien de l'intégrité de l'Empire, mais que l'idée de Sa Majesté, dans sa forme actuelle, ne me paraissait pas suffisamment précise.

« En effet, ai-je ajouté, je vois bien les profits pour le Sultan d'une combinaison lui assurant le concours de deux grandes Puissances, le débarrassant d'une indemnité de guerre assez lourde, lui facilitant ses travaux de défense et ses armements, lui assurant l'intégrité de son territoire, mais je ne vois pas aussi clairement les avantages de cette combinaison pour la France et pour la Russie. Elles s'exposeront pour vous à tous les risques, même à ceux d'une guerre; quelles garanties leur offrirez-vous en échange? »

L'émissaire de Sa Majesté me répondit qu'il nous appartenait de mettre certaines conditions à notre concours et d'indiquer nous-mêmes quels avantages nous entendions obtenir du Sultan. Je lui promis de faire part de cette communication à Votre Excellence sous la forme la plus confidentielle.

J'ai su depuis que l'Ambassadeur d'Angleterre s'était entretenu effectivement des affaires arméniennes avec Artin Pacha Dadian et que des conseils de clémence avaient été transmis au Sultan. Je doute que Sir Philip Currie ait pris une attitude menaçante, mais Artin Pacha, qui est Arménien et qui, je le sais par expérience, sollicite secrètement tous les Ambassadeurs d'intervenir en faveur de ses compatriotes, peut avoir quelque peu forcé la note pour impressionner le Sultan.

Toujours est-il que, sans promettre la grâce des condamnés, Sa Majesté a fait transmettre par son Ministre des Affaires étrangères à Sir Philip quelques paroles calmantes.

C'est ce qui a permis à Sir Ed. Grey de répondre le 12 avril à une question de M. Stevenson, membre de la Chambre des Communes et l'un des adhérents du comité arménien de Londres :

« Le Consul de Sa Majesté à Angora a télégraphié à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Constantinople que quinze Arméniens ont été condamnés à mort par la commission spéciale à Yuzgat et que les jugements rendus ont été

envoyés à Constantinople pour y être confirmés. Toutefois, l'Ambassadeur de Sa Majesté a reçu du Ministre ottoman des Affaires étrangères l'assurance que ces jugements seraient soigneusement examinés à Constantinople avant qu'on donne l'ordre de les exécuter.»

Il est probable que, comme l'an dernier, lors de la condamnation du pasteur Thoumayan et de l'intervention de Sir Clare Ford [1], prédécesseur de Sir Philip Currie, le Sultan, après avoir témoigné sa mauvaise humeur contre les Anglais, finira par faire réviser par la Porte les procès de Yuzgat et trouvera un prétexte pour commuer les peines.

L'expérience d'un passé si récent m'empêche d'attacher beaucoup d'importance aux communications de Sa Majesté. Cependant, il faut constater que jamais Abdul Hamid n'avait formulé d'une façon aussi nette l'intention de chercher, le cas échéant, un appui de notre côté. Il serait peut-être bon de se demander à tout hasard quelles conditions nous pourrions mettre à notre concours.

J'ai toujours dit que, de propos délibéré, le Sultan ne s'allierait jamais avec personne et que son esprit soupçonneux et craintif, encore plus que le sentiment de ses intérêts, le maintiendrait dans la neutralité, mais, que sous l'impression d'un accès de frayeur, il était capable d'un coup de tête et qu'il pourrait se jeter inopinément à droite ou à gauche sans qu'il fût possible de calculer à l'avance la portée de ses mouvements. Avec lui, il faut prévoir l'imprévu et savoir, dès à présent, comment nous concevrions une entente, si l'occasion s'offrait d'en nouer une. Votre Excellence appréciera s'il convient de charger le comte de Montebello d'en entretenir le Gouvernement de Pétersbourg.

94.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 61. *Berlin, 18 avril 1894, 4 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

L'Ambassadeur de Turquie a été interrogé hier à la Chancellerie impériale sur la signification que son Gouvernement attache au nouveau ministère égyptien [2]; il a répondu prudemment qu'il n'avait reçu aucune information à cet égard et que l'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople était mieux

(1) Voir dans le t. X de la présente série n°s 204 et suivants.

(2) Le Cabinet Riaz Pacha venait d'être remplacé par le Cabinet Nubar Pacha.

en mesure que lui de se renseigner facilement. Tewfik Pacha persiste à croire que l'Allemagne n'est pas favorable à la prépondérance absolue de l'Angleterre en Égypte. Elle désire, selon lui, laisser la question ouverte, pour entretenir la mauvaise intelligence entre nous et les Anglais, mais elle ne veut ni de l'annexion, ni d'un protectorat exclusivement à leur profit. A l'inverse, elle surveille attentivement les « intrigues françaises et russes » auprès du Sultan dont elle a blâmé le don au jeune Khédive d'un palais sur les rives du Bosphore. Elle a insisté sur les dépenses d'entretien que cette libéralité imposerait au Trésor égyptien. Tewfik Pacha pense, à part lui, que son maître a bien le droit de se montrer bienveillant pour un de ses grands vassaux qui défend pied à pied contre les envahisseurs anglais une des plus belles provinces de l'Empire ottoman.

95.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 84. *Rome, 19 avril 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 avril; Dir. pol., 23 avril.)

Par lettre chiffrée du 14 de ce mois[1] vous avez bien voulu me faire part d'un entretien que vous aviez eu, trois jours auparavant [2], avec M. Ressman au sujet des relations de la France et de l'Italie et durant lequel vous vous êtes expliqué nettement sur les motifs qui font obstacle, dans les conditions présentes, à un rapprochement au point de vue commercial. Votre communication m'est parvenue hier matin, d'autant plus à propos que j'ai pu en prendre connaissance avant de me rendre à la Consulta pour la réception diplomatique du mercredi. Je me trouvais ainsi préparé à juger de l'effet produit sur le Ministre des Affaires étrangères par le compte rendu de vos observations, à mieux saisir les allusions ou les réponses qu'il croirait bon d'y faire par mon canal.

Notre conversation s'est portée très vite sur l'entrevue du Roi avec un rédacteur du *Figaro* [2], entrevue qui motive encore les commentaires attardés de la presse italienne. Certains journaux de Naples et de Rome m'avaient accusé ces jours derniers d'avoir pris l'initiative d'une démarche incorrecte pour demander l'audience accordée à M. Calmette. A la première allusion que je faisais à ces racontars, le baron Blanc m'interrompait en disant : « Nous

(1) Sans numéro reproduisant l'entretien du 11 donné ci-dessus sous le n° 90.

(2) Voir l'entretien précité, n° 90.

savons qu'il n'en est rien et nous n'ignorons pas comment la chose a eu lieu; c'est par l'entremise du comte Primoli, qui a cru bien faire... *Ce bon Primoli* n'a-t-il pas eu auparavant la délicate attention de m'inviter moi-même à déjeuner pour me mettre en rapport avec M. Calmette? Il m'a fallu lui expliquer que, si je me suis refusé jusqu'ici à recevoir aucun journaliste, je ne ferais pas une première exception en faveur de son protégé... Son intention était bonne; mais l'accueil fait à l'article du *Figaro* a dû lui démontrer que sa tentative n'a pas été heureuse... Sur le fond même de la question, que vous dirais-je? Nous en avons assez parlé. Vous connaissez nos dispositions. Vous savez que nous sommes prêts à nous entendre sur le terrain commercial quand vous le jugerez convenable. »

— « Mais vous savez aussi, répliquais-je, que le moment ne paraît point encore venu, et qu'une entente économique serait actuellement difficile sans un échange préalable de vues sur le terrain politique. »

— « Le moment viendra, je l'espère, reprenait le Ministre. Vous y réfléchirez. Il y a un travail qui s'opère à ce sujet dans les esprits et qui aboutira. Notre Chambre de commerce à Paris a commencé, par une excellente étude, à faire la lumière sur les conséquences de la lutte commerciale. Il en résulte manifestement que la France en souffre autant, sinon plus que l'Italie. »

— « C'est une erreur, permettez-moi de vous le dire. Si vous voulez prendre la peine d'examiner de près le mouvement commercial des deux pays, vous reconnaîtrez sûrement, d'après les chiffres, que l'Italie a bien plus à souffrir que la France des rapports actuels et que, par conséquent... »

— « Qu'importe, au surplus? Ce n'est pas, continuait le baron Blanc, une affaire de balance commerciale. En poussant à une entente économique, ce n'est pas un bénéfice matériel que je poursuis. Je vise plus haut et plus loin. J'y vois le prélude et le moyen d'une entente plus générale et profitable aux deux nations. C'est aussi sans doute le but que se proposait le Roi en tenant au journaliste le langage que vous savez. »

— « Vous conviendrez que les circonstances ont bien mal secondé les intentions de Sa Majesté. La rencontre à Venise avec l'Empereur d'Allemagne les déclarations retentissantes de M. Crispi repoussant toute réduction des dépenses militaires, voilà des faits survenus au lendemain même des déclarations royales et qui ne sont pas de nature, vous le reconnaîtrez, à en confirmer le caractère conciliant. »

— « Vous n'avez pas besoin cependant que j'en explique la véritable portée; vous savez que la visite de l'Empereur Guillaume a été de pure courtoisie; vous savez que notre état militaire n'est pas dirigé contre la France et que nous voulons la paix... Mais je reconnais que les circonstances ne sont pas favorables à l'entente immédiate dont la réalisation me semble désirable dans l'intérêt commun. Attendons donc et ne risquons pas de compromettre par

une hâte imprudente le succès d'une pareille cause. Il suffit pour l'instant que nous soyons assurés de nos bonnes dispositions mutuelles. En ce qui nous concerne, je le répète, nous restons prêts à vous entendre quand vous jugerez l'heure venue. Quant à moi personnellement vous pouvez être certain que je continuerai à faire de mon mieux pour prévenir toute cause de difficulté, pour faciliter le rapprochement que je souhaite et pour y préparer l'opinion. »

L'entretien s'est borné là sur ce sujet. Aucune allusion directe, comme vous avez pu le voir, n'y a été faite par le Ministre italien à vos dernières déclarations à M. Ressman. Mais j'ai facilement constaté, au tour mélancolique de son langage et à son accent résigné, qu'il en a reçu une profonde impression. Il est fixé désormais sur la manière dont vous appréciez les conditions nécessaires et préalables de ses projets d'entente. Je serais surpris qu'il revînt, de quelque temps, sur ses tentatives des semaines dernières.

96.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 113. *Berlin, 20 avril 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 avril; Dir. pol., 25 avril.)

Tous les journaux de ce pays ont enregistré, en même temps que le récit de l'audience accordée par le roi Humbert à M. Calmette, du *Figaro*[1], les appréciations que le langage du souverain a provoquées dans notre presse; ils en ont pris acte pour se livrer à de vives attaques contre la France.

Dans un article que j'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence[2], parce qu'il résume tous les arguments que l'on invoque dans ce pays pour nous déprécier, la *Gazette Nationale* déclare qu'elle ne s'étonne nullement de la réponse faite par la presse parisienne aux avances du Roi d'Italie : « Les apôtres de la revanche, dit-elle, ne peuvent admettre l'action parallèle de l'Italie dans la Méditerranée, qui, pour eux, ne doit être qu'un lac français; ils ne peuvent souffrir que, des trois nations latines, la plus riche ne soit pas investie sur les deux sœurs d'une hégémonie incontestée; mais avant tout ils sont rendus plus nerveux que jamais par le sentiment de l'isolement de la France; alors, en effet, qu'après les fêtes de Toulon, chacun croyait à Paris

(1) Voir ci-dessus n° 90 et note 1.

Dans une dépêche du 12 non publiée, M. Billot expliquait au Ministre dans quelles conditions M. Calmette avait obtenu cette audience. Voir ci-dessus le n° 91.

(2) Non reproduit.

qu'au premier signe le Tsar partirait en guerre, on a dû se rendre compte de ce que la conclusion du traité de commerce germano-russe constituait un gage de paix, plus que n'était une garantie d'assistance, en cas de guerre, la prétendue alliance franco-russe... Faut-il au surplus rappeler les impressions si pénibles qu'ont soulevées cet hiver dans les chancelleries comme dans les Cours, des indiscrétions de journaux d'une insigne maladresse [1] et ne comprend-on pas en France que ces révélations n'ont pas été de nature à accroître la sympathie de l'Empereur Alexandre pour le Gouvernement de la République?... »

D'après le *Berliner Tageblatt*, M. Ressman serait le plus ardent protagoniste d'un rapprochement entre la France et l'Italie et ce serait lui qui aurait recommandé, comme moyen d'arriver à une entente économique entre les deux pays, l'interview accordée par Humbert Ier à M. Calmette, l'Ambassadeur à Paris n'a pas exactement apprécié la situation et paraît ne pas avoir mesuré la gravité du malentendu qui divise les deux nations sœurs. Dans ces conditions, la déclaration de principe que le reporter français a recueillie de la bouche du Roi était pour le moins prématurée et n'aura servi qu'à une chose : justifier les appréciations peu optimistes de ceux qui, jusqu'à présent avaient présenté comme hostile à l'Italie le courant d'opinion qui règne au delà des Vosges.

La *Gazette de Cologne* profite de l'occasion pour exalter la politique de la Triple Alliance, cette politique qui a réussi, grâce au but supérieur qu'elle poursuivait, à savoir : le maintien de la paix, à réconcilier des intérêts hostiles, cette politique dont les avantages ont paru évidents à l'Empereur de Russie lui-même, cette politique grâce à laquelle des relations excellentes existent entre l'Autriche-Hongrie et la France. On sait comment ce dernier pays a repoussé les avances que lui a faites l'Allemagne dans des conditions qui n'avaient rien d'offensant pour son amour-propre et pour sa dignité; on voit aujourd'hui comment on accueille au delà des Vosges les paroles de concorde tombées d'une bouche auguste... Dès lors, il n'est plus permis de conserver de doute sur les motifs pour lesquels tous les États de l'Europe ne peuvent adopter les principes qui sont ceux de la Triple Alliance; on l'a déjà dit, mais on doit le répéter, le brochet dans l'étang des carpes européennes, le brochet c'est la France.

Le même organe présente le lendemain à ses lecteurs des extraits habilement découpés dans des journaux français et il en tire cette conclusion que le tableau de la presse parisienne tracé par le Roi d'Italie est de tous points exact.

Je mentionnerai en terminant l'observation directement adressée à

[1] Allusion à l'incident dit de Copenhague, rapporté ci-dessus nos 63 et 83.

Humbert Ier par l'organe du prince de Bismarck; après avoir cité textuellement le passage où le Roi d'Italie déclare que ses soldats n'ont pas oublié les soldats de France avec lesquels ils ont couru les mêmes dangers, conquis les mêmes gloires, et où il formule l'espoir que les deux peuples se reconnaîtront un jour frères par le sang, comme ils l'ont été par les combats, les *Hamburger Nachrichten* ajoutent : «Nous ne sachons pas que ce langage ait jusqu'à présent été l'objet d'une rectification, bien qu'on puisse y trouver l'expression de l'espoir du rétablissement de la fraternité d'armes italo-française. Contre qui?... Peut-être verrons-nous surgir après coup une interprétation des paroles royales ne permettant plus de douter de la loyauté fédérale de l'Italie?»

97.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères,

D. n° 116. *Berlin, 21 avril 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 avril; Dir. pol., 26 avril.)

Le *Reichsanzeiger* enregistrait hier soir, à la suite du compte rendu de la cérémonie nuptiale de Cobourg, la nouvelle suivante :

«Les fiançailles de Son Altesse Impériale le Prince héritier de Russie avec Son Altesse Grand-Ducale la Princesse Alix de Hesse ont été proclamées aujourd'hui avant midi au château de la Résidence.»

Si le Tsarévitch n'était pas encore décidé à épouser sa cousine lorsqu'il est venu à Cobourg, comme me l'avait spontanément affirmé le baron Marschall (1), ses hésitations n'ont pas été de longue durée. Dès dimanche il se rendra à Darmstadt en compagnie de sa fiancée, du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse Serge. Il n'est pas douteux que Guillaume II ne tienne à presser le mariage, malgré les scrupules qu'il manifestait naguère, d'après une confidence que m'a faite le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, pour la conversion d'une Princesse allemande à la religion grecque. En marge de l'article d'un journal qui annonçait, il y a quelques semaines déjà, que la Princesse Alix ne se déroberait pas à cette exigence, l'Empereur avait mis un point d'interrogation.

L'alliance qui va se nouer entre l'héritier de Russie et une Princesse allemande dont la sœur est mariée avec le Prince Henri, frère de l'Empereur

(1) Le baron Marschall avait dit à M. Herbette, le 10 avril : «... Ce Prince n'est pas du tout décidé à se fiancer avec sa cousine Alix de Hesse.» (dép. n° 57, du 10 avril.)

produira une pénible impression en France. Il faut pourtant bien reconnaître que le nombre des jeunes filles issues de familles régnantes est très limité; qu'elles sont rarement aussi bien douées physiquement que la Princesse Alix et que le Tsarévitch avait besoin de ce genre d'attraction, si l'on en croit certains commérages de cour.

Et puis, l'on peut se demander si les mariages princiers ont de nos jours une réelle influence sur la politique des peuples. On ne voit pas que la Russie montre beaucoup de tendances à un rapprochement avec l'Angleterre du fait que le Tsar est le beau-frère du Prince de Galles.

Peut-être au surplus recevrez-vous de Pétersbourg des assurances dans ce sens? Mais, comme il serait impossible de les porter à la connaissance du public, il serait à souhaiter que la presse française ne montrât, à propos de l'union projetée par le Tsarévitch, ni émotion ni indifférence exagérée.

98.

M. DE REVERSEAUX, CHARGÉ DE L'AGENCE ET CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE,

À M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 105. *Le Caire, 28 avril 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 mai.)

J'ai eu avec Nubar Pacha [1] une longue conversation, à son retour au Caire, sur la ligne politique qu'il doit suivre et les différentes questions qui nous intéressent. Il m'a affirmé me parler en toute franchise et ouvrir son cœur à l'ami en même temps qu'au représentant de la France.

Tout en réservant mon opinion sur sa sincérité, j'ai cru bon de prendre acte de sa déclaration.

«Lorsque Lord Cromer m'a engagé, m'a-t-il dit, à revenir au pouvoir, je lui ai objecté mon âge et mon passé, qui ne permettait pas de transiger avec ma conscience; je lui ai rappelé que j'avais donné ma démission pour ne pas sanctionner la mainmise des Anglais sur les services du ministère de l'Intérieur et notamment sur la police; et que si, par conséquent, j'acceptais de nouveau la direction des affaires, ce serait pour revenir sur l'abandon que Riaz Pacha avait consenti de ces services et réclamer pour l'Égypte la direction suprême de l'administration de la police, et j'ai ajouté que je céderais

(1) Le chef du nouveau Cabinet égyptien.

d'autant moins sur ce point que l'expérience faite par les Anglais avait démontré leur impuissance à assurer la sécurité publique en dehors des fonctionnaires égyptiens. Lord Cromer m'a répondu qu'il consentait à me laisser libre d'appliquer mes idées sur l'administration de l'Intérieur et s'engageait à ne pas les contrarier. C'est donc dans ces conditions que j'ai accepté le pouvoir. Je vais me mettre de suite à l'œuvre et je vous soumettrai prochainement, avant qu'il soit publié, un plan de réorganisation. Je puis vous dire dès aujourd'hui que la base de cette réorganisation sera le retour aux anciens pouvoirs et à la responsabilité du Moudir, au rétablissement des cheiks de village et à la subordination de la police aux gouverneurs des provinces. De cette manière je supprime la confusion et le désordre résultant de deux pouvoirs parallèles qui se contrecarrent mutuellement. Je rattacherai également par un lien plus intime la police avec le Ministre de l'Intérieur, qui ne sera plus son chef nominal, mais bien effectif. Je chercherai également les moyens de mettre les cheiks à l'abri des vengeances particulières, à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Lorsque j'aurai réalisé ce programme, je passerai aux services sanitaires, que j'enlèverai peu à peu à la direction exclusivement anglaise.

« En ce qui concerne les rapports avec les Anglais, je les veux aussi cordiaux que possible dans la forme, afin de les amener à reculer sans humiliation pour leur amour-propre. Leur situation actuelle dans le pays est telle qu'ils sont acculés et forcés d'en sortir par un coup de force, c'est-à-dire la déclaration du protectorat, ou en rétrogradant. C'est à cette reculade que je veux les aider pour éviter la première éventualité. Je tenterai de ramener le Khédive, sinon à une réconciliation qui est incompatible avec son caractère, au moins à une détente dans ses rapports avec les occupants. Ce sera là le côté le plus délicat de ma mission. Aussi éviterai-je que son Altesse ait de fréquentes entrevues avec Lord Cromer et avec les fonctionnaires britanniques.

« Mes rapports avec la France seront empreints d'une cordialité et d'une confiance absolue. Je vous ferai toutes les concessions qu'il me sera possible pour les questions qui touchent à votre prestige en ce pays et aussi à votre influence économique, que je voudrais voir se développer, car ce serait pour moi une force utile à opposer aux Anglais. Je vous tiendrai au courant des demandes qui me seront faites par ces derniers et que votre action à Londres pourrait écarter ou atténuer. Lorsque je ferai appel aux Puissances pour obtenir la disposition des réserves, je vous dirai franchement si ma demande est imposée ou spontanée ; dans le premier cas, je vous prierai de la refuser et de me couvrir. Il en sera ainsi pour les réservoirs. Les deux membres anglais et italien de la Commission ont remis un rapport dont les conclusions seront sans doute adoptées, bien qu'elles ne soient guère étudiées et exigent des sommes considérables pour l'exécution du barrage, sans compter le sacrifice

de l'île de Philæ, ce qui serait une monstruosité artistique. Je n'aurai aucun moyen de m'y opposer, mais je compte que le Gouvernement de la République, mis au courant de la question par le rapport de M. Boulé, refusera son autorisation de disposer des fonds des économies, si l'on adopte des projets aussi futilement élaborés. En somme, je m'efforcerai de tenir la balance égale entre la France et l'Angleterre, en me servant de vos intérêts pour combattre les appétits britanniques. Quant à la question politique, celle de l'évacuation, je n'aurai pas à m'en occuper, car elle est du domaine européen et j'ai trop le sentiment de l'importance que vous devez attacher à la régler dans le sens de l'autonomie de l'Égypte pour douter des efforts que vous ferez en notre faveur».

Tel est l'exposé que m'a fait Nubar Pacha de ses théories gouvernementales.

[M. de Reverseaux poursuit en parlant des projets immédiats du Président du Conseil égyptien.]

Je l'amenai à me parler de la conversion. Il m'expliqua que ce projet était l'œuvre de Lord Cromer et de Sir Elwin Palmer, qui l'avaient tenu si secret que, la veille seulement de sa présentation au Conseil des Ministres, Tigrane Pacha en avait été instruit, et que c'est sur la recommandation expresse du Ministre anglais qu'on nous avait mis en présence d'un fait accompli. «Mais, alors, lui ai-je répondu, il vous est facile de l'abandonner, au risque de le reprendre l'année prochaine dans d'autres conditions; votre amour-propre n'est point engagé à le maintenir, et vos prédécesseurs, d'ailleurs, comprenant la faute qu'on leur avait fait commettre, se montraient disposés à le considérer comme mort-né.»

— «Je n'hésiterais pas à le faire, pour ma part, m'a répondu le Président du Conseil, car tel qu'il est présenté, ce projet sera toujours bâtard; mais je n'ose infliger à l'amour-propre de Lord Cromer cette injure. Il ne la tolérerait pas. A vous de ne pas répondre. Je puis vous confier que l'Angleterre et l'Italie ont seules donné leur adhésion; je sais de source sûre que l'Allemagne et l'Autriche réservent leur assentiment jusqu'à ce que vous ayez donné le vôtre. Si donc mon Ministre des Affaires étrangères vous demande une réponse, ce sera pour la forme, et quant à moi, je ne m'étonnerai pas de votre silence, d'autant moins que je crois que cette conversion peut être une entrée en matière à votre Gouvernement pour parler de la question égyptienne à Londres.»

— «En résumé la conversion est une satisfaction d'amour-propre pour les Anglais et devait être une revanche des difficultés que vous leur causez en ce moment*.»

*Annotation du Département : *M. de Reverseaux paraît n'avoir guère insisté : c'était pourtant le point essentiel et de beaucoup plus intéressant que l'affaire du musée.*

Enfin j'ai abordé la question du voyage du Khédive en Europe : « Pour opérer la détente dont je vous parlais, m'a dit Nubar, il me paraîtrait utile de mener le Khédive en Angleterre. Il y sera apprécié et jugé tel qu'il est, et non pas tel que Lord Cromer l'a représenté. L'accueil qui lui sera fait adoucira je l'espère, l'expression de son ressentiment sans le diminuer, et peut-être pourra-t-il exposer ses idées aux hommes d'État anglais ; en tout cas je le ferai moi-même, au grand profit de la sécurité d'Abbas Pacha, dont l'existence khédiviale est menacée si je n'amène pas la détente nécessaire. Mais, a ajouté Nubar Pacha, dans le cas où ce voyage à Londres se ferait, je tiendrais à ce que le Khédive débarquât à Marseille et se rendît d'abord à Paris, afin de donner à la France un témoignage de sa reconnaissance et de son amitié. »

J'ai renouvelé toutes les objections que j'avais faites à maintes reprises au Khédive et à Riaz Pacha, en ajoutant que je savais pertinemment que le Sultan verrait ce voyage d'un très mauvais œil et que le profit très aléatoire qu'on espérait d'une visite en Angleterre n'effacerait pas les graves dangers de froisser l'amour-propre du Souverain, le seul protecteur d'Abbas Pacha.

Nubar Pacha me parut très impressionné par cette dernière objection, m'en remercia et me dit qu'elle méritait une mûre réflexion. J'ai tenu un langage identique au Khédive, à Alexandrie, et à Boutros Pacha. Je compte y revenir la semaine prochaine et j'ai prié Mouktar Pacha de parler dans le même sens.

99.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 60. *Rome, 5 mai 1894, 8 h. 20, matin.*

(*Reçu* : 10 h. 30, matin.)

Avant-hier, le comte Antonelli, Sous-Secrétaire d'État à la Consulta, a donné sa démission, qui a été acceptée. L'incertitude subsiste encore sur les véritables motifs de cette résolution, qu'on attribue officiellement à un désaccord avec le baron Blanc sur le budget des Affaires étrangères.

Dans la discussion de ce budget qui se poursuit à la Chambre des députés, M. Crispi a été appelé à son tour à parler hier de la Triple Alliance. Voici, d'après la *Tribuna*, comment il s'est exprimé :

« Notre alliance avec les deux Empires a été précédée de l'accord entre l'Autriche et l'Allemagne. Nous y sommes entrés en 1882 et la prudence le conseillait. L'accord est défensif, non offensif. Contre qui devrions-nous faire

la guerre? Contre la France? Ce serait une folie. Une autre fois j'ai dit que ce serait une lutte fratricide, et je le répète, parce que je tiens à mes idées. Contre la Russie? Toutes les fois que les Puissances occidentales sont intervenues en Orient, ça été dans un but défensif et non offensif. Admettons l'hypothèse que l'alliance soit dissoute, qu'elle ne soit pas renouvelée à son terme. Quelles sont les conditions de l'Italie? La voulez-vous désarmée, incapable de soutenir un conflit s'il en survient? Je ne le crois pas. A présent nous sommes sûrs de nos frontières orientales. L'alliance représente pour nous une défense. Pour en sortir il faudrait démontrer que nous sommes assez forts pour ne pas payer les frais d'une guerre européenne, comme il est toujours arrivé. Hors de l'alliance, nous devrions être encore plus forts. »

Après avoir ainsi indiqué qu'il n'entend nullement changer de système, M. Crispi a terminé en déclarant que le désarmement n'est pas possible et conduirait peut-être à la guerre. Il reconnaît toutefois que le principe de la paix a triomphé en dernier lieu et il espère qu'il continuera à prévaloir encore.

100.

M. d'Aubigny, Ministre de France à Tanger,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 44. Confidentiel. *Tanger, 7 mai 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 mai; Dir. pol., 14 mai.)

Aux termes de mon télégramme n° 48 [1] je venais de recevoir une lettre par laquelle le Ministre des Affaires étrangères marocain me faisait savoir qu'en présence de l'épuisement du trésor chérifien résultant des payements à effectuer au Gouvernement espagnol[2], Moulay Hassan se voit dans la nécessité d'opérer la suppression de missions militaires d'instruction établies au Maroc. Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction de cette communication [3].

Voilà longtemps déjà que Sa Majesté chérifienne cherche à s'affranchir de ces missions. Les moyens employés ont varié avec les circonstances, mais le but a été poursuivi sans relâche et avec une ténacité rare chez un oriental.

(1) Par ce télégramme du 5 mai, M. d'Aubigny annonçait la décision du Sultan, qui s'adressait en même temps aux légations d'Angleterre et d'Espagne.

(2) Voir ci-dessus n° 64.

(3) Il a paru inutile de reproduire cette lettre.

Mon prédécesseur, M. Patenôtre, avait été l'objet de sollicitations incessantes de la part du Sultan pour le retrait de nos instructeurs, et il avait fini par consentir, avec l'approbation de notre Ministre de la Guerre, à faire droit en principe à cette demande. Le personnel de notre mission, y compris le Dr Linarès, devait se retirer et nous avions la faculté, en échange, de mettre à la disposition du Sultan deux ingénieurs français dont la tâche devait consister à faire des travaux d'amélioration dans les ports marocains. Dans ces conditions les deux autres missions d'instructeurs, à savoir l'anglaise et l'espagnole, devaient simultanément quitter l'Empire chérifien.

Les choses en étaient là lorsque je me rendis à Fez pour présenter mes lettres de créance à Sa Majesté chérifienne. Celle-ci me demanda l'exécution des concessions faites par M. Patenôtre. Je répondis que, dans la pensée du Gouvernement de la République, ses militaires ne pourraient être autorisés à rentrer en France que lorsque *tous* les militaires étrangers au Maroc, *sans exception,* abandonneraient en même temps le pays. Je visais ainsi la mission militaire technique italienne dirigée pas le colonel Bregoli, qui faisait alors preuve d'une grande activité à construire et installer une fabrique d'armes pour laquelle Moulay Hassan, plein d'enthousiasme, vidait ses caisses avec une prodigalité qui n'est guère dans ses habitudes.

Le Sultan ne me dissimula pas son désappointement; la réalisation de son projet lui échappait. Il ne se découragea pourtant pas et me proposa de transformer notre mission d'instructeurs en mission technique pour fabriquer de la poudre et des cartouches de fusils. Une fois nos instructeurs supprimés, les missions anglaise et espagnole devraient également se retirer simultanément avec la nôtre. Je ne repoussai pas de prime abord ces ouvertures qui donnèrent lieu à une correspondance prolongée entre le Maghzen et moi, sans que nous ayons pu encore arriver à un résultat concret, en raison des atermoiements chérifiens. En dernier lieu, cependant, nous étions tombés d'accord sur à peu près toutes les clauses du projet, mais je proposais au Sultan, pour qu'il connût exactement d'avance les charges pécuniaires qu'il allait assumer, de lui envoyer le chef de la future mission à Marrakech pour dresser sur place un devis étudié et complet des dépenses que nécessiteraient les installations en question. Ces évaluations faites, Moulay Hassan pourrait s'engager en pleine connaissance de cause et serait ainsi à l'abri des déboires que lui a prodigués, dans ces derniers temps, la fabrique d'armes italienne. Celle-ci a coûté plus de 3 millions de francs et n'a pu qu'à grand' peine livrer *six fusils.* La disgrâce du colonel Bregoli en est la conséquence, et actuellement les travaux sont suspendus. On s'explique qu'en présence d'un tel insuccès le Sultan n'ait plus le même désir qu'au début de confier à d'autres Européens, c'est-à-dire à nous, la fabrication de munitions de guerre.

J'attendais depuis fort longtemps une réponse à mes dernières proposi-

tions lorsque m'est parvenue la lettre qui fait l'objet du présent rapport. Il n'est plus question, dans ce document, des pourparlers menés depuis si longtemps entre nous; le projet de transformation de notre mission est mis de côté, sans phrases, et l'on nous demande la suppression de nos instructeurs, sans compensation. A vrai dire, la pénurie du trésor chérifien, qui est invoquée comme motif de cette mesure, n'est qu'un prétexte; le Sultan serait heureux de profiter de cette échappatoire pour annuler les promesses de compensation qu'il m'a faites, et il la saisit avec empressement. Sous l'apparence de considérations purement fiscales, il cherche à éluder un engagement formel et à s'affranchir d'une sujétion qu'il n'a, depuis de longues années, supportée qu'avec peine, à savoir celle d'officiers étrangers et chrétiens toujours placés à ses côtés, l'accompagnant dans ses expéditions, témoins de toutes les difficultés qu'il rencontre avec les tribus plus ou moins rebelles de son Empire et trop en mesure d'instruire leurs Gouvernements respectifs sur la fragilité de l'autorité chérifienne et le degré très avancé de décomposition de l'Empire marocain.

Et maintenant se pose la question de savoir l'accueil que nous devons faire à cette nouvelle demande. Nous devons la rejeter sans hésitation*.

Comme je l'indiquais plus haut, le côté financier n'est qu'accessoire : les trois missions : française, anglaise et espagnole ne coûtent pas au Sultan plus de 150.000 francs par an. C'est une charge relativement légère et que peut supporter le trésor chérifien, même grevé de l'indemnité espagnole et de celle due, et non encore payée aux Anglais, pour les dommages subis à Tarfaïa (Cap Juby), par la factorerie Mackenzie.

D'autre part nous devons nous rendre compte de l'impression morale considérable que produirait sur les populations indigènes, aussi bien de l'Algérie que du Maroc, la retraite de nos militaires. Elle serait interprétée par les unes et par les autres comme une sorte de capitulation de la France, comme une humiliation véritable infligée à notre uniforme militaire. Installés au Maroc depuis l'année 1877, nos officiers font en quelque sorte, aux yeux des Maures, partie intégrante de l'entourage du Sultan; ils constituent l'affirmation vivante et agissante de la Puissance française établie à leurs frontières.

La Grande-Bretagne et l'Espagne, au contraire, sont en mesure de faire plus facilement que nous le sacrifice de leur mission. La première de ces Puissances n'a plus qu'un seul de ses compatriotes comme instructeur auprès de Moulay Hassan. C'est l'aîné des frères MacLean, qu'aucun lien ne rattache plus à l'armée anglaise. Le Cabinet de Londres affecte de se désintéresser du sort de cet administré, dont la moralité est des plus douteuses, et, tout en s'en servant secrètement dans l'intérêt de sa politique au Maroc, il ne prendra

* Annotation du Département : *Cela ne fait même pas question.*

certainement pas l'initiative de vouloir imposer son maintien dans ses fonctions actuelles.

Les Espagnols qui, de fait, paraissaient avoir, il y a six mois, supprimé leur mission, ont stipulé, par l'organe du Maréchal Martinez Campos, qu'elle continuerait de vivre et qu'elle serait associée aux conditions d'existence de la mission française.

Dans ces conditions, il ne faut pas nous le dissimuler, c'est à nous qu'incombe l'initiative et aussi la responsabilité de la réponse à faire. Celle-ci, je l'ai indiqué plus haut, doit être négative, mais elle demande à être appuyée sur les arguments les plus sérieux et être conçue dans les termes les plus propres à impressionner le Sultan. Ainsi que je l'indiquais dans mon télégramme n° 48, j'aurais besoin, au préalable, de me rendre compte aussi exactement que possible des dispositions actuelles de Moulay Hassan. Les événements de ces derniers mois, la présence à la Cour chérifienne du Maréchal Martinez Campos, le rôle que nous avons été appelés à jouer dans les négociations hispano-marocaines, constituent des facteurs divers dont je ne connais pas encore bien l'effet général sur l'esprit de Sa Majesté chérifienne. J'attends dans peu de jours la visite du Dr Linarès venant directement de Marrakech, où il a eu, peu de temps avant son départ, une longue entrevue avec le Sultan. Je compte m'éclairer de ses informations et de ses appréciations pour rédiger un projet de réponse que je m'empresserai de soumettre à l'examen de Votre Excellence.

101.

M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Reverseaux, Chargé de l'agence et consulat général de France au Caire.

T. n° 25. *Paris, 8 mai 1894, 10 h. 30, soir.*

Nous croyons avoir suffisamment averti le Khédive des dangers que présentera son voyage à Londres (1) pour n'avoir pas à y revenir davantage du moment où Son Altesse insiste pour donner suite à son projet et où son nouveau Ministère ne l'en a pas détourné. L'intention annoncée par Abbas Pacha de passer par Paris en se rendant en Angleterre offrira sans doute à la presse et à l'opinion une sorte de satisfaction; mais à nos yeux les inconvénients de la présence du Khédive à Londres n'en seront pas sensiblement diminués.

(1) Voir la dépêche du Caire du 28 avril ci-dessus reproduite sous le n° 98.

Dans les circonstances actuelles vous n'avez donc plus à marquer notre opposition aux projets de Son Altesse, mais vous éviterez toute parole qui puisse laisser croire que notre opinion s'est modifiée quant à leur inopportunité.

102.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 96. *Rome, 8 mai 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 mai; Dir. pol., 14 mai).

Le 5 de ce mois, à la fin de la discussion de son budget, le Ministre des Affaires étrangères a communiqué à la Chambre des députés un protocole signé le matin même à Rome par M. Crispi et Sir Clare Ford, en vue de compléter les déclarations échangées en 1891 [1] entre l'Italie et l'Angleterre pour la délimitation des zones respectives d'influence dans l'Afrique orientale. Mon télégramme du 6 [2] vous en a déjà fait connaître les clauses. Vous en trouverez ci-joint le texte intégral et la traduction [3].

La publication de cet arrangement a causé une surprise générale. Personne n'y était préparé. On n'ignorait pas que M. Silvestrelli, chef du bureau colonial à la Consulta, avait été envoyé à Londres, il y a quelques semaines, mais, comme je l'ai exposé dans un rapport du 23 avril (n° 85) [4] chacun pensait que la mission de ce fonctionnaire avait pour objet le règlement des difficultés soulevées par les mouvements des derviches au nord de l'Érythrée et par l'occupation éventuelle de Kassala ; on savait même qu'il n'avait pu triompher des résistances opposées par l'Angleterre à une action méditée par l'Italie dans ces parages. Ce qu'on ignorait, c'est que M. Silvestrelli était en outre chargé d'un autre mandat relatif à la délimitation complémentaire des zones d'influence du côté d'Aden, et qu'il avait obtenu gain de cause dans cette partie de sa tâche*.

Une note officieuse, communiquée le 6 à la presse, en même temps que le

(1) Protocoles concernant la délimitation des sphères d'influence en Afrique, signés à Rome les 24 mars et 15 avril 1891. (Martens, *Recueil des traités*, 2e série, t. XVIII, p. 175 et suiv.)

(2) N° 61, non reproduit.

(3) Voir Martens, *op. cit.* 2e série, t. XX, p. 803.

(4) La reproduction de ce rapport n'a pas par paru nécessaire.

* Annotation du Département : *Du moment que l'on savait que l'envoyé italien avait échoué en ce qui concerne Kassala, il était à prévoir qu'il chercherait une compensation d'un autre côté.*

texte du protocole, fournit des renseignements détaillés sur la négociation. En voici la traduction :

« Hier, 5 mai, à 11 h. 3, au palais Braschi, a été signé par le Président du Conseil et l'Ambassadeur d'Angleterre le protocole de délimitation des sphères d'influence italienne et anglaise dans les régions du golfe d'Aden. Les négociations relatives à cet arrangement ont été conduites à Londres, pour le Gouvernement britannique, par Sir Thomas Sanderson et par Sir Steuart Bayley, et, pour le Gouvernement du Roi, par l'Ambassadeur comte Tornielli et par le chevalier Giulio Silvestrelli.

« La délimitation commence à partir de Gildessa, parce que les territoires somalis qui se trouvent à droite de la ligne Lavadu-Bia Catuba-Gildessa arrêtée à la frontière du Harrar ont été en 1888 laissés par l'Angleterre à la France.

« La sphère d'influence italienne reste constituée du Harrar, de presque tout l'Ogaden et de la péninsule medgertine de Guardafui.

« Dans la sphère d'influence anglaise restent les tribus Issa, Gadabursi, Abr Anal, Abr Gheragis, Abr Folgela, Al Giablek, Uarsangueli et Dolbohanta.

« Les engagements commerciaux de l'article 2 (du protocole) nous assurent le libre transit à travers le protectorat britannique pour pénétrer dans notre sphère d'influence et nous ouvrent les ports anglais du golfe d'Aden.

« Cette délimitation complète celles déjà stipulées par les protocoles des 24 mars et 15 avril 1891. »

Les protocoles susmentionnés de 1891 réservent à l'influence italienne les régions comprises entre la Mer Rouge et l'Océan Indien, d'une part, et une ligne qui, partant de l'embouchure de la Juba, remonte le cours de ce fleuve pour gagner ensuite le Nil Bleu, contourner les hauts plateaux de l'Abyssinie, passer en deçà de Kassala et rejoindre la Mer Rouge à Ras Kasar, entre Massaouah et Souakim. Dans cette zone réservée se trouvent enclavées les possessions de l'Angleterre et de la France sur le golfe d'Aden et sur la Mer Rouge, possessions dont l'hinterland était jusqu'ici resté indéterminé. On comprend l'intérêt qui pousse l'Italie à conclure des traités de délimitation avec ses voisins, afin de donner des frontières conventionnelles au vaste Empire colonial dont elle continue à poursuivre la fondation et d'en assurer par là-même la reconnaissance officielle de la part des deux seules Puissances dont elle puisse actuellement redouter la concurrence. L'Angleterre s'est prêtée facilement aux vues du Cabinet de Rome tant qu'il ne s'est agi que de délimitations géographiques à tracer dans les pays somalis et dans le Soudan égyptien. Elle a montré plus de résistance quand elle a été sollicitée de se clore sur la côte de Zeilah et de borner son expansion du côté du Choa ; peut-être aussi était-elle retenue par le souvenir de l'engagement qu'elle avait pris envers nous, en 1888, de respecter l'indépendance du Harrar.

L'accord qu'elle vient de conclure avec le Gouvernement italien témoigne qu'elle a passé outre à ces scrupules, puisque ledit accord enserre les possessions britanniques du golfe d'Aden dans des limites étroites et concède à l'Italie le droit d'exercer son influence sur le Harrar.

Les stipulations anglo-italiennes n'ont évidemment rien de contraire à l'arrangement franco-anglais de 1888 (1). En y apposant sa signature, le Gouvernement de la Reine n'exerce aucune action ou intervention au delà de la ligne qui délimite nos zones respectives d'influence; d'autre part, rien ne l'empêche de renoncer en faveur de l'Italie à la faculté qu'il s'est réservée de s'opposer à ce qu'une Puissance tierce acquière ou s'arroge des droits sur le Harrar. Mais les combinaisons intervenues entre l'Italie et l'Angleterre ne sauraient à aucun titre être invoquées contre nos droits et nos intérêts. C'est pour nous *res inter alios acta*. Il n'en résulte d'ailleurs aucun changement dans l'état actuel des choses et l'Italie n'en peut tirer aucune facilité immédiate pour établir son autorité sur les régions qui sont généreusement abandonnées à son influence par le Gouvernement anglais. Nous devons y voir seulement un motif nouveau de surveiller avec attention ses mouvements, si nous voulons persister dans l'attitude observée jusqu'ici à son égard et nous tenir en mesure de prévenir les tentatives qu'elle pourrait entreprendre en vue de faire succéder les actes aux négociations et de nous placer en présence de faits accomplis. Pour cette œuvre de surveillance et de résistance, nous aurons sans doute à compter sur un allié naturel, le roi Ménélik devant être éclairé par la publication du protocole du 5 mai sur la mesure du concours qu'il doit attendre de l'Angleterre et sur la volonté persistante de l'Italie de se réserver le protectorat de l'Abyssinie, malgré la dénonciation du traité d'Ucciali (2).

Je joins à ce rapport un document qui mérite de fixer un moment votre attention. C'est une carte géographique que la *Riforma* a publiée, en même temps que le protocole du 5 mai, pour en éclairer les stipulations. Vous y remarquerez qu'à partir de Gildessa, la nouvelle ligne frontière est dessinée de manière à former un demi-cercle, dont la ville de Harrar occuperait le centre. C'est un moyen, bien italien, de montrer que le Harrar est manifestement placé dans la zone italienne. En réalité, Gildessa est située sur une ligne droite qui va de Djibouti à la ville de Harrar et la frontière consacrée par le nouveau protocole se trouve tout entière à l'est de cette ligne.

(1) Arrangement du 2-9 février 1888 concernant la côte Somali (Martens, *op. cit.* t. XX, p. 757 et suiv.).

(2) Dès le mois de septembre 1890, le Négus Ménélik avait écrit au roi Humbert pour contester l'interprétation italienne du traité d'Ucciali (2 mai 1889), qui plaçait l'Éthiopie sous le protectorat de l'Italie, et pour revendiquer son indépendance. En 1893, il avait renouvelé sa protestation auprès des Gouvernements européens en réclamant les frontières historiques de l'Éthiopie, qui devaient, disait-il, s'étendre jusqu'au Nil blanc. Voir à ce sujet le t. X de la présente série, nos 260 et 265.

103.

M. Patrimonio, Ministre de France à Belgrade,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 50. Très confidentiel. *Belgrade, 8 mai 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

Il a été souvent question, dans le cours de ces dernières années, d'une convention secrète conclue entre l'Autriche-Hongrie et Milan. Toujours, de part et d'autre, on en a nié l'existence. Des informations que je tiens de bonne source me permettent de croire que ce n'était pas une invention des adversaires de Milan et que celui-ci avait pris des engagements formels dont les principaux m'ont été révélés ces jours derniers.

La convention remonte à 1882 [1]; sa durée était fixée à douze ans; elle est sur le point d'expirer et elle a été négociée par le comte Khevenhüller, à cette époque Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade.

Le Gouvernement serbe s'engageait à réprimer toute menée ayant pour but de provoquer de l'agitation en Bosnie et à expulser les Bosniaques qui viendraient à se réfugier sur son territoire; à ne conclure avec aucune autre Puissance une convention militaire. La monarchie austro-hongroise s'engageait, de son côté, à surveiller les menées des Karageorgevitch et du Prince Nicolas, et enfin, en cas de guerre heureuse avec la Bulgarie, à employer son influence pour que les conquêtes que ferait Milan sur les Bulgares restassent acquises à la Serbie. Ainsi s'expliquerait la guerre serbo-bulgare de 1885 [2].

Quand Milan a abdiqué et remis le pouvoir aux Régents, il leur confia l'instrument, qui resta entre les mains de M. Ristitch jusqu'au renversement de la régence. M. Ristitch, rentré dans la vie privée, fit appeler le nouveau Président du Conseil (feu M. Dokitch) et le chargea de le porter au Roi Alexandre avec d'autres papiers d'État.

M. Dokitch était radical, et, comme tel, hostile à l'Autriche-Hongrie; il avait entre les mains, par un concours de circonstances inespéré, la preuve d'un fait propre à fixer les Serbes sur les intentions de l'Autriche-Hongrie. Il ne put s'empêcher, avant de le (*sic*) remettre au Roi Alexandre, de le com-

[1] En fait, c'est le 28 juin 1881 que Milan avait signé avec le Gouvernement austro-hongrois un traité secret, dont le texte a été publié (Pribam. *Les traités secrets de l'Autriche-Hongrie*, p. 25).

[2] Voir, au sujet de la guerre déclarée à la Bulgarie par le roi Milan, dans le t. VI, 1re série, les nos 65 et 115.

muniquer à quelques-uns de ses amis. C'est ainsi que la teneur, sinon le texte, est parvenue à la connaissance de mon collègue russe, qui vient* de l'envoyer par lettre particulière et strictement confidentielle à M. de Giers.

Le fait que cette convention expire cette année, rapproché d'autres indices que j'ai eu soin de relever au fur et à mesure qu'ils venaient à ma connaissance et qui m'ont porté à croire que le Cabinet de Vienne a vu avec satisfaction Milan revenir en Serbie et reprendre en main la direction des affaires, est de nature à confirmer la supposition que le renouvellement de la convention secrète n'est peut-être pas étranger à ce qui se passe en ce pays depuis quelques mois. Si le Roi Alexandre avait conservé ses conseillers radicaux, si Milan était resté à l'étranger, il eût été impossible de faire prendre au jeune Roi des engagements aussi compromettants. Ces engagements ont pesé sur Milan; il était à la discrétion des Austro-Hongrois, qui ont pu procéder tranquillement à leur travail d'assimilation des provinces occupées. L'été dernier, après le coup d'État du 1er avril[1], le Roi entreprit un voyage en province. Il reçut partout un accueil enthousiaste, parce qu'il entendait parler volontiers d'aspirations nationales, de la grandeur passée des Serbes, de leur grandeur future, etc. Le comte Kalnoky à Vienne, M. de Thoemmel à Belgrade en prirent prétexte pour adresser des remontrances très dures au Gouvernement serbe. Il fut question aussi d'un arc de triomphe érigé je ne sais plus dans quelle localité et qui portait cette inscription : «route de Bosnie». La personne même du Roi ne fut pas épargnée par les journaux de Vienne et de Pest. Ces attaques avaient vivement inquiété Milan. Ceci se passait en septembre et dès le mois d'octobre, à la suite de la rencontre à Abbazia du Roi Alexandre avec son père, les relations entre le Gouvernement radical et Sa Majesté commencèrent à se refroidir. Le reste est connu.

Il pourrait donc se faire que le renouvellement de la convention secrète ait été exigé par le Cabinet de Vienne comme gage de sûreté.

Il reste à savoir ce qu'on pensera à Pétersbourg de ces révélations.

* Annotation du Département : *La communication semblerait devoir avoir été faite lors de l'arrivée de M. Dokitch à la Présidence du Conseil. Comment le Ministre russe vient-il d'en donner avis à son Gouvernement ?*

[1] Du 1er avril vieux style, du 13 suivant le calendrier grégorien. Voir dans le t. X, 1re série, le n° 205.

104.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XLVIII. *Vienne, 9 mai 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

Le prince Lobanoff, Ambassadeur de Russie, qui est rentré avant-hier soir d'un congé de sept semaines, est venu me voir aujourd'hui. Je l'ai trouvé très satisfait de son séjour à Saint-Pétersbourg et des impressions qu'il me rapporte.

Le mariage du Tsarévitch [1], qui aura lieu à la fin d'octobre, est envisagé, m'a dit l'Ambassadeur de Russie, comme un événement très heureux, car on commençait à trouver qu'il était temps, bien qu'il n'en montrât pas beaucoup de désir, que l'héritier de la Couronne songeât au mariage. La Princesse Alix, qu'il va épouser, ambitionnait depuis quelques années déjà cette destinée; elle a reçu une éducation plus anglaise encore qu'allemande; ses sentiments seront bientôt russes et son entrée dans la famille impériale ne pourra avoir aucune action sur les relations extérieures de l'Empire. Il faut donc considérer ce mariage comme un événement de famille et non comme un incident politique, malgré les démonstrations que peut faire l'Empereur d'Allemagne.

D'ailleurs le Tsar se laisse peu influencer par sa famille, même par l'Impératrice, pour qui il a cependant la plus vive affection. Peut-être la consulte-t-il quand il s'agit du choix d'un fonctionnaire du palais, mais elle demeure étrangère à tout le reste. L'Empereur, qui a une haute idée de sa mission, qui est l'homme le plus droit et le plus honnête, pur comme l'eau de roche suivant l'expression du prince Lobanoff, ne suit que l'impulsion de sa conscience; il est très difficile d'exercer une pression sur lui.

A un moment de la conversation l'entretien est tombé sur l'incident d'Aunay [2].

« Le Tsar ne m'en a pas parlé dans les différents entretiens que j'ai eus avec lui, m'a dit le prince Lobanoff. J'ai vu qu'il en avait été au début fâcheusement impressionné, mais cela n'a pas duré. La presse a donné à ces histoires un retentissement exagéré, mais l'incident n'a pas eu d'autre importance et on n'y songe plus. »

[1] Avec la Princesse Alix de Hesse (voir ci-dessus le n° 97.)

[2] Le 28 février, M. d'Aunay, Ministre plénipotentiaire de France à Copenhague avait été révoqué comme auteur des divulgations du *Figaro* sur les agissements du capitaine de Beauchamp, attaché militaire, à la Cour de Danemark (voir ci-dessus le n° 63).

Examinant la situation générale, l'Ambassadeur de Russie la trouve aussi bonne que possible. « Tout est paisible, m'a-t-il dit, et les relations internationales paraissent devoir s'améliorer chaque jour. En contractant ses traités de commerce en même temps avec l'Allemagne et l'Autriche[1], la Russie a voulu substituer au régime instable, qui existait sur toute sa frontière de l'Ouest une situation régulière pour une durée suffisamment longue. L'assurance qu'aucune modification ne sera apportée pendant une période de dix ans aux engagements qui viennent d'être pris va permettre aux industriels et aux commerçants de s'outiller ou de passer leurs marchés en toute sécurité, et cette garantie ne peut qu'aider au développement économique de la Russie. « D'ailleurs, m'a dit textuellement le prince Lobanoff, *vous et nous*, nous sommes en ce moment les maîtres des destinées de l'Europe; la Triple Alliance, qui était de nature à inquiéter tout le monde, a perdu non seulement une partie de sa force, mais même son ascendant moral; l'Italie se débat et Crispi a beau se donner dans ses discours des airs de grand politique, ce n'est pas cela qui tirera son pays d'affaire. Il vient par surcroît de blesser l'Autriche, oubliant qu'elle est son alliée et ne voyant en elle que l'ancienne ennemie; on n'est pas plus maladroit[2]. Ici, les difficultés intérieures qui grossissent du côté de la Hongrie suffisent à occuper tous les esprits; l'Empereur d'Allemagne lui-même paraît devoir rester calme.

« Nous sommes dans une période de tranquillité, c'est la note que je rapporte de Saint-Pétersbourg, où l'on croit la paix assurée pour un certain temps et où l'on sait que c'est le désir très sincère de l'Empereur. »

105.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 99. *Rome, 10 mai 1894.*

(*Reçu* : Cabinet, 12 mai; Dir. pol., 14 mai.)

La discussion du budget des Affaires étrangères qui vient d'avoir lieu et les attaques de l'opposition radicale contre la Triple Alliance ont amené M. le

(1) Traité de commerce et de navigation avec l'Allemagne (10 février-29 janvier 1894). — Convention de commerce avec l'Autriche-Hongrie (18 mai 1894).

(2) Crispi regrettait qu'après Custozza et Lissa l'Italie eût eu la « suprême douleur » de ne pouvoir annexer les Alpes orientales. « Cet irrédentisme sentimental, écrit le *Temps* fait assez curieux ménage avec la fidélité enthousiaste du Président du Conseil italien à l'égard de la Triplice. »

baron Blanc et M. Crispi à exposer devant la Chambre des députés leurs vues sur la direction que le Cabinet actuel entend donner à la politique extérieure de l'Italie. J'ai eu soin de vous faire connaître, par voie télégraphique, la substance de leurs principales déclarations en ce qui concerne notamment le caractère des alliances et des rapports avec la France [1]. Vous trouverez sous ce pli le compte rendu sténographique du discours du Ministre des Affaires étrangères et le résumé officiel de celui du Président du Conseil.

Que de commentaires n'a-t-on pas formulés déjà, ici et au dehors, sur les déclarations de M. Blanc? Dans l'intonation générale de son discours, on a voulu voir, pour la paix de l'Europe, un gage qui n'avait pas encore été donné. Dans des remarques sur le caractère de la Triple Alliance, on a été jusqu'à découvrir des révélations qui devraient être soigneusement notées. A part la question de forme, j'avoue que je n'y remarque rien de nouveau, rien qui n'ait été répété à diverses reprises par tous les prédécesseurs du Ministre actuel, et je puis dire que mon appréciation est partagée par tous ceux de mes collègues avec qui je m'en suis entretenu depuis quelques jours. Je passe bien entendu sur les enseignements que le baron Blanc veut tirer d'une histoire diplomatique complaisamment arrangée pour les besoins de la cause. Qu'il lui soit permis de dire que «l'Italie a poussé la gratitude envers la France jusqu'à continuer pendant de longues années, dans un recueillement profond, à porter le deuil pour les désastres subis par son alliée de 1859, vaincue par son alliée de 1866» : nous savons ce qu'il faut retenir d'une pareille thèse et ce qu'on pourrait y objecter. Ce qu'il importe de savoir, c'est ce que le Gouvernement royal pense et dit du système des alliances. M. Blanc affirme solennellement qu'il n'a rien à cacher au sujet des engagements contractés par l'Italie envers ses alliés : ces engagements consistent dans la solidarité d'une défense commune en cas de provocation, rien de plus, rien de moins; et, l'éventualité d'une provocation devant être écartée, en présence des intentions pacifiques qui prévalent en Europe, rien ne s'oppose, à son avis, à ce que les rapports de l'Italie, qui sont tout à fait amicaux avec la Russie, le soient également avec la France. Y a-t-il là une idée qui n'ait été déjà émise et développée par MM. Rudini, Giolitti et Brin? Y a-t-il là un mot qui puisse nous éclairer sur les dispositions de l'Italie pour l'avenir? Ailleurs, M. Blanc insiste sur ce principe que la politique nationale pour l'Italie consiste à se rapprocher de l'Angleterre pour le développement de sa légitime

[1] Voir le télégramme n° 60, du 5 mai reproduit sous le n° 99. Le 4 mai, dans un télégramme n° 59 qu'il a paru inutile de publier ici intégralement, M. Billot disait, en parlant du discours du Ministre Blanc : « Ses déclarations ne contiennent rien de nouveau et ne font prévoir aucun changement de système... Le reste du discours a été consacré à des considérations générales tendant à concilier au Ministère le concours du Parlement pour une politique qui, s'inspirant surtout des intérêts nationaux, tendra particulièrement à sauvegarder l'influence italienne dans la Méditerranée. »

influence dans la Méditerranée, et de l'Allemagne pour le maintien de la paix sur le continent. Ne le savions-nous pas?

Il y a un an, alors que le baron Blanc n'avait aucun motif de croire à son élévation prochaine, il faisait entendre au Sénat un langage où chacun voyait la critique des alliances allemandes et surtout du caractère belliqueux qui a été donné au système. On se demandait si les déclarations du Ministre refléteraient aujourd'hui quelque chose des idées du sénateur. Ceux qui en conservaient l'espoir doivent ressentir une certaine déception. Mais en pouvait-il être autrement? Ou bien M. Blanc, dans son for intérieur, est contraire au maintien de la Triple Alliance et, comme Ministre dirigeant la politique extérieure d'un État lié par des traités en vigueur, il ne pouvait laisser même entrevoir ses vues personnelles; ou bien il juge que le système est encore favorable aux intérêts nationaux, et alors il n'avait pas à s'exprimer autrement qu'il vient de le faire. La conclusion que nous devons tirer de son discours, c'est que nous n'avons à envisager aucun changement prochain dans l'orientation de la politique où l'Italie est engagée. Nous pouvons seulement lui savoir gré des intentions conciliantes qu'il a publiquement manifestées et de ses efforts pour établir que l'accord avec les Puissances centrales n'exclut pas l'entretien de rapports amicaux avec la France.

Aussi bien, ses déclarations conciliantes ont-elles peut-être dépassé la mesure que d'autres, plus prudents ou moins bien disposés, auraient jugé bon d'assigner au langage du Ministre des Affaires étrangères. Il y a beaucoup de gens, en effet, pour penser que cette considération n'a pas été étrangère à la résolution prise par le Président du Conseil d'intervenir dès le lendemain dans le débat afin de remettre les choses au point. Sans doute M. Crispi s'est plu à répéter que la Triple Alliance est défensive et non offensive, qu'un conflit avec la France serait une guerre civile et non une guerre de nation à nation. Mais il a insisté particulièrement sur ce point qu'il n'a jamais critiqué le traité d'alliance; qu'au lendemain de la rupture de ce pacte, l'Italie serait menacée en Orient sans pouvoir compter sur l'amitié de la France, que l'Italie doit donc maintenir les liens contractés et ne pas s'exposer, en affaiblissant ses forces militaires, à payer les frais des guerres prochaines. Je ne m'arrête pas à ce qu'il a dit des événements de 1859 et de 1866, malgré l'impression pénible qu'on en doit ressentir en France comme en Autriche. Il me suffit de constater que le discours de M. Crispi est de nature à rassurer complètement les alliés de l'Italie sur les dispositions du Cabinet actuel en ce qui concerne la Triple Alliance et à faire évanouir les illusions qui pouvaient encore subsister autre part. J'ajoute enfin que ce discours est venu à propos pour nous fixer, s'il en était besoin, sur la valeur et sur la portée des démonstrations sympathiques où le baron Blanc persiste à se complaire.

Comme M. Mancini, qu'il appelle son maître, le baron Blanc s'inspire de

ce principe que «l'Italie doit être bien avec tout le mode, militairement avec l'Allemagne, maritimement avec l'Angleterre, économiquement avec la France». Ainsi s'expliquent et son langage au sujet de la Triple Alliance et les avances qu'il nous a faites depuis son arrivée au pouvoir. Il ne voit aucune incompatibilité dans ce double jeu. S'il en fallait un supplément de preuve, je le trouverais dans un entretien tout intime qu'il a eu ces jours derniers avec l'attaché naval de l'ambassade. Sur ma demande, M. le commandant de Carfort a noté par écrit les traits essentiels de cet entretien. Vous trouverez ci-joint copie de son rapport. C'est une illustration intéressante du discours parlementaire du Ministre italien et de son état d'esprit.

ANNEXE.

LE CAPITAINE DE FRÉGATE DE CARFORT, ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À ROME,

À M. BILLOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

Rome, 7 mai 1894.

Ainsi que vous avez bien voulu me le demander aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous adresser le résumé de la conversation, fort inattendue pour moi, que j'ai eue avec le Ministre des Affaires étrangères avant-hier soir chez le baron Regis de Oliveira, Ministre du Brésil. Je dis fort inattendue, parce que, bien que je connaisse le baron Blanc depuis 1888 et que je le rencontre souvent dans divers salons de Rome, c'est la première fois qu'il me parle politique.

Après quelques mots aimables au sujet de mon prochain départ, qu'il venait d'apprendre, il me dit que je voyais en lui un Ministre en hanté d'en avoir fini avec le vote de son budget et me demanda quelle impression son discours faisait en France.

Je lui répondis que je ne connaissais encore cette impression que par les télégrammes publiés par les journaux italiens et que cette première impression ne paraissait pas mauvaise. «Vous avez une bonne presse», ajoutai-je.

Il me dit alors qu'il n'avait pas eu l'intention de faire un pareil discours; il n'avait préparé qu'une sorte de harangue administrative, en réponse aux diverses critiques faites à propos du budget; mais cet «animal» (*sic*) de Barzilaï, député de l'opposition, l'ayant mis au pied du mur, il avait bien fallu répondre; il avait donc improvisé : il n'est pas orateur, il le sait et se défie de lui-même; toutefois les idées lui viennent sur le moment; il a relu le matin même les épreuves de son discours d'après le compte rendu sténographique : il n'a rien à regretter; tout ce qu'il a dit de la politique italienne vis-à-vis de la France est exact. C'est de l'histoire. Ainsi, il est parfaitement vrai qu'en 1867, Napoléon III a offert la Tunisie à l'Italie. «Si vous voulez vous flanquer (*sic*) une Algérie sur les bras, allez à Tunis», aurait dit l'Empereur au Ministre italien à Paris. On aurait tout préparé alors pour une expédition : le général Ricci devait débarquer à la Goulette, et lui-même, baron Blanc, travailla à rédiger le traité qu'on devait imposer au Bardo. Au dernier moment, on recula, pour ne pas froisser l'opinion publique française.

Prenant alors un ton de plus en plus amical, le baron Blanc continua ainsi : « Tenez, mon cher commandant, il y a des choses que je ne puis pas dire à M. Billot; mais avec vous, je puis causer, nous sommes de vieux amis. Supposons que nous sommes encore sur le Bosphore, sur le *Pétrel,* et parlons franchement; eh bien, savez-vous ce qu'il y a entre nous ? Il y a quelqu'un, quelqu'un qui cherche à nous diviser pour nous empêcher d'unir nos deux influences en Orient ».

Comme je me récriais, il me raconta qu'en 1889, étant Ambassadeur à Constantinople, il vint à Rome en congé, en passant par Paris; à son arrivée ici, il trouva tout le monde en l'air à la Consulta, parce qu'on craignait une attaque de la France. Selon lui, c'est la Russie qui avait fait courir ces bruits, pour brouiller de plus en plus la France et l'Italie. Il l'aurait démontré et rassuré ainsi les esprits.

« Mais, ajouta-t-il, vous avez tort de vous confier à vos amis d'aujourd'hui; vous jouez un jeu dangereux. Prenez garde : vous allez vous trouver isolés. »

Nous aurions tort aussi de ne pas saisir le moment actuel pour nous rapprocher de l'Italie. « Quant à nous, nous sommes prêts à nous entendre; on sait dans quelles conditions. Nous n'avons pas à frapper à des portes qui demeurent fermées; mais, quand on voudra, on nous trouvera. »

Insistant de nouveau sur le danger que nous courons, d'après lui, de rester isolés, il continua en disant que le Gouvernement français avait tort de laisser se rompre définitivement tous les liens attachant les Italiens aux Français, car enfin, « au moment décisif, les peuples se décident souvent d'après les liens réels qui les attachent les uns aux autres, plutôt que d'après de vieux papiers qui dorment dans les armoires ».

— « Pourquoi, demandai-je alors, ne publiez-vous pas ce fameux traité ? Et d'ailleurs le connaissez-vous vous-même ? », ajoutai-je en riant.

Sans se fâcher de cette plaisanterie, le Ministre me répondit qu'il le connaissait certainement; s'il ne le publie pas, c'est parce qu'il faudrait pour cela l'assentiment de l'Empereur d'Allemagne et de l'Empereur d'Autriche; mais ceux-ci refusent de laisser faire cette publication. En France, nous croyons que, de la part de l'Italie, le traité a été fait contre nous. C'est une erreur. L'Italie y a adhéré pour « déblayer le terrain du côté de l'Autriche » avec laquelle, sans cela, on courait à la guerre. Le traité n'a qu'un caractère défensif; c'est sa partie essentielle; il l'a dit à la Chambre et le répète : nous n'avons pas à nous en inquiéter, si réellement nous ne voulons inquiéter personne.

Comme je disais qu'en fait d'intentions belliqueuses, on aurait pu récemment en signaler en Italie plutôt qu'en France, il se récria : « Mais non, non ! Nous n'avons pas d'armée, vous le savez aussi bien que moi; nos magasins sont vides. Nous n'avons pas d'armement; c'est vous qui attirez toujours notre attention du côté des Alpes chaque fois que vous voulez faire quelque chose en Afrique ».

Comme je prenais un air interrogateur, il insista sur cette dernière idée, en riant, en disant : « Oui, oui, si vous êtes réellement pacifiques, c'est très malin (*sic*) ce que vous faites là ».

A ce moment, je lui dis : « Eh bien, M. le Ministre, puisque vous me parlez si franchement, je vais faire de même et vous dire qu'en France, au fond, cela nous

est parfaitement égal que vous soyez ou non dans la Triple Alliance. Il y a même des gens qui prétendent que si vous n'y étiez pas, il faudrait vous y pousser ».

— « Pourquoi ? Je ne comprends pas. »

— « Parce que, dit-on, les dépenses militaires auxquelles l'alliance vous entraîne sont pour vous une cause d'affaiblissement progressif et qu'en définitive l'intérêt politique de la France, comme d'un pays quelconque, est d'avoir des voisins faibles. »

Cette idée parut faire une certaine impression sur le baron Blanc ; il resta quelques moments silencieux, puis dit : « Peut-être, mais cela est bien fin, trop fin pour moi (*sic*) ; revenons au moment présent ». Puis, après avoir protesté que la Triple Alliance n'obligeait l'Italie à aucune dépense militaire exagérée, il reprit le thème que nous avions tort de ne pas vouloir nous entendre avec l'Italie.

Tels sont les principaux traits de cette longue conversation qui, en se prolongeant, avait fini par attirer l'attention des personnes présentes et ne fut interrompue que par Mme de Oliveira, qui vint prendre le bras du Ministre et l'entraîner au buffet.

Ayant pris quelques notes le soir même, je crois en avoir reproduit fidèlement le sens général et beaucoup de paroles mêmes du baron Blanc. Celui-ci, j'en suis convaincu, ne m'a parlé ainsi que pour que je vous répétasse ses paroles, et c'est pourquoi j'ai cru devoir vous en rendre compte.

106.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 107. *Rome, 18 mai 1894.*

(*Reçu* : Cabinet, 23 mai ; Dir. pol., 24 mai.)

Avec votre lettre du 10 de ce mois (n° 68) [1], vous avez bien voulu m'envoyer copie de deux rapports datés des 24 novembre et 9 mars derniers, et dans lesquels M. le Gouverneur d'Obok rend compte de ses démarches pour déjouer auprès de Ménélik les intrigues tentées contre l'influence française [2]. Trompé sur nos dispositions, troublé par l'attitude de l'Empereur d'Alle-

(1) Qu'il n'a pas paru utile de reproduire.

(2) Dans le premier rapport, le Consul général Lagarde, gouverneur d'Obok, déclarait « avoir évité que les Italiens ne fussent les maîtres des douanes et du mouvement commercial du Harrar, ce qui aurait paralysé les relations naissantes du port du protectorat de Djibouti avec l'Empire éthiopien ». — Dans le second rapport, il confirmait son télégramme du 23 février ci-dessus reproduit sous le n° 6 ; après avoir donné le détail des intrigues italiennes, M. Lagarde concluait : « Nous avons évité, on peut dire *in extremis*, la reconnaissance par l'Éthiopie du protectorat italien, qui aurait amené la ruine de notre influence. »

magne et de la Reine d'Angleterre, dont les réponses lui étaient apportées par l'envoyé italien, le Négus songeait, paraît-il, à cesser la résistance qu'il oppose, depuis plus de trois ans, aux Italiens et à se soumettre à leur protectorat. Déjà même, d'après les renseignements parvenus à Obok, il avait écrit en ce sens et expédié une lettre destinée au roi Humbert, en même temps qu'il se préparait à sacrifier le ras Makonnen, vice-roi du Harrar, dont les sympathies nous sont acquises et profitables. Heureusement, M. Lagarde est intervenu à temps pour rétablir les faits et prévenir de la part de Ménélik un changement de politique qui eût été de nature à porter un coup funeste aux intérêts que nous avons à sauvegarder dans ces régions. La lettre de soumission destinée au roi d'Italie a pu même être arrêtée au passage en Harrar. Les choses se trouvent remises en l'état, le Négus continuant à repousser le protectorat italien et ayant repris avec les délégués français les rapports de confiance qui avaient été un moment menacés.

Je vous remercie de m'avoir transmis des renseignements aussi complets sur les menées qui ont failli modifier en un sens défavorable la situation en Abyssinie et dans les pays voisins de nos établissements. Le secret en avait été si bien gardé ici qu'aucun indice relevé, soit dans mes rapports avec les autorités royales, soit dans la presse italienne, ne m'en avait jusqu'à présent révélé l'existence. Je n'ignorais pas qu'un délégué italien, le Dr Traversi, se trouvait encore à la Cour du Négus; mais, en ce qui concerne l'objet de sa mission, je m'en tenais aux déclarations faites au Sénat le 13 juin de l'année dernière et d'après lesquelles il avait à poursuivre avec Ménélik des négociations amicales en vue de la révision du traité d'Ucciali. Aucune mention de la France n'ayant été faite dans cette séance du Sénat, je n'imaginais pas que le délégué italien cherchât à tourner contre nous une réserve dont son pays ne devait que nous savoir gré. L'absence même de nouvelles suggérait l'idée que ses démarches traînaient en longueur et étaient vouées à un insuccès complet. Et cette idée paraissait, en dernier lieu, corroborée par le fait que M. le baron Blanc, depuis son arrivée au pouvoir, ne cessait de se prononcer ouvertement pour la politique de recueillement en matière coloniale et s'abstenait de toute manifestation qui pût encourager les efforts de son plénipotentiaire au Choa.

Aujourd'hui encore il semble qu'il ne soit revenu en Italie aucun bruit de la lutte d'influence qui s'est engagée au Choa durant ces derniers mois, ni des incidents signalés dans les rapports de M. le Gouverneur d'Obok. Aucune allusion n'y a été faite dans les feuilles locales, comme la *Riforma*, le *Popolo Romano* et le *Corriere di Napoli*, qui publient assez régulièrement des correspondances de l'Érythrée et de l'Abyssinie. Il n'en a pas été question au Parlement, où les députés contraires à la politique coloniale n'auraient pas manque de s'en préoccuper. Enfin, dans nos conversations particulières, M. le baron

Blanc affecte de se désintéresser des affaires d'Abyssinie; la semaine dernière encore, il me répétait qu'aucune difficulté n'était signalée de ce côté et que c'est tout ce qu'il désirait; qu'il ne savait pas au juste ce qu'y faisait le Dr Traversi, dont le retour était d'ailleurs prochain, croyait-il. Son détachement était-il simulé? J'avoue qu'avant d'avoir lu les rapports de M. Lagarde, j'en aurais volontiers admis la sincérité.

Dans cet état de choses, je ne puis rien ajouter aux informations dont vous m'avez fait part. Malgré la plus extrême vigilance, je n'ai recueilli ces jours derniers aucun indice qui soit de nature à jeter quelque jour sur l'état actuel des relations du Gouvernement italien avec Ménélik, ni même sur l'impression que l'échec de la mission Traversi à dû produire à la Consulta.

Le seul fait qui mérite d'être noté à ce propos est celui que j'ai déjà eu soin de vous signaler par mes télégrammes d'hier (nos 66 et 67)[1]. Dans la soirée du 15, la *Tribuna* publiait le télégramme suivant que son correspondant de Paris venait de lui expédier :

« *Paris, 15 mai, 4 h. 30, soir.*

« *La Patrie,* après avoir avancé que les Italiens ne se lassent pas de saper partout l'influence française, raconte que Ménélik a fait récemment partir un courrier, porteur d'un message très important pour le roi Humbert. Quelques commerçants français, avisés du fait, ont couru après le courrier, l'ont attaqué, blessé et dépouillé de ses lettres. Le message fut ensuite restitué à Ménélik; mais les commerçants français ont persuadé à celui-ci qu'il devait s'adresser à M. Carnot de préférence au roi Humbert. Et le roi d'Éthiopie a consenti. Les Italiens, fait observer *La Patrie,* trouveront que le moyen pèche au point de vue chevaleresque; mais c'est une réponse à leurs menées. De toutes manières, les faits prouveront bientôt l'influence que l'incident exercera sur les intérêts français en Abyssinie. »

N'y a-t-il pas un rapport entre les faits relatés dans l'article susmentionné de *La Patrie* et l'incident signalé par M. Lagarde dans son rapport du 9 mars, où il dit que Makonnen a fait arrêter au passage, à Harrar, la lettre destinée au Roi d'Italie? C'est la question qui s'est tout d'abord présentée à mon esprit. Pour l'éclaircir, s'il était possible, je ne me suis fait aucun scrupule d'entretenir incidemment M. le baron Blanc du télégramme de *La Tribuna* et de lui demander s'il y avait, à sa connaissance, quelque chose de fondé dans les informations du journal français. Le Ministre italien m'a répondu que ledit télégramme lui avait été déjà signalé à la Chambre par quelques députés

(1) Par le télégramme 66, du 17 mai, M. Billot demandait ce qu'il y avait de fondé dans les informations de la *Tribuna*. — Par le télégramme 67, du même jour, il disait au Ministre que les informations de la *Tribuna* étaient empruntées au journal français *la Patrie* du 15 mai.

qui s'en étaient émus; qu'ils avaient même manifesté l'intention de lui poser une question à ce sujet; mais il les avait priés de renoncer à leur projet ou tout au moins d'en ajourner la réalisation; car il n'avait, ajoutait-il, reçu aucun renseignement officiel qui fût de nature à confirmer les racontars du journal français et il ne savait même, sur l'état des choses en Abyssinie, rien qui permît d'en admettre la vraisemblance.

Je n'ai pas insisté, bien entendu; mais je vous serai obligé, en vue des éventualités qui peuvent survenir, de me faire communiquer, sur cet incident, les informations dont je pourrais tirer profit, à l'occasion, pour régler ici mon langage.

Vous trouverez ci-joint la traduction d'un article qui a été consacré hier au télégramme de *La Patrie* par le journal romain *Il Diritto*, qui reçoit souvent ses inspirations du Ministère de l'Intérieur (1).

107.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 141. *Londres, 23 mai 1894.*

(*Reçu* : Cabinet et Dir. pol., 24 mai.)

L'arrangement entre l'Angleterre et le Souverain du Congo signé à Bruxelles le 12 de ce mois (2) a été distribué hier au Parlement. Votre Excellence trouvera ci-joint cinq exemplaires de ce document.

Hier, à la Chambre des Communes, Sir Ashmead Bartlett a demandé si toute la vallée du Nil n'était pas dans la sphère d'influence anglaise. Sir E. Grey a déclaré que, si la question de l'honorable membre s'appliquait à toute la vallée du Nil depuis Alexandrie jusqu'au Victoria Nyanza, il ne pouvait certainement pas y répondre par l'affirmative. Répondant à une autre

(1) Il a paru inutile de reproduire ici cet article.

(2) Cet arrangement, publié dans Martens, *op. cit.* 2e série, t. XX, p. 805, était destiné à délimiter les sphères d'influence respectives des deux États en Afrique orientale et centrale. Par l'article 2, l'Angleterre cédait à bail à l'État du Congo la rive gauche du Haut-Nil depuis Lado jusqu'au parallèle de Fachoda, ce qui enlevait à la France la possibilité d'accéder au Nil par ses possessions du Haut-Oubangui. En contre partie, par l'article 3 l'État du Congo donnait à bail à la Grande-Bretagne une bande de territoire de 25 kilomètres s'étendant de la pointe nord du lac Tanganyika jusqu'à la pointe sud du lac Albert-Edouard et permettait ainsi de relier les possessions de l'Afrique orientale anglaise à celles de l'Afrique australe.

question du même membre des Communes, le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères a dit n'avoir aucune information sur le fait qu'une expédition française s'approcherait de Lado ou d'autre point de la vallée du Nil.

108.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LII. *Vienne, 25 mai 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 4 juin.)

Le coup d'État serbe [1] n'a surpris personne ici; il était attendu comme la conséquence forcée des événements qui se sont produits à Belgrade depuis le retour du roi Milan. Le comte Kalnoky m'en a parlé mardi. Son opinion est que, dans l'état actuel des choses, le retour à la constitution de 1869 était ce qu'il y avait de mieux à faire. M. Simitch, « qui a une grande barbe, mais qui n'a aucune énergie », m'a dit le Ministre, était incapable de dénouer la situation; s'il a pu être très utile en constituant un cabinet dans un moment où le jeune Roi avait besoin d'un ministère sans couleur pour se rendre compte exactement de ce qu'il pouvait faire, il n'était pas de taille à mener, à côté du roi Milan, la lutte que ce dernier entreprenait contre les radicaux.

En somme le Gouvernement autrichien paraît voir d'un assez bon œil ce qui vient de se passer en Serbie; mais le Ministre des Affaires étrangères m'a très formellement déclaré que c'était là une crise intérieure dont l'Autriche n'entendait se mêler en aucune façon.

Les événements de Serbie ont beaucoup plus ému le Gouvernement russe. On a une tendance à voir derrière le roi Milan la main de l'Autriche et on se demandait quelle allait être l'attitude du Gouvernement austro-hongrois.

Le prince Lobanoff avait entretenu plusieurs fois déjà de cette question le comte Kalnoky, et toujours celui-ci lui avait affirmé que l'Autriche garderait une neutralité stricte et se tiendrait à l'écart, dans une réserve complète. Dans les Parlements de Vienne et de Pest les Ministres interpellés avaient fait des déclarations analogues.

Mardi dernier, le prince Lobanoff, qui m'avait précédé dans le cabinet du Ministre des Affaires étrangères, reprit cette conversation; il demanda ce que

(1) Proclamation du 21 mai, par laquelle le roi Alexandre annonçait l'abrogation de la constitution de 1888. « En réalité, écrivait M. Patrimonio, Ministre à Belgrade, c'est le roi Milan qui s'est emparé du pouvoir et qui gouverne a sous le nom de son fils et des Ministres qu'il a choisis. » (Télégr. du 21 mai n° 12.)

le Gouvernement austro-hongrois pensait du coup d'État serbe et, avant même que son interlocuteur eût répondu, il déclara que «l'intervention de l'Autriche ne laisserait pas la Russie indifférente».

Le comte Kalnoky renouvela les déclarations qu'il avait faites précédemment et confirma la résolution de son Gouvernement de ne s'immiscer en aucune façon dans les affaires de la Serbie. Le prince Lobanoff lui donna alors communication d'une lettre qu'il venait de recevoir de M. de Giers. Le Ministre des Affaires étrangères de Russie répondant aux dépêches de son Ambassadeur à Vienne, s'exprimait dans les termes les plus amicaux vis-à-vis de l'Autriche, mais prenait acte d'une manière formelle des déclarations faites à différentes reprises par le comte Kalnoky au prince Lobanoff, ainsi que des paroles prononcées par les Ministres autrichiens et hongrois dans les Chambres de Vienne et de Pest.

Le comte Kalnoky, après avoir lu cette lettre, a prié l'Ambassadeur de Russie de remercier M. de Giers de la sympathie et de la confiance qu'il témoignait à son Gouvernement, ajoutant qu'il maintenait les engagements qu'il avait déjà pris.

Puis, au moment où le prince Lobanoff se retirait, le Ministre des Affaires étrangères lui demanda de vouloir bien lui confier la lettre de M. de Giers, parce qu'il était désireux de la faire lire à l'Empereur.

L'Ambassadeur de Russie, de qui je tiens ces détails, estime que le coup d'État peut ramener le calme en Serbie, car la constitution de 1869 donne au Gouvernement une grande force et le rend presque maître des élections. Ainsi que le comte Kalnoky, il incline à penser que c'était très vraisemblablement la meilleure solution pour sortir la Serbie de la situation critique dans laquelle elle se débattait.

109.

M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles.

D. n° 25. Urgent. *Paris, 26 mai 1894.*

Notre Ambassadeur à Londres m'a transmis, par une lettre ci-jointe en copie, le texte de l'arrangement signé à Bruxelles le 12 de ce mois[1] entre le Gouvernement britannique et le Gouvernement de l'État indépendant et relatif à la détermination des sphères d'influence de l'Angleterre et de l'État indépendant dans l'est et le centre de l'Afrique.

[1] Voir ci-dessus n° 107, note.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus un exemplaire de ce document.

Il appartiendra au nouveau Cabinet [1] d'examiner les questions que soulève l'accord dont il s'agie au point de vue du droit international et de nos intérêts dans cette partie du continent africain et d'arrêter la ligne de conduite qu'il conviendra d'adopter en présence de l'initiative prise par le Gouvernement de la Reine et par le Gouvernement du roi Léopold.

Mais il me paraît nécessaire de formuler dès maintenant nos réserves à ce sujet.

Je vous serais, en conséquence, obligé de remettre sans retard au Secrétaire d'État des Affaires étrangères de l'État indépendant du Congo une note portant que le Gouvernement français, après avoir pris connaissance de l'arrangement intervenu le 12 de ce mois entre le Gouvernement de la Grande-Bretagne et le Gouvernement de l'État indépendant dans la région des Grands Lacs et du Haut-Nil, se trouve dans l'obligation de formuler les réserves les plus expresses a l'égard d'un acte dont les stipulations paraissent en contradiction tant avec les accords qui existent entre la France et l'État indépendant qu'avec la situation internationale de certaines contrées du bassin du Haut-Nil.

Vous voudrez bien demander en même temps qu'il vous soit donné acte de vos réserves [2].

110.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 77. *Berlin, 26 mai 1894, s. h.*

(*Reçu* : le 27, 1 h., matin.)

Dans son ensemble, la presse allemande n'est pas favorable au traité qui vient d'être conclu entre l'Angleterre et l'État du Congo [3]. Elle formule contre cet arrangement une série de réserves juridiques et prévoit que la France ne tolérera pas la violation de ses droits acquis. Je vous enverrai par une occasion sûre un rapport sur ce curieux mouvement de l'opinion.

Le Directeur colonial à l'Office des Affaires étrangères a déclaré aujourd'hui à l'un de mes secrétaires que l'Allemagne n'acceptera pas, pour ses posses-

(1) Le Cabinet présidé par M. Casimir-Périer, était démissionnaire; il devait être remplacé le 30 mai par un ministère Charles Dupuy, dans lequel M. Hanotaux avait le portefeuille des Affaires étrangères.

(2) M. Bourée s'est acquitté le 27 mai de la tâche qui lui était prescrite (voir la dépêche de Bruxelles du 28 mai ci-dessous reproduite sous le n° 115).

(3) Voir ci-dessus, sous la date du 23 mai, le n° 107.

sions dans cette région africaine, la substitution du voisinage de l'Angleterre à celui de l'État belge. Il s'étonne de l'aberration où est tombé le roi Léopold en mécontentant à la fois la France et l'Allemagne et envisage comme particulièrement regrettable en ce moment la retraite du ministère Casimir-Périer qui s'est récemment montré prêt à marcher d'accord avec l'Allemagne pour les modifications à introduire dans le régime de la navigation du Niger [1].

Le langage très net de M. Kayser m'a paru mériter de vous être signalé [2].

111.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 42. *Berlin, 27 mai 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 mai; Dir. pol. 1er juin.)

Comme j'en informais Votre Excellence aujourd'hui même par mon télégramme n° 77 [3], l'impression produite ici par le récent accord anglo-congolais, telle du moins qu'elle est interprétée par la presse, est celle d'une amère surprise en même temps que d'un mécontentement manifeste. Sans se poser sans doute en champion des prétentions méconnues de la France, on relève du moins l'atteinte portée au droit de préemption qui nous est réservé, comme au principe de la neutralité de l'État du Congo. On se félicite aussi, plus sincèrement que jamais, de n'avoir pas, lors des négociations de 1893 avec l'Angleterre [4], fait le jeu de cette Puissance, qui avait essayé d'attirer les Allemands à l'est du Chari pour les interposer entre elle et nous, comme elle vient aujourd'hui d'y parvenir avec l'État indépendant. Mais la substitution du voisinage immédiat de l'Angleterre à celui d'un État neutre comme pays frontière à l'ouest de la colonie allemande de l'Est africain est une menace éventuelle trop directe pour ne pas provoquer de vives récriminations.

Les railleries de la *Gazette de la Croix* à l'adresse des protestations françaises, le calme même de la *Gazette de Cologne* n'empêchent pas que le ton général

[1] Saisi par le Gouvernement anglais d'un projet d'ordonnance préparé par la *Royal Niger Company* pour régler la navigation du fleuve et de ses affluents, le Gouvernement allemand avait chargé le comte Münster d'en aviser M. Casimir-Périer et de lui faire savoir confidentiellement qu'il désirait se mettre d'accord avec la France sur cette question. On n'a pas retrouvé la réponse du Ministre à cette proposition.

[2] Le déchiffrement du télégramme est ainsi annoté : « Il ne m'appartient pas d'engager mon successeur et je ne puis que lui laisser le soin de choisir la voie qui pourra le mieux sauvegarder les intérêts de la France. J'ai dû me borner à protester contre l'arrangement anglo-congolais. 25 mai 1894. Casimir Périer ». — Le texte de cette note fut télégraphié le 29 mai à Berlin, 11 h. 30, matin (n° 42).

[3] Ci-dessus reproduit sous le n° 110.

[4] Terminées par l'arrangement du 15 novembre 1893 (Voir le t. X de la présente série et *Die Grosse Politik*, VIII).

des journaux soit franchement hostile au traité et qu'on ait des raisons de croire qu'il correspond assez aux sentiments des cercles politiques et même gouvernementaux.

Tandis que le *Reichsbote* demande si l'Allemagne et la France se résigneront à cette violation de leurs droits, la *Gazette nationale* prend nettement position et consacre coup sur coup deux articles de fond à la critique de cet accord colonial. Après avoir constaté que le Souverain du Congo se prépare de sérieux embarras du côté de la France, « car la neutralité ne s'étend pas aux territoires donnés ou pris à bail », elle s'en prend naturellement surtout à la clause qui concède à l'Angleterre une bande large de vingt-cinq kilomètres entre le lac Tanganyika et le lac Albert. « Les limites de l'État du Congo, dit-elle, très précises de ce côté, ont été l'objet d'une fixation internationale. Il est fort douteux que, dans ces conditions, le roi Léopold soit fondé à faire de sa seule initiative la moindre cession de territoire, fût-ce sous la forme d'un contrat de bail. Le doute se fortifie encore lorsqu'on songe au droit de préemption de la France qui, seulement à cette condition, a adhéré à l'accord international de 1885. De notre côté, nous avons toujours attaché de l'importance à ce que nos possessions coloniales de l'Est africain fussent immédiatement limitrophes de l'État du Congo. Mais voilà qu'aujourd'hui l'Angleterre vient s'interposer entre lui et nous. Le Gouvernement ne pourra accepter ces modifications sans mot dire. Puis, revenant à la charge, avec quelques variantes, dans son second article : « Si l'absolue liberté du passage nous était assurée sur le territoire donné en bail, reprend la feuille nationale-libérale, le préjudice disparaîtrait pour nous, mais il faudrait alors que ce droit de l'Empire fût formellement reconnu et garanti. Il serait intéressant de savoir si le roi Léopold et le Cabinet de Londres, avant de conclure, ont pris l'avis du Gouvernement allemand. S'ils ont négligé cette procédure, il y a eu là une incorrection internationale commise, à laquelle l'Empire aurait le droit de répondre en ne reconnaissant pas le traité. En tout cas, conclut-elle, nous n'avons aucun motif pour aider la Grande-Bretagne dans sa politique coloniale, au moment surtout où cette Puissance témoigne de si peu de dispositions conciliantes à notre égard dans la question de Samoa ».[1] Plus significatives encore sont les appréciations de la *Vossische Zeitung*. Suivant la feuille progressiste, « la France ne donnera jamais son adhésion à un pareil arrangement, qui méconnaît son droit de préemption et viole le traité du Congo. Des négociations s'ouvriront vraisemblablement entre les Puissances, et le Gouvernement aura à réfléchir à l'attitude qu'il devra observer. Nous ne voulons pas préjuger de sa résolution, il nous semble pourtant que ce nouvel état territorial au nord du Tanganyika rapproche singulièrement nos intérêts de

[1] Sur la question de Samoa, voir *Die Grosse Politik*, VIII, nos 2024 et 2035.

ceux de la France. Nous n'avons jamais eu encore de conflit avec elle en Afrique; de nombreux au contraire se sont élevés entre nous et l'Angleterre, et nous craignons que l'avenir ne nous en réserve de fréquents à notre frontière occidentale. Puissions-nous être de mauvais prophètes».

En terminant cette revue de presse, je ne crois pas devoir passer sous silence les déclarations d'un journal berlinois, d'une importance politique certes beaucoup moindre que celle des feuilles précitées, mais dont le langage énergique est tout au moins remarquable. «Le présent accord, dit ainsi le *Berliner Fremdenblatt*, constitue une violation du traité du Congo et les deux parties contractantes portent un sérieux préjudice tant à la France qu'à l'Allemagne. Ce qui est légitime pour l'une l'est aussi pour l'autre. C'est la première fois depuis longtemps que ces deux Puissances ont des intérêts communs qui pourraient éventuellement être aussi défendus en commun. Dans tous les cas, il faut agir sur notre Gouvernement pour qu'il proteste énergiquement contre les procédés arbitraires de l'Angleterre.»

P. S. – 29 mai. — Je signalais au début de cette dépêche l'ironie avec laquelle la *Gazette de la Croix* parlait de nos droits méconnus par la convention anglo-congolaise. Ce journal paraît aujourd'hui les envisager avec beaucoup moins de légèreté, maintenant qu'il a enfin compris le préjudice direct que cause à l'Allemagne le traité du 12 mai. Ce changement d'attitude, comme les appréciations que la feuille conservatrice émet sur le rôle que l'Empire peut jouer en matière coloniale entre la France et l'Angleterre, sont intéressants à noter. «On ne peut nier, dit-elle, que ce contrat de bail ne constitue une manœuvre adroite pour tourner le droit de préemption de la France. Nous voudrions voir l'opinion publique en Allemagne prendre une attitude aussi résolue qu'en France. Le voisinage de l'État du Congo ou celui de l'Angleterre ne peut nous être indifférent, car cette dernière Puissance depuis le fameux traité de Zanzibar[1] ne nous a témoigné nulle part en Afrique la moindre bonne volonté, qu'on eût cependant pu attendre; bien au contraire elle nous a fait partout une concurrence plus égoïste et plus âpre que jamais. Celui qui se souvient de la Conférence du Congo et de la force irrésistible que représente l'union de l'Allemagne et de la France ne considérera pas encore le traité anglo-congolais comme définitif. Comme autrefois le traité anglo-portugais du 24 février 1884[2] fut rompu par l'entente de la France et de l'Allemagne, de même aujourd'hui il nous est loisible de faire échec à celui du 12 mai. L'Angleterre ou la France ne parviendront à leurs desseins que suivant que nous soutiendrons l'une ou l'autre. Or, rien ne nous force à accorder gratui-

[1] Par l'accord anglo-allemand du 1er juillet 1890, l'Allemagne reconnaissait le protectorat anglais sur Zanzibar. (Voir le t. VIII de la présente série, nos 95 et suiv.).

[2] Par ce traité les Anglais avaient reconnu les «droits historiques» des Portugais sur les côtes congolaises. (Voir au t. V de la présente série, n° 210 et s. suiv.).

tement notre appui efficace, et l'occasion incomparablement favorable qui s'offre à nous ne disparaîtra pas sans que nous en ayons profité».

112.

Note pour le Gouvernement britannique [1].

Londres, 28 mai 1894.

L'Ambassadeur de France près Sa Majesté le Roi d'Italie a communiqué au Gouvernement de la République le texte du protocole signé le 5 de ce mois par Leurs Excellences M. Crispi et Sir Clare Ford, en vue de compléter l'arrangement intervenu en 1891 entre l'Angleterre et l'Italie pour la délimitation des zones d'influence respectives dans l'Afrique orientale [2].

Après avoir pris connaissance de ce document, le Gouvernement français, considérant que les stipulations contenues dans l'accord dont il s'agit paraissent être en contradiction avec les déclarations échangées entre la France et l'Angleterre à la date du 2 février 1888 [3], croit devoir formuler les réserves les plus expresses à l'égard de l'acte en question et entend protester contre toute atteinte qui pourrait être portée directement ou indirectement à la situation actuelle du Harrar.

Je suis chargé, en conséquence, par mon Gouvernement de faire connaître à Votre Seigneurie les réserves en question et je lui serais reconnaissant de vouloir bien m'en donner acte [4].

(1) Remise à Lord Kimberley par M. Decrais.

(2) Voir ci-dessus n° 102.

(3) Au sujet de leurs possessions de la côte des Somalis (voir Martens, *op cit.*, 2e série, t. XX, p. 757).

(4) Par télégramme du même jour, n° 39, l'Ambassadeur de France à Rome a été chargé d'adresser au Gouvernement italien une protestation analogue, qui figure ci-dessous (n° 116) à la date du 29 mai.

Au protocole du 5 mai était jointe une déclaration confidentielle qui n'avait pas été publiée avec lui. Elle avait trait à l'intervention éventuelle des autorités britanniques dans la sphère d'influence italienne et dans le voisinage de la igne de délimitation pour faire observer les stipulations du protocole et maintenir l'ordre dans la sphère britannique : à cette fin le droit leur était reconnu d'entrer en communication directe avec les autorités du Harrar. Lorsque M. Hanotaux eut connaissance de cette déclaration additionnelle, il crut devoir protester auprès de Lord Dufferin contre une stipulation «aussi contraire au texte qu'à l'esprit de la clause des déclarations de 1888 consacrant l'intégrité du Harrar». «L'Italie, disait-il dans une lettre du 26 juin 1894, concéderait en fait à la Grande-Bretagne une situation privilégiée, puisqu'elle admettrait de sa part une sorte d'intervention temporaire dans le Harrar jusqu'au moment où elle pourra elle-même y établir effectivement le protectorat qui lui est reconnu par le Gouvernement britannique.

113.

NOTE POUR LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE [1].

Londres, 28 mai 1894.

Le Gouvernement français, après avoir pris connaissance de l'arrangement intervenu le 12 de ce mois entre le Gouvernement de la Grande-Bretagne et le Gouvernement de l'État indépendant relativement à leurs sphères d'influence respectives dans la région des Grands Lacs et du Haut-Nil, se trouve dans l'obligation de formuler les réserves les plus expresses à l'égard d'un acte dont les stipulations paraissent en contradiction tant avec les accords qui existent entre la France et l'État indépendant qu'avec la situation internationale de certaines contrées du bassin du Haut-Nil.[2]

114.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. CASIMIR-PÉRIER, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 41. *Berlin, 28 mai 1894.*

(*Reçu* : Cabinet, 31 mai; Dir. pol., 4 juin.)

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères est venu me rendre visite aujourd'hui et m'a entretenu spécialement de questions coloniales.

1° Le retard, involontaire de notre part, dans l'arrivée au gouverneur de l'État du Congo français des instructions relatives à l'exécution provisoire de l'arrangement du 15 mars dernier n'inquiète pas le baron Marschall [3]. Mais il m'a demandé de lui confirmer officiellement la communication officieuse que j'ai faite à ce propos au Directeur colonial (voir ma dépêche à Votre Excellence en date d'hier n° 40) [4]. Je lui ai promis satisfaction sur ce point.

(1) Remise à Lord Kimberley par M. Decrais.

(2) D'après la minute conservée aux archives de l'ambassade de France à Londres.

(3) Il s'agit de l'arrangement conclu à Berlin le 15 mars 1894 entre la France et l'Allemagne approuvant le protocole du 4 février (V. au présent volume n° 3 et p. 4 note 2).

(4) Dans cette dépêche, M. Herbette informait le Ministre qu'il avait fait donner à M. Kayser communication de la partie de la lettre du Ministre des Colonies relative à la notification à M. de Brazza de l'arrangement franco-allemand du 4 février (15 mars).

2° La dernière convention entre l'Angleterre et l'État du Congo belge lui paraît inacceptable pour l'Allemagne comme pour la France : il ne m'a pas fait d'ouverture formelle pour une résistance commune, mais il a exprimé le regret que notre crise ministérielle entravât la liberté de nos mouvements et nous fît perdre du temps pour formuler nos observations à Bruxelles comme à Londres.

M. Kayser, qui était venu me voir le matin même, m'avait précisé davantage le point de vue de son Gouvernement. Le plan de M. Cecil Rhodes d'unir, avec la connivence du Roi des Belges, le Cap aux sources du Nil sous la souveraineté anglaise est inadmissible : l'Allemagne est disposée à se joindre à nous pour s'opposer à sa réalisation.

La démarche que le comte Münster a faite tout récemment auprès de vous au sujet des ouvertures du Cabinet de Londres pour les modifications à introduire dans le régime de la navigation du Niger doit être considérée comme un premier pas dans la voie d'une entente de la France et de l'Empire allemand sur le terrain colonial [1]. Si le Gouvernement de la République se prête à un échange de vues sur cette question spéciale, il ne sera pas, suivant M. Kayser, nécessaire de procéder par notes identiques et simultanées : il suffira que nous soutenions, chacun de notre côté, les mêmes arguments et recommandions les mêmes solutions concertées d'avance.

Sans me prononcer sur le fond ni sur la tactique, je me suis borné à faire remarquer à M. Kayser qu'avant-hier encore le *Reichsanzeiger* a publié un arrangement par lequel l'Allemagne s'est entendue avec l'Angleterre pour un régime économique commun à leurs possessions de Togo et de la Côte d'Or, alors qu'elle a dénoncé, il y a un an, l'arrangement analogue qui réglait ses rapports douaniers avec la partie française de la même région [2].

Le Directeur colonial m'expliqua que la convention franco-allemande n'était pas indispensable, la frontière des possessions respectives des deux pays traversant des lagunes et étant, par suite, d'une surveillance facile. Au contraire, du côté anglais, elle est absolument ouverte. Mais rien ne nous empêcherait, si nous le voulions, d'adhérer à ce zollverein anglo-allemand. Le général Dodds, dans une récente visite au commissaire impérial, aurait reconnu l'opportunité de régler le régime douanier du Dahomey dans ses rapports avec les États limitrophes.

Je profite de cette occasion pour adresser à Votre Excellence le texte de la convention précitée[2].

[1] Voir ci-dessus n° 110 et la note 1 de la page 171.

[2] Convention du 24 février 1894 entre l'Allemagne et l'Angleterre destinée à établir une union douanière entre les possessions des deux pays situées sur la Côte d'Or et des Esclaves (Martens, *op. cit.*, 2e série, t. XX, p. 789).

115.

M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 11. Très confidentiel. *Bruxelles, 28 mai 1894.*

(*Reçu* : Cabinet, 31 mai; Dir. pol., 4 juin.)

[Après avoir annoncé qu'il avait formulé les réserves du Gouvernement français au sujet de la convention anglo-congolaise du 12 mai[1], M. Bourée indique le revirement qui commence à s'opérer dans l'opinion belge devant les complications dangereuses que peut entraîner cet accord. Exposant ensuite « les principales causes du regain de sympathie dont avait bénéficié, depuis le traité de 1887 avec la France, l'œuvre africaine du roi Léopold », il continue] :

Mais toutes ces séduisantes perspectives menaçent de s'évanouir comme un mirage dès que l'on apprendra que les relations de bon voisinage indispensables entre l'État indépendant et la France vont faire place à des conflits dont il est dès à présent impossible de limiter l'importance et la durée. Je serais bien surpris qu'un profond revirement dans tous les esprits n'en fût pas la conséquence à bref délai, et c'est à le provoquer et à l'accélérer qu'il conviendrait, suivant moi, d'employer tous nos efforts; car c'est par là, je le crois fermement, que nous avons les meilleures chances d'atteindre le plus sûrement le résultat que nous avons en vue. Le Roi, isolé de la Belgique, réduit à ses seules ressources personnelles, se verra paralysé et obligé de suspendre tous ces envois d'explorateurs et de troupes recrutées parmi les populations noires qui éclairent ou occupent successivement les territoires dont il convoite l'absorption. Toutes ses opérations, faute d'argent, vont se trouver suspendues et, si nous faisons de notre côté les diligences nécessaires pour mettre à profit son impuissance, réparer le temps perdu et reprendre l'avance dans les régions où nous voulons nous étendre, il ne dépend que de nous de rétablir nos affaires compromises et de ramener le Roi dans les limites qu'il n'aurait pas dû dépasser.

Pour atteindre ce résultat, il importerait, je le répète, de dissocier avant tout la cause du Roi de celle de la Belgique : à cette fin une campagne de presse devrait être entreprise tant en France qu'en Belgique : nos journaux devraient recevoir un mot d'ordre en vertu duquel toute latitude leur serait laissée pour attaquer comme elle mérite de l'être la conduite politique du Roi à notre égard et montrer qu'elle doit fatalement aboutir à des conflits armés

(1) Voir, en annexe à la présente dépêche, la note remise à M. de Grelle-Rogier.

dans lesquels la Belgique serait entraînée et qui lui feraient tout d'abord perdre le bénéfice des solennelles stipulations garantissant sa neutralité et desquelles dépend son existence nationale elle-même. Seulement, il serait très important, dans cette guerre de plume, de conserver les plus grands égards pour un peuple dont les inspirateurs, comme les mandataires, sont demeurés absolument étrangers jusqu'à présent aux procédés que nous reprochons, avec toute raison, au Roi et chez qui le bon sens pratique et réfléchi n'exclut pas, il faut le reconnaître, les sollicitations très vives de l'amour-propre et de la vanité. Il faudrait soigneusement éviter tout ce qui serait de nature à froisser chez lui ces sentiments, qui sont très ombrageux et très susceptibles et qui pourraient l'intéresser à faire cause commune avec le Roi — de qui nous voulons précisément dégager la nation — si nous ne nous attachions à faire très clairement ressortir que nous ne la solidarisons en rien avec le Souverain de l'État indépendant dans le mécontentement que nous cause une politique poursuivie en dehors d'elle, mais dont elle pourrait bien devenir elle-même l'innocente victime si elle n'abandonnait pas aux conséquences de ses actes celui qui doit seul en porter la responsabilité.

Au langage de nos journaux devrait correspondre, de l'autre côté de la frontière, celui des feuilles belges qui s'en feraient l'écho et en déduiraient les conclusions que nous avons intérêt à vulgariser et à voir adopter par l'opinion. L'article de la *Chronique* annexé à la présente lettre exprime l'idée que nous aurions à faire répandre ici par nos amis [1]. Je me suis assuré déjà qu'il nous serait facile d'obtenir à peu de frais l'assistance de plusieurs des principaux organes de la presse belge et si, comme je l'espère, Votre Excellence jugeait à propos d'entrer dans l'ordre d'idées que je viens d'avoir l'honneur de lui indiquer, je lui adresserais avant peu un exposé détaillé de la conduite que je proposerais de tenir à l'effet de stimuler et de centraliser ici les concours dont nous aurions besoin pour diriger l'opinion dans le sens qui correspondrait le mieux à nos projets en déconcertant ceux de nos adversaires. En cela d'ailleurs, nous ne ferions que nous inspirer de l'exemple que ceux-ci nous donnent eux-mêmes, car Votre Excellence, j'imagine, n'en est pas à apprendre que l'État indépendant du Congo a su se créer de nombreux auxiliaires dans la presse française, et pour nous attacher ceux auxquels je pense dans la presse belge, nous n'aurions certainement pas besoin de faire des sacrifices pécuniaires aussi étendus que l'ont été les siens.

Mais, en dehors des moyens auxquels nous aurions à recourir ici et qui nous permettraient d'agir sur l'esprit de la population belge, nous pourrions *éventuellement* être amenés à prendre des mesures énergiques au Congo même,

[1] Dans cet article, qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire, on peut lire : « Il s'en faut du tout au tout que la France accepte sans rechigner le traité que l'Angleterre vient de conclure avec l'État indépendant du Congo. »

soit pour affirmer d'une façon plus saisissante la fermeté de nos résolutions, soit pour mettre un terme à des empiétements qui ne tendent à rien moins qu'à nous supplanter brutalement et d'une façon d'autant plus blessante pour notre fierté dans les contrées que nous revendiquons que c'est pour une bonne part le sentiment de notre force qui nous a engagés à avoir, pour un adversaire défendu par sa faiblesse même, les ménagements dont il s'est fait des armes pour nous combattre. C'est là un autre aspect de la question qui nous occupe; mais pour qu'il fût étudié, d'après les données que nous possédons ici, avec la compétence spéciale que le sujet réclame, j'ai dû mettre à profit le zèle laborieux et le savoir technique de mon attaché militaire, M. le capitaine Haillot, qui s'est porté avec un goût des plus vifs à étudier les affaires du Congo et que j'ai prié de rechercher quels seraient au point de vue militaire les moyens auxquels il nous serait *éventuellement* possible de recourir pour appuyer de la façon la plus efficace, et au besoin par des démonstrations armées, l'action diplomatique que nous exercerions en Europe et la campagne de presse dont j'ai sommairement expliqué, comme je la comprendrais, la nature et l'objet.

M. le capitaine Haillot, pour répondre à mon désir, vient de me remettre le mémoire que Votre Excellence trouvera sous ce pli [1] et qu'il vous serait reconnaissant de vouloir bien transmettre, après en avoir pris connaissance, à M. le Ministre de la Guerre.

Je recommande tout particulièrement à votre attention le passage de ce travail où notre attaché militaire suggère l'idée de réclamer le rappel des officiers de l'armée belge employés par le Roi en dehors de son royaume à des opérations étrangères au bien du service belge et qui ne répondent qu'aux convenances de sa politique personnelle, alors que ces opérations peuvent avoir pour conséquence de mettre ces officiers aux prises avec les nôtres et amener des collisions entre les troupes de l'État et nos soldats.

En présence de la crise aiguë que traversent en ce moment nos rapports avec le Gouvernement de l'État indépendant, j'ai pensé, M. le Ministre, qu'il était de mon devoir de vous exposer *objectivement* dans leur ensemble, et en tenant compte de tous les éléments dont se compose le problème très complexe que nous avons à résoudre, les moyens auxquels il semblerait, *selon les circonstances*, possible de recourir afin de conjurer les effets d'une politique éminemment préjudiciable au développement de nos intérêts coloniaux africains et qui me paraît devoir appeler les plus sérieuses délibérations du Gouvernement. Je m'estimerais infiniment heureux si, dans les pages qui précèdent, Votre Excellence trouvait des indications utilisables ou des idées dont elle jugerait pouvoir tirer avantage pour sortir, au mieux de nos intérêts et de notre dignité, des difficultés que nous suscitent nos concurrents et nos rivaux, au

(1) Non reproduit.

moment où la conclusion du traité anglo-congolais du 12 mai n'en fait que trop clairement ressortir la gravité.

P. S. — Cette lettre venait d'être écrite, quand a paru dans la *Réforme* l'article que je crois devoir également vous soumettre (1). La thèse qu'il développe ne peut que profiter aux idées que nous devons chercher à propager et qui rentrent d'ailleurs dans la ligne générale de ce journal. De ce côté-là, je suis donc également assuré que nous rencontrerons les sympathies dont nous avons besoin et qu'il suffira d'éclairer et d'encourager par des intermédiaires sûrs que j'ai déjà à ma disposition.

ANNEXE.

Note remise à M. de Grelle-Rogier le 27 mai dans l'après-midi.

Bruxelles, 27 mai 1894.

Le soussigné, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République française, a reçu l'ordre de son Gouvernement de faire savoir à Son Excellence M. le comte de Grelle-Rogier, Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères de l'État indépendant du Congo, que le Gouvernement français, après avoir pris connaissance de l'arrangement intervenu le 12 de ce mois entre le Gouvernement de la Grande-Bretagne et le Gouvernement de l'État indépendant dans la région des Grands Lacs et du Haut-Nil, se trouve dans l'obligation de formuler les réserves les plus expresses à l'égard d'un acte dont les stipulations paraissent en contradiction tant avec les accords qui existent entre la France et l'État indépendant qu'avec la situation internationale de certaines contrées du bassin du Haut Nil.

Le soussigné est, en même temps, chargé de demander à Son Excellence M. le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères de l'État indépendant de vouloir bien lui donner acte des présentes réserves.

(1) Dans cet article intitulé : « *L'aventure* », on critiquait vivement la politique « aventureuse » de Léopold II, « souverain absolu du Congo, aussi autocrate que le Tsar ».

116.

Note pour le Gouvernement italien [1].

Rome, 29 mai 1894.

Le 5 de ce mois, Votre Excellence a donné connaissance à la Chambre des députés d'un Protocole signé le matin même à Rome par M. Crispi et Sir Clare Ford en vue de compléter les déclarations échangées en 1891 entre l'Italie et l'Angleterre pour la délimitation des zones respectives d'influence dans l'Afrique orientale.

Après étude de la question, il a paru à mon Gouvernement que les stipulations contenues dans cet accord sont en contradiction avec les déclarations échangées entre la France et l'Angleterre à la date du 2 février 1888 relativement à la démarcation de leurs possessions de la Côte Somali et à la situation du Harrar.

Je suis chargé, en conséquence, de vous faire connaître que le Gouvernement de la République française croit devoir formuler les réserves les plus expresses à l'égard de l'acte du 5 mai et qu'il entend protester contre toute atteinte qui pourrait être portée directement ou indirectement à la situation actuelle du Harrar.

Je serai très obligé à Votre Excellence de vouloir bien me donner acte de la présente communication [2].

117.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Casimir-Périer, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 78. *Berlin, 29 mai 1894, 5 h. 10, soir.*

(*Reçu* : 6 h. 30, soir.)

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères à qui j'ai parlé aujourd'hui, d'après votre télégramme n° 42 [3], de la protestation que vous avez adressée, par mesure conservatoire, à Londres et à Bruxelles [4], contre la récente convention anglo-congolaise, m'a dit avoir informé le roi Léopold que l'Allemagne

(1) Remise au baron Blanc par M. Billot.
(2) Voir ci-dessus n° 112.
(3) Voir ci-dessus n° 110, p. 171, note 2.
(4) Voir ci-dessus n°s 113 et 115.

ne saurait accepter qu'une modification fût introduite sans son assentiment dans la situation de voisinage réglée par la convention de 1884 avec l'État du Congo. La chancellerie impériale ne juge pas à propos de mettre en cause jusqu'à nouvel ordre l'Angleterre, avec qui elle n'est pas d'accord sur le point en question.

Le baron Marschall a exprimé de nouveau le regret que notre crise ministérielle [1] paralysât momentanément l'action du Gouvernement de la République dans une affaire de cette importance.

118.

M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 12. *Bruxelles, 31 mai 1894.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 1er juin.)

Après une attente qui n'a pas duré moins de trois jours, j'ai enfin reçu la réponse de M. de Grelle-Rogier à la note que je lui avais adressée le 27 [2]. Vous en trouverez la copie ci-annexée.

Elle ne me paraît pas de nature à modifier les impressions que nous avait inspirées la divulgation du traité du 12 mai et je doute fort que les méditations que nous recommande le Secrétaire d'État des Affaires étrangères de l'État indépendant doivent nous amener à reconnaître avec lui que l'entente intervenue entre son Département et l'Angleterre ne soit en désaccord avec aucun des engagements que le roi Léopold a contractés avec la France.

Car enfin, de deux choses l'une : ou les territoires sur lesquels doit s'étendre, aux termes de ces stipulations, l'action de l'État indépendant sont libres de toute domination étrangère et reconnue ; ou ils font partie intégrante des possessions du Khédive et de la Turquie. L'alternative est forcée : dans le premier cas, il est à noter d'abord que ces territoires sont situés très au nord de la ligne de démarcation convenue en 1887 entre l'État indépendant et nous [3], et cela quel que soit le cours du fleuve auquel il convienne d'attacher la dénomination d'Oubangui, en admettant même, si l'on veut, que cette appellation doive s'appliquer au M'Bomou : dès lors, le Bahr el Ghazal se trouvant compris dans la zone expressément « abandonnée à notre influence », quelle valeur attacher, pour justifier les entreprises belges dans cette région, à l'argument qui se baserait sur *le droit des premiers occupants ?*

(1) Voir page 170, note 1.
(2) Voir ci-dessus le n° 115 (annexe).
(3) Protocole du 29 avril 1887. (Martens, *op. cit.*, 2e série, t. XVI, p. 588).

Dans la deuxième hypothèse, comment l'Angleterre pourrait-elle disposer de provinces qui ne lui appartiennent pas et déléguer, de ce chef, au roi des Belges un droit qui serait destructif de celui que nous tenons de notre traité de 1887 ?

D'autre part, sur quels raisonnements, si subtils qu'ils fussent, pourrait-on se fonder pour soutenir que l'aliénation partielle, au profit des Anglais, de la bande de territoire abandonnée à leur occupation et à leur administration le long de la frontière orientale de l'État ne donne pas ouverture à notre droit de préemption ?

Qu'on le remarque, c'est précisément cette aliénation — on n'en saurait plus douter — qu'avait en vue M. Beernaert en 1890, quand, se retranchant derrière la lettre des engagements naguère pris envers nous, il prétendait que nous ne serions, le cas échéant, fondés à réclamer que «*contre des aliénations qui seraient faites à titre onéreux,* c'est-à-dire contre *des ventes* donnant *lieu à des payements en espèces,* mais *que le Roi restait indubitablement maître d'abandonner à titre gratuit telle ou telle partie de l'Etat indépendant qui serait à sa convenance, voire même la totalité de ses possessions, s'il le jugeait bon, sans que nous eussions rien à y redire*» [1].

Votre Excellence retrouvera dans les archives de cette époque le détail des vives discussions qui se sont élevées à ce propos entre le Premier Ministre belge et moi, et il lui paraîtra d'autant moins inopportun de se reporter à ce qui s'est ainsi dit, alors qu'un incident assez intéressant, soulevé hier à la Chambre par M. Houzeau de Lehaie, député libéral, est venu donner à ces souvenirs rétrospectifs un certain regain d'actualité : le *Journal de Bruxelles,* dans le compte rendu ci-annexé de la séance d'hier à la Chambre [2] publie, en même temps que la question adressée au Gouvernement par M. Houzeau de Lehaie touchant les droits éventuels de la Belgique sur les territoires du Congo, le texte de la réponse qu'y a faite M. le comte de Mérode. L'interpellateur a paru se contenter de ces éclaircissements, dont M. Beernaert a cru utile de corroborer le sens par son témoignage personnel. Le complément d'informations ainsi fourni par l'ancien Premier Ministre laisse soigneusement dans l'ombre les particularités auxquelles je faisais allusion plus haut et dont la divulgation n'eût guère contribué à affermir le sentiment de sécurité qu'ont tant d'intérêt à inspirer aux membres de la représentation nationale tous ceux qui désirent se concilier leur vote dans la question du chemin de fer du Congo.

Pour en revenir à la note de M. le comte de Grelle-Rogier, j'imagine que le dernier paragraphe de ce singulier document ne causera pas à Votre Excellence moins de surprise que je n'en ai éprouvé moi-même. On se demande effectivement comment il se peut que le Gouvernement de l'État indépendant,

[1] Voir le tome VIII de la présente série.

[2] Non reproduit.

après avoir obstinément enveloppé du mystère le plus profond les opérations qu'il a dirigées dans la vallée du Nil et, paraît-il, vers le Bahr el Ghazal, cherche à se prévaloir aujourd'hui contre nous du silence que nous avons gardé sur des actes dont nous ne pouvions avoir aucune connaissance et que l'on s'est toujours efforcé de nous dissimuler en opposant à nos demandes de renseignements des refus de s'expliquer ou des défaites dont le caractère parfois n'était rien moins que courtois.

ANNEXE.

Note du comte de Grelle-Rogier.

Bruxelles, 30 mai 1894.

Le soussigné, Secrétaire d'État des Affaires étrangères de l'État indépendant du Congo, a eu l'honneur de recevoir l'office de Son Excellence M. Bourée, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République française, en date du 27 mai.

En donnant acte à Son Excellence M. Bourée, de cette communication, conformément à sa demande, le soussigné n'hésite pas à exprimer l'entière confiance qu'un nouvel et complet examen convaincra le Gouvernement français que l'entente intervenue entre l'État indépendant du Congo et l'Angleterre n'est en désaccord avec aucun des engagements de l'État indépendant avec la France.

Il se plaît en outre à compter que le Gouvernement français voudra bien, lors de cet examen, ne pas perdre de vue que l'activité congolaise dans le Bassin du Nil a pris naissance dès 1890 et s'exerce aujourd'hui sur plusieurs points du cours du fleuve ainsi que dans le Bahr el Ghazal, et cela sans avoir jamais soulevé d'observation critique de la part de la France.

119.

Note de l'Ambassade d'Italie.

Paris, 31 mai 1894.

(*Reçu :* Cabinet, 1er juin; Dir. pol., 2 juin.)

Par une note en date du 29 mai courant, M. l'Ambassadeur de France à Rome a communiqué au Ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté le Roi d'Italie que le Gouvernement de la République française, s'appuyant sur les déclarations échangées au mois de février 1888 entre le Ministre britannique des Affaires étrangères et l'Ambassadeur de France, croit devoir formuler les réserves les plus expresses à l'égard du protocole anglo-italien de délimitation du 5 mai courant et entend protester contre toute altération qui

pourrait être apportée directement ou indirectement à la situation actuelle du Harrar.

Les déclarations franco-anglaises de 1888 communiquées au ministère royal des Affaires étrangères par le Gouvernement de Sa Majesté britannique contiennent la simple réserve de ne pas renoncer à s'opposer à une autre Puissance qui aurait cherché à s'arroger des droits sur le Harrar. Au mois d'octobre 1889, l'Italie notifia au Gouvernement français, en conformité et aux termes de l'article 34 de l'Acte général de la Conférence de Berlin [1], la stipulation qui faisait de l'Italie la Puissance protectrice de l'Éthiopie, dont le Harrar formait déjà partie intégrante. Le Gouvernement de la République, loin de se prévaloir de la réserve susdite, donna, par une note en date du 20 octobre 1889, acte formel de cette notification à l'ambassade d'Italie à Paris.

Pour ces raisons, que le Gouvernement de la République, nous en avons la confiance, reconnaîtra fondées, le Gouvernement du Roi est dans l'impossibilité de prendre acte de réserves ou de protestations qui tendraient à altérer l'état de droit ci-dessus énoncé.

120.

M. Roustan, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 92. *Madrid, 31 mai 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 8 juin.)

Par une lettre très confidentielle en date du 29 de ce mois [2], le prédécesseur de Votre Excellence m'a communiqué un rapport du Ministre de France à Tanger au sujet des clauses secrètes qui auraient été stipulées au cours des négociations suivies à Marrakech par le Maréchal Martinez Campos et qui ont abouti au traité signé le 5 mars dernier entre l'Espagne et le Maroc [3].

D'après les informations recueillies par le Dr Linarès, ces clauses secrètes seraient au nombre de deux : l'une aurait pour but d'empêcher Sa Majeste chérifienne de recourir, sans s'être mise au préalable d'accord avec le Gouvernement de Madrid, à un emprunt à l'étranger en vue de faire face au payement de l'indemnité stipulée dans le traité, et l'autre aurait trait à l'envoi, au cours

(1) Voir le t. VII de la présente série, n° 514, note.

(2) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette lettre, dont le contenu est résumé ci-dessous.

(3) Voir ci-dessus n° 100.

de la présente année, d'une expédition marocaine au Riff pour châtier les coupables et pour assurer l'exécution de la délimitation territoriale de la zone neutre.

Je crois devoir faire observer à Votre Excellence que l'obligation pour le Sultan de se mettre d'accord avec le Gouvernement espagnol, dans le cas où il se trouverait dans la nécessité de recourir à un emprunt, est très explicitement mentionnée dans l'avant-dernier paragraphe de l'article 6 du traité signé le 5 mars à Marrakech et publié intégralement dans le *Livre rouge* dont j'ai envoyé un exemplaire au Département par ma dépêche du 9 avril dernier n° 68[1].

Quant à l'engagement pris par le Sultan d'organiser au cours de cette année une expédition afin d'assurer le châtiment des coupables du Riff, il ne figure pas dans le traité; mais le Maréchal Martinez Campos en a pris acte et en informe son Gouvernement dans un rapport daté de Marrakech, 5 mars 1894, et publié dans le *Livre rouge* (page 123) dont j'ai envoyé au ministère un second exemplaire annexé à ma dépêche du 10 avril n° 73[2] : cette lettre est précisément une analyse du rapport que le Maréchal a adressé au Ministre d'État à la fin de sa mission, et la promesse faite par Moulay Hassan d'envoyer une expédition dans la direction du Riff y est spécialement mentionnée.

121.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 67. *Londres, 1er juin 1894, 1 h., soir.*

(*Reçu* : 4 h. 15, soir.)

Je reçois les réponses de Lord Kimberley aux deux notes que je lui avais adressées [3].

En ce qui concerne le traité avec le Congo, Sa Seigneurie me donne simplement acte de ma communication, « sans discuter ni admettre les considérations sur lesquelles sont basées ces réserves ».

Quant au traité avec l'Italie. le Ministre des Affaires étrangères déclare que le Gouvernement anglais n'a jamais eu l'intention de se départir et qu'en fait, il ne s'est point départi des engagements pris envers la France. Le traité signé par le roi Ménélik avec l'Italie en 1889[4], a eu pour effet, par son article

(1) Non reproduite.

(2) Non reproduite.

(3) A la date du 28 mai (voir ci-dessus les nos 112 et 113).

(4) Traité d'Ucciali (2 mai 1889).

17, de placer le Harrar, en tant que dépendance de l'Abyssinie, dans la sphère d'influence italienne. Or le Gouvernement français n'a point alors exercé le droit d'opposition qui était réservé dans la déclaration de 1888 (1). Le protocole récemment signé à Rome « ne fait donc, en ce qui concerne le Harrar, que reconnaître l'état de choses actuel qui a existé depuis plusieurs années »(2).

Je vous envoie par la poste copie de ces documents.

ANNEXE I.

LORD KIMBERLEY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE GRANDE-BRETAGNE,

À M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

Foreign Office, may 31 1894.

I have the honour to acknowledge the receipt of your note of the 28th instant in which you state that the stipulations contained in the agreement concluded in the 5th Instant between Her Majesty's Government and that of Italy with regard to the spheres of influence of the two countries in East Africa appear to your Government to be in contradiction with declarations exchanged between Great Britain and France on the 2nd of february 1888 and that they consequently consider it their duty to make the most express reservations with regard to that instrument and to protest against anything which might directly or indirectly tend to alter the actual position of Harrar.

I need scarcely say that it could not be the intention of Her Majesty's Government to enter into any agreement or to take any steps which would be inconsistent with their engagements to the French Republic, and I think that on further examination your Government will be convinced that there has been no departure from those engagements.

The provisions of the Declarations exchanged in february 1888 which bear on the subject are as follows :

« 1. The protectorates exercised, or to be exercised by Great Britain and France shall be separated by a straight line starling from a point on the coast opposite to the wells of Hadon and passing through the said wells to Abassonen ; from Abassonen, the line shall follow the caravan road as far as Bia Kabouba, and from this latter point it shall follow the caravan road from Zeyla to Harrar passing through Gildessa. It is expressly agreed that the use of the wells of Hadon shall be common to both parties.

« 3° The two Governments pledge themselves to abstein from taking any action

(1) Arrangement franco-anglais du 2-9 février 1888 concernant la côte Somali (art. 3).

(2) Voir ci-dessus n° 116.

or exercising any intervention, the Government of the Republic to the East of the above line, Her Britannic Majesty's Government to the west of the same line.

« 4° The two Governments engage not to endeavour to annex Harrar, nor to place it under their Protectorate. In taking this engagement the two Governments do not renounce the right of opposing attempts by any other Power to acquire or assert any rights over Harrar.

« 5° It is expressly agreed that the caravan road from Zeyla to Harrar, by way of Gildessa, shall remain open in its entire extent to the commerce of the two nations as well as to that of the natives. »

In the previous year 1887, Harrar had been taken possession of by Menelek, King of Abyssinia, and Ras Makunan, one of his lieutenants, was appointed by his and has since remained is Vakil or Representative there. The Abyssinians under Ras Makunan have extended their authority Northward up to Gildessa and to the East and North-East of the town of Harrar as far as the limits mentioned in the Protocole recently signed at Rome.

A Treaty between Italy and King Menelek was signed on the 2nd of May 1889 and duly ratified in the following september, of which article XVII is as follows :

« His Majesty the King of Ethiopia consents to make use of the Italian Government for any negociations which he may enter into with other Powers and Governments. »

The obvious international effect of this stipulation, which was specially notified to the British and French Governments at the time, was to bring Harrar, as a dependency of Abyssinia, within the Italian sphere of influence, so far as other Governments are concerned.

Her Majesty's Government saw no reason for opposing this arrangement, nor did the French Government intimate that they intended to exercise the right of opposition which was reserved in the declaration of 1888.

The protocol of the 5th of May, which defines the limits of the spheres of influence of Great Britain and Italy, does no more, as regards Harrar, than recognize the actual state of things which has existed for several years past.

TRADUCTION.

Foreign Office, 31 mai 1894.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 28 courant, dans laquelle vous déclarez que les stipulations contenues dans l'arrangement conclu le 5 courant entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement italien en ce qui regarde les sphères d'influence des deux pays dans l'Afrique orientale paraissent à votre Gouvernement être en contradiction avec les déclarations échangées entre la Grande-Bretagne et la France le 2 février 1888 et que vous considérez, en conséquence, comme étant de votre devoir de faire les réserves les plus expresses en ce qui concerne cet instrument et de protester contre tout ce qui pourrait directement ou indirectement tendre à modifier la situation actuelle du Harrar.

J'ai à peine besoin de dire qu'il ne saurait être dans l'intention du Gouvernement de Sa Majesté de conclure quelque arrangement que ce soit ou de se livrer à des actes quelconques qui seraient incompatibles avec ses engagements vis-à-vis de la République française, et je crois que, à la suite d'un examen plus approfondi, votre Gouvernement se convaincra que l'on ne s'est pas départi de ces engagements.

Les dispositions contenues dans les déclarations échangées en février 1888, et qui portent sur ce sujet, sont les suivantes :

« 1° Les protectorats exercés ou à exercer par la Grande-Bretagne et la France seront séparés par une ligne droite partant d'un point sur la côte opposé aux puits de Hadon et passant par lesdits puits pour se rendre à Abassouem ; d'Abassouem, cette ligne suivra la route de caravane jusqu'à Bi a-Kaboba et, de ce dernier point, elle suivra la route de caravane de Zeïla à Harrar en passant par Guildessa. Il est expressément convenu que l'usage des puits de Hadon sera commun aux deux parties.

« 3° Les deux Gouvernements s'engagent à s'abstenir de toute action ou de toute intervention, le Gouvernement de la République à l'est de la ligne ci-dessus, le Gouvernement de Sa Majesté britannique à l'ouest de la même ligne.

« 4° Les deux Gouvernements s'engagent à ne pas tenter d'annexer Harrar, ni de le placer sous leur protectorat. En prenant cet engagement les deux Gouvernements ne renoncent pas au droit de s'opposer aux tentatives faites par toutes autres Puissances d'acquérir ou d'alléguer des droits sur le Harrar.

« 5° Il est expressément convenu que la route de caravane de Ze la à Harrar en passant par Gildessa demeurera ouverte sur tout son parcours, dans toute son étendue, au commerce des deux nations aussi bien qu'à celui des indigènes. »

Au cours de l'année précédente 1887, Ménélik, roi d'Abyssinie, a pris possession du Harrar, et le Ras Makonnen, un de ses lieutenants, a été nommé par lui et est resté depuis son wakil ou représentant dans le Harrar.

Les Abyssins sous le Ras Makonnen ont étendu leur autorité vers le Nord jusqu'à Guildessa, vers l'est et le nord-est de la ville de Harrar jusqu'aux limites mentionnées dans le protocole récemment signé à Rome.

Il a été signé le 2 mai 1889 entre l'Italie et le roi Ménélik un traité qui a été dûment ratifié au mois de septembre suivant et dont l'article XVII est ainsi conçu :

« Sa Majesté le roi d'Éthiopie consent à avoir recours au Gouvernement italien pour toutes négociations qu'il pourra engager avec d'autres Puissances et Gouvernements. »

L'effet international manifeste de cette stipulation, qui a été spécialement notifiée à l'époque aux Gouvernements britannique et français, a été de placer Harrar, comme dépendance de l'Abyssinie, dans la sphère d'influence italienne vis-à-vis des autres Gouvernements.

Le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas vu de raison de s'opposer à cet arrangement et le Gouvernement français n'a pas non plus notifié qu'il entendait exercer le droit d'opposition qui a été réservé dans la déclaration de 1888.

Le protocole du 5 mai, qui définit les limites des sphères d'influence de la Grande-

Bretagne et de l'Italie, ne fait autre chose, en ce qui concerne le Harrar, que de reconnaître l'état réel des choses qui existe depuis plusieurs années.

ANNEXE II.

LORD KIMBERLEY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE GRANDE-BRETAGNE,

À M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

Foreign Office, may 31st 1894.

I have the honour to acknowledge the receipt of your note of the 28th instant informing me of the reservations made by your Government with regard to the agreement concluded on the 12th instant between Her Majesty's Government and this Majesty the King of the Belgians as Sovereign of the Independent State of the Congo.

In accordance with your Excellency's request and without discussing or admitting the grounds on which those reservations are based, I have the honour to inform you that Her Majesty's Government take note of your communication.

TRADUCTION.

Foreign Office, 31 mai 1894.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 28 courant, par laquelle vous m'informez des réserves de votre Gouvernement concernant l'arrangement conclu le 12 courant entre le Gouvernement de Sa Majesté et celui de Sa Majesté le Roi des Belges comme Souverain de l'État Indépendant du Congo.

Conformément à la demande de Votre Excellence, et sans dicuter ni admettre les raisons sur lesquelles reposent ces réserves, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de Sa Majesté prend note de votre communication.

122.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n° 52. *Paris, 1er juin 1894, 11 h. 55, soir.*

Nous avons protesté à Londres et à Bruxelles contre le récent arrangement anglo-congolais (1), qui est en contradiction tant avec les accords existant

(1) Du 12 mai (voir ci-dessus nos 113 et 115).

entre la France et l'État du Congo qu'avec la condition internationale des provinces égyptiennes du Haut-Nil.

Nous avons des raisons de croire que l'Allemagne n'entend pas, de son côté [1], se désintéresser de la situation créée par une initiative qui ne doit d'ailleurs laisser indifférente aucune des Puissances signataires soit de l'Acte général de Berlin, soit des actes consacrant l'intégrité de l'Empire ottoman.

Au Parlement anglais même, des voix se sont élevées pour rappeler les droits du Sultan et, pas plus à Londres qu'à Bruxelles, l'opinion ne peut envisager sans préoccupation les responsabilités assumées par les deux parties contractantes.

D'autre part, les appréhensions manifestées récemment par la Porte sur le seul bruit d'une expédition projetée par l'État du Congo dans la vallée du Haut-Nil [2] ne nous permettent pas de douter de la profonde impression qu'a dû produire à Constantinople l'arrangement en question, succédant à l'occupation de Ouadelaï par les Anglais [3] et à la convention anglo-italienne tendant à consacrer l'établissement des Italiens dans la région comprise entre la mer Rouge et le Nil.

Il me paraît impossible que le Sultan méconnaisse l'intérêt pressant qu'il y a pour son Empire à ne pas laisser créer de précédents dont les conséquences doivent si manifestement s'étendre bien au delà de la région même où la politique anglaise tente aujourd'hui de les faire accepter.

Notre représentant à Constantinople a d'ailleurs été invité à s'assurer des dispositions de Sa Majesté et à lui signaler les indications qui permettront au Sultan de se rendre compte de l'opportunité et des chances de succès d'une démarche très nette de sa part dans le sens qu'exige la défense de ses droits.

En ce qui concerne l'accord anglo-italien, nous avons fait connaître à Londres et à Rome [4] que nous nous trouvions dans l'obligation de faire les plus expresses réserves à l'égard d'un acte qui est en contradiction avec les déclarations échangées en 1888 entre la France et l'Angleterre relativement à la démarcation de leurs possessions de la Côte Somali et à la condition du Harrar et que nous entendions protester contre toute modification qui serait apportée directement ou indirectement à la situation actuelle de ce pays.

Le Gouvernement impérial, dont l'attention semble depuis quelque temps

(1) Voir la dépêche de M. Herbette du 28 mai, son télégramme du 2 mai (ci-dessus nos 11 et 117) et aussi *Die Grosse Politik*, VIII, nos 2031 et suivants.

(2) Le Sultan s'était inquiété d'un tel projet et avait fait interroger à ce sujet M. Cambon (télégr. de Constantinople à Paris du 12 avril, n° 43).

(3) Le colonel Colvile, commissaire britannique da s l'Ouganda, venait d'occuper Ouadelaï, capitale de l'a cienne province équatoriale.

(4) A Londres par note du 28 mai, à Rome par note du 29 (ci-dessus nos 112 et 116).

s'être portée sur les affaires d'Abyssinie, n'aura pas manqué, de son côté, d'envisager les conséquences de l'accord anglo-italien et je ne puis douter que le caractère même des relations qui unissent aujourd'hui les deux pays ne détermine le Cabinet de Saint-Pétersbourg à encourager et à seconder nos efforts pour faire prévaloir dans l'Afrique orientale des principes et des droits dont il ne saurait apprécier la valeur d'une façon différente de la nôtre [1].

123.

Note du Ministre [2].

Entretien avec Lord Dufferin.

Paris, 2 juin 1894.

J'ai été rendre hier à Lord Dufferin ma visite de prise de possession du Ministère. L'entretien s'est assez naturellement porté sur les questions soulevées par la convention anglo-congolaise [3]. Mais en raison des conditions spéciales de cette visite de courtoisie, il a été convenu que la conversation avait un caractère tout personnel et en quelque sorte confidentiel. J'ai marqué à Lord Dufferin le regret que j'avais de prendre possession du portefeuille des Affaires étrangères à un moment où des difficultés sinon graves, du moins très sérieuses, risquaient de rendre moins aisée la tâche de ceux qui sont appelés à maintenir à nos rapports le caractère d'harmonie et de vive cordialité qu'ils ont gardé depuis si longtemps. J'ai appelé son attention non seulement sur le mouvement d'opinion qui se manifestait si unanimement en France, mais aussi sur le fond même de l'affaire, où des intérêts très sérieux se trouvent engagés de part et d'autre. Lord Dufferin, après avoir fait quelque résistance pour entrer dans la discussion, a fini par me suivre ; il a de lui-même fait le résumé qu'il savoie, m'a-t-il dit, chaque jour à Londres du mouvement d'opinion en France et, tout en affirmant qu'il n'avait aucune instruction de son Gouvernement, il a indiqué les griefs exposés dans la presse française. Ils se résument, a-t-il dit, à trois chefs : la question de l'intégrité de l'Empire ottoman, celle du droit de préemption et enfin celle des territoires visés par la convention de 1887 [4] et qui sont en litige entre la France et l'État du

(1) Ce télégramme a été adressé, le même jour, à l'Ambassadeur de France à Constantinople (n° 2).

(2) Cette note a été rédigée par M. Hanoux sur un aide-mémoire écrit le 1er juin, près l'entretien du Ministre avec Lord Dufferin. D'après ses derniers paragraphes elle était évidemment destinée à M. Decrais et a dû être adressée à l'Ambassadeur sous forme de « lettre particulière ».

(3) Du 12 mai (voir la dépêche de Londres du 23 mai ci-dessus reproduite sous le n° 107).

(4) Protocole franco-congolais du 29 avril 1887.

Congo... Je n'ai pas voulu le suivre sur ce terrain et je l'ai interrompu en lui disant : « Ce dont nous nous plaignons, ce n'est pas seulement de tel ou tel point, c'est de la convention en bloc et de la façon dont elle a été conclue. Est-ce au moment où des difficultés déjà assez sérieuses existent entre les deux pays qu'une pareille convention peut être conclue et publiée, avec la considération aggravante qu'elle coïncide avec d'autres dont le caractère n'est pas plus satisfaisant au regard des traités existants ni au point de vue des égards dus à la France ?» Je développai brièvement ces indications. Lord Dufferin parut les écouter avec attention. Puis il medit : — « Que peut-on faire maintenant ? la convention est faite.» — « Elle est mal faite, lui dis-je. Il faudrait y renoncer.» — « Mais comment sortir de cette difficulté sans mettre le Gouvernement anglais dans une situation des plus fausses ?» — « Cela, dis-je, vous regarde plus que nous. Cherchez, je ne me refuse pas d'ailleurs à chercher de mon côté. Nous reparlerons de tout cela. Aujourd'hui, je ne veux vous dire qu'une chose : nous avons encore plusieurs jours pour essayer d'arranger, dans des conditions satisfaisantes, une difficulté que vous avez soulevée brusquement. Je dois être incessamment interpellé au Parlement. Ma réponse dépendra beaucoup de la suite officielle que vous croirez devoir donner à cet entretien tout personnel. Croyez-vous pouvoir être en mesure de le reprendre au point où nous le laissons d'ici jeudi ? Si oui, je suis à votre disposition pour attendre. Sinon, je brusquerai les choses ; car l'opinion en France a besoin qu'on lui parle, qu'on la dirige, qu'on la modère, s'il en est encore temps.» Lord Dufferin m'a prié de retarder la date de l'interpellation à jeudi[1]. Au cours de l'entretien, j'ai indiqué très discrètement que la solution présente de la difficulté serait peut-être dans une entente provisoire ayant pour effet de « tenir en suspens » la convention anglo-congolaise. Cette suggestion n'a pas paru être écartée de prime abord par Lord Dufferin. Il m'a dit, en riant : « Connaissez-vous des précédents?» Je lui ai répondu : « Ce sera, comme pour la convention, nous en créerons au besoin.» Il a aussi fait allusion, d'autre part, à la nécessité pour l'Angleterre, en tout état de cause, de garder Ouadelaï [2]. Je n'ai pas relevé cette indication.

Tout ce qui précède est strictement destiné à votre information personnelle et ne doit en rien transpirer dans vos conversations. J'ai voulu profiter du caractère plutôt amical de ce premier entretien pour laisser la porte ouverte à une négociation sur les chances de laquelle je ne me fais guère d'illusion. Cependant, je crois qu'il serait utile que vous puissiez voir sans retard Lord Kimberley et au besoin Lord Rosebery, que vous lui fassiez part des inquiétudes que vous cause l'état de l'opinion en France ; vous voudriez bien faire

(1) 7 juin.
(2) Voir n° 122, note.

remarquer que, dans le Cabinet même, figurent des personnes qui ont pris publiquement position dans la question; que l'interpellation qui va m'être adressée sera développée par M. Etienne, vice-président de la Chambre et qu'elle a été concertée entre les représentants les plus éminents des divers partis; que, de cet ensemble de considérations, se dégage pour vous une impression que vous tenez à soumettre au Gouvernement de Sa Majesté britannique, à savoir que l'attitude que l'on a prise pourrait, si l'on croit devoir la maintenir, avoir des conséquences irréparables. Vous trouverez dans les conditions où la convention a été conclue, dans sa teneur, dans le respect des traités, dans l'opinion qui s'est manifestée en Europe d'autres considérations qu'il suffit de vous indiquer. En un mot, je voudrais pour le moment savoir exactement si les sentiments intimes des membres du Gouvernement sont conformes à leur attitude publique et si le Cabinet est décidé à soutenir jusqu'au bout la convention conclue avec le Roi-Souverain. Il serait utile que ces renseignements me parvinssent au plus tard lundi.

Il est bien entendu que votre attitude officielle ne peut être autre que celle qui vous a été prescrite par vos instructions du . . . [1] : maintien absolu et intégral des réserves faites par le Gouvernement de la République au sujet de la convention.

124.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 149. *Londres, 2 juin 1894.*

(*Reçu* : Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 8 juin.)

Une importante discussion a eu lieu hier dans les deux Chambres du Parlement au sujet des affaires de l'Ouganda et de l'Afrique orientale.

[M. Decrais résume d'abord les déclarations du Gouvernement relatives à l'Ouganda et les critiques de l'opposition au sujet de l'organisation projetée du protectorat sur ce pays.]

Les mêmes divergences se sont fait jour au sujet de la récente convention anglo-congolaise. A la Chambre des Lords, Lord Kimberley a déclaré qu'elle

(1) 26 mai 1894 (dép. n° 203). Par ces instructions M. Decrais avait été invité, en attendant que le nouveau Cabinet français pût arrêter sa ligne de conduite, «à formuler auprès du Gouvernement britannique les réserves les plus expresses à l'égard de l'acte du 12 mai (Cf. ci-dessus n° 112 la note remise à Lord Kimberkey par M. Decrais le 28 mai.)

n'obligeait en aucune façon le Gouvernement anglais à déployer une plus grande activité dans cette partie de l'Afrique et qu'au contraire, en lui assurant le voisinage d'un État ami, elle lui permettait de limiter pendant quelque temps sa responsabilité à l'Ouganda proprement dit. Lord Salisbury a protesté contre cette théorie « d'annexions sur le papier » qu'il avait combattue jadis lorsqu'elle était soutenue par le Portugal; et il a dénoncé le danger de proclamer sa souveraineté sur d'immenses territoires sans rien faire pour y affirmer ses titres d'une manière effective.

Quant aux protestations de la France, elles ont été entièrement passées sous silence. Lord Kimberley a simplement affirmé que l'arrangement anglo-congolais « n'avait en aucune façon violé les droits d'aucune autre Puissance ». Lord Rosebery est allé plus loin et a déclaré que, « dans les limites de la sphère d'influence britannique, il ne pouvait reconnaître le droit d'aucun État de faire aucune suggestion ou intervention, quelles que soient les considérations qui puissent la motiver ».

Mais quelles sont ces limites de la sphère d'influence britannique? C'est là précisément la question. Lord Rosebery avait dit, quelques instants auparavant, qu'elles étaient reconnues par trois sur quatre des grandes Puissances africaines. Alors pourquoi ne pas s'entendre avec la quatrième comme avec les trois autres?

Je dois en terminant signaler une question d'interprétation de l'arrangement anglo-congolais qui a été soulevée par M. Lowther. Il a demandé ce qui se passerait si, à la mort du roi Léopold, son successeur — qui pouvait parfaitement être le Gouvernement français — prétendait conserver la rive gauche du Nil jusqu'à dédommagement de toutes les dépenses d'amélioration qui y auraient été faites par le Souverain actuel de l'État du Congo. M. Bryce s'est borné à répondre qu'en dehors des clauses du traité publié il n'y avait aucun arrangement conclu sur ce point.

125.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 150. *Londres, 2 juin 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 9 juin.)

Hier, Sir E. Grey a été amené à faire plusieurs déclarations à la Chambre des Communes touchant les droits de l'Égypte dans la vallée du Nil.

Sir Charles Dilke ayant demandé si, par une dépêche d'août 1892, l'Égypte n'avait pas réservé ses droits sur l'Équatoria, Sir E. Grey a répondu affirmativement.

M. Labouchère a fait remarquer que, sur une carte suspendue dans une des salles de Westminster et à laquelle Sir E. Grey s'était référé, la sphère d'influence anglaise empiétait sur le Darfour; et M. Chamberlain a demandé si le Gouvernement anglais faisait une distinction quelconque entre les droits de la Grande-Bretagne sur la sphère britannique et les droits de l'Égypte sur la sphère égyptienne entre le Darfour et l'Équatoria. Le Sous-Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères a répondu que, les frontières du Darfour n'ayant jamais été délimitées, il ne pouvait pas donner de renseignements à ce sujet.

M. Chamberlain a insisté : il a voulu savoir s'il y avait une différence entre les droits de l'Égypte sur le Darfour et les droits de l'Égypte sur l'Équatoria. Sir E. Grey a expliqué que, comme on ne savait pas au juste ce qu'étaient les droits de l'Égypte, on n'avait pas pu les définir dans l'arrangement anglo-congolais et que, pour cette raison, on avait formulé la réserve en termes généraux; et il s'est rassis au milieu des rires de la Chambre qui a paru beaucoup goûter cette interprétation des droits de l'Égypte.

M. Chamberlain a prononcé, plus tard dans la soirée, un de ces discours audacieux, qui selon l'expression du *Daily News* «font mépriser et détester son pays par le monde entier». Il s'y est réjoui sans ambages de ce que désormais l'accès au Nil serait fermé (*blocked*) aux Puissances étrangères et de ce qu'une route était désormais ouverte au commerce britannique du Cap au Caire.

M. Bryce, le nouveau Ministre du Commerce, en lui répondant au nom du Gouvernement, a nié que l'arrangement anglo-congolais eût pour but de faire prévaloir ce qu'il a appelé la politique du Cap au Caire, et il a soutenu qu'affirmer une telle chose, ce «serait dépasser de beaucoup les déclarations faites par n'importe quel Gouvernement des deux partis».

Mais alors, pourquoi se complaire dans l'équivoque, comme l'a fait Sir E. Grey, au sujet de la frontière septentrionale de la sphère d'influence britannique? Il n'est que trop évident que, pour le Gouvernement anglais, les droits de l'Angleterre et les droits de l'Égypte ne s'accorderont jamais mieux que dans le silence.

126.

Note de M. Révoil, Directeur du Cabinet du Ministre.

Dimanche, 3 juin 1894.

Je me suis rendu chez Lord Dufferin pour l'informer qu'au cas où il aurait désiré voir le Ministre, il le rencontrerait aujourd'hui jusqu'à 6 heures au quai d'Orsay. Lord Dufferin est retenu demain par le mariage de sa fille.

Après un échange de courtoisies, j'ai communiqué à Lord Dufferin l'objet de ma visite. Il m'a répondu que l'entretien qu'il avait eu vendredi avec le Ministre [1] l'avait surpris dans une complète ignorance des affaires d'Afrique, jusqu'à ce jour traitées par M. Phipps ; que cet entretien n'avait eu d'ailleurs aucun caractère officiel; que toutefois il l'avait télégraphié à titre privé à Lord Kimberley.

En ce qui concerne la possibilité, entrevue par M. Hanotaux, d'explications qui eussent été données à la Chambre des Communes au sujet de la convention et qui auraient pu calmer l'émotion causée en France, Lord Dufferin m'a dit : « L'incident s'est produit inopinément, le soir même de notre entretien, à la Chambre des Communes et à titre complémentaire : la question principale ayant porté sur l'Ouganda. D'ailleurs il ne me paraît pas bien facile pour un Ministre qui vient de signer une convention de l'atténuer (l'expression employée semblait tenir dans la pensée de Lord D. le milieu entre l'atténuation et le désaveu). J'ai dit à M. Hanotaux, a ajouté Lord Dufferin, que la convention existait; si c'est un crime, si nous avons commis un crime, indiquez-nous par quels moyens nous pouvons le réparer.

« J'étais d'ailleurs très ignorant de la question. Lord Kimberley m'a télégraphié, le jour même où j'avais vu M. Hanotaux, que je recevrais des communications complètes par le courrier. Je les ai reçues, mais je ne serai vraiment au courant qu'au retour de Phipps, qui est là-bas depuis quelques jours pour « ses affaires personnelles » (*sic*).

Ici, temps d'arrêt dans la conversation.

Lord Dufferin reprend : « Quand j'ai causé avec M. Hanotaux, j'étais sans armes, je ne connaissais rien. Il m'a dit : l'État du Congo... ».

Ici, suivant les instructions reçues, je n'ai pas laissé Lord D. s'engager sur le terrain de la discussion, m'excusant auprès de lui de ma complète ignorance du sujet.

(1) Voir ci-dessus (n° 123) la note rédigée par M. Hanotaux sur son entretien du 1er juin avec Lord Dufferin.

J'ai rappelé le but de ma visite, afin de connaître si Lord D. avait l'intention de voir le Ministre.

« Je n'ai pas reçu de réponse, m'a-t-il dit. Je compte bien voir M. Hanotaux mercredi » et, avec quelque hésitation... « avant, si j'ai reçu une réponse aux communications que j'ai « emplâtrées » (jetées à la tête) à la figure de Lord Kimberley... si elles ne sont pas tombées. »

Lord D. semble en effet penser que ces communications privées resteront lettre morte.

Nous nous sommes quittés sur le désir exprimé par lui de nous revoir demain au mariage de sa fille.

Mon impression est que Lord D. était dans ses mauvais jours... embarrassé, la susceptibilité en éveil et prêt à s'irriter aisément. Bref l'allure des gens qui vous en veulent beaucoup... de quelque injure qu'ils vous ont faite.

Au cours de sa conversation, et parlant de la séance de la Chambre des Communes, il m'a dit : « Vous devez l'avoir lu dans le *Times*, vous nous *guettez* assez pour cela ». — « Oh! Excellence, ai-je réparti, j'imagine que vous suivez aussi nos journaux. Lire le *Times* n'est pas le fait d'une vigilance si aiguisée. »

127.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 105. *Péra, 4 juin 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 juin; Dir. pol., 14 juin.)

Ainsi que je l'ai fait connaître à Votre Excellence par mon télégramme du 3 juin n° 53 [1], j'ai adressé au Sultan, dès la réception des instructions de Votre Excellence en date du 1er juin [2] une communication avec carte à l'appui pour lui indiquer les empiétements des Anglais dans la vallée du Haut-Nil. J'ai attiré son attention sur l'irrégularité du traité récent intervenu entre l'Angleterre et l'État libre du Congo, sur les périls que pouvait offrir pour l'Égypte la main mise par une puissante nation européenne sur les sources du Nil et la prise de possession de régions telles que la province du Soudan équatorial, conquise autrefois par les forces égyptiennes et formant partie intégrante de l'Empire ottoman.

[1] Il a paru inutile de reproduire ce télégramme.

[2] Voir ci-dessus (n° 122) le télégramme adressé en même temps à Pétersbourg et à Constantinople au sujet des accords anglo-congolais et anglo-italien.

J'ai repris la question dans l'audience privée qui nous a été accordée hier à M. Cogordan [1] et à moi par Sa Majesté.

Abdul Hamid m'a répondu que, le jour même, il avait fait adresser par le Grand Vizir à Rustem Pacha un télégramme prescrivant à l'Ambassadeur ottoman à Londres de demander à Lord Rosebery des explications sur le nouveau traité, de faire les réserves les plus expresses pour sauvegarder les droits de l'Empire et de protester contre la prise de possession éventuelle de la Province Équatoriale et des régions avoisinantes.

« C'est sur l'ordre de mon oncle le Sultan Abdul Aziz, a ajouté Sa Majesté, que le Khédive Ismaïl a envoyé des troupes dans le Soudan pour étendre les frontières égyptiennes jusqu'aux sources du Nil. C'est au prix de notre sang et de notre argent que les provinces équatoriales ont été réunies à l'Empire et sont entrées dans l'Islam. Après cette conquête, on y disait chaque jour la prière pour le Calife; ce sont donc des dépendances de l'Empire et les Anglais n'ont aucun droit sur ces territoires. »

J'ai fait part à Sa Majesté de l'intention du Gouvernement de la République de protester contre le traité anglo-congolais et je lui ai dit que nous avions des raisons de penser que l'Allemagne ferait également valoir ses droits.

Puis, la conversation s'est généralisée et le Sultan m'a interrogé sur l'action de l'Angleterre au Bornou et dans les régions s'étendant au sud du Fezzan. Il m'a demandé si je n'avais pas connaissance d'incursions armées de ce côté par des troupes anglaises. Je lui ai répondu qu'aucune nouvelle de ce genre ne m'était parvenue et que ces régions étaient trop centrales pour que des troupes anglaises pussent y pénétrer, mais que j'avais été mis au courant de l'agitation régnant depuis quelques mois dans le Ouadaï et dans le Bornou. J'ai dit que les Anglais pouvaient avoir la main dans les troubles signalés de ce côté et que leur ingérence dans le sud du Fezzan ne me paraissait pas douteuse. J'ai cité comme exemple les récents incidents de Ghadamès [2] et les propos tenus par le caïmakam de cette ville. J'en ai profité pour exprimer le désir de voir ces incidents promptement réglés.

Les protestations de Rustem Pacha à Londres produiront-elles un effet utile? Seront-elles assez nettes et assez énergiques pour impressionner Lord Rosebery? J'en doute, mais, en tout cas, il est bon que le Sultan ne se désintéresse pas d'une question qui le touche autant que nous et je ferai mon possible pour l'empêcher de se laisser aller sur ce point à ses défaillances ordinaires.

[1] Appelé à remplacer le marquis de Reverseaux au Caire, M. Cogordan avait été présenté au Sultan par l'Ambassadeur.

[2] Le caïmakam de Ghadamès était accusé de faire obstacle au libre commerce des ressortissants algériens et tunisiens avec l'oasis de Ghadamès et de réserver aux Anglais le privilège du commerce de cette oasis.

128.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 82. *Berlin, 5 juin 1894, 5 h. 45, soir.*

(*Reçu* : 9 h. 45, soir.)

Mis en train par la communication de la note française aux Gouvernements anglais et congolais, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a dit que sa protestation reposait sur le fait que la carte annexée à l'arrangement du 8 novembre 1884 [1] donnait pour voisin aux possessions allemandes l'État indépendant du Congo. Si cet État neutre voulait user de son droit de cession d'une partie de son territoire, il aurait dû en faire connaître préalablement l'intention à l'Allemagne, afin que celle-ci fût à même de s'assurer, de la part de l'acquéreur, les mêmes garanties que précédemment. Il y a donc sous ce rapport dans la conclusion de l'arrangement du 12 mai au moins une incorrection de procédé, sinon un mauvais procédé. A un point de vue plus général, l'État du Congo a méconnu les devoirs de la neutralité qu'il s'est lui-même attribués et il s'expose à en être déclaré déchu aux termes de l'article 10 de l'Acte de Bruxelles [2]. Le baron Marschall doute que le roi Léopold s'expose à ce danger pour complaire à l'Angleterre.

« Indépendamment de cette dernière considération, poursuivit-il, vous avez encore à invoquer l'argument tiré de votre droit de préemption et celui de l'intégrité de l'Empire ottoman. »

Sur mon observation que l'Allemagne étant, comme toutes les Puissances signataires du traité de Paris, garante de ce dernier principe, pouvait aussi bien que nous en faire état, le baron Marschall garda le silence. Puis après un instant, il m'exprima l'opinion que le Congo finirait par offrir à nos deux pays quelques compensations territoriales.

Jusqu'à ce jour, la Chancellerie impériale n'a pas reçu de réponse à sa protestation.

[1] Il s'agit de la convention du 8 novembre 1884 entre l'Empire d'Allemagne et l'Association internationale du Congo. Par l'article III l'Association s'engageait à ne jamais accorder d'avantages, n'importe lesquels, aux sujets d'une autre nation, sans que ces avantages soient immédiatement étendus aux sujets allemands. L'article I était ainsi conçu : « En cas de cession du territoire actuel ou futur de l'Association ou d'une partie de ce territoire, les obligations contractées par l'Association envers l'Empire d'Allemagne seront imposées à l'acquéreur ».

[2] Acte général du Congo (13 juil. 1885). Voir le texte de l'article 10 en note au télégramme ci-dessous reproduit sous le n° 147.

A mon arrivée à la Wilhelmstrasse j'avais rencontré mon collègue de Turquie et je lui avais demandé d'un ton naturel s'il venait entretenir le Secrétaire d'État des Affaires étrangères des droits de l'Égypte sur la région équatoriale de l'Afrique; Tewfik Pacha m'a dit qu'il n'avait reçu de Constantinople aucune instruction officielle à ce sujet.

A ma sortie, le Ministre de Belgique m'a fait la remarque que ma conversation avec le baron Marschall avait été bien courte. « Vous êtes, du reste, si complètement d'accord, ajouta-t-il, que vous n'avez pas besoin de longues conférences. » Je l'ai laissé sur cette impression.

129.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 70. *Londres, 5 juin 1894, 5 h. 25, soir.*

(*Reçu* : 10 h., soir.)

Je viens de voir Lord Kimberley. Je lui ai fait connaître l'objet de ma démarche toute privée [1]. Je lui ai dit que j'avais, sur l'état de l'opinion publique en France, à la suite dec deux traités du mois de mai [2], des informations qui ne laissaient pas de me causer de l'inquiétude. Je lui ai déclaré que, si aucune satisfaction ne nous était donnée, je craignais que les relations de nos deux pays ne fussent gravement altérées et que cette crainte m'avait inspiré le désir de causer avec lui, en mon nom personnel sans doute, mais aussi en Ambassadeur soucieux de maintenir les bons rapports de l'Angleterre et de la France. Lord Kimberley m'a écouté attentivement et répondit en substance ce qui suit : « Je vous remercie de votre visite et je vous sais gré du sentiment qui vous l'a suggérée. Je ne suis pas chauviniste. J'attache le plus grand prix à vivre en bon accord avec la France. Ce n'est pas le moment de discuter le fond de l'affaire. Tout ce que je puis vous dire, *c'est que je suis disposé à écouter dans un esprit amical les observations et, le cas échéant, les ouvertures que le Gouvernement de la République pourrait me faire* relativement aux conventions auxquelles vous venez de faire allusion. Et j'ajouterai que je serais également désireux de profiter de la présence au ministère d'un homme aussi compétent que M. Hanotaux dans les questions africaines pour les régler, si c'est possi-

(1) Cette démarche est vraisemblablement la suite de la lettre qui paraît avoir été adressée à l'Ambassadeur le 2 juin (voir ci-dessus le n° 123).

(2) Le traité anglo-congolais du 12 mai et le traité anglo-italien du 5 mai.

ble, dans leur ensemble. Par questions africaines, je n'entends pas l'Égypte. Non que je décline sur ce point toute conversation. Mais c'est un trop gros morceau, qui mérite d'être traité à part. C'est dans ce sens, si mes collègues que je vais consulter m'y autorisent, que j'écrirai dès ce soir à Lord Dufferin. Il aura le temps de voir M. Hanotaux avant la séance de jeudi. Avant d'en arriver à l'échange toujours pénible de récriminations et de notes, il faut épuiser tous les moyens de s'entendre. »

Tel est le sens des observations qui m'ont été présentées par le Secrétaire d'État des Affaires étrangères; si rien de pratique et d'immédiat ne s'en dégage, on ne peut pas dire qu'elles soient empreintes d'un esprit hautain et intransigeant.

130.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 83. *Berlin, 6 juin 1894, 11 h. 41, matin.*

(*Reçu* : 3 h., soir.)

Je me demande si vous aviez connaissance de mon télégramme n° 82 expédié hier vers 6 heures (horaire allemand) (1) lorsque m'a été adressé le vôtre n° 46 (2).

Après ma conversation, d'un caractère presque personnel, avec le baron Marschall, dois-je en provoquer d'urgence une autre, plus solennelle, où j'exposerai en votre nom les considérations nouvelles que développe votre dernier télégramme? La réserve gardée par le Secrétaire d'État, quand je lui ai parlé de l'intégrité de l'Empire ottoman m'a frappé. Il est clair que la Chancellerie impériale ne veut pas mécontenter l'Angleterre en parlant la première des droits de l'Égypte, mais elle aimerait bien à ce qu'une autre Puissance prît cette initiative. Je tâcherai de savoir quel langage le baron Marschall a tenu à Tewfik Pacha, qui a dû l'entretenir officieusement hier de la démarche de la Porte à Londres. Je résume comme suit mes impressions. Le Gouvernement impérial veut amener l'État du Congo à composition et il nous verra avec plaisir contribuer à ce résultat par nos propres réclamations. Il voudrait bien aussi infliger à l'Angleterre un échec sur le terrain colonial, mais il entend ne pas se brouiller sérieusement avec elle et il évite autant que

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 128.

(2) Dans ce télégramme le Ministre demandait à M. Herbette de lui dire de quelle façon le Gouvernement impérial pensait pouvoir régler la question de l'accord anglo-congolais.

possible de faire de l'incident une affaire de politique générale. Dans cette mesure, il ne contrariera pas, il encouragera même nos efforts, mais nous ne devons pas nous flatter qu'il sortira facilement de ses positions, même par amour-propre d'initiateur de la conférence 1885 (1).

131.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 55. *Thérapia, 6 juin 1894, midi 30.*

(*Reçu :* 4 h. 10, soir.)

Le marquis de Reverseaux vient de me télégraphier que le Khédive sollicitait mon intervention auprès du Sultan en vue d'obtenir l'autorisation de faire le voyage en Europe qu'il a déjà annoncé officiellement à Londres et à Paris et auquel il ne peut plus renoncer (2). Abbas Pacha, décidé à passer outre, se préoccuperait des conséquences.

Dimanche dernier, dans une conversation que j'ai eue avec le Sultan et dont je vous ai donné connaissance dans une dépêche partie par le dernier Orient-express, j'avais fait remarquer à Sa Majesté qu'il pourrait être dangereux de ne pas tenir compte de l'état d'esprit d'Abbas Pacha, des intrigues qui se trameraient autour de lui. J'avais engagé le Sultan à autoriser le voyage, mais en prescrivant au Khédive de passer par Constantinople pour l'obliger à indiquer sa situation de dépendance. J'ai fait savoir au marquis de Reverseaux que le Sultan déclarait qu'un voyage du Khédive à Londres ne pouvait pas se réaliser avant que la situation de l'Égypte ne fût réglée par une convention avec l'Angleterre et que d'ailleurs aucune autorisation formelle ne lui avait été demandée; j'ai ajouté que j'avais conseillé au Sultan de ne pas s'opposer au déplacement annoncé et désiré par Abbas Pacha, dont une partie des inconvénients disparaîtrait si un court séjour à Constantinople le précédait; que le Sultan, sans rien promettre, avait répondu qu'il serait [en effet] utile que le Khédive vînt d'abord ici; qu'il y aurait donc lieu de conseiller au Khédive : 1° de solliciter formellement une autorisation; 2° d'annoncer l'intention de commencer le voyage par Constantinople; qu'une fois ici, je veillerais à ce que le Khédive ne fût pas retenu plus d'une semaine (3).

(1) Texte rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste.

(2) Voir ci-dessus (n° 101) le télégramme de Paris au Caire du 8 mai.

(3) Le 13 juin, M. de Reverseaux télégraphiait (n° 58) qu'à la prière du Sultan, qui regardait son voyage en Europe comme « contraire aux intérêts de l'Empire », le Khédive renonçait à ce voyage et se contenterait d'aller faire un séjour en Suisse : « décision considérée, ajoutait-il, comme un grand échec pour Lord Cromer et un succès pour nous ».

132.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 71. *Londres, 6 juin 1894, 2 h. 35, soir.*

(*Reçu* : 5 h., soir.)

En répondant à une question de M. Labouchère, le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a déclaré hier soir à la Chambre des Communes que le protectorat de l'Angleterre serait strictement limité à l'Ouganda et ne s'étendrait ni à l'Ounyoro, ni à Ouadelaï, ce dernier point faisant d'ailleurs partie des territoires donnés à bail à l'État indépendant. Au cours de notre conversation d'hier (1), Lord Kimberley m'avait fait les mêmes déclarations. Il s'était fort défendu de partager les vues de ceux qui voudraient voir la domination de l'Angleterre établie du Cap à Alexandrie. « C'est une politique, m'a-t-il dit, qu'il faut reléguer parmi les chimères absurdes », et il avait eu soin de me faire remarquer que le Cabinet libéral avait bien marqué son éloignement pour cette politique en restreignant le protectorat anglais à l'Ouganda et en refusant de faire un pas en avant dans la direction du Soudan.

133.

Lord Dufferin, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

Private and confidential. *Paris, June 6th 1894.*

My dear Monsieur Hanotaux,

I have had a letter from Lord Kimberley, evidently animated by a most conciliatory spirit. He authorises me to say, but without of course prejudicing our freedom of action, that he is quite willing that I should discuss with you the grounds upon which the Governement of the Republic objects to our agreement with the King of the Belgian, and not only so, but he authorizes me to enter with you into a general review of all our pending African ques-

(1) Voir le télégramme de Londres n° 70, du 5 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 129.

tions, with a view to such and adjustment as may place the relations of England and France in Central and West Africa on a more satisfactory footing.

Believe me, my dear Monsieur Hanotaux,

Yours sincerely.

DUFFERIN and AVA.

TRADUCTION.

Particulière et confidentielle. *Paris, 6 juin 1894*

Mon cher Monsieur Hanotaux,

J'ai reçu une lettre de Lord Kimberley évidemment animée de l'esprit le plus conciliant. Il m'autorise à vous dire, mais bien entendu sans préjudicier à notre liberté d'action, qu'il consent volontiers à ce que je discute avec vous les raisons sur lesquelles le Gouvernement de la République s'appuie pour soulever des objections contre notre convention avec le Roi des Belges; et non seulement quant à ce point, mais il m'autorise également à passer en revue avec vous d'une manière générale toutes les questions africaines actuellement pendantes entre nous, dans le but d'une entente qui placerait les relations de la France et de l'Angleterre dans l'Afrique du Centre et de l'Ouest sur un terrain plus satisfaisant.

Croyez-moi, mon cher Monsieur Hanotaux,

Bien sincèrement.

DUFFERIN et AVA.

134.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, BERLIN, PÉTERSBOURG, CONSTANTINOPLE, VIENNE, ROME, BRUXELLES.

T. n°s 66, 48, 53, 47, 26, 42, 30. *Paris, 7 juin 1894, 8 h. 45, soir.*

La Chambre après avoir écouté avec faveur l'exposé que je lui ai présenté des objections auxquelles donne lieu la convention anglo-congolaise du 12 mai, tant au point de vue du droit international qu'au point de vue des intérêts particuliers de la France, a voté, à l'unanimité de 527 voix l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, approuvant les déclarations du Gouvernement et convaincue

que, s'appuyant sur les engagements internationaux, il saura faire respecter les droits de la France, passe à l'ordre du jour ». (1)

135.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

D. n° 156. *Londres, 8 juin 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 juin; Dir. pol., 16 juin.)

Le *Times* et un certain nombre de journaux anglais ont découvert un nouvel argument à opposer aux réclamations de la France contre la convention anglo-congolaise.

L'Angleterre, disent-ils, en renonçant à s'étendre à l'est du lac Tchad, a eu soin de stipuler vis-à-vis de l'Allemagne, dans l'arrangement du 15 novembre 1893 (2), que « les territoires du Darfour, du Kordofan et du Bahr el Ghazal resteraient exclus de la sphère des intérêts allemands ». L'Allemagne a cédé ensuite à la France, par le protocole du 15 mars 1894 (3), la partie orientale des régions qui lui avaient été abandonnées par l'Angleterre; mais la France ne peut bénéficier de cette cession qu'en prenant à sa charge toutes les obligations acceptées par l'Allemagne. Elle doit donc s'interdire toute action dans le Bahr el Ghazal et n'a pas à intervenir dans l'arrangement anglo-congolais, qui dispose de ce territoire en faveur de l'État du Congo. Je crois devoir vous signaler cette théorie à toutes fins utiles.

(1) L'arrangement anglo-congolais du 12 mai avait causé une vive émotion dans les milieux coloniaux français : le 7 juin, ayant à répondre à une interpellation de MM. Étienne et Deloncle sur la politique française en Afrique, (voir ci-dessus n° 123), M. Hanotaux avait développé devant la Chambre les objections qu'on retrouvera plus loin dans les entretiens du Ministre avec Lord Dufferin et particulièrement dans la note du 6 août adressée au Gouvernement anglais (voir ci-dessous, n° 209). Pour terminer, visant les empiètements des agents congolais dans le Haut-Oubangui et le Bahr el Ghazal, le Ministre avait déclaré que la France allait opposer le fait au fait, renforcer sur place ses moyens d'action et faire partir sans délai le chef de la mission dirigée l'année précédente sur l'Oubangui (c'était le commandant Monteil, dont on trouvera plus bas les instructions sous la date du 13 juillet, n° 191). Sur l'origine de cette mission, se reporter à la lettre de Monteil au Sous-Secrétaire d'État des Colonies en date du 7 mars (ci-dessus, n° 65).

(2) Au sujet de cet arrangement, voir le t. X de la présente série, n°s 434 et suivants, et *Die Grosse Politik*, VIII, n° 2021.

(3) Arrangement confirmatif du protocole de délimitation des colonies du Congo français et du Cameroun du 4 février précédent.

136.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à Lord Dufferin, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

L. *Paris, 9 juin 1894.*

Mon cher Lord Dufferin,

Je m'empresse de vous accuser réception de votre lettre du 6 de ce mois [1], par laquelle vous m'annoncez que vous êtes autorisé à examiner avec moi les raisons sur lesquelles le Gouvernement de la République s'appuie pour formuler des objections contre la convention conclue récemment entre l'Angleterre et l'État indépendant du Congo et, d'une manière générale, à passer en revue les questions pendantes entre les deux pays, dans l'Afrique centrale et occidentale, afin d'arriver à une entente qui placerait les relations de la France et de l'Angleterre sur un terrain plus satisfaisant.

Je suis tout prêt de mon côté à entrer en relation avec vous, en vue de vous exposer, sous le bénéfice des réserves générales formulées par le Gouvernement de la République, les observations que la convention dont il s'agit me paraît devoir motiver de la part de la France.

Me référant également à votre lettre, je suis aussi disposé à examiner, d'accord avec vous, les conditions dans lesquelles il serait possible de régler l'ensemble des difficultés qui existent actuellement entre nos deux pays dans l'Afrique centrale et occidentale.

Je me tiens donc, dès maintenant, à votre disposition et je vous prie d'agréer, mon cher Lord Dufferin, l'expression de mes sentiments les plus sincèrement dévoués.

G. Hanotaux.

137.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 154. *Londres, 9 juin 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 juin; Dir. pol. 15 juin.)

Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a dû répondre hier à la Chambre des Communes à trois questions qui lui ont été adressées au sujet de l'arrangement anglo-belge.

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 133.

Sir E. Ashmead Bartlett a d'abord demandé si Votre Excellence avait réellement déclaré à la tribune de la Chambre [1] que le Gouvernement français considérerait la convention comme nulle et non avenue. Sir E. Grey a répondu qu'un compte rendu, qui semblait très complet, des paroles que vous aviez prononcées, avait paru dans le *Times;* qu'il n'y avait donc pas de raison de douter de l'exactitude de la version que Sir E. Ashmead Bartlett signalait à la Chambre, mais que, sans avoir le temps d'examiner la question, le représentant du Foreign Office ne se trouvait pas en mesure de faire part des réflexions que le discours prononcé à la Chambre française pouvait inspirer.

A Sir Charles Dilke, qui s'était enquis si la Turquie avait élevé quelque protestation contre l'arrangement et si la protestation déposée par l'Allemagne à Bruxelles ne serait pas portée à la connaissance du Parlement britannique, Sir E. Grey a répondu :

1° Que le Foreign Office n'avait reçu du Gouvernement ottoman aucune communication;

2° Que l'Allemagne n'avait fait aucune protestation ayant un caractère général contre la convention; qu'ainsi qu'il ressortait de la correspondance avec les autorités du Congo communiquée à Londres, elle s'était bornée à réclamer l'assurance que « la location de la route qui conduit au lac Tanganyika ne modifierait pas la frontière existante et n'affecterait pas les droits de commerce et autres possédés par l'Allemagne dans l'État indépendant en vertu de la Convention de 1884 » [2].

Sir E. Grey a ajouté qu'il n'y aurait aucun inconvénient à publier la correspondance en question si les Gouvernements de l'Allemagne et du Congo y consentaient.

138.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 48. *Saint-Pétersbourg, 10 juin 1894, 11 h. 36, soir.*

(*Reçu :* le 11, 5 h., matin.)

J'ai vu M. de Giers [3]. La Russie n'a encore rien fait au sujet de la convention anglaise; mais le texte des notes allemandes [4] a été envoyé aujourd'hui

(1) Voir ci-dessus le n° 134 (note).

(2) Cf. à ce sujet *Die Grosse Politik*, VIII, n°s 2031 et suivants (voir ci-dessus n° 128).

(3) Voir ci-dessus (n° 122) le télégr. à Saint-Pétersbourg du 1er juin. Par un nouveau télégramme du 9 juin (n° 54), M. Hanotaux avait insisté pour connaître « la façon dont on envisageait à Saint-Pétersbourg la situation créée en Afrique par l'initiative du Gouvernement anglais ».

(4) Il s'agit des notes adressées par le Gouvernement allemand aux Gouvernements congolais et britannique au sujet de l'arrangement du 12 mai (voir plus loin, n° 140, le télégramme de Berlin du 12 juin, n°s 89, etc., note 2, p. 212).

à l'Empereur et M. de Giers doit en entretenir mardi Sa Majesté. Il m'a dit qu'à son avis notre attitude était bien celle qu'exige la situation et je ne doute pas qu'il n'engage l'Empereur à se placer sur le même terrain que nous.

En ce qui concerne particulièrement la convention italienne, la Russie, d'après M. de Giers, se trouverait plus libre que nous pour protester, car elle a eu soin, en prenant acte du traité d'Ucciali, de formuler des réserves expresses.

Je dois revoir M. de Giers jeudi [1], et il me dira le résultat de son entrevue avec l'Empereur.

139.

Note du Ministre.

Entretien entre M. Hanotaux et Lord Dufferin.

Paris, 11 juin 1894.

Lord Dufferin a abordé la conversation [2] en me disant : « Je vous félicite « en amateur » sur votre discours d'hier [3]. Je dois dire franchement qu'après l'avoir étudié, je n'ai pas trouvé un mot qui, au point de vue de la forme et de l'expression, puisse être légitimement critiqué. Vous avez parlé « en homme d'État ». La première preuve a-t-il ajouté, que je puisse vous donner de la franchise de ce sentiment, c'est que j'ai, moi-même, étudié votre discours et que j'en ai dégagé les points qui me paraissent pouvoir servir de base à la conversation d'aujourd'hui. Je vais vous les lire, non pas pour les critiquer, mais pour les examiner avec vous et pour vous demander quelques éclaircissements ».

Il a pris un papier sur lequel les principaux points de mon discours étaient reproduits.

Pour tout ce qui touche à l'extension donnée à l'État du Congo en dehors des limites du bassin, il a reconnu, sans peine, que nos observations étaient justifiées. Nous avons également examiné les questions de neutralité, de liberté commerciale, d'égalité de traitement. Sur tous ces points, j'ai précisé ma manière de voir et notamment je lui ai fait observer que les concessions faites à l'Angleterre dans la zone de vingt-cinq kilomètres [4] étaient en contradiction avec le principe de l'égalité de traitement. J'ai aussi insisté sur ce qu'il y avait de singulier et de précaire, en droit international, dans la con-

(1) Le 14 juin.

(2) Voir ci-dessus (n° 136) la lettre du 9 juin où M. Hanotaux invitait Lord Dufferin à venir conférer avec lui des difficultés africaines entre les deux pays.

(3) Il s'agit du discours prononcé le 7 juin à la Chambre par M. Hanotaux.

(4) Voir ci-dessus, à la date du 23 mai, la dépêche de Londres reproduite sous le n° 107 et la note 2.

ception d'un bail fait à temps à un homme qui peut disparaître demain. Toutes ces observations n'ont soulevé de sa part aucune objection. Il a paru plutôt disposé à y adhérer.

Il n'en a pas été de même pour ce qui concerne les droits et l'intégrité de l'Empire ottoman. Il m'a dit que tout ceci était bien ancien et ne tenait aucun compte des faits accomplis. J'ai protesté très vivement. Je lui ai dit qu'en Afrique il n'y avait pas de droit plus solidement établi que celui du Sultan et du Khédive sur le Soudan et les provinces de l'Équateur; que ce droit n'était pas seulement proclamé dans les traités et dans les firmans, mais qu'il s'appuyait sur une occupation effective qui a duré jusqu'à l'époque la plus rapprochée de nous.

Nous avons aussi examiné le droit de préférence et j'ai expliqué à Lord Dufferin que nous avions toujours pensé et soutenu que ce droit s'appliquait à toute cession, de quelque nature que ce fût, de tout ou partie des territoires administrés par l'État du Congo. Lord Dufferin m'a demandé si nous avions excepté la Belgique; je lui ai dit qu'en fait, les choses pouvaient être comprises ainsi, mais que c'était sous certaines réserves dont nous pouvions, le cas échéant, tirer parti s'il y avait lieu.

Une fois cet examen achevé, Lord Dufferin m'a dit qu'à titre plus personnel et sans instructions de son Gouvernement, il était disposé à me demander quelles étaient, selon moi, les conditions dans lesquelles nous pouvions arranger les conséquences fâcheuses produites au point de vue des relations entre les deux pays par la convention. Il m'a expliqué ainsi qu'il suit la genèse de cet acte : « Nous étions prévenus, a-t-il dit, que les agents de l'État indépendant se trouvaient dans cette région, qu'ils commençaient à y établir un rudiment d'organisation. Nous avions protesté contre ces actes. Ils paraissaient ne pas vouloir tenir compte de nos protestations. Nous nous sommes résignés à sanctionner le fait, sans nous douter de l'effet qui serait produit en France ». Après lui avoir dit que toute cette partie de notre conversation était également toute personnelle, je lui ai rappelé que ces arrangements étaient plus anciens et que Lord Salisbury les avait préparés. Il m'a répondu très confidentiellement que Lord Salisbury n'avait nullement voulu aller jusque-là et qu'il s'était repris, après avoir laissé échapper une déclaration favorable aux Belges dont le roi Léopold avait cru devoir tirer parti.

Il m'a demandé si je ne voyais pas une solution possible dans le réglement général de nos questions d'Afrique que j'avais commencé avec M. Phipps. Je lui ai dit qu'il ne s'agissait plus de cela seulement. « Vous avez reconnu vous-même, lui ai-je dit, qu'il n'était pas question uniquement de l'*Afrique occidentale*, mais aussi de l'*Afrique centrale;* il y a là des matières qui s'imposent à notre attention et qu'il faut régler définitivement. Quand j'étais directeur, je causais volontiers de ces questions avec M. Phipps; mais les situations

sont changées et l'importance des affaires s'est accrue en même temps. Si vous le voulez bien, Monsieur l'Ambassadeur, c'est avec vous-même que je les traiterai. Quand il s'agira de préciser sur des notes, alors je serai très heureux de voir M. Phipps entrer dans le débat. »

Lord Dufferin, continuant à parler en son nom personnel, m'a dit qu'il ne lui paraissait pas possible que son Gouvernement renonçât au couloir de vingt-cinq kilomètres. Je lui ait dit : « C'est là une matière des plus délicates, peut-être la plus difficile de toutes. A tous les points de vue, droit de préemption, égalité de traitement, etc., elle me paraît insoluble sur la base du maintien de la convention. Pourra-t-on trouver d'autres formules? Je ne les vois pas. »

Il a ensuite fait une allusion très claire au retrait possible du bail donné au roi Léopold. « Mais, a-t-il demandé, de quel droit vous-mêmes vous occupez-vous de cette question? Vous n'êtes pas à votre place non plus dans le bassin du Nil. » — « D'accord, lui ai-je dit. Personne n'est à sa place ici, sauf le Sultan et le Khédive. » Je lui ai exprimé ainsi ma pensée : « Une Puissance qui n'a ni droit écrit dans des traités, ni occupation effective, ne peut pas disposer. » Je lui ai répété plusieurs fois cette formule. « Quant à nos droits, lui ai-je dit, ils sont doubles, c'est d'abord celui qui appartient à toute Puissance signataire des traités, et ensuite le droit que donne le voisinage, droit très sérieux, très réel dans le pays de l'« hinterland ». Il m'a alors objecté le traité anglo-allemand de 1890 (1). Je lui ai répondu qu'il n'existait pas à nos yeux. Cette question a été débattue assez longuement. Je lui ait dit que nous ne pouvions admettre ce nouveau système diplomatique qui consistait à s'attribuer des territoires, soit par des arrangements entre Puissances n'ayant aucun droit, soit par de simples déclarations à la tribune. J'ai fait effort pour le laisser sous l'impression que je considérais que nos droits en cette région du bassin du Nil étaient tout aussi sérieux que ceux de l'Angleterre. Il ne m'a pas paru qu'il y eût, de part ni d'autre, le moyen ni le désir d'aller au delà.

Dans le cours de la conversation, il m'a parlé de nos envois de renforts (2) et m'a demandé où ils allaient. Je lui ait dit qu'ils allaient dans le territoire français, c'est-à-dire au nord du quatrième parallèle, mais uniquement pour veiller à la défense de nos intérêts. « Plus nous serons forts, ai-je ajouté, moins nous serons attaqués. » Il m'a dit qu'il fallait éviter une collision. Je lui ai dit que c'étaient les conseils qu'il fallait donner aux Belges, dont je lui ai dit la marche audacieuse et le peu de respect des droits reconnus par

(1) Ce traité déterminait les sphères d'intérêts respectifs des deux pays en Afrique (voir le t. VIII de la présente série, n° 83, note 2).

(2) Destinés à la mission du commandant Monteil (voir ci-dessus n° 134 note).

eux. Nous nous sommes quittés en manifestant un désir réciproque de régler pacifiquement ces questions. Sans qu'il ait pris de rendez-vous ferme, il a dit qu'il allait adresser à Londres le compte rendu de la partie officielle de notre entretien et qu'il m'aborderait avec des instructions plus précises [1].

140.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 89, 89 *bis*, 89 *ter*, 89 *quater*.

Berlin, 12 juin 1894, 4 h. 50, 5 h. 50, 5 h. 45, soir.

(*Reçu :* 6 h., 6 h. 45, 7 h. 15, soir.)

Loin de s'être mis d'accord avec l'Angleterre, le Gouvernement impérial est fort mécontent de la réponse évasive du Cabinet de Londres aux observations que le comte de Hatzfeldt lui a présentées au sujet de la convention du 12 mai [2] et il a insisté en termes très secs sur sa première communication.

Le Gouvernement congolais avait, de son côté, répliqué, le 7 juin, par une note doucereuse à la protestation allemande qu'il se réservait de fournir « au moment opportun » des explications détaillées sur les clauses de la convention précitée, se déclarant prêt à faire les concessions compatibles avec ses propres engagements.

La Chancellerie impériale n'a pas accepté le délai demandé et elle a fait remarquer que, en dehors de ses propres engagements, l'État du Congo a des devoirs généraux, ceux, notamment, qui découlent de sa neutralité.

Le baron Marschall vient de me donner ces éclaircissements d'un ton à inspirer confiance. Il m'a d'ailleurs promis de vous faire communiquer le texte des réponses anglaise et congolaise par le comte Münster. Sur cette promesse j'ai tiré de ma poche une copie des lettres du comte de Grelle-Rogier à M. Bourée et de Lord Kimberley à M. Decrais des 30 et 31 mai [3] et l'ai remise au Secrétaire d'État des Affaires étrangères. La conversation

[1] Communiqué *in extenso* à Londres, et sous forme d'analyse, à Berlin, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Vienne, Rome et Bruxelles.

[2] Cf. la note remise le 3 juin par le comte de Hatzfeldt à Lord Kimberley (*Die Grosse Politik*, VIII, n° 2040), la note rédigée par le baron Marschall au sujet du traité anglo-congolais (*ibid.*, n° 2042), la dépêche de ce Ministre au comte de Hatzfeldt (*ibid.*, n° 2043) et le télégramme de cet Ambassadeur à son Gouvernement (*ibid.*, n° 2044)

[3] Voir ci-dessus nos 111 et 121 (annexes).

a ensuite porté sur la tactique à suivre et nous nous sommes trouvés d'accord sur la nécessité de battre le fer chaud. Le baron Marschall n'admet pas comme satisfaction pour l'Allemagne que la bande de territoire qui serait prise à bail par l'Angleterre fût reportée à un certain nombre de kilomètres de la frontière. Ce qui lui paraît indispensable, c'est que la possession allemande ne soit pas coupée de l'ensemble du Congo par une occupation anglaise; il m'a demandé ensuite quel est le terrain de vos pourparlers avec Lord Dufferin et j'ai pu lui répondre avec précision grâce à votre télégramme n° 52 (1).

— « Alors vous ne parlerez pas de la question d'Égypte? » reprit-il.

— « Non, à moins de circonstances imprévues. Et cette question mérite d'être envisagée à part et elle mûrira toute seule plus vite qu'on ne pense. »

Et, profitant de cette incidence, je fis remarquer que, même dans la vallée inférieure du Nil, les Anglais commencaient à agacer leurs amis à force d'égoïsme et d'insolence, témoin l'incident Morana (2). Le baron Marschall n'en disconvint pas.

Au moment de le quitter, et le voyant en bonne disposition, je lui dis : « Je compte que si vous reconnaissiez la possibilité d'une entente avec l'Angleterre et l'État indépendant relativement à la convention du 12 mai, vous m'en préviendriez immédiatement. »

Il en prit sans hésitation l'engagement formel.

Dans le salon d'attente, je m'étais trouvé seul avec Sir E. Malet; il m'a avoué que son Gouvernement s'est laissé mettre dedans par le roi Léopold, qui lui avait affirmé que l'arrangement qu'il offrait ne soulèverait pas d'objection sérieuse, même de notre part. — « Et maintenant il y a un *tolle* général! Comment sortirons-nous de cette impasse? » — « En annulant la convention du 12 mai. » — « Mais ce serait une humiliation qui tuerait le Cabinet Rosebery. » — « Que vous importe? Ce n'est pas votre parti. » Je crois bien qu'il n'en porterait pas le deuil.

Le baron Marschall, qui partage sans doute ce sentiment, est très scandalisé de l'outrecuidant optimisme des déclarations récentes de Sir E. Grey (3).

(1) Dans ce télégramme, qui est du 10 juin, était reproduite la communication adressée par M. Hanotaux à Lord Dufferin relativement à la convention anglo-congolaise du 12 mai et ci-dessus reproduite sous le n° 136.

(2) A la fin de mai 1894, M. Morana, représentant du Gouvernement italien à la Caisse de la Dette égyptienne, accusé par les Anglais d'être « systématiquement hostile au Gouvernement khédivial », avait été prié de donner sa démission. Il refusa de démissionner. Lord Cromer, sur intervention du commissaire anglais à la Caisse de la Dette, n'insista pas.

(3) Texte retabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste.

141.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 79. *Londres, 12 juin 1894, 3 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

Sir E. Grey, répondant hier à la Chambre des Communes à M. Lowther, a déclaré que nous avions fait les réserves les plus expresses en ce qui concerne la convention anglo-belge, dont les clauses semblaient au Gouvernement français incompatibles avec les arrangements existants entre la France et l'État du Congo et avec la situation internationale de certaines contrées dans le bassin du Haut-Nil. Le Sous-Secrétaire d'État a ajouté que le Gouvernement britannique s'était borné tout d'abord à accuser réception de cette communication, mais il avait depuis fait savoir au Cabinet de Paris qu'il était tout disposé à discuter nos objections « et à entreprendre avec le Gouvernement de la République une revue générale de toutes les questions africaines pendantes entre les deux pays, dans le but d'arriver à un accord qui établirait sur des bases plus satisfaisantes les relations de la France et de l'Angleterre en Afrique »[1].

M. Lowther a alors demandé s'il était bien entendu que, dans la pensée du Gouvernement britannique, la « revue générale » à laquelle il était fait allusion ne comportait aucun recours à un arbitrage, aucune réunion de conférences. Sir Grey a répondu que le Gouvernement s'était simplement déclaré disposé à discuter avec le Gouvernement français, et *seulement entre les deux Gouvernements,* les difficultés pendantes.

La presse anglaise accueille avec satisfaction les déclarations du Sous-Secrétaire d'État. Elle affecte, cela va sans dire, la plus grande confiance dans le bon droit et les arguments de l'Angleterre; mais, puisque la France se prétend lésée et que l'Angleterre n'a jamais eu l'idée de porter atteinte à ses droits, il ne serait, dit le *Times*, ni digne, ni sage de la part de ces grands pays de procéder (*sic*)[2] à la discussion.

Toutefois, en ce qui concerne la revue générale dont a parlé Sir E. Grey, il se manifeste une certaine inquiétude : le *Standard* dit avec humeur que ces mots étaient inutiles, que jamais dans ces pourparlers la question d'Égypte ne

(1) Cf. la lettre de Lord Dufferin à M. Hanotaux du 6 juin, ci-dessus reproduite sous le n° 133.

(2) Annotation marginale au crayon : « *Se refuser?* »

pourra, ne devra entrer en ligne; le *Times* dit, de son côté : « Nous supposons tout naturellement que, dans la pensée du Gouvernement, les questions purement égyptiennes ne devront pas être abordées. »

142.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 90, 90 *bis*. Très urgent et très confidentiel.

Berlin, 13 juin 1894, 6 h. 38, soir.

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Je viens d'être mandé chez le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, qui m'a tenu le langage suivant :

« Je crains que l'Angleterre ne manœuvre pour nous empêcher de poursuivre notre but commun, qui est le respect de ce que M. Hanotaux a heureusement qualifié de *droit international*, en d'autres termes, du *statu quo* légal africain. Les principes de l'Acte général de la conférence de 1885, qui ont présidé à la constitution du Congo, sont manifestement affectés par la convention du 12 mai, qui attribue à l'Angleterre des privilèges spéciaux dans cette partie de l'Afrique, et il est inadmissible qu'un État qui s'est déclaré et a été reconnu indépendant et neutre se place dans une sorte de vassalité vis-à-vis d'une autre Puissance en lui affermant une partie de son territoire.

« Tel est, sauf meilleure définition, un point fixe sur lequel la France et l'Allemagne sont évidemment d'accord, en dehors de leurs intérêts particuliers, qui portent, pour l'une sur le Bahr el Ghazal et pour l'autre sur la bande de terrain congolais que l'Angleterre voudrait prendre à bail [1].

« J'appréhende que le Cabinet de Londres ne se propose d'essayer de nous désarmer séparément afin de s'assurer la domination de la zone qui s'étend du Cap aux sources du Nil. A nous, elle offrira des concessions territoriales; à vous, elle accordera des satisfactions variées sur les difficultés qu'elle vous crée dans votre domaine colonial. Peut-être même vous ouvrira-t-elle de fallacieuses perspectives sur un règlement amiable de la question de l'Égypte, et le tour sera joué.

(1) Article III de l'Arrangement du 12 mai : « The Independent Congo State grants under lease to Great Britain to be administered when occupied, under the conditions and for the period hereafter determined, a strip of territory 25 km. in breadth, extending from the most Northerly port on lake Tanganyika which is included in it, to the most southerly point of lake Albert-Edward. The lease will have similar duration to that which applies to the territories to the West of the 30th meridian East of Greenwich. »

« Pour contrecarrer ce plan, ne serait-il pas utile que les Gouvernements français et allemand ne tardassent pas davantage à affirmer la communauté de leurs vues sur la nécessité de sauvegarder le *statu quo* légal africain? Comment cette affirmation pourrait-elle se produire? Serait-ce par une proposition simultanée de réunir une conférence, ou par un autre procédé? La Chancellerie impériale n'a pas d'idée arrêtée. Elle se borne à poser la question au Gouvernement de la République en toute bonne foi et sans arrière-pensée. Si l'idée d'une conférence venait à prévaloir (le baron Marschall n'a pas indiqué de lieu), il ne serait pas indispensable que les représentants français et allemands parlassent à l'unisson, ni qu'ils se soutinssent publiquement dans toutes les circonstances. Mais la loyauté leur ferait un devoir de ne pas déserter le terrain de leurs résolutions préalablement concertées et j'aurais, pour ma part, toute confiance en la sincérité de votre Gouvernement, comme il pourrait l'avoir en la mienne [1]. »

Après avoir promis au Secrétaire d'État de vous faire part de ses ouvertures [2], je lui fis observer que, si la politique allemande avait été moins complaisante pour l'Angleterre en Égypte, cette Puissance ne se croirait pas tout permis quand ses intérêts sont en jeu; je me plaisais à espérer, ai-je ajouté, que cette leçon ne serait pas perdue pour l'avenir.

Le baron Marschall m'a appris, au cours de notre conversation, que l'Empereur a informé personnellement le roi Léopold de sa désapprobation de l'arrangement du 12 mai. Pour que cette communication soit restée sans effet, il faut, m'a dit le Ministre, qu'il y ait dans l'entente anglo-congolaise quelque clause secrète garantissant à l'État indépendant aide et subsides.

143.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 50. *Saint-Pétersbourg, 14 juin 1894, 10 h. 40, soir.*

(*Reçu* : le 15, 3 h., matin.)

M. de Giers a rendu compte à l'Empereur de l'entretien que j'ai eu avec lui dimanche au sujet de la convention anglaise [3]. Sa Majesté approuve la position que nous avons prise. Le Gouvernement russe n'est pas encore en

(1) Cf. la note du baron Marschall du même jour (*Die Grosse Politik*, VIII, n° 2049).

(2) Par un télégramme n° 59, du 15 juin, l'Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg a été informé de ces ouvertures et prié de demander « l'impression du Gouvernement impérial ».

(3) Voir ci-dessus le n° 138.

mesure de protester, n'ayant jusqu'ici connaissance des récentes conventions que d'une manière indirecte. Il va charger par le télégraphe ses Ambassadeurs à Londres et à Rome de demander des explications qui lui permettent de dire sa façon de penser. C'est la convention anglo-italienne et l'atteinte portée par elle à l'intégrité de l'Empire ottoman qui le touche le plus et je ne doute pas qu'il n'adresse à cet égard une protestation très nette. J'ai insisté autant que j'ai pu et M. de Giers doit me faire connaître dans quelques jours la démarche qui sera faite. Il est persuadé que les réserves faites lors de la communication du traité d'Ucciali lui laissent toute liberté.

144.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 161. *Londres, 14 juin 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 juin; Dir. pol., 16 juin.)

Lord Rosebery a prononcé hier au banquet du Trinity House un discours susceptible d'interprétations diverses et qui, dans tous les cas, ne manquera pas d'être fort remarqué.

Comme il a trait cependant à la situation générale et la dépeint sous des couleurs incontestablement assez noires, je crois devoir vous en envoyer ci-joint le texte en appelant votre attention sur le passage qui en est le plus significatif et dont voici la traduction : « . . . Il est inutile de nous dissimuler que, dans ces jours d'armements considérables, ceux qui ont la responsabilité de la conduite d'un grand pays peuvent à tout instant avoir lieu de concevoir des craintes pour la paix du monde. En ce moment même il existe certaines difficultés qui ont peut-être revêtu une importance fictive en raison du langage dont on s'est quelquefois servi d'une manière irresponsable, langage qui pourrait sembler donner une tournure plus grave à des incidents d'un caractère journalier; et la mort si regrettable de l'Empereur du Maroc[1] a ouvert aussi une question qui, si les hommes d'État d'Europe étaient moins sages et moins maîtres d'eux-mêmes qu'ils ne le sont dans ma conviction, pourrait devenir une source féconde de complications... Je ne suis pas sûr que le danger le plus grand pour la paix du monde ne soit pas celui qui résulte d'un langage irresponsable. Moi, en tout cas, je ne me livrerai pas à des écarts de ce genre, mais je vous demande de croire que les Ministres de la Reine, en traitant cette question si grave [de la paix], qu'ils appartiennent à

(1) Voir ci-dessous le n° 203, p. 296, note 1.

un parti ou à l'autre, ne peuvent trouver qu'une source de puissance et d'inspiration : c'est le soutien unanime de la nation. »

Par la même occasion, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un « leading article » extrêmement acrimonieux que le *Standard* de ce matin consacre aux protestations qu'a soulevées en France le traité anglo-congolais (1).

145.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 84. *Paris, 15 juin 1894, 6 h. 30, matin.*

Jusqu'à ce que j'aie eu un nouvel entretien avec Lord Dufferin (2), je pense qu'il vaudrait mieux que vous vous absteniez d'aborder avec Lord Kimberley le fond même de la négociation engagée. Il serait seulement utile que vous fassiez sentir la nécessité d'aller vite et de ne pas laisser l'opinion s'égarer dans les nouvelles polémiques que susciteraient indubitablement les retards apportés aux pourparlers, au cas où ceux-ci paraîtraient traîner en longueur.

146.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 89, 90. *Londres, 15 juin 1894, 2 h. 22, soir.*

(*Reçu* : 5 h., soir.)

Je réponds à votre télégramme 80 *bis* (3). Voici la traduction littérale des déclarations faites hier à la Chambre des Communes par Sir E. Grey relativement à l'attitude de Rustem Pacha. Ces déclarations accentuent la contra-

(1) La reproduction de cet article n'a pas paru nécessaire, non plus que celle du discours intégral de Lord Rosebery.

(2) Sur le précédent entretien, voir ci-dessus (n° 139) la note du Ministre du 11 juin.

(3) Le n° *bis* de ce télégramme ne figure pas dans la série. On voit aisément ici quel en était l'objet. Le 1er juin, M. Hanotaux avait réclamé à M. Cambon des éclaircissements sur les résolutions de la Porte au sujet des traités des 5 et 12 mai. Le Sultan avait assuré l'Ambassadeur qu'il avait fait donner l'ordre à Rustem Pacha de demander à Londres des explications et « de protester contre la prise de possession éventuelle de la Province équatoriale et des régions avoisinantes » (dép. de Constantinople n° 104 du 4 juin).

diction existant entre le langage tenu par le Sultan et la réserve observée par son Ambassadeur à Londres.

En ce qui concerne l'Allemagne, au contraire, il y a concordance entre le langage de Sir E. Grey et les informations récentes que vous a transmises M. Herbette [1].

Il serait désirable que le Sultan, mis au courant des déclarations de Sir E. Grey, envoyât à Rustem Pacha des instructions catégoriques.

Je vous envoie ce soir par la poste le compte rendu des questions et des réponses échangées hier à la Chambre des Communes relativement à l'accord anglo-congolais. J'y joins un article également très intéressant du *Times* et dont je vous signale dès à présent l'esprit. La protestation de l'Allemagne, jointe à la nôtre, a fait son effet : le *Times* répond à cette nouvelle par un véritable *mea culpa* et un blâme direct à l'adresse du Foreign Office, qui s'est laissé surprendre par la protestation de l'Allemagne; il se borne à invoquer des circonstances atténuantes, « la bonne foi dans l'erreur ». Il ne s'oppose nullement à ce que des concessions soient faites par l'Angleterre; il insinue seulement que le cabinet de Berlin n'avait pas cru devoir consulter celui de Londres avant de s'entendre avec nous récemment à la côte occidentale d'Afrique [2].

Traduction.

Sur la demande de Sir Charles Dilke, Sir E. Grey a répondu : une protestation a été reçue du Gouvernement allemand depuis la réponse que j'ai faite il y a quelques jours. Mais les raisons données à l'appui de cette protestation par le Gouvernement allemand ont trait seulement au droit de l'État du Congo de céder le territoire mentionné à l'article 3 [3] et ne touchent pas la question de l'extension des frontières de l'État indépendant vers le Nord. L'argument du Gouvernement allemand est que les stipulations de l'article 3 de l'arrangement du 12 mai, telles qu'il les interprète, ont besoin de la sanction de l'Allemagne.

Aucune protestation contre l'arrangement n'a été reçue de la Turquie. La seule communication qui ait été faite par l'Ambassadeur de Turquie est une communication verbale en ce qui concerne la nouvelle de l'occupation de Ouadelaï par les Anglais, communication d'après laquelle la Porte considère que Ouadelaï forme toujours partie intégrante des possessions égyptiennes et que l'occupation de ce point par une force armée britannique ne peut en aucune façon modifier cette manière de voir.

(1) Voir ci-dessus (nos 140 et 142) les télégrammes de Berlin du 12 et du 13 juin.

(2) Allusion à l'accord franco-allemand du 4 février 1894 pour la délimitation des territoires au sud du Tchad (voir le t. X de la présente série et ci-dessus les nos 114, 135).

(3) C'est-à-dire la bande de 25 kilomètres s'étendant du lac Tanganyika au lac Albert-Édouard.

147.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 92. *Berlin, 15 juin 1894, 5 h. 55, soir.*

(*Reçu* : 11 h. 55, soir.)

Ayant reçu votre télégramme n° 56 (1), j'ai été annoncer moi-même au baron Marschall ma visite pour dimanche matin et j'ai profité de cette visite pour lui donner lecture d'un extrait de ma dépêche (2) n° 90 commençant par « Je crains que l'Angleterre » et finissant par « comme il pourra l'avoir en la mienne ». Le Secrétaire d'État m'a déclaré qu'il n'avait pas un mot à reprendre dans ce compte rendu de ses paroles. Il a ajouté que le Ministre d'Allemagne à Bruxelles avait été invité aujourd'hui même à exercer une pression énergique sur le roi Léopold dans le sens du retrait pur et simple de la convention du 12 mai et a déclaré que l'Empire allemand considère celle-ci comme nulle et de nul effet. Il annoncera que, si elle est maintenue, le Gouvernement impérial proclamera l'État indépendant déchu de sa neutralité en vertu de l'article 10 de l'Acte général de 1885 (3). Le baron Marschall est porté à croire que le Souverain du Congo cédera et il pense que, dans ce cas, la réunion d'une conférence deviendrait probablement inutile. Il a, d'ailleurs, constaté qu'il n'avait mis cette éventualité en avant que comme l'un des moyens que les Gouvernements allemand et français pourraient employer pour affirmer la communauté de leurs vues sur la question de principe.

J'ai fait remarquer au Secrétaire d'État que, si l'affaire se terminait aussi facilement, il n'en faudrait pas moins prévenir de nouvelles tentatives d'empiétement du côté de l'Angleterre. Le moyen le plus efficace d'agir sur elle serait, ai-je répété, que l'Allemagne ne prît, pas plus que la France, son parti de l'occupation anglaise de l'Égypte (4).

(1) M. Hanotaux disait dans ce télégramme qu'il avait pris connaissance avec le plus vif intérêt de l'entretien relaté par M. Herbette dans ses télégrammes n°s 90 et 90 *bis* ci-dessus reproduits sous le n° 142.

(2) Il s'agit en réalité du télégramme n° 90 cité dans la note précédente.

(3) « ...Les Hautes Parties signataires du présent Acte et celles qui y adhéreront par la suite s'engagent à respecter la neutralité des territoires ou parties de territoires dépendant desdites contrées, y compris les eaux territoriales, aussi longtemps que les Puissances qui exercent ou qui exerceront des droits de souveraineté ou de protectorat sur ces territoires, usant de la faculté de se déclarer neutres, rempliront les devoirs que la neutralité comporte. »

(4) Le contenu de ce télégramme a été communiqué à M. Decrais le 16 juin, à 10 h. 15 soir, par dépêche chiffrée n° 88.

148.

M. PRINET, SECRÉTAIRE D'AMBASSADE, CHARGÉ DE LA LÉGATION DE FRANCE À MUNICH,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° XXXIV. *Munich, 15 juin 1894.*

(*Reçu* : Dir. pol., 18 juin.)

Bien que les questions coloniales soient plutôt du ressort de l'ambassade de la République à Berlin, je crois intéressant de faire connaître à Votre Excellence de quelle façon l'opinion publique et la presse en Bavière ont accueilli l'accord conclu le 12 mai dernier entre la Grande-Bretagne et l'état libre du Congo.

La nouvelle de la conclusion de ladite convention a eu pour premier effet de soulever les objections unanimes de l'Allemagne, objections qui se sont traduites par les réserves que le représentant du Gouvernement impérial a élevées auprès du Cabinet de Bruxelles. En outre, c'est avec une satisfaction évidente que l'on a vu ici la France élever des protestations contre un accord qui lésait si manifestement ses intérêts et ses droits. Tous les organes de la presse locale, sans distinction de parti, ont reproduit avec les commentaires les plus flatteurs les déclarations énergiques que Votre Excellence a fait entendre dans la séance de la Chambre des députés du 7 juin dernier et ont donné l'attitude décidée du Gouvernement français comme exemple au Cabinet de Berlin, qu'ils accusent de compromettre les intérêts coloniaux de l'Allemagne par une politique faible et indécise, dont les conventions relatives à Zanzibar et à Cameroun ont été les résultats les plus directs. En même temps ils se sont répandus en éloges sur le patriotisme du Parlement français qui, à l'encontre du Reichstag, n'hésite jamais, lorsque des questions extérieures sont en jeu, à faire taire ses divisions et à accorder, sans réserve, tous les sacrifices d'hommes et d'argent qui lui sont demandés pour sauvegarder l'honneur et les intérêts du pays.

Bien que l'on soit convaincu qu'en présence de l'attitude des deux grandes Puissances continentales, l'Angleterre et le Congo seront obligés de modifier leur convention, des discussions se sont élevées sur le point de savoir si l'Allemagne devait agir seule dans cette question ou unir ses protestations à celles de la France. Les idées émises par M. Deloncle [2] en faveur de ce dernier

[1] Voir ci-dessus n°s 123, 134, 139.

[2] Dans son interpellation du 7 juin, voir ci-dessus n° 134, note p. 206.

parti ont été commentées avec intérêt et ont trouvé un certain nombre de partisans. On estime en effet que l'Allemagne, ayant été la promotrice du Congrès de Berlin, qui a déterminé, en 1885, les sphères respectives d'influence des Puissances européennes sur le territoire africain, a une obligation morale d'exiger que les clauses du traité auquel elle a présidé ne puissent être modifiées sans l'assentiment de toutes les Puissances contractantes. D'autre part l'idée d'une conférence qui se réunirait pour parachever l'œuvre commencée à Berlin est préconisée comme le seul moyen d'éviter un conflit et de sortir d'une façon honorable de la situation actuelle ; les promoteurs de cette idée font remarquer que la question se complique par suite de la cession d'une partie du bassin du Nil et que l'Égypte et la Turquie doivent aussi avoir voix au chapitre. D'autres enfin, peu nombreux, il est vrai, font remarquer que l'Angleterre ne paraît rien moins que disposée à accepter le principe d'une conférence. Ils émettent des doutes sur l'efficacité d'une telle mesure et contestent l'avantage qu'aurait l'Allemagne, dont les intérêts sont distincts de ceux de la France, à provoquer la réunion d'une conférence qui serait amenée nécessairement à traiter de la question de l'Égypte et peut-être aussi de celle du Harrar. Selon ces derniers, le Gouvernement impérial devrait simplement s'aboucher avec les Cabinets de Bruxelles et de Londres et régler directement avec eux la question en litige au mieux des intérêts de l'Allemagne sans se préoccuper des autres Puissances qui voudraient intervenir dans le débat.

En définitive, toutes ces questions ne sont pas de nature à influer sur la conduite que tiendra le Cabinet de Berlin qui, malgré les objurgations qui lui sont adressées, paraît vouloir se tenir sur une certaine réserve. Cependant il est intéressant de constater combien les récents événements ont modifié le langage de la presse allemande à l'égard de la France ; les hommages qu'elle prodigue en ce moment à l'attitude du Gouvernement de la République présentent un spectacle assez rare pour que j'aie cru devoir le signaler à Votre Excellence.

149.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 51. *Berlin, 16 juin 1894.*

(*Reçu* : Cabinet, 20 juin ; Dir. pol., 21 juin.)

Le roi Léopold et le Cabinet de Saint-James pourraient bien regretter d'avoir prêté une oreille si peu attentive aux protestations de la France et

de l'Allemagne. En arguant de la pureté de ses intentions à l'égard du Gouvernement impérial, sans marquer pour cela l'intention de revenir sur des faits accomplis, le Souverain de l'État du Congo vient de s'attirer de bien dures remontrances. En persistant trop longtemps à ne pas vouloir envisager sérieusement les réserves de l'Allemagne et en affectant de croire, avec une naïveté par trop simulée, que Guillaume II ne consentirait jamais à s'associer à une démarche qui pût préjudicier aux intérêts britanniques, la presse anglaise n'a fait qu'exciter davantage une opinion déjà fort montée, très jalouse de l'autorité qu'on doit attacher partout au dehors à la voix de l'Allemagne, même lorsqu'elle s'élève pour défendre les intérêts de sa jeune puissance coloniale. Il n'est aujourd'hui plus question dans les journaux d'une conférence pour régler les questions pendantes; c'est là une extrémité à laquelle on se réserve de revenir ultérieurement. On veut, cette fois, faire entendre aux Gouvernements anglais et belge un langage sur la portée duquel ils soient tous les deux forcés de ne pas se méprendre.

La *Gazette de la Croix* notamment, si lente au début à prendre position, se fait remarquer aujourd'hui par le ton irrité de ses remontrances. « L'Empereur, dit-elle, appuie résolument les prétentions allemandes dans la question des Samoa [1] comme dans celle du traité anglo-congolais. On ne veut pas croire en Angleterre à l'existence en Allemagne d'une volonté et d'un sentiment d'honneur en matière coloniale. La déception n'en sera que plus profonde. L'Empire, avec la complaisance qu'il a montrée depuis dix ans, a habitué la Grande-Bretagne à l'idée que, dans les questions coloniales, les Allemands étaient un facteur négligeable et qu'on pouvait tout se permettre avec eux. Cette fois l'erreur de l'Angleterre aura été profonde. Le dernier traité présente, en ce qui nous concerne, un tel caractère qu'il dépasse tout ce que la Grande-Bretagne a pu faire jusqu'à présent contre nous. » Si l'on doutait encore que cette fermeté d'attitude correspondît aux dispositions réelles de la Chancellerie impériale, un article de la *Gazette de Cologne* d'inspiration officieuse, comme je l'ai su, convaincrait les plus sceptiques. Il est difficile en effet de faire en termes plus clairs la leçon aux deux Puissances contractantes, de rappeler avec plus de hauteur au Souverain du Congo le rôle dont il n'aurait jamais dû sortir et d'indiquer avec moins d'ambages ce que la Chancellerie impériale entend obtenir de lui et de son complice, c'est-à-dire l'annulation de leur œuvre commune.

Le *Journal des Débats* du 15 de ce mois, édition du soir, a donné d'ailleurs une traduction de cet article que je transcris ci-dessous après l'avoir dûment vérifiée :

« La situation politique de l'Allemagne vis-à-vis du Congo est clairement déterminée par le traité de 1884, par l'acte du Congo de 1885 et par la

[1] A propos du condominium anglo-américano-allemand sur cet archipel.

convention anglo-allemande du 1er juillet 1890 [1]. La frontière est déterminée de part et d'autre sans qu'il puisse y avoir de doute. L'Allemagne a reconnu la neutralité du Congo et réclame, par conséquent, que le Congo remplisse les devoirs qui découlent de cette neutralité. L'Allemagne n'a jamais essayé de porter atteinte à l'état de choses créé par ce traité et elle réclame à son tour que le Congo lui-même n'y porte pas atteinte, ou que, si une modification est jugée nécessaire, elle ne puisse être faite qu'avec le consentement mutuel des deux parties. Cependant, l'État du Congo s'est écarté du terrain de la légalité : il s'est laissé induire par le Cabinet de Londres à commettre une violation évidente des traités en accordant à l'Angleterre des droits qui sont en désaccord avec les traités et qui avaient été auparavant catégoriquement refusés par l'Allemagne à cette dernière Puissance.

« En présence de cet état de choses, la situation de l'Allemagne est simple et claire. L'Allemagne refuse de reconnaître la violation de la situation de droit qui a été commise et elle réclame le retour à l'ancien état de choses ; *rien de plus, rien de moins.*

« L'Ambassadeur d'Allemagne à Londres ayant eu récemment une longue entrevue avec le Ministre anglais des Affaires étrangères, il est inadmissible que le Gouvernement anglais ne soit pas exactement renseigné sur nos revendications. Il ne peut pas s'agir ici de longues négociations sur des compensations possibles ; il s'agit seulement de reconnaître que les droits de l'Allemagne sont lésés et qu'*elle réclame le rétablissement de ses droits.*

« Pour l'Angleterre, la situation actuelle devrait être d'autant plus claire que la question en litige a déjà été réglée par le traité anglo-allemand du 1er juillet 1890. A cette époque, l'Angleterre nous demandait la cession d'une bande de terre ; mais nous lui avons opposé un refus énergique, car c'eût été porter atteinte à nos intérêts coloniaux que de lui céder. Or, le Gouvernement anglais ne peut s'imaginer que, au bout de quatre ans, l'Allemagne lui accordera cette revendication, parce qu'il a su l'obtenir d'un autre État, et qui plus est, d'un État neutre. C'est à l'État du Congo qu'il incombe d'abord de trouver une solution pour réparer, en faveur de l'Allemagne, l'infraction que constitue la dernière convention. Il n'a pas seulement violé le traité qu'il avait conclu avec l'Allemagne ; il a, ce qui est plus grave, manqué aux devoirs que lui imposait sa neutralité. Si le Gouvernement du Congo n'attache aucune importance à cette neutralité qui lui est garantie par les Puissances, qu'il le dise sincèrement et honnêtement.

« Dans l'état actuel des choses, ni l'Allemagne ni la France ne s'en plaindront. Mais il est absolument inadmissible et l'Allemagne, de son côté, n'y consentira jamais, que le Gouvernement du Congo continue, comme par

[1] Arrangement du 1er juillet 1890 concernant les possessions respectives en Afrique de l'Est et la cession de l'île de Héligoland.

le passé, à se prévaloir de sa neutralité, tandis que, en même temps, il se rend coupable d'une violation de cette neutralité en faveur de l'Angleterre et aux dépens de l'Allemagne. C'est affaire au Gouvernement du Congo de trouver à bref délai les voies et moyens pour que la violation des traités dont il s'est rendu coupable n'ait pas de contre-coup désagréable pour la politique de l'Europe. »

150.

M. BILLOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 131. *Rome, 16 juin 1894.*

(*Reçu* : Dir. pol., 23 juin.)

Au commencement de la semaine dernière, le comte Antonelli, ancien Sous-Secrétaire d'État à la Consulta, avait annoncé à la Chambre des députés l'intention d'interroger le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères, pour savoir « *si le Gouvernement italien considère comme étant toujours en vigueur le traité italo-éthiopien du 2 mai 1889* ». Cet acte n'est autre que le traité d'Ucciali, qui constitue la base conventionnelle du protectorat revendiqué par l'Italie sur l'Éthiopie [1]. Personne ne pouvait s'étonner de l'initiative prise par le comte Antonelli, signataire dudit arrangement et inventeur du protectorat éthiopien. Chacun comprenait d'ailleurs l'intérêt des déclarations réclamées du Gouvernement royal au moment où les clauses de cet arrangement sont opposées aux réserves de la France contre le protocole anglo-italien de délimitation du 5 mai dernier [2].

La question est venue à l'ordre du jour de la séance d'hier, 15 juin. Le Président du Conseil a pris la parole pour y répondre, bien que le Ministre des Affaires étrangères semblât plus spécialement indiqué pour un débat de cette nature : c'est une preuve nouvelle que M. Crispi se réserve la haute main sur la politique africaine et qu'il entend sauvegarder, par son intervention personnelle, les entreprises coloniales dont il a pris la responsabilité durant son précédent ministère.

J'ai déjà fait connaître télégraphiquement, d'après les journaux du soir,

(1) Sur la conclusion de ce traité, voir le t. VII de la présente série, n° 514. Sur sa dénonciation par le Négus, voir ci-dessus (n° 102) la dépêche de M. Billot du 8 mai, note finale.

(2) Voir ci-dessus (n° 116) la note pour le Gouvernement italien du 23 mai.

le sens des déclarations émises par le Ministre italien. Voici le résumé qu'en donne aujourd'hui la *Gazette officielle* du Royaume dans le compte rendu sommaire de la séance :

« M. Crispi, Président du Conseil, répond à M. Antonelli, qui demande si le Gouvernement italien considère comme étant toujours en vigueur le traité italo-éthiopien du 2 mai 1889.

« Ce traité et la convention de la même année, non seulement sont en vigueur, mais sont perpétuels de leur nature; et il le démontre en lisant les articles de l'un et de l'autre.

« Il peut être modifié seulement par un accord entre les parties contractantes.

« Le Gouvernement italien ne voit d'ailleurs aucune urgence à procéder à la délimitation prévue par ce traité et par la convention additionnelle.

« M. Antonelli prend acte des déclarations explicites du Président du Conseil, et le remercie. »

Pour être moins développé que les analyses publiées par les autres journaux, le compte rendu de la feuille officielle ne laisse cependant subsister aucune obscurité sur les vues du Gouvernement italien en ce qui concerne la valeur et le caractère du traité d'Ucciali. Les déclarations formulées dans la séance du 15 sont évidemment destinées à confirmer et à compléter la réponse déjà faite à nos réserves contre le protocole anglo-italien du 5 mai [1]. Les relations mêmes qui subsistent entre M. Crispi et le comte Antonelli, ne permettent guère de douter que l'incident n'ait été concerté entre eux en vue de ce résultat.

151.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 58. *Paris, 17 juin 1894, 2 h., matin.*

Je réponds à vos télégrammes n°s 90, 90 *bis* et 92 [2]. Nous sommes tout prêts à adhérer à l'initiative prise par le Gouvernement impérial en ce qui concerne la marche à suivre pour le maintien de ce que le baron Marschall a qualifié très justement de *statu quo légal africain*. Nous sommes, comme lui, frappés de l'effort manifeste fait par le Gouvernement britannique pour

(1) Voir la note de l'ambassade d'Italie du 31 mai, reproduite sous le n° 119.

(2) Les télégrammes n°s 90 et 90 *bis* du 13 juin sont reproduits sous le n° 142, le télégramme n° 92 du 15 juin est reproduit sous le n° 147.

régler séparément avec les deux Puissances les points sur lesquels portent leurs réclamations et qui, tout en ayant aux yeux de chacune d'elles une importance différente, n'en présentent pas moins ce caractère commun d'être régis par les actes internationaux qui sont manifestement atteints par la convention du 12 mai. Si donc le baron Marschall reste, comme je n'en doute pas, dans les sentiments qu'il vous a manifestés dans ses entretiens du 13 et du 15 juin et qui m'ont été confirmés par le comte Münster dans une conversation officieuse que j'ai eue hier avec lui, il me semble que les deux Gouvernements peuvent marcher d'accord pour obtenir le retrait de la convention du 12 mai en ce qui touche à leurs intérêts et aux droits qui reposent sur les actes antérieurs.

Je vous autorise donc à dire au baron Marschall, en visant ses propres ouvertures, que nous sommes prêts, pour notre part, à « affirmer la communauté de vues des deux Gouvernements sur la nécessité de sauvegarder le *statu quo légal africain* ». Mais je désirerais que cette formule fût complétée par l'adjonction des mots suivants : « tel qu'il résulte des actes internationaux ».

Le but étant ainsi défini, il reste à fixer le sens dans lequel pourrait être conduite la double négociation. Dans l'intérêt même de cette négociation, le Gouvernement allemand ne tient sans doute pas moins que le Gouvernement de la République à éviter de mettre le Gouvernement britannique en présence d'un désaveu qui lui paraîtrait trop pénible aux yeux du Parlement ou du pays. Notre formule est la suivante : « Sauvegarder les droits en conciliant les intérêts et en ménageant les amours-propres ». Cette formule, nous l'appliquerons également à nos relations avec le Roi-Souverain. Je crois devoir observer en outre que Lord Kimberley a déclaré à notre Ambassadeur (et une déclaration dans le même sens a été faite, comme vous le savez, au Parlement anglais) [1] que le Gouvernement britannique « ne partageait nullement les vues de ceux qui voudraient voir la domination de l'Angleterre établie du Cap à Alexandrie. C'est une politique, a-t-il dit, qu'il faut reléguer parmi les chimères absurdes ». Il convient seulement que ces déclarations ne restent pas platoniques et qu'elles produisent réellement tout leur effet.

Ces points une fois posés, il nous paraît que, si l'Angleterre veut les accepter sincèrement comme bases de la négociation, le recours à une conférence ne serait pas, pour le moment indispensable. Il ne serait même pas nécessaire, comme l'a dit le baron Marschall, que les deux Gouvernements français et allemand parlassent identiquement le même langage. Il suffirait qu'ils défendissent respectivement les points de vue particuliers de chacun d'eux, mais avec l'assurance réciproque, confirmée par la loyauté des déclarations échan-

(1) Voir ci-dessus (n°s 125 et 132) la dépêche de Londres du 2 juin (cf. télégr. de Londres n° 71).

gées, que les deux Puissances n'adhéreront à un arrangement définitif que lorsqu'elles seront tombées d'accord pour reconnaître qu'elles ont obtenu respectivement une complète satisfaction. Ce serait seulement dans le cas où une négociation ainsi poursuivie, tant à Londres qu'à Bruxelles, n'aboutirait pas qu'il pourrait y avoir lieu d'examiner, de concert avec les autres Puissances intéressées, l'éventualité d'une conférence.

Il est certain que, pour aboutir à un règlement satisfaisant, le procédé le plus convenable serait d'obtenir du roi Léopold le retrait de la convention dans les conditions suivantes : 1° l'État du Congo reconnaîtrait qu'il ne peut se développer hors des limites qui lui sont fixées par les conventions de 1884, de 1887 et en général par les actes de Berlin, c'est-à-dire : au nord, l'Oubangui et le 4° degré de latitude jusqu'à la limite du bassin du Congo et, à l'est, les limites dont le Gouvernement allemand réclame le maintien; 2° l'État du Congo renoncerait en conséquence à tout projet de bail ou d'occupation d'une nature quelconque sur les territoires situés hors de ces limites; 3° par contre, l'État du Congo reconnaîtrait qu'il ne peut, sans l'assentiment des Puissances, et notamment de la France au point de vue du droit de préférence, concéder à une autre Puissance, à un titre quelconque, soit à titre gratuit ou onéreux, le bail ou l'administration de tout ou partie du territoire qui lui a été reconnu dans les actes antérieurs interprétés conformément à ce qui est dit ci-dessus. Il ne pourrait concéder à aucune Puissance ni à aucun particulier des avantages ou privilèges dont ne puissent jouir également soit une Puissance, soit les nationaux d'une des Puissances signataires des actes de Berlin.

Encore une fois, ces propositions paraissent pouvoir être, à première vue, acceptées plus facilement à Bruxelles qu'à Londres ; mais il faut tenir compte de l'état d'esprit que signale le dernier paragraphe de votre télégramme 90 et 90 *bis* et il est à craindre que le roi Léopold, fort de l'appui de l'Angleterre, résiste à la pression qu'exercent sur lui en ce moment l'autorité personnelle de l'Empereur d'Allemagne et les protestations des autres Puissances intéressées.

Dans ce cas, ce serait à Londres qu'il conviendrait de s'adresser pour vaincre ces résistances. Les Ambassadeurs des deux Puissances pourraient faire dans ce sens une démarche commune et, par cette action simultanée, obtenir du Cabinet de Londres une adhésion à une formule définitive qui serait souscrite finalement par le roi Léopold.

Je vous laisse le soin de faire usage de ces indications dans les conditions qui vous paraîtront les meilleures pour le succès des pourparlers et j'ai à peine besoin d'ajouter que les sentiments de modération dont elles témoignent sont un sûr gage de la loyauté avec laquelle nous poursuivons une négociation où nous nous appliquons à ne rien faire qui puisse être en contradiction

avec le droit établi et avec les intérêts respectifs des grandes Puissances en Afrique.

152.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 59. Confidentiel et absolument personnel.

Paris, 17 juin 1894, 2 h. 30, matin.

Je ne vous parle pas dans mon télégramme n° 58 (1) de la question d'Égypte. Vous comprenez les raisons pour lesquelles je ne crois pas devoir insister dans mes instructions officielles sur un point aussi délicat. Je n'en approuve pas moins les allusions que vous avez faites à différentes reprises à ce sujet. Si elles étaient maintenant relevées par le baron Marschall, je vous serais très obligé de me renseigner exactement sur le caractère des indications qu'il pourrait être amené à vous fournir.

153.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 93. *Berlin, 17 juin 1894, 6 h., soir.*

(*Reçu* : 8 h. 30, soir.)

Pour éviter tout malentendu, j'ai consigné dans un aide-mémoire, que j'ai remis au Secrétaire d'État des Affaires étrangères, les énonciations essentielles de votre télégramme n° 58 (2).

Après lecture attentive de cette note, dont vous recevrez copie demain soir des mains de mon attaché militaire, qui part en congé, le baron Marschall m'a fait les observations suivantes :

1° Il ne croit pas pouvoir accepter l'addition, dans la définition du *statu quo* légal africain, des mots « tel qu'il résulte des actes internationaux ». Cette

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 151.

(2) M. Herbette, s'inspirant de ce télégramme, a remis le même jour au baron Marschall l'aide-mémoire reproduit dans le recueil allemand *Die Grosse Politik*, VIII, en annexe à la pièce n° 2061.

formule lui paraît avoir trop de compréhension en ce qu'elle s'appliquerait à toute l'Afrique et s'étendrait peut-être à des traités dont il ne connaît même pas l'existence.

Il demande à viser expressément et exclusivement le *statu quo ante légal africain* « dans la région fixée par l'Acte général du Congo ».

2° Le champ d'action de l'Allemagne étant ainsi circonscrit, la Chancellerie impériale ne voudrait pas s'engager à s'abstenir d'adhérer à un accord définitif avant que nous n'ayons obtenu une complète satisfaction. Notre protestation porte en effet, en dehors de la neutralité de l'État indépendant, sur des autres questions d'un ordre extrinsèque, tels que notre droit de préférence sur le Congo et le maintien de l'intégralité de l'Empire ottoman.

3° Les premier et second points de nos demandes concernant l'État indépendant semblent discutables. S'il est permis de contester le bénéfice de la neutralité au territoire acquis par l'État indépendant en dehors des limites qui lui ont été assignées par l'Acte de 1885, il ne semble pas légitime de lui interdire toute extension de son domaine. C'est aux parties lésées par l'agrandissement de ce domaine qu'il appartient de faire valoir leurs griefs. L'Allemagne ne se trouve pas dans ce cas.

En résumé, le baron Marschall désire ne pas sortir du terrain où il s'est placé dès le premier jour, c'est-à-dire du maintien du *statu quo ante* légal dans le bassin du Congo. Il n'acceptera aucune compensation territoriale pour prix de son acceptation de la convention du 12 mai, dont il poursuit le retrait. Ses impressions intimes sont que Lord Rosebery cédera plus facilement que le roi Léopold. Il considère [l'irritation] du premier comme étant, plus que l'entêtement du second, un prodrome de capitulation. Il m'a toutefois renouvelé la promesse de ne rien conclure sans m'en avoir prévenu.

Il rend d'ailleurs pleine justice à la netteté de vos explications et à la sincérité que respire votre langage. Je l'ai assuré que vous éprouviez le même sentiment à son égard. Il a été entendu que les deux Gouvernements poursuivraient, chacun de leur côté, jusqu'à nouvel ordre, leur démarche à Londres et à Bruxelles et qu'ils se tiendraient au courant des incidents notables de cette double négociation.

154.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1. Confidentiel. *Berlin, 17 juin 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 juin; Dir. pol., 20 juin.)

En me référant à votre télégramme n° 59 [1], je crois utile de vous donner quelques indications complémentaires sur l'attitude du Secrétaire d'État des Affaires étrangères lorsque je lui ai parlé, dans ces derniers temps, de la question d'Égypte.

Le baron Marschall s'était montré presque indifférent à mes premières réflexions sur ce point. Les secondes, que j'ai formulées le lendemain, mercredi 13 juin [2], l'ont trouvé plus attentif; enfin avant-hier, il m'a écouté très complaisamment, lorsque je me suis étendu sur le danger qu'il y avait pour une Puissance à tendances coloniales en Afrique, comme l'Allemagne, à laisser l'Angleterre s'installer en Égypte, c'est-à-dire devenir virtuellement maîtresse du canal de Suez, qui ne sera neutralisé en droit qu'après l'évacuation. Je pus tout à loisir lui exposer le point de vue français, tel que je l'avais esquissé à mon collègue d'Angleterre dans un entretien dont j'ai rendu compte à votre prédécesseur par ma dépêche politique n° 286 du 2 décembre dernier [3]. M. Casimir-Périer avait approuvé, par lettre du 14 du même mois, le langage que j'avais tenu à Sir Edw. Malet dans cette circonstance; j'ai insisté sur les mêmes considérations et ajouté que rien n'empêcherait les Gouvernements de convenir qu'une petite Puissance coloniale, les Pays-Bas par exemple, serait chargée de rétablir l'ordre en Égypte dans le cas où il viendrait à y être de nouveau troublé.

Cette idée parut sourire au Secrétaire d'État, qui ajouta : « Vous n'êtes pas les seuls à réagir contre l'omnipotence anglaise en Égypte. L'incident Morana, dont vous m'avez entretenu l'autre jour, en est une preuve [4] ».

Je suis loin de croire que la Chancellerie impériale soit prête à faire campagne avec nous pour chasser les Anglais de la vallée inférieure du Nil. Je constate seulement que l'on peut traiter ce sujet avec elle : c'est déjà un progrès [5].

(1) Reproduit ci-dessus sous le n° 152.

(2) Voir ci-dessus les télégrammes de Berlin n°s 90, 90 *bis*, reproduits sous le n° 142.

(3) Rapport reproduit dans le t. X de la présente série sous le n° 458.

(4) Au sujet de cet incident, voir le télégramme de Berlin du 12 juin (n° 89), ci-dessus reproduit sous le n° 140, note.

(5) Le 26 mai M. de Reverseaux, Ministre de France au Caire, écrivait « ...Le baron de Heyking, a pris une attitude très indépendante et il n'hésite pas, dans nos réunions du corps diplomatique, à tenir tête au Ministre anglais. Il m'a confié qu'il agissait ainsi en vertu des instructions du Cabinet de Berlin qui commence à être las de la prépotence britannique et trouve qu'il a fait jusqu'ici un métier de dupe par ses complaisances envers l'Angleterre. »

155.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 62. *Thérapia, 18 juin 1894, minuit 15.*

(*Reçu :* 3 h., matin.)

Le Sultan m'a fait dire aujourd'hui que les instructions à Rustem Pacha relatives au traité anglo-congolais préparées par la Porte ne lui ayant pas paru assez nettes [1], il avait invité le Conseil des Ministres, qui doit se réunir mercredi prochain, à les modifier et qu'elles seraient envoyées jeudi [2].

J'ai répondu que Sa Majesté m'avait fait spontanément il y a quinze jours des déclarations que j'avais transmises à mon Gouvernement et que Votre Excellence avait fait connaître à la Chambre des députés; que, depuis lors, ces déclarations avaient été réitérées deux fois par le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères Munir Bey et une fois par le Grand Maître des cérémonies Munir Pacha; qu'il ne me convenait pas de recevoir de nouvelles assurances et que, si Rustem Pacha n'était pas muni de ses instructions dans un délai très court, je serais obligé de penser que Sa Majesté voulait m'induire en erreur et que je demanderais immédiatement un congé à Votre Excellence.

Je vous serais obligé de dire à Essad Pacha, en le priant de transmettre vos paroles à son Gouvernement, que les tergiversations du Sultan sont si surprenantes que vous seriez obligé, si elles se prolongeaient, de me donner un congé.

En réalité, Abdul Hamid, après s'être montré très décidé, hésite, comme d'ordinaire, devant l'action et attend les événements. Il faut lui forcer la main [3].

[1] Le Gouvernement ottoman n'ayant pas encore fait remettre à Londres la protestation qu'Abdul Hamid avait promis d'élever contre l'accord anglo-congolais (voir ci-dessus la dépêche de Péra du 4 juin, n° 105), M. Hanotaux avait invité M. Cambon, par télégramme n° 53 du 15 juin, à presser le Sultan de faire saisir par écrit le Gouvernement anglais de cette protestation.

[2] 21 juin.

[3] Voir plus loin (n° 156) le résultat de la démarche de l'Ambassadeur.

156.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 63. *Thérapia, 18 juin 1894, midi 20.*

(*Reçu : 2 h. 15, soir.*)

A la suite de la communication relatée dans mon télégramme n° 62 (1), le Sultan m'a fait dire ce matin qu'il avait adressé hier soir au Grand Vizir un iradé disant que le traité anglo-congolais devait être considéré *comme nul et sans valeur* et l'invitant à demander par le télégraphe des explications à Londres et à Bruxelles (2).

Je m'assurerai aujourd'hui de l'exécution de cet ordre. Je vous prie de suspendre [en attendant] la communication comminatoire à Essad Pacha réclamée dans mon télégramme n° 62.

157.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 60. *Paris, 18 juin 1894, 7 h. 15, soir.*

Il résulte des explications du baron Marschall que l'échange de vues dont il avait pris l'initiative dans ses entretiens du 13 juin viserait uniquement le retrait poursuivi, de part et d'autre, de la convention du 12 mai, en tant qu'elle touche au *statu quo* légal africain, tel qu'il résulte de l'Acte général du Congo. Il eût mieux valu évidemment ne lui soumettre nos propres vues, surtout dans la forme que vous indiquez, qu'après vous être assuré que les siennes restaient entièrement conformes à celles qu'il vous avait exprimées d'après vos télégrammes n°s 90, 90 *bis* et 92 (3). Quoi qu'il en soit, je ne vois pas d'inconvénient à constater, dans les conditions auxquelles s'arrête en dernière analyse le Gouvernement impérial, la communauté de vues qui existe

(1) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 155.

(2) La substance de ce télégramme a été communiquée le 19 par télégramme circulaire, 8 h. soir, aux représentants de la France, à Berlin, Bruxelles et Saint-Pétersbourg.

(3) Des 13 et 15 juin, ci-dessus reproduits sous les n°s 142 et 147.

entre les deux Gouvernements. Vous pourrez donc, le cas échéant, prendre acte des déclarations qui pourront vous être faites en ce sens, soit en ce qui concerne l'engagement de ne pas accepter une compensation territoriale pour prix de son acceptation de la convention du 12 mai dont il poursuit le retrait, soit de ne rien conclure sans nous avoir prévenu.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant du résultat des négociations que nous poursuivons tant avec l'Angleterre qu'avec l'État indépendant.

Très confidentiel. — Vous comprendrez facilement tout l'intérêt qu'il y a à ne pas insister auprès du Gouvernement impérial sur les propositions qui émanaient de son initiative et qui consistaient surtout à nous mettre en garde, de part et d'autre, contre l'effort fait par le Gouvernement britannique pour essayer de régler par une entente séparée avec chacune des deux Puissances le différend suscité par la convention du 12 mai. Il suffira de vous maintenir régulièrement en relation avec le baron Marschall sur les points où des échanges de vues pourraient se produire utilement entre les deux Gouvernements.

158.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 94. *Berlin, 18 juin 1894, 5 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Le baron Marschall vient de m'apporter lui-même à titre confidentiel la nouvelle qui lui a été annoncée ce matin par l'Ambassadeur d'Angleterre et d'après laquelle le Cabinet de Londres s'est mis d'accord avec le Gouvernement congolais pour la suppression de l'article 3 de la convention du 12 mai [1].

Cet article étant l'unique base de la réclamation de la Chancellerie impériale, le comte de Caprivi conseillera à l'Empereur de se déclarer satisfait.

J'ai immédiatement fait remarquer au baron Marschall que cette solution ne correspond pas à la définition qu'il a lui-même formulée hier du maintien du *statu quo* légal africain dans la région conventionnelle du Congo.

En effet, aux termes de l'article 10 de l'Acte général de 1885, les Puissances n'étant tenues à respecter la neutralité que des territoires ou *parties de territoires* dépendant des contrées mentionnées à l'article 3 dudit acte,

[1] C'est seulement le 22 juin que fut signée à Bruxelles une déclaration concernant la suppression de cet article.

l'État indépendant n'a pas la faculté de s'étendre en dehors de cette région; s'il le fait, il viole le pacte constitutif de sa neutralité. Car on ne peut admettre qu'un État neutre s'expose à l'obligation d'employer les armes et les ressources de son domaine neutre pour défendre un territoire non couvert par la neutralité. Tel serait le cas de la province de Bahr el Ghazal, que l'État du Congo recevrait à bail.

L'article 2 de la convention est donc à ce point de vue aussi contraire aux principes du *statu quo ante* légal que l'article 3 (1).

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères a reconnu que mon raisonnement avait certainement une base juridique et m'a dit qu'il s'arrangerait pour que, dans l'échange de notes qui se produirait entre la Chancellerie impériale et le Cabinet de Londres, il n'y eût du côté allemand aucun mot impliquant la reconnaissance de la validité de l'article 2 (2).

159.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 63. *Paris, 19 juin 1894, 10 h. 30, matin.*

Remerciez le baron Marschall de sa communication confidentielle (3). Il y aurait le plus grand intérêt à ce que, dans l'arrangement qui doit intervenir entre l'Angleterre et l'Allemagne, le Gouvernement impérial indiquât ses réserves concernant la validité de l'article 2 et les questions que soulève cet article au regard de l'Acte de Berlin. Ce serait la suite naturelle du loyal échange de vues qui s'est établi entre les deux Puissances au sujet du règlement des difficultés créées par la convention du 12 mai. Il me semble qu'en tout cas il est de l'intérêt même du Gouvernement allemand que ces réserves soient exprimées fortement, tant auprès du Cabinet de Londres qu'auprès du Roi souverain. En effet, l'article 2 peut devenir la source de nouvelles difficultés dans lesquelles l'Allemagne ne serait pas entièrement désintéressée. Tenez-moi exactement au courant des intentions du Gouvernement impérial et de la marche de la négociation.

(1) Voir le texte dans Martens, *op., cit.* 2e série, t. XX, page 806.

(2) Dans la note qu'il a rédigée sur son entretien avec M. Herbette, le baron Marschall signale l'observation présentée par l'Ambassadeur, mais il ne dit pas quelle réponse il y a faite (*Die Grosse Politik,* VIII, pièce n° 2066).

(3) Du 18 juin (voir ci-dessus [n° 158] le télégramme n° 94 de Berlin).

160.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 92. *Paris, 19 juin 1894, 1 h. 45, soir.*

Il me semble qu'il est temps que vous repreniez l'entretien avec Lord Kimberley au point où il s'était arrêté d'après vos télégrammes n°s 70 et 71 (1). Toutefois, avant d'engager la conversation, vous devrez vous assurer si des instructions ont été enfin envoyées à Lord Dufferin et, dans l'affirmative, vous vous efforcerez de savoir quel en est le sens.

C'est au cas seulement où vous n'obtiendriez que des réponses évasives que vous auriez à faire usage des indications qui suivent.

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères vous disait alors qu'il était prêt à traiter avec nous dans un esprit d'entente les questions soulevées par la convention du 12 mai. Il montrait les dispositions les plus conciliantes, affirmait qu'il était de ceux qui considéraient la politique du Cap à Alexandrie comme une dangereuse chimère et paraissait vouloir régler de commun accord toutes les questions pendantes en Afrique entre les deux pays. Ces dispositions ont été confirmées par la lettre que m'a adressée Lord Dufferin (2) et par une première conférence que j'ai eue avec lui (3). Mais voici huit jours pleins que cet entretien a eu lieu; j'ai vu hier Lord Dufferin, je lui ai demandé s'il avait reçu des instructions de Londres lui permettant de poursuivre les pourparlers. Il m'a répondu négativement. Je dois ajouter que, dans cette même conversation, il m'a annoncé la remise d'un document que j'ai reçu, en effet, dans la soirée et qui, s'il est publié, me paraît de nature a réveiller en France les polémiques que nous avons eu tant de mal à apaiser. C'est une déclaration (4) rédigée en termes assez obscurs et de laquelle il semble résulter que l'Italie repasse à l'Angleterre, sous la forme d'une administration plus ou moins temporaire, le protectorat que celle-ci lui a reconnu sur le Harrar.

(1) Des 5 et 6 juin, ci-dessus reproduits sous les n°s 129 et 132.

(2) Le 6 juin (ci-dessus, n° 133).

(3) Le 11 juin (ci-dessus, n° 139).

(4) Par cette déclaration confidentielle annexée au protocole anglo-italien du 5 mai, il était convenu que, jusqu'au moment où l'Italie aurait établi un contrôle effectif dans sa sphère d'influence et dans le voisinage de la ligne de délimitation, l'autorité britannique aurait la faculté de prendre temporairement les mesures nécessaires pour assurer l'observation des stipulations du protocole par les populations et pour maintenir l'ordre dans la sphère britannique; par suite, qu'elle aurait le droit d'entrer en communication directe avec les autorités du Harrar, sans que cet arrangement provisoire dût soulever aucun doute sur la position de l'Italie comme Puissance protectrice de l'Éthiopie et de ses dépendances.

Il y a donc là double violation de la convention de 1888. Je vous ferai d'ailleurs connaître séparément les protestations spéciales que ce document me paraît comporter [1].

Quoi qu'il en soit, il est à craindre que ces lenteurs, qui paraîtront calculées, et des communications nouvelles n'émeuvent encore davantage l'opinion et que nous ne nous trouvions bientôt, des deux parts, en présence de dispositions toutes contraires à celles qui peuvent seules nous permettre de poursuivre utilement la négociation.

Il serait donc désirable que nous sachions dès maintenant à quoi nous en tenir sur les véritables sentiments du Gouvernement anglais. Si Lord Kimberley est toujours dans les mêmes dispositions, il faudrait que Lord Dufferin ne tardât pas davantage à recevoir les instructions nécessaires pour le règlement amiable et équitable de la partie de la convention congolaise sur laquelle nous avons présenté des objections.

Quoique vous n'ayez pas, jusqu'ici du moins, à traiter le fond, je crois devoir vous donner à titre tout confidentiel connaissance de mes vues, pour vous permettre d'apprécier vous-même la modération avec laquelle je suis disposé à rechercher une solution. Je viens d'apprendre *très confidentiellement* que l'Allemagne avait obtenu de l'Angleterre le retrait pur et simple de l'article 3 de la convention [2]. C'est le point qui était le plus nettement en contradiction avec le droit général et spécialement avec notre droit de préférence. Ce retrait a pour effet d'enlever à la convention le seul avantage sérieux que devait en retirer l'Angleterre [3]. Nous n'aurons donc plus à envisager cet article 3. Il suffirait de mentionner le résultat acquis dans l'arrangement que nous poursuivons. Il me semble qu'une seule difficulté sérieuse nous sépare maintenant : c'est le bail consenti au roi Léopold dans le bassin du Nil-Moyen [4]. Les raisons de droit qui s'opposent à ce maintien (neutralité, extension du Congo hors de ses limites, protestations de la Porte, etc.) sont très fortes. En fait, cette combinaison n'est pas viable et elle ne profiterait qu'au roi Léopold. Si notre réclamation se borne à ce point, je ne vois pas de motifs pour qu'elle ne soit pas accueillie à Londres. Je suis prêt d'ailleurs à chercher la formule qui paraîtra la plus propre à être acceptée par les deux parties. Mais, sur le fond même, j'estime que nous ne pouvons pas céder.

C'est en somme à ce point que se réduit en ce moment la difficulté. Le règlement des autres questions soulevées pourrait être remis à l'examen général des questions africaines que le Ministre de la Reine s'est montré désireux d'aborder avec nous. J'ai excepté toutefois la question du Harrar dans la

(1) Voir plus loin le n° 341.

(2) Voir ci-dessous le n° 161.

(3) Le bail de la bande de 25 kilomètres destinée à relier le bassin du Nil à la colonie du Cap.

(4) Par l'article 2 (voir ci-dessus, n° 107, la dépêche de Londres du 23 mai et la note).

forme nouvelle où elle se présente. Je ne manquerai pas de vous faire connaître à bref délai mes intentions à ce sujet.

Je désirerais que la conversation que vous allez avoir avec Lord Kimberley eût un caractère exclusivement personnel. Elle n'en a pas moins une importance que vous apprécierez. Il s'agit de diriger les esprits dans une voie d'apaisement et d'entente définitive ou de les rejeter vers les polémiques les plus dangereuses.

Fort des déclarations précédentes de Lord Kimberley, vous pourrez faire appel à sa sagesse pour en finir le plus tôt possible avec un état d'incertitude que le Gouvernement britannique prolonge au grand préjudice des solutions amiables qu'il nous a conviés à rechercher avec lui.

161.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 65. *Paris, 19 juin 1894, 6 h. 15, soir.*

Le comte Münster est venu, par ordre de son Gouvernement, me faire part de l'accord qui est sur le point d'intervenir entre les Gouvernements allemand et anglais sur la base du retrait de l'article 3 de l'arrangement du 12 mai.[1] Il a ajouté que l'accord dont il s'agit devait se borner à ce point spécial, qui intéresse particulièrement l'Allemagne, le Gouvernement impérial désirant ne gêner en rien notre action en ce qui touche aux autres articles de la convention. J'ai constaté avec lui toute l'importance de ce premier résultat ; mais je lui ai fait observer que, si cet arrangement était conclu immédiatement, il était à craindre que nous ne nous trouvions en présence de l'inconvénient que le baron Marschall vous a signalé à diverses reprises, à savoir de paraître traiter de part et d'autre isolément avec l'Angleterre, alors qu'en réalité, la communauté de vues existant entre les deux Gouvernements avait jusqu'ici puissamment aidé à l'efficacité de nos réclamations respectives. Je lui ai demandé si, connaissant l'état des esprits en France comme il le connaît, il ne croyait pas devoir attirer l'attention de son Gouvernement sur ce qu'il pourrait y avoir de fâcheux dans le fait de perdre au dernier moment le bénéfice d'une action commune qui a produit ces heureux résultats. Maintenant que l'article 3 a disparu de la convention, cet acte lui-même n'a plus qu'une existence précaire, car l'article 2 est également en contradiction avec le *statu quo* légal

[1] Voir ci-dessus n° 158.

africain tel qu'il est établi dans le bassin du Congo. Nous avons le sentiment que l'Angleterre, maintenant qu'elle a perdu le principal bénéfice de la convention, ne tiendra pas beaucoup à assurer au roi Léopold la contre-partie qu'elle lui avait accordée. D'ailleurs cet article, par ses effets, par la constitution d'un système aussi précaire que celui du *bail*, par l'extension qu'il donne à l'État indépendant, par la question de neutralité qu'il pose, ne peut qu'être dans l'avenir l'origine de difficultés sans cesse renouvelées. Dans ces conditions, nous pensons qu'il est de l'intérêt de tous qu'il disparaisse également. Il nous appartient de porter particulièrement notre effort sur ce point, comme le Gouvernement impérial l'a porté sur l'article 3. Nous agissons dans ce sens et nous avons des raisons d'entrevoir un résultat favorable; cependant il est possible que l'intervention d'un arrangement à part avec l'Allemagne, soit mal interprétée tant en France qu'en Angleterre et détermine dans les négociations un temps d'arrêt regrettable. Je vous serai obligé, ai-je dit au comte, de faire valoir ces considérations auprès de votre Gouvernement et de lui indiquer le prix que nous attacherions à régler simultanément tous les points soulevés par l'arrangement anglo-congolais. Nous travaillerons ainsi, de part et d'autre, à la consolidation en Afrique d'une situation basée sur les Actes de Berlin et qui me paraîtrait répondre aux vues réfléchies des deux Gouvernements. Le comte Münster m'a déclaré qu'il allait transmettre ces indications à son Gouvernement en en signalant l'intérêt. Il a été entendu également que je vous tiendrai au courant de cet entretien. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les indications qui précèdent se concilient entièrement, dans ma pensée, avec celles qui sont contenues dans mon télégramme n° 63 (1).

162.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 97. *Berlin, 19 juin 1894, 5 h. 40, soir.*

(*Reçu* : 9 h., soir.)

Pour ne pas perdre la file de la réception du mardi, je viens d'aller voir le Secrétaire d'État des Affaires étrangères sans attendre votre réponse à mon télégramme n° 96 (2).

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 159.

(2) Par suite d'une erreur de déchiffrement du télégramme de Paris n° 63 du 19 juin (voir ci-dessus n° 159), M. Herbette avait cru comprendre qu'il s'agissait des articles 2 et 5 de la convention du 12 mai et par télégramme n° 96 avait demandé des éclaircissements sur ce point.

Je lui ai demandé de formuler, dans son accord avec l'Angleterre pour l'abolition de l'article 3 de la convention du 12 mai, des réserves sur la validité de l'article 2 de cette même convention et, éventuellement, sur l'article 5, qui concède au Gouvernement anglais le droit d'établir des lignes télégraphiques sur le territoire neutre de l'État indépendant.

Le baron Marschall m'a promis de s'en tenir, dans l'accusé de réception qu'il fera de la note anglaise, à constater que la suppression de l'article 3 (qui a été l'unique base de la protestation allemande) rend sans objet ladite protestation. Sur mon observation que le silence qu'il garderait au sujet des autres articles de cet arrangement permettrait peut-être aux deux parties contractantes de prétendre que ces articles sont acceptés par l'Allemagne, le Secrétaire d'État s'est élevé vivement contre un tel raisonnement. Si le Gouvernement de la République pose aux Puissances signataires de l'Acte général de Berlin de 1885 la question de savoir si les articles 2 et 5 de l'arrangement du 12 mai ne sont pas en opposition avec le susdit Acte général, la Chancellerie impériale s'inspirera dans sa réponse du principe du maintien du *statu quo* légal africain dans la région conventionnelle, car elle entend ne pas se départir, en ce qui la concerne, de la communauté de vues établie avec nous sur ce principe.

J'ai prié le baron Marschall d'étudier dès à présent la question soulevée par les articles 2 et 5 et de me faire connaître, à titre officieux et confidentiel, l'avis qu'il se sera ainsi formé. Je n'ai pu obtenir sur ce point d'engagement positif.

J'ai indiqué légèrement que le Gouvernement impérial, qui doit en partie à notre coopération le succès de sa négociation, a le devoir de nous aider dans la nôtre. Car c'est dans la crainte d'une entente trop complète de la France et de l'Allemagne que le Cabinet de Londres a cédé et, si la Chancellerie impériale avait tenu bon, elle aurait enlevé le retrait pur et simple de la convention du 12 mai.

La baron Marschall m'a dit alors qu'il avait encore recommandé dimanche dernier cette solution radicale à Sir E. Malet, mais qu'il n'avait pas cru possible de refuser, le lendemain, la satisfaction qui lui était offerte dans la mesure de sa protestation initiale[1]. Ce n'était au fond, a-t-il ajouté, que comme moyen de pression qu'il avait parlé du retrait total, qui aurait profondément humilié le Gouvernement anglais.

Je n'ai pas jugé utile d'entrer dans la voie des récriminations stériles. J'avais voulu seulement faire comprendre au Secrétaire d'État qu'il nous devait quelque chose. Je lui ai d'ailleurs annoncé, en le quittant, que j'aurais peut-être des éclaircissements complémentaires à lui fournir et il s'est mis avec beaucoup de bonne grâce à ma disposition.

[1] Voir ci-dessous n° 168, note 1, p. 248.

163.

Note du Ministre.

Entretien avec Lord Dufferin.

Paris, 20 juin 1894.

Il m'a dit que le retard qu'il avait mis à reprendre les pourparlers [1] tenait à ce qu'il avait pensé que je lui remettrais un exposé écrit de nos protestations, mais qu'il avait parfaitement compris le sentiment dans lequel je n'avais pas cru devoir le lui remettre, puisque c'était pour laisser plus de souplesse et d'élasticité à la négociation.

Il m'a dit alors qu'à son premier entretien il n'était autorisé qu'à écouter; que maintenant il était autorisé à parler et à négocier. Il a de nouveau repris le récit des circonstances dans lesquelles l'Angleterre avait été amenée à signer la convention du 12 mai. Les agents du roi Léopold opéraient dans le bassin du Nil. A Londres, on a voulu les arrêter et faire la part du feu. On ne s'attendait pas aux protestations que la signature de la convention devait soulever de divers côtés. L'Angleterre n'a eu nullement l'intention de se mettre en contradiction avec les actes internationaux antérieurs et elle est disposée à faire droit aux réclamations qui sont appuyées sur des raisons solides. C'est dans ce sens que Lord Dufferin a écouté et a transmis à son Gouvernement les observations que je lui ai présentées dans notre conversation et c'est dans ce sens qu'on a abordé, d'autre part, des pourparlers avec le Gouvernement impérial allemand.

Sur ma remarque que, d'après les journaux, cette négociation paraissait sur le point d'aboutir au retrait pur et simple de l'article 3, il m'a dit qu'en effet une entente était probable; il m'a demandé de lui dire sur quel point, en dehors de celui-là, portaient particulièrement nos observations.

Je lui ai dit que, s'il était entendu que l'article 3 disparaissait de la convention, celle-ci me paraissait singulièrement affaiblie, puisque sa disposition la plus importante était enlevée et que l'Angleterre abandonnait la contre-partie qu'elle avait obtenue en échange des concessions qu'elle avait faites au Roi Léopold; que, cependant, je devais lui faire observer, spécialement au nom de la France, que l'article 2, qui donne à bail au Roi Souverain certains territoires situés en dehors du bassin du Congo, posait tant de questions délicates

(1) Voir ci-dessus (n° 139) la note du 11 juin sur l'entretien précédent.

(neutralité, liberté commerciale, régime du bail, etc.) que je croyais qu'il n'y avait pas lieu de le maintenir, qu'en tout cas la France ne pourrait admettre sa validité.

Lord Dufferin m'a répondu qu'il fallait tenir compte de la situation dans laquelle se trouvait le Gouvernement anglais, obligé de désavouer en quelque sorte une convention signée depuis si peu de temps. Il m'a dit qu'il était vraiment regrettable qu'il n'existât pas en Europe, comme dans l'ancienne Grèce, un tribunal amphictyonique, ayant mission de trancher ces différends sans provoquer de blessures trop vives pour les amours-propres.

Je lui ai répondu que j'étais moi-même extrêmement préoccupé de ce point de vue et que je désirais vivement que l'affaire s'arrangeât sans laisser de suppuration dans les plaies fermées; j'ai ajouté que le tribunal amphictyonique auquel il faisait allusion existait dans le cas particulier : c'était le concert des Puissances qui avaient signé l'Acte de Berlin et qui pouvaient être saisies de la question de savoir s'il y avait lieu d'interpréter de telle ou telle façon, ou d'étendre, dans telles ou telles conditions, les clauses qui les liaient les unes aux autres.

Lord Dufferin n'a pas paru vouloir entrer dans cet ordre d'idées. Il a de nouveau insisté pour que nous cherchions une formule qui n'engageât pas les amours-propres; il a fait allusion à l'idée d'une simple clause de « suspens » de l'article 2 de la convention. Je lui ai dit qu'à mon avis, il fallait en finir tout de suite, qu'il fallait éviter d'entretenir une question qui pouvait à chaque instant dégénérer en complications et en conflit; que pour moi je ne voyais pas d'autre solution, ici comme pour l'article 3, que le retrait pur et simple, quitte à chercher de commun accord la modalité et la forme la plus convenable pour se conformer au désir manifesté par lui. Et je lui ai indiqué que peut-être la solution se trouverait-elle finalement dans une renonciation pure et simple du roi Léopold au bail qu'il avait obtenu.

Nous avons parlé assez longuement du roi Léopold, sur lequel Lord Dufferin a fait peser de nouveau toute la responsabilité de la convention.

Nous avons parlé également du droit de préférence réclamé par la France [1] et Lord Dufferin m'a fait observer qu'il n'avait pas été reconnu par les Puissances. Je lui ai répondu qu'il ne s'agissait pas de discuter sur ce point, puisqu'en ce moment nous n'avions nullement à nous servir de ce droit pour la discussion spéciale qui était ouverte entre nous et que nous nous appuyions surtout sur les conditions dans lesquelles l'État indépendant a été créé dans les limites du bassin du Congo pour nous opposer à ce qu'il s'étende hors de ces limites.

[1] En vertu des lettres échangées les 23-24 avril 1884 entre M. Strauch, Président de l'Association internationale du Congo, et M. Jules Ferry (voir le t. V de la présente série, nos 252 et 290).

Lord Dufferin m'a dit : « Je reconnais que l'Europe exerce une sorte de tutelle sur l'État du Congo et que par conséquent les Puissances signataires peuvent l'empêcher d'aliéner son héritage, mais il ne s'ensuit pas qu'elles peuvent l'empêcher de s'étendre et d'acquérir de nouveaux domaines. — Le tuteur, lui dis-je, doit surtout empêcher le pupille de risquer son avoir dans des aventures douteuses ou suspectes. Il doit l'empêcher de construire des maisons de luxe et de se ruiner en folles prodigalités ; il doit veiller à ce qu'il reste chez lui, au lieu d'aller au dehors courir les aventures et c'est dans ce sens qu'il faut nous unir tous pour donner de bons conseils au roi Léopold. »

Lord Dufferin m'a fait observer que, toute cette conversation étant à titre personnel, il n'avait pas encore qualité pour conclure. Mais il a examiné avec moi les conditions dans lesquelles on pourrait opérer le retrait de la clause du bail. Voici les éventualités qui ont été examinées de commun accord : le retrait de l'article 3 étant reconnu à l'égard de l'Allemagne, le serait également à l'égard de la France ; le retrait de l'article 2, obtenu par la France, serait l'objet d'un arrangement spécial avec nous. On procéderait ensuite à un règlement d'ensemble ; car « il vaudrait mieux, m'a dit Lord Dufferin, que la conclusion finale se fît en présence des trois Puissances ». Une fois l'entente faite entre les trois grandes Puissances, on se retournerait vers le roi Léopold, qui probablement ne ferait pas difficulté pour adhérer au retrait des différents articles de la convention que les Puissances auraient considéré comme contraires aux stipulations de l'Acte de Berlin [1].

[1] Un résumé de cet entretien a été communiqué aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin et Constantinople par télégrammes du 21 juin (nos 95, 67, 67 *bis*, 65 et 57). M. Hanotaux ajoutait que l'Ambassadeur d'Allemagne était venu ce même jour lui faire part des indications qu'il avait reçues de son Gouvernement sur les protestations adressées par la Porte à Londres et à Bruxelles et sur l'arrangement qui serait prochainement conclu par Sir E. Malet avec le Gouvernement allemand au sujet de l'article 3. Il terminait par ce postscriptum :

« *Confidentiel.* J'ai donné au comte Münster quelques indications sur l'entretien que j'ai eu hier avec Lord Dufferin. Il m'a, de son côté, communiqué les renseignements qui lui sont parvenus sur certains détails de la négociation et sur l'impression produite auprès des diverses Cours intéressées par l'attitude qu'a prise l'Empereur d'Allemagne dans cette affaire. »

On trouvera dans *Die Grosse Politik*, VIII, n° 2047, la relation d'un entretien de Guillaume II avec Sir E. Malet au sujet de l'attitude « déloyale » de l'Angleterre dans l'affaire du Congo.

164.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 65. Confidentiel. *Thérapia, 20 juin 1894, 2 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 30, soir.)

Le télégramme de la Porte à ses agents à Londres et à Bruxelles relatif au traité anglo-congolais est fort diffus [1]. Après avoir rappelé ses réserves au sujet de Ouadelaï [2], la Porte constate avec regret que la convention ne s'applique pas seulement à Ouadelaï, mais aussi à d'autres régions dépendantes de l'Égypte. Elle rappelle la souveraineté de droit et de fait exercée par le Sultan sur la Nubie, le Soudan, le Kordofan, le Sennaar, le Bahr el Ghazal et les contrées équatoriales. Elle constate avec satisfaction qu'une note échangée entre l'Angleterre et l'État du Congo contient l'engagement réciproque de ne pas ignorer les droits de la Turquie et de l'Égypte dans le bassin du Haut-Nil et elle relève les déclarations du Gouvernement anglais au Parlement aux termes desquelles «les droits de l'Égypte sur le Darfour et les provinces équatoriales sont réservés». «Forts de ces déclarations, ajoute la Sublime Porte, nous nous croyons en droit de faire appel aux sentiments loyaux du Gouvernement anglais en lui laissant le soin de reconnaître que nous sommes en réalité fondés à ne pas considérer comme valide la convention dont il s'agit.»

Les agents de Londres et de Bruxelles sont invités à laisser copie de ce document [3].

(1) La Porte s'était décidée à demander des explications à Londres et à Bruxelles (voir ci-dessus, n° 156).

(2) Voir ci-dessus le télégramme de Londres n° 89-90 du 15 juin. (Annexe.)

(3) A cette question posée par télégramme de Paris n° 40 du 23 juin : «Les réserves formulées par le Ministre de Turquie ont-elles été présentées par écrit?», M. Bourée répondait de Bruxelles le 24 (télégr. s. n°) : «Les réserves du Ministre de Turquie ont été formulées dans une note rédigée à Constantinople... il en a, par ordre, laissé copie entre les mains du comte de Grelle-Rogier.»

165.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 94. *Paris, 20 juin 1894, 8 h. 35, soir.*

Je viens d'avoir avec l'Ambassadeur d'Angleterre, au sujet de la convention du 12 mai une conversation (1) dans laquelle il a abordé la question de fond. Bien que Lord Dufferin se soit attaché à donner à ses paroles le caractère d'une opinion personnelle, il m'a paru en résulter que le Gouvernement de la Reine serait disposé à régler avec nous dans des conditions satisfaisantes la question du Bahr el Ghazal, c'est-à-dire l'objet même de l'article 2 de la convention.

Dans cet état de choses, je vous prie de vous abstenir d'aborder vous-même le fond du débat avec Lord Kimberley (2). Vous vous bornerez à diriger l'entretien de façon à obtenir de Sa Seigneurie des indications qui nous permettent de contrôler la valeur du langage de Lord Dufferin et de vérifier la portée des propositions qui m'ont semblé s'en dégager.

Vous pourrez aussi faire sentir en votre nom personnel l'intérêt qui s'attache à une prompte solution.

166.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Bruxelles, Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome.

D. n°s 47, 32, 14, 93. *Paris, 20 juin 1894.*

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec l'Ambassadeur d'Allemagne à ma réception diplomatique du 13 juin (3), l'Ambassadeur d'Allemagne m'a déclaré que, loin de s'être mis d'accord avec l'Angleterre et l'État du Congo, comme les Anglais en avaient répandu le bruit et comme ils l'avaient même affirmé positivement à Constantinople, le Gouvernement impérial était fort

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 163.

(2) Cf. le télégramme de M. Hanotaux, n° 92, du 19 juin (ci-dessus reproduit sous le n° 160).

(3) M. Hanotaux a, le jour même, consigné cet entretien dans une note rapide dont la présente dépêche ne fait que reprendre exactement les termes.

peu satisfait des réponses qui lui ont été faites à Londres et à Bruxelles et qu'il n'avait pas dissimulé son mécontentement.

Le comte Münster m'a demandé ensuite si nos difficultés étaient en voie d'arrangement. J'ai bien spécifié que mes entretiens avec Lord Dufferin portaient sur les points intéressant spécialement la France. Il m'a indiqué par contre ceux qui intéressent particulièrement l'Allemagne. Le Gouvernement impérial m'a-t-il dit, ne peut accepter la substitution sous une forme quelconque d'une frontière anglaise à une frontière congolaise au détriment du commerce qui commençait à s'établir dans ces régions. D'ailleurs, cette disposition nouvelle est contraire à la lettre et à l'esprit du traité de 1890, qui empêchait la communication entre les diverses possessions anglaises de l'Afrique orientale.

J'ai rappelé quelles étaient nos propres objections contre l'arrangement du 12 mai et j'ai ajouté qu'à notre point de vue, ce qui avait une importance plus directe, c'était l'extension de l'État du Congo dans le bassin du Nil; qu'on voulait couper nos relations commerciales avec ce bassin, ce que nous ne pouvions admettre.

Le comte Münster m'a dit qu'il ferait connaître à son Gouvernement notre sentiment à cet égard.

Nous sommes tombés d'accord pour reconnaître qu'il serait plus facile, tant au point de vue de la question d'amour-propre qu'en se plaçant sur le terrain des traités, d'obtenir à Bruxelles les modifications nécessaires à l'acte du 12 mai ou même l'abandon pur et simple de cet acte.

167.

M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 23. *Bruxelles, 20 juin 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 29 juin.)

Depuis plusieurs jours certains indices assez significatifs dans la presse officieuse congolaise trahissaient des sentiments de découragement qui semblent avoir gagné à Bruxelles les hautes autorités de l'administration de «l'État» [1]. Après le langage qu'a tenu Votre Excellence à la tribune de la Chambre [2], la netteté des réclamations de l'Allemagne, puis la protestation

[1] Se reporter ci-dessus (n° 115) à la dépêche de M. Bourée du 28 mai.

[2] Lors de l'interpellation du 7 juin (voir ci-dessus, n° 134).

du Sultan [1] ont, à coup sûr, déconcerté les négociateurs du traité du 12 mai qui, depuis lors (on le sait par l'activité déployée ici à la légation d'Angleterre) échangent une correspondance incessante.

J'ignore ce que valait l'interview récemment publiée dans le *Journal;* mais, dans son numéro de ce matin, le *Petit Bleu,* dont j'ai déjà indiqué les accointances avec l'*Indépendance belge,* insérait, sous le titre « Petits et grands », une note que je crois devoir recommander à votre attention [2]. Il ne me paraît pas improbable que ce petit article ne soit directement inspiré par les Secrétaires d'État du Congo, sinon peut-être par le Roi lui-même, dont je reconnais le tour d'esprit et même l'allure familière du langage dans plusieurs des réflexions exprimées par le journal. On serait donc assez autorisé à admettre qu'aux yeux des meneurs de cette campagne malencontreuse, il ne soit que temps de préparer l'opinion à une évolution, pour ne pas dire à une reculade, dont on se consolera en essayant de nous faire assumer l'odieux d'une pression exercée sur la faiblesse de l'État indépendant par les puissants moyens comminatoires dont nous pouvons disposer.

168.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 99. *Berlin, 21 juin 1894, s. h.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Au moment où je vous télégraphie, l'accord n'est pas encore fait entre le Gouvernement impérial et le Cabinet de Londres au sujet de la convention du 12 mai.

Sir E. Malet était venu hier communiquer au Secrétaire d'État des Affaires étrangères un projet de déclaration où il était dit que l'Allemagne, ayant considéré comme contraire à ses intérêts l'article 3 de l'arrangement précité, cet article ne serait pas mis en vigueur avant qu'elle n'y ait donné son assentiment.

Le baron Marschall fit remarquer que la proposition agréée par la Chancellerie impériale portait non sur l'ajournement, mais sur l'abolition de l'article 3.

(1) Voir ci-dessus n°s 156 et 164.

(2) Cette note débute ainsi : « On attribue au Souverain du Congo le désir de régler le litige survenu avec la France par tous les moyens de conciliation compatibles avec les intérêts et la dignité qu'il a à défendre. » Un peu plus loin on pouvait lire : « Le Congo et la Belgique ont tous deux un Roi sage qui sait jusqu'où peuvent aller ses ambitions. »

Mon collègue le reconnut, tout en rappelant que, dans ses observations initiales, l'Allemagne s'était plainte de n'avoir pas été préalablement consultée sur l'article 3 de la convention congolaise. La rédaction proposée devait donc lui donner complète satisfaction.

Le baron Marschall répondit que l'observation à laquelle se référait Sir E. Malet était de pure courtoisie, mais il avait clairement indiqué qu'il tenait l'article 3 pour nul et sans portée; que le Gouvernement de la Reine ne s'y était pas mépris, comme le prouvait la solution suggérée par lui dimanche dernier; que, pour sa part, il entendait s'y tenir définitivement[1].

Il ajouta que, si Lord Kimberley voulait ne pas motiver la communication qu'il fera au Gouvernement impérial, celui-ci accusera réception purement et simplement de cette communication. Si elle contient des énonciations seulement oiseuses, il se bornera à reproduire dans sa réponse les termes de sa protestation. Il écartera péremptoirement, au contraire, toute formule qui serait en contradiction avec le maintien du *statu quo ante* légal africain dans le bassin du Congo. Les choses en sont là.

Le Secrétaire d'État m'a déclaré que la Chancellerie impériale tiendra bon sur ce terrain avec autant de fermeté dans le fond que de ménagement dans la forme. Il n'éprouve aucune inquiétude quant au résultat final de sa négociation et il fait des vœux pour que nos démarches soient également couronnées de succès : « Car votre protestation pour l'article 2, repose, comme la nôtre pour l'article 3, m'a-t-il dit, sur le respect par l'État indépendant des obligations qui découlent de sa neutralité ».

169.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 54. *Saint-Pétersbourg, 21 juin 1894, 7 h. 27, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 50, soir.)

M. de Giers, encore trop souffrant pour me recevoir, m'écrit qu'il a fait connaître à l'Empereur Alexandre sa manière de voir sur les dernières conventions anglaises et sur l'attitude qu'aura à prendre la Russie (voir mon

[1] Un télégramme de Londres, du 17 juin, adressé à Sir E. Malet invitait ce dernier à faire savoir à Berlin que « l'Angleterre souscrirait à la suppression de l'article III si le roi Léopold le suggérait à Londres » (Voir *Die Grosse Politik*, VIII, p. 461).

télégramme 51 [1]) : « L'Empereur approuve entièrement le point de vue auquel se place le Gouvernement de la République, tant par rapport à l'arrangement anglo-congolais qu'à l'égard de la convention anglo-italienne ».

M. de Giers télégraphie dans ce sens à ses représentants à l'étranger et spécialement au baron de Mohrenheim.

Dans la lettre que j'avais écrite à M. de Giers et à laquelle se réfère sa réponse, j'avais indiqué, comme base de nos protestations pouvant intéresser également la Russie, l'atteinte portée à l'intégrité de l'Empire ottoman, à l'indépendance de l'Éthiopie et à la neutralité du Harrar reconnues par l'Angleterre [2].

170.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles.

T. n° 37. Confidentiel. *Paris, 22 juin 1894, 9 heures, matin.*

J'ai fait prier le baron Beyens de passer cet après-midi au ministère. Je lui ai dit que je croyais l'heure venue d'aborder avec le Gouvernement du Roi Souverain les questions soulevées par la convention du 12 mai; je l'ai prié de faire savoir au roi Léopold que je désirais traiter ces questions avec une personne chargée officiellement de négocier et, au besoin, de conclure avec le Gouvernement de la République. J'ai rappelé à mon interlocuteur l'inconvénient des pourparlers menés, tantôt *à titre officieux,* par le baron Beyens lui-même, comme Ministre de Belgique et non comme représentant de l'État du Congo, tantôt par M. de Grelle-Rogier ou M. Van Eetevelde, à des titres différents, parfois officiels et parfois officieux.

J'ai dit également à M. le baron Beyens que, sans aborder avec lui le fond de la question, je tenais à lui indiquer, à titre tout personnel, que je désirais apporter encore dans ces négociations l'esprit de conciliation qui a toujours animé le Gouvernement de la République et que je les abordais une fois de plus avec la ferme conviction que la condition nécessaire de la prospérité des possessions françaises et congolaises en Afrique était une entente loyale entre les deux pays.

Il serait bon que, demain, vous trouviez une occasion de voir quelques-unes des personnes qui approchent le Roi, au besoin même le comte de

(1) Dans ce télégramme du 17 juin, M. de Montebello se contentait de faire savoir que la position prise par le Gouvernement français paraissait à M. de Giers « fort judicieuse ».

(2) Texte rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste.

Mérode, et que vous lui fassiez tenir, *comme une impression toute personnelle*, les indications suivantes : la personne chargée de négocier pourrait être le baron Beyens; il conviendrait alors qu'il eût une lettre spéciale l'accréditant à cet effet. Il connaît bien l'état de l'opinion en France; mais je ne sais si ses conseils ont une réelle autorité auprès du Roi Souverain. Si ce n'est pas le Ministre de Belgique à Paris, le choix pourrait porter sur M. Van Eetvelde : il me paraît homme à prendre une décision et à exercer, le cas échéant, une pression efficace sur les résolutions de Sa Majesté. Si M. Van Eetvelde devait venir à Paris, il serait nécessaire : 1° qu'il emportât les pouvoirs nécessaires pour négocier et conclure; 2° qu'il ne quittât Bruxelles qu'à un jour déterminé de concert entre les deux Gouvernements; 3° qu'aucune allusion à ce voyage ne fût faite dans la presse; je considérerais comme une condition *sine qua non* de la marche régulière de la négociation le caractère confidentiel qui devrait lui être reconnu et conservé de part et d'autre.

Si vous aviez quelque réflexion à me présenter au sujet de cette manière de procéder, je vous serais obligé de me les transmettre au besoin par le télégraphe. Je crois devoir vous dire, à titre très confidentiel, que l'article 3 de la convention est déjà *retiré* purement et simplement par l'Angleterre [1].

171.

M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 30. *Bruxelles, 22 juin 1894, 5 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Mon collègue de Turquie s'est acquitté hier à 4 heures auprès de M. de Grelle du message dont son Gouvernement l'avait chargé [2]. M. de Grelle en a paru d'autant plus déconcerté qu'il avait précédemment (il y a quatre mois environ) donné à Caratheodori Effendi l'assurance positive que l'expédition van Kerckhoven [3] ne menaçait en rien les possessions ottomanes de

[1] M. Bourée télégraphiait le même jour à 9 h. 55 du soir : « Ce que vous désirez faire arriver aux oreilles du Roi lui sera dit dès demain matin par le comte de Mérode avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir et à qui j'ai suggéré, en mon nom personnel, le mode d'action que vous jugez le meilleur. »

[2] Voir ci-dessus (n° 164) le télégramme de M. Paul Cambon, daté de Thérapia, 20 juin.

[3] Partie d'Imbembo en décembre 1890, l'expédition van Kerckhoven se dirigeait vers le Nil en remontant l'Ouellé; Van Kerckhoven fut tué, par accident, à trois jours du Nil, au début de 1894.

la vallée du Nil. Il s'est excusé avec embarras, en alléguant son ignorance « de ce qui s'était découvert plus tard ».

Il a demandé à mon collègue si une démarche analogue à la sienne venait d'être faite à Londres, ajoutant que c'était le Gouvernement anglais qui devait être mis en cause dans une pareille question, attendu que, pour son compte, l'État s'était borné à recevoir ce qu'on lui avait donné et que [à l'entendre] on n'avait encouru de ce chef aucune responsabilité.

Caratheodori Effendi a réfuté cette étrange doctrine en insistant sur l'étroite solidarité qui existait en de telles matières entre les spoliateurs et le bénéficiaire de la spoliation.

Caratheodori Effendi a vu ensuite le baron Lambermont, qui a insisté de nouveau sur ce que tout cela s'était passé en dehors de lui, à son insu même, au point qu'aux Affaires étrangères on n'avait pas eu la moindre connaissance des pourparlers particuliers directement suivis par le Ministre d'Angleterre avec le Roi. Il déplore que le Ministère voie sa liberté d'action gênée par les engagements qu'il a pris dans ces affaires du Congo. Je suppose qu'il a entendu faire allusion à la question du chemin de fer.

Le comte d'Alvensleben, de son côté, s'est donné à mon collègue comme ne s'occupant à aucun degré de ces affaires ; il n'a fait aucune allusion à ses propres démarches et en apprenant celle dont le Ministre de Turquie venait de s'acquitter et était venu lui parler, il a paru quelque peu surpris que la Porte eût prescrit à son représentant ici un langage aussi *accentué* (1). Dans la phase actuelle, il est compréhensible en effet que les souvenirs de l'arrangement de 1890 (2) causent quelque gêne aux Allemands vis-à-vis des agents de la Porte.

172.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 70. *Paris, 22 juin 1894, 11 h. 45, soir.*

Je viens de recevoir la visite du comte Münster, qui m'a remis le texte du projet d'entente entre l'Angleterre et l'État du Congo pour le retrait de l'ar-

(1) Sur le langage que le comte d'Alvensleben était lui-même chargé de tenir au nom du Gouvernement allemand, voir *Die Grosse Politik*, VIII, n° 2050.

(2) Allusion à l'accord anglo-allemand signé le 1er juillet 1890 qui réglait le sort du sultanat de Zanzibar et de certains territoires africains sans qu'on eût songé à consulter la Turquie et qui paraissait lié à un engagement pris par l'Allemagne de soutenir en Egypte la politique britannique.

ticle 3 de la convention anglo-congolaise. Il m'a dit que l'acte n'était pas encore signé et qu'il me préviendrait du jour où les signatures seraient échangées.

Je lui ai rappelé que le baron Marschall vous avait déclaré que, tout en réglant ce point qui touche à ses intérêts particuliers, le Gouvernement impérial n'en restait pas moins d'avis que le reste de la convention et notamment les articles 2 et 5 étaient en contradiction avec l'Acte de Berlin et qu'au cas où nous aurions à poser la question dans ces termes, soit auprès du Cabinet de Berlin lui-même, soit auprès des divers Gouvernements signataires de l'Acte de Berlin, le Gouvernement impérial maintiendrait le point de vue qui a toujours été le sien et qui est conforme au *statu quo* légal africain.

Le comte Münster a répondu qu'il avait reçu en effet confirmation des déclarations qui vous avaient été faites et qu'il ne voyait pas d'inconvénient à me dire que telle était bien la pensée de son Gouvernement [1].

173.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 179. Très confidentiel. *Londres, 22 juin 1894.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 23 juin.)

Un diplomate qui a eu une conversation ces jours-ci avec Sir Clement Hill, chef du département africain au Foreign Office, a bien voulu faire part à M. de Saint-Genys [2], avec qui il est particulièrement lié, des réflexions de ce haut fonctionnaire du Foreign Office. Ces réflexions ne manquent pas d'intérêt et elles justifient l'impression qu'en a rapportée lui-même mon collègue étranger, à savoir que l'Angleterre n'est pas conciliante seulement pour la forme, mais qu'elle désire sérieusement arriver à une entente avec nous au sujet des questions africaines.

Voici comment se serait exprimé Sir Clement : « L'Afrique nous cause en ce moment bien des ennuis. Il y a des Puissances avec lesquelles nous nous arrangerons facilement; mais la France! Elle est fortement installée sur le continent noir. Sans parler de l'Algérie et du Sénégal, quelle persévérance

[1] Le 24 juin (1 h. 45 soir), par un nouveau télégramme (n° 72), M. Hanotaux insistait auprès de M. Herbette pour lui « signaler l'intérêt qu'il y aurait pour nous à pouvoir nous référer, au besoin, à un document dans lequel serait constatée l'opinion émise par le Gouvernement impérial en ce qui concerne les articles 2 et 5 de la convention ».

[2] Secrétaire de l'ambassade de France à Londres.

n'a-t-elle pas déployée pour établir son influence dans le Soudan et au Congo! Aucun sacrifice ne lui a coûté. Sans bruit, avec un esprit de suite qu'on n'est pas habitué à rencontrer dans l'administration coloniale française, elle est parvenue à pénétrer au cœur même de l'Afrique, à Tombouctou. Il nous faut donc compter très sérieusement avec elle et arriver à un arrangement. Il faut éviter tout froissement qui pourrait amener un conflit. L'Afrique n'en vaut pas la peine, c'est encore l'inconnu : l'avenir seul nous apprendra ce qu'elle vaut. »

« Une guerre avec l'Angleterre, a ajouté Sir Clement Hill, avec un sentiment de préoccupation qui a frappé son interlocuteur, serait très populaire en France. Nous le savons. Les Gouvernements ont à compter avec l'opinion publique, surtout en France, et il est difficile parfois de remonter le courant. Quelles n'en seraient pas les conséquences désastreuses? »

Une autre personne, s'étant approchée à ce moment, a demandé à Sir Clement Hill quels étaient ses projets de vacances. Il lui a répondu qu'il ne lui était pas facile d'en former en ce moment, car de nombreux travaux le retiendraient probablement pendant une grande partie de l'été. Lady Hill aurait même parlé de l'éventualité possible d'une conférence. L'entretien s'est arrêté là. Il est assez significatif. J'ai rouvert le portefeuille du courrier pour vous en donner à la hâte une communication confidentielle, dans la pensée qu'il était de nature à vous intéresser.

174.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 101. *Berlin, 24 juin 1894, midi 10.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

J'ai appris avec plaisir par votre télégramme n° 70 [1] que le comte Münster croit son Gouvernement convaincu de la contradiction entre l'article 2 et l'article 5 de la convention du 12 mai avec l'Acte de Berlin et disposé à se prononcer dans ce sens, soit vis-à-vis de nous, soit auprès des Puissances signataires dudit acte.

Le baron Marschall n'avait pas été aussi explicite à mon égard. Sans doute

(1) Du 22 juin (ci-dessus reproduit sous le n° 172).

il a reconnu à diverses reprises (voir mes télégrammes nos 97 [1] et 99 [2] que notre protestation est fondée, comme l'était en réalité la réclamation allemande, sur le principe de la neutralité de l'État du Congo. Mais il ne m'a pas promis expressément de soutenir notre point de vue et je crois que nous agirons prudemment en ne lui demandant pas une déclaration doctrinale en notre faveur en dehors d'une consultation générale de toutes les Puissances signataires de l'Acte de 1885 par voie soit de correspondance, soit de réunion d'une conférence. Les indications contenues dans votre télégramme n° 71 [3] me confirment dans cette manière de voir. Il me paraît clair que l'Allemagne veut, maintenant qu'elle a eu gain de cause, se mettre le moins possible en opposition avec l'Angleterre. Elle ne se mêlera pas des griefs pourtant bien timides de la Porte et ce n'est que mise en demeure au même titre que ses cosignataires de l'Acte général, qu'elle appuiera notre théorie de l'inextensibilité des frontières de l'État neutre du Congo et nos observations éventuelles sur l'article 5. Nous ne devons donc pas compter sur un concours très actif de sa part. Il est du reste question du départ mardi prochain du baron Marschall en congé [4].

175.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 107. *Berlin, 26 juin 1894, 4 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Je viens de remettre au Secrétaire d'État des Affaires étrangères l'aide-mémoire dont j'avais concerté ce matin avec lui les termes suivants :

Aide-mémoire. — Dans leur récente conversation au sujet de la convention anglo-congolaise du 12 mai 1894, l'Ambassadeur de la République française soussigné s'est trouvé d'accord avec Son Excellence, M. le Secrétaire d'État des Affaires étrangères de l'Empire allemand, pour affirmer la communauté de vues de leurs Gouvernements respectifs pour le maintien du *statu quo légal* africain défini par l'Acte général du 26 février 1885.

(1) Du 19 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 162.

(2) Du 21 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 168.

(3) Télégramme collectif du 23 juin, qui reproduisait les informations données par M. Bourée dans son télégramme n° 30 du 22, ci-dessus publié.

(4) Texte rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste.

M. le baron Marschall a déclaré, de son côté, que le fait que l'Allemagne a limité ses observations à l'article 3 de la convention du 12 mai, qui affectait spécialement ses intérêts, n'implique pas la reconnaissance de la légalité des articles 2 et 5 de l'arrangement précité (1).

176.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 73. *Saint-Pétersbourg, 26 juin 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 juin ; Dir. pol., 4 juillet.)

M. de Giers m'a rendu compte hier d'un entretien qu'il avait eu quelques jours avant avec l'Ambassadeur d'Italie. Je crois intéressant de vous le faire connaître, car il indique d'une manière très précise la situation prise par le Gouvernement impérial dans la question des arrangements entre l'Angleterre et l'Italie et l'État indépendant du Congo (2).

« Le baron Marochetti, m'a dit M. de Giers, est venu me donner communication de l'arrangement anglo-italien relatif au Harrar (3), je lui ai répondu que je ne voyais pas dans quel but il me remettait ce document ; qu'il devait se rappeler qu'en 1889, au moment où il venait d'être nommé Ambassadeur d'Italie en Russie, le Gouvernement impérial n'avait pas voulu prendre acte du traité d'Ucciali dont il ne pouvait admettre les bases, et que, depuis lors, rien ne s'était passé qui pût lui faire supposer que les dispositions de la Russie se fussent modifiées. » — « Votre Excellence fera ce qu'elle croira devoir faire, a répondu l'Ambassadeur, mais je suis chargé de lui faire cette communication et de lui remettre le texte de notre arrangement avec l'Angleterre. » — « C'est bien, a répondu M. de Giers, mais remarquez que je ne prends pas

(1) Dans une dépêche du 27 juin, n° 55, M. Herbette explique comment il s'est décidé, craignant que le départ en congé du baron Marschall ne permît pas de résoudre la question en temps utile, à saisir le Secrétaire d'État de cet *aide-mémoire*. Il ajoute : « Le baron Marschall a naturellement essayé d'atténuer la portée des déclarations qu'il m'avait faites avant d'obtenir satisfaction de l'Angleterre. J'ai bataillé avec lui et j'ai insisté sur la fâcheuse impression que produirait sur mon Gouvernement un pareil marchandage. Nous sommes enfin arrivés à une transaction... sans doute, il eût été préférable que l'Allemagne prit position *hic et nunc* contre les articles 2 et 5 de la convention du 12 mai. Pouvions-nous pourtant espérer qu'elle le ferait aujourd'hui, s'étant abstenue au début de prétendre au retrait total de l'arrangement? »

(2) Voir le télégramme de Saint-Pétersbourg du 21 juin, n° 54, ci-dessus reproduit sous le n° 169.

(3) Du 5 mai 1894 (voir ci-dessus n° 102).

acte de votre démarche, et je ne vous en accuse même pas réception. Nous n'avons jamais admis et ne pouvons pas admettre qu'il soit ainsi disposé, contrairement aux traités en vigueur, de territoires mal définis d'abord et que nous considérons comme dépendants de l'Égypte et par conséquent de l'Empire ottoman ou de souverains dont nous avons reconnu les droits. »

Le baron Marochetti aurait fait observer qu'il était surpris de la réponse du Ministre, d'autant plus que le Gouvernement français avait pris acte de la notification et qu'il n'avait protesté qu'ensuite contre les termes et les bases dudit arrangement [1]. M. de Giers lui aurait répondu qu'il y avait là une interprétation différente, donnée par lui et par nous aux mots « prendre acte » et, à ce sujet, il m'a rappelé (après avoir, dit-il, consulté les correspondances échangées en 1889 entre le baron de Mohrenheim et lui) les observations qu'il avait fait adresser à cette époque à M. Spuller, avec lequel il ne se serait pas trouvé en conformité de vues sur la portée et la signification de la « prise d'acte », qui avait été considérée par le Gouvernement italien sinon comme une adhésion complète, au moins comme une adhésion en principe, sauf les réserves que nous pourrions avoir à faire après examen [2]. « Nous avons été beaucoup plus nets que vous, m'a dit M. de Giers, et nous voulons cette fois être aussi nets encore; et, afin qu'il ne puisse y avoir le moindre malentendu à cet égard, j'ai prévenu l'Ambassadeur d'Italie que j'écrivais à Rome pour que ma pensée et mes intentions fussent exactement rapportées non seulement au Ministre des Affaires étrangères du roi Humbert, mais encore à M. Crispi lui-même, qui ne peut avoir oublié ce qui s'est passé en 1889. Mon courrier étant parti la veille, a ajouté M. de Giers, j'ai envoyé simplement mes instructions à M. Vlangali par la poste, n'ayant pas à me préoccuper des indiscrétions dont elles pourraient être l'objet de la part des administrations postales chargées de les transmettre. »

M. de Giers m'a ensuite confirmé la lettre que j'ai reçue de lui il y a quelques jours et dont je vous ai envoyé copie [3]. Il en résulte qu'après avoir pris les ordres de l'Empereur, il a adressé aux représentants de la Russie à Londres, Rome et Bruxelles des lettres dans lesquelles il les invite à faire connaître la façon de penser du Gouvernement impérial. Le Ministre d'Angleterre à Saint-Pétersbourg n'a été chargé d'aucune communication auprès du

(1) Voir ci-dessus le n° 116.

(2) D'après la dépêche — du 11 décembre 1889 de l'Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, M. de Giers avait alors estimé que le Gouvernement français avait trop rapidement admis les prétentions de l'Italie sur l'Éthiopie. « Vous avez méconnu les principes, avait-il dit à M. de Laboulaye, et vous l'avez fait dans une circonstance où il est clair qu'il y a entente entre l'Angleterre et l'Italie pour dominer dans la Mer Rouge. Du même coup vous nous avez désarmés, car aux objections que nous faisons, on me répond en s'appuyant sur votre acceptation. »

(3) La substance de cette lettre particulière du 21 juin se retrouve dans le télégramme de M. de Montebello du même jour (n° 54) ci-dessus reproduit sous le n° 169.

Gouvernement russe. M. de Giers savait déjà que l'abandon de l'article 3 de l'arrangement anglo-congolais était consenti par l'Angleterre; j'ai pu lui donner quelques indications sur l'état de nos négociations avec le Cabinet de Londres, en lui disant que je ne doutais pas que l'attitude prise par la Russie dans cette question ne fût de nature, si elle était nettement exprimée, à faciliter l'entente amiable que nous nous efforcions d'établir.

177.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 75. Confidentiel. *Paris, 28 juin 1894, 1 h. 30, matin.*

Je suppose que l'invitation que vous venez de recevoir se rapporte à la démarche que vous a prescrite mon télégramme circulaire d'hier soir[1]. Cependant si, au cours de l'entretien, l'Empereur venait à aborder des questions de politique générale, je n'ai pas besoin de vous recommander une réserve qui s'impose tout particulièrement, au moment où, le Cabinet étant démissionnaire, le Président de la République n'a pu encore manifester ses intentions en ce qui concerne la constitution du futur Cabinet[2].

178.

Note du Ministre.

Entretien avec Lord Dufferin.

Paris, 29 juin 1894.

J'avais désiré avoir un troisième entretien[3] avec Lord Dufferin, avant que

(1) M. Herbette avait été chargé par le Gouvernement français «d'exprimer à l'Empereur d'Allemagne les sentiments de vive et profonde gratitude du Gouvernement de la République et de la nation française pour les témoignages de condoléance et de sympathie que Sa Majesté [avait] bien voulu leur faire parvenir à l'occasion du grand deuil qui [venait] de frapper la France par la mort du Président Carnot». Il demanda une audience impériale et se rendit le 29 juin à Kiel.

(2) M. Herbette répondit aussitôt par télégramme n° 111 : «Vous pouvez compter sur toute ma prudence.» Dans le télégramme du 29, s. n°, où il rendit compte de sa visite, M. Herbette note qu'aucune question de politique générale ne fut abordée dans cet entretien.

(3) Sur les deux premiers, voir les n°s 139 et 163.

le sort du Cabinet fût décidé [1]. Il me semblait que la situation de Ministre intérimaire pouvait me permettre au besoin d'aller plus loin avec l'Ambassadeur dans l'examen réciproque des difficultés existantes entre les deux pays et des moyens d'arriver à une entente au sujet de la convention anglo-congolaise.

Ainsi que j'ai pris soin de le déclarer à diverses reprises à Lord Dufferin, l'entretien avait donc de ma part un caractère strictement personnel. Par contre, il me déclarait qu'il n'avait pas reçu lui-même d'instructions positives de son Gouvernement.

L'Ambassadeur commença par discuter les termes de la lettre que je lui avais adressée [2], me disant que son Gouvernement n'avait jamais décliné la discussion au sujet de la protestation de la France; il expliquait la lettre adressée à M. Decrais comme une simple lettre de protocole [3]. Il disait aussi qu'il n'était pas autorisé à *négocier*, mais seulement à m'entendre et à causer avec moi. Comme je lui objectais les termes de sa lettre du [6 juin] [4], il me dit que, dans sa pensée, le mot *Afrique centrale* s'appliquait à la région du lac Tchad et non, comme nous l'avions compris, au Soudan et à l'Afrique équatoriale. En un mot, sur tous les points, Lord Dufferin procédait par une méthode de discussion pointilleuse très différente de celle qu'il avait suivie dans ses deux premiers entretiens. On sentait que, dans l'intervalle, la convention avec l'Allemagne [5] était intervenue et qu'on s'efforcerait maintenant de résister vigoureusement aux demandes de la France.

L'Ambassadeur termina l'examen rétrospectif de ce qui s'était passé entre nous en me disant que, selon lui, nous étions arrivés de part et d'autre à un *non possumus*, puisque la France demandait le retrait de toute la convention, tandis que l'Angleterre, ayant retiré l'article 3, ne pouvait plus, sous peine d'une blessure des plus profondes à son amour-propre et à ses intérêts, que se tenir au texte qui subsistait.

Je fis observer à l'Ambassadeur combien ce langage différait de celui qu'il m'avait fait entendre dans nos précédents entretiens. Je lui fis observer la différence du procédé quand il s'agissait de l'Allemagne ou quand il s'agissait de la France, puisqu'on cédait, sans discuter, à ce que réclamait la première

[1] Le 28 juin, à la suite de l'assassinat du Président Carnot, le Cabinet Dupuy avait démissionné, suivant l'usage, entre les mains du nouveau Président de la République, M. Casimir-Périer. Le Ministère fut reconstitué le 3 juillet avec son ancien Président, M. Hanotaux, gardant le portefeuille des Affaires étrangères.

[2] Le 9 juin (voir ci-dessus, n° 136).

[3] La lettre adressée le 31 mai par Lord Kimberley à M. Decrais (ci-dessus reproduite n° 121, annexe II) n'était en effet qu'un simple accusé de réception des réserves de la France au sujet de la convention du 12 mai, «without discussing or admitting the grounds on which those reservations are based».

[4] Reproduits par M. Hanotaux dans sa réponse du 9 (ci-dessus n°s 133 et 136).

[5] C'est-à-dire l'annulation de l'article 3 de la convention du 12 mai, obtenue dès le 18 juin (voir ci-dessus n° 162).

et qu'on paraissait ne pas vouloir discuter ce que demandait la seconde. Sur ce point il me répondit que l'on avait reconnu à Londres, après un examen des précédents, qu'au moment de la convention de 1890[1], l'Angleterre avait renoncé au « couloir » ; que c'était seulement par une regrettable erreur que cet engagement tacite avait été méconnu et qu'on avait réparé la faute en retirant l'article 3[2] ; mais qu'il n'en était pas de même avec la France, puisqu'on n'avait avec celle-ci aucun engagement en ce qui concernait les provinces données à bail au roi Léopold.

Je fis observer que les engagements existaient avec toutes les Puissances qui s'étaient mutuellement promis de respecter l'intégrité de l'Empire ottoman, mais que ce n'était pas là notre point de vue unique, que nous nous placions, surtout actuellement, pour discuter la validité de l'article 2, au point de vue des engagements pris à Berlin, qui limitent le champ d'action de l'État du Congo au bassin du Congo et qui ne prévoient pas qu'il puisse s'étendre au dehors et notamment dans le bassin du Nil, en vertu même des principes sur lesquels il repose, c'est-à-dire la neutralité, la liberté commerciale, etc. Je rappelai à Lord Dufferin que, sur tous ces points de droit, il ne m'avait pas répondu, ou plutôt que, dans ses précédents entretiens, il avait reconnu avec moi, que la situation du roi Léopold était comme celle d'un pupille qui ne pouvait rien faire sans l'autorisation de ses tuteurs. Tous ces points donnèrent lieu à une discussion souvent très vive. Lord Dufferin me rappela notamment qu'à Berlin le quatrième parallèle avait été introduit, comme limite du bassin conventionnel du Congo, sur l'observation de Saïd Pacha et que le Congrès avait ainsi donné une indication qui nous interdisait à nous-mêmes de nous étendre au nord du quatrième parallèle, même dans le bassin du Congo. Il était facile de lui répondre que les pays dont il s'agit n'avaient jamais été ni occupés, ni administrés à aucune époque par la Turquie ; que le quatrième parallèle avait été fixé parce que, dans la pensée des géographes, il se confondait sensiblement avec la ligne de partage des eaux, d'autant plus qu'à cette époque on croyait que les eaux des Niam-Niam allaient vers le lac Tchad, et enfin que cette thèse rentrait dans celle que nous soutenions au point de vue de l'intégrité de l'Empire ottoman et qu'il restait seulement à déterminer les limites exactes de cet Empire afin que tout le monde les respectât.

Aussi Lord Dufferin n'insista pas.

Les arguments étaient épuisés, à moins de retomber dans une discussion purement juridique, et Lord Dufferin reprit son mot que nous arrivions à un

(1) La convention anglo-allemande du 1er juillet 1890, qui déterminait les sphères d'intérêts respectives des deux Puissances en Afrique, particulièrement dans les territoires de l'Est-Africain (voir le t. VIII de la présente série, n° 83, note 2).

(2) Le texte original porte par erreur : *l'article 2*.

non possumus, attendu qu'on demandait à l'Angleterre le retrait pur et simple de la convention, et qu'elle n'y pouvait souscrire. « C'est un *ultimatum*, dit-il, que vous nous posez. Cela ne s'appelle pas *négocier*. » — « Mais lui répondis-je, Mylord, voilà trois entretiens que nous consacrons à l'examen de cette question. J'ai toujours indiqué les droits et les intérêts de la France. Vous ne m'avez rien répondu. C'est vous qui vous refusez à négocier, et cela contrairement aux indications de votre lettre et contrairement à l'attitude prise par vous dans nos précédents entretiens. »

— « Eh bien ! dit-il, puisque vous ne croyez pas devoir en dire davantage, il faut en rester là. » Il se leva, prit sa canne et me dit : « Faites savoir le point où nous en sommes à M. Decrais ; je préfère que ce soit lui qui le porte à la connaissance de Lord Kimberley. »

Je me levai. Alors, debout, Lord Dufferin me dit : « Voyons, Hanotaux, allons-nous, pour un malentendu peut-être, abandonner à je ne sais quelle fâcheuse complication la bonne entente qui règne entre nos deux pays ! » Je lui répondis que je croyais en effet qu'il n'y avait dans tout cela qu'un malentendu et que je ferais avec lui les plus grands efforts pour le dissiper, mais que je ne croyais pas pouvoir retirer ma demande du retrait de l'article 2, tout en me montrant disposé à chercher toutes les formes susceptibles de faciliter l'accord en ménageant les amours-propres. « Observez, lui dis-je, Mylord, que, dans la convention, il y a trois parties : l'une, qui règle vos rapports de frontière avec l'État du Congo ; quoique, sur ce point, nous pourrions avoir quelque chose à dire, nous n'insistons pas et cette partie subsiste. Puis, la partie qui concerne spécialement les rapports de voisinage entre la France et l'État du Congo ; ici, vous avez réglé sans nous admettre à la discussion de nos intérêts, et nous vous demandons d'y être admis. Enfin, la partie qui règle les rapports de frontière entre l'État du Congo et l'Allemagne ; vous les aviez réglés aussi sans l'Allemagne ; mais vous avez retiré cette partie de la convention. Il y a bien encore les articles qui reconnaissent à l'Angleterre une certaine situation privilégiée en matière télégraphique, c'est l'article 5. Je ne pense pas qu'ici encore vous soyez dans la légalité. Quoi qu'il en soit, nous vous demandons de ne pas régler sans nous ce qui touche aux provinces qui sont dans le voisinage de nos possessions du Haut-Oubangui. »

C'est alors que Lord Dufferin me dit : « Mais, quand vous nous demandez le retrait de l'article 2, cela veut-il dire que vous nous demandez en même temps le retrait de la convention de 1890 ? » Je précisai bien ici que je ne donnais qu'une simple impression personnelle, l'impression d'un homme qui n'était plus ministre et que je me réservais, si je devais redevenir ministre, de modifier ou de retirer cette impression ; et j'ajoutai que nous n'envisagions pour le moment que la convention du 12 mai et rien autre chose ; que je

n'avais nullement la prétention de régler d'un trait de plume toutes les difficultés pendantes en Afrique et que, si le Gouvernement britannique et le Gouvernement du Roi Souverain retiraient purement et simplement l'article 2, je pensais que les autres questions soulevées par les actes antérieurs pourraient être l'objet du règlement d'ensemble des questions pendantes en Afrique occidentale et centrale, tel qu'il était visé par Lord Dufferin dans la lettre précitée.

— « Voilà, me dit Lord Dufferin, les premiers mots de véritable *négociation* que j'entends sortir de votre bouche. Ceci nous ouvre peut-être l'ouverture à un accord ; car enfin, il faut régler le sort des provinces qui sont actuellement occupées en fait par le Roi des Belges et en partie par nous. » — « Eh bien ! lui dis-je, ceci sera le travail de l'avenir, d'un avenir aussi rapproché que possible, si vraiment il y a urgence. Mais, pour le moment, ce que nous demandons c'est le retrait d'une convention et notamment d'un article qui étend le champ d'action du roi Léopold hors de son véritable domaine. Nous verrons après. »

Lord Dufferin insista ensuite sur les difficultés que l'on rencontrerait pratiquement pour déterminer le Roi des Belges à consentir à cet arrangement. Il m'exposa ensuite, en se retirant, les inquiétudes que lui donnait la mission Monteil [1]. « Si vous faites dans ces parages une nouvelle mission Mizon [2], me dit-il, c'est le conflit le plus grave entre les deux pays. » Je lui répondis que la façon la plus simple d'éviter cette éventualité déplorable, ce serait de régler la difficulté pendante avant le départ du Gouverneur du Haut-Oubangui.

La fin de la conversation fut aussi courtoise que certaines parties avaient été pénibles et Lord Dufferin me fit part de nouveau du désir qu'il avait d'arriver à une entente. Il fut entendu de nouveau que cette conversation était toute personnelle, « qu'elle n'existait pas », que nous étions libres l'un et l'autre de la communiquer ou de ne pas la communiquer, lui à son Gouvernement, et moi à mon successeur ou au Conseil des Ministres. Lord Dufferin m'a dit aussi un mot de la question du Harrar [3]. Je lui ai rappelé qu'il m'avait donné l'assurance que son Gouvernement n'enverrait aucune mission au Harrar et que, dans ces conditions, nous traiterions cette autre question en temps et heure, tout en maintenant pour le moment nos protestations catégoriques formulées à l'égard de l'arrangement et de la déclaration annexe.

[1] Envoyée dans le Haut-Oubangui (voir ci-dessus, n° 134, le télégramme circulaire du 7 juin, note, et plus bas, n° 191, sous la date du 13 juillet, les instructions données au chef de la mission).

[2] Au sujet des difficultés rencontrées par le lieutenant de vaisseau Mizon, chargé en 1890 d'une mission d'exploration sur le Haut-Bénoué, voir le t. VIII de la présente série, n° 380 et la note.

[3] Soulevée par la convention anglo-italienne du 5 mai (voir ci-dessus, à la date du 28 mai, le n° 112).

179.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 77. *Paris, 29 juin 1894, 9 h. 15, soir.*

Je ne puis que donner mon assentiment aux termes de l'aide-mémoire (1) remis par vous au Secrétaire d'État des Affaires étrangères et dont la rédaction avait été arrêtée d'accord avec lui. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'insister pour obtenir du baron Marschall un accusé de réception (2). Mais je verrais intérêt, si vous n'y voyez pas vous-même d'objection, à ce que vous fissiez tenir au baron de Rothenhan une note indiquant que vous m'avez transmis le texte de l'aide-mémoire et rappelant sommairement les conditions dans lesquelles a eu lieu la remise de ce document ainsi que l'approbation donnée à sa teneur par le baron Marschall.

180.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 78. *Paris, 30 juin 1894. Exp. 1er juillet, 8 h., matin.*

On se montre très préoccupé à Londres de la tournure grave que semble prendre le différend entre la Chine et le Japon, au sujet des affaires de Corée (3). Lord Kimberley n'a pas caché à notre Ambassadeur qu'il avait reçu de Pékin et de Tokio des nouvelles alarmantes. Il a ajouté qu'il avait cherché à faire

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 175 (voir note p. 255).

(2) M. Herbette aurait voulu que la Chancellerie impériale lui accusât réception de cet *aide-mémoire*. « Le baron Marschall, écrit-il dans sa dépêche du 27 précitée, (voir n° 175, note), m'a fait observer que cette réponse constituerait un échange de déclarations et dépasserait le but que nous poursuivions de part et d'autre. Mon intention n'est pas, croyez-le bien, ajouta-t-il, de contester plus tard que votre memorandum ait reçu mon approbation. Je n'ai pas jugé à propos d'insister. »

(3) La Chine et le Japon étaient intervenus militairement en Corée pour rétablir l'ordre dans le pays; mais le Japon refusait de retirer ses troupes avant que le Gouvernement coréen eût procédé à des réformes; la Chine prétendait, de son côté, maintenir à Séoul sa suzeraineté et son influence (voir ci-dessous n° 186 le rapport de M. Gérard du 4 juillet).

entendre raison au Ministre du Japon et lui avait déclaré que les intérêts de l'Angleterre dans les mers de Chine ne lui permettaient pas de rester indifférente aux événements qui paraissent s'y préparer. Le Ministre anglais des Affaires étrangères a lieu de penser, en outre, d'après ce qu'il a dit à M. Decrais, que le Japon a réclamé les bons offices de la Russie, ce qui n'ajouterait pas peu, si le fait, est exact, à ses perplexités.

Vous serez sans doute en mesure de me fournir des indications utiles sur les difficultés survenues entre la Chine et le Japon et sur la façon dont on envisage à Saint-Pétersbourg les éventualités auxquelles Lord Kimberley a fait allusion.

181.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 65. *Saint-Pétersbourg, 2 juillet 1894, midi.*

(*Reçu :* 3 h. 15, soir.)

Réponse à votre télégramme n° 78 [1].

M. de Giers considère comme assez grave la situation en Corée. C'est la Chine, et non le Japon, qui a demandé à la Russie ses bons offices. Jusqu'à présent, le Gouvernement russe ne veut pas intervenir ouvertement, mais il essaie d'amener une entente. Mais la résistance la plus vive vient du Japon, qui exige, pour retirer ses troupes, des garanties que la Chine se refuse absolument à donner; celle, par exemple, d'occupation provisoire.

Je n'ai pu hier voir M. de Giers qu'un instant. Je tâcherai de le revoir cette semaine et d'avoir des indications plus complètes à vous fournir.

182.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 76. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 2 juillet 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 juillet; Dir. pol., 7 juillet.)

J'ai été reçu aujourd'hui par l'Empereur, en audience privée, à Péterhof.

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 180.

L'absence de Sa Majesté et les cérémonies qui ont eu lieu ces jours derniers à Pétersbourg à la mémoire du Président de la République ont empêché que cette audience me fût accordée plus tôt; l'Empereur m'en a exprimé tous ses regrets. C'est avec une vive émotion qu'il m'a prié de renouveler au Gouvernement de la République ses sentiments de sympathie pour le deuil qui vient de frapper la France [1]. L'impression qu'a ressentie l'Empereur a été profonde; plus que d'autres, il sait ce qu'il a à redouter dans son propre Empire des entreprises des anarchistes et de la propagande menaçante qui se produit aujourd'hui dans le monde entier; les odieux attentats commis depuis quelques mois lui inspirent une profonde indignation.

L'élection du nouveau Président de la République [2] et les circonstances dans lesquelles elle s'est accomplie, lui donnent le plus grand espoir pour l'avenir. Il comprend la grande et périlleuse responsabilité qui incombe au Chef de l'État en France et les difficultés contre lesquelles il aura à lutter; mais il a pu déjà apprécier celui qui, dans un moment si critique, a accepté une si lourde tâche et il a pleine confiance dans la valeur de M. Casimir-Périer, dans son énergie et dans la fermeté de son caractère.

L'Empereur a été vivement impressionné de voir par les comptes rendus de la séance du Congrès qu'au moment où la France était dans le deuil et dans des circonstances aussi solennelles, il ait pu se trouver parmi les membres de l'Assemblée nationale des hommes capables d'émettre avec une pareille audace les sentiments révolutionnaires dont on a entendu l'expression [3]; il a rendu hommage à la façon si ferme et si digne à la fois dont M. Challemel-Lacour a présidé l'Assemblée.

L'Empereur m'a parlé ensuite des agitations qui s'étaient produites à Lyon et dans quelques autres villes contre les Italiens. Il espère que l'attitude prise par le Cabinet de Rome, par l'Italie tout entière [4] empêcheront ce mouvement de prendre un caractère plus sérieux et que l'on comprendra en France

[1] Alexandre III, absent de Saint-Pétersbourg au moment de la mort du Président, avait adressé à Mme Carnot le télégramme suivant, publié dans *Le Temps* du 27 juin : « Profondément émus par la nouvelle de l'attentat, l'Impératrice et moi nous vous exprimons nos regrets les plus profonds et nous vous assurons de notre sympathie et de la vive part que nous prenons au malheur qui vous frappe et qui met en deuil toute la France. — Alexandre. »

Cf. (*Die Grosse Politik*, VII, n° 1608) e rapport du comte Münster, du 5 juillet, au sujet du « grand retard et de la grande froideur » de ce télégramme, qu'on peut rapprocher de celui de Guillaume II, également publié dans *Le Temps* du 25 juin : l'Empereur allemand terminait ainsi son message : « *Digne de son grand nom, M. Carnot est mort comme un soldat sur le champ de bataille.* »

[2] M. Casimir-Périer, élu le 27 juin.

[3] Allusion aux exclamations parties de l'extrême-gauche à l'annonce de l'élection du nouveau Président.

[4] Dans une longue dépêche du 26 juin, M. Billot mettait le Ministre au courant des nombreuses manifestations de sympathie provoquées en Italie par la nouvelle de l'assassinat du Président Carnot et notait, en particulier, l'allocution de M. Crispi à la Chambre le 25 juin.

qu'il serait injuste de rendre toute une nation responsable de crimes qui n'ont aucun caractère de nationalité.

« On aurait pu craindre, a-t-il ajouté, de plus graves conséquences si le misérable assassin eût été allemand; car alors le sentiment national, si vif en France, se serait soulevé dans des manifestations qu'il eût été difficile de contenir... Mais personne ne veut troubler la paix en ce moment et l'Allemagne, qui pourrait seule en concevoir la pensée, n'oserait jamais prendre une aussi coupable responsabilité et provoquer une conflagration générale dont les chances sont trop douteuses pour elle aujourd'hui. » C'est avec un accent très marqué que l'Empereur a prononcé cette dernière phrase dont la netteté m'a vivement frappé.

Avant de me congédier, Sa Majesté m'a chargé encore de faire connaître à M. Casimir-Périer les vœux qu'il forme pour la France et pour son nouveau Président.

L'Impératrice n'a pas voulu me laisser quitter le Palais sans me dire toute sa douloureuse sympathie pour Mme Carnot à qui elle avait tenu à adresser elle-même l'expression de ses sentiments dès qu'elle avait appris le malheur qui l'a frappée.

183.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 121. *Berlin, 3 juillet 1894 s. h.*

(*Reçu :* 2 h., soir.)

Grâce à l'habile mise en scène qu'il a employée pour la notification à Paris de la libération des détenus de Glatz [1], l'Empereur Guillaume a obtenu des témoignages publics de la gratitude des Français pour cette mesure de clémence, dont il n'a pas eu, plus que son Gouvernement, l'idée première [2]. Le comte de Caprivi a été exprès appelé à Kiel le lendemain de mon audience. M. le Président de la République française a, sur l'heure, prononcé à l'adresse de l'Empereur des paroles cordiales. D'après les journaux allemands, les Ministres, le Sénat et les députés ont chaleureusement complimenté, séance

[1] Il s'agissait de deux officiers français détenus depuis un an pour avoir visité sans autorisation les travaux du canal de Kiel. Cf. les télégrammes reproduits dans le recueil allemand *Die Grosse Politik*, VII n°s 1605, 1606 et 1607.

[2] C'est M. Herbette qui, au cours de son entretien du 29 juin à Kiel, avec Guillaume II (voir ci dessus, n° 177, note 1), avait dit à l'Empereur que « ce serait un acte d'habile générosité que de dater de Kiel la remise de la peine qu'ils [les deux officiers] avaient encourue à Kiel ». (Dépêche du 30 juin, n° 170).

tenante, le comte Münster. Moi-même, j'ai prié, dès dimanche, le représentant de l'Empereur à la cérémonie pour M. Carnot, le Chancelier et le Grand Maréchal de la Cour de faire parvenir à Sa Majesté l'expression de mes remerciements personnels. Enfin, à la réception diplomatique d'aujourd'hui, je congratulerai le Secrétaire d'État des Affaires étrangères par intérim, en me référant aux différentes manifestations ci-dessus énumérées. Je crois que aller au delà serait peut-être excessif.

184.

Note du Ministre.

Entretien avec Lord Dufferin.

Paris, 4 juillet 1894.

Dans l'entretien du 4 juillet [1], Lord Dufferin est revenu d'abord sur la lettre à M. Decrais (« n'admet ni ne discute » [2]) et a affirmé de nouveau que c'était par suite d'un malentendu qu'on avait pris un simple « donné acte » comme une fin de non-recevoir .

Il m'a dit ensuite qu'il avait fait part à Lord Kimberley de notre dernier entretien; qu'en rendant compte exactement des idées échangées, il avait notamment attiré l'attention du Gouvernement britannique sur l'esprit de modération qu'il rencontrait en moi et qui, d'après lui, différait de ce qui avait apparu à la lecture de mon discours. Je n'ai pas accepté cette indication sans protester et sans essayer de lui démontrer que, si dans mon discours j'avais présenté le *droit* et *tout le droit*, même dans ce qu'il pouvait avoir de rigide, je n'avais jamais nié la possibilité d'une entente dans laquelle la France, tout en tenant compte des faits, trouverait la légitime satisfaction de ses intérêts.

Lord Dufferin m'a dit que, si j'avais parlé, Lord Rosebery avait parlé aussi et que les déclarations du Premier à la Chambre des Lords [3], quoique unilatérales et n'engageant que lui, assignaient à sa politique, si conciliante qu'elle fût, des limites qu'elle ne pouvait pas dépasser.

Il m'a reparlé alors, quoique avec moins de force, du traité de 1890 [1]. Je lui ai rappelé ma formule : « Pour le moment nous ne parlons que de la

(1) Sur l'entretien précédent voir ci-dessus la note du Ministre du 29 juin (n° 178).

(2) C'est la réponse de Lord Kimberley à la protestation de M. Decrais au sujet de la convention anglo-congolaise ci-dessus, reproduite sous le n° 121, annexe II.

(3) Déclarations rapportées par M. Decrais dans sa dépêche n° 149 du 2 juin, ci-dessus reproduite sous le n° 124.

(4) La convention coloniale anglo-allemande du 1er juillet 1890, dont il avait été question dans le précédent entretien.

convention du 12 mai. Notre intention n'est nullement de régler d'un trait de plume toutes les questions soulevées en Afrique depuis des années. Nous trouvons que l'article 2 de la convention est en contradiction avec l'Acte de Berlin, et ce point de vue nous suffit pour en demander le retrait. Le reste se fera en son temps. Vous demandez vous-même qu'on ne parle pas de l'Égypte; je veux bien n'en pas parler, mais à condition qu'il n'en soit pas du tout question».

Lord Dufferin m'a demandé si je ne pensais pas que, puisque la France se considérait comme partie lésée, c'était à elle qu'il appartenait de proposer une solution. Je lui ai répondu : « Je suis prêt à la chercher de concert avec vous. Mais avant d'entrer dans cette voie, je voudrais être assuré par vous, Mylord, qu'il y a réellement chez votre Gouvernement un désir sincère et pratique d'arriver à une entente qui donnera à nos revendications une juste satisfaction. Ce ne serait qu'après une déclaration formelle et officielle dans ce sens que je me sentirais en situation d'examiner les conditions éventuelles d'un accord». Il a parfaitement admis ce point de vue et m'a promis d'en écrire à son Gouvernement.

185.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 80. *Paris, 4 juillet 1894, 5 h., soir.*

D'après les informations que j'ai reçues de notre Chargé d'affaires à Tokio, la Chine serait prête à rappeler ses troupes de Corée, mais le Japon refuserait et continuerait à mobiliser. M. Dubail ajoute que l'Angleterre marque le désir d'une prompte pacification et que la légation russe a reçu l'ordre d'appuyer la demande de rappel des troupes japonaises.

M. Gérard me télégraphie de son côté que la Chine envoie de nouvelles troupes et qu'un conflit est possible, malgré la médiation officieuse des Ministres anglais et russe[1].

D'autre part, le représentant chinois à Paris a insisté auprès de moi pour que la France se joignît à l'Angleterre, à la Russie et aux États-Unis, qui ont offert leurs bons offices pour régler le différend coréen, et m'a signalé le prix que son Gouvernement attacherait à notre concours.

[1] Voir ci-dessus n° 180.

Votre télégramme n° 65 [1] indique que le Gouvernement russe ne veut pas intervenir ouvertement, mais essaie d'amener une entente.

Je tiendrais naturellement, avant de donner à nos agents à Pékin et à Tokio les instructions qu'ils réclament, à être fixé aussi exactement et promptement que possible sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement russe est disposé à agir, tant à Tokio qu'à Pékin, en vue de faciliter le règlement amiable du différend.

186.

M. Gérard, Ministre de France à Pékin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XXXIV. *Pékin, 4 juillet 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 août; Dir. pol., 20 août.)

Mon télégramme du 1er juillet s'est croisé avec celui que Votre Excellence m'adressait ce même jour sur les affaires de Corée. J'ai, hier, par un second télégramme que je vous confirme ici, complété les premières informations que je vous avais communiquées [2].

Le danger qui menace aujourd'hui la Corée et la paix de l'Extrême-Orient n'est plus l'insurrection, désormais réprimée du Tong-hio-Tang [3] : c'est le conflit de prééminence politique soulevé, dans ce Maroc de la Mer Jaune, entre deux Gouvernements et deux races qui s'abhorrent, la Chine et le Japon.

Le Vice-Roi Li Hong-tchang, en envoyant, dans les premiers jours de juin, quinze cents hommes au secours du Roi de Corée, avait négligé d'observer l'article 11 de la convention de Tien-Tsin du 18 avril 1885. Il croyait que les dispositions du comte Ito à son égard et les embarras parlementaires du Japon lui laisseraient carte blanche. Il s'est trouvé, au contraire, que le sentiment national du Japon a éclaté, aussi vif qu'unanime, et a porté le comte Ito, ainsi que tous les chefs de l'opposition japonaise, à profiter des circonstances pour prendre la revanche des événements de 1884 et du traité même de 1885. Le Japon, bien servi par sa haine, avait, en outre, à sa disposition, juste à l'heure voulue et désirée, l'instrument de guerre qu'il prépare depuis quinze ans. Il a, toutes proportions gardées, révélé une supériorité de mobilisation et d'armement comparable à celle qui a fait, en 1866, le succès de la Prusse

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 181.

(2) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ces télégrammes, la présente dépêche en tenant lieu.

(3) Mouvement anti-étranger qui s'était produit en Corée et qui avait été l'occasion de l'intervention conjointe de la Chine et du Japon.

contre l'Autriche. En quelques jours, une armée japonaise de sept à huit mille hommes, transportée par sept bâtiments de guerre et douze steamers d'une compagnie privée de navigation, occupait Yuvan, Tchemoulpo et Séoul, où trois mille hommes présentement protègent la légation du Mikado. La Chine, bien qu'ayant pris isolément l'initiative d'une intervention, n'a envoyé que trois mille cinq cents hommes environ qui, trouvant la place occupée, et sur l'ordre du Vice-Roi du Tche-li, se sont cantonnés à A-van, au sud de Tchemoulpo.

D'après ce que me télégraphie mon collègue de Tokio, la mobilisation continue au Japon. La Chine, de son côté, arme de nouvelles troupes prêtes à partir au premier signal et à se diriger sur Séoul par la frontière septentrionale de terre ou par la rivière de Pien-Yiang.

Pour conjurer un conflit imminent, des tentatives officieuses ont été faites à Pékin, à Tien-Tsin, à Tokio, tandis que les représentants des Puissances à Séoul, à la demande du Roi de Corée, essayaient, le 25 juin, d'obtenir des représentants de la Chine et du Japon le retrait simultané de leurs troupes. La Russie a notamment prodigué les conseils de paix, tant à Tokio, par l'entremise de M. Hitrovo, qu'à Tien-Tsin, par l'organe du comte Cassini qui, parti en congé et déjà en route pour l'Europe, retenu ensuite quelques jours auprès du Vice-Roi, a hier reçu l'ordre de rentrer à Pékin et d'y reprendre la direction de la légation impériale.

La Chine qui, peut-être, sent son infériorité présente et qui, aussi, désire ne compromettre par aucune préoccupation la célébration du prochain anniversaire de l'Impératrice [1], écoute volontiers les paroles de paix et consent à suspendre provisoirement les envois de troupes. Le Japon, au contraire, qui a conscience de ses avantages, qui occupe de solides positions en Corée, qui brûle d'infliger une humiliation à la Chine, met au retrait de ses troupes des conditions léonines. Il exige non seulement une indemnité, mais la révision du traité de Tien-Tsin dans un sens excluant nettement la suzeraineté de la Chine en Corée, l'expulsion de certains étrangers (Américains notamment), qui remplissent des fonctions politiques à Séoul, l'attribution au Japon des services de douanes et de télégraphes, présentement confiés à la Chine, la nomination d'une commission mixte financière et administrative composée de Chinois et de Japonais et chargée d'étudier les réformes aptes à prévenir le retour d'insurrections nouvelles. Le Japon, en même temps qu'il cherche ainsi à substituer son influence à celle de la Chine en Corée, se donne comme l'ami du peuple coréen et l'adversaire des familles privilégiées, de l'aristocratie qui, protégée par la Reine de Corée et la Chine, détient en Corée tous les pouvoirs.

[1] Le 60e anniversaire de la naissance de l'Impératrice Ts'eu-hi devait donner lieu à de grandes solennités.

Les efforts en faveur de la paix, s'ils doivent être de nouveau tentés, doivent donc l'être à Tokio. Nulle négociation, je crois, ne pourra efficacement s'engager, tant que les armées chinoise et japonaise demeurent en Corée. Après le retrait simultané des troupes, la Chine consentirait peut-être, sinon à la révision du traité de Tien-Tsin, du moins à l'étude des réformes par la voie de la commission mixte. Mais le Japon renoncera difficilement à l'occasion qui s'offre à lui et qu'a provoquée l'imprudence du Gouvernement chinois. Et s'il y renonce, c'est à la condition que les Puissances qui auront plaidé auprès de lui la cause de la paix l'aident à obtenir telles modifications du régime de la Corée qu'il considère comme indispensables pour la sécurité de l'avenir.

P. S. — En même temps que le comte Cassini revient à Pékin, M. Waeber, Chargé d'affaires de la légation impériale, rentre à Séoul pour y reprendre son poste. Ces mesures indiquent avec quelle vigilance le Gouvernement russe entend suivre les événements dont la Corée est aujourd'hui le théâtre.

187.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 191. *Londres, 10 juillet 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 juillet ; Dir. pol., 14 juillet.)

M. de Reverseaux a signalé à plusieurs reprises dans sa correspondance, l'attitude politique prise par l'agent de l'Allemagne au Caire, attitude qui, si elle était approuvée par son Gouvernement, constituerait, dit notre représentant, un facteur nouveau dans les affaires égyptiennes. Tout ce que je puis constater, c'est qu'il règne ici dans les milieux officiels un vif mécontentement contre l'Allemagne [1]. Il me revient de plusieurs côtés que Lord Rosebery notamment en veut beaucoup au Cabinet de Berlin. Que la France tienne en échec la politique anglaise et lui suscite des embarras, le Premier Ministre,

[1] Sur les rapports de Lord Cromer, le Cabinet anglais s'inquiétait de «l'anglophobie» manifestée par l'agent allemand au Caire, baron de Heyking, et du rapprochement qui paraissait exister entre cet agent et ses collègues français et russe. (*Die Grosse Politik*, VIII, n° 1852). Le Cabinet de Berlin refrénait plutôt son agent et ne jugeait pas à propos d'attiser le feu en Egypte entre la France et l'Angleterre ; il trouvait plus avantageux de laisser la question en état et de maintenir l'Egypte «enfoncée comme un coin» entre les deux pays, se réservant seulement à l'occasion, comme l'avait fait dernièrement Guillaume II dans l'affaire du Congo, de faire craindre aux Anglais de ne plus les soutenir en Egypte si cette affaire n'était pas réglée (*ibid.*, n°s 1850 et suiv.).

me dit-on, s'en afflige, mais ne s'en étonne pas. Mais que ses plus gros soucis et ses plus graves échecs lui viennent de l'Allemagne, de cette Puissance dont il se flattait de posséder personnellement la confiante amitié, c'est ce qui lui causerait autant d'irritation que de surprise. Il ne faudrait pas croire que l'abandon de l'article 3 de la convention du 12 mai n'ait pas été pour l'orgueil britannique un pénible sacrifice. C'est un fait digne de remarque et tout à l'honneur du patriotisme anglais que cet échec du Gouvernement (car c'en est un, et même il en est peu d'aussi éclatants) n'ait été vivement relevé ni au Parlement par l'opposition, ni dans la presse par les organes du parti conservateur. Quand il s'agit d'aventures aussi fâcheuses que celle-là, il ne se trouve personne en Angleterre pour en augmenter l'éclat par de stériles récriminations : l'intérêt de parti s'efface d'un commun et tacite accord devant l'intérêt national; mais, pour être contenue, l'impression n'en est pas moins profonde. Il est donc vraisemblable que Lord Rosebery, dont Votre Excellence se rappelle l'altière déclaration à la Chambre Haute : « Je ne souffrirai l'ingérence d'aucune Puissance dans des affaires qui ne regardent que l'Angleterre[1] », ait sur le cœur d'avoir été réduit à capituler par ses bons amis les Allemands.

De même pour les péripéties du voyage du Khédive [2]. Fidèle au mot d'ordre que j'indiquais plus haut, la presse anglaise n'en dit rien ou presque rien. Sir E. Grey n'a pas eu à répondre sur ce point à d'indiscrètes questions. Ce silence est significatif. Il témoigne non seulement de la mauvaise humeur des Anglais, mais aussi de leur inquiétude. Car l'attitude de l'Allemagne au Caire est faite pour leur donner à réfléchir. Je sais que dans les bureaux du Foreign Office cette attitude est l'objet des plus vifs commentaires.

188.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 85. *Paris, 11 juillet 1894, 9 h. 20, soir.*

Suite à mon télégramme n° 84 [3].

Le Ministre de Chine a fait auprès de moi une nouvelle démarche [4] et

(1) Voir ci-dessus le n° 124 (2 juin).

(2) Cédant aux conseils de la France et de l'Allemagne, le Khédive avait renoncé à se rendre à Londres et en Suisse et s'était contenté d'aller à Constantinople, selon le vœu du Sultan (voir ci-dessus n° 131 le télégramme du 6 juin).

(3) Par ce télégramme du 9 juillet, en faisant part à M. de Montebello de la proposition anglaise d'une action commune pour arrêter le conflit sino-japonais, M. Hanotaux demandait à être fixé le plus promptement possible sur l'accueil que le Gouvernement russe avait pu faire à cette proposition.

(4) Voir ci-dessus n° 185.

m'a exposé que, le Japon maintenant des troupes en Corée, le Gouvernement impérial avait dû prendre des précautions militaires. J'ai répondu que nous avions déjà fait entendre à Tokio des conseils de modération et que, sans être directement intéressés dans les affaires de Corée, nous attachions naturellement du prix au règlement amiable de l'incident [1].

D'autre part, la légation du Japon m'a communiqué confidentiellement la réponse du Gouvernement du Mikado à la note russe. Elle porte que l'occupation sera maintenue jusqu'à ce que la paix et la tranquillité soient rétablies en Corée et qu'il n'y ait plus à craindre de troubles à l'avenir. Enfin, d'après notre agent à Séoul, le Ministre japonais exerce une forte pression sur le Roi pour l'amener à remettre entre les mains de son Gouvernement la direction de toutes les parties de l'administration royale.

Toutefois un télégramme récent de M. Gérard m'annonce que des négociations diverses ont été engagées à Pékin entre le Tsong-li-Yamen et le représentant du Japon et que l'entente paraît être cherchée dans l'adoption d'un programme de réformes à introduire en Corée.

M. de Mohrenheim est venu me voir hier pour s'entretenir spécialement de la situation diplomatique créée par cet incident. D'après lui la Chine propose le retrait simultané des troupes; l'Angleterre offre sa médiation; le Japon suggère une sorte de condominium avec la Chine.

Quant à la Russie, elle propose l'évacuation simultanée, sauf règlement de la question par voie diplomatique, et la Chine aurait marqué sa préférence pour l'intervention de la Russie.

Je crois devoir attirer votre attention particulière sur ces dernières indications, qui ne peuvent qu'ajouter au prix que vous devez attacher à connaître la réponse du Gouvernement impérial à votre dernière communication [2].

[1] Le 6 juillet, le Ministre des Affaires étrangères avait, en effet, télégraphié au Chargé d'affaires à Tokio (n° 1[8]) : « Le Gouvernement russe insiste à Pékin comme à Tokio pour obtenir le retrait des troupes chinoises et japonaises engagées en Corée. Nous serions nous-mêmes heureux que l'esprit de conciliation des deux Puissances leur permît de terminer amiablement un incident qu'aucune d'elles n'a intérêt à envenimer. Le Gouvernement japonais n'en doit pas douter... »

[2] Voir ci-dessus (n° 185) le télégramme de Paris à Pétersbourg du 4 juillet.

189.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à Lord Dufferin, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

L. *Paris, 12 juillet 1894.*

Votre Excellence a bien voulu me faire savoir par son office du 8 de ce mois [1] qu'elle avait pour instructions de me demander si le Gouvernement de la République était disposé à prendre part à une action commune en vue d'amener le règlement des difficultés survenues entre la Chine et le Japon à l'occasion des affaires de Corée.

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que, bien qu'il n'eût pas dans cette question d'intérêt immédiat, le Gouvernement de la République a fait entendre déjà des conseils de modération et de prudence à Tokio et à Pékin. Nous ne pouvons d'ailleurs qu'être disposés en principe à nous associer, le cas échéant, aux démarches analogues auxquelles toutes les autres Puissances décideront de prendre part.

Je crois devoir ajouter que, d'après les dernières indications transmises par notre Ministre en Chine, des négociations ont été engagées à Pékin par le Tsong-li-Yamen avec le représentant du Japon, en vue de la conclusion d'un arrangement direct entre le Japon et la Chine [2].

190.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 194. *Londres, 12 juillet 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 juillet.)

Il a été incidemment question, dans mon entrevue d'hier avec le comte de Kimberley, des affaires africaines. Sa Seigneurie m'a dit avoir reçu de Lord Dufferin un billet particulier, dans lequel le représentant de la Reine à Paris lui faisait savoir que, dans l'opinion de Votre Excellence et même dans celle du Président de la République, il y aurait intérêt à procéder à un règlement d'ensemble de tous les différends anglo-français sur le continent afri-

[1] L'objet de cet office est reproduit ici en termes précis.

[2] Le 9 juillet (Télégr. de M. Gérard du 10, n° 15.

cain * : « J'ai répondu à Lord Dufferin, m'a dit Lord Kimberley, dans la forme même qu'il avait employée pour me consulter, c'est-à-dire par lettre privée. Je lui ai déclaré que je partageais complètement l'avis exprimé par M. Hanotaux et je lui ai indiqué même les points sur lesquels les pourparlers pourraient porter. Ces points seraient, par exemple, l'indemnité de nos missionnaires en Ouganda (1), la délimitation de nos sphères d'influence en Occident et en Orient **, l'incident de Ouarina (2), le conflit entre M. Mizon et la Compagnie du Niger (3), et d'autres encore, que vous pourriez me signaler. Lord Kimberley m'a paru attacher beaucoup de prix au prompt règlement des questions de frontières (4). Je lui ai fait observer à ce propos qu'il n'avait pas dépendu de nous qu'elles ne fussent depuis longtemps résolues et que les signatures allaient être échangées, lorsque l'ordre était parvenu à l'ambassade de Sa Majesté, ordre intempestif selon moi, de tout suspendre. Lord Kimberley a reconnu que le fait était exact, et il a ajouté : « Eh bien ! il serait facile de reprendre les pourparlers interrompus et de les mener rapidement à bonne fin ».

En ce qui concerne l'incident de Ouarina, le Principal Secrétaire d'État m'a donné à entendre qu'on pourrait le considérer comme clos. C'est ce que j'ai conclu du moins de la réflexion suivante, qu'il a faite au cours de l'entretien : « De part et d'autre on le laisserait de côté » ***. Quant à l'indemnité à accorder aux Pères Blancs, il m'a semblé qu'elle constituait dans sa pensée une compensation à nous offrir éventuellement, compensation tenue par lui soigneusement en réserve, une sorte de monnaie d'échange.

Ce qui me paraît, en somme, résulter des observations qui précèdent et du ton sur lequel elles m'ont été présentées, c'est un désir assez sérieux de mettre fin aux conflits et aux difficultés sans cesse renaissants de l'Angleterre et de la France en Afrique, surtout depuis que l'Angleterre a tant de mécomptes avec les Allemands. C'est aussi la préoccupation de faire un travail d'ensemble qui permettrait à l'un et à l'autre Gouvernement de se faire, sans sacrifice d'amour-propre, de mutuelles concessions.

* Annotation du Ministre : *C'est entièrement inexact. J'ai toujours dit à Lord Dufferin que nous n'aborderions l'ensemble des questions africaines que quand on aurait réglé celles qui sont soulevées par la convention du 12 mai.*

(1) Au sujet de cette affaire, voir le t. X de la présente série et ci-dessus (n° 78), la note du Ministre du 21 mars.

** Annotation du Ministre : *Qu'est-ce que cela veut dire?*

(2) Le 23 décembre 1893, à Ouarina, sur la frontière incertaine de Sierra Léone, une rencontre sanglante avait eu lieu entre deux détachements anglais et français; une autre devait se produire trois mois plus tard à Samoh dans la même région.

(3) Voir les t. VIII à X de la présente série.

(4) Il s'agit entre autres de la délimitation de la colonie de Sierra Leone, demeurée en suspens depuis plusieurs années (voir le t. X de la présente série, n° 247).

*** Annotation du Ministre : *C'est fini depuis longtemps. Pourquoi l'Ambassadeur ne le sait-il pas et ne le dit-il pas?*

J'allais me retirer, lorsque Lord Kimberley m'a attiré vers la carte d'Afrique et, me montrant les territoires du Haut-Oubangui : « Il se peut, m'a-t-il dit, que les Congolais vous les abandonnent. Cela se peut, je ne dis pas que cela soit. Dans ce cas, vous les occuperiez et vous voilà devenus nos voisins immédiats. Dès lors une délimitation s'impose absolument, et plus qu'une délimitation, une entente sérieuse et effective. Car nous aurions un ennemi commun à combattre, et un ennemi redoutable, les Mahdistes, dont la marche vers le sud m'inquiète beaucoup. S'il est exact que leur dernière rencontre avec les Belges, rencontre meurtrière, ait eu lieu, comme on le mande de Bruxelles, à Mundu [1], ils sont sur la route de l'Ouganda ; ils nous menacent. Il est donc indispensable que, le cas échéant, nous nous mettions d'accord. Il n'y a rien de tel qu'un intérêt effectif et tangible pour faire taire les rivalités superficielles ».

Lord Kimberley, en me reconduisant, m'a dit qu'il se félicitait beaucoup d'apprendre par les rapports de ses agents qu'une complète harmonie régnait entre eux et les nôtres en Afrique occidentale, il a ajouté qu'il n'avait rien épargné pour amener cet heureux résultat.

191.

M. Delcassé, Ministre des Colonies,

à M. le Commandant Monteil, Commandant supérieur de l'Oubangui.

L. *Paris, 13 juillet 1894.*

Au moment où vous allez vous rendre à votre poste et prendre le commandement des forces déjà arrivées sur le Haut-Oubangui et des contingents nouveaux mis à votre disposition, il me paraît nécessaire de vous tracer d'une manière générale la ligne de conduite qui nous paraît devoir être suivie par vous dans l'accomplissement de votre mission [2].

Vous connaissez la situation respective de l'État du Congo et de la France, dans les territoires du Haut-Oubangui. Vous savez que, dès l'année 1890, l'État indépendant a franchi les frontières septentrionales qui lui avaient été assignées par les conventions du 5 février 1885 et 29 avril 1887.

Je n'ai pas à rappeler les circonstances dans lequelles vous avez été chargé, au mois de mai 1893, de prendre en main la direction de nos affaires dans la région de l'Oubangui [3]. Des renforts furent organisés aussitôt avec les

[1] Dans le Haut-Ouellé.

[2] Ces instructions ont été préparées de concert entre le département des Colonies et celui des Affaires étrangères; le texte en est donné d'après la copie adressée par le Ministre des Colonies à M. Hanotaux, reçue au Cabinet de ce dernier le 31 juillet et à la Direction politique le 4 août.

[3] Voir ci-dessus (n° 65) la lettre du commandant Monteil au Sous-Secrétaire d'État des Colonies en date du 7 mars 1894.

crédits mis à votre disposition et furent dirigés, sous la conduite de votre second, M. le capitaine Decazes, sur le poste des Abiras [1], où ils sont arrivés au mois de janvier de la présente année.

Les négociations engagées avec le Gouvernement de l'État indépendant retardèrent momentanément votre propre départ; mais la conclusion et la publication du traité anglo-congolais du 12 mai 1894 vinrent modifier profondément la situation et déterminer l'adoption de dispositions nouvelles.

C'est dans ces conditions que le Parlement a voté pour la protection de nos intérêts en Afrique un crédit de 1.800.000 francs, dont la plus grande partie est affectée à la mission dont vous êtes chargé.

Pour vous permettre de rendre tous les services que le Gouvernement attend de vous, il a été décidé que vous jouiriez, vis-à-vis du Congo, d'une indépendance en rapport à la fois avec les pouvoirs qui vous sont confiés et avec la responsabilité qui vous incombe : vous aurez donc sous votre autorité exclusive tous les territoires du bassin de l'Oubangui, depuis et y compris le poste de Bangui, et vous y exercerez vos fonctions sous les ordres directs du Département, cette partie du Congo français se trouvant momentanément, en vertu du décret du 13 juillet 1894, séparée de la colonie au point de vue politique, administratif, et financier.

Je vais vous tracer, à ces trois points de vue, les directions générales auxquelles vous devrez conformer votre conduite.

Je ne saurais mieux caractériser l'objectif politique dont vous devez poursuivre la réalisation qu'en empruntant la formule dont M. le Ministre des Affaires étrangères s'est servi à la tribune de la Chambre, à la séance du 7 juin [2], pour indiquer la nature de votre mission : « Nous voulons, a-t-il dit, qu'une enquête éclairée nous renseigne sur ce qui se passe là-bas, et en même temps consolider notre propre situation de fait ».

En vue d'accomplir une semblable mission, vous devez avoir pour préoccupation première de veiller au maintien des droits conférés à la France par les traités et que la Chambre des députés a invité le Gouvernement à « faire respecter ».

Nous ne saurions entendre par là qu'il y aura lieu d'employer la force pour assurer l'évacuation des territoires indûment occupés par les agents de l'État du Congo : telle n'est pas la pensée du Gouvernement, qui conserve fermement l'espoir d'arriver à une solution pacifique du différend qui divise les deux Gouvernements [3].

Vous aurez en premier lieu à établir et à développer avec les indigènes des relations pacifiques leur donnant le sentiment de l'humanité et de l'équité

[1] Au confluent du M' Bomou et de l'Oubangui.

[2] Voir ci-dessus n° 134.

[3] Une négociation allait se rouvrir à Paris dans les jours suivants (voir n°s 195 et suivants).

avec lesquelles le Gouvernement de la République entend accomplir la mission qui lui incombe dans ces régions.

Vous établirez ainsi les bases solides d'une action qui, par une conduite généreuse et habilement soutenue, rayonnera autour des points où s'exercera notre influence directe. Cette politique, si conforme à notre tempérament national et à la nature de notre œuvre colonisatrice en Afrique, présentera, en outre, cet avantage de mettre moins directement en cause, le cas échéant, les forces dont vous avez la direction.

Par ces moyens, vous devrez, sans attaquer et sans même inquiéter les postes belges déjà établis, vous installer sur tous les points que vous jugerez utile d'occuper, et notamment sur ceux qui serviront à jalonner la voie de pénétration que vous vous efforcerez d'ouvrir vers N'Doruma [1]. Mais, vous aurez à vous opposer, en prenant toutes les précautions nécessaires pour que le droit de la France soit nettement établi, à toute opération de la part de nos voisins qui tendrait à améliorer leur situation à notre détriment.

En résumé, votre programme politique consiste :

1° A consolider notre état de fait dans les territoires réservés à l'influence française;

2° A faire rayonner notre action vers le nord-ouest dans la direction du Chari et du bassin du Tchad et, vers le nord-est, dans la direction du bassin du Nil, en veillant scrupuleusement à ce que les forces ou les missions placées sous vos ordres, s'abstiennent de pénétrer dans le bassin du Nil, de façon à ce que la question du Soudan égyptien reste entière et complètement réservée [2];

3° A vous opposer à de nouveaux et de plus graves empiétements de la part des agents de l'État du Congo, en les maintenant dans les positions antérieurement occupées, sur le nombre et l'importance desquelles vous aurez à renseigner le Gouvernement.

C'est dans cet esprit que vous devrez prendre les « mesures conservatoires »

(1) Vers la source du M' Bomou.

(2) Le membre de phrase : « en veillant scrupuleusement... » avait été introduit dans la rédaction à la demande du Ministre des Affaires étrangères, et M. Hanotaux avait tenu à voir lui-même le commandant Monteil avant son départ pour insister sur cette recommandation. Il avait laissé, de sa main, la note suivante, avec l'indication : *A mettre au dossier*.

Paris, 12 juillet 1894.

« Dans une conversation que j'ai eue avec le commandant Monteil, il a été entendu que son attitude s'inspirerait avant tout de l'esprit de modération et de conciliation; qu'il éviterait toujours le contact avec les postes belges, qu'il se servirait le plus possible de l'élément indigène.

« Il a pris à mon égard l'engagement formel, et d'ailleurs conforme à ses instructions, qu'il n'enverrait jamais une troupe ou même un homme dans le bassin du Nil, et il a parfaitement compris qu'il devait éviter toute action qui serait contraire à notre thèse sur l'intégrité de l'Empire ottoman.

Signé : G. H. »

et procéder à « l'enquête » dont a parlé M. le Ministre des Affaires étrangères.

Vous me tiendrez exactement au courant de tous les faits qui vous paraîtront préjudiciables au maintien de notre légitime influence et à l'exécution des traités internationaux.

Ainsi comprise et mise à exécution, votre mission est de nature à produire les heureux résultats qu'en attend le Gouvernement et à faciliter le succès des négociations engagées.

Dans cet ordre d'idées, il se pourrait que, sous la pression des événements, l'État du Congo se prêtât à une entente mettant fin au conflit qui nous divise. Si cette éventualité se réalisait dans des conditions satisfaisantes à la fois pour notre dignité et pour nos intérêts, je m'empresserais de vous en aviser, en vous adressant telles instructions qu'il conviendrait.

Au point de vue administratif et financier je me bornerai à vous rappeler qu'avec le personnel et les crédits mis à votre disposition, vous devrez vous charger d'assurer le fonctionnement de vos services et le ravitaillement de vos effectifs.

Pour les détails, je ne puis que me référer aux indications contenues dans les instructions adressées à M. le Lieutenant-Gouverneur Dolisie, à la date du 23 juin dernier, et dont copie vous a été remise.

D'ailleurs, l'organisation administrative et financière de l'Oubangui fait l'objet du décret du 13 juillet 1894, dont vous trouverez ci-joint une ampliation [1] et dont vous aurez à assurer l'application.

Je sais que le Gouvernement peut compter sur votre patriotisme, sur votre énergie, et aussi sur votre tact et votre modération, pour mener à bonne fin l'importante et difficile mission qui vous est confiée. D'autre part, vous me trouverez toujours disposé vous prêter mon concours le plus complet et à reconnaître les services que le Gouvernement et la France attendent de vous.

192.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 199. *Londres, 13 juillet 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 juillet ; Dir. pol., 20 juillet.)

Vous m'avez invité à plusieurs reprises, et notamment par votre lettre

[1] Non reproduite.

du 18 juin dernier [1] à appeler l'attention de Lord Kimberley sur les déclarations de Lord Rosebery à la Chambre Haute relatives au Mékong et sur les commentaires auxquels elles ont donné lieu dans la presse. Avant-hier j'ai trouvé l'occasion de me conformer au désir exprimé par Votre Excellence et je ne l'ai pas laissé échapper. C'est le Secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères qui me l'a fournie lui-même. Au cours de l'entretien que nous avions ensemble, il m'a demandé assez brusquement : « Et pour le Siam, avez-vous quelque chose de nouveau? » — « Rien que je sache, lui ai-je répondu, sinon que le prince Swasti [2] a donné récemment à M. Hanotaux l'assurance que son Gouvernement ne manquerait pas d'exécuter toutes les conditions du traité du 3 octobre. » — « Je vous adresse cette question, a répliqué Lord Kimberley, parce qu'il m'est revenu que quelques difficultés s'étaient élevées, ces jours-ci, relativement à la condamnation de l'individu accusé du meurtre du sieur Grosgurin [3]. Vous exigez, paraît-il, qu'il soit transporté dans une de vos possessions, tandis que les Siamois prétendent que c'est là une réclamation à laquelle leurs engagements ne les obligent pas à souscrire. De plus, vous auriez protesté contre une violation des frontières du Cambodge par une bande armée. A propos de ces différends j'ai cru pouvoir prendre la liberté de présenter à M. Hanotaux d'amicales observations qu'il a, du reste, fort bien accueillies »*. Comme je n'avais aucun renseignement touchant les incidents auxquels faisait allusion mon interlocuteur, la conversation n'est pas allée plus loin.

Mais elle m'a permis d'interroger, à mon tour, Lord Kimberley. « Puisque Votre Seigneurie, lui ai-je dit, vient de me parler du Siam, il est un point sur lequel, depuis un certain temps, je désirais lui demander quelques éclaircissements. » Je lui ai rappelé alors la phrase de Lord Rosebery au sujet des sphères d'influence anglaise et française dans le bassin du Mékong. Je lui ai déclaré que je n'avais pas attaché tout d'abord une grande importance aux paroles prononcées le 12 mars dernier par le Premier Ministre, mais qu'elles avaient provoqué, de la part de personnages tels que M. Hott Hallet et M. Harrison [4] des commentaires auxquels nous ne saurions rester indifférents, puisqu'ils laisseraient supposer l'existence de liens spéciaux rattachant désormais le Siam à l'Angleterre [5]. « Je n'ai jamais douté, ai-je continué, que ce

(1) Non reproduite. Lord Rosebery ayant déclaré le 12 mars (v. ci-dessus n° 72 la dépêche de Londres du 14) que « le Mékong formait la limite respective des sphères d'influence anglaise et française, « M. Hanotaux désirait savoir, pour éviter tout malentendu, si le Premier n'avait voulu parler, comme on le pensait à Paris, que du Haut-Mékong, ou si les paroles s'appliquaient également au moyen Mékong.

(2) Ministre siamois en mission à Paris.

(3) Voir ci-dessus n° 72 et note.

*Annotation du Ministre : *Il ne m'en a jamais parlé.*

(4) M. Harrison, Président de la Chambre de Commerce du district de Blackburn.

(5) C'étaient les termes mêmes de la lettre précitée du Ministre du 18 juin.

ne fût là une interprétation tout à fait fantaisiste. Mais j'ai pensé, pour prévenir tout malentendu, qu'il n'était pas inutile de vous la signaler.»

Le Ministre des Affaires étrangères a reconnu sans difficulté que, prises à la lettre, les déclarations du Premier Ministre pouvaient paraître en désaccord avec les arrangements intervenus entre la France et l'Angleterre relativement au bassin du Mékong. «Ces arrangements sont fort clairs, m'a-t-il dit, en propres termes. Rien n'y a été changé depuis. Aucune interprétation ne peut prévaloir contre leurs dispositions précises.»

Dans votre lettre du 18 mai dernier [1], vous vous demandez s'il ne résulte pas du langage de Lord Rosebery que le Gouvernement de la Reine attache moins de prix que naguère à la constitution d'une zone intermédiaire entre les possessions des deux pays. Je ne le pense pas. J'ai pu constater, en effet, que la création d'un État tampon était aux yeux de Lord Kimberley une combinaison particulièrement heureuse et utile. Il s'est plu à m'en montrer les avantages et il m'a semblé que, loin d'être disposé à y renoncer, il y tenait plus que jamais. Je me suis abstenu, d'ailleurs de toute réflexion à ce sujet [2].

193.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 293. *Paris, 15 juillet 1894.*

Vous m'avez rendu compte le 12 de ce mois [3], sous le n° 194, d'une conversation que vous aviez eue la veille avec le comte de Kimberley relativement aux affaires africaines. Au cours de cet entretien, Sa Seigneurie vous a dit avoir reçu de Lord Dufferin un billet particulier où le représentant de la Reine à Paris lui faisait savoir que, dans mon opinion et même dans celle du Président de la République, il y aurait intérêt à procéder à un règlement d'ensemble de tous les différends anglo-français sur le continent africain.

Lord Kimberley vous a informé en même temps que, dans la réponse qu'il

[1] L'objet de cette lettre est suffisamment indiqué ici.

[2] Répondant sur ce point à M. Decrais le 23 juillet (dépêche n° 343), M. Hanotaux exprimait le regret «que le chef du Foreign Office continuât à regarder la création d'une zone intermédiaire sur le Mékong comme une combinaison particulièrement heureuse et utile». Certains symptômes l'avaient amené à penser «qu'on avait cessé de considérer en Angleterre cette combinaison comme étant la seule qui pût donner des résultats satisfaisants» et il invitait l'Ambassadeur «à parler discrètement dans ce sens au Secrétaire d'État lorsqu'il en trouverait l'occasion».

[3] Voir le rapport ci-dessus reproduit sous le n° 190.

avait faite, également par lettre privée, à Lord Dufferin, il avait déclaré partager complètement cette manière de voir, en invoquant les points sur lesquels les pourparlers pourraient porter. Ces points seraient, par exemple, l'indemnité de nos missionnaires en Ouganda, la délimitation des sphères respectives d'influence de la France et de l'Angleterre en Occident et en Orient, l'incident de Ouarina, le conflit entre M. Mizon et la compagnie du Niger, ainsi que les autres affaires que Lord Dufferin serait en mesure de signaler.

Lord Kimberley vous ayant, à cette occasion, paru apporter beaucoup de prix au prompt règlement des questions de frontières, vous avez fait remarquer qu'il n'avait pas dépendu de nous que celles qui étaient pendantes ne fussent depuis longtemps résolues et que les signatures allaient être échangées lorsque l'ordre était parvenu à l'ambassade d'Angleterre à Paris de tout suspendre. Vous faisiez ainsi allusion à la délimitation de la colonie de Sierra Leone. Sa Seigneurie n'a pas hésité à reconnaître la justesse de cette observation.

Il semble que, dans le même ordre d'idées, d'autres réserves auraient été non moins utilement formulées, notamment en ce qui concerne l'incident de Ouarina, qui doit être considéré aujourd'hui comme complètement réglé, et l'indemnité aux Pères Blancs, dont le principe, vous le savez, est depuis longtemps déjà formellement admis par le Gouvernement britannique. Il eût été peut-être également désirable que Lord Kimberley fût amené à mieux préciser les allusions faites en termes vagues à la délimitation des sphères d'influence respectives « en Occident et en Orient ».

Sans insister davantage sur ces points accessoires, je dois ajouter que le langage qui vous a été tenu comporte d'autres observations d'une portée plus générale. En effet, les termes dans lesquels le Principal Secrétaire d'État de la Reine vous a fait part des appréciations de Lord Dufferin touchant notre manière d'envisager la situation, ainsi que les solutions à intervenir, me donnent lieu de craindre que notre attitude et nos intentions n'aient pas été interprétées aussi exactement que nous devions le souhaiter.

Nous ne saurions assurément méconnaître l'intérêt qu'il y aurait à procéder au règlement d'ensemble des questions africaines dont vous a parlé Lord Kimberley, mais nous avons toujours considéré que cette partie des négociations ne pouvait être abordée qu'à titre subsidiaire et alors que les difficultés soulevées par la convention du 12 mai seraient entrées en voie d'arrangement.

J'ai eu l'occasion de le déclarer à plusieurs reprises à Lord Dufferin au cours de nos entretiens. Il semblait qu'aucune incertitude ne pût subsister dans son esprit à cet égard et il importe que le Gouvernement de la Reine soit lui-même exactement renseigné sur un point aussi important.

Les paroles de Lord Kimberley paraissent vous avoir laissé l'impression qu'il existait chez le Gouvernement britannique un désir assez sérieux de

mettre fin aux conflits et aux difficultés sans cesse renaissants entre l'Angleterre et la France en Afrique à l'aide d'un travail d'ensemble qui permettrait à l'un et à l'autre Gouvernement de se faire, sans sacrifice d'amour-propre, de mutuelles concessions.

Vous savez si nous sommes dans les mêmes dispositions, mais vous savez également s'il a dépendu de nous qu'un résultat si désirable fût atteint.

Je n'ai laissé échapper, pour ce qui me concerne, aucune occasion de marquer à Lord Dufferin mon désir de rechercher, d'accord avec lui, une solution pratique et satisfaisante pour les deux parties des difficultés pendantes dans les conditions que j'ai rappelées plus haut. Mais je dois constater que nos pourparlers sont interrompus depuis douze jours déjà et que Lord Dufferin paraît plutôt préoccupé d'éviter tout nouvel entretien. Il s'est abstenu de venir à la réception diplomatique de mercredi dernier et c'est à l'un des secrétaires de l'ambassade anglaise, M. Austin Lee, qu'il a confié le soin de suivre avec mon Département l'affaire de Corée.

Le Gouvernement britannique ne peut prétendre ignorer les réclamations que nous avons à élever contre la convention du 12 mai. Je les ai précisées à plusieurs reprises dans mes entretiens avec l'Ambassadeur d'Angleterre et de manière à ne laisser place à aucune incertitude : je lui ai dit, à maintes reprises, que nous considérons l'article 2 comme contraire aux traités préexistants et que, selon nous, l'article 5 crée, contrairement à l'Acte de Berlin, une situation privilégiée à certains nationaux d'une Puissance particulière.

Après avoir, au début de nos entretiens, excipé du défaut d'instructions, l'Ambassadeur d'Angleterre m'a dit, dès le 20 juin dernier, qu'il était prêt à négocier[1] et il a confirmé par écrit cette déclaration. J'ai exposé de la façon la plus complète les considérations de droit sur lesquelles s'appuyaient nos réclamations. Jusqu'ici Lord Dufferin n'a rien répondu à cette argumentation et on peut dire, au contraire, qu'il a paru à diverses reprises en reconnaître la justesse.

Quant à une négociation précise tendant à un accord, il m'a déclaré, le 4 juillet, au sortir de notre dernier entretien, qu'il allait solliciter rapidement les instructions de son Gouvernement pour être autorisé à l'aborder, non plus seulement en termes généraux, mais sur des données précises[2].

Depuis lors, je n'ai pas revu l'Ambassadeur d'Angleterre.

Une semblable situation ne saurait se prolonger. Je vous prie de la signaler à Lord Kimberley, qui paraît l'ignorer. Les indications qui précèdent, jointes à mes communications antérieures, vous permettront de lui faire un exposé suffisamment précis de ce qui s'est passé entre Lord Dufferin et moi. Vous

(1) Voir ci-dessus n° 163.
(2) Voir ci-dessus n° 184.

demanderez à Sa Seigneurie si le Gouvernement britannique a réellement l'intention de rechercher avec nous les moyens pratiques d'arriver à un arrangement au sujet de la convention du 12 mai et si des instructions dans ce sens ont été adressées à Lord Dufferin.

Je ne puis que le répéter : nous sommes tout disposés à régler toutes les difficultés pendantes en Afrique, mais nous ne pourrions aborder utilement cette négociation que si les bases d'un accord étaient nettement posées pour ce qui concerne la convention anglo-congolaise.

Nous ne pensons pas que l'incident de Ouarina (qui est entièrement réglé), que l'incident de l'Ouganda (réduit aujourd'hui à une divergence d'appréciation quant au chiffre d'une indemnité pécuniaire), que la délimitation des territoires de Sierra Leone (arrêtée depuis si longtemps et dont l'ajournement est exclusivement imputable au Gouvernement anglais), que des questions de cette nature puissent entrer en ligne de compte dans le règlement des difficultés autrement graves et pressantes soulevées dans l'Afrique centrale et occidentale par l'initiative des Puissances qui ont conclu l'arrangement du 12 mai.

Quant à l'affaire Mizon, ai-je à rappeler qu'ici encore c'est nous qui nous plaignons de l'inexécution des traités ?

J'ai cru devoir vous faire connaître exactement le point de vue auquel nous envisageons la question au moment où, en raison de la proximité des vacances parlementaires et du départ déjà annoncé de Lord Dufferin, on paraît escompter un nouveau retard pour traîner en longueur les négociations engagées. Vous aurez à vous servir des indications contenues dans la présente lettre au cours de votre prochain entretien avec Lord Kimberley. Mais il suffira de vous borner, en réponse aux déclarations récentes de Sa Seigneurie, à l'éclairer sur nos propres sentiments. Il ne nous convient nullement, en effet, de témoigner d'un empressement qui pourrait être interprété comme le désir d'en finir, même au prix de solutions hâtives, avec un incident que nous n'avons pas créé et où l'autorité du droit est incontestablement du côté de ceux qui protestent contre la convention du 12 mai.

Si, conformément aux conclusions qui semblent se dégager des indications de votre rapport n° 194 et de l'attitude de Lord Dufferin, le Gouvernement britannique se refusait, malgré ses engagements réitérés, à aborder franchement la discussion de cette convention, la France se trouverait dans l'obligation de maintenir ses légitimes revendications sous une forme nouvelle, qui ne pourrait vraisemblablement que compliquer et élargir le différend survenu entre les deux Puissances.

194.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres.

L. particulière. *Paris, 15 juillet 1894.*

La lettre officielle [1] que vous porte M. Castellino en vue de l'audience de mardi vous mettra très suffisamment au courant de notre état d'esprit, non seulement en ce qui concerne l'affaire spéciale du Congo, mais aussi en ce qui touche à l'ensemble de nos relations avec l'Angleterre. Je ne vous cacherai pas que c'est plutôt médiocre. Evidemment, on a été tout d'abord très embarrassé en Angleterre de l'effet produit par la convention du 12 mai. L'attitude de l'Allemagne surtout, a surpris et inquiété. Sans trop se rendre compte que cette attitude n'était, si je puis dire, qu'un contre-coup de la nôtre, on s'est retourné de ce côté et on s'est hâté d'arranger la difficulté spéciale soulevée par le grand Empire et grand ami. Une fois cet effort pénible accompli, on a cru qu'on pouvait respirer et qu'on ferait bon marché des observations de la France. Mais nous avons tenu bon; nouvel embarras, nouvelle oscillation; on n'avait pas su mettre le conflit anglo-français dans le même sac que le conflit anglo-allemand et régler le tout d'un seul coup; maintenant on sentait la difficulté de reprendre encore une fois ce malheureux arrangement et de lui faire subir un nouveau ressemelage. Je crois qu'à un moment on a eu réellement le désir de faire quelque chose et qu'on a laissé, jusqu'à un certain point, carte blanche à Lord Dufferin. Celui-ci a peut-être pensé aussi à saisir l'occasion de reprendre auprès de l'opinion française une faveur qui lui a toujours manqué. Quoi qu'il en soit, nos premiers entretiens avaient un caractère sensiblement conciliant. On pouvait croire qu'on aboutirait à *quelque chose*. Mais à quoi ? Là est la difficulté. Sur ces entrefaites est arrivée la protestation de la Porte, puis la nouvelle du voyage du Khédive à Constantinople et en Suisse [2] : on voyait apparaître nettement la portée de la faute commise le 12 mai. On craignait d'en commettre de nouvelles en se précipitant. Un Cabinet déjà affaibli par l'arrangement anglo-allemand pouvait-il se décider à faire à la France et à la Turquie de nouvelles concessions ? Il y risquait, sinon son existence, du moins son prestige. Je pense qu'en outre, Lord Dufferin, après réflexion, se soucie peu de porter aux yeux de l'opinion publique anglaise la responsabilité d'un acte dont il n'est pas l'auteur, qu'il n'a pas

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 193
(2) Voir ci-dessus n° 187, note 2, p. 271.

connu (c'est du moins ce qu'il raconte à tout venant). Quoi qu'il en soit, tout a changé maintenant. On traîne, on veut gagner les vacances ; on excite sous main le Roi des Belges.

Notre situation serait assez embarrassante s'il ne nous restait les éléments de fond qui ont toujours fait notre force dans cette affaire et qui la feront demain : d'abord le droit, qui est clair, inéluctable ; puis le fait, qui, malgré les apparences, nous aidera aussi ; car je ne crois pas que le roi Léopold ait longtemps les ressources et le crédit nécessaires pour lutter contre les forces de la nature, contre les Mahdistes et contre l'opinion publique française et européenne, qui, en somme, le juge sévèrement. Enfin, il reste un élément capital sur lequel il est impossible que l'Angleterre s'obstine à fermer volontairement les yeux, c'est la corrélation qui existe entre cette affaire du Congo et l'affaire d'Égypte et, par conséquent, l'inconvénient de laisser rouverte à l'état aigu une question sur laquelle, depuis quelques années, l'opinion s'était laissé endormir.

Rien n'est plus éloigné de ma pensée que l'idée de brusquer le réveil. Mais il se fera de lui-même et il me semble que ce ne sont pas les prodromes qui manquent.

Le temps donc travaille pour nous, si nous savons l'employer, et nous n'aurions aucune raison de hâter la marche de la négociation si nous n'avions besoin de nous donner à nous-mêmes et de pouvoir donner aux autres le sentiment que nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour éteindre un incendie que nous n'avons pas allumé.

Tel est le sens de la démarche que vous allez faire auprès de Lord Kimberley. Il ne s'agit ni d'insister pour conclure, ni de poser un ultimatum de quelque nature que ce soit ; il s'agit d'éclaircir les difficultés qu'on amasse volontairement, de poser bien clairement les questions et de dégager les responsabilités. On nous a dit qu'on voulait négocier. Veut-on réellement négocier ? On n'a rien répondu à notre argumentation de fait ou de droit. Que répondon ? On attend tout du temps ; établissons que le temps n'arrangera rien et qu'il envenimera tout.

Je sais que la difficulté d'un arrangement est grande. Je crois cependant qu'il est possible de le conclure d'une façon honorable pour les deux parties. Plus on attendra, moins cet ordre de solution sera praticable.

D'ailleurs, comme je vous l'ai indiqué dans la lettre officielle, nous serons obligés probablement de donner à la difficulté diplomatique un caractère nouveau qui en élargira infailliblement la portée.

Supposons en effet (et c'est là où on paraît vouloir nous conduire) que Lord Dufferin quitte Paris sans que les lignes générales d'un arrangement soient posées, l'opinion ne restera pas sous ce coup. Elle poussera le Gouvernement, qui, d'ailleurs, connaît ses devoirs. La suite est facile à prévoir. Je la

prévois toute pacifique. Mais elle a d'autant plus de chance de l'être qu'elle sera plus ferme de notre part. L'État du Congo est un État *conventionnel*. Il ne peut vivre que par l'adhésion des Puissances signataires. Les protestations de la Turquie demeurent et sont un instrument dont il suffit d'indiquer le poids.

J'ai cru devoir, mon cher Ambassadeur, vous donner ces diverses indications, non pas pour que vous en fassiez le moindre usage, mais pour que vous vous rendiez compte exactement de l'intérêt réel de la conversation que vous aurez demain. Encore une fois il est inutile de presser, plus inutile encore de menacer ; il faut simplement avertir, éclairer.

Je compte sur votre bonne grâce et votre sagesse habituelles pour dire tout ce qu'il faut dire et rien que ce qu'il faut dire.

Si vous le voulez, gardez Castellino auprès de vous ; vous nous le renverrez mardi soir.

P. S. — J'ai bien marqué dans ma lettre officielle qu'à la rigueur nous nous contenterions des bases d'un arrangement sur la question de la convention, pour admettre ensuite l'idée d'un règlement général des autres difficultés africaines. D'autre part, si nous limitons à la convention du 12 mai les prémisses du nouvel arrangement, c'est que nous ne désirons nullement, si on ne nous y force pas, soulever pour le moment d'autres questions. Voilà quelles sont nos limites de part et d'autre. Je les crois tracées par la sagesse et par un véritable esprit de conciliation. Si on veut en sortir, eh bien ! nous en sortirons.

195.

SA MAJESTÉ LE ROI LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. *16 juillet 1894.*

Votre Excellence a bien voulu demander au comte J. d'Oultremont de me faire part de son désir d'être mis en rapport avec un personnage important qu'elle pourrait entretenir en toute confiance des relations entre la France et l'État indépendant du Congo[1]. Je crois, M. le Ministre, pouvoir vous

[1] Cf. ci-dessus (n° 170) le télégramme à M. Bourée du 22 juin. — D'après une dépêche de M. Hanotaux à M. Bourée du 17 juillet (n° 65), le baron Eugène Beyens, conseiller de légation à Paris, avait été chargé par le roi Léopold de pressentir le Ministre des Affaires étrangères au sujet de l'accueil qu'il serait disposé à faire à deux plénipotentiaires de l'État du Congo ayant mission de s'entretenir avec lui « des questions pendantes » et qui pourraient se trouver à Paris le 22 juillet.

envoyer dans ce but M. Devolder, qui a été, pendant trois ans, mon Ministre de la Justice et ensuite, pendant trois autres années, mon Ministre de l'Intérieur. Affecté récemment à la dignité de Ministre d'État, M. Devolder a, par modestie, décliné ce titre. J'ai pour lui la plus grande estime et j'apprécie à un haut degré son jugement, sa sagesse, son esprit pratique. J'adjoins à M. Devolder le baron Constant Goffinet, qui est un des premiers dignitaires de ma Maison et qui traite généralement pour moi toutes les questions importantes.

Je prie Votre Excellence de ne pas douter de mon très vif désir de m'entretenir avec elle et de voir aboutir aussi promptement que possible les négociations que nous avons commencées ensemble. J'espère qu'elle voudra bien faire connaître très franchement ses vues à MM. Devolder et Goffinet, qui lui parleront de même, et je demande à Votre Excellence de croire à mes sentiments d'estime et de haute considération.

196.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 120. *Londres, 17 juillet 1894, 7 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Je viens de voir Lord Kimberley [1]. Voici la substance de ses déclarations. Il accepte votre point de vue en ce sens que, dans sa pensée comme dans la vôtre, m'a-t-il dit, une étude de l'ensemble des questions africaines ne pourrait être utilement abordée et fournir les éléments d'une solution que si on était suffisamment avancé dans la voie d'un arrangement relatif à l'affaire du Congo. C'est donc par ce dernier point, d'après lui, qu'il faudrait commencer. Seulement il demande que vous vouliez bien faire connaître verbalement ou par écrit les objections et les critiques dont le texte adopté [2] vous paraît devoir être susceptible, afin d'être en mesure de rechercher en commun le terrain sur lequel les bases d'un accord pourraient être établies. Je lui ai fait observer que vous aviez formulé à plusieurs reprises ces objections et cette critique dans vos entretiens avec l'Ambassadeur de la Reine à Paris. Mais Lord Kimberley estime que votre manière de voir n'a été exposée que d'une façon géné-

(1) Voir ci-dessus (n° 193) la dépêche de M. Hanotaux du 15 juillet et (n° 194) sa lettre particulière du même jour à M. Decrais.

(2) Il s'agit, dans l'esprit de Lord Kimberley, du texte, de la convention du 12 mai; aucun autre, jusque là n'avait été arrêté.

rale et qu'elle devrait être précisée davantage. Il se défend vivement de chercher à gagner du temps et à traîner les pourparlers en longueur. La meilleure preuve que je puisse vous en donner, m'a-t-il dit, c'est que je viens d'inviter Lord Dufferin à ajourner le congé qu'il se proposait de prendre et à venir passer deux ou trois jours à Londres pour causer avec moi de l'affaire qui nous préoccupe. Lord Kimberley m'a présenté en outre l'observation suivante : « Une conférence va avoir lieu à Paris entre les représentants de la France et de l'État du Congo [1]. Les résultats de cette conférence ne pourront manquer d'avoir une influence sur nos négociations elles-mêmes, étant données les questions sur lesquelles elle portera. » Notre conversation a été longue et amicale. Je la résumerai plus complètement dans une dépêche que M. Castellino remettra après-demain matin à Votre Excellence.

197.

M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Bruxelles, 17 juillet 1894.*

[M. Bourée a présenté à M. de Mérode les condoléances de M. Hanotaux au sujet de la mort du baron Beyens, Ministre de Belgique à Paris, qui, d'abord désigné pour régler avec les plénipotentiaires français les difficultés pendantes entre la France et l'État du Congo, venait de décéder.]

Avant de prendre congé du Ministre, je lui ai rappelé l'entretien que j'avais eu avec lui, il y a une quinzaine de jours, et au cours duquel je lui avais tenu le langage que vous m'aviez recommandé de lui faire entendre [2] au sujet du choix du représentant que le Roi enverrait à Paris pour préparer, d'accord avec vous, un règlement acceptable des questions africaines soulevées par le dernier arrangement anglo-congolais. Je lui ai demandé s'il avait quelque idée des intentions du Roi et du côté vers lequel se porteraient ses préférences. Alors, M. de Mérode m'a dit, *en grand secret* et avec d'instantes recommandations de ne pas ébruiter cette information, qu'il croyait savoir que les vues de Sa Majesté s'étaient arrêtées sur M. Devolder, l'ancien Ministre de l'Intérieur sous le Cabinet Beernaert (avant Burlet) et qui est actuellement le Vice-Président du « Conseil supérieur » du Congo.

(1) Voir ci-dessus n°s 195.

(2) Voir ci-dessus le télégramme de M. Hanotaux du 22 juin reproduit sous le n° 170.

[M. Bourée donne des indications sur la carrière de M. Devolder et poursuit] :

C'est par la netteté, la simplicité, la droiture de son caractère, l'honorabilité universellement reconnue de sa vie qu'il se recommande à l'estime des meilleurs esprits; mais je ne le vois pas évoluant avec beaucoup de souplesse ni même d'habileté dans le labyrinthe de nos affaires africaines. Je doute qu'il vous embarrasse jamais beaucoup et, à ce point de vue, nous ne pouvons, ce me semble, que nous féliciter de la désignation d'un pareil plénipotentiaire. Van Eetvelde eût pu être beaucoup plus gênant, car vous avez pu vous rendre compte que c'est un fanatique retors, madré, qu'il n'eût pas toujours été commode de réduire. J'avais prononcé son nom, comme vous le désiriez, mais il paraît qu'on ne pourrait pas se passer de lui dans le département ministériel qu'il dirige, et c'est pourquoi on se serait décidé pour Devolder. Nous n'avons pas à le repousser.

Comme je demandais s'il serait muni des pleins pouvoirs nécessaires pour *conclure*, il m'a été répondu affirmativement. Vous vous trouverez donc, pour la première fois, en présence d'un plénipotentiaire dûment accrédité de l'État souverain et qui sera en situation de traiter et de signer pour le Roi. Une des raisons pour lesquelles M. de Mérode désire qu'il ne soit pas encore parlé de tout cela, c'est que, si la résolution du Roi paraît bien prise, on n'est pas encore fixé sur l'acceptation de Devolder lui-même. Cependant le Ministre la regarde comme tout à fait probable.

Comme, dans le cours de ma visite, je faisais allusion au caractère très grave que menacerait de prendre le conflit africain si le Roi n'y mettait pas du sien pour donner à l'opinion en France les satisfactions qu'elle est résolue à poursuivre, M. de Mérode me dit que le choix même de M. Devolder lui donnerait pleine confiance dans l'issue des futures négociations. J'incline à croire, en effet, que, si le Roi avait voulu continuer de ruser avec nous, de chercher des faux-fuyants et de se dérober, comme il l'a toujours fait jusqu'ici, il ne se fût pas fait représenter par l'homme loyal, droit, tout d'une pièce, mais en même temps très doux, très conciliant, qu'il nous envoie. On prévoit seulement que le concours d'Eugène Beyens [1] sera nécessaire à M. Devolder pour éclairer ses débuts diplomatiques à Paris; il faudra donc attendre qu'un temps moral suffisant se soit écoulé après les obsèques de ce pauvre baron avant que le nouveau négociateur soit acheminé sur Paris.

(1) Conseiller de la légation de Belgique à Paris, fils du défunt.

198.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 261. *Paris, 18 juillet 1894.*

J'ai eu l'honneur de vous transmettre, le 13 de ce mois, copie de la réponse que le Gouvernement japonais avait faite à la note russe relative aux affaires de Corée [1].

Depuis lors, le chef du service compétent de mon Département a reçu la visite du Ministre du Mikado à Paris, qui lui a demandé s'il était exact que les Puissances eussent décidé d'offrir leur médiation à la Chine et au Japon. Il lui a été répondu que jusqu'à présent nous n'avions pas entendu dire qu'il en fût ainsi; que, pour ce qui nous concerne, nos intérêts en Corée n'étaient pas assez immédiats pour que nous prissions une initiative qui nous paraissait réservée à des Puissances plus directement intéressées; que nous nous étions bornés à faire entendre à Tokio, comme à Pékin, des conseils de modération et de prudence, à l'exemple d'autres Gouvernements, et que nous ne pourrions qu'être heureux de tout ce qui assurerait le règlement pacifique d'un différend survenu entre deux nations amies.

M. Soné s'est efforcé dans cet entretien de rejeter la responsabilité des complications qui pourraient survenir sur la Chine, en raison du retard qu'elle mettait à répondre aux communications du Gouvernement japonais.

D'autre part, notre Ministre à Pékin me signale que, la Chine ayant décliné, tant que durera l'occupation militaire de la Corée, d'entrer en pourparlers avec le Japon, celui-ci a insisté pour négocier et rend la Chine responsable des conséquences que ce refus pourrait entraîner.

Vous trouverez ci-joint copie du télégramme de M. Gérard. J'y joins deux autres dépêches que viennent de m'adresser nos Ambassadeurs à Berlin et à Londres et qui vous renseigneront sur les dispositions du Gouvernement allemand dans la même affaire, ainsi que sur les démarches que l'Angleterre renouvelle en vue de prévenir un conflit entre les troupes chinoises et japonaises en Corée [2].

[1] Cette réponse portait que l'occupation serait maintenue jusqu'à ce que la paix et la tranquillité fussent rétablies en Corée et qu'il n'y eût plus à craindre de troubles à l'avenir (voir ci-dessus (n° 188) le télégramme de Paris à Saint-Pétersbourg du 11 juillet).

[2] La reproduction des documents visés ici n'a pas paru nécessaire. L'Allemagne se montrait disposée à s'associer aux efforts des Puissances et l'Angleterre prenait l'initiative d'un projet d'entente entre les États-Unis, l'Allemagne, la Russie, la France et la Grande-Bretagne pour donner amicalement aux belligérants des « conseils concertés ».

199.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 108. *Rome, 20 juillet 1894, 9 h. 35, matin.*

(*Reçu* : 2 h. 45, soir.)

Hier, M. Crispi a annoncé au Sénat que les troupes italiennes de l'Érythrée, pour repousser les incursions des derviches, ont dû se porter sur Kassala, dont elles se sont emparées le 17 juillet, après un brillant combat.

Aucune indication n'avait préparé l'opinion au succès de cette entreprise combinée dans le plus grand secret. On dit maintenant que, depuis une semaine, des pourparlers actifs se poursuivent à ce propos entre M. Crispi et l'Ambassadeur d'Angleterre. Votre Excellence sait que le protocole anglo-italien du 15 avril 1891 attribue à l'Italie la faculté d'occuper Kassala *à titre temporaire* (1). « Cette réserve, dit la *Tribuna* d'aujourd'hui, est analogue à celle par laquelle l'Angleterre s'est engagée éventuellement à évacuer l'Égypte quand l'ordre y sera rétabli. »

200.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à Sa Majesté le Roi Léopold, Roi des Belges.

L. particulière. *Paris, 20 juillet 1894.*

Le baron Eugène Beyens a interrompu les tristes devoirs qui le retenaient au lit de mort d'un des plus fidèles serviteurs de Votre Majesté et d'un de nos amis les plus chers pour me transmettre la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'adresser sous la date du 16 juillet (2).

Je ne puis que remercier Votre Majesté d'avoir accrédité M. Devolder et

(1) Convention pour compléter la démarcation des sphères d'influence respective en Afrique, signée à Rome le 15 avril 1891. Art. 3 : le Gouvernement italien aura la faculté, au cas où il serait obligé de le faire pour les besoins de sa situation militaire, d'occuper Kassala et la contrée attenante jusqu'à l'Atbara.... La suite de l'article maintenait les droits du Gouvernement égyptien sur ce territoire.

(2) Ci-dessus reproduite sous le n° 195.

le baron Constant Goffinet pour traiter avec nous les questions actuellement pendantes. Les hautes marques d'estime dont ils sont honorés dans la lettre de Votre Majesté ajouteront, s'il est possible encore, aux sentiments de confiance avec lesquels nous accueillons les personnages désignés par le choix éclairé du Roi Souverain. Je ne doute pas que, grâce au concours de ces deux plénipotentiaires, une entente durable n'intervienne bientôt. Je m'y emploierai personnellement avec la conviction sincère qu'elle sera également profitable aux intérêts des deux pays.

201.

M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 31. Très confidentiel. *Bruxelles, 20 juillet 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

Lorsque je vous ai écrit, par le dernier courrier, la lettre particulière [1] dans laquelle je vous parlais du choix fait par le Roi de M. Devolder pour le représenter dans les prochaines négociations relatives aux affaires du Congo, j'ignorais encore que M. le baron Constant Goffinet dût lui être adjoint. Je ne l'ai appris qu'hier soir par les journaux de Paris, que j'espérais devoir être tenus en dehors de tout ce qui a trait à ces questions tant qu'elles n'auraient pas été résolues. Quoi qu'il en soit, M. Goffinet est venu m'annoncer ce matin son départ pour ce soir, parce qu'il désire assister aux obsèques du baron Beyens. M. Devolder ne se mettra en route que demain.

Si la situation personnelle de M. Devolder en Belgique est beaucoup plus importante que ne l'est celle de son collègue, à raison de son âge et des positions élevées qu'il a occupées dans le Gouvernement de son pays, il n'y a pas néanmoins à méconnaître que le plus autorisé des deux ne doive bien vraisemblablement être le baron Goffinet. Celui-ci, en effet, vit dans une incessante et familière intimité avec le Roi, qui fait le fond le plus absolu sur son dévouement et tient en particulière estime son intelligence, ses facultés de travail, son ferme bon sens. Aussi Sa Majesté a-t-elle pris l'habitude de l'associer à ses occupations les plus sérieuses et le consulte-t-elle volontiers sur des affaires de l'ordre le plus personnel, à propos desquelles elle écarte, bien plutôt qu'elle ne la recherche, l'intervention de ses conseillers officiels ordinaires. Il n'est donc pas douteux que M. Goffinet, dans l'accomplissement de la mission

[1] Du 17 juillet (ci-dessus, n° 197).

de haute confiance dont il vient d'être chargé, ne doive être en pleine possession de la pensée du Roi et qu'il ne connaisse exactement la limite extrême des concessions que son Souverain est disposé à faire au désir de rétablissement entre nous des rapports de bon voisinage, gravement compromis par les événements survenus depuis le 12 mai dernier. C'est donc sur lui, je crois, qu'il sera le plus utile d'agir, d'autant plus que c'est son témoignage auquel le Roi aura le plus d'égard quand il s'agira de peser les motifs invoqués pour conseiller les sacrifices que nous pourrions réclamer. En un mot, dans les futurs pourparlers, j'estime que l'impulsion, l'initiative plus ou moins apparente viendront de M. Goffinet. M. Devolder sera le régulateur de l'action de son collègue, le jurisconsulte dont on provoquera l'avis dans les questions de droit ou pour mettre en harmonie les intérêts présents de l'État souverain avec les intérêts futurs de la Belgique, eu égard à la situation internationale de ce pays dans le concert européen.

Enfin, ne pas oublier que M. Goffinet est *l'intendant de la liste civile* et qu'il tient les cordons d'une bourse qui s'est souvent ouverte à propos, quand il a fallu stimuler en France les influences nécessaires pour concilier au Roi des sympathies dans le grand public ou prévenir des hostilités qui, dans la presse, ne se sont parfois manifestées que pour faire mieux apprécier la valeur d'un désistement.

Dans mon entretien de ce matin avec M. Goffinet, je me suis attaché à faire ressortir à ses yeux l'urgente nécessité d'arriver à une prompte conclusion. Je lui ai représenté les impatiences et les susceptibilités patriotiques éveillées au sein de notre Parlement par le traité qui avait profondément blessé chez nous le sentiment national. J'ai expliqué que, dans le jeune parti républicain, se manifestaient des dispositions très ombrageuses en tout ce qui a trait à la dignité de la France. J'ai dit que, se sentant les dépositaires d'une force immense, les hommes aujourd'hui au pouvoir n'admettent pas que leur Gouvernement ne soit pas respecté comme il a le droit de l'être par tous les États, grands et petits; qu'on avait vu un défi et une injure dans les arrangements passés avec l'Angleterre au mépris de nos droits et de nos intérêts et que la mission qui se rend à Paris aurait fort à faire pour désarmer des défiances qui ne s'expliquent que trop et qui réclament maintenant autre chose que des assurances vagues ou des protestations théoriques... J'ai ajouté que nul n'était plus modéré que vous, M. le Ministre, ni plus sincèrement désireux de concilier pacifiquement, amicalement tous les intérêts engagés; qu'on vous trouverait prêt à étudier ou à rechercher de la meilleure foi du monde tous les moyens raisonnables d'entente qui seraient proposés; mais qu'il ne fallait pas vous rendre la tâche impossible et que, pour cela, on devait, de toute nécessité, faire la part des circonstances, en tenant compte des passions ardentes qui, avec l'approbation de la Chambre, poussent en avant le groupe

colonial et provoquent de sa part des *réclamations* ou des *exigences* aussi difficiles à écarter parfois qu'à satisfaire. J'ai parlé des questions irritantes que vous vous étudiez à éloigner tous les jours de la tribune pour prévenir des écarts de langage ou l'exposé de nouveaux griefs, mais j'ai montré que, d'un instant à l'autre, vous pouviez être débordé et que, si le malheur voulait qu'il en fût ainsi, nul ne pourrait prévoir à quelles extrémités on se verrait entraîné.

« Du reste, ai-je ajouté, à titre de suggestion tout à fait confidentielle et amicale, remarquez bien que M. Hanotaux a deux raisons pour une de *vouloir* un arrangement : d'abord il le croit nécessaire ; il considère comme dangereux pour la tranquillité générale la continuation des conflits actuels ; il pense que les rapports de bon voisinage en Afrique y sont entre nous la condition indispensable à la prospérité, au développement de nos entreprises coloniales. Cette raison, à elle seule, dispenserait de tout autre. Mais comment douter qu'il y en ait pourtant une autre, d'un caractère personnel et plus intime ? Ne voudra-t-il pas mettre une sorte de coquetterie à conclure heureusement, comme Ministre, une négociation dont il a été précédemment chargé et qui n'a pas abouti au gré de ses désirs [1] ? Il le souhaitera d'autant plus, soyez-en sûr, qu'il ne voudrait pas, au regard des malveillants, encourir le reproche d'avoir, dans sa situation actuelle, pratiqué une politique de rancune et de mauvaise humeur en faisant pâtir le Roi des résistances qui ont naguère empêché le succès de sa mission. Vous le voyez donc bien, si vous êtes raisonnables à Paris, vous avez tout à attendre de lui, bien mieux que d'aucun autre négociateur quel qu'il soit. Mais aussi, si par excès d'exigence et d'imprévoyante ténacité, vous venez à le paralyser et à décourager ses efforts, vous saurez à qui vous en prendre d'une nouvelle déconvenue dont les conséquences pourraient affecter cette fois un caractère tout à fait alarmant... »

J'ai senti que ce langage avait fait une forte impression sur l'esprit de mon interlocuteur, qui avait graduellement changé de visage pendant que je parlais et dont l'expression, quand j'eus fini, était devenue grave et soucieuse. Après un instant de silence, il se leva et, me prenant la main, qu'il secoua avec une force et une intention très marquée, il me dit : « Soyez tranquille, je ne crains pas, quant à moi, les éventualités fâcheuses auxquelles vous venez de faire allusion. J'ai, au contraire, la ferme confiance que nous touchons au terme des complications qu'il s'agit d'aplanir. Soyez convaincu que, d'ici à peu de jours, quand je viendrai vous revoir, nous pourrons nous congratuler mutuellement de l'heureuse issue de notre mission ».

Ceci fut dit sur un ton résolu, avec un accent très cordial qui, étant donné la

(1) M. Hanotaux, sous le Ministère Casimir-Périer, avait, en qualité de premier délégué français, pris part aux négociations engagées avec l'État indépendant du Congo au mois d'avril et demeurées sans conclusion.

connaissance que j'ai de l'homme, me fait à mon tour bien augurer de vos rapports avec lui et de l'issue de vos pourparlers avec les représentants, dûment accrédités cette fois, du « Souverain de l'État indépendant du Congo ».

202.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° LXXV. *Vienne, 20 juillet 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 juillet; Dir. pol., 31 juillet.)

La tentative faite par le Prince Ferdinand de Bulgarie pour démontrer que la Russie ne peut avoir de sérieux motifs de mécontentement que contre Stambouloff, et non contre lui, ne paraît pas avoir eu grand succès [1]. Il a beau déclarer que c'est malgré ses avertissements réitérés que son ministère a combattu l'influence russe, tandis que, comme tout bon Bulgare, le souvenir du Tsar libérateur reste sacré pour lui, ses protestations d'innocence seront vaines et la Russie ne les écoutera pas; on en a tellement la pensée ici que l'interview qu'a publiée le correspondant russe de la *Novoïé Vrémia* a peu intéressé. « Il ne veut pas accepter l'idée d'une réélection par le grand Sobranié, me disait le prince Lobanoff; il a raison, car une réélection ne nous le rendrait pas plus sympathique. Quoi qu'il fasse, il est et il restera à nos yeux, ainsi qu'aux yeux des populations bulgares, le représentant de l'Autriche. C'est un catholique perdu au milieu d'une nation orthodoxe, dont il n'aura jamais les sentiments; sa femme est catholique et il a fait baptiser son fils; il ne garde même pas une neutralité religieuse qui serait d'habile politique, car sous l'influence de la Princesse Clémentine, sa mère, il fonde des établissements catholiques, des écoles congréganistes, il fait de la propagande religieuse. Il y dépense sa fortune, mais combien de temps cela durera-t-il ? »

Le jour où j'avais cette conversation avec le prince Lobanoff, l'Ambassadeur de Russie venait de recevoir la visite d'un Bulgare qu'il connaît depuis longtemps et en qui il a une certaine confiance. D'après les renseignements qui lui étaient apportés de Bulgarie, l'influence russe se réveillait depuis qu'on n'était plus sous l'étreinte féroce de Stambouloff, les sympathies pour la Russie osaient se montrer au grand jour et c'était probablement ce mouvement, qu'il n'ignorait pas, qui avait amené les déclarations du Prince Ferdinand.

[1] Allusion à la démission de M. Stambouloff, le 29 mai, provoquée par le Prince Ferdinand désireux « d'en finir avec cette tutelle ».

Mais les élections au Sobranié vont avoir lieu en automne et il faut attendre cette époque pour savoir vraiment si les sentiments politiques de cette nation ont repris leur ancienne orientation.

203.

M. de Reverseaux, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 117. *Madrid, 22 juillet 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

Pendant la semaine que je viens de passer à Madrid, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de voir M. Moret, qui ne m'a pas caché ses préoccupations au sujet de la situation au Maroc. Les nouvelles qu'il a reçues hier dénotent, en effet, les graves difficultés avec lesquelles Abd-el-Aziz se trouve aux prises pour se faire reconnaître et les intrigues de ses rivaux (1). Il redoute une insurrection générale qui mettrait en péril le principe même du Gouvernement impérial et qui amènerait peut-être une intervention européenne. Il m'a confié qu'un incident assez grave venait de se produire à l'occasion de la saisie, opérée par la douane espagnole des îles Canaries, d'armes et de munitions de guerre que des navires anglais avaient débarquées et qui étaient destinées à pénétrer au Maroc par le Cap Juby, que la Grande-Bretagne a occupé il y a quelques années sur la côte chérifienne. Le Gouvernement espagnol, saisi d'une réclamation à cet égard par le Cabinet de Saint-James, est décidé à refuser toute restitution et il peut surgir un conflit dont il n'est pas permis de prévoir les conséquences. Or pour parer à ces éventualités, M. Moret serait d'avis d'une entente entre la France et l'Espagne dans le but de pénétrer pacifiquement dans le Riff et d'y exercer, par l'intermédiaire d'indigènes dont il serait, d'après lui, facile, avec quelque argent, de s'assurer le concours, une influence progressive. Le succès de la France à Tombouctou (2) et la soumission des Touaregs produisant une profonde impression en Afrique seraient de nature à favoriser notre action sur les habitants du Riff. Lui ayant présenté des objections de manière à l'amener à découvrir toute sa pensée, M. Moret s'est décidé

(1) La mort inopinée du Sultan Moulay Hassan au début de juin avait laissé le trône à un jeune prince de 16 à 17 ans, Moulay Abd-el-Aziz, qui avait été proclamé à Rabat, mais avait en face de lui, à Marrakech, un frère aîné ambitieux et énergique, Moulay Mohammed. D'accord pour reconnaître le nouveau Souverain, les Puissances européennes n'en craignaient pas moins que l'insoumission des tribus ne prolongeât l'anarchie du pays.

(2) Occupé en janvier 1894.

à me confier le désir d'une entente entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour établir un protectorat collectif, chacune de ces Puissances l'exerçant dans sa sphère d'action. Dans le cas où l'Angleterre ne voudrait pas y participer, la France et l'Espagne, seraient assez puissantes pour imposer le leur. Tels sont les *desiderata* du Ministre d'État royal qui, en se déclarant partisan du *statu quo*, prévoit l'impossibilité, soit par un état d'anarchie et de révolution, soit par les intrigues de l'Angleterre, de le maintenir intact.

Il m'a prié de vous en entretenir verbalement, se réservant d'en causer avec vous lors de son voyage à Paris, au mois de septembre. Je me suis, bien entendu, tenu sur la plus entière réserve, me contentant de formuler certaines objections sur l'attitude éventuelle de l'Angleterre et de la Triple Alliance et sur les dangers de s'écarter du *statu quo*, que tout le monde doit s'efforcer de maintenir.

Abordant ensuite la question des traités de commerce [1], M. Moret ne dissimula pas son irritation contre l'Allemagne et, en particulier, contre M. de Radowitz, dont le langage très violent est une offense à l'amour-propre espagnol. Il est de fait que mon collègue allemand n'observe aucune retenue dans ses appréciations sur l'Espagne et les hommes d'État espagnols et que la tension dans les rapports des deux pays est très réelle. Nous ne pouvons que nous en féliciter, puisque nous bénéficions de cette situation; l'échec des conventions commerciales favorise une entente, soit pour traiter, soit pour renouveler le *modus vivendi* en vigueur.

En résumé la loyauté de notre attitude dans les affaires du Maroc, l'aide que nous avons prêtée à l'Espagne dans ses démêlés avec le Gouvernement chérifien [2] et l'irritation contre l'Allemagne, ont réveillé dans le Gouvernement et dans toute la population des sentiments d'amitié et de sympathie françaises qu'avaient considérablement affaiblis les démêlés commerciaux de ces dernières années. C'est à nous d'en profiter sans nous faire de grandes illusions sur la durée et le désintéressement de ces sentiments*.

(1) Le Gouvernement allemand ayant conclu avec l'Espagne un traité de commerce que les Cortès ne s'empressaient pas d'approuver, avait pris, par l'organe de son Ministre à Madrid, une attitude impérieuse et un ton cassant pour obtenir la prochaine discussion de ce traité.

(2) Voir dans le t. X de la présente série les pièces relatives à l'affaire de Melilla.

*Annotation du Ministre : *Il faut être prudent. Comment se fait-il que ces ouvertures n'ont pas été faites à M. Roustan, qui est si expérimenté dans ces affaires? Aller au devant d'un* condominium *avec l'Angleterre, pour éviter l'intervention de l'Angleterre, paraît, au premier abord, une politique assez singulière. M. Moret remet lui-même l'examen définitif de la question à son voyage de septembre. D'ici là ses propres sentiments se seront peut-être modifiés.*

Le 25 août, dans une lettre particulière, M. de Reverseaux atténuait d'ailleurs la portée des suggestions de M. Moret, tout en estimant que «l'intérêt de l'Espagne serait de se servir de notre influence et de notre force pour s'installer au Maroc». «Pour le moment, concluait-il, le *statu quo* nous est favorable et, tout en nous assurant la sympathie et le concours de l'Espagne, nous devons garder notre entière liberté d'action.»

204.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 122. *Londres, 23 juillet 1894, midi 30.*

(*Reçu* : 3 h. 45, soir.)

Je réponds à votre télégramme 113 [1].

La presse et l'opinion anglaises accueillent favorablement l'occupation de Kassala. Le *Standard*, dans un article que je vous enverrai ce soir, relève vivement les critiques de nos journaux à ce sujet et déclare qu'au lieu d'applaudir à un succès de la civilisation sur le fanatisme, nous ne songeons qu'à être jaloux de nos voisins. Le *Daily News* de ce matin estime que l'expédition était une nécessité. Je vous enverrai d'autres renseignements, mais dès à présent, il me paraît invraisemblable que les Italiens aient occupé Kassala sans un concert préalable avec l'Angleterre. Il ne me paraît pas douteux, surtout depuis les difficultés soulevées à Berlin contre la politique anglaise en Afrique, que le Gouvernement anglais considère que la seule grande Puissance sur laquelle elle puisse compter dans cette partie du monde est l'Italie. On se plaint amèrement ici du représentant de l'Allemagne en Égypte [2] et de l'attitude neutre de l'Autriche. « Nous n'avons pas d'autres amis que les Italiens [3] ».

(1) En communiquant à M. Decrais la nouvelle de l'occupation imprévue de Kassala le 17 juillet par le général Baratieri (voir ci-dessus, n° 199, le télégramme de Rome du 20 juillet), M. Hanotaux, par télégramme du 21 juillet, demandait à être renseigné sur « l'impression produite en Angleterre par l'établissement des Italiens sur un point dont le Gouvernement britannique avait jusqu'ici envisagé peu favorablement l'occupation effective ».

Au sujet des droits de l'Égypte sur la province de Kassala, voir ci-dessus le n° 199 et plus bas (n° 209) la note adressée le 6 août au Gouvernement anglais.

(2) Sur l'attitude antianglaise du baron de Heyking, voir la lettre de Berlin du 17 juin, ci-dessus reproduite sous le n° 154.

(3) Sur la satisfaction éprouvée en Italie à la suite de ce succès, voir le télégramme expédié de Rome le 21 juillet par M. de Bülow, qui rapporte cette déclaration du baron Blanc : « Le grand avantage pour l'Italie est de devenir co-occupante des territoires égyptiens avec les Anglais... Ce serait une base d'alliance anglo-italienne et de garantie commune de la Méditerranée. » (*Die Grosse Politik*, VIII, n° 1996).

205.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 83. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 25 juillet 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 juillet ; Dir. pol., 7 août.)

L'Empereur n'est revenu qu'avant-hier soir de sa tournée dans l'archipel de Finlande et ce n'est qu'hier qu'il a renvoyé les derniers rapports sur les questions dont l'avait entretenu par écrit le Ministre des Affaires étrangères. En ce qui concerne les affaires de Corée, l'Empereur approuve la voie suivie jusqu'ici par M. de Giers ; une action collective, engagée sur la demande du Cabinet de Londres [1], lui paraît, comme à son Ministre, présenter l'inconvénient de donner à l'Angleterre un rôle prépondérant. Il semble, d'ailleurs, d'après ce que m'a dit Sir Frank Lascelles, que l'Angleterre se soit elle-même rangée à cet avis. Il est donc convenu que l'action sera, comme elle l'a été jusqu'ici, simultanée, combinée dans le même sens, mais cependant isolée de la part de chaque Puissance [2].

La Chine, M. de Giers tient à bien l'établir, a demandé l'appui de la Russie avant de s'adresser à aucune autre Puissance. Celle-ci a accepté, sans hésiter, d'agir, sinon officiellement, au moins officieusement dans le sens de la conciliation. Ce n'est que plus tard que le Gouvernement chinois a fait appel à l'Angleterre, à la France, aux États-Unis et peut-être même à l'Allemagne pour réclamer leurs bons offices. La Russie tient à constater cette priorité d'action et à conserver à ses démarches le caractère personnel et indépendant qu'elles ont eu dès le début. Elle ne demande pas mieux que d'unir ses efforts à ceux que feraient d'autres Puissances pour amener une solution pacifique entre la Chine et le Japon ; mais elle ne veut pas avoir l'air de suivre les autres dans une voie où elle a fait les premiers pas. M. de Giers a beaucoup insisté sur ce point ; il m'a montré « l'aide-mémoire » que lui a fait remettre l'Ambassadeur d'Angleterre pour bien préciser la proposition de l'Angleterre, dont M. de Staal n'avait pas assez clairement indiqué les termes pour qu'il pût s'en faire une opinion bien exacte. Soit erreur, soit intention, cet « aide-

(1) Voir ci-dessus (n° 198) la dépêche du 18 juillet adressée à Saint-Pétersbourg (note finale).

(2) C'est en ce sens que le Gouvernement français donnait des instructions le 26 juillet à ses agents à Tokio et à Pékin pour recommander au Japon et à la Chine de retirer leurs troupes respectivement vers le sud et vers le nord de la Corée (télégr. n°s 22 et 13 de Paris).

mémoire» demande à la Russie d'*assister* l'Angleterre dans ses efforts pour amener les deux parties à s'éloigner d'abord l'une de l'autre, à fixer les limites de leur occupation provisoire et à chercher ensuite un terrain d'entente.

M. de Giers n'a pas voulu admettre le mot *assister*, que l'Ambassadeur d'Angleterre a d'ailleurs retiré, l'attribuant à une faute de traduction; il faudrait, pour connaître la vérité, avoir sous les yeux le texte anglais. Quoi qu'il en soit, la Russie ayant été la première à entamer des démarches de conciliation entre la Chine et le Japon, elle ne saurait, dit M. de Giers, se mettre aujourd'hui à la remorque de l'Angleterre; elle ne fait que continuer dans la même voie, sous une autre forme, et c'est plutôt elle qui devrait être *assistée* dans une œuvre qu'elle a été la première à entreprendre.

Le Gouvernement russe, ayant vu jusqu'ici échouer ses tentatives de conciliation devant les prétentions exagérées du Japon, se range aujourd'hui à la nouvelle proposition que vient de soumettre l'Angleterre. Il désire avant tout prévenir un conflit que rend chaque jour plus menaçant la présence de forces considérables n'ayant qu'un pas à faire pour se trouver en contact et il pense que les propositions du Cabinet de Londres peuvent offrir un moyen de gagner du temps et de prévenir peut-être l'ouverture d'hostilités qu'il serait ensuite bien difficile d'arrêter. Une décision étant urgente, M. de Giers, a pris sur lui de télégraphier aujourd'hui même à Pékin et à Tokio dans le sens convenu, sans attendre l'approbation de l'Empereur dont il est assuré d'avance.

Je viens par mon télégramme n° 73 [1] d'informer Votre Excellence de la position prise par le Gouvernement impérial et j'ai lieu de croire que ma dépêche sera parvenue à Paris avant même que celles de M. de Giers n'aient été entre les mains des Ambassadeurs russes.

206.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 94. *Paris, 29 juillet 1894, 2 h., soir.*

M. de Mohrenheim m'ayant demandé hier un entretien a passé en revue avec moi quelques-unes des questions pendantes. Il m'a notamment interrogé sur nos vues en ce qui concerne la nouvelle situation créée par la prise de Kassala [2]. J'ai cru reconnaître dans ses paroles que le Gouvernement impérial était assez préoccupé de l'effet que cet événement pouvait produire sur

(1) La reproduction de ce télégramme du même jour a paru inutile.

(2) Voir ci-dessus (n° 199) le télégramme de Rome du 20 juillet et (n° 204) le télégramme de Londres du 23 juillet.

l'esprit de Ménélik. Ce Prince ne se croira-t-il pas abandonné par les autres Puissances? n'en viendra-t-il pas à signer avec l'Italie un nouveau traité que le colonel Piano est, paraît-il, chargé de négocier avec lui [1] ? En posant ainsi la question, l'Ambassadeur s'attachait à m'interroger plutôt qu'à découvrir ses vues ou celles de son Gouvernement.

Me tenant également dans les formules générales, j'ai répondu à l'Ambassadeur que, si on considérait les suites de cette victoire au point de vue du Soudan égyptien, une campagne brillante, peu faite pour relever, par comparaison, le prestige de l'Angleterre en Égypte, d'ailleurs onéreuse pour les Italiens et ayant pour effet d'introduire un facteur nouveau dans la question du Nil, me paraissait pouvoir être envisagée avec sang-froid par des Gouvernements qui avaient d'ailleurs exprimé antérieurement leurs réserves de droit de la façon la plus expresse. Mais j'ai ajouté que les appréhensions que venait de m'exposer l'Ambassadeur en ce qui concernait la situation de Ménélik me frappaient. Sans entrer ici dans un détail que vous trouverez dans le courrier, qui vous portera également une note complète sur la situation au point de vue géographique et juridique, il me suffira de vous faire savoir que j'a laissé entendre à l'Ambassadeur que, si le Gouvernement impérial pensait devoir rouvrir avec nous la conversation au sujet des relations des deux Puissances avec Ménélik, j'étais disposé à l'écouter et à prendre ses ouvertures en grande considération. Mais je n'ai pas dissimulé qu'en raison de l'importance des affaires coloniales actuellement pendantes, le Gouvernement de la République aimerait, avant tout, à connaître exactement les sentiments du Gouvernement impérial.

M. de Mohrenheim m'a dit qu'il ferait de cet entretien l'objet d'un rapport à son Gouvernement. Vous pourrez vous servir, de votre côté, avec la plus grande discrétion, des indications qui précèdent dans un prochain entretien avec M. de Giers [2].

[1] L'Italie cherchait à ressaisir sur le Négus l'influence que lui avait fait perdre la dénonciation par Ménélik du traité d'Ucciali, et elle avait envoyé à cet effet le colonel Piano à Harrar et au Choa.

[2] L'Ambassadeur de Russie étant revenu sur cette affaire le 7 août, en alléguant «l'inquiétude de son Gouvernement de voir Ménélik laissé sans appui à la merci de l'influence de l'Angleterre et de l'Italie», le Ministre avait écrit le 16 août à M. de Montebello (dép. n° 62) en se montrant disposé «à rechercher de concert avec le Gouvernement impérial les moyens les plus propres à sauvegarder les intérêts communs des deux pays en Abyssinie». M. de Montebello répondait le 23 (dép. n° 95) que M. de Giers avait de lui-même abordé la question. déjà agitée l'année précédente, de l'envoi d'une mission en Éthiopie, mais pour remettre les choses au point : un lieutenant de l'armée russe, qui avait rapporté d'une expédition en Abyssinie quelques cadeaux du Négus pour la famille impériale avait projeté de réorganiser l'armée éthiopienne; ce projet toutefois n'avait pas pris de forme précise; M. de Mohrenheim s'était «emballé» à ce sujet; M. de Giers avait dû «ralentir son zèle» et ne croyait pas aujourd'hui «qu'il fût opportun de rien faire qui puisse éveiller certaines susceptibilités», ajoutant d'ailleurs «qu'il ne ferait rien sans se mettre en parfait accord avec nous».

207.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 77. *Saint-Pétersbourg, 2 août 1894, 3 h. 53, soir.*

(*Reçu* : 10 h., soir.)

M. de Giers a fait appeler hier un des agents de la presse étrangère à Saint-Pétersbourg et lui a donné dans les termes suivants la note à observer à propos des affaires de Corée[1] :

« La Russie n'a pour le moment aucune intention de prendre position activement dans la question, mais elle ne veut pas que la Corée devienne une province chinoise ou japonaise, ni qu'elle tombe sous l'action d'une Puissance quelconque. Elle-même ne fait aucune manifestation ni sur mer, ni sur ses frontières de terre. Elle a été la première à faire entendre des conseils de modération aux deux parties; elle a joint ensuite dans le même sens ses efforts à ceux des autres Puissances et notamment de l'Angleterre; elle a accepté les dernières propositions du Cabinet de Londres, mais tient à agir comme par le passé, isolément, et non pas à la remorque de l'Angleterre. Elle s'applique à observer dans sa conduite une correction telle que l'Angleterre, avec laquelle elle veut marcher d'accord, ne voulant pas s'écarter de la même voie; si la question prenait une tournure contraire à ses intérêts, elle aviserait aux mesures à prendre, mais pour le moment elle espère encore arriver à la pacifier. » (*sic*).

[1] Voir la dépêche de Saint-Pétersbourg du 25 juillet ci-dessus reproduite sous le n° 205.

208.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 78. *Saint-Pétersbourg, 3 août 1894, 7 h., soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Je viens de voir M. de Giers ; il ne comprend pas la portée de la déclaration de neutralité [1] que se proposerait de faire l'Angleterre. Il craint qu'elle ne soit pas bien franche dans sa conduite. Il a demandé des explications.

Le transport de troupes chinoises sous pavillon anglais lui paraît tout d'abord peu d'accord avec ces intentions de neutralité. La Russie continue à se montrer décidée à ne prendre aucune part active dans la lutte qui est aujourd'hui engagée ; elle n'abandonne pas ses efforts de conciliation. Elle ne fera aucune déclaration de neutralité, ayant à se garder sur sa frontière contre tout événement et ne voulant pas d'avance engager sa liberté d'action.

M. de Giers se montre mécontent de l'attitude de l'Italie, qui veut jouer un rôle et affecter d'agir avec l'Angleterre seulement.

209.

NOTE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE [2].

Paris, 6 août 1894.

Le Ministre des Affaires étrangères a exposé à la tribune de la Chambre des députés (séance du 7 juin 1894) les objections fondamentales que soulève, aux yeux du Gouvernement français, l'arrangement conclu le 12 mai dernier entre le Gouvernement de la Grande-Bretagne et le Gouvernement de l'État indépendant du Congo.

Il a établi, en premier lieu, que les stipulations contenues à l'article 2 de

[1] Le Japon avait officiellement notifié le 3 août l'état de guerre avec la Chine. La neutralité étant *de droit,* M. Hanotaux était d'avis de suspendre la déclaration de neutralité de la France en attendant de connaître les intentions du cabinet russe (télégr. à Saint-Pétersbourg n° 101, du 3 août).

[2] Cette note avait été préparée pour Lord Dufferin. Celui-ci ayant été rappelé en Angleterre dans la deuxième quinzaine de juillet et, tardant à revenir à Paris, on décida, le 7 août, d'envoyer la note à Londres par courrier spécial ; M. Decrais la remit le lendemain à Lord Kimberley.

cet accord portent atteinte aux droits du Sultan et du Khédive sur les provinces du bassin du Haut-Nil et sont inconciliables tant avec les firmans relatifs à l'Égypte qu'avec les actes internationaux qui ont consacré l'intégrité de l'Empire ottoman.

Il a rappelé, d'autre part, que l'État indépendant du Congo, en sa qualité d'État neutre, constitué par un acte conventionnel et enfermé dans des frontières déterminées, ne saurait, de son plein gré, étendre son action sur des régions situées en dehors des limites fixées soit par sa propre déclaration de neutralité, soit par les conventions conclues avec les Puissances limitrophes, notamment avec la France, et à plus forte raison, chercher à porter son activité au delà même du bassin conventionnel du Congo; que, dans tous les cas, aucune modification à sa constitution territoriale ne pourrait avoir lieu sans l'assentiment des Puissances intéressées et que toute stipulation non revêtue de cette sanction constituait une infraction aux dispositions de l'Acte général, qui lie les Puissances entre elles.

Il semble inutile de rien ajouter à la démonstration qui a été faite sur ces deux points.

Les droits du Sultan et du Khédive sur les territoires visés à l'article 2 de l'arrangement sont d'ailleurs si peu douteux que les deux parties contractantes n'ont pas cru pouvoir se dispenser d'en faire mention dans un échange de notes qui a suivi la signature dudit acte et où il est dit que le Gouvernement britannique et le Gouvernement de l'État indépendant « n'ignorent pas les revendications de la Turquie et de l'Égypte dans le bassin du Haut-Nil ». Cette formule de prétérition n'en constitue pas moins la reconnaissance des droits dont il s'agit.

Est-il besoin de rappeler que, pendant de longues années, ces provinces ont été occupées et administrées par l'Égypte et que si, à une date toute récente, les agents du Khédive ont dû, par suite d'événements de force majeure, les abandonner momentanément, le Gouvernement khédivial n'a jamais cessé d'affirmer sa volonté d'y rétablir son autorité? La protestation de la Turquie vient d'ailleurs confirmer de la façon la plus précise cette situation de droit.

La Province Équatoriale n'est-elle pas à ce point de vue dans des conditions toutes semblables à celles de la province de Kassala, où les forces égyptiennes n'ont pas réussi à se maintenir ? Et cependant la Grande-Bretagne elle-même a pris soin de réserver expressément les droits de l'Égypte sur la province de Kassala, en faisant remarquer que ces régions ne pouvaient être considérées comme inoccupées et vacantes par le seul fait qu'une révolution intestine les avait soustraites temporairement à l'autorité khédiviale. Tel a été l'objet de la disposition insérée dans l'accord anglo-italien du 15 avril 1891 [1], d'après

[1] Voir ci-dessus n° 199, note.

laquelle « il est convenu entre les deux Gouvernements que toute occupation militaire temporaire du territoire additionnel spécifié dans cet article [il s'agit de la province de Kassala] n'abrogera pas les droits du Gouvernement égyptien sur ledit territoire, mais ces droits demeureront seulement en suspens jusqu'à ce que le Gouvernement égyptien soit en mesure de réoccuper le district en question... et d'y maintenir l'ordre et la sécurité ».

En vain voudrait-on prétendre que la souveraineté du Sultan et du Khédive n'est pas atteinte par l'arrangement du 12 mai parce que les territoires visés à l'article 2 sont, non pas cédés en toute propriété à l'État indépendant, mais simplement donnés à bail. Outre qu'on ne comprend pas comment il est possible à quelqu'un de donner à bail des territoires sur lesquels il ne possède aucun droit de souverain ni de propriété, on ne saurait manquer d'être frappé de ce que présente de singulier la conception d'un bail fait à titre précaire, qui doit cesser à la mort de l'un des souverains contractants, lequel devient ainsi une sorte de détenteur, à titre personnel et provisoire, des pays et des peuples qui lui sont remis en location. C'est la première fois, semble-t-il, qu'on voit apparaître dans un traité une stipulation de cette nature, et il parait impossible d'en déterminer la véritable portée. Quel est le véritable maître de ces régions et de ces peuples? Qu'arrivera-t-il en cas de décès subit du locataire? Qui sera responsable en cas de conflit ou de difficultés? Sera-ce le Souverain qui n'a pas renoncé à son droit, ou le locataire qui n'a pas fait reconnaître le sien?

Faut-il rappeler également que l'arrangement du 12 mai soulève une question qui tend à prendre une importance de plus en plus considérable dans ce qu'on a cru pouvoir appeler « le droit international africain », celle de l'occupation effective des territoires sur lesquels une Puissance prétend exercer des droits de souveraineté. Le fait de l'occupation réelle, en dehors des cas où le droit est nettement établi par des actes conclus entre les Puissances intéressées, paraît être le seul moyen pratique de prévenir les difficultés et les conflits. Or, il n'est pas douteux que la Grande-Bretagne n'a jamais fait acte d'occupation effective dans les territoires cédés à bail et n'y a jamais établi son autorité. A ce point de vue encore, les stipulations de l'article 2 manquent de toute base légale ou pratique.

Enfin l'attention du Gouvernement français avait été particulièrement attirée sur la disposition contenue à l'article 3 de l'arrangement du 12 mai et d'après laquelle l'État indépendant donnait à bail à la Grande-Bretagne une bande de terre d'une étendue de 25 kilomètres en largeur se prolongeant du port le plus septentrional sur le lac Tanganyika jusqu'au point le plus méridional du lac Albert-Édouard.

Il lui avait paru qu'une pareille disposition était en contradiction avec le principe de l'égalité de traitement, proclamé par l'article 5 de l'Acte général

de Berlin, et inconciliable avec le droit de préférence reconnu à la France par les accords de 1884 et de 1887.

Cet article étant aujourd'hui abandonné (1), il paraît inutile d'insister davantage sur les questions qu'il soulevait.

On fera remarquer toutefois que la situation spéciale de l'État du Congo à l'égard de la France lui imposait, dans les engagements qu'il croyait devoir prendre, une réserve particulière, sous peine de soulever les réclamations d'une Puissance qui, comme signataire des Actes de Berlin et des traités antérieurs et en raison de son voisinage, avait à défendre des intérêts et des droits qu'un arrangement auquel elle n'a pas pris part ne peut faire disparaître.

Ces différents points de vue ont d'ailleurs été développés tant à la tribune de la Chambre des députés que dans les entretiens que le Ministre des Affaires étrangères a eus avec Lord Dufferin. L'Ambassadeur d'Angleterre et le Gouvernement britannique lui-même n'ont jusqu'ici présenté aucune réponse topique à la critique que le Gouvernement français a opposée à la convention du 12 mai et notamment à son article 2. On peut dire, au contraire, que, dans les entretiens auxquels il vient d'être fait allusion, Lord Dufferin a reconnu le bien-fondé de la plupart des observations qui lui étaient soumises.

Cependant les négociations engagées sur la demande du Gouvernement britannique, n'ayant abouti jusqu'ici à aucun résultat, le Gouvernement de la République ne peut que maintenir les réserves et les protestations qu'il a formulées dès l'origine contre l'arrangement du 12 mai. Il n'en reste pas moins disposé à rechercher dans l'esprit le plus amical, de concert avec le Gouvernement de la Reine, les conditions dans lesquelles il serait possible de régler les difficultés auxquelles a donné lieu l'acte dont il s'agit.

210.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres.

L. particulière. *Paris, 7 août 1894.*

Le courrier vous porte la note tant attendue par les Anglais et qui a motivé le retard apporté par Lord Dufferin à son retour à Paris. La lettre officielle (2) vous autorise à la remettre dès demain à Lord Kimberley. Dans mes entretiens avec M. Phipps j'ai bien précisé le caractère de ce document. Je ne pouvais

(1) Par la renonciation du roi Léopold.

(2) Cette lettre (n° 331) datée, comme la présente, du 7 août, n'est qu'une pièce de transmission de la note précédente.

pas lui en donner d'autres, puisque, jusqu'ici, le Gouvernement anglais n'a rien répondu, soit aux arguments développés dans mon discours, soit à ceux que j'ai exposés dans mes entretiens avec Lord Dufferin. Je ne pouvais donc que remettre une note *de droit*, une note *de jurisconsulte*. Il serait trop facile d'obtenir de moi, par écrit, des propositions de transaction quand on n'a rien répondu à mes arguments de droit et qu'on ne paraît pas pouvoir ou vouloir répondre. Le danger était que le mode de procéder que je viens de vous expliquer retardât encore une négociation qui traîne depuis si longtemps. Mais je n'y puis rien faire. Et comme, en attendant, nos agents opèrent dans le territoire contesté, je pense que les Anglais finiront bien par comprendre, sans qu'il soit utile de leur dire, qu'ils ne gagnent rien à tous ces retards.

La conclusion naturelle de l'argumentation développée dans la note serait la demande de retrait pur et simple de l'article 2. Ce n'est pourtant pas celle-ci que j'ai choisie. Quoique ce soit mon terrain de droit le plus fort, j'ai rappelé seulement que le Gouvernement français renouvelait toutes ses protestations et réserves, mais qu'il était cependant toujours disposé à négocier.

Je vous donne toutes ces indications pour votre information personnelle. Elles vous serviront cependant à prendre le ton à la fois ferme et conciliant qui doit être le nôtre dans des circonstances que nous n'avons pas provoquées et où on nous laisse nous attarder bien malgré nous. Je ne vois pas très bien ce qu'on y gagnera ; mais nous userons toutes les patiences par la nôtre et toutes les agitations stériles par la pleine conscience de notre bonne situation en fait et en droit.

211.

M. Lefebvre de Béhaine, Ambassadeur de France près le Saint-Siège, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 49. Confidentiel. *Rome, 7 août 1894, 5 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Ayant demandé au Cardinal Rampolla ce qu'il convient de penser du bruit relatif à un arbitrage éventuel du Pape entre la Chine et le Japon, j'ai reçu de Son Eminence une réponse beaucoup plus nette dans la forme que dans le fond.

« Le journal qui a propagé ce bruit est sans autorité, m'a dit le Secrétaire d'État, aucune Puissance étrangère ne nous a adressé de communication à ce sujet. Il ne saurait donc être question *en ce moment* de la médiation du Saint-Père dans les affaires de Corée. »

Le ton sur lequel ces paroles ont été prononcées me porte à croire que le Souverain Pontife serait tout au moins flatté d'avoir à jouer un rôle pacificateur entre les deux Cabinets de Pékin et de Tokio.

212.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 80. *Saint-Pétersbourg, 8 août 1894, 7 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 10 h. 50, soir.)

Malgré les hostilités engagées, la Chine se montre encore disposée à un arrangement aux conditions déjà posées : rétablissement du Roi de Corée et retrait des belligérants au nord et au sud. L'Angleterre désire que l'accord continue entre les Puissances et que les efforts de conciliation ne soient pas interrompus. Le Gouvernement russe approuve cette manière de voir et tente de nouvelles démarches. Il télégraphie dans ce sens à Londres, Pékin et Tokio, en posant les conditions du retrait au nord et au sud, sans préciser les points de cantonnement, les exigences premières de la Chine ayant, à cet égard, paru inacceptables.

Si cette première condition était obtenue, une conférence entre la Chine et le Japon aurait lieu à Pékin ou à Tien-Tsin, avec l'assistance des représentants russe, anglais, français, allemand et italien.

213.

M. LEFEBVRE DE BÉHAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 181. *Rome, 8 août 1894.*
(*Reçu :* Cabinet, 12 août; Dir. pol., 14 août.)

Hier, après avoir interrogé le Cardinal Rampolla sur le bruit relatif à une médiation éventuelle du Pape entre la Chine et le Japon (1), j'ai été très naturellement amené à entretenir de nouveau Son Eminence des difficultés aux-

(1) Voir le télégramme de M. Lefebvre de Béhaine du 7 août ci-dessus reproduit sous le n° 211.

quelles les étrangers, et surtout les missionnaires, sont exposés à l'heure présente dans le Céleste Empire.

Le Secrétaire d'État ne paraissant pas enclin à entrer dans le vif de la question, j'ai cru devoir insister et, me référant aux rapports de M. Gérard, j'ai conclu que nous verrions de très graves inconvénients, au point de vue de la sécurité des missions, à ce que le Saint-Père donnât suite à son projet de faire un premier essai d'établissement de la hiérarchie ecclésiastique en Chine. « Mais, à cet égard, m'a répondu mon interlocuteur, les résolutions du Pape sont, vous le savez, arrêtées depuis longtemps, et, tout en consentant à attendre pour les exécuter, il ne les a pas abandonnées. C'est ce que je vous ai dit l'année dernière et c'est ce que le Saint-Père a répété aussi à M. Gérard au mois de février. La question du reste est du ressort de la Propagande. »

Je ne pouvais laisser tomber l'entretien sur cette espèce de fin de non-recevoir ; j'ai demandé, en termes précis, au Cardinal de vouloir bien prendre acte des observations que je croyais opportun de lui soumettre au nom du Gouvernement de la République concernant le danger qu'il y aurait à tenter aujourd'hui un essai d'établissement de la hiérarchie en Chine. Le Secrétaire d'État s'est un peu détendu et a bien voulu me dire qu'il prenait note de mes observations. J'ai ajouté que je me ferais d'ailleurs un devoir de porter à la connaissance du Pape plusieurs rapports de M. Gérard propres à éclairer Sa Sainteté sur l'état réel des choses en Chine.

Quoique le Cardinal m'ait dit, en finissant, que, vu les circonstances, le Pape ajournera vraisemblablement encore la réalisation de ses projets, je demeure frappé de la persistance avec laquelle Léon XIII caresse l'idée de faire « grande figure », si j'ose me servir de cette expression, vis-à-vis de l'Empire du Milieu.

Aujourd'hui comme en 1886 [1], l'esprit du Souverain Pontife reste absolument fermé à la pensée qu'il pourrait du même coup, ainsi que le lui ont affirmé encore les vicaires apostoliques, diminuer le prestige de la France et compromettre même les intérêts des chrétiens en Chine en se prêtant à l'une ou l'autre des combinaisons imaginées depuis huit ans par Li Hong-tchang.

C'est à cet état d'âme du Saint-Père qu'il faut sans aucun doute attribuer la complaisance avec laquelle le Cardinal Rampolla m'a paru envisager hier l'éventualité d'un arbitrage de Léon XIII entre la Chine et le Japon. « Cela ne serait pas pour vous mécontenter, m'a dit le Secrétaire d'État, car la France n'a pas d'autre intérêt à voir cette guerre se prolonger et, d'ailleurs, il n'y a aucune corrélation entre cette question et celle de l'établissement de la hiérarchie. »

[1] Allusion au différend qui s'était élevé à cette époque entre le Pape et la France à propos de l'envoi d'un délégué pontifical à Pékin (voir le tome VI de la présente série).

Que faut-il conclure de semblables paroles? Je n'ai encore rien recueilli qui soit de nature à me fixer sur l'origine du bruit enregistré par certains journaux. J'en suis donc réduit aux conjectures. Mais je me demande si cette singulière idée ne se rattache pas au fait que l'Italie se serait jointe à l'Angleterre pour agir sur le Cabinet de Tokio en vue de détourner le Japon de la guerre. Il ne manque pas à Rome de personnages qui se croient en mesure de servir d'instruments à M. Crispi près de la Propagande et il est à remarquer que, d'après le *Folchetto*, c'est au palais d'Urbain VIII qu'aurait été suggérée l'idée de faire offrir à la Chine et au Japon les bons offices du Chef suprême de l'Église.

214.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 86. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 8 août 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 août; Dir. pol., 16 août.)

M. de Giers m'a parlé aujourd'hui d'une visite qu'il a reçue il y a quelques jours de M. Tsankoff, un des principaux chefs du parti russe en Bulgarie, qui se trouve depuis quelque temps en Russie et s'apprête à rentrer dans son pays à l'approche des élections du Sobranié. M. Tsankoff, qui avait déjà plusieurs fois cherché à voir M. de Giers, s'est présenté avec l'espoir que le Ministre se montrerait trop heureux de le recevoir et de donner au chef de parti qui cherche aujourd'hui à jouer un rôle, des instructions sur la conduite à tenir et peut-être même quelque mission secrète.

« Je lui ai, dès le début, m'a dit M. de Giers, versé un seau d'eau froide sur la tête; il a dû comprendre que je ne voulais pas qu'il dise un mot en mon nom et que je n'avais nulle envie de lui confier la moindre mission. » L'entretien s'est donc borné à un examen général de la situation en Bulgarie. M. de Giers paraît croire que le désir d'un rapprochement avec la Russie est, en ce moment, assez vif, mais il ne veut en aucune façon avoir l'air de l'encourager. Le Gouvernement actuel est tout entier à l'Autriche et à l'Allemagne, et ce serait soulever des difficultés graves que de chercher à exercer une action dans le pays. La Russie a montré depuis longtemps assez de patience pour pouvoir en montrer encore; elle ne fera donc rien en ce moment pour hâter les événements. Les élections qui vont avoir lieu prochainement indiqueront les tendances du pays; jusque-là la Russie restera ferme dans la politique d'abstention dont elle a fait sa ligne de conduite; le jour où on lui présentera une

situation régulière et légale, elle verra ce qu'elle aura à faire, mais elle ne veut pas être accusée d'avoir, ni par des menées secrètes, ni même par des promesses ou de fausses espérances, influencé les sentiments du pays ou de son Gouvernement. Il m'a semblé, d'après le langage de M. de Giers, que la Russie ne rêvait en aucune façon la reprise d'un protectorat sur la Bulgarie. L'expérience a été faite; elle sait parfaitement que ce n'est que par la force qu'elle pourrait arriver à exercer une tutelle; elle ne se fait aucune illusion sur la portée des sympathies qui peuvent encore exister pour elle, ni sur les conséquences d'une action trop directe et trop pressante. Notre Consul à Sofia rappelle que le Gouvernement austro-hongrois a déclaré qu'il considérerait comme un *casus belli* l'installation de la Puissance russe dans les Balkans, même sous forme de protectorat (1); je ne crois pas qu'il soit dans la pensée de la Russie de se lancer aujourd'hui dans de nouvelles aventures, de ce côté; elle veut la paix et ne risquera rien qui puisse la compromettre, mais elle ne demanderait pas mieux peut-être que de sortir légalement d'une situation gênante à beaucoup d'égards, si on lui en fournissait une occasion.

M. de Giers n'a pas voulu me dire le fond de sa pensée, mais il m'a semblé que, des tendances que manifestera le nouveau Sobranié, de l'attitude de l'Autriche dépendront beaucoup les résolutions de la Russie.

La question de la religion du Prince héritier par suite de la modification de l'article 38 de la Constitution est un des points qui soulèverait de grosses difficultés (2); on a dit que le Prince Ferdinand serait disposé à revenir au besoin sur cette décision; mais y a-t-il rien de fondé dans ces bruits? En tout cas, la Russie en fera certainement une condition absolue. Je n'ai pu hier qu'aborder avec une certaine discrétion une question aussi délicate, mais je la reprendrai à la prochaine occasion et tâcherai de découvrir, dès qu'elles auront pris une forme plus précise, les véritables intentions du Gouvernement impérial.

(1) Dans une dépêche du 9 juillet, M. Lacau, Consul de France à Sofia, citait une dépêche du 28 décembre 1892, n° CLIX, de M. Decrais, alors Ambassadeur à Vienne, dans laquelle ce dernier rapportait que le docteur Falk, député, rédacteur en chef du *Pester Lloyd* et du *Pesti Naplo*, avait publié, simultanément dans ces deux journaux, une note diplomatique jusqu'alors restée secrète, adressée le 29 mai 1877 par le comte Andrassy à M. de Beust, Ambassadeur à Londres. « Cette note, écrivait M. Decrais, n'a pas seulement une importance historique; le programme qu'elle expose esr celui qui règle encore aujourd'hui les relations de l'Autriche-Hongrie avec l'Empire russe. » Le comte Andrassy n'admettait pas que le protectorat des populations chrétiennes des Balkans fût exclusivement attribué à une Puissance chrétienne quelconque; que la Roumanie fût annexée à la Russie; que la Russie prît possession de Constantinople; qu'il se fondât un grand État slave au détriment des éléments non slaves des Balkans.

(2) Au sujet de la revision de la constitution bulgare projetée par M. Stambouloff, voir dans le t. X de la présente série le n° 65.

215.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 140. *Londres, 9 août 1894, 1 h. 16, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Je viens de recevoir la visite de Lord Dufferin [1]. Votre note [2] lui avait été communiquée par le Foreign Office. Il en avait une copie imprimée entre les mains. Il m'a dit qu'il n'était pas venu dans l'intention de la discuter avec moi, mais seulement pour me faire part de la surprise et du déplaisir que lui avait causé une phrase de ce document. C'est celle dans laquelle Votre Excellence constate que « Lord Dufferin a reconnu le bien-fondé de la plupart des observations qui lui étaient soumises ». Il conteste cette assertion; il déclare qu'il est à même d'en prouver l'inexactitude; que si, sur la question des obligations incombant aux États neutres, il a pu répondre et a répondu en effet que la thèse était discutable, il n'était pas allé jusqu'à l'approuver. Enfin, pour conclure, il désire que la phrase précitée soit rayée de la note remise au Foreign Office.

« J'espère, a-t-il ajouté, que M. Hanotaux voudra bien y consentir. S'il en était autrement, je me verrais dans la nécessité de formuler une protestation. » Lord Dufferin paraissait très ému. Il ne m'a pas caché que le premier mot de son Gouvernement avait été de l'interroger sur l'attitude qui lui était attribuée, attitude si peu conciliable avec les devoirs d'un Ambassadeur. Il compte partir pour Paris demain ou après-demain à la suite d'une conférence qui doit avoir lieu aujourd'hui au Foreign Office entre lui, Lord Kimberley et Lord Rosebery.

(1) L'Ambassadeur anglais était alors en séjour à Londres.

(2) La note du 6 août, ci-dessus reproduite sous le n° 209.

216.

M. HARMAND, MINISTRE DE FRANCE À TOKIO,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 5. *Tokio, 10 août 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 septembre; Dir. pol., 27 septembre.)

[M. Harmand adresse au Ministre plusieurs documents officiels, chinois et japonais, relatifs à l'ouverture des hostilités entre le Japon et la Chine.]

Je me suis efforcé de tenir Votre Excellence exactement au courant de la succession si rapide des événements qui ont abouti en dernier lieu, contrairement aux habitudes asiatiques et aux prévisions de tous, à une déclaration de guerre en forme, succédant à l'existence de fait de l'état de guerre.

Les représentations que nous avons faites au Gouvernement japonais, conformément aux ordres reçus, n'ont donc eu, quant à présent, aucun résultat pratique; mais je pense bien qu'en raison des circonstances qui ont amené cette querelle et accompagné son développement, Votre Excellence conservait peu d'illusions sur l'efficacité de ces démarches. Le Gouvernement japonais, tout en écoutant nos avis et discutant nos arguments, apportés isolément avec la plus courtoise déférence, semblait les considérer un peu comme de pure forme et avoir son siège fait à l'avance. Visiblement, il a voulu cette guerre, ou du moins, ce qui revient au même, ou peu s'en faut, il n'a pas fait ce qu'il aurait pu pour l'empêcher d'éclater. Les résolutions extrêmes auxquelles il en est arrivé étaient admises par lui d'un cœur léger, probablement depuis quelque temps déjà, et je voudrais avoir le loisir d'étudier en détail et de décrire, telle que je la comprends, la genèse de l'état d'esprit qui a présidé à toute sa conduite depuis le milieu du mois dernier. Ce qu'il m'est permis de dire ici, c'est que s'enorgueillissant à l'extrême des énormes sacrifices qu'il a consentis depuis vingt-cinq ans pour mettre son armée, sa flotte et tout son système intérieur et extérieur à la hauteur de nos organismes européens, s'exagérant jusqu'à l'infatuation la solidité des résultats auxquels il est parvenu, convaincu de l'immense supériorité des instruments dont il dispose par rapport à ceux d'un adversaire plus conservateur, il en est arrivé à le mépriser et à le détester d'autant plus que celui-ci représente, dans la même civilisation, et avec les éléments ethniques d'une évidente affinité, un système opposé au sien.

Le Gouvernement japonais a été entraîné à la guerre presque uniquement par des raisons de pur sentiment. Il s'y est laissé porter par les illusions et

les vanités de tout ce qui gravite autour de lui et qui forme ce jeune Japon des fonctionnaires, des officiers, des savants soumis artificiellement à la culture européenne, le seul qui compte ; car à ce point de vue, le paysan, c'est-à-dire pourtant l'élément le plus solide et le meilleur de la nation, est comme s'il n'existait pas.

Les raisons de politique intérieure — qu'il dissimule — ou les motifs de politique extérieure qu'il invoque hautement ne sont pas excellents pour la plupart ; mais les premiers, toutefois, sont, à mon jugement, bien supérieurs aux seconds. En ce qui concerne la politique intérieure, il est probable qu'il se propose, escomptant déjà ses succès : 1° de supprimer ou du moins de modifier profondément les adaptations prématurées et mal venues de nos systèmes représentatifs qu'il avait introduites dans sa constitution et qui lui ont déjà causé tant d'embarras ; 2° de réclamer, avec une force irrésistible cette fois, la suppression de toute juridiction spéciale, de toute réglementation exceptionnelle concernant les étrangers et de consacrer aussi d'une façon définitive l'admission du Japon dans le concert des Puissances européennes et américaines, sur un pied de parfaite égalité ; 3° de réglementer d'une manière sévère la résidence des Chinois au Japon, leur concurrence commerciale et leurs droits à l'acquisition des biens immeubles et meubles.

A l'extérieur, on sait qu'il invoque tout d'abord la nécessité pour lui : 1° de réformes administratives en Corée, accomplies sous son inspiration ; 2° de l'indépendance effective de ce pays, sans vouloir convenir qu'il y a contradiction entre ces deux principes. Quant à l'indépendance de la Corée, il me paraît difficilement contestable, et c'est un point sur lequel je n'ai pas manqué d'attirer l'attention du Vice-Ministre des Affaires étrangères dans les divers entretiens que j'ai eus avec lui, — qu'elle n'est pas concevable dans l'état actuel et futur des choses, car cette presqu'île, étant donné sa désorganisation, sa pauvreté naturelle, sa faiblesse irrémédiable par rapport aux colosses qui l'entourent, ne peut être que chinoise, russe ou japonaise. Il va de soi que les Japonais, par indépendance, entendent la dernière de ces hypothèses.

Or, c'est justement là, pour tout observateur impartial, que réside leur erreur ; c'est là le point faible de leur politique et le vice radical de la grande entreprise où ils se jettent avec autant d'ardeur que de légèreté. A supposer, avec le plus parfait optimisme, que tous les rêves du Japon deviennent des réalités, qu'il ait battu complètement la Chine, que les Puissances européennes lui laissent tirer de ses succès militaires tous les avantages qu'ils peuvent raisonnablement comporter, qui ne voit qu'en s'installant en Corée, le Japon se rive au pied un boulet éternel et qu'il perd comme à plaisir le bénéfice de cette situation insulaire tant vantée, dont tout Japonais, par une comparaison qui chatouille si agréablement sa vanité, aime à faire parade,

en appelant son pays les Iles britanniques de l'Extrême-Orient, comparaison devenue banale par sa justesse même, à laquelle le plus inexpérimenté des « globe trotters » ne manque pas de consacrer un chapitre de ses impressions de voyage.

Si encore la guerre qui commence avait pour objet la possession d'un de ces territoires insulaires, tels que les Riou-Kiou ou Formose, sur lesquels le Gouvernement japonais peut invoquer des prétentions historiques plus ou moins fondées et dont la possession favoriserait le développement et l'expansion de ses sujets, sa conduite semblerait moins dangereuse. Mais, descendant en Corée, d'une part, le Japon compromet les destinées brillantes qu'il s'était promises à la condition de se tenir en dehors du continent asiatique, de l'autre, il ne peut avoir l'espérance de porter à la Chine un de ces coups qui font date dans l'histoire des luttes séculaires de deux nations voisines que la nature a faites ennemies, en atteignant profondément sa vitalité. Si la Chine était complètement éliminée de cette presqu'île, appendice insignifiant par rapport à sa masse, si elle y perdait toute influence, ce serait pour elle une humiliation, mais non point une réelle diminution de puissance. Après comme avant, elle resterait ce qu'elle est.

Mais au surplus, l'examen comparatif des forces militaires et navales des deux Puissances justifie-t-il autant qu'on veut bien le dire la confiance que les Japonais témoignent en leur propre supériorité? Je n'ai pas encore tous les éléments nécessaires ni l'expérience indispensable du caractère japonais pour répondre avec autorité à une question aussi difficile. Je crois, avec la généralité des Européens d'Extrême-Orient, que le début des hostilités, sur terre comme sur mer, sera favorable au Japon. Mais ensuite les choses pourraient bien changer d'aspect : lorsque les troupes de Port-Arthur et du Petchili, dont Son Excellence Li Hong-tchang surveille avec tant d'application, dit-on, et depuis si longtemps l'éducation et l'instruction militaire, viendront prendre la place des bandes opposées aujourd'hui aux forces japonaises, celles-ci éprouveront sans doute de singuliers étonnements. De même, si, comme tonnage et artillerie, les escadres japonaise et chinoise peuvent se balancer, si les états-majors japonais sont incontestablement supérieurs aux états-majors chinois, chacun sait que le Céleste Empire trouvera, chez lui et en très peu de temps, à recruter autant d'aventuriers de race européenne qu'il lui en faudra pour diriger ses navires, conduire leurs machines et entraîner leurs équipages.

Un autre élément très important du problème, mais aussi trop compliqué pour pouvoir offrir une base commode de comparaison, est celui de la résistance économique et des « possibilités » financières des deux adversaires. Mais qui oserait prétendre que, sous ce rapport, la Chine ne soit pas en état de soutenir sans trop de désavantage un parallèle avec le Japon?

Je ne voudrais pas pourtant exagérer ma pensée et laisser croire qu'à mon avis les chances de la Chine surpassent celles du Japon. Ce que je tiens à établir, c'est simplement que la supériorité du Japon n'est pas aussi grande que les Japonais le croient eux-mêmes, que les résultats que le Gouvernement de ce pays peut, en bon jugement, se promettre ne valent pas les maux qu'il devra supporter pour les acquérir, et que, voulant une guerre avec la Chine, il n'a peut-être pas très bien choisi les opportunités de la lutte et le terrain où elle devait se poursuivre.

Si désireux que je sois d'être bref, je ne peux oublier, dans cette revue abrégée des conditions diverses de cette guerre, d'examiner en quelques mots la question de nos intérêts personnels et des avantages que nous devons nous efforcer d'en tirer pour les besoins de notre propre politique.

Il est inutile de rappeler que la Russie ne peut manquer de faire les plus grands efforts pour arriver, à la faveur du conflit coréen, à la réalisation d'un des grands objectifs de sa politique dans le nord des mers de Chine, c'est-à-dire l'acquisition d'un port en eau toujours libre de glace, qu'elle substituerait au mauvais instrument qu'elle s'est forgé à grand peine à Vladivostok. De ce fait, la Russie et l'Angleterre sont, comme partout, dans la situation d'adversaires naturels et, s'il existe entre eux, en Europe, une entente apparente et artificielle basée sur des considérations momentanées que j'ignore, il n'est pas téméraire de dire que cette entente a les plus grandes chances de se disloquer plus ou moins complètement en Corée même. Il ne peut manquer de s'élever sur ce terrain, entre les deux Puissances, une gêne de rapports, des tiraillements qui doivent nous être avantageux, soit en nous permettant de faire sentir plus vivement à l'une ou à l'autre le prix de notre amitié ou de notre indifférence, soit à augmenter la valeur et la portée des conseils que nous pouvons donner aux belligérants et des bons offices que nous pouvons leur offrir, au moment opportun, et que nous aurons à examiner s'il nous convient, soit de nous concerter avec les autres Puissances pour le rétablissement de la paix, soit de réserver notre attitude. Et, quant à nous, nous ne pouvons voir d'un mauvais œil que la Russie fortifie sa situation dans le nord de la Chine. La création d'un nouveau port de guerre, loin de nous atteindre, ne peut que nous être profitable; c'est l'Angleterre seule qui s'en plaindra et les récriminations de notre éternel et haineux adversaire ne nous seront jamais bien pénibles.

De plus, la question de la possession de Port-Hamilton, que les Anglais ne perdent pas de vue, ainsi que le prouvent les allées et venues constantes de leurs bâtiments de guerre dans ces parages, est un brandon de discorde toujours allumé entre l'Angleterre et la Russie, qui a déjà ces jours-ci laissé circuler le bruit qu'elle ne tolérerait à aucun prix l'occupation permanente de ce point par les divisions navales britanniques

Mais, à d'autres égards, le conflit sino-japonais prend pour nous une importance particulière, à laquelle je me suis permis de faire allusion dans un de mes télégrammes ; et je demande à Votre Excellence, qui sait que j'exécuterai toujours scrupuleusement ses ordres, quels qu'ils soient, de lui exprimer ma pensée à ce sujet en toute liberté, sans me dissimuler que mon point de vue spécial d'agent isolé et éloigné, nécessairement étroit, ne peut embrasser toutes les considérations qui concourent à la formation de notre politique générale.

Il nous est relativement indifférent, toute considération d'humanité à part, que le Japon se trouve impliqué dans une guerre qui peut être longue et grave. Si quelques branches de notre commerce au Japon peuvent souffrir momentanément de cette guerre, certaines de nos grandes industries nationales, parmi celles qui réclament notre appui avec le plus d'insistance et qui le méritent le plus, seront loin de s'en plaindre et, sur ce terrain, les dommages inévitables seront sans doute plus que compensés par des avantages chiffrés par millions de francs. La disette qui menace le Japon cet hiver, en raison surtout de la rupture des relations communes avec la Chine, offrira aussi à nos exportateurs de riz du Tonkin et de Cochinchine la perspective de belles opérations, tandis que, par contre, l'interdiction par le Japon d'exporter son charbon donnera peut-être à nos houillères du Tonkin, au moment où elles traversent une crise des plus graves, l'impulsion qui les sauvera de la ruine.

Mais, en considérant nos rapports avec la Chine et les nécessités futures de notre politique en Extrême-Orient, le conflit qui nous préoccupe prend une importance pour nous toute particulière. La Chine, de par sa constitution, est notre ennemie et restera telle pendant bien longtemps, quelles que soient les illusions que nous aimons à nous faire à cet égard. Ce n'est pas tant sur l'Annam que sur la Chine que nous avons conquis notre empire colonial d'Extrême-Orient, et la Chine ne l'oubliera point. Or, depuis dix ans, avec cette imprévoyance qui semble la plus pernicieuse faiblesse de notre caractère, nous n'avons pris aucune précaution en vue de conjurer l'éventualité certaine d'une invasion chinoise sur notre domaine. La guerre actuelle, en occupant la Chine du côté du nord, en l'obligeant à négliger pendant longtemps ses routes, ses moyens de communication et tout l'ensemble de ses desseins du côté de notre frontière, nous offre un moyen inespéré de réparer les fautes que nous avons commises et de prendre ostensiblement toutes les mesures nécessaires, sans être exposés cette fois à attirer dans notre voisinage les masses de troupes dont la présence sur notre flanc est un danger militaire et une menace à notre autorité civile et à notre prestige de conquérants.

Notre action dans le nord de l'Indochine, dans la région contestée des Sip-Song-Phan-na, pourrait se trouver plus libre et plus efficace.

Pour ces raisons et pour quelques autres que je m'abstiens de développer pour ne pas élargir le cadre déjà trop chargé de la présente dépêche, j'estime que nous avons plus à gagner qu'à perdre dans la lutte qui commence, que notre intérêt doit nous porter à souhaiter sa prolongation et même son acharnement, et que, si nous pouvons, sans violer ouvertement les règles de la neutralité, favoriser l'un des deux adversaires, c'est au Japon que nous devons réserver tous nos encouragements.

J'ajoute, en terminant, que les Japonais continuent à montrer pour la guerre le plus vif enthousiasme. Les souscriptions volontaires affluent de toutes les parties de l'Empire et l'on se fait fort de recueillir en peu de temps plus de 80 millions de yens, sans parler d'une masse d'offrandes en nature.

217.

Arrangement entre la France et l'État indépendant du Congo [1].

(14 août 1894.)

Art. 1er. — La frontière entre l'État indépendant du Congo et la colonie du Congo français, après avoir suivi le thalweg de l'Oubangui jusqu'au confluent du M'Bomou [2] et du Ouellé sera constituée ainsi qu'il suit :

1° Le thalweg du M'Bomou jusqu'à sa source;

2° Une ligne droite rejoignant la crête de partage des eaux entre les bassins du Congo et du Nil.

A partir de ce point, la frontière de l'État indépendant est constituée par ladite crête de partage jusqu'à son intersection avec le 30e degré de longitude est Greenwich (27° 40′ Paris).

Art. 2. — Il est entendu que la France exercera, dans des conditions qui seront déterminées par un arrangement spécial, le droit de police sur le cours du M'Bomou, avec un droit de suite sur la rive gauche. Ce droit de police ne pourra s'exercer sur la rive gauche qu'exclusivement le long de la rivière en cas de flagrant délit, et autant que la poursuite par les agents français serait

(1) La négociation de cet arrangement, amorcée dès le 16 juillet (voir plus haut n° 195 et suiv.), n'a donné lieu à aucun procès-verbal et n'a laissé trace d'aucune discussion dans les archives.

(2) Note du document. *Les termes «M' Bomou» et «sources du M' Bomou» se rapportent aux indications contenues dans la carte de Junker (Gotha, Justus Perthes, 1888).*

indispensable pour amener l'arrestation des auteurs d'infractions commises sur le territoire français ou sur les eaux de la rivière.

Elle aura, au besoin, un droit de passage sur la rive gauche pour assurer ses communications le long de la rivière.

ART. 3. — Les postes établis par l'État indépendant au nord de la frontière stipulée par le présent arrangement seront remis aux agents accrédités par l'autorité française au fur et à mesure que ceux-ci se présenteront sur les lieux.

Des instructions à cet effet seront concertées immédiatement entre les deux Gouvernements et seront adressées à leurs agents respectifs.

ART. 4. — L'État indépendant s'engage à renoncer à toute occupation et à n'exercer, à l'avenir, aucune action politique d'aucune sorte à l'ouest et au nord d'une ligne ainsi déterminée :

Le 30e degré de longitude est de Greenwich (27° 40′ Paris) à partir de son intersection avec la crête de partage des eaux des bassins du Congo et du Nil, jusqu'au point où ce méridien rencontre le parallèle 5° 30′, puis ce parallèle jusqu'au Nil.

ART. 5. — Le présent arrangement sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Paris dans le délai de trois mois ou plus tôt, si faire se peut.

ART. 6. — En foi de quoi les plénipotentiaires ont dressé le présent arrangement et y ont apposé leurs signatures.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 14 août 1894.

Signé : G. HANOTAUX.
J. HAUSSMANN.
J. DEVOLDER.
Baron G. GOFFINET.

218.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 132. *Paris, 17 août 1894, 2 h. 20, matin.*

L'entretien que je viens d'avoir avec Lord Dufferin a été très amical. L'Ambassadeur m'a tout d'abord remis un projet de règlement d'un des

points qui ont été soulevés par les récents arrangements relatifs au Harrar [1]. Abordant ensuite l'arrangement du 12 mai, il m'a dit que le Gouvernement britannique ne répondrait pas à la note que vous avez remise à Lord Kimberley [2], en ajoutant que cette partie de la négociation lui paraissait close. Cependant il m'a dit qu'il avait reçu du Foreign Office une lettre dans laquelle les observations comprises dans notre note étaient passées en revue. Il m'a paru vouloir se contenter de me faire connaître verbalement les principaux points de cette lettre. Ils portent principalement sur la question de l'intégrité de l'Empire ottoman, le Gouvernement anglais posant différentes questions au sujet de l'étendue des droits du Sultan dans les régions dont il s'agit; puis sur la question de neutralité de l'État du Congo, point sur lequel les observations de Lord Dufferin ont été très vagues; enfin sur la conception du *bail,* dont l'Ambassadeur a pris la défense en invoquant les exemples de l'occupation de Chypre, de la Bosnie et Herzégovine, etc. Après ce court exposé Lord Dufferin m'a dit que son Gouvernement n'avait pas donné son adhésion à la convention franco-congolaise du 14 août [3], qu'il s'était contenté de ne pas s'opposer à la signature. Il a ajouté qu'en ce qui touche aux territoires auxquels l'État indépendant a renoncé, l'Angleterre revendique sa situation antérieure. Il m'a fait ensuite, au nom de son Gouvernement, des propositions conçues à peu près dans les termes suivants : la France reconnaîtrait l'arrangement de 1890 entre l'Angleterre et l'Allemagne [4] pour tout ce qui touche à la région du Haut-Nil; par contre, l'Angleterre prendrait l'engagement de n'occuper ces territoires que dans les conditions où l'Italie doit, d'après l'arrangement de 1891 [5], occuper Kassala, c'est-à-dire à titre temporaire et jusqu'à reprise de ces provinces par le Khédive. En outre le Gouvernement britannique offre de régler avec nous toutes les questions pendantes en Afrique dans un grand esprit de conciliation, et notamment la délimitation à établir dans le bassin du Niger et dans l'hinterland du Dahomey.

J'ai dit à Lord Dufferin que, de cet exposé, je retenais deux choses : la première, c'est que l'Angleterre *nous demandait* la reconnaissance du traité de 1890; la seconde, c'est que son Gouvernement paraissait vouloir joindre le règlement de cette question à celles qui sont actuellement pendantes en Afrique; que ces deux points de vue me paraissaient également dignes d'attirer toute notre attention; que je les examinerais avec soin et dans un esprit d'entente et de cordialité, mais qu'il devait comprendre que je ne pouvais répondre immédiatement aux propositions qu'il me soumettait que par une promesse d'étude attentive. Lord Dufferin m'a dit alors : « Je pensais que ces

(1) Il s'agit de l'arrangement anglo-italien du 5 mai qui avait motivé des réserves de la part de la France (voir ci-dessus la note du 28 mai, n° 112).

(2) La note du 6 août (ci-dessus, n° 209).

(3) Ci-dessus reproduite sous le n° 217.

(4) Voir ci-dessus n° 111, note 1, p. 173.

(5) Voir ci-dessus n° 102, note 1, p. 153.

propositions obtiendraient immédiatement votre adhésion comme très satisfaisantes. Permettez-moi d'ajouter au nom de mon Gouvernement, que si elles ne sont pas adoptées, l'Angleterre reprendra son entière liberté d'action ».

J'ai insisté de nouveau auprès de Lord Dufferin pour lui faire connaître l'impossibilité où j'étais de répondre *hic et nunc* à des demandes si importantes et si complexes. Je lui ait fait observer qu'il n'y avait aucun Ministre à Paris, que le Conseil ne se réunirait pas avant le 30 août et que j'étais dans la nécessité de consulter mes collègues et d'obtenir une décision du Conseil. Il a fini par se rendre à ces raisons et il a été entendu que je me mettrais en mesure de faire connaître ma réponse à M. Phipps dès le début du mois prochain.

Je pars demain pour Vichy.

219.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 151. *Londres, 17 août 1894, 7 h. 54, soir.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

Le Chargé d'affaires de Turquie a eu l'occasion d'échanger hier quelques observations avec Lord Kimberley au sujet de l'arrangement du 14 août (1) et de ses conséquences. Morel Bey se félicite beaucoup de cet arrangement qui éloigne les Congolais de la plus grande partie des possessions égyptiennes dont l'Angleterre avait cru pouvoir disposer en leur faveur. Il s'est exprimé dans ce sens avec le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères et il a ajouté : « Maintenant que la Province de Bahr elGhazal est rendue, grâce à la France, à son légitime souverain, il appartiendrait à l'Angleterre d'agir de même dans la Province Équatoriale et d'interdire aux Belges de l'occuper ». Lord Kimberley a répondu que les négociations actuellement en cours avec la France ne lui permettaient pas de s'expliquer quant à présent. Mais il a donné au représentant de la Turquie l'assurance que, dans la Province Équatoriale comme ailleurs, il maintiendrait strictement les droits de la Porte et de l'Égypte. Ce qui n'a pas empêché Sa Seigneurie, au cours de la conversation et à plusieurs reprises, de déclarer que le traité de 1890 plaçait la vallée du Haut-Nil dans la sphère d'influence anglaise. C'est Morel Bey qui m'a communiqué confidentiellement les informations qui précèdent.

(1) L'arrangement franco-congolais qui figure plus haut sous le n° 217.

220.

M. Dumaine, Chargé d'affaires de France à Bruxelles,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 36. *Bruxelles, 18 août 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 août; Dir. pol., 21 août.)

Le comte John d'Oultremont, Grand Maréchal du Palais, se trouvait hier en visite familière dans une maison où je l'ai rencontré. On l'a aussitôt questionné sur l'état d'esprit du Roi, qu'il n'avait quitté que depuis la conclusion de l'arrangement franco-congolais [1]. Comme, en cette saison, les occasions se présenteront rarement pour moi de recueillir quelques indications sur les dispositions du Souverain ou les impressions du haut personnel politique, je ne crois pas superflu de rapporter ce qu'en a dit M. d'Oultremont.

Après deux jours d'un très visible mécontentement, le Roi Léopold aurait surmonté sa déception pour ne plus envisager que les côtés satisfaisants de l'arrangement. « Il est certain, déclarait le Grand Maréchal, que si pour vous, messieurs les Français, la négociation aboutit de la façon la plus heureuse et constitue même pour M. Hanotaux un très grand succès, nous y trouvons, nous autres Belges, l'avantage d'être définitivement sortis d'une situation délicate et inquiétante. Les profits à tirer d'un Empire colonial ne compenseraient jamais l'inconvénient de relations difficiles ou tendues avec la France. Notre Congo est maintenant entouré de bonnes frontières ; il était grand temps de voir cesser toute cause de contestations. Au point de vue de l'exploitation du pays, on ne peut attendre de bons résultats que d'un concours mutuel des voisins. D'ailleurs, la Société du Haut-Congo représente des intérêts français autant que belges. Nos associés de Paris devront s'employer pour empêcher que le développement de la Compagnie ne soit entravé par le nouvel état de choses. A tout prendre, et quoiqu'il y ait eu un moment où nous pouvions prétendre à des concessions territoriales plus considérables que celles dont nous nous contentons aujourd'hui, il faut convenir qu'en se replaçant dans la situation d'il y a cinq ans, nous n'aurions pas espéré de traiter jamais dans d'aussi favorables conditions.

« Mais il n'en reste pas moins, reprenait-il, que, pour nos officiers et les agents qui ont créé tous les établissements et les postes de la rive droite du

[1] Du 14 août, ci-dessus reproduit sous le n° 217.

M'Bomou, il est fort dur d'avoir à abandonner une région acquise à si grands frais et au prix de tant d'efforts. »

Sur mon observation que, pourtant, on n'avait pas dû se faire d'illusions sur les protestations que soulèveraient tôt ou tard ces infiltrations vers le Nord, ni douter de la précarité d'une prise de possession aussi irrégulière, M. d'Oultremont a convenu que le zèle avait été excessif et l'ardeur un peu imprudente, mais il a insisté longuement sur la difficulté de faire accepter par le personnel actif de l'État indépendant le sacrifice qu'on en exige. Il semblait compter que, de notre côté, on ne presserait pas le mouvement d'occupation et que d'amples délais au moins seraient accordés pour procéder à l'évacuation.

Bien qu'il n'y ait pas lieu de penser que le lieutenant-colonel Monteil soit d'humeur à tant ménager l'amour-propre des agents congolais[1], je n'étais pas fondé à contredire à cet espoir.

M. d'Oultremont a fait ensuite une allusion à notre projet de détourner sur Loango, par la voie du Quiliou, le trafic du fleuve. Loango d'après lui ne se prêtera jamais à ce qu'on en attend, et il s'est efforcé d'établir que l'entreprise, d'après des données d'ingénieurs belges, n'avait aucune chance d'être menée à bonne fin ; tandis que, dût la construction du chemin de fer de Matadi à Léopoldville absorber 80 millions, il assurait que le rendement en serait toujours largement rémunérateur. On compte dès l'an prochain sur la mise en exploitation de 100 kilomètres, ce qui suffirait à démontrer aux capitaux belges les avantages certains de l'affaire.

En résumé, le Grand Maréchal reconnaît que l'arrangement du 14 de ce mois est de nature à nous donner une très flatteuse satisfaction ; du même coup, la France fait supprimer un traité dont elle avait pris ombrage et elle entre en possession et en jouissance de territoires où toute la plus dure besogne se trouve avoir été faite à son profit par les Belges. Mais il estime ou feint de croire que ces avantages ne se transformeront pas pour nous en profits matériels ; notre défaut d'initiative nous empêchera de tirer aucun parti des régions où nous allons nous substituer aux agents de l'État indépendant ; nos capitalistes, pas plus que nos négociants, ne voudront rien risquer au Congo, tandis que, dans sa pensée, ses compatriotes eussent sans doute obtenu tous les résultats que nous laisserons échapper.

L'intérêt que peuvent présenter ces appréciations tient à ce qu'elles reflètent, sinon les impressions personnelles du Roi, du moins celles de son entourage le plus intime. Quant à la presse belge, jusqu'à présent elle réserve ses jugements et se borne, au lieu de formuler son opinion, à reproduire celle des principaux journaux français. Il n'y a guère que la *Réforme* qui, conti-

(1) Voir les instructions du Commandant Monteil, ci-dessus n° 191.

nuant sa campagne contre les projets du Gouvernement, inscrive « la résistance énergique aux entreprises coloniales » parmi les principaux articles du programme progressiste aux prochaines élections. De plus, cette même feuille utilise les informations qu'elle a pu se procurer sur le projet de création d'une voie de communication entre Brazzaville et Loango pour alarmer dès à présent les actionnaires du futur chemin de fer de Matadi. Ainsi que Votre Excellence en jugera par la véhémence de l'article ci-joint [1], ce n'est pas à MM. Féron et Lorand que le public belge devra s'en prendre si plus tard il se plaint qu'on lui ait caché la vérité sur l'exacte situation des entreprises congolaises.

221.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 227. *Londres, 18 août 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 août; Dir. pol., 24 août.)

[Dépêche relative au récent séjour de Guillaume II en Angleterre, où l'Empereur a partagé son temps entre les régates et les exercices militaires et, « par son attitude à la fois martiale et courtoise, laissé la meilleure impression ».]

L'épisode le plus curieux et à coup sûr le plus inattendu de son séjour en Angleterre a été sa visite à l'Impératrice Eugénie. La veuve de Napoléon III, dont la résidence de Farnborough est située dans le village même d'Aldershot, ne l'avait pas provoquée. Elle avait même déclaré à son entourage qu'elle s'abstiendrait de faire sa promenade quotidienne en voiture pour n'avoir pas à rencontrer l'Empereur d'Allemagne. Mais celui-ci, au cours de la revue, lui a fait demander par l'entremise du Duc de Connaught si elle consentirait à le recevoir. L'entrevue a donc eu lieu. Guillaume II, qui portait l'uniforme de colonel anglais, s'est rendu à Farnborough avec leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse. Les Anglais ont applaudi à cette démarche, qui leur a paru noble et chevaleresque. Comme la plupart des actions en apparence les plus spontanées du jeune Empereur, il est permis de supposer qu'elle n'était pas exempte de calcul. Il était sûr, en prenant cette initiative, de faire sa cour à sa grand-mère, dont il connaît, comme tout le monde, la tendre affection pour l'ancienne Impératrice des Français.

P. S. — L'Impératrice Eugénie a été, paraît-il, très émue à la vue de l'Empereur allemand. Mais elle s'est promptement remise et l'Empereur s'est

[1] Non reproduit.

attaché à effacer cette impression en lui marquant la sympathie la plus respectueuse. Il lui a déclaré qu'il n'avait pas d'autre vue que le maintien de la paix et qu'aucun effort ne lui coûterait pour atteindre ce précieux résultat. Il l'a entretenue de son désir d'avoir avec la France les meilleures relations possibles et de son vœu qu'elles deviennent un jour assez amicales pour lui permettre d'aller à Paris. Il s'est beaucoup étendu aussi sur la vive satisfaction que lui avaient causée les fiançailles du Grand-Duc héritier de Russie avec une petite-fille de la Reine. Je tiens ces informations d'une source absolument sûre. La personne qui a bien voulu me les donner a ajouté : « Il a plu à Farnborough, comme à Osborne et à Aldershot ».

222.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 66. *Berlin, 18 août 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 août; Dir. pol., 4 septembre.)

La conclusion de l'accord franco-congolais [1], arrivant au moment même où l'on annonçait de divers côtés que les négociations étaient rompues et que l'arrivée du commandant Monteil sur le sol africain [2] devait être le prélude d'actes d'hostilité contre l'État indépendant, a fait une excellente impression en Allemagne. On s'est félicité de voir tout danger de guerre écarté dans des parages où les intérêts allemands auraient pu se trouver indirectement lésés et l'on a tenu compte à la France des efforts qu'elle avait faits pour résoudre pacifiquement les difficultés qui depuis deux ans tenaient en haleine les diplomates des deux pays.

Dès que la presse allemande a connu les termes mêmes de notre arrangement avec le roi Léopold, elle s'est empressée de ratifier ce premier jugement en s'attachant à faire ressortir la modération et la loyauté de notre conduite. « Il convient, dit la *Gazette de Voss*, de faire remarquer que la convention qui met fin au conflit franco-congolais est une œuvre qui fait le plus grand honneur au Ministre des Affaires étrangères de France. C'est un acte diplomatique dans la meilleure acception du mot, parce qu'il résout les questions pendantes sans laisser derrière lui aucune humiliation ni aucun regret de nature à troubler

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 217.
(2) Voir ci-dessus, à la date du 13 juillet, le n° 191.

l'avenir. » C'est la thèse que soutiennent la plupart des journaux. Ils considèrent que la victoire de la France est pleine et entière, que le roi Léopold se tire à son honneur des difficultés où son imprévoyance l'avait jeté et que l'Angleterre est la seule Puissance dont la défaite ne puisse faire aucun doute. « Le Souverain de l'État indépendant verra ainsi, dit le *Berliner Tageblatt*, que l'alliance de l'Angleterre ne peut lui procurer que préjudices et inimitiés et il apprendra que l'appui de la France et de l'Allemagne doit être beaucoup plus profitable à ses intérêts que l'amitié de la Grande-Bretagne. »

Cependant en examinant les stipulations de l'accord du 14 août, divers journaux feignent de ne pas trouver une précision suffisante à l'article 4 [1]. C'est ainsi que la *Gazette de Voss* se demande quel est le sort des territoires situés au nord et au sud de la ligne constituée par le 30e de longitude jusqu'au point où ce méridien rencontre le parallèle 5°30′, et par ce dernier parallèle jusqu'au Nil. Par l'abandon de la zone méridionale à l'État indépendant, la France ne reconnaîtrait-elle pas par là une partie des stipulations du traité du 12 mai, stipulations contre lesquelles elle n'a cessé de protester comme étant contraires au maintien du *statu quo* et aux droits du Sultan ? La Porte, qui a joint ses protestations à celles du Cabinet de Paris, ne serait-elle pas mécontente d'un accord obtenu au mépris de ses droits ?

C'est pour cette même raison, conclut l'organe précité, qu'il sera bien difficile à la France d'exercer une action directe sur ces provinces auxquelles le roi Léopold renonce, car elle risquerait de trouver réunies contre elle la Grande-Bretagne et la Porte.

En tout cas, la mauvaise humeur qu'ont partout suscitée en Allemagne les derniers actes de la politique coloniale de l'Angleterre se donne actuellement libre cours. On ne ménage pas au Cabinet de Londres les plus amers reproches. Peut-être serait-on assez désireux de voir le Gouvernement britannique chercher l'appui de l'Allemagne, qui ne le lui accorderait que contre de bonnes compensations. Mais l'état d'esprit que dénote la campagne actuelle m'a paru intéressant à signaler à Votre Excellence ; et c'est pourquoi j'ai l'honneur de lui transmettre ci-après la traduction des principaux passages d'un article que je trouve aujourd'hui même dans la *Gazette de la Croix*. Cet organe, qui n'est pas officieux, mais qui n'en jouit pas moins d'un très grand crédit dans toutes les questions de politique extérieure, s'exprime ainsi : « On peut facilement se rendre compte de la politique inaugurée récemment par l'Angleterre en Afrique. Par le traité du 15 novembre 1893 [2], elle nous cédait toute l'embouchure du Chari, en stipulant toutefois que nous ne pourrions pas étendre notre influence sur les territoires de Darfour, Kordofan et Bahr el

(1) Voir ci-dessus le n° 217.

(2) « Arrangement de délimitation entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne » signé à Berlin le 15 novembre 1893 (voir le tome X de la présente série, nos 434, etc.).

Ghazal. C'est alors qu'était conclu le traité du 12 mai dernier, qui accordait aux Belges toute la rive occidentale du Haut-Nil depuis le lac Albert et qui leur livrait à bail la province de Bahr el Ghazal. La Grande-Bretagne croyait ainsi s'être ménagé les deux avantages suivants :

« 1° Empêcher tout contact dans le Soudan entre les possessions britanniques et les possessions françaises, voisinage qu'elle considérait comme incommode.

« 2° Susciter des ennemis nouveaux et puissants aux Mahdistes.

« Si l'on ajoute qu'en même temps les Italiens s'emparaient de Kassala [1], dont on leur défendait l'accès depuis plusieurs années, on peut avancer en toute sécurité que cette prise de possession s'est effectuée avec l'autorisation de l'Angleterre, sinon même en vertu d'accord formel. L'idée de se créer ainsi trois alliés dans ces territoires dangereux et si éloignés de la mer, était belle; mais, en peu de mois, elle a été réduite complètement à néant. Tout d'abord la faiblesse de l'Angleterre ressort suffisamment des conventions qu'elle a conclues. Elle a assisté avec la plus grande impassibilité aux défaites de ses troupes par les Mahdistes et, comme elle sent l'absolue nécessité de reprendre une action plus soutenue dans le Soudan, elle fait appel aux petits et aux grands États coloniaux. Mais aussitôt la France a fait son apparition. Le traité anglo-allemand du 15 novembre a été déchiré : la France prenait à l'Allemagne les pays situés à l'est de l'embouchure du Chari, et l'Allemagne devait encore se montrer satisfaite, en raison de la situation défavorable où elle se trouvait alors. Maintenant la France a détruit les stipulations concertées entre Londres et Bruxelles, ce qui a fait clairement comprendre à la Belgique le peu de valeur des traités signés avec l'Angleterre seule. La Grande-Bretagne n'a plus que la seconde place en Afrique, la France en est devenue la première Puissance coloniale, celle enfin qui donne le ton. Quel changement ! Lorsqu'en 1883 l'Allemagne voulait s'emparer de quelques territoires dans le sud-ouest de l'Afrique, elle se heurtait alors aux protestations de l'Angleterre. La France a pu depuis bouleverser tous ces traités et plans sans trouver aucune résistance sérieuse... Le prestige de l'Angleterre s'est fortement amoindri...; aujourd'hui du reste, il est avéré que cette Puissance ne nous servirait plus à rien. Depuis 1885, elle nous a souvent dédaignés et s'est trouvée sur notre route. Elle nous a toujours nui et repoussés... C'est pourquoi nous n'aurions pas dû hésiter à lui demander de légitimes satisfactions pour les dommages qui étaient résultés pour nous de l'accord du 12 mai. »

Je m'étais abstenu de parler au Secrétaire d'État des Affaires étrangères de notre récente convention avec l'État du Congo, afin de marquer que nous l'avions négociée et conclue sans le concours de l'Allemagne. Dans notre der-

(1) Voir ci-dessus, n° 199.

nière entrevue de mardi dernier, le baron de Rotenhan a rompu ce silence. « Vous devez être satisfait de votre accord avec le roi Léopold. Que reste-t-il maintenant de l'arrangement anglo-congolais ? Rien. » Je me bornai à lui répondre que tel était bien le bilan de cette opération, et je passai sans affectation à un autre sujet.

223.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 213. *Berlin, 20 août 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 août; Dir. pol., 4 septembre.)

Malgré les maladresses que sa nouvelle direction a commises en étalant au grand jour la mésintelligence qui existe entre le comte de Caprivi et M. Miquel, en dépit des démentis des deux rivaux, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* n'en est pas moins restée l'organe officieux par excellence de la Chancellerie impériale. Il convient, dès lors, d'attacher une certaine importance à un article qui a paru hier dans ce journal sur les relations réciproques de l'Allemagne et de la France.

Cet article, dont j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence une traduction littérale [1], rappelle d'un ton grave et solennel diverses manifestations de détente qui se seraient produites des deux côtés des Vosges dans ces derniers temps, sur le terrain colonial, à Cameroun et au Congo, et, dans le domaine financier, à l'égard de la Grèce [2]. L'Empereur d'Allemagne a, paraît-il, saisi toutes les occasions de prouver les bonnes dispositions dont il est animé à l'égard du Gouvernement de la République et de la nation française.

Il y a quelques jours, la *Gazette de Cologne* précisait davantage : elle rappelait la dépêche à Mme Carnot, la grâce des détenus de Glatz [3] et jusqu'à la visite de Guillaume II à l'Impératrice Eugénie [4], sans se préoccuper de démontrer en quoi ce dernier acte pouvait être une satisfaction pour le Gouvernement ou pour le peuple français. Je l'attribue, quant à moi, à la curiosité naturelle de ce jeune Souverain, qui aime aussi à se rattacher aux événements antérieurs à son avènement.

[1] Non reproduite.

[2] L'Allemagne cherchait alors à se concerter avec la France pour obtenir le règlement de la dette hellénique.

[3] A l'occasion de la mort du Président de la République (voir ci-dessus, n°s 183).

[4] Le 14 août (voir ci-dessus, n° 221).

Quoi qu'il en soit, l'entrevue de Farnborough n'a pas causé en France la mauvaise impression que j'appréhendais. L'opinion, dans sa volonté présente de tout prendre en bonne part, n'a voulu voir dans la démarche de l'Empereur d'Allemagne auprès de la veuve de Napoléon III qu'un procédé courtois et délicat, presque un hommage rendu à la France. Et la circonstance que Guillaume II portait ce jour-là l'uniforme anglais a été envisagée comme une preuve de tact et de bon goût, à laquelle nous avions le devoir d'être sensibles.

C'est le jugement que la feuille rhénane nous avait elle-même dicté en termes assez rudes. Voyant que nous n'avons pas protesté, la Chancellerie impériale insiste. Elle veut sceller notre prétendue réconciliation. La presse allemande ne s'y trompe pas. En reproduisant ce matin la note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le *Berliner Tageblatt* la fait suivre de ce commentaire :

« L'article qui émane de l'officine sacro-sainte de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* semble être un appel direct adressé au Gouvernement et au peuple français par les cercles dirigeants de l'Allemagne. Il reste à observer si la France serrera la main pacifique qui lui est tendue par l'Allemagne. »

S'il m'est permis de me prononcer sur cette question de politique générale, le moment ne me semble pas venu de répondre aux avances qui nous sont faites. Remarquons que celles-ci sont tout extérieures et ne constituent, en réalité, que des hors-d'œuvre. Quand la Chancellerie impériale nous a offert de combiner notre action, ça été, non par obligeante sympathie, mais pour hâter ou faciliter ses propres succès. Témoin l'affaire du Congo où le Gouvernement allemand est rentré sous sa tente le jour où il a eu tiré son épingle du jeu, en grande partie à la faveur de l'accord qui s'était établi entre nous,

Notre programme est donc, selon moi, après comme avant toutes ces caresses. de poursuivre notre chemin d'un pas allègre, en nous abstenant des fréquentations douteuses, qui pourraient nous aliéner des amitiés autrement précieuses. Sans doute, la Russie ne verrait pas de mauvais œil, en ce moment, s'accentuer légèrement l'amélioration de nos rapports avec l'Allemagne ; ce serait un gage du maintien de la paix, qui est l'objectif essentiel de la politique du Tsar, comme me le disait tout récemment encore M. Tcharykoff, très avisé et très sympathique à la France Conseiller de l'ambassade de Russie à Berlin. Mais l'on épie certainement de Saint-Pétersbourg l'accueil que nous ferions aux coquetteries de l'Allemagne. Le comte Münster, de passage à Berlin, me racontait ce matin que le baron de Mohrenheim a été fort agacé du bon effet produit par la libération des détenus de Glatz : « A-t-on jamais vu, aurait-il dit aux funérailles du Président Carnot, faire tant d'embarras et de tapage autour de la grâce de deux *chenapans* » ?

Je ne garantis pas, bien entendu, ce propos, surtout dans les termes inconvenants qui précèdent. Mais il a, au fond, quelque vraisemblance et, ne fût-ce

que pour ne pas inquiéter les Russes, nous devons être très circonspects et réservés vis-à-vis des Allemands.

Profiter, sans les rechercher ni les provoquer, des occasions où notre intérêt nous engagerait à marcher d'accord avec les Allemands, tout en gardant, comme dans les affaires du Congo et de la Grèce, l'indépendance de notre politique; apporter, dans nos rapports quotidiens, de la bonne humeur et de l'esprit de conciliation; en un mot ne pas laisser, de notre fait, s'établir entre les deux pays une atmosphère surchauffée permettant à un incendie de s'allumer d'une simple étincelle, tel est le rôle auquel je bornerais volontiers, comme depuis tantôt huit ans, toute mon ambition.

224.

M. Defrance, Chargé d'affaires de France à Madrid,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 99. *Madrid, 21 août 1894, 10 h. 30, soir.*

(*Reçu :* le 22, 2 h., matin.)

Le Gouvernement espagnol a envoyé le croiseur *Isla de Luzon* à Mazagan, le croiseur *Reina Regente* à Tanger et un autre bâtiment sur la côte du Riff[1].

En me demandant de vous transmettre cette information, M. Moret m'a dit qu'il était très préoccupé des événements du Maroc, mais qu'il espérait encore que le mouvement pourrait être localisé. Il m'a prié de vous faire part de son désir de n'agir le cas échéant, que de concert avec les autres Puissances et en particulier avec la France. Il a ajouté que, si le Gouvernement de la République croyait devoir donner des instructions spéciales aux commandants des navires français, il serait tout disposé à s'entendre avec nous pour donner des instructions analogues aux commandants des bâtiments espagnols[2].

(1) L'Angleterre et l'Italie, en prévision des troubles que laissait craindre l'avènement du nouveau Sultan, envoyaient de leur côté des bâtiments de guerre à Tanger pour protéger leurs nationaux.

(2) En réponse, M. Hanotaux faisait savoir aux agents français à Madrid et à Tanger (2 août) que le croiseur *Forbin* allait se rendre sur la côte marocaine pour agir de concert avec les vaisseaux espagnols.

225.

M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière.

Vichy, 21 août 1894.

Nous avons bien vivement regretté, Mme Bourée et moi, d'avoir manqué votre visite ce matin, et comme je ne veux pas tarder à vous communiquer des renseignements qui vous intéresseront peut-être, je me décide à vous les écrire. Plus tard ils auraient perdu de leur actualité et je crains de ne pas vous rencontrer aussi tôt que je le souhaiterais.

Voici donc un résumé des impressions que j'ai recueillies à Bruxelles ou dont l'écho vient de me parvenir, depuis mon arrivée à Vichy, au sujet de l'arrangement du 14 août dernier [1].

Le Roi, après un moment fort dur, s'est résigné à la convention, mais un partie de son entourage et les *jeunes militaires* restent dans une disposition d'esprit très carrément hostile, où nous trouvons la mesure des sentiments qui se manifesteront au commandant Monteil quand il paraîtra dans le Haut-Oubangui. D'autres, plus maîtres d'eux, insinuent que la remise des postes demandera les plus grands ménagements à raison des efforts antérieurs produits pour leur organisation par ceux-là mêmes qui ont été appelés à les abandonner à « *l'ennemi* » (*sic*). On paraît d'ailleurs supposer que le délai imparti pour nous les remettre sera *très long;* que les officiers chargés d'en prendre possession agiront sans appareil militaire, un peu quand leurs collègues belges en jugeront le moment venu; que les instructions données au commandant Monteil lui prescrivent d'agir avec une extrême lenteur, afin que les esprits aigris aient le temps de s'habituer à l'idée de la retraite.

Plus loin de la cour, les officiers coloniaux ne se gênent pas pour qualifier de *brigandage* la pression décisive exercée par nous.

Les gens qui se mêlent de politique vont disant « qu'il faut s'attendre au rappel, ou tout au moins à l'affaiblissement considérable de l'effectif de notre expédition, qui n'a plus rien a faire dans le Haut-Oubangui et dont les forces s'emploieraient bien plus utilement au Soudan contre Samory » (ceci est une évidente inspiration de l'article des *Débats*); « qu'enfin nous sommes maintenant aux prises avec l'Angleterre, dont nous serons amenés à respecter forcément les injonctions ou les droits. Les Belges, ajoute-t-on, dans la partie du

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 217.

bassin du Nil qui leur est dévolue, ne sont que les mandataires de l'Angleterre ». Comme exemple de cette disposition sympathique à notre égard, en dépit de la *lettre* de la convention du 14 août qui reconnaît notre présence *en face* du Congo jusqu'au 30° méridien de Greenwich, voir la carte ci-jointe publiée dans le *Mouvement géographique* du 15.

Beernaert ne desserre pas les dents à propos de cette convention, qui paraît lui avoir été fort pénible, encore que ce n'ait pas été l'une de ses moindres habiletés que de s'être trouvé absent de Bruxelles au moment où il aurait dû forcément en conseiller au Roi l'acceptation.

Tous les gens mêlés aux affaires congolaises, tous, armée, société, finance, sont mécontents et l'on nous veut surtout mal de mort pour avoir amené la *dépréciation* des titres du chemin de fer. A cela les intérêts déçus ne se résignent pas.

[Manœuvres des porteurs de titres de la Compagnie du Haut-Congo.]

Mon collègue d'Angleterre, signataire du traité du 12 mai, n'a pas encore quitté Bruxelles et il m'a tout l'air de travailler de concert avec le Roi à mettre en pratique les règles de la cuisinière bourgeoise touchant l'art d'accommoder les restes ; et, comme je vous l'ai déjà fait entrevoir, je crois qu'il faut se défier de ce qui va sortir de cette collaboration suspecte, comme tout ce dans quoi le Roi est mêlé...

D'après quelques mots échappés à de jeunes attachés de la légation britannique, je ne serais, je vous l'avoue, nullement surpris d'apprendre un de ces jours qu'un détachement *purement congolais* se fût formé à Mohagi, eût descendu la vallée du Nil, fût devenu anglo-congolais à Lado pour n'être plus que franchement anglais dans les environs de Meschra ; ceci s'opérerait par une simple substitution des étendards portés par la colonne et l'arrivée, par les voies rapides, d'un « Lugard » ou d'un « Colvile » quelconque expédié de la côte orientale. Je me borne à vous soumettre ceci comme une simple supposition. Vous avez peut-être de bonnes raisons pour ne pas croire à la poursuite d'un tel plan et je le souhaite de tout mon cœur. Mais je serais bien étonné que des éventualités de cette nature n'eussent pas, à un moment donné, été examinées dans les entretiens du Roi avec les porte-parole du Gouvernement anglais [1].

A tout événement, ne seriez-vous pas d'avis que la situation, étant donné la défiance à l'égard du roi Léopold, est plus que jamais de saison et qu'il importe — quoi qu'en puissent dire les *Débats* — de ne pas retirer un homme au commandant Monteil, de ne retrancher quoi que ce soit à ses *libertés*, tant que l'horizon ne se sera pas complètement éclairci pour nous et que nous n'aurons pas occupé les positions qui, en consolidant le présent, doivent nous garantir l'avenir ?

[1] Cf. ci dessous (n° 233) la dépêche de Bruxelles du 3 septembre.

Pardonnez, mon cher Ministre, ce long verbiage et jetez-le au panier si vous le jugez hors de saison. Mais voyez-y surtout mon vif désir de vous servir utilement en vous renseignant exactement et de vous témoigner par là mon plus cordial dévouement.

P. S. — Excusez la forme hideuse de cette note écrite au Casino, au milieu du hourvari qui m'entoure. J'ai eu toutes les peines du monde à ne pas perdre le fil de mes idées.

226.

Note de M. Chefneux sur un entretien avec le Khédive [1].

Genève, 24 août 1894.

[Le Khédive remercie M. Chefneux des renseignements qu'il a songé à lui apporter sur l'Abyssinie, « ce pays si près du sien par son histoire et ses frontières » et sur son Souverain, Ménélik.]

Le Khédive me questionna alors longuement sur les vues et les intentions de l'Empéreur au sujet de son extension territoriale, sur ses moyens d'action, sa force armée, ses relations avec les Mahdistes et ses sentiments à leur égard ; sur la possibilité d'une action commune, enfin sur le caractère particulier de Ménélik.

Je rassurai Son Altesse sur toutes les questions et lui donnai l'assurance que l'Empereur ne convoitait aucune conquête nouvelle : son seul but étant la reconstitution de l'ancien Empire d'Éthiopie ; il a pris pour base de ses prétentions territoriales les frontières telles que les chroniques religieuses du pays les établissent par l'énumération des églises et monastères chrétiens existant avant l'invasion des Grague.

L'Empereur n'a aucune prétention sur les territoires qui n'ont jamais été chrétiens, et actuellement ces territoires sont à peu près tous sous sa domination.

(1) M. Chefneux était un négociant français établi depuis une douzaine d'années en Abyssinie et qui, s'étant acquis la confiance de Ménélik, avait été employé par le Négus à ses relations avec l'Europe et particulièrement avec la France (voir le t. IX de la présente série, n° 119, et le t. X, n° 260). Le Khédive, au cours de son séjour à Genève, l'ayant reçu en audience privée, M. Chefneux lui avait exposé l'œuvre que poursuivait le Souverain éthiopien et les obstacles qu'il rencontrait du côté de l'Italie et de l'Angleterre. « Tout ce que vous dites me rend l'Empereur bien sympathique » avait dit le Khédive. « La similitude de nos situations, celle de nos deux pays, si rapprochés, avec leurs mêmes intérêts et leurs mêmes ennemis, me font désirer vivement d'entrer en relations avec l'Empereur, d'une façon toute personnelle d'abord (pour les raisons que vous comprenez) ; ensuite, nous verrons ce que l'avenir nous réservera. »

C'est en vertu de ce principe que l'Empereur a occupé Harrar dès 1887; mais il n'a aucune prétention sur Massaouah et Kassala, que les Empereurs d'Éthiopie ont toujours considérés comme territoires égyptiens, non plus que sur la vallée proprement dite du Nil.

– « Et que compte faire l'Empereur en présence de la situation que lui ont faite les Italiens ? »

– « Il continue à protester, lui aussi, de son droit à l'existence et s'applique a prouver par des actes qu'il existe, non pas comme « African chief », mais comme Empereur indépendant d'Éthiopie.

« J'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Altesse quelques-unes des améliorations que l'Empereur s'est efforcé d'apporter à son pays. Nous espérons que l'Europe n'y sera pas insensible. Enfin, comme couronnement à toutes les manifestations de progrès et de réelle civilisation, l'Empereur vient de décréter la continuation d'un chemin de fer qui, partant de Djibouti, traversera tous ses États, touchant à Harrar, Entotto, Kaffa pour se prolonger jusqu'au Nil, dès que l'Égypte aura pu reprendre possession de ses anciennes provinces du Haut-Nil [1]. »

Je profitai de l'occasion pour solliciter du Khédive l'appui éventuel de l'Égypte pour ce projet.

Ce projet de chemin de fer enthousiasma Son Altesse, qui se plut à développer elle-même toute l'importance qu'une semblable entreprise était appelée à avoir au point de vue de l'avenir de la région.

« Mais, me dit-il, la construction de ce chemin de fer est plus importante encore pour les intérêts de l'Égypte que pour ceux de l'Éthiopie, et vraiment nous ne pouvons pas rester indifférents devant ce projet, qui doit avoir pour nous de telles conséquences. Cela pourrait être notre délivrance. »

Puis Son Altesse, qui me paraît posséder parfaitement sa carte d'Afrique, refit elle-même le tracé du chemin de fer partant de Djibouti touchant à Harrar, centre commercial important; puis, suivant à peu près toujours le 9e degré de latitude pour traverser l'Abyssinie par les plateaux Gallas, de moyenne altitude et facilement accessibles, et déboucher dans la vallée du Nil à peu près à Fachoda en face du Bahr el Ghazal.

— « Mais les Anglais, que vont-ils dire de cela? Ce sera pour eux une véritable bombe (*sic*)... Et le Gouvernement français, que pense-t-il de vos projets ? Vous aide-t-il ? Quelles sont ses intentions sur l'Éthiopie et l'Égypte ? »

— « Le Gouvernement français ne peut que donner tout son appui moral à l'Empereur Ménélik dans cette lutte pour sa liberté; il le lui prouve en toute

[1] Le 9 mars 1894, Ménélik avait accordé à M. Ilg, ingénieur suisse, l'autorisation de constituer sous le nom de « Compagnie impériale d'Éthiopie » une compagnie ayant pour objet la construction et l'exploitation de ce chemin de fer.

occasion, et quant à sa politique dans cette région, il me semble qu'il ne saurait en avoir d'autre : l'Égypte aux Égyptiens, l'Éthiopie aux Éthiopiens. »

Avant de m'autoriser à me retirer (il était 10 heures), Son Altesse m'autorisa, en quelques recommandations confidentielles, à faire part à l'Empereur de notre entretien et de lui exprimer le vif désir qu'il avait d'entrer en relations avec lui. Il me demanda ensuite de le tenir au courant de tout comme « un ami », et je pris congé de Son Altesse après avoir convenu avec son secrétaire et conseiller Rouiller Bey d'un mode de correspondance entre les deux Souverains à l'abri des indiscrétions.

227.

M. Souhart, Chargé d'affaires de France à Tanger,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. 124. *Tanger, 24 août 1894, 7 h. 15, soir.*

(*Reçu :* le 25, 2 h., matin.)

Ma dépêche politique 106 du 22 courant[1] et qui doit arriver après-demain à Paris a rendu compte à Votre Excellence des difficultés rencontrées par notre Vice-Consul à Fez pour son exequatur et sa reconnaissance par les autorités locales. Depuis, je viens de recevoir à ce sujet, par l'intermédiaire de Si Mohammed Torrès, avec prière de la transmettre, une lettre adressée au Président de la République française par le Sultan. Dans ce document, qui m'a été remis ouvert pour que je puisse en prendre connaissance, Abd-el-Aziz demande le retrait de notre agent à Fez, prétextant que, lorsque cette innovation a été connue par la population, elle y a excité un grand émoi, les gens sérieux disant que l'établissement de consuls à Fez, bien qu'admis par les traités, n'avait jamais été mis à exécution, en raison des dommages qui en seraient résultés et des complications à craindre ; que le moment n'est pas favorable, eu égard au commencement du règne et que, d'ailleurs, le Maghzen n'a jamais reconnu le négociant (allusion au Vice-Consul anglais) placé par d'autres comme agent à Fez.

En même temps une lettre analogue, adressée à tous les souverains repré-

(1) La substance de cette dépêche est suffisamment indiquée ici. Pour rendre plus efficace la protection dont il couvrait ses sujets algériens au Maroc, le Gouvernement français avait décidé d'établir à Fez un agent de carrière et il venait d'y envoyer M. de Marcilly à titre de Vice-Consul. Mais, désireux de rester à l'écart de toute influence européenne, le Maghzen s'était opposé à cette nomination et avait refusé d'entrer en rapports avec cet agent.

sentés au Maroc, a été remise à leurs représentants à Tanger; le Sultan y sollicite leurs bons offices pour faire revenir la France sur sa décision et leur demande de ne pas imiter son exemple.

Cette démarche, que le Ministre allemand, a devant moi, ce matin, traitée de ridicule, indique suffisamment l'orientation nouvelle que Ba Ahmed prétend donner à la politique marocaine en voulant isoler le Maghzen, encore plus que par le passé, de tout ce qui est européen.

Je crois pouvoir affirmer à Votre Excellence que M. de Marcilly, à part quelques avanies possibles, qui seraient fomentées par le Maghzen lui-même, ne court aucun risque à Fez, et ma conviction est partagée par le Ministre anglais, également intéressé dans l'affaire.

M. Souhart estime qu' « avec de la patience et de la fermeté, nous arriverons à faire accepter notre agent ».

228.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 220. *Berlin, 27 août 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 août; Dir. pol., 4 septembre.)

Le Consul général d'Allemagne au Caire, M. de Heyking, est en ce moment de passage à Berlin. Mais n'étant pas en relations de visite avec lui, je me vois à regret dans l'impossibilité de juger dans quelle mesure on l'encourage ou le modère, à la Wilhelmstrasse, dans ses velléités de résistance à l'omnipotence des Anglais en Égypte (1).

Un entretien que j'ai eu avant-hier avec le Chancelier de l'Empire m'a fourni, du moins, l'occasion de remplir plus complètement que je n'aurais osé l'espérer, les instructions que Votre Excellence m'a données par dépêche du 13 août dernier (2).

(1) Sur M. de Heyking, Consul général d'Allemagne au Caire, voir les lettres à lui adressées en juillet 1894 (*Die Grosse Politik*, VIII, n°s 1851, 1853). Dans une dépêche du 27 juillet (n° 195), M. Herbette rapportait un propos de M. de Rotenhan relatif à cet agent : « Il ne demande qu'à aller de l'avant; il n'est pas, comme son prédécesseur, d'une déférence systématique pour les Anglais, et je crois qu'il n'a pas tort. »

(2) Le 13 août, le Ministre écrivait à M. Herbette, (D. n° 327), : « Je vous laisse le soin d'apprécier s'il conviendrait à l'occasion, et sous la forme que vous jugeriez opportune, de prendre acte auprès du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères des indications qu'il vous a lui-même données touchant la nouvelle ligne de conduite que l'agent allemand en Égypte paraît être autorisé à suivre »

Le général de Caprivi, qui causait avec plus d'abandon que d'ordinaire, m'exprima sans hyperbole le plaisir qu'il avait ressenti, « dans notre intérêt comme dans celui de l'Allemagne », du succès de notre double négociation avec l'État du Congo. Derrière le roi Léopold étaient les Anglais, me dit-il en substance, et le moment était venu de mettre obstacle à leur insatiable ambition sur le terrain colonial.

— « Ils ont été très utilement ramenés au sentiment des réalités », répliquai-je sans prendre de détour, « grâce à votre attitude dans l'affaire congolaise et aussi à celle de votre nouvel agent en Égypte. Le comte Leyden (1) était un complaisant de Lord Cromer. Les Anglais en avaient conclu que vous leur laissiez carte blanche. Ce sont gens pratiques, audacieux et persévérants quand leurs rivaux sont faibles ou mous ; prudents, circonspects et conciliants, si on leur montre les dents. »

— « Vous avez déjà fait cette remarque au baron Marschall, et je ne suis pas loin de la trouver fondée. M. de Heyking ne se laissera pas circonvenir au Caire, et nous lui en saurons gré. »

Voyant que la conversation s'engageait bien, je repris le thème qui a été approuvé par votre prédécesseur dans sa dépêche du 14 décembre dernier n° 439 (2). Après avoir exposé que les Anglais sont maîtres du canal de Suez par l'occupation militaire de l'Égypte et par leur mainmise sur les grandes administrations du pays, je fis ressortir le danger qui existe, pour toutes les Puissances coloniales, d'être coupées, sur un ordre venu de Londres, de toute communication avec leurs possessions lointaines.

— « Croyez-vous, me répondit le Chancelier, que les quelques milliers d'hommes que l'Angleterre entretient en Égypte puissent la rendre maîtresse du canal en temps de guerre ? »

— « Comment en douter, repris-je, puisqu'elle préfère le possessoire armé à la neutralisation pacifique du canal de Suez ? N'a-t-elle pas ajourné la mise en vigueur de la convention qui garantirait, en tout temps et pour tout le monde, le libre passage de ce détroit, lequel, pour être artificiel, ne devrait pas être moins ouvert que celui de Gibraltar ? Et cela, sous quel prétexte ? Par la prétendue crainte d'une nouvelle insurrection d'un Arabi quelconque ! Mais les grandes Puissances ne pourraient-elles pas se mettre d'accord pour désigner d'avance la petite Puissance qui serait chargée de rétablir l'ordre, à supposer qu'il fût troublé dans l'avenir. Or, cette éventualité est bien improbable après la leçon que les fellahs reçoivent depuis douze ans. »

(1) Ancien agent allemand au Caire.

(2) Il y a ici une erreur de date et de numéro. C'est à la date du 12 décembre et sous le n° 437 que figure la minute d'une dépêche du Ministre des Affaires étrangères approuvant le langage tenu par M. Herbette à Sir Ed. Malet au sujet de l'Égypte. Voir sur cet entretien la dépêche du 2 décembre 1893, reproduite au t. X de la présente série, n° 458. La dépêche de Paris n° 439 est du 13 décembre et a trait aux affaires d'Hawaï.

— « Mais quelle petite Puissance accepterait un pareil mandat ? »

— « Pourquoi ne serait-ce point la Hollande, qui est intéressée, pour ses colonies, à la liberté du canal de Suez. Au besoin, on pourrait stipuler à son profit une indemnité pour les dépenses qui lui incomberaient de ce chef. »

— « Cette dernière considération la déciderait peut-être », dit en riant le Chancelier, et je laissai dériver la conversation.

Je n'ai pas l'illusion d'avoir converti le comte de Caprivi à poursuivre à bref délai la libération de l'Égypte, mais j'ai le sentiment très net que cette question l'intéresse et qu'elle se pose dans son esprit désavantageusement pour les Anglais. C'est un progrès.

229.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Monbel, Ministre de France à Tanger.

D. 128. *Paris, 28 août 1894.*

[Le Ministre donne des instructions au nouveau Ministre à Tanger au moment de son départ.]

J'ai à peine besoin de rappeler que les plus considérables de nos intérêts au Maroc se rattachent à l'existence d'une frontière commune avec l'Algérie. Les similitudes de race et de religion qui créent à la population marocaine tant d'affinités avec nos sujets indigènes; le fait, également, que les limites entre l'Algérie et l'Empire chérifien sont restées incertaines en partie, et principalement vers le sud, nous obligent, en vue de notre propre sécurité, dans le présent et dans l'avenir, à nous préoccuper de tout ce qui peut troubler l'ordre chez nos voisins, ou, *a fortiori,* menacer l'indépendance politique du Maroc.

A ce titre, nous devons désirer que rien ne vienne modifier un état de choses qui ne saurait être mis en question sans soulever des problèmes dont il est superflu de signaler la gravité.

Nous devons nous féliciter de ce que les Puissances qui ont également des intérêts spéciaux au Maroc, et notamment l'Espagne et l'Angleterre, paraissent se montrer, quoique à des degrés différents sans doute et pour d'autres motifs, favorables également au maintien du *statu quo.*

Les trois Gouvernements ont pu ainsi, malgré des rivalités plus ou moins latentes, adopter une ligne de conduite assez analogue, surtout dans les récentes périodes de crise. C'est ainsi qu'elles semblent réussir, en ce moment

même, à s'accorder pour conjurer les difficultés qui entourent l'avènement au trône du jeune Sultan Abd-el-Aziz.

Il vous appartiendra, en ce qui vous concerne, de contribuer à maintenir et à développer chez les représentants des Puissances des tendances qui ont ainsi un objet commun et limité; je m'appliquerai, de mon côté, à agir dans le même sens auprès des cabinets de Madrid et de Londres.

Vous vous attacherez notamment à continuer les relations amicales entretenues par votre prédécesseur avec la légation d'Espagne, où l'on ne saurait avoir oublié la part que nous avons si loyalement prise au règlement des difficultés suscitées par l'incident de Melilla [1].

Vous devrez également laisser voir au Ministre de Sa Majesté britannique que nous savons tenir compte du désir que nous a marqué le Cabinet de Londres, à diverses reprises, dans ces derniers temps d'agir d'accord avec nous. Mais le prix qu'il convient d'attacher à maintenir ces bons rapports ne saurait nous faire perdre de vue la nécessité de surveiller avec une attention particulière et une constante vigilance l'action de votre collègue d'Angleterre et d'observer avec soin l'attitude du Ministre de la Reine régente.

Cette recommandation me paraît d'autant plus justifiée que, durant les pourparlers auxquels ont donné lieu entre les Gouvernements le conflit de Melilla et la succession de Moulay Hassan, nous avons pu recueillir divers indices d'après lesquels la ligne de conduite des cabinets de Londres et de Madrid aurait été, à certains moments, moins strictement que la nôtre, déterminée par le désir d'affirmer entre les trois Puissances un accord invariable et sans arrière-pensée. Il a pu paraître, dans cet ordre d'idées, que l'influence exercée par le cabinet de Rome notamment avait provoqué certaines hésitations momentanées, et ce fait doit appeler votre discrète vigilance sur les démarches de votre collègue d'Italie.

S'il importe que les représentants des Puissances à Tanger soient persuadés de la sincérité avec laquelle nous nous employons au maintien du *statu quo*, il est au moins aussi nécessaire que la même conviction s'impose au jeune Empereur et à ceux dont les conseils dirigent les débuts de son règne. Il n'y a d'ailleurs rien à ajouter aujourd'hui à ce que M. Ribot exprimait avec tant de force à ce sujet dans les instructions qu'il donnait le 31 août 1892 au comte d'Aubigny [2].

Vous ne négligerez donc aucun moyen d'inspirer au Sultan et au Maghzen une absolue confiance dans la loyauté de nos intentions et dans le désintéressement avec lequel nous entendons lui conserver notre concours pour main-

(1) Voir le t. X de la présente série.

(2) Dans ces instructions, qui n'ont pas été reproduites, M. Ribot s'exprimait en termes semblables au sujet de la politique marocaine de la France.

tenir l'autorité du Souverain, son indépendance politique et l'intégrité du territoire dont nous lui reconnaissons la légitime possession.

Nous surveillerons, à ce titre, comme le fera le Gouvernement marocain de son côté, les tentatives persévérantes de certains groupes anglais pour créer des établissements plus ou moins importants vers le sud-ouest du littoral marocain [1].

En ce qui touche les oasis du Touat, du Gourara et du Tidikelt, je ne puis que me référer à la correspondance échangée entre le Département des Affaires étrangères et votre légation, et plus spécialement à la dépêche précitée qui a déterminé les instructions générales du comte d'Aubigny [2]. Vous aurez, à l'occasion, sans provoquer ni accepter de discussion, à rappeler verbalement que nos vues sont restées invariables à ce sujet. Le Gouvernement marocain les connaît et j'ai tout lieu d'espérer qu'il ne cherchera pas à soulever un débat auquel nous nous refuserions péremptoirement.

Au surplus, les préoccupations que cause au Maghzen l'attitude d'une partie des tribus auront sans doute pour résultat de l'empêcher de soulever des questions d'intérêt secondaire et de le déterminer à ajourner, tout au moins, l'examen de certaines affaires pendantes. C'est ainsi que restera vraisemblablement interrompue l'étude entreprise au sujet de la suppression des missions militaires étrangères [3] et de la réorganisation de la nôtre sur des bases nouvelles. Ce dernier projet, qui était, croyons-nous, en quelque sorte personnel à Moulay Hassan, ne sera probablement pas repris et il ne nous restera qu'à veiller au strict maintien et à la consolidation de l'état actuel des choses, qui nous paraît le plus satisfaisant à cet égard.

[Relations de la légation avec le Gouvernement général de l'Algérie.]

230.

M. Defrance, Chargé d'affaires de France à Madrid,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 135. *Madrid, 28 août 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 août ; Dir. pol., 1er septembre.)

Le Ministre d'État m'a confirmé spontanément hier une nouvelle publiée dans les journaux du matin et d'après laquelle le Gouvernement marocain

(1) Au Cap Juby et au sud de ce cap (voir ci-dessus, n° 40, note).

(2) « Je n'estime pas, disait le Ministre dans ses instructions du 31 août 1892, au comte d'Aubigny, qu'il y ait lieu pour vous de discuter une question que nous ne considérons pas comme pendante entre le Maroc et nous. »

(3) Voir la dépêche de Tanger du 7 mai, ci-dessus reproduite sous le n° 100.

aurait adressé aux représentants des Puissances à Tanger une note relative au séjour des vice-consuls ou agents consulaires à Fez [1]. Il m'a dit que le Chargé d'affaires d'Espagne venait de lui faire savoir par le télégraphe que Si Mohammed Torrès avait transmis aux légations d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne et d'Autriche une communication identique pour les prier de ne pas user, actuellement et par crainte des complications qui en pourraient résulter, du droit conféré aux Puissances par le traité de Ouad-Ras d'installer des représentants consulaires à Fez [2]. M. de Galicia ajoutait qu'une note spéciale avait été adressée aux Ministres de France et d'Angleterre pour les prier de rappeler leurs agents déjà en fonctions. Le texte intégral de la première de ces communications est attendu demain au Ministère d'État.

M. Moret paraît très préoccupé de l'initiative que vient de prendre le Maghzen et qui, d'après ses propres expressions, lui semble « de nature à entraîner des complications plus graves que toutes celles qui se sont produites jusqu'ici au Maroc. L'Espagne, m'a-t-il dit, est dans une situation particulièrement délicate : nous avons notre récent traité, qui n'est pas appliqué et dont il nous est impossible de presser l'exécution dans les circonstances actuelles ; si maintenant on nous demande de renoncer, même à titre provisoire, à la concession qui nous a été faite par le traité de Ouad-Ras et dont les autres Puissances ont bénéficié, au sujet de l'installation des agents consulaires à Fez, nous allons nous trouver fort embarrassés : d'un côté, le maintien de notre droit peut entraîner de graves conséquences pour nous, qui avons de nombreuses questions en suspens et qui possédons des territoires sur la côte marocaine ; de l'autre, il nous est bien difficile de consentir à la demande qui nous est adressée et j'ignore l'accueil que réserverait l'opinion publique à une semblable attitude. Je vous avoue donc bien franchement que je ne sais absolument pas encore le parti que nous devons prendre. J'attends le texte officiel de la note qui m'est annoncée. En tout cas la question me paraît d'une gravité exceptionnelle et je ne ferai rien sans avoir consulté les autres Puissances ».

Le Ministre d'État a ajouté que le Sultan, ou plutôt ses conseillers, paraissaient décidés à suivre une politique absolument hostile à la pénétration de l'influence européenne. « En envoyant un agent de carrière à Fez [3], m'a dit M. Moret, la France a donné au Gouvernement marocain une occasion dont il s'est hâté de profiter. C'est très probablement lui qui a fait insulter dans les rues votre vice-consul pour appuyer la note qu'il était en train de rédiger

(1) Voir ci-dessus le n° 227.

(2) Par l'article 7 de la Convention signée le 25 mars 1867 à « Gualdras », l'Espagne avait obtenu pour son représentant au Maroc la faculté de résider à Fez ou sur le point qui conviendrait le mieux pour la protection de ses intérêts (Martens, *Nouveau recueil général*, XVI, 2e partie, p. 588).

(3) M. de Marcilly, nommé vice-consul à Fez le 1er mai 1894.

et il s'est empressé de lui donner ensuite toutes les réparations convenables. Si j'avais connu le projet du Gouvernement français, je me serais certainement permis de lui donner le conseil de n'envoyer à Fez qu'un agent commerçant. »

Au cours de la longue conversation que j'ai eue hier avec lui, le Ministre d'État est revenu à diverses reprises sur cette question et je crois devoir signaler d'une façon d'autant plus particulière à Votre Excellence les préoccupations très vives de M. Moret qu'il m'a paru considérer la nomination récente de notre agent à Fez comme la cause principale de la nouvelle attitude du Maghzen et qu'il se propose de consulter les divers Gouvernements intéressés, et en particulier le Gouvernement de la République, avant d'arrêter le sens de sa réponse à la communication qu'il attend de Tanger.

231.

M. Decrais, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 238. Déchiffrement. *Londres, 29 août 1894.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er septembre.)

Je vous ai fait connaître avant-hier par mon télégramme n° 159 (1) la substance des observations de Lord Kimberley touchant le discours de la Couronne (2). Ce qu'elles ont présenté de plus intéressant et ce qui mérite d'être mentionné, c'est la préoccupation affectée du Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères en ce qui concerne le Siam. Je dis affectée, parce qu'il n'a pas pu s'empêcher de reconnaître que la cause en était surtout dans les dispositions du Parlement ou plutôt d'un certain nombre de députés. Il m'a expliqué que ces députés eux-mêmes étaient constamment relancés, ainsi que le Gouvernement, par les hommes d'affaires intéressés dans le commerce de l'Angleterre avec le Siam. Le mécontentement de l'opinion est donc, de son aveu, limité à un groupe spécial de sujets britanniques. Je lui en ai fait la remarque et j'ai ajouté que nous n'y pouvions rien. Il n'en disconvient pas et ne formule aucun grief contre notre attitude. Il m'a même déclaré qu'au sujet de certains éclaircissements qu'il venait de vous demander par l'entremise de M. Phipps, votre réponse avait été fort satisfaisante. Mais son inquiétude n'en est pas moins vive. Il est troublé. Il tremble que quelque incident ne survienne qui amène

(1) Non reproduit.

(2) La Reine y faisait allusion aux affaires d'Afrique et du Siam en exprimant le désir de les voir régler et de voir également achever la délimitation de la zone neutre du Mékong.

des complications. Il sera délivré d'un lourd souci le jour où nous serons complètement d'accord avec le Siam (c'est-à-dire le jour où nous aurons évacué Chantaboun). Ce sera une bonne chose que nos commissaires et ceux de l'Angleterre se rencontrent aux lieux fixés sur le Mékong, en ce sens que cela montrera que la question a fait un pas, qu'on avance vers la solution. C'est cette solution que le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères attend avec impatience. Il a été jusqu'à me dire : « Je suis presque rassuré quant aux affaires d'Afrique. J'espère bien qu'elles s'arrangeront. Je le suis moins quant à celles du Siam. De ce côté-là, nous sommes toujours sur le qui-vive. L'opinion publique est calme en ce moment. Elle peut cesser de l'être et devenir plus exigeante ». J'ai répondu à Lord Kimberley : « En ce qui nous touche, la question est d'une extrême simplicité et j'ai peine à comprendre les préoccupations dont vous me faites part et dont, à ma grande surprise, j'ai trouvé la trace dans le message de la Reine. Nous avons fait un traité avec le Siam. Nous l'exécutons loyalement et nous tenons la main, comme c'est notre droit et notre devoir, à ce que le Gouvernement de Siam remplisse tous ses engagements. D'où peuvent donc venir vos craintes ? J'avoue que je ne le vois pas. Le *Livre Bleu* que vous venez de publier atteste à chaque page l'honnêteté et la sincérité de nos intentions ».

Cette nervosité du Gouvernement anglais s'explique par les raisons mêmes que m'a données Lord Kimberley. Il est évident que les négociants et les hommes d'État coloniaux cherchent à créer une agitation contre la France en lui attribuant le dessein d'entretenir les difficultés encore pendantes, au besoin de provoquer des incidents dans des vues de domination et de conquête. Lord Kimberley sait à quoi s'en tenir, je n'en doute pas, sur la valeur de ces imputations et sur la portée de ces manœuvres. Mais, je le répète, il affecte d'en être très ému. Aussi bien la question de Siam est une de celles qui n'ont pas porté bonheur à l'Angleterre et qui même ont gravement atteint le prestige de Lord Rosebery. Cela aussi est une des raisons et, non la moindre, du malaise et de l'impatience du Gouvernement anglais toutes les fois qu'elle est en cause.

P. S. — D'après une communication qui vient de m'être faite en confidence, M. de Bunsen, le nouveau représentant de l'Angleterre à Bangkok, a reçu des instructions qu'il a qualifiées de très raides. Il serait chargé de presser surtout la constitution de l'État tampon. J'ai d'autant plus lieu de croire à l'exactitude de cette information qu'elle correspond bien à la pensée qui a dicté le passage du discours royal.

232.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 223. *Berlin, 29 août 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 septembre; Dir. pol., 5 septembre.

Je viens d'avoir avec le baron Marschall, qui a repris avant-hier (au moment où le comte de Caprivi partait pour Carlsbad) la direction de l'office des Affaires étrangères, une longue et amicale conversation où nous avons passé en revue les incidents survenus en son absence.

Il m'a parlé d'abord de la grâce des détenus de Glatz et m'a félicité d'avoir obtenu de l'Empereur cette décision, dont l'effet a été « merveilleux » (1).

Son jugement personnel n'est pas favorable à l'attitude comminatoire que la Chancellerie impériale avait prise au début à l'égard de M. Tricoupis (2). Une rupture diplomatique laisserait à ce dernier toute liberté pour consommer la spoliation des prêteurs étrangers. Une dénonciation des traités de commerce ferait du tort à l'industrie allemande, sans profit pour les porteurs de valeurs helléniques; et, dût-elle achever la ruine du débiteur, en quoi la situation des créanciers en serait-elle améliorée ? Il n'y a, suivant le baron Marschall, qu'une ligne de conduite à suivre : maintenir l'accord entre les intéressés pour arriver à une transaction aussi satisfaisante que possible.

J'ai applaudi à ce programme tout en constatant qu'il est depuis longtemps celui du Comité français.

Notre Convention avec l'État du Congo (3) lui paraît excellente. « Que reste-t-il de l'arrangement anglo-congolais du 12 mai, m'a-t-il dit ? Des poteaux télégraphiques (4). C'est la première fois que l'Angleterre subit un pareil échec diplomatique. Vous voilà ses voisins dans les régions équatoriales de l'Afrique. A quand la délimitation ? Et de l'état-tampon en Asie (5), où en est la constitution ? »*

Je lui fis observer que nous avions été au plus pressé; que le reste suivrait

(1) Voir ci-dessus la dépêche du 3 juillet, reproduite sous le n° 183.

(2) La Chancellerie allemande avait songé à rompre les relations diplomatiques avec la Grèce pour obtenir le règlement de la dette hellénique. Voir ci-dessus n° 223.

(3) Du 14 août 1894.

(4) Allusion à l'article 5 de la convention concédant au Gouvernement anglais le droit d'établir des lignes télégraphiques sur le territoire neutre de l'État indépendant.

(5) Au Siam. (Voir ci-dessus, le n° 231.)

* Annotation du département : *Comme on devient curieux et pressant à Berlin!*

en son temps, sans hâte ni précipitation. « L'essentiel est de tenir les Anglais en bride. Vous l'avez compris vous-même dans vos instructions à M. de Heyking et je vous en fais tous mes compliments (1). »

Loin de protester, le baron Marschall donna par un sourire son assentiment à mon observation*.

Puis il passa à la Bulgarie, qui lui semble le seul point de l'Europe où il y ait quelques nuages. Mais tous les Gouvernements sont résolument acquis au désir d'éviter des complications de ce côté.

Il s'est montré très discret sur la guerre entre le Japon et la Chine, car il ne m'en a pas dit un mot. J'ai imité sa réserve.

Pour finir, il a constaté que je devais quitter Berlin bien convaincu des dispositions conciliantes de la Chancellerie impériale. « Vous avez eu ces jours derniers un léger mécompte à propos du maintien, pour une année encore, d'un « Kommandirt » à l'ambassade d'Allemagne à Paris (2). J'abrègerai ce délai, si je le puis. Quant à la suppression de l'emploi de second attaché militaire dans cette résidence, je la considère comme arrêtée en principe. C'est la désignation d'un attaché naval qui est délicate. » Je répondis qu'elle ne présentait selon moi aucune urgence de part ni d'autre et je pris congé du Secrétaire d'État des Affaires étrangères jusqu'au mois de novembre.

233.

M. Dumaine, Chargé d'affaires de France à Bruxelles,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 39. *Bruxelles, 3 septembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 septembre; Dir. pol., 5 septembre.)

J'ai revu le baron Goffinet dès son retour de Paris; il se montrait fort satisfait des facilités qu'il a trouvées pour mener sa mission à bonne fin (3) et de la franchise des explications qu'il a pu échanger tant avec Votre Excellence qu'avec M. le Ministre des Colonies. Bien qu'il vous ait, m'a-t-il assuré, très ouvertement parlé sur toutes les questions dont il m'entretenait, j'essaierai

(1) Voir ci-dessus (n° 228) la dépêche de Berlin du 27 août.

* Annotation du Département : *C'est beaucoup voir dans un sourire !*

(2) Les officiers de l'armée active détachés à l'ambassade à Paris étaient dits « commandés » à cette ambassade.

(3) A la suite de l'arrangement franco-congolais du 14 août, le baron Goffinet avait été chargé d'arrêter à Paris, avec les commissaires français, les mesures relatives à l'exécution de cet arrangement.

de reproduire les principaux points de sa conversation, ne serait-ce que pour vous fournir un moyen d'apprécier si ses opinions ne s'étaient pas légèrement modifiées après le compte rendu qu'il avait eu l'occasion de faire de son voyage, le jour même, à son Souverain.

Ce qui l'a surpris, je dirais presque peiné, c'est le soupçon que vous auriez exprimé, M. le Ministre, relativement à un accord secret, déjà conclu, ou en préparation, entre le Gouvernement du Congo et celui de la Reine Victoria. Loin de compter sur les Anglais, il affecte, au contraire, de s'inquiéter de la réserve extrême et de la très sensible froideur qu'il observe chez eux. Il a fallu prétend-il, le dénigrement systématique et l'opposition acharnée de certains politiciens avancés de Bruxelles, et spécialement des collaborateurs du journal la *Réforme*, pour faire suspecter le roi Léopold de manœuvres aussi tortueuses. Mais quand je lui eus rappelé que la divulgation du traité du 12 mai avait pourtant succédé de bien près à la rupture des pourparlers auxquels Votre Excellence a pris part, il est convenu que de fâcheuses apparences autorisaient, sans les justifier, les suppositions qu'il repousse maintenant avec tant d'énergie.

Son thème est que le colonel Colvile, à la tête de la troupe de 500 à 700 hommes dont il dispose à Ouadelaï, n'hésitera certainement pas à emprunter le territoire de l'annexe concédée à l'État indépendant pour gagner, par le plus court, le Bahr el Ghazal. « Nous serions ainsi délogés, dépossédés, frustrés du dernier avantage que nous gardions comme fiche de consolation, disait M. Goffinet, sans espoir de faire admettre nos protestations par le Cabinet de Londres, qui déclarerait simplement ne rien connaître de nos arrangements du 14 août. »

Et il partait de cette hypothèse pour indiquer que si, au lieu de limiter les Belges à ce 30e degré de longitude fixé par l'Acte de Berlin, la France leur avait accordé de prendre seulement deux ou trois degrés de plus à l'ouest*, c'était laisser au moins partiellement subsister l'arrangement à bail inventé par les Anglais, ce qui permettrait encore au roi Léopold de se prévaloir auprès du Gouvernement britannique d'une stipulation que, pour la satisfaction de notre amour-propre, nous avons tenu à trop complètement anéantir.

Il suggérait aussi qu'une très légère addition à l'article 4 (§ 1er) de la convention du 14 août [1] suffirait à améliorer beaucoup la position du Gouvernement du Congo vis-à-vis de l'Angleterre. Après ces mots : « L'État indépendant s'engage à renoncer à toute occupation et à n'exercer à l'avenir aucune action politique d'aucune sorte... », on n'aurait qu'à ajouter ce correctif : « *sauf du consentement et avec l'entière approbation de la France...* » pour en tirer, si besoin était, de précieux effets à l'encontre des visées britanniques.

*Annotation du Département : *Correction indiquée par M. Dumaine dans une lettre particulière adressée à M. Beau le 4 septembre 1894.*

[1] Voir ci-dessus n° 217 le texte de la convention.

Quelque objection que je lui fisse, M. Goffinet semblait ne pas désespérer d'obtenir que l'un ou l'autre de ces remaniements pût être introduit dans l'acte qu'il a signé avec vous. Il ne manquera pas, soit de plaider sa cause en octobre auprès de Votre Excellence, soit de tâcher d'y intéresser M. Delcassé, qui lui a fait espérer sa visite à Bruxelles vers le 25 de ce mois.

[M. Dumaine indique quelques autres points de détail sur lesquels le baron Goffinet souhaitait que le Gouvernement français apportât des ménagements à l'égard des Belges sur l'exécution de la convention.]

Enfin, pour ne rien omettre, j'ajouterai que le baron Goffinet s'attache actuellement à présenter comme de nulle importance la valeur navigable du M'Bomou, dont précédemment les géographes belges faisaient, pour les besoins de leur cause, un cours d'eau de premier ordre. Ce ne serait plus, d'après les données nouvelles, qu'une rivière à peine suffisante pour porter des pirogues, impraticable par la fréquence des rapides et en vue de l'utilisation de laquelle il serait tout à fait superflu de préparer un règlement compliqué de navigation. S'il n'était vraiment pareil qu'à la Senne à Bruxelles, au lieu d'être comme l'Escaut à Anvers, ainsi que le prétend M. Goffinet, l'observation serait fondée. Mais certaines cartes indiquent (d'après un renseignement que me fournit M. le capitaine Haillot) que le M'Bomou, avant de se confondre, à Yakoma, avec l'Ouellé-Oubangui, est subitement alimenté par une quinzaine d'affluents qui, sur un parcours d'au moins 100 kilomètres, transforment en un cours d'eau assez puissant ce qui n'est peut-être, en amont, qu'une très médiocre rivière.

J'aurais imparfaitement traduit les impressions dont M. Goffinet me faisait part dans cette conversation engagée par hasard, si je n'insistais encore sur la fréquence de ses déclarations concernant les heureux résultats qu'il espère d'une intime et loyale entente entre nos deux Gouvernements. Il souhaiterait que presque toutes nos entreprises, telle notamment la pose du fil télégraphique de 1.600 kilomètres qui reliera la région du Haut-Oubangui au Bas-Congo, fussent faites à frais communs, de manière à réduire pour les uns et les autres les charges excessives d'une mise en exploitation qu'il ne regarde comme devant être fructueuse que sous cette condition.

234.

Note du Ministre.

Entretien avec M. Phipps.

5 septembre 1894.

Il a ouvert la conversation en me disant que Lord Dufferin, dans l'entretien du [17] août [1], n'avait fait qu'indiquer d'une façon générale les vues du Gouvernement britannique; mais que lui, ayant vu récemment à Paris Lord Rosebery et ayant expliqué à celui-ci ce qu'il considérait comme *nos desiderata*, était en mesure de me donner des indications précises sur les conditions favorables que son Gouvernement désirait nous faire dès le début de la négociation.

Il a alors passé en revue les questions pendantes en Afrique :

1° *Indemnité de l'Ouganda.* Il m'a remis une note à ce sujet. Le Gouvernement anglais nous remettrait la somme réclamée par M. Casimir-Périer.

2° *Délimitation de Sierra Leone.* Le Gouvernement britannique la réglerait conformément à nos désirs, c'est-à-dire en suivant la ligne de partage des eaux à l'ouest du Niger.

3° *Affaire de Ouarina.* Il n'en serait plus question. (J'ai fait observer qu'elle était close depuis longtemps.)

4° *Affaire de Samoh.* Nos soldats auraient tué un des travailleurs nègres, sujets anglais, inoffensifs, mais qui faisaient une route sur territoire français. On nous demanderait une indemnité.

5° *Délimitation de l'hinterland du Dahomey.* On nous proposerait une frontière assurant l'hinterland du Dahomey jusqu'à Say et nous assurant le Mossi. Le projet de frontière est tracé sur une carte. M. Phipps insiste sur le fait que la compagnie du Niger a des traités en règle avec les chefs du Borgou et du Bourma.

6° *Ligne de Say à Barroua.* On nous demande d'infléchir cette ligne vers

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 218 dans le télégramme adressé le 17 août à M. Decrais.

le nord et l'on se fait fort de prouver que tout ce qui est inscrit dans la frontière tracée sur la carte appartient équitablement au Sokoto.

7° *Affaire Mizon*. Règlement sans réparation de part ni d'autre.

8° *Arrangement du 14 août* [1]. L'Angleterre y donnerait son adhésion.

En échange, on demande à la France la reconnaissance du traité de 1890 entre l'Angleterre et l'Allemagne[2], mais sous la réserve que les territoires égyptiens feraient retour au Khédive quand celui-ci serait en mesure d'exercer sur eux son autorité. Ce serait, en un mot, la clause de Kassala. On ajoute qu'on reconnaîtrait les droits souverains du Sultan.

J'ai discuté chacun de ces points. J'ai fait valoir le peu d'importance des concessions faites à la France. J'ai essayé de démontrer que, même en faisant abstraction de la question de reconnaissance par nous du traité de 1890, l'Angleterre nous demandait des concessions à peu près égales à celles qu'elle consentait à nous accorder. J'ai souligné l'impossibilité où nous étions d'adhérer notamment à la nouvelle ligne de Say à Barroua et à la renonciation au Bornou, à l'Adamaoua, etc. Sur tous ces points l'Angleterre nous expose ses *desiderata maxima* et nous les offre comme des concessions. J'ai indiqué cependant que, pour ce qui touche à l'Afrique occidentale, on pourrait peut-être arriver à s'entendre si les indications données par M. Phipps étaient considérées comme un *premier mot*.

Mais alors la question de la reconnaissance du traité de 1890 reste intacte.

J'ai fait observer à M. Phipps que, quand l'Angleterre a obtenu l'adhésion des diverses Puissances à ses revendications dans la vallée du Haut-Nil, ça toujours été au prix de compensations importantes assurées à ses partenaires. Ainsi pour l'Allemagne (il suffit d'ouvrir le traité de 1890); ainsi pour l'Italie (les conventions de 1891 et de 1894 en font foi); ainsi pour l'État indépendant du Congo (qui s'est agrandi à son tour dans le bassin du Nil). Au moment où on nous demande la reconnaissance de ces mêmes prétentions, j'ai donc le droit de demander ce qu'on nous donne en échange. J'ai prié M. Phipps de passer en revue avec moi les territoires visés dans le traité de 1890. Ce sont d'abord les États continentaux du Sultan de Zanzibar sur lesquels nous n'avons jamais reconnu que l'Angleterre eût le moindre droit [3]; ce sont ensuite les régions intermédiaires indépendantes, Ouganda, Ounyoro, où nous avions de certains faits accomplis aux conséquences desquels nous n'avons pas non plus formellement renoncé. Ce sont enfin les territoires qui ont été placés plus ou moins longtemps sous la dépendance de l'Égypte et de l'Empire ottoman.

J'ai attiré l'attention de M. Phipps sur la rédaction de l'article 1er du traité

(1) Voir ci-dessus n° 217.
(2) Voir ci-dessus n° 111, note 1, p. 173.
(3) Cf. ci-dessous les n°s 237 et 257 (note *).

de 1890, qui dans son paragraphe 2 dit « jusqu'aux confins de l'Égypte »[1]. Il est vrai que, dans le paragraphe 3, cette mention n'existe pas et qu'il ne paraît pas y avoir de frontière tracée vers le nord. Faut-il en conclure que c'est tout le bassin du Nil, c'est-à-dire *toute l'Égypte* que l'Angleterre prétendrait réclamer? Non, assurément, puisque, au cours de la présente négociation, on a toujours répété que la question d'Égypte devait être laissée en dehors. Il résulte de cet ensemble de discussions et d'observations que le traité de 1890 est en défaut sur ce point, et c'est le plus important de tous. La formule « jusqu'aux confins de l'Égypte » employée dans le paragraphe précédent a, d'ailleurs, tant au point de vue du fait qu'au point de vue du droit, une autorité qu'il suffit de signaler.

Ma discussion s'est en somme fixée dans ces deux formules : Quelles seraient les compensations offertes à la France dans ces régions si nous reconnaissions tout ou partie des demandes de l'Angleterre? Quelle démarcation nouvelle introduirait-on dans le traité de 1890 pour le mettre d'accord avec les droits reconnus, avec les faits constants et avec le caractère que le Gouvernement britannique a voulu lui-même donner à la négociation pendante?

M. Phipps a promis de faire part de ces indications à son Gouvernement et de demander des éclaircissements qu'il a lui-même reconnus comme étant indispensables.

235.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. NISARD, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 7 septembre 1894.*

Vous pourrez aisément voir[2] que ma visite à M. de Giers[3] a été peu fructueuse, officiellement du moins; sous un autre point de vue elle a été

[1] Dans la rédaction hâtive de la minute de la présente note, M. Hanotaux a commis deux erreurs de référence aux stipulations du traité anglo-allemand de 1890, erreurs qu'il a reproduites dans l'entretien suivant du 29 septembre (voir plus loin le n° 237) : on a cru à propos de les corriger pour la compréhension du texte. Il s'agit, non comme l'avait écrit le Ministre, du paragraphe 3 de l'article 2, mais du paragraphe 2 de l'article 1er du traité, qui décrit ainsi la limite nord de la zone d'influence anglaise :

« *To the North*... is conterminous with the territory reserved to the influence of Italy in Gallaland and Abyssinia, *as far as the confines of Egypt* ».

Le paragraphe 3 est ainsi conçu :

« *To the West* by the Congo Free State, and *by the western watershed of the basin of the Upper Nile* ».

[2] Par la lettre officielle du même jour, qu'il n'a pas paru utile de reproduire.

[3] Le 6 septembre à Tsarskoïé-Sélo.

plus intéressante. Lors de sa dernière entrevue avec l'Empereur, qui partait peu de jours après pour [Bielovege], ces deux malades ont échangé leurs impressions et, d'après ce que m'a dit le Ministre, le maître et le serviteur se sont exprimés dans des termes analogues.

L'Empereur aurait dit à M. de Giers que, dans l'état de faiblesse où il se sentait, il était extrêmement heureux de ce qui avait été conclu entre nous, car cela lui donnait la sécurité absolue. Le Ministre m'a dit avoir abondé dans son sens et reconnu que, sans cet arrangement, la situation pourrait d'un moment à l'autre devenir critique; M. de Giers a continué en m'assurant que, pour son compte personnel, il se félicitait *chaque jour* de ce qui avait été fait; comme toujours, il a insisté sur les avantages que nous retirions et l'incertitude qui planait sur nos relations et m'a dit tenir de bonne source que l'Empereur d'Allemagne était *maintenant persuadé* qu'il n'existait rien entre nous. «Une preuve de ce que j'avance, a-t-il ajouté en propres termes, ce sont toutes les avances qu'il vous fait, les articles élogieux que l'on publie sur vous, etc.; tout cela, croyez-le bien, est provoqué par son désir d'*empêcher* ce qu'il croit que nous serions tentés de faire et de tâcher de modifier l'opinion en France. Ne nous en plaignons pas, c'est un atout de plus pour le maintien de la paix.»

C'est grâce à ces confidences, que j'abrège, que notre conversation officielle a été aussi courte, d'autant plus que le pauvre homme était très fatigué et parlait presque bas; il est en vérité d'une faiblesse navrante.

Quant à la santé de l'Empereur, malgré les assurances de l'entourage, nous ne devons pas nous dissimuler qu'elle est mauvaise, mais il faut encore espérer que si, comme c'est possible, la fatigue joue un certain rôle dans cet état, le repos complet auquel il va se livrer pendant près de deux mois pourra causer une grande amélioration.

M. de Giers m'a parlé des décorations et de son vif regret des retards qui sont survenus par la faute des différentes administrations russes; lui ayant dit que le baron de Mohrenheim avait été très mécontent de ces retards, il a répliqué avec humeur : «Oh! Mohrenheim ne dit et n'écrit que des bêtises».

Quant aux autres membres du ministère c'est toujours la même histoire : invisibles ou silencieux. Heureusement Michel de Giers revient demain, et par lui on peut parfois savoir quelque chose.

La ville est déserte, le temps abominable, voilà pour les distractions; Bapst part et je reste en tête-à-tête avec Boppe.

236.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de La Boulinière, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

D. n° 263. Confidentiel. *Paris, 14 septembre 1894.*

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre rapport du 2 de ce mois, n° 178 (1), par lequel vous m'avez rendu compte des débuts de M. Catalani à Constantinople et signalé certains renseignements qui seraient parvenus au palais d'Yildiz au sujet d'un accord qu'auraient conclu la Grande-Bretagne et l'Italie en vue d'une occupation de la Tripolitaine par cette dernière Puissance.

Notre Chargé d'affaires près le Gouvernement italien m'a, de son côté, fait part de certains indices qui ont attiré de nouveau, ces temps derniers, notre attention sur les projets éventuels du Gouvernement italien à l'égard de Tripoli.

C'est ainsi qu'un individu se disant traducteur à l'ambassade de Turquie à Rome aurait assuré avoir traduit dernièrement un projet de convention italo-turque concernant la Régence. D'après ce traité, l'Italie, qui aurait réussi à inspirer à la Turquie de la méfiance relativement aux visées ambitieuses de la France, aurait obtenu, pour le cas où nous nous emparerions de la Tripolitaine, le droit d'occuper la Cyrénaïque et de la garder au nom du Sultan aussi longtemps que nous resterions à Tripoli.

D'après les informations données à M. L. Patenôtre, l'Ambassadeur de Turquie en Italie aurait, d'autre part, reçu l'ordre de ne pas s'absenter de son poste dans l'attente des événements qui ne tarderaient pas à se produire.

On a rapporté, en outre, à notre Chargé d'affaires qu'une personne qui a des intérêts en Tripolitaine aurait été chargée par M. Crispi d'y faire naître un incident et quelques spéculateurs auraient, en vue de certaines éventualités, fait des achats de terrains dans la Régence.

D'autre part, la presse italienne a publié, ces temps derniers, au sujet de Tripoli, une série d'articles qui ne pouvaient passer inaperçus.

Sans attribuer plus de valeur qu'il ne convient à cet ensemble d'indications, j'ai cru devoir inviter nos agents du service consulaire dans les principaux ports du royaume à se mettre en mesure, avec toute la discrétion

(1) M. de La Boulinière, dans cette dépêche non reproduite, signalait incidemment, d'après une « correspondance secrète » dont l'Ambassadeur de Russie lui avait donné connaissance, que l'Angleterre semblait disposée à seconder les vues de l'Italie sur Tripoli.

nécessaire, de me renseigner aussi exactement que possible sur tous les préparatifs et symptômes qui paraîtraient se rattacher à l'éventualité d'une action militaire plus ou moins prochaine de l'Italie.

Vous voudrez bien considérer ces divers renseignements comme destinés à votre information confidentielle.

237.

Note du Ministre.

Entretien avec M. Phipps.

Samedi, 29 septembre 1894.

Dans la conversation que j'ai eue aujourd'hui avec M. Phipps la négociation s'est poursuivie [1] sur deux points que je me suis efforcé de bien distinguer :

1° Sur les tractations diverses engagées au sujet de l'Afrique occidentale.

2° Sur les pourparlers relatifs à la reconnaissance de la sphère d'influence anglaise dans l'Afrique orientale.

A. Sur le premier point, j'ai présenté les objections qui résultent de la note des Colonies que m'a remise M. Deloncle. J'ai demandé à M. Phipps quelles étaient les intentions de son Gouvernement en ce qui concerne l'hinterland de la colonie des Achantis ; je lui ai déclaré que la proposition inscrite sur la carte pour l'hinterland du Dahomey ne nous donnait pas satisfaction et je lui ai proposé une ligne rejoignant l'angle qui est au 10° au point Gomba sur le Niger.

Passant sur la rive gauche, je lui ai fait observer que le Sokoto ne montait pas autant vers le Nord qu'il est marqué sur la carte. En outre, qu'il y avait, entre le Niger et l'Argoungou, une région indépendante. Enfin, que le Bornou n'était pas nécessairement dans la sphère anglaise et qu'en tout cas la ligne droite ne s'imposait pas.

J'ai réclamé aussi nos droits sur l'Adamaoua en vertu du traité Mizon [2], mais en laissant entendre que ce pouvait être une matière d'échange.

B. En ce qui concerne le bassin du Haut-Nil, j'ai reconnu que, conformément à la déclaration de M. Ribot du 9 novembre [3] 1890, les possessions continentales du sultanat de Zanzibar étaient bien dans la sphère d'influence anglaise

(1) Voir ci-dessus le n° 234.

(2) Traité passé avec le Sultan de Yola (23 août 1893) et qui plaçait l'Adamaoua sous le protectorat de la France (voir le t. X de la présente série, n° 410, note 2, p. 602

(3) La minute originale porte : *du cembre*, date complétée et rectifiée plus loin (voir p. 384, note).

mais j'ai fait observer que sur tout le reste, nous étions libres d'engagements. Il m'a pressé vivement de lui dire ma pensée sur le Bahr el Ghazal. Je me suis maintenu sur le terrain suivant : que l'acte de 1890 avait eu pour objet de définir les possessions anglaises et allemandes dans l'hinterland de Zanzibar, et non plus au nord ; que la formule « jusqu'aux confins de l'Égypte » employée dans le paragraphe 2 pesait sur le paragraphe 3 ; que d'ailleurs le paragraphe 3 lui-même, qui ne parle que du « Haut-Nil », demandait à être défini. « Qu'est-ce que le Haut-Nil? » J'ai ajouté qu'avant tout, il me paraissait indispensable de procéder à l'examen mutuel de savoir « ce que c'était que l'Égypte », que j'étais prêt à entrer ou à faire entrer dans cette étude ; que j'étais disposé à examiner dans quelles conditions et moyennant quelles compensations la France pourrait être amenée à reconnaître une sphère d'influence anglaise dans la partie qui n'est pas l'Égypte ; qu'il y avait une formule à trouver. Il m'a demandé quelle formule? Je lui ai dit que, quelle qu'elle fût : partage, clause de désintéressement, occupation temporaire ou autre, elle ne pouvait se dégager que d'un examen attentif et sur la carte de la question déjà posée : *qu'est-ce que c'est que l'Égypte?* et que je croyais devoir tenir toute formule en suspens jusqu'à l'examen simultané et cordial des faits d'après les documents les meilleurs.

Nous en sommes restés là. Et M. Phipps ne m'a pas dissimulé qu'à son avis nous avions fait un pas en arrière. Je lui ai expliqué que je ne pouvais pas ne pas tenir le plus grand compte des faits accomplis et d'une opinion qui n'accepterait pas de solution qui ne donnât pas de satisfaction suffisante aux divers intérêts en cause.

238.

M. DE LA BOULINIÈRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 202. *Thérapia, 2 octobre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 octobre ; Dir. pol., 8 octobre.)

Je viens d'être informé très confidentiellement que la Porte s'était émue du bruit qui, d'après l'agence Havas, aurait circulé au Caire et suivant lequel le colonel Colvile, Commissaire britannique dans l'Ouganda, aurait reçu du Ministre de la Guerre l'ordre de réunir les débris des troupes d'Emin Pacha et de marcher sur le Bahr el Ghazal, jusqu'au point de sa jonction avec le Nil, dans le but d'empêcher le passage de la mission du colonel Mon-

teil (1). Le télégramme Havas ajoutait qu'une expédition anglo-italienne allait partir en même temps de Souakim et de Kassala pour se diriger sur Khartoum.

Bien que la première partie de cette dépêche dût paraître invraisemblable, par la seule raison que le colonel Monteil opère sur le Haut-Oubangui et non dans la région du Bahr el Ghazal, la Sublime Porte crut devoir demander des informations à son Ambassadeur à Londres et à son Chargé d'affaires à Paris.

Ce dernier, à ma connaissance, n'a pas encore répondu, mais Rustem Pacha s'est empressé de demander au Foreign Office si la nouvelle était vraie. Après les assurances officielles qui lui ont été données, il a pu télégraphier à Constantinople que le Gouvernement britannique n'avait transmis aucun ordre semblable au colonel Colvile et qu'aucune entente n'avait été concertée entre l'Angleterre et l'Italie au sujet des affaires africaines.

Je crois devoir porter ces indications à la connaissance de Votre Excellence. Elles montrent que si le Sultan, par crainte ou par apathie, ne paraît pas disposé à protester contre les faits accomplis, du moins la Porte a son attention éveillée sur tous les bruits, faux ou vrais, qui ont trait aux entreprises des Puissances européennes dans la vallée du Nil.

239.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 124. *Paris, 6 octobre 1894, 5 h., soir.*

Réponse à votre télégramme 111 (2).

Il va de soi que nous sommes tout disposés à nous concerter avec le Gouvernement russe pour aviser aux mesures les plus propres à protéger nos agents et nos nationaux respectifs, et je tiendrai volontiers le Cabinet de Pétersbourg au courant des instructions qui pourront être adressées dans ce sens à nos représentants. Mais mon télégramme 123 (3) faisait allusion,

(1) Au sujet de la mission Monteil, voir ci-dessus le n° 191.

(2) Le 3 octobre, dans l'éventualité d'une attaque japonaise contre Pékin, le Chargé d'affaires de Chine à Paris avait demandé à M. Hanotaux si une entente ne pourrait pas s'établir entre les grandes Puissances pour parer au danger qui pouvait menacer les Européens. M. de Giers, consulté par M. de Vauvineux, avait été d'avis (télégr. de Pétersbourg du 5 octobre, n° 111), qu'en dehors des mesures de sécurité à prendre, il n'y avait rien d'autre à faire que d'insister collectivement auprès des autorités chinoises et japonaises pour essayer de prévenir les événements et «qu'une intervention n'aurait aucune chance d'aboutir».

(3) Du 3 octobre : la substance en est ici rapportée.

d'après les indications que m'avait fournies le Chargé d'affaires de Chine, à l'éventualité d'une entente entre l'Angleterre, la Russie et la France en vue de pourvoir aux dangers qui résulteraient d'une attaque directe des Japonais contre Pékin. Tching-Tchang avait ajouté que l'intervention de l'Angleterre avait été sollicitée dans les mêmes conditions dès le 2 octobre, et mon premier soin avait été naturellement de m'enquérir de la façon dont on envisageait à Pétersbourg la situation créée par l'ouverture du Chargé d'affaires de Chine.

Le 4 octobre, M. Phipps me faisait savoir, par une lettre particulière, que le Gouvernement anglais serait désireux d'entamer une action collective en vue de prévenir les dangers qui pourraient résulter de la désorganisation de la Chine. Avant de recevoir, le lendemain, le Ministre d'Angleterre, j'ai tenu à aller moi-même m'entretenir avec M. de Mohrenheim des éventualités qui devaient faire l'objet de la démarche de M. Phipps. Je lui ai fait part de mon désir de connaître le sentiment de son Gouvernement à cet égard, et l'Ambassadeur de Russie a dû en saisir M. de Giers.

Dans mon entretien avec le Ministre d'Angleterre, je lui ai demandé si les renseignements alarmants qu'il me signalait venaient des agents anglais ou des représentants de la Chine en Europe, en ajoutant que nos agents, ne nous ayant pas télégraphié, ne paraissaient pas partager ces craintes. Sa réponse n'a pas été des plus positives : toutefois il a dit que c'était sur un rapport important du Ministre d'Angleterre à Pékin qu'avait été décidée la réunion du Conseil des Ministres à Londres et que l'on consultait l'amiral Freemantle [1].

M. Phipps a ajouté, sur interrogation, que le télégramme dont il m'avait donné connaissance étant *circulaire*, il pensait que la même communication avait dû être faite aux autres Cabinets.

Le Ministre d'Angleterre m'ayant demandé si je pourrais lui faire connaître mon sentiment, je lui ai répondu que la question posée méritait mûr examen, que nous devions attendre en tout cas les renseignements de nos agents et qu'enfin il était nécessaire que je fusse au courant des intentions des autres Cabinets.

Je vous serai donc obligé, en portant confidentiellement à la connaissance de M. de Giers les indications qui précèdent, de lui demander de nous fixer sur l'accueil que le Gouvernement impérial serait disposé à faire à la proposition d'action collective formulée par le Cabinet de Londres et dont M. Phipps doit incessamment me reparler [2].

(1) La flotte anglaise croisait à ce moment dans le golfe du Petchili.

(2) Voir ci-dessus (note 2, p. 355) l'avis de M. de Giers et ci-dessous (n° 241) la réponse de M. de Vauvineux du 9 octobre.

240.

NOTE DU MINISTRE.

Entretien avec M. Phipps sur la négociation relative au Bahr el Ghazal.

7 octobre 1894.

Il m'a donné lecture d'un passage du télégramme qu'il a envoyé hier à son Gouvernement à la suite de notre conversation [1] : il y est dit que, de cet entretien, il résultait pour lui l'impression qu'un accord serait possible dans les conditions suivantes. La France s'engagerait pour le moment à n'exercer aucune action au delà de la ligne de démarcation du bassin du Nil et du bassin du Congo. Par contre, l'Angleterre n'exercerait aucune action au delà des postes occupés par elle; cette entente mutuelle aurait un caractère suspensif jusqu'au moment où l'action de l'Égypte pourrait s'exercer dans ces régions. Alors il y aurait lieu à un nouvel arrangement entre les deux Gouvernements. Il a ajouté qu'il transmettrait dans les termes suivants à son Gouvernement la raison que je lui avais donnée pour justifier les conditions de cette entente : la marche en avant des Belges avait pu motiver un arrangement portant sur les régions dont il s'agit, mais maintenant que les Belges étaient arrêtés, on pourrait étudier à loisir les moyens de résoudre les questions posées.

Je lui ai fait observer que la proposition, dans les termes où il la rédigeait, émanait non de nous, mais de lui, qu'il en avait eu l'initiative et que je n'avais fait que le suivre dans la voie ouverte par lui; que je n'avais pris et ne pouvais prendre aucun engagement, ni sur le fond ni sur la forme, sans avoir consulté le Ministre des Colonies; mais que, personnellement, je pensais cependant qu'une entente était possible sur les bases qu'il indiquait. L'après-midi d'aujourd'hui, en revenant sur cette question, je lui ai rappelé que, en ce qui touchait aux « postes anglais », il était bien entendu que c'était ceux dont l'occupation était connue par nous, c'est-à-dire, l'Ouganda et l'Ounyoro, qu'il ne pouvait être question de ceux qui pouvaient maintenant être occupés sans que nous en ayons eu connaissance. Il m'a dit que c'était bien ainsi qu'il l'entendait lui-même; qu'à sa connaissance, aucun poste nouveau n'avait été occupé, et il a ajouté que, selon une expression que j'avais moi-même employée, il ne devait y avoir dans cette négociation « aucune surprise ».

[1] Du 29 septembre (voir plus haut n° 237).

241.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 112. *Saint-Pétersbourg, 9 octobre 1894, minuit 35.*

(*Reçu :* 6 h. 30, matin.)

Je n'ai pu être reçu aujourd'hui par M. de Giers qui était extrêmement fatigué de l'expédition du courrier à l'Empereur (1), mais j'ai vu son fils Michel, auquel il avait donné ses instructions.

Je réponds à votre télégramme 124 (2).

La communication du baron de Mohrenheim n'a été reçue qu'hier par le Ministre des Affaires étrangères; celui-ci a immédiatement adressé sa réponse au représentant russe à Paris en l'invitant à vous en donner connaissance. A ce que m'a assuré M. Michel de Giers, il y est dit en substance « qu'au cas où l'Angleterre viendrait à brusquer les choses, il serait désirable que la France et la Russie se mettent d'accord pour arriver à agir de concert ».

Les renseignements parvenus à M. de Giers confirment l'opinion [que] Votre Excellence a émise au Ministre d'Angleterre sur la situation en Chine.

242.

M. GÉRARD, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 34. *Shanghaï, 9 octobre 1894, minuit 55.*

(*Reçu :* 9 h., matin.)

La Chine, expulsée de Corée, impuissante sur mer et menacée d'une tentative immédiate de débarquement, est dans la situation la plus grave. Pékin est exposé. La sécurité des légations et des étrangers n'y est pas entière, mais le langage tenu par Tching-Tchang (3) et la proposition, inspirée sans doute par M. Hart, d'une action navale commune, visent moins à la sûreté des Européens qu'à une intervention en faveur de la Chine. La Russie appuie en

(1) La santé du Tsar venait de l'obliger à se rendre en Crimée.

(2) Du 6 octobre, ci-dessus reproduit sous le n° 239.

(3) Voir ci-dessus n° 239 le télégramme de Paris à Saint-Pétersbourg du 6 octobre.

effet la Chine. Je ne sais cependant si son intérêt et le nôtre est de nous prêter à une action navale qui ressemblerait fortement à une rupture de neutralité et qui, étant donné l'initiative prise et la proportion numérique des escadres, laisserait le premier rôle à l'Angleterre.

S'il s'agit de mesures de sécurité, un armistice de quelques jours, supposé qu'il soit nécessaire, suffirait éventuellement pour faire sortir de Pékin les étrangers.

Le Prince Kong, au reste, désire la paix et je le crois prêt à faire le sacrifice de la Corée. Une médiation vaudrait mieux qu'une action navale.

Les Ministres de Russie et d'Angleterre sont à Tchéfou. Je suis à Pékin avec le Ministre d'Allemagne et le Chargé d'affaires des États-Unis.

243.

M. PHIPPS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. *Paris, 9 octobre 1894.*

Mon cher Ministre,

Je vous envoie, selon ma promesse, mon projet des bases d'un arrangement africain tel que je l'ai soumis à mon Gouvernement [1].

Avec mille cordialités et remerciements...

ANNEXE.

Project of bases for settlement of pending African questions between Great Britain and France.

Private. *9 octobre 1894.*

1° Question de la compensation des missionnaires à Ouganda.

En écartant la question des préjudices éprouvés par lesdits missionnaires et des preuves qu'ils ont apportées que ces préjudices ont été causés par la faute des autorités britanniques, le Gouvernement de Sa Majesté leur accorde une indemnité de £ 10.000, vu qu'ils ont indubitablement souffert à la suite de la guerre.

[1] Voir ci-dessus le n° 234.

2° La question de délimitation pendante à Sierra Leone.

Les deux Gouvernements s'accordent à accepter une délimitation basée sur les ententes de 1889 et de 1891[1], selon ce qui a été convenu entre les commissaires britanniques et français à Paris dans le courant de leurs délibérations.

Le Gouvernement britannique reconnaît la ligne de partage des eaux du Niger à partir du 10° parallèle jusqu'à la limite franco-libérienne dans la latitude de Tembé, Kounda, comme ligne de séparation entre leurs possessions respectives en arrière de la colonie britannique de Sierra Leone. Kalieri, dont la position n'est pas bien établie, reste à l'Angleterre.

Une carte conforme sera jointe à l'arrangement.

3° Les collisions à Waïma [Ouarina] et N'Compabo [Samoh].

Une collision regrettable a eu lieu entre les forces britanniques et françaises près de Waïma. Vu l'incertitude qui existe sur la position de Waïma, qui semble être éloignée de la sphère française, mais qui se trouverait, selon les termes du traité franco-libérien, dans la sphère libérienne, le Gouvernement de Sa Majesté britannique renonce à toute réclamation basée sur les grandes pertes éprouvées par la force britannique qui a été attaquée par ignorance par le détachement français.

Par contraire, une expédition non armée d'indigènes de la sphère britannique ayant subi, à la suite d'un malentendu près le N'Compabo, sur territoire français, le feu d'un détachement de police indigène française, le Gouvernement de la colonie française accorderait un dédommagement aux familles des indigènes anglais tués.

4° Délimitation à l'Ouest du Niger.

Quant à la délimitation des sphères britannique et française à l'ouest du Niger, une ligne tracée à l'est de la frontière du Dahomey, en partant de la côte, et atteignant le Niger au parallèle 12° serait reconnue comme la ligne de séparation. Cette ligne de partage reconnaîtrait à la France une grande partie du Borgou et du Gourma et l'Angleterre renoncerait aux traités conclus par elle à l'est de cette ligne.

5° Interprétation de la convention franco-anglaise de 1890.

Selon la convention franco-anglaise de 1890, une ligne serait tracée de Say à Barroua comme délimitant les sphères anglaise et française. Cette ligne, tout en conservant les extrémités ci-dessus indiquées de Say et Barroua et laissant par conséquent le Bornou dans la sphère anglaise, serait tracée par les commissaires de manière à comprendre dans la sphère anglaise tout ce qui équitablement appartient au «royaume de Sokoto»; mais cette ligne serait toujours tracée de manière à ne pas diviser les tribus. Les lignes au sud-est de la sphère anglaise constatées par les arrangements anglo-allemands de 1886 et 1893 seraient reconnues par la France, de même que la ligne délimitant les sphères française et allemande, d'après l'arrangement de 1894, serait reconnue par l'Angleterre.

[1] Arrangements des 10 août 1889 et 26 juin 1891 relatifs à la délimitation des possessions françaises et anglaises sur la côte occidentale d'Afrique.

Les deux Puissances s'engagent réciproquement à n'exercer aucune action politique dans les régions comprises entre les lignes déterminées par lesdits arrangements.

6° Question Mizon.

Toute discussion émanant de l'action du lieutenant Mizon dans l'Adamaoua cesserait des deux côtés.

En considération des sentiments mutuels manifestés dans le présent arrangement, le Gouvernement de Sa Majesté britannique mettra à la disposition du Gouvernement français le *Sergent Malamine*(1).

7° Question commerciale.

Les commissaires qui seraient nommés par les deux Gouvernements tomberaient d'accord sur un arrangement qui faciliterait le commerce des deux pays dans les régions en arrière de la colonie britannique de Sierra Leone et dans la colonie française de la Côte d'Ivoire. Cette entente serait basée sur les points convenus entre Son Excellence M. Hanotaux et M. Phipps.

Aussitôt la ratification du présent arrangement, des commissaires seront désignés par les deux Gouvernements à l'effet de reviser l'article VIII du traité conclu entre la France et l'Almamy Samory et d'établir les conditions du commerce dans la région voisine de la colonie anglaise de Sierra Leone.

Le recrutement réciproque des indigènes se fera sans entraves... dans les colonies anglaises de Lagos, de la Côte d'Or, et dans les colonies françaises du Dahomey et de la Côte d'Ivoire, selon l'entente entre les deux Gouvernements(2).

244.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Estournelles de Constant, Chargé d'affaires de France à Londres.

D. n° 496. Confidentiel. *Paris, 9 octobre 1894.*

Ma dépêche du 6 de ce mois (3) vous a fait connaître les entretiens que j'avais eus avec les Chargés d'affaires de Chine et d'Angleterre relativement aux mesures que nécessitait d'après eux la situation présente en Extrême-Orient.

(1) Il s'agit du bateau qui accompagnait l'expédition Mizon sur la Bénoué et qui avait été saisi par la *Nigeria Company* (voir le t. X de la présente série, n° 410).

(2) En fin de la pièce, deux rubriques sont demeurées en blanc :

8° Question du hinterland d'Ashanti,

9° Question du Haut-Nil, etc.

(3) N° 487, expédiée en même temps que le télégramme n° 124 à Saint-Pétersbourg ci-dessus reproduit sous le n° 239 et contenant les mêmes informations.

Depuis lors, M. Phipps m'a informé par une lettre particulière qu'il était chargé de me demander si la France serait disposée, d'accord avec l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie et les États-Unis, à participer à une intervention entre les deux États belligérants, la base de cette intervention étant l'indépendance de la Corée garantie par les Puissances et une indemnité attribuée au Japon pour les frais de la guerre.

Le Chargé d'affaires de Sa Majesté britannique m'a le même jour entretenu de cette nouvelle proposition. Après lui avoir indiqué que je n'avais reçu, depuis notre dernière entrevue, de nos représentants en Chine aucune communication tendant à confirmer les appréhensions dont il m'avait précédemment fait part, j'ai fait remarquer à M. Phipps qu'il ne s'agissait plus, dans la pensée de son Gouvernement, de mesures de protection, mais d'une action politique commune dont il était difficile d'envisager les conséquences et que la question méritait mûre réflexion.

J'ai demandé également au Chargé d'affaires d'Angleterre si le Cabinet de Londres avait quelques indications sur les dispositions des belligérants en ce qui concerne l'intervention projetée, et j'ai ajouté qu'il importait avant tout d'être assurés qu'aucun dissentiment ne pourrait se produire entre les Puissances auxquelles s'était adressé son Gouvernement.

Je crois devoir vous transmettre ces indications pour votre information personnelle [1].

Dans ma précédente communication, je vous ai signalé l'envoi dans les mers de Chine de quatre bâtiments destinés à renforcer notre division navale. Je profite de cette occasion pour vous faire connaître que deux de ces navires seront expédiés des ports de France, tandis que le *Duguay-Trouin*, actuellement dans les eaux du Chili, ainsi qu'une canonnière armée à Saïgon ont reçu l'ordre de rejoindre les forces placées sous le commandement du contre-amiral Dupuis.

[1] Le même jour M. Hanotaux communiquait ces informations aux représentants de la France à Berlin (télégr. n° 95) et à Washington (télégr. n° 41) en leur demandant de lui faire connaître l'accueil que l'Allemagne et les États-Unis seraient disposés à faire à la proposition anglaise, et particulièrement comment les États-Unis envisageaient le développement du conflit.

245.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Phipps, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Paris.

L. particulière. *Paris, 10 octobre 1894* (1).

Je vous remercie bien de l'envoi que vous m'avez fait hier d'un premier *avant-projet* (2) pour servir à l'étude de l'arrangement qui se prépare en ce moment au sujet de nos questions d'Afrique.

Naturellement, j'aurai beaucoup de réserves à faire pour certains détails et nuances de forme. Mais cela viendra en son temps. Je veux seulement vous faire part aujourd'hui de quelques observations qui m'ont frappé à la première lecture. Je fais appel à votre mémoire pour reconnaître que les différents points que je vais aborder l'ont été réellement dans le sens qui est indiqué ci-dessous au cours de nos conversations.

1° En ce qui concerne le n° 4, nous n'avons, M. Haussmann et moi, examiné la ligne de l'hinterland dans la direction du parallèle 12 qu'en faisant observer très instamment que nous désirions que le Niki fût reconnu à la France.

2° Pour le n° 5, je n'ai consenti à envisager l'idée de la rédaction que vous me proposez qu'à la condition qu'une ligne précise soit établie sur une *carte*, en tenant compte des indications et renseignements fournis par le commandant Monteil, et nous avons déjà abordé ensemble la première étude du tracé de cette ligne pour laquelle vous m'avez demandé certains extraits des rapports du commandant Monteil. Pour la fin de cet article, il a été bien entendu entre nous que toute la région comprise entre la ligne de Barroua, d'une part, et la ligne de démarcation franco-allemande de l'autre, restait dans la sphère de la France. Je dis cela parce que vous spécifiez le Bornou dans votre texte, au lieu de vous contenter de la simple mention des lignes de démarcation.

3° En ce qui concerne le paragraphe 9 (*sic*) (3), il me semble que nous sommes d'accord sur ce point que ce qui est écrit en rouge : « Aussitôt la ratification... etc. » est une variante remplaçant ce qui est écrit à l'encre noire.

(1) Note écrite au crayon en tête de la minute : *Portée à l'ambassade d'Angleterre le 10 à midi.*

(2) Voir ci-dessus n° 243.

(3) Il faut lire : *7* (le chiffre est mal formé dans le texte écrit par M. Phipps [voir p. 371]).

4° Sur le n° 8 [1] nous vous avons exposé nos intentions de vive voix ; je n'y reviendrai pas ici.

5° Mais je tiens à bien établir, ainsi que je vous l'ai répété hier devant M. Haussmann, ce qui s'est passé au sujet de la question du Haut-Nil. Dans une première conversation, nous avons abordé une idée qui vous paraissait pouvoir servir de base à une entente.

Pour reprendre l'expression dont je me suis servi dans une série d'hypothèses, c'était celle d'un *désistement réciproque* dans une formule qui cependant laisserait ouvert le champ des négociations pour l'avenir. Vous m'y avez ramené et, dans l'examen attentif que nous avons fait de cette base, nous sommes arrivés à certaines précisions. Si bien que, dans notre entretien du 7 octobre, vous m'avez apporté un texte dont vous m'avez donné connaissance et sur lequel je n'ai fait aucune observation, l'heure de la discussion ne nous paraissant pas sonnée. Vous vous souvenez seulement qu'à diverses reprises, au cours de notre conversation, vous avez bien voulu, en réponse à des questions que je vous ai adressées, me dire que, dans votre pensée, les postes où, dans notre hypothèse, l'Angleterre n'exercerait pas son action sont ceux des régions de l'Ouganda et de l'Ounyoro où l'on sait, dans le public et en France notamment, que vos agents sont installés, et « qu'il n'y aurait pas de surprises » dans cette négociation.

Si j'ai relevé ces divers points, c'est que j'ai dû, de mon côté, faire consulter par lettres mon collègue des Colonies, absent de Paris, et que je veux éviter par-dessus tout qu'il se produise quelque malentendu au dernier moment.

Je vous verrai d'ailleurs cet après-midi, et je reste dans le sincère espoir de nous voir bientôt sortir de cette dure négociation. Je crois que nous aurons donné l'un et l'autre des preuves incontestables d'un grand désir d'entente et d'un bon vouloir qu'aucune difficulté n'a rebuté. Mais surtout j'ai apprécié dans toute cette période votre tact et votre bonne grâce. Il nous est impossible d'oublier les relations parfois laborieuses, mais toujours courtoises et cordiales qui se sont ainsi établies entre nous.

246.

M. Phipps, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Paris,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Paris, 10 octobre 1894.*

Un mot pour vous dire, de suite, que vos souvenirs quant au langage employé par vous-même et par M. Haussmann sont parfaitement exactes (*sic*)

[1] Pour ce n° et le suivant voir p. 361, note 2.

quant aux paragraphes 1, 2, 3 et 4 de votre lettre[1]. Je l'ai déjà constaté dans mon rapport.

Il l'est également dans le n° 5, sauf un point.

C'était le 29 septembre, quand nous avons parlé de la note de M. Ribot de décembre 1890 [2], que je vous ai demandé quelles étaient les compensations dans le voisinage du Haut-Nil auxquelles vous visiez.

Dans le courant de votre réponse, vous avez prononcé la phrase de « clause de désintéressement ».

Le 5 octobre, je vous ai adressé la demande : « Qu'est-ce que vous entendez par « clause de désintéressement » (one self denying agreement) ?

Nous en parlerons cet après-midi, mais je tiens seulement à constater que je n'ai pas, moi le premier, articulé cette phrase.

Je suis bien touché et reconnaissant des sentiments exprimés dans le dernier paragraphe de votre lettre et je n'ai jamais dans ma correspondance, tant officielle que particulière, avec mon Gouvernement, manqué de mettre en relief votre attitude de cordialité et de franchise.

247.

M. Soulange-Bodin, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 145. *Berlin, 10 octobre 1894, 6 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Réponse au télégramme n° 95 [3].

L'Ambassadeur d'Angleterre ayant fait près du baron Marschall la même démarche que M. Phipps près de Votre Excellence, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères a demandé à Sir E. Malet :

1° Si l'intervention éventuelle des Puissances devait s'entendre dans le sens de « *bons offices* » ou de « *médiation pouvant entraîner des mesures coercitives* ».

2° S'il pouvait l'édifier sur les vues de la Russie.

Il n'a pas été possible au représentant de l'Angleterre de donner satisfaction au baron Marschall et la conversation en est restée là. En me donnant ces indications mon interlocuteur a d'ailleurs ajouté que, dans les circonstances

(1) Il s'agit de la lettre du même jour (ci-dessus, n° 245).
(2) Voir ci-dessus n° 237.
(3) Voir (n° 244) la dépêche à Londres du 9 octobre et la note 1, p. 362.

actuelles, toute intervention lui semblait parfaitement prématurée; il ne paraît en aucun cas disposé à engager l'Allemagne dans une action armée et semble envisager avec détachement l'éventualité où l'Angleterre agirait seule.

248.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 206. *Rome, 14 octobre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 octobre; Dir. pol., 25 octobre.)

Après une absence de deux mois, il me tardait de vérifier si l'attitude et le langage des Ministres italiens se ressentiraient de l'humeur qui s'était fait jour contre nous, cet été, dans la presse et même dans la diplomatie de nos voisins [1]. Aussi, dès le lendemain de mon retour, m'arrangeais-je pour être reçu par le Ministre des Affaires étrangères et par le Président du Conseil, qui, par hasard, se trouvaient alors tous deux à Rome.

Après l'échange obligé des compliments de bienvenue, M. le baron Blanc s'informait avec empressement des impressions que je rapportais de France et des dispositions où je vous avais laissé. C'était me fournir l'occasion d'insister sur le cours favorable que les choses ont repris chez nous depuis le 24 juin [2], sur le parti que le Cabinet en a su tirer au profit de son autorité et de l'ordre, sur la netteté des vues et la prudente fermeté dont sa politique s'inspire à l'extérieur comme à l'intérieur, enfin sur les dispositions sympathiques et conciliantes qui subsistent pour l'Italie dans les conseils du Gouvernement de la République, quoi que puissent imprimer certains organes de la presse romaine.

Relevant l'allusion, le baron Blanc se hâtait de dire qu'on avait eu raison à Paris de ne pas s'émouvoir des polémiques entamées par quelques feuilles locales. Après la prise de Kassala, la *Tribuna* et d'autres journaux avaient eu la pensée d'expédier des correspondants vers l'Érythrée. Prévenus des obstacles qu'ils rencontreraient de ce côté, les reporters sans emploi s'étaient rabattus sur la Tripolitaine et sur le Maroc. De là, tout le tapage. Mais que valent les racontars de publicistes sans mandat et sans responsabilité?... N'ont-ils pas même engagé dans ces débats son nom et celui de M. Ressman,

(1) Allusion à une campagne de fausses nouvelles et d'accusations calomnieuses, en particulier après l'assassinat du Président Carnot.

(2) Date de la mort du Président Carnot.

essayant de rééditer l'idée que le Ministre chercherait à ébranler l'autorité de l'Ambassadeur, en vue d'une succession éventuelle? M. Ressman a des amis zélés et compromettants, mais il n'en conserve pas moins toute l'affectueuse confiance des Ministres du Roi, qui approuvent et secondent de leur mieux son œuvre d'entente.

Quant à l'ambassade de Paris, le baron Blanc n'y a aucune prétention. Une fois déjà, il m'avait dit qu'il considérait sa vie diplomatique comme couronnée par le grand honneur qu'on lui avait fait en lui confiant la direction de la politique extérieure du Royaume. Il était résolu à ne plus rentrer dans la carrière active et sa décision à ce sujet était définitive; il ajoutait maintenant qu'il en avait avisé le Roi, de manière à prévenir toute incertitude pour l'avenir. Il avait même manifesté récemment le désir de se retirer, afin de pouvoir se consacrer à des affaires particulières qui réclament sa présence au delà de l'Océan. Il restera jusqu'à nouvel ordre à son poste, puisque sa retraite n'est pas jugée actuellement compatible avec l'intérêt de l'État. Mais toute son ambition se borne à ce que son passage aux affaires profite au maintien de la paix, dont l'Italie a besoin pour se refaire, et surtout à l'amélioration progressive des rapports entre nos deux pays. Étant donné l'état des choses, il n'attend rien, pour atteindre ce dernier but, de négociations immédiates sur le terrain politique ou économique.

Ce qu'il faut, c'est préparer les esprits, par un travail persévérant, à la possibilité d'une entente générale. Aussi s'efforce-t-il d'établir que l'interruption de nos rapports conventionnels en matière commerciale et douanière tient non pas à des considérations politiques, mais à des motifs d'ordre essentiellement économique; cette idée, il l'a déjà énoncée devant les Chambres et il ne néglige rien pour la faire prévaloir; le jour où elle sera généralement accréditée, un des principaux obstacles au rapprochement se trouvera écarté. C'est en ce sens qu'il continuera de travailler, s'appliquant sans relâche à prévenir les chocs et les malentendus, à aplanir amicalement les divergences, de façon à habituer l'opinion à des relations faciles et confiantes.

En tenant ce langage, le Ministre italien m'ouvrait une transition naturelle pour appeler sa sollicitude sur les arrestations arbitraires qui se sont multipliées sur les Alpes durant les dernières semaines. Ne jugeait-il pas que son bon vouloir et sa haute autorité pourraient s'interposer utilement de ce côté, en vue de couper court à des incidents dont l'effet va directement contre le but qu'il se propose? Je crois devoir renvoyer à un rapport spécial le compte rendu de cette partie de l'entretien [1]. Il suffit de noter ici que le Ministre

(1) Par une dépêche en date du 16 octobre n° 207, M. Billot informait le Ministre des mesures qui allaient être prises pour mettre fin à ces incidents de frontière. Il s'agissait de rigueurs inusitées contre des voyageurs français rencontrés depuis le Mont-Cenis jusqu'à Vintimille.

a promis d'en conférer avec ses collègues de l'Intérieur et de la Guerre pour aviser aux moyens de réprimer les excès de zèle et d'empêcher les abus d'autorité sur nos frontières.

C'est une tâche qui rentre dans l'ordre d'idées où il se place au regard de la France, et il ne doute pas qu'elle ne soit résolue avec succès par des efforts concordants de part et d'autre. Il se plaît d'ailleurs à constater qu'en Europe la situation générale est des plus satisfaisantes et qu'aucun point noir n'est signalé à l'horizon. Les événements qui se déroulent dans l'Extrême-Orient n'exerceront, il l'espère, aucun contre-coup fâcheux sur les Puissances occidentales, dont les intérêts sont communs en ce qui touche la protection du commerce et la sécurité des nationaux. Rien ne s'opposera donc à ce que les Gouvernements se consacrent au règlement des questions intérieures qui s'imposent à leur sollicitude. L'Italie a devant elle un programme particulièrement chargé : la question financière est loin d'être résolue, malgré le vigoureux effort déployé au commencement de cette année ; durant quelques semaines encore, chacun des Ministres va poursuivre l'étude des réformes qu'il s'est engagé, en vue d'économies, à réaliser dans son administration, puis l'ensemble en devra être porté et soutenu devant les Chambres. C'est une grosse besogne, pour le succès de laquelle l'Italie a besoin de la paix et de la confiance générale. La France y doit trouver un gage des bonnes dispositions dont le Gouvernement royal est animé, et le Ministre est heureux d'obtenir l'assurance que le Gouvernement de la République est dans les mêmes sentiments.

Une heure après avoir quitté M. le baron Blanc, j'étais introduit dans le Cabinet du Président du Conseil, au palais Braschi. M. Crispi ne porte aucune trace des fatigues causées par la lourde tâche qu'il s'est imposée en se réservant la haute direction de tous les pouvoirs de l'État et en poursuivant l'exercice de cette sorte de dictature durant tout l'été, sans s'accorder un seul jour de repos. Malgré ses soixante-quatorze ans accomplis, il a le teint frais, le buste droit et la démarche assurée. Son accueil est des plus courtois. Durant tout l'entretien, il ne se départira pas de cette bonhomie familière, qui est chez lui un signe de tranquillité d'esprit, en même temps qu'un de ses moyens connus de séduction. Peu auparavant, il avait reçu M. Léon Bourgeois, député de la Marne, qui profite de son passage à Rome pour nouer connaissance avec les Ministres italiens et il se plaisait à se féliciter d'une journée qui le mettait en contact avec deux bons Français, amis de l'Italie. Puis, prenant texte de mon récent séjour en France, il me questionnait longuement sur le caractère et sur les dispositions personnelles des membres du Gouvernement, notamment du Président de la République, du Président du Conseil et du Ministre des Affaires étrangères. Tout en donnant une satisfaction très discrète à sa curiosité, je m'appliquais par mes réponses à lui laisser l'idée que la direction de nos affaires publiques est dans les mains d'hommes énergiques, unis par

les convictions d'un vrai libéralisme, résolus à maintenir l'ordre au dedans, conciliants et respectueux des droits des autres nations, mais décidés à ne rien sacrifier des intérêts légitimes de la France; j'avais rencontré chez eux les meilleures intentions à l'égard de l'Italie : c'est ce qui m'avait engagé à reprendre ici ma mission, convaincu, malgré les allures de quelques feuilles locales, que je pouvais aussi compter sur le concours du Gouvernement royal.

« Vous ne vous êtes pas trompé en ce qui nous concerne, reprenait M. Crispi, et les impressions que vous rapportez de Paris me font plaisir. Comptez toujours sur moi. Je suis un ami de la France, quoi qu'en pensent certains de vos compatriotes, et je désire sincèrement l'entente de nos deux pays. Laissons les journaux et leurs inventions, qui sont pour beaucoup dans nos malentendus. Oui, il y a eu ici, durant votre congé, certains bruits de presse contre la France : vous y faisiez allusion tout à l'heure. On m'a même accusé d'y avoir prêté la main. Vous n'y avez pas cru, et vous avez eu raison. Ce n'est pas là ma méthode. Je ne suis pas l'homme des petits moyens, des taquineries mesquines. Le bon sens public et le temps ont vite raison de pareils procédés. Il vaut mieux en venir, le cas échéant, à des explications franches et chercher, en hommes d'État, les points de contact et les occasions d'accord sur le terrain politique et sur le terrain commercial... A ce propos, où en est-on chez vous au point de vue économique? L'opinion commence-t-elle à apprécier les conséquences du régime que vos protectionnistes ont fait prévaloir? »

Je n'apprenais rien à mon interlocuteur en lui confirmant que les doctrines protectionnistes sont encore en faveur dans nos deux Chambres et près de la grande majorité de nos producteurs. Rien d'utile, dès lors, à tenter, quant à présent, pour modifier le régime subsistant entre la France et l'Italie. Cependant il convenait de tenir compte, en vue de l'avenir, d'une série de manifestations récentes, qui peuvent être considérées comme les prodromes d'une évolution dans l'esprit public. La question est actuellement posée en ce qui touche nos rapports avec l'Espagne et avec la Suisse; le règlement n'en semble plus improbable. En cas de succès, la barrière qui ferme la route se trouvera entr'ouverte... Laissons faire le temps, et ne risquons pas d'en compromettre l'œuvre par quelque mouvement prématuré.

« *Vous me trouverez toujours prêt, quand vous le voudrez,* répliquait M. Crispi. Il y a longtemps d'ailleurs que j'ai donné la preuve de mes dispositions. N'ai-je pas, dès 1890, supprimé notre tarif différentiel? C'était une perte annuelle de quatre à cinq millions pour nos recettes douanières, et cela compte, vu l'état de nos finances. Mais je ne le regrette pas, à cause de l'enseignement qui en ressort. Ce que je regrette, c'est qu'on soit encore chez vous au point que vous indiquez. Vous persistez à demeurer dans l'isolement, malgré les avertissements des faits; mais, je vous le dis, il n'y a aujourd'hui en Europe

aucun pays, pas même la France, qui soit de force à supporter l'isolement... Attendons donc, puisqu'il le faut, et ne nous décourageons pas. *Je resterai prêt*, je le répète, et ce n'est pas de moi que viendront les obstacles. »

Peu désireux de prolonger la discussion d'un sujet aussi délicat, je profitais, comme avec M. Blanc, des déclarations conciliantes du Président du Conseil pour détourner l'entretien sur les incidents signalés du côté des Alpes et sur les regrettables effets qui en peuvent résulter. Je constatais bientôt avec satisfaction que M. Crispi semblait apprécier la valeur de mes observations et qu'il ne repoussait pas l'idée de marquer aux autorités subalternes de la frontière que les excès de leur zèle vont contre les intentions du pouvoir central.

La conversation s'est terminée par un rapide examen de la situation intérieure. Répondant à mes questions, M. Crispi m'a dit qu'il ne songe pas encore à réunir les Chambres ; ses observations à ce sujet m'ont même laissé l'impression que la prochaine session parlementaire ne s'ouvrira pas avant le mois de décembre. D'ici là il s'occupera avec ses collègues d'arrêter un plan de réformes administratives en vue d'économies nouvelles. L'année budgétaire en est à peine au second trimestre, et déjà l'on évalue à plus de soixante millions le déficit prévu sur le prochain exercice. Tout en affectant de n'en pas être préoccupé, le Président du Conseil convient pourtant que la question financière est encore la question capitale dont le règlement s'impose. Aussi se réjouit-il qu'on n'ait à prévoir aucune complication internationale qui détourne son attention du travail intérieur. Pour une pareille tâche, les bons rapports avec la France sont une condition de succès. Il s'y emploiera constamment et il compte, comme par le passé, sur mon actif concours.

Votre Excellence m'excusera d'avoir si longuement rendu compte de mes deux premiers entretiens avec le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères : je n'en pouvais rien retrancher sans en altérer la physionomie. Comme vous avez pu en juger, les deux Ministres ont fait de leur mieux pour réagir contre l'impression que nous avions pu garder des incidents de cet été et pour affirmer la persistance de leur bon vouloir et de leurs dispositions conciliantes. Leur empressement spontané à désavouer les polémiques de la *Tribuna* atteste, à la fois, que la campagne a échoué et que nous avons bien fait de ne pas nous en émouvoir. Si, comme on persiste à le croire, les moyens en avaient été secondés officieusement, les résultats ont tourné contre le but assigné en exposant la politique italienne à de sévères jugements : c'est l'opinion que plusieurs de mes collègues m'ont exposée déjà, en des entretiens intimes. La leçon paraît avoir profité, s'il faut s'en rapporter aux déclarations dont j'ai reproduit plus haut la substance. Peut-être s'efforcera-t-on maintenant de confirmer par des actes la sincérité de ces déclarations. Dans tous les cas, il est certain que les velléités agressives du Cabinet de Rome

n'ont reçu du dehors aucun encouragement : le langage de mon collègue d'Allemagne ne laisse aucune incertitude à cet égard. Il convient de noter enfin que, durant l'hiver, les difficultés intérieures suffiront largement à occuper l'activité de M. Crispi. Je n'espérais pas mieux de nos rapports avec l'Italie dans les prévisions que je formais, à distance, pour un avenir prochain.

249.

M. Gérard, Ministre de France à Pékin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XCVI. *Pékin, 16 octobre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 novembre; Dir. pol., 3 décembre.)

Votre Excellence m'a fait connaître, par son télégramme du 14 de ce mois (n° 34), la démarche du Ministre d'Angleterre auprès d'elle, concernant l'éventualité d'une intervention des Puissances entre la Chine et le Japon, et votre réponse à cette ouverture [1].

J'avais révélé à Votre Excellence, par mes télégrammes des 8, 10 et 11 de ce mois (n°s 34, 36, 37) [2] les premiers symptômes de l'initiative que vient de prendre le Gouvernement de la Reine. Je dois compléter aujourd'hui ces indications et résumer ici les faits qui ont précédé et préparé l'action du Foreign Office.

Au lendemain de la bataille de Ping-Giang et de la rencontre navale de la baie du Yalou, qui, le 14 et le 17 septembre, achevèrent de démontrer la supériorité militaire du Japon et de consommer la défaite de la Chine, lorsque la frontière de Mandchourie était ouverte, lorsqu'une nouvelle armée japonaise de 35.000 hommes menaçait de débarquer sur les côtes du Tché-li, un décret impérial en date du 29 septembre rappela au pouvoir le prince Kong. Je me demandais, le 2 octobre (n° LXXXII) [3] en annonçant à Votre Excellence le retour de cet homme d'État, tombé depuis dix ans en disgrâce, si, comme en 1860, et selon la destination apparente de sa carrière politique, il revenait cette fois encore en pacificateur, en signataire de la paix. Tel était bien, en effet, le sens de sa rentrée aux affaires. Le prince, qui n'avait à aucun degré la responsabilité de la présente guerre, qui, depuis les dix dernières années, avait observé une attitude de bouderie, n'a pas eu,

(1) Il s'agit de la démarche de M. Phipps ci-dessus rapportée sous le n° 244.

(2) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ces télégrammes qui font double emploi avec la présente dépêche.

(3) Dépêche non reproduite.

un seul instant, la pensée de continuer la lutte. Il cherchait seulement le moyen d'aborder, sans perdre la face ni s'humilier, les premiers pourparlers de paix. Il ne pouvait s'adresser ni au Japon, ni aux légations de Pékin; il hésitait de même à faire tenter quelques ouvertures directes en Europe. Mais pour ces besognes délicates et officieuses, pour cette diplomatie occulte, la Chine a un homme toujours prêt et qui lui a souvent servi d'instrument : Sir Robert Hart.

Le dimanche 6 octobre, Sir Robert Hart était appelé au Tsong-li-Yamen, en présence du prince Kong. Sir Robert Hart est venu me voir dans la soirée, après sa conférence avec l'oncle de l'Empereur. Malgré l'air de mystère dont il s'entoure volontiers, avec toutes les réticences et les timidités apparentes qui constituent sa manière, il ne m'a pas dissimulé que le prince Kong voulait la paix, aujourd'hui comme en 1860, et s'était préparé aux conditions de cette paix. Quant à la méthode propre à provoquer les premiers pourparlers, Sir Robert ne me l'a pas indiquée. Mais, quoique fonctionnaire chinois, l'homme qui, après la mort de Sir Harry Parkes, a été pendant quelques jours nommé Ministre d'Angleterre à Pékin, n'avait pu donner au prince Kong qu'un seul conseil : s'adresser à Londres. Lord Kimberley ne tarda pas à être mis au fait. Le Ministre de la Grande-Bretagne, M. O'Conor, qui était en villégiature à Tché-fou depuis quelques semaines, fut invité à rentrer d'urgence à Pékin. Le samedi 13 octobre, M. O'Conor, revenu en toute hâte, se rendait au Tsong-li-Yamen et annonçait que son Gouvernement était prêt à poursuivre avec les Puissances européennes et les États-Unis un accord en vue d'une intervention entre la Chine et le Japon. Trois jours auparavant, le 10 octobre, le Ministre de la Reine à Tokio, ainsi que me l'a télégraphié M. Harmand, avait déjà sondé le Gouvernement japonais sur le principe même de cette intervention aux deux conditions que le représentant de la Grande-Bretagne a été chargé de faire connaître à Votre Excellence : l'indépendance de la Corée et le payement d'une indemnité.

Hier 15 octobre, les Ministres du Tsong-li-Yamen, que j'étais allé entretenir de quelques-unes des affaires de la légation et que j'avais trouvés particulièrement conciliants, sont volontiers entrés en confidences sur le sujet qui, en ce moment, leur tient le plus à cœur. Après avoir éloigné d'un geste les secrétaires de leur Yamen et les domestiques, qui assistent d'ordinaire à nos séances, ils m'ont, à voix basse et presque en chuchotant, informé de ce qui se passait. Ils ont avoué, non sans une certaine noblesse, les défaites qu'avaient éprouvées l'armée et la flotte de la Chine; ils ont reconnu la supériorité militaire et navale du Japon, leur impuissance présente et la nécessité où ils étaient réduits de faire la paix. Ils m'ont dit les démarches que l'Angleterre faisait auprès de la France, de la Russie, de l'Allemagne, de l'Italie et des États-Unis. Ils ont ajouté, sans mentionner l'indemnité de guerre, que

le Gouvernement impérial accepterait l'établissement en Corée d'un royaume indépendant et neutre et m'ont interrogé à ce propos sur la nature et les caractères d'un État ainsi constitué en neutralité, comme la Suisse et la Belgique. Je me suis naturellement borné à répondre *in abstracto* sans entrer dans la discussion du sujet et sans laisser pressentir autrement que par des vœux les intentions du Gouvernement de la République. Le Ministre qui m'a surtout fait ces révélations, Siu Yong-Ji, n'a pas tardé d'ailleurs à se retirer en alléguant un mal de dents qui le faisait cruellement souffrir.

Tel est le point où en sont aujourd'hui les choses à Pékin. Le Gouvernement chinois entretient visiblement la ferme espérance que les pourparlers en vue d'une intervention et de la paix aboutiront. Il semble, au reste, d'après une déclaration que m'ont faite les Ministres du Tsong-li-Yamen, que les événements de guerre soient, de fait, suspendus depuis que les soldats chinois ont évacué la Corée et que la flotte impériale, réduite à un très petit nombre de bâtiments, s'est réfugiée dans les ports de Port-Arthur et de Ouei-Haï-Ouei.

Le Ministre de Russie, qui avait quitté Pékin dès le 16 juin, et qui, depuis cette date, a résidé tantôt à Tien-Tsin, tantôt à Tchi-fou, m'a télégraphié hier qu'il partait ce matin pour revenir ici. J'attends les directions de Votre Excellence. L'entretien, d'autre part, que j'aurai, dès son retour, avec le comte Cassini, m'éclairera sur l'attitude du Gouvernement russe. Au reste, la réserve gardée par Votre Excellence dans sa réponse au Ministre d'Angleterre et que M. de Giers semble avoir observée au même degré, la condition première mise par lui, comme par vous, à l'ouverture du Foreign Office, me dicteront, jusqu'à nouvel ordre, ma conduite. Il est clair dès à présent que la proposition dont le Gouvernement anglais a assumé l'initiative demeure confinée, selon les termes mêmes de Votre Excellence, dans les limites d'une « persuasion morale »[1], et que l'accueil en est subordonné à l'établissement d'une *entente complète* entre toutes les Puissances intéressées. Ces conditions suffisent à assurer, contre toute ingérence et tout excès de zèle, les droits acquis et la situation respective des divers États qui peuvent avoir voix au chapitre de l'Extrême-Orient. Il y a tout lieu d'espérer ainsi que la Corée, si elle devient une Belgique, n'est pas, du moins, exposée au sort d'une Égypte.

[1] Termes du télégramme n° 34 adressé à M. Gérard le 13 octobre.

250.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Cogordan, Chargé de l'Agence et Consulat général de France au Caire.

T. n° 67. *Paris, 17 octobre 1894, 8 h. 30, soir.*

Je réponds à votre télégramme n° 106 [1]. Nous ne saurions certainemenr considérer la nomination d'un Conseiller anglais au ministère de l'Intérieut que comme une grave atteinte portée à l'indépendance de l'administration égyptienne.

Nubar Pacha connaît trop son pays pour soutenir sérieusement une opinion contraire. Dans tous les cas il ne peut se porter fort que de la fermeté du Cabinet actuel, tandis que l'institution permanente qu'il s'agit de créer est destinée à mettre également à l'épreuve la fermeté de son ministère à venir.

Vous voulez croire encore que le Gouvernement égyptien reconnaîtra le danger d'une capitulation et je vous autorise volontiers à faire appel dans cette circonstance à l'action du Khédive. Toutefois il n'y aurait aucun avantage à voir le jeune Prince s'engager dans un de ces conflits personnels aigus analogues à ceux qui précédemment l'ont laissé découragé et affaibli, sans profit pour l'autonomie égyptienne. Il importe donc que Son Altesse montre autant de sang-froid que de décision. Je m'en remets avec confiance à votre tact pour cette démarche délicate.

[1] Par ce télégramme du 16, M. Cogordan faisait savoir que Nubar Pacha poursuivait secrètement des pourparlers tendant à la nomination d'un conseiller anglais au ministère de l'Intérieur égyptien et demandait au Ministre des instructions à ce sujet avant d'aller trouver le Khédive.

251.

M. DE MONBEL, MINISTRE DE FRANCE À TANGER,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 143. Confidentiel. *Tanger, 17 octobre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 octobre; Dir. pol., 24 octobre.)

[Lettre d'envoi de l'annexe suivante.]

ANNEXE.

LE DOCTEUR LINARÈS (1)

À M. DE MONBEL, MINISTRE DE FRANCE À TANGER.

Fez, 12 octobre 1894.

Le *convalver* spécial parti de Tanger le 4 est arrivé ici le 8 dans la matinée. Ce même jour j'ai prévenu Si Feddoul Gharnit que je venais de recevoir les lettres du Président de la République et du Ministre des Affaires étrangères (2) et que je désirais obtenir une audience chérifienne dans le plus bref délai possible. La réponse à cette demande d'audience devait m'être donnée mardi, mais je n'ai pas encore reçu, à l'heure où je vous écris, le moindre avertissement.

Comme vous le voyez, le Maghzen reste toujours plongé dans son apathie habituelle, se désintéressant de tout, même des questions les plus importantes. Il semble cependant être sorti un peu de sa torpeur pour accorder quelque attention aux affaires avec l'Espagne. Une ambassade marocaine sera envoyée à Madrid le plus rapidement possible. C'est, je crois, El Hadj El Arbi Bricha, de Tétouan, qui sera le chef de ladite ambassade.

Puisque, d'après vos dépêches et les documents qui les accompagnent, nous sommes décidés à maintenir malgré tout notre vice-consulat de Fez (3) il faut que notre Gouvernement sache bien que la politique générale française au Maroc va subir le contre-coup de la situation nouvelle que nous croyons devoir imposer au Gouvernement chérifien. Les avantages que nous avons conquis depuis quelques années vont être perdus. L'action directrice que nous exercions sur la politique

(1) Médecin-major de la mission militaire française au Maroc, le Dr Linarès avait joui auprès du Sultan Moulay Hassan d'un crédit qu'il avait employé, comme intermédiaire officieux de la Légation de France, à lutter contre l'influence anglaise. Momentanément éloigné de Fez, il venait d'y rentrer et avait reçu du Maghzen un cordial accueil.

(2) Il s'agit des lettres de créance de M. de Monbel, dont le départ pour Fez venait d'être décidé.

(3) Voir ci-dessus le n° 227.

générale marocaine va revenir (d'après ce que j'ai cru comprendre en causant avec un familier de Ba Ahmed) à la légation d'Allemagne, qui me semble manœuvrer fort habilement à l'heure actuelle, en se contentant d'observer nos mouvements vers une action commune avec l'Angleterre et l'Espagne.

Pour vous dire mon sentiment en toute franchise, je ne crois pas que nous ayons rien à gagner ici en faisant cause commune avec une Puissance quelconque. Pour agir au Maroc, nous n'avons besoin de personne. Tout allié que nous croirons devoir nous adjoindre nous diminuera aux yeux des Marocains. Cette question du vice-consulat de Fez n'intéresse l'Espagne que secondairement. Elle n'a ni sujets, ni commerce à l'intérieur du Maroc et, pourvu qu'elle mène à bien le versement des échéances qui lui sont dues [1], elle se déclarera satisfaite. Quant à l'Angleterre, malgré ses protestations, tenez pour certain que, selon qu'elle le jugera plus utile à ses intérêts, ou bien elle se basera sur notre exemple pour obliger le Gouvernement chérifien à reconnaître officiellement son vice-consul encore officieux (et elle nous chargera, à cette occasion, de tout le mal que cette obligation peut causer au Maghzen); ou bien, et ceci me semble plus probable, elle renoncera à la question de son vice-consul à Fez *en échange* d'un avantage quelconque plus considérable. Dans ce dernier cas, nous resterons seuls à défendre nos intérêts. C'est par là qu'il aurait fallu commencer, et c'est à cela que nous devrions nous en tenir.

252.

M. Cogordan, Chargé de l'Agence et Consulat général de France au Caire, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Alexandrie, 18 octobre 1894, 4 h. 15, soir.*

(*Reçu* : 7 h., soir.)

Je viens d'avoir avec le Khédive une conversation dans laquelle je n'ai pas eu de peine à le convaincre du danger du marché conclu par Nubar Pacha [2]. Son Altesse voit clairement la situation, s'est exprimée dans les termes les plus durs sur son Ministère et paraît résolue à défendre, dans la mesure de la prudence, l'autonomie de l'administration intérieure de l'Égypte. Conformément à l'esprit de votre télégramme n° 67, j'ai exposé à Son Altesse qu'en mettant les choses au pis, si le refus immédiat lui paraissait trop gros d'éventualités périlleuses, elle devra discuter point à point et multiplier les objections afin de gagner du temps. J'estime en effet que la discussion publique

(1) A titre d'indemnité dans l'affaire de Melilla.
(2) Voir ci-dessus (n° 250) le télégramme de Paris, n° 67, du 17 octobre, et la note.

qui commence autour du projet de Nubar Pacha est de nature à nous venir en aide. D'autre part, ceux de mes collègues en qui le Khédive trouve ordinairement quelque appui sont encore absents et ne rentreront que vers le 1er novembre.

Abbas Pacha a déjà résisté à un assaut prolongé de Nubar Pacha. J'espère qu'il gardera la même attitude dans un Conseil des Ministres qui aura lieu dans peu de jours à Alexandrie. Les derniers mots de Son Altesse ont été, en me reconduisant après m'avoir remercié de ma démarche : « J'espère que cette affaire pourra se terminer d'une façon satisfaisante ».

La grande difficulté de la situation c'est que le Khédive, comme me le disait ce matin même Mouktar Pacha, est le seul homme d'Etat égyptien qui soit pour la résistance.

Je retourne ce soir au Caire.

253.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, BERLIN, VIENNE, WASHINGTON, PÉKIN, TOKIO.

D. nos 509, 419, 165, 100, 158, 65. Confidentiel.

Paris, 18 octobre 1894.

Ma dépêche du

Pour Washington, Berlin, Vienne, Londres : 11 de ce mois

Pour Pékin, Tokio : 12 de ce mois

Pour tous les postes : vous a tenu au courant des ouvertures (1) que le Ministre de Sa Majesté britannique à Paris avait été chargé de me faire en vue d'une intervention entre la Chine et le Japon, à laquelle auraient participé la France, l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne et les États-Unis. Je vous ai également fait connaître la réponse que j'avais faite à M. Phipps.

Notre Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, à qui j'avais demandé de me faire parvenir les indications qu'il pourrait recueillir à ce sujet, vient de m'informer par le télégraphe que le Gouvernement allemand a répondu au Gouvernement russe qu'il considérait le moment comme inopportun pour intervenir entre les deux États belligérants et qu'il a décliné les propositions anglaises (2).

(1) Ces ouvertures sont suffisamment rapportées dans la dépêche n° 496 adressée le 9 octobre à M. d'Estournelles, ci-dessus reproduite sous le n° 244, ainsi que la réponse faite à M. Phipps.

(2) Cf. le n° 247.

M. de Münster, à ma dernière réception diplomatique, a tenu à me confirmer, dans les termes les plus explicites, le refus de son Gouvernement. De son côté, l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie a été amené à parler de ce projet d'intervention. Il m'a déclaré que l'information publiée par la presse et d'après laquelle son Gouvernement aurait confié à l'Allemagne la protection de ses intérêts en Extrême-Orient, était inexacte. Il m'a en outre fait connaître que l'Angleterre, qui avait négligé de comprendre l'Autriche parmi les Puissances auxquelles elle s'était adressée en vue d'une intervention commune, l'avait finalement saisie de propositions.

Je crois devoir ajouter que j'ai eu occasion, le même jour, de dire au Ministre de Sa Majesté britannique à Paris que, par le fait du défaut d'entente entre les Gouvernements saisis de la proposition anglaise, celle-ci ne me paraissait pas devoir comporter de suite immédiate. M. Phipps a d'ailleurs adhéré facilement à cette manière de voir.

M. de Vauvineux, par le télégramme précité, m'a également fait savoir qu'en raison de l'état de santé de l'Empereur, le Ministre russe des Affaires étrangères n'a encore reçu, sur la question dont il s'agit, aucune réponse de Livadia, mais qu'en présence du manque d'unanimité de la part des Puissances intéressées, la Russie semble devoir suivre, actuellement du moins, l'exemple de l'Allemagne.

J'ai l'honneur de vous transmettre ces indications pour votre information personnelle.

254.

M. Soulange-Bodin, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière (Extrait) [1]. *Berlin, 18 octobre 1894.*

Il y a actuellement une autre question dans laquelle l'Allemagne vient de prendre officieusement et officiellement une attitude d'opposition résolue aux vues anglaises, je veux parler de l'affaire de Lourenço Marques. Votre Excellence n'ignore pas les faits qui viennent de se produire : révolte des Cafres excités, disent les Portugais, par les missionnaires à la dévotion de M. Cecil Rhodes; débarquement des matelots anglais à Lourenço Marques; rembarquement immédiat desdits matelots grâce à l'énergie du Gouvernement du Mozambique, par hasard présent sur les lieux; enfin, il y a deux jours,

[1] D'après une copie qui ne donne pas le début de la lettre.

démarche des représentants du Portugal auprès des Puissances pour leur faire savoir que le Cabinet de Lisbonne entendait maintenir seul l'ordre dans sa colonie. Sur l'accueil que l'Allemagne entendait réserver à l'appel qui lui a été adressé, le public n'a pas tardé à être édifié; la note remise ici par le vicomte de Pindella était aussitôt publiée par les journaux de Berlin, tandis que la *Gazette de Cologne*, en annonçant que deux vaisseaux allemands allaient se rendre sur les lieux où la vie des Européens pouvait risquer d'être en danger, indiquait que cette démonstration navale était un avis adressé à l'Angleterre et signifiait : *Hands off*...

Plus catégorique encore que le langage de l'organe rhénan a été, d'après les confidences que m'a faites le Ministre de Portugal, le discours que lui a tenu le baron Marschall et dans lequel ce dernier s'est plu à reconnaître le bon droit absolu du Portugal. Cette attitude du Secrétaire d'État des Affaires étrangères est-elle motivée par son désir de sauvegarder les intérêts de l'Allemagne dans la République sud-africaine? Pour s'en rendre compte, il suffit de rappeler les motifs par lesquels les Anglais cherchent à prendre pied à Lourenço Marques : la voie ferrée qui relie cette localité à la frontière pour se prolonger ensuite sur Prétoria, a été construite par un américain, Mac Moore, mort il y a quelques années après avoir cédé la plus grande part de son affaire à des sujets britanniques. Aujourd'hui, ce chemin de fer est exploité, après expropriation, par le Gouvernement portugais, mais les héritiers de Mac Moore, à l'instigation des Anglais, ont intenté une action qui est actuellement soumise à l'arbitrage de la Suisse. Si les héritiers de l'aventurier américain sont remis en possession de la voie ferrée construite par celui-ci, ce sont les Anglais qui en deviennent virtuellement les maîtres et qui alors, en entamant une lutte de tarifs ayant pour objet de favoriser la ligne en construction qui part du Cap pour se diriger vers le nord, provoquent la ruine du chemin de fer de Prétoria; or, dans cette dernière entreprise sont bien engagés des capitaux allemands, mais en quantité insuffisante pour motiver l'attitude qu'affecte le baron Marschall.

On peut donc se demander dans ces conditions s'il ne subsiste pas quelque chose de l'irritation qui s'est si vivement et si inopinément manifestée ici contre les Anglais au moment de la publication du traité anglo-congolais [1].

Les éléments d'appréciation qui précèdent et qui sont relatifs à l'affaire de Lourenço Marques, doivent en effet être rapprochés des symptômes, plus édifiants à mon avis, que m'a permis de relever le rôle de la Chancellerie impériale dans les récents pourparlers concernant le différend sino-japonais. Non seulement le baron Marschall a opposé, comme l'indiquait à Votre Excellence mon télégramme du 10 de ce mois [2], une fin de non-recevoir à la

(1) Du 12 mai.
(2) Télégramme n° 145, ci-dessus reproduit sous le n° 247.

demande, relative à une action commune en Extrême-Orient, que lui avait soumise Sir Edw. Malet au nom de son Gouvernement, mais il y a deux jours, en revenant avec moi sur l'incident, il constatait qu'après avoir cherché à provoquer une intervention armée, puis une simple médiation, les Anglais n'avaient même pas réussi à amener les Puissances à proposer aux belligérants leurs bons offices.

Après avoir résumé de la sorte et d'un air intentionnellement mélancolique la dernière campagne diplomatique de Lord Kimberley, mon interlocuteur ne pouvait réprimer un large sourire de satisfaction.

Ici, comme dans l'affaire de Lourenço Marques, le langage de la presse est significatif. Les journaux ont été sans délai tenus au courant de la réponse négative faite aux demandes anglaises par le Secrétaire d'État, et c'est à l'unanimité que les organes de la presse berlinoise ont ratifié la décision prise par ce dernier : ils ont affirmé que l'Allemagne n'avait pas à sortir, inutilement et inopportunément, de la réserve pour favoriser les vues ambitieuses d'une Puissance préparée par la supériorité de sa représentation navale à jouer, le cas échéant, le premier rôle, et ils n'ont pas manqué de souligner l'échec complet de la tentative du Cabinet de Londres.

255.

M. Gérard, Ministre de France à Pékin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° XCVI. *Pékin, 23 octobre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 décembre; Dir. pol., 12 décembre.)

L'essai d'intervention tenté par le Gouvernement anglais en faveur de la paix et que Votre Excellence m'avait fait connaître par son télégramme du 14 de ce mois (n° 34) [1], semble, jusqu'à présent n'avoir pas eu tout le succès que l'Angleterre et la Chine en espéraient.

Le langage de Votre Excellence et celui de M. de Giers marquaient nettement la difficulté de l'entreprise. La condition même à laquelle était subordonnée la réponse définitive des Gouvernements français et russe, à savoir l'entente complète des Puissances, paraît n'avoir pas été encore obtenue. Le Gouvernement allemand et le Gouvernement des États-Unis, pour des raisons diverses, se seraient récusés. Le Japon, de son côté, ne se serait pas volontiers prêté aux ouvertures qui lui ont été faites, et le Mikado, dans le

[1] Non reproduit (voir ci-dessus n° 249 la dépêche de Pékin du 16 octobre).

discours par lequel il a inauguré à Hiroshima la session spéciale du Parlement japonais, s'est prononcé pour la continuation de la guerre. La presse anglaise, si j'en juge par l'article du *Times*, dont l'agence Reuter a publié le résumé télégraphique, apprécie sévèrement, à ce propos, la conduite du Foreign Office et reproche au Cabinet de Lord Rosebery d'avoir infligé à l'Angleterre une humiliation gratuite qui, en affaiblissant son prestige dans tout l'Extrême-Orient, la laisse impuissante pour une nouvelle tentative.

Les Ministres du Tsong-li-Yamen, dans la visite que je leur ai faite le 19 de ce mois, s'étaient montrés anxieux d'apprendre le résultat des démarches dont l'Angleterre avait assumé l'initiative. Ils affirmaient hautement leur désir de paix, les sacrifices qu'ils étaient prêts à consentir et leur espoir de voir mettre un terme au conflit ouvert par la question de Corée. L'échec relatif de l'Angleterre achèvera peut-être de les éclairer sur la limite d'action d'une Puissance isolée et sur l'efficacité de l'appui que n'a cessé depuis trois mois de leur promettre le représentant de la Reine.

Le Ministre de Russie est rentré à Pékin le 18 de ce mois. Malgré toute la pression exercée sur lui par notre collègue d'Angleterre, il s'est obstinément refusé, faute d'instructions, à se rendre au Tsong-li-Yamen. Il se recueille, et les douloureuses nouvelles venues de Livadia sur la santé de l'Empereur le confirment encore dans son attitude d'extrême réserve. Le comte Cassini avait pu jusqu'ici, sans grand dommage et dans l'intérêt commun, concerter son action avec celle de M. O'Conor. L'heure est venue, semble-t-il, où le Gouvernement russe tient à se prémunir contre les impatiences de la politique anglaise, trop prompte à se mettre en avant dans un conflit où les intérêts territoriaux de la Russie priment tous les autres [1].

[Conjectures sur les événements de guerre.]

256.

M. Soulange-Bodin, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 150. *Berlin, 27 octobre 1894, minuit 22.*

(*Reçu* : 4 h., matin.)

Le Chancelier et le Président du Conseil prussien ont donné leur démission ce soir.

Aujourd'hui avait eu lieu, entre ces deux personnages et les Ministres des

(1) D'après un télégramme du baron de Staal parvenu le 25 octobre à Saint-Pétersbourg, le Gouvernement japonais déclinait définitivement les propositions d'intervention formulées par le Cabinet de Londres.

principaux États confédérés qui avaient été conviés à Berlin, une conférence dans laquelle ont été discutées les mesures à prendre contre les partis révolutionnaires. On est arrivé à un accord complet; mais le comte de Caprivi qui, pour favoriser l'entente, avait fait, à la suite d'une visite de l'Empereur Guillaume, un sacrifice à ses* idées libérales* aussi bien que le comte Eulenbourg, qui avait renoncé à ses idées de répression violente, ont senti que ni l'un, ni l'autre n'avaient plus qualité pour appliquer les décisions prises : ils ont offert leur démission à l'Empereur qui l'a acceptée. Le Souverain, qui devait, à l'issue d'un service pour le Tsar, se rendre à la chasse, a terminé la journée à Berlin : son choix, m'a dit le comte Eulenbourg, qui vient de me donner ces détails, est arrêté et sera sans doute connu dans vingt-quatre heures (1).

257.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Estournelles de Constant, Chargé d'affaires de France à Londres.

D. n° 404. *Paris, 28 octobre 1894.*

[M. Hanotaux rappelle comment les pourparlers entamés par lui avec l'Ambassadeur d'Angleterre à la suite de l'arrangement intervenu le 12 mai entre la Grande-Bretagne et l'État du Congo ont été suspendus depuis sa dernière entrevue avec Lord Dufferin, le 17 août (2).]

A mon retour de Vichy, le 5 septembre(3), M. Phipps vint me demander de reprendre la conversation en m'assurant du ferme désir de son Gouvernement de régler toutes les questions en litige par un arrangement équitable. Je lui rappelai que, antérieurement à ma nomination comme Ministre des Affaires étrangères, nous avions été chargés l'un et l'autre, en vertu de pouvoirs ayant leur point de départ dans la convention franco-anglaise du 5 août 1890 (4), de déterminer la ligne de démarcation des possessions françaises et anglaises sur les deux rives du Niger; que, sur plusieurs des points débattus, nous avions, à différentes reprises, paru à la veille de conclure, mais que

* Annotation du Département : *Cela veut dire sans doute — avait consenti un sacrifice sur ses idées libérales.*

(1) Le même jour (6 h. soir) M. Soulange-Bodin télégraphiait (n° 151) que le prince de Hohenlohe était nommé Chancelier et M. de Kœller Ministre de l'Intérieur (ce dernier, frère du Président de la Chambre prussienne et Sous-Secrétaire d'État à Strasbourg).

(2) Voir ci-dessus (n° 218) le télégramme de M. Hanotaux à M. Decrais du 17 août, qui rend compte de ce dernier entretien.

(3) Voir ci-dessus n° 234.

(4) Sur cette convention, voir le t. VIII de la présente série, n°s 136 et 141.

le Gouvernement britannique, au dernier moment, avait cru devoir tenir en suspens son adhésion définitive; que cependant je pensais que si nous voulions sérieusement aboutir, il y avait des éléments d'accord et que, même si nous ne pouvions régler immédiatement que quelques-unes des questions de délimitation, nous aurions fait un grand pas dans la voie de la bonne entente si désirable entre les deux Puissances.

Après être revenu sur la question du Bahr el Ghazal et de la reconnaissance par la France du traité anglo-allemand de 1890 [1], M. Phipps passa en revue rapidement les différentes questions en litige, en indiquant comment, dans la pensée de son Gouvernement, elles pourraient être résolues. Il était muni d'une carte sur laquelle étaient tracées les frontières proposées.

1° *Délimitation de Sierra Leone.* Elle serait réglée conformément à nos désirs, c'est-à-dire en suivant la ligne de partage des eaux à l'ouest du Niger.

2° *Incidents de frontières à Sierra Leone.* L'incident de Ouarina serait considéré comme clos. Par contre, nous accorderions une indemnité aux familles d'indigènes, sujets anglais, qui auraient été tués à Samoh par nos soldats.

3° *Délimitation de l'hinterland du Dahomey.* Le Gouvernement de la Reine serait disposé à accepter une frontière nous assurant l'hinterland de notre nouvelle colonie jusqu'à Say et comprenant le Mossi dans notre sphère d'influence.

4° *Ligne de Say à Barroua.* Elle devrait s'infléchir au nord, le Gouvernement anglais se trouvant d'ailleurs en mesure d'établir que toute la région réclamée par lui appartient équitablement au Sokoto.

5° *Affaire Mizon.* Elle serait réglée par l'abandon réciproque de toute réclamation et répétition à exercer de part et d'autre.

6° *Affaire de l'Ouganda.* Le Gouvernement anglais allouerait aux Pères Blancs une indemnité de 250.000 francs, comme l'avait demandé M. Casimir-Périer.

7° *Arrangement franco-congolais du 14 août* [2]. L'Angleterre y donnerait son adhésion.

En échange des concessions consenties par l'Angleterre, la France adhérerait au traité de 1890 entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, sous la réserve que les territoires égyptiens feraient retour au Khédive quand celui-ci serait en mesure d'y exercer son autorité. Les droits souverains du Sultan seraient rappelés et reconnus.

[1] Voir ci-dessus n° 111, note 1, p. 173.
[2] Ci-dessus reproduit sous le n° 217.

Après que M. Phipps eut terminé son exposé, j'ai repris successivement les différents points mentionnés ci-dessus, en suivant sur la carte les frontières indiquées. J'ai insisté notamment sur l'impossibilité pour nous d'adhérer à la ligne proposée entre Say et Barroua, de renoncer *hic et nunc* au Bornou, à l'Adamaoua, etc. J'ai ajouté que cependant, sur tout ce qui touche à l'Afrique occidentale, on pourrait peut-être arriver à s'entendre si les indications données par M. Phipps étaient considérées comme un premier mot.

Mais je me suis attaché à établir que les propositions du Gouvernement britannique ne constituaient nullement, dans tous les cas, des concessions, des avantages de nature à l'autoriser à nous demander en échange la reconnaissance du traité anglo-allemand de 1890. J'ai fait observer que, lorsque l'Angleterre a obtenu l'adhésion des diverses Puissances à ses revendications dans la vallée du Haut-Nil, elle a dû consentir en leur faveur des sacrifices ou leur accorder des compensations importantes. Dans la région dont il s'agit, il en a été ainsi avec l'Allemagne (il suffit de lire le traité de 1890)[1], avec l'Italie (les conventions de 1891 et de 1894 en font foi)[2], avec l'État indépendant du Congo[3] (qui s'est agrandi à son tour dans la direction du Nil). Au moment où on nous demande la reconnaissance des mêmes prétentions, nous sommes fondés à demander ce qu'on est disposé à nous donner en échange. J'ai prié M. Phipps de passer en revue avec moi les territoires visés dans le traité de 1890[4]. Ce sont d'abord les États continentaux du Sultan de Zanzibar, sur lesquels nous n'avons pas reconnu que l'Angleterre eût le moindre droit (les déclarations échangées entre Lord Salisbury et M. Waddington en 1890[5] s'appliquent exclusivement aux îles de Zanzibar et de Pemba. *M. Phipps m'a fait observer depuis lors que M. Ribot, par une communication du 9 novembre 1890, avait reconnu également le protectorat britannique sur les possessions continentales du Sultan*[6]. Ce sont ensuite les régions intermédiaires et indépendantes, Ouganda, Ounyoro, où nous étions en droit d'invoquer certains faits aux conséquences desquels nous n'avons pas non plus formellement renoncé; ce sont enfin les territoires qui ont été placés plus ou moins longtemps sous la dépendance de l'Égypte et de l'Empire ottoman.

Puis, envisageant particulièrement le texte du traité auquel on nous demandait d'adhérer, j'ai attiré l'attention de M. Phipps sur la dernière partie de

(1) Du 1er juillet.
(2) Du 15 avril 1891 et du 5 mai 1894.
(3) Du 12 mai 1894.
(4) Il s'agit ici du traité anglo-allemand.
(5) Les déclarations visées ici constituent la convention franco-anglaise du 5 août, par laquelle le Gouvernement français s'engageait, pour sa part, à reconnaître le protectorat britannique sur les îles de Zanzibar et de Pemba aussitôt qu'il lui serait notifié.
(6) Le 6 novembre 1890, l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris avait communiqué au quai d'Orsay une note publiée le 4 dans la *Gazette de Londres* et annonçant que les *Etats du Sultan de Zanzibar* étaient placés sous protectorat britannique. Le 9 novembre, le ministère français des Affaires étrangères avait donné acte de cette notification.

l'article I, qui, dans son paragraphe 2, dit que la sphère d'influence anglaise est limitée au nord par une ligne allant de la côte à l'Abyssinie « jusqu'aux confins de l'Égypte [1] ». Il est vrai que le paragraphe 3 du même article porte seulement qu'à l'ouest la limite sera constituée par l'État libre du Congo et « par le faîte occidental du bassin du Haut-Nil » [2]. J'ai demandé à M. Phipps quelle interprétation il convenait, selon lui, de donner à ces deux paragraphes sur lesquels porte le débat. Du fait que le paragraphe 3 ne porte aucune mention de limite vers le Nord, faut-il conclure que c'est tout le bassin du Nil, c'est-à-dire toute l'Égypte, que l'Angleterre prétendrait réclamer? Non assurément. Au moment où l'Angleterre réglait avec l'Allemagne et ensuite avec d'autres Puissances, la destinée des États du Sultan de Zanzibar, on peut admettre à la rigueur qu'elle ait désiré, par voie d'extension, déterminer le sort de certaines régions voisines de la côte orientale d'Afrique; mais on ne saurait admettre, par contre, qu'il ait été dans les intentions des auteurs de la convention de traiter du sort de l'Égypte ou même de certaines provinces de l'Égypte, et cela par une formule aussi vague et aussi peu claire que celle qui est employée dans l'article I, disposition finale, § 3 de l'arrangement de 1890. En tout cas, la France n'a pas adhéré à cette partie de la convention et, puisqu'on vient aujourd'hui lui demander son adhésion, elle est en droit de réclamer des explications précises sur la portée de l'article en question.

J'ai résumé mes observations dans ces deux formules : quelles seraient les compensations offertes à la France dans ces régions, si nous admettions tout ou partie des demandes de l'Angleterre? Comment devraient être établies les limites indiquées dans le traité de 1890 pour les mettre d'accord avec les droits reconnus, avec la formule employée par le paragraphe 2 « jusqu'aux confins de l'Égypte », et enfin avec le caractère que le Gouvernement britannique lui-même a voulu donner à la négociation en cours, en tenant expressément en dehors du débat tout ce qui touche à la question égyptienne?

M. Phipps reconnut que des éclaircissements étaient indispensables et il fut entendu qu'il en référerait à son Gouvernement.

J'ai cru devoir reproduire avec quelques développements cet entretien qui a été le point de départ des pourparlers que j'ai poursuivis avec le Ministre d'Angleterre pendant tout le mois de septembre et le commencement d'octobre. J'ai pris soin, d'ailleurs, de noter par écrit cette conversation, de même que toutes celles que j'ai eues soit avec Lord Dufferin, soit avec M. Phipps [3].

Au cours des entretiens qui ont suivi, en présence de M. Haussmann, délégué du Ministère des Colonies, nous avons discuté longuement les différentes questions relatives à la délimitation des possessions françaises et

(1) Voir ci-dessus le n° 234, note.
(2) *Idem*.
(3) Voir ci-dessus, sous les nos 123, 139, 163 178, 184, 218, 234, 237, les notes rédigées par M. Hanotaux.

anglaises dans l'Afrique occidentale et nous sommes revenus sur les conditions dans lesquelles la France pourrait être amenée à reconnaître la sphère d'influence réclamée par l'Angleterre dans l'Afrique orientale.

En ce qui concerne le premier point, j'ai demandé à M. Phipps quelles étaient les vues de son Gouvernement relativement à l'hinterland de la colonie de la Côte de l'Or; j'ai déclaré que les limites inscrites sur la carte qu'il m'avait remise pour l'hinterland du Dahomey ne nous paraissaient pas acceptables et j'ai proposé une ligne rejoignant l'angle qui est au dixième degré au point Gomba sur le Niger. Pour la ligne Say-Barroua, j'ai fait remarquer que le Sokoto ne montait pas aussi haut dans le nord que l'indiquait la carte anglaise, qu'en outre, il y avait entre le Niger et Argoungou une région indépendante du Sokoto, qu'enfin le Bornou n'était pas nécessairement dans la sphère anglaise. J'ai fait mention également des droits que le traité Mizon nous permettait de réclamer sur l'Adamaoua.

En ce qui touche le bassin du Haut-Nil, nous avons, à diverses reprises, débattu le point de savoir si l'accord à intervenir devait nécessairement embrasser les questions relatives à la détermination de la sphère d'influence anglaise dans ces régions. M. Phipps ayant déclaré que, dans la pensée de son Gouvernement, l'accord devait être «compréhensif» et englober les questions dont il s'agit, j'ai répondu qu'assurément il était infiniment préférable que l'arrangement eût ce caractère, mais que, si une entente sur ce point paraissait impossible à réaliser actuellement, je considérais comme très désirable que les questions visées par la convention franco-anglaise de 1890 et pour le règlement desquelles les deux Puissances avaient pris l'une à l'égard de l'autre des engagements spéciaux, fussent résolues sans plus de retard.

Sous le bénéfice de cette observation, j'ai déclaré que je ne me refusais pas à entrer dans les vues du Cabinet de Londres, mais qu'il importait avant tout de préciser la portée de l'article 1er *in fine* de la convention anglo-allemande de 1890, ou, en d'autres termes, de savoir *où commence et où finit l'Égypte*.

M. Phipps n'a pas voulu me suivre sur ce terrain. Il s'est contenté de me déclarer que, dans la pensée du Gouvernement britannique, la ligne de démarcation de la sphère d'influence anglaise vers le nord était le méridien (*sic*) [1] de Fachoda. Sur mon observation que je serais heureux de savoir d'où se dégageait selon lui cette notion nouvelle, il a dit qu'elle découlait de la convention anglo-congolaise du 12 mai 1894. J'ai répliqué que nous n'avions jamais reconnu cet acte, que la déclaration en question ne pouvait avoir à nos yeux d'autre portée que celle d'un *desideratum* de la part de l'Angleterre, et j'ai proposé à M. Phipps de nous livrer ensemble, d'après les documents et les actes émanant des sources les plus authentiques et les plus

[1] Il faut évidemment lire : *parallèle*.

impartiales, à l'examen de la question : « Jusqu'où s'étend l'Égypte dans le bassin du Haut-Nil? ».

Cependant, les négociations avançant sur les autres points, au cours de nos entretiens je fus amené à faire observer à M. Phipps, à titre tout personnel, que cette question du Haut-Nil, qui n'avait jusqu'à présent donné lieu à aucune discussion entre la France et l'Angleterre, avait été soulevée en réalité par la marche des Belges vers le Nil et par la convention du 12 mai dernier; qu'aujourd'hui l'État indépendant avait pris l'engagement, par la convention du 14 août dernier, de ne pas dépasser certaines limites et que par conséquent on pourrait peut-être réserver à un règlement futur et à une négociation distincte le point dont il s'agit. J'ai ajouté qu'il ne paraissait pas impossible, d'ailleurs, de se mettre d'accord pour un règlement provisoire et, parmi diverses hypothèses que j'ai envisagées rapidement et sans y attacher d'importance, j'ai indiqué celle d'une clause de *désintéressement ou de désistement provisoire réciproque*.

Dans l'entretien qui suivit, M. Phipps revint sur cette idée, en examina les conséquences et la portée. Quelques jours après, il me communiqua un projet de rédaction qu'il se proposait de soumettre à son Gouvernement, d'après lequel la France s'engagerait pour le moment à n'exercer aucune action au delà de la ligne de démarcation du bassin du Nil et du bassin du Congo. Par contre, l'Angleterre n'exercerait aucune action au delà des postes présentement occupés par elle. Cette entente mutuelle aurait un caractère suspensif jusqu'au jour où l'action de l'Égypte pourrait s'exercer dans ces régions. Alors il y aurait lieu à un nouvel arrangement entre les deux Gouvernements.

Je fis observer à M. Phipps que la proposition, dans les termes où il la formulait, émanait non de moi, mais de lui; qu'il en avait eu l'initiative; que je n'avais pris ni ne pouvais prendre aucun engagement, ni sur le fond, ni sur la forme, sans avoir consulté le ministère des Colonies, mais que personnellement je ne me refusais pas à le suivre dans la voie ouverte par lui avec l'espoir qu'une entente était possible sur les bases qu'il indiquait. Je crus devoir également préciser que par « postes anglais », on devait entendre ceux dont l'occupation était connue de nous, c'est-à-dire ceux de l'Ouganda et de l'Ounyoro, qu'il ne pouvait être question de ceux qui auraient pu être établis depuis nos derniers renseignements. M. Phipps me répondit que c'était bien ainsi qu'il le comprenait, qu'à sa connaissance aucun poste nouveau n'avait été établi dans ces derniers temps. Il a ajouté que, selon une expression que j'avais moi-même employée, il ne devait y avoir dans cette négociation « aucune surprise ».

A ce moment (7 octobre) l'ensemble de la négociation paraissait assez avancé. Sur plusieurs points les vues des deux parties paraissaient se rappro-

cher, si bien que M. Phipps vint deux jours après me remettre un avant-projet de règlement dont le texte est ci-joint (annexe I) [1].

Je fis remarquer à M. Phipps, par une lettre également ci-incluse (annexe II) [2], que ce projet était incomplet. Il se borna, en réponse, à me soumettre quelques observations de détail (annexe III) [3], acceptant nettement pour le surplus les indications que j'avais formulées. Ma lettre du 10 octobre [4] peut donc être considérée, du consentement de M. Phipps, comme représentant le dernier état des pourparlers. Sur aucun point, d'ailleurs, il n'avait été prononcé, de part et d'autre, une parole impliquant un *sine qua non*, et on pouvait penser que l'accord se dégagerait des conférences ultérieures.

C'est dans ces conditions que M. Phipps est venu m'annoncer, le 20 de ce mois, qu'il avait reçu pour instructions de son Gouvernement de suspendre les pourparlers, qui seraient repris par Lord Dufferin à son prochain retour à Paris.

Je fis observer à M. Phipps que, depuis quatre années, j'avais débattu avec lui tous les points que nous avions à traiter comme commissaires spéciaux établis par la convention du 5 août 1890 pour régler les questions de frontière; que nous avions l'un et l'autre une connaissance particulière de ces questions très complexes et exigeant un examen minutieux; que sur la plupart des points nous étions ou tout à fait, ou à peu près d'accord; qu'un effort nouveau devait nous conduire bientôt à une entente définitive, que je ne pouvais donc que regretter de voir les négociations encore une fois suspendues au moment même où il semblait que nous touchions au but.

J'ai indiqué que, sur différents points, des expéditions françaises allaient reprendre l'œuvre d'expansion commencée depuis longtemps et qui ne pouvait qu'être affaiblie au détriment de nos intérêts par de nouveaux pourparlers.

J'ai ajouté que, quant à moi, je mettais le désir d'une entente soit générale, soit partielle avec l'Angleterre, au-dessus de toute autre préoccupation; que, si légitimes que fussent certaines de nos réclamations, je n'avais pas hésité à les présenter dans l'esprit le plus modéré pour faciliter un accord; que je ne me sentais plus la force ni le loisir, parmi toutes mes autres occupations, de consacrer de nouveau, au moment surtout de la reprise de la session parlementaire, un temps aussi long à des discussions délicates et minutieuses; qu'assurément je serais très heureux d'entendre les nouvelles indications que Lord Dufferin pourrait me communiquer sur les vues de son Gouvernement, mais que, s'il s'agissait de nouveau d'entrer dans le détail, je serais

(1) Du 9 octobre, ci-dessus reproduit sous le n° 243.

(2) Du 10 octobre, ci-dessus reproduite sous le n° 245.

(3) Lettre du 10 octobre, ci-dessus reproduite sous le n° 246.

(4) Annexe n° II précitée.

sans doute amené à confier à un fonctionnaire de mon Département, ou peut-être à notre Ambassadeur à Londres, le soin de continuer les pourparlers. J'ai déclaré en terminant que je tenais à bien établir que je n'avais aucune responsabilité dans le nouveau retard apporté aux négociations et les conséquences qui pourraient en être la suite et que, pour donner une nouvelle preuve de mes intentions à cet égard, j'étais tout disposé à poursuivre *hic et nunc*, et dans un esprit de conciliation dont j'étais en mesure de fournir de nouvelles preuves, les pourparlers concernant les questions relatives à la région du Niger, pour lesquels M. Phipps et moi avions reçu des pouvoirs spéciaux il y a quatre ans.

M. Phipps me répondit qu'il ne pouvait que s'en tenir aux instructions de son Gouvernement et partager mes regrets de ce que le résultat de nos travaux personnels et de si longs efforts fût peut-être compromis par cette nouvelle décision.

J'ai jugé utile de vous mettre au courant de la situation créée par l'initiative du Cabinet de Londres, mais vous devrez considérer les indications qui précèdent comme destinées à votre information personnelle.

258.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 317. Confidentiel. *Londres, 29 octobre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 novembre; Dir. pol., 5 novembre.)

J'ai dit à mon collègue du Portugal combien le langage de Sir Henry Loch au sujet de M. Cecil Rhodes et de Delagoa Bay m'avait paru correct et rassurant pour son pays (1).

M. de Soveral m'a répondu : « Vous êtes bien naïf! Sir Henry Loch est un homme parfaitement droit, mais il ne sait rien; pas plus que le Gouvernement anglais. Tout le monde ici vous dira, comme à moi, la même chose, à savoir que nous n'avons affaire qu'à des nègres, et tout le monde, ou à peu

(1) Dans une précédente dépêche du 9 octobre, n° 291, M. d'Estournelles avait parlé des vues de M. Cecil Rhodes sur le Transvaal et sur Delagoa Bay; dans une dépêche suivante du 18 octobre n° 306, il avait rapporté un entretien qu'il avait eu avec Sir Henry Loch, Gouverneur de la Colonie du Cap, qui lui avait dit « que Cecil Rhodes n'était pas le maître, qu'il ne pouvait disposer des troupes impériales ni même des troupes de la Compagnie sud-africaine sans le consentement du Gouverneur; que, par conséquent, le Portugal n'avait pas lieu de craindre une surprise »; qu'au surplus le Transvaal ne pouvait pas prendre Delagoa Bay.

près, sera sincère. Et c'est tout simple. Le Gouvernement anglais fait l'économie d'une administration au Cap et s'en remet à la Compagnie sud-africaine. Il ne peut donc savoir, surtout quand Sir Henry Loch est en Europe, que ce que Rhodes veut bien lui dire. C'est Rhodes qui est au télégraphe et, quand il est embarrassé ou à court d'inventions, il coupe les fils. Rhodes prétend, quand le Gouvernement l'interroge, que jamais il ne soutiendra des indigènes contre des Européens; or c'est à moi-même qu'il a dit, lors de son dernier voyage, avoir envoyé à Gugunhama, 2.000 fusils et 20.000 cartouches. Je ne me gêne pas, quand nous sommes ensemble, pour lui dire ce que je pense, et lui-même avec moi ne fait pas de diplomatie; il commence par protester, puis le diplomate n'est pas long à laisser la parole au flibustier. Qu'est-il donc allé faire à Delagoa Bay? Pourquoi s'est-il trouvé là, comme par hasard, pour nous offrir ses bons offices. On a démenti le fait, je le sais, mais juste en même temps, il me télégraphiait, de Delagoa même, pour m'expliquer sa présence et m'attester ses bonnes dispositions. J'ai le télégramme.

« Encore une fois le Foreign Office ne sait rien, ne peut rien savoir. Tout le monde le trompe dans cette affaire à un degré dont on ne se fait pas une idée, même ses agents qui, sciemment ou non, sont aux ordres ou sous l'influence de Cecil Rhodes.

« Remarquez ce fait : du jour où les journaux allemands ont commencé à laisser clairement entendre que leur Gouvernement devait s'opposer aux intrigues anglaises à Delagoa Bay, de ce jour les nouvelles qui avaient donné l'alarme ont cessé, comme par miracle, d'arriver; les nègres se sont subitement tenus tranquilles. C'est à croire qu'ils lisent la *Gazette de Cologne!* (1)

« Non, non! Cecil Rhodes n'est pas tellement innocent! Ce qu'il veut est bien simple à définir : c'est un *conflit;* il lui faut un port; il lui faut un débouché sur l'océan Indien; il me l'a dit; il a essayé de me marchander Delagoa Bay; j'ai dit non! Il m'a répondu : « Nous verrons bien »! Est-ce clair?

« Vous me dites que les militaires qui ont visité Delagoa Bay prétendent que c'est un médiocre port; c'est possible, mais c'est le meilleur et, avec peu de travaux, il serait très bon. En tout cas, c'est le seul, et comme on sait très bien qu'en cas de guerre européenne on ne pourrait compter sur le canal de Suez, la ligne du Cap aux Indes a d'autant plus besoin d'une escale sûre. Delagoa Bay dans la mer des Indes sera ce qu'est Malte dans la Méditerranée. Rhodes veut un conflit. Il est resté mécontent d'avoir été arrêté dans son expansion après l'affaire du Mashonaland (2); sa maison n'a d'issue que sur le

(1) Voir ci-dessus (n° 254), la lettre de Berlin du 18 octobre.

(2) Il s'agit du « raid » exécuté quatre ans plus tôt (1890) par une troupe de « pionniers » recrutée aux frais de la Chartered, qui s'était avancée en quelques semaines. par une marche hardie, de Mafeking jusqu'à Salisbury sur le plateau du Maghonaland, dans l'hinterland des possessions portugaises.

jardin; est-il homme à s'abstenir de passer par le plus court et par la grande porte pour sortir de chez lui?

« Autre indice du cas qu'il fait du Gouvernement anglais. Sir Henry Loch vient de repartir (1), vous savez dans quelles conditions. Il est en mer. Eh bien! Cecil Rhodes ne l'attend même pas. Il quitte le Cap avant son arrivée et vient de s'embarquer. Il sera ici le 14. N'est-ce pas significatif? Pourquoi vient-il? C'est que les affaires de sa Compagnie ne sont pas brillantes; on a beau forcer la hausse des actions, tout cela est artificiel. Lord Randolph Churchill a reçu des actions valant une livre; elles en atteignent aujourd'hui seize. Mais tout cela, c'est du papier. On a surexploité les espérances des mines d'or; c'est la Compagnie des mines de diamant qui fait vivre la Compagnie sud-africaine. Et c'est le public, un beau jour, qui boira le bouillon. Jusqu'à présent les actions s'étaient répandues dans la société où le Cap était à la mode; maintenant, elles commencent à se diluer, si je puis ainsi dire, à s'éparpiller. On ne sait qu'inventer pour profiter de la difficulté qu'ont aujourd'hui les capitaux à se placer. N'a-t-on pas concédé les mines en plusieurs étages? A une compagnie, la surface jusqu'à une certaine profondeur; à une autre, le reste. Il y a aussi la grande spéculation sur la théorie, encore incertaine, des filons presque horizontaux et les compagnies fondées sur l'espoir que ces filons se développeront en dehors du périmètre prévu, au delà des territoires primitivement concédés pour l'exploitation.

« Les Anglais sont si aventureux et si indolents en même temps qu'ils courent tous ces risques; mais cependant le prestige de Rhodes a baissé, à force de se mêler à trop d'affaires. Ce Napoléon de l'Afrique australe a pour état-major un troupeau de juifs qui lui font du tort. Aussi vient-il à Londres pour réchauffer le zèle de ses amis. Il arrive avec toute une bande, le docteur Jameson, le major Willoughby, etc. Évidemment il va vouloir frapper un grand coup... de Bourse. »

259.

M. Patrimonio, Ministre de France à Belgrade,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 96. *Belgrade, 29 octobre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 novembre; Dir. pol., 6 novembre.)

Des informations recueillies à bonne source portent à croire que le voyage du Roi Alexandre à Pest et à Berlin n'a pas rempli les espérances de Milan.

(1) Pour rejoindre son poste.

Déjà, lui-même, dans son entrevue avec le comte Kalnoky, aurait vainement tenté d'obtenir pour son fils quelque chose de plus que de vaines assurances de bienveillance. Il aurait insisté dans cette entrevue pour que le Cabinet de Vienne prît l'engagement écrit de garantir au Roi Alexandre sa couronne. L'échec aurait été complet. Le Roi Alexandre a-t-il renouvelé à Pest directement la tentative malheureuse de son père? Le personnage de qui je tiens ces renseignements n'en est pas sûr. Mais ce qui indiquerait, d'après lui, que le jeune Roi a dû faire quelque démarche dans ce sens, c'est, d'une part, que le comte Kalnoky s'est rendu à Pest à cette occasion, et, d'autre part, que le Roi Alexandre aurait sollicité de l'Empereur d'Allemagne l'accession de la Serbie à la Triple Alliance « dans les mêmes conditions que la Roumanie » [1]. De ce côté-là également la démarche aurait rencontré un accueil peu fait pour encourager le jeune Roi dans la politique hostile à la Russie que lui a fait adopter son père [2].

Si ces informations, que je ne puis évidemment donner que sous réserve et à titre d'indication, sont exactes, elles ne tarderont pas à être connues à Pétersbourg et le roi Alexandre aura ainsi perdu, peut-être sans retour, la confiance de la Russie. Il se condamnerait à ne plus gouverner qu'avec le petit parti austrophile, état-major sans soldats, pour aboutir comme son père, en dernière analyse, à un aveu d'impuissance. Milan, du moins, a échappé au danger par l'abdication; mais il avait régné vingt ans et il léguait à son fils ou aux hommes qui gouvernaient au nom de celui-ci la possibilité de la réconciliation avec la Russie. Mais le jeune Roi, en prenant cette attitude à son âge, à dix-huit ans, se prépare et prépare à son malheureux pays, un avenir bien difficile. Sa conduite en ces derniers mois ne tient pas les promesses du début: elle ne présage nullement qu'il sache louvoyer entre les deux influences rivales.

[1] Le traité entre l'Autriche-Hongrie et la Roumanie avait été conclu à Vienne le 30 octobre 1883; l'Allemagne y avait accédé le même jour; l'Italie seulement le 15 mai 1888 (cf. Pribram, *Les traités secrets de l'Autriche-Hongrie*).

[2] Cette dépêche fut communiquée par dépêche du 21 novembre n° 50 au Ministre de France à Bucarest, qui écrivait, le 26 novembre (n° 85) : « J'ai recueilli, de mon côté, par une voie des plus autorisées, des informations qui semblent confirmer celles de notre Ministre à Belgrade. Le roi Alexandre aurait manifesté à l'Empereur Guillaume, apparemment dans le but de donner des gages au groupe des Puissances centrales, le désir d'améliorer son armement et de contracter un emprunt sur la place de Berlin en vue de réaliser cette réforme. La réponse de la Chancellerie impériale a été nettement décourageante. Le souverain serbe a, en effet, reçu le conseil de garder ses vieux fusils et il lui a été donné en outre à entendre que le marché financier de Berlin ne lui serait pas ouvert. »

260.

NOTE DU MINISTRE.

Paris, 30 octobre 1894.

Dans une première conversation que j'ai eue avec M. Haussmann (1) le lundi 15 octobre, il m'a prévenu que, contrairement à l'attitude qu'il avait prise lui-même dans les pourparlers engagés avec M. Phipps, le ministère des Colonies, après réflexion, n'adhérerait pas aux ouvertures faites par M. Phipps au sujet de l'arrêt réciproque de l'expansion dans le Haut-Nil, les Anglais restant dans l'Ouganda et l'Ounyoro, et nous dans le Haut-Oubangui (2).

M. Delcassé m'a confirmé depuis cette manière de voir dans deux entretiens que j'ai eus avec lui. Le motif allégué par lui, c'est que les missions françaises dans le Haut-Oubangui pourront arriver sur le Nil avant la mission Colvile et il m'a dit qu'il avait l'intention de donner des instructions dans ce sens à M. Liotard, qui va incessamment rejoindre son poste (3).

261.

M. DE COUTOULY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MUNICH, À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 30. *Munich, 30 octobre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 novembre; Dir. pol., 6 novembre.)

Je n'ai pu causer avec le baron de Crailsheim que ce matin, bien qu'il soit revenu dès samedi de Berlin avec son collègue de l'Intérieur. Les journaux de Munich nous avaient dit que ces messieurs n'avaient appris la démission du comte de Caprivi (4) qu'au moment de quitter Berlin, vendredi soir, à la gare, en lisant un supplément de journal. Mais ce renseignement, était faux. Vers le milieu de l'après-midi, très peu de temps après avoir signifié au Chancelier qu'il acceptait sa démission, l'Empereur avait fait connaître la situation aux

(1) Directeur des affaires politiques et commerciales au ministère des Colonies, commissaire chargé de régler les questions de délimitation nées de la convention franco-anglaise du 5 août 1890.

(2) Voir ci-dessus n°s 240 et 257.

(3) Ces instructions n'ont pas été retrouvées dans le dossier du ministère des Colonies.

(4) Voir ci-dessus n° 256.

envoyés accrédités des Cours de Bavière, Saxe et Wurtemberg, qui s'étaient empressés de transmettre verbalement aux premiers Ministres de leurs pays respectifs les explications fournies par le Souverain.

M. de Crailsheim ne pouvait pas ou n'a pas cru devoir me faire entièrement part de ces explications, qui avaient été, à ce qu'il paraît, assez détaillées. Il m'a seulement déclaré que le comte de Lerchenfeld, son représentant à Berlin, avait reçu de la bouche de l'Empereur l'assurance formelle que la politique intérieure et extérieure de l'Empire ne serait aucunement modifiée, et il a bien voulu ajouter tout de suite que le choix du nouveau Chancelier de l'Empire garantissait à ses yeux le succès durable de cette politique, résolument contraire à toute tentative de réaction, sincèrement pacifique et conforme aux désirs des trois Gouvernements royaux de l'Allemagne centrale et méridionale.

Quant aux causes de la retraite du comte de Caprivi, le baron de Crailsheim prétend ne pas bien les connaître. Mais voici la version qu'il juge la plus vraisemblable :

Quand l'Empereur a déclaré au Chancelier qu'il approuvait sa manière de voir, si différente de celle du comte d'Eulenbourg, il était absolument sincère. Le sens politique très fin dont il est incontestablement doué lui avait permis d'apercevoir clairement les dangers qui pourraient résulter de l'adoption d'une politique moins libérale et modérée. Mais, pour exécuter ce que sa raison lui avait conseillé, il n'avait pas moins dû faire un effort, remporter une victoire contre ses propres tendances et se résigner à un double sacrifice : d'abord, celui de ses secrètes préférences en matière de tactique gouvernementale; ensuite, celui de la personne d'un ami très apprécié. Or, quiconque connaît le tempérament de Guillaume II doit comprendre qu'un des résultats de cette lutte intime et de ce sacrifice a été fatalement une certaine agitation nerveuse. Il est possible, qu'en lisant, pendant sa partie de chasse chez les Eulenbourg, les articles maladroits simultanément publiés dans deux gazettes officieuses par les amis du comte de Caprivi, il se soit, comme on l'a prétendu, laissé aller tout à coup à un impétueux mouvement de la sourde colère qu'il couvait, presque à son insu peut-être. Cela serait d'autant plus facilement explicable que la polémique publiquement engagée entre le Chancelier et le Président du Conseil, ou plutôt sans doute entre leurs confidents respectifs et leurs clients immédiats, l'agaçait depuis longtemps et qu'il avait plus d'une fois prié le comte de Caprivi de veiller à ce qu'elle ne continuât pas. Mais le baron de Crailsheim est plutôt disposé à croire qu'au moment où l'Empereur a demandé au Chancelier des explications au sujet des articles dont il s'agit, il n'avait pas encore envisagé lui-même l'éventualité d'une retraite immédiate de cet excellent et si honorable serviteur. D'après le Premier Ministre bavarois, on pourrait donc admettre que l'Empereur a été en quelque sorte surpris

lui-même par le coup qu'il a frappé, et c'est l'attitude du Chancelier au cours de cette conversation décisive qui aurait provoqué ce coup. M. de Crailsheim n'est même pas éloigné de supposer que le comte de Caprivi a, dans cette circonstance, saisi avec un réel empressement la première occasion offerte de reconquérir sa liberté, sans avoir l'air d'abandonner volontairement le poste d'honneur, de péril et de fatigue où son loyalisme l'obligeait à rester tant qu'il plairait à son maître de l'y maintenir.

Au demeurant, le baron est d'avis que, quoi qu'il fût arrivé dans l'entretien en question, le comte de Caprivi n'aurait pas pu, en raison de ce qui venait de se passer et des troubles survenus dans l'âme de l'Empereur, rester longtemps encore le collaborateur de cet ardent Souverain. Mais il ne s'est pas gêné pour m'avouer qu'il déplorait la brusquerie du dénouement de cette crise singulière. « J'ai, m'a-t-il dit, vingt ans de plus que l'Empereur. A sa place, j'aurais patienté au moins jusqu'à l'époque, d'ailleurs prochaine, où un incident parlementaire aurait pu tout doucement amener une solution plus naturelle et moins théâtrale. Mais le tempérament de l'Empereur ne se prête pas aux prudentes tergiversations, et cela est peut-être regrettable, parce que les coups de surprise qu'il affectionne entretiennent dans son peuple et dans toute l'Europe un vague sentiment d'inquiétude. »

Le Gouvernement bavarois aimait le comte de Caprivi surtout parce qu'il était plus facile de « causer avec lui » qu'avec son terrible prédécesseur. Mais il salue avec un mouvement de sympathie bien naturel l'avènement du prince de Hohenlohe, que tant de liens attachent à la Bavière et dont le libéralisme ou plutôt le scepticisme ne l'alarme pas. Le baron de Crailsheim doute cependant que le nouveau Chancelier puisse supporter le fardeau du pouvoir. Il sait que l'esprit du prince de Hohenlohe est resté vigoureux et lucide, mais son corps lui semble fatigué, très vieilli depuis deux ou trois ans. Ce qu'il a conservé de force pouvait se maintenir longtemps encore dans le palais de Strasbourg, où il menait une existence brillante de souverain, assisté par des agents responsables et n'ayant guère d'autres fatigues à braver que celles de la représentation. Mais ses nouvelles fonctions le condamnent à un dur labeur dont le danger est pour lui d'autant plus grave que, sans même parler de son âge avancé, on peut dire de lui qu'il a beaucoup vécu.

262.

M. d'Estournelles de Constant, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 177. *Londres, 31 octobre 1894, 11 h. 7, soir.*
(*Reçu :* 7 h., matin.)

J'étais chez Lord Kimberley, après le Conseil des Ministres d'aujourd'hui, quand Lord Rosebery est entré. Nous avons eu une explication assez vive, car je n'ai caché, ni à ses collègues, ni à lui-même, ce que je pensais du ton *déplorable* de son discours de Sheffield [1]. Le Premier Ministre m'a entraîné dans une salle où j'ai pu achever de lui dire en tête-à-tête ce que j'avais sur le cœur. De son côté, il m'a assuré qu'il n'avait voulu en rien froisser l'opinion française; que, le banquet de Sheffield tombant le jour de la Saint-Crépin, il avait fait une allusion à cette date et que, personne n'ayant compris, il avait nommé Azincourt, comme il aurait parlé de Marathon, sans réfléchir que nous pourrions nous offenser d'un souvenir aussi lointain.

Enfin, il a ajouté que, bien loin d'être dans les dispositions qu'on lui prêtait à notre égard, il n'avait rien tant à cœur en ce moment que de s'entendre avec la France, avec vous, et qu'il chercherait une occasion prochaine de l'attester publiquement.

« La difficulté pour moi n'est pas de vous croire, lui ai-je répondu, mais de me faire croire après le langage que vous avez tenu. Si vous voulez le faire oublier, il n'y a qu'un moyen, un seul, il faut des faits. Envoyez à Lord Dufferin les instructions nécessaires pour qu'il s'entende avec M. Hanotaux et qu'il en finisse, car cela ne dépend que de vous, de vous seul. »

— « Mais M. Hanotaux ne veut pas nous laisser notre sphère d'influence dans l'Afrique orientale; il nous la faut. »

— « Je ne suis pas au courant, pour le détail, de ce que vous réclamez, mais je sais qu'il n'a dépendu et qu'il ne dépend que de vous d'aboutir. »

— « Eh bien, m'a répondu Lord Rosebery, les explications que je viens de vous donner ne peuvent pas avoir un caractère officiel, bien entendu, mais répétez-les cependant à M. Hanotaux en lui disant que je vous les ai données

[1] Dans un discours prononcé à Sheffield le 25 octobre, Lord Rosebery, parlant des relations franco-anglaises, avait rappelé que ces relations lui avaient causé de l'inquiétude l'année précédente et laissé entrevoir qu'il n'était pas complètement rassuré pour l'avenir; il avait décliné toute responsabilité pour l'Angleterre dans ses contestations présentes avec la France et terminé par un appel au patriotisme britannique, en dénonçant ceux qui voulaient « une petite Angleterre » et en évoquant le souvenir d'Azincourt.

officieusement, comme ami, et que, pour ce qui concerne les négociations, je vais réfléchir à notre entretien et que je vais faire ce que je pourrai.»

P.-S. — Je vous enverrai par la valise le compte rendu de mes conversations avec divers membres du Cabinet, notamment Sir W. Harcourt, tous très amicaux, tous manifestant le désir de voir le Gouvernement anglais s'entendre avec vous le plus tôt possible. La faute commise par Lord Rosebery et le désir manifeste qu'on a ici, soit de ne pas s'y associer, soit de la réparer, nous fournit une occasion favorable à mon sens pour la reprise des négociations africaines. Tout le Cabinet est intéressé à présent à en finir par un accord qui, des deux côtés, rassurera l'opinion.

263.

Note du Ministre.

Entretien avec Lord Dufferin.

Paris, 1er novembre 1894.

Après les compliments d'usage, il a abordé immédiatement la question des négociations pendantes en Afrique. Il m'a dit qu'il regrettait que l'accord n'ait pas pu se faire avec Phipps, dont cependant on avait apprécié à Londres la compétence spéciale en ces affaires. Je lui ai dit que je ne pensais pas qu'il convînt de désespérer et que, quant à moi, je n'oubliais pas que Phipps et moi nous étions encore chargés, comme commissaires spéciaux, des arrangements résultant de la convention de 1890 et qu'en envisageant les pourparlers à ce point de vue spécial, j'espérais que, du moins... Ici Lord Dufferin m'interrompit et me dit que je me plaçais là à un point de vue qui n'était nullement celui de son Gouvernement; qu'au moment où la difficulté avait pris une forme nouvelle, après la signature de la convention du 14 août, j'avais moi-même proposé de régler en bloc toutes les questions pendantes en Afrique; que, se plaçant à ce point de vue, son Gouvernement nous avait fait des ouvertures pour le règlement des questions de délimitation dans la vallée du Niger, mais que ces ouvertures devaient, dans sa pensée, servir de compensation à l'adhésion donnée par la France au traité anglo-allemand de 1890; que, maintenant, je paraissais vouloir couper la négociation, accepter la partie favorable à la France en rejetant celle qui était favorable à l'Angleterre; que son Gouvernement ne pouvait adhérer à cette manière de procéder et qu'il demandait qu'on liât désormais le règlement des deux questions.

Je repris, point par point, l'exposé fait par Lord Dufferin en me permettant d'indiquer que, lorsqu'il m'avait interrompu, j'allais lui dire précisément que je désirais plus que tout le règlement de toutes les questions pendantes en Afrique, mais que du moins, si actuellement ce but si désirable ne pouvait être atteint, je lui demandais de ne pas oublier qu'il y avait désormais des éléments d'entente indéniables dans plusieurs des questions traitées par M. Phipps et par moi et que j'étais d'avis qu'au pis aller un arrangement, même partiel, valait mieux que pas d'arrangement.

Je lui ai rappelé que la proposition de traiter les questions d'Afrique « en bloc » venait non de moi, mais de Lord Kimberley; j'ai ajouté que depuis longtemps cette méthode paraissait être celle du Gouvernement britannique; qu'elle avait peut-être l'inconvénient de nous faire courir vers un but qui reculait devant nous; que depuis des années nous étions d'accord sur un certain nombre de questions, par exemple celle de Sierra Leone; mais qu'au moment de signer, le Gouvernement britannique, a toujours arrêté la main de son commissaire; qu'on a ajouté à cette affaire de Sierra Leone d'abord tout ce qui se rattachait à l'incident de Ouarina, puis l'incident Mizon, puis toute la question du Tchad, puis celle du Haut-Nil; qu'ainsi nous allions en embrassant sans cesse des difficultés de plus en plus vastes et, par conséquent, de moins en moins faciles à résoudre.

J'ai fait observer ensuite que, quoique cette méthode fût celle du Gouvernement britannique, je n'ai pas cru devoir m'y soustraire et que, au cours des pourparlers engagés avec M. Phipps, toutes les questions pendantes, y compris celle du Haut-Nil, avaient toujours été traitées simultanément.

264.

Note du Ministre.

Harrar.

Paris, 1er novembre 1894.

M. Ressman, dans l'audience diplomatique d'hier, m'a donné lecture d'une dépêche de son Gouvernement se plaignant de l'attitude prise en Abyssinie par un certain nombre de personnes françaises ou étrangères dont voici les noms : Chefneux [1], Savouré, Mondon et Ilg [2], *soi-disant agents du Gouver-*

[1] Sur ce personnage, voir le t. IX de la présente série, n° 119, et ci-dessus n° 226, note, p. 333.

[2] Sur M. Ilg, ingénieur suisse, conseiller du Négus, voir ci-dessus le n° 226 (note p. 334).

nement de la République et combattant par tous les moyens l'influence italienne auprès du Négus. Il m'a dit que celui-ci «jouait double jeu» et qu'il avait communiqué aux agents italiens toutes les lettres qui lui sont adressées par lesdites personnes; dans ces lettres on a relevé des attaques très vives contre l'Italie. L'Ambassadeur prie le Gouvernement de la République de ne pas exercer sur ce point des rivalités qui peuvent devenir dangereuses pour les bonnes relations entre les deux pays. Il a fait allusion à l'envoi de fusils et d'autres présents, à la fabrication de timbres-poste et de monnaies, etc.

Comme au cours de son exposé, il visait le traité d'Ucciali, «reconnu et accepté par la France», j'ai relevé immédiatement le mot en lui rappelant les explications si souvent données par M. Spuller et répétées par ses successeurs sur le sens dans lequel nous avons toujours considéré qu'il était «donné acte» d'un article détaché d'un document qui ne nous a jamais été communiqué dans son entier et qui, d'ailleurs, a perdu toute valeur depuis qu'il a été dénoncé par l'Empereur Ménélik (1).

J'ai ajouté que je ne connaissais nullement les personnes dont il me parlait comme des agents du Gouvernement français et qu'il remarquait lui-même qu'un d'entre eux, du moins, était étranger. Je lui ai dit que nous avions affaire évidemment à des rivalités d'influence près de la Cour d'un prince africain tel qu'il s'en trouve en bien d'autres endroits, et qui ont pour but les affaires plus encore que l'action politique; que celle-ci était souvent invoquée là où elle n'avait que faire et que cela me paraissait le cas; que toutefois je ne manquerai pas de me renseigner et au besoin de m'assurer qu'il n'existait aucun lien entre l'attitude desdites personnes et l'action officielle du Gouverneur de notre colonie d'Obok. J'ai fait observer cependant qu'il ne pouvait être question de supprimer ni les rapports de bon voisinage existant entre nous et Ménélik, ni l'échange de politesses et de présents qui étaient dans les mœurs locales.

Au cours de la conversation, j'ai indiqué que ce terrain était particulièrement délicat, puisque l'Italie avait cru devoir récemment, sans nous prévenir, procéder à de nouvelles délimitations dans cette région (2); que nous avions fait toutes nos réserves, qu'elle n'avait pas cru devoir en tenir compte; que tout ce que nous pouvions faire, c'était de laisser dormir pour le moment une question qui, réveillée, pourrait susciter bien des ennuis aux deux pays.

Il faudrait communiquer une partie des renseignements ci-dessus aux Colonies et leur recommander la plus grande réserve, notamment pour toute communication de documents écrits.

M. Ressman m'a parlé de nouveau du Harrar et m'a dit que M. Ilg, se disant

(1) Voir ci-dessus, n° 9.
(2) Allusion à la convention anglo-italienne du 5 mai 1894.

agent du Gouvernement français, avait demandé à Ménélik de se mettre sous le protectorat de la France et qu'il lui avait conseillé de demander la neutralité du Harrar et du Choa.

J'ai dit à M. Ressman que Ilg n'était même pas français, que je ne pouvais savoir ni ce qu'il disait, ni ce qu'il faisait ; que je n'avais chargé personne de proposer à Ménélik notre protectorat et que je ne pouvais attacher aucune importance sérieuse à ces luttes personnelles qui divisent la Cour de Ménélik et à ce que j'ai appelé des « potins du Harrar ».

265.

M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 120. *Saint-Pétersbourg, 1er novembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 novembre ; Dir. pol., 8 novembre.)

Le jeu à la baisse sur les fonds russes qui s'est produit à la Bourse de Paris à l'arrivée des mauvaises nouvelles de Livadia[1] a causé dans la presse de ce pays un grand mécontentement. Comme, au même moment, l'Empereur Guillaume levait l'interdiction qui empêchait la Banque d'État allemande d'accepter en nantissement les valeurs russes[2], il était facile d'établir un contraste entre les deux pays, et les journaux de Pétersbourg n'y ont pas manqué.

En général ces journaux, tout en qualifiant de « honteuses » (le mot est des *Birgevyia Viédomosti*) les spéculations de notre Bourse, ont eu soin de restreindre la portée de leurs articles en ne faisant porter que sur les gens de finances seuls, et non sur la France entière, la responsabilité de ces spéculations. Il fallait le *Grajdanine* pour présenter des incidents de Bourse comme un acte d'inconvenance de la part de notre pays. Dans un article des plus violents, le prince Metchersky n'a pas craint de déclarer que, si le Gouvernement de la République n'avait pas été complice, le jeu à la baisse n'aurait pu se produire : « On empêche les chiens enragés de circuler ; on peut, de même,

[1] L'état du Tsar était devenu des plus critiques (voir ci-dessus le n° 235 et ci-dessous le n° 267).

[2] Sur la proposition du comte de Caprivi (*Die Grosse Politik*, VIII, n° 2112) l'Empereur avait jugé opportun, dans l'intérêt d'un rapprochement avec la Russie, de rapporter une mesure prise en novembre 1887 à un moment de tension politique entre les deux pays.

empêcher la *crapule* (le mot est en français) de spéculer sur la vie d'un Souverain ami».

Cette diatribe a eu cela de bon que, par son excès même, elle a produit un revirement; et le *Novoïé Vrémia*, dès le lendemain, à rétabli les choses dans leur vrai jour, en expliquant que les cotes d'une bourse ne représentent pas les sentiments d'une nation.

Mais, si nous n'avons point à redouter la prolongation d'une mauvaise impression en notre défaveur, il ne faut point se dissimuler qu'il règne ici, en ce moment, dans la presse un mouvement de sympathie vers l'Allemagne, et je crois pouvoir dire qu'il est encouragé par le ministère des Finances. Celui-ci, en réponse à la mesure qui permet l'acceptation des valeurs d'État russe[1] à la Banque d'Allemagne, a levé, dans une certaine mesure, la prohibition de l'exportation du rouble dans ce pays. Trois millions de roubles pourront être livrés en Allemagne par la Banque d'État russe au prix de deux cent trente quatre mark les cent roubles. Cette décision n'a pas une grande importance par elle-même; mais elle a été saluée avec une certaine satisfaction par les journaux, comme indiquant un rapprochement sur un terrain qui jusqu'ici n'avait pas paru propre à une entente.

266.

M. DE REVERSEAUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 157. *Madrid, 2 novembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 novembre; Dir. pol., 6 novembre.)

M. Castelar est revenu avant-hier de son voyage à Rome[1]. J'ai eu l'occasion de dîner hier avec lui et de recueillir de sa bouche quelques-unes de ses impressions sur l'Italie qui m'ont paru intéressantes. Il a été frappé, m'a-t-il dit, de l'état de marasme de ce pays et de l'affaiblissement intellectuel de M. Crispi, aussi bien que de la nullité des hommes politiques présents et à venir. M. Crispi lui aurait avoué qu'il s'était gravement trompé «en lançant son pays dans les bras de l'Allemagne et qu'il reconnaissait que son accession à la Triple Alliance était la ruine pour l'Italie, qui ne pouvait suffire aux armements qu'exigeait l'Empereur Guillaume».

[1] L'ancien Président de la République espagnole s'était rendu à Rome pour entrer en relations personnelles avec Léon XIII et l'entretenir de la situation politique et religieuse de son pays.

La situation lui paraît d'autant plus grave qu'elle est inextricable, le seul remède, qui serait le rapprochement avec la France, étant impossible pour le moment, à cause des engagements pris envers la Triple Alliance et des résistances de la Couronne. Malgré cela, il aurait demandé à M. Castelar de revenir par Paris et de lui prêter son assistance auprès de ses amis et du Gouvernement français pour tâter le terrain.

M. Castelar a répondu qu'il était tout disposé à se charger de cette mission s'il pouvait porter des propositions fermes de rapprochement sincère et promettre, au nom du Gouvernement italien, la cessation immédiate de la guerre qu'il menait partout contre les intérêts de la France et le désir formel d'une entente sur les questions internationales. Bien entendu, M. Crispi n'a pu l'autoriser à tenir ce langage.

M. Castelar a refusé de voir le roi Humbert. Il est sous le charme de Léon XIII, qu'il considère comme le plus grand politique et le plus honnête homme de ce siècle.

267.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 3 novembre 1894, 8 h., soir.*

Dès la réception de votre télégramme en clair [1] je me suis empressé de demander une audience à M. de Giers, qui a bien voulu me recevoir pendant quelques instants ce soir à six heures. C'est le résultat de cette entrevue que je me permets, sur sa demande, de vous adresser par lettre particulière.

Je lui ai tout d'abord réitéré de vive voix les sentiments de douloureuse sympathie éprouvés par la nation française à l'occasion du cruel malheur qui vient de frapper la Russie, et de sincères regrets causés par la disparition de celui qui était considéré comme l'arbitre de la paix européenne; j'ai ajouté qu'aux manifestations dont les échos parvenaient jusqu'à nous se mêlaient, à n'en pas douter, quelques préoccupations bien compréhensibles pour l'avenir.

M. de Giers m'a alors arrêté et s'est exprimé dans les termes suivants que je vais m'efforcer de rapporter à Votre Excellence aussi fidèlement que possible.

[1] A la nouvelle de la mort d'Alexandre III, décédé à Livadia le 1er novembre, M. Hanotaux avait télégraphié les condoléances du Gouvernement français.

« Je sais à quoi vous faites allusion, m'a dit mon interlocuteur, et je suis heureux de pouvoir vous assurer que, dans mon opinion, aucun changement ne sera apporté à la ligne politique suivie par notre regretté monarque; je n'ai encore reçu aucune lettre du nouvel Empereur, mais je connais ses idées de longue date et, d'après les télégrammes très explicites qu'il m'a adressés depuis deux jours, je ne crois pas trop m'avancer en vous affirmant ce qui précède. Bien certainement, a ajouté le Ministre des Affaires étrangères, notre jeune Souverain entretiendra de bons rapports avec toutes les Cours, ce qui est fort naturel en raison de ses relations et de ses alliances, mais il y a un abîme entre les rapports personnels et la question politique. Sur mon interrogation, le Ministre m'a répondu : « J'ignore si le nouvel Empereur a été mis précédemment au courant de ce qui s'est fait entre nous, mais je ne doute pas que son père ne lui en ait donné connaissance avant de mourir. Je vous serais très obligé, a dit en terminant M. de Giers, de faire part de notre conversation à M. Hanotaux par lettre particulière et de lui exprimer en même temps combien nous sommes touchés des témoignages de sympathie qui nous parviennent de tous les points de France et ne peuvent que resserrer encore les liens qui nous attachent à elle. »

M. de Giers qui, malgré les fatigues et les émotions de ces derniers jours, ne paraissait pas trop épuisé, m'a annoncé son intention d'abandonner dans un avenir prochain des fonctions qu'il ne se sent plus la force d'exercer, ajoutant toutefois qu'il se conformera aux ordres de son jeune maître et ne se retirera que quand celui-ci lui aura rendu sa liberté.

268.

M. Soulange-Bodin, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 262. *Berlin, 4 novembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 novembre; Dir. pol., 8 novembre.)

Guillaume II a appris la mort d'Alexandre III [1] à Stettin, au cours d'un repas que lui offraient les officiers de la garnison. Se levant aussitôt, il a pris la parole dans les termes suivants : « Un événement d'une profonde portée vient de se produire et parvient à nos oreilles: Sa Majesté l'Empereur Alexandre est mort. Nicolas II, qui monte sur le trône de ses pères, prend en main un des héritages les plus pesants qui puisse échoir à un prince. Nous qui, réunis

[1] Voir ci-dessus, n° 267.

ici, jetons aussitôt un coup d'œil en arrière sur nos traditions, nous pensons à la confraternité d'armes des temps anciens comme aux liens récents qui nous unissent à la Russie. Nos sentiments pour le nouvel Empereur se résument dans le vœu que le Ciel lui accorde la force nécessaire pour remplir les lourds devoirs qui lui incombent.»

Quelques instants après l'Empereur quittait Stettin. Le lendemain matin à dix heures, il était à l'ambassade de Russie où il restait une heure, puis il formulait les deux ordres du jour suivants, l'un à l'armée, l'autre à la marine : «Pour honorer le souvenir de l'Empereur Alexandre III, décédé hier à mon grand chagrin, je décide que l'armée portera un deuil de quatorze jours (de trois semaines en ce qui concerne le régiment d'infanterie Alexandre et le régiment de uhlans Alexandre III) et que, pendant les trois premiers jours, aucune musique ne sera permise. De la sorte, l'armée prouvera qu'elle partage ma profonde douleur en raison de la fin de mon fidèle ami, du plus assuré défenseur de la paix européenne et qu'elle conserve une éternelle reconnaissance pour l'intérêt bienveillant que le défunt Souverain lui portait de tout temps. Des délégations des deux régiments qui portent son nom se rendront aux funérailles.»

En même temps que cet ordre à l'armée, en paraissait un autre adressé à la marine et conçu en termes presque analogues.

De plus, Guillaume II décidait que chaque jour une compagnie du régiment Alexandre serait de garde à l'ambassade de Russie au moment du service quotidien qui y est célébré ; enfin, demain, sur la demande expresse de l'Empereur, un office exceptionnel aura lieu auquel il assistera et qui sera expressément réservé à l'armée prussienne : s'y rendront tous les officiers des régiments Alexandre et Alexandre III avec les étendards des bataillons et escadrons et les états-majors de la garde. Les ambassades ont été conviées.

J'ajouterai que le Prince Henri, frère de l'Empereur, se rendra, selon toutes probabilités, à Saint-Pétersbourg pour les funérailles.

L'Allemagne s'associe-t-elle à ces manifestations très vives des sentiments de Guillaume II pour la Russie et son dernier Souverain? Il est permis d'en douter si, d'une part, l'on s'en rapporte à l'attitude indifférente de la population berlinoise le soir où elle a appris la fin d'Alexandre III et si, d'un autre côté, on se réfère aux articles publiés ici ; la presse accorde certainement à Alexandre III le tribut d'hommages qui lui est dû, mais chaque organe de l'opinion formule une critique qui s'adresse, suivant les cas, soit à son défaut de libéralisme, soit à son attitude vis-à-vis des catholiques ou des protestants ; tous les journaux rappellent ses efforts pour russifier les provinces baltiques. De sa politique extérieure, on ne parle qu'avec réserve : dans les articles qui s'y réfèrent on cherche à démontrer, soit que sa diplomatie a su heureusement tirer parti pour ses intérêts de deux forces également anti-

pathiques à la Russie : la République latine et la Papauté, soit que le défunt Souverain a sagement utilisé le « fanatisme » de la France pour la Russie en vue de calmer les aspirations chauvines d'au delà des Vosges.

Quelque inconnus que soient les sentiments de Nicolas II, on les discute, du moins dans la presse officieuse, dans un sens favorable à l'Allemagne. « Celle-ci, dit la *Gazette de Cologne*, ne peut qu'envisager avec pleine confiance l'avènement au trône du jeune Tsar : elle ne demande rien à la Russie que le maintien de bonnes relations politiques et économiques. Le fil qui unissait autrefois les deux États voisins avait été rompu à la suite de malentendus déplorables. Le défunt Empereur était possédé d'un profond sentiment de méfiance et ça n'a été que peu à peu que cette méfiance a été surmontée, que le fil a été renoué... Depuis six ans, Guillaume II a prouvé qu'il mettait sa gloire à travailler au maintien de la paix ; nous ne doutons pas que l'Empereur Nicolas ne soit animé des mêmes sentiments et n'obéisse aux mêmes tendances. » Si le manifeste du jeune Tsar a reçu le meilleur accueil de la presse gouvernementale, les feuilles indépendantes se montrent plus sceptiques et rappellent que, tant au point de vue intérieur qu'en ce qui concerne la politique extérieure, les Empereurs russes ont rarement tenu les promesses qu'ils ont faites à leur avènement : « Alexandre II, par exemple, fait remarquer le *Berliner Tageblatt*, se disait pacifique ; il n'en a pas moins dû céder à la pression de l'opinion panslaviste en faisant la guerre à la Turquie... »

En résumé, entre le recueillement avec lequel l'opinion attend que les inclinations du successeur d'Alexandre III se manifestent et le soin avec lequel Guillaume II cherche à les diriger de son côté, il y a un contraste curieux à noter[1].

P. S. 4 novembre. — Au service célébré aujourd'hui à l'ambassade de Russie se sont rendues les personnes que j'ai mentionnées plus haut. A l'issue de la cérémonie, pour laquelle il avait revêtu un uniforme de cosaque, et au cours de laquelle il s'est strictement conformé aux usages du culte orthodoxe, l'Empereur est sorti accompagné de toute l'assistance ; mais, au lieu de monter immédiatement en voiture, il a fait, en présence d'une foule considérable, massée sous les Linden, trois fois défiler devant le comte Schouvaloff, debout à côté de lui, le bataillon de service du régiment Alexandre, musique et drapeau en tête.

(1) Au sujet de l'attitude à garder à l'égard de la Russie dans ce changement de règne, voir (*Die Grosse Politik*, VII, n° 1660) le conseil de réserve que donnait le général de Schweinitz, ancien Ambassadeur d'Allemagne à Pétersbourg.

269.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 149. *Saint-Pétersbourg, 5 novembre 1894, 7 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Je réponds à votre télégramme 139 [1]. Le Gouvernement russe est disposé à s'associer à une intervention collective et unanime des Puissances sur la base de l'indépendance de la Corée. Il a télégraphié dans ce sens à Paris, Londres et Berlin. En ce qui le concerne, il entend réserver la question de l'indemnité, étant d'avis qu'elle va provoquer des difficultés.

270.

M. GÉRARD, MINISTRE DE FRANCE À PÉKIN,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° CIII. *Pékin, 5 novembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 24 novembre.)

J'ai, par mes télégrammes des 2 et 3 de ce mois (n°s 41 et 42) [2], fait connaître à Votre Excellence la convocation par le prince Kong, à la date du 3 novembre, du corps diplomatique de Pékin, et la requête adressée par le Gouvernement chinois aux représentants de France, d'Angleterre, de Russie d'Allemagne et des États-Unis. Je dois, pour déterminer avec plus de précision le caractère et la portée de l'initiative à laquelle s'est résolu le prince Kong, reprendre, au point où je l'avais laissé, dans mes dépêches des 16, 23 et 30 octobre (n^os^ XCIV, XCVI et XCIX) [3], l'historique de la tentative faite par le Gouvernement britannique en faveur de la paix.

Les pourparlers avaient été conduits ici par le Ministre de Sa Gracieuse

(1) M. Gérard avait télégraphié le 2 et le 3 novembre (n°s 41 et 42) que le Gouvernement chinois avait officiellement demandé aux Puissances d'intervenir pour le rétablissement de la paix sur la base de l'indépendance de la Corée et d'une indemnité; M. Hanotaux avait prié, dès le 4, M. de Montebello (télégr. n° 139) de lui faire savoir comment le Gouvernement russe entendait répondre à cette demande.

(2) Non reproduits, la présente dépêche en tenant lieu.

(3) Les deux premières ci-dessus reproduites sous les n°s 249 et 255. La troisième n'a trait qu'à la frontière du Mékong.

Majesté avec tant de hâte et de mystère qu'au moment même où Lord Kimberley consultait les Cabinets de l'Europe et où M. Trench, à Tokio, avisait ses collègues qu'il était chargé de sonder les intentions du Gouvernement japonais, M. O'Conor ne s'était ouvert à aucun des représentants des grandes Puissances sur une action dont il entendait peut-être se réserver le bénéfice exclusif. Il y avait, entre la tentative pour le succès de laquelle le Gouvernement anglais cherchait à obtenir le concert des Puissances et la méthode adoptée par son agent à Pékin, une contradiction qui n'a pas été sans effet peut-être sur l'issue des pourparlers et qui, en causant ici certaine défiance, a fini par frapper le Gouvernement chinois lui-même. Le Tsong-li-Yamen n'avait pas laissé que de remarquer la réserve gardée au cours de ces pourparlers par tous les Ministres étrangers et notamment par le Ministre de Russie, que M. O'Conor cependant représentait comme absolument d'accord avec lui sur le but à poursuivre et les moyens de l'atteindre. Le comte Cassini, rentré à Pékin depuis le 18 octobre, et quoique n'ayant pas vu les Ministres chinois depuis le 15 juin, ne se rendait pas au Tsong-li-Yamen. Sa première visite au prince Kong a été celle que j'ai relatée à Votre Excellence dans ma dépêche n° CI [1] et que nous avions résolu de faire ensemble pour poser à nouveau et d'un commun accord, devant le Tsong-li-Yamen et la Cour, la question de l'audience impériale. La visite, dédiée à cet unique objet, se terminait, sans que l'entretien eût même effleuré soit les faits de la présente guerre, soit les négociations entamées par le Gouvernement anglais. C'est alors que le prince Kong, en interrogeant le comte Cassini sur le résultat de ces négociations, apprit que le Ministre de Russie n'avait pas été tenu au courant des négociations mêmes et qu'il n'avait pas reçu à ce sujet d'instructions spéciales de son Gouvernement. Quant à la réponse négative du Gouvernement japonais aux ouvertures qui lui avaient été faites à Tokio, Votre Excellence sait déjà par ma dépêche n° C [2] que c'est le 25 octobre et de la bouche de M. O'Conor que le prince Kong en eut la première nouvelle.

L'intervalle qui s'est écoulé entre le 28 octobre et le 2 novembre a suffi au Gouvernement chinois pour l'amener à se convaincre que la méthode précédemment adoptée et l'action d'une Puissance isolée tenant son mandat d'intervention non de la Chine, mais d'elle-même, n'étaient sans doute pas assez efficaces et décisives. Les nouvelles du théâtre de la guerre, d'autre part, étaient chaque jour plus graves. La marche simultanée de l'armée japonaise sur Moukden et sur Port-Arthur, le plan de défense présenté par le général von Hannecken [3] et les mesures héroïques qu'il suggérait ont achevé de peser sur les résolutions du Gouvernement impérial. Le prince Kong qui, dès

(1) Il a paru inutile de la reproduire.
(2) *Idem.*
(3) Officier allemand passé au service de la Chine et qui avait établi les fortifications de Port-Arthur et de Oueï-Haï-Oueï.

la première heure, s'était rendu compte que la Chine n'était capable d'aucune résistance et que la nécessité de la paix s'imposait, s'est résigné à la rechercher par la seule voie qui fût encore en son pouvoir. Il s'est délibérément adressé aux grandes Puissances représentées à Pékin.

Le 2 novembre, par une dépêche collective, il priait les Ministres d'Allemagne, d'Angleterre, des États-Unis, de France et de Russie de vouloir bien se rendre, le lendemain à midi, au Tsong-li-Yamen. Le 3, à l'heure fixée, nous nous rendions à la convocation de Son Altesse, qui nous a reçus dans l'avant-cour, assistée du prince K'ing, ainsi que des Ministres Souen-Yu-Ouen, Fou-K'ouen, Tchang Yin-houan, Wang-Ming-louan.

Le prince Kong nous a aussitôt déclaré que la présente guerre était l'objet de cette réunion, qu'il allait d'abord donner la parole au Ministre Souen Yu-Ouen pour l'exposition des faits et qu'il nous dirait ensuite lui-même ce qu'il attendait de nous.

Après que le Ministre Souen Yu-wen eut présenté un court historique du conflit entre la Chine et le Japon, insistant sur la responsabilité des origines, sur le dessein prémédité du Japon, sur la façon dont la guerre, suscitée par le prétexte de la question coréenne, avait été, en fait, dirigée contre la Chine, sur l'état de non-préparation qui ne permet pas à la Chine de lutter, le prince Kong ajouta qu'il avait une requête à nous faire. Il nous demanda alors de transmettre à nos Gouvernements la proposition que leur fait la Chine d'intervenir en faveur de la paix sur la base de l'indépendance de la Corée et du remboursement au Japon des frais de guerre. En même temps était remise à chacun de nous une dépêche officielle des Princes et Ministres, consignant par écrit la requête de la Chine et les conditions qu'elle offre pour le rétablissement de la paix entre elle et le Japon.

J'envoie ci-joint à Votre Excellence, outre la traduction [1], copie du texte chinois de ce document. M. Devéria pourra, si Votre Excellence le désire, lui signaler le soin attentif qui a présidé à la rédaction, la préoccupation qu'ont eue les Princes et Ministres de nous bien disposer par l'amabilité spéciale des formules et jusque par certains raffinements de calligraphie.

Traduction et lecture immédiate de cette pièce a été donnée en notre présence par M. Vissière.

Il parut tout d'abord que les deux conditions proposées par le Gouvernement chinois étaient les conditions mêmes sur la base desquelles le Gouvernement anglais avait cherché déjà à provoquer une intervention des Puissances et que le Gouvernement japonais avait déclinées. Il importait donc de savoir exactement quelles avaient été les premières négociations tentées sous les auspices de l'Angleterre, ne fût-ce que pour ne pas exposer la même offre

[1] Non reproduite.

aux mêmes refus. Du rapide examen fait entre nous à ce sujet il résulta, d'une part, que le Gouvernement chinois ne se considérait pas comme ayant été engagé directement dans les pourparlers; d'autre part, que la tentative faite par l'Angleterre soit auprès du Japon, soit auprès des Puissances européennes, avait gardé le caractère d'une démarche isolée. Le rôle même joué à Pékin dans ces circonstances par le Ministre d'Angleterre ne faisait que marquer et souligner davantage le caractère d'une tentative dont l'insuccès n'a atteint que l'Angleterre elle-même. M. O'Conor, amené à donner quelques éclaircissements sur ses entretiens et négociations avec le Tsong-li-Yamen, a dû alors s'apercevoir lui-même, non sans embarras, que, n'ayant ni un mandat précis de la Chine, ni le concours des Puissances, son Gouvernement était condamné à ne pas aboutir. C'est ce qu'avaient déjà pressenti d'abord, puis reconnu, non seulement le Japon et les Puissances, mais la Chine elle-même.

La Chine, éclairée par cette expérience, autant que réduite à merci par les événements, a compris qu'elle devait elle-même avouer sa situation et s'en ouvrir non pas à telle ou telle Puissance, mais à toutes celles qui ont voix au chapitre d'Extrême-Orient. Elle l'a fait, et si, dans la note dont Votre Excellence a le texte sous les yeux, le Tsong-li-Yamen se retranche derrière les sentiments de mansuétude de l'Impératrice-douairière et la piété filiale de l'Empereur, il n'en expose pas avec moins de clarté son désir de traiter avec le Japon et sa résolution de recourir à l'assistance des Puissances étrangères. Le ton de la requête présentée par la Chine donne à la démarche d'intervention ainsi sollicitée un tout autre caractère, et les conditions mêmes de la paix, telles qu'elles sont ici formulées, bien qu'identiques en apparence à celles dont l'Angleterre avait pris le patronage, laissent pourtant aux Puissances, soit pour la destinée future de la Corée, soit pour le remboursement des frais de guerre, une latitude qui pourra devenir plus grande encore. C'est un des belligérants, cette fois, qui, directement, demande l'intervention, qui offre lui-même un programme de paix et qui remet sa cause aux Puissances. Nous ne pouvions pas, mes collègues et moi, ne point accueillir la requête qui nous était présentée, et bien que le Ministre des États-Unis ait exprimé des réserves en invoquant la doctrine générale de non-intervention professée par son Gouvernement [1], bien que d'autres aient insisté sur la trop grande analogie entre les propositions de la Chine et celles que le Japon a déjà écartées, nous nous sommes tous déclarés prêts à transmettre par télégramme à nos Gouvernements la demande formulée par le Tsong-li-Yamen.

Le prince Kong nous a priés, en outre, d'appuyer et de seconder sa démarche

(1) Par un télégramme du 11 octobre n° 46, M. Patenôtre avait fait savoir, d'après une récente conversation avec M. Gresham, « que les États-Unis ne paraissaient pas avoir un intérêt suffisant dans la question actuelle pour déroger à cette règle de non-intervention ».

auprès de nos Gouvernements. J'ai, pour ma part, transmis cette prière même à Votre Excellence telle qu'elle m'a été adressée.

Il a été décidé enfin que le Gouvernement chinois ferait aux divers Cabinets, par l'entremise de ses représentants en Europe et à Washington, la même et présente communication qui nous était faite.

Le prince Kong, en levant la séance, nous a témoigné la sincère et profonde gratitude du Gouvernement impérial pour la façon dont nous avions répondu à son appel, non sans ajouter qu'il plaçait tout son espoir dans la bonne volonté et l'assistance des grandes nations amies de la Chine.

271.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Washington, Rome, Londres.

T. n°s 101, 44, 129, 161. *Paris, 6 novembre 1894, 11 h. 50, soir.*

Le Ministre de Chine est venu me demander, d'ordre de son Gouvernement [1], si la France prêterait éventuellement son concours à une intervention des Puissances pour obtenir du Japon de mettre fin aux hostilités sur les bases suivantes : indépendance de la Corée et payement d'une indemnité à débattre.

La même démarche a été faite simultanément auprès des Cabinets de Londres, Pétersbourg, Berlin, Washington et Rome. Je vous serai obligé de vous enquérir, sans retard, de la façon dont le Gouvernement

Pour Berlin : impérial

Pour Washington : fédéral

Pour Rome : italien

Pour Londres : anglais

Pour tous les postes : serait disposé à accueillir les ouvertures du Gouvernement chinois [2].

[1] Voir ci-dessus (n° 270) la dépêche de Pékin du 5 novembre.

[2] Le même jour (6 novembre), M. de Mohrenheim faisait savoir à M. Hanotaux que, saisi de la demande chinoise, « le Gouvernement impérial, sans vouloir en prendre l'initiative, serait disposé à adhérer à une action diplomatique sur les bases indiquées pour le cas où les autres Puissances s'y associeraient également ».

272.

Note du Ministre.

Entretien avec Lord Dufferin.

Paris, 7 novembre 1894.

Lord Dufferin m'a dit avoir reçu les instructions qu'il attendait de son Gouvernement.

Il m'a dit qu'à la suite de notre dernière conversation, il avait fait au Foreign Office *trois* communications. L'une portant sur l'esprit amical et conciliant qu'il avait trouvé auprès de moi ; l'autre indiquant l'insistance que je mettais à poursuivre la négociation sur les points spéciaux visés par la convention de 1890 au cas où l'on ne pourrait plus s'entendre immédiatement sur tous les points. La troisième demandait à son Gouvernement de lui faire connaître exactement la ligne que le Cabinet de Londres considère comme déterminant vers le nord la sphère d'influence britannique sur la rive gauche du Nil et les éléments d'après lesquels cette ligne est déterminée.

Il m'a dit avoir reçu réponse sur les trois points. Le Gouvernement britannique tient d'abord à affirmer de la façon la plus formelle qu'il est, à l'égard de la France, dans les mêmes sentiments d'amitié et de conciliation qu'il a rencontrés ici même.

Abordant le troisième point, Lord Dufferin m'a donné lecture d'une note de laquelle il résultait que le Gouvernement britannique envisageait le méridien [1] de Fachoda comme déterminant la limite de l'influence britannique vers le nord dans la vallée du Nil. Il a ajouté que cette notion se dégageait de la convention anglo-belge du 12 mai. Je lui ai répondu immédiatement que cette convention, nous ne l'avions jamais reconnue, qu'elle n'avait aucune valeur à nos yeux et que, d'ailleurs, en fait, elle avait perdu toute réalité pratique depuis la convention du 14 août. Lord Dufferin m'a dit que l'Angleterre n'avait pas adhéré formellement à cette autre convention. Je lui ait dit que s'il n'y avait eu adhésion formelle, il y avait eu consentement tacite, et que nous n'ignorions pas que l'État du Congo avait consulté l'Angleterre avant de signer.

Il m'a demandé si je voyais une solution au conflit soudanais. Je lui ai répondu que j'étais prêt à étudier toute solution qui se présenterait et que

(1) Lire *parallèle*.

c'était l'attitude que j'avais prise lorsque M. Phipps avait formulé la proposition de désintéressement ou désistement provisoire réciproque. Il m'a dit que, sur ce point, M. Phipps s'était trop avancé, qu'il n'avait pu que parler en son nom personnel et que les vues qu'il avait exprimées n'étaient nullement celles du Cabinet de Londres. Je lui ait dit que moi-même je n'avais pris aucun engagement, que j'avais seulement promis d'examiner, que j'étais prêt d'ailleurs à étudier toute autre solution. Il m'a demandé si j'étais prêt à prendre au nom de la France l'engagement que nous n'étendrions pas notre sphère d'influence au delà du bassin du Congo. J'ai dit que nous ne pouvions prendre cet engagement et que nous restions libres de notre action.

Il m'a répondu que, dans ces conditions, il valait mieux sur ce point s'en tenir là, mais que le Gouvernement britannique, désireux de montrer ses sentiments amicaux à l'égard de la France, était prêt à me suivre dans la voie des arrangements partiels; qu'assurément nous ne trouverions plus, pour les arrangements du côté du Niger, des dispositions aussi favorables que celles témoignées quand on désirait nous faire de ce côté des concessions en compensation de celles qu'on nous demandait sur le Nil, mais que, cependant, on arrangerait les questions isolément, chacune avec ses éléments propres et dans le plus grand esprit d'équité; que, comme preuve de ces sentiments, Lord Dufferin était autorisé à me déclarer que le Gouvernement britannique était prêt à signer immédiatement l'arrangement relatif à Sierra Leone, tel qu'il était résulté de nos études avec M. Phipps.

J'ai dit à Lord Dufferin que je prenais en grande considération l'ensemble de l'exposé qu'il venait de me faire, que je lui demandais le temps de réfléchir et de prendre l'avis du Conseil des Ministres et que je lui ferais connaître ma réponse dans le plus bref délai.

273.

M. d'Estournelles de Constant, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 180. *Londres, 7 novembre 1894, 7 h. 58, soir.*

(*Reçu :* le 8, 1 h., matin.)

Lord Kimberley considère et vient de me déclarer que le Ministre de Chine avait fait auprès de lui deux démarches, la seconde ne différant de la première que dans la formule des bases de l'intervention désirée; ces bases comportent, aujourd'hui comme il y a une quinzaine de jours, l'indépendance de la Corée

et le payement d'une indemnité. Ce qui est nouveau c'est que la Chine propose aujourd'hui de laisser aux Puissances *le soin de fixer cette indemnité.*

Après cette nouvelle démarche, Lord Kimberley a télégraphié au Ministre d'Angleterre en Chine à peu près ce qui suit : les dispositions du Gouvernement anglais ont été démontrées par ses récentes démarches ; il désire la paix. Mais quand, il y a quinze jours, nous avons fait part de ces dispositions au Gouvernement japonais, il nous a répondu, tout en nous remerciant vivement, qu'il était dans la voie du succès et ne croyait pas encore le moment venu de préciser les termes de la paix. Depuis cette époque le Japon a remporté de nouveaux succès. Il est peu probable qu'il se contente aujourd'hui de conditions à peu près identiques à celles qu'il a refusé d'accepter. Dans ces conditions, le Gouvernement anglais ne peut prendre l'initiative et doit attendre de connaître l'opinion des autres Puissances. Il s'est adressé au Gouvernement allemand pour lui demander son sentiment, mais n'a pas encore de réponse. Il s'est adressé au Gouvernement russe qui a manifesté les meilleures intentions, se déclarant disposé à s'associer à une action diplomatique, mais sans vouloir toutefois aller jusqu'à prendre l'initiative. Lord Kimberley a répondu au Ministre de Chine dans le sens du télégramme envoyé au Ministre anglais à Pékin. Il a insisté auprès de moi en me disant qu'il n'avait pas donné de réponse au Gouvernement chinois, qu'il s'était borné à émettre une opinion. Il a ajouté qu'il serait heureux de connaître la vôtre. Mais, jusqu'à nouvel ordre, il se tiendra dans la plus grande réserve et attendra de savoir ce que pensent les autres Puissances. Il tient manifestement à laisser au Gouvernement chinois la responsabilité de ses ouvertures et à bien établir que le Gouvernement anglais, tout en désirant la paix, ne prendra pas seul l'initiative d'une intervention diplomatique.

274.

M. Patenôtre, Ambassadeur de France à Washington,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 55. *Washington, 8 novembre 1894, s. h.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

Dès la réception de votre télégramme, n° 44 (1), je me suis rendu chez le Secrétaire d'Etat qui m'a fait les déclarations suivantes. Les États-Unis ne sauraient s'associer à une intervention qui aurait pour objet d'obliger le

(1) Du 6 novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 271.

Japon à accepter des conditions auxquelles il ne serait pas par avance disposé à souscrire. L'action du Gouvernement fédéral ne peut, par suite, dépasser les limites d'une simple médiation. M. Gresham se demande si cette médiation est bien nécessaire, étant donné que les négociations peuvent se poursuivre directement entre les belligérants. Il craint que les Chinois ne se soient adressés aux Puissances qu'après avoir vu leurs propositions repoussées par les Japonais et afin de faire exercer sur eux une pression. S'il en était ainsi, le Cabinet de Washington ne pourrait acquiescer à la requête du Céleste Empire. Le Gouvernement fédéral n'a d'ailleurs pas encore arrêté définitivement sa ligne de conduite.

Le Secrétaire d'État doit conférer aujourd'hui à cet égard avec le Président des États-Unis. J'espère être en mesure de compléter demain ces renseignements [1].

275.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 387. Très confidentiel. *Paris, 9 novembre 1894.*

Les témoignages de sympathie qui ont été échangés entre la France et la Russie à l'occasion de la mort de l'Empereur Alexandre III sont connus de vous. La nation entière s'est associée au Président et au Gouvernement de la République dans l'expression de sentiments sur la sincérité desquels on n'a pu conserver aucun doute à Saint-Pétersbourg. Les réponses aux adresses de condoléances qui nous parviennent chaque jour et qui émanent soit du Tsar lui-même, soit de Sa Majesté l'Impératrice sa mère, nous sont de précieux garants que l'Empereur et la famille impériale ne se sont point mépris à cet égard. Nous ne pouvons voir dans cet échange de communications sympathiques qu'une consécration nouvelle de l'amitié si heureusement existante entre les deux peuples.

Nous croyons donc pouvoir envisager l'avenir avec confiance. Les indica-

[1] M. Patenôtre télégraphiait le lendemain (n° 57) que le Président Cleveland était disposé à donner suite à la requête du Cabinet de Pékin, dans les limites indiquées par le télégramme n° 55. «Eu égard aux principes généraux dont s'inspire la politique américaine, il préférerait que la médiation des États-Unis s'exerçât d'une façon isolée. Néanmoins, la Chine ayant déclaré qu'elle était prête à payer une indemnité, le Gouvernement fédéral ne refuse pas de se joindre à la France et aux autres Puissances pour déterminer le montant de cette indemnité. Le Président veut toutefois être assuré, à l'avance, que cette médiation sera également agréée au Japon.»

tions que j'ai trouvées dans une lettre particulière de M. de Vauvineux dont je vous adresse une copie sous ce pli [1] me confirment dans cette impression. J'ai été vivement touché des termes dans lesquels s'est exprimé M. de Giers et du soin qu'il a pris de demander qu'ils soient portés à ma connaissance. Vous ne manquerez pas de lui faire part de ces sentiments. Cette communication a d'autant plus d'importance à mes yeux qu'il convient de la rapprocher des renseignements consignés dans une autre lettre particulière de notre Chargé d'affaires, dont je joins également ici une copie [2] et par laquelle il m'avait fait connaître l'important échange de vues qui a eu lieu entre l'Empereur Alexandre III et M. de Giers lors de leur dernier entretien, au moment où Sa Majesté était sur le point de se rendre en Pologne.

J'ajoute que, dans une visite qu'il m'a faite le 7 de ce mois, l'Ambassadeur de Russie à Paris s'est exprimé dans le même sens que M. de Giers et m'a déclaré que nul doute ne saurait exister sur les intentions de Nicolas II, qui s'attacherait à continuer, en ce qui concerne les affaires extérieures de l'Empire, la politique inaugurée par son père. Cette politique, a d'ailleurs fait observer le baron de Mohrenheim, repose sur des bases d'autant plus solides qu'elle est non seulement celle des deux Gouvernements, mais encore celle qui répond aux vœux des deux pays. La tâche du Gouvernement est par là même rendue plus facile et son accomplissement mieux assuré.

En vous faisant part de ces indications, je crois inutile de vous recommander de me tenir, de votre côté, informé avec un soin spécial de tout ce qui peut intéresser dans ce moment les relations des deux États ; un changement de règne est toujours une époque particulièrement délicate et, quelle que soit la communauté de vues qui unit les deux Gouvernements et quelque inutiles que doivent être les efforts tentés pour entraver le mouvement qui a rapproché la France de la Russie, il convient de ne négliger aucune éventualité. Je m'en remets à vous du soin de m'éclairer sur les tentatives auxquelles je viens de faire allusion, sachant que je n'ai pas besoin de faire appel, dans des circonstances et en vue d'intérêts si importants, à votre vigilance et à votre patriotique sollicitude [3].

[1] Cette lettre, du 3 novembre, est reproduite plus haut sous le n° 267.

[2] C'est la lettre à M. Nisard, ci-dessus reproduite sous le n° 235.

[3] M. de Montebello écrivait quelques jours plus tard (dép. n° 124 du 15 novembre) : « Les conditions dans lesquelles Nicolas II monte sur le trône donnent une valeur particulière à ses premiers actes, qui ont un caractère personnel incontestable. On a cherché à faire croire que le changement de règne marquerait une nouvelle orientation dans la politique de l'Empire. Ces prévisions se sont même, dans certains milieux, manifestées sous une forme qui n'a pas manqué de causer une certaine impression. Le premier mouvement de l'Empereur a été de répondre à ces insinuations. S'il pouvait y avoir, il y a quelques jours encore, le moindre doute sur les intentions de Nicolas II de suivre, en ce qui concerne au moins la politique extérieure, la voie que lui a tracée son père, les termes de son manifeste seraient de nature à nous rassurer. Il est impossible au surplus de ne pas noter avec une

276.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Rome, Washington, Londres.

D. n°s 437, 328, 106, 527. *Paris, 9 novembre 1894.*

Mon télégramme du 6 de ce mois [1] vous a instruit de la démarche faite auprès de moi par le Ministre de Chine à Paris en vue d'obtenir une intervention des Puissances dans le conflit sino-japonais. Nos représentants auprès des Gouvernements en cause, que j'avais consultés en même temps que vous sur l'accueil fait à ces demandes dans le pays de leur résidence, viennent de m'adresser à ce sujet des renseignements dont je crois devoir vous donner connaissance. Vous trouverez ci-joint copie des télégrammes qui les contiennent [2].

Il en résulte, ainsi que vous le verrez, que, tout en désirant le rétablissement de la paix, aucune des Puissances intéressées n'éprouve beaucoup de confiance dans l'utilité des démarches qui pourraient être faites en ce moment auprès du Japon et ne désire en prendre l'initiative [3]. Cette attitude nous commande une réserve particulière et je compte par suite m'en tenir vis-à-vis du Ministre de Chine aux termes de la réponse verbale que je lui ai déjà faite lorsqu'il m'a rendu visite. Je l'ai assuré à ce moment du vif désir que nous avions de contribuer autant que possible à la cessation des hostilités et je lui ai fait connaître que nous nous joindrions volontiers à une intervention des Puissances. J'ai toutefois ajouté qu'il était nécessaire à mes yeux que cette mesure réunît l'adhésion unanime de tous les Gouvernements consultés.

vive satisfaction et la confiance la plus entière les nuances très marquées de l'expression de ses sentiments à l'égard de la France. Les télégrammes adressés par l'Empereur au Président de la République, au Ministre de la Guerre, qui lui avait fait parvenir les condoléances de l'armée française, ceux qu'il a signés lui-même à l'adresse de diverses sociétés françaises ont été particulièrement remarqués ici... »

Voir plus loin sous le n° 277, la lettre de Nicolas II à M. Casimir-Périer du 11 novembre.

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 271.

(2) Ces télégrammes sont résumés dans la phrase suivante.

(3) D'après une conversation du baron Marschall avec le Chargé d'affaires d'Angleterre rapportée par M. Herbette (télégr. du 8 novembre n° 155), l'Allemagne ne marquait aucun empressement à répondre à la demande de la Chine et le langage du Secrétaire d'État « était empreint d'une véritable défiance des vues anglaises et du désir de laisser le Japon profiter de ses succès ».

277.

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR NICOLAS II,

À M. CASIMIR-PÉRIER, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

L. *Saint-Pétersbourg, 11 novembre 1894.*

Très cher et grand ami,

M. le général de division Le Mouton de Boisdeffre m'a remis la lettre que vous avez bien voulu m'adresser en apprenant le cruel malheur qui me frappe ainsi que la Russie tout entière. Je n'ai pu douter un seul instant du vif écho de sympathie que notre douleur trouverait en France, mais je n'en suis pas moins profondément touché de l'expression si éloquente de ces sentiments et des intentions délicates qui se manifestent jusque dans la composition de l'ambassade chargée d'en être l'interprète. J'aime à recueillir ces témoignages non seulement comme un hommage rendu à la mémoire de mon père bien-aimé, mais aussi comme un héritage d'affections qui m'est particulièrement cher. Me pénétrant avec piété des vues élevées de feu l'Empereur, je serai heureux de perpétuer les relations nouées par Lui dans un esprit de paix et d'équité dont le monde civilisé tout entier reconnaît les effets bienfaisants. En vous en offrant la sincère assurance, je vous prie, très cher et grand ami, d'agréer celle de ma haute et invariable estime.

NICOLAS.

278.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n° 150. *Paris, 12 novembre 1894, 1 h., matin.*

Par une lettre en date d'hier [1], Lord Dufferin m'a informé que le Gouvernement de la Reine avait chargé la veille son représentant à Saint-Pétersbourg de faire savoir au Gouvernement russe qu'il était très désireux d'agir d'accord avec lui en vue de mettre fin au conflit sino-japonais et que, si la Russie consentait à faire de même, il serait disposé à faire savoir au Gouvernement chinois

(1) Dont la substance est ici reproduite.

qu'il serait prêt à transmettre au Gouvernement japonais toutes propositions de paix auxquelles la Chine pourrait avoir l'intention de se soumettre. Toutefois le Gouvernement britannique croit désirable de suggérer au Gouvernement chinois que, en raison des derniers succès des Japonais, il est peu probable que l'offre d'une indemnité, complétée par la proposition de l'indépendance de la Corée, puisse être considérée comme suffisante. Si le Gouvernement du Tsar accepte, l'Angleterre proposera que les représentants anglais et russe fassent en commun une communication dans le sens précité au Gouvernement chinois et, si quelque autre Puissance désire se joindre à elle, elle accueillera cordialement son concours.

Je vous serai obligé de vous assurer sans retard auprès de M. de Giers de la façon dont le Gouvernement impérial serait disposé à envisager la proposition dont il s'agit, afin que je puisse me concerter avec lui sur l'attitude que nous aurions éventuellement nous-mêmes à adopter en présence de ces ouvertures [1].

279.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 264. *Berlin, 12 novembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 novembre ; Dir. pol., 23 novembre.)

M. Soulange-Bodin vous a adressé d'intéressantes informations au sujet de la crise qui s'est produite pendant mon absence dans la haute direction de l'Empire allemand et du royaume de Prusse [2]. Je crois néanmoins utile de vous communiquer les impressions que j'ai recueillies sur cet événement depuis mon retour à Berlin, tant auprès de mes collègues que du baron Marschall lui-même et d'autres notabilités allemandes.

Par sa coïncidence avec la mort du Tsar Alexandre III, la retraite du comte

[1] Le 16 novembre, à 9 heures, M. Michel de Giers, conseiller de l'ambassade de Russie, remettait au Ministre la note suivante :

« Le Gouvernement Impérial a répondu au Cabinet de Londres qu'à son avis un accord entre toutes les Puissances intéressées était nécessaire pour donner quelque chance d'efficacité au rétablissement de la paix dans l'Extrême-Orient. »

Le 23 novembre à 7 h. 45 soir, cette réponse était communiquée par télégramme aux ambassades de France à Berlin, Washington, Rome Quirinal et Londres.

[2] Le 27 octobre, le Chancelier et le Président du Conseil prussien avaient donné leur démission (voir ci-dessus, n° 261).

de Caprivi, dont les idées conciliantes et pacifiques sont universellement connues, prend une importance particulière.

L'Empereur Guillaume II était tenu à des ménagements pour la personnalité et à des égards pour les vues du successeur de M. le prince de Bismarck, sous peine d'être taxé d'une incorrigible versatilité.

Après quatre ans et demi de stabilité ministérielle, il s'est cru assez fort et sûr de lui-même pour remplacer à la tête de son Gouvernement un homme de facultés puissantes, laborieux et sincère, par un vieillard de soixante-quinze ans, usé, paresseux et sceptique.

En tutelle sous M. de Bismarck, embarrassé de sa brusque émancipation sous le général de Caprivi, pour la première fois depuis son avènement Guillaume II est le maître, avec le prince de Hohenlohe.

Quel usage fera-t-il de son omnipotence despotique, ayant prétention à tout diriger sans savoir s'astreindre à la moindre assiduité au travail? C'est là pour l'avenir un inconnu redoutable!

D'après le baron Marschall, le comte de Caprivi a été victime de sa candeur. Appelé, sans l'avoir brigué, au premier poste de l'État, il a cru de bonne foi à la toute puissance de la droiture et de la sincérité. Il avait été prévenu par le comte Münster, au moment où l'on parlait de confier au comte Eulenbourg la présidence du Conseil des Ministres prussien, «que c'était mettre une torpille sous son fauteuil» et il a accepté de créer auprès de lui ce foyer d'intrigues qu'alimentait l'influence à la Cour du comte A. Eulenbourg!

C'est par douzaine, à entendre le baron Marschall, qu'on pourrait compter les démissions de M. de Caprivi. Il était, d'ailleurs, mal servi par son entourage immédiat. Son principal collaborateur était M. Goering, son condisciple, ancien fonctionnaire assez médiocre de l'Office des Affaires étrangères, disgracié par M. de Bismarck à cause de ses opinions libre-échangistes et suspect de relations avec les progressistes. C'était assez pour porter ombrage aux partis agrarien et conservateur. Comme homme de confiance, il avait amené avec lui son aide de camp, le capitaine Ebmeyer, qu'il avait chargé des rapports de la Chancellerie impériale avec la presse, attributions auxquelles cet officier n'était certainement ni préparé, ni propre.

J'estime, quant à moi, que l'Empereur n'attendait qu'une occasion pour renvoyer dos à dos le Chancelier, dont il supportait impatiemment le caractère indépendant, et le Président du Conseil prussien, dont l'ambition était devenue gênante et compromettante pour la couronne elle-même.

Quoi qu'il en soit, il règne en ce moment dans les sphères politiques d'Allemagne un grand désarroi. On s'y demande avec anxiété quelle va être l'orientation politique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les feuilles libérales dénoncent à la fois des tendances à une réaction noire au dedans et à un humble rapprochement avec la Russie.

Ces pronostics me semblent, pour le moment, inexacts ou exagérés. Quelle que soit son antipathie pour le suffrage universel, Guillaume II n'osera pas toucher tout de suite à cette base de la Constitution impériale, à ce fondement de l'unité allemande. Les mesures qu'on prépare contre le parti révolutionnaire ne dépasseront pas celles qu'avait élaborées le général de Caprivi. Le comte Eulenbourg voulait, au contraire, établir en Prusse un régime policier qui, selon l'expression de mon collègue de Suisse, n'aurait permis à aucun prussien de « dormir en sécurité dans son lit ». Au dehors, l'Allemagne ne tournera pas le dos à l'Angleterre pour complaire à la Russie, comme le conseille la presse bismarckienne. Mais on pense que, plus « colonial » que son prédécesseur, le prince de Holenlohe se montrera moins accommodant que lui dans les questions où les intérêts de l'Empire sont en opposition avec ceux des Anglais.

Le nouveau Chancelier a personnellement besoin de ménager la Russie à cause des immenses domaines qu'il possède dans ce pays et qu'il sera obligé, en sa qualité d'étranger, de vendre dans des conditions désastreuses, si une prolongation de délai ne lui permet pas de les morceler. Il s'agit, m'assure-t-on, d'une propriété estimée quatorze millions de roubles et qui est trop considérable pour être achetée en totalité par un sujet russe non juif.

Le prince de Hohenlohe est donc tout acquis à une politique d'entente avec le Tsar. Mais je remarque que l'opinion se fait peu d'illusions en Allemagne sur les chances de succès de cette politique. En tout cas, elle attend de voir ce qu'il y a sous l'accueil sympathique que fait aux démonstrations françaises Nicolas II, à qui elle ne demande que d'être pacifique.

La préoccupation présente du nouveau Chancelier est, à en croire les gens d'ordinaire bien informés, de ressaisir la direction de la Triplice, que M. de Caprivi avait, prétend-on, laissé passer aux mains de M. de Kalnoky.

Les tiraillements qui se sont manifestés dans ces derniers temps entre l'Empire et le Gouvernement prussien, personnifiés l'un par le comte de Caprivi et l'autre par le comte Eulenbourg, ne peuvent manquer de raviver le particularisme des États du Sud. On avait vu un indice de la recrudescence de ce sentiment dans la décision récente du Grand-Duc de Bade de rétablir sa représentation directe auprès des cours de Bavière et de Wurtemberg. A Carlsruhe, on affirme que cette mesure n'est motivée que par le besoin d'activer l'accord sur les affaires d'un intérêt commun pour les États de l'Allemagne méridionale. A Berlin, on prétend qu'elle était décidée en principe dès le courant de l'été et réalisée depuis quatre semaines. J'admets volontiers que le Grand-Duc de Bade n'y a pas été déterminé par la retraite du comte de Caprivi. Mais il n'en est pas moins constant que ce Souverain, si déférent pour l'Empire sous le règne de Guillaume Ier, sent, depuis, le besoin de se coaliser avec les États confédérés dont l'opposition aux fantaisies de

Guillaume II n'est un mystère pour personne. Tout le monde ici croit, d'ailleurs, que le nouveau Chancelier s'est arrêté à Munich, en allant rompre son établissement à Strasbourg, pour amadouer le Régent et qu'il se rendra plus tard à Carlsruhe, à Stuttgart et à Dresde.

280.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 159. *Berlin, 14 novembre 1894, 6 h. 45, soir.*

(*Reçu* : 10 h., soir.)

Le Ministre de Chine [1] s'est enfin acquitté lundi auprès du Secrétaire d'État des Affaires étrangères de la démarche que ses collègues avaient précédemment faite vis-à-vis des autres Gouvernements en vue d'une médiation des Puissances pour le rétablissement de la paix sur la base de l'indépendance de la Corée et du payement au Japon d'une indemnité de guerre [2]. D'après ce qu'il vient de me rapporter de cet entretien, le baron Marschall [3] s'est donné le brutal plaisir d'arracher à son interlocuteur l'aveu que la Chine est à bout de résistance, qu'elle a encore d'immenses ressources, mais que, faute de chemins de fer, elle ne peut les opposer au vainqueur, qui s'est d'ailleurs emparé de ses arsenaux. Il a alors déclaré au Ministre de Chine que le Japon ne se contenterait certainement pas des conditions susénoncées; que celles-ci devaient être considérablement élargies et présentées ensuite directement par la Chine au Japon.

Le Ministre de Chine s'est récrié contre l'humiliation dont on voulait accabler son pays, outre les prétentions excessives que le Japon, livré à ses propres inspirations, ne manquerait pas de formuler. Le baron Marschall lui a déclaré que, dans cette hypothèse, les Puissances seraient sans doute unanimes à donner des conseils de modération et que l'Allemagne s'associerait volontiers à leur action commune. Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères doute que sa réponse satisfasse les Anglais, dont l'irritation est grande contre l'Allemagne, à cause de sa prétendue partialité pour les Japonais. Mais il en prend gaiement son parti. Il ne croit pas non plus que le zèle montré hier

(1) Momentanément absent de Berlin.

(2) Voir ci-dessus (n° 271) le télégramme de Paris du 6 novembre.

(3) Au sujet de son attitude, voir la dépêche collective de Paris du 9 novembre (note 3) ci-dessus reproduite sous le n° 276.

par notre Chambre pour l'expédition de Madagascar [1] soit du goût de Lord Rosebery, dont les dernières déclarations d'amour pour la France et la Russie [2] ne témoignent pas en faveur de sa sincérité.

281.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 231. *Péra, 14 novembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

Les incidents sanglants dont la province de Bitlis a été le théâtre et qui ont fait l'objet d'une lettre de M. de La Boulinière en date du 16 octobre dernier [3] sont loin d'être oubliés, malgré les efforts du Gouvernement ottoman pour les tenir cachés. Grâce à l'éloignement des régions où les massacres se sont produits et à l'absence sur les lieux d'agents étrangers, la Porte est parvenue à laisser planer un certain doute sur l'exactitude des rumeurs qui sont arrivées jusqu'aux ambassades à Constantinople. La provenance incertaine de ces nouvelles faisait hésiter à les accepter sans contrôle; leur gravité exceptionnelle méritait toutefois d'autres explications que les négations dans lesquelles la Porte s'est obstinée à se renfermer et d'autres mesures que l'inertie dans laquelle elle est restée. Si l'opinion publique en Europe n'a pas été, grâce à ce système, saisie immédiatement de la question, il faut avoir l'aveuglement des Turcs pour croire que des actes de barbarie comme ceux qui ont, dit-on, entraîné la mort de plus de 7.000 Arméniens ne finiront pas par être connus et soulever une indignation d'autant plus grande que rien n'aura été fait pour empêcher le retour de faits aussi condamnables.

Les renseignements recueillis par notre agent à Diarbékir concordent à peu de choses près avec ceux qui ont été reçus à l'ambassade d'Angleterre. En admettant même que les récits des voyageurs arrivant des pays où ont eu lieu les massacres soient exagérés, il est certain qu'il s'est passé quelque chose de grave et que la responsabilité du Gouvernement turc est engagée.

M. de La Boulinière a déjà dit à Votre Excellence les représentations faites

[1] Dans la séance du 13 novembre la Chambre avait voté les crédits de l'expédition.

[2] Allusion au discours du Guildhall, du 10 novembre (voir ci-dessous p. 444, note 1 et 447, note 2).

[3] Non reproduite. M. de La Boulinière y signalait, d'après un télégramme du vice-consul à Diarbékir (du 6 octobre) que les irréguliers turcs avaient réprimé avec cruauté un soulèvement de paysans dans le vilayet de Bitlis.

au Gouvernement ottoman par l'Ambassadeur d'Angleterre, la décision prise par Sir Ph. Currie de faire faire une enquête sur place par le Consul britannique à Van et les obstacles mis par la Porte au voyage de l'agent anglais. Je viens d'apprendre que Sir Philip est revenu à la charge et qu'une explication des plus vives a eu lieu tout dernièrement entre lui et Saïd Pacha. L'Ambassadeur d'Angleterre est décidé à poursuivre son enquête; M. Shipley, drogman de l'ambassade, est parti hier pour Erzeroum, où il est allé faire une gérance du consulat; mais il ira plus loin dans l'intérieur, et il a en réalité pour mission de se rendre un compte exact des faits reprochés aux troupes turques. Le colonel Chermside, attaché militaire, doit partir également sous peu de jours et se rendre dans la province de Bitlis où il poursuivra une enquête analogue. C'est le réveil possible de la question arménienne [1] dans des conditions particulièrement inquiétantes pour le Gouvernement turc. Si, comme il paraît trop probable, les massacres et les cruautés dont sont accusées ses troupes et son administration se trouvent même en partie seulement vérifiés, si l'Angleterre en saisit l'opinion publique et les chancelleries européennes, invoque le Traité de Berlin et pose la question des réformes prescrites à l'égard des Arméniens, il sera bien difficile aux Puissances de se dérober.

Le Sultan s'est ému des représentations de Sir Ph. Currie à son Ministre des Affaires étrangères et m'a fait demander mon avis. Je lui ai fait répondre qu'il ne devait pas se préoccuper outre mesure des menaces de l'Ambassadeur d'Angleterre s'il était décidé à les rendre vaines en agissant de son côté; qu'il y avait certainement des réformes à faire dans l'administration en Arménie, des actes coupables à réprimer, particulièrement de la part des régiments hamidiés, son autorité souveraine à restaurer, son Gouvernement à faire sentir; qu'il n'avait rien à craindre de l'enquête des agents anglais si lui-même se hâtait d'en faire faire une par des hommes considérables, respectés, jouissant de sa confiance et d'une autorité suffisante pour faire rentrer dans l'ordre les coupables, remettre les gens et les choses à leur place.

J'ai lieu de croire que mes collègues ont été également consultés et qu'ils ont tous fait entendre les mêmes conseils. M. de Nélidoff a répondu dans les mêmes termes que moi. L'Ambassadeur d'Autriche, à qui j'ai fait connaître ma manière de voir, m'a dit : « Nous pensons tous de même ».

L'unanimité de ces sentiments chez les représentants des grandes Puissances ne peut manquer de produire une impression sur le Sultan; il fera sans doute un effort dans le sens indiqué par tous, mais sa tentative sera très vraisemblablement insuffisante et les effets en seront tout au moins de peu de durée. S'il met la main sur des hommes assez énergiques pour rétablir l'ordre

[1] Voir le t. X de la présente série et notamment le rapport de M. P. Cambon du 18 avril 1893, reproduit sous le n° 209.

et prendre de sages mesures, il ne trouvera pas les fonctionnaires civils ou militaires qu'il faudrait pour administrer avec équité. Quelque incomplet que puisse être le résultat d'un pareil effort, il devrait être tenté, car c'est le seul moyen pour le Sultan de faire marquer un nouveau temps d'arrêt à une question qui devient chaque année plus aiguë et dont le développement difficilement contenu ne pourra jamais être définitivement arrêté avec les moyens d'action trop défectueux dont dispose le Gouvernement ottoman.

282.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 232. *Constantinople, 14 novembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 novembre; Dir. pol., 21 novembre.)

[M. Cambon parle des inquiétudes du Khédive et de ses défiances actuelles contre le Sultan, défiances que Mouktar Pacha n'a pas su apaiser.]

Dans l'audience qui m'a été accordée par le Sultan à l'occasion de mon retour, j'ai amené la conversation sur l'Égypte et j'ai insisté sur la nécessité de soutenir le Khédive, de tenir bon contre les éclats de voix de Lord Cromer ou les insinuations comminatoires du Gouvernement anglais. J'ai essayé de faire comprendre à Abdul Hamid que l'état des affaires de l'Angleterre sur différents points du globe n'était pas assez clair pour qu'elle pût se permettre en Égypte des entreprises trop violentes et, relevant un à un tous les échecs diplomatiques de Lord Rosebery, signalant les faiblesses de sa situation à l'intérieur, je me suis efforcé de faire comprendre à Sa Majesté Impériale qu'elle n'avait rien à perdre en se montrant patiente et ferme.

Le Sultan m'écoutait avec un certain étonnement. Il s'attendait à d'autres communications et, comme il me le dit aussitôt, il croyait à l'existence d'un péril imminent pour sa souveraineté dans la vallée du Nil. Il avait reçu en effet, me dit-il, trois semaines auparavant, un rapport de Mouktar Pacha lui affirmant la résolution prise par l'Angleterre de proclamer son protectorat et il était tellement impressionné par cette menace qu'il commençait à envisager comme seul moyen de salut la neutralisation de l'Égypte.

Je contestai très vivement la valeur des renseignements du Haut-Commissaire ottoman et je repris ma démonstration de la faiblesse actuelle de l'Angleterre. J'entrai dans quelques détails sur la position respective de cette Puissance, de la Russie et de la France en Extrême-Orient, sur la nécessité où elle se trouverait, au moment où se dénouerait le conflit sino-japonais, de

rechercher une entente avec les deux seules Puissances européennes ayant* des frontières communes avec la Chine. J'indiquai le contre-coup que pourraient exercer ces affaires lointaines sur la question d'Égypte et je le rassurai autant que je pus contre les terreurs imaginaires de Mouktar.

Ceci nous amena à parler des projets de convention relatifs à l'évacuation de la vallée du Nil. Il m'a dit que les Anglais ne cessaient de lui répéter que la question serait réglée depuis longtemps s'il n'avait pas pris l'habitude de consulter la France et de tenir ses avis en grande considération. Mais il ajouta qu'il continuerait à me tenir au courant de toutes les propositions qu'il pourrait recevoir et des renseignements qui lui viendraient d'Égypte.

Il m'affirma du reste n'avoir rien reçu de Londres depuis l'échange de vues dont il m'avait fait part au mois d'août dernier (1).

A part l'inquiétude jetée dans son esprit par les derniers rapports de son Haut-Commissaire, je trouvai donc Abdul Hamid dans les dispositions où je l'avais laissé au moment de mon départ et je m'explique difficilement les plaintes du Khédive.

M. Cogordan pourra peut-être nous donner la clef de l'irritation du jeune Prince, s'il a l'occasion de causer avec lui**.

283.

M. Patenôtre, Ambassadeur de France à Washington,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 70. *Washington, 15 novembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 novembre; Dir. pol., 28 novembre.)

Les démarches faites ces derniers temps par le Gouvernement chinois auprès des grandes Puissances pour arriver à une solution de son conflit avec le Japon n'ont encore abouti, en ce-qui concerne les États-Unis, à aucun résultat.

* Annotation du Département : *Comme l'Angleterre.*

(1) En novembre 1893, sur l'initiative de Lord Rosebery, des conversations confidentielles s'étaient renouées entre le Cabinet britannique et le Sultan en vue de régler par une convention l'évacuation éventuelle de l'Égypte : le projet anglais avait donné lieu à un contre-projet turc qui fixait à deux ans, au lieu de cinq, le délai pour la conclusion de la convention définitive (dépêche de M. Cambon n° VI du 22 août 1894) ; l'Ambassadeur, à qui le Sultan avait communiqué ce nouveau projet, estimait qu'il n'offrait pas plus de chances de succès que les précédents.

** Annotation du Département : *Dire à M. Cambon que nous avons transmis très confidentiellement au Caire son rapport, qui contenait le récit intéressant de l'entrevue au cours de laquelle M. Cambon a présenté au Sultan de judicieuses observations qui, nous l'espérons, auront fait impression sur l'esprit de Sa Majesté.*

Mes télégrammes du 7[1] et du 8 novembre[2] vous ont fait connaître les conditions dans lesquelles le Cabinet de Washington consentirait à prêter ses bons offices au Céleste Empire pour aider au rétablissement de la paix. Le Gouvernement fédéral (ou pour mieux dire le Président Cleveland, car le Chef de l'État est ici, comme on sait, le véritable Ministre dirigeant) a décliné toute participation à une intervention qui tendrait à *imposer* à l'un des belligérants une solution qu'il n'aurait point acceptée par avance. La Chine, consentant d'ores et déjà à reconnaître l'indépendance de la Corée et à payer une indemnité, les États-Unis seraient disposés, concurremment avec les autres Puissances, à s'entremettre entre les deux pays pour déterminer sur des bases raisonnables le montant de cette indemnité, pourvu que cette médiation soit acceptée sans répugnance par le Japon. Le Ministre américain à Tokio a été, comme je vous l'ai fait savoir il y a huit jours, invité par le télégraphe à s'enquérir des dispositions du Gouvernement du Mikado. Jusqu'ici aucune réponse n'est parvenue au Département d'État et on en conclut que le Japon est tout au moins désireux de gagner du temps pour compléter ses victoires.

Ainsi que je vous en ai avisé télégraphiquement, le Président Cleveland, tout en ne se refusant point à participer, s'il y a lieu, à une action commune, ne cache point que ses préférences seraient en faveur d'une médiation isolée, qu'il juge plus conforme aux principes généraux de la politique américaine. Cette déclaration étant parvenue à la connaissance de la presse, les journaux des États-Unis en ont inféré qu'une offre formelle d'arbitrage avait été faite par la Maison Blanche, qu'elle avait été acceptée par la Chine et qu'on n'attendait plus que le consentement du Japon pour y donner suite. Le Secrétaire d'État, que j'ai vu ce matin, m'a assuré que ces bruits étaient sans fondement, aucune proposition n'ayant été faite ni reçue jusqu'ici par le Cabinet de Washington en dehors de la demande d'intervention dont il a été saisi par le Gouvernement chinois, comme les autres grandes Puissances. Il est à supposer d'ailleurs que, s'il en était prié, le Président Cleveland jouerait volontiers ce rôle d'arbitre, mais rien n'indique que cette éventualité soit à la veille de se réaliser. Il est même douteux, vu l'attitude prise avant les hostilités par le Secrétaire d'État (M. Gresham, dans une lettre rendue publique, donnait à entendre que le bon droit et l'esprit de conciliation étaient du côté de la Chine), que la Cour de Tokio, en admettant qu'elle aspirât à une paix immédiate, songeât à remettre aux États-Unis le soin de trancher seuls la question d'indemnité.

[1] Non reproduit.
[2] Voir ci-dessus le n° 274.

284.

LE GÉNÉRAL DE BOISDEFFRE, SOUS-CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 2. Secret [1]. *Saint-Pétersbourg, 17 novembre 1894, 6 h., soir.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'audience que j'ai eue, aujourd'hui, de Sa Majesté l'Empereur. Elle a eu lieu au palais Anitchkoff, à 3 h. 30, après les prières. Les choses se sont passées suivant le cérémonial et tous les honneurs habituels, qui ont été strictement observés.

A 3 h. 30, l'Empereur m'a fait introduire seul dans son cabinet.

Sa Majesté portait le grand cordon de la Légion d'honneur et la plaque.

J'ai d'abord remis à Sa Majesté mes lettres de créance et la lettre autographe de M. le Président de la République. Je lui ai ensuite exprimé toute la part qu'ont prise à sa douleur le Gouvernement de la République et la France entière, et j'ai naturellement insisté sur cette communion de sentiments de toutes nos populations avec le peuple russe.

L'Empereur m'a dit combien il avait été touché de ces manifestations, si spontanées et partant du cœur, qu'il avait reçues, et je lui ai dit qu'il en aurait reçu bien davantage encore si beaucoup n'avaient été retenus par un sentiment de discrétion et de réserve et que, quand j'avais dû partir, le nombre de ceux qui m'avaient demandé d'être leur interprète était innombrable.

Je passe, bien entendu, sous silence ce qui m'a été personnel. Mais j'avais évidemment trop de liens et de souvenirs me rattachant à l'Empereur défunt pour que je n'aie pas eu un moment assez plein d'émotion. L'Empereur a bien voulu m'assurer qu'il me continuerait la même bienveillance.

Après donc avoir parlé longuement des sentiments dont avait été frappée la France par cette mort, je suis arrivé naturellement à lui dire quelle vénération elle garderait pour la mémoire du glorieux monarque qui avait réuni les deux peuples et avec quelle fidélité inébranlable elle resterait attachée à son œuvre. L'Empereur m'a répondu : « Moi aussi, je la garderai. C'est un *devoir sacré* pour moi de continuer ce qu'a fait mon père, pour la politique extérieure comme pour la politique intérieure. Soyez sûr de mes sentiments, rien ne sera changé à ce qu'a fait mon père. » Je lui ai répété que, de son côté, l'Empe-

[1] La dépêche n° 1, non reproduite, n'a trait qu'aux circonstances du voyage de la mission envoyée aux obsèques du Tsar Alexandre III et de son arrivée à Saint-Pétersbourg.

reur pouvait compter absolument sur nous et que je pouvais lui dire, comme je le disais, il y a deux ans, à son père, lorsqu'au camp il me donnait son approbation à nos propositions, que non seulement il pouvait compter à cet égard sur le Gouvernement de la République, mais sur la France, unie tout entière et d'une manière indissoluble à son Gouvernement.

Sa conviction me paraît, du reste, absolument faite à notre égard. La nôtre peut être la même au sien.

Comme vous m'aviez recommandé, M. le Ministre, de « ne pas mettre les points sur les i* », je n'ai pas cru devoir, pour me conformer à vos instructions, insister ni préciser davantage sur ce point, surtout pour une première entrevue, où les sentiments d'une commune douleur devaient l'emporter de beaucoup sur tous les autres.

Nous avons parlé ensuite de sujets plus intimes, de Sa Majesté l'Impératrice, de Livadia, des débuts de la maladie de l'Empereur. Il a voulu me redire encore combien il avait été touché de toute la sympathie que nous lui avions exprimée, combien la Russie, et lui aussi, s'étaient associés à nos regrets à la mort du Président Carnot. J'en ai profité pour lui rappeler en quelle estime l'Empereur Alexandre III tenait M. Carnot, à tel point que, lorsqu'il m'exposait ses observations au sujet de nos projets, pour lesquels il voulait le secret, il me répétait son désir de ne les voir confier qu'à M. Carnot, en qui il avait la plus entière confiance et la plus absolue, et aux seuls Ministres de la Guerre et des Affaires étrangères, désir auquel du reste, nous nous sommes absolument conformés.

Je crois, en dehors des considérations politiques qui s'imposent, à la sympathie très réelle de l'Empereur pour la France. Dans notre entretien, ayant eu l'occasion de lui parler de l'intérêt que présentaient nos manœuvres, je lui avais dit qu'il lui fallait venir y assister. « Ce serait un rêve », me répondit-il, avec un accent d'émotion et de désir inexprimable.

Enfin, l'Empereur m'a prié de lui donner quelques renseignements sur le personnel de la mission; puis nous sommes sortis de son Cabinet pour passer dans le salon, où se trouvait réunie la mission, dont je lui ai présenté successivement les membres. Sa Majesté a adressé à chacun d'eux des paroles aimables et leur a serré la main, puis, avant de me quitter, m'a dit : « Vous reviendrez me voir avant votre départ ». J'aurai donc, dans cette seconde entrevue, si les circonstances s'y prêtent, la possibilité d'affirmer plus nettement encore nos situations réciproques.

En résumé, le jeune Empereur a beaucoup gagné depuis la dernière fois que je ne l'avais vu.

* Annotation du Ministre : *J'ai dit au général de ne manifester aucune inquiétude, aucune méfiance. Voilà tout.*

Sans doute, il a encore une certaine timidité ; mais il est intelligent, a l'esprit vif et a pris beaucoup de sérieux et de dignité. Le malheur l'a mûri. Auprès de lui, il n'a, en ce moment, ni favori, ni coterie jouissant d'une influence. Il est seul en face du testament paternel.

Nous pouvons avoir, je crois, entière confiance en ses paroles. Il tiendra les engagements pris par son père, j'en suis convaincu, et, si malheureusement son autorité ne peut être aujourd'hui la même en Europe que celle de son père, sa politique et sa sympathie envers la France, sa loyauté et son honnêteté dans ses engagements revivront en lui ; notre confiance sera bien placée.

285.

Note du Ministre [1].

Sans date [*17 novembre 1894*].

Répondre à Lord Dufferin [2] que je suis disposé à donner les instructions nécessaires pour que les commissaires chargés, en vertu de l'arrangement de 1890 [3], de régler les questions de délimitation pendantes en vertu de la convention, reprennent leurs travaux ; que je désigne, pour me remplacer, M. Benoît [4] ; que, comme l'arrangement relatif à Sierra Leone est prêt, je pense qu'il serait profitable de signer cet acte dans le plus bref délai, sur les bases établies par les commissaires antérieurs [5].

Confidentiel : Le Conseil a décidé, sur les observations de M. Delcassé et conformément aux indications que je lui ai fournies sur la marche des négociations relatives au Haut-Nil, que nous ne pouvions que laisser suspendues les négociations relatives à cette région, ainsi que le Cabinet de Londres lui-même le désire ; mais que l'administration des Colonies devait prendre les précautions nécessaires pour que l'occupation par la France des régions dont il s'agit fût accomplie autant que possible avant la prise de possession par la mission Colvile. M. Delcassé a dit que M. Liotard, parti le 25 octobre, pensait pouvoir être sur le Nil dans un an environ.

(1) Cette note porte en tête, de la main du Ministre, la mention : « *Délibéré en Conseil le 17 novembre 94.* »

(2) Le 8 novembre, au lendemain de son dernier entretien avec le Ministre, Lord Dufferin avait fait savoir à M. Hanotaux que le Gouvernement britannique était « disposé dès maintenant à ouvrir à Paris les négociations pour la délimitation de la frontière de Sierra Leone sur les bases convenues » le 9 octobre entre le Ministre des Affaires étrangères et M. Phipps. (voir ci-dessus n° 243).

(3) L'arrangement franco-anglais du 5 août 1890.

(4) Sous-directeur des Protectorats au ministère des Affaires étrangères.

(5) La réponse à Lord Dufferin a été expédiée dans ces termes le 20 novembre.

286.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 269. *Berlin, 18 novembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 novembre; Dir. pol., 23 novembre.)

L'officieuse agence Wolff annonce à la date d'hier, que la première chambre pénale du tribunal d'Empire a ordonné la discontinuation des poursuites entamées depuis plusieurs semaines contre Mme Ismert, de Metz, pour faits de haute trahison [1].

Cette décision, coïncidant avec l'instruction commencée en France contre les Allemands von Kessel et Schœnebeck [2], indique de la part du Gouvernement impérial un sang-froid et une modération auxquels il ne nous a pas habitués. J'estime que nous devons y répondre, non pas en remettant bénévolement en liberté les individus arrêtés pour espionnage, mais en les retenant le moins longtemps possible en prison préventive. Je ne verrais, d'ailleurs, que des avantages à ce que les Allemands fussent poursuivis et condamnés en France pour des manœuvres qui y sont pratiquées bien plus usuellement que par des Français en Allemagne. L'essentiel est que nous ne donnions pas un retentissement inutile à des enquêtes qui se terminent toujours chez nous par des ordonnances de non-lieu. C'est dans le même ordre d'idées que j'ai regretté de voir quelques-uns de nos journaux mettre en cause, sans preuve, l'ambassade d'Allemagne à Paris dans les agissements des sieurs de Kessel et Schœnebeck, ainsi que dans l'affaire Dreyfus.

[1] Madame Ismert, femme de l'ancien inspecteur spécial de police de Pagny-sur Moselle, avait été arrêtée pour espionnage à la fin d'août 1894.

[2] Von Kessel et von Schœnebeck, anciens officiers allemands arrêtés pour espionnage.

287.

LE GÉNÉRAL DE BOISDEFFRE, SOUS-CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 4. Secret. *Saint-Pétersbourg, 20 novembre 1894, soir.*

J'ai profité de la liberté que j'avais aujourd'hui, dans l'après-midi, après les funérailles [1], pour aller voir M. de Giers, que j'avais tenté vainement deux fois de rencontrer, mais que sa santé et ses entrevues avec les Princes étrangers ne m'avaient pas permis de trouver encore.

J'ai pu passer une grande heure avec lui. Je l'ai trouvé certainement fatigué et les jambes sont toujours enflées, mais l'esprit est parfaitement lucide. Je lui ai dit tout d'abord, M. Le Ministre, les souvenirs et les témoignages d'estime dont vous m'aviez chargé pour lui. Il y a été extrêmement sensible et m'a prié, en retour, de vous porter tous ses compliments. Il m'a dit combien il s'applaudissait de voir les Affaires étrangères entre vos mains et, pour rapporter ses propres paroles, « entre les mains d'un homme aussi distingué, au courant de toutes les questions et sachant régler toutes les difficultés ».

Il m'a prié également d'être son interprète auprès du Président de la République. Il s'est dit heureux de voir un homme de sa valeur à la tête de la première magistrature du pays ; il a ajouté quel bon avenir il augurait pour la France en la voyant dirigée par un Gouvernement nettement conservateur, pouvant s'opposer à toute tentative de trouble et d'anarchie.

Je l'ai mis ensuite au courant de l'audience que j'avais eue avec l'Empereur [2] et de ce qui s'y était passé.

M. de Giers s'en est montré très satisfait et m'a déclaré que je pouvais l'être également ; car, m'a-t-il dit, « les déclarations de l'Empereur vous ont été faites par lui en pleine connaissance de cause. J'avais eu un rapport de (*sic*) l'Empereur quelques jours auparavant et je lui avais apporté l'historique de nos négociations depuis la note préliminaire au baron de Mohrenheim jusqu'au texte du projet de convention et sa confirmation. L'Empereur ne connaissait, jusque-là, la chose que d'une manière générale et seulement depuis les derniers jours de la vie de l'Empereur défunt ; et il ne connaissait

[1] Du Tsar Alexandre III. La dépêche n° 3, non publiée, rend brièvement compte des cérémonies qui ont eu lieu les 18 et 19 novembre.

[2] Voir ci-dessus le n° 284.

pas la convention, qu'il étudiera d'ailleurs en détail avec le général Obroutcheff et le Ministre de la Guerre. Mais il l'a trouvée très bien et l'a hautement approuvée et confirmée ; vous pouvez donc être complètement satisfait de sa déclaration. »

J'ai demandé à M. de Giers s'il m'autorisait à me servir, quand je reverrais l'Empereur, de cette conversation que je venais d'avoir avec lui. Il m'y a pleinement autorisé et, pour préciser la chose, je dirai à l'Empereur que j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec M. de Giers et qu'il m'a donné des assurances qui me permettent de vous rapporter une certitude de confiance qui sera précieusement appréciée en France.

M. de Giers est toujours on ne peut plus satisfait de notre alliance. « C'est la gloire du règne précédent et c'est la garantie de la paix de l'Europe ; et l'Empereur est absolument décidé à persévérer dans cette voie. En dehors de ce qu'elle garantit la paix générale, cette alliance a eu aussi le meilleur effet pour nos deux pays : pour la Russie, si absolutiste, elle nous a donné plus de largeur de vues et, en France, elle vous a ramené vers les idées de stabilité. »

M. de Giers m'a dit, du reste, qu'il n'avait pas caché notre entente au Chancelier de Caprivi, non plus qu'au roi Humbert et que c'était à la connaissance qu'on en avait qu'était due l'attitude si pleine de prévenances et si pacifique de l'Allemagne ; qu'il fallait donc s'y attacher de plus en plus. M. de Giers m'a parlé aussi, à ce moment, des relations avec l'Angleterre ; il m'a montré tout l'intérêt qu'il y avait à rester bien avec elle ; « il faut éviter avant tout, dit-il, qu'elle ne se jette dans les bras de la Triplice. Elle est entre les deux aujourd'hui et nous devons chercher à l'attirer à nous. »

M. de Giers a tenu à me dire que, s'il n'avait pas caché qu'il existât une entente entre la France et la Russie, il s'était gardé de dire qu'il y avait une convention militaire signée ; et il insiste, plus que jamais, pour que le secret le plus absolu soit gardé à cet égard. Toute indiscrétion ne pourrait que nous causer des complications et amener les Puissances de la Triplice à resserrer et accentuer encore leur alliance. « Aussi, m'a-t-il dit, je vous supplie absolument de garder le secret. Avec qui parlerez-vous de notre conversation ? » Je lui ai dit : « Mais je pense n'en parler qu'avec les Ministres des Affaires étrangères et de la Guerre et avec le Président de la République ». — « C'est très bien, mais, je vous en prie, n'en parlez pas avec d'autres. Je ne saurais pas assez insister pour que vous gardiez absolument le secret. L'Empereur était très discret ; son fils l'est encore plus. La discrétion de l'Empereur était telle qu'il n'avait pas parlé de nos arrangements à l'héritier avant ses derniers jours ; et que, ici, dans tout l'Empire de Russie, il n'y a à connaître la convention militaire, que l'Empereur, moi, le général Obroutcheff et le Ministre de la Guerre. Le baron de Mohrenheim l'ignore. Par conséquent, n'en dites rien ;

ayez confiance; l'Empereur est absolument décidé à persévérer dans cette voie, mais dans ces mêmes conditions de secret. »

Je crois que cette confirmation donnée par M. de Giers complète, de façon à nous rassurer absolument, les déclarations qui m'ont été faites par l'Empereur et que je vous rapportais dans mon rapport n° 2 [1]. Ce sur quoi M. de Giers insiste particulièrement, c'est la garantie que donne, pour la paix générale en Europe, l'entente entre les deux pays. Il m'a promis, du reste, lui aussi, de redire à l'Empereur la conversation qu'il venait d'avoir avec moi et les assurances qu'il m'avait données. Il a ajouté qu'il l'engagerait à bien se faire expliquer par le général Obroutcheff et le général Vannovsky les détails de notre convention, qu'il n'avait pu, lui, que lui faire entrevoir d'une manière générale dans le premier et unique entretien qu'il avait eu avec lui jusqu'ici.

M. de Giers m'a ensuite longuement parlé de la satisfaction que les nombreuses sympathies reçues de France, la présence du Gouvernement au service de la rue Daru et toutes les autres manifestations lui avaient causée, ainsi qu'au peuple russe et à l'Empereur qui, à l'exemple de son père, est extrêmement touché de ces démonstrations. M. de Giers a été heureux également de voir le clergé catholique s'associer à leur deuil par ses prières; il voit là un gage d'un esprit de tolérance, de paix et de concorde religieuses qui lui fait le plus grand plaisir, car l'union de la religion avec le Gouvernement lui paraît pour ce dernier un puissant moyen de force et d'action; et il espère que nous en sommes enfin arrivés là. Il s'est loué beaucoup, à cette occasion, de l'esprit de tolérance du Pape, qui a autorisé les catholiques de Russie à unir leurs prières à celles des sujets orthodoxes pour l'Empereur défunt.

Mais ensuite, M. de Giers m'a parlé avec la plus grande amertume de l'article de M. de Voguë, paru dans *Le Figaro* et du déplorable effet qu'un pareil article avait produit en Russie [2]. « Ça a été, m'a-t-il dit, une véritable explosion d'indignation contre le malencontreux auteur d'un tel article, aussi inexact dans la plupart de ses aperçus que regrettable par le manque de tact et de cœur dont il faisait preuve, avant même que l'Empereur ne fût enterré. »

Donnant ensuite un autre tour à la conversation, M. de Giers m'a fait le plus grand éloge du jeune Empereur. Il a été très frappé de la vivacité de son intelligence, de sa rapidité à saisir les questions, de l'élégance et de la correction avec lesquelles il s'exprime, de son respect profond et absolu pour l'œuvre de son père et de sa volonté de suivre ponctuellement la même politique. « Évidemment, m'a-t-il dit, il a beaucoup de choses à apprendre;

(1) Du 17 novembre, ci-dessus reproduit sous le n° 284.

(2) N° du 3 novembre. Dans cet article, M. E.-M. de Vogüé analysait le caractère et résumait le règne du Tsar défunt en des termes qui n'empruntaient rien à la flatterie. L'auteur avait été secrétaire de l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg à l'époque de l'avènement d'Alexandre III.

cela tient à ce que, dans la position d'héritier, on doit forcément se tenir à l'écart, en ayant l'air de se désintéresser un peu de tout. Mais il a ce qu'il faut pour rattraper vite le temps perdu.» Quant à lui, ses forces sont bien épuisées, dit-il, et il compte ne rester que le temps nécessaire pour mettre l'Empereur au courant. J'espère que sa santé lui permettra de garder plus longtemps son poste; car nous n'aurons jamais, je crois, de plus ferme soutien. Je n'ajoute rien sur ce qui m'est personnel dans cette conversation, où nous avons rappelé bien des souvenirs communs, depuis si longtemps que je connais M. de Giers. Il est entendu, du reste, que je le reverrai après mon audience d'adieu de l'Empereur, et je vous en rendrai compte aussitôt.

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai trouvé le général Obroutcheff toujours le même, et animé des meilleurs sentiments — sentiments qui sont encore réchauffés et confirmés par tout ce que je lui ai dit de ceux de l'Empereur. M. de Giers et lui, connaissant maintenant par avance la pensée du Souverain, n'en soutiendront leur œuvre devant lui qu'avec plus de force et d'ardeur.

En résumé, la situation me paraît aussi satisfaisante qu'avant, et notre confiance doit être la même que sous le règne de l'Empereur défunt.

J'ai l'honneur de vous rendre compte également que j'ai vu le général Vannovsky, Ministre de la Guerre et qu'il m'a donné les mêmes assurances que M. de Giers, à savoir qu'il avait soumis à l'Empereur le texte de notre projet de convention ainsi que les lettres qui en faisaient un acte définitif, et que l'Empereur avait donné son approbation complète. Je l'ai donc trouvé extrêmement satisfait et tout à fait confiant pour l'avenir dans la solidité de notre alliance et la confraternité des deux armées. Il est d'ailleurs, comme tous les Russes que j'ai vus — le général Gourko et les autres — extrêmement touché des marques de sympathie venues de France. Tous en gardent la plus profonde reconnaissance, on ne saurait trop s'en féliciter.

J'ai trouvé la même reconnaissance chez les Grands-Ducs, frères de l'Empereur, que cet élan du cœur venu de France a profondément touchés. Le Grand-Duc Wladimir particulièrement m'en a parlé avec la plus réelle émotion. Ces témoignages spontanés de sympathie dans ce moment de douleur les ont touchés jusqu'au fond de l'âme. Très ému, le Grand-Duc Wladimir m'a dit aussi combien il avait l'espoir et la conviction intime que l'œuvre de son frère, basée sur les intérêts les plus sérieux des deux peuples, demeurerait intacte. Ce qui restera la gloire du règne de son frère, dit-il, c'est d'avoir poursuivi avec une foi et une droiture inébranlables cette œuvre de paix si grande et si féconde pour la civilisation, car une guerre en Europe aurait aujourd'hui les plus effroyables effets, qu'on ne saurait assez faire pour conjurer. Il n'en est pas de même pour des expéditions comme Madagascar, où la Russie vous suit de toutes ses sympathies et fait des vœux ardents pour le succès de vos armes.

288.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 161. *Berlin, 22 novembre 1894, 5 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 8 h., soir.)

Le nouveau Chancelier de l'Empire[1], qui est rentré à Berlin hier soir. m'a reçu aujourd'hui pour la première fois. Je l'avais connu en 1878 pendant le congrès de Berlin et, depuis, durant son ambassade à Paris. Il m'a fort obligeamment rappelé ces souvenirs.

Sans y apporter une insistance qui eût été hors de saison, puisqu'il n'existe en ce moment entre nous aucune apparence de dissentiment, le prince de Hohenlohe m'a dit qu'il avait vu avec plaisir que sa nomination comme Chancelier avait été accueillie chez nous avec confiance.

« Je n'ai jamais été belliqueux, ajouta-t-il, et l'on ne le devient pas à mon âge. Ce serait un crime que de troubler la tranquillité de l'Europe et je ne m'en rendrai pas coupable, croyez-le bien. »

Puis, passant aux questions intérieures, il m'a énuméré les difficultés de la situation. D'abord le mécontentement de la droite, contre laquelle on ne peut gouverner en Prusse. Il faut en outre aux agrariens un Ministre de l'Agriculture dont ils attendent au moins du bon vouloir et de la patience à écouter leurs doléances. Mais que pourra-t-on faire pour calmer leurs plaintes jusqu'à l'échéance des traités de commerce? Et le socialisme, comment arrêter ses progrès accrus par la connivence des antisémites?

Le Chancelier ne se dissimule donc pas le poids du fardeau qu'il a accepté à contre-cœur. Je l'ai trouvé d'ailleurs réduit et tassé dans sa taille exiguë. Sa respiration est courte, sa parole hésitante, son œil terne. Il a toutes les apparences de la sénilité. Ce n'est pas lui qui restera comme son prédécesseur, ni même comme le prince de Bismarck, il y a six ou huit ans, des heures entières à la tribune du Parlement.

[1] Le prince de Hohenlohe. (Voir ci-dessus (n° 279) la dépêche de Berlin du 12 novembre.

289.

LE GÉNÉRAL DE BOISDEFFRE, SOUS-CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFIARES ÉTRANGÈRES.

T. n° 171. *Saint-Pétersbourg, 22 novembre 1894, 6 h. 50, soir.*

(*Reçu :* le 23, minuit 30.)

Depuis les rapports que je vous ai adressés (1), j'ai vu M. de Giers, le général Vannovsky et les Grands-Ducs et vous en rends compte par rapports qui partiront demain et vous apportent les mêmes sentiments de confiance et de satisfaction.

Hier l'Empereur a reçu au Palais d'hiver toutes les missions pour leur audience de congé. Je vous en rends compte également. Aujourd'hui l'Impératrice a bien voulu, à titre absolument exceptionnel et privé, me recevoir avec l'amiral Gervais. J'ai ensuite été reçu de nouveau par l'Empereur, Sa Majesté a bien voulu m'exprimer le désir de me voir assister à son mariage le lundi 26 novembre (nouveau style). Elle a limité cette invitation à moi seulement, parce que, désirant faire cette cérémonie sans le moindre apparat, aucune mission militaire, seuls les Princes proches parents y ont été invités. Je n'ai pas cru qu'il me fût possible de ne pas accepter et je demande votre autorisation et celle du Ministre de la Guerre.

Le Gouvernement de la République verra dans cette manifestation ce qu'elle est réellement, non pas un fait personnel, mais le désir de donner à la France et à son Gouvernement un témoignage tout particulier d'affection et d'estime. Il ne saurait être autrement envisagé (2).

J'ai conduit aujourd'hui la mission déposer une couronne sur la tombe de l'Empereur Alexandre III et lui rendre un dernier hommage; j'en ai déposé également une personnellement sur la tombe de l'Empereur Alexandre II.

La mission avec l'amiral Gervais (2), sauf quelques officiers que j'ai autorisés

(1) Voir ci-dessus n°s 284 et 287.

(2) Par une dépêche secrète du 25 (n° 6) le général de Boisdeffre ajoute que, «après le départ des hauts représentants des Puissances étrangères et dans le dessein de mieux marquer encore ses intentions envers la France, l'Empereur a fait donner l'ordre d'inviter également à son mariage l'amiral Gervais». L'amiral, parti l'avant-veille avec les officiers de la mission privée et parvenu à la frontière russe, fut rappelé par le télégraphe et revint à Saint-Pétersbourg pour assister à la cérémonie.

à aller à Moscou, partira demain pour revenir en France et vous apportera la suite de mes rapports [1].

Je vous prie de communiquer ce qui précède au Ministre de la Guerre et au Ministre de la Marine.

- 290.

M. d'Estournelles de Constant, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 333. Très confidentiel. *Londres, 22 novembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 novembre; Dir. pol., 26 novembre.)

[A propos de l'arrivée de Cecil Rhodes en Angleterre, où le Premier Ministre du Cap vient discuter les questions soulevées entre le Gouvernement britannique et la South Africa Company, M. d'Estournelles fait le portrait de l'homme, dépeint son caractère et expose ses projets, d'après un entretien qu'il a eu avec lui.

Abordant les relations franco-anglaises :]

« Je ne connais rien à la politique européenne », dit M. Cecil Rhodes. « Je n'ai pas vu Lord Rosebery; je vous donne mes impressions telles qu'elles étaient quand j'ai quitté le Cap; voici ce qu'a signifié pour moi la réunion du Cabinet. On ne m'a rien dit, mais j'ai tout compris tout de suite. Suivez-moi.

« Oui, il n'y a qu'une seule question : ce petit territoire auquel vous avez obligé les Belges à renoncer; vous les avez écartés pour pouvoir passer, arriver au Nil. Eh bien, c'est là le point noir. Suivez-moi bien. Sans doute nous sommes en Égypte dans une situation fausse, que je blâme, car on aurait dû depuis longtemps avoir le courage de déclarer que l'Angleterre y restera, offrir à la France le Maroc, tout ce qu'elle voudra; mais la France, tout en protestant contre notre occupation y est habituée, c'est un grief *passif*. Ce n'est pas cela qui peut faire crever le nuage. Mais, au contraire, vos compatriotes qui avancent, qui traversent l'Afrique et vont entrer tout à coup dans le bassin du Nil [2], ah! voilà le danger, ce sera un grief *actif*, qui produira l'explosion. Vous protestez, laissez-moi finir, je vous dis que c'est ainsi; vous verrez, *vous verrez!*

[1] Dans les lettres de recréance remises au général de Boisdeffre pour être portées au Président de la République, une phrase parlait de « la perpétuité de l'union des deux peuples qui est la garantie de la paix et de la tranquillité de l'Europe » : « phrase introduite, m'a dit M. de Giers, pour confirmer les engagements pris sous le règne précédent » (dépêche secrète du général n° 8, écrite à son retour à Paris le 30 novembre).

[2] Allusion à la mission Monteil.

« Suivez-moi ; voici toute l'histoire, et vous comprendrez si nous pouvons jamais renoncer au Nil. Voici toute l'histoire.

« D'abord j'ai obtenu, malgré Gladstone et malgré bien d'autres, l'occupation de l'Ouganda en me servant de mon projet de télégraphe. J'ai dit : c'est là, au sortir du Tanganyika, dans l'Afrique anglaise, que le télégraphe que je vous construis à mes frais et par mes seuls moyens depuis le Cap doit aboutir, oserez-vous ne pas y laisser le drapeau anglais?

« Et maintenant, j'avance ; j'ai déjà posé deux mille miles anglais de fil ; je touche au Nyassa ; en peu de temps je serai dans l'Ouganda. Et maintenant, je dis : oserez-vous m'arrêter quand je suis déjà arrivé tout seul plus d'à mi-chemin? Non, vous n'oserez pas ; vous ne pourrez pas ; car le plus difficile est fait ; de l'Ouganda jusqu'à Khartoum, c'est peu de chose et, de Khartoum, c'est encore moins pour rejoindre la tête de ligne de Ouadi Halfa. Arrivé dans l'Ouganda, j'aurai fait plus de la moitié du trajet. Et ainsi je les obligerai à me suivre jusqu'en Égypte. »

J'ai écouté, non sans interrompre ni contredire quand il le fallait ; et puis-qu'en effet je n'aurai pas peut-être l'occasion de causer de nouveau avec Cecil Rhodes avant qu'il n'ait fait encore quelques-uns de ses pas de géant, je lui ai répondu, avec la même franchise, que j'étais effrayé pour lui et pour son pays. « Votre rêve est trop grand, ai-je dit, et vous voyez l'Europe de trop loin. Elle existe encore, et vous ne pouvez pas l'ignorer sans témérité : vous ne pouvez pas non plus vous étendre outre mesure et, pour vous donner mon sentiment tout entier, prenez garde de ne pas épuiser vos forces à vouloir refaire l'Empire d'Alexandre. » Il m'interrompit pour répéter : « l'Empire d'Alexandre » ? et me demander ce que je voulais dire ; puis, je continuai en lui conseillant de s'adjoindre un Ministre des Affaires étrangères qui connaî-trait l'Europe mieux que lui.

Je vous serai reconnaissant, si Votre Excellence croit devoir communiquer cette lettre à M. le Ministre des Colonies, de vouloir bien lui en signaler le caractère absolument confidentiel.

291.

M. HARMAND, MINISTRE DE FRANCE À TOKIO,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 26. *Tokio, 24 novembre 1894, 2 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Prise Port-Arthur certaine. Possible parti militaire persiste marcher Pékin. Si médiation autres Puissances, quelle attitude me prescrivez-vous? (1)

292.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

D. n° 331. *Paris, 27 novembre 1894.*

J'ai pris connaissance de la dépêche que vous avez bien voulu m'adresser, sous la date du 14 de ce mois (2), au sujet des faits qui se sont produits au cours de l'été dernier dans les provinces arméniennes de l'Empire et dont l'opinion commence à se préoccuper de divers côtés. Je vous remercie de cette communication et j'approuve le langage que vous avez tenu à ce sujet au Sultan.

Nous ne pouvons pas, naturellement, ne pas nous préoccuper d'incidents aussi graves, tant au point de vue de l'humanité, qu'au point de vue plus spécial qui doit être commun à toutes les Puissances signataires du Traité de Berlin.

Il est permis toutefois de constater que ces difficultés, que vous considérez pour le moment comme presque insolubles, se produisent dans des régions où nos intérêts directs ne peuvent entrer en parallèle avec ceux de certaines des Puissances signataires, avec nous, de l'acte de 1878. Nous sommes donc autorisés à limiter, en ce qui nous concerne, notre intervention dans les questions délicates que pourront soulever les récents événements d'Arménie, et vous penserez sans doute avec moi que nous n'avons pas à le regretter.

(1) Par un télégramme du 27 novembre, n° 32, M. Hanotaux répondait à M. Harmand de «s'abstenir jusqu'à instructions contraires».

(2) Ci-dessus reproduite sous le n° 281.

293.

M. Gérard, Ministre de France à Pékin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° CXXIII. *Pékin, 27 novembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 janvier; Dir. pol., 13 janvier 1895.)

J'ai, par mes télégrammes des 22, 24 et 26 novembre (n°s 45, 46 et 48) (1), fait connaître à Votre Excellence, outre la profonde gratitude du Gouvernement impérial pour les efforts du Gouvernement de la République en vue de la cessation des hostilités entre la Chine et le Japon, la direction nouvelle dans laquelle se sont engagées les négociations de paix.

Je n'avais pas manqué, conformément à vos instructions télégraphiques du 9 de ce mois n° 39 (2), de porter à la connaissance du Tsong-li-Yamen, qui en était informé déjà par son représentant à Paris, la réponse du Gouvernement de la République à la proposition faite collectivement le 3 novembre aux Ministres de France, d'Angleterre, de Russie, d'Allemagne et des États-Unis (3).

L'unanimité des Puissances occidentales n'ayant pu être obtenue en faveur de l'intervention sollicitée par le Gouvernement chinois, la Cour de Pékin et le Tsong-li-Yamen, dans leur désir d'une paix que l'infériorité manifeste des armes impériales et l'état intérieur de la Chine leur impose, ont dû tenter une autre voie. Déjà, la veille même du jour où le prince Kong a convoqué le Corps diplomatique, le 2 novembre, le Tsong-li-Yamen s'était adressé isolément et par écrit au Ministre des États-Unis, en invoquant l'article 1er du traité conclu à Tien-Tsin le 18 juin 1858 entre les États-Unis et la Chine et qui oblige les États-Unis, «au cas où la Chine serait traitée par une Puissance tierce d'une manière injuste ou oppressive», à lui offrir ses bons offices. C'est encore au Ministre des États-Unis que le Tsong-li-Yamen a eu recours, dès que l'attitude de certaines Puissances, notamment de l'Allemagne, eut fait évanouir l'espoir d'une intervention collective de l'Europe.

Le Président des États-Unis et M. Gresham, malgré la requête adressée d'autre part aux Puissances européennes, s'étaient prêtés volontiers au service qui leur était demandé (4). Mais le Gouvernement japonais, sondé par

(1) La reproduction de ces télégrammes n'a pas paru nécessaire.

(2) *Idem.*

(3) La substance de cette réponse se retrouve dans la dépêche collective de M. Hanotaux du 9 novembre (ci-dessus, n° 276).

(4) Voir ci-dessus (n° 283) la dépêche de Washington du 15 novembre.

le Ministre de la Confédération à Tokio, avait répondu que la Chine, si elle voulait traiter, devait s'aboucher directement et sans intermédiaire avec le Japon [1].

Cette réponse, communiquée à la Chine par l'entremise du Ministre des États-Unis à Pékin et la résolution itérativement manifestée du Japon de ne laisser se produire entre les belligérants aucune intervention étrangère, convainquirent le Gouvernement chinois qu'il ne lui restait plus d'autre démarche à tenter. Il fallait toutefois trouver un moyen de mettre en communication, pour les pourparlers à entamer, les deux adversaires entre lesquels toute relation était rompue. Le Gouvernement des États-Unis pouvait encore être ce médium, puisque, au début des hostilités, les Ministres de la Confédération à Pékin et à Tokio, avaient respectivement assumé la protection, l'un des Japonais en Chine, l'autre des Chinois au Japon. Les deux diplomates américains étaient ainsi, et grâce à cette fiction, en mesure de remplir *ad interim* l'office d'agents diplomatiques des deux Gouvernements qu'il s'agissait de mettre en contact.

Les États-Unis, la Chine et le Japon ayant accepté cette procédure, le Tsong-li-Yamen pria, le 21 novembre, le Ministre des États-Unis à Pékin, M. le colonel Denby, de vouloir bien, par l'entremise de son collègue à Tokio, transmettre au Gouvernement japonais les propositions de paix de la Chine. M. Denby, dûment autorisé par son Gouvernement, eut soin, d'ailleurs, avant d'entrer dans ce rôle, de se faire délivrer par le Tsong-li-Yamen, sous la forme d'une dépêche officielle, une sorte de commission lui conférant les pouvoirs nécessaires. Muni de ce brevet, il télégraphia le 22 à son collègue de Tokio, l'invitant à transmettre au Gouvernement japonais les propositions de la Chine. Ces propositions, au surplus, étaient celles que le Gouvernement chinois nous avait déjà fait connaître le 3 novembre. En offrant de nouveau au Japon l'indépendance de la Corée et le remboursement des frais de guerre, M. Denby se réservait seulement, au cas où ces ouvertures seraient accueillies, de demander immédiatement une suspension d'armes et un armistice.

Le jour même où M. Denby avait télégraphié à Tokio, le jeudi 22 novembre, le Commissaire des Douanes impériales à Tien-Tsin, M. Detring, sur l'ordre de Li Hong-tchang et avec l'autorisation du Tsong-li-Yamen, s'embarquait pour le Japon, ainsi que je l'ai télégraphié à Votre Excellence, en compagnie d'un autre fonctionnaire des Douanes, M. Taylor, et de M. Michie, correspondant du *Times*. M. Denby, de qui je tiens l'historique complet de toutes ces négociations, n'avait pas été informé de la mission de M. Detring. Dès qu'il eut appris, par le Consul des États-Unis à Tien-Tsin, ce départ imprévu, il demanda des explications au Tsong-li-Yamen. Les Ministres

[1] Télégramme de Washington n° 50 du 23 novembre, non reproduit.

chinois ayant avoué que M. Detring était en effet chargé d'appuyer auprès du Gouvernement japonais les propositions de la Chine, M. Denby déclara que, dans ces conditions, son propre rôle devenait superflu et que, si M. Detring se rendait au Japon, il n'avait plus lui-même qu'à se retirer. Il saisit en outre cette occasion de faire comprendre au Tsong-li-Yamen combien l'action du Gouvernement chinois avait été obscure et double dans toute cette affaire et combien la simultanéité de deux pouvoirs, de deux politiques, l'une à Pékin, l'autre à Tien-Tsin, était dangereuse pour l'issue des pourparlers en cours. Devant ces remontrances, le Tsong-li-Yamen dut s'incliner et donner à M. Detring, par le télégraphe, dans tous les ports du Japon, l'ordre de ne pas continuer sa route et de rentrer en Chine. L'un des télégrammes atteignit M. Detring à Nagasaki. L'envoyé de Li Hong-tchang a, je pense, repris à l'heure qu'il est le chemin de Tien-Tsin. M. Denby, de son côté, attend la réponse de son collègue de Tokio, qui, ce soir, n'était pas encore arrivée. Dans le télégramme (n° 48) [1] par lequel j'ai, hier, fait connaître à Votre Excellence la démarche dont le Ministre des États-Unis s'est chargé au nom de la Chine, j'ai ajouté que le Tsong-li-Yamen n'avait encore fait aucune notification aux représentants des Puissances convoquées, le 3 de ce mois, par le prince Kong. Le prince, après la requête qu'il nous avait adressée, nous devait peut-être quelques confidences. Il s'est réservé sans doute de nous tenir au courant, lorsque la négociation serait plus avancée, à moins qu'en gardant le silence sur la présente tentative, il ne se réserve, au cas où elle échouerait, de se retourner encore vers l'Europe. Le Ministre Tchang Yin-houan, dans une visite que j'ai faite aujourd'hui au Yamen, n'a pas hésité d'ailleurs à me confirmer les révélations de M. Denby, que l'agence Reuter a déjà d'autre part à peu près divulguées. Votre Excellence sait, par les précédents de 1884-1885, que la Chine, quand elle a de la paix un impérieux besoin, la recherche à tout prix et par toute voie. Le récit fidèle que je viens de faire à Votre Excellence lui prouvera que la méthode de la Chine en matière de négociations est bien demeurée la même.

(1) Non reproduit.

294.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 174. *Saint-Pétersbourg, 28 novembre 1894, 10 h. 20, matin.*

(*Reçu :* 11 h. 40, matin.)

Bien que très souffrant, M. de Giers m'a reçu un instant hier soir. Il attend des informations de Tokio sur les intentions des Japonais (1).

Il ne doit voir l'Empereur que demain et n'a aucune idée arrêtée sur l'attitude éventuelle à prendre. Selon lui, la Chine devrait, avant tout, se reconnaître vaincue, demander un armistice et entamer *directement avec le Japon* des négociations. L'intervention des Puissances ne pourrait s'exercer qu'après.

Pour le moment, il lui paraît indispensable de chercher à empêcher une action isolée de la part de l'Angleterre.

295.

M. DECRAIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 186, 187. *Londres, 28 novembre, 1894, 1 h. 55, 2 h. 20, soir.*

(*Reçu* : 5 h. 15, soir.)

Je réponds à votre télégramme n° 171 (2).

J'ai trouvé chez Lord Kimberley des dispositions sensiblement plus conciliantes qu'il y a trois mois. Il estime qu'une entente sur les points en litige serait éminemment désirable, mais que, si elle était impossible, cet échec ne devrait pas avoir sur les relations des deux pays une influence fâcheuse. L'objet du différend qui divise surtout la France et l'Angleterre est la sphère d'influence à laquelle l'Angleterre prétend dans la vallée du Haut-Nil et que

(1) Les Japonais venaient de prendre Port-Arthur et l'événement laissait prévoir une issue prochaine du conflit.

(2) M. Decrais, en allant prendre congé de la Reine à Windsor, s'était longuement entretenu avec Lord Kimberley de l'état des relations de l'Angleterre avec la France et *aussi avec la Russie*. Par le télégramme n° 171 du 28 novembre, M. Hanotaux avait exprimé le désir d'être renseigné d'urgence sur ce dernier point. Voir la fin du présent télégramme.

la France refuse de lui reconnaître. Nous ne pouvons pas renoncer, m'a dit Lord Kimberley, à cette prétention. Mais nous comprenons en même temps qu'à Paris on ne puisse pas la reconnaître. Il faut donc trouver une formule, un *modus vivendi*. Et si nous n'y parvenons pas, il n'y aura pas lieu de prendre la chose au tragique. Ce qui importe, c'est que, quoi qu'il arrive et quand même, les rapports des deux Gouvernements et des deux pays soient empreints de confiance amicale.

En ce qui touche les relations de l'Angleterre et de la Russie [1], Lord Kimberley m'a déclaré qu'elles étaient très amicales, que le différend relatif au Pamir pouvait être considéré comme à peu près réglé, que les deux Puissances marchaient d'accord dans la guerre sino-japonaise, que le jeune Empereur avait manifesté des tendances favorables à une bonne et loyale entente entre la Russie et l'Angleterre et que c'était un résultat qui causait une grande satisfaction au Gouvernement de la Reine. « Mais, a ajouté Lord Kimberley, nos propres journaux ont perdu la mesure. Ils ont singulièrement exagéré en parlant d'alliance et d'engagement pris de part et d'autre. Il n'y a rien de semblable. Nous avions de bons rapports avec l'Empereur Alexandre, nous en aurons sans doute de nature moins réservée et de plus cordiaux avec le petit-fils de la Reine. Mais voilà tout. Il n'y a rien là assurément dont votre Gouvernement puisse prendre ombrage, bien au contraire. On ne pourrait s'en plaindre qu'ailleurs. Je ne vous cacherai pas qu'une Puissance (vous devinez laquelle) ne perd pas l'occasion de nous faire des remontrances les plus vives et les plus aigres sur le prétendu accord qui s'élabore à Paris et Pétersbourg. Cet accord serait un grand bienfait pour la paix du monde ». Ce que je puis certifier, c'est que jamais le désir de vivre en bons termes n'a été plus sincère qu'à cette heure chez les hommes d'État qui dirigent pour quelque temps encore les affaires de l'Angleterre.

[1] Le 10 novembre, au Guildhall de Londres, Lord Rosebery, rendant hommage à la mémoire du Tsar Alexandre III, s'était félicité des rapports de l'Angleterre et de la Russie, qui, disait-il, n'avaient jamais été plus cordiaux depuis qu'il était au pouvoir : le règlement des difficultés relatives aux sphères d'influence respectives des deux Puissances en Asie centrale écartait la question la plus dangereuse qui pût séparer les deux pays et le Premier Ministre exprimait ce vœu optimiste :

« If Russia and England can march with cordiality and without suspicion in Asiatic affairs, one great step towards the peace of the world will have been taken for ever. »

Ce discours et l'accueil que le Prince de Galles avait trouvé à Saint-Pétersbourg en se rendant aux obsèques du Tsar avaient donné créance à un accord passé entre l'Angleterre et la Russie sur les questions intéressant les deux Puissances, notamment en Asie.

296.

NOTE DU MINISTRE.

Entretien avec M. Michel de Giers.

Secret. *28 novembre 1894.*

J'ai dit à M. de Giers [1] combien nous avions été touchés de l'accueil fait par l'Empereur au général de Boisdeffre et à l'amiral Gervais [2]. Je lui ai dit que les assurances données par Sa Majesté elle-même, réitérées et précisées par M. de Giers, avaient été mises sous les yeux du Président de la République et qu'elles avaient été de telle nature qu'elles assuraient et confirmaient encore à nos yeux les liens qui unissent les deux pays. Je l'ai prié de transmettre à son père l'expression de ces sentiments, de remercier en notre nom le Gouvernement impérial et de lui donner, une fois de plus, de notre part, les assurances identiques à celles qui venaient d'être échangées à Saint-Pétersbourg.

A la fin de la conversation, je lui ai demandé s'il avait reçu quelques nouvelles de Saint-Pétersbourg au sujet des événements de Chine et si, en ce qui concernait l'initiative nouvelle prise récemment par l'Angleterre [3], nous devions toujours nous en tenir à la note qu'il m'a fait tenir récemment [4]. Il m'a répondu qu'à sa connaissance rien n'était changé et que dans son dernier courrier, il avait retrouvé à l'état de « circulaire aux Ambassadeurs » la note dont il m'avait donné copie; qu'il se croyait donc autorisé à dire que rien n'était changé dans les vues et les déclarations de son Gouvernement.

J'ai fait allusion aux bruits qui circulent dans la presse au sujet d'une entente anglo-russe [5]. Il m'a dit qu'il n'avait aucun renseignement à ce sujet et qu'il ne doutait pas que, s'il y eût eu quelque chose d'accompli, on l'eût tenu au courant; qu'il savait seulement que le Prince de Galles, ainsi que la plupart des Princes ou personnages actuellement présents à Pétersbourg, avaient eu un entretien avec son père; mais qu'on ne l'avait point informé qu'il eût été question des points auxquels la presse fait allusion.

(1) Fils de Chancelier, conseiller de l'ambassade de Russie à Paris.

(2) Voir ci-dessus les nos 284, 287 et 289.

(3) Voir à la date du 12 novembre, sous le n° 278, le télégramme à Saint-Pétersbourg n° 150 et la note.

(4) Le 16 novembre (voir la pièce précitée).

(5) Voir ci-dessus le n° 295 et la note p. 444. Dès le 22 novembre, M. Hanotaux avait fait part à M. de Mo tebello, par télégramme n° 161, de sa préoccupation à ce sujet; il atte dait la réponse de l'Ambassadeur, qu'on trouvera ci-dessous (n° 298).

Il a ajouté qu'à son avis, les Ambassadeurs et notamment M. de Staal n'étant pas à leurs postes, aucune décision politique importante ne pouvait être prise en ce moment et qu'assurément la France ne serait pas laissée en dehors d'une négociation si importante.

Je lui ai dit que, pour deux raisons, je tenais à être renseigné, non seulement au cas où une entente viendrait à intervenir, mais avant même que toute entente intervînt; ces deux raisons sont les suivantes : l'Angleterre nous a saisis, en même temps que le Cabinet de Pétersbourg, d'une demande analogue au sujet d'une entente en ce qui concerne l'Extrême-Orient. Je n'ai pas fait jusqu'ici de réponse officielle et, dans mes conversations, je me suis tenu sur le terrain de la note communiquée par l'ambassade de Russie et qui est conforme à toutes mes déclarations antérieures. Je tiendrais beaucoup à ce que ma réponse définitive ne fût pas retardée indéfiniment et à ce qu'elle restât autant que possible en conformité avec celle qui sera faite par le Cabinet de Pétersbourg.

Quant au fond, si des vues analogues à celles qui sont prônées par la presse anglaise et commentées par la presse européenne venaient à prévaloir à Pétersbourg, le Gouvernement de la République aurait à les examiner lui-même et à les rapprocher des considérations se rattachant à ses propres intérêts. Non pas qu'en principe j'écarte l'idée d'un tel examen. Mais il faut qu'il soit fait et qu'il soit mûrement pesé. Il faut surtout qu'il tienne compte des questions actuellement pendantes entre la France et l'Angleterre. J'ai donc insisté sur le prix que nous attachions à être tenus exactement au courant des intentions du Cabinet de Pétersbourg.

J'ai indiqué, en même temps, que les bruits qui circulent, coïncidant avec les commentaires aussi divers que peu autorisés provoqués par le changement de règne, tiennent l'opinion en éveil et qu'il serait utile qu'à bref délai, sous peine de s'égarer, elle fût orientée vers les décisions qu'une confiance mutuelle doit rendre communes aux deux Gouvernements.

M. de Giers a écouté ces observations avec la plus grande attention et il a promis de les transmettre sans retard à son Gouvernement [1].

[1] Un résumé de cet entretien a été communiqué le 1er décembre à l'ambassade de Saint-Pétersbourg (dép. n° 429) et à celle de Londres (dép. n° 577).

297.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 278. *Berlin, 29 novembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

A propos du dernier discours de Lord Rosebery [1] le langage des journaux allemands a été extrêmement vif. Les avances du Gouvernement de la Reine à la France et à la Russie [2] ont notamment provoqué de la part de la *Gazette de Cologne* une riposte à la fois brutale et dédaigneuse, et l'article de la feuille rhénane du 20 novembre, dont le *Journal des Débats* a publié le même jour un résumé assez complet, a fait le tour de la presse d'outre-Rhin.

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a parlé mardi dernier sur le même ton et, en l'écoutant, je me croyais revenu au moment des difficultés soulevées par la convention du 12 mai. « Ce qui caractérise le Premier Ministre anglais, m'a-t-il dit, c'est l'infatuation et la légèreté de sa politique. S'il nous marchande Samoa [3] et quelques concessions en Afrique, qu'y gagnera-t-il? l'obligation de satisfaire la France par l'évacuation de l'Égypte et la Russie par une périlleuse condescendance à ses convoitises en Turquie, en Asie et dans l'Extrême-Orient. Déjà l'on voit poindre la prétention des Russes d'ouvrir les Dardanelles à leurs navires de guerre et non à ceux de toutes les Puissances. Ils oublient que cette question n'est pas du ressort exclusif de l'Angleterre, ni même de la Turquie, mais qu'elle a été réglée par le concert européen ».

Tout cela était dit avec un air de badinage fort peu dans les moyens du baron Marschall.

[1] Discours du Guildhall, 10 novembre (voir ci-dessus n° 295, note p. 444).

[2] En même temps qu'il se félicitait de la cordialité des rapports anglo-russes, le Premier — pour racheter l'impression fâcheuse de son précédent discours de Sheffield (voir ci-dessus n° 262) avait adressé à la France, à propos de la mort du Président Carnot, une parole aimable en rappelant que les deux pays s'étaient trouvés côte à côte en Crimée et qu'ils s'y retrouveraient toujours « not in war... but in the generous rivalry of commerce and of peace. »

[3] La triple suzeraineté de l'Angleterre, des États-Unis et de l'Allemagne sur Samoa, établie en 1890, provoquait des difficultés fréquentes. Le baron Marschall écrivait le 16 novembre au comte de Hatzfeldt, Ambassadeur à Londres : « Le Cabinet Rosebery perd peu à peu, comme à plaisir, la bienveillance de l'Allemagne par ses brutalités dans des questions d'importance secondaire... » (et il cite Samoa) (*Die Grosse Politik*, IX, n° 2162).

J'ai répliqué avec la même bonne humeur que le Gouvernement impérial paraissait bien excité contre ce pauvre Lord Rosebery, dont le plus grand tort apparemment est d'être libéral. Mon interlocuteur s'en est mollement défendu et m'a fait observer que le journal anglais, qui a parlé de «l'isolement» éventuel de l'Allemagne, est l'un des organes du parti conservateur. «L'Angleterre veut vous supplanter auprès des Russes, gare à vous!» — «Peut-être tend-elle simplement à se joindre à nous?» — «Oh! si cela arrivait, continua le baron Marschall, il y aurait en présence deux triplices d'un poids bien inégal! Mais je ne crois pas à cette éventualité.»

Ces doutes sont également partagés par Sir E. Malet qui, de retour à Berlin depuis lundi dernier, est venu me voir aujourd'hui. Il s'est longuement étendu sur l'irritation des Allemands contre l'Angleterre. Il l'attribue à leur mécontentement de voir la Triple Alliance touchée dans l'aile. «Ils avaient espéré la ranimer grâce à notre concours. Comme si l'Angleterre était disposée à s'allier avec qui que ce fût! Nous avons et nous désirons garder une politique indépendante et vivre en bons termes avec tout le monde. Il n'existe pas au surplus de *question ouverte* entre l'Allemagne et l'Angleterre. L'attribution de Samoa, ce cheval de bataille de la *Gazette de la Croix* n'est même pas à l'ordre du jour. Et puis nous ne sommes pas seuls en jeu dans cette affaire. Pourquoi nous mettrions-nous en avant?»

J'ai pourtant remarqué que mon collègue n'est pas sans appréhender les ennuis que lui causera cet hiver l'attitude hargneuse de la Chancellerie impériale. «Je m'armerai de patience», m'a-t-il dit avec un soupir de résignation.

Le baron d'Itajuba, Ministre du Brésil à Berlin, où il a ses entrées partout pour y avoir été élevé et appartenir par sa mère à une famille allemande bien apparentée, m'a donné à entendre, hier, que le Gouvernement impérial est désagréablement surpris de l'accueil fait en Russie à MM. de Boisdeffre et Gervais [1]. La *Gazette de Cologne* essaie de présenter comme une déception pour le Gouvernement de la République que nos délégués n'aient pas reçu les honneurs militaires à leur arrivée à Pétersbourg et n'aient pas été logés au Palais d'hiver; ce qui eût été, elle le reconnaît elle-même, une double dérogation à l'étiquette. De semblables observations prouvent bien l'impossibilité où l'on est ici de relever d'autres faits de plus d'importance. Nos délégués ont bien voulu me donner ce matin des détails très satisfaisants sur les attentions dont ils ont été l'objet pendant toute la durée de leur séjour en Russie. Ils ont été reçus à la gare par le Grand-Duc Wladimir, assisté de députations militaires; s'ils n'ont pas été les hôtes du Palais d'hiver, selon les premières intentions de la Cour impériale, c'est d'accord avec le comte de

[1] Voir ci-dessus nos 284, 287, 289.

Montebello qui, sachant l'embarras causé par l'affluence des Princes étrangers, a offert lui-même de recevoir à l'hôtel de l'ambassade MM. de Boideffre et Gervais. Enfin, ces messieurs ont dû traverser en uniforme le territoire russe, pour assister aux ovations enthousiastes qui leur ont été prodiguées à chaque arrêt et ils m'ont raconté que la *Marseillaise* a dû désagréablement retentir, tout le long de la route, aux oreilles des Princes et personnages allemands qui voyageaient dans le même train.

Ces circonstances sont sans doute déjà connues à la Wilhelmstrasse.

298.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 177. *Saint-Pétersbourg, 30 novembre 1894, 1 h., soir.*
(*Reçu :* 3 h. 30, soir.)

Je réponds à votre télégramme n° 175 (1).

Lors de ma dernière entrevue, M. de Giers ne m'a pas caché la satisfaction éprouvée par le Gouvernement impérial en présence des avances qui lui étaient faites actuellement par l'Angleterre, ainsi que la bonne impression et la surprise causées par les discours de Lord Salisbury et de Lord Rosebery (2). Le Ministre des Affaires étrangères se montre heureux de voir que « justice enfin est rendue à la politique pacifique de la Russie » et espère que l'amélioration des rapports entre les deux pays rendra plus facile la solution des difficultés pendantes entre eux. Il m'a assuré toutefois que ces bonnes relations entre des Puissances dont les intérêts, sur tant de points, sont si opposés ne pourraient exercer aucune influence sur l'orientation de la politique générale du Gouvernement du Tsar.

(1) Ce télégramme ne figure pas aux archives du ministère des Affaires étrangères ni dans celles de l'ambassade. D'après la réponse de M. de Montebello, la demande du Ministre portait vraisemblablement sur l'état des relations anglo-russes, comme celle qu'il avait adressée à Londres le 28 novembre par le télégramme n° 171.

(2) Sur le discours de Lord Rosebery du 10 novembre, voir le n° 295, note, p. 444. De son côté Lord Salisbury avait prononcé à Londres quelques jours plus tôt (7 novembre) un discours très élogieux pour le feu Tsar.

299.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 42. Urgent et confidentiel.

Paris, 30 novembre 1894, 6 h. 45, soir.

Veuillez transmettre à M. Cambon, en ce moment à Vienne :

« Munir Bey est venu par deux fois d'ordre du Sultan, entretenir notre Chargé d'affaires (1) des affaires d'Arménie. Il lui a fait savoir que Lord Kimberley avait déclaré à Rustem Pacha que le Cabinet réuni en conseil avait décidé de faire une protestation formelle contre les procédés de la Porte (2) et de prendre les mesures nécessaires pour le règlement des affaires arméniennes. Munir Bey était chargé de réclamer les conseils du Gouvernement français.

« Sir Philipp Currie a renouvelé hier ses déclarations à la Porte, en insistant sur l'intention du Gouvernement anglais de saisir les Puissances et d'adresser une note officielle au Gouvernement ottoman. Toutefois il aurait laissé entendre que la Porte pourrait éviter cet appel aux Puissances si elle consentait à désavouer la note publiée par le *Tavik* sur le rôle administratif attribué primitivement à la Commission d'enquête, si elle autorisait les consuls étrangers à assister aux travaux de la Commission et à les contrôler et si elle acceptait le maintien de ce contrôle exercé par les consuls, qui feraient chaque mois un rapport. Enfin l'Ambassadeur d'Angleterre réclamerait la destitution des fonctionnaires compromis.

« Le Sultan, en présence de l'avis unanimement exprimé par les ambassades, aurait décidé que des déclarations très satisfaisantes sur le caractère de l'enquête seraient faites aujourd'hui par voie de communication aux journaux. Sa Majesté espère dans ces conditions que les Puissances ne s'associeront pas à une protestation collective.

« M. de La Boulinière a exprimé à Munir Bey la crainte que ces mesures ne soient insuffisantes et trop tardives. En tout état de cause, il me paraît indispensable de nous assurer, préalablement à toute démarche, des vues de l'ambassade de Russie et je télégraphierai à M. de La Boulinière.

« Mais avant d'envoyer à notre Chargé d'affaires les instructions qu'il

(1) M. de La Boulinière.
(2) Voir ci-dessus, le n° 281.

réclame, je tiendrais à avoir *d'urgence* votre sentiment sur la mesure et les termes dans lesquels il conviendrait, d'après vous, de répondre à la demande d'avis du Sultan. Vous connaissez le point de vue auquel nous nous sommes maintenus jusqu'ici dans une question où nos intérêts immédiats ne sauraient évidemment entrer en parallèle avec ceux d'autres Puissances et où les exigences de notre politique générale doivent nous détourner de toute initiative[1].

« Il est assurément regrettable que le Sultan n'ait pas mieux profité des sages avis que vous lui aviez donnés officieusement naguère. M. de La Boulinière n'a pas manqué de le faire sentir à Munir Bey, et nous pourrions peut-être insister auprès du Sultan, dans la même forme, sur la nécessité de prévenir, en prenant l'initiative de certaines mesures, l'intervention de l'Angleterre et les conséquences graves qu'elle peut entraîner. Mais je ne vois pas, *a priori*, qu'il y ait avantage pour nous à accentuer, dès à présent, notre action et à prendre gratuitement notre part de responsabilités, que nous n'avons, semble-t-il, aucun motif particulier d'assumer aujourd'hui plus qu'hier. »

300.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 87. *Berlin, 30 novembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 décembre; Dir. pol., 5 décembre.)

J'ai déjà signalé à Votre Excellence l'intention qu'on prêtait, à tort ou à raison, à la nouvelle administration impériale de réagir contre la politique modeste et circonspecte du précédent Chancelier en matière coloniale. Il est certain que, depuis l'avènement du prince de Hohenlohe, les organes plus spécialement occupés de ces questions témoignent d'une ardeur et d'une assurance particulières, qu'est venue fortifier encore la mauvaise humeur provoquée par les déclarations de Lord Rosebery[2] et de la presse britannique.

Tout récemment la *Gazette de Cologne*, dans un article auquel se réfère une de mes récentes dépêches, faisait en termes très vifs son procès au Gouvernement anglais et énumérait les nombreux sujets de plaintes que celui-ci avait fournis à l'Allemagne dans la Nouvelle-Guinée, à Walfish Bay, à Cameroun, au Togo, dans la baie de Santa Lucia, dans l'Afrique orientale et à Samoa. *La Gazette de la Croix* ne manqua pas d'applaudir à ce langage et de suren-

(1) Voir ci-dessus (n° 292) la dépêche à Constantinople du 27 novembre.

(2) Dans son discours du Guildhall, le 10 novembre (voir ci-dessus, n° 297).

chérir encore. Mais prouver à l'Angleterre que le Gouvernement impérial ne sera pas plus longtemps sa dupe et saura s'opposer à ses cyniques prétentions ne suffit pas au journal conservateur. L'Allemagne a un rôle propre à jouer, elle aussi, et des revendications à faire triompher. Elle doit exiger d'abord que l'administration des îles Samoa [1] lui soit confiée. En vertu de son droit de priorité, stipulé dans son traité avec l'Angleterre, elle doit exiger de celle-ci l'évacuation de la zone neutre de Salaga et réclamer l'extension du domaine côtier de Togo jusqu'à la Volta. Dans l'Afrique du sud-ouest, il faut obtenir encore des Anglais la cession de Walfish Bay et la fixation de la frontière vers le Kunéné. Ces questions réglées tout d'abord, d'autres suivront. D'ailleurs, ajoute ironiquement la même feuille, la Grande-Bretagne ne peut que gagner à l'exécution de ce programme, qui, en nécessitant de sa part des dispositions à la modestie et à la conciliation, rétabliront un plus juste rapport entre ses prétentions folles et ses forces propres. Le passé n'est-il pas là pour prouver que, plus l'Allemagne atteindra rapidement et résolument son but, plus sûre aussi elle sera d'avoir de bons rapports avec l'Angleterre?

Dans un autre article paru avant-hier, la *Gazette de la Croix* revient encore à la charge et cette fois nous met en cause. Après un rappel de la situation brillante de l'Allemagne lorsque le prince de Bismarck ouvrait la conférence du Congo et de la période d'effacement qui suivit, elle affecte de croire sérieusement à une ère nouvelle, au cours de laquelle les fautes passées pourraient être réparées. « En 1884, dit-elle, si le congrès de Berlin put se réunir, c'est parce que le Gouvernement impérial s'était préalablement concerté avec la France sur le programme des délibérations. Cette entente brisa facilement la résistance que faisait la Grande-Bretagne. Et ce succès devrait nous apprendre combien il est facile de faire échec aux prétentions anglaises. Le funeste traité de 1890 [2] n'eût jamais été signé si nous nous étions unis avec la France dans les questions coloniales. De même, les négociations de ces dernières années ont montré que nous pouvions conclure avec cette dernière Puissance des arrangements plus avantageux et plus conformes à nos intérêts qu'avec le Cabinet de Londres. Il n'est pas encore trop tard; et le souvenir des événements de 1884 et de 1885, plus que nos autres expériences, doit nous stimuler à opposer la plus ferme énergie à l'Angleterre. »

L'organe du parti conservateur a sans doute plus de chance d'être écouté aujourd'hui que sous le général de Caprivi : ce serait pourtant aller trop loin que d'attribuer à ses affirmations une valeur absolument officieuse. Un entretien récent avec le baron Marschall m'a laissé toutefois l'impression que

(1) Voir ci-dessus n° 297, note 3, p. 447.
(2) Arrangement anglo-allemand du 1er juillet 1890.

l'Office des Affaires étrangères pouvait bien ne pas être en désaccord avec la *Gazette de la Croix;* si le Secrétaire d'État s'est défendu d'avoir des rapports personnels avec la rédaction de ce journal, il a été, en effet, beaucoup moins affirmatif en ce qui concerne M. Kayser, son Directeur des affaires coloniales.

301.

M. DE LA TOUR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À COPENHAGUE,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES.

D. n° 67. *Copenhague, 30 novembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 décembre; Dir. pol., 20 décembre.)

Depuis la triste et mémorable date du 1er novembre jusqu'à ces derniers jours, la presse danoise s'était abstenue de toute incursion dans le champ de la politique conjecturale : le moment lui paraissait mal choisi, lorsque s'accomplissaient dans un religieux recueillement les funérailles grandioses du Tsar pacificateur, pour se livrer à des appréciations prématurées sur le nouveau règne, sur les sympathies que manifesterait l'Empereur Nicolas II et sur les alliances qu'il rechercherait.

Cette réserve n'a pas paru aussi opportune en Angleterre où, immédiatement après l'événement, le *Daily News* publiait un article attribué à M. Gladstone préconisant un rapprochement entre la Grande-Bretagne et la Russie. La publication de cet article, bientôt suivie du retentissant discours de Lord Rosebery au Guildhall, où le Premier Ministre de la Reine découvrait ses vues sur l'entente à ménager avec le colossal Empire [1], a justement impressionné tous ceux, qui, en Danemark, s'intéressent aux questions et combinaisons internationales : celle qui vient de se révéler si soudainement fait le thème de leurs commentaires et les journaux de toutes nuances, s'inspirant des préoccupations du jour, traitent longuement dans leurs colonnes du revirement qui s'est produit dans la politique britannique en faveur de la Russie.

Le *Politiken*, dont on connaît les tendances germanophiles, a publié le 24 novembre un article intitulé «Nouvelle constellation?», dans lequel il passe en revue les appréciations enthousiastes de la presse anglaise au sujet de l'accord partiel qui a permis le règlement de la question des Pamirs [2]; il mentionne

(1) Sur l'impression produite en Allemagne par ce discours voir la dépêche de M. Herbette du 29 novembre, publiée ci-dessus sous le n° 297.

(2) Cet accord partiel, qui ne semble pas avoir été publié, était une étape des négociations entre la Grande-Bretagne et la Russie, au sujet de la délimitation des sphères d'influence respectives dans la région des Pamirs; ces négociations aboutirent à l'arrangement du 11 mars 1895 (Martens, *op. cit.*, 2e série, t. XXIII, p. 26).

les diatribes que les journaux allemands adressent à leurs anciens amis et les ripostes qui enveniment la polémique engagée entre la presse des deux pays; il énumère les différentes démonstrations de Cour qui s'accordent à mettre en relief la brusque évolution de la diplomatie anglaise et il résume enfin son opinion en ces termes : « Que le nouveau Tsar ait des sentiments d'amitié pour le Prince de Galles n'influera peut-être pas directement sur les relations politiques des deux pays, mais on ne peut nier qu'un courant favorable vient de s'établir entre la Russie et l'Angleterre : les journaux russes, aussi bien que les journaux anglais, reconnaissent qu'une entente anglo-russe contribuerait considérablement au maintien de la paix européenne. Nous pensons également qu'un rapprochement de cette nature offrirait des garanties pour un avenir pacifique. Avant tout l'Angleterre cherche à éviter les conséquences d'une conflagration européenne : ses efforts seront plus efficaces si elle est en bonnes relations avec la Russie. Mais il faut regarder comme de pure fantaisie des articles de journaux qui traitent sérieusement d'une nouvelle « constellation politique » et rangent l'Angleterre avec la Russie et la France pour faire front contre la Triple Alliance. Cela n'a jamais été la pensée de Lord Rosebery, ni de Lord Salisbury ou de quelqu'autre homme d'État anglais, et si l'Angleterre se rapproche de la Russie, cela signifie seulement qu'elle désire contribuer au maintien de la paix. »

A ces commentaires confus et embarrassés, on peut opposer les réflexions du *Dannebrog* qui, dans son numéro du 27 novembre, envisage la question sous un autre point de vue et aussi avec un esprit plus indépendant et impartial. Voici un passage de cet article, qui est intitulé « L'Allemagne et ses amis » :

« Les journaux anglais tels que le *Standard* et le *Times*, qui représentent la vieille politique amicale à l'Allemagne des tories, s'associent pleinement à la politique russophile de la presse libérale et gouvernementale et assurent que l'Allemagne ne doit s'en prendre qu'à elle-même de son isolement actuel. La presse anglaise reproche à l'Allemagne d'avoir toujours pris le parti des adversaires de la Grande-Bretagne dans toutes les questions coloniales, même dans celles où elle n'avait aucun intérêt allemand, comme au Congo, au Siam et en Corée. L'Angleterre a, en effet, de bonnes raisons d'être mécontente de la versatilité et de la partialité de l'Allemagne, car elle n'a jamais fait appel à son amitié, alors que la Triple Alliance se faisait forte à tout propos de ses relations intimes avec l'Empire britannique. A Berlin on attendait de l'Angleterre qu'elle appuie par pure amitié la grande politique de l'Allemagne et il est caractéristique que la presse allemande ne trouve rien de sérieux à reprocher aux « infidèles et égoïstes » qui naguère leur (*sic*) vendaient l'île de Heligoland et des territoires sur la côte occidentale de l'Afrique. »

Parmi tous les articles qui ont paru dans les journaux danois au sujet de cette question de politique étrangère, le plus intéressant et le plus significatif

aussi, en raison des attaches du journal, est celui qui a été publié par l'officieux *National Tidende* ; j'ai l'honneur d'adresser ci-joint, à Votre Excellence, la traduction intégrale de cette étude : elle déduit avec suite les raisons déterminantes de l'évolution anglaise, en suit de près la marche et lui assigne ce double but : rapprochement avec la Russie, rapprochement avec la France. L'auteur de cet article est-il dupe d'un mirage trompeur, ou est-il plus clairvoyant que les publicistes dont j'ai rapporté plus haut l'opinion? Il voit, quant à lui, se lever à l'horizon et grandir cette « nouvelle constellation » dont l'éclat fera pâlir l'étoile de la Triple Alliance.

302.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 235. Confidentiel. *Rome, 2 décembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 décembre; Dir. pol., 13 décembre.)

Les Souverains d'Italie sont rentrés au Quirinal le 26 novembre, après une longue villégiature à Monza. A leur retour, ils ont reçu en audience privée, selon l'usage, chacun des chefs des missions étrangères. L'accueil que le roi Humbert m'a fait hier a été, comme d'ordinaire, empreint d'une cordialité familière. Sans m'arrêter aux témoignages de sympathie qu'il a bien voulu me renouveler, je ne crois pas sans intérêt de noter certains traits de notre conversation qui éclairent d'un jour particulier ses dispositions personnelles, ses idées sur l'état de l'Europe et les préoccupations que les embarras financiers du royaume entretiennent dans son esprit. Le premier soin du Roi était, comme il fait chaque année, de me questionner sur notre situation intérieure et sur les impressions que j'avais rapportées de France à mon retour de congé. C'était pour lui une occasion de renchérir sur l'optimisme voulu de mes réponses. A son avis, la France se maintient dans un état de prospérité et de calme qui lui vaut l'admiration confiante de tous et dont il se réjouit personnellement en raison de sa profonde sympathie pour notre pays. Cette sympathie est d'ailleurs générale en Italie, et il ne doute pas qu'on y réponde de l'autre côté des Alpes.

« Nos deux nations sont faites pour s'entendre, pour être amies, et elles le seront en dépit des petits incidents qu'on ne peut prévenir et des journaux qui s'emploient inconsidérément à en grossir la portée. » Les deux Gouvernements sont là pour ramener les choses à leur juste mesure et ils s'y appliquent avec la même bonne foi. Tout le monde s'accorde pour rendre hommage

au talent et au caractère des hommes qui dirigent en ce moment notre politique.

Le Roi professe la plus haute et la plus sympathique estime pour M. Casimir-Périer, qui s'acquitte avec tant de dignité des charges de la Présidence et dont l'autorité éprouvée n'est pas l'un des moindres gages de la confiance que la République française inspire à l'Europe.

Il est aussi frappé de la vigueur et de la modération dont notre Ministre des Affaires étrangères a donné des preuves réitérées depuis son arrivée aux affaires.

« Hier, encore, ajoutait Sa Majesté, M. Hanotaux a fait à l'interpellation de M. Borriglione sur les incidents de nos frontières [1] une réponse solidement motivée et qui s'inspire d'un véritable esprit de conciliation. Je viens d'en prendre connaissance avec une complète satisfaction, et tous ceux qui souhaitent la consolidation de nos bons rapports en seront satisfaits comme moi... »

A ce moment, les débats engagés la veille sur la question du sénateur des Alpes-Maritimes n'étaient connus du public que par une dépêche de l'agence Stefani donnant un très court résumé des observations échangées. Sans doute, le Roi avait puisé les détails où il entrait dans une dépêche plus développée qui lui avait été communiquée par le ministère des Affaires étrangères. Ses remarques témoignent donc de l'heureuse impression que votre discours au Sénat a produite à l'ambassade d'Italie, à la Consulta et au Quirinal.

Poursuivant l'examen de notre situation, le Roi se plaisait à constater, comme il l'avait fait dans une de nos entrevues antérieures, que tout nous réussit. « En ce moment, continuait-il, vous n'avez sur les bras que l'affaire de Madagascar. Mais elle ne pouvait survenir en un moment plus opportun, alors que la paix, mieux assurée qu'elle ne l'a jamais été, vous laisse l'entière liberté de vos mouvements. Avec les moyens dont vous disposez, la puissance de votre armement et de votre marine, vous viendrez sans peine à bout de la tâche. Quant à l'argent, vous n'avez pas à y regarder : qu'est-ce qu'une dépense de 60 ou 80 millions, dans l'état de vos finances, avec vos inépuisables richesses?... Je voudrais bien que nous pussions en dire autant! Malheureusement, ce n'est pas la même chose en Italie; cela ne va pas comme on voudrait... »

Et comme j'esquissais un geste de protestation courtoise :

« Non! Non! reprenait le Roi en s'animant, notre situation financière n'est

(1) Le sénateur Borriglione avait demandé, à la séance du 1er décembre, que l'on délimitât exactement la frontière des Alpes-Maritimes. M. Hanotaux répondit que l'on travaillait à cette délimitation et que, d'autre part, il savait par notre Ambassadeur que les généraux italiens commandant les corps de la frontière avaient reçu des instructions en vue d'éviter des incidents (voir d'autre part, la dépêche de M. Billot en date du 14 octobre reproduite sous le n° 248).

rien moins que satisfaisante. Nous avons fait de vigoureux efforts; mais il faut les continuer encore pour atteindre le but, et les difficultés à surmonter sont très sérieuses... Heureusement l'horizon politique est plus serein que jamais et nous n'avons à prévoir aucune complication internationale. Tout le monde veut la paix en Europe; personne n'y oserait prendre la responsabilité d'un conflit qui pourrait déchaîner la guerre. Sur les intentions de l'Empereur Guillaume aucun doute n'est possible. Quant à Nicolas II, on ne savait presque rien de lui avant la mort de son père; les actes de sa jeunesse ne fournissaient que peu d'indications sur son caractère, aucune sur l'usage qu'il ferait, une fois Empereur, de son pouvoir absolu; mais, si quelque incertitude subsiste encore à cet égard, les premières manifestations de sa volonté fournissent maintenant de sérieux motifs d'espérer qu'il ne déviera pas de la politique sage et pacifique d'Alexandre III. De toutes les Puissances, c'est assurément l'Italie qui a le plus grand besoin de tranquillité; il lui faut la paix avant tout, pour se refaire, pour travailler, pour guérir définitivement le malaise dont elle souffre. Vous savez cela comme moi, et vous me croirez si je vous dis que nous sommes les plus intéressés au maintien de la paix, les mieux disposés à entretenir avec nos voisins des relations d'amitié et de confiance... Du reste, je vais ouvrir après-demain la nouvelle session parlementaire. Les Chambres auront à s'occuper, dès le début, de questions importantes au point de vue de notre réorganisation intérieure. On verra bien que l'Italie ne peut, dans le concert européen, qu'être un élément de conciliation et de rapprochement!... »

L'allusion faite à l'ouverture du Parlement et la pause qui s'ensuivait me suggéraient l'idée de faire une allusion discrète au changement favorable qui serait survenu depuis six mois dans la situation intérieure du Royaume et au travail accompli par le ministère durant l'intervalle des sessions; le sujet m'amenait à parler incidemment, en termes élogieux, de la vigueur déployée par M. Crispi pour suffire à une charge qui ferait plier de moins robustes épaules. Quelle n'était pas ma surprise d'entendre alors le Roi m'interrompre d'un ton aigre?

« Crispi?... Il y a donc quelque temps que vous ne l'avez vu?... Je l'ai trouvé vieilli, à mon retour, fatigué... très fatigué! On le serait à moins à son âge! Que voulez-vous? Rien ne peut faire qu'il n'ait 77, ou au moins 76 ans[1]. Et, comme vous le dites, la tâche est si lourde qu'il y faudrait des forces extraordinaires... Oui, c'est à recommencer encore, et ce n'en est que plus difficile. Une première fois, on demande cent millions d'impôts nouveaux : les contribuables sont désagréablement surpris; pourtant ils payent, par

(1) Note du document : *Il y a là une légère erreur. M. Crispi est né le 4 octobre 1819 : il n'a donc que 75 ans.*

patriotisme, avec la conviction d'être au bout de leurs sacrifices. Mais si l'on vient, une seconde fois, leur proposer des charges supplémentaires, toute la vigueur d'un homme ne les empêchera pas de perdre confiance, d'être mécontents et de le manifester... Voilà où nous en sommes... Enfin, nous avons traversé des crises plus graves et nous nous en tirerons avec de la constance, du travail et la paix!... »

Le reste de l'entretien n'offrant plus qu'un intérêt secondaire, je n'en prolongerai pas le compte rendu; je crois également inutile d'y ajouter des commentaires qui ne pourraient qu'affaiblir la portée des aveux échappés à l'improvisation royale. Dans les inquiétudes significatives que la situation financière de l'Italie suggère au Roi, Votre Excellence verra sans doute la confirmation du jugement motivé que j'en portais moi-même dans un tout récent rapport (n° 223)[1]. Mais je ne puis m'empêcher d'insister sur la mauvaise humeur évidente avec laquelle le Souverain s'est exprimé sur le compte de M. Crispi, qui lui avait soumis, dans la matinée même, le discours préparé pour être lu à l'ouverture des Chambres. Mon impression est que l'accord ne subsiste plus entre le roi Humbert et son Premier Ministre; que la confiance du Roi est ébranlée et qu'il se reprend à trouver le joug pesant, comme à la fin de 1890. Les événements montreront bientôt ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces conjectures.

303.

M. d'Estournelles de Constant, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 347. *Londres, 3 décembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

[M. d'Estournelles revient sur la question d'Égypte, « passée, depuis l'échec de la convention Drummond Wolff, sous le régime du silence », régime qui aggrave, selon lui, le malentendu entre la France et l'Angleterre.

Après avoir exposé les raisons pour lesquelles le Gouvernement libéral, après le Gouvernement conservateur, n'a pas jugé à propos de rompre ce silence, il examine l'état d'esprit actuel du Gouvernement et de l'opinion britanniques, convaincu « qu'à l'exception du Premier Ministre, il n'est pas un des membres influents du Cabinet Rosebery qui n'ait pas appelé de ses vœux l'évacuation de l'Égypte »; que,

[1] Dans cette dépêche du 12 novembre — non reproduite — M. Billot démontrait que, malgré les apparences contraires, la situation financière de l'Italie était mauvaise.

tiraillé entre les partisans et les adversaires de cette évacuation, Lord Rosebery voit augmenter tous les jours son embarras et sa faiblesse et se réfugie dans le silence, mais qu'il sera, à la fin, obligé de parler.]

Je n'ai pas dénoncé les dangers de son silence à ses collègues seulement. Je le lui ai plus d'une fois reproché à lui-même. Certain, comme je l'étais, d'avoir en face de moi, non pas une volonté hostile, mais un malentendu profond, je ne me suis jamais lassé d'essayer de dissiper ce malentendu. Toutes les fois — et cela souvent — que le hasard a placé entre nous une difficulté, je n'ai pas manqué l'occasion de lui dire incidemment, à titre toujours personnel et spontané bien entendu, mais d'autant plus vivement, presque brutalement : « C'est à cause de l'Égypte, à cause de votre silence... ». Je lui ai dit que ce silence me paraissait aussi inexplicable que malheureux, qu'à mon sens même il était coupable ; que *lui seul* se taisait, que lui seul était responsable. Je l'ai vu troublé, si troublé que j'ai jugé plus loyal, plus sage aussi de garder pour moi, tant qu'il le faudrait, le souvenir de ces conversations toutes personnelles dont les résultats négatifs, mais non définitifs à mes yeux, ne pouvaient qu'augmenter nos mécontentements déjà bien assez vifs. Une fois, en juillet 1893 (1), il a invoqué les susceptibilités enfantines dont je faisais mention plus haut (2) ; un peu plus tard notre instabilité ministérielle ; plus tard encore, ce qui est plus grave, j'ai entrevu son impuissance, qu'il voudrait cacher, ne pas avouer, du moins ouvertement. Un jour, à la fin de l'année 1893, las de cette incertitude insupportable, j'ai pu l'acculer véritablement à la nécessité de se prononcer ; je lui ai suggéré, je lui ai lu ce qu'à mon sens il devait nous dire. Surpris par cette initiative, il s'est cependant dérobé. Il n'a pas dit non ; il n'a pas dit oui. Il aurait pu me rappeler les arguments si substantiels que Sir W. Harcourt m'a donnés (voir ma lettre du 9 septembre 1891) (3), ou me répondre, comme Lord Kimberley me le disait encore ces jours-ci spontanément : « Oui, si nous pouvions ! si nous en voyions le moyen ! » ou, comme John Morley, Asquith, Shaw-Lefevre, dire qu'il le voudrait de tout son cœur, mais qu'il ne savait comment faire. Non, il m'a écouté avec une grande et très sympathique attention, mais, cette fois encore, il a adopté le principe de Lord Salisbury, de Sir Ph. Currie ; et tout ce que j'ai pu en tirer c'est cette éternelle réponse : « A quoi bon parler d'un sujet sur lequel on est sûr d'avance de ne pas s'entendre ! »

Après ce dernier effort, j'avais fini, je l'avoue, par penser qu'il n'y avait rien à attendre du Ministère Rosebery en Égypte et que les prévisions de cette

(1) Voir t. X de la présente série, n° 281.

(2) Allusion aux froissements de l'opinion anglaise devant le reproche de mauvaise foi adressé par la presse française à la politique britannique dans l'affaire d'Egypte.

(3) Reproduite dans le t. IX de la présente série, sous le n° 7.

ambassade se réalisaient, que les conservateurs seuls seraient capables d'effectuer l'évacuation.

– « N'importe », n'ai-je pu m'empêcher de dire tout récemment à M. Asquith avec qui je me trouvais seul à la campagne, « je ne vois pas ce que vous aurez gagné à nous donner de vous cette opinion ». M. Asquith protesta. Nous avons l'un pour l'autre une vraie sympathie; il sait que j'apprécie comme lui-même les rares facultés du Premier Ministre et qu'il n'entre dans mon langage aucun sentiment qui ne soit pas équitable et conciliant. Je n'avais donc aucun motif pour hésiter à lui parler à cœur ouvert, et je lui ai dit qu'en réalité Lord Rosebery, par maladresse ou autrement, était le *seul* Ministre anglais qui ait trouvé moyen de me paraître hostile à l'évacuation, le *seul* qui n'ait jamais voulu parler d'Égypte. – « Dites le lui de ma part », ai-je ajouté, « je n'y vois que des avantages ». – « Moi aussi », me répondit le Ministre de l'Intérieur, « et je le lui dirai certainement, mais laissez-moi vous répondre, vous affirmer que malgré toutes les apparences, vous vous trompez. Lord Rosebery m'a parlé dès le premier jour et, depuis lors souvent, de l'Égypte. Et voici ses propres paroles : « *Quel dommage que nous soyons en Égypte! Mais comment faire pour en sortir!* » Et c'est encore son sentiment! » — « Mais s'il en est ainsi », ai-je repris, « comment expliquerez-vous son attitude, ses réticences, son silence obstiné, celui de son Ambassadeur? N'est-ce pas vous qui vous trompez? ou qui êtes trompé? Et n'est-ce pas moi, quoique étranger, qui suis dans le vrai? ».

M. Asquith m'a répondu : – « Oui, son attitude est incroyable, j'en conviens, j'admets tout ce que vous dites des inconvénients, des dangers de son silence; mais c'est vous qui vous trompez, si vous en concluez qu'il ne désire pas évacuer l'Égypte; c'est vous, je vous l'affirme ».

Et, comme je demandais encore à être convaincu, il ajouta :

= « L'histoire des événements de l'année dernière, quand on l'écrira, prouvera que je suis à même d'affirmer et de soutenir ce que je vous dis; elle prouvera que nous avons voulu évacuer. »

Je m'écriai : – « Mais dites-le donc; dites-le; proclamez-le! Votre attitude est insensée ».

— « Oui, vous avez raison sur ce point, je le reconnais; je le dirai, je dirai tout ce que vous m'avez dit à Lord Rosebery; mais je vous ai fait connaître, soyez-en certain, ses vrais sentiments. Il désire, comme nous tous, l'évacuation. »

Avant de continuer mon exposé, je rapproche cette déclaration de M. Asquith d'une autre affirmation également recueillie à la meilleure source. J'étais à la campagne chez le chef de l'État-major général de l'armée, qui a été mon hôte en France et n'a pour nous que des sentiments équitables; je regardais avec lui la carte de l'expédition de Khartoum qu'il a commandée sous la direction de Lord Wolseley; j'évitais de parler de l'évacuation, croyant que, si quelqu'un

en Angleterre y était opposé, c'était l'armée. Sir Redvers Buller m'en parla de lui-même, en déplorant l'occupation qui le prive inutilement de contingents précieux.

– « Si on savait ! » dit-il. « Vous croyez que nous voulons conserver l'Égypte : eh bien ! l'année dernière j'avais donné l'ordre de rapatrier deux de nos régiments sur quatre, et cet ordre s'exécutait. C'est le voyage du Khédive dans le sud qui a tout suspendu. Les transports étaient commandés, étaient prêts ; il a fallu leur donner non seulement contre-ordre, mais leur payer une indemnité. »

Ainsi donc, mystérieux avec nous comme avec tout le monde, et susceptible, Lord Rosebery se serait depuis son arrivée au pouvoir préoccupé de l'évacuation de l'Égypte, mais sans juger convenable ou opportun de nous en parler ! Cela n'est pas invraisemblable.

A présent qu'il peut mesurer les inconvénients de ce long silence, j'aime à croire qu'il ne se refusera pas à le rompre ; peut-être le rompra-t-il de lui-même, ne voulant pas, avant de quitter le pouvoir, laisser dire en France que son ministère a été le seul à ne pas oser parler de l'Égypte.

Rappelons-nous que ses collègues ne sont pas seuls, avec les chefs de l'armée, à désirer l'évacuation. Je ne reviendrai pas sur les arguments si longuement développés dans mes rapports du 9 septembre, des 3, 8, 14 et 31 octobre 1891 [1], etc. ; je me borne à répéter que plus d'un marin éminent considère que la Méditerranée, en temps de guerre, constituera pour la flotte anglaise un *passage dangereux*, impossible, et que par conséquent la possession de l'Égypte n'est qu'un péril, que les jeunes colonies du Canada, de l'Australie ne voudront jamais se compromettre dans une querelle européenne à propos du vieux lac méditerranéen. Le Cap seul, ou plutôt M. Cecil Rhodes, attache de l'importance à l'occupation anglaise de l'Égypte, point terminus du fameux câble transafricain. C'est une complication. Car auparavant, le Cap avait, au contraire, intérêt à détourner de son côté la route des Indes et de l'Extrême-Orient et à faire concurrence au canal de Suez. Mais M. Cecil Rhodes, s'il n'a pu s'entendre avec les Allemands, a pu s'entendre avec les Belges pour obtenir le droit de passer sur leur territoire sans avoir besoin de l'absorber. Pourquoi ne s'entendrait-il pas aussi bien, s'il est raisonnable, avec le Khédive ? Ce n'est pas d'aujourd'hui que date le projet de relier Ouadi Halfa aux provinces équatoriales par une ligne télégraphique. Et si M. Rhodes ne veut pas s'entendre, on pourra se passer de lui, car si on l'admire, on commence aussi à le craindre. « Il est trop fort », me disait récemment un des membres du Cabinet. Cela signifie qu'il est embarrassant, compromettant, et,

[1] Reproduite dans le t. IX de la 1re série, sous les nos 7, 27, 33, 51, à l'exception du rapport du 8 octobre.

si les Anglais admirent ce qui est grand, ils n'aiment pas ce qui est compromettant. M. Rhodes fera bien d'y faire attention et d'y regarder à deux fois avant de lancer son ultimatum et de menacer l'Angleterre de s'émanciper, de lui enlever un Empire, si elle abandonne la vallée du Nil. Sans doute l'Angleterre serait, en face de lui et de ses Boers, presque impuissante, mais il aurait contre lui le sentiment public tout entier. Cela vaut peut-être plus qu'une armée. Mais je n'effleure qu'en passant cette question si grave, la question Rhodes, et je continue.

Lord Rosebery, quoique impuissant vraisemblablement à rien conclure de décisif, ne peut cependant aborder la dissolution, peut-être très prochaine, sans avoir du moins rompu le silence et, soit confirmé, soit démenti le langage de son ancien chef et celui de tous ses collègues [1]. Il ne peut pas, comme je l'exposais dans ma lettre du 12 novembre dernier [2], après son discours du Guildhall et à propos de ses rapports difficiles avec l'Allemagne, il ne peut pas nous faire des avances, parler d'un accord avec la Russie et la France, dire, comme il me l'a déclaré tout récemment encore avec emphase, que jamais il n'avait tant désiré s'entendre avec nous, qu'il n'avait pas de plus grand désir, et en même temps se taire sur la seule question qui en réalité nous divise. C'est pourquoi je disais plus haut : il faut qu'il parle, malgré tous ses embarras, et pourquoi je crois qu'il parlera.

Mais c'est pourquoi aussi il est essentiel que nous soyons prêts à lui répondre et que nous sachions bien à l'avance les difficultés qui le paralysent et avec lesquelles nous devons compter comme lui.

En un mot, connaissons bien, de part et d'autre, les conditions du marché que nous pouvons avoir bientôt, sinon à conclure, du moins à discuter.

Étant plus faible que ses adversaires, Lord Rosebery doit ménager encore plus qu'eux l'opinion, l'amour-propre anglais. L'effet de ses échecs antérieurs rendra cette opinion d'autant plus susceptible et lui enlèvera d'autant plus à lui-même sa liberté d'action. Il ne pourra parler d'Égypte que s'il est convenu que nous ne prétendons pas, comme on dit, « le pousser dehors », après lui avoir mis « le poing sous le nez ». Il ne peut pas avoir l'air de préparer l'évacuation uniquement pour « nous faire plaisir », pour « nous obéir ». Si l'Angleterre n'a pas aux yeux du monde l'apparence de quitter librement l'Égypte, spontanément, honorablement, « c'en est fait de son prestige », c'est « le commencement de la fin », et alors « autant en finir tout de suite », « risquer le tout pour le tout » : ce sont là des expressions courantes que je reproduis textuellement.

Il faut qu'elle quitte l'Égypte honorablement, et aussi raisonnablement,

(1) Allusion aux propos recueillis par M. d'Estournelles de la bouche des chefs libéraux anglais sur leur désir d'évacuer l'Égypte.

(2) Non reproduite. Voir ci-dessus, n° 297, la dépêche de Berlin du 29 novembre et la note relative au discours du Guildhall.

c'est-à-dire après avoir élucidé dans les détails, et non pas seulement dans leurs grandes lignes, les questions mentionnées dans mes rapports antérieurs : il faut encore une fois avoir défini nettement, défini et assuré *sans surprise* possible le lendemain de l'évacuation. Non seulement nous devons déclarer bien haut, pour que l'opinion anglaise nous entende, que nous n'avons pas l'arrière-pensée de prendre la place que nous voulons voir évacuer, mais nous devons démontrer que nous sommes intéressés, nous aussi, à ce que le désordre et l'anarchie ne succèdent pas à l'occupation anglaise et ne viennent pas lamentablement consacrer à la fois l'inanité de nos efforts et l'humiliation de la Puissance qui n'aura pas su y résister. Le lendemain de l'évacuation n'intéresse pas moins la France que l'Angleterre; et c'est parce qu'on n'a jamais échangé jusqu'ici, quoi qu'on en dise, des idées vraiment nettes et minutieusement étudiées sur l'organisation si difficile de ce lendemain, que la question n'a pas fait un pas. Ce n'est pas l'Angleterre qui a mis des obstacles; la question s'est arrêtée d'elle-même, parce qu'elle ne pouvait pas avancer. Et il est peut-être très heureux pour nous qu'elle n'ait pu être résolue prématurément; car il y a un fait certain, c'est que l'Égypte ne peut pas se gouverner toute seule; et, si le Gouvernement anglais lassé, affaibli, inconscient de ses responsabilités, s'abandonnait jusqu'à consentir à une évacuation mal préparée — ce qui n'est pas impossible — ce serait à nous, dans notre intérêt bien entendu, de l'arrêter.

Voilà, Monsieur le Ministre, la question comme je l'envisageais il y a quatre ans dans ma lettre du 8 octobre 1891[1], comme elle se présente encore aujourd'hui.

Une complication nouvelle cependant et bien grave a surgi depuis lors, c'est que, sur la question d'Égypte, déjà presque inextricable, s'est greffée la question du Soudan, dont les rameaux s'étendent jusqu'à l'Ouganda, jusqu'au Cap.

Je reprends, pour être précis, les indications que j'ai recueillies au jour le jour et que j'ai notées.

J'ai dit plus haut que personne, sauf M. Cecil Rhodes, n'ose déclarer qu'il faut garder l'Égypte; personne non plus ne prendra la responsabilité en Angleterre d'admettre qu'on peut renoncer au Soudan, marché fabuleux, vaste réservoir de clients, où l'exportation anglaise entrevoit l'espoir, peut-être chimérique, de remplacer les débouchés que lui enlève la croissance rapide de l'industrie locale aux Grandes Indes.

A un point de vue moins matériel, le général dont je parlais plus haut[2]

[1] Dans cette dépêche, qu'on n'a pas jugé utile de retenir, M. d'Estournelles insistait sur les raisons qu'il avait plus d'une fois exposées pour montrer que l'Angleterre était disposée à l'évacuation, notamment dans ses rapports du 1er et du 3 octobre 1891 (voir le t. IX, nos 25 et 27).

[2] Sir Redvers Buller, Chef d'État-major général de l'armée.

me disait : « Nous ne voulons pas garder l'Égypte, et pourtant nous ne pouvons pas honorablement partir en laissant au Khédive des États diminués, plus petits qu'ils n'étaient avant notre occupation ; laissez-nous rendre Khartoum aux Égyptiens, réparer un désastre inoubliable, et après cette satisfaction d'amour-propre, nous serons fiers de notre œuvre et nous serons trop heureux de partir : n'avons-nous pas évacué l'Afghanistan? »

Un colonel influent, éclairé, m'a fait cette autre confidence : « Certes, ce sera bien dur d'évacuer l'Égypte, mais enfin, s'il le faut vraiment, nous nous y résignerons, pourvu que vous nous laissiez le Soudan. Comprenez donc que nous ne pouvons pas avoir tant fait et nous en aller comme des parasites que l'on chasse. Comprenez donc qu'il nous faut une sortie au moins convenable, possible, qui ne fasse pas de nous la risée du monde entier et ne nous désigne pas à tous nos adversaires enhardis comme une Puissance sur le déclin, désarmée ! »

Je vous ai signalé récemment aussi ces mêmes confidences que m'ont faites le même jour, avec résignation, Sir W. Harcourt, avec feu, Lord Rosebery: « il nous faut notre sphère d'influence au Soudan ! » (n° 318, 1er novembre 1894) [1] c'est toujours la même pensée.

Ainsi l'Égypte est insensiblement passée au second plan : c'est le Soudan qui est au premier.

Qu'en faire, de ce Soudan, l'Égypte une fois évacuée? Autre problème.

En tout cas, il est clair que l'Angleterre ne peut pas à la fois évacuer l'Égypte et renoncer au Soudan : ce serait un effondrement. Les deux questions sont donc liées. Elle évacuera l'Égypte en cherchant à se réserver le plus possible du Soudan. Admettra-t-elle que nous arrivions du Niger, de l'Oubangui et du lac Tchad jusqu'au delà du Nil? C'est là la question, le point noir que me signalait Cecil Rhodes, le nuage qui porte la tempête, suivant lui.

Il sera tout aussi difficile à l'Angleterre d'absorber à elle seule le Haut-Nil que de garder l'Égypte : elle aurait contre elle tout le monde, sauf la Russie peut-être intéressée à lui voir transporter en Afrique son activité. Mais la Turquie, mais l'Allemagne, mais l'Italie, mais l'État du Congo, mais la France enfin, n'admettront pas cet accaparement, et dès lors, puisqu'il faudra partager, pourquoi ne pas donner satisfaction à la France aussi, si la France n'est pas par trop exigeante, si elle n'oblige pas l'Angleterre à se barrer elle-même la route qu'elle travaille à s'ouvrir depuis si longtemps du sud au nord-est de l'Afrique ; si elle ne l'oblige pas à sacrifier les jalons qu'elle a posés déjà, en occupant l'Ouganda et l'Ounyoro, sur cette route qu'elle rêve de conduire, sinon jusqu'au Caire, au moins jusque dans la mer Rouge, à Souakim?

[1] La reproduction de ce rapport n'a pas paru nécessaire.

Le Gouvernement britannique, qu'il soit dirigé par Lord Rosebery ou par Lord Salisbury, n'est pas maître de faire au Soudan toutes les concessions. Car, personne ne s'y trompe, cette question du Soudan fixe l'attention générale : la solution qu'elle recevra ne sera pas seulement importante en elle-même, elle sera significative, décisive peut-être : elle donnera la juste mesure de la puissance britannique. C'est la grandeur même de l'Angleterre peut-être qui se trouve en jeu, c'est une question par conséquent de vie ou de mort.

A nous d'examiner jusqu'à quel point il nous convient de réclamer des satisfactions qui fassent échec à l'Angleterre; à nous d'examiner jusqu'où nous devons suivre l'opinion coloniale française et contrarier l'opinion coloniale anglaise. Une limite est à trouver. De part et d'autre des sacrifices d'ambition sont nécessaires. Et vraiment, si l'on considère ce que nous avons, le moment n'est-il pas venu d'arriver à ces sacrifices, à ces limites? Posséder toute une portion de l'Afrique depuis l'Algérie jusqu'au Congo, et depuis le Sénégal jusqu'au Nil, sans parler de Madagascar, n'est-ce pas une part très belle, et suffisante, pour ne pas dire inespérée? J'ai consacré ma vie, je puis le dire, depuis douze ans, au service de notre expansion coloniale; j'ai contribué, dans toute la mesure de mes forces, à notre établissement à Bizerte, sur le Mékong, à Madagascar, au Soudan; n'ai-je pas quelque autorité pour dire aujourd'hui qu'il est temps maintenant de nous arrêter, de borner notre champ d'action, de peur d'en faire à la longue, bientôt peut-être, un champ de bataille.

Et, à un autre point de vue, avons-nous intérêt à pousser trop loin l'humiliation de l'Angleterre, la Puissance pacifique et neutre par excellence? Je ne le crois pas. Je crois au contraire que nous devons réagir peu à peu contre des passions mauvaises, surexcitées outre mesure, contre ces campagnes de presse suivies d'inévitables polémiques et qui dénoncent continuellement comme notre ennemie une nation qui n'est que notre rivale. Je crois connaître les Anglais, je ne parle pas des Anglais du passé, je parle des Anglais vivants : il est faux de dire qu'ils nous détestent; ils nous admirent, ils nous jalousent parfois, mais ils nous rendent au fond justice et, sans aller jamais jusqu'à se compromettre, souhaitent notre prospérité, comprenant qu'elle est nécessaire, indispensable à la paix du monde, et ne demandent — sans savoir s'y prendre, il est vrai, à cause de tout ce qui nous sépare — qu'à pouvoir s'entendre avec nous. Notre régime républicain est de tous les régimes celui qui leur inspire le plus de confiance, et ils font des vœux unanimes pour sa durée. Les chefs du parti conservateur eux-mêmes me l'ont dit à maintes reprises.

Malgré ces dispositions, je suis sûr que nous marchons à un conflit si la France et l'Angleterre tardent à se mettre d'accord. La nomination à l'ambassade à Londres d'un homme que tout le monde respecte [1] a été considérée de

[1] Le baron de Courcel venait d'être désigné (4 octobre) pour occuper ce poste.

toutes parts comme un heureux indice, une marque flatteuse de considération, en même temps qu'elle a fait naître une espérance.

Pour que cette espérance se réalise, il faut qu'à Paris nous nous préparions, dans la mesure indiquée plus haut, à faire des concessions; et, s'il nous en coûte de nous arrêter dans la course séduisante de nos succès, s'il est pénible pour nos hommes d'action de clore déjà la belle période, à peine entr'ouverte, mais si remplie, de l'héroïsme et des conquêtes, si nous allons enfin jusqu'à donner à nos concessions le nom de sacrifices, consolons-nous en pensant, en étant persuadés que ces sacrifices, nous les aurons faits moins à l'Angleterre qu'à notre propre sécurité, au maintien de la paix dont nous avons besoin, nous aussi*.

304.

M. Gérard, Ministre de France à Pékin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. CXXIX. *Pékin, 4 décembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 janvier; Dir. pol., 21 janvier 1895.)

[M. Gérard expose la marche des négociations engagées entre la Chine et le Japon par l'intermédiaire des Ministres des États-Unis à Pékin et à Tokio. Aux propositions de la Chine, transmises le 22 novembre à Tokio, le Japon a répondu le 26 novembre par des contre-propositions.]

Ces contre-propositions seraient d'abord le payement d'une indemnité et le remboursement des frais de guerre se montant à une somme de cinq cent millions de taëls, soit deux milliards de francs, au cours actuel de l'argent; puis la cession au Japon de l'île de Formose et de la flotte chinoise; enfin, et à titre de gage jusqu'au payement intégral de l'indemnité, l'occupation de Port-Arthur et de quelques-uns des ports ouverts au commerce international.

Ces demandes auraient atterré le Gouvernement chinois, qui n'avait pas prévu de si rudes exigences. La révélation de conditions si dures aurait eu, en outre, pour effet de séparer le Palais, comme le Tsong-li-Yamen, en deux

* Annotation du Ministre : *J'avais prié M. d'Estournelles, dans un entretien que j'avais eu avec lui au sujet de la question d'Egypte et du Soudan, d'essayer de dégager les points précis par lesquels on pourrait les régler l'une par l'autre, en se plaçant principalement au point de vue de l'opinion publique anglaise. Dans ce brillant exposé, il n'a malheureusement pas répondu clairement à cette question. Il faudra essayer de la poser à M. de Courcel. La réponse, d'ailleurs, n'est pas facile, il faut le reconnaître.*

partis, le parti de la paix à tout prix et le parti de la guerre. C'est entre les deux que se débattrait maintenant le diplomate américain accepté par les deux Gouvernements comme médium.

Je ne suis pas en mesure de vérifier et de contrôler la confidence qui m'a été faite [1]. Mais les conditions mises à la paix par le Japon n'ont, si excessives qu'elles paraissent, rien que de vraisemblable pour qui connaît le caractère irrémédiable des défaites subies par la Chine et le but assigné par le Japon à une guerre sans merci. Le Japon a conscience de sa force et de l'occasion que lui offre l'impuissance d'un adversaire désarmé. Loin d'ailleurs de se laisser déconcerter, de même que les alliés de 1860, par l'éventualité d'une révolution intérieure de la Chine et d'une explosion d'anarchie dissolvant le corps de l'immense Empire avec lequel il est en lutte, le Japon semble avoir prévu et escompté une telle catastrophe comme une auxiliaire de ses desseins. Le Japon a éprouvé l'inanité et le néant du patriotisme chinois; il sait la fragilité de la dynastie, la faible et lâche attache du lien qui unit les diverses provinces de l'Empire, le schisme profond qui sépare Mandchous et Chinois et la corruption invétérée d'un régime qui a tari les sources mêmes de la vigueur nationale. Le Japon serait prêt à entreprendre à son compte et par la même méthode, la réforme de la Chine, comme il a entrepris celle de la Corée, cette petite Chine de l'Est. Dans son exaltation de néophyte fraîchement converti à la civilisation occidentale, le Japon se croit sans doute appelé en sa qualité d'asiatique, à se faire le tuteur du vieil Empire que l'Europe, depuis cinquante ans, n'a qu'à peine entamé. Il se flatte peut-être de trouver en Chine même des collaborateurs pour l'œuvre hardie dont il n'a pas craint de concevoir le plan.

Je ne sais si un seul parmi les hommes d'État chinois, si Li Hong-tchang lui-même a osé regarder en face de telles visions. Le sentiment instinctif du péril a dû cependant tirer de leur léthargie quelques-uns des serviteurs de la race et de la dynastie qui, dans les premières années du dix-septième siècle, se sont installés au nord de la Chine. Il y a à Pékin un parti de la guerre préférant encore les pires désastres à une véritable abdication. Mais tout effort en vue de la résistance est si manifestement condamné que le parti de la paix est destiné, je pense, à l'emporter, malgré la période de révolution et d'anarchie qu'une telle paix risque d'ouvrir.

Quant à l'Europe, je doute que son intérêt soit d'assister impassible à un pareil dénouement. Elle ne saurait, j'imagine, abandonner au seul Japon le rôle civilisateur qu'elle avait adopté, qui lui a permis de pénétrer en Chine, d'y créer des établissements, d'y rechercher une garantie, une réserve contre

[1] Par le comte Cassini, Ministre de Russie, informé par M. Denby, Ministre des États-Unis à Pékin.

les crises économiques et sociales de l'avenir. La prétention émise, semble-t-il, par le Japon sur quelques-uns des ports ouverts est un avertissement qu'il y a lieu de ne point négliger. Il n'est pas possible que les sacrifices, les efforts de cinquante années, et tant de légitimes espérances soient immolés d'un seul coup. C'est là vraisemblablement l'obstacle auquel se heurtera le Japon, qui ne peut encore ni exproprier l'Europe de la Chine, ni l'y supplanter. La Chine ne l'ignore pas, et si une paix directe ne peut se conclure entre elle et le Japon, si le Japon n'a la sagesse de se modérer, c'est à l'Europe encore, en dernier appel, comme le 3 novembre, qu'elle s'adressera.

305.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ministre des Colonies.

D. s. n°. Confidentiel. *Paris, 5 décembre 1894.*

Ainsi que vous le savez, j'ai entretenu le Conseil des Ministres, dans sa séance du 17 novembre dernier, de l'état actuel des négociations engagées avec le Cabinet de Londres au sujet des questions africaines (1).

Conformément à la décision du Conseil, j'ai fait connaître, le 20 du même mois, à l'Ambassadeur d'Angleterre, en réponse à la communication qu'il m'avait adressée, que j'étais disposé, en ce qui me concerne, à donner les instructions nécessaires pour que les commissaires chargés, conformément à l'arrangement du 5 août 1890, de régler les questions de délimitations prévues par cet accord, reprennent leurs travaux et que j'avais indiqué, pour représenter mon Département dans ladite commission, M. G. Benoît, Sous-Directeur des Protectorats.

J'ai ajouté qu'en raison de l'état d'avancement des travaux relatifs à la délimitation de Sierra Leone, j'avais la confiance qu'il sera possible de procéder dans un très bref délai à la signature d'un arrangement sur les bases arrêtées dans les réunions antérieures des commissaires des deux pays.

Je vous transmets d'ailleurs, pour ordre, copie de la lettre susmentionnée de Lord Dufferin et de ma réponse (2).

Je crois devoir en même temps rappeler que le Conseil des Ministres a également décidé, sur vos observations et conformément aux indications que je lui ai fournies sur la marche des pourparlers concernant le Haut-Nil, que

(1) Voir ci-dessus le n° 295.

(2) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ces lettres, dont on retrouve les termes sous le n° 285 et la note 2.

nous ne pouvions que laisser suspendues les négociations relatives à cette région; mais que votre Département devrait prendre les mesures nécessaires pour que l'occupation par la France des régions dont il s'agit fût effectuée avant l'arrivée de l'expédition Colvile. Vous avez bien voulu d'autre part me dire que M. Liotard, qui a quitté la France le 25 octobre, pensait pouvoir être sur le Nil dans un an.

Je vous serais très obligé de me tenir au courant de la marche de cette mission.

306.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 132. *Saint-Pétersbourg, 5 décembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

J'ai eu, il y a quelques jours, l'occasion d'avoir avec le général Obroutcheff, Chef d'État-major général, un entretien d'un caractère tout intime, au cours duquel le général s'est laissé aller à me faire connaître d'une façon très vive, et j'ai lieu de la croire très sincère, ses sentiments sur les tendances de l'Angleterre à se rapprocher de la Russie [1] et sur les conséquences qu'il fallait tirer de ces dispositions.

Quoique personnelle, l'opinion développée par le Chef d'État-major général russe a pour moi une grande valeur, et il me paraît intéressant de la faire connaître à Votre Excellence.

Tout d'abord le général Obroutcheff considère comme fort peu sérieux ce désir de rapprochement, qui n'est qu'apparent et dicté aujourd'hui par les circonstances et les intérêts immédiats de l'Angleterre. « Elle voudrait nous faire parler », m'a-t-il dit, « nous amener à exprimer quelque désir et se déclarer prête d'avance à nous satisfaire en faisant parade de son propre désintéressement; mais ce désintéressement, je n'y crois nullement. L'Angleterre n'a jamais laissé passer l'occasion d'une guerre quelconque sans réclamer pour elle quelque avantage, et le soin qu'elle prend aujourd'hui de ne pas vouloir parler la première me fait craindre que ses prétentions n'en soient que plus grandes. Nous devons bien nous mettre en garde contre ces manœuvres et

[1] Voir ci-dessus (n° 296) à la date du 28 novembre la note du Ministre sur un entretien avec M. Michel de Giers, et les dépêches de Berlin du 29 novembre, de Copenhague du 30 novembre, figurant sous les n°s 297 et 301.

jouer très serré. Elle nous fait des coquetteries[1], nous devons sourire de notre côté, mais ne pas dire un mot; c'est à elle à nous faire connaître son jeu et nous verrons ensuite.

« Ce qu'il y a de plus dangereux, c'est que, sans que nous ayons parlé, elle est capable de nous prêter des paroles ou des pensées que nous n'avons pas. Elle voudrait, au jour du règlement du conflit sino-japonais, par exemple, nous donner, avec un bruyant désintéressement, certaines concessions qui ne lui coûteraient rien, auxquelles elle prêterait pour nous une importance exagérée et qu'elle nous attribuerait la pensée d'avoir longtemps convoitées pour avoir le droit de prendre pour elle-même des compensations exorbitantes.

« Nous n'avons pas dit un mot, pas exprimé un désir, et voilà déjà qu'elle parle de nous laisser Port-Lazareff, dont elle exalte l'importance pour l'établissement d'un débouché commercial par la Sibérie et d'un vaste arsenal militaire; en échange de cette libéralité, elle prendrait les îles Chusan, et beaucoup plus encore peut-être. Mais il faudrait être fou pour se laisser prendre à ce jeu auquel se prêtent, avec un touchant ensemble, tous les organes de la presse anglaise.

« Nous voulons, avant tout, le *statu quo*, l'indépendance de la Corée, et nous ne convoitons aucune adjonction de territoire de ce côté. Il se passera encore bien longtemps avant que la Sibérie ait développé son commerce au point d'avoir besoin d'un débouché que nous ne sommes pas en état de créer pour rien aujourd'hui; nous ne demandons pas Port-Lazareff, et il ne faut pas qu'on nous prête de pareilles idées. Avant tout, méfions-nous, et c'est à vous, Français, que je le dis aussi, l'Angleterre cherche quelque chose, elle fait patte de velours à tous ceux avec qui elle est en relations un peu tendues.

« Le mariage impérial, les sympathies de la Reine Victoria lui font la partie belle à l'égard de la Russie; on parle beaucoup des amabilités du Prince de Galles[2]; . . . sachant qu'en se rapprochant de la Russie, ils ne peuvent laisser la France de côté, les Anglais vous font aussi des cajoleries, mais il faut d'autant plus se méfier d'eux qu'ils se montrent plus aimables.

« Ils veulent faire croire que nous sommes déjà d'accord pour la question du Pamir[3] et qu'il ne reste plus à régler que quelques points tout à fait secondaires. A entendre leurs journaux, la signature d'un arrangement aurait lieu d'un moment à l'autre. Mais ce point secondaire dont ils parlent

(1) Allusion au discours de Lord Rosebery au Guildhall (10 novembre).

(2) Allusion à la cordialité de ses rapports avec la famille impériale lors des funérailles d'Alexandre III.

(3) Voir ci-dessus le n° 293 (p. 444).

est précisément le point fondamental sur lequel nous sommes décidés à ne pas céder.* »

Le général Obroutcheff mettait dans ses paroles une animation très grande; ses sentiments personnels contre l'Angleterre l'entraînaient peut-être un peu loin et je passe certaines expressions un peu trop vives qu'il laissait parfois échapper, mais l'idée générale est intéressante à noter, car elle reflète certainement l'impression de tout l'État-major russe et elle se rapproche beaucoup de la note développée par les journaux et du langage beaucoup plus discret et prudent de M. de Giers.

Le général m'a ensuite entretenu de la liberté des Détroits, dont les journaux avaient parlé et parlaient encore comme une de ces questions qu'il ne serait pas impossible de voir résoudre. «Mais là encore», m'a-t-il dit, «nous ne sommes nullement pressés. Nous ne désirons même aucunement la liberté des Détroits, qui aurait pour principal effet de laisser entrer les autres dans la mer Noire et de leur permettre de mettre le nez dans nos affaires. Le jour où nous voudrons en sortir, *nous le ferons*. J'ai beaucoup causé de tout cela avec Nélidoff, qui est parfaitement de mon avis».

Je reviendrai, dans une autre lettre, sur cette conversation, à laquelle les événements mêmes qui se déroulent aujourd'hui pourront donner encore plus d'intérêt; pour le moment, j'ai tenu à profiter d'une occasion qui s'offre de vous envoyer aujourd'hui cette lettre, pour ne pas la retarder jusqu'au prochain courrier[1].

307.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 190. *Londres, 7 décembre 1894, 7 h. 20, soir.*

(*Reçu* : 10 h. 30, soir.)

J'ai vu Lord Kimberley à trois heures. Après une conversation prolongée sur des sujets absolument étrangers à la politique, il m'a demandé si j'avais à lui parler de quelque chose. J'ai répondu que je n'étais chargé pour aujour-

* Annotation du Ministre : *Ceci est important dans la bouche d'un Chef d'État-major général de l'armée russe, le point en question étant un point stratégique, d'après les indications fournies par Tching-Tchang.*

(1) En accusant réception à M. de Montebello de cette dépêche, M. Hanotaux écrivait (8 décembre, dép. n° 439) : «J'ai été heureux de voir que le Chef de l'État-major général se rend compte de ce que le prétendu rapprochement sur lequel insiste la presse anglaise offre de superficiel et même de dangereux, et des motifs que nous avons pour craindre que l'Angleterre s'inspire dans ces circonstances de sentiments peu désintéressés.»

d'hui d'aucun message particulier, mais que j'avais pour mission de lui faire connaître le désir du Gouvernement français de marcher en bon accord avec l'Angleterre et de faciliter l'entente sur les questions particulières, quelque épineuses qu'elles soient, en faisant prédominer dans les relations entre nos deux pays un esprit de conciliation et d'amitié [1].

Lord Kimberley a protesté que, du côté de l'Angleterre, il ne régnait aucun esprit d'hostilité contre la France. Il a ajouté qu'il se félicitait de voir notre pays revenir à son rang de grande Puissance, et par conséquent plus rassuré que par le passé, plus satisfait de sa position dans le monde; il considérerait en effet cette circonstance comme favorable à l'aplanissement des difficultés et à l'arrangement amiable des affaires. Après s'être plaint un peu, mais sans y appuyer, du mauvais langage de nos journaux, il a dit que l'Angleterre, ayant la France pour sa plus prochaine voisine, devait naturellement attacher beaucoup de prix à ses bons rapports avec nous; qu'elle ferait, pour obtenir ces bons rapports, tout ce qui dépendrait d'elle; que si cependant elle n'y parvenait pas, elle en prendrait, bien qu'à regret, son parti. Tout cela, je dois le dire, était enveloppé de phrases très polies, dont je résume peut-être un peu sèchement le sens.

J'ai répondu que la nation française dans son ensemble, abstraction faite des impressions incomplètes et transitoires manifestées par la presse, n'imputait à l'Angleterre aucun parti-pris hostile, mais avait certainement conçu depuis quelque temps une certaine appréhension que l'Angleterre n'attachât pas à la conservation de son amitié la même valeur qu'autrefois; que c'était là un sentiment regrettable et que j'espérais que Lord Kimberley m'aiderait à travailler à le faire disparaître.

Le Ministre anglais s'est borné à reprendre, avec quelques variantes, sous une forme toujours courtoise, le thème qu'il m'avait déjà développé.

Lord Kimberley m'a annoncé que la Reine me recevrait à Windsor lundi.

(1) Le baron de Courcel venait de remplacer M. Decrais comme Ambassadeur (voir ci-dessus pp. 465-466).

308.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, 8 décembre 1894, 1 h. 50 matin, minuit 20.

T. nos 154, 155. Confidentiel.

(*Reçu :* 5 h. 15, 3 h. 20, matin.)

Le Gouvernement des États-Unis s'est ravisé (1) et il a autorisé par un télégramme d'hier son Consul à Sivas à suivre la commission ottomane d'enquête sur les incidents d'Arménie. Mais, dans l'intervalle, le Sultan avait proposé à l'Ambassadeur d'Angleterre d'adjoindre à cette commission un Consul anglais. Sir Ph. Currie a reçu ce matin de Londres l'ordre d'accepter cette proposition en principe, « à condition que le Consul britannique ait le droit d'interroger lui-même les témoins et de faire à son Gouvernement un rapport séparé, qui sera communiqué par l'Angleterre à la Porte et aux Puissances signataires du traité de Berlin ».

Lord Kimberley ajoute qu'avant de répondre définitivement, le Gouvernement de la Reine désire conférer avec les Puissances qu'il a déjà entretenues de la question et il invite l'Ambassadeur d'Angleterre à prier les représentants de la France et de la Russie d'adjoindre leurs Consuls d'Erzeroum au Consul anglais.

Sir Ph. Currie a reçu en même temps communication d'une circulaire confidentielle de son Gouvernement aux représentants de Grande-Bretagne près les grandes Puissances*.

En voici l'analyse : « Le Gouvernement anglais fait part aux Puissances de ses protestations à la Porte à l'occasion *des massacres* de la région de Bitlis. En annonçant que l'enquête porterait sur les actes des brigands arméniens la Porte ayant enlevé d'avance toute valeur à ses investigations, le Sultan offre d'adjoindre à la commission d'enquête un Consul anglais. L'Angleterre, la France et la Russie ont seules des consuls à Erzeroum. Sir Ph. Currie a été chargé de demander à ses collègues de France et de Russie s'ils seraient disposés à faire accompagner la commission par leurs consuls : les trois agents feraient un rapport indépendant de celui de la commission**. Pour

(1) Il avait d'abord refusé d'adjoindre un Consul américain à la commission d'enquête ottomane pour les affaires arméniennes.

* Annotation du Ministre : *C'est seulement hier que Lord Dufferin a parlé pour la première fois de la question.*

** Annotation du Ministre : *C'est l'enquête double.*

obtenir des informations authentiques, l'Angleterre désire s'associer le plus grand nombre de Puissances possible, mais, pour épargner le temps et obtenir une solution pratique, elle ne fait appel qu'aux Puissances représentées à Erzeroum. Elle se contente (*sic*) de s'adresser à toutes les Puissances signataires du traité de Berlin quand elle possèdera les renseignements qu'elle recherche».

En recevant cette communication, j'ai dit à mon collègue anglais que la France ne prendrait aucune initiative et que, n'ayant pas d'intérêts engagés en Arménie, elle conformerait sans doute son attitude à celle de la Russie. J'ai ajouté qu'à mon sens, il ne convenait pas à la France d'imposer son contrôle, mais que, si le Sultan le réclamait, il ne conviendrait pas de le refuser.

Le Chargé d'affaires de Russie, à qui j'ai tenu le même langage, estime que son Gouvernement devrait, au contraire, exiger de la Porte l'adjonction de son Consul à la commission d'enquête.

Je doute que M. de Nélidoff, qui revient demain, partage cet avis et je présume qu'il pensera, comme moi, que nous devons attendre une ouverture du Sultan. J'ai du reste préparé le terrain de façon que notre position soit nette et notre liberté réservée.

Le Sultan m'ayant reçu aujourd'hui après le Selamlik, je l'ai laissé traiter lui-même des affaires arméniennes avec M. Alric [et] me parler de ses soucis.

Je lui ai répondu que la question en elle-même nous intéressait peu, mais qu'elle pouvait devenir grave par contre-coup et amener, par l'application de l'article 61 du traité de Berlin[1], l'ingérence de l'Europe dans les affaires de l'Empire; que mon Gouvernement m'avait prescrit de ne prendre en cette affaire aucune initiative, mais d'éclairer le Sultan et de lui prêter un concours sincère.

Je lui ai signalé les deux graves erreurs commises : la première, imputable au vali de Bitlis, qui aurait pu régler sur place les revendications entre Kurdes et Arméniens et qui a transformé en agitation politique des querelles de tribus; la seconde, imputable à la Sublime Porte qui, l'enquête une fois ordonnée et acceptée par l'Angleterre, a tout remis en question par sa maladroite communication aux journaux.

Le Sultan m'a répondu longuement et d'une façon moins diffuse qu'à l'ordinaire.

Il débitait un plaidoyer déjà répété et qui n'était que la reproduction des démentis adressés par la Porte à la presse européenne.

Sur le communiqué, il entra dans des explications interminables, se décla-

[1] Par cet article la Porte s'engageait à réaliser sans retard, sous le contrôle des Puissances, les améliorations et les réformes qu'exigeaient les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens.

rant prêt à le rectifier et me consultant sur la forme de cette rectification.

Je repris, sans insister sur le passé, et je m'efforçai de lui faire envisager la situation actuelle et ses conséquences pour l'avenir.

J'attirai son attention sur le danger de la présence dans la commission d'enquête d'un agent anglais qui seul, sans contrôle, deviendrait l'arbitre de la situation et dont les rapports feraient foi devant toute l'Europe.

Il me demanda comment on pourrait parer à ce danger. Je répondis qu'à mon avis personnel, il eût mieux valu associer tous les consuls d'Erzeroum à la commission.

Il répliqua qu'il y avait pensé, mais qu'il avait craint de donner trop d'importance à l'enquête.

Il me demanda si je croyais qu'à Paris et à Pétersbourg on consentirait à cette adjonction; je lui répondis que je n'en savais rien et que, notamment à Paris, on ferait quelque difficulté, car on n'entendait point se mêler des affaires arméniennes, mais que j'étais à la disposition de Sa Majesté pour essayer d'obtenir l'assentiment de mon Gouvernement si [elle] le demandait. Il me remercia, me disant qu'il réfléchirait et qu'il parlerait au Grand Vizir; je le laissai très perplexe.

Nous sommes donc libres d'intervenir ou non, si le Sultan nous le demande. Suivant moi, cette intervention aurait certains avantages; la question arménienne prendra par la force des choses des développements inattendus. Il est bon de prendre dès le début une de ces positions qui permettront plus tard à la France de jouer, entre tant d'intéressés divergents, un rôle d'arbitre et qui obligeront toutes les Puissances en cause à solliciter son concours.

Le Sultan m'a envoyé ce soir [1] son Ministre des Affaires étrangères pour me dire qu'après avoir réfléchi sur les inconvénients d'une action isolée de l'Angleterre en Arménie, il nous demandait comme un service d'associer notre Consul à Erzeroum aux opérations de la commission d'enquête. J'ai répondu que je transmettrais l'expression de ce désir à Votre Excellence, mais que, dès à présent, je devais faire observer que notre Consul n'interviendrait pas sans son collègue de Russie. Saïd Pacha m'a dit qu'il était chargé de faire la même communication à M. de Nélidoff demain aussitôt son retour.

[1] Dans la soirée du 7 décembre.

309.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 239. *Rome, 9 décembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 décembre; Dir. pol., 13 décembre.)

[Parlant des inquiétudes soulevées en Italie, depuis la prise de Kassala, par le bruit d'une action concertée avec le Gouvernement anglais sur le Soudan égyptien, M. Billot rapporte les déclarations faites la veille à la Chambre par le baron Blanc, en réponse à une question du député Lochis.]

Le ministre italien a commencé par justifier l'occupation de Kassala [1], en la présentant comme une action motivée par une pensée de prévoyance, pour protéger la colonie contre des attaques probables et consolider le prestige des armes italiennes. L'entreprise n'aurait entraîné que des conséquences favorables pour les rapports de l'Italie avec l'Angleterre. Les deux Puissances se trouveraient unies désormais par une solidarité d'intérêts qui s'imposerait à leur action politique dans tout le nord de l'Afrique, depuis la Mer Rouge jusqu'au Maroc. Quant au Soudan égyptien, le Gouvernement italien n'a jamais pensé à pousser au delà de Kassala jusqu'à Khartoum; jamais il n'a entamé de négociations en ce sens. Son seul dessein est de maintenir de ce côté les établissements italiens dans les limites actuelles; il se croit en mesure d'y réussir sans l'aide de personne et de repousser les attaques des derviches, si elles se produisent.

Le député Lochis a pris acte avec empressement des déclarations ministérielles établissant que la prise de Kassala n'a pas affecté les rapports de l'Italie avec l'Angleterre et qu'aucune expansion nouvelle ne sera tentée vers le Soudan.

Ce dernier engagement ne sera pas accueilli avec moins de satisfaction en dehors de la Chambre des députés; car l'opinion continue à se montrer de plus en plus émue des nouvelles qui se succèdent et qui signalent comme imminente une attaque des derviches. Aujourd'hui encore, la *Tribuna* annonce, d'après une lettre de son correspondant à Kassala, que le Mahdi est décidément résolu à tenter la fortune des armes, afin de prendre une revanche et d'expulser les Italiens des positions conquises par eux cet été. Une armée de treize à quatorze mille hommes s'avancerait du Soudan, disposée en trois corps sous les ordres d'Osman Digma, Ahmed Ali et Ahmed-el-Fadil.

[1] Occupation remontant au mois de juillet (voir ci-dessus, le n° 199).

En ce qui nous concerne, la partie la plus intéressante du discours ministériel est celle qui se réfère à l'entente anglo-italienne sur la politique africaine. Le baron Blanc s'est appliqué, une fois de plus, à dissiper les doutes qui subsistent encore sur cette entente, connaissant bien le prix attaché par ses compatriotes aux assurances qui leur sont données à cet égard. A l'appui de ses affirmations, il a parlé des intérêts communs des deux Puissances et du protocole de délimitation du 5 mai [1], faisant entendre, par une phrase grosse de sous-entendus mystérieux, que d'autres arrangements seraient intervenus entre Rome et Londres. Je ne crois pas que ce nouveau plaidoyer suffise à convaincre les incrédules. Que les Italiens abdiquent toutes vues personnelles en Égypte et dans tout le nord-africain pour faire le jeu de l'Angleterre, et que, prenant leur désir pour la réalité, ils se flattent d'obtenir à ce prix l'appui de cette Puissance en d'autres éventualités : rien que d'assez naturel. Mais il n'est nullement établi que le Gouvernement britannique se soit lié conventionnellement et consente jamais à s'engager, soit pour soutenir les intérêts continentaux des Italiens, soit même pour garantir leurs entreprises coloniales. L'accueil qui va être fait en Angleterre aux déclarations du baron Blanc jettera peut-être quelque jour nouveau sur la question.

310.

M. DE COUTOULY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MUNICH,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 50. *Munich, 9 décembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 décembre; Dir. pol., 17 décembre.)

En causant aujourd'hui avec un avocat éminent de Munich dont l'hospitalière maison est fréquentée par plusieurs des chefs et des notables du parti libéral bavarois, j'ai été amené à lui demander franchement ce que ses amis et lui pensaient du rétablissement de la légation de Bade en Bavière et dans le Wurtemberg. Sa réponse m'a paru digne de vous être transmise. La voici à peu près textuellement traduite au sortir de sa maison.

« Si votre question m'avait été adressée par un de vos journalistes parisiens, j'hésiterais à répondre par une expression sincère et complète de mes sentiments, parce que je craindrais, en disant la vérité, d'être mal compris et d'encourager chez lui une certaine illusion qu'on se fait peut-être encore en France, où l'on aime à être mal renseigné quand il s'agit de l'étranger. Mais, comme je vous ai entendu porter sur les choses d'Allemagne des jugements

(1) Voir ci-dessus, n°s 112 et 116.

prouvant que cette illusion là vous est étrangère, je puis vous dire nettement la vérité. Nous approuvons, mes amis et moi, la mesure dont le Grand-Duc de Bade a pris l'initiative. L'année dernière, nous l'aurions peut-être encore critiquée. Mais, en observant ce qui se passe à Berlin, nous sommes arrivés à penser que le devoir des Allemands du sud est, en vue de l'intérêt même de l'Empire, d'encourager leurs Gouvernements à se concerter pour exercer une influence plus décisive sur la direction suprême de la politique générale intérieure. Les fautes que l'on ne cesse pas de commettre à Berlin ont réveillé notre particularisme. On y procède avec une incohérence qui nous inquiète. On y cherche trop souvent à imposer à l'Allemagne des convenances exclusivement prussiennes. On y obéit capricieusement à des passions que nous n'éprouvons pas. Aussi épris que jamais de la grande idée nationale qui a fait l'Empire, de plus en plus unitaires en face de l'étranger, toujours prêts à tous les sacrifices dès qu'il s'agira d'un danger commun, nous sommes redevenus particularistes dans un certain sens, mes amis et moi, et je ne crains pas de le dire bien haut. Qui pourrait, du reste, nous soupçonner d'une diminution d'enthousiasme pour l'unité allemande? Elle a été si féconde en résultats pratiques évidents qu'il faudrait être fou, quand on est de race germanique, pour désirer un retour aux divisions d'autrefois. Mais le dévouement à la cause de l'Empire ne saurait nous obliger à nous laisser écraser par l'hégémonie prussienne. Même si la Prusse ne cherchait pas à primer les autres États de l'Empire fédéral sous le prétexte que son roi est en même temps le chef de cette confédération, nous devrions, éclairés par l'histoire d'autres peuples, résister à tout ce qui pourrait finir par nous infliger une centralisation excessive. Il faut donc que les États du sud de l'Allemagne réclament leur légitime part d'influence, une très grosse part, dans la direction des affaires générales et nous comptons sur nos maisons souveraines pour la défense de nos droits, de notre autonomie, dans la mesure convenable aux intérêts communs. Pendant les quelques années qui ont suivi la grande époque de la formation de l'Empire, tant qu'on pouvait redouter encore une dégénérescence du particularisme fédéral en séparatisme, nous avons cru devoir modérer, contenir, étouffer presque ce particularisme, dont nous restions pourtant secrètement animés malgré nous, et je suis même d'avis que nous avons trop longtemps gardé cette attitude humble qui permettait de faire présager une abdication définitive. Mais l'expérience nous a fait comprendre qu'il est nécessaire de réagir. Puisque le Grand-Duc Frédéric [1] lui-même l'a compris, comment les vieux libéraux pourraient-ils encore hésiter? Je ne crois pas, bien entendu, que le rétablissement de la légation de Bade puisse produire des conséquences bien considérables. Mais ce n'est pas moins un fait intéressant, parce qu'il

[1] Frédéric-Guillaume, Grand-Duc de Bade.

marque un premier pas dans la voie de la résistance à des empiétements dangereux. Je puis, au reste, ajouter qu'à un autre point de vue encore, ceux d'entre nous qui restent fidèlement attachés au principe de la monarchie et qui en désirent le maintien, non seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir, déplorent ce qui se passe à Berlin, observent avec une inquiétude croissante les allures de l'Empereur et appellent à la rescousse nos maisons royales, princières et ducales. Ils sentent que, si on laisse faire *cet homme*, il détruira vite le prestige de la monarchie au profit de la révolution sociale qui nous menace tous, conservateurs et libéraux. »

L'honorable Docteur Pemsel, qui vient de tenir ce langage devant le représentant de la République en Bavière, a passé dans sa jeunesse quelque temps à Paris, où il avait des amis républicains, et, comme il éprouvait alors un vif désir de faire un travail en rapport avec ses idées, il a publié une traduction allemande du *Paris en Amérique* de M. de Laboulaye. Si je n'avais entendu que lui, j'aurais pu croire que les opinions et les sentiments dont il m'a fait entendre l'exposé révélaient uniquement l'état d'esprit exceptionnel d'un particulier faisant partie du groupe libéral bavarois, mais influencé autrement que le gros du parti par des souvenirs de jeunesse et des prédispositions personnelles. Je n'aurais pas reproduit ses dires, l'opinion d'un seul notable ne pouvant guère offrir d'intérêt pour Votre Excellence. Mais j'ai entendu, dans un certain nombre d'entretiens avec des habitants de Munich et quelques-uns de mes collègues, beaucoup d'indications prouvant qu'une grande fraction du parti auquel appartient M. Pemsel partage sa manière de voir. Mes impressions à cet égard ont d'ailleurs été confirmées par une lecture assidue des plus importants journaux du pays et des discours récemment prononcés devant une réunion d'électeurs par les députés libéraux de Munich. Aussi je ne crois pas me tromper en disant que les expressions employées par M. Pemsel sont au fond, malgré leur rare franchise et leur vivacité, tout à fait d'accord avec les dispositions actuelles de la majorité des libéraux bavarois. Pour en juger exactement la valeur, il ne faut toutefois pas perdre de vue que, chez les Allemands, si les paroles sont souvent moins hardies que les idées, elles le sont presque toujours plus que les actes.

P. S. — 11 décembre. — D'après une correspondance de Carlsruhe qui a paru ce matin dans les *Münchner Neueste Nachrichten*, les *nationaux-libéraux* badois, dont le loyalisme impérialiste assez ardent et le goût pour les économies budgétaires avaient mal accueilli la nouvelle du rétablissement d'une légation de leur pays à Munich et à Stuttgart, se montreraient aujourd'hui disposés à ne plus critiquer cette mesure, dont ils auraient fini par comprendre l'utilité. L'auteur de cette correspondance ajoute, au reste, qu'on ne saurait, sans se rendre ridicule, soupçonner le Grand-Duc Frédéric et le baron de Bodman d'être accessibles aux inspirations d'un « particularisme dangereux. »

311.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 286. *Berlin, 11 décembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

J'ai eu hier un long entretien avec le comte Schouvaloff, revenu depuis quelques jours de Saint-Pétersbourg. Il m'a parlé d'abord de l'accueil que notre délégation a trouvé en Russie : « Vos compatriotes ont dû en être bien impressionnés. Le nouveau Tsar a été pour eux d'une grâce exceptionnelle : elle s'est manifestée spécialement dans le rappel de l'amiral Gervais pour la cérémonie nuptiale [1]. On n'avait pensé à retenir que l'Ambassadeur extraordinaire, mais mon jeune maître a reconnu que c'était là un manque d'égards pour celui que nous considérons, depuis la visite de Cronstadt, comme la personnification du rapprochement — je dirai plus extactement — de l'entente franco-russe; il n'a pas hésité à imposer à l'amiral Gervais la fatigue de trente-six heures de chemin de fer pour retourner à Saint-Pétersbourg. Il lui a, en outre, accordé une faveur très rare en lui donnant son portrait et celui de son père sur une petite boîte très portative. Quant au général de Boisdeffre, il a reçu une haute décoration et il a dû être non moins satisfait des ovations dont il a été l'objet à Kovno. Ce n'était pas une démonstration de commande, elle a été toute spontanée et elle est une preuve tangible de l'affection de l'armée et du peuple russes pour la France. »

J'ouvre ici une parenthèse pour noter que la *Gazette de la Croix* rend compte dans son numéro d'aujourd'hui de cette scène mémorable et constate l'enthousiasme soulevé par un télégramme que M. de Boisdeffre a eu l'heureuse inspiration d'adresser aux officiers de la garnison de Kovno avant de quitter le territoire russe, et qui se terminait par ces mots : « A dater de ce jour, nous sommes liés à la vie, à la mort ».

Passant ensuite à des considérations d'ordre politique, le comte Schouvaloff m'a catégoriquement affirmé que, dans sa conviction, Nicolas II serait le fidèle continuateur de la politique de son père, ayant compris que l'intimité de nos deux nations est à leur avantage réciproque et qu'elle est la meilleure sauvegarde de la paix. « Si l'Angleterre, poursuivit-il, est disposée à vivre dorénavant en bons termes avec la Russie, quel ombrage pourriez-vous en con-

[1] Voir ci-dessus, n° 289, note.

cevoir ? Mais, à ma connaissance, il n'y a encore rien de positif[1]. Le neveu a été sensible aux avances d'un oncle aimable et sympathique, le Tsar a écouté avec plaisir les déclarations conciliantes du Prince de Galles. Il sera moins facile de réaliser un accord complet entre les Gouvernements. »

J'ai simplement et en quelques mots répondu que nous ne sommes pas d'un caractère défiant ; que nous ne suspectons pas nos amis les Russes de vouloir sacrifier les intérêts de la France à ceux de l'Angleterre. Nous assistons à un *flirt* qui ne trouble pas un ménage bien uni. Et, pour quitter ce sujet délicat, je demandai à mon collègue s'il était vrai qu'il eût la veille déjeuné à Potsdam chez l'Empereur. « Oui, reprit-il, j'avais fait savoir au Chancelier de l'Empire que j'étais muni de mes nouvelles lettres de créance et j'avais offert de les lui remettre de la main à la main. L'Empereur a préféré procéder avec apparat : une voiture de gala est venue me chercher dimanche matin à mon hôtel ; à Potsdam, j'en ai trouvé une autre, et de même à mon retour. A la suite de mon audience j'avais été retenu par l'Empereur à déjeuner. Je n'ai pas besoin d'ajouter que j'ai été comblé d'amabilités. » — « Et l'on vous regrettera beaucoup ici, continuai-je, si, comme tous les journaux l'annoncent, vous êtes appelé à remplacer à Varsovie le général Gourko, qui vient de donner sa démission. »

Le comte Schouvaloff me dit alors que le Tsar ne lui a pas parlé de ce projet. Mais il ne m'a pas caché qu'il a eu l'occasion de s'expliquer en haut lieu sur ses dispositions personnelles. Il est à Berlin depuis dix ans et a perdu le contact avec la politique intérieure et l'armée de son pays. Or c'est en Pologne qu'est cantonné le quart des forces militaires de la Russie et que résident les plus grosses difficultés intérieures de l'Empire. « J'aurais grande appréhension d'une telle responsabilité ; mais je suis un soldat et, si mon Souverain me donne un ordre, j'obéirai. »

P. S. — 15 décembre. — Le comte Schouvaloff vient de partir pour Saint-Pétersbourg. Personne ne doute plus que son envoi à Varsovie ne soit chose décidée.

[1] Voir ci-dessus (n° 306) la dépêche du 5 décembre, où M. de Montebello rapporte à ce sujet un entretien avec le général Obroutcheff.

312.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 159. Très confidentiel. *Péra, 13 décembre 1894, minuit 50.*

(*Reçu :* 9 h., matin.)

Le Gouvernement anglais trouve insuffisant le contrôle des consuls d'Erzeroum tel que nous le proposons [1].

Il a prescrit à Sir Ph. Currie de déclarer à la Porte que, conformément à sa première proposition, il acceptait l'adjonction du Consul anglais à la commission ottomane avec la faculté d'interroger les témoins et de faire un rapport séparé qui serait communiqué à toutes les Puissances afin d'arriver à l'application de l'article 61 du Traité de Berlin.

En nous communiquant, à mon collègue de Russie et à moi, le texte de la note qu'il adressait aujourd'hui à la Sublime Porte, l'Ambassadeur d'Angleterre ne nous a pas dissimulé ses regrets de l'attitude prise par son Gouvernement et nous a priés de lui suggérer quelque proposition de nature à assurer l'intervention collective des trois Puissances.

Il a ajouté que l'*Italie, toujours prête à se mettre en avant,* revendiquait une participation dans l'enquête et que M. Catalani s'agitait beaucoup pour faire admettre son consul de Trébizonde dans le concert des consuls d'Erzeroum. Cette participation de l'Italie semble répugner à Sir Ph. Currie.

De son côté, M. de Nélidoff a reçu de M. de Giers un télégramme ne lui donnant aucune instruction, mais disant que, d'accord avec la France, il trouverait regrettable une intervention isolée de l'Angleterre.

Mon collègue de Russie m'a laissé entendre très confidentiellement que, dans l'état d'affaiblissement de M. de Giers, il ne fallait attendre de lui ni résolution, ni direction d'aucune sorte.

Sur tout cela, je me permets de résumer ainsi mon avis :

1° Il est contraire aux intérêts russes de toute nature et aux intérêts moraux français de laisser l'Angleterre prendre seule en main la protection des chrétiens en Asie Mineure.

2° Il est dangereux de laisser l'Italie acquérir en Orient une importance que, malgré ses efforts, elle n'a pu se donner jusqu'à présent.

(1) Voir ci-dessus n° 308.

3° Il est imprudent d'imposer à nos consuls la responsabilité de l'enquête.

4° Pour éviter de compromettre nos agents tout en donnant satisfaction à l'opinion anglaise, il faut faire proposer par Sir Ph. Currie à son Gouvernement l'adjonction à la commission ottomane des drogmans des consulats. Ils entendront tout, ils surveilleront tout et rendront compte de tout à leurs chefs à Erzeroum. Je suis assuré de l'adhésion de Sir Ph. Currie à cette proposition. Je crois que M. de Nélidoff consulté ne s'y montrerait pas hostile, mais, étant donné l'inertie de M. de Giers, il est nécessaire de lui imposer cette solution et de le déterminer à consulter immédiatement M. de Nélidoff[1].

313.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 160. *Péra, 14 décembre 1894, 1 h. 52, matin.*

(*Reçu :* 5 h., matin.)

M. de Nélidoff ayant reçu ses instructions, nous nous sommes mis d'accord sur l'adjonction à la commission d'enquête de...[2] ou d'employés de nos consuls qui, sous la dénomination de *délégués des consuls* et sans procéder eux-mêmes à l'enquête, surveilleraient les opérations de la commission, lui indiqueraient au besoin les témoignages à recueillir, la guideraient dans ses investigations et rendraient compte à leurs chefs. Réunis ce soir avec l'Ambassadeur d'Angleterre, nous lui avons fait adopter nos vues. Il a suspendu l'ordre de départ de son consul d'Erzeroum et il a transmis à Londres notre proposition. M. de Nélidoff l'a également soumise à son Gouvernement, dont l'approbation paraît certaine. En cas d'acceptation par le Gouvernement anglais, les trois Ambassadeurs feront connaître à la Porte les conditions de l'intervention de leurs agents et rédigeront à l'usage de ces derniers une instruction collective[3].

(1) Répondant le soir même (11 h. 30) par télégramme n° 114, M. Hanotaux se montrait d'accord sur les deux premiers points. Sur les deux derniers, il se défendait «d'exercer une pression sur M. de Giers pour l'amener à adopter une procédure déterminée», estimant que nous devions «rester les collaborateurs des Russes, au lieu de nous faire leurs inspirateurs», et il se demandait, d'autre part, si «l'intervention de simples drogmans offrait toutes les garanties désirables en ce qui concernait le personnel des drogmans étrangers».

(2) Lacune de déchiffrement. Il y a lieu de lire *drogmans* d'après le télégramme précédent (n° 312).

(3) Le 16 décembre à 1 h. 23 matin, M. Cambon télégraphiait (n° 161) : «Le Gouvernement anglais s'étant rallié à l'idée de faire accompagner la mission d'enquête par les délégués des consuls français, anglais et russe,

314.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 138. *Saint-Pétersbourg, 15 décembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

J'ai reçu les télégrammes que m'a adressés Votre Excellence au sujet des négociations relatives aux affaires d'Arménie [1]; d'autre part, les communications que j'ai faites au Département ont établi d'une façon bien précise le désir qu'a le Gouvernement impérial de ne pas se séparer de nous dans cette délicate question. Il est certain que la Russie éprouve quelque hésitation à intervenir dans les difficultés qui surgissent fréquemment entre les sujets arméniens du Sultan et les autorités ottomanes. Elle a toujours employé tous ses efforts pour empêcher sur son propre territoire la propagation d'un mouvement que les populations arméniennes dépendant de sa souveraineté auraient été souvent fort disposées à suivre. La Russie s'est montrée à cet égard d'une prudence et d'une réserve des plus correctes, dont il faut lui tenir compte et, si elle sort aujourd'hui de la ligne de conduite qu'elle s'était tracée jusqu'ici, c'est surtout pour ne pas laisser à l'Angleterre une action isolée et prépondérante, c'est aussi pour marcher d'accord avec nous et assurer ainsi l'impartialité la plus complète possible à l'enquête que le Gouvernement ottoman est résolu à faire et à laquelle il a convié les Puissances à participer; ce sont ces sentiments qui ont guidé sa conduite, mais le Gouvernement impérial a voulu laisser à son Ambassadeur le soin de juger dans quelle limite il convenait de donner un concours effectif aux commissaires ottomans [2].

les trois Ambassadeurs se sont concertés aujourd'hui et ont prescrit à leurs drogmans de faire verbalement à la Porte la déclaration suivante : « En réponse à l'invitation qui nous a été adressée par la Sublime Porte, nos Gouvernements ont autorisé nos consuls à Erzeroum à se faire représenter auprès de la commission d'enquête par des délégués spéciaux. Ces délégués recevront l'ordre d'accompagner la commission et de l'assister dans toutes ses opérations en lui donnant toutes les indications utiles pour la guider dans ses investigations. Ils pourront suggérer au Président les questions qu'il leur paraîtrait nécessaire de faire poser aux témoins et les formuleront eux-mêmes au besoin; ils prendront connaissance des procès-verbaux et du rapport de la commission et rendront compte à leurs chefs respectifs ».

[1] La reproduction de ces télégrammes n'a pas paru nécessaire : il suffit de se reporter, pour connaître l'état de la question, aux télégrammes de Constantinople publiés ci-dessus.

[2] Le 13 décembre, M. de Montebello faisait savoir par télégramme n° 184 que M. de Giers invitait M. de Nélidoff « à se concerter avec M. Cambon sur les moyens les plus propres à assurer une complète impartialité de l'enquête ».

D'après le télégramme que m'adresse aujourd'hui Votre Excellence [1], je vois que l'on s'est arrêté à l'idée d'une participation de nos deux consulats à Erzeroum, représentés par des délégués de ces consulats. On aura pensé que la présence même des Consuls aurait donné peut-être une trop grande importance à cette démarche et que le contrôle que l'on cherche avant tout à exercer serait suffisamment assuré par des délégués de nos Consuls. Que fera de son côté l'Angleterre? Pressé par l'opinion publique, le Gouvernement de la Reine se croit obligé à donner un peu d'éclat à son action ; les comités arméniens, dont le siège principal est à Londres, font une propagande bruyante dont il est impossible que le Cabinet ne tienne pas compte jusqu'à un certain point mais on paraît assuré ici que, dans son désir de se mettre d'accord avec la France et la Russie qu'elle a conviées à agir avec elle, l'Angleterre consentira à restreindre son action aux limites que nous avons, de notre côté, jugé utile de garder. Quant à l'Italie, M. Michel de Giers, avec qui je parlais à l'instant de l'intention qu'avait cette Puissance de s'associer aux travaux de la commission, s'est contenté de sourire avec un certain air de dédain, pensant qu'il n'y avait pas lieu de se préoccuper de cet élément insignifiant.

Jusqu'ici la presse russe, peu au fait des négociations qui se suivaient entre les différents Cabinets, s'est montrée très nettement opposée à toute ingérence de la Russie dans les affaires d'Arménie. Elle voit encore de ce côté quelque menée secrète de la part de l'Angleterre ; elle est, d'ailleurs, peu disposée à accepter, sans beaucoup de réserves, les informations publiées sur les atrocités commises en Arménie.

« Les expériences faites par la Russie doivent la mettre en garde contre toute intervention en faveur des Arméniens. Lorsque la Russie s'est décidée, en un temps, à tirer l'épée pour les chrétiens en Orient, elle s'est aussitôt heurtée à la résistance des Puissances occidentales et surtout à celle de l'Angleterre, qui voudrait la pousser actuellement à une entreprise analogue. »

Quoi qu'il en soit, et M. Michel de Giers vient encore de me le répéter au nom de son père, la Russie ne veut pas laisser, en cette circonstance, à l'Angleterre une action prépondérante ; elle pense, en outre, qu'une action collective de trois Puissances comme l'Angleterre, la France et la Russie, dans les conditions et les limites où elle a été convenue par un accord bien précis des trois Gouvernements, ne peut qu'empêcher, au contraire, d'attribuer une trop grande importance à la part qui est réservée à chacune d'elles, tout en garantissant à l'enquête une impartialité aussi grande qu'il est possible de le désirer.

[1] Par ce télégramme n° 181, le Ministre communiquait à M. de Montebello le télégramme de M. Cambon ci-dessus reproduit sous le n° 313.

315.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

à M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 363. *Londres, 15 décembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 décembre ; Dir. pol., 21 décembre.)

M. Milner, ex-conseiller financier anglais du Khédive et dont le Département connaît l'ouvrage si favorablement accueilli sur l'Égypte (1), a fait part récemment à M. d'Estournelles d'appréciations qui peuvent intéresser Votre Excellence et sont d'accord avec les informations qui vous ont été antérieurement communiquées à ce sujet.

Parlant de l'occupation, dont il a préconisé le maintien, M. Milner avoue qu'il a écrit sous les impressions locales qu'il rapportait du Caire et qu'à présent qu'il fait partie de l'administration métropolitaine, il voit les choses sous un autre angle. « Je ne puis me dissimuler en effet, dit-il, que cette occupation prolongée constitue une gêne considérable pour l'Angleterre dans sa politique générale. Mais, d'autre part, si l'Angleterre évacue l'Égypte, il vaut mieux qu'une autre Puissance européenne la remplace ; car les Égyptiens ne sont pas capables de s'administrer eux-mêmes* ».

Comme son interlocuteur protestait, M. Milner reprit :

« Je sais que vous n'admettez pas cette opinion, mais c'est la mienne, je vous la donne pour ce qu'elle vaut ; elle est plus impartiale que vous ne le croirez peut-être. Non seulement les Égyptiens ont besoin, suivant moi, d'un guide, mais ce guide doit être unique ; une organisation trop compliquée, un contrôle international donnera lieu, je le crains, à bien des complications, à bien des divisions ; c'est très facile à imaginer sur le papier, très difficile à faire fonctionner en réalité d'une façon durable. Mais je répète que, — comme vous le croyez — je puis me tromper entièrement ; je vous donne tout simplement l'opinion d'un homme qui a mis la main à l'œuvre et qui a réfléchi ».

Parlant du Mahdi, ou plutôt de son Calife, M. Milner est d'avis que son armée est assez considérable : « C'est une armée, dit-il, et une armée qui en réalite n'a jamais été battue. Sa grande force, c'est sa confiance en elle-même. Elle est bien loin d'être invincible toutefois, et je crois, au contraire, qu'on en

(1) *England in Egypt*, Londres, 1892.

* Annotation du Ministre : *Ce serait n'être pas difficile que de voir dans cette déclaration l'indice de tendances contraires au maintien de l'occupation anglaise!*

aurait raison facilement, *si on voulait*, mais on ne veut pas, comme vous le savez.

« On ne veut pas, et pendant qu'on laisse passer le temps, les Italiens sont à Kassala, s'organisent, se fortifient. Ils déclarent qu'ils n'iront pas à Khartoum, et je crois bien qu'ils n'en ont pas l'intention. Mais si les Mahdistes se dirigent sur Kassala, si, dans leur belle confiance, ils s'exposent imprudemment au tir stupéfiant des canons Maxim, dont les Italiens doivent être abondamment pourvus aujourd'hui et que nous n'avions pas en 1885, s'ils subissent enfin une vraie défaite, alors ils n'existent plus, ils tombent pour ainsi dire en poussière; et qui empêchera les troupes italiennes de les poursuivre et de pousser leurs avantages jusqu'à Khartoum? »

316.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 92. (Protectorats). *Berlin, 16 décembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 décembre; Dir. pol., 19 décembre.)

Dans le compte rendu général que contient ma dépêche politique, en date du 13 de ce mois, de l'exposé présenté par le Chancelier à l'ouverture de la discussion du budget, j'ai eu l'occasion de signaler déjà l'importante part consacrée par l'orateur à la politique coloniale et aux principes dont il s'inspirait pour la diriger (1).

Il me paraît utile d'y revenir aujourd'hui avec plus de détails sous le présent timbre, cette partie des déclarations du prince de Hohenlohe accusant un véritable contraste avec la nuance éteinte et terne du discours et avec la prudente réserve observée en cette matière par le comte de Caprivi. C'est, en effet une véritable profession de foi coloniale formulée par le nouveau Gouvernement.

Trois motifs essentiels, économiques, nationaux et religieux, a dit en substance le prince de Hohenlohe, ont imposé et imposent à l'Allemagne une politique coloniale. Le pays avait besoin de se créer des débouchés nouveaux et les résultats obtenus depuis dix ans prouvent l'avantage qu'il y a pour l'Empire à posséder des territoires où peut s'employer l'activité des émigrants allemands

(1) M. Herbette, résumant ce discours, écrivait (dép. n° 288) : « Sur la question coloniale seulement le langage du Chancelier a été net. L'Allemagne est la dernière Puissance qui soit entrée dans la voie de la constitution d'un domaine colonial. Elle y a été déterminée par des considérations économiques, nationales et religieuses ».

au profit direct de leur mère-patrie. Le mouvement colonial trouve aussi sa justification dans le fait qu'il a un caractère national : il est sorti de la conscience que la nation prenait d'elle-même au lendemain de la création de l'Empire, et il doit fortifier puissamment le sentiment unitaire, en associant et fondant dans une œuvre commune les éléments variés et les couches différentes du pays.

Enfin le peuple allemand ne pouvait, sans péril pour sa bonne renommée, ne pas participer à la mission civilisatrice qui s'est assigné la tâche de détruire les derniers vestiges de l'esclavage et de porter la lumière du christianisme sur le continent noir. « Le maintien, a ajouté l'orateur, de notre domaine colonial est un devoir d'honneur et nous saurons y pourvoir. Nous devons lui donner une organisation qui lui permette d'acquérir l'indépendance économique et l'empêche d'être débordé par les possessions voisines. Pour cela le Gouvernement a besoin de toutes les forces de la nation. » En terminant, le Chancelier a marqué l'attitude qu'il entendait suivre à l'égard des missions chrétiennes. « Loin de renoncer à leur concours si actif et si dévoué, dont le défaut mettrait en question même l'œuvre coloniale, le Gouvernement, a-t-il dit, saura stimuler leur zèle, il leur assurera la pleine indépendance de leur apostolat dans les territoires protégés. Et la liberté des cultes, consacrée par l'Acte du Congo, sera observée jusque dans les contrées où ne s'applique pas formellement ce texte international. De cette façon les Gouvernements confédérés espèrent bien ranimer le zèle pour les entreprises coloniales et les faire concourir au bien général de l'Empire, sans pour cela compromettre d'autres intérêts importants du pays. »

Le discours du prince de Hohenlohe touchait à de trop nombreuses questions pour que ce passage fût l'objet de longs commentaires de la part des chefs du groupe qui prirent ensuite la parole. Le député progressiste Richter ne manqua pas toutefois l'occasion de relever la disproportion vraiment trop grande entre l'importance des colonies allemandes et celle de la place qu'elles occupent dans l'exposé. L'aspect national de la question n'eut pas davantage grâce devant sa verve, qui se plut à montrer le sentiment unitaire bien compromis s'il n'avait d'autre refuge que la politique coloniale.

On ne s'étonnera pas d'autre part, que la conviction manifeste dont témoigne le langage du prince de Hohenlohe dans cet ordre d'idées ait pleinement satisfait les coloniaux allemands. La *Gazette de Cologne*, la *Post*, la *National Zeitung* se sont empressées d'approuver ces déclarations et d'en tirer bon augure pour l'avenir. Quant à la *Gazette de la Croix*, la joie qu'elle éprouve à penser que ses espérances, toujours ajournées, vont être enfin réalisées n'est qu'un motif de plus pour récriminer encore contre le général de Caprivi.

317.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 443. *Paris, 17 décembre 1894.*

Par ma dépêche n° 404 (1), j'ai fait connaître à M. d'Estournelles la substance des conversations que j'avais eues au cours du mois d'août, de septembre et d'octobre, tant avec le marquis de Dufferin qu'avec M. Phipps, au sujet des questions africaines et spécialement de la question du Haut-Nil.

Bien que j'aie eu l'occasion de vous mettre au courant, avant votre départ pour Londres, de l'état actuel des négociations, je crois devoir, pour compléter vos informations, vous adresser le résumé de mes entretiens avec l'Ambassadeur d'Angleterre à son retour à Paris.

Lors de la visite qu'il m'a faite le 1er novembre, le marquis de Dufferin, après les compliments d'usage, a abordé immédiatement la question des pourparlers relatifs aux affaires d'Afrique. Il m'a dit qu'il regrettait que l'accord n'ait pas pu se faire avec M. Phipps, dont cependant on avait apprécié à Londres la compétence spéciale sur ces sujets. J'ai répondu que je ne pensais pas qu'il y eût [lieu] de renoncer à l'espoir d'une entente; que, quant à moi, je n'oubliais pas que M. Phipps et moi nous étions encore chargés, comme commissaires spéciaux, des arrangements ayant trait à l'application de la convention du 5 août 1890 et qu'en envisageant les pourparlers à ce point de vue spécial, j'espérais que du moins... Lord Dufferin m'interrompit et me dit que je me plaçais à un point de vue qui n'était nullement celui de son Gouvernement; qu'au moment où la difficulté avait pris une forme nouvelle, après la signature de la convention franco-congolaise du 14 août, j'avais moi-même proposé de régler en bloc toutes les questions pendantes; que, me suivant dans cette voie, le Gouvernement britannique nous avait fait des ouvertures pour le règlement des questions de délimitation dans le bassin du Niger, mais que ces ouvertures devaient, dans sa pensée, servir de compensation à l'adhésion donnée par la France au traité anglo-allemand de 1890; que maintenant, je paraissais vouloir couper la négociation, accepter la partie favorable à la France en rejetant celle qui était favorable à l'Angleterre; que son Gouvernement ne pouvait accepter cette manière de procéder et qu'il demandait qu'on liât désormais le règlement des deux questions.

J'ai repris point par point l'exposé fait par Lord Dufferin en indiquant que,

(1) Du 28 octobre, ci-dessus reproduite sous le n° 257.

lorsqu'il m'avait interrompu, j'allais lui dire précisément que je souhaitais très vivement le règlement de toutes les questions pendantes en Afrique; mais que, si actuellement ce but si désirable ne pouvait être atteint, je lui demandais de ne pas oublier qu'il y avait dès maintenant des éléments d'entente indéniables dans plusieurs des questions traitées par M. Phipps et par moi et que j'étais d'avis qu'un arrangement, même partiel, valait mieux que l'absence de tout arrangement.

J'ai rappelé que la proposition de traiter les questions d'Afrique « en bloc » venait non de moi, mais de Lord Kimberley; j'ai ajouté que, depuis longtemps, cette méthode semblait être celle du Gouvernement britannique, qu'elle avait peut-être l'inconvénient de nous faire courir vers un but qui reculait sans cesse devant nous; que, depuis plusieurs années, nous étions d'accord sur un certain nombre de questions, par exemple celle de Sierra Leone, mais qu'au moment de signer, le Gouvernement britannique a toujours arrêté la main de son commissaire; après avoir subordonné la conclusion de l'accord au règlement de l'incident de Ouarina, de l'incident Mizon, on a ajouté à l'affaire de Sierra Leone toute la question du Tchad, puis celle du Haut-Nil; qu'ainsi nous allions en embrassant sans cesse des questions de plus en plus vastes et par conséquent de moins en moins faciles à résoudre.

J'ai fait observer ensuite que je ne m'étais cependant pas refusé à suivre le Gouvernement britannique dans cette voie et que, au cours des pourparlers engagés avec M. Phipps, toutes les questions pendantes, y compris celle du Haut-Nil, avaient toujours été traitées simultanément, mais que je persistais à penser qu'il y aurait intérêt à régler dès maintenant les points sur lesquels nous étions d'accord.

Lord Dufferin, qui m'avait promis de soumettre ces observations à son Gouvernement et de solliciter des instructions, est revenu me voir le 7 novembre. Il m'a dit qu'à la suite de notre dernier entretien, il avait adressé au Foreign Office trois communications: l'une, portant sur l'esprit amical et conciliant qu'il avait rencontré chez moi; l'autre, indiquant l'insistance que je mettais à poursuivre la négociation sur les points spéciaux visés par la convention de 1890, au cas où l'on ne pourrait pas s'entendre immédiatement sur tous les points; la troisième demandant à son Gouvernement de lui faire connaître exactement la ligne que le Cabinet de Londres considère comme déterminant vers le nord la sphère d'influence britannique sur la rive gauche du Nil et les éléments d'après lesquels cette ligne est déterminée.

Il m'a fait connaître qu'il avait reçu réponse sur ces trois points.

Il m'a déclaré que le Gouvernement britannique tenait à affirmer de la façon la plus formelle qu'il est, à l'égard de la France, dans les mêmes sentiments d'amitié et de conciliation qu'il a rencontrés ici.

Lord Dufferin m'a ensuite donné lecture d'une note de laquelle il résultait

que le Cabinet de Londres envisage le méridien* de Fachoda comme déterminant la limite de l'influence britannique vers le nord dans la vallée du Nil. Il a ajouté que cette notion se dégageait de la convention anglo-congolaise du 12 mai (1).

J'ai répondu immédiatement que nous n'avions jamais reconnu cette convention, qu'elle n'avait aucune valeur à nos yeux et que, d'ailleurs, en fait, elle avait perdu toute réalité pratique depuis la conclusion de l'accord franco-congolais du 14 août.

Lord Dufferin a répliqué que l'Angleterre n'avait pas adhéré formellement à ce dernier arrangement.

J'ai fait observer que, s'il n'y avait pas eu d'adhésion formelle, il y avait eu consentement tacite et que nous n'ignorions pas que l'État du Congo avait consulté l'Angleterre avant de signer.

Lord Dufferin m'a demandé si je voyais une solution à la difficulté. J'ai répondu que j'étais prêt à étudier toute solution acceptable et que c'était l'attitude que j'avais prise lorsque M. Phipps avait formulé la proposition du désintéressement ou désistement provisoire réciproque.

Lord Dufferin a fait observer que, sur ce point, M. Phipps s'était trop avancé, qu'il n'avait pu parler qu'en son nom personnel et que les vues qu'il avait exprimées n'étaient nullement celles du Cabinet de Londres.

J'ai dit que moi-même je n'avais pris aucun engagement; que j'avais seulement promis d'examiner; que j'étais prêt, d'ailleurs, à étudier toute autre solution.

Lord Dufferin m'a demandé si je serais disposé à prendre au nom de la France l'engagement que nous n'étendions pas notre sphère d'influence au delà du bassin du Congo.

J'ai répondu que je ne pouvais prendre un pareil engagement et que nous entendions rester libres de notre action.

Il a conclu que, dans ces conditions, il valait mieux sur ce point s'en tenir là, et il a ajouté que le Gouvernement britannique, désireux de montrer ses sentiments amicaux à l'égard de la France, était prêt à me suivre dans la voie des arrangements partiels; qu'assurément nous ne trouverions plus, pour le règlement des affaires du Niger, des dispositions aussi favorables que celles qui nous avaient été témoignées quand on était résolu à nous faire de ce côté des concessions en compensation de celles qu'on nous demandait sur le Nil, mais que cependant on s'efforcerait de régler les questions isolément, chacune avec ses éléments propres et dans le plus grand esprit d'équité; que, comme preuve de ces sentiments, Lord Dufferin était autorisé à me dé-

* Annotation du Département : *Est-ce le méridien ou le parallèle?* (Il faut lire : *le parallèle*).

(1) Art. 2 de la convention, qui délimitait les territoires donnés à bail à Léopold II.

clarer que le Gouvernement britannique était prêt à signer immédiatement l'arrangement relatif à Sierra Leone, tel qu'il était résulté de nos études avec M. Phipps.

J'ai remercié Lord Dufferin de sa communication ; je lui ait dit que j'allais en faire part au Conseil des Ministres et que je lui ferais connaître ma réponse dans le plus bref délai.

Je vous ai donné connaissance, le 8 de ce mois, sous le n° 435 [1], des termes de cette réponse.

Je crois devoir, à cette occasion, vous faire savoir, à titre d'information personnelle, que, dans un entretien qu'il a eu récemment avec M. le Président de la République, Lord Dufferin avait fait appel à la mémoire de l'ancien Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, relativement à l'entente qui se serait déjà établie entre eux à cette époque pour un règlement d'ensemble des questions africaines.

M. Casimir-Périer a expliqué avec détail à l'Ambassadeur d'Angleterre qu'il n'avait jamais compris la question d'Égypte et celle du Haut-Nil dans les questions africaines auxquelles il était fait allusion [2].

318.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 163. *Péra, 19 décembre 1894, 8 h. 30, soir.*

(*Reçu :* le 20, 1 h., matin.)

[M. Cambon propose M. Vilbert, drogman au consulat de Constantinople, comme délégué français à l'enquête arménienne.]

Voici le résumé des instructions des délégués [3] rédigées dans une conférence des trois Ambassadeurs :

« L'enquête sera restreinte aux incidents de Sassoun ; elle sera conduite par l'autorité ottomane, les délégués devant se borner à la contrôler et à

[1] La réponse du Ministre à Lord Dufferin, expédiée en date du 20 novembre, se trouve en substance ci-dessus sous le n° 305.

[2] Le 21 mars 1894, au cours d'un entretien avec M. Casimir-Périer au sujet des questions africaines débattues entre les deux pays, Lord Dufferin ayant parlé « de l'intérêt qu'il y aurait à régler toutes nos affaires en Afrique », le Ministre avait dit : « Je souhaite, moi aussi, puisqu'il y a en Afrique des questions qui nous divisent, que nous puissions nous entendre ailleurs ; si nous ne sommes pas d'accord au sujet de l'Égypte, cherchons à nous mettre d'accord dans l'Afrique centrale ». (Note du Ministre).

[3] Voir le télégramme de Péra, n° 160, du 14 décembre, ci-dessus reproduit sous le n° 313.

assurer sa sincérité. Les délégués rédigeront collectivement un procès-verbal quotidien et le feront parvenir aux consuls; à la fin de l'enquête, ils consigneront dans un rapport d'ensemble les points sur lesquels ils seront tombés d'accord et leur appréciation commune. Ils assisteront à toutes les opérations de la Commission, recevront communication de ses procès-verbaux et les feront rectifier au besoin. Ils fourniront à la commission toutes indications utiles; ils pourront faire poser des questions aux témoins et, en cas de refus du Président de la commission, ils les formuleront ou les poseront eux-mêmes. Ils ne recourront à ce moyen d'information qu'en cas d'absolue nécessité.»

Le Sultan nous a demandé d'abandonner la faculté de faire poser ou de poser des questions. Sir Ph. Currie l'a considérée comme la condition *sine qua non* de sa renonciation à l'enquête directe par un agent anglais; M. de Nélidoff et moi nous faisons observer que, notre intervention n'ayant d'autre but que d'enlever à l'enquête tout caractère politique et d'assurer son impartialité, nous ne pouvons réduire nos délégués au rôle de comparses.

Après nous être concertés, nous avons fait aujourd'hui à la Porte une communication identique réclamant pour demain sa réponse définitive [1] et l'invitant à suspendre l'ouverture des travaux de la commission jusqu'à l'arrivée des délégués.

Très confidentiel. — Le Sultan est hanté des craintes les plus imaginaires: il croit que, de complicité avec le Grand Vizir et le Ministre des Affaires étrangères, l'Ambassadeur d'Angleterre veut le compromettre pour le faire déposer. Je sais de source certaine que, pendant les incidents de Sassoun, il a adresé à l'insu de la Porte au commandant du corps d'armée et au vali de Bitlis les télégrammes les plus imprudents; il redoute leurs révélations et il s'ingénie maintenant à empêcher l'enquête. Il a envoyé cette nuit aux trois Ambassadeurs un émissaire pour leur proposer la révocation et la mise en jugement de tous les fonctionnaires civils et militaires dénoncés par les consuls, en les priant de renoncer à l'enquête. Le trouble de son esprit le rend incapable de tout raisonnement et, malgré les avertissements que je lui prodigue, je crains qu'il ne laisse fuir cette dernière occasion de limiter la question et d'échapper à l'application de l'article 61 du Traité de Berlin [2].

(1) Le Sultan a accepté, le 21, le point de vue des Puissances (tél. n° 166 de M. P. Cambon).

(2) Voir ci-dessus n° 308, note p. 474.

319.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 367. *Londres, 19 décembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 décembre; Dir. pol., 21 décembre.)

[Au cours d'une entrevue qu'il a eue la veille avec Lord Kimberley, M. de Courcel a échangé d'abord avec lui quelques propos au sujet des missionnaires anglais d'Algérie et de la situation de l'Ouganda, d'où les missionnaires français ont été retirés.]

Ce préambule amenait tout naturellement la conversation sur les affaires africaines récemment débattues entre nos deux Gouvernements. J'ai demandé à Lord Kimberley où en était cette discussion et, sans se faire prier beaucoup, il m'a fait un exposé développé, avec nombre de parenthèses et de commentaires, de l'historique et de l'état actuel des négociations entre les deux Cabinets de Paris et de Londres concernant les différentes difficultés survenues entre eux en Afrique. Je dois lui rendre cette justice qu'il m'a reproduit avec beaucoup d'exactitude et d'impartialité les phases de la négociation dont il s'agit, telles que vous me les avez fait connaître vous-même [1]. Il m'a dit que le mandat donné en dernier lieu à MM. Benoit et Phipps portait seulement sur la délimitation de Sierra Leone et que le travail des commissaires des deux pays paraissait en bonne voie, quand le ministère des Colonies français avait inopinément soulevé une réclamation à laquelle l'Angleterre croyait ne devoir pas s'attendre [2].

Quant aux autres questions, Lord Kimberley me les a successivement énumérées, et il m'a fait une longue liste d'affaires qu'il aurait désiré, me dit-il, comprendre dans un règlement d'ensemble. C'étaient d'abord les diverses questions relatives à l'Afrique, en exceptant toutefois l'Égypte : la question de la ligne à tracer du Niger au lac Tchad, en passant par Say et en suivant les frontières du Sokoto; celle de l'arrière-pays ou hinterland du Dahomey et du Togo, où les Allemands se trouvaient mêlés à l'affaire; celle de l'enquête de Ouarina; celle de Samoh [3], celle même du recrutement des coolies de l'Inde pour les colonies françaises; et je crains bien d'en oublier encore.

[1] En dernier lieu par la dépêche n° 443 du 17 décembre, ci-dessus reproduite sous le n° 317.

[2] Le 9 janvier 1894, à la nouvelle de l'incident de Ouarina (voir ci-dessus p. 13, note 2), M. Phipps avait reçu de Londres l'ordre de « suspendre la négociation jusqu'à ce que ce malheureux incident fût éclairci ».

[3] Sur le règlement proposé des incidents de Ouarina et de Samoh voir ci-dessus, p. 360.

— « Sur toutes ces affaires, m'a dit Lord Kimberley, nous étions disposés à vous faire beaucoup de concessions, à aller, en vérité, aussi loin qu'il nous serait possible, si seulement nous pouvions nous entendre sur la dernière et la plus importante de toutes, celle qui le plus foncièrement nous tient à cœur, je veux parler de la sphère d'influence britannique sur le Haut-Nil.

« Nous n'avons pas pu nous entendre sur cette question ; il en résulte que, si nous traitons les autres indépendamment de celle-là, nous les examinerons certainement avec un sincère désir d'arriver à un accord, mais nous ne pourrons pas aller aussi loin dans la voie des concessions pour chacune d'elles que nous l'aurions fait, si nous nous étions trouvés compensés par suite de satisfactions que vous nous auriez données sur le Haut-Nil. Au surplus, par suite de différentes causes, les travaux parlementaires, l'indisposition de M. Hanotaux, l'approche des vacances de Noël, les pourparlers se trouvent actuellement interrompus, et je ne vous en aurais pas parlé aujourd'hui, si vous n'aviez pris l'initiative de m'interroger. »

En remerciant le Secrétaire d'État de tous les renseignements qu'il voulait bien me donner, je lui dis qu'il était à ma connaissance, pour l'avoir entendu de votre bouche à plusieurs reprises et en avoir reçu la confirmation par écrit, que vous aviez désiré très sincèrement, de votre côté, aboutir à un règlement d'ensemble de toutes les questions pendantes ; qu'à défaut d'un règlement d'ensemble, vous vous étiez prêté à étudier la possibilité d'un accord partiel et que vous restiez animé de dispositions conciliantes en vue de l'un ou de l'autre mode de procéder. Puis, je priai Lord Kimberley de vouloir bien m'expliquer en quoi consistait à ses yeux la difficulté de la question du Haut-Nil.

— « Il faut vous dire d'abord, me répondit-il, que le territoire dont il s'agit entre nous a été reconnu comme appartenant à la sphère d'influence britannique par notre convention de 1890 avec l'Allemagne, convention à laquelle l'Italie a ensuite adhéré. Nous n'avons pas pensé à demander votre adhésion, parce que vous étiez alors bien loin de ces contrées. Mais enfin, vous y êtes arrivés et vous allez peut-être vous trouver bientôt en contact avec les mahdistes. Eh bien, l'opinion anglaise ne peut pas se résigner à la pensée qu'un territoire qui a été une fois reconnu comme appartenant à l'influence de la Grande-Bretagne lui soit retiré maintenant. Là est la vraie difficulté. Notre opinion n'admet pas que vous alliez dans ce pays, de même que vous ne voulez pas que nous y allions. Si vous pouviez nous offrir quelque sécurité à ce sujet, nous pourrions nous arranger, sous quelque forme que ce fût. Ce n'est pas à moi à vous suggérer cette forme. Ne dites pas même que je vous ai indiqué que nous désirions ne pas vous voir entrer dans le territoire contesté : ce sont de ces choses qu'on ne dit pas à une grande nation amie. Mais si, de vous-même, vous nous disiez que vous ne voulez pas entrer, nous serions très satisfaits. Nous avons accepté le système d'un engagement mutuel de ne pas annexer

le pays ; à défaut d'un arrangement définitif, nous nous sommes déclarés prêts à l'établissement d'un simple *modus vivendi*. Vous nous avez donné à entendre que la province dont il s'agit dépendait peut-être, à vos yeux de l'Égypte, et qu'étant par conséquent couverte par le principe de l'intégrité de l'Empire ottoman, vous ne pourriez pas admettre qu'il en fût disposé par une tierce Puissance. Nous avons encore accepté ce point de vue, et nous nous sommes déclarés prêts à souscrire à la remise de cette province entre les mains du Gouvernement égyptien le jour où (probablement par suite de la disparition du Mahdi), il serait prêt à en prendre possession. »

– J'ai repris : « Vous promettez de ne pas annexer ; mais cela veut-il dire que vous n'occuperez pas? »

Lord Kimberley : – « Je ne pense pas que nous soyons amenés à entrer de longtemps dans le territoire dont il s'agit*. Actuellement nous avons assez à faire avec l'Ounyoro, qui a causé des difficultés à notre protectorat de l'Ouganda et contre lequel, à notre corps défendant, nous sommes amenés à agir. Quand nous aurons soumis l'Ounyoro, peut-être serons-nous entraînés plus loin. Mais c'est une perspective qui n'est pas prochaine.

« D'ailleurs nous ne voulons pas entrer en conflit avec les mahdistes ; nous sommes décidés à éviter toute collision avec eux. »

— « Voulez-vous dire que vous nous offririez de vous abstenir de pénétrer dans le territoire contesté pendant un laps de temps déterminé, dix ans par exemple? »

— « Je n'ai pas pensé à une combinaison de ce genre. Mais, je le répète, c'est à vous à nous indiquer quelle sorte d'assurance il vous conviendrait de donner à l'Angleterre ; nous vous en laissons le choix ; pourvu que nous soyons assurés que vous n'entrerez pas, nous serons satisfaits. Nous sommes tout prêts à accepter que le territoire contesté soit considéré comme territoire égyptien. Peut-être même serait-ce une facilité pour votre Gouvernement et une bonne chose au regard de votre opinion publique qu'un premier arrangement amiable entre la France et l'Angleterre sur une question que vous considériez comme égyptienne... Si nous ne pouvons pas nous entendre, eh bien, nous devrons les uns et les autres en prendre notre parti ; nous rentrerons dans l'ordre habituel des relations de la France avec l'Angleterre, qui, à toutes les époques, excepté le court intervalle de la guerre de Crimée, ont toujours été caractérisées par des discussions et des difficultés. »

Je repris alors d'un ton très sérieux : – « Je ne suis pas du tout de votre avis ; je ne crois pas du tout qu'il soit normal que les relations de nos deux pays soient difficultueuses. Sans remonter plus haut, sous Louis-Philippe, sous Napoléon III, elles ont été généralement, régulièrement bonnes. Il y a eu des

* Annotation du Ministre : *Mot pour mot ce que disait Lord Salisbury à propos du Mékong.*

dissentiments transitoires, des difficultés locales; mais tout cela appartenait à l'ordre particulier. Un désir général de bonne entente permettait en somme aux deux pays d'arranger, plus ou moins facilement, plus ou moins vite, mais d'arranger ces difficultés de détail. Aujourd'hui, je le reconnais, il en est autrement, mais pourquoi? C'est qu'il y a entre nous un gros malentendu, que nous avons laissé grossir parce que nous évitions de nous en parler. J'en ai eu le sentiment très vif tout à l'heure, quand vous avez commencé votre énumération des questions à régler entre nous en posant l'exception de l'Égypte. Ce n'est pas que je veuille vous parler d'Égypte, je n'ai pas d'instructions pour le faire; et personnellement je n'en ai pas non plus l'intention. Mais enfin, puisque vous avez mentionné cette question, je vous dirai : serait-il bien prudent de leurrer l'opinion française en lui laissant croire qu'on aborde cette question, qu'on lui présente une solution amiable pour le chapitre premier, si le chapitre second ne doit pas suivre? Pensez-vous au chapitre second? »

Je vis chez mon interlocuteur une sorte de mouvement d'effroi, comme de s'être trop avancé : — « Ne craignez pas, lui dis-je, que j'abuse de vos paroles. Vous ne m'avez rien dit que je veuille tourner contre vous. Mais enfin nous ne pouvons pas nous dissimuler où gît la véritable difficulté entre nous quand nous voulons creuser quelque affaire un peu sérieusement ».

— « Je serais le premier, répliqua Lord Kimberley, à vous parler de la question d'Égypte, si j'apercevais quelque moyen de la résoudre; mais je n'en vois aucun. Je vous ai dit que nous accepterions que le territoire contesté sur le Haut-Nil fût considéré, entre nous, comme une province égyptienne, parce que vous avez indiqué de votre côté cette manière de voir. L'accepter est une concession de notre part, et nous la ferons bien volontiers si cela peut faciliter une entente sur ce point qui nous tient à cœur. »

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien considérer comme confidentielle toute la partie de ma conversation avec Lord Kimberley sur la question d'Égypte. J'ai voulu le pousser un peu à fond, sans espoir d'obtenir dans les circonstances actuelles aucun résultat pratique, mais afin que mon interlocuteur eût bien conscience de ce qui, à nous aussi, nous tient foncièrement à cœur. Nous avons parlé tous deux de cette matière délicate en termes de familiarité, de cordialité même; mais j'ai voulu l'avoir abordée avec lui et n'avoir pas reculé quand il m'a ouvert l'occasion.

Sur la question spéciale du Bahr el Ghazal, je crains que nous ne soyons bien loin d'une entente. Au moins Lord Kimberley s'est-il expliqué très clairement sur le point de vue et sur les désirs du Gouvernement britannique.

320.

M. Gérard, Ministre de France à Pékin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° CXXXIV. Confidentiel. *Pékin, 19 décembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 février; Dir. pol., 10 février 1895.)

[A propos de l'échec des tentatives antérieures d'intervention entre les deux belligérants d'Extrême-Orient, M. Gérard examine les dispositions des Puissances européennes en face du conflit].

Les dispositions de l'Europe, d'après les réponses faites par les divers Gouvernements et si j'en juge de même par le langage de la presse, n'ont pu être unanimement inclinées au projet d'une intervention. L'éloignement du théâtre de la guerre, la lenteur au moins apparente avec laquelle, dans la sûreté de sa marche, l'armée japonaise a pénétré sur le territoire chinois, et aussi l'attente des conséquences qu'aura sur la Chine elle-même et son régime futur la victoire du Japon ont contribué, sans doute autant que la division d'intérêts et la rivalité des Puissances, à laisser se prolonger et s'étendre le conflit ouvert par la question coréenne. Le *Times* de Londres a, dans un article en date du 22 octobre, dépeint avec quelque justesse la situation des Gouvernements, peu soucieux de se prononcer dans une lutte dont le dénouement, s'il est fatal pour la Chine, peut être une leçon pour le vaincu et un profit dont les neutres ne laisseraient pas au vainqueur le bénéfice exclusif.

La Grande-Bretagne, comme je l'ai marqué à Votre Excellence dès le début de la guerre, avait été profondément déçue par un événement rejetant au néant l'espoir qu'elle avait caressé d'une alliance sino-japonaise destinée, sous son égide, à contenir l'extension russe en Asie. La défaite de la Chine a été un mécompte nouveau pour l'Angleterre, qui n'a plus cherché, tout en ménageant le Japon, qu'à se rapprocher de la Russie pour conjurer et limiter les effets du désastre. La Russie n'a eu, dès l'origine, qu'une attitude, dont elle ne s'est point départie. Elle n'a cessé de maintenir qu'elle ne pouvait permettre sur sa frontière, soit en Corée, soit en Mandchourie, la rupture d'un équilibre territorial qui est pour elle une garantie. Cette préoccupation l'a amenée à paraître protéger la Chine et à paraître suivre parfois une ligne de conduite à peu près pareille à celle de l'Angleterre, quand l'Angleterre elle-même avait intérêt à se prêter à cette similitude. Mais il y a eu là, je crois, plus d'apparence que de réalité. Si le duel anglo-russe a été suspendu en Asie par l'apparition d'un assaillant inattendu, la rivalité demeure la même et chacune des deux politiques ne tardera pas à reparaître ce qu'elle est. L'Allemagne, elle,

n'a pas craint (et c'est elle qui l'a fait avec le plus d'ostentation) de se déclarer contre tout essai d'interruption de la présente guerre. De fait, elle n'a, en Extrême-Orient, aucune situation territoriale à ménager. La continuation de la guerre est lucrative pour son industrie nationale, pour la maison Krupp, les chantiers de Stettin et l'espèce de syndicat allemand qui, à Tien-Tsin, s'est formé autour du Vice-Roi du Tché-li. L'Allemagne, d'ailleurs, se réserve sans doute pour l'heure du butin, au cas où la défaite suprême de la Chine permettrait une sorte de partage des dépouilles.

Quant à la France, elle a observé ses devoirs de stricte neutralité, avec une nuance de bienveillance et de sympathie à l'égard de la Chine. Telle est du moins la politique que me prescrivaient les instructions de Votre Excellence, et je m'y suis scrupuleusement conformé. Cette attitude, en nous facilitant le maintien de l'ordre et de la paix sur notre frontière d'Indochine et en nous donnant l'opportunité de prolonger cette même frontière jusqu'au Mékong, nous a permis de réserver l'avenir et de nous tenir en communauté avec les autres Puissances, et particulièrement avec la Russie.

J'ai exprimé à Votre Excellence l'espoir que l'Europe n'assistera pas impassible au dénouement du conflit actuel, qu'elle n'abandonnera pas au seul Japon le prestige et le profit du rôle civilisateur qui a été le sien en Chine depuis cinquante ans et que la paix, quelle qu'elle soit, devra servir à amender et développer nos relations avec la Chine. Si la présente guerre doit, en outre, éveiller d'autres espérances et mettre en appétit certaines convoitises, j'ai compris par le télégramme que Votre Excellence m'a adressé le 11 décembre (n° 44) [1], que le Gouvernement de la République a prévu cette éventualité et a songé aux moyens de n'éprouver, au moins dans notre sphère d'influence et d'intérêts, ni surprise ni mécompte.

J'ignore quels peuvent être les projets éventuels de la Russie dans les provinces septentrionales de Chine qui confinent à son propre territoire. Je ne sais pas davantage si l'Angleterre, après le langage tenu publiquement par Lord Rosebery et après les déclarations qui ont été faites à notre Chargé d'affaires ainsi qu'à notre attaché militaire à Londres sur l'augmentation des forces militaires et navales en Extrême-Orient, serait disposée à passer outre et à se saisir sur la côte chinoise d'un point tel que l'archipel des Chu-San [2], qu'elle a occupé lors de la guerre de l'opium et qu'elle n'a rendu, comme plus tard Port-Hamilton, qu'à condition de ne le voir céder à aucune

(1) Dans ce télégramme, daté en réalité du 10 décembre, M. Hanotaux relatait «un important entretien» qu'il avait eu avec le Ministre de Chine : il avait envisagé avec ce dernier «les conséquences que pourrait entraîner tout débarquement par une Puissance européenne sur la côte chinoise et insisté sur la gravité particulière qu'aurait pour nous un débarquement sur la côte sud».

(2) Tchéou-Chan, vers l'embouchure du Yang-Tsé-Kiang.

autre Puissance. L'État d'Europe dont les ambitions seraient peut-être les plus ardentes, parce qu'en Extrême-Orient elles n'ont jamais été satisfaites, c'est sans doute l'Allemagne. L'ex-Ministre d'Allemagne à Pékin, M. de Brandt, avait jadis, semble-t-il, inscrit dans un programme éventuel d'annexion ou de protectorat Amoy, une partie de Formose et certains points du littoral du Chan-Toung. J'ai constaté, par la dépêche de M. Soulange-Bodin, que Votre Excellence m'a communiquée le 20 octobre (n° 160)[1], que, dans le renforcement de sa division navale, l'Allemagne a affecté un des croiseurs de la marine impériale à la côte même du Chang-Toung, pour y protéger la mission de Mgr Anzer qui est, d'ailleurs, assez éloignée dans l'intérieur. Le contre-amiral Hoffmann, dont je vous ai, le 5 de ce mois (n° CXXX)[2], signalé la visite à Pékin, est sans doute venu prendre, à cet égard comme à d'autres, les instructions du Ministre d'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, et pour répondre aux préoccupations qui ont dicté votre télégramme du 11 décembre[3], j'ai cru devoir suggérer à Votre Excellence, par mon télégramme du 15[4] de ce mois (n° 51), telles mesures qui, en marquant notre vigilance, nous permettront de n'être nulle part au dépourvu. J'ai pensé que l'affectation de deux des bâtiments de notre division navale aux Chu-San, d'un aux Pescadores, d'un autre à Canton, suffirait à remplir cet office. L'archipel des Chu-San est un mouillage d'hiver, que le contre-amiral Dupuis apprécie, je crois, tout autant que le vice-amiral Freemantle. Les Pescadores sont une station où nul ne s'étonnera de nous voir jeter l'ancre. Canton, enfin, étant le port le plus rapproché de nos possessions d'Indochine, est tout désigné, dans les circonstances présentes, pour le stationnement d'un de nos navires.

Le Chargé d'affaires d'Espagne, de son côté, et dans une intention analogue peut-être à la nôtre, a, je le sais, suggéré à son Gouvernement l'envoi d'un bâtiment espagnol de Manille à Formose.

(1) Non reproduite, la suite en indiquant suffisamment l'objet.

(2) Cette dépêche, non reproduite, n'a trait qu'aux opérations militaires.

(3) Voir ci-dessus note 1, p. 499.

(4) En réalité daté du 16 à 4 h. 46 soir (il n'a pas paru nécessaire de le reproduire).

321.

M. BILLOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 248.

Rome, 20 décembre 1894.

(*Reçu* : Cabinet, 22 décembre.)

Durant ces derniers mois, j'ai déjà rencontré plusieurs occasions de vous entretenir de renseignements vagues tendant à faire supposer qu'il serait intervenu récemment, entre l'Italie et l'Angleterre, certains arrangements conventionnels sur la politique générale. Le 15 décembre encore, la *Tribuna* publiait la dépêche suivante :

« Londres, 14. — On télégraphie de Vienne au *Daily News* que, dans les cercles diplomatiques de cette ville, court avec insistance le bruit d'un traité secret conclu récemment entre l'Italie et la Grande-Bretagne et contenant non seulement les conclusions auxquelles on était arrivé au printemps dernier relativement aux sphères respectives d'influence en Afrique, mais aussi une série de questions concernant la position relative des deux Puissances dans la Méditerranée.

« D'après des informations provenant de sources indiscutables, continue le correspondant du journal romain, je suis en mesure de vous assurer de mon côté que ce bruit est parfaitement vrai; je puis même ajouter que le traité conclu vise l'éventualité de la sortie de l'Italie de la Triplice, l'attitude des deux Puissances en cas de guerre entre les États européens, l'action combinée des deux flottes pour la protection des intérêts méditerranéens. »

Des nouvelles du même genre ont été depuis lors enregistrées par d'autres feuilles italiennes, de telle sorte qu'ici même plusieurs de mes collègues du Corps diplomatique ont fini par y prêter une certaine attention, malgré le caractère d'invraisemblance qu'ils étaient, comme moi, disposés à y attacher tout d'abord. La question a fait entre nous l'objet d'entretiens officieux dont les conclusions unanimes ont été que les prétendus arrangements anglo-italiens ne sont probablement qu'une invention de publicistes. L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie se montre absolument affirmatif à cet égard, comme si sa conviction était fondée sur des renseignements certains; il est même enclin à ne voir, dans la persistance des bruits qui circulent, que l'effet d'une manœuvre destinée à rehausser dans la péninsule le prestige et le crédit du Cabinet italien. Quant au représentant de la Grande-Bretagne, les conjectures des correspondants du *Daily News* et de la *Tribuna* ne sont pour lui qu'un sujet

de plaisanteries ironiques et quelque peu dédaigneuses : vous vous souvenez de la vivacité avec laquelle Sir Clare Ford s'est déjà élevé, dans un précédent entretien (voyez rapport 220)[1], contre l'éventualité de combinaisons qui auraient pour effet d'engager son pays pour des intérêts italiens; ses dispositions n'ont pas changé depuis lors.

De toutes les informations recueillies et de toutes les observations échangées je suis disposé aussi à conclure qu'il n'y a rien de fondé dans les bruits dont j'ai fait mention plus haut. Reste à savoir toutefois comment ils ont pris naissance, l'explication tirée de l'intérêt du Gouvernement royal à en accréditer l'idée ne reposant que sur une conjecture peu satisfaisante. La véritable réponse à la question m'a été incidemment donnée, je crois, par le Ministre des Affaires étrangères à Rome. Dans un entretien que nous avions hier et qui avait un moment dévié sur les affaires d'Afrique, M. le baron Blanc se plaignait de ce que, malgré ses dénégations réitérées, on continuait encore à soupçonner le Gouvernement italien de méditer une expédition au delà de Kassala vers la vallée du Nil.

« J'ai pourtant, continuait-il, saisi une occasion toute récente d'affirmer devant la Chambre des députés, en répondant à M. Lochis (voyez rapport n° 239)[2], qu'un pareil projet n'entre nullement dans nos intentions. Mais j'ai voulu trop bien faire. Vous n'ignorez pas qu'à notre protocole de délimitation avec l'Angleterre du 5 mai dernier est jointe une déclaration secrète, dont le cabinet de Londres a fait connaître la teneur à quelques Puissances intéressées[3]. Un secret connu de plusieurs personnes est généralement mal gardé. Aussi, dans mon discours à la Chambre, ai-je cru devoir faire allusion à cet acte secret, afin de prévenir le soupçon qu'il eût trait précisément à une action concertée sur le Soudan. Je n'ai réussi qu'à faire éclore dans l'imagination des nouvellistes les conjectures les plus étranges. N'allait-on pas, ces jours derniers, jusqu'à soutenir que le secret dont j'ai fait mention n'est rien moins qu'un arrangement de haute politique par lequel l'Italie et l'Angleterre

(1) Dans cette dépêche du 7 novembre, M. Billot, relatant un entretien avec Sir Clare Ford, écrivait : « Croyez bien, répondait Sir Clare Ford avec vivacité, qu'il n'y a rien d'exact dans de pareilles assertions [l'Ambassadeur Tornielli rappelé parce que sympathique à la politique de Crispi en Italie et pour n'avoir pas réussi à entraîner l'Angleterre dans une action commune du côté du Soudan égyptien]. Les Italiens se sont installés à Kassala pour des motifs plus ou moins plausibles, cela suffit. Quant à aller plus avant et avec notre concours, ...non! L'Angleterre, vous le savez, n'a pas l'habitude de tirer les marrons du feu, même pour ses amis. Peut-on penser que Tornielli ait eu à nous faire des ouvertures dans ce sens? Il ne l'aurait pas osé, sachant qu'il aurait été mal reçu. L'Angleterre n'aurait pas donné dans le panneau. Les Italiens ne sont pas naïfs au point de supposer qu'elle va se mettre en frais pour leur ouvrir le Soudan... » Peu après, en janvier 1895, le Foreign Office déclarait que « les journaux n'avaient pas été autorisés à parler d'un plan d'action concerté entre la Grande-Bretagne et l'Italie ».

(2) Ci-dessus reproduit sous le n° 309.

(3) Voir ci-dessous le n° 341.

se seraient entendues pour le règlement de toutes les questions qui peuvent naître en Afrique et dans la Méditerranée? Je n'ai pas besoin de vous dire que tout cela est un rêve et pas autre chose... »

J'incline à penser que nous pouvons, sans trop de risques, admettre l'exactitude de ces dernières déclarations ; elles concordent avec les éléments dont nous disposons pour apprécier les dispositions des Puissances en cause ; elles éclairent le sens des phrases mystérieuses que le baron Blanc avait intercalées dans son discours du 8 décembre ; enfin elles expliquent d'une manière très plausible l'origine des conjectures lancées dans la circulation par les correspondants des feuilles italiennes.

322.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 253. *Péra, 26 décembre 1894.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 décembre ; Dir. pol., 2 janvier 1895.)

Mes télégrammes ont tenu Votre Excellence au courant de toutes les négociations poursuivies ici au sujet de l'enquête sur les affaires arméniennes [1]. Je me suis conformé à vos directions générales et je vous remercie d'avoir bien voulu approuver mon attitude et mon langage.

L'accord intervenu entre la Porte et la France, la Russie et l'Angleterre pour assurer la sincérité de l'enquête résulte :

1° De la communication identique faite à la Porte par les trois ambassades le 15 décembre 1894 ;

2° Des instructions de la Porte aux commissaires ottomans et de leur communication aux trois ambassades ;

3° Des instructions collectives arrêtées entre les représentants des trois Puissances et adressées aux Consuls d'Erzeroum en même temps qu'elles étaient communiquées à la Porte.

J'envoie à Votre Excellence copie de ces documents. J'y joins celle des instructions particulières que j'ai cru devoir adresser au Consul de France ; je les ai communiquées à mes collègues, qui s'en sont inspirés pour écrire à leurs agents dans le même sens [2].

(1) Voir en dernier lieu les télégrammes de Constantinople 154-155, 160 ci-dessus reproduits sous les n°s 308 et 313.

(2) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire tous ces documents.

Je me suis trouvé par la force des choses appelé à tenir la plume dans toutes nos conférences et dans les échanges de communications, soit entre nous, soit entre les ambassades et la Porte. Je me suis efforcé de faire prévaloir l'idée de limiter l'information aux faits de Sassoun et de laisser à l'enquête son caractère ottoman. Nous avons dû souvent, mon collègue de Russie et moi, lutter contre la tendance de l'Ambassadeur d'Angleterre à étendre la compétence de la commission, à transformer le rôle des délégués des consuls et à introduire les consuls eux-mêmes dans l'enquête. Sir Philip Currie était personnellement de notre avis, mais il recevait à tout instant de son Gouvernement des instructions lui enlevant toute latitude. Il était visible que Lord Rosebery suivait les impulsions de la presse et se laissait entraîner sans savoir où il allait. Nous avons pu, en établissant fortement certains principes et en nous y tenant, mettre Sir Philip dans l'impossibilité de dénaturer le caractère de notre intervention.

Je ne parle point des difficultés soulevées par le Sultan, qui nous a donné pendant toute une semaine le spectacle de l'incohérence d'idées la plus complète. Il semble certain qu'aux premières nouvelles de désordres en Arménie, il a perdu le sang-froid et qu'il a donné lui-même par le télégraphe au commandant du 4e corps d'armée, Zekki Pacha, et au vali de Bitlis, Tahsin Pacha, des instructions très compromettantes. La peur des révélations de ces fonctionnaires a inspiré à Abdul Hamid des démarches extraordinaires[1]. Il nous a fallu le mettre en présence des dangers auxquels il s'exposait en essayant de rendre impossible une enquête solennellement promise, et le menacer de la retraite de la France et de la Russie pour le contraindre à accepter nos conditions. Jamais je ne l'avais vu pratiquer avec plus d'obstination l'art des faux-fuyants.

Aujourd'hui, si rien ne vient entraver les dispositions prises, la commission se compose des membres dont les noms suivent :

Chefik Bey, Président de la Chambre des requêtes à la Cour de Cassation, Président;

Djelalledin Bey, Président de la section correctionnelle à la Cour d'appel;

Eumer Bey, directeur de la Caisse d'épargne;

Medjid Effendi, premier secrétaire du bureau de la correspondance au ministère de l'Intérieur;

Hafiz Tewfik Pacha, général de brigade, aide de camp du Sultan.

Votre Excellence remarquera l'adjonction de deux magistrats et la disparition d'Abdullah Pacha, général de division, aide de camp du Sultan. Ce changement tient aux susceptibilités manifestées par le commandant en chef

[1] Voir ci-dessus n° 318.

du 4e corps, lorsqu'il a appris que la présidence de la commission était confiée à un officier trop jeune de grade. C'est pour éviter un conflit entre militaires qu'on a fait appel à des magistrats qui jouissent d'une assez bonne réputation.

Chefik Bey et Djelalledin Bey sont partis lundi par le paquebot des Messageries *Le Tigre*, en même temps que notre délégué, M. Vilbert. Ils arriveront à Trébizonde jeudi et pourront se trouver à Erzeroum huit jours après. De là ils se rendront avec le délégué anglais, M. Shipley et le délégué russe, M. Prjewalski, à Bitlis et à Mouch, où ils trouveront les autres membres de la commission.

Je suppose qu'en trois semaines ou un mois à peine l'enquête sera terminée et qu'elle révélera des faits graves à la charge des autorités ottomanes. Le Sultan m'a fait dire plusieurs fois confidentiellement qu'il serait disposé à prendre toutes les mesures que nous jugerions à propos de lui conseiller pour éviter la réunion d'une conférence européenne.

Je pense qu'avec la condamnation et la destitution de quelques agents trop zélés, la nomination de mustechars (secrétaires généraux des gouverneurs) chrétiens dans les districts où les Arméniens sont en majorité, l'organisation d'une gendarmerie mixte dans les mêmes districts et la réforme des régiments hamidiés, les populations chrétiennes auront toutes les garanties désirables et je ne désespère pas de faire adopter ces mesures par le Sultan. Mais, pour arriver à ce résultat, il importe que l'enquête conserve son caractère ottoman et que nul changement ne soit apporté à la forme de notre intervention.

Je redoute malheureusement les effets de l'agitation d'esprit de M. Crispi et du caractère brouillon du baron Blanc. L'Ambassadeur d'Italie à Constantinople n'a cessé, depuis le commencement de nos négociations relatives à l'enquête, de chercher à s'introduire dans le concert qu'il voyait s'établir entre la Porte et les trois Puissances. Il fatiguait son collègue d'Angleterre de ses objurgations, il réclamait en vain l'appui des ambassades d'Allemagne et d'Autriche, il avait recours à nous-mêmes pour se faire ouvrir une porte que nous tenions étroitement fermée.

Nous lui répondions toujours que la raison de l'invitation adressée à la France et à la Russie par la Porte et par l'Angleterre était la présence à Erzeroum de consuls français et russe, comme d'un consul anglais. M. Catalani répliquait en soutenant que le consul italien à Trébizonde était accrédité à Erzeroum et il n'était pas difficile à la Porte d'établir l'inanité de cette allégation, un consul n'étant jamais admis à fonctionner en dehors du vilayet de sa résidence.

De guerre lasse, le Gouvernement italien a, suivant son usage, voulu mettre le Gouvernement ottoman en présence d'un fait accompli. Il a créé un consulat à Erzeroum, nommé le titulaire, qui sera M. Othello Monaco, actuellement

consul à Andrinople, et il a poussé la précipitation jusqu'à faire partir ce fonctionnaire par le même paquebot qui emmenait lundi dernier notre délégué et les nouveaux commissaires ottomans.

La Porte n'a été avisée des dispositions prises qu'après l'embarquement de M. Monaco. Le fait m'avait paru d'une telle inconvenance que je n'avais pas voulu en faire part à Votre Excellence dans mon télégramme du 25 courant n° 167 [1]. Je l'ai vérifié sur le manifeste du paquebot des Messageries.

Le baron Blanc a oublié qu'un consulat ne peut être créé sans l'assentiment de la Porte et un consul entrer en fonctions sans un *exequatur*. En admettant que toutes les formalités soient remplies d'urgence et que l'ordre de reconnaître M. Monaco soit transmis par le télégraphe aux autorités d'Erzeroum, le consul italien n'en serait pas moins exclu de toute participation à l'enquête. Nous intervenons en exécution d'un accord qui nous lie tous au même titre, qui n'autorise aucune ingérence nouvelle. La raison de cet accord est le désir d'ôter à l'enquête toute signification politique et il ne peut être modifié sans perdre son caractère. C'est ce que nous avons répondu, M. de Nélidoff et moi, au Ministre des Affaires étrangères lorsqu'il est venu nous mettre au courant des desseins de l'Italie. C'est ce que nous avons répété à l'émissaire que le Sultan nous a envoyé le lendemain pour nous entretenir de la même question. C'est enfin ce que Saïd Pacha a dit lui-même à l'Ambassadeur d'Angleterre après avoir pris nos conseils, en le priant de faire agir son Gouvernement à Rome pour écarter une intervention qui remettra tout en question.

Sir Philip Currie a promis de transmettre cette communication à Londres, mais il ne nous a pas laissé ignorer que le Cabinet anglais verrait *d'un œil favorable* l'adjonction de l'Italie aux trois Puissances chargées de contrôler l'enquête.

Il ne s'agit pas, ainsi que je le disais à Votre Excellence dans mon télégramme du 25, de consulter les goûts de l'Angleterre, il s'agit d'exécuter un accord parfaitement défini. L'Angleterre a pris l'initiative de cet accord ; elle a voulu limiter la question arménienne, éviter la réunion d'une conférence, la mise en œuvre de l'article 61 du Traité de Berlin [2] et toutes les conséquences d'une intervention européenne. Elle doit se montrer fidèle à ses engagements avec nous et à ses propres vues. Nous avons donc pensé, mon collègue de Russie et moi, que nos deux Gouvernements pourraient faire intervenir leurs Ambassadeurs à Londres pour écarter l'Italie.

Il faut espérer que les opérations de la commission auront commencé avant que la question ne soit tranchée et que les Italiens, à leur tour, se trouveront

[1] Non reproduit. Ce télégramme relatait les circonstances de la nomination de M. Monaco et l'opposition qu'y avaient faite MM. Cambon et de Nélidoff auprès de la Porte.

[2] Voir ci-dessus n° 308, note 1, p. 474.

en présence du fait accompli; mais si, grâce à la complicité de l'Angleterre, ils parvenaient à retarder l'enquête et s'obstinaient à s'y faire admettre, il faudrait renoncer à voir l'affaire de Sassoun se dénouer simplement.

L'Europe tout entière serait vite appelée à s'en mêler; ce serait la question arménienne à l'état aigu et je ne distingue pas très bien l'intérêt de l'Angleterre à soulever un conflit dans une région côtoyée par la Russie sur une longueur de quatre cents kilomètres.

P. S. — Le Ministre des États-Unis à Constantinople a reçu de son Gouvernement l'ordre de ne pas insister sur l'admission du consul américain de Sivas à l'enquête.

323.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. particulière et confidentielle. *Saint-Pétersbourg, 29 décembre 1894.*

Ainsi que je vous l'ai télégraphié hier soir[1], j'ai été reçu par M. de Giers à qui j'avais fait demander par son fils, quelques instants d'entretien. J'ai été très péniblement impressionné de l'état du pauvre malade, que ses forces abandonnent et que je n'avais jamais encore trouvé aussi abattu. Malgré sa grande faiblesse, qui l'empêche, depuis quelque temps, de recevoir d'autres personnes que son fils et son secrétaire intime, il a tenu cependant à me voir et j'ai pu causer quelques instants avec lui. Ses idées sont encore parfaitement nettes et, après l'avoir entretenu des affaires d'Arménie, qui faisaient l'objet de ma visite, j'ai pu encore lui dire quelques mots de la mission du général de Boisdeffre et des sentiments de l'Empereur Nicolas à l'égard de la France[2]. Je lui ai fait connaître l'impression qu'avait produit en France l'accueil fait à notre mission militaire et lui ai dit combien nous avions été heureux des assurances données par l'Empereur et par lui-même, que nous considérions comme la confirmation de tout ce qui avait été fait par l'Empereur Alexandre III.

« Je ne m'étais pas engagé, m'a répondu M. de Giers, quand j'ai dit à M. de Vauvineux, il y a quelques semaines, que je connaissais d'avance les intentions de notre jeune Empereur. J'ai mis, depuis, sous les yeux de Sa Majesté tout ce que nous avons fait avec son père; il n'en connaissait que le sens général

(1) Dans ce télégramme du 29 décembre 1 h. 30, matin, parlant de l'affaire arménienne, l'Ambassadeur disait que M. de Giers était opposé au transport de la négociation à Londres, que l'intention formelle de la Russie était de se maintenir sur les bases de l'entente intervenue et de ne pas admettre l'Italie.

(2) Voir ci-dessus nos 284, 287 et 289.

et il y a donné sa pleine et entière approbation. C'est une sanction nouvelle aux actes de l'Empereur Alexandre III et notre accord est aujourd'hui plus fort qu'avant. »

Après ce que M. de Giers avait déjà dit au général de Boisdeffre et les sentiments exprimés par l'Empereur Nicolas II quand il a reçu notre Ambassadeur extraordinaire, nous n'avions pas besoin des nouvelles assurances que je viens de recevoir. Nous devons cependant en prendre acte, car elles ont une immense valeur dans la bouche du Ministre qui a si loyalement et si consciencieusement contribué à conclure l'entente entre nos deux pays.

324.

Note de M. Revoil,

Directeur du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères.

Entretien du Président du Conseil, M. Ch. Dupuy, avec Lord Dufferin (1).

30 décembre 1894.

Le Président du Conseil a reçu Lord Dufferin (2) et lui a dit : « J'ai reçu une communication de M. Hanotaux, qui estime que nous devons aller au plus vite dans les affaires arméniennes (3) et éviter tout ce qui permettrait au Sultan de reprendre sa liberté d'action et compromettre le bon effet de pourparlers si laborieusement poursuivis et qu'il faudrait reprendre sans en pouvoir prévoir le terme. Par conséquent : action immédiate dans les formes convenues, c'est-à-dire par les délégués des consuls d'Angleterre, Russie et France, sans permettre aucune autre immixtion. »

L'Ambassadeur a demandé si les consuls ne pourraient pas au besoin intervenir de leur personne.

Le Président du Conseil a répondu que le Gouvernement s'en tenait à la formule adoptée de procéder par délégués. Il a ajouté que, si une raison inattendue, mort ou maladie, posait la question de substitution du consul au délégué, elle devrait être examinée comme espèce distincte.

Lord Dufferin a remercié de la communication et a dit qu'il allait la transmettre à son Gouvernement (4).

(1) Cette note, de la main de M. Révoil, porte *in fine* : « Écrit sous la dictée du Président du Conseil après l'audience de Lord Dufferin. Dimanche 30 décembre 1894, 4 h. 30. Signé : Paul Révoil. »

(2) En l'absence de M. Hanotaux.

(3) Voir la dépêche de Péra du 26 décembre ci-dessus reproduite sous le n° 322.

(4) Le contenu de cet entretien a été télégraphié à Saint-Pétersbourg et à Constantinople le 31 décembre, et communiqué à Londres par dépêche le 3 janvier 1895.

325.

LORD DUFFERIN, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS,

À M. DUPUY, PRÉSIDENT DU CONSEIL.

L. *Paris, January 1st, 1895.*

From a telegram of an apparently semi-official character published in the French Press of the 16 th December last, a Treaty is reported to have been entered into by M. Alby, on behalf of the French Government, with the King of Bariba or Borgu, by wich the King places his country under the protection of France.

Under these circumstances I have been instructed by Her Majesty's Government to formally notify to the Government of the Republic that, by agreements concluded between the Emir and Chiefs of Borgu and the Royal Niger Company dated the 12th November 1885 and the 20th January 1890, the former agreed to accept a British Protectorate and not to cede any of their territories or enter into any agreement, treaty or arrangement with any other State, except through and with the consent of the Company.

I have the honour to enclose herewith a copy of the notification of the British Protectorate of the Niger districts, wich appeared in the *London Gazette* of the 18th October 1887, from wich it will be seen that, by the terms of this notification, the British Protectorate extends over any territories in the basin of the Niger wich may from time to time be brought under the Government of the Royal Niger Company with the sanction of Her Majesty's Government.

TRADUCTION.

L. *1er janvier 1895.*

D'après un télégramme d'apparence officieuse publié dans la presse française du 16 décembre dernier, un traité aurait été conclu par M. Alby, pour le compte du Gouvernement français, avec le roi de Bariba ou Borgou, par lequel le Roi place son pays sous la protection de la France (1).

Dans ces circonstances j'ai reçu pour instruction du Gouvernement de Sa Majesté de notifier formellement au Gouvernement de la République que, par des accords conclus entre l'Émir et les chefs du Borgou et la Compagnie du Niger, datés du

(1) M. Alby, administrateur colonial, accompagnait la colonne du capitaine Decœur, chargé d'explorer l'hinterland du Dahomey jusqu'au Niger; il était entré le 25 novembre 1894 à Nikki, capitale du pays des Baribas ou Borgou.

12 novembre 1885 et du 20 janvier 1890, le premier a consenti à accepter le protectorat britannique et à ne céder aucun de ses territoires à aucune autre Puissance, ou à ne conclure aucun accord, traité ou arrangement avec elle, si ce n'est par l'intermédiaire et avec le consentement de la Compagnie.

J'ai l'honneur de joindre à cette lettre une copie de la notification du protectorat anglais sur les districts du Niger, qui a paru dans la *London Gazette* du 18 octobre 1887 (1), d'après laquelle on verra que, conformément aux termes de la notification, le protectorat anglais s'étend sur tous les territoires du bassin du Niger qui pourraient progressivement être amenés sous le Gouvernement de la Compagnie du Niger avec l'assentiment du Gouvernement de Sa Majesté*.

326.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Billot, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 2. Très confidentiel. *Paris, 7 janvier 1895, 9 h. 20, soir.*

M. Ressman est venu aujourd'hui me présenter le comte Gallina qui prend, en qualité de Chargé d'affaires, la direction de l'ambassade. La conversation a eu plutôt un caractère personnel; car, m'a dit M. Ressman, «je ne suis déjà plus Ambassadeur» (2). Je lui ai demandé s'il pouvait éclairer une situation si obscure à mes yeux et me faire connaître les motifs de la décision prise soudainement par son Gouvernement. Il a allégué d'abord la polémique des journaux français et notamment du *Temps* (3). Je n'ai pas eu de peine à lui démontrer à quel point nous étions étrangers aux articles de M. [de] Pressensé, qui n'a de relations d'aucune sorte avec le Département, ni avec le Gouvernement (4). Il a ensuite insisté longuement, à titre extrêmement confidentiel, sur les difficultés personnelles qui lui sont créées depuis longtemps à Rome. Ses adversaires auraient excité l'irritabilité de M. Crispi et saisi une occasion de le perdre. Il quitte Paris ému et découragé. La conversation était visible-

(1) Non reproduite.

* Annotation du Ministre : *Communiquer aux Colonies. Nous avons toujours discuté l'authenticité et la valeur de ces traités. Nous avons toujours refusé de reconnaître au prétendu roi de Borgou le droit de disposer de ces régions. Enfin, on ne nous a jamais fait connaître le texte desdits traités.*

(2) Le *Temps* du 7 janvier annonçait le départ de M. Ressman.

(3) Dans un télégramme du 6 janvier, n° 1, M. Billot écrivait : «Les articles publiés par le journal le *Temps* des 30 décembre et 1er janvier paraissent avoir exaspéré M. Crispi. Avant-hier et hier la *Tribuna* les relevait avec aigreur comme des ingérences déplacées dans la politique intérieure du pays, comme des *intimations* à la nation et au Roi.»

(4) Voir en particulier, dans le *Temps* du 4 janvier, l'article intitulé : «Une année qui commence mal.»

ment empreinte d'un sentiment d'inquiétude et de mélancolie qui paraissait s'étendre de sa situation même aux relations des deux pays. J'ai pris à tâche de lui exposer les soins que nous avons mis depuis longtemps à écarter tout ce qui pouvait porter ombrage au Gouvernement italien, tandis que le même souci était loin de se manifester de l'autre côté des Alpes. La campagne de la *Tribuna*, les arrestations peu justifiées à la frontière, le procès Romani [1], les expulsions récentes de deux de nos compatriotes [2], enfin le rappel si brusque de M. Ressman semblent révéler de la part du Gouvernement italien une sorte de parti pris où l'esprit de conciliation ferait entièrement défaut.

Je ne puis, dans ces conditions, que vous prier de vous tenir sur la plus grande réserve et de n'émettre aucune appréciation d'aucune sorte sur la situation actuelle jusqu'à l'heure où nous serons en mesure de déterminer exactement l'attitude qu'il nous convient d'adopter dans les circonstances actuelles.

327.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4. *Rome, 7 janvier 1895, 5 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Mon collègue d'Autriche-Hongrie est venu m'entretenir du rappel de M. Ressman et de la campagne entamée par la presse italienne contre la France et son représentant. Il croit aussi qu'on ne doit y voir qu'une manœuvre destinée à susciter des difficultés entre les deux pays pour procurer à M. Crispi le bénéfice d'une diversion [3]. Le baron de Bruck a pour mandat de ne pas laisser ignorer qu'une semblable tentative, dangereuse pour la paix générale, serait ugée sévèrement à Vienne, d'où l'on s'est toujours appliqué à démontrer l'intérêt qu'il y a pour l'Italie comme pour l'Autriche à maintenir de bonnes relations avec la France. Il se propose de voir M. Crispi

(1) Le 29 décembre le capitaine français Romani était condamné pour espionnage à quatorze mois de prison.

(2) Le 27 décembre, M. Darcours, directeur de la *Correspondance de Rome*, avait été expulsé en raison de dépêches envoyées au *Matin* ou pour des articles financiers. A la fin de décembre également un employé des Wagons-lits avait été expulsé.

(3) Le 6 janvier, dans le télégramme cité plus haut (n° 326, note 2), M. Billot écrivait déjà : « On pense que M. Crispi cherche à provoquer avec la France des complications diplomatiques pour détourner les esprits de la crise personnelle où il est engagé ».

aujourd'hui ou demain afin de se renseigner sur les vues du Ministre italien et de lui rappeler, s'il y a lieu, les dispositions du Gouvernement austro-hongrois.

328.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 5. *Rome, 8 janvier 1895, 11 h. 50, matin.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

J'ai reçu votre télégramme d'hier et ne manquerai pas de me conformer à vos recommandations (1).

L'agence italienne, qui prend directement ses inspirations au ministère de l'Intérieur, a publié hier soir la note suivante :

« Le ton absolument hors de mesure et exceptionnellement aigre que la presse française a employé durant ces derniers jours dans ses jugements sur nos hommes et nos choses a provoqué une légitime réaction dans la presse italienne, qui, dans sa presque totalité, tolère mal cette ingérence étrangère qui offense le sens de notre patrie. Mais de là à rechercher, comme quelques-uns le font, la pensée du Gouvernement dans un article de journal plutôt que dans un autre, il y a loin. Et il est absolument étrange que sur ces bases fragiles, qui ne tiennent à rien en dehors de la presse, on édifie le bruit d'une mauvaise humeur ouverte ou latente entre notre Gouvernement et l'Ambassadeur de la République française à Rome. Au surplus, nous pouvons ajouter que les relations personnelles de M. Crispi et de M. Billot se maintiennent, comme elles l'ont toujours été, très cordiales.

Ce communiqué indique-t-il un revirement ou un temps d'arrêt dans la campagne entreprise ? Le fait est que les journaux officieux ont, depuis hier, suspendu leurs attaques*. J'ajoute que le rappel de M. Ressman est défavorablement apprécié par quelques-uns d'entre eux.

(1) Télégramme du 7 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 326.

* Annotation du Ministre : *N'est-ce pas l'effet du langage que M. de Bruck devait tenir à M. Crispi?*

329.

M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles,
à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2. *Bruxelles, 8 janvier 1895, 5 h. 50, soir.*
(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Le comte de Mérode sort de chez moi. Il vient de m'annoncer que l'acte de cession du Congo à la Belgique était sur le point d'être signé. Il le sera ce soir ou demain. Ce qui aurait décidé le cabinet belge à brusquer le dénouement, c'est, d'une part, la détresse financière de l'État indépendant du Congo, qui en est réduit aux expédients après les dépenses écrasantes occasionnées par les dernières campagnes contre les Arabes; d'autre part, la nécessité de ne pas exposer le bon vouloir de la majorité à s'altérer sous l'influence des attaques violentes de l'opposition et des insinuations perfides des socialistes. Le comte de Mérode m'a parlé à ce propos des conférences faites par Despuisseaux (*sic*) à Paris et de la conversation récente publiée par *l'Éclair* (1). Il devenait, selon lui, urgent d'en finir et on se trouvera, demain sans doute au plus tard, devant le fait accompli. Le Ministre ne pense pas que nous puissions rien objecter contre la légitimité de cette façon d'agir. J'ai repris *en mon nom personnel* les considérations que j'avais précédemment indiquées et qui se rapportent aux pourparlers de 1890 (2).

Il semble au comte de Mérode que l'on pourra facilement se mettre d'accord sur la question de «l'aliénation éventuelle à titre gratuit» que vous aviez entendu interdire, mais que ceci devrait faire l'objet de pourparlers ultérieurs, le principe même de la cession actuelle restant à ses yeux inattaquable. Vous imaginez les raisons très fortes sur lesquelles je me suis appuyé pour ne pas m'associer à cette manière de voir. Mais, ignorant vos entretiens, je n'ai pu donner à mes objections qu'un caractère purement individuel. Toutefois, ce que j'ai dit me mettra fort à l'aise pour continuer la discussion au moment où vous le jugerez utile.

(1) Alfred Defuisseaux, député socialiste de Mons, était à Paris, au début de janvier, pour s'y documenter sur le Congo. Un rédacteur de *l'Eclair* l'interviewa et il lui déclara qu'il «voulait l'effondrement de la monarchie en entraînant le roi Léopold dans une irréparable faillite» (*Eclair* du 6 janvier). D'autre part, M. Bourée, dans une dépêche du 11 janvier, écrivait : «Le comte de Mérode, dans son irritation contre les socialistes belges, me disait qu'il croit, dans tout ceci, à leur entente avec les nôtres et il pense que Defuisseaux a été nouer avec ces derniers une action commune à laquelle le Congo servira de prétexte et qui a en vue la révolution en Belgique.»

(2) Sur ces propositions voir 1re série, t. VIII.

330.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles.

T. n° 3. *Paris, 9 janvier 1895, 1 h., matin.*

Reçu votre télégramme n° 2 [1].

Je vous serais obligé de voir demain dans la matinée le comte de Mérode et de lui faire savoir combien nous sommes étonnés de voir la hâte avec laquelle on s'engage à Bruxelles dans une affaire aussi importante sans tenir compte des actes et des engagements réciproques sur lesquels s'appuie le droit de préférence de la France. Au cours des entretiens que j'ai eus avec le baron Goffinet [1], cette question *n'a jamais été abordée*. L'affaire en est donc restée exactement au point où elle se trouvait en 1890 après vos entretiens avec le baron Lambermont et récemment encore après l'échange de lettres qui a eu lieu entre vous et Beernaert [2].

Sur le fond, nos sentiments n'ont pas varié, et je crois pouvoir vous dire à titre confidentiel que je serai disposé à reprendre la pensée qui a dominé les instructions à vous adressées par M. Ribot en juillet 1890 [3], mais à la condition que l'on nous accordât, en échange d'un assentiment dont l'importance cependant devrait être appréciée par le Gouvernement belge, des garanties analogues à celles qui étaient réclamées par mon prédécesseur. Si, réellement, le Gouvernement du Roi est disposé, comme vous l'a dit le comte de Mérode, à se mettre d'accord avec nous, notamment sur « la question de l'aliénation éventuelle à titre gratuit », il est évident que son intérêt est de réaliser l'accord dont il s'agit avant que la discussion ne s'engage au Parlement belge.

Je vous autorise, en tout cas, s'il y a véritablement urgence et si vous le croyez utile, à remettre au comte de Mérode un court aide-mémoire par lequel vous lui rappellerez que la question du droit de préférence de la France n'a nullement été abordée dans les pourparlers qui ont eu lieu entre les représentants de l'État du Congo et le Gouvernement français au sujet de la convention du 12 mai et que, d'autre part, dans la pensée du Gouvernement français, la question en est restée exactement au point où elle a été mise par les actes

(1) Du 8 janvier, reproduit ci-dessus sous le n° 329.

(2) Intendant de la liste civile, délégué à Paris au mois de juillet précédent pour négocier l'arrangement conclu le 14 août relatif aux limites franco-congolaises.

(3) Voir en particulier les dépêches de M. Ribot du 12, du 18 et du 22 juillet 1890, publiées sous les n°s 111, 119 et 129 au t. VIII de la 1re série.

synallagmatiques échangés en 1885 et 1887, aucune modification n'ayant été apportée à ces actes, ni en 1890 ni à aucune date ultérieure. Avant de remettre cette note, vous pourriez faire sentir au comte de Mérode l'inconvénient que pourrait présenter, au point de vue même de la discussion en Belgique, la publication d'une telle protestation de la part du Gouvernement français, alors qu'un accord avec nous contribuant à l'apaisement des esprits offrirait les plus sérieux avantages.

331.

M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3. *Bruxelles, 9 janvier 1895, 5 h. 30, soir.*

(*Reçu* : 8 h. 35, soir.)

Je viens de m'acquitter près du comte de Mérode de la démarche que vous m'avez prescrite ce matin (1), ce qui m'a fourni l'occasion de lui confirmer officiellement toutes observations que j'avais déjà formulées hier en mon nom personnel. Mais l'acte de cession a été signé ce matin, avant mon arrivée aux Affaires étrangères, par M. Van Eetvelde au nom du Congo et le comte de Mérode au nom de la Belgique.

Cet acte ne sera pas déposé avant mardi sur le bureau de la Chambre. J'ai très vivement insisté pour qu'avant de le soumettre à la discussion du Parlement, l'accord s'établisse avec nous sur les points restés en suspens et dont nous avons fait ressortir l'importance en 1890.

Le comte de Mérode s'est déclaré prêt à rechercher les bases d'une entente, tout en faisant ses réserves quant à l'extension que nous entendions donner au sens de la lettre du général Strauch, laquelle ne visait pas l'aliénation éventuelle « à titre gratuit » (2). Il incline aussi à penser que notre droit de préférence ne s'applique pas aux territoires acquis par le Congo au delà des limites primitives de l'Association africaine. Cette situation étant donnée, je n'ai pas hésité à remettre au Ministre des Affaires étrangères l'aide-mémoire dont vous m'avez suggéré le sens (3).

Le comte de Mérode l'utilisera pour convier ses collègues à délibérer sur la

(1) Voir le télégramme n° 3 du 9 janvier, 1 h. du matin, reproduit ci-dessus sous le n° 330.

(2) Le général Strauch, président de l'Association internationale du Congo, avait, en 1884, échangé une correspondance avec Jules Ferry, au sujet du droit de préférence de la France (V. t. VIII de la 1re série, n° 117, etc.).

(3) Voir ci-dessous le texte de cet aide-mémoire.

question qui nous touche. Mais le temps [nous] presse et je crois qu'il serait urgent de signifier le plut tôt possible et très nettement nos intentions, pour ne pas nous laisser gagner de vitesse devant le Parlement, où le Gouvernement souhaite que la discussion s'engage en dehors des préoccupations que nos réclamations ne manqueraient pas de faire naître. Pour cela, comme pour la signature de l'acte, on a hâte de s'abriter derrière des faits accomplis.

On fait grand état ici du langage radouci du *Temps* [1] : n'eût-il pas mieux valu ajourner une note optimiste propre à tranquilliser ceux que nous aurions, au contraire, intérêt à inquiéter en ce moment? Je sens, d'autre part, que l'on est très enhardi ici par notre conflit avec les Hovas : je sais que l'on compte beaucoup sur cette diversion pour nous rendre plus maniables et moins exigeants.

Annexe.

Aide-mémoire au Gouvernement belge [2].

9 janvier 1895.

La question du droit de préférence de la France au sujet du Congo en est exactement restée au point où l'avait placée l'arrangement synallagmatique de 1885-1887. Depuis lors, pas plus en 1890 que l'année dernière au cours des négociations soulevées par la question de l'Oubangui, n'est intervenu un accord quelconque se rapportant aux arrangements visés ci-dessus. Cette matière n'a même pas été abordée lors des pourparlers suivis entre M. Goffinet et M. Hanotaux et, avant cette époque, on s'en est toujours tenu à des échanges de vues sans conclusion nette ni sanction d'aucune sorte.

Par le fait de l'acte de cession à la Belgique dont il est aujourd'hui question on se trouve donc en présence des mêmes difficultés d'interprétation que soulevait, en 1890, l'arrangement intervenu entre l'État indépendant et le Gouvernement royal [3].

Il serait dès lors bien à désirer qu'un examen approfondi en préparât le règlement avant la mutation de souveraineté éventuellement prévue pour 1900 et qui serait à la veille d'être soumise à l'approbation du Parlement belge.

(1) Dans *le Temps* du 9 janvier (paru à Paris le 8) était insérée une note d'allure officielle, où l'on déclarait que la défense des droits de la France n'était pas inconciliable avec la réalisation du programme du Gouvernement congolais.

(2) Transmis à Paris par dépêche du 9 janvier n° 5.

(3) Par une convention conclue le 1er juillet 1890, la Belgique avançait 25 millions à l'État libre du Congo: en échange la Belgique pouvait s'annexer l'État libre et dans tous les cas en devenait souveraine à la mort du roi Léopold.

332.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles.

T. n° 4. *Paris, 10 janvier 1895, 11 h. 45, matin.*

J'ai fait prier le baron d'Anethan de vouloir bien venir sans faute hier à mon audience diplomatique. Je lui ai exposé les vues du Gouvernement français dans la question, qui se pose d'une façon si brusque, de la reprise éventuelle du Congo par la Belgique. Je lui ai rappelé que la question n'avait nullement été réglée au cours des entretiens qui ont eu lieu, tant à Paris qu'à Bruxelles en 1890 (1) et que, si elle avait été abordée incidemment d'un mot par M. Devolder au mois d'août dernier (2), j'avais saisi cette occasion de déclarer que la question n'était pas réglée et que c'était là un ordre d'idées sur lequel il y aurait lieu de revenir ultérieurement. J'ai prié le baron d'Anethan de faire part de ces observations à son Gouvernement et je lui ai dit que je vous avais donné pour instructions de mettre dès hier entre les mains du comte de Mérode un aide-mémoire (3) destiné à bien établir la situation au point de vue diplomatique. J'ai ajouté que j'étais prêt à entrer en pourparlers immédiats pour un règlement amiable de la difficulté, mais que, si je ne me trouvais pas, en ce point, en présence de dispositions analogues, je verrais à rendre publiques les réserves de la France, tant en ce qui concerne la situation de l'État indépendant qu'en ce qui touche aux autres questions de droit international soulevées par le projet de loi. En raison de la hâte avec laquelle on paraît vouloir à Bruxelles précipiter la décision du Parlement, je vous serais obligé de vouloir bien, dès que vous aurez reçu le présent télégramme, remettre entre les mains du comte de Mérode une nouvelle note visant particulièrement la question de droit et qui pourrait être rédigée ainsi qu'il suit: « D'ordre de mon Gouvernement, le Gouvernement français, ayant eu connaissance du projet de loi déposé à la Chambre des représentants et qui a pour objet la reprise éventuelle de l'État indépendant du Congo par la Belgique, croit devoir formuler à ce sujet toutes les protestations et réserves résultant de la situation de droit qui lui est acquise, tant par les actes synallagmatiques intervenus entre elle et l'Association internationale du Congo ou

(1) Voir 1re série, t. VIII.
(2) Au moment de la négociation pour l'arrangement du 14 août.
(3) Ci-dessus reproduit sous le n° 331.

l'État indépendant les 22-24 avril 1884 (1) et 22-29 avril 1887 (2), que par tous autres engagements et actes internationaux pouvant être mis en cause par la Convention entre la Belgique et l'État du Congo incluse dans le projet de loi dont il s'agit. »

Vous pouvez également laisser entendre au comte de Mérode que mon intention est de publier cette note immédiatement et que j'aurai probablement à répondre sans retard à une interpellation qui doit m'être adressée à ce sujet (3).

333.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 7. *Londres, 10 janvier 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 janvier ; Dir. pol., 13 janvier.)

Je n'ai pu m'empêcher de constater, dans mon entretien d'hier avec Lord Kimberley (4), une sorte d'intention de fuir toute conversation approfondie sur les sujets : qui pourraient donner lieu à une discussion sérieuse entre nos deux Gouvernements. Il y a là comme un dessein délibéré du Gouvernement anglais dont les mobiles ne vous sont pas inconnus et qui vise à faire peser sur nous, par une espèce d'obstruction, le poids de toutes les affaires à la solution amiable desquelles nous devons attacher du prix. Sans doute, dans l'adoption de cette tactique d'une bienveillance douteuse et d'une habileté peut-être discutable, il faut faire la part des difficultés d'ordre intérieur contre lesquelles le ministère présidé par Lord Rosebery se voit obligé de lutter. Divisé en lui-même, impuissant à maintenir dans une ligne de conduite uniforme les éléments divers dont se compose le parti sur lequel il s'appuie, affaibli devant l'opinion et peu sûr de garder dans le Parlement sa majorité précaire, cherchant à tâtons, en quelque sorte, un programme de nature à ramener la popularité qui lui échappe, en un mot condamné d'avance à une retraite qui semble n'être plus qu'une question de mois, peut-être de semaines,

(1) Sur l'importance de l'accord conclu avec l'Association internationale le 22-24 avril 1884, voir une lettre de Jules Ferry reproduite au t. V, n° 252 de la présente série.

(2) Le 29 avril 1887 avait été signé à Bruxelles un protocole délimitant les frontières entre les possessions françaises et l'État indépendant du Congo dans la région de l'Oubangui.

(3) Ce télégramme a été reproduit par le *Temps* du 8 mars 1895.

(4) Cet entretien avait porté sur les événements de Chine et la question du Siam (Dép. n° 6 du 10 janvier, non reproduite).

le Cabinet ne se trouve guère en situation d'aborder franchement une politique extérieure digne de ce nom et de tracer devant le pays, avec la résolution désirable, un plan de relations avec les nations étrangères comportant pour l'Angleterre un ensemble d'avantages et de garanties d'avenir, mais, comme il est inévitable, certains sacrifices consentis.

Repassant avec moi, dans une revue très sommaire, quelques-unes des questions dont nous avons à nous préoccuper, Lord Kimberley m'a dit que la question de délimitation de Sierra Leone (1), la seule qui fût actuellement en état de négociation entre nos deux Gouvernements, semblait arrêtée par des difficultés qui, à son regret, se prolongeaient. « Je ne veux pas vous troubler de cette affaire, a ajouté le Secrétaire d'État; elle se traite à Paris, et il vaut mieux qu'elle reste entre les mains qui en sont chargées. Il s'agit de conventions de protectorat que nous avons signées il y a nombre d'années et que vous ne voulez pas reconnaître. »*

Je n'avais pas encore reçu votre dépêche n° 12 (2), émanant du service des Protectorats en date du 8 janvier et qui ne m'est parvenue que ce matin. Elle me permettra de reprendre en connaissance de cause cette affaire, ainsi que vous m'y invitez.

Lord Kimberley, parlant ensuite d'une manière générale de la concurrence qui s'est créée depuis quelques années entre différentes nations européennes pour la possession de territoires en Afrique : « Je me demande souvent, me dit-il, si ces territoires valent véritablement l'émulation que nous mettons à les acquérir et si, dans quelque temps, quand les esprits seront plus calmés, les résultats nous paraîtront valoir toute la peine que nous nous sommes donnée. En dehors de votre Algérie, qui est une magnifique possession, de la Tunisie, qui vaut mieux encore, du Maroc, ou du moins de certains districts du Maroc, dont je ne parlerai pas, parce que nous sommes tous convenus de laisser de ce côté les choses telles qu'elles sont, je ne vois guère en Afrique que le Cap et ses dépendances qui soient dignes de convoitise. Il est vrai qu'entre le Cap et le Zambèze il y a un splendide domaine, auquel les mines de diamants qu'on y a découvertes donnent une merveilleuse valeur. Mais ailleurs, ce sont des sables improductifs ou des régions inhabitables pour les Européens, peuplées seulement de tribus clairsemées qui sont incapables de travail. »

Comme je mentionnais l'Ouganda, que je croyais un pays plus fertile et

(1) La négociation en cours avait pour objet de fixer la frontière franco-anglaise au nord et à l'est de Sierra Leone (voir ci-dessus n° 305).

* Annotation du Ministre : *Ne s'agit-il pas, dans la pensée de Lord Kimberley, du traité de la Compagnie du Niger avec le Borgou, etc ?*

Voir ci-dessus (n° 325) la lettre de Lord Dufferin du 1er janvier relative à cette affaire.

(2) Cette dépêche, non reproduite, avait trait à de menus incidents de frontière à Sierra Leone.

mieux peuplé, et que je parlais des efforts que l'Angleterre y déploie en ce moment même et de la guerre qu'elle poursuit contre le chef de l'Ounyoro : « C'est vrai, reprit Lord Kimberley, l'Ouganda vaut un peu mieux que le reste, mais le Roi d'Ounyoro est un voisin intraitable avec lequel nous ne pourrons pas avoir la paix. Et puis, il est limitrophe des Derviches ; il pourrait bien avoir avec eux des rapports inquiétants... N'est-ce pas étrange, ce noyau du Mahdi auquel personne ne se soucie de mordre, mais autour duquel tout le monde prend aujourd'hui position ? nous et les Italiens, sans parler des Allemands, et vous qui y arrivez à votre tour ; car vous allez à ce contact. Que donnera l'avenir de ce côté? C'est un problème. »

Lord Kimberley ne poussa pas plus loin sa spéculation ; mais elle l'entraînait pour ainsi dire naturellement vers un ordre d'idées dont vous avez bien voulu m'entretenir. Les perspectives si intéressantes que signale votre dépêche d'hier n° 13 [1] (Sous-Direction du Midi) et que vous aviez bien voulu m'indiquer déjà de vive voix pendant ma récente excursion à Paris, ne sont pas, à ce qu'il semble, étrangères à l'esprit du Secrétaire d'État anglais. En tout cas, il est hors de doute qu'il considère les positions du Haut-Nil comme étant de toute première importance dans le débat qui est, dès à présent, ouvert entre les différentes Puissances colonisatrices engagées en Afrique.

334.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 7. *Rome, 10 janvier 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 janvier ; Dir. pol., 13 janvier.)

Dans la journée du 6 janvier, je vous faisais part télégraphiquement [2] d'un bruit qui commençait à se répandre à Rome et d'après lequel le rappel de l'Ambassadeur d'Italie à Paris venait d'être arrêté en Conseil. En ce qui concerne le fait même du rappel, la nouvelle était fondée et, vous en avez eu

[1] A propos de la dépêche de Londres du 3 décembre 1894 (ci-dessus reproduite sous le n° 303) et des vues exprimées par M. d'Estournelles sur l'évacuation de l'Égypte, M. Hanotaux avait demandé à M. de Courcel, par dépêche n° 13 du 9 janvier, « de continuer à suivre simultanément les deux questions du Haut-Nil et de l'Égypte », de rechercher l'influence qu'elles pouvaient, à certains moments, exercer l'une sur l'autre, et, si possible, « de dégager, notamment en se plaçant au point de vue de l'opinion publique anglaise, les considérations, les prévisions ou les indications qui lui paraîtraient pouvoir servir à les résoudre l'une par l'autre, ou tout au moins, devoir faciliter la solution de celle d'entre elles qui intéresse le plus directement notre politique générale ».

[2] Télégramme qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire.

quelques heures plus tard la confirmation par l'intéressé lui-même[1]; mais j'avais commis une erreur en disant que la décision avait été prise en Conseil des Ministres. Les circonstances dans lesquelles cette résolution grave est intervenue méritent d'être notées; elles sont de telle nature et paraîtront peut-être d'une telle invraisemblance que j'hésiterais à les rapporter si je n'en tenais l'exposé d'un intermédiaire en situation d'être très bien renseigné et dont la bonne foi n'est pas suspecte en l'occasion.

Le rappel de M. Ressman a été résolu dans la matinée du 6 janvier, par M. Crispi, qui a invité directement le Ministre des Affaires étrangères à transmettre à l'Ambassadeur par le télégraphe l'ordre de remettre le service au premier secrétaire et de venir immédiatement à Rome. Que M. le baron Blanc n'ait opposé aucune résistance à une décision dont l'initiative aurait dû régulièrement lui être réservée, le fait ne surprendra personne : ne sait-on pas que le Ministre a coutume de toujours plier devant le Président du Conseil et que d'ailleurs, dans le cas actuel, il n'avait aucune objection personnelle contre une mesure qu'il avait cherché lui-même à réaliser trois mois plus tôt. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que ladite mesure, malgré les conséquences politiques qu'elle pouvait entraîner au dehors et même à l'intérieur, a été prise et exécutée d'urgence, sans que les autres Ministres eussent été appelés à en délibérer, sans même que le Roi en eût été prévenu. Un petit incident permet de juger du mystère dont l'opération a été enveloppée : le jour même vers trois heures du soir, M. Adamoli, Sous-Secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères, n'en était pas encore informé et il autorisait le directeur d'un journal officieux a en démentir la nouvelle qui circulait déjà à Rome; à ce moment, M. Ressman avait entre les mains la dépêche de la Consulta qui lui notifiait sa disgrâce.

On peut juger par là des procédés de M. Crispi, de son état d'esprit, des responsabilités qu'il ne craint pas d'endosser, de l'espèce de dictature qu'il s'arroge. Mais n'aurait-il pas, cette fois, dépassé la mesure et tendu la corde jusqu'à la faire rompre? Les informations qui me parviennent de divers côtés permettent de le croire.

On m'assure que la question a été soulevée hier dans le Conseil et qu'elle a donné lieu à une discussion des plus aigres. M. Crispi s'y serait heurté à des représentations et à des résistances que ses explications et les éclats même de sa colère n'auraient pas réussi à réduire. Plusieurs de ses collègues auraient déclaré nettement qu'ils ne pouvaient accepter la situation qui leur était faite et qu'ils avaient l'intention de se démettre. Tout ce qu'on aurait obtenu d'eux, c'est qu'ils ajourneraient leur résolution jusqu'au retour de M. Crispi, qui part aujourd'hui pour Naples afin d'assister au mariage de sa fille. Mais la

(1) Voir ci-desus n° 326.

crise serait considérée comme ouverte dès à présent. Le rappel de M. Ressman viendrait ainsi précipiter le règlement des complications suscitées par la divulgation des papiers Giolitti [1] et par la prorogation des Chambres.

D'autre part, on assure que le Roi ne dissimule pas l'irritation que lui cause le sans-gêne avec lequel le Président du Conseil vient d'agir une fois de plus, sans tenir compte des considérations de politique et de convenance qui s'imposaient dans la circonstance. Ce n'est pas sans inquiétude qu'on envisagerait au Quirinal les conséquences fâcheuses de la décision prise sur les rapports entre l'Italie et la France. Personne n'ignore d'ailleurs que le roi Humbert couvrait M. Ressman d'une protection particulière et qu'au mois de septembre dernier, il avait déjà interposé son autorité personnelle en faveur du diplomate. Ajoutons enfin qu'il y a cinq jours encore, dans un entretien avec le comte Primoli, qui revenait de France, la Reine se félicitait hautement des services rendus par l'Ambassadeur, faisant entendre qu'il serait maintenu à Paris, quoi qu'on fît, pour y continuer son œuvre de conciliation et de paix. De ces indications on peut conclure que M. Crispi, par sa dernière imprudence, a compromis ce qui lui restait de crédit à la Cour. Vienne l'occasion, et les effets du mécontentement royal ne manqueront sans doute pas de se produire. Ce n'est peut-être qu'une affaire de jours.

Resterait à exposer les motifs qui ont déterminé le Président du Conseil à brusquer les choses en rappelant d'autorité l'Ambassadeur. Sur ce point la lumière n'est pas faite encore. Vous connaissez déjà la version officielle par le communiqué de l'agence Stefani dont j'ai transmis la substance dans un télégramme (n° 2) du 7 janvier [2] et dont voici la traduction complète :

« Le commandeur Ressman, Ambassadeur à Paris, vient d'être rappelé, et c'est M. le Conseiller Gallina qui dirige provisoirement l'ambassade à titre de Chargé d'affaires.

« Ce rappel, comme ceux du comte Tornielli, Ambassadeur à Londres, et du baron Marochetti, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, se rapporte à un mouvement diplomatique arrêté depuis huit mois et qui va s'effectuer.

« L'ambassade d'Italie à Londres est également dirigée par un Chargé d'affaires, le chevalier Silvestrelli. »

Personne ne s'arrête à l'idée que la décision relative à M. Ressman ait été prise uniquement en vue de faciliter un mouvement diplomatique d'ensemble.

[1] Il s'agissait de papiers relatifs à la Banque romaine, communiqués par M. Giolitti à la Chambre des députés et publiés par les soins de la Chambre.

[2] Dans ce télégramme, M. Billot faisait suivre la note Stefani d'une analyse d'un article de la *Tribuna* où l'on exposait les deux versions qui couraient sur les causes du rappel de M. Ressman : ou simple question personnelle ou incident très grave de politique internationale.

On ne voit dans l'explication officielle qu'une manière de sauvegarder les apparences et de se prémunir contre les hostilités de la France.

D'autres conjectures ont été mises en circulation. Une des dernières est que, lors des perquisitions opérées au domicile de M. Darcours, récemment expulsé (1), la police aurait découvert des notes de ma main, établissant le concours prêté par l'ambassade à la polémique du journaliste français contre le ministère italien. Le fait est inexact, l'ambassade n'ayant jamais adressé audit publiciste ni lettres ni notes. C'est une version qui tombera d'elle-même, divers journaux officieux s'étant attachés, dès la première heure, à en relever l'invraisemblance et à protester contre des accusations gratuites et inconvenantes contre le représentant d'une nation amie.

L'hypothèse la plus accréditée est que M. Crispi, exaspéré par les articles du *Temps* (2), aurait chargé M. Ressman d'en faire l'objet de représentations officielles ou officieuses et qu'en présence de l'insuccès des démarches tentées à cet effet, la colère et un calcul machiavélique l'auraient poussé à précipiter une mesure qui devait avoir pour double résultat de frapper l'agent dont l'influence n'avait pas su s'exercer efficacement et de provoquer le Gouvernement de la République à quelque mesure de rétorsion. Le Ministre italien se flattait de se ménager ainsi la diversion diplomatique dont j'ai parlé à diverses reprises et qui constitue, à ses yeux, un moyen de faciliter le règlement de la crise personnelle où il est engagé.

[M. Billot termine la dépêche en donnant quelques extraits de la presse italienne qui commentent le rappel de M. Ressman et traduisent la réprobation soulevée dans la péninsule par la décision brutale de M. Crispi.]

335.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 5. *Berlin, 11 janvier 1895, 11 h. 55, matin.*

(*Reçu :* 3 heures, soir.)

Je dînais hier chez le baron Marschall. Au fumoir nous avons échangé quelques mots intimes ; voici à peu près le texte de notre dialogue.

Moi : Quel intérêt avez-vous donc à revenir sur l'affaire Dreyfus? (3)

(1) Le 27 décembre (Voir ci-dessus le n° 326).

(2) Voir ci-dessus le n° 326.

(3) M. de Schoen avait précédemment protesté auprès de M. Hanotaux « contre des accusations de complicité avec Dreyfus dirigées dans la presse contre l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris » (Télégr. de Berlin, n° 4, du 10 janvier, non reproduit).

Lui : Nous avons simplement invité le comte Münster (et non spécialement M. de Schœn) à ne pas laisser passer sans protester de nouvelles attaques contre l'ambassade d'Allemagne. La deuxième note de l'agence Havas (1) est un bon procédé de la part de votre Gouvernement, mais vos journaux la relèguent en petits caractères dans un coin de leurs feuilles.

Moi : Que pouvons-nous y faire? Vraiment vos attachés militaires sont bien chatouilleux. Parce qu'il n'est pas compromis dans l'affaire Dreyfus, M. de Schwartzkoppen voudrait un certificat de vertu pour lui-même. Mais ses prédécesseurs n'ont pas toujours été aussi purs.

Lui : Il n'y a que M. de Huene (2) qui se soit mis en défaut.

Moi : C'est assez pour soulever un gros scandale rétrospectif si le fait s'ébruitait. Le mieux serait de laisser se refroidir ces questions brûlantes.

Lui : Il eût peut-être été bon que le huis-clos fût suspendu dans le procès Dreyfus lorsque l'ambassade allemande a été mise hors de cause. Je vous avoue qu'en ma qualité d'ancien magistrat, je n'ai qu'une confiance relative dans l'impartialité des conseils de guerre comme du jury, surtout quand les débats ne sont pas publics.

Craignant être entraîné par cette dernière observation à me prononcer sur le principe de la juridiction exceptionnelle que prévoit notre projet de loi sur l'espionnage, je changeai de conversation. Le baron Marschall dont le ton n'avait pas cessé d'être très amical, m'annonça dans la soirée avec une visible satisfaction que le ministère Dupuy avait eu le même jour cent voix de majorité (3). Les journaux sont très calmes aujourd'hui, sans doute sur la nouvelle que le comte Münster dînait hier à l'Élysée. Les cris d'alarme de la *Patrie* sont malheureusement aussi inopportuns que ses précédentes excitations.

(1) Dans une première note, du 30 novembre, le Ministre des Affaires étrangères avait déclaré que «les allégations des journaux au sujet des ambassades et légations étrangères à Paris étaient dénuées de tout fondement». Sur le texte des démentis demandés par l'Allemagne, voir *Die Grosse Politik*, IX, nos 2329 et suiv. Voir en particulier, p. 2342, le texte de la note Havas publiée le 9 janvier.

(2) Ancien attaché militaire d'Allemagne à Paris.

(3) Lors du débat concernant l'élection du député Gérault-Richard, le Ministère avait obtenu 309 voix contre 218 pour la motion Millerand.

336.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Billot, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 15. *Paris, 11 janvier 1895.*

Dans mon télégramme n° [2] [1] j'ai eu l'honneur de vous faire part de l'entretien que j'ai eu avec M. Ressman au cours de l'audience que celui-ci m'avait demandée pour prendre congé au moment de quitter Paris. Immédiatement après, l'Ambassadeur m'a adressé la lettre que vous trouverez ci-jointe en copie [2]. Il résulte de ce document, ainsi que des autres renseignements qui sont parvenus, soit à mon Département, soit à votre ambassade, que les causes qui ont déterminé le rappel si brusque de l'Ambassadeur ne sont pas encore clairement élucidées et aucune allusion n'a été faite jusqu'ici à la date à laquelle M. Ressman remettrait ses lettres de rappel à M. le Président de la République.

Cependant le Chargé d'affaires d'Italie, que j'ai vu hier, au cours de ma réception diplomatique, m'a indiqué l'intention de son Gouvernement de désigner prochainement un successeur à M. Ressman. Le comte Gallina a ajouté que le rappel de l'Ambassadeur du Roi « n'avait été déterminé par aucun motif grave ».

Le même jour, le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie a manifesté devant moi le sentiment de surprise qu'avait causé à Vienne le brusque rappel de l'Ambassadeur d'Italie en France. J'ai dit au comte Lützow que nous avions été sensibles à la démarche que votre collègue d'Autriche-Hongrie avait faite auprès de vous à cette occasion [3].

J'ai été ainsi amené à rappeler que déjà, dans des circonstances analogues, nos deux Gouvernements s'étaient rencontrés pour apprécier de la même façon l'intérêt qu'il y avait à empêcher que rien ne vînt troubler la tranquillité, qui est, pour l'Europe, le premier de ses besoins. Nous ne pouvons qu'être heureux de constater que le Cabinet de Vienne y attachait toujours, pour sa part, autant de prix. Il m'a été permis d'ailleurs de m'assurer que l'impression du comte Lützow était partagée par les représentants des principales Puissances. Notre Ambassadeur à Londres m'a fait connaître, de son côté,

(1) Du 7 janvier, reproduit ci-dessus sous le n° 326.

(2) La pièce ne figure pas au dossier.

(3) Voir ci-dessus (n° 327) le télégramme n° 4 de M. Billot du 7 janvier.

que Lord Kimberley l'avait spontanément entretenu, hier, du soudain rappel de M. Ressman. Le Secrétaire d'État a donné à entendre qu'il savait depuis quelque temps que la position de ce diplomate était menacée, comme celle de son collègue à Londres. Il avait été toutefois surpris de la promptitude de la décision prise à l'égard du représentant du Roi à Paris. Lord Kimberley n'a d'ailleurs fait aucune allusion aux commentaires des journaux, ni à l'existence d'une tension ou de motifs quelconques de tension entre l'Italie et la France dans le moment actuel.

Cet ensemble d'indications vous laissera, comme à moi-même, le sentiment que vous n'avez qu'à vous maintenir dans l'attitude qui vous a été tracée par mon télégramme confidentiel n°[2] [1], dont les polémiques de presse signalées par vos dernières communications ne sauraient, en aucun cas, vous amener à vous départir.

337.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 7. *Rome, 12 janvier 1895, 10 h. 50, matin.*

(*Reçu :* midi 45.)

C'est bien à l'intervention de l'Ambassadeur d'Autriche que doit être attribué le brusque arrêt de la campagne entamée par la presse italienne contre la France et son représentant à Rome [2]. Le baron de Bruck a été voir M. Crispi dans la journée du 8 janvier et lui a fait, à ce sujet, de sérieuses et amicales représentations, dont il a rendu compte à Vienne. Dès le soir du même jour, les journaux officieux cessaient leurs attaques contre nous, et ils ne les ont pas recommencées depuis lors [3].

(1) Ci-dessus visé.

(2) Voir ci-dessus, n° 327.

(3) Par télégramme n° 8, du 13 janvier, M. Billot ajoutait que le bruit courait à Rome que l'Ambassadeur d'Allemagne avait fait la même démarche que son collègue autrichien «pour empêcher M. Crispi de continuer les provocations contre la France».

338.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles.

D. n° 5. *Paris, 12 janvier 1895.*

Ainsi que je vous l'ai fait connaître par le télégraphe (1), le baron Eugène Beyens est venu hier matin m'annoncer, au nom du baron d'Anethan, retenu chez lui par une indisposition, que le Gouvernement belge était prêt à entrer immédiatement en pourparlers avec nous au sujet des conditions dans lesquelles la reprise par la Belgique des territoires de l'État indépendant du Congo pourrait s'effectuer sans provoquer de difficultés de notre part, en vertu de notre droit de préférence.

J'ai demandé au baron Eugène Beyens si je devais interpréter sa démarche dans ce sens que la présentation du projet de loi relatif à la réunion de l'État indépendant à la Belgique serait retardée jusqu'au moment où nous nous serions mis d'accord. Il m'a répondu qu'il croyait pouvoir interpréter ainsi ses instructions, mais qu'il se réservait d'en référer à Bruxel'es.

Comme il était convenu, le baron Eugène Beyens est revenu à quatre heures. En réponse à la question que je lui ai posée de nouveau au début de ce second entretien il m'a répété que, dans sa pensée, le Gouvernement belge ne saisirait pas les Chambres avant que l'entente se soit établie.

Il m'a prié ensuite de préciser notre point de vue.

J'ai fait observer tout d'abord que la reprise projetée des territoires de l'État indépendant du Congo par la Belgique soulevait de nombreuses questions sur lesquelles il était impossible de [se] prononcer sans connaître les termes de l'acte intervenu à ce sujet, et que le Gouvernement belge comprendrait certainement que la communication de cet acte était le préliminaire indispensable des pourparlers qu'il se déclare disposé à engager avec nous.

Abordant alors le premier point du débat, j'ai fait un exposé complet de notre droit de préférence, tel qu'il résulte des déclarations échangées en 1884 et en 1885. J'ai indiqué que si, en 1887, nous avions admis l'éventualité de la réunion de l'État indépendant du Congo à la Belgique, nous avions pris soin en même temps de formuler des réserves destinées à sauvegarder nos droits; que, lorsque la question s'était posée de nouveau en 1890, nous avions insisté sur la nécessité pour nous d'obtenir les garanties que parais-

(1) Télégramme du 11 janvier, s. n°, 1 h. 15 soir, non reproduit.

sait rendre indispensable la substitution de la Belgique à l'État indépendant pour l'exécution des engagements contractés vis-à-vis de la France tant par l'Association internationale que par l'État indépendant ; que, si lors du voyage du baron Lambermont à Paris, l'entente avait paru s'établir entre lui et M. Ribot, l'attitude prise postérieurement par M. Beernaert avait tout remis en question ; que, l'éventualité dont il s'agit ne paraissant pas devoir se réaliser à bref délai, nous avions jugé inutile d'insister, mais que notre représentant à Bruxelles avait été chargé de faire connaître au chef du Cabinet belge que nous maintenions notre point de vue. J'ai ajouté que, lors des conférences qui ont eu lieu cet été entre le baron Goffinet, M. Devolder et moi, la question n'avait pas été discutée et que j'avais au contraire pris soin de faire remarquer incidemment qu'elle devait être l'objet d'un règlement ultérieur.

Sous le bénéfice de ces observations, j'ai déclaré au baron Eugène Beyens qu'en considérant, au point de vue pratique, la situation dans laquelle nous mettait un peu brusquement la décision qui paraissait être prise à Bruxelles, j'étais disposé, quant à moi, à m'associer aux paroles de M. Ribot disant que « la France verrait avec satisfaction la Belgique s'installer à ses côtés sur les bords du Congo »[1] ; qu'en conséquence, nous n'avions pas l'intention de faire obstacle en principe au projet de reprise des territoires de l'État indépendant par la Belgique, mais que nous ne saurions, d'autre part, renoncer aux avantages qui résultent pour la France des accords de 1884-1885 et que, s'il pouvait entrer dans nos vues de ne pas nous prévaloir vis-à-vis de la Belgique des termes formels des déclarations de 1884 et des réserves insérées dans celles de 1887, il n'en serait pas de même à l'encontre d'une autre Puissance qui viendrait à être substituée à la Belgique par un mode de cession quelconque, et que c'est sur ce point que nous nous croyons fondés à réclamer des garanties[2].

Le baron E. Beyens ayant exprimé le désir de savoir en quoi consistaient ces garanties, j'ai dit qu'il ne nous paraissait pas suffisant, comme l'avait proposé M. Beernaert, de proclamer l'inaliénabilité des territoires de l'État indépendant qui seraient remis à la Belgique ; qu'indépendamment d'une déclaration par laquelle le Gouvernement belge s'engagerait à ne céder à aucune Puissance, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, soit par voie d'échange, soit par un moyen quelconque, tout ou partie desdits territoires, il devrait

[1] Dans une dépêche, n° 24, du 21 août 1890, M. Ribot écrivait à M. Bourée : « M. Beernaert a exactement traduit notre pensée sur ce point en disant que « si la France voit avec satisfaction la Belgique s'installer à ses côtés sur les rives du Congo, toute modification à la souveraineté de ces territoires autre que celle réglée par la Convention soumise à la Chambre des représentants ne laisserait pas la France indifférente ».

[2] Les accords, conventions et correspondances ici visés figurent dans le *Recueil* de de Clercq, au t. XIV, p. 442 et suiv., et au t. XVII, p. 357 et suiv.

être stipulé expressément que si, par suite de circonstances imprévues, la Belgique était amenée à renoncer un jour à la possession des territoires en question, ou à les aliéner soit pour la totalité, soit pour partie, le droit de préférence de la France s'exercerait dans les conditions prévues par les accords de 1884 et de 1887.

J'ai indiqué également qu'il devrait être entendu que les avantages, de quelque nature qu'ils soient, qui seraient accordés par la Belgique dans la colonie du Congo à une autre Puissance ou aux sujets étrangers, notamment en ce qui concerne les questions de transports, de communications télégraphiques ou autres, d'exploitation par voie de monopole ou de concession, pourraient également être réclamés par la France au bénéfice de ses nationaux. J'ai ajouté, d'ailleurs, que, sur ce point, j'attendais des renseignements plus précis demandés d'urgence par le télégraphe à M. de Brazza (1).

Le baron Beyens m'ayant demandé alors si cette clause recevrait son application au cas où le Gouvernement belge concéderait l'exploitation de certains comptoirs du Congo à des compagnies privées belges ou étrangères, j'ai répondu que cette question était délicate et méritait un examen attentif et qu'il s'agissait de formules à chercher ensemble de bonne foi, si, de part et d'autre, on était d'accord sur le principe d'une entente.

Le baron Beyens m'a affirmé que son Gouvernement voulait avant tout éviter ce qui pourrait donner lieu à un reproche de surprise et de précipitation. Il m'a renouvelé les déclarations faites au début en ce qui concerne l'intention de rechercher, de bonne foi, un accord sur les bases que je lui indiquais. Il m'a promis de faire part de cet entretien à son Gouvernement. J'ai cru devoir vous en donner connaissance pour votre information. Je compte d'ailleurs revoir le baron Beyens aujourd'hui même.

(1) C'est évidemment à ce télégramme du Ministre des Colonies que répondait celui de Libreville, du 14 janvier, par lequel le Commissaire général du Congo déclarait : « accéder aux proposition belges revient : 1° à déterminer intervention finances belges ainsi que concours Angleterre pour assurer achèvement chemin de fer Matadi-Léopoldville et par conséquent, 2° à constituer un danger pour entreprise voie française Loango-Brazzaville, à moins que Gouvernement français ne soit décidé, si besoin était, à agir simultanément lui-même en faveur voie française. Sous bénéfice de cette réserve je ne vois aucun inconvénient à acquiescer propositions belges. Tout pourparler sur arrangement concernant transports fluviaux ou tout autre concours doivent être écartés comme dangereux... »

339.

M. d'Anethan, Ministre de Belgique à Paris,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 13 janvier 1895.*

D'après une communication que M. Bourée a fait parvenir le 11 janvier à M. le comte de Mérode-Westerloo, Ministre des Affaires étrangères, le Gouvernement français, ayant été informé de la signature de l'acte de cession du Congo à la Belgique qui doit être très prochainement soumis à la ratification du Parlement, croit devoir formuler à ce sujet toutes les protestations et réserves résultant de la situation de droit qui lui est acquise, tant par les actes synallagmatiques intervenus entre lui et l'Association internationale africaine ou l'État indépendant, les 23-24 avril 1884 et 22-29 avril 1887, que par tous les engagements et actes internationaux pouvant être mis en cause par la convention dont il s'agit entre la Belgique et l'État du Congo.

Le Gouvernement du Roi ne se rend pas compte des motifs de droit sur lesquels se basent les protestations et réserves du Cabinet de Paris. Mais il a la sincère et complète conviction que l'arrangement en question n'est en désaccord avec aucun des engagements pouvant résulter, soit pour l'État du Congo, soit pour la Belgique, des actes cités et de ceux auxquels il peut avoir été fait allusion.

Les obligations de l'Association internationale africaine envers la France ont passé à l'État du Congo; en passant intégralement à la Belgique elles ne peuvent acquérir qu'une garantie de plus.

Au gouvernement personnel du Roi souverain aura succédé le gouvernement constitutionnel du Roi des Belges.

340.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 4. *Berlin, 13 janvier 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 janvier; Dir. pol., 17 janvier.)

Hier soir, à un raout à l'ambassade d'Angleterre, j'ai glané divers renseignements que je n'ai que le temps de communiquer à Votre Excellence au courant de la plume.

J'ai été accueilli avec un empressement marqué par le Chancelier de l'Empire, qui m'a dit sans préambule : « Je suis très satisfait de la manière dont M. de Münster s'est tiré de l'affaire Dreyfus. » — « Sans que je veuille diminuer à vos yeux le mérite de votre Ambassadeur, ai-je répondu, le comte avait beau jeu du moment qu'il pouvait affirmer que son Attaché militaire était absolument hors de cause. Il n'a pas toujours été aussi heureux avec les prédécesseurs de M. de Schwartzkoppen [1]. » — « Je n'ai jamais été partisan de l'institution des attachés militaires, qu'il est bien difficile de tenir en bride à cause de leur désir de se distinguer par l'importance de leurs informations et par suite des offres plus ou moins tentantes qui leur sont faites. Quand j'étais à Paris je n'avais que 12.000 francs de fonds secrets et, à chaque instant, je recevais des propositions tantôt ridicules, tantôt assez séduisantes. Un ecclésiastique est venu un jour me demander 40.000 francs pour faire soulever la Bretagne au profit de l'Angleterre. Pour 30.000 francs, un Corse était prêt à livrer son pays à l'Italie. Tout cela était de la pure folie. Mais j'ai parfois reçu des offres plus sérieuses. Moyennant 20.000 francs par an, telle personne de la société était disposée à me rapporter ce qui se disait dans les cercles et les salons. Je n'ai pas mordu à l'hameçon. Au contraire un officier sans expérience peut, à l'insu de son Ambassadeur, se laisser par zèle entraîner à des imprudences ».

Je ne voulus pas autoriser le prince de Hohenlohe par mon silence à se flatter que la France eût le monopole de ces honteuses pratiques. Je lui dis que je recevais de temps à autre des ouvertures du même genre et que des demandes anonymes de rendez-vous à des endroits et des heures suspects m'étaient adressées ainsi qu'à mon Attaché militaire. « Mais, par dégoût autant que par réserve, je ne me suis jamais prêté à l'emploi de pareils moyens d'information. Quant à l'affaire Dreyfus, le mieux, selon moi, est pour les Gouvernements de n'en plus parler et de laisser les journaux des deux côtés des Vosges terminer d'eux-mêmes leur polémique, dont le public est fatigué ».

Le Chancelier approuva d'un signe de tête cette appréciation et m'annonça qu'il partait ce matin pour Friedrichsruh. « Le prince de Bismarck a exprimé depuis plusieurs semaines le désir de me voir et je consacrerai volontiers mon dimanche à cette visite ».

[Suivent des extraits de presse.]

En attendant, le baron Marschall n'est pas sans inquiétude sur le point de savoir quelles dispositions le prince de Hohenlohe rapportera de Friedrichsruh à son égard. Il m'a répété pour la seconde fois que, si le prince de Bismarck est, au point de vue des forces physiques, dans un état satisfaisant, il subit un affaissement intellectuel qui inquiète son entourage,

(1) Voir ci-dessus n° 335.

Il serait dès lors impossible de suivre aveuglément ses inspirations.

L'Ambassadeur d'Italie m'a abordé avec bonne humeur en me demandant si je pouvais lui expliquer l'énigme du rappel de son collègue de Paris. Sur ma réponse négative, il m'a dit qu'il n'avait aucune information à ce sujet et qu'il persistait à attribuer l'incident à la mésintelligence de MM. Blanc et Ressman. «Et les attaques diffamatoires de vos journaux officieux contre l'Ambassadeur de France à Rome [1], à qui les attribuez-vous?», répliquai-je sur le même ton. «Ils ont fait naguère grand bruit des prétendues offenses de notre presse contre les Ambassadeurs étrangers [2]. Aujourd'hui ils vont bien plus loin à l'égard de M. Billot, dont tout le monde connaît la correction et la prudence professionnelles». — «Je ne me charge pas de démêler cet imbroglio», me répondit le comte Lanza, «nous traversons une période bien critique».

La traversera-t-il sans encombre? C'est un point encore obscur. Certains journaux annoncent aujourd'hui qu'il sera compris dans le grand mouvement diplomatique en préparation, c'est-à-dire éliminé. Il a, du reste, télégraphié à son Gouvernement pour démentir qu'il eût donné un grand dîner à l'occasion du mariage de Mlle Crispi.

Du langage de mon collègue d'Autriche-Hongrie, j'ai l'impression que son Gouvernement est excédé des manœuvres du Président du Conseil italien. M. de Szögyény exprime, d'ailleurs, ouvertement l'opinion que l'Italie est exposée à des difficultés très sérieuses à Kassala [3].

P. S. – 14 janvier. — Cette lettre était écrite, lorsque M. Maurice Herbette, arrivé hier soir, m'a informé de votre part que l'incident Dreyfus devait être considéré comme clos au regard de l'Allemagne et qu'il n'y avait plus à en parler. Comme la présente dépêche l'indique, c'est précisément le langage que j'ai d'instinct tenu au Chancelier avant-hier. N'ayant pas d'instructions, je n'ai, du reste, à aucun moment, même dans l'entretien dont mon télégramme du 11 janvier, n° 5 [4], vous a rendu compte, pris l'initiative d'une conversation à ce sujet.

(1) Voir ci-dessus n°s 327 et 337.

(2) Allusion aux incidents de l'année précédente (Voir le tome X de la présente série).

(3) Occupé par les Italiens en juillet 1894 (Voir ci-dessus n° 199).

(4) Ci-dessus reproduit sous le n° 335.

341.

LORD DUFFERIN, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, January 14 th. 1895.*

(*Reçu* : Cabinet et Dir. pol., 15 janvier.)

I did not fail to submit to Her Majesty's Government Your Excellency's note of the 26 th June last (1), renewring the reservations already made by the French Government with regard to the arrangement signed at Rome on the 5 th may for the definition of the British and Italian spheres of influence in Somaliland.

Mr Phipps has already communicated to Your Excellency certain explanations in regard to the meaning and object of the confidential declaration wich formed part of that agreement, and I am now authorized by my Government to make the following statement as to its bearing on the agreement between the british and french Governments of february 1888 (2).

That agreement contains the following provisions :

1° «Les protectorats exercés ou à exercer par la France et la Grande-Bretagne seront séparés par une ligne droite partant d'un point de la côte situé en face des puits à Hadon et dirigée sur Abassouem en passant à travers lesdits puits; d'Abassouem, la ligne suivra le chemin des caravanes jusqu'à Bia-Kabouba et, de ce dernier point, elle suivra la route des caravanes de Zeïla à Harrar passant par Gildessa.

«3° Les deux Gouvernements s'interdisent d'exercer aucune action ou intervention, le Gouvernement de la République à l'est de la ligne ci-dessus, le Gouvernement de Sa Majesté britannique à l'ouest de la même ligne.

«4° Les deux Gouvernements s'engagent à ne pas chercher à annexer le Harrar ou à le placer sous leur protectorat. En prenant cet engagement les deux Gouainsi concéder à la Grande-Bretagne une situation privilégiée en admettant de sa part une sorte d'intervention temporaire dans le Harrar jusqu'au moment où elle pourrait elle-même y établir effectivement son protectorat.

(1) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette note qui faisait suite à celle du 28 mai (voir ci-dessus le n° 112) et renouvelait les réserves déjà exprimées dans cette dernière à l'égard de l'arrangement anglo-italien du 5 mai. Il s'agissait ici de la déclaration confidentielle jointe à cet arrangement, par laquelle l'Italie autorisait la Grande-Bretagne à prendre temporairement dans la sphère italienne toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la frontière britannique : l'Italie semblait

(2) Arrangement conclu les 2-9 février 1888 entre M. Waddington et le marquis de Salisbury, relativement aux droits respectifs de la France et de la Grande-Bretagne dans le golfe de Tadjoura et sur la côte Somali. (Martens, *op. cit.* 2e série, t. XX, p. 757).

vernements ne renoncent pas au droit de s'opposer à ce que toute autre Puissance acquière ou s'arroge des droits quelconques sur le Harrar. »

By these stipulations the two Governments are bound not to endeavour to annex the district of Harrar, nor to place it under their respective protectorates. They are also bound to abstain from any action or intervention, the british Government to the west, and the french Governement to the east of a certain specified line. The agreement is not, however, interpreted by Her Majesty's Government as precluding such occasional communications by either Governement with the authorities at Harrar, as may be necessary to secure the maintenance of relations of good neighbourhood and freedom of peaceful intercourse across the frontier; provided always that such communications are limited to that object and do not tend towards the establishment of undue or preponderating influence over the Governement or district of Harrar.

Her Majesty's Government continue to have every intention of observing strickly the provisions of the agreement, both in its letter and spirit. By the declaration signed with Italy on the 5th of May, they have received the consent of the italian Government to their taking any temporary measures wich may be necessary to secure the observance of the stipulations contained in the protocol of the same date and for maintaining order in the british sphere until such time as Italy has established an effective control over the population on her side of the line of delimitation.

The italian Government have also consented to their entering into direct communication with the authorities at Harrar wherever this may be necessary for the objects specified above or for the security of the british frontier. But any action wich Her Majesty's Government may take for these purposes will also, as a matter of course, be carefully limited to such communications or measures as are compatible with the terms of their agreement with France, and will in no way affect the political position of Harrar, with wich Her Majesty's Government have no intention of intervening.

I have the honour to request that Your Excellency will take note of these assurances, wich will equally be communicated to the Government of Italy.

TRADUCTION.

L. *Paris, 14 janvier 1895.*

Je me suis empressé de soumettre au Gouvernement de Sa Majesté la note de Votre Excellence du 26 juin dernier renouvelant les réserves déjà faites par le Gouvernement français relativement à l'arrangement signé à Rome le 5 mai pour la délimitation des sphères d'influence britannique et italienne dans le Somaliland.

M. Phipps a déjà communiqué à Votre Excellence certaines explications sur le

sens et l'objet de la déclaration confidentielle qui faisait partie de l'arrangement en question, et je suis autorisé maintenant par mon Gouvernement à définir comme suit la portée de cette déclaration confidentielle en ce qui concerne l'arrangement de février 1888 entre les Gouvernements britannique et français.

Cet arrangement contient les dispositions que voici :

[*Se reporter au texte original de la lettre*].

Par ces stipulations les deux Gouvernements sont tenus à ne faire aucune tentative pour annexer le district de Harrar et il leur est interdit de le placer sous leur protectorat respectif. Ils sont également tenus de s'abstenir de toute action ou intervention, savoir : le Gouvernement britannique à l'ouest, et le Gouvernement français à l'est d'une certaine ligne spécifiée.

Le Gouvernement de Sa Majesté n'interprète pas toutefois l'arrangement comme excluant, à l'occasion, les communications de l'un ou l'autre de ces Gouvernements avec les autorités de Harrar qui pourraient être nécessaires pour assurer le maintien des relations de bon voisinage et la liberté du trafic pacifique à travers la frontière, à la condition toutefois, que ces communications soient limitées à ce but et ne tendent pas à l'établissement d'une influence indue ou prépondérante sur le Gouvernement ou le district de Harrar.

Le Gouvernement de Sa Majesté persiste dans son intention d'observer strictement et l'esprit et la lettre des dispositions de l'arrangement. Par la déclaration signée avec l'Italie le 5 mai, le Gouvernement italien a consenti à laisser prendre au Gouvernement britannique toutes mesures temporaires nécessaires pour assurer l'observation des stipulations contenues dans le protocole de la même date et maintenir l'ordre dans la sphère britannique jusqu'au moment où l'Italie aura établi son autorité effective sur la population de son côté de la ligne de démarcation.

Le Gouvernement italien a également consenti à laisser le Gouvernement britannique entrer en communication directe avec les autorités de Harrar lorsque cela sera nécessaire dans le but spécifié plus haut ou pour la sécurité de la frontière britannique. Mais toute action exercée par le Gouvernement britannique dans le but susmentionné sera, bien entendu, limitée à des communications ou à des mesures compatibles avec les termes de l'arrangement conclu avec la France et n'affectera en rien la situation politique du Harrar, où le Gouvernement de Sa Majesté n'a nulle intention d'intervenir.*

J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien prendre note de ces assurances, qui seront également communiquées au Gouvernement italien (1).

* Annotation du Ministre : *Il faut répondre que les engagements pris en 1888 n'excluaient pas l'idée de relations avec les autorités locales, mais que la reconnaissance de toute autre situation politique ou protectorat sur le Harrar nous paraît en contradiction avec ledit arrangement et que nous maintenons toutes nos réserves.*

(1) Voir ci-dessous (n° 403) à la date du 12 mars, la réponse de M. Hanotaux à la lettre de lord Dufferin.

342.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. d'Aubigny, Ministre de France à Bucarest.

D. n° 3. *Paris, 15 janvier 1895.*

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez adressée sous la date du 26 du mois dernier [1] a propos d'un discours prononcé au Parlement roumain par le Ministre de l'Instruction publique du royaume et au cours duquel M. Jonesco a rappelé que «le rapprochement de la Roumanie avec la Triple Alliance se serait opéré après le voyage de M. Jean Bratiano à Gastein, en 1883» [2].

Lors de ma dernière réception diplomatique, le Ministre de Roumanie à Paris, m'a, de son côté, entretenu de ces déclarations; il paraissait désirer que l'on n'en tirât pas en France la conclusion que le Gouvernement roumain serait engagé vis-à-vis de la Triple Alliance en cas d'éventualité intéressant la paix de l'Europe. M. Lahovary a tenu à m'affirmer que la politique de la Roumanie demeurait indépendante et neutre, en insistant sur la valeur des moyens de défense que lui assuraient les fortifications récemment construites autour de la capitale et qui lui permettaient de garder sa liberté d'action vis-à-vis de ses voisins.

Le Ministre de Roumanie a fait, d'autre part, allusion à la question des Dardanelles et il m'a demandé si je pouvais lui donner quelques indications au sujet des pourparlers dont elle avait été l'objet d'après les bruits qui ont été mis en circulation dernièrement entre le Gouvernement anglais et le Cabinet de Saint-Pétersbourg. J'ai répondu que je n'avais reçu aucune information à cet égard, mais que nous comprenions l'intérêt que présentait pour la Roumanie tout ce qui se rapportait à cet ordre d'idées.

Il ne m'a pas paru sans utilité de vous faire part de cette conversation, au sujet de laquelle je serais heureux, d'ailleurs, de connaître votre impression personnelle [3].

[1] Dans cette dépêche, n° 90, non reproduite, M. d'Aubigny écrivait que «parmi les Ministres roumains actuellement aux affaires, les uns se déclarent ouvertement en faveur de l'entente avec la Triple alliance, tandis que les autres laissent comprendre, à la vérité avec plus de circonspection de langage, qu'ils sont entièrement libres de tout engagement ferme et ne désirent en contracter qu'à bon escient et s'ils le croient utile au pays à la veille de la rupture de la paix».

[2] M. Jean Bratiano avait, dans la première quinzaine de septembre 1883, rendu visite au prince de Bismarck, à Gastein. Voir le t. V de la 1re série, nos 91 et 99.

[3] M. d'Aubigny répond le 24 janvier, D. n° 4, qu'il a plusieurs fois abordé avec le Ministre des Affaires étrangères, et spéciale-

343.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 11. *Rome, 16 janvier 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 janvier; Dir. pol., 24 janvier.)

Hier avait lieu au Quirinal le dîner que les Souverains offrent chaque année aux chefs des missions diplomatiques. Le Président du Conseil et les autres membres du Cabinet y étaient aussi conviés. C'était une occasion de noter l'attitude respective du roi Humbert et de M. Crispi, peut-être de deviner quelque chose des dispositions royales et de l'issue probable de la crise qui suspend depuis un mois la vie parlementaire de l'Italie. Ajoutons que, le matin même, la presse officieuse de Rome avait recommencé sa campagne d'invectives contre l'ambassade de la République : il n'était pas sans intérêt pour moi de pouvoir, au besoin, manifester mon indifférence dédaigneuse pour cette polémique de commande et d'étudier la figure que le Roi et ses Ministres me réservaient en de telles circonstances.

Avant de passer dans la salle à manger, le Roi est venu me serrer la main, me témoignant comme d'ordinaire la plus gracieuse affabilité. Comme je répondais par un compliment à une de ses observations : « Vous êtes toujours aimable pour nous, me disait-il, et je vous en remercie. » — « Je continue à faire de mon mieux, répliquais-je, quoique mes efforts pour y réussir ne soient pas appréciés par tous ici, comme je le voudrais. »

— « Ne vous en préoccupez pas, continuait le Roi avec bonne humeur. Il y a une catégorie de personnes qui ont pour vous une grande sympathie et une haute estime : leurs sentiments vous dédommagent de ce que *les autres* peuvent penser et dire... A tout à l'heure! »

Et le Roi me quittait sur ces mots qui n'auraient pas de sens, si l'on n'y voyait une allusion directe aux attaques auxquelles l'Ambassadeur de la République est en butte sous l'inspiration de M. Crispi. Après cet incident, j'aurais pu me tenir pour satisfait; mais il devait y avoir plus et mieux.

Durant le repas, la Reine, près de laquelle je me trouvais placé par rang d'ancienneté, amenait la conversation sur mes prédécesseurs MM. Mariani

ment à la suite des déclarations de M. Jonesco, la question de l'engagement de la Roumanie dans la Triplice. « M. Lahovary, un peu embarrassé, répliqua qu'il ne le croyait pas, mais qu'avec un forban politique comme Jean Bratiano, qui n'en agissait qu'à sa guise, sans consulter ses collègues du ministère et sans les instruire de ce qu'il faisait, on n'était absolument sûr de rien ; qu'en tout cas les successeurs aux affaires de Bratiano et lui-même [Lahovary] n'avaient pas connaissance de quelque chose de semblable... »

et Decrais. « Nous les tenions, disait-elle en terminant, pour de vrais amis de l'Italie ; nous sommes heureux de vous voir continuer leurs traditions en ces temps difficiles et de pouvoir compter sur votre droiture et sur vos sympathies pour notre pays. »

Après le dîner, le Roi revenait causer familièrement avec moi, me questionnant longuement sur les causes et sur l'issue présumable de la crise ministérielle qui avait éclaté la veille à Paris [1]. Mes explications concluaient à ce que notre politique étrangère n'en serait pas modifiée ; qu'elle continuerait à s'inspirer, comme par le passé, d'un esprit absolument pacifique et d'un désir sincère d'entente avec l'Italie.

— « Je n'en doute pas s'écriait le Roi. Toutes les fois qu'il s'agit de questions de patriotisme ou de grands intérêts extérieurs, vous marchez comme un seul homme... Ah ! la France est un grand et généreux pays ; c'est pour cela que je l'admire et que je l'aime et que je lui souhaite toutes sortes de prospérités. Mon plus sincère désir, vous le savez, est que nous nous entendions cordialement et nous finirons par y parvenir. Pour cela, il faut voir les choses de haut et ne pas donner aux petits incidents qui peuvent surgir un jour ou l'autre plus d'importance qu'ils n'en comportent. Le rappel de Ressman, par exemple, ce serait une erreur d'y attribuer une signification, une portée qu'il n'a pas. Marochetti et Tornielli ont été rappelés ; Ressman est rappelé à son tour : affaire de mouvement diplomatique, rien de plus... »

— « Vous avouerez pourtant, Sire, que le rappel de M. Ressman a été particulièrement brusque et que, dans ces circonstances, il était fait pour justifier bien des conjectures ! »

— « Que voulez-vous que je vous dise ? » répliquait le Roi après un moment de silence et en fronçant les sourcils, « *Vous savez bien que ce n'est pas par ma faute et que je n'y suis pour rien !...* Quoi qu'il en soit les choses s'arrangeront au gré de nos désirs. Ne vous découragez pas et continuez votre tâche. Nous savons où tendent vos efforts. Vous avez notre confiance et vous jouissez ici des sympathies générales. Nous souhaitons que vous restiez à Rome le plus longtemps possible pour y travailler, comme vous le faites, en vue du rapprochement et de l'entente des deux pays. »

On ne pouvait, d'une façon plus délicate, faire justice des officieux du Cabinet et offrir la seule réparation que l'Ambassadeur de la République dût espérer du Quirinal. Mais aussi, quel trait de lumière sur les procédés de M. Crispi et sur les dispositions royales ! C'était l'aveu explicite que le rappel de M. Ressman et la campagne de presse qui a suivi ont été décidés à l'insu et contre le gré du Souverain*. Son ton amer laissait percer une fatigue et une

[1] Provoquée par la démission de M. Casimir-Périer.

* Annotation du Ministre : *Et aussi une nouvelle preuve, et décisive, de l'ascendant du Premier Ministre.*

humeur qui en disaient long sur la satisfaction qu'il éprouvera à se soustraire à une tutelle devenue oppressive et compromettante. Je serais maintenant surpris s'il se laissait fléchir au point d'accorder le décret de dissolution que le Président du Conseil est résolu, d'après ses amis, à soumettre un de ces jours à la signature royale. Le fait pourtant n'est pas impossible, quoique improbable, trop de précédents établissent que la fermeté dans les desseins n'est pas la vertu maîtresse du roi Humbert.

Ce rapport ne serait pas complet si je ne le terminais par quelques mots sur l'attitude observée à mon égard, durant la soirée, par MM. Crispi et Blanc, que je n'avais pas rencontrés depuis le rappel de M. Ressman et les incidents subséquents. Mon dessein bien arrêté était de ne pas faire le premier pas, jugeant qu'une pareille réserve était le moins que pût commander le silence gardé par les deux Ministres depuis les premières attaques de leur presse officieuse.

Le hasard m'a fait croiser M. Crispi dans un des salons dès le début de la réunion. Il a fait un léger salut de tête auquel j'ai répondu de la même manière; puis nous avons passé l'un et l'autre, et la soirée s'est terminée sans que nous eussions échangé deux mots. Le fait n'a pas échappé à mes collègues qui, pour la plupart, ne craignent pas de qualifier sévèrement les procédés irréguliers du dictateur italien.

Quant au Ministre des Affaires étrangères, il a, tout au contraire, multiplié les prévenances, me reprochant de ne pas aller le voir assez souvent, cherchant à fondre ma réserve sous un flot de paroles aimables, redoublant de bonne humeur et de sympathique familiarité, s'abstenant d'ailleurs avec soin de toute allusion aux incidents de ces jours derniers. Pour sortir des banalités, je lui ai demandé s'il pouvait me dire quelque chose de ses intentions relativement à la succession de M. Ressman, dont le règlement est annoncé comme imminent par divers journaux. M. le baron Blanc m'a répondu qu'il se proposait effectivement de soumettre la question à l'un des premiers conseils; qu'il ne pouvait encore me confier le nom de son candidat, mais qu'il comptait que nous trouverions dans le choix arrêté toutes les garanties désirables et un témoignage nouveau du désir d'entente dont le Gouvernement royal est animé. Passant ensuite à la crise ouverte par la prorogation de la Chambre des députés, le baron Blanc a reconnu que la situation actuelle ne pouvait se prolonger davantage; il ignorait d'ailleurs quelles étaient les vues personnelles du Roi et de M. Crispi; mais la question ferait, cette semaine même l'objet des délibérations du Conseil des Ministres et une solution était par suite imminente.

Je reviendrai sur ce point dans un autre rapport afin d'examiner les éventualités diverses qu'il est permis d'envisager dès à présent. Dans une pareille étude, une place devra être réservée aux éléments d'information que j'ai recueillis au dîner de la Cour : c'est un des motifs pour lesquels j'ai cru devoir vous en soumettre un exposé détaillé.

344.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Constantinople, Rome, Saint-Pétersbourg, Vienne.

D. nos 32, 31, 16, 24, 32, 21. *Paris, 18 janvier 1895.*

J'ai eu récemment avec l'Ambassadeur de Russie à Paris un entretien au cours duquel il a été d'abord question des affaires d'Arménie.

M. de Mohrenheim a insisté sur ce qu'avait d'inattendu et d'inacceptable la tentative d'ingérence des Italiens dans la commission des délégués (1). Il a ajouté qu'elle avait été nettement découragée par le Gouvernement russe, qui était tout à fait d'accord avec nous sur l'attitude qu'il y avait lieu d'adopter dans la question soulevée par les incidents d'Arménie.

La conversation s'est ensuite portée sur la situation en Égypte. J'ai expliqué ce qu'était l'affaire des économies (2) et j'ai insisté sur la nécessité pour les Puissances plus ou moins intéressées au maintien de l'autonomie égyptienne de ne pas se dessaisir de ce dernier moyen d'action qui leur restait pour hâter le moment où l'Égypte serait rendue à elle-même, surtout aujourd'hui où l'on parle de projets d'expédition au Soudan plus ou moins concertés avec l'Italie. J'ai pris soin, d'ailleurs, de constater que les indications que nous avions reçues de Pétersbourg sur les dispositions du Gouvernement russe à l'égard de l'Égypte, à propos de la dernière démarche faite par le Gouvernement khédivial en vue de l'affectation du produit des conversions aux travaux publics (3) étaient satisfaisantes en elles-mêmes. Seulement l'attitude personnelle de M. Koïander ne paraît pas répondre suffisamment aux vues de son Gouvernement et j'ai fait ressortir la nécessité de donner à l'agent russe en Égypte des instructions très nettes afin qu'il marche toujours d'accord avec son collègue de France. M. de Mohrenheim m'a promis d'écrire dans ce sens à son Gouvernement.

M. de Mohrenheim m'a paru préoccupé des éventualités qui pouvaient se produire en Abyssinie, de la situation de Ménélik et des projets des Italiens dans les régions avoisinant le Nil moyen. J'en ai profité pour constater avec

(1) Voir ci-dessus n° 322.

(2) Sur les économies provenant de la conversion et sur l'attitude du Gouvernement français dans cette affaire, voir au présent volume les nos 6 et 14.

(3) En particulier à la construction des réservoirs de la Haute-Égypte.

lui, une fois de plus, l'intérêt qu'il y avait pour la Russie à suivre avec attention les événements qui se préparaient de ce côté.

Je vous prie de considérer les indications qui précèdent comme destinées à votre information strictement personnelle.

345.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 8. *Berlin, 18 janvier 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 janvier; Dir. pol., 30 janvier.)

Tant que notre crise présidentielle n'a pas été résolue, je me suis abstenu, non seulement de vous adresser le compte rendu de mon entretien du 16 de ce mois avec l'Empereur (1), mais même de le consigner par écrit, afin d'éviter jusqu'à l'apparence de préjuger le vote de l'Assemblée Nationale (2).

Aujourd'hui que l'élection du successeur de M. Casimir-Périer est un fait accompli, je n'ai plus aucun scrupule à vous exposer en détail les circonstances de la démarche insolite que Guillaume II a faite chez moi « pour s'éclairer, m'a-t-il dit, sur la situation ».

J'étais assis à ma table de travail en négligé du matin (il était 9 h. 1/2), occupé à régler des affaires courantes, lorsque la porte de mon cabinet s'ouvrit brusquement et livra passage à l'Empereur. Il s'était présenté à l'ambassade sans aide-de-camp, avait été droit à la loge du portier qui, ne le reconnaissant pas, lui avait demandé ce qu'il voulait. – « Voir l'Ambassadeur. Conduisez-moi auprès de lui, je suis Sa Majesté. » Tout ahuri et intimidé, le portier l'avait alors introduit auprès de moi sans m'avertir.

« Que pensez-vous des nouvelles de Paris », me dit-il sans autre préambule. — « De quelles nouvelles Votre Majesté parle-t-elle? » — « De la démission de M. Casimir-Périer » et, me laissant fort heureusement le temps de revenir de ma stupéfaction du premier moment, l'Empereur continua en déclarant qu'il avait mieux auguré du caractère énergique du successeur de M. Carnot; qu'il devait y avoir des « dessous »; que l'un des agents secrets qui surveillent les socialistes allemands avait récemment annoncé l'imminence d'un « coup de main » à Paris; que M. Casimir-Périer était trop courageux pour reculer devant le péril, mais, qu'en tout cas, sa démission inattendue jetait la France

(1) M. Herbette avait signalé (par télégr. du 16 janvier, n° 8) que l'Empereur était venu lui « exprimer ses regrets de la démission de M. Casimir-Périer ». Il ajoutait : « Je n'avais pas connaissance de cette nouvelle ».

(2) Élection du Président Félix Faure, le 17 janvier.

et la République dans une grande angoisse; enfin, que l'avenir était bien sombre.

Il fallait, coûte que coûte, improviser une réponse. Je le fis avec autant de réserve et de prudence que possible.

Je ne pouvais, ai-je dit, formuler que des suppositions. D'après mes observations antérieures, il n'était pas nécessaire de chercher des causes profondes pour expliquer la détermination de M. Casimir-Périer. C'est un homme « de plein air », indépendant, actif, habitué à la liberté de ses mouvements et de ses résolutions. Après l'assassinat de M. Carnot, il a accepté la Présidence de la République par bravoure personnelle, comme il aurait été au feu. Mais son tempérament n'était pas fait pour la vie renfermée à laquelle les chefs de l'État sont en quelque sorte condamnés en France par la tradition des Thiers, Grévy et Carnot. Son caractère, non plus, n'était pas approprié au rôle de spectateur passif de l'activité gouvernementale. N'ayant, d'ailleurs, été que peu de temps à la tête des affaires publiques, il n'était pas cuirassé contre les attaques de la presse et il avait été plus affecté que de raison des injures et calomnies auxquelles il a été en butte, jusque dans la personne de son père et de son grand-père.

A ces prédispositions sont venues s'ajouter les perspectives de luttes parlementaires qu'il regrettait de ne pouvoir affronter lui-même. Plus attaché qu'il n'aurait dû l'être, par expérience, au principe de l'homogénéité ministérielle en face d'une Chambre où il n'y a pas une majorité homogène, il appréhendait sans doute des contacts et des compromissions auxquels répugnait son caractère droit et entier. Il a voulu se soustraire aux transactions nécessaires. Voilà sans doute le véritable motif de sa retraite.

— « Mais comment se fait-il qu'il ne se forme pas chez vous un parti de Gouvernement? N'est-ce pas la condamnation du régime parlementaire dont vous êtes les propagateurs, vous autres Français? »

— « Nous ne cherchons pas à faire des prosélytes à l'étranger. Et, d'ailleurs, c'est l'Angleterre qui a mis le régime parlementaire à la mode. Est-il compatible avec le suffrage universel ou élargi? C'est le problème de l'avenir. Il y a soixante ans, deux fractions alternaient au pouvoir, les libéraux et les conservateurs; encore appartenaient-elles, en réalité, à la même couche sociale et gouvernaient-elles à peu près dans le même sens sous des dénominations différentes. Aujourd'hui, avec le suffrage universel, le Parlement est, en France, comme en Allemagne, la représentation des intérêts multiples du pays, et il est impossible de les couler dans deux moules, comme de les réduire en deux formules. Si Votre Majesté avait à constituer un cabinet d'après les règles parlementaires, elle serait obligée de le composer, avec un savant dosage, de membres des dix groupes d'inégale importance que l'on compte dans le Reichstag. »

— « C'est vrai, reprit l'Empereur, et c'est pour cela que je suis l'ennemi du parlementarisme. »

J'avais vu avec plaisir la conversation dériver sur ce terrain de controverse théorique, où elle se prolongea vingt minutes. Se levant alors, l'Empereur me demanda si je craignais des désordres à Paris. Je lui répondis négativement, en m'appuyant sur la prévoyance de notre Constitution pour la transmission des pouvoirs présidentiels et sur la sagesse éprouvée de la population. — « Pourvu, du moins, que l'on ne fasse pas le jeu des socialistes par le choix du nouveau Président! » Ce fut le dernier mot de Guillaume II.

346.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 11. *Berlin, 19 janvier 1895, 1 h., matin.*

(*Reçu* : 6 heures, matin.)

Je viens de me rencontrer avec l'Empereur à la gare, où l'élite de la société avait été saluer le comte Schouvaloff et sa famille à leur départ pour Varsovie[1]. Il m'a abordé et m'a félicité tout haut de l'élection de M. Félix Faure : — « Le comte Münster le connaît particulièrement, m'a-t-il dit, et m'a parlé de lui avec beaucoup de sympathie et de considération. C'est, paraît-il, un homme sage et modéré. La crise ouverte par la démission de M. Casimir-Périer se termine aussi bien que possible. »

Je répondis que les divers concurrents de M. Faure étaient tous des personnalités éminentes et dignes de la mission qui aurait pu leur incomber. Le choix de M. Félix Faure a un caractère particulièrement international à cause des relations que notre nouveau Président a entretenues depuis de longues années avec les pays étrangers et notamment avec la ville de Hambourg. Je n'ai pas jugé à propos d'insister davantage[2].

(1) Remplacé à l'ambassade russe à Berlin par le prince Lobanoff jusque là Ambassadeur à Vienne. Voir ci-dessus n° 311.

(2) Le 20 janvier Guillaume II saisissait l'occasion de la fête des Ordres pour exprimer à l'Ambassadeur ses sentiments sur les Ministres qui allaient constituer le cabinet Léon Bourgeois, en regrettant particulièrement le départ de M. Delcassé en pleine préparation de l'expédition de Madagascar. De son côté le Chancelier Hohenlohe disait à M. Herbette : « Si Hanotaux conserve le portefeuille des Affaires étrangères, nous en serons très contents car il est compétent et M. de Münster se loue de ses rapports avec lui. D'autre part, je lis dans les journaux que M. Félix Faure est depuis longtemps en relations d'affaires avec l'Allemagne : il doit donc être fixé sur la sincérité de nos sentiments pacifiques... (Dép. de Berlin, du 21 janvier n° 9).

Dans notre entretien d'avant-hier [1], l'Empereur ne m'avait guère dissimulé ses appréhensions de l'arrivée des socialistes au pouvoir en France, et je sais qu'il était hier impatient de connaître le résultat de l'élection. Après en avoir conféré avec le comte Münster, il lui a donné l'ordre de repartir immédiatement pour Paris, afin qu'il fût présent à la réception du Corps diplomatique par le Président de la République.

J'ai adressé au Chancelier ce soir la notification officielle dans les termes indiqués par votre télégramme n° 4 [2].

Je vous dirai en terminant un mot des démonstrations exceptionnelles dont le comte Schouvaloff a été l'objet dans ces derniers jours de la part de Guillaume II. Cadeaux, visites répétées, banquets de toutes sortes, rien n'a été ménagé. Et quand tout à l'heure l'Empereur a paru à la gare, comme pour un souverain, l'un des plus importants personnages de la Cour m'a fait cette remarque : « C'est excessif ! Mais c'est pour le Tsar. »

347.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 14. *Rome, 19 janvier 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 janvier ; Dir. pol., 24 janvier.)

M. le baron Blanc a bien voulu, à propos du rappel de M. Ressman [3], me donner de nouvelles explications, qui ne manquent ni d'imprévu ni de subtilité, puisqu'elles tendent à présenter la décision du Gouvernement royal comme un acte favorable à l'entente et aux bons rapports entre la France et l'Italie.

C'était après un dîner à l'ambassade d'Autriche-Hongrie ; le Ministre était de belle humeur et parlait d'abondance. Une occasion s'étant offerte, je lui demandais s'il avait — comme il me l'avait annoncé quelques jours auparavant — soumis au Conseil des Ministres le nom de son candidat pour l'ambassade de Paris. Il répondait que la question n'était pas encore réglée, mais elle ne tarderait guère à l'être. A son avis, le nouvel Ambassadeur aura une belle tâche à remplir en France et disposera, pour en assurer le succès, de certains éléments qui faisaient défaut à M. Ressman. Le Gouvernement royal, l'Italie

(1) Voir ci-dessus n° 345.
(2) Télégramme circulaire du 18 janvier, non reproduit.
(3) Voir ci-dessus n° 326.

tout entière et le baron Blanc en particulier ont le plus vif désir de rétablir avec la France des rapports de complète amitié. Un seul obstacle s'y oppose : la Triple Alliance, ou plutôt la conviction, ancrée chez les Français, que l'Italie, en raison de ses alliances, leur veut mal de mort. C'est une idée absolument erronée. En traitant avec les Puissances centrales, l'Italie n'a eu d'autre but que le maintien de la paix; on doit d'ailleurs écarter comme inadmissible l'éventualité d'un conflit provoqué par la France et qui pousserait les Italiens dans les rangs de ses adversaires. Donc, rien ne s'oppose à ce que les deux Puissances aient des relations confiantes, comme celles que la France entretient avec l'Autriche-Hongrie. Voilà le résultat que l'Ambassadeur du Roi près le Gouvernement de la République doit se proposer et poursuivre, avec la pleine confiance qu'aucune difficulté insurmontable ne l'empêche d'y parvenir. M. Ressman était loin d'un pareil état d'esprit : le rapprochement des deux pays lui paraissait incompatible avec la Triple Alliance. Il ne cessait de le dire et il ne réussissait pas à le dissimuler là-bas. Que pouvait-on attendre d'un mandataire convaincu lui-même de l'impossibilité de son mandat? Son rappel s'imposait. Le Ministre a dû s'y résoudre à regret, tardivement même, quelle que fût d'ailleurs sa considération personnelle pour le caractère et les talents du diplomate.

Après cela — par une série de transitions que je néglige — M. le baron Blanc reprenait le procès des grands journaux parisiens, notamment du *Temps* et des *Débats*. Leurs appréciations sur la crise italienne sont la cause de beaucoup de mal. Qu'on ne dise pas que certaines feuilles de Vienne et de Berlin ont poussé plus loin le blâme. Les critiques allemandes, fondées sur des considérations politiques, ne s'inspiraient pas, comme celles de France, d'un esprit de dénigrement personnel, qui devait produire ici des blessures et allumer des colères.

— « Je m'en aperçois, m'écriais-je, aux représailles de la presse romaine. »

— « Que voulez-vous? répliquait le Ministre. M. Crispi en est venu à croire qu'on le considère en France comme l'ennemi et qu'on poursuit sa perte. »

Le sujet devenait trop délicat, je détournais l'entretien. J'avais appris que le rappel de M. Ressman a été motivé par le désir de hâter la réconciliation des deux pays; je savais en outre à quoi m'en tenir sur le motif de la campagne poursuivie par la presse romaine. Cela suffisait. Ma soirée n'était pas perdue.

348.

M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 11. *Bruxelles, 21 janvier 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 janvier ; Dir. pol., 23 janvier.)

[M. Bourée annonce au Ministre l'envoi d'articles de journaux critiquant les projets ministériels relatifs à l'annexion du Congo à la Belgique et mettant en cause la personne du Roi.]

Il me paraît évident que les retards apportés par le Gouvernement à s'expliquer devant les Chambres ne peuvent qu'empirer de jour en jour la situation que lui créent les pourparlers engagés à Paris et dont on n'entrevoit pas l'issue[1]. M. le comte de Mérode, en s'en entretenant hier avec mon collègue, le prince Ouroussoff, n'a pas fait mystère des embarras très sérieux qu'il en ressentait, non plus que du vif déplaisir qu'il en éprouvait lui et ses collègues. Il a dit avec beaucoup d'amertume « qu'après avoir fait à nos désirs les concessions les plus étendues, il était aussi surpris que mortifié de ne pas être mieux payé de retour. C'est ainsi, a-t-il ajouté, que nous avons reconnu le droit de préférence de la France, même au cas où il s'agirait *d'aliénation à titre gratuit*. De plus, et bien que, dans notre conviction, nous n'y fussions aucunement tenus, nous avons admis que le bénéfice de cette concession — et c'en est une grande — reçût éventuellement son application, non seulement dans les territoires qui faisaient partie de l'ancienne Association africaine, mais encore dans toutes les contrées incorporées depuis dans le domaine de l'État du Congo... Que pouvions-nous faire de plus?... Eh bien aujourd'hui, on mêle à la discussion du « droit de préférence » je ne sais quelles revendications portant sur des délimitations à faire ; on veut des rectifications de frontière à Manyanga, dans l'île de Stanley Pool... que sais-je encore? et, tout en reconnaissant que ce sont là des points d'importance très secondaire, on entend néanmoins les comprendre tout de suite dans le règlement, qui se trouve par cela même retardé d'autant, au risque de nous soulever de grosses difficultés au Parlement... C'est une façon de procéder véritablement inadmissible et dont nous avons le droit d'être très *blessés* (*sic*) ; car, en fin de compte, si nous sommes assurés de trouver à la Chambre la majorité dont nous avons besoin, il n'y a pas néanmoins à se dissimuler que tous ces retards produisent un

[1] Voir ci-dessus n° 338.

très mauvais effet et encouragent des désertions *partielles*. Or, il ne nous est pas indifférent que l'adhésion du Parlement au projet du Gouvernement obtienne une majorité considérable, caractéristique, par son ampleur, de l'assentiment donné par le pays à l'annexion, ou simplement une majorité réduite à l'indispensable pour couvrir un échec moral dont l'influence fâcheuse rejaillirait jusque sur la Couronne».

Déchiffrement. — La vérité est que l'on est au fond très soucieux et très inquiet, plus même qu'on ne veut l'avouer*. Le dernier mot du comte de Mérode a été qu'une situation aussi fausse ne pouvait pas se prolonger davantage et que d'une façon ou d'une autre il faut prendre le parti nécessaire pour y mettre fin. Quel sera ce parti? Je l'ignore. Mais je ne serais pas surpris que le Ministre belge fût pour cela tenté de chercher au dehors des appuis qui le feraient échapper aux perplexités de son dangereux tête-à-tête avec nous. Les trouvera-t-il? Quel prix y mettra-t-il, ou lui en demandera-t-on? Si Votre Excellence veut bien se reporter aux conversations que j'ai eues naguère sur ce même sujet avec M. Beernaert, n'y trouve-t-elle pas, comme moi, dans mes propres souvenirs, des raisons de craindre que le comte de Mérode, poussé à bout, ne soit tenté de se mettre en quête, à Londres ou à Berlin, d'assistance que nous aurions intérêt à ne lui voir ni obtenir, ni peut-être même solliciter.

P. S. — Il n'est pas sans intérêt de relever l'appréciation ci-jointe du *Mouvement géographique*[1].

349.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. Déchiffrement.

Berlin, 21 janvier 1895.

(*Reçu :* Dir. pol., 24 janvier.)

Hier à la fête des Ordres[2], le Prince Henri, frère de l'Empereur, m'a exprimé chaleureusement sa vive satisfaction d'avoir fait, aux obsèques du Tsar Alexandre, la connaissance du général de Boisdeffre et de l'amiral Ger-

* Annotation du Ministre : *Cette impression a été confirmée par le langage qu'a tenu une personne touchant de près au Roi par sa situation, dans un entretien privé avec le Directeur.*

(1) Dans un article intitulé *le Congo belge*, on admettait que la prétention de la France (le droit de préférence) n'avait rien d'excessif. «Ce droit reconnu par la Belgique, la France ne ferait, dit-on, aucune objection à l'annexion de l'État indépendant du Congo et le Gouvernement belge pourrait soumettre le projet de reprise à l'approbation des Chambres».

(2) Voir ci-dessus n° 346 (note 2, p. 543).

vais. « J'aurais bien voulu avoir avec celui-ci un long entretien sur notre métier commun, m'a-t-il dit, mais je n'ai pas osé le lui demander. Peut-être aurai-je le plaisir de le revoir un jour ou l'autre. L'Empereur a l'intention d'inviter toutes les Puissances à envoyer un navire de guerre à l'inauguration du canal de la mer du Nord, qui aura lieu au mois de juin prochain. J'espère que la République française, ayant aujourd'hui comme premier magistrat un ancien Ministre de la Marine, ne se tiendra pas à l'écart de cette solennité, et je vous serais obligé de sonder votre Gouvernement sur ses intentions. »

Je me suis naturellement abstenu de me prononcer sur l'accueil que ces ouvertures trouveraient de notre côté.

350.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 3. *Paris, 22 janvier 1895, 10 h. 45, soir.*

L'arrangement relatif à la délimitation des possessions françaises et anglaises au nord et à l'est de Sierra Leone a été signé hier. Je vous en enverrai prochainement le texte (1).

351.

M. de Reverseaux, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 11. *Madrid, 24 janvier 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 janvier; Dir. pol., 28 janvier.)

[L'Ambassadeur relate les cérémonies de la fête du jeune Roi.]

Après la réception, la Reine m'a entretenu de la crise présidentielle en France. En m'exprimant le regret du départ de M. Casimir-Périer, elle m'a félicité de la façon dont s'était opérée la transmission des pouvoirs, en admirant le calme et la dignité dont le peuple français avait fait preuve pendant cette crise qui eût bouleversé tout autre pays. Elle m'a fait de nombreuses questions sur M. Félix Faure et m'a prié de lui transmettre ses compliments et ses

(1) Cet arrangement est publié dans le *Recueil* de Martens, 2e série, t. XXIII, p. 3.

vœux pour le succès de sa délicate mission. Revenant le soir au cercle de la Cour sur nos affaires de France, Sa Majesté s'est montrée préoccupée de l'attitude que le nouveau ministère adopterait à l'égard de Ruiz Zorilla (1) et des réfugiés espagnols en France. Elle m'a répété ce qu'elle m'avait dit avec insistance dans ma dernière audience, que sa tranquillité et celle de son fils dépendaient du bon vouloir du Gouvernement de la République et qu'elle comptait sur les promesses que nous lui avions faites pour la défendre contre les attaques de ses pires ennemis, les républicains et les carlistes. Je l'ai pleinement rassurée, en lui garantissant que le Gouvernement français ne se départirait pas de son désir de maintenir les liens qui unissent nos deux pays et de faciliter à la Reine, autant qu'il dépendra de lui, la marche de son Gouvernement et la tranquillité de l'Espagne*.

352.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 11. *Saint-Pétersbourg, 25 janvier 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 janvier; Dir. pol., 30 janvier.)

Je viens de recevoir votre télégramme n° 11, et je me suis immédiatement rendu chez le comte Kapnist pour bien préciser les intentions du Gouvernement impérial (2). J'avais en effet mal compris ce que m'avait dit le Directeur des affaires asiatiques au sujet des instructions qui auraient déjà été envoyées au Ministre de Russie à Tokio. Aucune démarche ne lui a encore été prescrite.

Avant de tenter auprès du Gouvernement japonais une action officieuse pour chercher à connaître ses intentions, le Gouvernement russe a voulu pressentir la manière de voir de la France et de l'Angleterre; il croit que le moment serait opportun pour faire comprendre à Tokio que nous ne laisserons pas, sans nous en préoccuper, les Japonais poursuivre jusqu'aux der-

(1) Un des chefs du parti républicain (voir le t. IX de la présente série).

* Annotation du Ministre : *Répondre par télégraphe à M. de Reverseaux qu'il faut rassurer la Reine Régente et que le maintien de M. Hanotaux au ministère des Affaires étrangères indique suffisamment que les intentions du Gouvernement n'ont point changé en ce qui concerne le point qui la préoccupe.*

(2) En prévision de la prochaine arrivée du plénipotentiaire chinois à Tokio et du refus possible des propositions chinoises par le Japon, le Gouvernement russe avait jugé utile de chercher à connaître d'avance les dispositions du Gouvernement japonais et envisageait une démarche concertée, sur laquelle il avait, par télégr. n° 11 du 24 janvier, 11 h. 15 soir, demandé des éclaircissements.

nières limites le cours de leurs opérations militaires contre la Chine. Si le moment n'est pas encore venu de les arrêter, il faut au moins qu'ils soient convaincus d'avance que l'abstention que nous avons gardée jusqu'ici n'implique pas de notre part un désintéressement complet en ce qui concerne les conséquences de la campagne sino-japonaise.

Il pense qu'une indication dans ce sens pourrait être utilement donnée aux Japonais, qui paraissent avoir épuisé tous les efforts dont ils étaient capables, pour lesquels les difficultés semblent aujourd'hui devenir sérieuses et qui se montreraient peut-être plus accessibles s'ils étaient, dès à présent, persuadés, avant que les négociations ne soient entamées avec les plénipotentiaires chinois, que les trois plus grandes Puissances intéressées ne resteraient pas inactives.

Le comte Kapnist pense cependant qu'il serait préférable de ne pas donner à la démarche, dont la proposition émane de l'initiative russe, le caractère d'une démonstration diplomatique collective. C'est dans ce sens que la question a dû être posée à Lord Kimberley, et, dès que l'avis du Cabinet de Londres sera connu, nous pourrons convenir entre nous de la forme à donner à la démarche précitée.

353.

M. Cogordan, Chargé de l'Agence et Consulat général de France au Caire, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 21. Très confidentiel. *Le Caire, 25 janvier 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 février; Dir. pol., 4 février.)

On s'occupe beaucoup dans la presse égyptienne des événements dont les environs de Kassala et le Tigré sont le théâtre[1]. J'ai voulu me renseigner à cet égard auprès de mon collègue d'Italie, d'autant mieux placé pour être bien informé qu'il a un beau-frère aide de camp du général Baratieri. M. Pansa m'a paru n'avoir pas de nouvelles postérieures aux engagements qui ont eu lieu vers le 15 janvier entre les troupes italiennes et le ras Mangascia. A propos de ce dernier, il ne m'a pas caché que le sentiment unanime de ses compatriotes était que la réconciliation de ce personnage avec Ménélik et son attitude subitement hostile à l'Italie étaient l'œuvre des Français qui résident à la Cour du Roi d'Abyssinie. J'ai naturellement protesté contre le rôle poli-

[1] Allusion aux premières rencontres entre les forces italiennes et éthiopiennes à la suite de la rupture du traité d'Ucciali par le Négus.

tique attribué à des hommes qui ne cherchent qu'à faire du commerce et à ouvrir aux produits de nos manufactures des débouchés nouveaux. Je n'ose pas me flatter d'avoir convaincu mon interlocuteur, qui voit dans MM. Chefneux [1] et autres des «francs tireurs» que la diplomatie française n'a certainement pas accrédités en Abyssinie, mais dont elle ne décourage pas l'action, bien décidée au contraire à en profiter. Bien que cette indication n'ajoute probablement rien à ce que sait déjà Votre Excellence, il ne m'a pas paru inutile de la lui transmettre.

Faisant un retour sur le passé, M. Pansa m'a dit confidentiellement qu'après la prise de Kassala, il avait été chargé par le baron Blanc d'inviter l'Égypte à assumer l'administration de cette ville, qui a fait partie du khédivat jusqu'à l'invasion des Derviches. Nubar Pacha aurait répondu que l'état du pays ne lui permettait pas de mettre à la charge du budget égyptien l'administration du territoire reconquis. Mon collègue conclut de ce refus que l'Italie est à Kassala dans une situation tout à fait régulière au point de vue international, puisque, obligée par des raisons stratégiques à s'emparer de cette place forte, elle a aussitôt offert au Gouvernement khédivial de lui en remettre l'administration. Il ne m'a pas été difficile de faire justice de ce sophisme, bien que l'attitude du Sultan, qui a refusé d'envoyer une protestation au Gouvernement du Quirinal, semble fournir un argument à la théorie italienne.

354.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 16. *Saint-Pétersbourg, 27 janvier 1895, 11 h. 20, soir.*

(*Reçu :* le 28, 8 heures, matin.)

Le Gouvernement impérial a reçu la réponse du Cabinet de Londres qui prescrit à son représentant à Tokio d'agir dans le sens indiqué par la Russie [2], d'accord avec le Ministre de France, mais chacun isolément.

Le baron de Mohrenheim est chargé de vous faire une communication dans ce sens.

(1) Sur le rôle de M. Chefneux, voir n° 226, note 1.

(2) Voir ci-dessus (n° 352) la dépêche de Saint-Pétersbourg du 25 janvier.

355.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 16. *Paris, 29 janvier 1895, 11 heures, soir.*

M. de Mohrenheim m'a fait la communication annoncée par votre télégramme n° 16 [1]. J'ai répondu que, l'initiative étant prise par le Gouvernement impérial, le Gouvernement de la République, comme je l'avais déjà fait entendre, adhère volontiers à la proposition du Gouvernement russe. Des instructions sont donc envoyées à M. Harmand [2] pour qu'il donne communication au Gouvernement japonais séparément, mais identiquement, d'une note conçue dans les mêmes termes et qu'il s'entende à cet effet sur les lieux avec le Ministre russe et le Chargé d'affaires anglais. J'ai demandé à M. de Mohrenheim s'il avait quelque renseignement au sujet des intentions du Japon en ce qui concerne les concessions territoriales, et notamment Formose. Il m'a promis de me faire part des indications qu'il pourrait obtenir du Gouvernement impérial.

356.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 21. *Berlin, 31 janvier 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 février; Dir. pol., 6 février.)

Au bal de Cour d'hier, l'Empereur m'a prévenu que je trouverais aujourd'hui dans les journaux le texte d'un télégramme de condoléance qu'il a jugé convenable d'adresser à la famille du maréchal Canrobert. Il était tout fier d'avoir également parlé au nom de la Garde prussienne, si éprouvée à la bataille de Saint-Privat [3].

J'ai écouté sans faire la moindre réflexion. J'avais d'autant plus le droit de

(1) Du 27 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 354.

(2) Par télégr. n° 2, du 29, à 11 h. 30 matin.

(3) Le Maréchal Canrobert était mort le 29 janvier. Guillaume II télégraphia à M. de Navacelle, gendre du Maréchal, en rappelant dans sa dépêche la défense héroïque de Saint-Privat.

garder cette réserve que Sa Majesté avait déjà, m'a-t-elle dit, reçu les remerciements du fils et du gendre de l'illustre Maréchal.

Il me semble aussi que Guillaume II abuse un peu des congratulations télégraphiques. Ses sentiments chevaleresques ne perdraient rien de leur valeur à être moins bruyants et la présence de l'Ambassadeur d'Allemagne aux funérailles du héros de Saint-Privat aurait largement suffi dans la circonstance présente.

Mais le jeune Empereur poursuit évidemment le programme qu'il s'est tracé vis-à-vis de nous. Il se propose de triompher de nos ressentiments patriotiques par une série de bons procédés de détail, de démonstrations sympathiques, qui tout en ne l'engageant à rien, affirment aux yeux du monde et en particulier de la Russie, l'esprit de conciliation dont il tient à paraître animé. Je doute que cette tactique réussisse à l'égard des Français. Mais je constate qu'elle fait impression sur plusieurs de mes collègues. Ceux-ci ne seraient pas éloignés de nous taxer d'ingratitude envers un Prince aussi magnanime.

357.

M. HARMAND, MINISTRE DE FRANCE À TOKIO,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 31. *Tokio, 1er février 1895, 4 h. 15, soir.*

(*Reçu : 11 h. 30, soir.*)

Instructions exécutées[1]. Tombé d'accord avec deux collègues pour faire démarche seulement verbale. Le Vice-Ministre transmis M. Mutsu Quartier général communication Gouvernement République. Il proteste Gouvernement japonais pas intention pousser avantages à l'extrême et disposé négocier sincèrement si les envoyés extraordinaires chinois arrivés aujourd'hui Quartier général impérial ont pouvoirs suffisants, ce qui est très douteux; mais, prétextant sa situation trop secondaire et absence chef, affirme ignorer conditions actuelles paix, subordonnées, du reste, événements. En tout cas, le Gouvernement japonais ne se contentera plus indépendance de la Corée et indemnité guerre. Je vous tiendrai le plus possible au courant. Le Ministre de Russie conteste confidentiellement que démarche prescrite soit due initiative son Gouvernement.

(1) Voir ci-dessus, n° 355, le télégramme à Saint-Pétersbourg, n° 16, du 29 janvier.

358.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 25. Confidentiel. *Londres, 1er février 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 février; Dir. pol., 4 février.)

J'ai vu Lord Kimberley hier assez tard dans la journée et mon télégramme de la soirée [1] vous a mis sommairement au courant des résultats de notre conversation.

Elle a commencé, comme il était naturel, par quelques considérations sur les récents événements de France [2]. Le Secrétaire d'État ne m'a pas demandé de détails nouveaux; il avait été tenu très bien informé par Lord Dufferin, qui, m'a-t-il confié, lui avait adressé une dépêche d'ensemble très complète et non moins remarquable par la brillante forme littéraire que par le mérite des renseignements. Tout en déplorant le cours qu'avaient pris les choses et l'ébranlement momentané qui en était résulté dans notre vie politique, Lord Kimberley ne m'en a point paru affecté dans un sens qui dût nuire sérieusement à la marche de nos négociations avec le Gouvernement anglais. Il s'est exprimé en termes satisfaisants pour nous au sujet de l'élection de M. Félix Faure à la Présidence de la République.

Après ce préliminaire, je lui ai demandé où en étaient les affaires de Chine et s'il y avait du nouveau de ce côté. — « Nous avons, me dit-il, invité notre Ministre au Japon à prier le Gouvernement de ce pays de faire connaître à quelles conditions il consentirait à traiter et à témoigner de notre part l'espoir que des explications données à ce sujet faciliteraient la conclusion de la paix. Nous étions autorisés à faire cette démarche, parce que le Japon lui-même s'était adressé il y a quelque temps à nous pour nous demander de conseiller à la Chine d'envoyer un plénipotentiaire à Tokio afin d'ouvrir des négociations. Voilà exactement où nous en sommes aujourd'hui. »

— « Mais, repris-je, avez-vous décidé cette démarche spontanément, ou bien est-ce à l'instigation d'une autre Puissance? La Russie... »

— « Oui, c'est la Russie qui a pris l'initiative [3]. Elle nous a proposé de nous joindre à elle. Nous nous sommes déclarés prêts à tenir le même langage, mais séparément, afin d'éviter les apparences d'une manifestation qui pourrait blesser la susceptibilité des Japonais. La Russie alors a proposé que nos

[1] Télégramme n° 7 expédié à minuit 34; non reproduit, la présente dépêche en tenant lieu.

[2] Allusion à la démission de M. Casimir-Périer, à l'élection de M. Félix Faure et à la formation du cabinet Ribot.

[3] Voir ci-dessus le télégramme à Saint-Pétersbourg, reproduit sous le n° 355.

agents au Japon fussent invités à se concerter, et nous y avons consenti. J'ai donc télégraphié à notre Ministre d'attendre, pour agir, que son collègue de Russie eût reçu des instructions au même effet. Ces instructions sont arrivées, et les deux agents vont faire la démarche dont je vous ai parlé.»

— «Eh bien, dis-je, nous avons reçu de la Russie une communication semblable à celle qu'elle vous a faite.»

— «Nous n'en avons pas été informés; mais nous n'en sommes nullement jaloux et, si nous avions été consultés, nous aurions été parfaitement d'avis que la France se joignît à nous. Cependant, il serait dangereux que nous fussions trop nombreux et, si d'autres Puissances demandaient à entrer également dans ce concert, il serait à craindre que les Japonais ne vissent dans une ligue de cette sorte un procédé comminatoire qui froisserait leur orgueil. C'est à quoi il faut bien prendre garde. D'autre part, si l'Europe intervenait collectivement, il serait grave qu'elle éprouvât un insuccès. L'honneur des Puissances pourrait se trouver mis en cause et les conséquences d'une telle situation nous entraîneraient loin.»

Sans contredire Lord Kimberley, je lui fis observer que, tout en gardant les ménagements désirables à l'égard des vainqueurs, les Puissances qui, par suite de leur voisinage avec la Chine, avaient des intérêts territoriaux à défendre sur la périphérie de ce vaste Empire, l'Angleterre, la Russie, la France, avaient le devoir strict de surveiller le développement de la crise dans l'Extrême-Orient et de se tenir prêtes à toute éventualité; qu'il me paraissait désirable qu'elles se tinssent mutuellement au courant de leurs informations et de leurs démarches pour l'intérêt qui leur était commun et que, sans s'astreindre à agir toujours ensemble et sous une forme identique, elles demeurassent néanmoins en contact et en étroit échange d'idées les unes avec les autres.

Lord Kimberley, je m'empresse de le constater, acquiesça de bonne grâce à mes réflexions et parut très disposé à s'entendre avec nous dans la mesure que j'indiquais. Il m'expliqua toutefois qu'au début du conflit entre la Chine et le Japon, nous avions paru nous tenir un peu sur la réserve et incliner à penser que les questions en litige intéressaient plus particulièrement la Russie et l'Angleterre.

— «Quant à la Russie, continua-t-il, je puis vous le confier aujourd'hui, au commencement de ces affaires, elle nous a proposé de s'entendre amicalement avec nous pour suivre une ligne de conduite commune. Nous avons accepté; mais, au même moment, ses agents étaient tous orientés dans le sens d'une politique qui n'était rien moins qu'amicale envers nous. Nous lui en avons fait l'observation; elle a envoyé en conséquence des instructions nouvelles et il n'est que juste de dire qu'après que ces instructions ont été reçues, l'attitude des agents russes à notre égard est devenue toute différente. Je vous raconte cela en confidence, car c'est un secret qui ne m'appartient pas et je

vous prie de considérer ce que je vous en dis comme absolument confidentiel.

« Puisque nous parlons de tout cela, je suis bien aise de vous dire qu'il n'y a aucun fondement aux projets qu'on nous prête sur les îles Chusan, sous prétexte que nous entretenons des forces navales considérables dans les parages de cet archipel. Il est vrai que nous avons renforcé notre effectif naval dans les mers de Chine ; mais c'est uniquement afin d'être préparés à toute occurrence et de faire mieux entendre notre voix en cas de besoin. La Russie a aussi envoyé dans ces mers des forces très importantes et la France y a une escadre assez forte. Nous croyons que cela est bien ainsi et qu'il convient que les Puissances soient en mesure de se faire respecter. »

Je demandai ensuite au Secrétaire d'État ce qu'il savait des conditions de paix que les Japonais voudraient imposer. Il me donna quelques indications, moins complètes que celles que vous m'avez transmises et en ajoutant qu'il s'agissait seulement de rumeurs vagues et qu'il ne connaissait rien d'officiel. Je l'interrogeai sur sa manière de voir pour le cas où les Japonais voudraient occuper quelques-uns des ports ouverts aux Puissances par les traités avec la Chine. Il me répondit que le cas avait déjà été examiné, parce que le commandant japonais avait averti l'amiral anglais de son intention d'occuper Tchéfou ; que le Cabinet de Londres considérait qu'un acte de cette nature rentrait dans les droits d'un belligérant et qu'il avait décidé en conséquence de n'élever à ce sujet aucune objection.

— « Mais, dis-je, si les Japonais manifestaient l'intention de continuer pendant quelque temps l'occupation de ces ports après la conclusion de la paix que diriez-vous ? »

— « Cela pourrait donner naissance à des questions assez délicates. C'est comme du côté de la Corée. Il est probable qu'un des articles du traité sera la proclamation de l'indépendance de la Corée ; l'indépendance, avec le droit que voudront peut-être stipuler les Japonais de garder provisoirement une armée d'occupation dans le pays. Cela paraîtra assez scabreux aux Russes... Une occupation provisoire, comme cela a lieu dans d'autres pays que nous connaissons bien », ajouta-t-il avec une certaine insistance que je ne pouvais ne pas remarquer, mais en mettant dans ses paroles un accent où il n'y avait rien que d'amical.

— « Ne me provoquez pas, fis-je sur le même ton. Pourquoi me tentez-vous sur des questions dont je ne vous parle pas aujourd'hui ? »

— « Oh ! je ne vous en ai parlé que parce que j'ai pensé que l'idée vous en viendrait naturellement. »

Sur cet épilogue un peu inattendu, que je ne crois pas sans intérêt de vous rapporter tel quel, notre conversation prit fin*.

* Annotation du Ministre : *Cette dépêche très intéressante éclaire et explique certaines expressions du télégramme n° 7. L'attitude de Saint-Pétersbourg s'explique peut-être par le*

359.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 26. Confidentiel. *Londres, 1er février 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 février; Dir. pol., 4 février.)

Avant de quitter le comte de Kimberley hier [1], je lui ai touché quelques mots des préoccupations que pouvait causer le langage des journaux italiens au sujet d'une expédition ou d'une démonstration navale projetée par leur Gouvernement dans la Mer Rouge, aux environs de la baie de Tadjoura [2]. Je lui ai dit que, si des plans de ce genre devaient se réaliser, il pourrait en résulter quelque bagarre assez ridicule, car nous considérions la baie de Tadjoura comme dépendant du territoire français et, si des navires italiens voulaient y tenter un débarquement, nous ne pourrions faire autrement que de les recevoir à coups de canon. Je lui parlais des bruits mis en circulation parce que je savais que le Gouvernement anglais avait des rapports d'amitié assez intimes avec l'Italie et que la tactique des avocats de cette Puissance était de la représenter comme agissant, spécialement dans la Mer Rouge et en Abyssinie ou dans les régions circonvoisines, avec le concours moral et en quelque sorte sous l'égide de l'Angleterre. Or si une démonstration italienne, telle que celle dont on parlait, devait avoir lieu dans ces parages, elle ne pourrait que prendre tout de suite une couleur hostile à la France, par suite de l'excitation inexplicable, mais bien regrettable à mes yeux, qui s'était emparée des esprits en Italie. Nous ne saurions donc être indifférents à des encouragements qui *désarroi qui a accompagné la maladie et la mort de M. de Giers. Quand le malentendu qui s'est produit n'aurait eu pour résultat que de nous permettre d'obtenir les renseignements contenus dans cette lettre, il n'aurait pas été sans profit.*

Préciser la situation dans une lettre très complète qui sera envoyée à Londres, Pétersbourg, Tokio, Pékin, etc.

D'après le télégramme n° 7, Lord Kimberley disait n'avoir pas été avisé par le Cabinet russe que la communication faite à Londres par ce dernier au sujet de la démarche à Tokio avait été faite en même temps à Paris.

(1) Voir ci-dessus la dépêche de Londres, reproduite sous le n° 358.

(2) Par un télégramme du 24 janvier, n° 15, suivi de deux dépêches du 26 et du 29 (n°s 24 et 27), notre Ambassadeur à Rome, M. Billot, mettait le Ministre au courant de l'éventualité d'une expédition italienne contre le Harrar. Il résumait, en particulier, un article de *l'Agenzia libera*, du 21 janvier, où il était question du concours de l'Angleterre. « Des négociations, écrivait-on dans l'*Agenzia*, ont été entamées entre le Gouvernement italien et le Gouvernement anglais en vue d'un débarquement éventuel d'un corps expéditionnaire italien à Zeïla, point de départ pour une invasion du Harrar. Si les pourparlers n'aboutissaient pas et si l'expédition devenait absolument nécessaire, le point de départ serait Assab. »

pourraient être donnés ou sembler être donnés par l'Angleterre à des projets pareils, soit que les navires italiens s'abritassent plus ou moins temporairement dans les eaux anglaises, soit qu'ils cherchassent dans tel ou tel port, sous le pavillon britannique, un point d'attache et de ravitaillement.

— « Si je vous comprends bien, me dit Lord Kimberley, vous craignez que les Italiens ne veuillent diriger une expédition contre le Harrar en prenant pour lieu de débarquement, soit un point dans la baie de Tadjoura, soit un autre point, par exemple Zeïla. »

J'avais évité de prononcer ce nom, mais mon interlocuteur l'ayant mentionné lui-même, je fis un signe d'assentiment. Là-dessus Lord Kimberley m'exposa très en détail, à son point de vue, la question du Harrar, en excusant lui-même la complaisance avec laquelle il s'y étendait par cette circonstance qu'il avait été personnellement l'auteur de l'extension de la domination anglaise sur la contrée des Somalis. Il n'omit pas de parler des explications récentes échangées entre nos deux Gouvernements au sujet de l'interprétation du traité par lequel l'un et l'autre, en s'interdisant d'étendre leur protectorat sur le Harrar, s'étaient réservé le droit de contester l'établissement dans ce pays du protectorat d'une tierce Puissance [1]. Il me dit que, durant cette discussion, l'Angleterre, qui avait reconnu, comme elle croyait avoir le droit de le faire, le protectorat de l'Italie et qui était entrée en pourparlers avec celle-ci pour être autorisée à nouer des relations directes avec les chefs indigènes du Harrar afin de les déterminer amiablement à respecter les limites du territoire britannique, s'était abstenue d'user de la faculté qu'elle avait demandée, pour ne pas avoir l'air de préjuger une question pendante; mais que maintenant, la question étant vidée, elle allait reprendre son projet et qu'elle députerait prochainement des envoyés pour s'aboucher avec les gens du Harrar et assurer ainsi la sécurité du Somaliland.

Incidemment, le Secrétaire d'État aborda la question du protectorat italien en Abyssinie, dont il considérait que le Harrar était une dépendance. Il mentionna la notification que l'Italie nous avait faite de l'établissement de ce protectorat et la controverse élevée sur la portée de la réponse par laquelle nous avions *donné acte* à l'Italie de cette notification [2]. — « Vous voyez de mauvais œil, me dit-il, les entreprises de l'Italie en Abyssinie. » J'évitai de relever ce qu'il pouvait y avoir d'interrogatif dans cette affirmation et me bornai à dire : — « J'ignore quelle est votre politique à l'égard de ces entreprises et je ne recherche pas aujourd'hui de quel œil vous les envisagez... » Mais mon interlocuteur ne répondit pas plus à mon invite que je n'avais répondu à la sienne. Il prit bien soin, tout au moins de ne démentir par aucun mot, par aucun signe

[1] Il s'agit de l'arrangement franco-anglais du 2-9 février 1888. (Voir ci-dessus n° 341, à la date du 14 janvier, la lettre de Lord Dufferin.)

[2] Voir ci-dessus le n° 9 et la note 2.

l'intimité des relations de l'Angleterre avec l'Italie, que j'avais constatée en passant et qu'il avait explicitement reconnue.

— « En résumé, me dit pour terminer Lord Kimberley, vous appréhendez que les Italiens ne méditent quelque expédition du côté de la Mer Rouge dans des régions qui vous intéressent et vous considéreriez comme un procédé peu amical tout appui qui pourrait leur être donné de notre part. »

— « Je ne suis chargé de vous rien dire d'aussi positif; mais vous résumez bien l'impression qui se dégage pour moi des conversations que j'ai eues à Paris. »

— « Eh bien, je puis vous assurer que nous regardons comme très peu sage le projet d'une expédition maritime des Italiens dans la Mer Rouge. »

— « Si vous regardez comme peu sage un projet de ce genre, à plus forte raison ne voudrez-vous pas l'encourager. » (1).

— « Cela est certain, vous pouvez bien le penser. »*

360.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Patrimonio, Ministre de France à Belgrade.

D. n° 5. Confidentiel. *Paris, 2 février 1895.*

Comme vous le savez, le roi Alexandre mettant à exécution le projet dont m'entretenait votre télégramme du 21 du mois dernier (2), est arrivé à Paris le 28 du même mois.

L'Ambassadeur de Russie a fait auprès de moi, à cette occasion, une démarche de laquelle on peut conclure que la présence en France du roi de Serbie a appelé l'attention particulière du Gouvernement impérial.

(1) Deux jours auparavant, le 30 janvier, Lord Kimberley avait dit confidentiellement à l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres que le Gouvernement anglais « quel que fût son désir d'être agréable à l'Italie, regrettait de ne pouvoir accepter les propositions italiennes concernant Zeïla ». Le 6 février, il disait au même Ambassadeur : « Si précieuse que soit pour l'Angleterre l'amitié de l'Italie, elle ne pourrait l'acheter au prix de complications graves et dont on ne saurait mesurer l'étendue ». Le 7, il déclarait au Chargé d'affaires italien « qu'il lui était impossible d'accepter les propositions de l'Italie ». (Voir *Die Grosse Politik*, VIII, nos 2011, 2013.)

* Annotation du Ministre : *Tout cela est très vague et ne nous donne aucune garantie. Bien au contraire. Il faut écrire immédiatement à la Marine que nous considérons comme de prudence l'envoi d'un stationnaire nouveau dans les eaux d'Obok et de Tadjoura. Ecrire également à Rome pour faire savoir (en citant le passage de la note de Menabrea) que nous considérerions comme un acte d'hostilité le débarquement sur un point quelconque du golfe de Tadjoura. Il y aura lieu ensuite de prévenir Londres que, si une mission britannique est envoyée au Harrar, une mission française partira aussitôt.*

(2) Non reproduit.

Le baron de Mohrenheim a reçu à ce sujet, de M. Chichkine, un télégramme dont il a bien voulu me communiquer confidentiellement la teneur et qui est ainsi conçu :

« Aucune information ne nous est parvenue sur le but politique du voyage du Roi de Serbie et, avant de nous prononcer, nous voudrions être renseignés touchant les ouvertures qu'il pourrait faire à Paris. »

Cette allusion, qui vise sans doute les négociations d'ordre financier que le Roi Milan a engagées à Paris en décembre dernier, a permis à l'Ambassadeur de Russie de laisser entrevoir discrètement, au cours de sa conversation, que le Cabinet de Pétersbourg était médiocrement désireux de voir le Gouvernement serbe obtenir des ressources financières sur l'emploi desquelles on n'est pas encore exactement fixé.

J'ai pensé qu'il n'était pas sans intérêt de porter, à titre d'information, ces indications à votre connaissance.

361.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Billot, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 33. Chiffrée. *Paris, 3 février 1895. Exp. le 4.*

Le Chargé d'affaires d'Italie m'ayant prévenu avant-hier de l'intention du Gouvernement royal de déléguer comme Ambassadeur à Paris le comte Tornielli, j'avais fixé au comte Gallina un rendez-vous le 1er février pour lui donner réponse, après avoir soumis le nom du comte Tornielli à l'agrément de M. le Président de la République et à celui du Conseil des Ministres.

J'ai tout d'abord fait connaître au comte Gallina que le Gouvernement de la République accordait volontiers son assentiment à la nomination d'un diplomate dont la valeur et le mérite lui étaient connus. Mais j'ai aussitôt ajouté que, cette indication une fois donnée, je me croyais autorisé à l'entretenir d'un incident qui n'était pas sorti de toutes les mémoires et au sujet duquel il y avait, suivant moi, avantage à échanger par avance quelques explications. J'ai rappelé alors les paroles que le comte Tornielli aurait prononcées au banquet du Lord-Maire et j'ai demandé au comte Gallina si les démentis reproduits à cette occasion par la presse italienne, émanaient du comte lui-même et pouvaient être considérés par nous comme autorisés [1].

[1] Par dépêche du 14 novembre 1893, n° 209, dont copie est annexée à la dépêche du 28 janvier 1895, n° 25, non reproduite, M. Billot mettait le Ministre au courant de l'incident ici évoqué : au banquet du Lord-Maire, faisant allusion aux récentes visites des es-

Je n'ai pas caché au Chargé d'affaires d'Italie que le souvenir du toast en question pouvait provoquer, en France, quand le nom du nouvel Ambassadeur du roi Humbert y serait connu, un incident de presse ou de tribune qu'il valait mieux prévoir et qu'un échange de vues loyal nous permettrait probablement de résoudre sans difficultés.

Le comte Gallina m'a dit alors, sur ma demande précise, qu'il était autorisé à me déclarer (et qu'au besoin je pourrais porter cette déclaration à la tribune) que le comte Tornielli n'avait nullement tenu le langage qui lui avait été attribué [1] ; que, dans les paroles qu'il avait réellement prononcées, la France n'avait été et ne pouvait être visée, et que, d'ailleurs, les sentiments de l'ancien Ambassadeur d'Italie à Londres à l'égard de notre pays étaient trop connus pour qu'on fût autorisé à lui prêter vis-à-vis de nous une intention désobligeante.

J'ai répondu au comte Gallina que je prenais acte de cette déclaration et que je m'appliquerais à faire le possible, en ce qui me concerne, pour empêcher un incident de se produire à ce propos et pour en atténuer la portée, s'il venait à être soulevé. J'ai ajouté que le comte Tornielli était d'ailleurs assuré de trouver parmi nous l'accueil confiant qui a été fait en France à ses prédécesseurs.

Donnant alors un tour plus personnel à l'entretien, j'ai dit au comte Gallina que les relations entre les deux pays avaient pris depuis quelque temps un caractère de tension duquel on ne pouvait nous tenir responsables ; que si j'envisageais cette situation avec une parfaite égalité d'humeur, c'est que j'avais l'esprit et la conscience tout à fait tranquilles, me sachant assez connu maintenant du Corps diplomatique et des Gouvernements étrangers pour qu'on ne se méprît pas sur mes intentions toutes loyales, sincèrement courtoises et cordiales. Puis, après avoir fait une rapide allusion aux polémiques de presse que nous n'étions en droit de nous reprocher ni d'un côté ni de l'autre des Alpes : « Ces intentions, ai-je ajouté, sont bien connues de M. Ressman. Vous pourriez également en rendre témoignage, vous qui avez assisté au départ de l'ancien Ambassadeur et qui, depuis le début de votre gestion, avez déjà été à même de discerner nos véritables sentiments. »

Le comte Gallina ayant très spontanément donné son assentiment à ce langage, je lui ai dit qu'il y avait lieu de penser que la nomination du nouvel

cadres anglaise et russe à la Spezia et à Toulon, le comte Tornielli aurait dit : « Nous n'avons pas éprouvé le besoin, nous autres Italiens, de mettre la maison sens dessus dessous pour recevoir nos amis. »

(1) Le *Times*, il est vrai, ne contenait pas la phrase incriminée, mais, dans la dépêche citée ci-dessus, note 1, du 14 novembre 1893, n° 209, M. Billot disait que le comte Tornielli, dans un entretien avec un correspondant du *Temps*, « avait reconnu l'authenticité des paroles qui lui avaient échappé dans son improvisation ».

Ambassadeur à Paris serait le signal que, quant à moi, je désirais très sincèrement.

Alors, sur le ton de la confidence, j'ai avisé le Chargé d'affaires d'Italie de l'intention qu'avait le Gouvernement de la République de donner, suivant l'usage, à M. Ressman, le Grand Cordon de la Légion d'honneur, et comme le comte Gallina me faisait observer que celui-ci ne viendrait probablement pas présenter lui-même ses lettres de rappel au Président de la République, j'ai répliqué que, dans ce cas, nous lui ferions probablement parvenir les insignes de l'Ordre par l'intermédiaire de votre ambassade et du Gouvernement italien.

362.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères, à M. Bourée, Ministre de France à Bruxelles.

D. n° 7. *Paris, 5 février 1895.*

Vous trouverez sous ce pli la copie des trois actes et documents auxquels ont abouti les pourparlers qui se sont engagés à Paris au sujet de la reprise éventuelle des territoires de l'État indépendant du Congo par la Belgique. Ces documents sont destinés aux archives de votre légation [1].

Au cours des négociations et notamment dans le dernier entretien que j'ai eu ce matin avec M. le baron d'Anethan avant de procéder à la signature, je lui ai rappelé expressément que, dans les actes en question, les Gouvernements contractants n'avaient eu à envisager que les rapports particuliers qui les unissent en Afrique, et spécialement le droit de préférence assuré à la France par les engagements antérieurs, mais que, bien entendu, les autres questions qui pouvaient être soulevées par le transfert des territoires de l'État indépendant du Congo à la Belgique, et notamment celles qui touchent à la neutralité de la Belgique telle qu'elle est consacrée par le traité de 1831, avaient été tenues en dehors de ces négociations. « La France, lui ai-je dit, ne soulève pas cet ordre de questions, mais elle ne le considère pas comme réglé par les arrangements auxquels nous allons procéder et elle réserve, bien entendu, tous ses droits contractuels au cas où, dans l'avenir, la question dont il s'agit viendrait à se poser d'une manière quelconque. »

(1) *Arrangement* portant règlement du droit de préférence de la France sur les territoires de l'État du Congo, et *déclaration* entre la France et la Belgique relativement aux limites des possessions françaises et belges dans le Stanley-Pool. — 5 février 1895. — De Clercq, *Recueil...*, t. XX, p. 213-214.

J'ai prié M. le baron d'Anethan de rappeler ce point de vue à son Gouvernement, en lui faisant observer que je lui avais fait cette remarque, d'ailleurs toute naturelle, avant de procéder à la signature de l'arrangement et de la déclaration [1]. Le Ministre de Belgique a donné son adhésion sans réserves à la manière de voir dont je lui faisais part et il m'a promis de la porter immédiatement à la connaissance de son Gouvernement. En vue de fixer les conclusions de cet entretien, je vous serais obligé de vouloir bien, dès que vous aurez reçu la présente lettre, vous rendre chez le comte de Mérode. Après lui avoir fait connaître le sentiment de satisfaction que cause au Gouvernement français le règlement de la question du droit de préférence ainsi que des autres points visés dans les documents annexes, renouvelez auprès de lui les déclarations que j'ai faites à M. le baron d'Anethan. Il y aurait même avantage à ce que vous remettiez au Ministre des Affaires étrangères un aide-mémoire qui pourrait être rédigé dans les termes ci-après :

AIDE-MÉMOIRE.

Le Ministre de la République française auprès de Sa Majesté le Roi des Belges a l'honneur de rappeler à M. le comte de Mérode que le Gouvernement de la République, en procédant à la conclusion des actes du 5 février 1895 portant règlement du droit de préférence de la France en cas de transfert des territoires de l'État indépendant à la Belgique, n'a pas eu à envisager les autres questions qui pourraient être soulevées par ledit transfert, notamment celles qui se rattachent à la neutralité de la Belgique garantie par les Puissances. Dans l'entretien qui a précédé la signature de l'acte, M. Hanotaux et M. le baron d'Anethan ont été d'accord pour constater que la France réservait à ce sujet son entière liberté d'action dans la limite des engagements contractuels quotidiens, au cas où les questions de cet ordre viendraient à être soulevées par la suite.

[1] Voici le texte de l'article 1er de l'arrangement auquel il est fait fréquemment allusion : « Le Gouvernement belge reconnait à la France un droit de préférence sur ses possessions congolaises, en cas d'aliénation de celles-ci à titre onéreux en tout ou en partie. Donneront également ouverture au droit de préférence de la France et feront par suite l'objet d'une négociation préalable entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement belge tout échange des territoires congolais avec une Puissance étrangère, toute location desdits territoires, en tout ou en partie, aux mains d'un État étranger ou d'une Compagnie étrangère investie de droits de souveraineté. »

363.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

à M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 12. *Berlin, 6 février 1895, 3 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 5 heures, soir.)

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a déclaré hier absolument inexacte la nouvelle donnée par divers journaux allemands et d'après laquelle le Gouvernement allemand inclinerait à s'associer à une tentative de l'Angleterre, la Russie et la France pour s'interposer entre la Chine et le Japon [1]. « Une médiation peut devenir nécessaire, m'a-t-il dit, mais elle n'est pas mûre. Les Japonais ne sont pas assez victorieux, ni les Chinois assez terrassés. D'après nos dernières informations, les forts de Ouei-Haï-Ouei [ne sont] pas encore pris et la flotte chinoise n'est pas capturée. Il faut tenir grand compte des appréciations de M. de Brandt [2], qui ne voit pas la situation de la Chine absolument désespérée. Les mandarins, qui seraient perdus si la dynastie des Mandchous était renversée, ont toujours beaucoup d'influence dans le pays, où les dernières défaites ne sont que peu connues, et ils peuvent prolonger longtemps la résistance. Il faut attendre ».

364.

M. BOURÉE, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES,

à M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 14. *Bruxelles, 6 février 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 février ; Dir. pol., 9 février.)

Je vous remercie du télégramme et de la lettre [3] par lesquels vous avez bien voulu me faire connaître les termes de l'arrangement intervenu entre vous et le baron d'Anethan au sujet de notre droit de préférence au Congo et vous me

[1] Voir ci-dessus n°s 354 et 358.

[2] M. de Brandt, ancien Ministre d'Allemagne en Chine, avait publié dans la *Deutsche Rundschau* un article où il déclarait que les Puissances européennes, l'Allemagne en particulier, « devaient souhaiter que la Chine ne fût pas trop complètement vaincue. L'Allemagne n'aurait qu'à souffrir d'un changement de l'état de choses actuel en Extrême-Orient. »

[3] Télégramme du 5 février, n° 13, confirmé par la dépêche du même jour ci-dessus reproduite sous le n° 362.

permettrez de vous adresser mes plus cordiales félicitations à l'occasion d'un accord qui met si heureusement fin à des difficultés dont la prolongation était de nature à embarrasser et, en dernier lieu, à compromettre même peut-être les rapports amicaux entre la France et la Belgique.

Je viens, selon vos instructions, de voir le comte de Mérode, à qui je n'ai pas manqué de tenir le langage que Votre Excellence m'a prescrit. Il y a été fort sensible et je l'ai trouvé très pénétré de la satisfaction que lui cause le règlement d'une affaire dont, mieux que personne, il sentait les côtés délicats et scabreux. Je vous ai déjà fait connaître les raisons très personnelles qui lui rendaient particulièrement pénible l'attente d'une réponse favorable de Paris et j'ai compris par son attitude et son langage de tout à l'heure que l'arrivée de la dépêche de M. d'Anethan, lui annonçant le résultat de ses derniers pourparlers avec vous, lui avait ôté de l'esprit des préoccupations dont le poids était devenu très lourd [1].

Je n'ai pas manqué de laisser entre les mains du Ministre des Affaires étrangères *l'aide-mémoire* dont vous avez bien voulu me fournir le texte. M. de Mérode l'a lu et relu avec une très sérieuse attention; puis il a constaté la parfaite conformité des déclarations dont M. d'Anethan lui avait reproduit le sens et de celles que renfermait le document dont j'étais porteur; mais il m'a fait observer qu'il ne se rendait pas bien compte de la portée ni même de la signification exacte que Votre Excellence entendait attribuer à ces réserves. « Je ne vois pas bien clairement, ajouta-t-il, à quel ordre de faits éventuels elles se rattachent dans l'esprit de M. Hanotaux. La neutralité de la Belgique a été définie par les traités qui ont consacré en 1831 sa situation internationale. Celle du Congo a été précisée par l'Acte général de Berlin; les conditions en sont tout autres et ne sauraient évidemment se confondre avec les premières. L'annexion du Congo à la Belgique aura donc pour effet de juxtaposer deux neutralités qui peuvent se combiner, sans qu'il doive, semble-t-il, en résulter des embarras; car si la neutralité belge implique *des devoirs* pour les co-signataires de 1831, celle du Congo n'a tendu qu'à créer *des facultés* au profit de tous les Gouvernements qui sont allés à Berlin en 1885. Ce sont là des points de vue très différents, qui ne sauraient à aucun degré créer des antagonismes, et je ne vois pas dès lors, ce qui pourrait soulever par la suite les difficultés que paraît prévoir M. Hanotaux et au sujet desquelles il tient à réserver par avance sa liberté d'action. En tout cas, en ce qui nous concerne, je n'ai aucune objection à donner acte au Gouvernement français de ces réserves. M. d'Anethan l'a d'ailleurs déjà fait, et je le fais à mon tour bien volontiers vis-à-vis de vous. »

M. de Mérode m'a ensuite parlé du désir que vous aviez exprimé à M. d'Ane-

(1) Voir ci-dessus n° 348.

than de retarder pendant quelques jours encore la publication de l'arrangement qui vient d'être signé. Il estime qu'il y a très grande urgence pour le Gouvernement royal à se mettre en règle avec le Parlement belge et qu'il serait impossible de différer plus longtemps le dépôt sur le bureau de la Chambre du projet de loi relatif à l'annexion du Congo. Il ne m'a pas caché que ce dépôt devrait vraisemblablement avoir lieu dès *demain soir;* après les délais nécessaires pour son impression et sa distribution ainsi que celles de l'exposé des motifs qui l'accompagne, il faudra bien aborder le débat public qui s'ouvrira donc forcément à très brève échéance, et l'exposé des motifs renfermera le sens, sinon le texte exact, des stipulations qui viennent d'être signées. Dès lors, il pense que nous ne devrions, de notre côté, pas trop tarder, et il s'expliquerait d'autant moins des lenteurs de notre part que le journal *Le Temps,* dans son article d'hier soir, ne s'est pas fait faute de traiter la question, et d'une façon même qui éveille d'assez vives susceptibilités chez les membres du Gouvernement belge. Effectivement, ce journal donne à entendre que le Gouvernement royal, au début des dernières négociations, aurait pris vis-à-vis de nous une attitude qu'il aurait abandonnée depuis, de telle sorte qu'il aurait été amené à reconnaître notre droit de préférence après l'avoir d'abord contesté. M. de Mérode s'est montré très fâcheusement impressionné par ces appréciations, qu'il tient pour absolument contraires à la vérité et qui présentent sous un jour fort peu favorable aux yeux des lecteurs français et belges la conduite tenue dans ces dernières circonstances par le Gouvernement du Roi. J'ai compris que M. de Mérode serait décidé à ne pas laisser ces allégations sans réponse et que des rectifications en seraient bientôt faites par les journaux officieux. Le Ministre a tenu à ce que je vous fisse part en son nom de ses impressions à cet égard, et je crois qu'il saurait infiniment de gré à Votre Excellence de ce qu'elle voudrait bien faire pour remettre au point les réflexions du *Temps,* plus faites, semble-t-il, pour répondre aux intérêts d'amour-propre de M. Villain [1], en justifiant ses prétentions à l'impeccabilité de ses renseignements, qu'à servir les intérêts de la vérité absolue ni, par surcroît, ceux de notre bonne entente avec les Ministres belges.

P. S. — Au moment d'expédier la présente lettre, je relève dans le *Journal de Bruxelles* l'article rectificatif auquel je viens de faire allusion et dont M. le comte de Mérode m'avait annoncé la prochaine insertion. Votre Excellence en trouvera le texte également ci-annexé [2].

[1] Conseiller municipal de Paris et rédacteur au *Temps.*
[2] Non reproduit.

365.

NOTE DU MINISTRE.

Arménie.

7 février 1895.

On s'est beaucoup entretenu de l'Arménie à mon audience diplomatique. Le Nonce m'a demandé si je savais quelque chose du résultat de la démarche du Pape auprès des Puissances [1]. Je lui en avais dit un mot à l'audience antérieure. Je lui ai demandé, cette fois, s'il croyait que cette démarche serait efficace. Il a paru en douter. Cependant il m'a poussé à intervenir pour essayer de faire nommer en Arménie un gouverneur chrétien. Je lui ai demandé si cette démarche avait été faite ailleurs et j'en ai profité pour lui dire qu'il m'était revenu que le Pape s'était adressé à Madrid et à Londres pour essayer d'agir auprès des autres Puissances européennes en faveur du Sultan. Je lui ai laissé entendre que cette démarche n'était peut-être pas sans inconvénient. On s'efforcerait assurément de faire passer le Pape pour l'adversaire des Arméniens et cela permettrait aux Puissances protestantes, et notamment à l'Angleterre, de se donner comme les seuls défenseurs de l'élément chrétien en Arménie. Je lui ai fait observer que, dans ces contrées, la France avait un rôle tout tracé et qu'à mon avis le Pape aurait grand tort d'essayer de se passer de notre concours et de notre expérience quand il s'agissait d'intervenir dans des questions si complexes.

Il était visible qu'à Rome on était encore étourdi du coup de caveçon venu de Londres et de Saint-Pétersbourg et qu'on ne cherchait plus qu'un terrain de retraite.

Zia Pacha m'a demandé avec insistance mon avis sur les affaires d'Arménie [2]. Je me suis renfermé dans une attitude réservée, tenant, lui ai-je dit, au rôle qui s'imposait à nous dans cette affaire jusqu'au résultat de l'enquête, à savoir impartialité bienveillante et neutralité attentive entre les différentes compétitions soulevées. Il a insisté pour connaître mon avis sur le lendemain de l'enquête : comment sortir de la difficulté? Je lui ai répondu qu'à mon avis, il

[1] Circonvenu par Mgr Azarian, Patriarche des Arméniens catholiques, qui s'était donné auprès du Cardinal Rampolla comme chargé par le Sultan de solliciter du Pape une sorte de médiation entre la Porte et la nation arménienne, Léon XIII avait essayé d'intervenir auprès des grandes Puissances, mais sans résultat : à Londres, Lord Kimberley avait répondu à l'Ambassadeur d'Espagne, qui s'était entremis pour le Pape, qu'il ne comprenait pas pourquoi le Saint-Père se mêlait d'affaires qui ne le regardaient point (dépêche de Constantinople du 23 janvier, n° 15).

[2] Voir ci-dessus n° 324.

fallait éviter tout changement dans les institutions, que peut-être encore, à l'heure présente, cette extrémité pouvait être évitée si on faisait le choix d'un homme honnête, autorisé, connu des ambassades, à qui on donnerait tout pouvoir pour panser les blessures et pour agir équitablement et, au besoin, généreusement. Il m'a dit qu'il transmettrait cet avis à son Gouvernement.

M. de Mohrenheim m'a parlé également de l'affaire, mais plutôt à titre personnel. Il paraît très inquiet de l'attitude de l'Angleterre. Il sent bien le piège tendu à la Russie par toute combinaison tendant à organiser une sorte d'autonomie en Arménie. L'exemple de la Bulgarie est présent constamment à son souvenir. Il se plaint un peu de l'indécision de son Gouvernement, indécision qui tient à la situation provisoire qui a suivi la mort de M. de Giers.

Je lui ai dit que, selon moi, il fallait s'efforcer d'agir avant qu'on ait lancé l'idée de modifier les institutions en Arménie; qu'il fallait savoir nettement ce qu'on voulait et marcher vigoureusement et d'accord à Constantinople; que nous avions eu la bonne fortune de tenir l'affaire en mains pendant la période qui a abouti à l'enquête, qu'il ne fallait pas nous la laisser enlever pendant la durée et au lendemain de l'enquête.

Je lui ai dit, comme à Zia Pacha, que le choix de l'homme serait décisif pour l'avenir de l'affaire.

366.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Reverseaux, Ambassadeur de France à Madrid.

D. n° 17. *Paris, 12 février 1895.*

Au cours d'un entretien que j'ai eu récemment avec l'Ambassadeur d'Espagne, ce dernier a fait allusion aux préoccupations que causaient à son Gouvernement les visées du Japon sur certaines îles chinoises dans le cas où les Puissances ne permettraient pas au Gouvernement du Mikado de conserver des gages territoriaux dans le nord de la Chine. L'éventualité de la prise de possession de Formose par les Japonais inquiéterait sérieusement le Cabinet de Madrid.

Tout en restant sur la réserve à ce point de vue spécial, j'ai saisi cette occasion pour faire observer à M. Leon y Castillo combien il était regrettable, d'une façon générale, que le Gouvernement de la Reine Régente parût pratiquer, au point de vue de sa politique extérieure, un système d'isolement excluant des vues d'ensemble.

Puissance coloniale et pouvant, dans certaines éventualités, être précisé-

ment menacée du côté de ses colonies, l'Espagne, ai-je ajouté, n'a ni flottes pour les défendre, ni alliés pour lui prêter, le cas échéant, main-forte. Ces deux facteurs lui seraient assurément nécessaires.

Si le Gouvernement espagnol envisage l'avenir en se souvenant du passé, il se tournera vers la France, comme au XVIIIe siècle.

Au Maroc, notamment, la politique française, nettement favorable au maintien du *statu quo*, mériterait, à ce titre, d'obtenir l'adhésion sincère du Gouvernement espagnol [1].

M. Leon y Castillo m'a déclaré alors que jamais on n'avait été, en Espagne, mieux préparé qu'aujourd'hui à marcher dans la voie que je venais d'indiquer, mais qu'il ne fallait pas perdre de vue l'intérêt prédominant qu'on y attache actuellement à un rapprochement commercial entre les deux pays.

Je vous serais obligé de conserver aux indications qui précèdent leur caractère strictement confidentiel.

367.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 78. Confidentiel. *Paris, 12 février 1895.*

Par votre dépêche du 10 janvier, vous m'avez mandé que le Secrétaire d'État de la Reine pour les Affaires étrangères vous avait, au cours d'un entretien récent [2], parlé « des difficultés sérieuses » que la délimitation des possessions françaises et anglaises dans la région du Haut-Mékong, réservait sans doute aux Gouvernements des deux pays.

J'ai pris connaissance de cette indication avec un intérêt particulier. Vous n'ignorez pas, en effet, l'importance que le Gouvernement de la République attache à la question de la *zone intermédiaire* et le sens dans lequel il souhaite de la voir résolue. Les dépêches que j'ai adressées à votre ambassade les 18 mai et 23 juillet ont dû vous éclairer à cet égard [3].

[1] Au cours d'un voyage à Paris, en octobre 1894, M. Moret s'était mis d'accord avec M. Hanotaux sur quelques points essentiels des relations franco-espagnoles, notamment sur la politique marocaine des deux pays et le « maintien scrupuleux et sincère du *statu quo* ». Mais le Ministre d'Etat n'avait pas conservé son portefeuille dans le nouveau Cabinet qui s'était formé à son retour à Madrid.

[2] Dans cet entretien, qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire, Lord Kimberley, parlant de la question du Mékong, « n'avait pas dissimulé qu'il y avait, de ce côté, pour nos deux pays une grosse épine » (Dép. n° 6).

[3] Le 12 mars 1894, à la Chambre des Lords, Lord Rosebery avait indiqué le Mékong comme formant la limite des zones d'influence anglaise et française en Indochine. M. Casimir-

« Je n'ai pas vu sans quelque regret, écrivais-je sous cette dernière date à M. Decrais, que le Chef du Foreign Office continue à considérer la création d'une zone intermédiaire comme *une combinaison particulièrement heureuse et utile*. Certains symptômes m'avaient amené à penser qu'on avait cessé de considérer en Angleterre cette combinaison comme étant la seule qui pût donner des résultats satisfaisants. »

Nos dispositions n'ont pas changé. Il y a quelques jours, conversant familièrement avec Lord Dufferin, j'ai trouvé l'occasion de lui exprimer toute ma pensée sur les inconvénients, les dangers même que présenterait la constitution d'un État autonome entre les possessions de la France et de l'Angleterre dans la haute vallée du Mékong. « Un pareil État, lui ai-je dit, ne sera jamais qu'un repaire de pirates, et par conséquent une cause incessante de difficultés diplomatiques. Quand nous posséderons des renseignements précis sur la géographie et l'état politique du Xieng-Kheng, il faudra que nous regardions le problème en face et que nous envisagions le partage de ce pays, quitte à laisser à la Chine quelques districts du nord. »

L'Ambassadeur de la Reine, après m'avoir écouté avec attention, a repris : « L'*État-tampon*, c'est la conception de Lord Rosebery; il y tient beaucoup. Comment lui faire désavouer son enfant? »

L'entretien s'est arrêté là. J'ai pensé qu'il importait que vous en fussiez instruit, pour le cas où Lord Kimberley aborderait à nouveau la question avec vous.

18 février.

Elle a d'ailleurs été reprise mercredi dernier par Lord Dufferin lui-même, à propos d'un incident qui s'est produit entre MM. Pavie et Scott, chefs de la commission mixte chargée d'opérer sur les lieux. Les télégrammes de M. Pavie dont je vous envoie ci-joint la copie vous mettront au courant de ce qui s'est passé. Lord Dufferin paraissait ne pas connaître encore la lettre du 16 janvier échangée entre M. Pavie et M. Scott [1]. Il s'est plaint à moi de l'attitude prise par nos commissaires, de laquelle il résulterait que le Gouvernement français met en doute les droits, selon lui indiscutables, que l'Angleterre revendique sur le Xieng-Kheng. Il s'appuyait sur la déclaration contenue dans

Périer en avait conclu que l'Angleterre inclinerait, en cas d'échec de la négociation relative à l'État-tampon, à prendre le Mékong comme limite commune. « Le Gouvernement anglais, disait-il, y trouverait le Gouvernement français tout disposé. » (Dépêche à Londres du 18 mai 1894, n° 245.) Cependant, sondé par M. Decrais, Lord Kimberley avait répondu que rien n'avait été changé aux arrangements intervenus entre les deux pays au sujet du bassin du Mékong (voir ci-dessus, n° 192, la dépêche de Londres du 13 juillet). M. Hanotaux avait insisté auprès de l'Ambassadeur pour essayer d'éclaircir sur ce point la pensée du Premier Ministre britannique (dépêche à Londres du 23 juillet 1894, n° 343).

[1] La reproduction de ces documents n'a pas paru nécessaire.

le mémorandum de Develle daté du 20 octobre 1893 [1]. Je ne manquai pas de faire observer à mon tour à l'Ambassadeur que M. Develle avait subordonné sa déclaration à la remise, qui devait nous être faite, d'un accord qui aurait été passé entre le Gouvernement britannique et le Gouvernement siamois. Or il résulte d'une communication ultérieure de M. Phipps que cet accord n'existerait pas.

Lord Dufferin a discuté assez vivement le point de vue auquel se place le Gouvernement de la République. Il a affirmé que son Gouvernement ne renoncerait jamais à affirmer son droit sur le Xieng-Kheng et qu'il le considérait comme établi sans qu'il fût pour cela nécessaire de procéder à la production de l'accord visé dans les réserves de M. Develle. Comme je me renfermais, d'autre part, dans les termes des documents échangés par mon prédécesseur et l'ambassade d'Angleterre à Paris, la question devenait insoluble. Je fis remarquer à Lord Dufferin, sur le ton le plus conciliant, que nous nous hâtions peut-être un peu trop d'essayer de conclure sans données suffisantes sur un point géographique et historique d'importance relativement secondaire, alors que nos commissaires rassemblaient des données de fait qui probablement nous éclaireraient dans l'avenir sur le véritable état des choses. Lord Dufferin fit un exposé assez long des concessions que le Gouvernement britannique aurait déjà faites, d'après lui, dans cette affaire du Siam [2] en vue de ne pas contrecarrer les vues du Gouvernement français. «Maintenant, ajouta-t-il, on ne pourra plus obtenir de nous aucune concession nouvelle; je dois vous faire cette déclaration au nom de mon Gouvernement.» Après avoir ainsi rempli le devoir que ses instructions lui prescrivaient, Lord Dufferin voulut bien reconnaître, à titre personnel, que l'accord qui s'était fait sur les lieux entre nos deux commissaires et l'esprit de conciliation dont j'étais animé lui laissaient encore l'espérance de trouver, par la suite, dans les travaux de la commission d'étude, des éléments d'entente qui nous manquaient à l'heure présente et il se montra disposé à soumettre ce point de vue à son Gouvernement.

Peut-être penserez-vous que les indications contenues dans la présente lettre doivent être réservées à votre information exclusivement personnelle. Je m'en rapporte, bien entendu, à votre tact et à la connaissance que vous avez de la question pour apprécier dans quelle mesure vous pourriez y faire allusion au cas où Lord Kimberley viendrait à aborder lui-même ce sujet auprès de vous.

[1] Une commission spéciale avait été formée à Paris au mois d'octobre 1893 pour suivre la négociation relative à la délimitation de l'«État-tampon» du Mékong. Dans la réunion du 20 octobre, les délégués français avaient remis aux délégués anglais la déclaration suivante : «M. Develle n'a jamais contesté que l'apport du Xieng-Kheng doive être considéré comme contribution de l'Angleterre à la constitution de l'État-tampon, sous la seule réserve de la production des accords intervenus entre le Siam et l'Angleterre concernant cette province.»

[2] Voir, dans le t. X de la présente série, les discussions entre Lord Rosebery et M. d'Estournelles (Table, p. XXXVI).

368.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 9. *Londres, 12 février 1895, 7 h. 45, soir.*
(*Reçu:* 11 h. 50, soir.)

Dans la longue conversation que je viens d'avoir avec Lord Kimberley, il m'a déclaré que, dès à présent, il était certain que le Gouvernement anglais n'interviendrait en rien pour empêcher l'exécution du contrat par lequel des armateurs anglais se sont engagés à transporter du matériel de guerre à Madagascar [1].

En effet, ce matériel constitue simplement de la contrebande de guerre et, d'après le droit des gens, ceux qui transportent de la contrebande le font à leurs risques et périls.

Quant à la reconnaissance des Hovas comme belligérants et à une déclaration de neutralité de la part de l'Angleterre, Lord Kimberley m'a dit qu'il ne pouvait me donner encore aucune réponse, puisque la question était renvoyée aux jurisconsultes de la Couronne, mais que le désir du Gouvernement anglais était de ne rien faire qui pût nous causer des embarras dans la question de Madagascar et que, par conséquent, il faudrait que l'avis des jurisconsultes fût absolument impératif pour obliger le Cabinet à adopter une ligne de conduite désagréable à la France.

Je n'ai pas caché à Lord Kimberley que la reconnaissance des Hovas comme belligérants serait regardée par eux comme un puissant encouragement qui leur viendrait de l'Angleterre, et par nous comme une mesure peu amicale à notre égard. Puis, nous avons examiné ensemble les conséquences pratiques d'un semblable ... [2], y compris l'exercice du droit de blocus. Lord Kimberley m'a fait observer à ce propos que la doctrine anglaise n'admettait

[1] A propos de l'expédition de Madagascar, en cours de préparation, la question avait été posée au Parlement anglais de savoir si le Gouvernement de la Reine permettrait à des entrepreneurs de fournir aux Hovas du matériel de guerre; cette question avait été renvoyée à l'examen des jurisconsultes de la Couronne. Le 10 février, M. Hanotaux télégraphiait (n° 9) à M. de Courcel «que rien n'autorisait le Gouvernement britannique à se déclarer neutre et à appliquer le *Foreign Enlistment Act*, les opérations projetées devant avoir lieu exclusivement sur le territoire d'un pays qui est sous notre protectorat reconnu par l'Angleterre [en 1890]. Nous nous proposons, disait-il, de réprimer ce que nous considérons comme une rébellion de notre protégé; il n'y a pas, entre les Hovas et nous, de guerre proprement dite à l'égard des autres Puissances».

[2] Lacune de déchiffrement.

pas l'établissement d'un blocus en temps de paix; je lui ai déclaré, de mon côté, que, dans l'état actuel des choses, nous ne pensions pas à établir de blocus, mais seulement à exercer nos droits de police dans les eaux territoriales; il en serait autrement si l'état de guerre était proclamé par l'Angleterre. Nous avons enfin passé en revue toutes les analogies imaginables, les affaires du Dahomey, d'Atchin, l'éventualité d'opérations militaires contre Zanzibar, l'Afghanistan, etc. Je me suis efforcé de tirer le meilleur parti possible des arguments excellents développés dans votre télégramme n° 9 [1], mais Lord Kimberley ne s'est pas départi de la position qu'il avait prise.

A un moment de notre entretien, comme je lui demandais si le Gouvernement anglais croyait avoir à compter dans cette affaire, ainsi que dans l'affaire arménienne, avec une pression de l'opinion publique ou de certaines fractions de l'opinion, il m'a répondu en termes très affirmatifs qu'il n'avait pas de préoccupations de ce genre et que la décision du Gouvernement, quelle qu'elle fût, resterait indépendante de cet ordre de considérations [2].

369.

LE COMTE MÜNSTER, AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE À PARIS,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 13 février 1895.*

L'Empereur, mon Auguste Souverain, présidera à l'inauguration du canal Baltique [3] qui doit avoir lieu dans la seconde moitié du mois de juin prochain [4].

Sa Majesté verrait avec plaisir si les Puissances maritimes voulaient bien prendre part à cet important acte solennel en envoyant à Kiel des vaisseaux de guerre accompagnés d'un aviso qui se joindrait au cortège officiel à travers le nouveau canal.

J'ai l'honneur, d'ordre de Sa Majesté l'Empereur, de porter dès à présent cette invitation à la connaissance de Votre Excellence, en me réservant de la faire suivre par une communication détaillée du programme des fêtes d'inauguration.

(1) Du 10 février, (il n'a pas paru nécessaire de reproduire ce télégramme).

(2) Le 15 février, M. de Courcel télégraphiait (n° 11) que le Gouvernement anglais, de l'avis des jurisconsultes de la Couronne, avait décidé de ne pas publier une proclamation de neutralité et de ne pas s'occuper du contrat passé par une maison anglaise pour transporter du matériel de guerre à Madagascar.

(3) Canal de Kiel ou Nord-Ostsee Kanal.

(4) Voir ci-dessus n° 349.

Je serais particulièrement reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien m'informer, le plus tôt possible de l'accueil que cette proposition aura trouvé auprès du Gouvernement de la République.

Si, comme j'aime à l'espérer, le Gouvernement français accepte cette invitation, Votre Excellence m'obligerait en me faisant connaître les vaisseaux qui seraient désignés ainsi que les noms de leurs commandants [1].

370.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Constantinople, Saint-Pétersbourg, Londres, Le Caire.

D. nos 33, 64, 69, 39. Très confidentiel. *Paris, 13 février 1895.*

Me référant à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser [2]
Pour Saint-Pétersbourg, Londres, le Caire : le 8 de ce mois,
Pour Constantinople : le 12 de ce mois,

Pour tous les postes : je crois utile de vous faire connaître en substance un entretien que j'ai eu le 7 de ce mois avec le baron de Mohrenheim au sujet de l'Égypte et au cours duquel les questions relatives à notre politique respective dans ce pays ont été traitées avec une précision qui n'avait encore jamais été atteinte lors de nos précédentes conversations. L'Ambassadeur de Russie m'a fait part des renseignements transmis au Gouvernement impérial par son agent au Caire touchant l'emploi éventuel des économies provenant des conversions des dettes égyptiennes; appréciant cette correspondance, le représentant de l'Empereur a reconnu qu'à son sens les observations de M. Koïander « manquaient d'horizon ». — « Je crains même, lui ai-je dit, que cela ne soit pas *vu*. Votre Gouvernement, après avoir lu les documents de cette nature, n'est pas éclairé. Or il a tout intérêt à voir clair dans la question d'Égypte. » J'ai alors donné connaissance au baron de Mohrenheim de la note préparée dans

[1] En faisant part de cette invitation à M. de Montebello (télégr. n° 18 du 15 février), M. Hanotaux ajoutait : « Le Gouvernement impérial a dû être l'objet d'une communication analogue. Nous tiendrions particulièrement à connaître l'accueil qu'il est disposé à y faire. M. de Mohrenheim, à qui j'en ai parlé officieusement, a conservé l'impression qu'il conviendrait que vous pussiez, à cette occasion, voir l'Empereur lui-même. »

[2] Cette lettre, non reproduite, rapportait l'entretien dont il est question dans la présente pièce entre le Ministre et M. de Mohrenheim.

les bureaux de mon département, dont vous avez eu connaissance [1]; je lui ai fait observer que les renseignements consignés dans cette note avaient naturellement le caractère technique qu'il avait lui-même désiré qu'on leur conservât; mais que ce qui dominait tout en Égypte, c'était la nécessité de ne pas laisser périr, par manque d'influence ou autrement, cet organe international de la Caisse de la Dette publique qui était, avec la juridiction mixte, la pierre angulaire du *futur édifice de l'internationalisme en Egypte*.

« D'ailleurs, lui ai-je dit, il faut que nous reprenions cette affaire d'Égypte et que nous en causions à fond. Il n'est pas admissible que ce soit le seul point du globe sur lequel la politique des deux Cabinets paraisse en désaccord quand, en réalité, nos intérêts sont les mêmes. »

J'ai ajouté : « En Serbie, en Bulgarie, en Arménie, en Chine, partout nous marchons d'accord. Il faut qu'il en soit de même en Egypte.

« Exprimez-vous, je vous prie, dans ce sens auprès de votre Gouvernement. S'il y a une politique d'apaisement, c'est-à-dire une solution à poursuivre dans cette partie de l'Afrique, la Russie n'a aucun intérêt à se tenir en dehors, et quant à moi, j'ai la conviction que cette solution n'est pas impossible à trouver. »

Pour Constantinople, Londres, Le Caire : Vous voudrez bien considérer la présente lettre comme destinée à votre information très strictement confidentielle.

Pour Saint-Pétersbourg. Vous voudrez bien considérer comme destinés principalement à votre information personnelle les renseignements que vous porte la présente dépêche. Comme toutefois je ne vois que des avantages à ce que vous vous prêtiez, de votre côté, aux entretiens que les représentants de la Chancellerie impériale auraient l'occasion d'avoir avec vous sur les questions qui s'y trouvent traitées, vous pourriez, le cas échéant, utiliser dans la mesure que vous jugeriez convenable les indications qui précèdent pour conformer autant que possible votre propre langage à celui que j'ai tenu au baron de Mohrenheim [2].

[1] Cette note exposait le point de vue du Gouvernement français touchant l'emploi des économies des conversions.

[2] Le 21 février, par dépêche n° 22, M. de Montebello faisait savoir que le ministère russe des Affaires étrangères allait donner des instructions à M. Koïander « pour l'inviter à se mettre d'accord avec nous sur le langage à tenir au Khédive ».

371.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

T. n° 20. *Paris, 17 février 1895, 6 h. 30, soir.*

Le Chargé d'affaires de Chine est allé voir ce matin M. de Mohrenheim et lui a dit que le Gouvernement chinois lui avait donné pour instruction de sonder l'Ambassadeur au sujet de l'accueil qui serait fait à Saint-Pétersbourg à une demande adressée au Tsar d'intervenir *d'une façon plus effective* dans le conflit sino-japonais. Au cas où ces ouvertures seraient accueillies, l'Ambassadeur chinois, qui est chargé d'une mission de courtoisie auprès de l'Empereur (1), ferait connaître qu'il a, en même temps, des pouvoirs d'ordre politique et Tching-Tchang irait le rejoindre pour l'aider dans ses négociations. On attend la réponse que M. de Mohrenheim a sollicitée de son Gouvernement.

Tching-Tchang est venu me voir ensuite et m'a tenu au courant de cette démarche. De l'entretien que j'ai eu avec lui il résulte que le désir du Gouvernement chinois serait de voir la Russie, la France et l'Angleterre s'entendre pour faire des représentations au Japon, en lui faisant sentir au besoin le danger qu'il court de voir les communications maritimes coupées par une démonstration maritime des trois flottes. Il a ajouté que, dans sa pensée, l'Allemagne avait des engagements pris avec le Japon et aiderait plutôt celui-ci au cas où une action diplomatique plus positive viendrait à s'engager.

J'ai cru devoir m'entretenir de la question avec le baron de Mohrenheim. Il m'a dit qu'il venait de télégraphier à son Gouvernement au sujet de la démarche faite auprès de lui par le Chargé d'affaires de Chine, qu'il me tiendrait au courant de la réponse qu'il recevrait. Nous avons examiné ensemble la question de savoir si l'Angleterre était prévenue de la démarche de Tching-Tchang. Celui-ci nous a dit, à l'un et à l'autre, qu'elle était faite à l'insu du Gouvernement britannique. Mais j'ai attiré l'attention de l'Ambassadeur sur le fait que le Ministre de Chine en Angleterre était venu il y a quelques jours à Paris pour entretenir au passage l'Ambassadeur qui se rend à Pétersbourg.

D'après le sentiment du baron de Mohrenheim, le Japon connaît parfaitement la résolution prise par la Russie de ne laisser attenter en aucune façon à l'indépendance de la Corée. Il pense que, si la question de l'annexion

(1) A l'occasion de l'avènement de Nicolas II.

de Formose venait à se poser, elle rencontrerait l'opposition d'autres Puissances, et notamment celle de l'Angleterre. Je me suis tenu sur la plus grande réserve à ce sujet, sans lui cacher cependant que les revendications territoriales du Japon pourraient soulever éventuellement de graves difficultés.

Je vous serais obligé de vous renseigner discrètement auprès du Gouvernement impérial sur les différents points visés dans le présent télégramme et de me faire connaître les résultats de vos entretiens soit avec le comte Kapnist, soit avec M. Chichkine.

372.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 17. *Berlin, 19 février 1895, 5 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 7 heures, soir.)

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères vient de me confirmer que l'Allemagne n'est en négociations avec aucune Puissance au sujet de notre dernier arrangement relativement au Congo [1]. Cette convention ne provoque pas de critiques de la part de la Chancellerie impériale, qui la considère comme propre à prévenir le retour de difficultés analogues à celles qu'a soulevées le traité anglo-congolais du 12 mai. Le baron Marschall m'a annoncé que le comte Münster vous reparlerait prochainement de la délimitation du Togo. Mais il m'a semblé tenir toujours à l'accès de la colonie allemande au Niger [2].

(1) Arrangement franco-belge du 5 février précédent (voir ci-dessus n° 362). — M. Herbette répondait ici à un télégramme du 15 février, n° 7, par lequel M. Hanotaux lui demandait de le renseigner sur un échange de vues qui, d'après certaines déclarations confidentielles, se poursuivait entre le Gouvernement belge, l'Angleterre et l'Allemagne au sujet du Congo.

(2) Par télégramme du 14 février, n° 6, M. Hanotaux avait mis M. Herbette au courant d'un récent entretien avec le comte Münster au sujet de la délimitation du Togo. « J'ai fait connaître au comte Münster que nous étions tout disposés à régler cette question dans l'esprit le plus conciliant. »

373.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 22. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 20 février 1895, 11 h. 20, soir.*
(*Reçu :* le 21, 6 h. 30, matin.)

M. Chichkine a parlé hier, de ma part, à l'Empereur Nicolas de la question de l'inauguration du canal maritime allemand (1). Sa Majesté l'a chargé de me dire qu'Elle ne voyait aucune raison pour que la France hésitât à s'associer à cette solennité purement internationale et que la Russie accepterait certainement l'invitation.

374.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n°s 14, 23. *Paris, 21 février 1895, 5 h., soir.*

A mon audience d'hier l'Ambassadeur de Russie m'a donné connaissance de la réponse qu'il avait reçue de M. Chichkine à propos de la demande d'intervention adressée au Tsar par le Gouvernement chinois (2). Il en résulte que le Gouvernement russe, n'ayant pas l'intention d'entamer des négociations isolées, jugeait inutile l'envoi de Tching-Tchang à Saint-Pétersbourg.

Le baron de Mohrenheim a insisté à cette occasion sur le prix qu'attachait le Cabinet impérial à ne rien faire, en ce qui concerne le conflit sino-japonais, que d'accord avec nous. On se rend trop bien compte à Pétersbourg, a-t-il ajouté, de l'avantage qu'il y aurait pour les deux Puissances à former l'élément principal dans une action diplomatique éventuelle à trois.

D'autre part, Tching-Tchang est venu, ce matin, me rendre compte de son entretien avec le baron de Mohrenheim. Celui-ci lui a donné connaissance d'un télégramme qu'il m'avait communiqué la veille.

L'impression de Tching-Tchang est que la décision prise par la Russie

(1) Voir ci-dessus le n° 369.

(2) Au sujet de cette demande, voir la dépêche de M. Hanotaux à M. de Montebello du 17 février (ci-dessus n° 371).

enlève toute espérance de voir les Japonais consentir à négocier sérieusement avant que leur armée soit entrée à Pékin. Selon lui, les Japonais rencontreront encore devant eux une armée chinoise d'une centaine de mille hommes s'ils débarquent au fond du golfe du Petchili. Ils auraient donc besoin d'un renfort d'environ 30.000 hommes.

A supposer qu'ils dispersent les forces qu'on leur opposera, il leur faudrait à peu près six semaines pour arriver sous les murs de Pékin.

Tching-Tchang pense que les négociations définitives pourront alors s'engager à Tien-Tsin. La paix ne pourrait donc se conclure au plus tôt que vers le 15 mai. Tching-Tchang demande qu'on ne laisse pas prendre Pékin d'assaut.

Je viens de télégraphier à notre Ministre à Pékin pour lui faire connaître l'échec de la tentative du Gouvernement chinois. Li-Hong-Tchang lui ayant demandé de s'entretenir avec lui avant de quitter Pékin, j'ai invité M. Gérard à se borner à donner au Vice-Roi l'assurance de notre sincère désir de concourir à l'établissement de la paix, sans prendre aucun engagement. Je lui ai naturellement renouvelé en même temps la recommandation de se maintenir en complet accord avec son collègue russe.

Pour Londres. Personnel. Je vous remercie de votre lettre particulière[1]. Nous sommes en complet accord.

375.

M. Cogordan, Chargé de l'Agence et Consulat général de France au Caire,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 14. *Le Caire, 22 février 1895, 8 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

Tous les renseignements que je recueille me confirment dans la pensée qu'il n'y a pas de fondement sérieux au bruit répandu par les Anglais d'un réveil du fanatisme[2]. C'est l'opinion de Nubar Pacha et celle du Procureur général des tribunaux indigènes, qui est un magistrat belge. Les griefs des

(1) Cette lettre n'a pas été retrouvée.

(2) Les journaux anglais publiaient presque quotidiennement des articles qui tendaient à représenter les indigènes comme prêts à se soulever contre les Européens à l'occasion du Ramadan et à renouveler les massacres de 1882 : conséquence, disait-on, de l'attitude prise par le Khédive à l'égard de l'occupation britannique. Le 18 février, le *Times* laissait entendre, d'après une dépêche du Caire, que le Khédive voulait se débarrasser de Nubar Pacha, ajoutant qu'il jouait avec le feu, mais que l'Angleterre ne permettrait pas que son œuvre fût détruite par la folie ou le fanatisme. On parlait de la déposition du souverain.

journaux anglais contre le Khédive n'ont pas plus de valeur. Aussi le sentiment général est-il que l'Angleterre, en effrayant l'opinion publique, si calme jusqu'à ces derniers temps, et en provoquant tout à coup des attaques contre le Khédive, prépare les voies pour l'exécution d'un plan. Les Anglais espèrent sans doute amener le Khédive à renoncer à la résistance ou provoquer chez lui quelque éclat dont ils profiteraient. Je dois ajouter que la plupart des Égyptiens tournent leurs regards vers nous. Le langage de la presse française, l'annonce d'une interpellation à notre Parlement leur font penser que la France saura, le cas échéant, ne pas rester inactive. Nubar Pacha, que je viens de voir et dont la santé périclite d'une manière inquiétante, m'a dit que les Anglais entendaient seulement donner au Khédive un avertissement sérieux. Boutros Pacha se déclare inquiet. Il a employé le mot de crise khédiviale pour définir la situation. «On attend, dit-il, ce que fera la France»*. Il pense, comme d'ailleurs beaucoup d'autres personnes ici, que le Gouvernement anglais, sentant s'accroître en France l'animosité que révèle l'attitude d'une partie importante de notre presse, désire profiter de nos préoccupations du côté de Madagascar pour mettre son pouvoir en Égypte à l'abri des difficultés que lui crée le mauvais vouloir du Khédive.

Ce dernier vient d'accepter le projet de décret signalé dans mon télégramme d'hier (1).

376.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 14. *Londres, 23 février 1895, 2 h. 17, matin.*

(*Reçu :* 7 heures, matin.)

Lord Kimberley, qui est venu chez moi ce matin, ne m'a donné, au sujet des affaires de l'Extrême-Orient, que des nouvelles assez vagues. Il avait connaissance des démarches faites par la Chine pour obtenir un armistice; mais il m'a fait observer qu'en pareil cas la condition habituelle d'un armistice est la signature préalable de préliminaires de paix. Or c'est à quoi les Chinois ne sont pas encore préparés.

* Annotation du Département : *On n'a pourtant pas sollicité ses conseils avant de céder à la pression anglaise et de signer le décret.*

(1) Non reproduit, ce télégramme n° 13 annonçait la création par décret d'un tribunal d'exception anglo-égyptien destiné à juger les actes commis contre les soldats ou officiers de l'armée d'occupation.

Dans ces conjonctures, l'opinion de la Russie, que lui a fait connaître hier M. de Staal, est d'attendre le développement des événements, et telle est aussi l'opinion du Cabinet de Londres.

Lord Kimberley se montre toujours préoccupé des conditions de paix qu'exigeront les Japonais. Il pense que la politique de la Russie la portera à veiller plus particulièrement sur la Corée et la Mandchourie.

Quant à lui, son attention est surtout tournée vers les questions commerciales, l'ouverture des ports et de l'intérieur de la Chine. Il est d'avis que nous ne pourrions pas permettre aux Japonais de stipuler en leur faveur, dans cet ordre d'idées, des avantages exclusifs, ni de traiter la Chine désormais comme une province vassale. Dès à présent, tout en protestant que l'Angleterre ne nourrit aucun sentiment d'hostilité à l'égard du Japon, il paraît un peu inquiet de l'esprit d'orgueil et d'exclusivisme à l'égard de l'Europe qui peut animer les vainqueurs. Il regarde comme à peu près certain que les Japonais exigeront la cession de Formose, où ils se proposeraient d'établir des cultures de coton et de cannes à sucre, de manière à s'affranchir d'une partie des importations de l'Europe.

La prise de possession de Formose par une Puissance qui va se trouver à la tête de forces navales considérables ne lui sourit pas, mais il m'a avoué très nettement que l'Angleterre ne songeait pas à s'y opposer. Il pense seulement que nous aurons désormais à entretenir dans les mers de Chine un effectif naval plus important que par le passé et qu'il en résultera pour les Puissances occidentales un accroissement sensible de dépenses pour leurs marines. Il a été informé des appréhensions causées aux Espagnols par les projets du Japon sur Formose, sans que cependant l'Ambassadeur d'Espagne lui en ait officiellement parlé [1].

377.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 16. *Londres, 23 février 1895, 2 h. 15, matin.*

(*Reçu :* 9 heures, matin.)

J'ai parlé en mon nom personnel et d'une manière toute confidentielle à Lord Kimberley, ce matin, de l'article du *Times* sur l'Égypte[2] ; je lui ai dit que

(1) Voir ci-dessus le n° 366.

(2) Le 23 février, en annonçant la création par décret du tribunal d'exception chargé de juger les actes commis contre les troupes d'occupation, le *Times* ajoutait : « Her Majesty's Government are evidently determined to meet with firmness and promptitude the dangerous situation caused by the hostile

des articles de ce genre et les polémiques qu'ils devaient naturellement soulever ne pouvaient manquer de produire des effets déplorables et qu'il était impossible de lancer une idée telle que celle de la déposition du Khédive sans provoquer dans l'Europe entière une vive émotion. Le Ministre m'a répondu qu'il n'avait pas inspiré l'article du *Times* et qu'au point de vue même des intérêts de l'Angleterre, il le trouvait rédigé en termes malencontreux.

J'ai continué la conversation en faisant observer au Ministre des Affaires étrangères que les embarras qui irritaient les Anglais provenaient principalement de la persuasion où était le jeune Khédive qu'il serait soutenu contre eux par la France et que ces difficultés cesseraient le jour où les deux Puissances se seraient mises d'accord sur la politique à suivre en Égypte; cela n'était peut-être pas aussi difficile qu'on voulait le croire à Londres. Lord Kimberley répliqua, comme précédemment, qu'il n'en voyait pas le moyen. Je dis alors que la situation périlleuse que nous constations aujourd'hui, sans qu'il voulût l'approfondir avec nous, pouvait se prolonger impunément pendant la durée de la période de paix où nous vivions, mais que je ne pouvais envisager sans une grande anxiété les conséquences qui devraient en résulter le jour où un choc quelconque se produirait en Europe. Le Ministre reconnut que le maintien de la paix en Europe était toujours précaire et que, si elle venait à être rompue, la situation de l'Égypte pourrait donner lieu à de graves complications. Puis l'entretien se porta sur le caractère général des relations actuelles entre nos deux pays et Lord Kimberley m'avoua qu'il existait dans sa nation une inspiration (*sic*) latente, mais profonde, d'appréhension des intentions de la France à l'égard de l'Angleterre. Je répondis que cette appréhension me paraissait sans fondement sérieux; qu'il n'y avait en réalité que la question d'Égypte qui nous divisât.

P. S. Je reçois le télégramme de M. Cogordan, que vous me communiquez [1]. Je m'occuperai sans délai d'exécuter vos instructions.

attitude of the Khedive and the inflammatory language of the press which claims to serve his policy.».

Voir ci-dessus n° 375 et note p. 579.

[1] Ce télégramme du 21 février, n° 13, nonçait la création du tribunal d'exception dont il est question ci-dessus (n° 375). En prévision des résistances auxquelles il fallait s'attendre, M. Hanotaux demandait à connaître le plus tôt possible les vues du Cabinet de Londres (télégr. à Londres, n° 15, du 22 février).

378.

LE COMTE MUNSTER, AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE À PARIS,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. Urgent. *Paris, 23 février 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 février; Dir. pol., 25 février.)

Pour faire suite à ma note du 13 de ce mois [1] relative à l'inauguration du canal Baltique, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le Gouvernement impérial a fixé cet acte solennel au 19 juin prochain. Les fêtes d'inauguration s'étendront à trois ou quatre jours. Plusieurs Puissances maritimes ont déjà fait connaître les vaisseaux qu'elles ont désignés pour assister à ces solennités. L'Autriche-Hongrie se propose d'envoyer trois croiseurs cuirassés, l'Italie quatre et la Russie deux grands cuirassés. Chacune de ces divisions navales sera accompagnée d'un aviso.

379.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. COGORDAN, CHARGÉ DE L'AGENCE ET CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE.

T. n° 12. *Paris, 24 février 1895, 7 h., soir.*

Le *Hugon*, qui vient de Madagascar et qui doit être en ce moment dans le canal de Suez, a reçu l'ordre de s'arrêter pendant quelques jours à Port-Saïd en attendant le retour du *Troude*, qui doit se rendre à Obok et éventuellement à Mascate, où des troubles graves ont été signalés par notre Consul.

Le Khédive ayant adhéré au projet de décret qui lui a été soumis [2], nous ne pouvons que nous en tenir, en ce qui concerne l'attitude qu'il croira devoir prendre à l'avenir, à des indications d'ordre général tendant à le détourner de toute initiative précipitée et qui n'aurait pas été mûrement pesée par lui et par des conseillers fidèles et pondérés. La nouvelle campagne de

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 369.
(2) Voir ci-dessus (n° 375) le télégramme du Caire du 22 février.

presse engagée par le *Times* [1] et le décret qui paraît devoir en être la conclusion auront, en somme, pour effet de prouver qu'après douze ans, l'occupation anglaise, forcée de recourir à des moyens si rigoureux, est loin d'être acceptée par les populations indigènes.

Nous ne connaissons encore du projet de décret que les dispositions générales signalées dans vos télégrammes antérieurs. Peut-être le Khédive trouvera-t-il, dans les délais d'examen ou dans ceux qui sont nécessaires à la mise en application, le moyen de gagner du temps afin de faire apparaître nettement à tous les yeux le peu de fondement de la mesure dont il s'agit. Je désirerais connaître votre impression sur ce point, mais il importerait surtout de me faire savoir si le projet porte atteinte, à un titre quelconque, aux droits de nos nationaux et de nos protégés, garantis par les traités et Capitulations.

380.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 91. Confidentiel. *Paris, 24 février 1895.*

A ma réception diplomatique du 20 de ce mois, Lord Dufferin m'a dit spontanément que les relations de l'Angleterre avec la France étaient meilleures qu'elles ne l'avaient paru à aucun moment depuis qu'il est Ambassadeur à Paris. Il a ajouté qu'il comptait en faire la remarque au banquet de la Chambre de commerce anglaise de Paris, qui devait avoir lieu le lendemain.

Je l'ai remercié. – « Mais, lui ai-je dit, ne craignez-vous pas que ces bruits que l'on fait circuler sur l'Égypte [2] ne fassent une sorte de contraste avec les sentiments que vous venez d'exprimer et les déclarations publiques que vous comptez faire? » Il m'a dit: – « Quoi? Cet article du *Times?* il ne faut pas en exagérer l'importance. » — « Oui, lui ai-je répondu, mais l'opinion, aussi bien en France qu'en Angleterre, n'en paraît pas moins émue. Il faudrait prendre garde qu'ici ces sentiments ne se traduisissent par un débat parlementaire. Ce débat, je ne l'appréhende pas. Je crois même qu'il y aurait des choses utiles à dire publiquement sur cette question en s'adressant à l'une ou l'autre des deux opinions. Mais je voudrais bien que cette discussion eût lieu dans des temps non troublés, et non à un moment où la surexcitation de l'opinion

(1) Voir ci-dessus les n°s 375 et 377.
(2) *Idem.*

publique ramasserait l'unanimité parlementaire autour du Gouvernement et le pousserait même plus loin que je ne voudrais aller. »

Lord Dufferin m'a dit qu'il partageait mon opinion. — « Mais, a-t-il ajouté, je ne vois rien qui puisse causer une inquiétude sérieuse à ce sujet. Ni dans mon courrier officiel, ni dans le courrier privé qui m'est parvenu ce matin, je n'ai rien vu qui puisse faire croire qu'il y eût quelque fait important pouvant donner prise à une émotion publique de ce côté de la Manche ». — « Tant mieux, lui ai-je répondu, car les surprises n'avancent pas les choses en diplomatie. » Nous nous en sommes tenus là.

Les nouvelles reçues du Caire le 22 février [1], surlendemain de cet entretien, et d'après lesquelles le Khédive s'est vu dans la nécessité de sanctionner un décret créant un tribunal d'exception, étaient, il faut le constater, de nature à confirmer les réserves que j'ai formulées vis-à-vis de Lord Dufferin, plutôt que les impressions optimistes exprimées par l'Ambassadeur de la Reine. Vous voudrez bien considérer ces indications comme destinées à votre information confidentielle.

381.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 52. *Rome, 25 février 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 mars ; Dir. pol., 4 mars.)

Hier soir, après un dîner diplomatique où il m'avait convié, M. le baron Blanc s'est ménagé l'occasion de me faire entendre, sur les rapports des deux pays et sur les dispositions du Gouvernement royal, une série de confidences qui méritent d'être notées, si même elles n'ont été formulées en vue de vous être transmises.

La conversation s'est portée tout d'abord sur les prévenances que le Président de la République et les membres de sa famille ont eues pour le comte Tornielli [2] au premier bal de l'Élysée et dont les agences télégraphiques ont rapporté ici les détails avec une complaisance marquée.

— « Bon début pour notre Ambassadeur, s'écriait le baron Blanc. Cela devait être, et nous n'attendions pas moins de la courtoisie française. J'en suis

(1) Voir ci-dessus n° 375.

(2) Dernièrement installé à l'ambassade de Paris.

d'autant plus heureux que Tornielli ne laissait pas que de se montrer quelque peu affecté de l'accueil de la presse parisienne. N'avais-je pas raison de lui conseiller de ne pas s'en émouvoir? C'était la conséquence des sentiments qu'on avait à Paris pour son prédécesseur et, permettez-moi de le dire, de l'erreur où l'on était sur les dispositions de ce dernier et sur les motifs qui ont inspiré son rappel. Vous en reviendriez si vous pouviez lire sa correspondance des derniers mois. Vous n'imaginez pas sous quelles couleurs il ne cessait de peindre l'état des choses. Par tempérament il était porté à voir tout en noir et à répandre l'alarme; en prenant connaissance de ses rapports je ne pouvais m'empêcher de penser au rôle joué en 1870 par M. de Werther, l'ancien Ambassadeur de Prusse à Paris, qui, par exagération de pessimisme, avait fini par accréditer à Berlin l'idée que la rupture était menaçante et contribué ainsi à rendre cette rupture inévitable. A force de signaler un péril imaginaire on le fait naître. Si louables que soient ses intentions, un diplomate animé d'un esprit inquiet et timoré devient un danger pour les rapports des deux pays. C'est ce danger que j'ai voulu écarter en rappelant Ressman. Il y avait nécessité à le faire, et, si j'ai un reproche à m'adresser, c'est d'avoir tardé à m'y résoudre. Voilà les seules considérations qui ont dicté ma résolution et l'on se tromperait absolument en y cherchant autre chose que le désir de vivre en bonne amitié avec la France.

« De pareils inconvénients ne sont pas à craindre avec Tornielli, qui est un homme posé, un observateur impassible, maître de ses nerfs, inaccessible à tout emballement. J'ajoute — et vous pouvez m'en croire — qu'aucun de nos Ambassadeurs n'est mieux préparé que lui pour une politique d'entente avec la France. Vous savez comme moi sans doute qu'à aucun moment il ne s'est montré chaud partisan de notre alliance avec les Puissances allemandes. Je n'ajouterai pas que c'est précisément pour cela que nous l'avons envoyé à Paris : ce serait un langage inexact et qu'il ne nous convient pas de tenir. Nous sommes liés à l'Allemagne et à l'Autriche par des conventions conclues de bonne foi; nous avons le devoir et la volonté, tant qu'elles existeront, d'en observer loyalement les engagements. Mais enfin, si notre Ambassadeur actuel n'a pas de sympathies déclarées pour le système qu'elles consacrent, ce n'est pas vous qui devez vous en plaindre, et vous ne pouvez qu'y voir une garantie de l'esprit dont il s'inspirera dans l'accomplissement de sa mission. Votre tort, si vous m'autorisez à parler tout à fait franchement, a été de paraître, à diverses époques et en diverses circonstances, mettre l'Italie en demeure de sortir de la Triple Alliance. Ce sont là de ces actes qui ne s'imposent pas : il faut laisser aux esprits et aux intérêts le temps de faire leur œuvre. Eh bien! Tornielli est mieux que tout autre en mesure de vous persuader, parce que c'est sa conviction personnelle et profonde, que nos engagements politiques n'ont rien qui puisse faire obstacle à une entente entre les deux pays; que

nous voulons la paix avant toute chose et que nous sommes animés des meilleures intentions envers la France.

« Tel est d'ailleurs le sens des instructions dont je l'ai muni à son départ : je pourrais vous en donner lecture et je suis certain que vous en reconnaîtriez la correction et la prudence. L'Ambassadeur est invité avant tout à s'appliquer, par la franchise de son langage, par la dignité de son attitude et par le caractère conciliant de ses procédés à faire entrer dans les esprits cette idée que nous tenons à vivre avec la France sur un pied d'estime réciproque ; que nous ne dissimulons aucune arrière pensée et que nos bonnes dispositions ne sont suggérées par l'espoir d'aucun intérêt exclusif. Il n'est investi d'aucun mandat spécial en vue de négociations déterminées dont l'opportunité risquerait d'être contestée et dont l'heure sera marquée plus tard par le temps et les convenances communes. Et, puisque l'occasion s'en présente, je tiens à vous confirmer qu'il n'y a rien de fondé dans les bruits répandus par certains organes de la presse et d'après lesquels notre représentant aurait à tenter de nouvelles ouvertures en vue d'arriver à un arrangement commercial. Je me serais bien gardé, pour ses débuts, de l'engager dans une démarche qui pourrait être suivie d'un échec retentissant. Essayer un pas en avant, dans les circonstances où nous sommes, ce serait s'exposer à en faire quatre en arrière ; ce serait aller contre le but même où nous tendons. Tout ce que Tornielli est chargé de faire à ce propos c'est de ne laisser aucun doute sur les dispositions où le Gouvernement de la République nous trouvera demain comme aujourd'hui, à l'heure enfin où il jugera le moment opportun de reprendre l'entretien pour une entente économique. Ces dispositions, vous les connaissez déjà ; mais je ne vois que des avantages à vous les confirmer ce soir une fois de plus... Un courant protectionniste domine encore dans vos assemblées, et l'on dit qu'il y a là un obstacle à un accord entre les deux nations. C'est une erreur, à mon sens ; fussiez-vous plus protectionnistes encore, fussiez-vous destinés au plus prohibitif de tous les systèmes, vous pourriez toujours compter sur notre agrément pour un arrangement qui aurait pour effet d'assurer à chacune des Puissances le traitement de la nation la plus favorisée. Voilà ce qu'il faut qu'on sache en France* : le jour où les mêmes dispositions y régneront, l'entente sera bientôt conclue. Donc tout dépend de vous.

« J'en dirai autant des questions africaines, où certains esprits semblent, de part et d'autre, s'appliquer à trouver des éléments de discorde entre les deux Gouvernements. Que de bruit n'a-t-on pas fait récemment encore à propos de nos prétendus projets contre le Harrar[1]. La question a été posée jusqu'à la tribune française et M. Hanotaux lui-même s'est cru obligé de déclarer solen-

* Annotation du Ministre : *Si ce ne sont pas là des ouvertures !*

[1] Voir ci-dessus n° 359.

nellement devant la Chambre sa ferme résolution de n'abandonner de ce côté aucun des droits de la France [1]. Les intérêts qui sont en présence dans ces régions méritent-ils un tel honneur et sont-ils vraiment inconciliables? Nous ne le pensons pas en ce qui nous concerne et nous sommes prêts à en aborder le règlement. Mais, là encore, il y aurait de notre part imprudence à faire des ouvertures avant de savoir si le Gouvernement français est disposé à y donner suite. C'est ce que Tornielli expliquera à l'occasion et ce que je vous prie de retenir vous-même : nous serons disposés, quand vous le voudrez, à reprendre les négociations au point où elles ont été interrompues en 1891, lors du renouvellement de la Triple Alliance, et à conclure un arrangement sur les bases mêmes qui avaient alors votre agrément...* Quant aux projets d'expansion et de conquête qu'on nous attribue, n'y prêtez pas l'oreille. Nous ne méditons aucune entreprise extraordinaire; nous ne préparons d'ici aucun plan; toute notre politique consiste à maintenir en Erythrée un chef dans lequel nous avons pleine confiance, le général Baratieri, et à lui laisser carte blanche sous cette réserve que son action se contiendra dans la mesure des dispositions nécessaires pour assurer au meilleur compte la sécurité de nos positions actuelles. C'est à lui qu'appartient toute la responsabilité de l'affaire de Kassala [1] et des derniers combats livrés contre les bandes des Ras du Tigré. De notre côté comme du sien, il n'y a donc rien qui s'oppose à ce que nous nous concertions quand vous jugerez le moment venu pour nous mettre d'accord sur les affaires africaines comme sur les autres.

« Après cela, que pourrais-je vous dire de plus? Vous connaissez maintenant le fond de ma pensée sur les questions qui sont à l'ordre du jour entre l'Italie et la France. Je souhaite que ma franchise contribue à écarter les causes de malentendus, s'il en subsiste encore. Dans tous les cas je me plais à penser que vous y verrez la preuve de mes bonnes dispositions et le langage d'un sincère ami de votre pays. »

Je n'ai eu qu'à remercier le baron Blanc des déclarations qu'il venait de me faire spontanément sur des points où une réserve absolue, comme j'ai pris soin de le bien marquer, m'était imposée à défaut d'instructions expresses. Mon rôle, durant l'entretien, s'était borné aux répliques indispensables** pour faciliter à mon interlocuteur le développement de sa pensée et lui ménager d'utiles transitions. A peine rentré à l'ambassade, je me suis appliqué à consigner par écrit le compte rendu de son long monologue, m'attachant à en

(1) Déclaration faite par M. Hanotaux, en réponse à une interpellation de M. Flourens, lors de la discussion du budget des Affaires étrangères (1er février 1895).

Voir ci-dessus n° 359 et note 2 p. 557.

* Annotation du Ministre : *Il paraît que ce ne sont pas là non plus des ouvertures !*

(1) Occupé en juillet 1894 (voir nos 199 et 353).

** Annotation du Ministre : *Ces répliques ne seraient peut-être pas inutiles à connaître.*

reproduire exactement le fond et jusqu'à la forme. Il me paraît maintenant superflu d'y ajouter aucun commentaire. Votre Excellence n'a pas besoin de mes observations pour faire le départ de ce qu'il convient de retenir dans la version nouvelle et originale du rappel de M. Ressman, ainsi que dans les avances peu déguisées du Ministre italien au sujet des rapports commerciaux et des intérêts africains.

382.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 28. Très confidentiel. *Paris, 27 février 1895, 11 h., soir.*

Le Conseil des Ministres a examiné ce matin la réponse qu'il convenait de faire à l'invitation qui nous est adressée d'assister à l'inauguration du canal Baltique [1]. L'impression unanime du Conseil a été qu'en se plaçant au point de vue des intérêts les plus élevés de la paix et des relations internationales, une réponse affirmative offrait peut-être plus d'inconvénients que d'avantages. Il avait été entendu avec le comte Münster que la presse ne serait pas saisie de l'incident et que l'opinion serait mise en présence d'une décision arrêtée. Or les journaux de Berlin, prévenus prématurément, essayent déjà de donner le change sur le caractère de la cérémonie et lui attribuent une portée générale et politique qui ne serait en rien conforme à nos intentions. En outre M. Herbette m'écrit de Berlin que «l'inauguration du canal, fixée au 19 juin, devra probablement être ajournée de quelques semaines si de nouveaux froids surviennent et si le dégel n'est pas intensif cette année». Le moindre retard ferait coïncider la date des fêtes avec des anniversaires qui nous imposent une abstention absolue. J'avais demandé au comte Münster de me faire connaître le programme complet de la cérémonie. Jusqu'ici il s'est borné à m'indiquer la date probable de l'inauguration et la durée des fêtes, qui serait de trois ou quatre jours. On peut craindre qu'il ne se produise sur les lieux quelque incident imprévu qui aurait pour conséquence d'accentuer le caractère politique qu'on paraît devoir donner à la manifestation. D'ailleurs, d'ici au 19 juin, la question étant livrée aux polémiques de la presse et peut-être aux discussions parlementaires, les esprits pourraient finir par s'aigrir et on aurait provoqué ainsi une véritable tension pour l'heure où la rencontre des bâtiments doit avoir lieu à Kiel.

(1) Voir ci-dessus, les n°s 369 et 378.

Je viens d'exposer ces raisons au baron de Mohrenheim et au comte Münster lui-même. Le premier, après m'avoir indiqué, au début de l'entretien, qu'il croyait préférable que nous nous décidions à accepter, a fini peu à peu par se rendre à la force des raisons que je lui développais et il m'a dit qu'il allait immédiatement saisir son Gouvernement du nouvel état de choses.

J'ai fait appel auprès du comte Münster aux sentiments de prudence si élevés que le Gouvernement français a toujours rencontrés chez lui dans des circonstances analogues. Il a naturellement insisté beaucoup pour obtenir une acceptation. Cependant il n'a pas paru insensible aux indications que je lui donnais. Je lui avais dit d'ailleurs, en débutant, que, contrairement à son attente, *je ne pouvais lui donner encore de réponse définitive*, surtout en présence de l'indiscrétion qui s'était produite dans le peuple allemand. Je me suis donc finalement réservé de lui faire connaître ultérieurement la réponse du Gouvernement de la République.

Je vous serais obligé de voir immédiatement M. Chichkine, et peut-être l'Empereur, et de soumettre à leur attention un exposé complet des indications contenues dans le présent télégramme et des autres raisons, d'ordre général et de caractère politique, qui nous ont amenés à prendre, en présence de l'invitation du Gouvernement allemand, une attitude de réserve qui ne sera d'ailleurs définitive que quand je serai entièrement fixé sur le sentiment du Gouvernement impérial.

383.

LE COMTE MÜNSTER, AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE À PARIS,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 28 février 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 février.)

Pour faire suite à ma lettre du 23 courant [1], j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le Gouvernement impérial m'a de nouveau fait connaître le prix qu'il attacherait à être renseigné le plus tôt possible sur les intentions du Gouvernement de la République en ce qui concerne les fêtes de Kiel [2]. La Chancellerie impériale désirerait que les vaisseaux étrangers qui seront désignés arrivent déjà le 17 juin dans le port de Kiel, pour y stationner pendant trois ou quatre jours, et elle me confirme qu'il n'est nullement question de remettre à une date ultérieure l'inauguration du canal. Le Gouvernement

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 378.

(2) Voir ci-dessus n° 382.

impérial aime à espérer que le Gouvernement de la République, conformément aux décisions des autres Puissances maritimes, pourra faire stationner pendant le temps indiqué quatre vaisseaux dans le port de Kiel. Il importerait aussi, pour pouvoir fixer les détails du programme, de connaître la date du brevet et le rang de l'amiral qui serait désigné pour commander ces vaisseaux.

En priant Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître aussitôt que possible la décision du Gouvernement de la République, je saisis cette occasion pour vous renouveler, M. le Ministre, etc.

384.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 30. *Saint-Pétersbourg, 2 mars 1895, minuit 30.*

(*Reçu* : 6 h. 15, matin.)

J'ai exposé à M. Chichkine les arguments et les raisons d'ordre général et politique que m'a suggérés votre télégramme n° 28 [1]. Je lui ai remis une note les résumant. Cette note a été transmise immédiatement à l'Empereur, qui vient de la renvoyer avec l'annotation suivante que je transcris littéralement : « Il me semble que le Gouvernement français hésite à tort à répondre à l'invitation de l'Allemagne. Une fois que toutes les Puissances l'ont acceptée, la participation de la France, de concert avec la nôtre, est indispensable. ».

385.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n° 29. Urgent et confidentiel. *Paris, 2 mars 1895, 1 h. soir.*

Je soumettrai demain au Conseil des Ministres la note émanant de l'Empereur que me communique votre télégramme n° 30 [2]. Je ne doute pas que le Conseil, mis en présence de la situation que crée cette note, ne se décide à accepter l'invitation de l'Allemagne. Mais il résulte des termes de la note en

(1) Du 27 février, ci-dessus reproduit sous le n° 382.
(2) Du 2 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 384.

question que la présence des vaisseaux russes et français à la cérémonie d'inauguration du canal Baltique doit avoir lieu « de concert ». Il serait nécessaire que les mesures destinées à assurer ce concert et à le rendre apparent fussent déterminées dès aujourd'hui. Le nombre des vaisseaux étant le même de part et d'autre, ainsi que le grade des commandants, il nous paraît indispensable que les vaisseaux russes et français se rencontrent d'avance en un point à désigner et qu'ils arrivent en même temps à Kiel. Il y aurait le plus grand intérêt à ce que la réponse à ce télégramme me parvienne, si possible, avant demain quatre heures (1).

386.

M. Cogordan, Chargé de l'Agence et Consulat général de France au Caire,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 21. *Le Caire, 2 mars 1895, 8 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

J'ai eu hier une longue conversation avec le Khédive.

Il m'a confirmé le dur langage que lui a tenu Lord Cromer (2).

« Il ne m'avait jamais parlé ainsi, m'a dit Son Altesse à deux reprises. Il a parlé comme s'il avait voulu en venir aux plus graves extrémités. »*

J'ai représenté à Son Altesse que ce déplorable incident avait du moins l'avantage de montrer que l'Angleterre est obligée de tenir un large compte de l'opinion publique, qui s'est si énergiquement manifestée non seulement en France, mais dans une grande partie de l'Europe. Abbas Pacha a reconnu avec moi que la curieuse note de l'agence Reuter signalée dans mon télégramme

(1) Par un nouveau télégramme du même jour (7 h. 45 soir, n° 30), le Ministre, en ajournant « à la rigueur jusqu'à lundi 2 heures » la réponse attendue de l'Ambassadeur, ajoutait : « Il serait utile que la presse russe insistât sur le « concert » entre les deux escadres ».

(2) Dans un télégramme du 26 février n° 17, M. Cogordan, rapportant un entretien qu'il avait eu la veille avec Lord Cromer au sujet de la campagne de presse menée en Angleterre contre le Khédive, écrivait : « Lord Cromer n'admet pas que le Khédive puisse changer ses Ministres sans l'autorisation de l'Agent anglais. Il s'est fait donner des instructions de Londres à cet égard et hier matin il a déclaré au Khédive qu'il avait l'ordre de prendre contre lui, s'il persistait à vouloir suivre une politique personnelle, *les mesures les plus sévères.* »

*Annotation du Ministre : *M. Cogordan aurait pu s'efforcer de faire comprendre au Khédive (et ses instructions sont formelles à ce sujet) que la grave situation dans laquelle il se trouve tient en grande partie aux boutades de sa politique personnelle et aux fantaisies de la presse indigène. Notre politique ne peut être à la remorque de celle des cafés du Caire. Elle a bien le droit d'attendre son heure.*

n° 15 [1] donne lieu de croire que le Gouvernement anglais lui-même avait blâmé la campagne de presse partant du Caire.

Je me suis efforcé de démontrer au Khédive que la réserve actuelle de la France n'était pas un abandon.

387.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Saint-Pétersbourg.

D. n°s 75, 80. *Paris, 3 mars 1895.*

Je crois devoir vous mettre au courant, sans plus de retard, d'un entretien que j'ai eu hier avec l'Ambassadeur d'Allemagne.

Le comte Münster avait demandé à me voir. Il est venu me prévenir que sa santé le forçait à partir pour Biarritz et il a insisté pour avoir, avant son départ, une réponse à l'invitation qui nous a été adressée à l'occasion des fêtes de Kiel [2].

Je lui ai dit que je ne pouvais encore rien lui répondre, ni même lui faire rien augurer; que les motifs de prudence que je lui avais exposés au cours de mon dernier entretien nous retenaient encore et que la question serait de nouveau examinée dans le prochain Conseil des Ministres. Il m'a beaucoup pressé d'accepter. Je lui ai fait observer qu'à côté des objections de fond que je lui avais présentées, il y en avait de forme, mais qui étaient aussi de réelle importance.

Je lui ai rappelé que l'époque dont il s'agissait était anniversaire tout d'abord des grands événements qui nous interdisaient de nous trouver à Kiel à *quelque date que ce fût du mois de juillet;* qu'en outre, le 23 juin était l'anniversaire de la mort de M. Carnot et qu'il était dans les intentions du Gouvernement français de donner à la célébration de cette commémoration une certaine solennité. Cette remarque l'a beaucoup frappé.

M. de Münster a parfaitement compris ce que j'ai ajouté immédiatement, à savoir que nos vaisseaux devraient cesser de prendre part à toute fête aux environs du 21 juin. Il m'a confirmé nettement l'intention de son Gouver-

[1] Du 23 février, non reproduit. — La note visée, de caractère officieux, disait que le bruit fait par la presse européenne sur la situation en Égypte était quelque peu exagéré et qu'on avait peut-être attribué trop d'importance à des symptômes sans doute inquiétants, mais qui n'auraient probablement aucune suite, le pays en général paraissant être content et tranquille.

[2] Voir ci-dessus n° 383.

nement de fixer la date exacte du *17 juin*. « Par conséquent, a-t-il ajouté, tout sera fini le 21. Il ne peut y avoir de doute. »

Je suis revenu sur l'attitude de la presse allemande. L'interprétation qu'elle s'efforce de donner à la cérémonie en fausserait entièrement le caractère, qui ne saurait être, à nos yeux, autre que celui d'un acte de courtoisie et non, à un titre quelconque, d'un acte politique. Je lui ai fait observer qu'à ce point de vue encore, il y avait une mesure à garder dans l'un et l'autre des deux pays et que, si on ne savait pas s'y tenir, assurément la présence des bateaux français à Kiel serait rendue impossible en juin, quelles que fussent l'opinion et la décision du Gouvernement actuel.

J'ai ajouté que le long espace de temps qui nous sépare de la date arrêtée, me donnait beaucoup de soucis et que son Gouvernement aurait assurément beaucoup à faire pour maintenir aux appréciations de la presse allemande et donner à tous ses actes le caractère qui convenait aux dispositions qu'il manifestait en nous invitant. « Si nous acceptions, lui ai-je dit, toutes ces responsabilités pèseraient sur vous et je vous prie de bien y réfléchir. »

J'étais ainsi amené à faire allusion à ce qui se passerait au cours des fêtes mêmes. J'ai demandé au comte Münster s'il serait entendu que notre division serait confondue absolument avec les autres et qu'on ne ferait pour elle, ni pour nos marins, rien de particulier. Il s'y est engagé formellement et il a même ajouté : « Vous pouvez faire à vos amis, les Russes, toutes les fêtes qu'il vous plaira. ».

— « Il faut, lui ai-je dit, que j'aborde encore un autre point qui, certainement, sera soulevé : il s'agit du nom des vaisseaux allemands qui assisteront à la cérémonie. On assure que, parmi ces vaisseaux, il en est qui portent des noms de batailles entre Allemands et Français. Êtes-vous en mesure de m'affirmer que ce bruit n'est pas exact et que ces vaisseaux ne figureront pas à la cérémonie? M. de Münster m'a promis de me faire tenir sans retard un renseignement précis à ce sujet.

Enfin je lui ai demandé, incidemment et à titre personnel, s'il pensait que notre invitation éventuelle à l'Exposition de 1900 serait acceptée par l'Allemagne. Il m'a répondu que l'invitation n'étant pas encore adressée, il ne pouvait connaître l'avis de son Gouvernement, mais que, quant à lui, il était absolument certain qu'il n'y aurait qu'une voix en Allemagne pour l'acceptation et qu'on regrettait beaucoup de ne pas être venu à l'Exposition de 1889.

Il m'a prié de l'avertir, aussitôt que possible, de la décision prise par le Conseil, en ajoutant qu'il était à mon entière disposition pour en causer avec moi.

Vous voudrez bien considérer ces indications comme destinées à votre information personnelle.

388.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 81.

Paris, 3 mars 1895.

Au reçu de votre télégramme en date d'hier [1] j'ai prié l'Ambassadeur de Russie à Paris de venir me voir et je lui ai donné connaissance de l'annotation mise par l'Empereur Nicolas II sur votre note relative à l'affaire de Kiel. J'ai dit au baron de Mohrenheim que j'en entretiendrais le Conseil des Ministres. Je lui ai rappelé les dispositions dans lesquelles nous avait trouvés l'invitation de l'Empereur d'Allemagne. J'ai ajouté que ces dispositions, si peu favorables qu'elles fussent à l'éventualité envisagée par le Tsar, seraient évidemment modifiées par le désir que nous a marqué Sa Majesté Nicolas II de voir la France participer, *de concert avec la Russie*, aux fêtes de Kiel. J'espérais toutefois que je serais en même temps en mesure de faire savoir à mes collègues que l'accord s'était établi entre les deux Gouvernements, afin de faire apparaître clairement ce « concert » aux yeux de tous.

J'ai ensuite indiqué au baron de Mohrenheim l'ensemble des considérations qui, dans la circonstance présente, nous dictaient notre conduite : il importait de ne pas laisser l'Allemagne affirmer son hégémonie dans les mers du Nord ; on ne pouvait exposer la Russie à se trouver seule à Kiel parmi les Puissances indifférentes, sinon favorables à la politique allemande ; enfin, il convenait par dessus tout de rendre manifeste à l'Europe par des mesures heureusement combinées la continuité d'une politique qui est un gage de paix pour le monde. Le baron de Mohrenheim s'est déclaré entièrement acquis à cette manière de voir. De lui-même il m'a rappelé le voyage du Grand-Duc Constantin à Nancy, lors de l'entrevue de Kiel en 1892 [2], en exprimant le vœu que la participation des deux Puissances aux fêtes auxquelles nous sommes conviés fût réglée de façon à produire un effet analogue. Il m'a assuré en terminant qu'il allait télégraphier à Saint-Pétersbourg conformément à l'opinion qu'il venait de m'exprimer et qu'il insisterait en vue d'obtenir le plus promptement possible une solution conforme à l'objet des instructions qui vous ont été adressées à vous-même et dont je ne saurais trop recommander à votre vigilance l'exacte exécution [3].

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 384.
[2] Voir le t. IX de la présente série, n°s 336 et 352.
[3] Voir ci-dessus n° 385.

389.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L. particulière. *Paris, 3 mars 1895.*

Je vous envoie M. de Billy pour vous mettre au courant de notre état d'esprit dans l'affaire de l'invitation à Kiel. Comme vous l'ont dit mes télégrammes, nous avons le sentiment très vif des graves inconvénients d'une acceptation. Quatre mois de polémique violente avec une pareille cérémonie en perspective, la surexcitation, factice ou réelle, des sentiments patriotiques ou chauvins, et d'une façon générale, l'autorité que l'Empereur d'Allemagne gagnera aux yeux de l'Europe par la présence de toutes les Puissances à ses fêtes motivent nos justes appréhensions. Malgré tous les inconvénients d'un refus, assurément nous n'aurions pas hésité si nous ne nous étions pas trouvés en présence : 1° de l'acceptation de la Russie; 2° de la note émanant de l'Empereur et que vous nous avez transmise.

Devant cette considération, il faut nous incliner; mais l'opinion s'inclinera-t-elle?

Il faut bien vous dire qu'à l'heure présente, personne en France ne sait à quoi s'en tenir sur la réalité de l'entente et que la confiance antérieure a été ébranlée par les événements qui ont suivi la mort de l'Empereur Alexandre III.[1] On va donc nous dire : « C'est au nom de l'entente franco-russe que vous nous faites aller à Kiel. Qu'est-ce que c'est donc que cette entente? » Ici, nous sommes liés par le secret. Le Tsar Alexandre avait bien compris qu'il n'y avait qu'un moyen de garder le secret sur le fond des choses, c'était de multiplier les manifestations extérieures. *Il faut* que cette même politique soit suivie dans les circonstances présentes, sous peine de compromettre et le secret et le fond même de l'entente. Donc, puisqu'il y a *concert,* le concert doit être *apparent*. C'est à cela que vous devez travailler. C'est sur ce point qu'il faut réussir à tout prix. Il eût été bon que cette condition fût formulée aussitôt que M. Chichkine vous a fait connaître la note de l'Empereur. Il est temps encore d'arranger les choses. Mais le plus tôt est le meilleur. Nous vous laissons le choix des moyens. Nous pensons que le meilleur est celui de l'arrivée en commun. Si l'on vous en indique un autre, examinez-le à ce point de vue, qui domine tout : nécessité du concert *apparent*. Billy vous fera connaître de vive voix tous les autres détails; il vous porte d'ailleurs des documents complémentaires.

Il serait bon aussi que la presse russe donnât sur la question une note unanime dans le sens indiqué.

[1] Allusion probable aux bruits d'une entente anglo-russe (voir n° 296).

N'oubliez pas que c'est la hâte avec laquelle on a accepté à Pétersbourg qui nous met dans cet embarras et que, par conséquent, si nous consentons à suivre la Russie pour ne pas la laisser seule, c'est à condition qu'elle explique bien à notre opinion un peu inquiète l'entente qui finalement s'est faite entre nous. Ainsi un bien très sérieux pourrait sortir de la difficulté dans laquelle l'invitation de l'Empereur d'Allemagne a mis les deux pays.

N'oubliez pas encore que les Cabinets ici ne sont pas immortels et que, si l'affaire n'est pas nouée et bien nouée tout de suite entre Paris et Pétersbourg, les engagements que nous prenons pour dans quatre mois pourront ne pas être tenus par nos successeurs et qu'alors la Russie se trouvera dans cette situation pénible d'aller seule avec les Puissances de la Triplice saluer à Kiel l'hégémonie que l'Allemagne essaie d'établir dans les mers du Nord. Il me semble que cela intéresse la Russie plus encore que nous-mêmes.

Mohrenheim est tout à fait de mon avis et travaille dans ce sens.

Je ferai connaître demain notre acceptation de principe au comte Münster. Nous ferons cependant quelques courtes réserves sur les dates d'arrivée et surtout de départ, parce que ces dates coïncideront avec celles de l'anniversaire de la mort de M. Carnot (24 juin).

390.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

Paris, 3 mars 1895. Exp. 4 mars, 8 h. 35, matin.

T. n° 21. Urgent et confidentiel.

Êtes-vous en mesure de me faire savoir si l'Angleterre a accepté l'invitation de l'Allemagne à la cérémonie d'inauguration du canal Baltique et de me renseigner sur les intentions du Gouvernement britannique au sujet du nombre de vaisseaux qui seraient envoyés à Kiel et sur le grade du commandant de la division? Il serait absolument nécessaire que votre réponse, au moins en ce qui concerne le premier point, me parvînt aujourd'hui avant trois heures [1].

(1) M. de Courcel répondait le 4 mars (tél. n° 18, 2 h. 35 soir) : « Le Gouvernement anglais a annoncé à l'Allemagne qu'il enverrait à l'inauguration du canal Baltique l'escadre de la Manche dont la composition et le commandement sont connus à Paris. ».

391.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Berlin.

T. nos 32, 44. Confidentiel. *Paris, 4 mars 1895, 9 h. 15, soir.*

Le Conseil des Ministres a décidé d'accepter en principe l'invitation qui a été adressée par l'Empereur d'Allemagne au Gouvernement de la République [1], à l'occasion de l'inauguration du canal de la mer Baltique. J'ai fait connaître verbalement cette décision au comte Münster. Je lui ai indiqué en même temps les réserves que certaines circonstances, et notamment la coïncidence de l'anniversaire de la mort de M. Carnot avec la période assignée aux fêtes de Kiel, motivaient de notre part, en ce qui concerne particulièrement les dates d'arrivée et de départ de nos bâtiments.

Pour Saint-Pétersbourg : Il était à prévoir que les allusions faites par des journaux russes sur l'éventualité d'une entente entre la France et la Russie en vue d'une participation concertée des deux marines aux fêtes de Kiel seraient reproduites et relevées par la presse française. On n'en aura pas été surpris à Saint-Pétersbourg et il vous serait d'ailleurs facile au besoin de faire comprendre autour de vous que ce mouvement des esprits était inévitable.

392.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Cogordan, Chargé de l'Agence et Consulat général de France au Caire.

T. no 16. *Paris, 4 mars 1895, 11 h. 5, soir.*

Vous ne vous êtes pas trompé en affirmant au Khédive qu'en aucun cas notre réserve ne constituait un abandon [2]. Nous ne perdons jamais de vue la cause de l'autonomie égyptienne, qui nous est commune avec Son Altesse. Mais vous vous serez certainement efforcé, comme vous le prescrivaient vos instruc-

(1) Voir ci-dessus no 385.
(2) Voir ci-dessus (no 386) le télégr. du Caire du 2 mars.

tions, de faire comprendre à Abbas Pacha que l'action d'une grande Puissance, dirigée par sa politique générale, ne saurait être engagée à l'occasion d'incidents particuliers qui se produisent et se développent sans qu'elle ait été préalablement mise en mesure de se prononcer. Vous aurez appelé l'attention de Son Altesse sur l'intérêt qui s'attache à ce que des décisions précipitées, les imprudences de certains personnages indigènes ou celles de la presse arabe ne provoquent pas inopinément des difficultés de cette nature. Le soin même avec lequel Abbas Pacha s'appliquera à les empêcher de naître, toutes les fois qu'il dépendra de lui, témoignera de la confiance justifiée qu'il doit mettre en nous.

Je vous ai écrit hier [1] pour vous faire connaître mon avis au sujet de la solution de l'affaire des tribunaux d'exception. Il nous eût paru en substance préférable que le Khédive se déclarât prêt à subir purement et simplement les mesures que le chef de l'armée d'occupation présentait comme nécessaires à la sécurité de ses troupes et qu'il pourrait prendre en vertu du droit militaire; mais que, d'autre part, Son Altesse déclinât toute participation de l'autorité territoriale en pareille matière.

Bien que ces observations aient aujourd'hui une valeur surtout rétrospective, elles montrent l'intérêt que nous voyons, d'une manière générale, à ce que le Gouvernement égyptien laisse aux autorités britanniques toute la responsabilité de leurs actes et ne se prête pas à les couvrir de sa propre responsabilité.

393.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 28. *Berlin, 5 mars 1895, 11 h. 30, matin.*

(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

[M. Herbette accuse réception des documents qui lui ont été remis par M. de Billy [2].]

Vous me demandez par lettre particulière du 2 mars toutes mes impressions. Les voici :

La hâte du comte Münster d'avoir la réponse du Gouvernement de la Répu-

(1) Dépêche n° 57, non reproduite (d'un caractère essentiellement juridique).

(2) M. de Billy, envoyé à Saint-Pétersbourg au sujet de l'invitation aux fêtes de Kiel (voir ci-dessus n° 389 la lettre à M. de Montebello), avait « remis des documents et fourni des explications verbales » à M. Herbette.

blique lui était personnelle : il ne voulait pas différer son voyage dans le Midi et notre refus pur et simple d'aller à Kiel nous aurait isolés de la Russie qui a bien plus de scrupules que nous à mécontenter l'Allemagne. Notre adhésion trop prompte aurait pu, au contraire, être interprétée à Saint-Pétersbourg comme une renonciation à notre politique antérieure. Déjà la presse d'outre-Rhin voyait des gages combinés d'un rapprochement franco-allemand dans la présence du pavillon français aux fêtes de Kiel, la représentation de nos artistes aux expositions de Berlin et enfin la perspective de la participation de l'Allemagne à la solennité internationale de 1900 à Paris.

Vos habiles atermoiements à l'égard de l'Allemagne, vos démarches à Saint-Pétersbourg, vos réserves, celles notamment qui portent si heureusement sur l'anniversaire de la mort de M. Carnot ont remis les choses au point.

Restent les modalités de notre visite à Kiel. Par l'avis qu'il a catégoriquement exprimé dans le sens de la participation de la France « de concert avec celle de la Russie » le Tsar se trouve dans une certaine mesure engagé à s'entendre avec nous sur les conditions de cette participation commune. Mais je croirais prudent de ne poursuivre un accord avec lui que sur les points essentiels qui sont, selon moi, le nombre et l'importance des navires, le grade de leur commandant en chef et la date de leur arrivée à Kiel. Quant à celle du départ et aux détails accessoires du séjour, les Russes, n'ayant pas les mêmes raisons patriotiques que les nôtres, n'aimeraient vraisemblablement pas à se lier les mains en vue d'une attitude absolument identique en tout et pour tout. Les sachant très prudents et défiants, je craindrais qu'à vouloir les serrer de trop près, nous ne les rendissions plus froids à notre égard, par peur d'être entraînés à des manifestations ou à des abstentions compromettantes. Le comte de Montebello, qui connaît si bien son terrain, saura, du reste, régler ces questions au mieux de notre politique générale.

Par le prochain courrier je vous adresserai un rapport tendant à ce que les attachés militaire et naval s'absentent d'Allemagne du 14 juillet au 15 octobre prochain, pour ne pas assister cette année à des exercices, manœuvres ou parades où les canons et drapeaux allemands seront ornés d'emblèmes hostiles à la France[1]. Je considère cette mesure comme s'imposant à notre dignité.

[1] Le Gouvernement allemand avait décidé que les drapeaux et canons seraient ornés de feuilles de chêne, en souvenir des victoires de 1870-1871 (T. de Berlin, n° 24, du 2 mars).

394.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 29.

Berlin, 5 mars 1895, 6 h., soir.

(*Reçu :* le 6, 2 h., matin.)

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères s'étant félicité de notre acceptation pour Kiel[1], je lui ai fait remarquer que mon Gouvernement aurait eu pourtant de sérieux motifs d'abstention en présence des appréciations fantaisistes des journaux allemands qui ont attribué, dès le début, à un simple échange de politesses une signification politique. Si les mêmes commentaires se renouvellent, l'opinion française, déjà mal impressionnée par la perspective des prochaines manifestations militaires qui auront lieu en Allemagne en souvenir de la guerre de 1870, éprouvera sans doute d'autres sentiments que ceux de l'apaisement et de la détente.

Le baron Marschall m'a parfaitement compris et m'a dit qu'il donnerait à son bureau de la presse des instructions dans le sens de mes observations. Quant au rescrit impérial, il s'en est fait présenter le texte et s'est efforcé d'en atténuer la portée tout en reconnaissant qu'il n'est pas partisan de démonstrations de ce genre[2].

Je n'ai pas jugé à propos d'insister sur ce sujet délicat et j'ai demandé à quelle date aurait définitivement lieu l'inauguration du canal. « Le rendez-vous est le 19 juin à Hambourg, me répondit le baron Marschall; le 20, la flottille composée du yacht de l'Empereur, suivi de deux paquebots transatlantiques portant l'un les princes allemands, l'autre les Ministres et les membres du Parlement, et des avisos étrangers, entrera dans le canal à trois heures de l'après-midi. Cette heure a dû être choisie à cause de la marée; on n'arrivera à Rendsbourg qu'à huit heures du soir et, le lendemain de bonne heure, on se remettra en route pour la rade de Kiel, où, après la revue d'usage, il y aura un grand banquet. Dès le lendemain, les navires étrangers pourront reprendre la mer.

— « Mais ce sera le 22, et le comte Münster avait affirmé à M. Hanotaux que tout serait fini pour le 21. Comment ce retard pourra-t-il se concilier avec la célé-

(1) Voir ci-dessus n° 391.

(2) Le 27 janvier, jour anniversaire de sa naissance, Guillaume II avait lu, en présence des officiers de la garnison de Berlin, un « ordre à l'armée » consacré « à saluer l'année qui marque le souvenir de la guerre franco-allemande » et prescrivant une série de démonstrations militaires.

bration, le 24 juin, de l'anniversaire de la mort de M. Carnot? Je prévois là une difficulté.»*

Je l'interrogeai alors sur l'ordre de placement des navires étrangers dans la rade de Kiel. «Il y a certains voisinages qui ne seraient pas agréables pour des bâtiments français, ceux de vos cuirassés *Woerth* et *Wissembourg* par exemple.»**

Le baron Marschall m'a déclaré qu'il partageait complètement mon avis et qu'il provoquerait des mesures pour prévenir tout contact pénible. Il m'a d'ailleurs promis de me communiquer, aussitôt que possible, des indications précises sur les dispositions qui seront prises pour la marche dans le canal et le stationnement à Kiel.

395.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 68. *Londres, 5 mars 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 7 mars.)

Les dépêches de M. Gérard, que vous avez bien voulu me communiquer par votre dernier envoi collectif, montrent tout l'intérêt qui s'attache aujourd'hui aux affaires de Chine et l'importance croissante qu'elles sont appelées à prendre dans les préoccupations des Puissances de l'Europe. L'Angleterre y est particulièrement sensible. Mes collègues du Corps diplomatique sont frappés, comme moi, de voir l'attention du Cabinet de Londres presque exclusivement dirigée en ce moment du côté de la Chine. M. de Staal, avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger quelques impressions relativement à la politique que suit son Gouvernement dans les questions d'Extrême-Orient et avec qui je me suis trouvé d'ailleurs en parfait accord de vues, m'a confirmé le prix qu'attache le Cabinet de Saint-Pétersbourg à ne pas voir de modifications territoriales se produire à la suite de la guerre actuelle dans la région du nord de la Chine qui confine aux provinces de l'Amour et à la Sibérie. Il m'a paru peu disposé à considérer comme admissible, soit le passage de la Corée sous la suzeraineté du Japon, soit même une occupation prolongée de cette péninsule par les troupes japonaises. Quant à l'Angleterre, m'a-t-il dit, le danger qu'elle redoute principalement et qui semble lui causer une anxiété extraordinaire,

*Annotation du Ministre : *A insister pour avancer la date, on risque de tomber en plein anniversaire de Waterloo!*

**Annotation du Département : «*Le Ministre avait demandé davantage : que les bâtiments ne figurassent pas.*».

Voir ci-dessus n° 387 la dépêche du 3 mars.

c'est l'éventualité de restrictions apportées à son trafic par des arrangements particuliers qui interviendraient entre les deux belligérants asiatiques et qui aboutiraient pratiquement à une fermeture plus ou moins complète de leurs immenses territoires au commerce des nations européennes.

Je ne puis m'empêcher, en recueillant ces indications émanées d'un observateur aussi sagace, de les rapprocher des informations si curieuses et si frappantes qui vous ont été transmises par M. Gérard dans sa dépêche du 4 janvier dernier [1] au sujet de l'ambition du Japon de jouer lui-même, et seul, le rôle d'initiateur de la civilisation en Chine et d'exclure de ce vaste Empire les Européens pour réserver l'Asie aux Asiatiques. Ce que M. Gérard vous a mandé de la tendance des États-Unis d'Amérique à favoriser ces visées, si dangereuses pour nous, ne jette pas un jour moins utile sur les nouveaux courants qu'il est déjà permis de pressentir dans la politique des grandes Puissances du globe et qui auront manifestement pour effet, dans un temps plus ou moins éloigné, de déplacer le centre des intérêts dont cette politique a dû s'occuper jusqu'à ce jour.

L'Angleterre est certainement, parmi les Puissances de la vieille Europe, la mieux préparée à prendre son parti de la substitution d'un nouvel équilibre intercontinental ou interocéanique à l'équilibre plus restreint dont elle a été depuis deux siècles un des facteurs principaux. On peut être assuré qu'elle ne le défendra pas avec moins d'énergie. Mais il est clair que sa politique générale, s'attachant à des objets autres et plus lointains, est appelée à subir des transformations sur la portée desquelles nous ne devons pas nous faire illusion. Je vous transmets dans une autre dépêche l'analyse de publications récemment faites dans des revues anglaises et qui ont pour but de prouver que le bassin de la Méditerranée n'aura plus, dans un avenir prochain, qu'un intérêt secondaire pour la Grande-Bretagne; elles prouvent tout au moins que, dans ce pays-ci, l'horizon de la spéculation politique tend singulièrement à s'élargir [2].

(1) Non reproduite, les vues exposées par M. Gérard étant suffisamment indiquées dans les lignes qui suivent. Voir ci-dessus n°s 304 et 320.

(2) A la dépêche du 7 mars, n° 74, M. de Courcel ajouta, en effet, copie d'une lettre du commandant Dupontavice, attaché militaire à Londres, au Ministre de la Guerre, analysant deux articles de la revue *The Nineteenth century* où leurs auteurs, — le colonel Esdale et William Laird Clowes, correspondant naval du *Times* (sous le nom de Nauticus), démontraient qu'en cas de guerre l'Angleterre devrait abandonner la Méditerranée en en fermant les portes et s'assurer la maîtrise des routes de l'Océan. Le second concluait ainsi son article : « Délivrons-nous donc de cette pierre au cou (l'occupation de la Méditerranée), soyons-y en visiteurs comme les Américains et les Danois, et devenons les maîtres de la mer sur le reste du globe. ».

396.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 76. Confidentiel. *Londres, 6 mars 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 11 mars.)

La situation actuelle de l'Égypte et les polémiques auxquelles elle donne lieu des deux côtés de la Manche [1] sont l'objet de préoccupations qui se trahissent d'elles-mêmes, au moins par quelque allusion, dans chacun de mes entretiens avec le Secrétaire d'État des Affaires étrangères d'Angleterre.

En ce qui me concerne, j'ai toujours envisagé ces préoccupations sans contrainte et je n'ai pas évité les occasions d'en parler, ne voulant pas partager la responsabilité du silence observé par le Gouvernement anglais, silence plein de malentendus, gros de dangers. Lors de ma dernière visite à Lord Kimberley, les circonstances, le tour de notre conversation, m'ont permis, sans sortir des généralités, de serrer d'un peu plus près la question que je n'avais pu ni voulu le faire jusqu'ici. Il est, en effet, bien évident pour moi, depuis mon arrivée en Angleterre, que le Cabinet présidé par Lord Rosebery avait le propos délibéré de fuir toute discussion avec nous sur ce sujet délicat, soit que d'avance il s'effarouchât de l'étendue possible de nos exigences et qu'il s'en remît au temps, à l'oubli, et aussi, il faut bien le reconnaître, aux distractions impérieuses de notre politique intérieure, imprévu toujours prévu, sur lequel l'étranger s'est habitué à compter dans ses démêlés avec nous, pour éteindre, par une sorte de prescription, la force de nos revendications ; soit qu'il ne se trouvât pas, dans l'état actuel des partis, assez consolidé devant l'opinion du pays pour imposer aux susceptibilités du patriotisme anglais une solution équitable.

Lord Kimberley, cette fois, m'a avoué explicitement, mais non sans quelque hésitation, qu'il n'était pas autorisé par ses collègues à traiter de la question d'Égypte avec nous et il m'a laissé entrevoir que le parti libéral, depuis les déclarations de M. Gladstone, se sentait suspect sur ce terrain. Néanmoins, il ne s'est pas dérobé.

Voici, M. le Ministre, le résumé de notre entretien :

Nous parlions de la rivalité, des défiances mutuelles qui existent entre la France et l'Angleterre. C'est un sujet qui préoccupe beaucoup Lord Kimberley.

[1] Voir ci-dessus les n°s 375 et suiv.

Il y revient souvent avec moi ; il semble comme obsédé de l'idée que, du côté de la France tout au moins, à l'égard des Anglais, il règne un esprit de jalousie et d'animosité peut-être inguérissable. Il m'avait dit, il y a quelque temps : « Nous avons ici un sentiment dont nous ne parlons jamais, dont vous ne recueillez pas l'expression publique, mais que vous découvrirez si vous savez pénétrer au fond de nos cœurs, c'est la crainte de votre hostilité, qu'aucun bon procédé de notre part ne désarme, c'est la conviction que vous ne guettez qu'une occasion propice pour nous sauter à la gorge. » Cette fois il me dit : « Ce qui complique nos affaires, c'est l'appréhension établie parmi nous que vous ne vouliez, contre nous, vous emparer de tout le littoral septentrional de l'Afrique, depuis le Maroc jusqu'à l'Égypte inclusivement. Déjà vous possédez Bizerte ; c'est une position bien menaçante... [1] »

Sans m'arrêter à discuter ces allusions à l'ambition qu'on nous suppose, ni la valeur des menaces qu'on affecte de redouter, je dis à Lord Kimberley :

– « Il est malheureusement trop vrai que des rivalités et des défiances réciproques existent entre nos deux pays ; mais notre rôle est d'apaiser ces défiances et de faire en sorte que ces rivalités se convertissent en émulation, au lieu de dégénérer en hostilité. Je crois que les Gouvernements peuvent beaucoup pour cela. Permettez-moi de m'exprimer avec vous à ce sujet en toute franchise. Rappelez-vous que je suis un Ambassadeur, c'est-à-dire non seulement un mandataire chargé de vous parler au nom d'un Gouvernement, mais le représentant auprès de vous de mon souverain, c'est-à-dire de la nation française. Je suis convaincu que, tant qu'il s'agit seulement de polémiques de journaux, d'agitations fomentées dans le monde politique, de manifestations en un mot superficielles et passagères, les rapports de nos deux pays peuvent en ressentir un certain trouble ; mais il n'y a pas là de danger sérieux. Le danger sérieux, je le prévois seulement pour le jour où des sentiments de méfiance, de déception, de rancune auraient pénétré dans les couches profondes de ma nation ; où la France comprendrait ou croirait qu'elle a été trompée et atteinte dans ses intérêts, peut-être dans une certaine mesure par la faute de ses gouvernants, peut-être par suite de sa propre inattention à un moment critique, mais certainement au profit d'une nation rivale, prompte à tirer parti de ses défaillances. Eh bien, je ne vous le cacherai pas, depuis deux ans, trois ans peut-être, je commence à être inquiet ; il me semble que la France, je veux dire la population française dans son ensemble, a le sentiment d'avoir subi quelque tort, et qu'elle en éprouve un malaise difficile à définir. Je sais par les

[1] A rapprocher de l'article de Nauticus, rapporté plus haut, (note 2, p. 603) où ce dernier disait qu'en cas de guerre l'Angleterre devrait « prier la France de prendre la suite des affaires en Égypte, en lui laissant entendre qu'elle peut étendre sa domination sur la côte nord de l'Afrique entre l'Égypte et l'Algérie, à condition qu'elle laisse à l'Angleterre la haute main sur le N.-O. du Maroc ».

confidences personnelles de M. Hanotaux, par sa correspondance même, qu'il est inquiet aussi. Vous devez rendre hommage à sa modération, à sa parfaite loyauté dans ses rapports avec vous. Je vous en ai donné des preuves récentes. Vous savez qu'il n'a pas le dessein d'exciter gratuitement contre vous le Khédive. . . »

Ici je lus à Lord Kimberley quelques passages de votre dépêche confidentielle du 24 février, n° 91 [1], notamment cette phrase : « Je voudrais bien que cette discussion eût lieu dans des temps non troublés, et non à un moment où la surexcitation de l'opinion publique ramasserait l'unanimité parlementaire autour du Gouvernement et le pousserait même plus loin que je ne voudrais aller. »

Le Ministre parut très frappé de cette lecture, mais il me dit avec insistance que le caractère du jeune Vice-Roi était une grosse difficulté, que la situation en était réellement très aggravée. . .

– « Si ce Prince, repris-je, vous donne des sujets de plainte, s'il paraît prendre un point d'appui sur nous contre vous, à quoi cela tient-il, si ce n'est au sentiment qu'il a de l'opposition de la politique française et de la politique anglaise en Égypte? Quel meilleur moyen de faire tomber cette complication que de montrer nos deux Gouvernements d'accord sur une politique commune? Vous me direz que cette politique est difficile à trouver. Je le reconnais avec vous, mais pourquoi ne pas la chercher ensemble? Je ne prétends pas vous suggérer une solution immédiate. Vous me demanderiez, par exemple, si j'entends que vous évacuiez l'Égypte demain, je ne voudrais pas vous répondre oui. Je me rends bien compte que la situation est plus complexe. C'est pourquoi je pense qu'il convient de l'étudier en commun sous toutes ses faces. Cette question d'Égypte est une grosse pierre d'achoppement. Nos efforts doivent tendre à déblayer la route. »

J'achevai de développer cette idée, que Lord Kimberley parut comprendre ; il me remercia au moment où je prenais congé de lui et m'exprima l'opinion que notre entretien, en tout cas, n'aurait pas été inutile.

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 380.

397.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 30. *Berlin, 7 mars 1895, 11 h. 35, matin.*

(*Reçu* : 3 h., soir.)

Nous aurions, selon moi, bien peu de chances d'obtenir du Gouvernement allemand la non-participation aux fêtes de Kiel de deux de ses plus beaux bâtiments de guerre à cause des dénominations qu'ils portent de victoires sur la France [1]. Comme je vous l'ai écrit le 23 février n° 29 [2], l'Empereur Guillaume tient avant tout à faire étalage, dans cette circonstance, de l'ensemble de ses forces navales. N'avions-nous pas nous-mêmes l'habitude de donner à nos navires de l'État des noms de batailles gagnées par nous ? je lis même dans les agences autrichiennes qu'un de ceux qui battront notre pavillon à Kiel est le *Jemmapes*.

Comme je n'ai, du reste, parlé au baron Marschall mardi dernier qu'en mon nom personnel, rien n'empêche Votre Excellence de persister, si elle le juge convenable, à demander l'exclusion du *Woerth* et du *Wissembourg*.

Mais je ne vous garantis pas que, dans la quantité des navires de guerre allemands qui seront réunis à Kiel, il n'y en aura pas d'autres dont le nom nous serait douloureux. Je serais plus tranquille avec un engagement général de ne nous infliger aucun contact pénible.

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur la convenance de ne pas demander que la solennité aujourd'hui fixée au 19 juin soit avancée: Ce retard de quarante-huit heures sur la date indiquée par le comte Münster laisse intacte la limite que l'anniversaire de la mort de M. Carnot assigne au séjour de notre escadre dans les eaux allemandes. C'est là l'essentiel.

(1) Voir ci-dessus n° 394.

(2) Dépêche n° 39 (et non 29) du 23 février non reproduite ici. M. Herbette, dans cette dépêche, énumère les pays qui participeront à l'inauguration du canal. La participation du Danemark est douteuse « à cause des souvenirs douloureux du Schlesvig-Holstein ».

398.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 34. *Saint-Pétersbourg, 7 mars 1895, 6 h. 55, matin.*

(*Reçu :* le 8, 11 h. 15, soir.)

J'ai reçu votre lettre du 3 [1]. Le ton général de la presse ne doit pas vous faire regretter le parti auquel vous vous êtes arrêté. Je viens d'avoir un entretien avec M. Chichkine, auquel l'Empereur a renouvelé sa vive satisfaction de la décision prise par le Gouvernement de la République.

Sa Majesté, à qui on communique chaque jour les articles publiés par les journaux étrangers, a déclaré combien elle trouvait absolument correcte l'attitude adoptée par les organes sérieux de notre presse et que, selon lui, il n'y a pas lieu de se préoccuper des autres.

Le prince Lobanoff arrive dans deux ou trois jours. C'est avec lui seulement que je pourrai causer utilement des points de détail que vous me signalez. Il serait très désirable que, pour le moment, la presse ne s'occupât plus de la question.*

399.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 8 mars 1895.*

M. de Billy m'a apporté votre lettre particulière et vos dépêches [2]. Je vois l'état d'esprit dans lequel vous vous être trouvé à Paris pendant quelques jours et je comprends vos hésitations. Mais vous semblez cependant avoir surtout vu les inconvénients possibles d'une acceptation, sans considérer les dangers beaucoup plus grands, à mon avis, d'un refus. Quel aurait été le caractère de la polémique des journaux de toute l'Europe après un refus? Ne croyez-vous pas que la surexcitation, factice ou réelle, des sentiments patriotiques ou chauvins

(1) N° 81 ci-dessus reproduite sous le n° 388.

*Annotation du Ministre : *Assurément; mais on devrait bien nous en indiquer le moyen.*

(2) Voir ci-dessus, n° 389.

nous eût conduits à une crise des plus graves? Si nous pensions pouvoir envisager sans crainte une pareille crise, il est évident qu'il fallait en prendre notre parti et saisir l'occasion de la faire naître ; mais je ne crois pas que telles soient nos intentions.

Nous nous sommes trouvés tout à coup, par le fait de l'invitation de l'Allemagne, dans une situation des plus critiques. Si on avait pu éviter cette invitation, il eût fallu le faire à tout prix ; mais nous avons été surpris et il a fallu répondre. Accepter présentait, j'en conviens, de gros inconvénients, mais refuser nous exposait à de bien plus sérieux dangers. Nous ne saurions donc aujourd'hui regretter la décision prise et nous devons au Tsar une grande reconnaissance de nous avoir forcés à sortir dans ce sens de nos hésitations. Nous ne pouvons pas empêcher que l'Allemagne ne gagne aux yeux de l'Europe une grande autorité par la présence de toutes les Puissances maritimes aux fêtes de Kiel, mais notre absence n'aurait fait qu'accentuer cette impression. Pouvions-nous, d'autre part, demander à la Russie de s'abstenir à cause de nous et de se rendre solidaire d'une espèce de provocation, d'un manque de courtoisie pour le moins, à l'occasion d'une manifestation à laquelle l'Allemagne cherche à donner le caractère d'une réunion pacifique? Rien de semblable n'est prévu entre nous. Notre refus eût donc été un acte qui nous eût isolés du reste de l'Europe et eût, à coup sûr, détruit le concert avec la Russie, dont nous désirons tant prouver l'existence.

L'Empereur n'est pas entré dans toutes ces considérations de détail et de craintes, dont l'opinion générale de la presse prouve d'ailleurs aujourd'hui l'exagération. Malgré tout ce qu'on a pu chercher à insinuer, ses sentiments à notre égard sont, par sympathie personnelle ou par intérêt, les mêmes que ceux de son père. Ne nous l'a-t-il pas nettement fait entendre en déclarant, au lendemain de son avènement, qu'il approuvait sans restriction l'entente conclue entre nous et l'Empereur Alexandre III [1]? Je comprends parfaitement votre pensée quand vous me dites que nous sommes liés par le secret et qu'il faut que l'opinion publique ait des preuves aussi fréquentes que possible de l'existence de notre entente pour ne pas devenir indiscrète ; mais la note si ferme, si catégorique de l'Empereur pour nous engager à accepter [2] n'est-elle donc pas une garantie suffisante de ses sentiments et de son intention d'affirmer cette entente? Nous pouvons bien lui donner un crédit de quelques semaines pour en attendre la manifestation extérieure. D'ailleurs, sans en donner les termes, la presse n'a-t-elle pas assez indiqué le sens de cette déclaration de l'Empereur en montrant que nous allions à Kiel avec la Russie, la main dans la main? Je ne crois pas beaucoup me tromper en disant que l'Em-

(1) Voir ci-dessus n° 284.
(2) Voir le télégramme de M. de Montebello du 2 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 384.

pereur fera plus peut-être que nous n'oserions lui demander aujourd'hui, si nous laissons venir le moment favorable. Il paraît avoir, sous ce rapport, le même caractère d'à-propos que son père et vous n'avez pas oublié, après d'autres démonstrations du même genre, la visite faite par l'Empereur Alexandre à bord de l'*Isly* (1), visite imprévue, faite, malgré bien des résistances, avec une intention très marquée de produire, au moment voulu, un grand effet. Le sens de cette simple visite a porté plus profondément, surtout en Russie, que toutes les fêtes franco-russes qui l'ont suivie. C'est la simplicité même de la forme qui a donné toute sa force à cette démarche.

En insistant avec trop d'impatience pour avoir immédiatement des preuves, nous aurions l'air de douter de lui. Les ministères changent souvent en France, dites-vous, mais nous avons pu nous convaincre, par l'histoire de ces dernières années, que ce ne sont pas nos crises intérieures qui peuvent modifier la volonté bien arrêtée de l'Empereur de Russie. Si les Ministres changent, les Ambassadeurs sont heureusement parfois plus durables et j'ai pu constater, jour par jour, pendant plus de trois ans, à travers bien des crises, la marche loyalement suivie, sans une hésitation, sans un seul instant de retard dans les prévisions annoncées, depuis la visite de Cronstadt jusqu'à la conclusion de notre grande affaire. Ce sont nos impatiences qui ont parfois risqué de tout compromettre et l'expérience que j'ai personnellement acquise me donne quelque droit de juger aujourd'hui. Je me souviens que c'est précisément parce que je n'ai jamais rien voulu faire qui ait pu donner à l'Empereur Alexandre l'idée que nous doutions de sa parole, parce que, dans une audience que j'ai eue en décembre 1893 (2), j'ai évité de le presser, que la solution définitive de notre arrangement a abouti, quelques jours après, par *l'initiative même de l'Empereur*, quand nous nous attendions à avoir à lui rappeler sa promesse.

Il est absolument inutile aujourd'hui, quand M. Chichkine n'a plus que quelques jours d'existence (3), d'entamer avec lui des négociations sur la forme à donner à notre rencontre avec les Russes à Kiel. Je l'ai seulement chargé de dire à l'Empereur que nous comptions sur une entente parfaite à cet égard, et Sa Majesté a trouvé ce désir tout naturel.

Le prince Lobanoff doit arriver demain. J'aurai avec lui, avant mon départ, quelques entretiens sérieux et nous n'aurons plus alors qu'à le laisser agir; il y aura tout à gagner, une fois le principe bien établi, à laisser le calme se faire après l'émotion que nous venons de traverser, à faire taire surtout, jusqu'à l'événement, la presse, qui finirait par être nuisible et qui ne peut, pendant plus de trois mois, ressasser sans cesse le même sujet sans sortir d'une prudence qui me paraît indispensable. Comme vous le dites fort bien, il peut sortir

(1) Voir le t. X de la présente série, nos 389 et 392.
(2) Voir le t. X de la présente série no 475.
(3) Allusion à son remplacement prochain par le prince Lobanoff.

un bien sérieux de la difficulté dans laquelle l'invitation de l'Empereur d'Allemagne a mis nos deux pays, et je suis convaincu que, si nous n'y mettons de notre fait aucun obstacle, il en sera ainsi. Il y aura grand intérêt à ce que je puisse verbalement vous dire bien des choses qui ne trouveraient plus place dans une lettre, et, dès que j'aurai suffisamment vu le prince Lobanoff, je partirai pour Paris. Il faut que je sois de retour ici après la semaine de Pâques, et j'ai à peine le temps de prendre pendant un mois un repos qui m'est absolument indispensable. Soyez sûr, mon cher Ministre, que je laisserai les choses en bonne situation en partant.

400.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Saint-Pétersbourg.

D. nos 82, 91. Confidentiel. *Paris, 9 mars 1895.*

Conformément à la décision prise la veille en Conseil, j'ai fait savoir au comte Münster, à qui j'avais donné rendez-vous le 4 de ce mois, que le Gouvernement de la République acceptait l'invitation qui lui avait été adressée le 13 février à l'occasion de l'inauguration du canal de la Mer Baltique (1).

J'ai indiqué, en même temps, à l'Ambassadeur d'Allemagne que les forces navales françaises seraient représentées par un cuirassé, un croiseur et un aviso, placés sous les ordres d'un officier général ayant rang de contre-amiral.

« Il est bien entendu, ai-je ajouté, que notre acceptation a et doit conserver exclusivement le caractère d'un acte de courtoisie. Si cette décision devait être interprétée différemment en Allemagne et présentée comme un acte politique, le Gouvernement impérial ne saurait s'étonner qu'elle vînt à être modifiée. »

Je n'ai pas caché à ce propos au comte Münster que les premières appréciations de la presse allemande et ses efforts pour fausser le sens et les conséquences de notre acceptation éventuelle avaient contribué à nous faire hésiter.

Un autre motif avait également arrêté notre décision et, j'ai rappelé au comte Münster les mesures récemment édictées en Allemagne pour solenniser, dans des conditions inusitées, l'anniversaire des événements militaires de 1870-1871 (2). Nous n'avions pas à apprécier ces dispositions. Mais on n'avait

(1) Complétée le 23 (voir ci-dessus nos 369 et 378.
(2) Voir ci-dessus n° 394 et note p. 601.

pu se méprendre à Berlin sur l'effet que de pareilles manifestations devaient produire en France.

J'étais persuadé, d'ailleurs, qu'il suffirait de cette indication pour que le Gouvernement impérial fît en sorte que rien ne vînt mettre ses actes en contradiction avec les dispositions dont témoignait l'invitation adressée aujourd'hui au Gouvernement de la République.

Faisant ensuite allusion à la persistance des bruits qui donnaient comme probable l'ajournement des solennités projetées, j'ai insisté sur la nécessité de maintenir la date qui nous avait été fixée. Nous ne pouvions accepter que celle-ci, le 24 juin coïncidant avec l'anniversaire de la mort du Président Carnot et le Gouvernement étant dans l'intention de proposer aux Chambres des cérémonies commémoratives.

Le comte Münster m'affirma de la façon la plus positive que la date ne serait pas reculée.

Il m'était difficile de ne pas mentionner les inconvénients que, au point de vue même où se plaçait le Gouvernement allemand, il y aurait à ce que des bâtiments, portant des noms de batailles entre Français et Allemands, figurassent parmi les navires réunis à Kiel. Je fus amené ainsi à constater, d'une manière générale, les responsabilités qui pesaient sur le Gouvernement impérial, en raison de l'initiative qu'il avait cru devoir prendre dans cette circonstance.

«D'une façon générale, ai-je ajouté, il appartient au Gouvernement allemand, en ce qui concerne l'exécution du programme des cérémonies, de prendre les dispositions nécessaires pour que rien ne vienne mettre en cause les susceptibilités auxquelles je venais de faire allusion.

«Nous comptons donc sur votre prudence et votre tact pour qu'on s'abstienne de toute initiative, de toute démonstration particulière qui tendrait à constituer un traitement particulier pour les représentants de notre marine.»

M. de Münster a écouté avec la plus grande attention les observations et les réserves que je formulais et a pris congé de moi en m'assurant qu'il insisterait auprès de son Gouvernement sur les divers points que je venais de lui signaler.

401.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
à M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 33. *Saint-Pétersbourg, 9 mars 1895.*

(*Reçu* : Cabinet et Dir. pol., 12 mars.)

Les journaux russes continuent à suivre avec le plus vif intérêt les affaires d'Extrême-Orient et insistent, à mesure que le dénouement semble plus proche, sur la nécessité d'une intervention énergique des trois Puissances les plus intéressées. Les principaux organes de la presse ont, depuis longtemps déjà, retourné la question en tous sens et leurs commentaires, pendant la dernière quinzaine, n'apportent aucun argument nouveau en faveur d'une action commune, dont la nécessité s'impose pour contenir dans de justes limites les exigences du Japon. Il est à remarquer toutefois qu'une grande méfiance est manifestée généralement à l'égard de l'Angleterre : si l'on se félicite de l'entente qui paraît s'être établie avec cette Puissance pour le règlement des conditions de paix, c'est surtout parce que la France et la Russie pourront ainsi la surveiller plus étroitement et l'empêcher de s'inspirer de la politique avide et intéressée dont elle est coutumière. Il ne faut pas oublier, dit le *Svet*, que, si la Russie et l'Angleterre ne se trouvent plus aussi directement en opposition à Constantinople, c'est parce que le centre de gravité de la question d'Orient s'est déplacé. Il n'est plus aujourd'hui dans le bassin de la Méditerranée, mais au delà, sur la route des pays lointains où, par suite du percement de l'isthme de Suez, le commerce européen a trouvé de nouveaux et importants débouchés. Aussi devient-il nécessaire de surveiller partout les agissements de l'Angleterre et d'empêcher surtout de nouveaux empiètements de sa part dans cette terre d'Égypte qui est la clef de l'Extrême-Orient.

Cette méfiance et ce ton acerbe à l'égard de l'Angleterre se retrouvent sans exception dans les principaux organes de la presse russe. L'attitude de cette Puissance vis-à-vis du Khédive, les lois d'exception récemment promulguées au Caire [1] sont l'objet des plus vives critiques. Le *Nouveau Temps* accuse le Cabinet britannique d'avoir voulu créer une diversion à ses embarras intérieurs en procurant à la nation anglaise la satisfaction d'un affermissement de sa domination en Égypte. Les *Novosti* traitent cette agitation de « comédie pitoyable et révoltante ». Mais, ajoute ce journal, l'Europe n'en sera pas la dupe et la Rus-

[1] Allusion à la création d'un tribunal d'exception pour juger les actes commis contre l'armée d'occupation (voir ci-dessus n° 375).

sie, en particulier, comprendra que son intérêt est de seconder la France dans la lutte qu'elle a entreprise pour obtenir que l'Angleterre mette à exécution sa promesse solennelle d'évacuer un jour l'Égypte.

Dans le même ordre d'idées, ce journal insiste sur la nécessité de reviser les stipulations qui régissent la neutralité de l'État du Congo, et peut-être aussi les traités relatifs à la Belgique. Il se demande si les clauses applicables à un petit pays, limité jusqu'ici à un territoire très restreint, ne devraient pas être modifiées par suite de l'annexion du Congo, qui transformera la Belgique en une grande Puissance coloniale. Là encore, c'est de la part de l'Angleterre que des complications pourraient survenir, mais elle devra compter avec l'Allemagne, qui tient à son Empire africain et ne permettra pas que l'équilibre actuellement existant soit troublé à son détriment.

402.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 63. *Rome, 10 mars 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 15 mars.)

Vers la fin de janvier il semblait qu'on s'appliquât ici à surexciter l'opinion contre nous et à tendre les rapports des deux pays. On rappelait M. Ressman en lui faisant un grief de ses dispositions conciliantes et de ses sympathies françaises. En même temps, on ouvrait une violente campagne contre l'Ambassadeur de la République à Rome et l'on criait à tous les échos « qu'il n'y avait rien à faire avec la France ». Bref, l'on n'aurait pas agi autrement si l'on eût voulu provoquer une rupture.

Vous connaissez les circonstances qui ont mis fin à ce jeu dangereux. Dès que la presse officieuse a eu changé de ton, le calme s'est rétabli comme par enchantement. Puis le comte Tornielli, arrivé à Paris, y a trouvé un accueil dont il s'est plu lui-même à se féliciter hautement. C'en était assez pour modifier de ce côté des Alpes l'état apparent des esprits ; et, comme on y est toujours porté à dépasser la mesure, un revirement complet ne tardait pas à s'opérer dans le langage des officieux. Hier il n'y avait rien à faire avec la France ; aujourd'hui il n'y a rien qui ne soit devenu possible, même un arrangement commercial et une entente sur les questions africaines.

Le branle était donné par la publication du bulletin mensuel de la Chambre française de commerce à Milan, qui, dans son fascicule du 25 février, résumait les résultats d'une sorte d'enquête où la plupart de nos Chambres de commerce se sont associées dans un vœu commun pour le rétablissement des rap-

ports conventionnels entre les deux pays en matière économique. Au même moment, les agences signalaient le discours prononcé par M. Léon Say au banquet annuel de la Chambre syndicale de la verrerie et de la céramique françaises, discours dans lequel l'illustre parlementaire prêchait de nouveau le changement de notre régime économique et le rétablissement de nos relations internationales par des traités de commerce. Il n'en fallait pas davantage pour suggérer l'idée que, le moment psychologique étant arrivé, des négociations allaient être reprises entre l'Italie et la France. Le langage des journaux ministériels semblait concerté pour en accréditer la conviction ; quelques-uns même affirmaient que le nouveau représentant du Roi à Paris avait été expressément chargé de faire des ouvertures en ce sens. M. Crispi ne voyait sans doute aucun intérêt à décourager de semblables espérances, mais il jugeait bon d'intervertir les rôles et de ne pas se laisser attribuer figure de solliciteur. Tel était sans doute le but de la note suivante qui paraissait, le 4 mars, dans la *Riforma*, en gros caractères et dans une place en vue :

« On nous assure que le Gouvernement français a décidé de demander au Gouvernement italien la reprise des pourparlers pour la conclusion d'un *modus vivendi* commercial entre les deux pays. »

La nouvelle consignée dans cette note a fait naturellement le tour de la presse italienne et elle n'a pas été démentie depuis cinq jours. Inutile de s'arrêter aux commentaires dont elle fait le sujet : quelques-uns y voient, de notre part, un acte de résipiscence et une expiation des erreurs du protectionnisme ; tous accueillent avec satisfaction l'éventualité d'un rapprochement comme le seul remède à la crise intense dont le Royaume continue à souffrir.

Mais cela ne suffisait pas. Depuis quelque temps, un certain nombre de journaux romains, *l'Italie* en tête, entretenaient leur clientèle d'une entente sur les questions d'Afrique comme d'un moyen pour les deux Puissances de se témoigner leur bon vouloir réciproque. Il n'en coûtait rien de pousser plus loin dans le même sens. Le 3 mars, *l'Agenzia libera* annonçait que le comte Tornielli avait été chargé de nous faire des ouvertures formelles pour reprendre les négociations entamées avec le ministère Rudini en vue de délimiter les zones respectives d'influence en Afrique. Le correspondant romain de l'agence Havas transmettait aussitôt la nouvelle à Paris. Comment y était-elle reçue? Provoquait-elle des protestations de la part de nos journaux ou même de l'Ambassadeur d'Italie? Je l'ignore. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que, dans la soirée du lendemain 6 mars, *l'agence Stefani* communiquait à la presse romaine la note officieuse dont voici la traduction et dans laquelle, par une nouvelle interversion des rôles, le bruit démenti est signalé comme ayant son origine en France même :

« Est sans fondement la nouvelle de Paris que l'Italie désire reprendre avec la France les négociations pour la délimitation des zones respectives d'influence

dans l'Afrique orientale. Ces négociations étaient arrivées déjà, en 1891, à une conclusion résultant des propositions françaises qui avaient été acceptées alors par l'Italie ; et le Gouvernement italien s'est maintenant borné à constater cet état de choses. » (1)

Comme on voit, la rédaction de ce communiqué est calculée de façon à laisser dans les esprits l'idée que l'accord était établi ou à peu près en 1891, grâce au bon vouloir de l'Italie* ; que le Gouvernement royal, tout en ne prenant pas l'initiative des négociations nouvelles, est disposé à s'y prêter dans les mêmes conditions et que, dès lors, tout dépend de la France.

Si vous avez gardé le souvenir des informations consignées dans un de mes récents rapports (du 23 février) (2), vous n'aurez pas manqué, en lisant les notes précédentes, d'être frappé de la coïncidence qui existe entre les nouvelles dont on occupe depuis quelques jours l'opinion publique et les confidences que M. le baron Blanc a bien voulu me faire, à la fin du mois dernier, sur les dispositions du Gouvernement royal. Nul doute que tout cela ne soit le résultat d'un travail entrepris en vue de la période électorale qui va s'ouvrir et pour convaincre les esprits que le maintien du ministère actuel n'est nullement de nature à faire obstacle au rapprochement avec la France. Sans doute on ne se fait pas, dans les régions officielles, de grandes illusions sur le sort probable des tentatives plus ou moins directes dont on amuse le tapis. Mais, le jour où l'insuccès en devra être avoué, on en sera quitte pour rejeter les torts sur la France en proclamant bien haut les marques de bon vouloir dont on aura été prodigue. Et l'occasion renaîtra alors de favoriser la reprise de la campagne entamée contre nous au mois de janvier, afin d'échapper, par une nouvelle diversion, aux difficultés intérieures qui vont toujours grossissant. Ce sont là les moyens familiers de M. Crispi. Une fois de plus, les circonstances permettent de le prendre sur le fait et de lire dans son jeu.

*Annotation du Ministre : *C'est la même tactique que pour la question de délimitation en Afrique.*

(1) Sur les négociations, voir le t. VIII de la présente série.

(2) Voir ci-dessus n° 381 la dépêche n° 52, du 25 (et non du 23 février), où M. Billot communique au Ministre les confidences que lui a faites le baron Blanc.

403.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,
à Lord Dufferin, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

L. *Paris, 12 mars 1895.*

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 14 janvier dernier (1), en réponse à celle que j'avais remise à Votre Excellence le 26 juin 1894 (2), à l'effet de renouveler, en ce qui concerne la déclaration confidentielle annexée au protocole anglo-italien du 5 mai 1894, les réserves déjà formulées par le Gouvernement français relativement au protocole lui-même.

Se référant aux indications qui m'avaient été antérieurement communiquées par M. Phipps touchant le sens et l'objet de la déclaration dont il s'agit, Votre Excellence veut bien me faire connaître que, dans la pensée du Gouvernement de la Reine, cette déclaration ne peut être considérée comme étant en contradiction avec les stipulations de l'arrangement intervenu les 2-5 février 1888 entre la France et l'Angleterre au sujet de la délimitation de leurs possessions respectives dans le golfe d'Aden.

[M. Hanotaux reproduit ici les explications données par Lord Dufferin dans sa lettre du 14 janvier en ce qui concerne spécialement la clause de l'arrangement du 5 mai relative au Harrar.]

En remerciant Votre Excellence de ces assurances, je ne puis que constater avec satisfaction que le Gouvernement de la Reine apprécie, comme le Gouvernement de la République, l'intérêt qui s'attache à l'exacte observation de l'arrangement des 2-5 février 1888.

Mais je dois ajouter que le Gouvernement français persiste à penser qu'en présence des déclarations échangées à cette date entre la France et l'Angleterre, le Gouvernement britannique ne saurait, sans une entente préalable avec la France, consentir à aucune modification de l'état de choses établi par ladite déclaration en ce qui concerne la province du Harrar.

Je me trouve en conséquence, dans l'obligation de maintenir et de renouveler au nom du Gouvernement français, les réserves formulées précédemment en ce qui concerne le protocole du 5 mai 1894 et la déclaration confidentielle de la même date et de protester contre toute atteinte qui pourrait être portée

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 341.
(2) Non publiée (voir ci-dessus, page 1 , note 533).

directement ou indirectement à la situation de la province du Harrar.

Le Gouvernement français n'élève, d'ailleurs, aucune objection à ce que le Gouvernement de la Reine entre en communication avec les autorités du Harrar dans les conditions indiquées par la lettre de Votre Excellence, en vue d'assurer les relations de bon voisinage et le maintien de l'ordre dans la sphère d'influence britannique et il se réserve, de son côté, d'agir de même [1].

404.

M. d'Estournelles de Constant, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 77. *Londres, 12 mars 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 15 mars.)

Au cours de la séance d'hier, à la Chambre des Communes, Sir Ashmead Bartlett a prié le Sous-Secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères de lui donner quelques éclaircissements touchant certaines déclarations récentes de M. de Brazza et de M. Deloncle [2]. Quel fondement y a-t-il dans l'assertion du Commissaire général français au Congo que le traité franco-belge permettait à la France de régler la question d'Égypte conformément à ses intérêts?

Le moment n'est-il pas venu pour le Gouvernement de la Reine de déclarer que la vallée du Nil tout entière se trouve dans la sphère britannique et que le Gouvernement anglais ne tolérera aucune occupation étrangère du fleuve?

Sir Edward Grey a répondu dans les termes suivants, que je crois devoir

[1] Le 19 mars, Lord Kimberley faisait savoir à Lord Dufferin qu'il ne croyait pas devoir faire de réplique à cette note et considérait la discussion comme close, en se montrant d'ailleurs satisfait «du ton amical dans lequel la note de M. Hanotaux était conçue». (Dép. de Londres du 20 mars, n° 85).

[2] Interviewé à Alger au sujet de l'accord franco-congolais du 14 août 1894, M. de Brazza avait dit que cet accord assurait aux Français, par la voie du Bahr el Ghazal, l'accès de la vallée du Nil et que l'accès de cette vallée par le sud était le seul moyen de trancher la question d'Égypte conformément aux intérêts de la France.

Le 28 février, dans la discussion du budget des Colonies, M. F. Deloncle avait indiqué quel était le but véritable, le but *politique* de l'occupation de nos positions sur le Haut-Congo, le Haut-Oubangui et le Haut-Nil. «Du jour où l'Angleterre manifestait des dispositions à vouloir rester en Égypte, notre devoir était de pénétrer tout droit dans le centre africain et d'y lier notre action la plus vigoureuse à notre protestation continue et persévérante contre l'occupation anglaise de la Haute et de la Basse-Égypte... Aujourd'hui que nous nous sommes ouvert un accès vers le Haut-Nil... nous sommes en bonne posture pour prendre à revers certaine position de nos rivaux et fournir ainsi à notre diplomatie des éléments nouveaux pour la négociation que je considère... comme indispensable dans un bref délai en vue d'aboutir enfin à l'évacuation tant promise des territoires du Khédive... Aujourd'hui le rêve anglais de posséder le Haut-Nil et le Soudan égyptien est, je crois, à jamais troublé...»

traduire *in extenso* en raison de l'importance de la question. « Il ne m'est pas possible de discuter les opinions personnelles de certaines individualités sur les effets que le traité en question pourra avoir dans l'avenir. Mais l'honorable député peut être assuré que le Gouvernement anglais veillera avec sollicitude à ce qu'ils ne lèsent pas les intérêts britanniques.

« L'étendue de la sphère d'influence britannique a été définie par les arrangements conclus entre l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie en 1890. Je n'ai rien à ajouter aux déclarations contenues dans ces documents. »

Et Sir Ashmead Bartlett ayant insisté pour savoir si lesdites déclarations embrassaient l'ensemble de la vallée du Nil : « Non, a répondu Sir E. Grey, mais les sphères égyptienne et anglaise, à elles deux, comprennent le fleuve tout entier. »

405.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 101. *Paris, 13 mars 1895.*

Vous connaissez déjà les impressions qu'a fait naître en France le choix auquel Sa Majesté l'Empereur s'est arrêté en vue de pourvoir au remplacement de M. de Giers. La désignation d'un homme d'État de l'expérience, de la valeur et du caractère du prince Lobanoff ne pouvait y être accueillie qu'avec une vive satisfaction. Aussi, dès que j'ai été avisé de sa nomination, ai-je tenu à lui faire exprimer par notre Ambassadeur à Vienne mes sincères félicitations. Vous trouverez ci-joint copie de la dépêche par laquelle M. Lozé m'a rendu compte de la démarche qu'il a faite à cet effet auprès du prince Lobanoff et de l'entretien qu'elle lui a fourni l'occasion d'avoir avec lui [1].

Les assurances que notre représentant à Vienne a pu ainsi recueillir de la bouche du nouveau Ministre des Affaires étrangères de Russie ont été, comme vous le verrez, telles que nous pouvions le souhaiter. Elles empruntent une importance particulière au fait que le prince Lobanoff avait eu, peu de temps auparavant, plusieurs entretiens avec l'Empereur et qu'il s'inspirait, comme il a pris soin de le déclarer, des indications qu'il venait de recevoir de son Souverain. Nous sommes donc assurés qu'avec lui comme avec M. de Giers, nous

(1) Dans cet entretien, le prince Lobanoff avait donné à M. Lozé l'assurance que Nicolas II avait « la ferme volonté de suivre absolument la politique de son père... L'Empereur Nicolas se maintiendra dans cette voie malgré les attractions dont il pourra être l'objet » (dép. de Vienne, n° XXXIII du 5 mars).

pourrons traiter en toute confiance et franchise les affaires qui intéressent les deux pays.

Vous vous serez aisément rendu compte des motifs qui me faisaient souhaiter, dans ces conditions, de vous voir prolonger votre séjour à Saint-Pétersbourg. Il importe, en effet, que, dès son entrée en fonctions, le nouveau Ministre des Affaires étrangères puisse échanger ses vues avec l'Ambassadeur de la République sur les principales questions qui s'imposent à l'attention du Gouvernement impérial comme à la nôtre. J'y dois attacher d'autant plus de prix qu'aujourd'hui, après la disparition successive de l'Empereur Alexandre et de M. de Giers, votre témoignage est d'une autorité particulière en ce qui concerne les actes qui ont marqué la période, décisive pour les deux pays, ouverte avec l'année 1891. Vous vous trouvez pour ainsi dire seul à Saint-Pétersbourg en situation de fixer le prince Lobanoff sur le vrai caractère d'un rapprochement qui avait commencé à se dessiner pendant la mission de votre prédécesseur et qui a pris, avec votre concours, sa forme et sa valeur définitives.

Nous ne formons d'autre vœu, ai-je à le dire, que de voir se continuer une politique dont les deux pays ont déjà recueilli les premiers fruits, et nous sommes trop bien éclairés sur les vues de l'Empereur Nicolas II pour ne pas envisager à cet égard l'avenir avec une entière confiance. Les assurances que, depuis son avènement, Sa Majesté a tenu à vous donner, les déclarations que le général de Boisdeffre a été autorisé à me faire connaître nous assurent de sa ferme volonté de se maintenir dans la voie tracée par l'Empereur Alexandre III [1]. Nous y trouvons d'ailleurs la preuve que l'Empereur Nicolas s'est rendu compte des avantages que la Russie, comme la France, est appelée à retirer de l'accord qui les unit. Chacun des deux pays y a trouvé des garanties nouvelles pour son indépendance, sa sécurité et son influence respectives ; et l'appui qu'elles ont été ainsi amenées à se prêter mutuellement facilite, en ce moment même, le règlement de diverses questions dans lesquelles leurs intérêts sont engagés. Je n'ai pas à insister avec vous à ce sujet. Les circonstances qui ont amené les deux Puissances à combiner leur action diplomatique pour le règlement de la plupart des grandes questions qui sont en ce moment posées dans le monde prouvent que partout leurs intérêts se plient naturellement à une direction commune ; il en est ainsi en Extrême-Orient, en Arménie, au Harrar. Si la Russie a, dans la péninsule des Balkans, des intérêts particuliers que nous nous sommes appliqués à seconder, la politique de la France en Égypte sait qu'elle peut compter également sur le concours de l'Agence impériale. Je vous ai donné connaissance en effet de la communication par laquelle le baron de Mohrenheim m'a appris que, tout récemment

(1) Voir ci-dessus nos 284 et 287.

encore, M. Koïander avait reçu les instructions les plus précises et les plus expresses l'invitant à conformer son attitude et son langage à ceux de son collègue de France (1).

Enfin, c'est le concert établi entre les deux Gouvernements qui leur a permis d'accepter l'invitation de se faire représenter aux fêtes de Kiel.

Vous ne manquerez pas de vous inspirer de ces considérations dans vos premiers entretiens avec le prince Lobanoff, sans d'ailleurs qu'il soit besoin d'insister sur aucun point. Il suffit qu'au moment où il prend la direction du ministère des Affaires étrangères, il soit en mesure de se rendre compte d'un coup d'œil que la direction générale de la politique extérieure de l'Empire est liée si étroitement à celle de la France que la moindre modification apportée à cette orientation commune porterait une grave atteinte à des intérêts respectifs gravement engagés de toutes parts. Les dispositions manifestées par le nouveau Ministre des Affaires étrangères et les circonstances mêmes dans lesquelles il assume la direction de la politique extérieure de la Russie nous donnent, d'ailleurs, l'entière confiance qu'il ne voudra pas s'écarter d'une ligne de conduite dont sa grande expérience de la situation des Puissances européennes et des conditions nécessaires à l'équilibre pacifique de leurs forces lui permet, mieux qu'à personne, d'apprécier les avantages.

406.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 38. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 14 mars 1895, 7 h. 20, soir*

(*Reçu :* 9 h. 15, soir.)

Le Gouvernement impérial comprend parfaitement l'intérêt qu'il y a à donner, à l'occasion des fêtes de Kiel, un *témoignage apparent* (2) de notre entente. Toutefois, le prince Lobanoff m'a déclaré aujourd'hui qu'il lui semblait *complètement impossible* de rien préciser actuellement, la date et le programme des fêtes étant encore inconnus. Je ne doute pas que le Grand-Duc Alexis (3) ne s'exprime dans le même sens.

(1) Voir ci-dessus le n° 370 et note 2.

(2) Voir ci-dessus (n°s 385 et 388) le télégramme de Paris à Pétersbourg n° 29, du 2 mars, et la dépêche n° 81 du 3 mars.

(3) Comme « chef supérieur de la flotte et du ressort de la marine ».

407.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 107. Confidentiel. *Paris, 15 mars 1895.*

Les conditions nouvelles dans lesquelles la Chine a décidé de s'adresser au Japon et la désignation de Li Hong-tchang comme plénipotentiaire paraissent avoir déterminé le Gouvernement du Mikado à accepter l'ouverture des négociations en vue de la paix sans que les pourparlers d'ailleurs doivent suspendre les hostilités et arrêter les progrès des armées japonaises, maîtresses actuellement du littoral de la Mandchourie. On n'est pas encore fixé sur les prétentions du Japon. Il semble toutefois que, indépendamment de l'affranchissement de la Corée et du payement d'une indemnité de guerre considérable, dont la garantie pourra entraîner l'occupation de certains points, la Cour de Tokio envisage dès maintenant l'éventualité de cessions territoriales à obtenir de la Chine.

Sans examiner si le moment est ou non venu pour les Puissances neutres le plus directement intéressées d'intervenir dans une question dont les succès des armées japonaises ont singulièrement élargi les perspectives, je me borne à constater la situation créée à chacune d'elles par les derniers événements et la façon dont, pour ce qui le concerne, le Gouvernement de la République peut être amené à l'envisager.

Dès le début le Gouvernement russe a nettement indiqué que, à ses yeux, l'indépendance de la Corée ne pouvait être mise en cause; il paraît avoir reçu à ce sujet du Gouvernement japonais des assurances satisfaisantes. C'est l'une des raisons, sans doute, pour lesquelles le Cabinet de Saint-Pétersbourg s'est constamment montré défavorable aux tentatives d'intervention diplomatique dont d'autres Puissances ont pris l'initiative et qu'il a, en dernier lieu, décliné formellement l'appel direct qui lui avait été adressé par la Chine. Mais cette réserve n'implique à aucun degré qu'il soit disposé à se désintéresser des événements qui se déroulent en ce moment dans le voisinage immédiat de sa frontière asiatique, ni surtout de ceux qui s'y préparent. Les communications auxquelles ont donné lieu, entre nous et lui, les diverses péripéties du conflit, ne laissent aucun doute à cet égard.

Vous savez dans quelles conditions cet échange de vues et le concert qu'il a amené se sont établis entre les deux Gouvernements, concert qui n'est que l'application en Extrême-Orient des principes communs qui dirigent leur politique générale. Vous n'ignorez pas davantage que, en admettant l'An-

gleterre à participer à cet échange de vues, le Gouvernement impérial a eu surtout pour objet de ne pas la laisser seule et libre de son action.

Cette préoccupation se trouvait d'ailleurs surabondamment justifiée par la situation que l'Angleterre a su déjà s'assurer en Chine par les visées traditionnelles de sa politique en Extrême-Orient et par les dispositions militaires qu'elle n'a pas hésité à prendre dès le début de la crise. Il suffit de vous rappeler la convention par laquelle, en 1846, elle s'est réservé le droit, plus encore qu'elle n'a accepté l'obligation de défendre les îles Chusan contre toute agression étrangère, le séjour prolongé qu'a fait dans les eaux de cet archipel le gros de ses forces navales considérablement accrues, la campagne menée par la presse de ses possessions de la Mer Jaune, les concessions — qui ne sauraient être gratuites — faites antérieurement par elle à la Chine (question de l'audience, délimitation birmane, etc.). D'autre part, dans ses dernières conversations avec M. de Courcel, Lord Kimberley s'est montré particulièrement préoccupé de la vassalité économique et politique que le Japon pourrait être tenté d'imposer à la Chine.

Il n'est donc pas impossible que le Gouvernement britannique, le cas échéant, tente de se dédommager, sous une forme ou sous une autre, des pertes qui viendraient ainsi à être infligées à son influence.

Quant à la France, indépendamment des obligations qui découlent pour elle de sa politique séculaire en Chine et des intérêts de tout ordre qu'elle a à y sauvegarder, le contact immédiat qu'elle a pris avec l'Empire du Milieu en s'installant en Annam et au Tonkin lui crée une situation particulière et qui n'est pas sans analogie avec celle de la Russie à l'autre extrémité du continent asiatique. Il est bien évident que, si l'éventualité indiquée plus haut venait à se réaliser et menaçait de porter atteinte à l'équilibre des Puissances européennes en Extrême-Orient, nous aurions à envisager les moyens de maintenir l'intégrité de notre situation politique et commerciale.

En dehors même de cette éventualité, que nos efforts, comme ceux du Gouvernement russe, tendent à écarter, nous ne devons pas perdre de vue les conditions et la direction dans lesquelles la Puissance victorieuse peut être appelée à se développer, soit par l'extension de son action militaire, soit par l'effet d'une paix avantageuse et plus ou moins prochaine.

Formose, d'après les informations qui m'ont été fournies par notre agent à Tokio, serait l'objectif du corps d'armée qui vient de s'embarquer à Hiroshima, mais cette expédition aurait également pour destination les îles Pescadores.

Nous avons naturellement tenu à faire part sans délai au Gouvernement russe de ces informations. C'était lui laisser entendre quelle était la région qui nous paraissait présenter un intérêt plus spécial au point de vue français.

L'archipel des Pescadores, occupé par nous en 1885, présente un intérêt

particulier à nos yeux : il marque, pour ainsi dire, la limite septentrionale d'une zone qui se trouve en corrélation intime avec nos possessions indochinoises et dans laquelle le maintien du *statu quo* nous paraîtrait particulièrement désirable.

J'ai fait part de ces vues, à titre tout personnel, au baron de Mohrenheim dans l'entretien que j'ai eu avant-hier avec lui; il m'a paru, en effet, que le moment n'est pas éloigné où les deux Gouvernements doivent examiner d'un commun accord la situation créée par la phase dans laquelle entre le conflit sino-japonais. De cet examen pourrait se dégager une ligne de conduite commune qui, au moment où la paix sera sur le point de se conclure, les mettrait en mesure d'apporter des solutions soigneusement mûries et concertées dans l'échange de vues auquel la question donnera lieu entre les Puissances intéressées.

J'ai tenu à vous faire connaître également ces premières indications dans la pensée que vous pourrez, au besoin, vous en inspirer avec la mesure que vous jugerez convenable, au cas où le prince Lobanoff viendrait à vous parler de l'attitude des Puissances et des événements qui se déroulent à l'heure actuelle en Extrême-Orient.

408.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 25, 25 *bis*. *Londres, 20 mars 1895, 8 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir; le 21, 6 h. 30, matin.)

L'Ambassadeur de Russie a fait aujourd'hui à Lord Kimberley une communication confidentielle d'où il résulte que l'envoyé chinois chargé de féliciter l'Empereur de Russie à l'occasion de son avènement a demandé au Cabinet de Pétersbourg d'interposer ses bons offices pour obtenir la conclusion d'un armistice entre la Chine et le Japon pendant les négociations pour la paix (1). Le prince Lobanoff a répondu que la Russie prêterait, d'une manière générale, son concours pour faciliter la conclusion de la paix, mais ne pouvait peser sur la conduite des opérations militaires.

En me faisant part de ce renseignement, Lord Kimberley m'a dit qu'il supposait qu'il avait été également communiqué à Paris et m'a demandé que, dans le cas contraire, nous n'en fissions pas usage. Il a ajouté que la

(1) Voir ci-dessus (n° 371), le télégramme adressé à M. de Montebello le 17 février.

visite de l'envoyé extraordinaire chinois à Londres était annoncée et qu'il se proposait de lui tenir le même langage que le prince Lobanoff.

Le Secrétaire d'État m'a dit encore que l'Angleterre s'était mise d'accord avec la Russie pour maintenir le principe de l'indépendance de la Corée, sans que d'ailleurs les deux Gouvernements eussent examiné les conséquences pratiques de ce principe, ni les moyens propres à les faire accepter par le Japon.

Il était convenu aussi qu'il y aurait lieu pour eux de se concerter ensemble et avec nous, au moment de la discussion des conditions de cette paix, mais qu'il serait prématuré de s'occuper d'avance de questions territoriales ou autres, de nature purement hypothétique. Il n'avait pas parlé de la Mandchourie. Sous forme d'observations générales, j'ai dit à Lord Kimberley que le mode de procéder convenu avec la Russie me paraissait sage, que cette Puissance avait en Extrême-Orient sa sphère d'intérêts surtout vers le Nord, que ceux de l'Angleterre étaient répandus partout (et ici mon interlocuteur m'interrompit pour constater qu'ils étaient très étendus en effet); que ceux de la France se concentraient surtout vers le sud, à partir à peu près des îles Pescadores et que l'opinion publique chez nous n'admettrait pas volontiers que ce petit archipel passât sous une domination nouvelle. Lord Kimberley se borna à répondre qu'il n'était pas à prévoir que les Japonais étendissent leur action plus loin que Formose et qu'on ne savait même pas encore si l'expédition partie récemment du Japon était bien dirigée contre cette île.

Il me parla enfin d'une conversation qu'il avait eue avec le nouveau Ministre du Japon à Londres, personnage détaché de l'Office des Affaires étrangères japonais et paraissant fort avisé. Celui-ci lui ayant demandé si la Chine avait réclamé l'assistance de l'Angleterre, Lord Kimberley lui avait répondu que la Chine avait, en effet, réclamé plusieurs fois les bons offices du Cabinet de Londres pour faciliter la paix, mais il n'avait pu obtenir aucune indication sur ce que seraient les conditions de la paix, quelque bien renseigné que le nouveau Ministre du Japon dût être sur la pensée de son Gouvernement.

409.

M. Lozé, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Vienne, 20 mars 1895.*

Il est très pénible de consigner dans une dépêche des appréciations émanant de personnages importants lorsqu'elles sont malveillantes pour notre pays. J'estime cependant que je vous dois tous les renseignements que je

puis recueillir et, comme l'authenticité des propos que je vais rapporter ne fait pas de doute pour moi, il est de mon devoir de vous les faire connaître.

Je ne mettrai cependant pas cette lettre dans les archives de l'ambassade; je vous prie de la considérer comme absolument personnelle.

Lors de son séjour à Vienne, l'Empereur Guillaume a exprimé le désir de recevoir, au cours de la soirée qu'il a passée à l'ambassade d'Allemagne, la princesse de Hatzfeldt ainsi que la princesse de Metternich[1]; il n'avait jamais vu cette dernière et il lui déclara gracieusement qu'on ne pouvait pas se dire un homme civilisé quand on ne la connaissait pas. « L'Empereur a été charmé de la conversation de ces deux vieilles dames, m'a dit la comtesse d'Eulenbourg, et il est resté avec nous jusqu'à une heure avancée. La princesse de Metternich nous a beaucoup parlé de ses rapports avec Wagner et en a pris texte pour déplorer longuement l'ingratitude humaine. »

Le lendemain, l'Empereur se rendait à son tour chez la princesse de Metternich et y passait une heure. J'ai été curieux de savoir ce qui s'était dit dans ce tête-à-tête, et voici un fragment de l'entretien, tel qu'il a été rapporté par la princesse elle-même à un de ses intimes, de qui je tiens le récit. La conversation s'était d'abord engagée sur le sujet qui avait été traité la veille. Après avoir parlé de la littérature française contemporaine, l'Empereur Guillaume, qui connaît les sentiments généralement sympathiques de la princesse pour notre pays, lui dit tout à coup : « Que pensez-vous de la République ? » — « Ça va, il me semble, assez mal en ce moment et, du train dont les choses marchent, je crains qu'on ne puisse aller longtemps comme cela. » — « C'est aussi mon avis, répliqua l'Empereur. Quel dommage ! Un merveilleux pays, avec une population à la fois riche et économe, pleine d'intelligence, douée d'un grand esprit d'initiative, ayant tant de qualités ! Mais c'est un peuple qui se paye de mots, avec ce Gouvernement d'avocats et de médecins, comment voulez-vous que cela puisse durer ? » — « Et l'armée ? demanda la princesse. » — « L'armée, oui; mais qu'ils y fassent bien attention; elle commence déjà à être atteinte par le socialisme. » Puis, après un silence : « On blâme beaucoup Casimir-Périer de s'être en allé; mais les rapports de Münster lui donnent tout à fait raison. Les décisions les plus importantes étaient prises sans qu'il fût mis au courant, et son nom servait à couvrir un tas d'affaires plus ou moins propres qu'il ne pouvait tolérer. Il n'était pas possible à un homme d'honneur d'accepter une situation pareille. Et puis, il y a des choses qui sont particulièrement pénibles, c'est lorsqu'un Chef d'État voit travestir tout ce qu'il fait et qu'il se sent impuissant à rétablir la vérité. On sent l'hostilité grandir contre soi, sans lutte possible. Sa fille même n'a-t-elle pas été insultée dans la rue ? »

[1] Veuve de l'ancien Ambassadeur d'Autriche à Paris, morte à Vienne en 1921.

Puis l'Empereur s'étendit sur la bonne fortune de la République de ne pas avoir en face d'elle des prétendants sérieux. En parlant du duc d'Orléans, il haussa les épaules, et la princesse de Metternich, en disant cela (*sic*) à son interlocuteur, ajoutait : « C'est étonnant toutes ces têtes couronnées ! Il n'y a pas, parmi tous les Souverains que je connais, un seul qui aime le Duc d'Orléans. »

A propos des Bonaparte, l'Empereur jugea assez sévèrement le Prince Victor : « Ce n'est pas grand'chose non plus, dit-il ; si le Prince Impérial avait vécu il serait depuis longtemps sur le trône, car c'était un autre homme, d'après ce qu'on m'a affirmé... Et cependant, ajouta-t-il comme conclusion, il leur faut quelqu'un. »

J'ai presque sténographié les propos qui ont été répétés par la princesse de Metternich à la personne qui me les a aussitôt rapportés. C'est pour cela que je leur ai laissé la forme qu'ils ont eue dans la conversation.

410.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 51. *Paris, 28 mars 1895, 6 h. 30, soir.*

La nouvelle relative à la rupture des pourparlers en vue d'armistice (1) ne m'ayant pas paru suffisamment établie, j'ai invité M. Gérard à se mettre en relations avec le comte Cassini pour donner, de concert, au Gouvernement chinois le conseil d'accepter les conditions de l'armistice, si rigoureuses qu'elles soient, et d'agir avec une promptitude qui ne pourrait que favoriser les chances de voir la paix se rétablir.

M. de Mohrenheim m'a avisé que l'Angleterre avait prié la Russie de conseiller au Japon, comme elle l'avait fait elle-même, de faire connaître immédiatement à la Chine les conditions de la paix. Le prince Lobanoff aurait invité M. Hitrovo à « *s'expliquer dans ce sens* » à Tokio.

Jusqu'à nouvel ordre, je me tiens sur la réserve, en vous priant de me renseigner exactement sur les vues du Gouvernement russe.

(1) Entre la Chine et le Japon. Le Gouvernement chinois, d'après un avis parvenu à Londres le 25 mars, avait refusé l'armistice aux conditions proposées par le Japon, craignant, s'il acceptait, de provoquer un soulèvement en Chine.

411.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 134. *Paris, 28 mars 1895.*

J'ai pris connaissance avec intérêt de la dépêche en date du 24 [1] du mois dernier par laquelle vous m'avez rendu compte d'un entretien que vous veniez d'avoir avec Lord Kimberley sur les affaires du Haut-Mékong [2].

Les observations que vous avez présentées au Secrétaire d'État de la Reine relativement à la question de la zone intermédiaire traduisaient exactement les idées du Gouvernement de la République dont je vous avais prié d'être l'interprète [3].

Quant au Xieng-Kheng, j'ai eu l'honneur de vous indiquer par ma lettre du 12 février l'état précis de la question. Les déclarations de M. Develle concernant ce district ont toujours été subordonnées à la production des titres du Gouvernement de la Reine; or il n'en a été produit aucun jusqu'ici et le traité anglo-siamois auquel il avait été fait allusion autrefois par les commissaires britanniques n'a jamais été signé. Le Ministre d'Angleterre à Paris nous a donné à ce sujet des indications précises dans une lettre où on lit : « In the arrangements for the Burmo-Siamese frontier, m'écrivait M. Phipps le 17 octobre dernier, Great Britain proposed, as a part of the settlement, that the state of Kyaing-Chaing should be transfered to Siam. *No treaty to this effect was actually signed,* the events which occurred last year having suspended the negotiations. »

Dans ces conditions nous ne pouvons qu'attendre le résultat des travaux de la commission du Haut-Mékong, et je ne vois pas d'utilité à ce que la discussion des divers points en litige soit reprise quant à présent avec le Cabinet de Londres.

(1) La minute du document porte par erreur : 22.

(2) Non reproduite (la substance de cet entretien est suffisamment indiquée dans le paragraphe qui suit et la note 3).

(3) Par une lettre du 12 février (n° 78) ci-dessus reproduite sous le n° 367. Le Secrétaire d'État britannique avait répondu en exposant les désavantages d'une contiguïté immédiate, quant au territoire de Xieng-Kheng. Lord Kimberley avait maintenu catégoriquement le droit de l'Angleterre sur ce territoire.

412.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 28. Urgent. *Londres, 28 mars 1895, 9 h. 32, soir.*

(*Reçu :* le 29, minuit 35.)

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères vient de me parler sur un ton très sérieux des nouvelles qui lui ont été communiquées par la Compagnie du Niger au sujet de la présence d'agents français à Boussa et dans le Nupé. Il m'a déclaré que le Gouvernement de la Reine couvrait de son autorisation cette Compagnie et se tenait pour solidaire de ses actes. Or elle a conclu en 1890 un traité avec le Sultan du Borgou, dont Boussa est la capitale et, depuis lors, elle n'a cessé de poursuivre ses opérations à Boussa et dans les environs, ce qui, aux yeux de Lord Kimberley, équivaudrait à une occupation effective (1). Quant au Nupé, cette contrée serait située sur la rive gauche du Niger et appartiendrait sans contestation possible à la région des possessions anglaises.

Lord Kimberley m'a dit qu'après avoir conféré avec le Premier Ministre, il devait m'exprimer, au nom du Gouvernement de la Reine, l'espérance que les agents français dont la présence était signalée dans la sphère d'influence britannique s'étaient avancés ainsi sans ordres du Gouvernement français et qu'ils seraient désavoués par ce Gouvernement.

J'ai répondu à cette déclaration solennelle que j'étais sans informations autres que celles des journaux, que j'étais persuadé que le Gouvernement français n'avait pas la pensée d'autoriser ses représentants à envahir des territoires effectivement soumis à la domination britannique et sur lesquels l'existence de cette domination, soit sous forme d'action directe, soit sous forme conforme au protectorat, serait bien démontrée; que, s'il s'agissait de territoires non occupés, ils ne pouvaient être considérés comme appartenant à la sphère d'influence d'une Puissance qu'à la suite et en vertu d'accords formels déterminant au regard d'autrui toute l'étendue de cette sphère d'influence; que, d'une manière générale, je pouvais l'assurer que le Gouvernement français ne nourrissait pas de projets d'agression contre l'arrière-pays des possessions anglaises des bouches du Niger, mais qu'il se croyait

(1) Voir ci-dessus, n° 325, la lettre de Lord Dufferin à M. Dupuy en date du 1er janvier 1895.

en droit de compter que l'Angleterre de son côté respecterait l'arrière-pays du Dahomey.

Lord Kimberley m'a dit qu'en ce qui concerne le cours du Niger, l'Angleterre ne prétendrait pas à étendre son action au nord de Say, mais désirait être maîtresse des deux rives du fleuve au sud de cette ville, qui avait été choisie comme point de départ d'une ligne de démarcation sur la rive gauche et qui cependant, d'après ce qu'on avait reconnu depuis, était située sur la rive droite. Je lui ai fait observer que Boussa était peut-être un point de section plus naturellement indiqué comme limite de la navigation des deux pavillons parce qu'il s'y trouvait des cataractes qui séparaient distinctement le Haut-Niger du Bas-Niger.

J'ai promis à Lord Kimberley de vous rendre compte de notre entretien Il se propose de vous adresser par l'entremise de Lord Dufferin une communication officielle sur le sujet dont il m'a parlé. Les termes de cette communication pourraient être modifiés et le caractère comminatoire pourrait en être atténué suivant ce que je serai en mesure de faire connaître de vos dispositions personnelles. Je vous serais donc obligé de me renseigner le plus tôt possible sur votre manière de voir.

413.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 29, 29 *bis*. *Londres, 28 mars 1895, 9 h. 32, 11 h., soir.*

(*Reçu :* le 29, minuit 35, 1 h. 15, matin.)

En me parlant de la présence d'agents français sur le Bas-Niger [1], Lord Kimberley s'est plaint d'une manière générale et avec une amertume marquée des procédés de nos agents coloniaux, qui se croient permis d'aller toujours de l'avant sans ordre, au risque de provoquer des collisions, d'entraîner leur Gouvernement dans des conflits et de compromettre ainsi le maintien de la paix. Il a mentionné comme exemple les affaires du Siam et m'a annoncé que Lord Dufferin serait chargé de vous adresser prochainement une communication à ce sujet. Le Gouvernement anglais désire accentuer de nouveau et de la manière la plus accusée son intention de n'admettre aucune discussion relativement à la province de Xieng-Kheng, qu'il considère comme formant une partie intégrante de l'Empire britannique [2]. Il se loue d'ailleurs des

(1) Voir ci-dessus (n° 412) le télégr. n° 28 de Londres du 28 mars.
(2) Voir ci-dessus le n° 367.

rapports personnels de M. Pavie avec M. Scott et reconnaît qu'il convient d'attendre le résultat de leur enquête.

Confidentiel. — La vivacité inaccoutumée du langage que m'a tenu aujourd'hui Lord Kimberley lui a été inspirée directement par Lord Rosebery, avec qui il a eu hier une conférence. Elle peut être due en partie à l'état nerveux causé par la maladie du Premier Ministre, en partie à des difficultés parlementaires qui se traduisent à la Chambre des Communes par des questions ou des menaces de questions sans cesse renouvelées. Les questions coloniales intéressent en effet personnellement un grand nombre des membres de la Chambre.

414.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 53. *Berlin, 29 mars 1895, s. h.*

(*Reçu :* 2 h. 45, soir.)

Dans une dépêche[1] développée que je vous expédierai par la prochaine occasion sûre, je vous rends compte des observations que j'ai présentées avant-hier soir au baron Marschall, en mon nom personnel, à propos de certains passages des allocutions impériales du 26 mars[2].

Ces observations ont été accueillies avec bonne grâce. Mais aucun membre du Gouvernement n'ose contredire l'Empereur, ni le prémunir contre ses emportements oratoires. Le Chancelier lui-même n'exerce aucune influence sur lui. L'opinion publique n'a ici qu'une force très secondaire. De sorte que, dans la politique extérieure surtout, les caprices du Souverain n'ont ni frein, ni contrepoids.

Je vous signale cette situation, qui nous impose beaucoup de sang-froid dans nos rapports actuels avec l'Allemagne[3].

(1) Cette dépêche, du 31 mars n° 71, n'a pas été reproduite; elle n'ajoute rien de notable au présent télégramme.

(2) Le 26 mars, lors d'une visite au prince de Bismarck, à Friedrichsruh, à l'occasion du 80e anniversaire de l'ex-chancelier, Guillaume II avait, en particulier, rappelé que le régiment de cuirassiers dont Bismarck venait d'être nommé chef, avait été « consacré par le sang à Mars-la-Tour ». Il avait remis à Bismarck une épée en disant : « Votre Excellence reconnaîtra dans les armoiries de l'Alsace-Lorraine, gravées sur la lame..., toute l'histoire qui a trouvé sa conclusion il y a vingt-cinq ans. » (Dép. n° 71, visée ci-dessus note 1).

(3) Le 30, par télégramme n° 28, M. Hanotaux a répondu qu'il avait, de son côté, signalé au comte Münster « le caractère militaire des manifestations de Friedrichsruh et la nature de certaines allusions ».

415.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 30. *Londres, 29 mars 1895, 2 h. 15, soir.*
(*Reçu :* 4 h. 50, soir.)

Les déclarations hautaines faites cette nuit à la Chambre des Communes au nom du Gouvernement anglais concernant la question du Haut-Niger [1] m'ont paru devoir être relevées immédiatement. Je viens d'adresser à Lord Kimberley, à titre strictement personnel, une lettre dont je vous enverrai copie ce soir [2].

[1] Lire : *Haut-Nil* (il y a ici une erreur de plume ou de déchiffrement). — Le 28 mars, répondant à diverses questions de l'opposition au sujet de la position de l'Angleterre dans la vallée du Nil, Sir E. Grey avait déclaré que l'Angleterre occupait en Égypte une situation spéciale de tuteur (*trust*) à l'égard du maintien des intérêts de l'Égypte ; que les revendications (*claims*) de l'Égypte n'avaient pas seulement été admises par l'Angleterre, mais admises et appuyées (*emphasized*) dernièrement par le Gouvernement français, et il avait rappelé sa précédente déclaration du 11 mars (voir ci-dessus le n° 404) à savoir qu'à elles deux, les sphères d'influence égyptienne et anglaise comprenaient le cours tout entier du Nil.

« On me demande — avait-il ajouté — si, oui ou non, une expédition française est en marche de l'ouest de l'Afrique avec l'intention de pénétrer dans la vallée du Nil et d'occuper une position sur le fleuve (*occupying up to the Nile*). Je demande à la Chambre de ne prêter qu'avec précaution créance aux bruits qui courent sur les mouvements des expéditions en Afrique... Au Foreign Office nous n'avons aucune raison de supposer qu'une expédition française ait reçu des instructions pour pénétrer ou essayer de pénétrer dans la vallée du Nil, et j'irai plus loin : je dirai... que je ne crois pas possible que ces rumeurs méritent créance, parce que la marche en avant d'une expédition française munie d'instructions secrètes et venant de l'autre côté de l'Afrique pour envahir un territoire sur lequel nos droits sont connus depuis si longtemps ne serait pas simplement un acte inconséquent et inattendu, mais le Gouvernement français doit savoir parfaitement bien que ce serait un acte inamical (*unfriendly*) et qu'il serait considéré comme tel par l'Angleterre. »

M. Chamberlain, chef du parti libéral unioniste, avait approuvé l'attitude du Sous-Secrétaire d'État et, rappelant les déclarations faites à la Chambre française par M. Deloncle le 28 février, en présence du Ministre des Affaires étrangères (voir ci-dessus n° 404, note 2) avait exprimé l'espoir que ces déclarations seraient désavouées par le Gouvernement français.

[2] On trouvera cette lettre plus loin sous le n° 419 (annexe I), ainsi que la réponse de Lord Kimberley (annexe II).

416.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

L. particulière. *Paris, 29 mars 1895.*

Merci de vos télégrammes relatifs aux questions d'Afrique et aux déclarations de Sir Edward Grey à la Chambre des Communes (1). Je pense qu'il y a là-dedans beaucoup de politique intérieure. Tout en tenant compte de cette situation, nous pouvons nous étonner à bon droit du ton singulièrement vif de la réponse de Sir Edward Grey. Mon télégramme de ce soir (2) vous annonce qu'une discussion aura lieu à ce sujet au Sénat dans le cours de la semaine prochaine. Je remettrai les choses au point avec courtoisie, mais avec fermeté. Au moment où la Reine d'Angleterre est en France et où on nous offre d'envoyer un bateau saluer le Président de la République au Havre, c'est un singulier langage que celui qu'on emploie en public et officiellement, sans grand motif sérieux et uniquement pour échapper aux propos désagréables des Deloncle d'outre-Manche.

Dans ce qui a été dit relativement aux choses africaines, deux points ont attiré particulièrement mon attention. C'est d'abord le passage relatif à nos explorations dans la boucle du Niger; c'est, en second lieu, celui qui se rapporte aux sphères d'influence anglaise et égyptienne dans la vallée du Nil.

Sur le premier point (3) voici en deux mots ma réponse : personne ne peut contester à un État européen le droit d'envoyer des missions en Afrique, que ces missions soient commerciales, scientifiques, géographiques ou même politiques. Qu'au lendemain des sacrifices que nous avons faits pour le Dahomey nous nous efforcions de nous rendre compte de ce qui se passe dans l'hinterland, quoi de plus naturel ? Mais personne n'a jamais soutenu non plus que le passage de ces missions constituât à lui seul des droits au profit des Puissances qui les envoient. Elles peuvent recueillir des renseignements, des titres à débattre, même des traités auprès des rois indigènes. Mais tout

(1) Il s'agit des télégrammes de Londres n°s 29, 29 *bis* du 28 mars et n° 30 du 29 mars ci-dessus reproduits sous les n°s 413 et 415.

(2) Télégr. de Paris n° 31 du 29 mars, 10 h. 15 soir, dont l'objet est suffisamment indiqué ici.

(3) Voir ci-dessus le n° 412.

cela doit toujours être soumis au tribunal de la diplomatie; et il faut l'esprit d'exclusivisme de la Compagnie du Niger pour s'opposer, contrairement à tout droit international et *contrairement à la convention de 1890*, à l'envoi de missions dans les conditions ci-dessus spécifiées.

2° En ce qui concerne le bassin du Haut-Nil, la *nouvelle* thèse anglaise consiste à confondre la « sphère d'influence », réclamée en vertu des traités de 1890, avec les « droits » de l'Égypte. Cela, nous ne pouvons l'admettre un seul instant. Au cours des négociations qui ont eu lieu cet été avec M. Phipps [1] je me suis efforcé d'obtenir de l'Angleterre des éclaircissements précis sur les limites de sa sphère d'influence sur la rive gauche du Nil, limites qui ne sont pas fixées par la convention de 1890. Je n'ai pu obtenir rien de précis et j'ai demandé que l'on m'expliquât « jusqu'où venait l'Égypte ». On s'est encore dérobé. Et on nous a dit : « Surtout ne touchons pas à l'Égypte. » Il y a là une ambiguïté voulue, dont on ne peut tirer parti contre nous. Nous ne nous laisserons pas faire.

Ces questions sont d'ailleurs du domaine des choses futures. On nous menace, comme on nous a menacés pour le Siam, comme on nous a menacés pour le Congo, comme on a menacé la Russie pour Merv. Je sais qu'il faut en prendre et en laisser.

Je dirai tout cela à la tribune avec beaucoup de modération. Mais je ne puis admettre que des points qui sont livrés à la contestation des diplomates soient déclarés *incontestables* en plein Parlement anglais.

Vous pouvez faire savoir à Londres que les déclarations de Sir Edward Grey ont produit ici l'effet le plus fâcheux et que, comme elles ne se rapportent à aucun fait précis (sauf, peut-être, un détail de la marche de nos missions dans l'hinterland du Dahomey, détail qu'il est facile de corriger au besoin), que, dans ces conditions, l'opinion trouvera là un de ces procédés singuliers qui deviennent de mode de l'autre côté de la Manche et qui justifient la méfiance et l'irritabilité de l'opinion en France quand il s'agit des points où on est en contact avec l'Angleterre.

Je vous écris tout cela à plume levée; tâchez de m'aider de votre côté.

[1] Voir ci-dessus les n°s 234, 237 (5 et 29 septembre 1894).

417.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Billot, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 27. Confidentiel. *Paris, 29 mars 1895.*

L'Ambassadeur d'Italie à Paris m'a remis un *pro memoria* dont vous trouverez ci-joint la traduction [1] et relatif à la question de la délimitation des possessions ou sphères d'influence de la France et de l'Italie dans l'Afrique orientale.

Dans un entretien que j'ai eu quelques jours après avec le comte Tornielli, je lui ai dit que j'avais fait examiner ce document par mes bureaux et que mon impression était qu'il avait été rédigé par des agents techniques qui ont mis dans la rédaction une sorte d'esprit polémique peu en rapport avec les dispositions qu'il conviendrait d'apporter pour arriver à une entente.

J'ai déclaré que je n'avais pas l'intention de reprendre point par point la discussion de la note en question, que c'était un document unilatéral, qui ne fait en somme que présenter le point de vue du Gouvernement italien sur la question, notamment en ce qui concerne les motifs pour lesquels les pourparlers de 1890-1891 [2] n'ont pas abouti, et dont de nombreux passages seraient de nature à motiver des réserves de notre part.

J'ai ajouté que je me contenterais de préciser les raisons qui, d'après mes souvenirs, avaient empêché l'entente de se faire.

Dans notre pensée, nous procédions uniquement à une délimitation de notre colonie d'Obok. Nous avons toujours déclaré qu'il n'était nullement question d'un partage d'influence et que la délimitation n'impliquait pas de notre part la reconnaissance de la situation revendiquée par l'Italie sur l'Abyssinie et ses dépendances. Ce point de vue a toujours été accepté par le Gouvernement italien.

Au cours du travail de délimitation, une difficulté s'est produite en ce qui concerne la détermination du point d'intersection de la ligne que nous traçions avec la ligne franco-anglaise résultant de l'arrangement du 25 février 1888. Nous soutenions que ce point devrait être la ville de Harrar. C'est cette divergence de vues qui a empêché l'accord de s'établir. Il est inutile de rechercher d'autres raisons. D'ailleurs ces détails appartiennent à l'histoire.

[1] Non reproduite.

[2] Sur ces pourparlers voir le t. VIII de la présente série.

J'ai dit, en terminant, au comte Tornielli que j'avais donné l'ordre d'enregistrer au service compétent de mon Département le document dont il s'agit et d'en communiquer le texte à notre représentant en Italie, qui avait pris part aux pourparlers de 1890-1891.

Je vous serais obligé de considérer ces indications comme réservées à votre information confidentielle.

J'attacherais d'ailleurs du prix à connaître les observations que pourrait vous suggérer la lecture du *pro memoria* en question.

P. S. — Je vous prie de me faire savoir si, dans votre pensée, il ne conviendrait pas que vous eussiez vous-même avec le Ministre des Affaires étrangères un entretien qui pourrait accompagner la remise d'une note verbale résumant les indications comprises dans la présente lettre et celles que la lecture du document communiqué peut vous suggérer [1].

418.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 49. *Saint-Pétersbourg, 29 mars 1895, 6 h. 50, soir.*
(*Reçu :* le 30, 2 h., matin.)

J'ai reçu votre télégramme d'hier[2]. Le prince Lobanoff a reçu de M. Cassini la confirmation que les plénipotentiaires chinois ont repoussé les conditions de l'armistice formulées par le Japon. Il m'a également donné connaissance d'un télégramme que lui a adressé hier M. Hitrovo, dans lequel celui-ci déclare que, malgré la rupture des pourparlers relatifs à l'armistice, il pense que les négociations en vue de la paix recommenceront sous peu de jours. Dans cette circonstance, le Ministre des Affaires étrangères est d'avis que les Puissances intéressées auront, pour le moment, à attendre que le Japon ait fait connaître les conditions qu'il se propose d'imposer à la Chine avant d'entamer une autre démarche tendant à hâter la fin du conflit*.

(1) Par une dépêche du 6 avril, n° 82, qu'il a paru inutile de reproduire ici, M. Billot déclarait au Ministre qu'il estimait « qu'il y aurait pour nous avantage à traîner les choses en longueur durant quelques mois encore, afin d'être fixés sur les changements que les circonstances peuvent amener prochainement dans la situation de nos voisins, tant en Afrique qu'en Italie même ». Il faisait allusion à la situation grave des troupes italiennes en Afrique et à l'éventualité d'une démission du Ministère Crispi.

(2) Ci-dessus reproduit sous le n° 410.

*Annotation du Ministre : *Somme toute, c'est l'acceptation de la suggestion de l'Angleterre.*

419.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 92. Confidentiel. *Londres, 29 mars 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 avril ; Dir. pol., 3 avril.)

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint (1) une copie de la lettre particulière que j'ai adressée ce matin à Lord Kimberley après avoir pris connaissance des débats de la nuit dernière à la Chambre des Communes.

Je vous envoie également ci-inclus le compte rendu de ces débats tel qu'il a été publié par le *Times*.

P. S. — Au moment d'expédier cet envoi, je reçois la réponse de Lord Kimberley et je m'empresse de vous en transmettre copie (2). Vous remarquerez l'allusion à des déclarations réitérées qui vous auraient été faites par Lord Dufferin et d'où il résulterait que l'Angleterre vous a fait connaître son point de vue relativement au cours supérieur du Nil, sans que Lord Kimberley mentionne quelle a été votre réponse à ces déclarations.

ANNEXE N° 1.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À LORD KIMBERLEY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE GRANDE-BRETAGNE.

L. particulière. Tout à fait personnel. *Londres, 29 mars 1895.*

Je ne puis m'empêcher de vous exprimer sans retard, en mon nom personnel, la très pénible surprise que m'a causée la lecture des débats d'hier soir à la Chambre des Communes. Ce qui s'est dit là me paraît infiniment plus périlleux que tout ce que nous avons eu à traiter ensemble hier (3). L'extension extraordinaire et inattendue donnée à la question d'Égypte serait grosse, je le crains bien, de complications redoutables pour l'avenir si nos deux Gouvernements laissaient aller les choses sans employer tous leurs efforts à retrouver un terrain commun d'entente.

(1) Voir ci-dessous (annexe n° 1).
(2) Voir ci-dessous (annexe n° 2).
(3) L'entretien du 28 avait porté sur les affaires du Niger (voir ci-dessus, n° 412, le télégramme 28 de Londres).

Pour ce qui concerne plus spécialement les portions du Haut-Nil qui ont été mises hier en discussion, je vous avoue que j'ignore personnellement quelles sont les vues ou quels ont pu être les engagements de mon Gouvernement; peut-être êtes-vous mieux renseigné que moi, parce que, depuis sept ou huit ans, j'ai eu peu d'occasions de m'occuper d'affaires diplomatiques. Mais je n'ai pas été informé que le Gouvernement français ait accepté ou même connu dans leur ampleur les théories qui ont été produites hier. Il y a quelque temps, une expédition française se trouvait, si je ne me trompe, dans la région du Haut-Oubangui, et quoique j'ignore si elle y est encore et quelle route elle a prise, je ne saurais méconnaître qu'une portion importante du public français, tout au moins, considérerait comme un procédé peu amical d'une Puissance étrangère (s'il m'est permis de m'approprier les termes employés par Sir Ed. Grey) des actes qui tendraient à renfermer systématiquement nos colons dans l'intérieur de l'Afrique. Je crois que ces faits et ces sentiments sont connus du Gouvernement anglais. Peut-être constituent-ils une des difficultés sérieuses dont nous avons à nous préoccuper. Permettez-moi donc de déplorer toute manifestation qui peut avoir pour effet de les aggraver, en me fondant sur les intentions conciliantes que vous voulez bien me reconnaître.

Annexe n° 2.

Lord Kimberley, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

Foreign Office, March 29th 1895.

My dear Baron de Courcel,

I have been so excessively busy all day with a deputation and other matters that I have not been able to read any thing of the debate last night, except the speeches of Sir Edward Grey and M. Chamberlain.

I hope you do not find anything perilous in Sir E. Grey's remarks. Whilst he stated our point of view as to our «sphere of influence» on the Upper-Nile, a point of view which has been placed fully before M. Hanotaux by Lord Dufferin on several occasions, he distinctly said that he did not place credence in the rumours of an expedition, and his concluding words were couched in a spirit of confidence in the justice and fairness of your Government and the French people. I can assure you that it has never entered into our heads that we should have the right to object to your advance in the region of the Upper-Ubangi, or to shut up your colonist in the interior of Africa, of the coast of which indeed you already posess a large extent. The question at issue in that part of Africa relates exclusively to the Nile basin. As you know, wee have infortunately not yet been able to come to an understanding on that point. I am sure that, of it only depended on your conciliatory intentions, an understanding would not be impossible and I trust you will believe that my disposition is the same as yours.

TRADUCTION.

Mon cher baron de Courcel,

J'ai été tellement occupé toute la journée par une députation et d'autres affaires que je n'ai rien pu lire du débat de la nuit dernière, sauf les discours de Sir Edward Grey et de M. Chamberlain.

J'espère que vous ne trouvez rien de dangereux dans les remarques de Sir Edward Grey. En établissant notre point de vue quant à notre sphère d'influence dans le Haut-Nil, point de vue qui a été en plusieurs occasions entièrement exposé à M. Hanotaux par Lord Dufferin, il a nettement déclaré qu'il n'ajoutait aucune foi au bruit d'une expédition, et les termes de sa conclusion étaient conçus dans un esprit de confiance dans la justice et la loyauté de votre Gouvernement et du peuple français. Je puis vous assurer qu'il n'est jamais entré dans notre esprit que nous aurions le droit de nous opposer à vos progrès dans la région du Haut-Oubangui, ou d'enfermer vos colons dans l'intérieur de l'Afrique, dont vous possédez déjà d'ailleurs une large étendue de côtes. La question à résoudre dans cette partie de l'Afrique a trait exclusivement au bassin du Nil. Ainsi que vous le savez, nous n'avons pas pu encore malheureusement arriver à une entente sur ce point. Je suis sûr que, si cela ne dépendait que de vos intentions conciliantes, un accord ne serait pas impossible, et je ne doute pas que vous ne pensiez que mes dispositions ne soient les mêmes que les vôtres.

420.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 98. Confidentiel. *Londres, 30 mars 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 mars ; Dir. pol., 1er avril.)

Je vous ai adressé hier[1] le compte rendu des débats qui ont eu lieu à la Chambre des Communes d'Angleterre dans la séance du 28 de ce mois et qui ont porté sur les diverses difficultés actuellement pendantes entre la France et la Grande-Bretagne en matière coloniale, et plus spécialement sur la question du Haut-Nil. Vous avez pu apprécier la gravité des déclarations qui ont été faites au nom du Gouvernement de la Reine par Sir E. Grey, Sous-Secrétaire des Affaires étrangères. Elles ont été accueillies et fortifiées par l'adhésion à peu près unanime du Parlement. L'assentiment de l'opposition conservatrice a même été donné avec tant d'entrain qu'elle a paru être

[1] Voir ci-dessus le n° 419.

la véritable inspiratrice du Gouvernement. Ce sont ses doctrines qui triomphaient en effet. Il y a longtemps que l'Angleterre n'a donné un gage aussi éclatant au système préconisé sous le nom d'impérialisme par les partisans les plus ambitieux de l'extension de la domination anglaise dans le monde.

Quel que soit notre désir de bonne entente, nous ne saurions nous faire illusion sur la violence du coup droit qui a été porté à la France. Elle seule a été visée dans cette discussion; l'organe du Gouvernement a lui-même fait ressortir qu'il s'agissait d'elle seule, en termes calculés, pour rassurer l'auditoire sur les craintes que quelques-uns auraient pu concevoir de nous voir soutenus par le concours ou la sympathie d'autres nations.

Les déclarations du Gouvernement anglais sont en réalité une réponse aux polémiques françaises concernant la question d'Égypte [1]. Les journaux avaient donné à entendre qu'une expédition dont on n'indiquait pas exactement l'itinéraire était dirigée par la France vers un point sur le Haut-Nil avec l'intention d'arrêter les progrès des Anglais venant du sud et de les obliger à s'expliquer sur leurs projets éventuels de rattachement des territoires de l'Ouganda à l'Égypte. Il n'en a pas fallu davantage pour émouvoir l'opinion publique de l'Angleterre, toujours prompte à réagir contre des menaces extérieures. Le Gouvernement a profité de ce mouvement pour affirmer, dans les termes que vous connaissez, que le cours entier du Nil depuis ses sources jusqu'à son embouchure était compris dans le domaine présent ou futur de l'Angleterre. Il a ajouté que ce serait un acte peu amical de la part de toute nation étrangère d'empiéter sur une partie quelconque des territoires sur lesquels il réservait ainsi à la Grande-Bretagne un droit exclusif de dévolution. Il s'est appuyé du suffrage plus ou moins avéré de l'Allemagne, de l'Italie et de l'État du Congo [2], de manière à faire ressortir l'isolement de la France pour le cas où elle voudrait s'opposer aux prétentions de l'Angleterre.

Il est évident que la nouvelle attitude, si impérieuse, prise par le Cabinet de Londres et la connexité qu'il a établie lui-même entre la question d'Égypte et celle du Haut-Nil rendent désormais beaucoup plus difficile toute explication amiable entre nos deux pays sur le point qui les divise de la manière la plus sensible et qui fait durer entre eux, depuis plusieurs années déjà, un état de sourde irritation. C'est en cela que me paraît consister pour l'avenir, sinon pour le présent immédiat, le danger de la politique dont Sir E. Grey a été l'interprète.

Le Cabinet de Londres a certainement eu pleine conscience de la gravité du pas qu'il s'est résolu à faire, et il ne s'y est pas décidé sans réflexion. Ne

[1] Voir ci-dessus (n° 404) la dépêche de Londres du 12 mars, n° 77 et la note 2.

[2] Sir E. Grey avait fait allusion aux droits que l'Angleterre prétendait tenir de ses arrangements antérieurs, avec l'Allemagne en 1890, avec l'Italie en 1891, avec le Congo en 1894.

se trouvant point en mesure d'occuper militairement la partie de la vallée du Nil où il craignait de voir arriver une expédition française et ne voulant pas être devancé, il a pris le parti d'élever contre nous une barrière diplomatique. Il a compris qu'il ne pouvait obtenir qu'elle fût respectée qu'à la condition de donner à ses paroles la forme de la pression la plus caractérisée, on peut même dire de la menace. Préalablement à la séance du Parlement, la conversation que Lord Kimberley a désiré avoir avec moi jeudi (1), a fait partie de la mise en scène concertée avec le Premier Ministre. Le ton inusité qu'employa avec moi le Secrétaire d'État et dont mes télégrammes ne vous ont donné qu'une idée atténuée, l'émotion contenue qui, à ma surprise, perçait dans sa voix, m'avaient paru tout à fait hors de proportion avec l'importance intrinsèque des deux affaires de Siam et du Niger dont il avait principalement à m'entretenir. Parmi les questions qui, disait-il, devaient être prochainement posées au Gouvernement dans la Chambre des Communes, il ne m'a fait qu'une mention incidente de celle du Haut-Nil. Mais la fermeté avec laquelle il m'a déclaré que la province de Xieng-Kheng et le sultanat de Borgou étaient des possessions acquises à l'Angleterre et dont elle ne laisserait pas discuter la légitimité, les termes dont il s'est servi pour me dire que, si nous passions outre, le maintien de la paix entre nos deux pays pourrait être compromis, n'ont trouvé leur contre-partie et leur explication véritables que dans le langage porté le soir même devant le Parlement par Sir E. Grey. A bien peser la signification réelle du discours du Sous-Secrétaire d'État parlementaire, les formules courtoises et les protestations conciliantes dont il a enveloppé ses déclarations hautaines sembleraient presque une ironie.

Le Gouvernement anglais qui, en ce moment même, vient de mener silencieusement à bonne fin dans le Waziristan (2) une expédition non moins considérable que celle que nous nous préparons à diriger contre Madagascar et qui se dispose à en entreprendre sans bruit une seconde non moins difficile, non moins considérable par le nombre des troupes employées, contre le pays de Tchitral (3), suppose que l'attention du public français est tout entière absorbée par notre guerre contre les Hovas. Il sait combien peu la nation est habituée chez nous à envisager les conséquences à longue portée des faits internationaux et combien ses impressions légères, après un moment d'irritation, s'évaporent facilement en paroles. Il sait aussi que les autres Puissances du monde n'attachent, pour différentes raisons, qu'une importance secondaire à ce qui leur paraît un point isolé de notre politique et ne sont depuis bien des années rattachées à nous par aucun lien d'intérêt général. La Russie seule, qui pourrait faire exception, est absorbée par les affaires d'Extrême-Orient,

(1) Le 28 mars (voir ci-dessus (n° 413) le télégramme 29-29 *bis* du 28 mars.)
(2) Région frontière du nord-ouest de l'Inde.
(3) *Idem*.

d'une importance si capitale pour elle. Il a donc jugé à ces divers points de vue le moment opportun, et, suivant son habitude, une fois déterminé à agir, il a frappé fort.

421.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 99. *Londres, 30 mars 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 mars ; Dir. pol., 1er avril.)

Dans l'entretien que j'ai eu avant-hier avec Lord Kimberley au sujet des affaires de Siam [1], je lui ai dit qu'à mon avis les difficultés de délimitation — qui retardaient encore une entente définitive entre nos deux Gouvernements — paraissaient n'avoir par elles-mêmes qu'une importance secondaire et ne pas pouvoir prendre des développements de nature à compromettre sérieusement nos bons rapports si des deux parts on avait la sagesse d'apprécier équitablement les intérêts généraux qui devaient diriger respectivement la politique de la France et celle de l'Angleterre. Nous ne cherchions en aucune façon, ai-je dit, à menacer l'empire de l'Angleterre dans les Indes, ni même à en entraver l'expansion légitime, non plus qu'à gêner les communications de la Birmanie anglaise avec la Chine. Mais, de notre côté, nous avions un double intérêt, d'importance majeure, dont nous croyions juste que l'Angleterre tînt compte en traitant avec nous. En premier lieu, il était nécessaire que nous fussions assurés que l'Angleterre ne ferait rien pour couper ou restreindre les communications du Tonkin et de la Chine. En second lieu, il n'était pas moins indispensable que la sécurité de l'Annam, bande étroite de territoire longeant les bords de la mer, fût garantie par l'existence sur les derrières de cet État vassal d'un Siam ami de la France.

Lord Kimberley me protesta que la politique anglaise n'avait nullement en vue de mettre des obstacles au développement de nos relations commerciales avec la Chine et qu'elle tendrait plutôt à multiplier de ce côté les communications dont nos deux nations pourraient également profiter. Quant au Siam, il pouvait être assez délicat de déterminer la part et le mode d'influence que chacun de nos deux pays serait appelé à y exercer. L'Angleterre, outre son intérêt politique, comme souveraine de l'Inde, avait à sauvegarder son commerce considérable avec le Siam. Il paraissait donc désirable que nos deux Gouvernements arrivassent prochainement à une entente définitive

[1] Voir ci-dessus les n° 411 et 413.

sur l'ensemble des questions qui concernaient ce pays. « Du reste, a ajouté Lord Kimberley, si vous avez affaire aux Siamois, vous trouverez en eux des gens assez difficiles à manier. Ils sont sans cesse chez moi et viennent continuellement me demander appui ou conseil sur quantité de choses. »

422.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 31. *Londres, 1er avril 1895, 11 h. 50, soir.*

(*Reçu :* le 2, 6 h., matin.)

Le Ministre de Chine à Londres a fait part aujourd'hui à Lord Kimberley d'une dépêche de Li Hong-tchang annonçant que les Japonais exigeraient probablement la cession de Formose et demandant ce qu'en penserait l'Angleterre.

Lord Kimberley a répondu que cette cession ne serait certainement pas agréable à l'Angleterre, mais qu'après délibération en Conseil des Ministres, l'avis du Gouvernement anglais était que, n'ayant pas pris part à la guerre, il n'avait aucun titre à intervenir pour empêcher la cession demandée et qu'il pouvait seulement conseiller aux Chinois d'y consentir s'ils jugeaient que les circonstances les y obligeaient.

Le Ministre de Chine a annoncé en même temps que les Japonais avaient débarqué au nord de Chang-Haï dans la province où se trouvent Chang-Haï et Nankin et qui n'a pas été comprise dans l'armistice; leur intention serait de tourner Chang-Haï et de prendre cette ville à revers. Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, tout en trouvant l'information très grave, a déclaré qu'il ne voyait pas que l'Angleterre fût en mesure de s'opposer aux opérations des Japonais. Après m'avoir communiqué ces informations, qu'il se proposait de transmettre également à Pétersbourg, Lord Kimberley m'a dit que l'Allemagne avait demandé à la Russie de se joindre à l'action des trois Puissances en Extrême-Orient. Le prince Lobanoff a accueilli cette ouverture avec faveur et il a fait savoir à Londres qu'il était d'avis de l'accepter, parce que l'action des Puissances européennes s'exercerait avec d'autant plus de poids qu'elle serait plus nombreuse. Le comte de Hatzfeldt, que le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères a vu aujourd'hui même et à qui il a parlé de la démarche du Gouvernement allemand à Saint-Pétersbourg [1], n'avait pas été

(1) Voir la dépêche du baron Marschall au Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, du 23 mars (*Die Grosse Politik*, IX, n° 2228).

chargé de faire au Gouvernement anglais une ouverture semblable et ne savait rien de ce qui s'était passé entre son Gouvernement et la Russie.

423.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 32. *Londres, 2 avril 1895, minuit 50.*

(*Reçu* : 8 h., matin.)

Je viens d'avoir avec Lord Kimberley un très long entretien qui, malgré l'amertume de mes récriminations, s'est terminé sur un ton entièrement amical. Le langage dont s'est servi avec moi le Secrétaire d'État atténue sensiblement la portée des déclarations de M. Grey, bien que l'effet produit sur le public par ces déclarations subsiste toujours. Lord Kimberley m'a dit que M. Grey avait seulement énoncé la prétention (*claim*) de l'Angleterre, mais que cette énonciation n'équivalait nullement à une prise de possession effective du bassin du Nil. Il a parfaitement admis que vous étiez en droit de n'accepter rien de semblable de la part de l'Angleterre et il a reconnu que la question était toujours en suspens entre nous. « Le seul but du Gouvernement de la Reine, m'a-t-il dit, a été de se prémunir contre les conséquences d'une occupation des territoires en litige par une expédition française pendant que la discussion durait encore. Dites à M. Hanotaux de s'attacher à nos actes plutôt qu'à nos paroles, parce que celles-ci sont toujours réparables. Je vous assure que nous n'avons pas l'intention d'entrer dans le Bahr el Ghazal, et qu'au contraire des instructions ont été envoyées pour restreindre l'action de nos troupes. » Lord Kimberley a ajouté qu'il ne voyait rien dans les déclarations de Sir Edward Grey qui fût de nature à aggraver la question d'Égypte. L'Angleterre était pleinement consciente des droits de l'Égypte sur le Soudan, sur lesquels la France avait particulièrement insisté dans les derniers temps. Si le Soudan égyptien venait à être repris sur les Derviches, il serait occupé non par l'Angleterre, mais par les troupes et une administration égyptiennes et sa destinée ultérieure suivrait la destinée de l'Égypte elle-même, où l'Angleterre n'était toujours qu'à titre bien réellement provisoire. Comme je le quittais, Lord Kimberley m'a spontanément demandé, à titre personnel, quelle solution pratique j'entrevoyais pour cette question de l'Égypte, qui avait bien moins de prix à ses yeux que le maintien de rapports amicaux entre la France et l'Angleterre. A la Chambre des Communes, ce soir, Sir Edward Grey, répondant à une question, a déclaré que la délimitation des sphères d'influence dans le

Haut-Nil avait été, l'an dernier, l'objet de négociations avec le Gouvernement français, que ces négociations n'étaient pas arrivées à un résultat définitif, mais qu'elles n'avaient pas été rompues [1].

424.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 36. *Paris, 2 avril 1895, 6 h. 15, soir.*

Je vous remercie de votre télégramme n° 32 [2]. Les déclarations que vous a faites Lord Kimberley sont évidemment de nature à atténuer sensiblement la portée des paroles de Sir Edward Grey. Il n'en reste pas moins, ainsi que vous l'observez vous-même, l'effet produit sur le public, non seulement en Angleterre, mais en France. Ainsi que je vous en ai fait part par mon télégramme n° [31] [3] j'ai dû m'engager à répondre à une question que doit me poser au Sénat M. de Lamarzelle à l'occasion de la discussion de mon budget qui, probablement, aura lieu demain. Vous connaissez la sagesse de la Haute Assemblée ; cependant je suis assuré que je ne répondrais pas à son attente si je n'employais pas, dans l'exposé que je ferai de la question, des termes paraissant l'équivalent de ceux qui ont été employés à Londres, et je comptais d'ailleurs, ainsi que vous le savez, me servir de certains détails des négociations qui ont eu lieu cet été avec M. Phipps. Peut-être cependant pourrions-nous clore l'incident de la façon suivante : vous vous rendriez immédiatement chez Lord Kimberley, vous lui donneriez lecture de votre télégramme et vous lui demanderiez s'il traduit exactement sa pensée (au besoin vous pourriez, bien entendu, supprimer ou modifier certains passages, notamment ce qui vous a été dit par Lord Kimberley à titre personnel). Vous lui diriez que, sans faire le moindre usage de cette communication et sans en indiquer l'origine, je m'inspirerai de l'esprit qui l'a dictée pour préciser au Sénat le point où en sont les choses. Je désirerais qu'il fût, en outre, bien entendu que, dans la pensée des deux Gouvernements, les missions dans les territoires contestés, si elles n'ont pas un caractère d'expéditions militaires, sont considérées, de part et d'autre, comme n'engageant pas la politique des deux pays et qu'elles n'auront d'autre effet que d'éclairer les négociations, tout en laissant intactes les positions respectives et les questions sur lesquelles porte le débat.

(1) Voir ci-dessous (n° 428) la dépêche de Londres, n° 100, du même jour.
(2) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le n° 423.
(3) Du 29 mars (voir le n° 416, note 2, p. 633).

Il me serait très utile de pouvoir obtenir une réponse au présent télégramme demain avant midi. Sinon, avertissez-moi demain matin. J'essaierai, si c'est possible, de faire ajourner d'un jour le débat.

425.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 54. *Berlin, 2 avril 1895, 5 h. 29, soir.*

(*Reçu* : 8 h., soir.)

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a spontanément aujourd'hui parlé du récent discours de Sir Edward Grey et spécialement des prétentions, qui y sont affirmées, de l'Angleterre sur toute la vallée du Nil. Il a fait ressortir l'étrangeté du raisonnement tiré, vis-à-vis de tiers, des accords que les Anglais ont conclus avec l'Allemagne et l'Italie pour la détermination de leurs sphères d'influence dans cette région [1].

J'ai naturellement appuyé de mon mieux ces considérations juridiques et j'ai ajouté, en mon nom personnel, que les protestations du Gouvernement anglais ne me paraissaient pas de nature à nous arrêter quand nous voudrions aller de l'avant. « Oh ! m'a dit le baron Marschall, les Anglais ne sont pas gens à insister plus que de raison. »

426.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 56. *Paris, 2 avril 1895, 11 h., soir.*

Il y a quelques jours, le correspondant du *New-York Herald* à Berlin télégraphiait qu'il tenait « de la source la plus autorisée » qu'une entente était intervenue entre l'Allemagne, la Russie et l'Angleterre au sujet des affaires d'Extrême-Orient. J'apprends aujourd'hui d'une source excellente [2] que l'Allemagne aurait, en effet, manifesté récemment à la Russie le désir de se joindre

(1) Voir ci-dessus le n° 420 et la note 2, p. 640.
(2) Voir (n° 422) le télégr. de Londres, n° 31, du 1er avril.

à l'action des trois Puissances en Extrême-Orient, que le prince Lobanoff aurait accueilli cette ouverture avec faveur et qu'il avait fait savoir à Londres qu'il était d'avis de l'accepter. Nous n'avons reçu jusqu'ici de Pétersbourg aucune communication de cette nature. Si, au cours de l'audience de demain, le prince Lobanoff aborde ce sujet avec vous, il suffira de dire que vous m'en référerez. Si, à l'issue de l'entretien, le Ministre des Affaires étrangères ne vous a pas de lui-même informé de ce qui se serait passé, vous voudrez bien faire allusion aux bruits qui ont circulé dans la presse et lui dire que j'ai mentionné ces bruits dans une communication que je vous ai adressée, et vous pourriez alors demander, à titre personnel, au prince Lobanoff s'il peut vous mettre en mesure de me transmettre quelque indication à cet égard.

Li Hong-tchang a informé son Gouvernement que les Japonais demanderaient probablement la cession de Formose. D'autre part, on affirme que les Japonais auraient débarqué au nord de Chang-Haï et que leur intention serait de marcher sur Nankin en prenant Chang-Haï à revers.

427.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 37. *Paris, 2 avril 1895, 11 h. 58, soir.*

Le préfet des Alpes-Maritimes me fait savoir confidentiellement que, dans l'entourage de la Reine à Nice, on aurait manifesté quelque inquiétude sur les conséquences possibles de la discussion récente à la Chambre des Communes [1], au point de vue du séjour de la Reine. Celle-ci aurait demandé d'urgence des indications sur la marche du train spécial de Nice-Darmstadt, ce qui semble indiquer l'intention de devancer l'époque de son départ. Lord Spencer vient d'arriver à Nice, où il compte passer quelques jours. Je crois devoir vous donner ces indications à toutes fins utiles.

[1] Allusion aux déclarations de Sir E. Grey (voir ci-dessus, n° 415).

428.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 100. *Londres, 2 avril 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 avril; Dir. pol., 6 avril).

Sir Edward Grey, Sous-Secrétaire d'État parlementaire des Affaires étrangères, a répondu hier, à la Chambre des Communes, à différentes questions qui lui étaient adressées par M. Labouchère concernant la région du Haut-Nil. J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte des paroles du Sous-Secrétaire d'État publié dans le *Times* de ce jour [1].

Après avoir déclaré que les négociations avec la France engagées depuis l'année dernière n'étaient pas rompues, Sir Edward Grey a ajouté que la limite occidentale de la sphère d'influence britannique dans la région du Haut-Nil se trouvait définie par l'article 1 er de l'arrangement anglo-allemand du 1 er juillet 1890; que le Gouvernement de la Reine ne considérait pas les droits de l'Égypte comme amoindris par la possession de fait qu'exerce le Mahdi sur ces territoires et que le Cabinet de Londres n'ignorait pas, en somme, les droits que peuvent faire valoir la Turquie et l'Égypte dans le bassin du Nil.

Je profite de cette occasion pour vous envoyer le texte d'une lettre rectificative que vient d'adresser Sir Edward Grey au *Times* au sujet de paroles que lui avait attribuées par erreur le compte rendu de la discussion qui a eu lieu le 28 de ce mois à la Chambre des Communes [2]. Le Sous-Secrétaire d'État parlementaire déclare qu'après avoir parlé de la situation spéciale de fidéi-commissaire dans laquelle l'Angleterre se trouve vis-à-vis de l'Égypte, il n'a pas entendu s'en prévaloir pour faire rentrer toute la vallée du Nil dans la sphère d'influence britannique, mais que cette vallée se trouve située, pour une partie dans la sphère anglaise, pour l'autre dans la sphère égyptienne, et que ces deux sphères la comprennent dans son ensemble.

[1] Ce texte est analysé ci-dessous.
[2] La rectification est indiquée ci-après.

429.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 101. Confidentiel. *Londres, 2 avril 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 6 avril.)

Mon télégramme de cette nuit [1] vous a mis sommairement au courant de mon long entretien d'hier soir avec Lord Kimberley et vous aura fait parvenir une impression plus adoucie que celle qui devait résulter pour nous de la lecture des déclarations faites par Sir Edward Grey à la Chambre des Communes dans la séance du 28 mars.

Le Secrétaire d'État, qui venait de recevoir la visite du Ministre de Chine, a commencé par me rendre compte des informations relatives aux affaires de l'Extrême-Orient que je vous ai transmises par un télégramme spécial [2]. De mon côté, j'avais fait provision de toute une série d'affaires d'intérêt secondaire, dont j'ai successivement entretenu Lord Kimberley sur un ton purement administratif. J'aurai l'honneur de vous rendre compte de ses réponses en temps utile. Je terminai mon énumération en lui donnant lecture des principaux passages de votre dépêche du 28 mars, n° 134 [3], relative à la question du Haut-Mékong : le terrain devenait plus brûlant.

Je dis à Lord Kimberley que je croyais utile, en me référant à une conversation précédente avec lui, de lui faire exactement connaître le point de vue auquel vous vous placiez pour apprécier la situation légale de Xieng-Kheng, et je profitai de l'occasion pour lui déclarer nettement que nous ne pouvions pas accepter sa manière de discuter avec nous les questions litigieuses en couvrant d'une sorte de *veto* les points qui étaient véritablement en discussion et en nous opposant comme principe que l'Angleterre ne devait, ni laisser mettre son droit en doute, ni s'astreindre à produire ses titres. « C'est un mode de procéder, ai-je dit, que nous n'admettons ni sur le Mékong, ni sur le Niger, ni ailleurs. »

Lord Kimberley répliqua que la province de Xieng-Kheng était une dépendance de la Birmanie, qu'elle avait été incorporée avec ce pays à l'Empire britannique, que la déclaration formelle en avait été faite avant toute discussion

(1) Tél. n° 32, expédié à minuit 50, ci-dessus reproduit sous le n° 423.
(2) N° 31, du 1er avril, ci-dessus reproduit sous le n° 422.
(3) Ci-dessus reproduite sous le n° 411.

sur les affaires siamoises, que l'offre même de céder cette province au Siam, qui avait été envisagée en un certain moment, prouvait l'état de possession de l'Angleterre, car on ne cède que ce qu'on possède, et que certainement l'Angleterre n'admettrait pas qu'elle eût à montrer des papiers pour justifier sa souveraineté sur un territoire de son Empire.

Je fis observer qu'en tout cas, lorsqu'il s'agissait d'une délimitation ou d'un arrangement de frontières, il fallait bien s'assurer réciproquement des limites légales des territoires revendiqués par chacune des parties; que nous avions envoyé sur les lieux une commission d'enquête [1] chargée de recueillir les renseignements nécessaires et qu'il était prématuré de discuter la question avant de connaître les résultats de l'enquête.

Malgré cette remarque et malgré mon insistance, Lord Kimberley persista à me dire qu'il vous enverrait par Lord Dufferin une communication sur cette affaire dans laquelle il exposerait les motifs de plainte qu'il croyait avoir contre certains procédés de la commission d'enquête, et il me donna à entendre qu'il blâmait et désavouait la condescendance dont M. Scott avait fait preuve sur certains points envers M. Pavie.

Passant ensuite à l'affaire du Niger [2], à laquelle j'avais également appliqué mon refus d'admettre la prétention du Cabinet de Londres de placer hors de discussion des territoires insuffisamment définis, Lord Kimberley se montra sensiblement plus coulant que sur l'affaire du Xieng-Kheng. De mon côté, je lui dis que l'envoi d'explorateurs et même d'agents commissionnés dans des territoires non occupés, non connus de nous, non formellement délimités, habités par des peuplades dont nous ignorions la constitution politique et dont les roitelets ne se faisaient pas scrupule de signer successivement avec tous les Européens de passage des papiers de valeur contradictoire, ne constituait à nos yeux ni une infraction des droits d'autrui, que nous avions parfaitement l'intention de respecter quand ils étaient bien établis, ni des titres de droit définitifs en notre faveur. « Vous ne savez encore ce qui s'est passé sur le Niger que par les rapports d'une société ambitieuse, qui emploie à son service le trop célèbre capitaine Lugard [3], et cependant, sans attendre de plus amples éclaircissements, vous élevez contre nous des griefs sérieux et vous déclarez impérieusement que vous ne laisserez pas entamer un territoire qui dépend de vous. Cela est-il un procédé amical? »

Lord Kimberley me dit que la Compagnie du Niger, avec ses territoires, possessions et dépendances, avait été officiellement placée sous le protectorat de la Grande-Bretagne; que, par conséquent, les pays où s'étendait son action

(1) La commission Pavie-Scott.

(2) L'affaire du Borgou et autres territoires du bassin du Niger sur lesquels l'Angleterre réclamait un droit de protectorat (voir ci-dessus les nos 325 et 412).

(3) Voir, au sujet de cet agent, les t. IX et X de la présente série.

devaient être considérés comme compris dans le rayon d'un protectorat anglais et que le royaume de Borgou était dans ce cas.

— « Mais, repris-je, nous ne savons pas bien ce qu'est le royaume de Borgou, quelles sont ses limites et sous quel régime vivent les pays circonvoisins. C'est justement ce dont nous avons voulu nous informer. Nous n'avons pas l'idée de contester vos droits sur l'arrière-pays du delta du Niger; nous voulons savoir jusqu'où s'étendent les nôtres sur l'arrière-pays du Dahomey. Nous ne vous disputons pas la possession exclusive du cours du Bas-Niger, mais nous attendons que vous ne nous disputiez pas la possession du cours supérieur de ce fleuve. Où doit être placé le point de démarcation? Je vous ai dit précédemment que les cataractes de Boussa, qui interrompent toute navigation, semblaient assez indiquées. Mais peut-être vaut-il mieux choisir un autre point. C'est à examiner. Il faudra bien qu'un jour nous examinions ces questions de bon accord, quand nous aurons les renseignements suffisants, et que nous convenions des limites de nos sphères d'influence ou de possession. Tout cela en vérité peut se faire tranquillement, sans recours à des procédés impérieux ni blessants, car il n'y a rien dans tout cela qui mérite sérieusement une brouille entre nous. »

Lord Kimberley parut admettre qu'il y aurait lieu, un jour ou l'autre, à échanger nos renseignements et à conclure, ou du moins à préparer, pour la région dont il s'agissait, des arrangements analogues à ceux que nous venions de conclure pour Sierra Leone [1].

Il me pressa ensuite, de lui-même, d'aborder la question du Nil. Après m'en être un peu défendu, en disant que le sujet était trop pénible et que mes plaintes seraient peut-être trop amères, je lui exposai par degrés les impressions fâcheuses dans le présent et les ressentiments pour l'avenir que devait provoquer en France le langage brutal publiquement tenu au Parlement par Sir Edward Grey. Lord Kimberley me dit que le sentiment public en Angleterre avait été très blessé de l'idée qu'une expédition française pouvait apparaître tout d'un coup sur les bords du Nil, dans une région qui avait déjà été indiquée par des traités publics conclus avec d'autres Puissances comme appartenant à la sphère d'influence britannique. — « C'est à quoi, me dit-il, nous avons voulu opposer une barrière. Nous n'avons pas voulu que, pendant que nous discutions avec vous, l'état de possession fût subrepticement modifié par une occupation française. Nous avons déclaré que, si un tel procédé était employé contre nous, nous le considérerions comme peu amical. »

— « Mais, repris-je, n'est-ce pas ce même procédé que vous avez tourné contre la France? Vous avez pris solennellement possession, devant votre Parlement, devant le monde, du cours entier du Nil depuis les lacs jusqu'au Delta. N'est-ce

[1] Voir ci-dessus n° 35o.

pas trancher la question par un acte de prépotence bien autrement grave que l'apparition, sur un point quelconque du Nil, d'une colonne errante d'explorateurs qui étaient, il y a quelque temps, dans le Haut-Oubangui, que vous-même m'avez dit s'être approchés du Bahr el Ghazal et dont la mission est bien secrète, en effet, car personne ne sait au juste où ils sont? Vos déclarations officielles, qui vous coupent à vous-mêmes toute retraite, qui vous interdisent toute concession, ne sont-elles pas une manière d'agir encore moins amicale que les pérégrinations possibles d'une troupe aventurée? Comment voulez-vous que la nation française n'en éprouve pas un choc violent? C'est vraiment beaucoup présumer de la courtoisie populaire que d'agir ainsi pendant que votre Reine est sur notre territoire [1], quand nous avons encore dans l'oreille la musique des paroles flatteuses de Lord Dufferin [2]. Je vous disais, il y a quelque temps, que je ne voyais pas de question actuellement posée qui valût une guerre entre la France et l'Angleterre, pas même la question de l'Égypte. Et c'est après que je vous ai tenu ce langage pacifique que vous venez nous provoquer, comme si nous devions tout supporter. Certes, si vous nous cherchez, vous nous trouverez; mais nous ne désirons pas que vous nous cherchiez. Voilà pourquoi ce qui s'est passé dans votre Parlement l'autre jour m'a si profondément attristé. »

Si j'ai employé des expressions aussi vives, c'est que j'ai cru de mon devoir d'éclairer avec une entière franchise Lord Kimberley sur le danger de manifestations dues peut-être à des soucis de politique intérieure ou à d'autres considérations fortuites, mais qui sont faites pour entretenir et développer entre deux nations également fières des sentiments profonds d'animosité.

Le Secrétaire d'État me dit alors que, ni le sens ni la portée des déclarations du Gouvernement anglais à la Chambre des Communes n'allaient aussi loin que je paraissais croire. Il n'entendait nullement désavouer Sir Edward Grey, mais nous ne devions pas oublier que ses paroles étaient celles d'un simple Sous-Secrétaire d'État; que, par conséquent, ses déclarations avaient moins de solennité, devaient être moins retentissantes que si elles avaient été prononcées par le Ministre des Affaires étrangères ou par le Premier Ministre intervenant en personne. Quant au fond des choses, ce que Sir Edward Grey avait dit du cours du Nil ne devait pas être considéré comme équivalent à une prise de possession; ses affirmations représentaient seulement la thèse, la prétention (*claim*) de l'Angleterre. Cette thèse, cette prétention étaient combattues par la France, qui restait libre de ne pas les accepter et qui, en les contredisant, maintiendrait simplement sa position antérieure. La question restait donc sujette à débat. Le Gouvernement anglais n'avait pas eu la pensée de la trancher

[1] La reine Victoria était alors en séjour à Nice (voir ci-dessus n° 427).

[2] Allusion au discours prononcé peu auparavant par l'Ambassadeur au banquet de la Chambre de Commerce de Paris.

souverainement par rapport à la France, mais seulement d'empêcher qu'elle ne fût tranchée contre lui-même par un fait émané de nous. Au surplus, dans une lettre adressée aux journaux, Sir Edward Grey avait rectifié une interprétation erronée donnée au passage de son discours où il avait parlé du *claim* de l'Angleterre comme portant sur le cours entier du Nil. Les prétentions de l'Angleterre à l'influence directe sur le cours de ce fleuve s'arrêtaient à la limite légale des territoires égyptiens, ainsi qu'il était dit dans le traité de 1890 avec l'Allemagne; plus au Nord, l'Angleterre n'avait de titres que comme représentant les droits de l'Égypte dont elle avait momentanément la garde (*trust*).

Je ne pus m'empêcher de faire observer ici à Lord Kimberley que cette distinction n'avait, en fait, aucune valeur tant que les troupes anglaises occupaient l'Égypte, qu'il ne nous était jusqu'ici pas permis de prévoir quand cesserait l'occupation de ce pays et que l'assertion publiquement émise que l'Angleterre dominait tout le cours du Nil était de nature à intéresser assez sensiblement l'amour-propre de la nation britannique pour rendre beaucoup plus difficile dans l'avenir une reprise de pourparlers sur la question égyptienne. C'était donc creuser plus profondément encore le fossé entre la France et l'Angleterre, et c'était là pour moi une cause de plus de regretter le langage public dont on s'était servi.

Lord Kimberley protesta vivement que mes craintes n'étaient pas fondées. L'Angleterre connaissait l'intérêt que nous attachions au maintien des droits légaux de l'Égypte sur les provinces actuellement occupées ou interceptées par le Mahdi. Elle n'avait nullement la pensée d'y porter atteinte. Si ces provinces étaient un jour délivrées de la domination des Derviches, elles seraient réoccupées par des troupes égyptiennes et administrées par des fonctionnaires égyptiens.

— « Qu'importe, dis-je, si ces troupes et cette administration sont dirigées du Caire et que l'Angleterre soit au Caire. »

— « Je sais, reprit Lord Kimberley, que cette question d'Égypte est toujours ce qui vous tient à cœur et qu'elle est le plus sérieux motif de mésintelligence entre nos deux pays; mais quand je vous dis que les provinces soudaniennes une fois rendues à l'Égypte suivront les destinées de l'Égypte, c'est avec la pensée que nous ne serons pas toujours responsables de ces destinées. Je vous assure que je vous parle en toute sincérité quand je prévois la fin de notre occupation. Je voudrais qu'elle pût cesser, que cette question ne fût plus un sujet d'irritation entre nous. La bonne entente entre nos deux pays vaut plus que cela. »

Comme je faisais observer à Lord Kimberley que jamais il n'avait voulu accepter la conversation avec moi quand j'avais fait allusion à un examen amiable de la question poursuivi en commun, il me dit : — « Connaissez-vous un moyen pratique d'en sortir? Avez-vous une combinaison? Je ne vous en parle pas offi-

ciellement, je ne puis le faire; mais je vous le demande à titre personnel, parce que, pour moi-même, il m'est intéressant de me renseigner. »

L'heure étant déjà très avancée, je ne crus pas opportun de m'étendre sur une question aussi délicate; je répondis brièvement que, si les habits rouges quittaient le pays, on pourrait bien s'entendre pour constituer des administrations indigènes, civiles et militaires, avec un fort appoint d'éléments étrangers; que les tribunaux mixtes fonctionnaient à la satisfaction générale et que c'était là un bon modèle à suivre; que nous admettions bien que l'Angleterre avait des titres à être très largement représentée dans une organisation semblable et que si je tenais particulièrement à une entente entre nos deux pays sur cette question, c'est que je croyais que, de la sorte, un lien d'une grande force se trouverait établi entre eux.

Lord Kimberley ne combattit que faiblement ma manière de voir, en disant toutefois qu'il lui paraissait bien difficile de laisser un pays tel que l'Égypte sans une direction suprême.

Je m'apprêtais à le quitter. Il me dit alors d'un ton sérieux : « Dites à M. Hanotaux que nous espérons qu'il sera modéré dans l'exposé qu'il fera aux Chambres françaises, car nous connaissons et apprécions son esprit conciliant. Dites-lui qu'il s'attache à nos actes plutôt qu'à nos paroles, parce que celles-ci sont toujours réparables. Quant à nos actes, nous sommes bien éloignés des entreprises que vous paraissez nous prêter. Nous n'aurons de longtemps l'intention d'attaquer le Soudan, ni d'entrer même dans les régions que vous disputez à notre sphère d'influence; nous ne projetons pas aujourd'hui d'aller au Bahr el Ghazal; les instructions dont sont munis les commandants de nos troupes qui opèrent dans l'Ounyoro leur prescrivent de circonscrire étroitement leur action et de se borner à la défense de l'Ouganda. J'ai bon espoir que les idées que nous venons d'échanger contribueront à éclairer la situation. Il y a quelque chose de vrai dans le rapprochement qu'on dit s'opérer entre la France et l'Angleterre. On nous voit agir de commun accord en Chine, en Arménie. La preuve que cela a de la portée, c'est que d'autres Puissances commencent à être jalouses. Je pourrais vous en citer une qui témoigne à ce propos beaucoup d'agitation. »

J'ai cru comprendra que ces dernières paroles s'appliquaient à l'Italie.

Vous avez vu que le soir même de mon entretien avec Lord Kimberley [1], Sir Edward Grey avait, en quelques brèves réponses, exposé à la Chambre des Communes un point de vue moins absolu que celui de ses premières déclarations et correspondant à ce que me disait de son côté le Secrétaire d'État. Reconnaître que la question où l'on a pris si carrément position est l'objet de discussions encore pendantes avec la France, c'est, au pied de la lettre, admettre

[1] Voir ci-dessus la dépêche de Londres, n° 100, du 2 avril, reproduite sous le n° 428.

qu'on n'a pas le droit de la trancher seul. Mais dans la pratique, je doute que cette distinction subtile fasse beaucoup impression sur l'esprit du public anglais. On a dit à celui-ci que le cours entier du Nil était sous sa loi; il ne retient pas autre chose de ces bruyants débats et, une fois son amour-propre national engagé, il ne reculera plus d'une semelle dans la défense de ce qu'il croit être son droit acquis. Un personnage en mesure de bien connaître le sentiment général de ce pays-ci me disait tout à l'heure que, si le ministère faisait mine d'abandonner le terrain qu'il a choisi, il ne resterait pas vingt-quatre heures aux affaires.

Il ne faut donc pas nous exagérer la portée pratique des atténuations qui résultent des explications de Lord Kimberley. Ce Ministre m'a montré des dispositions véritablement conciliantes dont il serait injuste de ne pas lui tenir compte; mais, à la vérité, son langage si soigneusement gardé n'a compromis en rien d'effectif la position dominante conquise à l'Angleterre par les déclarations de Sir Edward Grey. Nous pouvons faire sentir au Gouvernement de la Reine à quel point le procédé nous a blessés et peut-être nous prémunir ainsi, pour quelque temps au moins, contre l'emploi d'armes offensives de cette nature dans des discussions qui ne devraient pas cesser d'appartenir au domaine des pourparlers confidentiels et pacifiques de la diplomatie. Mais, sur les points spéciaux dont il s'est agi, il reste douteux, malgré quelques invites extrêmement discrètes de mon interlocuteur, que nous regagnions le terrain perdu.

430.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 33. *Londres, 3 avril 1895, 6 h. 15, soir.*

(*Reçu* : 9 h., soir.)

Je viens de voir Lord Kimberley et je lui ai lu mon télégramme n° 32 [1]. Il a approuvé les termes dans lesquels j'avais rendu sa pensée sous les réserves suivantes :

1° Au lieu de : « il a parfaitement admis que vous étiez en droit de n'accepter, etc. », les mots suivants traduiraient plus exactement ce qu'il a voulu me dire : « il a accédé qu'à votre point de vue, nous n'acceptiez..., etc. »;

2° L'Angleterre n'a pas en réalité, quant à présent, l'intention d'entrer

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 423 voir n° 424.

dans le Bahr el Ghazal ; mais elle n'entend pas faire à ce sujet de déclarations qui la lient pour l'avenir. Les instructions données aux troupes qui opèrent dans l'Ounyoro n'ont pas été données en vue de la discussion pendante avec la France, mais restreignent en fait l'action de ces troupes à la défense de l'Ouganda ;

3° En parlant de la reprise éventuelle du Soudan égyptien, Lord Kimberley n'a pas voulu dire que, si les troupes égyptiennes venaient un jour à être engagées contre les Derviches avec l'appui des troupes anglaises, celles-ci s'abstiendraient d'entrer dans les provinces qui pourraient être reconquises, mais simplement que ces provinces seraient reconnues domaine de l'Égypte, qu'elles seraient administrées en conséquence et suivraient le sort ultérieur de l'Égypte.

Sous ces trois réserves, Lord Kimberley admet sans difficulté que vous fassiez usage devant le Sénat des informations transmises par mon télégramme, sans d'ailleurs en indiquer l'origine, ni faire allusion à la question finale qu'il m'a posée en son nom personnel, ainsi que cela est proposé par vous.

Pour ce qui concerne votre suggestion relative à la base des opérations poursuivies par des agents des deux Gouvernements dans des terres sujettes à contestations en Afrique, Lord Kimberley n'est pas préparé à l'accepter immédiatement et sans examen ; mais il la trouve amicale et opportune ; il est d'avis que, si vous l'exposiez au Sénat comme répondant à votre manière de voir les choses, l'effet de votre langage pourrait être excellent, et il pense que cette suggestion pourrait servir de point de départ utile à une discussion en commun des difficultés de délimitation qui nous divisent.

Bien entendu, ceci ne s'applique pas à l'affaire du Haut-Mékong, à laquelle on attache ici un intérêt considérable et sur laquelle le Gouvernement anglais ne paraît pas disposé à modifier ses visées.

431.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 51. *Saint-Pétersbourg, 3 avril 1895, 8 h., soir.*
(*Reçu :* le 4, 5 h. 45, matin.)

La correspondance du *New-York-Herald* à laquelle Votre Excellence fait allusion [1] ne m'avait pas échappé, mais n'en ayant eu la confirmation indirecte

[1] Voir ci-dessus le n° 426.

qu'hier soir, je n'avais pas cru devoir demander au prince Lobanoff une audience spéciale pour l'en entretenir*. Aujourd'hui la conversation s'est naturellement portée sur les affaires de l'Extrême-Orient ; j'ai fait part au Ministre des Affaires étrangères de l'information relative à Formose contenue dans votre télégramme d'hier (1) et dont il n'avait encore eu connaissance que par Sir F. Lascelles ; l'Ambassadeur anglais avait ajouté que le Gouvernement de la Reine d'Angleterre ne voyait pour sa part aucune objection à la cession de cette île. Le prince Lobanoff m'a ensuite parlé de la démarche accomplie auprès de lui par le Chargé d'affaires allemand ; celui-ci lui a fait part du désir de son Gouvernement d'être « initié » à l'échange de perspectives des Puissances intéressées, afin de pouvoir, le cas échéant, « appuyer les décisions auxquelles elles se seraient arrêtées (2). »

Le prince Lobanoff a accueilli favorablement, m'a-t-il dit, ces ouvertures qu'il croyait avoir été communiquées à Paris et à Londres**, estimant que l'action des Puissances européennes pourrait s'exercer d'autant plus efficacement que leur accord serait plus complet.

L'Empereur, auquel il a soumis le désir du Cabinet de Berlin, partage entièrement cette manière de voir. Le Ministre des Affaires étrangères a écrit à ce sujet au baron de Mohrenheim***.

432.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Londres, 3 avril 1895.*

Le télégramme que je viens de vous expédier (3) vous rend compte des résultats de la conversation que j'ai eue avec Lord Kimberley d'après les instructions de votre dépêche de la nuit dernière (4). Il y a eu ce matin Conseil de Cabi-

*Annotation du Ministre : *M. de Mohrenheim m'a dit qu'elle avait été démentie en Russie.*

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 426.

(2) A rapprocher des télégrammes adressés le 4 avril par le baron Marschall à M. de Tschirschky à Saint-Pétersbourg et au comte de Hatzfeldt à Londres (*Die Grosse Politik*, IX, n°s 2232 et 2233).

**Annotation du Ministre : *On aurait pu s'en enquérir soit auprès de l'Allemagne, soit auprès de moi.*

***Annotation du Ministre : *Celui-ci m'a communiqué la lettre, partie le 27 mars, arrivée le 1er avril.*

(3) Du 3 avril, 6 h. 15 soir; ci-dessus reproduit sous le n° 430.

(4) Il ne peut s'agir ici — le dossier ne renfermant aucune « dépêche » du 2 avril portant instructions pour l'Ambassadeur — que du télégramme expédié le 2 à 6 h. 15 du soir, ci-dessus reproduit sous le n° 424.

net, et immédiatement après, *lever*, c'est-à-dire réception de jour du Prince de Galles, de sorte que je n'ai pu joindre le Ministre avant une heure avancée de l'après-midi. Il a été extrêmement sensible à votre bon procédé et à la marque d'entière confiance que nous lui donnions en le consultant pour concerter avec lui, dans une certaine mesure, le langage que vous devez tenir au Sénat demain [1]. Si l'on nous avait témoigné une confiance et une ouverture pareilles, au lieu de porter bruyamment à la barre du Parlement, par une résolution inopinée, un litige encore pendant et de nature purement diplomatique, le dangereux esclandre qu'on a fait aurait été épargné à nos deux pays, au grand profit de leurs mutuelles relations.

D'après ce que j'ai pu recueillir, ce coup de théâtre ne paraît guère devoir être attribué qu'à la nervosité maladive de Lord Rosebery. C'est le résultat de ses méditations solitaires et de ses insomnies nocturnes. La position précaire du ministère qu'il préside, ce qu'on a dit de l'état de sa santé et de la possibilité de sa retraite, les piqûres de ses adversaires et les sarcasmes dirigés contre les prétendus insuccès de sa politique extérieure l'ont profondément irrité. Il a réagi avec la violence d'un homme qui ne se possède pas tout entier et que la passion entraîne à montrer qu'il a conscience de toute sa valeur. Il n'est pas douteux que nous ne payions aujourd'hui les bruyantes démonstrations d'allégresse et les cris de triomphe auxquels on s'est livré chez nous après l'expédition de Bangkok [2]. Les Anglais, qui empochent sans mot dire les profits de leur politique et dont l'appétit s'aiguise au lieu de se rassasier par le succès, sont très blessés des fanfares que nous avons l'habitude de faire résonner à la moindre apparence d'effort heureux de notre part.

Quel que soit le motif de ce désagréable intermède et sans que le Gouvernement anglais veuille avouer la faute qu'il a commise par son inutile bravade, on espère ici que votre langage modéré au Sénat réparera un peu les conséquences fâcheuses de la manifestation de Sir Edward Grey. A vrai dire, les Anglais ne méritent pas que leurs mauvais procédés soient palliés par nous, qui en souffrons, mais les deux pays ont également intérêt à ce que la situation critique créée entre eux ne s'empire pas, et, en leur rendant service, vous nous rendrez service à nous-mêmes. Votre rôle sera d'apaiser et de concilier, tout en maintenant nos droits ; le mien a été de récriminer et de faire la grosse voix, pour tâcher qu'on ne recommence pas. Quelque vicacité que j'aie montrée, j'espère que vous n'en serez pas gêné, bien au contraire. Je ne crois pas être allé trop loin ; mais il m'était impossible d'accepter, presque au début de ma mission ici, qu'on nous manquât à ce point et que nous ne parussions pas nous en apercevoir. J'ai parlé assez haut pour que vous puissiez à votre tour parler doucement.

(1) Voir ci-dessus n° 424.
(2) Voir 1re série, t. X.

Je vous ai prémuni au sujet des susceptibilités anglaises par rapport au Xieng-Kheng. Il y a là un point où, malgré tous les documents que nous pourrions produire, je crois bien que nous n'obtiendrons pas gain de cause. En tout cas, lorsque le moment sera venu, c'est-à-dire après le dépôt du rapport de la commission d'enquête, ce sera matière à manier d'une main très légère.

Sur le Niger, grâce à la théorie que vous m'aviez exposée dans votre dernière lettre particulière[1] et que je me suis efforcé de reproduire, je crois que les choses pourront se régler en douceur. Mais la Compagnie du Niger a une prise extraordinaire sur le Gouvernement anglais, qui la couvre avec une rare sollicitude. Lord Kimberley m'a annoncé tout à l'heure qu'il allait être obligé de vous écrire pour protester contre la conduite de l'embarcation française envoyée pour ravitailler le bâtiment de M. d'Agoult[2]. Elle a, paraît-il, passé vivement à travers les lignes de la douane anglaise, sans vouloir s'arrêter, et a dû être arrêtée de force. Les Anglais tiennent tout à fait à ce que le cours du Bas-Niger soit considéré comme celui d'un fleuve en territoire anglais, fermé par conséquent à tout navire de guerre sous pavillon étranger et soumis à tous les règlements de douane et de navigation que comporte une rivière appartenant à une nation particulière, même si elle est ouverte au commerce de tous les pays.

Quant au Nil et à l'Égypte, ma dépêche officielle[3] vous en dit tout ce que j'ai à vous dire. A un certain moment de ma conversation d'avant-hier avec Lord Kimberley, je lui proposai cette hypothèse: — « Que feriez-vous si M. Hanotaux, il y a quinze jours, avait pris les devants et, parlant comme vous avez parlé, avait déclaré qu'il considérait le Bahr el Ghazal comme l'issue nécessaire de nos établissements présents ou futurs de l'intérieur de l'Afrique et le passage depuis ces établissements jusqu'à la colonie d'Obok comme rentrant dans la sphère d'influence française, à laquelle aucune Puissance étrangère ne pourrait toucher sans user envers nous d'un procédé peu amical? Il aurait été autant en droit de parler ainsi que vous avez pu l'être, puisqu'il s'agit de territoires non occupés sur lesquels vous savez que nous ne vous reconnaissons aucun droit. Et, par vos déclarations, ne vous êtes-vous pas interdit à l'avenir la possibilité d'arriver à un arrangement amiable avec nous? Car seriez-vous en état désormais, si nous vous demandions de laisser à nos colons enfermés dans les sables de l'Afrique une issue pour venir s'abreuver au Nil, seriez-vous en état, devant votre opinion publique que vous avez surexcitée, de nous accor-

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 416.

(2) Une canonnière française, l'*Ardent*, commandée par le lieutenant de vaisseau d'Agoult, envoyée dans les eaux du Niger pour enquêter au sujet de l'affaire Mizon, s'étant échouée dans le delta du fleuve, avait été obligée de se ravitailler au moyen de chaloupes que la Compagnie royale du Niger avait voulu regarder et traiter comme des bâtiments suspects.

(3) Voir la dépêche n° 101 du 2 avril reproduite ci-dessus sous le n° 429.

der ce que nous vous demanderions? Vous avez cru barrer le chemin à notre expédition prétendue secrète. Mais je ne puis vous répondre qu'elle n'apparaîtra pas un jour sur les bords du Nil, malgré vous et malgré nous, car elle est hors de portée de nos directions. Quelle serait alors notre position aux uns et aux autres?»

C'est ici que Lord Kimberley me fit allusion à un partage possible du Bahr el Ghazal.

Pour l'Égypte, aujourd'hui, je l'ai trouvé aussi intraitable qu'il l'a jamais été, aussi peu disposé à admettre que nous puissions en causer utilement. Il a dû recevoir de Lord Rosebery, qui est engagé avec les tories sur cette question, des instructions nouvelles et sévères.

J'ai vu le nouveau Ministre du Japon. C'est un homme remarquablement intelligent, avisé et bien informé. Il a fait preuve, pendant toute notre conversation d'un tact parfait. Il m'a avoué que les Japonais demanderaient la cession de Formose. Je lui ai alors parlé des Pescadores; il m'a dit qu'elles étaient une dépendance nécessaire de Formose, dont elles contenaient le seul port utilisable. L'indépendance de la Corée est également dans le programme, ainsi qu'une indemnité de guerre à payer par la Chine. En ce qui concerne ce dernier point, le Japon ne paraît pas pressé de recevoir beaucoup d'argent à la fois et préférerait tenir la Chine dans sa dépendance par des échéances échelonnées sur une longue période de temps. Il a démenti le bruit d'un débarquement de troupes japonaises au nord de Formose, en m'assurant que son Gouvernement s'était toujours attaché à ménager scrupuleusement les intérêts européens.

Je vous envoie cette lettre par M. Doulcet [1], que je vous prie de recevoir personnellement. Il est très au courant et très en mesure de compléter ce que je vous écris par des explications verbales.

433.

Note du Ministre.

Paris, 5 avril 1895.

Le comte Münster est venu me dire que son Gouvernement a reçu les propositions de la paix [2]. Il m'a demandé si je les avais reçues et ce que j'en pensais. Je lui ai dit que je les avais reçues seulement hier, que je n'avais pas

[1] Secrétaire d'ambassade.

[2] Le 4 avril, le baron Marschall télégraphiait à Saint-Pétersbourg et à Londres les conditions de paix du Japon, qu'il venait de connaître par un télégramme du Ministre d'Allemagne à Pékin (*Die Grosse Politik*, IX, nos 2232-2333).

encore eu le temps d'y réfléchir et que j'attendais de connaître l'avis des autres Puissances. Il m'a demandé si je ne connaissais pas du moins l'avis de la Russie; je lui ai dit que non, que je n'avais même pas eu encore avis que la Russie ait eu connaissance des propositions de paix. Il m'a dit que, quoique les conditions fussent un peu dures, on ne voyait pas comment on pouvait s'y opposer; que, selon lui, la Russie avait satisfaction pour la Corée et que, à son avis personnel, elle ne se plaindrait pas de la cession au Japon de Port-Arthur et de sa presqu'île; que l'Angleterre faisait en ce moment une évolution pour se rapprocher du Japon et qu'elle ne paraissait pas vouloir s'opposer aux demandes de celui-ci; que quant à nous, nous avions tout intérêt à voir la lutte latente se prolonger dans le nord par l'occupation indéfinie de Port-Arthur, que cela dégagerait notre Tonkin. Je lui ai dit seulement que, quant à moi, du moment où l'on n'approcherait pas notre Tonkin de trop près, je n'avais rien à dire. Il a insisté et me dit : « Alors, vous ne verriez pas d'inconvénient à la cession de Formose? » J'ai dit que je ne pouvais lui répondre que quand je connaîtrais l'avis des autres Puissances. Il a répété qu'il ne voyait pas comment on pourrait s'opposer aux demandes des Japonais, puisqu'ils occupent ce qu'ils demandent. Je lui ai simplement indiqué que peut-être ce n'était pas leur dernier mot et que, si la guerre reprenait, on disait qu'ils pouvaient souffrir beaucoup du choléra. Le comte Münster a indiqué ensuite qu'il considérait comme dangereuse l'influence que les États-Unis exercent sur le Japon; que l'Europe devait craindre beaucoup pour ses intérêts commerciaux [1]. Il s'est demandé si les conditions commerciales du Japon ne seraient pas un danger pour le commerce européen et nous sommes convenus qu'avant tout, il fallait éviter dans le traité des clauses donnant des avantages spéciaux à une Puissance particulière.

[1] Questionné, au mois de février, par M. Patenôtre sur l'attitude que comptaient prendre les États-Unis dans l'issue du conflit sino-japonais, le Secrétaire d'État, M. Gresham avait répondu que le Gouvernement fédéral n'était pas disposé à se joindre, le cas échéant, aux Cabinets européens pour inviter le Japon à plus de modération (dépêche de Washington du 23 février, n° 21). M. Hanotaux lui ayant fait part, le 7 avril (télégr. n° 10), de l'inquitétude manifestée par le comte Münster, l'Ambassadeur avait confirmé sa dépêche du 23 février en ajoutant : « Rien n'indique que la politique d'abstention pratiquée jusqu'ici par le cabinet de Washington ait été modifiée (télégr. du 9 avril, n° 11).

434.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres.

T. n°s 58, 41. *Paris, 5 avril 1895, 11 h., soir*

Le Ministre du Japon m'a communiqué un télégramme de son Gouvernement portant que les conditions de paix sont les suivantes: indépendance de la Corée; cession de Formose et de la partie sud de la province de Feng-Tien; trois cents millions de taëls; nouveau traité de commerce et concessions commerciales dans l'intérêt de toutes les Puissances.

D'après une communication verbale du Ministre des Affaires étrangères japonais à notre Ministre à Tokio, le Japon réclamait en outre les Pescadores. Les facilités commerciales consisteraient notamment dans «la suppression obstacles droits d'entrepôt à l'intérieur, droit d'introduction de machines pour toutes les nations, union monétaire entre la Chine et le Japon.»

M. Harmand me mande en même temps qu'une épidémie sérieuse de choléra paraît menacer le Japon.

D'autre part, l'Ambassadeur d'Allemagne est venu aujourd'hui me demander ce que je pensais des prétentions japonaises (1). Selon lui, l'Angleterre serait peu disposée à s'y opposer. Quant à la Russie elle aurait satisfaction par la clause reconnaissant l'indépendance de la Corée. Il m'a signalé l'influence que les États-Unis paraissaient prendre sur le Japon et qui serait inquiétante pour les intérêts commerciaux de l'Europe. J'ai répondu que je ne m'étais pas encore fait une opinion sur les conditions de paix. Il m'a demandé si je ne connaissais pas du moins l'avis de la Russie. J'ai répondu négativement et j'ai fait observer seulement que nous n'avions peut-être pas là le dernier mot du Japon.

De son côté, l'Ambassadeur de Russie m'a communiqué hier une lettre du prince Lobanoff en date du 27 mars relative à la demande faite par l'Allemagne auprès du Gouvernement impérial en vue «d'être initiée à l'action des trois Puissances et de s'y associer (2)». Le prince ajoute qu'il «ne verrait aucune objection à y faire, persuadé que, plus les Puissances seront unies, plus leurs conseils auront de poids» (3).

Dans ces conditions je vous serais obligé de vous assurer sans retard des vues du Gouvernement

(1) Voir ci-dessus (n° 433) la note du Ministre du même jour.
(2) Voir dans *Die Grosse Politik*, IX, les n°s 2228 à 2230.
(3) Voir ci-dessus (n° 431) le télégr. de Saint-Pétersbourg, n° 51, du 3 avril.

Pour Saint-Pétersbourg : russe
Pour Londres : anglais
Pour les deux postes : en ce qui concerne les propositions du Japon, et de l'attitude qu'elles lui paraîtraient comporter pour les Puissances.

435.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 36, 37, 38. *Londres, 6 avril 1895, 5 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Je viens de voir Lord Kimberley. Son impression de votre discours [1] est que le ton et la forme en sont conciliants et de nature à causer de la satisfaction. Sur le fond des choses, il constate que vous ne faites pas de concession et que, par conséquent, les questions débattues entre les deux pays restent au même point. Il réserve d'ailleurs son jugement jusqu'à ce qu'il ait pu consulter ses collègues et ne sera guère en mesure de causer utilement avec moi avant que les vacances de Pâques ne soient passées. Il n'entend du reste pas entrer en discussion quant à présent sur les questions que vous avez tranchées dans votre discours, bien qu'il espère que ces questions pourront être abordées prochainement entre les deux Gouvernements et qu'il désire une reprise des négociations en vue de la solution amiable.

Il défend beaucoup le Cabinet anglais d'être responsable de l'interruption des pourparlers signalée par vous. Il dit qu'en Angleterre on a eu l'impression que vous ne vouliez pas sérieusement arriver à une entente sur la question du Haut-Nil.

[1] Prononcé au Sénat le 5 avril, en réponse aux questions posées par M. de Lamarzelle sur le conflit franco-anglais en Afrique. Résumant dans ce discours l'argumentation dont il s'était servi dans ses discussions avec Lord Dufferin, M. Hanotaux avait dit que les pourparlers s'étaient interrompus sans que le Gouvernement français eût pu obtenir jusqu'ici aucune réponse précise au sujet de la sphère d'influence que l'Angleterre revendiquait dans la haute vallée du Nil. « Entre deux Puissances qui se respectent et dont les relations sont toujours courtoises — poursuivait-il, en faisant allusion au récent discours de Sir E. Grey — entre la France et l'Angleterre il ne peut être question ni d'agression, ni d'injonction, alors qu'il s'agit de problèmes complexes et où tant de solutions différentes peuvent être utilement envisagées... Personne ne peut prétendre entraver l'initiative des hommes courageux qui vont à la découverte de ces pays nouveaux. Mais quand l'heure sera venue de fixer les destinées définitives de ces contrées lointaines, je suis de ceux qui pensent qu'en assurant le respect des droits du Sultan et du Khédive, en réservant à chacun ce qui lui appartiendra selon ses œuvres, deux grandes nations sauront trouver les formules propres à concilier leurs intérêts et à satisfaire leurs communes aspirations vers la civilisation et le progrès. »

Pour cette question, la plus manifestement difficile, Lord Kimberley voit deux manières de la résoudre : soit un accord définitif, ce qui serait à ses yeux le résultat le plus satisfaisant de nos négociations; soit un accord tacite impliquant un *modus vivendi* acceptable pour les deux nations et excluant tout acte unilatéral pouvant préjudicier aux titres et aux prétentions de l'une ou de l'autre. L'examen de la situation provisoire des territoires appartenant au Soudan égyptien pourrait être compris dans ce programme.

Nous avons parlé assez longuement, mais seulement à titre personnel entre nous, de la situation légale de ces territoires. J'ai résumé mes observations en disant que l'occupation anglaise en Égypte, toujours considérée par nous jusqu'ici comme limitée dans sa durée et dans son étendue, n'était à nos yeux qu'un simple fait, ne constituant à l'Angleterre aucun titre exclusif pour régler le sort de territoires non compris dans la zone d'occupation.

En quittant Lord Kimberley, je lui ai dit que la portée de votre discours me paraissait précisée surtout dans le passage où vous avez déclaré que les rapports amicaux entre deux grandes nations ne comportaient ni agression ni injonction. Si l'on s'était adressé à nous dans le silence du Cabinet pour demander quelle valeur nous attachions aux explorations de la colonie du Haut-Oubangui, nous aurions amicalement répondu et prouvé que les opérations de cette colonne ne pouvaient revêtir en aucun cas un caractère d'agression. Au lieu de cela, on avait excité l'opinion anglaise par des plaintes publiques, puis l'on avait péremptoirement défini, par une déclaration également publique, faite sur le ton péremptoire de l'injonction, quels droits l'Angleterre s'attribuait sur toute une région. Là étaient véritablement les procédés peu amicaux.

Nous ne pouvions pas les accepter, et c'est pourquoi nous considérions le discours de Sir Edward Grey comme non avenu.

Lord Kimberley répliqua qu'il serait parfaitement d'accord avec nous pour ne pas attacher d'importance, dans les négociations diplomatiques, aux manifestations parlementaires, et il s'est efforcé de représenter le discours de Sir Edward Grey comme formant la contre-partie d'un discours antérieur, prononcé par vous, peu de temps après votre avènement au ministère [1], sur un ton non moins péremptoire. Dans l'ensemble le langage de Lord Kimberley m'a paru sensiblement adouci. La fermeté de votre discours quant au fond de la discussion, jointe à l'irréprochable courtoisie de la forme, a produit ici tout ensemble un bon effet et, quoique les journaux qui apprécient ce matin la séance du Sénat maintiennent obstinément les positions prises par le Gouvernement anglais sur les points contestés, il me semble que l'on comprend mieux aujourd'hui qu'il est désirable de reprendre les négociations

[1] Allusion au discours du 7 juin 1894 (voir ci-dessus, n° 134).

et qu'il sera nécessaire de transiger. J'ai annoncé à Lord Kimberley que je vous verrais demain à Paris et j'ai pris rendez-vous avec lui pour mardi.

436.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 54. *Saint-Pétersbourg, 6 avril 1895, s. h.*

Je viens de voir le prince Lobanoff, qui m'a communiqué les conditions rectifiées de la paix imposées par le Japon à la Chine et qui lui ont été confirmées hier par le Ministre du Japon et Sir Frank Lascelles, à savoir :

1° Indépendance de la Corée ;

2° Cession de Formose et des îles Pescadores ;

3° Cession du sud de la province de Ching-King [1] avec Port-Arthur ;

4° Trois cents millions de taëls ;

5° Traité de commerce avec le Japon lui concédant le traitement de la nation la plus favorisée et stipulant l'ouverture de tout l'Empire chinois au commerce étranger et l'enlèvement de la barre dans la rivière de Chang-Haï.

Le Ministre impérial des Affaires étrangères trouve ces conditions acceptables, sauf en ce qui concerne la cession de Port-Arthur, à laquelle il se montre défavorable. Il a télégraphié à Paris, Londres et Berlin pour demander aux représentants russes de lui faire connaître l'opinion des Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités ; mais il a insisté pour que je vous télégraphie directement.

— « Je suis d'avis, m'a-t-il dit, que les Puissances intéressées devraient faire, en commun et d'une façon très amicale, une démarche auprès du Gouvernement japonais pour lui conseiller la modération et lui représenter notamment que la cession de Port-Arthur entretiendrait en Extrême-Orient un état de malaise que l'on doit chercher à éviter. Il sera bon, je crois, d'insister sur le caractère de cette démarche et de la faire envisager au Japon comme une marque de la bienveillance dont nous sommes tous animés à son égard, ainsi que de notre sincère désir de voir une paix définitive se rétablir en Extrême-Orient.

« Je considère, en effet, a continué le prince Lobanoff, la possession de Port-Arthur par les Japonais comme une menace perpétuelle pour la Chine et

[1] Autrement dite de Feng-Tien.

un sujet de préoccupation pour nous, car elle rendrait illusoire l'indépendance de la Corée, à laquelle nous attachons un grand prix.

« Maintenant, a-t-il ajouté, j'arrive au point le plus délicat : si la démarche en question n'aboutit pas, que ferons-nous? Je désire très sincèrement que nous continuions à marcher d'accord avec vous, et c'est pourquoi je me montre plus catégorique à votre égard que je ne l'ai été dans ma communication aux Ambassadeurs.

« Pour ce qui nous regarde, nous n'avons pris encore aucune décision; je ne puis même rien vous faire pressentir avant d'avoir vu l'Empereur, mais je lui écrirai aujourd'hui, et peut-être, en raison des circonstances, me recevra-t-il avant mardi.

« Voudriez-vous, néanmoins, demander à Paris à M. le Ministre des Affaires étrangères si, au cas où notre intervention échouerait, la France consentirait à faire prévaloir autrement que diplomatiquement les conseils qu'elle aurait donnés aux Japonais ?

« Quant à l'Angleterre, Sir Frank Lascelles m'a dit hier — et je vous autorise à le répéter — qu'en raison des sympathies chaque jour croissantes du public anglais pour le Japon, il ne croyait pas pour sa part que le Cabinet britannique pût songer à entrer en conflit armé avec cette Puissance. »

Je reçois à l'instant votre télégramme n° 58 [1] auquel celui-ci répond assez exactement; je ne manquerai pas de vous tenir au courant des informations qui pourraient me parvenir sur la même question.

437.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Londres.

T. n°s 62, 43. *Paris, 8 avril 1895, 8 h., soir.*

M. de Mohrenheim a fait auprès de moi la démarche générale indiquée par *Pour Saint-Pétersbourg :* votre télégramme [2].

Pour Londres : le télégramme de Saint-Pétersbourg que je vous ai remis ce matin [3].

[1] Du 5 avril, 11 h. soir, ci-dessus reproduit sous le n° 434.

[2] Tél. n° 54, du 6 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 436.

[3] M. de Courcel avait eu, le matin même, un entretien à Paris avec le Ministre, qui lui avait communiqué le télégr. de Pétersbourg n° 54 renfermant la proposition du prince Lobanoff.

Pour les deux postes : Après une conversation privée, de laquelle il est résulté que, pour le moment, il y avait un intérêt très grand à connaître l'avis définitif du Gouvernement britannique, il a été entendu

Pour Pétersbourg : que je vous enverrai demain

Pour Londres : que j'enverrai demain à M. de Vauvineux

Pour les deux postes : des instructions pour répondre aux questions qui

Pour Saint-Pétersbourg : vous

Pour Londres : lui

Pour les deux postes : ont été posées par le prince Lobanoff, après avoir pris l'avis du Conseil des Ministres. M. de Montebello partira demain soir muni des instructions générales du Gouvernement.

438.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 39. *Londres, 9 avril 1895, 1 h. 43, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

Je ne pourrai voir Lord Kimberley que ce soir. M. de Staal, que je viens de rencontrer, me dit que sa démarche (1) a reçu du Cabinet anglais l'accueil le plus froid ; l'Angleterre serait satisfaite d'être assurée de participer aux avantages commerciaux stipulés par le Japon et semblerait se désintéresser du reste.

439.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 45. *Paris, 9 avril 1895, 6 h. 30, soir.*

J'ai envoyé aujourd'hui à notre Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, après en avoir donné connaissance au Conseil des Ministres, des instructions conformes dans l'ensemble au projet que je vous ai lu hier (2). Je vous enverrai demain par le courrier le texte de ce télégramme.

(1) Cette démarche, qui avait pour objet de faire connaître officieusement la proposition du prince Lobanoff, avait précédé la réunion du conseil de cabinet britannique (voir plus loin, n° 443, la dépêche de Londres n° 103 du 10 avril).

(2) Voir ci-dessous ces instructions (n° 440) et la note 3 de la page 666.

Vous apprécierez aisément le prix qui s'attache à ce que nous ne négligions aucun effort, de concert avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg, pour faire comprendre au Gouvernement britannique les responsabilités qu'assumerait l'Angleterre si elle se détachait du concert qui s'est naturellement établi entre les Puissances limitrophes de la Chine depuis les débuts de la crise. Vous attendrez toutefois, pour agir d'une façon décisive dans ce sens auprès de Lord Kimberley, que vous ayez pu vous concerter avec votre collègue de Russie, qui sans doute recevra prochainement des instructions analogues, le prince Lobanoff devant voir l'Empereur demain.

440.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 63. Confidentiel*. *Paris, 9 avril 1895, 11 h. 38, soir.*

Je réponds à votre télégramme n° 54 (1).

J'ai apprécié toute la valeur des indications qui vous ont été fournies par le prince Lobanoff et je le remercie de vous avoir mis en mesure de m'en saisir sans retard.

Quoique, dans la question de la cession de la Mandchourie méridionale et de Port-Arthur au Japon, la France n'ait pas un intérêt immédiat, elle met au premier rang de ses préoccupations la considération de ses alliances. Nous sommes donc disposés à appuyer avec toute l'efficacité possible les vues du Gouvernement impérial concernant les conditions de la paix entre la Chine et le Japon.

Ceci posé, j'examinerai successivement les indications qui résultent de votre entretien avec le prince Lobanoff touchant les démarches qui pourraient faire l'objet d'une entente plus précise entre les deux Gouvernements, notre adhésion définitive demeurant naturellement suspendue jusqu'au moment où nous serions fixés sur les intentions du Cabinet de Saint-Pétersbourg et de l'Empereur.

En tout cas il ne semble pas que les propositions du Japon soient dès à présent absolument irréductibles et on peut admettre qu'il soit possible de voir ses prétentions s'atténuer au cours même de sa négociation directe avec la Chine.

*Annotation du Ministre : *Lu et délibéré en Conseil des Ministres, 8 avril 1895.*

(1) Du 6 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 436.

C'est donc du côté de la Chine qu'il y aurait lieu de se tourner tout d'abord en indiquant discrètement l'intérêt qu'elle aurait à ne pas se hâter d'accueillir les premières ouvertures du Gouvernement japonais et même à annoncer son intention de continuer la guerre dans le cas où le vainqueur ne consentirait pas à diminuer ses exigences. Le Japon pourrait ainsi être amené à faire connaître son dernier mot.

C'est à ce moment que pourrait se placer utilement la démarche amicale auprès du Gouvernement japonais indiquée par le prince Lobanoff et qui serait concertée entre les Puissances intéressées.

Il ne faut pas perdre de vue que l'Allemagne s'est toujours montrée plutôt favorable au Japon et disposée à le patronner auprès des Puissances. Aussi est-ce vers l'Angleterre que doit se porter, selon nous, l'effort de la France et de la Russie.

Le maintien de l'entente entre les trois Puissances qui, depuis le début des hostilités, se sont tenues en rapports et ont combiné leurs démarches, parait plus indispensable que jamais si l'on veut influer efficacement, et sans recours à une attitude comminatoire, sur les résolutions du Japon.

Il ne résulte nullement des entretiens de M. de Courcel avec Lord Kimberley que le Gouvernement anglais envisage sans préoccupation l'éventualité de la cession au Japon de points stratégiques aussi importants que Port-Arthur et les Pescadores.

Il se rend compte que l'Angleterre risquerait de s'aliéner pour longtemps les dispositions de la Chine, alors que ses intérêts politiques navals et commerciaux ne peuvent que souffrir du brusque développement de la puissance japonaise.

Rien ne prouve donc que le Cabinet de Londres refuserait définitivement son adhésion à la démarche commune et amicale dont il s'agit, s'il savait que les Gouvernements français et russe sont décidés à faire une tentative dans ce sens.

Au cas où cette tentative n'aboutirait pas à Tokio, les Puissances seraient autorisées à conseiller plus nettement à la Chine de repousser les prétentions du Japon et de reprendre la lutte.

Le Japon paraît fatigué de l'effort accompli : ses ressources financières s'épuisent, le choléra menace ses troupes. Un parti de la paix s'est formé parmi ses hommes d'État, qui considère que la continuation des hostilités ne pourrait ajouter que de stériles conquêtes à celles qu'il a faites.

Quant à la question d'un recours éventuel à la force pour contraindre le Japon à faire la paix, sous certaines conditions, elle est beaucoup plus grave et plus complexe. Assurément les Puissances limitrophes du Céleste-Empire ont un réel intérêt à ne pas laisser la Chine à la merci du vainqueur. Mais aucune d'elles ne saurait sans doute le considérer comme étant tel qu'il justifie le risque d'un conflit européen.

Ici donc l'attitude qu'adoptera l'Angleterre aura encore une influence décisive.

Si les trois Puissances sont d'accord, il paraît difficile qu'elles n'arrivent pas à maintenir dans des limites raisonnables les prétentions japonaises.

S'il devait en être autrement et qu'il fallût aller jusqu'aux mesures comminatoires, on n'a pas à se dissimuler qu'une intervention de cette nature susciterait pour longtemps contre elles le ressentiment du Japon. Il serait dès lors indispensable de prendre les précautions nécessaires pour que le vainqueur ne puisse tirer de sa victoire aucun avantage qui lui permette de devenir plus dangereux dans l'avenir. Ce résultat ne pourrait être obtenu que s'il était obligé d'abandonner ses prétentions sur des points stratégiques comme Port-Arthur et les Pescadores et de s'en tenir à l'indemnité de guerre, à la cession de Formose et aux avantages commerciaux communs à toutes les Puissances. L'accord des Puissances n'en est dès lors que plus désirable et nous ne devons ménager aucun effort pour l'assurer.

Vous voudrez bien faire part d'urgence de ces indications au prince Lobanoff dans un entretien qui vous permettra sans doute de recueillir de nouveaux et utiles renseignements sur les vues du Gouvernement russe dans cette délicate question [1].

441.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 41. *Londres, 10 avril 1895, 2 h. 45, matin.*

(*Reçu :* 7 h., matin.)

J'ai vu Lord Kimberley à la fin de la journée [2].

Voici la substance de ce qu'il m'a dit :

A la suite de la démarche de l'Ambassadeur de Russie[3], un Conseil des Ministres a été tenu hier [4] et, après délibération, a décidé qu'il n'y avait

[1] Par un autre télégramme (n° 64) portant le timbre d'expédition du chiffre en date du 9 avril 1895, 6 h. 40 soir (*sic*), le Ministre écrivait à M. de Vauvineux :

« Le télégramme n° 63 doit servir seulement à vos entretiens avec le prince Lobanoff. Il est bien entendu que vous n'en remettez ni extrait, ni copie, toute négociation décisive étant suspendue jusqu'à ce que nous connaissions l'avis définitif du Gouvernement impérial. »

[2] La journée du 9.

[3] Voir ci-dessus (n° 438) le télégr. de Londres du 9 avril.

[4] C'est-à-dire le 8 avril.

pas lieu pour l'Angleterre d'intervenir auprès du Japon pour demander une modification des conditions de paix[1]. Aujourd'hui l'Ambassadeur d'Allemagne a rendu visite à Lord Kimberley et lui a annoncé que le Cabinet de Berlin était d'avis de se joindre à la démarche proposée par le Gouvernement russe. Cette communication a donné à réfléchir à Lord Kimberley, qui a dit au comte de Hatzfeldt qu'elle créerait une situation nouvelle et qui en a immédiatement référé à Lord Rosebery en lui faisant pressentir que la France s'unirait probablement à la Russie et à l'Allemagne. Lord Rosebery n'avait pas encore répondu au Secrétaire d'État quand je suis allé au Foreign Office.

Lord Kimberley, en me faisant part de ces détails, m'a dit que l'Angleterre s'était décidée uniquement par la considération de ses intérêts propres, sans doute il lui paraissait grave qu'elle se séparât des autres Puissances; qu'il ne pouvait dire d'avance quel serait, après nouvel examen, l'avis définitif de ses collègues, mais que, suivant son sentiment personnel, le Gouvernement anglais avait de bonnes raisons pour persister dans la décision prise; qu'en effet l'ouverture de toute la Chine au commerce de toutes les nations était un avantage qui permettrait à l'Angleterre de lutter favorablement sur les marchés chinois avec la concurrence de n'importe quel autre pays et qui contrebalancerait les conséquences de la position prédominante que le Japon semblait disposé à s'arroger; que, d'ailleurs, l'amitié du Japon aiderait les Anglais à tirer de la situation nouvelle le meilleur parti possible; que le Japon avait sans doute compris la position d'antagonisme dans laquelle il se placerait désormais à l'égard de la Russie et qu'il paraissait s'y être préparé.

Interrogé par Lord Kimberley sur les intentions de la France, j'ai répondu que mon Gouvernement n'était pas arrivé à une résolution définitive, le Conseil des Ministres n'ayant pas encore délibéré sur ce projet, mais que nous étions frappés des dangers de la prépondérance à laquelle le Japon semblait prétendre et qui menacerait l'Angleterre non moins que la Russie et les autres Puissances européennes; que nous en étions arrivés en ce moment à un point critique où les résolutions des différentes Puissances pourraient avoir pour leur politique générale des conséquences d'une grande gravité; que la France, spécialement, quel que fût le prix qu'elle attachât à des amitiés dont elle avait tout lieu d'être très satisfaite, serait heureuse de ne pas se trouver en opposition avec l'Angleterre et que cette considération dominerait même de beaucoup pour elle les divergences d'ordre secondaire auxquelles on avait dans les derniers temps attribué une importance exagérée.

[1] Dans la journée du 9, Lord Dufferin avait, de son côté, ainsi notifié à M. Hanotaux la décision de son Gouvernement : « Le Cabinet britannique a pris connaissance des conditions de paix japonaises et les Ministres de Sa Majesté sont d'avis qu'elles ne donnent pas lieu à intervention de sa part. Le Gouvernement de Sa Majesté se propose, en conséquence, de répondre dans ce sens à l'appel du Gouvernement chinois. »

Je développai en un mot les arguments sur lesquels vous m'aviez recommandé d'insister; mais il ne m'a pas paru que le cours d'idées où Lord Kimberley [s']était placé en fût sensiblement modifié. Le comte de Hatzfeldt, avec qui je viens de passer la soirée, ne compte pas que l'Angleterre se départisse maintenant du point de vue qu'elle a adopté.

442.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 56. *Berlin, 10 avril 1895, 5 heures, soir.*

(*Reçu* : 6 h. 15, soir.)

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, qui a reçu aujourd'hui au lieu d'hier, trouve excessives les prétentions du Japon. Il m'a dit que l'Allemagne serait disposée à protester à Tokio, de concert avec la Russie, dans le sens de cette observation du prince Lobanoff que «la possession de Port-Arthur serait, entre les mains des Japonais, le Gibraltar du golfe de Petchili comme celle de Formose et des îles Pescadores la clef des communications de l'Europe avec la Chine[1].» Le baron Marschall ne s'explique pas la satisfaction de la presse anglaise à voir l'Empire chinois ouvert à la prépondérance industrielle du Japon, qui ruinera en peu d'années la fabrication européenne, comme notre agriculture est déjà ruinée par les provenances américaines. Nous serons placés ainsi, dans son opinion, entre le pan-asiatisme et le pan-américanisme*.

[1] Le 4 avril, le baron Marschall avait télégraphié à Londres et à Saint-Pétersbourg : «Port Arthur transformé en un Gibraltar ferait tomber la Chine, ou tout au moins le nord de la Chine avec Pékin sous le protectorat du Japon.» (*Die Grosse Politik*, IX, n°s 2232, 2233).

*Annotation du Ministre: *Télégraphier à Berlin. Cette politique est absolument l'opposé de celle que m'a développée le même jour le comte Münster. Il est vrai qu'il paraissait parler plutôt en son nom personnel. Mais il était tellement affirmatif qu'on ne peut croire que — prudent comme il l'est — il n'ait reçu aucune indication sur certaines vues de son Gouvernement. Peut-être s'agit-il de donner ces deux notes différentes à Paris et à Pétersbourg pour créer un malentendu. C'est moi qui ai exposé au comte Münster l'imprudence qu'à mon avis faisait l'Angleterre en ne comprenant pas que le Japon serait sur les lieux un concurrent redoutable pour toutes les influences européennes. Mais il a insisté sur le point de vue que, seule, la Russie était intéressée à s'opposer à l'occupation de Port-Arthur et que le développement de la force du Japon, rival nécessaire de la Russie en Extrême-Orient, était un fait heureux pour l'Allemagne et pour l'Angleterre.*

Cette note du Ministre fut insérée dans un télégramme (n° 35) expédié à Berlin le 12 avril et ci-desssous reproduit sous le n° 447.

443.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 103. Confidentiel. *Londres, 10 avril 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril ; Dir. pol., 13 avril.)

Le courrier Pierron m'a apporté ce matin le texte des instructions, délibérées en Conseil des Ministres, que vous avez adressées hier par le télégraphe au comte de Vauvineux [1]. Mes télégrammes d'hier et de cette nuit [2] vous ont déjà fait connaître la réponse négative opposée aux ouvertures du prince Lobanoff, dès avant mon retour à Londres [3], par le Gouvernement britannique. Ni M. de Staal, ni le comte de Hatzfeldt n'ont l'espoir de le faire revenir sur les résolutions adoptées dans le Conseil de Cabinet de lundi.

L'adhésion donnée par l'Allemagne à la proposition russe et la chaleur avec laquelle elle a été soutenue ici par le comte de Hatzfeldt ne vous auront pas moins frappé qu'elles n'ont frappé Lord Kimberley. C'est un symptôme, dans une certaine mesure inattendu, qui modifie un peu le point de vue auquel nous devions nous placer lors de mon entretien de lundi matin avec vous, sans altérer pourtant la partie essentielle des instructions dont vous m'avez muni au moment de mon départ pour Londres, non plus que celles que vous avez envoyées à M. de Vauvineux.

Ainsi que je vous l'ai télégraphié [4], M. de Staal est venu me voir ce matin avant de se rendre chez Lord Kimberley ; mais il est douteux qu'en l'absence du Premier Ministre, il obtienne de Lord Kimberley des déclarations modifiant l'état actuel des choses. Il pense que les Anglais croyant, à tort ou à raison, avoir obtenu pour les intérêts de leur commerce en Chine les satisfactions qui seules les préoccupaient et que les Japonais ont eu l'art de faire miroiter à leurs yeux, ne sortiront plus de la politique de réserve où se complaît par nature le parti libéral en présence de difficultés internationales. Si M. de Staal obtenait quelque résultat plus favorable, je vous en aviserais aussitôt.

Je ne crois pas inutile de compléter par les indications qui suivent les données de mon télégramme n° 41.

(1) Voir ci-dessus (n° 440) le télégr. à Pétersbourg, n° 63, du 9 avril.

(2) Voir ci-dessus (n°s 438 et 441) les télégr. n° 39 et n° 41 de Londres.

(3) Le baron de Courcel était venu à Paris conférer avec le Ministre (voir ci-dessus n° 435 *in fine*).

(4) Télégr. n° 42, du 10 avril, 1 h. 7 soir, qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire, cette dépêche en tenant lieu.

Lord Kimberley, dès que je me trouvai avec lui, s'empressa de me dire qu'il avait des nouvelles du Niger, que la Compagnie Royale lui avait communiqué un télégramme de M. Decœur [1], expédié en clair par son entremise au Ministre des Colonies à Paris et indiquant l'itinéraire que la mission française avait suivi en prenant comme point de départ l'arrière-pays du Dahomey pour remonter au nord vers Say, puis, en redescendant le cours du Niger de Say à Boussa, afin de rejoindre le Dahomey en traversant le pays de Borgou. Le Secrétaire d'État anglais était visiblement très satisfait de voir rectifiées les appréhensions que lui avaient inspirées tout d'abord les premiers renseignements donnés sur le voyage de M. Decœur, et aussi de constater la marque d'amicale confiance donnée à la Compagnie du Niger par l'explorateur français.

Je profitai de la circonstance pour faire ressortir combien il eût été préférable d'attendre des renseignements positifs et de recourir au moins à un échange d'explications amiables avec nous avant de se jouer publiquement des susceptibilités nationales de la France, comme on l'avait fait dans les malencontreuses déclarations de Sir Edward Grey. Je répétai une fois de plus que toutes les questions en jeu étaient véritablement d'une solution facile si on les abordait avec un désir sincère de bonne entente. Je dis qu'il me paraissait très désirable de faire disparaître ces difficultés irritantes par des arrangements loyaux et que cette manière de procéder vaudrait mieux que le système adopté par l'Angleterre, consistant à retenir tous les sujets de discussion ou de récrimination pour en faire balle contre nous. J'énumérai successivement, sans vouloir les soumettre à un examen contradictoire, les affaires du recrutement des coolies de l'Inde pour la Réunion, des massacres de l'Ouganda, des sévices commis contre le lieutenant Mizon... Sur ce dernier point, Lord Kimberley, se gendarmant, me dit que c'était bien plus à la Grande-Bretagne qu'à la France de se plaindre et qu'il avait donné une preuve d'égards pour nous en arrêtant la publication de papiers qui auraient violemment soulevé l'opinion anglaise.

Je donnai encore à mon interlocuteur quelques indications atténuantes sur les mouvements de la colonne française chargée d'établir des postes dans le Haut-Oubangui [2]. Je lui fis observer que la région du Bahr el Ghazal, au sujet de laquelle on paraissait se faire tant de mauvais sang, était pratiquement fermée, pour longtemps peut-être, aux entreprises des Européens par l'extension de la domination des Mahdistes. Je lui rappelai l'échec récent d'une expédition belge [3] beaucoup moins nombreuse que la colonne fran-

(1) Le commandant Decœur avait été chargé d'une mission d'exploration dans la boucle du Niger (voir ci-dessus n° 325 et note 1).

(2) Il s'agit de la colonne qui avait pour mission, à la suite de la convention franco-congolaise du 14 août, d'occuper les postes belges établis sur la rive droite du M'Bomou.

(3) Sans doute l'expédition du commandant Nilis, battue par des Derviches et rentrée au Congo en avril 1894

çaise de l'Oubangui. – « Enfin, lui dis-je, j'ai eu deux longues conversations avec M. Hanotaux pendant les quelques heures que je viens de passer à Paris. Je ne puis vous cacher sa surprise et son regret de l'inexplicable tendance du Gouvernement anglais à grossir et à envenimer par des paroles publiques toutes ces questions si peu graves et si peu urgentes en elles-mêmes qui sont débattues entre nous, quand des problèmes bien autrement sérieux et de bien plus longue portée peuvent se présenter devant nos deux nations. »

Lord Kimberley répliqua que la question du Haut-Nil empruntait aux yeux de l'Angleterre et de la France une importance toute spéciale à sa connexité avec la question d'Égypte.

– « C'est vrai, continuai-je, mais vous m'avez souvent entendu vous dire qu'une des raisons principales pour lesquelles je désirais un accord amical entre les deux pays sur la politique à suivre en Égypte était ma préoccupation de voir un malentendu à ce sujet troubler nos relations réciproques dans le cas d'une crise générale, telle qu'il en pouvait surgir d'un jour à l'autre entre les Puissances de l'Europe et du monde. Voici que nous nous trouvons en présence du conflit sino-japonais, dont les contre-coups peuvent être d'une extrême gravité en Europe aussi bien qu'en Asie. Je sais que les conséquences possibles de ce conflit sont pour M. Hanotaux un objet d'extrême sollicitude. Suivant la manière dont ces conséquences seront envisagées, le rôle des différentes Puissances et leur attitude à l'égard les unes des autres peuvent subir des changements notables. »

J'entrai alors dans le vif de la question en parlant de la proposition russe dont Lord Kimberley s'était abstenu de rien me dire jusque-là. Je développai les divers arguments que nous étions convenus de faire valoir pour détourner l'Angleterre de l'adoption d'une politique séparée. J'insistai sur le danger de voir les concessions commerciales qu'escomptait d'avance avec satisfaction le Cabinet de Londres rendues illusoires par la prépondérance politique et militaire définitivement acquise au Japon sur la Chine. Je fis observer à Lord Kimberley que bien des symptômes donnaient à penser que le Japon était soutenu et poussé par les États-Unis d'Amérique[1]; que ces deux Puissances ambitieuses, en joignant leur action, parviendraient facilement à dominer les eaux chinoises entre Formose et Port-Arthur; qu'il semblait que les États-Unis favorisassent déjà des projets de conquête du Japon sur les Philippines; enfin que, si nous laissions aller les choses, les trois Puissances limitrophes de la Chine sur terre risquaient fort d'avoir affaire à une concurrence très redoutable de la part des Puissances purement commerçantes, telles que les États-Unis, l'Allemagne et désormais aussi, sans doute, le Japon.

Lord Kimberley; dans les termes que vous connaissez déjà, me mit au cou-

[1] Cf. ci-dessus n° 433, note 1, p. 661, la réponse de M. Patenôtre au sujet de l'attitude des États-Unis dans le conflit.

rant des démarches de M. de Staal et du comte de Hatzfeldt, ainsi que de la réunion du conseil de Cabinet de lundi. Ce conseil de Cabinet a eu lieu après une première visite de l'Ambassadeur de Russie, mais avant que celui-ci eût officiellement communiqué la proposition du prince Lobanoff. Le parti du Gouvernement de la Reine était donc pris déjà lorsqu'il fut directement saisi des ouvertures de la Russie. Lord Kimberley me dit que la décision adoptée avait été uniquement inspirée par l'intérêt particulier de l'Angleterre ; qu'il l'avait déjà communiquée à Saint-Pétersbourg, à Paris et à Berlin, mais non à Pékin, ou du moins que, s'il avait renseigné le Ministre anglais, il ne l'avait encore chargé d'aucune communication au Tsong-li-Yamen; que la conquête de Formose paraissait beaucoup plus dommageable à la Grande-Bretagne que la cession même de Port-Arthur, puisque les intérêts anglais avaient leur centre principal dans le sud de la Chine, et que cependant il m'avait depuis longtemps fait pressentir qu'il ne protesterait pas contre la prise de possession de Formose par les Japonais; qu'il prévoyait bien de la part du Japon une dangereuse concurrence commerciale, mais que cet inconvénient était compensé à ses yeux par l'ouverture de la Chine entière au commerce et à l'industrie de l'Angleterre. Puis il me fit clairement entendre que le Cabinet anglais attachait désormais plus d'importance à l'amitié du Japon victorieux qu'à celle de la Chine vaincue et déconfite.

Il s'est produit manifestement à ce point de vue un revirement complet de la politique anglaise depuis quelques jours. M. de Staal en est vivement frappé, et en effet ce revirement semble de nature à éveiller la sollicitude de la Russie plus encore peut-être que la nôtre. Sans doute les motifs doivent en être cherchés principalement dans la politique intérieure du ministère Rosebery. Ce ministère si discuté, si faible, malgré le mérite intrinsèque et la valeur exceptionnelle non seulement de son chef, mais de quelques-uns des hommes qui le composent, est obligé de tenir compte de la répugnance traditionnelle de ses partisans contre toute action prononcée de l'Angleterre au dehors. Afin de ne pas se discréditer tout à fait devant le patriotisme exubérant de la plus grande partie du public anglais, il a fait naguère à nos dépens une démonstration retentissante de *jingoïsme;* il s'en couvre aujourd'hui pour échapper à la nécessité d'adopter sur d'autres points une politique internationale active. Mais, cette part faite aux considérations d'ordre domestique, je n'ai pu m'empêcher d'être frappé du ton involontaire de satisfaction avec lequel Lord Kimberley a constaté avec moi que le Japon avait bien conscience d'offenser la Russie lorsqu'il réclamait la cession de la presqu'île de Port-Arthur et, qu'à en juger par un ensemble de symptômes, il devait s'être préparé à affronter les conséquences de la rivalité ainsi créée.

Il est permis de supposer que, malgré les conversations conciliantes qui ont eu lieu depuis quelque temps entre l'Angleterre et la Russie, malgré

l'arrangement amiable de la question des Pamirs [1], qui vient de mettre fin, provisoirement du moins, à une longue et irritante controverse, le Cabinet de Londres demeure constamment attentif à l'antagonisme chronique qui, sur tant de points du globe, divise les deux Puissances et qu'aucun échange de procédés amicaux ne parvient à pallier.

Ce n'est pas sans une arrière-pensée de cette sorte que l'Angleterre a assisté à la formation de liens intimes entre la France et la Russie. Elle a commencé à voir ces liens avec une jalousie et une méfiance extrêmes. Depuis quelque temps elle paraît s'en offusquer moins et il serait injuste de la croire absolument insensible à nos efforts actuels pour la rassurer et la rapprocher de nous. Cependant elle surveille toujours avec vigilance ce qui se passe entre Paris et Pétersbourg. Quand Lord Kimberley m'a dit que, dans sa lettre au Premier Ministre pour annoncer la démarche faite par le comte de Hatzfeldt à l'appui de la proposition russe, il avait signalé comme probable l'adhésion simultanée de la France, je lui demandai où il avait puisé ce pronostic, en lui disant: – « Peut-être en savez-vous plus long que moi sur les rapports entre la France et la Russie. » — « Certainement non, reprit-il, mais nous en savons assez depuis l'avènement du nouveau Tsar et la nomination du prince Lobanoff pour être assurés que la Russie est parfaitement décidée à continuer comme auparavant son intimité avec vous. »

Je dis alors: – « En effet, nos rapports avec la Russie sont aussi intimes, aussi satisfaisants que nous pouvons le désirer. Nous avons tout lieu d'être contents de la confiance qu'on nous témoigne à Saint-Pétersbourg et dont les conjonctures actuelles ont multiplié pour nous les témoignages. Mais, quelque prix que nous attachions à cette alliance, elle n'a rien d'exclusif à nos yeux. Si vous me permettez de parler en mon nom personnel, je vous rappellerai tout ce que je vous ai dit de mon désir de voir s'établir aussi, entre votre pays et le mien, des rapports de confiance et d'amitié. Il me semble que le bon accord qui règne entre la France et la Russie gagnerait un caractère plus rassurant aux yeux des plus défiants, le jour où vous y prendriez part. L'opinion du monde trouverait dans cet échange de bons rapports entre les trois Puissances un gage indiscutable de la modération de chacune d'elles et de leur force de résistance commune contre les entraînements possibles de l'une ou de l'autre. L'affaire de Chine présente une occasion où la France, l'Angleterre et la Russie, toutes trois maîtresses de territoires qui confinent au Céleste Empire, peuvent se trouver réunies par leurs intérêts communs dans une politique conservatrice, protectrice de l'intégrité de la Chine continentale; les liens formés par leur coopération dans cette affaire pourraient être de grande et durable conséquence pour l'avenir. »

[1] Arrangement éonclu à Londres le 11 mars 1895 « relatif aux sphères d'influence des deux pays dans la région des Pamirs ».

Lord Kimberley avait pris pour écouter ces dernières paroles un air grave et réfléchi. Sans doute elles l'ont impressionné. Il ne se dissimulait pas que des résolutions définitives du Gouvernement anglais pouvaient dépendre tout un ordre d'événements, toute une configuration nouvelle de la politique des Puissances les unes à l'égard des autres et que nous nous trouvions peut-être à un point tournant de l'histoire. Toutefois je dus reconnaître que mon langage le pénétrait moins profondément que n'avait fait la démarche du comte de Hatzfeldt. C'est à cet incident de la journée qu'il persistait à attacher la principale importance, encore qu'il ne parût pas disposé à obtempérer plus aux conseils de l'Allemagne qu'à la pression amicale de la France. Mais, de même que la vieille rivalité contre la Russie, le penchant secret vers la Prusse et vers les Puissances du centre de l'Europe se révélait instinctivement, et, dans la circonstance critique que nous examinions ensemble, ces sentiments traditionnels de la politique anglaise perçaient sous les précautions de langage d'un Ministre expérimenté.

Le comte de Hatzfeldt, que j'ai vu dans la soirée et avec qui j'ai pu échanger familièrement mes impressions, m'a donné à entendre que, malgré l'éloquence dépensée par lui, il n'espérait guère rallier le Cabinet anglais à la proposition du prince Lobanoff. Il avait vu lundi Lord Rosebery, venu pendant quelques heures en ville pour le Conseil de Cabinet. D'après l'Ambassadeur d'Allemagne, le ministère est prisonnier de ses partisans, qui ne veulent pas de complications diplomatiques et encore moins de risques d'opérations militaires. Le comte de Hatzfeldt a ajouté qu'à son avis le Gouvernement russe avait mal manœuvré dans toute cette affaire; il aurait dû, dès le principe, ne pas se séparer de l'Angleterre, afin de l'engager graduellement dans une politique plus active jusqu'au jour où il lui serait devenu impossible de se séparer des autres Cabinets sans inconséquence; tandis qu'en lui proposant à brûle-pourpoint une démarche dont les conséquences pouvaient être graves, n'ayant point de prise sur elle, il l'exposait à prendre, aux yeux du Japon, toute la responsabilité de l'adoption d'une politique d'intimidation, ce qui naturellement devait faire reculer un ministère condamné à peu de hardiesse dans les questions étrangères.

Je ne vous rapporte qu'à titre confidentiel ces dernières appréciations, qui sont toutes personnelles au comte de Hatzfeldt.

444.

M. DE VAUVINEUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 57. *Saint-Pétersbourg, 11 avril 1895, minuit 20.*

(*Reçu :* 5 h. 30, matin.)

J'ai donné connaissance au prince Lobanoff de votre télégramme 63 (1).

Il m'a chargé de vous remercier des assurances contenues dans la première partie. En ce qui concerne la seconde, les nouvelles qu'on a apportées de Londres lui enlèvent tout l'intérêt primitif.

En présence de la décision de l'Angleterre, qu'il a connue seulement à son retour de Tsarskoïé-Sélo, il m'a déclaré qu'il lui était impossible de me faire connaître les vues du Gouvernement impérial, cette nouvelle pouvant modifier les intentions de l'Empereur. Il a écrit immédiatement à ce sujet à Sa Majesté et espère recevoir demain une réponse, qu'il me communiquera tout de suite.

Le prince Lobanoff m'a annoncé qu'il a reçu réponse satisfaisante à sa communication au Gouvernement allemand ; le baron Marschall, après avoir pris les ordres de son Souverain, a déclaré que l'Allemagne s'associerait volontiers à toute démarche destinée à empêcher la cession de Port-Arthur. L'Empereur Guillaume désire aussi le maintien du *statu quo* aux Pescadores.

Le prince Lobanoff a vivement insisté pour avoir un extrait de votre télégramme, qu'il voudrait soumettre à l'Empereur, mais conformément aux instructions de Votre Excellence (2), je n'ai pas accédé à ce désir. Je suis persuadé qu'il reviendra à la charge. Aussi je serai très reconnaissant à Votre Excellence de m'indiquer l'attitude que je dois observer.

(1) Du 9 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 440.

(2) Voir ci-dessus n° 440, note 1, p. 670.

445.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Vauvineux, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg [1].

T. n°s 67-67 *bis*. *Paris, 11 avril 1895, 5 h. 30, soir.*

En présence de la situation nouvelle créée par l'attitude de l'Angleterre et de l'Allemagne, mon télégramme 63 [2] s'applique à une phase maintenant terminée de la question. Je ne vois pas d'inconvénient cependant à ce que vous donniez au prince Lobanoff les extraits qui vous paraîtront encore présenter un certain caractère d'actualité. Ignorant encore les décisions du Cabinet de Pétersbourg et de l'Empereur, je ne suis pas en mesure de vous donner d'instructions nouvelles.

Je crois devoir vous informer cependant que le comte Münster vient de me prévenir que le Cabinet de Berlin était disposé à s'associer à la démarche diplomatique dont le Cabinet de Pétersbourg prendrait l'initiative et qui aurait pour objet de présenter au Japon des observations amicales au sujet de la cession de Port-Arthur. Le comte Münster ne m'a pas caché qu'il était toujours d'avis personnellement que l'Allemagne n'avait pas un intérêt réel à faire cette démarche et, quand je lui ai demandé quelle était l'explication de ce revirement, il m'a dit qu'il l'attribuait à l'influence de M. de Brandt. Il m'a demandé quel était l'avis du Gouvernement de la République ; je lui ai répondu que nous n'avions encore pris aucune décision arrêtée, mais que nous pensions que l'Europe avait intérêt à ne pas laisser se développer plus que de raison la puissance politique et économique du Japon et que nous nous étions déjà exprimés dans ce sens à Londres. J'ai ajouté qu'à notre point de vue cet intérêt était général et commun à toute l'Europe et que, par conséquent, nous désirions vivement voir s'établir l'entente entre toutes les Puissances intéressées ; que nous ne désespérions pas de l'obtenir, même de l'Angleterre, mais que, si ce concert ne se produisait pas, il y aurait là une situation grave, que nous examinerions en nous tenant en communications constantes avec le Cabinet de Pétersbourg, comme nous l'avons fait jusqu'ici.

J'avais vu auparavant le baron de Mohrenheim et je lui avais donné connais-

(1) Le comte de Montebello était en route pour Saint-Pétersbourg, où il ne reprit que le 12 au matin la direction de l'ambassade.

(2) Du 9 avril ci-dessus reproduit sous le n° 440.

sance du début de votre télégramme n° 58 [1]. Je lui ai confirmé l'attitude prise par le Cabinet de Londres et signalé le revirement qui s'est produit à Berlin, et je lui ai dit qu'en ce qui concerne la démarche amicale concertée entre les Puissances, nos vues resteraient toujours conformes à celles que je vous ai exprimées dans mon télégramme n° [63], mais que je pensais qu'il y avait lieu de s'inspirer des intentions de l'Allemagne en vue de l'hypothèse où la démarche collective ne déciderait pas le Japon à se désister de ses prétentions; qu'en tout état de cause il me paraîtrait avantageux de laisser pour le moment la Chine décliner les propositions du Japon, ainsi qu'elle paraît d'ailleurs en avoir l'intention.

446.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, MADRID.

D. n°s 163, 45. *Paris, 11 avril 1895.*

Pour faire suite à ma lettre du 2 de ce mois [2],
Pour Londres : n° 144,
Pour Madrid : n° 39,
Pour les deux postes : j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'un rapport du Ministre de France à Tanger, relatif à la rétrocession des établissements anglais du cap Juby au Gouvernement marocain [3]. A ce rapport se trouve annexé le texte de la convention qui a réglé les conditions de cette cession.

Certaines clauses de cet arrangement et les conditions dans lesquelles il a été conclu paraissent dignes de retenir tout particulièrement notre attention. J'ai invité Mr de Monbel à s'efforcer de savoir si le Ministre britannique à Tanger n'a pas été amené à accorder sa sanction à cette convention par l'es-

[1] Il s'agit évidemment du télégr. 57, ci-dessus reproduit sous le n° 444. Le télégr. 58 expédié de Pétersbourg le 11 à 11 h. 58 soir, n'est parvenu à Paris que le 12 à 3 h. 20 matin, c'est-à-dire postérieurement au présent télégramme. Il disait que les informations transmises par le Chargé d'affaires de Russie à Berlin au prince Lobanoff concordaient en tous points avec le langage tenu à M. Herbette par le baron Marschall.

[2] Il n'a pas paru utile de reproduire cette lettre, ni le rapport de Tanger cité plus bas.

[3] Les Anglais avaient établi quelques années plus tôt au cap Juby une factorerie qui leur faisait prêter le projet de détourner à leur profit le commerce des caravanes du Touat et de prendre pied sur la côte occidentale du Maroc (voir le t. IX de la présente série, n° 113). Le Sultan prétendait avoir autorité sur cette région située sur les limites de son Empire; par l'arrangement conclu, le Maghzen devenait, sous certaines réserves, propriétaire des établissements de la compagnie anglaise

poir d'obtenir du Maghzen des avantages quelconques qui nous seraient demeurés inconnus jusqu'ici.

Il n'est pas invraisemblable que l'Angleterre considère l'abandon du comptoir, d'ailleurs peu prospère, du cap Juby, comme suffisamment compensé pour elle par les stipulations des articles 1er et 2, qui garantissent le Gouvernement britannique contre toute cession à une autre Puissance d'une partie quelconque des territoires situés au nord du cap Bojador jusqu'à l'oued Drâa. Ces clauses auront en effet pour conséquence de rendre particulièrement difficile l'ouverture par une Puissance européenne d'un débouché sur l'Océan dans le cas où elle réussirait à établir des relations commerciales avec les tribus de l'intérieur, du côté de Tendouf, par exemple. Cette considération ne saurait laisser indifférente, notamment, notre administration algérienne.

Il semble, en tout état de cause, que, comme principale Puissance limitrophe du Maroc, nous soyons autorisés à ne pas admettre aisément qu'un autre Gouvernement puisse s'assurer, vis-à-vis de l'Empire chérifien, la situation particulière que comporte l'octroi d'une garantie territoriale, même partielle, sans que nous soyons appelés à y concourir dans les mêmes conditions. Le Gouvernement du Sultan a aliéné de la sorte, au profit de la Grande-Bretagne, une fraction de ses droits souverains. J'ai donc été amené à demander à M. de Monbel de me faire savoir si, dans sa pensée, le Gouvernement marocain pourrait avoir quelque objection à admettre, de notre part, la prétention d'obtenir pour nous-mêmes le droit de veto pour des cessions éventuelles, tel qu'il a été concédé à l'Angleterre.

Vous voudrez bien considérer ces diverses indications comme destinées à votre information personnelle.

Pour Londres : Je profite de cette occasion pour vous accuser réception de la lettre du 4 de ce mois, n° 102 (1), par laquelle vous m'avez rendu compte d'un entretien que vous avez eu récemment avec Lord Kimberley au sujet du cap Juby.

Pour Madrid : Je profite de cette occasion pour vous communiquer ci-joint la copie d'un rapport que j'ai reçu de l'Ambassadeur de la République à Londres au sujet de la rétrocession au Maroc de l'établissement anglais du cap Juby.

(1) Par cette lettre, M. de Courcel faisait savoir que la Compagnie anglaise avait cédé ses droits moyennant une compensation pécuniaire payée par le Gouvernement marocain, qui s'était engagé à laisser le port ouvert à tous les pavillons.

447.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. n° 35. *Paris, 12 avril 1895, 6 h. 30, soir.*

Mon télégramme n° 30 [1] vous a fait connaître les premières impressions du prince Lobanoff touchant les conditions de paix formulées par le Japon, ainsi que l'accueil qu'avait trouvé à Pétersbourg la demande du Gouvernement allemand d'être initié à l'action de la Russie, de la France et de l'Angleterre à Tokio en vue de s'y associer.

Depuis lors le baron de Courcel, que j'avais chargé de s'assurer, en se concertant avec le baron [de] Staal, des vues du Gouvernement britannique au sujet de cette action éventuelle, m'a fait savoir que, à la suite d'un conseil des Ministres tenu le 9 [2] avril, il avait été décidé que l'Angleterre n'avait pas à intervenir pour demander une modification des conditions de paix. Toutefois, en apprenant par le comte de Hatzfeldt que le Gouvernement allemand était d'avis de se joindre à la démarche proposée par le Cabinet de Saint-Pétersbourg, Lord Kimberley a cru devoir en référer à Lord Rosebery. Nous ignorons encore quelle a été la réponse du Premier Ministre. Mais M. de Courcel juge peu probable, d'accord avec ses collègues de Russie et d'Allemagne, que le Gouvernement britannique se départisse du point de vue qu'il a adopté.

Le prince Lobanoff, de son côté, interrogé par M. de Vauvineux sur les intentions du Gouvernement impérial, a indiqué qu'en présence de la décision de l'Angleterre, il ne lui était pas possible de les faire connaître immédiatement. Il s'est montré du reste satisfait de la réponse du Cabinet de Berlin, qui a déclaré que l'Allemagne s'associerait volontiers à toute démarche destinée à empêcher la cession de Port-Arthur. L'Empereur Guillaume aurait également exprimé le désir de voir le *statu quo* maintenu aux Pescadores.

Dans ces conditions, nous ne pouvions nous-mêmes qu'attendre avec le Gouvernement russe le résultat définitif des démarches dont le Cabinet de Londres vient d'être l'objet.

J'ai eu, d'autre part, occasion de m'entretenir avant-hier avec le comte

(1) Du 7 avril, non reproduit (télégr. circulaire d'information).

(2) Il y a ici une erreur de rédaction : le Conseil anglais s'est tenu le 8 avril (cf. ci-dessus, n° 441, le télégr. de Londres du 10 avril et le télégr. du comte de Hatzfeldt du 8 avril (*Die Grosse Politik*, IX, n° 2239).

Münster de la situation créée par les exigences du Japon. La politique qui vous avait été exposée le même jour par le baron Marschall est absolument l'opposé de celle qu'il m'a développée. L'Ambassadeur paraissait, il est vrai, parler plutôt en son nom personnel. Mais il était tellement affirmatif qu'on ne peut croire, prudent comme il l'est, qu'il n'ait reçu aucune indication sur certaines vues de son Gouvernement. Peut-être s'agirait-il de donner deux notes différentes à Paris et à Pétersbourg, afin d'amener un malentendu.

C'est moi qui ai exposé au comte Münster l'imprudence que commettait l'Angleterre en ne comprenant pas que le Japon serait un concurrent redoutable pour toutes les influences européennes. Mais il a insisté sur le point de vue que, seule, la Russie était intéressée à s'opposer à l'occupation de Port-Arthur et que le développement de la puissance du Japon, rival nécessaire de la Russie en Extrême-Orient, était un fait heureux pour l'Allemagne et l'Angleterre [1].

Or, hier, le comte Münster est venu me faire part de l'intention arrêtée du Gouvernement allemand de se joindre aux Puissances qui donneraient au Japon un avertissement amical en vue de modérer ses exigences [2]. Je lui ai fait observer combien ces indications différaient des vues qu'il m'avait exposées la veille. Il en est convenu et m'a dit qu'il n'avait parlé qu'à titre personnel; il m'a prié de ne pas revenir sur une conversation qu'il avait eue avec moi en confiance avant d'avoir reçu les instructions de son Gouvernement. Il m'a demandé quelles étaient les vues du Gouvernement français. Je lui ai répondu que nous n'avions encore pris aucune décision arrêtée, mais que nous pensions que l'Europe avait intérêt à ne pas laisser se développer plus que de raison la puissance politique et économique du Japon et que nous nous étions déjà exprimés dans ce sens à Londres. J'ai ajouté qu'à notre point de vue, cet intérêt était général et commun à toute l'Europe et que, par conséquent, nous désirions vivement voir s'établir l'entente entre toutes les Puissances intéressées, que nous ne désespérions pas de l'obtenir même de l'Angleterre; mais que, si ce concert ne se produisait pas, il y aurait là une situation grave, que nous examinerions en nous tenant en communication constante avec le Cabinet de Pétersbourg, comme nous l'avons fait jusqu'ici.

(1) Les deux paragraphes ci-dessus reproduisent à peu près textuellement l'annotation du Ministre écrite en marge du télégramme 56 ci-dessus publié sous le n° 442.

(2) Le comte Münster, à l'audience du 10 avril, s'était exprimé dans un sens favorable aux prétentions du Japon en déclarant que le mieux pour les Puissances serait de laisser les événements suivre leur cours (Tél. de Paris, du 11 avril, n° 34, non reproduit).

448.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

à M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 105. Confidentiel. *Londres, 12 avril 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 13 avril.)

En me quittant avant-hier, M. de Staal s'est rendu au domicile particulier de Lord Kimberley, qu'il a pu voir une dernière fois avant son départ de Londres pour les vacances de Pâques. L'Ambassadeur de Russie a bien voulu me rendre confidentiellement compte de son entretien avec le Secrétaire d'État. Il a été frappé, comme je l'avais été la veille, du ton catégorique avec lequel celui-ci a présenté comme définitive la résolution du Cabinet anglais de ne pas se joindre à la démarche proposée par le prince Lobanoff en vue de modérer les conditions de paix imposées par le Japon à la Chine. Au cours de la visite de M. de Staal, Lord Kimberley a reçu une lettre du Premier Ministre répondant à un rapport du Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères et insistant avec une certaine vivacité sur la répugnance de plus en plus prononcée de l'opinion publique anglaise contre les actes qui pourraient entraîner le pays dans des complications extérieures.

Lord Kimberley a raconté à mon collègue de Russie, comme il l'avait dit à moi-même, que, Sir Frank Lascelles ayant demandé au prince Lobanoff: — « Si le Japon refuse d'écouter vos représentations, irez-vous jusqu'aux mesures coercitives? », le prince, sans repousser l'insinuation, s'était borné à répondre : — « Nous verrons alors ce que nous aurons à faire. » Cette réponse avait paru suspecte à l'Ambassadeur d'Angleterre et avait été rapportée par lui comme telle à son Gouvernement. M. de Staal est persuadé, d'après la manière dont Lord Kimberley lui en a parlé, que la réticence du prince Lobanoff a beaucoup contribué à effrayer le Cabinet britannique et qu'elle a été pour Lord Rosebery un motif déterminant de sa décision de refuser, dès le principe, de se laisser engager dans une voie dangereuse.

Lord Kimberley a aussi parlé à M. de Staal de la démarche du comte de Hatzfeldt [1]. Le langage de l'Ambassadeur d'Allemagne avait été particulièrement pressant; il avait insisté sur la conviction où il était que les conditions impo-

[1] On ne trouve dans le recueil allemand *Die grosse Politik* aucun rapport du comte de Hatzfeldt relatant cette démarche auprès de Lord Kimberley pour essayer d'entraîner l'Angleterre. Voir à ce sujet le télégramme de M. de Courcel du 10 avril ci-dessus reproduit sous le n° 443.

sées par le Japon seraient extrêmement dommageables au commerce allemand en Chine et, dans cet ordre d'idées, il avait développé les arguments exposés ces jours derniers dans un article de la *Gazette de Cologne* que vous avez certainement remarqué.

Ainsi que vous le savez déjà, les efforts du comte de Hatzfeldt pour rallier à ses vues le Cabinet de Londres ont été non moins infructueux que les miens, dont Lord Kimberley a également fait mention à M. de Staal. Toutefois, ce dernier a trouvé le Secrétaire d'État visiblement ému et inquiet de la perspective d'un isolement de la Grande-Bretagne résultant de son refus d'adhérer à une proposition que les autres Puissances acceptaient. Lord Kimberley s'est efforcé d'atténuer par un langage conciliant la gravité de la divergence de vues qui le séparait de la Russie. Il a rappelé l'accord recherché et établi dès le principe sur les affaires de Chine entre les Cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg. Il a fait ressortir que les heureux effets de cet accord, même s'ils étaient momentanément suspendus, ne devaient pas être considérés comme compromis pour l'avenir et que d'ailleurs les faits rétabliraient probablement les conditions primitives de l'entente, ce qui serait favorable aux vues du prince Lobanoff, car il y avait bien des probabilités pour que la guerre se rallumât : au Japon le parti militaire était puissant et poussait à une reprise des hostilités; en Chine il y avait aussi un parti très décidé à continuer la lutte; le chef de ce parti était le vice-roi de Nankin, adversaire personnel de Li Hong-tchang, et il faisait tous ses efforts pour obtenir que les concessions conseillées par ce dernier fussent refusées.

M. de Staal s'est borné à faire observer à Lord Kimberley qu'un accord une fois rompu était toujours difficile à rétablir et que la meilleure manière de continuer à suivre une même voie était d'éviter toutes les occasions de s'en écarter.

P. S. — Le comte de Hatzfeldt vient de me signaler comme reproduisant très exactement les vues de son Gouvernement une correspondance de Berlin insérée dans le *Times* d'hier et que je crois devoir joindre à cette dépêche [1].

[1] Il a paru inutile de reproduire cette annexe.

449.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 45. *Londres, 13 avril 1895, minuit 55.*

(*Reçu :* 7 h. 20, matin.)

L'Ambassadeur d'Allemagne m'a fait visite ce soir. Il venait de recevoir lui-même celle de M. de Staal à la suite de mon entretien avec ce dernier relaté dans ma dépêche confidentielle n° 105 [1], qui vous parviendra demain matin.

Le comte de Hatzfeldt avait vu Lord Kimberley mercredi, après M. de Staal. Mes deux collègues se sont fait mutuellement confidence du langage que le Secrétaire d'État leur a tenu à l'un et à l'autre, et ils en ont constaté la parfaite concordance.

L'Ambassadeur d'Allemagne a été particulièrement frappé de ce que Lord Kimberley lui a dit au sujet de l'éventualité d'une reprise des hostilités entre la Chine et le Japon, de la situation nouvelle qui en résulterait et de la possibilité que l'Angleterre fût amenée, par suite de la situation nouvelle, à entrer de nouveau en pourparlers avec la Russie et avec les Puissances qui avaient appuyé la proposition du prince Lobanoff, et peut-être à modifier sa propre manière de voir.

Dans ces conditions, et vu la probabilité d'une reprise prochaine de la guerre, le comte de Hatzfeldt, qui se plaint amèrement du préjudice considérable que la concurrence japonaise menacerait de porter au commerce et à l'industrie de l'Allemagne en Chine et qui déploie une activité remarquable au service de la cause qu'il plaide, pense que la France, la Russie et l'Allemagne ne doivent pas désespérer de rallier l'Angleterre à leur sentiment commun. La meilleure manière d'y parvenir serait, suivant lui, de peser sur l'Angleterre par la crainte de son isolement et de lui montrer les trois Puissances résolues à agir sans elle si elle persistait à leur refuser son concours.

Le comte de Hatzfeldt ne m'a pas caché qu'il appréhendait que l'attitude de la France dans cette circonstance n'eût été interprétée comme un peu hésitante et ambiguë. Cette impression ne résultait pas seulement pour lui des dépêches du comte Münster qui lui avaient été communiquées, mais de ce que Lord Kimberley avait rapporté à M. de Staal et à lui-même de mon langage. En effet, dans mon entrevue de mardi, j'avais pris soin de réserver la

[1] Du 12 avril, ci-dessus reproduite sous le n° 448.

résolution définitive du Gouvernement français, que je ne connaissais pas encore, et Lord Kimberley s'est empressé de représenter à mes deux collègues cette réserve, nécessaire de ma part, comme une atténuation ou, au moins, comme une suspension de notre adhésion à la proposition du prince Lobanoff. Lorsque j'ai pu avoir connaissance de vos instructions à M. de Vauvineux, délibérées en Conseil des Ministres [1], Lord Kimberley s'était déjà prononcé d'une façon tellement catégorique que je n'ai pas jugé à propos de me heurter de nouveau contre ses fins de non-recevoir et de découvrir plus manifestement l'autorité du Gouvernement français par une démarche qui devait aboutir à un échec.

Si les paroles de Lord Kimberley ont eu la portée que le comte de Hatzfeldt leur attribue, il est possible que l'état des choses soit un peu changé. Nous n'avons pas, pour écouter les conseils de l'Allemagne, les mêmes raisons qu'elle à donner notre adhésion et notre appui à des propositions venues de Pétersbourg; mais, d'autre part, il serait fâcheux de laisser à l'Allemagne des prétextes pour nous représenter comme plus tièdes qu'elle-même à soutenir les vues de la Russie. D'après ce que vous m'avez mandé, le prince Lobanoff, quand il a été informé des dispositions du Gouvernement anglais, a sursis à toute décision et jugé nécessaire de prendre de nouveau les ordres de l'Empereur. Dès que vous pourrez connaître la ligne de conduite qu'arrêtera le Cabinet russe, je vous serais obligé de m'en aviser. Je compte attendre jusque-là, sauf instructions contraires de votre part, pour renouveler, en l'absence de Lord Kimberley, mes démarches auprès du Cabinet de Londres.

Je dois ajouter, pour caractériser les dispositions actuelles du Ministre anglais, un détail que m'a confié le comte de Hatzfeldt: comme il exposait le péril de laisser Pékin et tout le Gouvernement de l'Empire sous la menace permanente d'un coup de force de la part des Japonais installés à Port-Arthur, Lord Kimberley répondit : « Je ne vois pas pourquoi les Chinois ne transporteraient pas le siège de leur Gouvernement à Nankin, où ils étaient autrefois. » C'était avouer que l'Angleterre prenait son parti d'une dislocation de la Chine et, abandonnant les provinces du nord, aspirait à voir la capitale transférée au centre même des intérêts anglais, englobée par conséquent dans la sphère de ces intérêts.

En terminant, je mentionnerai que ni Lord Kimberley, ni de M. Staal, ni le comte de Hatzfeldt, successivement interrogés par moi, n'ont eu connaissance qu'une clause d'union monétaire ait figuré dans les conditions de paix proposées par le Japon à la Chine.

[1] Voir ci-dessus n° 441.

450.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 52. *Paris, 13 avril 1895, midi.*

Comme vous l'indiquez vous-même [1], l'insinuation tendant à nous représenter comme ayant montré quelque hésitation en ce qui concerne les conditions de la paix sino-japonaise ne pourrait trouver un certain fondement que dans le fait que vous n'auriez pas renouvelé, à la suite de mon télégramme n° 45 [2], la démarche que vous aviez faite antérieurement auprès de Lord Kimberley. Il y aurait lieu, en conséquence, de signaler de nouveau au Cabinet de Londres les responsabilités qu'assumerait l'Angleterre si elle se détachait du concert qui s'établit entre les Puissances européennes au sujet des propositions japonaises et de la cession de Port-Arthur et des Pescadores. Nos vues sur la question n'ont jamais varié et elles ont toujours été conformes à celles du Cabinet de Pétersbourg. Elles resteront telles dans l'avenir. En même temps, il nous a toujours paru qu'une intervention commune de l'Europe, tout en écartant des éventualités peut-être très graves, donnerait en Extrême-Orient un exemple de sagesse, de prévoyance et d'union dont profiteraient simultanément toutes les Puissances intéressées.

451.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 61. *Berlin, 13 avril 1895, 11 h. 10, matin.*

(*Reçu :* 1 h., soir.)

Réponse à votre télégramme n° 35 [3].

Le désaccord entre le langage qui vous a été tenu par le comte Münster et les déclarations spontanées que j'ai recueillies le même jour de la bouche du baron Marschall doit être attribué à un brusque changement de front

(1) Voir le télégr. n° 45 de Londres, reproduit ci-dessus sous le n° 449.
(2) Du 9 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 439.
(3) Du 12 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 447.

que la brochure de M. de Brandt, qui accompagnait ma dépêche du 8 de ce mois (1), a provoqué dans les dispositions de l'Allemagne à l'égard du Japon. Cet ancien Ministre en Chine a été reçu mardi dernier par l'Empereur et mercredi par le Chancelier de l'Empire et le Secrétaire d'État des Affaires étrangères (2). L'impression produite par ces entretiens a été si subite que le temps aura manqué pour en informer l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris, lequel a continué quelque temps encore à s'inspirer de ses instructions antérieures. Je ne parlerai pas, bien entendu, de cette mésaventure et je m'abstiendrai d'aborder jusqu'à nouvel ordre la question japonaise avec personne, conformément à votre télégramme n° 37 (3).

452.

M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 46. *Londres, 13 avril 1895, 8 heures, soir.*

Je viens de faire auprès du Sous-Secrétaire permanent des Affaires étrangères la démarche que vous m'avez prescrite dans les termes indiqués par votre télégramme n° 52 (4).

J'ai dit que nous n'avions jamais varié dans notre manière de voir et que, malgré les déclarations que m'avait faites Lord Kimberley, nous persistions à désirer un accord entre les Puissances européennes dans les affaires de Chine, accord qui aurait à nos yeux, entre autres avantages, celui d'empêcher les peuples de l'Extrême-Orient de spéculer sur nos divisions.

J'ai tenu mes deux collègues de Russie et d'Allemagne au courant de ma démarche, afin de dissiper toute incertitude dans leur esprit. Ils m'ont promis l'un et l'autre d'en informer leur Gouvernement. M. de Staal, qui a déjeuné aujourd'hui avec Lord Rosebery à sa maison de campagne, l'a trouvé visiblement ébranlé par l'accord de la France, et surtout de l'Allemagne, avec la Russie et cherchant à excuser, à expliquer et à atténuer la décision prise

(1) Dans cette dépêche, non reproduite ici, M. Herbette faisait parvenir au Ministre la brochure de M. de Brandt sur « *L'avenir de l'Asie orientale à la suite de la guerre actuelle.* »

(2) Sur la réception de M. de Brandt par l'Empereur, le 9 avril, et sur le mémorandum qu'il rédigea le 8 avril, voir *Die Grosse Politik*, IX, n°s 2240 et 2238.

(3) Par ce télégramme, le Ministre demandait à M. Herbette de considérer comme exclusivement destinées à son usage personnel les indications du télégramme n° 35.

(4) Ci-dessus reproduit sous le n° 450.

lundi en Conseil de Cabinet. Le Gouvernement anglais a reçu la nouvelle que les Japonais avaient consenti à réduire à 200 millions de taëls, au lieu de 300, l'indemnité de guerre, et au périmètre de la péninsule ouest, où est situé Port-Arthur, la demande de cession territoriale qui comprenait d'abord toute la province de Liao-Toung.

C'est à ces deux demandes ainsi réduites que s'applique l'obligation de répondre dans les trois jours dont le comte de Hatzfeldt m'a parlé hier [1].

Le Sous-Secrétaire d'État permanent m'a dit que le Ministre de Chine avait réclamé les bons offices de l'Angleterre pour obtenir une prolongation de l'armistice, en alléguant que vous aviez promis les vôtres au Chargé d'affaires de Chine à Paris.

Lord Kimberley a répondu qu'il réfléchirait à cette demande.

453.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 61. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 13 avril 1895, 8 h. 40, soir.*

(*Reçu :* le 14, 5 h., matin.)

Je viens de voir le prince Lobanoff. L'Empereur n'a pris encore aucune décision sur la conduite à suivre et paraît très hésitant. J'ai examiné longuement avec le prince Lobanoff la situation actuelle où nous place aujourd'hui l'attitude anglaise. Quelque dures que soient pour la Russie les conditions imposées par le Japon à la Chine, il me paraît certain qu'elle ne voudrait pas risquer une guerre européenne. Agir auprès de la Chine pour la pousser à la résistance serait, selon le prince Lobanoff, prendre engagement de la soutenir. Une démarche d'un caractère amical auprès du Japon lui paraît encore possible, en faisant entendre qu'on désire la conclusion d'une paix et le maintien de bonnes relations avec lui, mais que les conditions qu'il prétend imposer rendent cette paix bien fragile; la situation devient très délicate, une démonstration navale tendant à couper sur mer les communications japonaises n'est pas difficile; mais l'Angleterre s'y opposerait-elle par la force?

Il y aurait encore, après conclusion de la paix aux conditions actuelles, la

[1] Le 12 avril, à 10 h. 20 soir, M. de Courcel télégraphiait (n° 44) : « D'après une information qui m'est communiquée par l'Ambassadeur d'Allemagne, Li Hong-tchang a télégraphié hier à Tien-Tsin que le Japon exigeait une réponse de la Chine dans un délai de trois jours, en menaçant d'une reprise des hostilités. »

question des compensations. La Russie occuperait Port-Lazareff, mais il lui faudrait, pour rendre ce point utile, une portion de territoire qui le relierait à ses possessions. L'Angleterre, découverte, prendrait les îles Chusan, tandis que la France devrait chercher une compensation au sud. C'est peut-être cette dernière combinaison qu'on se trouvera amené par la signature de paix directe entre les belligérants. Le prince Lobanoff n'a pas encore reçu de nouvelles de Londres lui faisant espérer que la décision de l'Angleterre puisse être modifiée.

454.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 62. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 14 avril 1895, 11 h. 55, soir.*
(*Reçu :* le 15, 4 h., matin.)

Le prince Lobanoff a présenté à l'Empereur le compte-rendu de l'entretien qu'il a eu hier avec moi [1]. Sa Majesté vient de lui répondre qu'en présence de l'attitude de l'Angleterre et des conséquences qui pouvaient en résulter, elle était d'avis que la meilleure voie à suivre aujourd'hui était celle des compensations à prendre après la conclusion de la paix, qui est imminente. Le prince Lobanoff n'a pas pu me préciser les conditions dans lesquelles la Russie agirait dans ce sens, ayant à consulter à ce sujet les Ministres de la Guerre et de la Marine. Je serais très reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir comment, de notre côté, nous envisageons cette éventualité.

455.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 63. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 15 avril 1895, s. h.*
(*Reçu :* 8 h., soir.)

Je reçois du prince Lobanoff à l'instant un mot me disant que la question dont vous entretient mon télégramme n° 62 [2] doit être soumise à un nouvel examen et qu'il *pourrait bien intervenir une résolution définitive différente*, dont il me fera part immédiatement.

(1) Voir ci-dessus n° 453.
(2) Du 14 avril (ci-dessus reproduit sous le n° 454).

456.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 64. Très confidentiel. *Berlin, 16 avril 1895, 5 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 50, soir.)

Mon collègue d'Autriche-Hongrie m'a appris hier que le comte Münster est menacé et que son successeur serait le général comte de Wedel, aide-de-camp de l'Empereur, ancien Ministre d'Allemagne à Stockholm. Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, que je viens d'interroger, m'a répondu qu'il n'avait aucune information à cet égard; mais, a-t-il ajouté, « il n'est pas impossible que Sa Majesté, dont vous connaissez la vivacité d'impression, ait lancé dans son entourage de la Cour quelque propos semblable. Tant qu'il n'aura rien dit au Chancelier ou à moi, la chose n'a pas grande importance. Le comte de Wedel est, vous le savez, candidat perpétuel à une ambassade. »

J'ai insisté alors sur les regrets qu'inspirerait en France le rappel du comte Münster, dont nous apprécions le caractère conciliant, au moment surtout où va commencer la période des manifestations militaires patriotiques en Allemagne, du 15 juillet prochain au 11 mai 1896. La désignation d'un général comme ambassadeur à Paris soulèverait, en outre, d'autant plus d'objections qu'il représenterait l'Empereur plus que l'Empire et aurait la signification d'un acte de politique personnelle. J'ai terminé en déclarant que, dans cette hypothèse, je vous offrirais ma démission, afin de laisser au Gouvernement de la République toute latitude pour régler à son gré sa représentation à Berlin. Le baron Marschall parut impressionné de cette observation et me dit qu'il se retirerait peut-être lui-même dans le cas, improbable, selon lui, où l'Empereur voudrait envoyer un général à Paris.

457.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 64. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 16 avril 1895, 7 h. soir.*

Après un conseil tenu cet après-midi, sous la présidence de l'Empereur et auquel assistaient entre autres les Ministres de la Guerre et de la Marine,

le prince Lobanoff m'a montré un projet de télégramme, approuvé par l'Empereur, qu'il transmet aux Ambassadeurs de Russie à Berlin et à Paris, pour être soumis aux Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités (1). Ce télégramme ne sera expédié que lorsque la France et l'Allemagne auront fait connaître à Saint-Pétersbourg qu'elles lui donnent leur approbation.

Le Ministre des Affaires étrangères, s'inspirant des idées qu'il a exprimées à M. de Vauvineux et dont celui-ci vous a donné connaissance par son télégramme 54 (2), invite le Ministre de Russie à Tokio à se concerter avec ses collègues français et allemand pour faire auprès du Gouvernement japonais une démarche amicale lui conseillant de renoncer à la possession définitive de la péninsule de Liao-Toung. Le Gouvernement impérial admettrait toutefois une occupation provisoire de ce territoire jusqu'au payement intégral de l'indemnité de guerre.

Le Commandant des forces navales a reçu l'ordre de se tenir en communication constante avec les légations de Pékin et de Tokio et d'être prêt à toute éventualité.

Le prince Lobanoff déclare que la Russie ne recherche aucune acquisition territoriale et ne désire que le maintien du *statu quo* sur le continent. Il semble convaincu que, si la France et l'Allemagne sont animées des mêmes sentiments et si l'accord des trois Puissances est bien évident aux yeux de tous, l'Angleterre observera une neutralité complète.

Le prince Lobanoff s'est montré extrêmement désireux d'avoir le plus tôt possible la réponse du Gouvernement de la République. Il n'a aucune indication relative à la signature de la paix annoncée par les journaux et pense que la démarche en question pourrait être accueillie avant la ratification (3).

458.

Communication du baron de Mohrenheim, Ambassadeur de Russie.

4/16 avril, soir.

Sa Majesté est d'avis télégraphier à Tokio :

« Nous trouvons que possession de la presqu'île de Liao-Toung serait une « menace permanente contre la capitale de la Chine et rendrait illusoire indé- « pendance de Corée, par conséquent deviendrait un obstacle perpétuel à « toute pacification durable de l'Extrême-Orient. Tout en désirant ménager

(1) Voir ci-après le n° 458.
(2) Du 6 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 436.
(3) Texte rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste.

« amour-propre japonais, vous aurez à vous exprimer dans ce sens, conseillant « de renoncer à la possession définitive de cette presqu'île. Vous donnerez « à cette démarche le caractère le plus amical et vous vous entendrez à cet « effet avec vos collègues de France et d'Allemagne. »

Veuillez nous communiquer le plus tôt que vous pourrez l'opinion du Gouvernement de la République*.

459.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 75. *Paris, 17 avril 1895, 1 h. 15, soir.*

Le Conseil des Ministres, dans sa réunion de lundi dernier, n'a pu envisager que le point de vue exposé dans votre télégramme n° 62 (1). En raison de l'absence du Président de la République (2) et de M. Ribot, qui est parti hier pour le Pas-de-Calais, je ne suis pas en mesure de vous faire connaître immédiatement la résolution définitive du Gouvernement de la République. Je vais faire tout le possible pour pouvoir vous la transmettre sans retard. Dans mon sentiment personnel, elle sera conforme sans doute aux vues de la Russie en ce qui concerne la démarche amicale auprès du Japon.

M. de Courcel me télégraphie (3) que la nouvelle démarche qu'il a faite auprès du Foreign Office aurait fait une certaine impression à Londres (4). Peut-être le Cabinet de Pétersbourg sera-t-il d'avis qu'il vaudrait mieux adresser à Londres, ainsi qu'à Paris et à Berlin, le télégramme par lequel le Gouvernement russe se propose d'inviter les Puissances à se joindre à son action amicale. On ne laisserait ainsi au Gouvernement britannique aucun prétexte pour se dérober à l'entente européenne en vue des conditions de la paix sino-japonaise.

N'avez-vous pas eu l'occasion d'aborder auprès du prince Lobanoff

*Annotation du Département : *Le Ministre a communiqué lui-même à M. de Mohrenheim le 18 au soir le télégramme destiné à M. de Montebello et répondant à cette communication.*

[Ce télégramme figure plus bas sous le n° 466].

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 454.

(2) Le Président Félix Faure partait pour un voyage en Normandie.

(3) Télégr. de Londres n° 50 du 16 avril, non reproduit.

(4) M. de Courcel ajoutait, d'après l'Ambassadeur d'Allemagne : le Foreign Office « aurait été un peu ému de mes objections, mentionnées très incidemment, contre une prise de possession des Pescadores par les Japonais. »

l'examen de quelques-unes des combinaisons intermédiaires que je vous ai signalées avant votre départ et qui auraient trait, par exemple, soit au démantèlement des forteresses, soit à une sorte de neutralisation des points stratégiques réclamés par le Japon?

Très confidentiel. — Un télégramme de M. Herbette [1] me fait savoir que, d'après ce que lui a dit l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie, [M. de Münster]* serait menacé et que la pensée personnelle de l'Empereur serait de [le] remplacer par le général de Wedel. L'importance de cette nouvelle ne vous échappera pas. M. Herbette a eu à ce sujet un entretien avec le baron Marschall et a recueilli de lui simplement cette indication qu'il considère, pour le moment, cette éventualité comme «improbable». Je serais très désireux d'être renseigné aussitôt que possible sur l'état des relations actuelles entre l'Allemagne et la Russie.

Au dernier moment, je reçois de M. Harmand le télégramme suivant : «Confirme nouvelle paix.»

460.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 60. Confidentiel. *Paris, 17 avril 1895, 6 h. 45, soir.*

A la suite d'un conseil tenu hier sous la présidence de l'Empereur et auquel assistaient les Ministres de la Guerre et de la Marine, le prince Lobanoff a montré à M. de Montebello un projet de télégramme approuvé par Sa Majesté et qu'il transmet aux Ambassadeurs russes à Berlin et Paris [2]. Ce télégramme ne sera expédié que lorsque l'Allemagne et la France auront fait connaître à Saint-Pétersbourg qu'elles y donnent leur approbation. Il a pour objet d'inviter le Ministre russe à Tokio à concerter avec ses collègues allemand et français une démarche amicale auprès du Gouvernement japonais pour lui conseiller de renoncer à la possession définitive de la presqu'île de Liao-Tong. Le Gouvernement impérial admet toutefois une occupation provisoire de ce territoire jusqu'au payement de l'indemnité de guerre.

Le commandant des forces navales russes a reçu l'ordre de se tenir prêt à

[1] Voir ci-dessus (n° 456) le télégr. de Berlin n° 64, du 16 avril.

*Annotation du Département : *mots omis : M. de Münster.*

[2] C'est le projet du 4-16 avril (soir) communiqué par le baron de Mohrenheim et qui figure ci-dessus sous le n° 458.

toute éventualité. Le prince Lobanoff déclare que la Russie ne recherche aucune acquisition territoriale et ne désire que le maintien du *statu quo* sur le continent. Il est persuadé que, si l'accord des trois Puissances est bien évident aux yeux de l'Angleterre, celle-ci observera la neutralité.

J'ai répondu à M. de Montebello [1] que, en l'absence du Président de la République et du Président du Conseil, je n'étais pas en mesure de faire connaître immédiatement la décision définitive du Gouvernement, mais que j'allais faire tout le possible pour la hâter. Je l'ai avisé, d'après votre télégramme n° 50 [2] que votre dernière démarche avait fait une certaine impression à Londres, en indiquant que, peut-être, le Gouvernement russe, afin de ne laisser à l'Angleterre aucun prétexte pour se dérober à l'entente européenne, jugerait utile d'adresser, à Londres comme à Paris et à Berlin, la communication par laquelle il se propose d'inviter les Puissances à se joindre à son action amicale.

J'ai fait connaître également à M. de Montebello que je venais de recevoir de M. Harmand le télégramme suivant : « Confirme nouvelle paix. »

Je crois superflu, dans ces conditions, d'insister sur le prix que j'attache à ce que vous voyiez Lord Kimberley dès son retour et que, tout en tenant compte du caractère extrêmement confidentiel des renseignements contenus dans le présent télégramme, vous ne négligiez rien pour lui faire comprendre l'intérêt supérieur et commun qu'il y a pour les Puissances limitrophes de la Chine à maintenir leur entente en face de la situation nouvelle créée en Extrême-Orient.

461.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 66. *Berlin, 17 avril 1895, 9 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 20, soir.)

Le Chargé d'affaires de Russie vient de me dire très confidentiellement qu'en vertu d'instructions reçues ce matin, il a exprimé au Secrétaire d'État des Affaires étrangères, au nom du Tsar, l'avis que les représentants de l'Allemagne, de la Russie et de la France conseillent au Gouvernement japonais,

[1] Voir ci-dessus le n° 459.
[2] Du 16 avril, non reproduit.

dans les termes les plus propres à ménager sa susceptibilité, de renoncer à l'annexion définitive de la presqu'île de Liao-Toung. Cette conquête serait en effet de nature à compromettre la stabilité de la paix en Extrême-Orient.

Dans la journée il a été informé par le baron Marschall que l'Empereur Guillaume adhérait à cette manière de voir et avait invité le commandant des forces navales allemandes dans les mers de Chine à se préparer à toute éventualité. L'envoi d'un cuirassé et d'un croiseur de supplément est officiel (1).

462.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Billot, Ambassadeur de France à Rome.

D. n° 32. Confidentiel. *Paris, 17 avril 1895.*

Dans les derniers jours du mois de mars l'Ambassadeur d'Italie à Paris m'avait entretenu d'une offre qui aurait été faite, par l'entremise de la Compagnie franco-africaine, à l'Empereur Ménélik de lui vendre quinze mille fusils Gras avec leurs munitions provenant de la manufacture de Steyr et qui étaient consignés à Djibouti, et il m'avait demandé d'empêcher le transit de ces armes.

J'avais répondu que la vente des armes de guerre était interdite en France à cause des événements de Madagascar; que, comme l'indiquait l'Ambassadeur lui-même, les armes en question provenaient d'une manufacture autrichienne; que ce commerce se faisait par Anvers, Hambourg, l'Angleterre, les États-Unis, la Belgique, l'Autriche; que, d'ailleurs, en ce qui concerne l'importation ou le transit par nos possessions, nous nous conformerions à l'Acte de Bruxelles (2) et que nous agirions dans un esprit de bienveillance à l'égard de l'Italie, sous condition de réciprocité.

Le 8 de ce mois, le comte Tornielli est venu me reparler de cette question. Comme je m'étais retranché derrière l'Acte de Bruxelles, il a discuté la valeur de l'adhésion de Ménélik à cet acte. Il m'a dit ensuite qu'un envoi de 2.000

(1) Le 18, par un nouveau télégramme (n° 67, 11 h. 30 matin) M. Herbette rectifiait cette dernière information pour dire que c'était le Tsar, et non l'Empereur allemand, qui avait donné à ses forces navales du Pacifique l'ordre de se tenir prêtes à tout événement. «L'entente, ajoutait l'Ambassadeur, n'existe encore entre l'Allemagne et la Russie que sur la phase diplomatique.»

Le même jour, 18 avril, par télégramme n° 65 (s. h., reçu à 2 h. 30 soir), M. de Montebello confirmait de Saint-Pétersbourg l'adhésion de l'Allemagne : «L'Allemagne accepte entièrement la voie proposée par la Russie».

(2) Acte général de la conférence internationale de Bruxelles pour la répression de la traite des esclaves, etc. (2 juillet 1890).

fusils destinés à Ménélik serait actuellement à Aden, d'où il devait être expédié au Harrar par la voie d'Obok. Il a insisté pour que des instructions fussent envoyées à nos autorités d'Obok en vue d'empêcher le transit des armes en Abyssinie, Ménélik devant être considéré comme en état de guerre.

J'ai répondu que j'étais disposé à examiner la question, mais que des importations d'armes pouvaient avoir lieu également par Zeïla et j'ai demandé si des mesures avaient été prises par l'Angleterre. Le comte Tornielli m'a promis de se renseigner à ce sujet auprès de son Gouvernement.

J'ai indiqué qu'en fait, l'intérêt de notre propre sécurité nous portait à ne pas laisser se multiplier les envois d'armes vers l'intérieur, mais que notre commerce ne devait pas souffrir de ces mesures, pendant que celui des autres Puissances en profiterait.

Le comte Tornielli m'a dit en terminant qu'il comptait que je réglerais cette question le plus tôt possible, le baron Blanc lui ayant télégraphié qu'on considérerait à Rome « comme un acte peu amical » de notre part de laisser passer ces armes. J'ai répliqué immédiatement que cette expression paraissait devenir à la mode [1]; que je n'avais aucune raison de l'admettre et qu'il devait être entendu qu'elle n'avait pas été prononcée devant moi; que, si on le prenait ainsi, je n'avais qu'à me retrancher derrière une situation de droit qui était très claire et très simple, puisque ce sont les Italiens eux-mêmes qui ont provoqué l'adhésion de Ménélik à l'Acte de Bruxelles; que je le priais de faire savoir au baron Blanc que lui-même (l'Ambassadeur) n'avait pas pensé que j'accepterais une demande ainsi formulée; que c'était seulement en raison de cet engagement pris par lui que j'examinerais les moyens de fait d'empêcher le transit des armes par notre territoire s'il m'était démontré que des mesures analogues étaient prises à côté de nous. J'ai ajouté que le commerce des armes se faisait le plus souvent par boutres et j'ai décliné à ce sujet toute responsabilité.

Je viens d'ailleurs de prier M. le Ministre des Colonies d'examiner s'il ne serait pas possible de prendre, en ce qui concerne nos possessions du golfe de Tadjoura des mesures semblables à celles qui seront adoptées dans la colonie anglaise de Zeïla et j'aurai soin de vous tenir au courant de la suite de cette affaire.

Je vous serais obligé de considérer ces indications comme réservées à votre information confidentielle.

[1] Allusion à la déclaration de sir E. Grey du 29 mars dans la question du Haut-Nil. Voir ci-dessus n° 415, note.

463.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 66. *Saint-Pétersbourg, 18 avril 1895, 1 h. 10, soir.*
(*Reçu :* 4 h., soir.)

Le traité de paix n'ayant pas été ratifié, le prince Lobanoff persiste dans l'idée d'une démarche collective auprès du Japon.

Dès que l'accord sera établi sur ce point entre les trois Puissances, il invitera l'Angleterre à se joindre à elles. J'avais entretenu déjà le prince Lobanoff des [solutions intermédiaires] signalées dans votre télégramme (1). Il ne croit pas qu'elles offrent pour la Russie des garanties suffisantes.

464.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 54. *Londres, 18 avril 1895, s. h.*
(*Reçu :* 7 h. 15, soir.)

Je verrai Lord Kimberley à cinq heures (2).

L'Ambassadeur d'Allemagne est venu m'apporter ses nouvelles, qui concordent avec celles que vous m'avez transmises (3), et concerter avec moi le langage que nous tiendrons au Cabinet anglais. Nous sommes convenus de ne rien dire, jusqu'à nouvel ordre, des résolutions arrêtées à Pétersbourg, dont le secret ne nous appartient pas, mais d'insister très vivement en termes généraux pour que l'Angleterre ne se sépare pas du concert des Puissances.

J'ai confié au comte de Hatzfeldt que vous exprimiez à Pétersbourg l'avis qu'il conviendrait de faire à Londres la même communication qu'à Paris et à Berlin afin de ne laisser à l'Angleterre aucun prétexte pour faire bande à part. Il a beaucoup approuvé cette démarche conciliante et m'a proposé de

(1) N° 75, du 17 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 459.

(2) Par télégramme du 18, 10 h. 30 matin (n° 65), M. Hanotaux avait avisé M. de Courcel que « l'Allemagne adhérait à la proposition russe ».

(3) Voir ci-dessus (n° 460) le télégr. à Londres du 17 avril.

télégraphier à Berlin qu'il tenait de moi cette confidence en suggérant à sa Cour de donner au Cabinet russe le même conseil. Je n'ai pas vu d'inconvénient à l'y autoriser. Vous n'ignorez pas que l'apparence même d'un accord entre l'Allemagne et la France est un moyen d'action très puissant sur l'Angleterre.

D'après les indications transmises au comte de Hatzfeldt, la Russie aurait conseillé secrètement au Gouvernement chinois de ne pas se presser de donner sa ratification au traité signé par Li Hong-tchang.

465.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 56. *Londres, 18 avril 1895, 9 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 25, soir.)

J'ai trouvé Lord Kimberley [1] sans nouvelles, incertain et hésitant sur les décisions que l'intérêt de l'Angleterre peut conseiller de prendre. Il reconnaît que beaucoup de raisons de politique générale, notamment du côté de l'Asie, rendent désirable pour l'Angleterre le maintien de rapports amicaux avec la Russie et il se rend bien compte du mécontentement que doivent causer à cette Puissance les clauses de la paix entre la Chine et le Japon. D'autre part, il croit que, si l'on demande au Japon de rabattre quelque chose des conditions qu'il a obtenues, on aura beaucoup de peine à l'y déterminer par des moyens amiables et il constate, de la part de l'opinion anglaise, une répugnance de plus en plus marquée contre l'emploi des moyens comminatoires. Cependant il désire que les Puissances restent en contact et en communication les unes avec les autres.

M. de Staal n'a encore reçu de son Gouvernement aucune indication.

466.

M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n°s 77, 77 *bis*. *Paris, 18 avril 1895, 11 h. 30, soir.*

M. de Mohrenheim m'a fait une communication écrite, dont je vous transmets copie [2]. Après avoir pris, en toute urgence, l'avis du Président de la

(1) Voir ci-dessus n° 464.
(2) Voir ci-dessus n° 458.

République, du Président du Conseil et des Ministres, je vous autorise à adhérer à la proposition russe dans les termes suivants : « Le Gouvernement de la République est disposé à prescrire à M. Harmand de se concerter avec les Ministres des Puissances entre lesquelles l'accord se serait établi, en vue de faire auprès du Gouvernement japonais la démarche prévue dans le projet de télégramme qui a été remis à M. Hanotaux par le baron de Mohrenheim le 17 courant. Il demeure entendu que cette démarche aura le caractère le plus amical. Le Gouvernement de la République est disposé à envisager ultérieurement avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg les éventualités qui pourraient se présenter, au cas où la démarche amicale dont il s'agit ne serait pas suivie d'effet. »

Vous pouvez communiquer par écrit la réponse ci-dessus à votre télégramme n° [64] (1) et à la communication que m'a faite officiellement M. de Mohrenheim. J'ai tenu d'ailleurs, pour éviter toute perte de temps, à remettre, dès ce soir, au baron de Mohrenheim une communication conçue dans les mêmes termes (2).

Vous comprenez tout l'intérêt que nous aurions à être renseignés exactement sur la réponse de l'Allemagne, sur les assurances qu'elle a pu donner à Pétersbourg et sur ce qu'on peut préjuger de sa conduite ultérieure, au cas où la démarche n'aboutirait pas.

Je vous rappelle le prix qui s'attache, suivant nous, à ce que le Cabinet de Londres soit mis en mesure également de s'associer à la démarche collective des Puissances européennes, au moment où le traité signé tend à établir un nouveau droit public asiatique en dehors d'elles.

Le Ministre du Japon me transmet la copie suivante d'un télégramme qu'il a reçu le 18 avril à quatre heures du matin de son Gouvernement : « Traité de paix signé le 17 avril sur les bases de nos demandes modifiées, que je vous ai télégraphiées. Quelques légères modifications sur les questions commerciales ont été admises. Mais autrement aucun changement de fond. Échange des ratifications aura lieu à Tché-Fou dans trois semaines. » (3)

(1) Du 16 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 457.

(2) Par télégramme du même jour, n° 44 (2 h. 30 matin), M. Hanotaux communiquait la proposition russe à M. Herbette en l'invitant à lui transmettre les indications qu'il pourrait recueillir sur les dispositions du Cabinet de Berlin.

(3) Le 19 avril, M. de Montebello répondait par télégramme n° 77 (4 h. 30 soir, reçu à 8 h. 30) : « J'ai fait ce matin au prince Lobanoff la communication écrite que me prescrivait votre télégramme n° 77, et il en a immédiatement donné connaissance à l'Empereur.

« Le Gouvernement russe envoie aujourd'hui à Tokio le télégramme convenu et il charge M. de Staal de prévenir le Gouvernement anglais de cette démarche. »

467.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 86. *Berlin. 18 avril 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 avril; Dir. pol., 22 avril.)

Dans un entretien qu'il a provoqué lui-même, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères vient de m'exposer comme suit la politique de l'Allemagne dans le conflit sino-japonais.

Lorsque au début des hostilités le Cabinet de Londres proposa aux Puissances de s'interposer entre les belligérants, la Chancellerie impériale déclina cette ouverture, dans la pensée qu'il y avait peut-être un intérêt général à les laisser vider leur querelle. La Chine ne paraissait pas, en effet, pouvoir se soustraire, après la guerre, à l'obligation de s'ouvrir à la civilisation.

Mais quand les premières défaites se sont transformées en désastres, l'Allemagne a compris que l'exaltation de la victoire risquait d'entraîner le Japon à rechercher des avantages excessifs et nuisibles à l'Europe. Dans cet ordre d'idées, le représentant de l'Empire à Tokio fut chargé, le 6 mars dernier, d'engager le Gouvernement japonais à ne pas poursuivre de conquêtes définitives sur le continent chinois, *s'il voulait éviter une intervention européenne.*

On sait comment ces conseils ont été suivis. Aussi la Chancellerie impériale, de plus en plus convaincue des dangers que présentaient l'asservissement et l'exploitation de la Chine par les Japonais, a-t-elle accueilli avec empressement la suggestion du Cabinet de Saint-Pétersbourg d'adresser des recommandations amicales à la Cour de Tokio sur les conditions présumées de la paix en cours de négociation.

Les événements se sont précipités et, malgré les instances de nos Ambassadeurs à Londres, l'Angleterre n'a pas consenti jusqu'à présent à s'associer à une démarche commune de la Russie, de la France et de l'Allemagne.

Aujourd'hui, le traité est signé; on n'en connaît pas encore toutes les clauses, mais ce qui a transpiré dépasse toutes les prévisions. Ce n'est pas seulement Formose et les Pescadores, ni même la presqu'île de Liao-Toung que le Japon entend s'annexer : il veut occuper pendant une longue période, et probablement pour toujours, Ouei-haï-Ouei, c'est-à-dire Tanger en même temps que Gibraltar, avec les deux seuls grands ports militaires de cette partie du littoral chinois. Le commerce et la navigation de l'Europe dans cette région seront ainsi à la discrétion du Japon qui, d'ailleurs, par d'ingénieuses et hardies combinaisons, s'assure un traitement privilégié pour ses produits

et même pour certaines industries qu'il aurait seul le droit d'installer en Chine. Il y a là un danger grave, non seulement pour nos exportations mais encore pour le marché européen, qui, à un moment donné, sera envahi par le *pan-japonisme*.

Hier, le Gouvernement russe a proposé, à l'Allemagne comme à la France, de faire entendre simultanément aux Japonais la voix de la modération. L'Angleterre se tient encore sur la réserve, mais on peut espérer qu'elle se décidera à marcher d'accord avec ces trois Puissances. Si elle persiste dans son abstention, on agira sans elle. Le baron Marschall croit, au surplus, que cette démonstration à trois suffira pour vaincre les résistances du Gouvernement japonais. Il a terminé par une sorte d'appel à notre confiance dans la sincérité des vues qui animent le Gouvernement impérial. On peut, peut-être, le suspecter à Paris d'une volte-face intéressée, mais il a suivi dans toute cette affaire la politique du bon sens, comme l'indique la démarche faite à Tokio le 6 mars.

J'ai écouté en silence ces explications et j'ai promis au baron Marschall de vous en faire part, ainsi qu'il m'en exprimait le désir. J'ai simplement ajouté que l'absence de MM. les Présidents de la République et du Conseil des Ministres retarderait un peu la décision du Gouvernement de la République.

Nous avons ensuite abordé, à titre personnel, d'autres aspects de la question. Conviendrait-il de ne parler d'abord que de la cession de la presqu'île de Liao-Toung? Le baron Marschall estime que c'est le principal des griefs à formuler. Le reste viendra ensuite.

— « Et si le Japon reste sourd à leurs recommandations, que feront les Puissances? » Le Secrétaire d'État m'a répondu: — « Si l'on voulait tout prévoir, on ne ferait jamais rien. » Je lui ai fait remarquer que l'éventualité dont il s'agit valait pourtant la peine d'être envisagée d'avance; car la soumission volontaire du Japon n'est rien moins que certaine à mes yeux.

— « Et les États-Unis, que diront-ils ? » — « Rien », a répliqué le baron Marschall. « Ils n'ont ni flotte, ni armée ». — « Cependant, leur éclipse actuelle est une énigme, succédant à un zèle si bruyant pour le Japon. »

Cet échange d'observations n'a eu, je le répète, que le caractère d'une simple conversation privée.

Le Secrétaire d'État m'a quitté en me disant qu'il allait recevoir le Ministre du Japon et qu'il lui parlerait avec ménagement dans le sens des vues générales qu'il venait de m'exposer*.

*Annotation du Département : *Ceci est intéressant, étant donné l'entretien d'hier du Ministre avec M. Kato.* – Cet entretien du Ministre avec le secrétaire de la légation du Japon n'a pas laissé de traces au dossier.

468.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 50. *Paris, 19 avril 1895, 8 h. 15, soir.*

Réponse à votre télégramme n° 68 (1).

Lorsque le Secrétaire d'État des Affaires étrangères vous a parlé du désir de l'Empereur Guillaume de nous voir participer à la démarche proposée par le Cabinet de Saint-Pétersbourg et agréée à Berlin, vous n'aurez pas manqué de lui faire comprendre que le Gouvernement français n'avait naturellement attendu les conseils de personne pour se conformer à l'entente établie entre la France et la Russie depuis le commencement du conflit sino-japonais. A titre confidentiel, je vous informe que notre adhésion au projet de télégramme qui nous a été soumis par le Gouvernement impérial avait été donnée officieusement à M. de Mohrenheim dès mercredi soir et qu'elle a été confirmée à Saint-Pétersbourg hier soir, dès que j'ai pu réunir les avis conformes du Président de la République et du Président du Conseil (2).

469.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 68. *Saint-Pétersbourg, 19 avril 1895, 5 h., soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

L'Allemagne a offert de « parler et d'agir » d'accord avec les Puissances entre lesquelles l'entente serait établie.

Le commandant de la station navale en Chine a reçu l'ordre de se tenir en contact avec les autres divisions navales. L'Allemagne n'a en ce moment en Extrême-Orient que quelques bâtiments légers, mais d'autres plus importants ont reçu l'ordre de se diriger vers ces parages.

(1) Non reproduit : il se bornait a résumer la dépêche n° 86 du 18 (ci-dessus reproduite) et contenait cette phrase : « Le Gouvernement impérial désire que nous participions à l'action diplomatique proposée par la Russie. »

(2) Voir ci-dessus n° 466.

470.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 46. *Saint-Pétersbourg, 19 avril 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 avril; Dir. pol., 25 avril.)

Bien que la rapidité avec laquelle se déroulent les événements et la date à laquelle cette lettre vous parviendra risquent de ne lui laisser qu'un intérêt rétrospectif, je crois cependant nécessaire de donner à Votre Excellence un exposé plus détaillé que je n'ai pu le faire par le télégraphe des différents entretiens que j'ai eus, depuis mon retour, avec le prince Lobanoff.

L'impression générale qui s'en dégage est, de la part du Ministre des Affaires étrangères, un désir sincère et sans arrière-pensée de se mettre entièrement d'accord avec nous. La démarche faite par l'Allemagne auprès du Gouvernement russe dans le but d'être comprise dans l'entente déjà établie à trois, s'est faite, d'après ce que m'a assuré le prince Lobanoff, de la façon la plus simple. Un rapport de M. de Brandt, dont Votre Excellence a eu sans doute connaissance [1], a appelé l'attention en Allemagne sur les conséquences réelles de l'ouverture de la Chine au commerce étranger et détruit les illusions que l'on s'était faites et qui semblent, malgré tout, persister en Angleterre sur les véritables résultats que devait forcément entraîner, au profit presque exclusif du Japon, le traité de commerce projeté entre les deux belligérants. M. de Brandt a été reçu par l'Empereur Guillaume, à qui il a développé ses appréciations, basées sur une expérience de trente années en Extrême-Orient [2]. L'Empereur Guillaume a pensé que l'Allemagne, dont les intérêts commerciaux dans ces parages sont considérables, ne pouvait pas rester en dehors d'un concert qui paraissait bien établi entre les trois grandes Puissances intéressées et a demandé à y prendre part; il ignorait absolument alors, comme tout le monde d'ailleurs, la défection si inattendue de l'Angleterre, qui n'a été connue que quelques jours plus tard. Cette attitude de l'Angleterre ne l'a pas un instant arrêté, et c'est avec la plus grande correction qu'il a fait savoir à la Russie que l'Allemagne était prête à la soutenir dans ses protestations contre les exigences du Japon. J'ai demandé au prince Lobanoff s'il ne croyait pas qu'il y eût de la part de l'Allemagne une arrière-pensée, celle par exemple d'encourager la Russie à s'engager dans une voie d'où pourraient résulter des com-

(1) Voir ci-dessus le n° 451 et notes 1 et 2.

(2) Sur l'action de M. de Brandt, voir *Die Grosse Politik*, IX, n°s 2235 et suiv.

plications sérieuses en Extrême-Orient et qui aurait pour effet de détourner son attention sur ces points éloignés. Le prince m'a répondu qu'il ne croyait à aucun calcul de ce genre[1]; que, du reste, l'Allemagne devait se rendre parfaitement compte que, dans le cas où la Russie aurait à faire des envois de troupes vers ses possessions de l'Amour, elle ne dégarnirait en aucun façon pour cela ses frontières du côté de l'Autriche ou de l'Allemagne. Les échanges de communications entre la Russie et l'Allemagne au sujet des affaires sino-japonaises ont lieu en ce moment dans les mêmes conditions qu'avec nous, de la façon la plus franche et la plus correcte, et il ne me paraît point qu'il y ait entre ces deux Puissances d'autres rapports que ceux que comportent des relations plutôt amicales dans la forme, mais qui ne modifient en rien la situation établie depuis longtemps. Les circonstances qui rapprochent aujourd'hui en Extrême-Orient la Russie et l'Allemagne et qui nous entraînent nous-mêmes dans une entente sur ce point spécial ne changent pas, jusqu'ici, la position respective des trois Puissances. Quant à l'Angleterre, la résolution qu'elle a prise et que le prince Lobanoff croit inébranlable malgré les efforts qui sont tentés pour la modifier, semble difficile à expliquer. Sir Frank Lascelles n'hésite pas à dire qu'il regrette vivement l'attitude prise par son Gouvernement, et c'est dans ce sens qu'il a écrit à Londres en faisant part des impressions qu'il avait recueillies de ses entretiens avec le Ministre des Affaires étrangères de Russie. Quoi qu'il en soit, le Japon, profitant de cette division entre les Puissances européennes, s'appuie sur cette situation pour maintenir ses exigences. Il est regrettable que l'on ait laissé passer le moment où, le vainqueur n'ayant pas encore fait connaître ses intentions, il eût été possible, ou au moins plus facile qu'aujourd'hui, d'imposer d'avance une limite à ses prétentions éventuelles. Il y a longtemps déjà que la Russie a fait entendre qu'elle tenait avant tout à l'indépendance de la Corée : un engagement formel a été pris à cet égard par le Japon; cet engagement a été tenu et il aurait pu en être de même pour certaines des autres conditions posées aujourd'hui et qu'il était permis de prévoir. Mais on n'a pas cru à la rapidité avec laquelle se dérouleraient les évènements et personne n'a voulu se découvrir en faisant connaître le premier ses intentions. Un concours exceptionnel de circonstances a, en outre, paralysé pour ainsi dire, depuis quelques mois l'action du Gouvernement russe. La maladie et la mort de l'Empereur Alexandre III, l'état de santé de M. de Giers, qui n'aurait pas, dans la plénitude de ses facultés, cessé de suivre les développements d'une question aussi

[1] Dans un memorandum du 9 avril M. de Brandt, résumant un entretien qu'il avait eu le jour même avec Guillaume II, notait que l'Empereur, d'accord avec le Chancelier de l'Empire, était d'avis « qu'il importait de soutenir la Russie en cette affaire pour amener par là peut-être aussi quelque allègement sur notre frontière orientale... Il était aussi de notre intérêt d'aiguiller la Russie vers l'Orient, où se trouvait son véritable terrain d'action » (*Die Grosse Politik*, IX, n° 2240).

importante, sa mort et l'état d'abandon inexplicable dans lequel est restée la direction des affaires extérieures, confiée à des hommes au-dessous de leur tâche, l'inexpérience du jeune Empereur, que personne ne venait éclairer sur la situation, tout a contribué à laisser le champ libre aux événements, qui ont suivi leur cours jusqu'à la veille du dénouement. C'est alors et dans ces conditions particulièrement graves que le prince Lobanoff a été appelé au pouvoir, au moment où il se croyait destiné à occuper une nouvelle ambassade et où il n'était pas préparé à la lourde tâche qui lui incombe. Encore très mal secondé, c'est à peine s'il peut aujourd'hui agir avec tous ses moyens; il sent tout le poids de sa responsabilité et la succession qu'il a recueillie est le résultat d'une politique dont il n'a pas été l'instrument, mais dont il subit les conséquences. En présence du fait accompli ou à la veille de l'être, il a dû chercher à tirer des circonstances le meilleur parti possible. La Russie ne peut pas admettre que le Japon, établi dans la presqu'île de Liao-Toung, et rendant, de ce fait, à peu près illusoire l'indépendance de la Corée, devienne menaçant pour ses possessions de l'Amour. Elle sait combien le caractère japonais est envahissant, les progrès qu'il peut en quelques années accomplir dans des pays qu'il dominera entièrement; elle se rend compte que ce peuple, qui ne cherche qu'une occasion de se répandre en dehors de ses îles, s'étendra « comme une tache d'huile » autour des territoires qu'il veut acquérir sur le continent chinois et elle considère qu'aucune compensation réclamée par la Russie comme garantie contre la situation nouvelle ne serait suffisante pour contrebalancer les conséquences fatales de la prise de possession par le Japon de territoires qui touchent presque à ses frontières. C'est cependant à cette idée de compensations que s'était un instant arrêté l'Empereur à la suite du rapport que lui avait adressé le prince Lobanoff, ainsi que je vous en ai rendu compte par mon télégramme n° 62[1]; mais la question a été soumise à un nouvel examen. Après un entretien de l'Empereur avec son Ministre, un conseil a été tenu mardi dernier au Palais, sous la présidence de Sa Majesté, auquel assistaient le Grand-Duc Alexis, les Ministres de la Guerre et de la Marine, ainsi que leurs Chefs d'État-Major : c'est dans ce conseil et après une discussion assez longue que l'on en est arrivé à la résolution dont je vous ai fait part dans mon télégramme n° 64 [2] (on paraît avoir ici des raisons de penser que le Japon se laisserait peut-être influencer par une action, amicale d'abord, des trois grandes Puissances, en raison des conséquences que pourrait entraîner un refus de sa part.) Si l'Angleterre était restée avec nous, le résultat eût été probable en ce sens; peut-être avons-nous encore l'espoir de la voir revenir; mais, même en présence de son abstention, on considère ici qu'une démarche collective de la France, de la Russie et de l'Allemagne peut produire

(1) Du 14 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 454.
(2) Ci-dessus reproduit sous le n° 457.

quelque effet. La paix est signée, il est vrai, depuis hier; mais, si les Chinois ne se hâtent pas trop de ratifier le traité, et la Russie leur en a fait donner le conseil [1], il se passera encore quelque temps avant que la sanction définitive ne soit donnée à cet acte. Déjà quelques journaux anglais désapprouvent, paraît-il, les conditions de la paix. Ils semblent avoir été soigneusement tenus en dehors des résolutions du Gouvernement britannique, qui sera peut-être sensible à ces manifestations de l'opinion publique. Les impressions personnelles que le baron de Courcel a retirées de ses derniers entretiens avec les Ministres de la Reine nous donnent déjà quelques indications de nature à nous faire penser que l'Angleterre n'a pas dit son dernier mot; les déclarations officielles du Cabinet de Londres sont restées jusqu'ici secrètes, et il peut encore revenir sur ses résolutions s'il y est poussé par l'attitude de la presse et de l'opinion, qui exerce en Angleterre une si grande influence sur la politique du Gouvernement.

Dans le cas où l'Angleterre persisterait à s'abstenir de toute intervention auprès du Japon, le prince Lobanoff paraît convaincu qu'elle resterait neutre devant les éventualités que pourrait entraîner l'échec de la démarche amicale de la Russie, de la France et de l'Allemagne, pourvu que l'accord entre ces trois Puissances fût bien évident et qu'il n'y eût pas de doute sur leur désintéressement. Le prince Lobanoff m'a déclaré, répétant d'ailleurs ce qu'il m'avait déjà dit à maintes reprises, que le maintien du *statu quo sur le continent* était avant tout désirable pour la Russie; que l'établissement définitif du Japon dans la presqu'île de Liao-Toung, et même seulement à Port-Arthur, serait une menace continuelle. Quelque intérêt que puisse avoir la Russie à acquérir un port plus accessible en toute saison que Vladivostok et à le relier à ses possessions en obtenant une sérieuse rectification de ses frontières, le prince Lobanoff est d'avis qu'une satisfaction de ce genre ne pourrait compenser les dangers d'un envahissement des Japonais vers ses frontières et de la prise de possession d'un point comme Port-Arthur, qui ferme le golfe de Petchili et met en échec la capitale de la Chine. Il me paraît cependant presque certain que la Russie ne veut pas risquer des complications européennes ni une campagne sérieuse dans les mers de Chine. C'est pour cela, ainsi que je vous l'ai dit dans mon télégramme 61 [2], qu'il (*sic*) hésiterait à trop encourager la Chine dans une résistance qui amènerait la reprise des hostilités, ce qui constituerait, jusqu'à un certain point, l'engagement de la défendre. Il s'est produit, au sein du conseil tenu sous la présidence de l'Empereur, quelques divergences d'opinion, et l'on paraît s'être convaincu du danger qu'il y aurait à se mettre avec le Japon en état d'hostilité aiguë. C'est dans cette pensée qu'on s'est arrêté à la résolution d'une démarche d'un caractère

[1] Voir ci-dessus n° 464.
[2] Du 13 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 453.

amical et, autant que possible, identique, auprès du Gouvernement du Mikado et l'on espère que cette démarche, si elle est faite avec la prudence désirable, évitera des mesures comminatoires. S'il en était autrement, on pourrait examiner d'un commun accord la conduite qu'il y aurait à suivre et l'on serait amené à reprendre l'idée des compensations. Cette idée a quelques adhérents convaincus dans le Conseil et il serait utile, dès à présent, de l'examiner en ce qui nous concerne, pour le cas où elle viendrait à prendre corps. La Russie ne s'est pas nettement prononcée sur ses intentions éventuelles; mais, autant que je puis juger par certaines indications que j'ai recueillies, il s'agirait d'acquisitions beaucoup plus importantes que celle d'un simple port, dont la possession isolée ne paraîtrait pas une garantie suffisante. Elle songerait à s'attribuer une assez vaste portion de territoire comprise entre la mer et une ligne qui, partant de la frontière russe sur l'Amour, en un point désigné sur la carte du nom de Dobraya, se dirigerait vers le port de Chestakoff, situé sous le 40° degré, un peu au nord de Port Lazareff. Ce port, abrité par l'île Goutcharoff, présenterait, paraît-il, une rade beaucoup plus favorable. La Russie y gagnerait, en outre, l'avantage de raccourcir des deux tiers, à partir du point où l'Amour se dirige brusquement vers le nord, le parcours de sa ligne de chemin de fer jusqu'à Vladivostok. Je ne crois pas sans intérêt de donner dès à présent à Votre Excellence et sous toutes réserves cette indication, qui pourrait modifier peut-être éventuellement le caractère et l'importance de nos propres revendications.

471.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 75, 75 *bis*. *Paris, 20 avril 1895, 1 h. 45, 3 h. 25, soir.*

J'ai fait connaître officiellement au baron de Mohrenheim dès jeudi soir [1] que, fidèle à l'entente établie depuis le commencement du conflit sino-japonais entre les deux Cabinets, le Gouvernement de la République avait décidé de s'associer à la démarche amicale dont la Russie a pris l'initiative auprès du Gouvernement japonais et qui a également reçu l'adhésion de l'Allemagne.

Je viens d'inviter M. Harmand [2] à se concerter à cet effet avec ses collègues de Russie et d'Allemagne dans les termes qui sont précisés ainsi qu'il suit

[1] C'est-à-dire le 18 avril. — Voir ci-dessus (n° 458) l'annotation du Département qui a trait à la communication faite à cette date par M. Hanotaux au baron de Mohrenheim de la décision du Conseil des Ministres.

[2] Par télégramme n° 9 du même jour, midi 35.

dans le télégramme adressé par le Gouvernement russe à son représentant à Tokio :

« Nous trouvons que possession de la presqu'île de Liao-Toung serait une menace permanente contre capitale de la Chine et rendrait illusoire indépendance de Corée, par conséquent deviendrait un obstacle perpétuel à toute pacification durable de l'Extrême-Orient. Tout en désirant ménager amour-propre japonais, vous aurez à vous exprimer dans ce sens, conseillant de renoncer à la possession de cette presqu'île. Vous donnerez à votre démarche le caractère le plus amical et vous vous entendrez à cet effet avec vos collègues de France et d'Allemagne. »

En m'avisant de l'envoi de ces instructions, M. de Montebello me fait connaître que, conformément aux vues que nous nous sommes toujours attachés à faire prévaloir à Pétersbourg, comme vous le rappelait encore hier mon télégramme n° 72 [1], le Gouvernement russe a tenu à prévenir, par l'entremise du baron de Staal, le Gouvernement anglais de la démarche dont il s'agit.

Vous voudrez bien faire de votre côté à Lord Kimberley, pour ce qui nous concerne, une communication dans le même sens, après vous être assuré que le baron de Staal s'est acquitté de celle dont il avait été chargé.

Je crois devoir ajouter, pour votre information *personnelle*, que, en adressant à M. Harmand les instructions précitées, j'ai insisté particulièrement auprès de lui sur le caractère amical *qu'il devrait* s'appliquer à conserver à la démarche concertée et sur les avantages que présenterait pour le Japon un examen équitable et honorable des conditions du traité, poursuivi d'accord avec les grandes Puissances.

472.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 69. *Saint-Pétersbourg, 20 avril 1895, 4 h. 54, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 30, soir.)

L'Ambassadeur d'Angleterre a été chargé de faire au prince Lobanoff la proposition suivante : « Le Gouvernement impérial ne croyait-il pas utile de demander au Japon communication du texte authentique du traité signé avec la Chine? » Cette démarche a évidemment pour but de rentrer en rapport

[1] Télégr. collectif, qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire.

avec la Russie et confirme les dispositions de Lord Kimberley que me signale Votre Excellence par son télégramme d'hier[1]. Le prince Lobanoff a répondu à Sir F. Lascelles que la demande de communication du traité lui semble présenter de sérieux inconvénients; que d'ailleurs, l'Angleterre ayant jugé à propos de se séparer, on avait nécessairement cessé de la tenir au courant, mais que l'entente avait continué entre la France, la Russie et l'Allemagne et qu'on était convenu de faire auprès du Japon une démarche amicale et identique. M. de Staal était chargé depuis hier d'en prévenir le Gouvernement de la Reine et la Russie serait très heureuse de voir l'Angleterre se joindre de nouveau à l'entente établie entre les trois autres Puissances. L'Empereur a approuvé cette réponse du prince Lobanoff.

473.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 59. *Londres, 21 avril 1895, 1 h. 40 matin.*

(*Reçu :* 3 h. 30, matin.)

L'Ambassadeur de Russie a fait aujourd'hui la démarche qui m'était annoncée par votre télégramme n° 75.[2] J'ai aussitôt fait savoir à Lord Kimberley que je m'associais à la communication de mon collègue. Tous les deux étaient chez moi ce soir, de sorte que nous avons pu concerter nos paroles sans risques de malentendu. Le comte de Hatzfeldt, que j'ai vu ce matin et qui a vu ensuite M. de Staal, n'attendait que d'être informé de la démarche de ce dernier pour s'acquitter de la sienne à son tour. Lord Kimberley nous a répondu qu'il ferait part de notre communication à ses collègues, mais qu'il n'était pas en mesure de nous informer de la décision du Gouvernement de la Reine avant le conseil de Cabinet qui doit se réunir mardi prochain. Afin de maintenir cependant un échange de vues entre les Cabinets, il a proposé hier au Gouvernement russe de demander au Japon communication du texte officiel du traité[3]. Le prince Lobanoff a été d'avis que cette démarche était inutile, puisque les conditions de cette paix nous étaient connues en substance et qu'elle aurait l'inconvénient de faire perdre du temps; néanmoins, il s'est montré disposé à y donner son assentiment pour montrer son désir de rester en rapport avec l'Angleterre.

(1) Par ce télégramme du 19 avril 11 h. 55 soir, M. Hanotaux communiquait à M. de Montebello le télégramme de Londres du 18, ci-dessus reproduit sous le n° 465.

(2) Du 20 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 471.

(3) Voir ci-dessus n° 472.

474.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n°s 83, 83 *bis*. *Paris, 21 avril 1895, 1 h., soir.*

Reçu votre télégramme n° 69 (1).

La réponse du prince Lobanoff à Sir Fr. Lascelles ne pouvait être autre. Il était impossible en effet de laisser une proposition anglaise se substituer à la proposition russe, au sujet de laquelle l'accord est intervenu entre les Puissances. Nous ne pensons pas cependant qu'alors même que le Japon renoncerait immédiatement à la cession définitive de Port-Arthur, l'accord intervenu entre les Puissances dût se rompre avant que l'on connût exactement toutes les clauses du traité et qu'on les eût examinées au point de vue de l'intérêt commun des Puissances. Il pourrait se trouver en effet, soit parmi les clauses apparentes, soit parmi les clauses secrètes, telles dispositions au sujet desquelles il y aurait intérêt à se concerter. Ainsi que je vous le disais, dès le 9 avril, dans mon télégramme n° 63 (2), du moment où les Puissances sont amenées à intervenir pour modérer les exigences du Japon, celui-ci en gardera contre elles du ressentiment. Il serait donc prudent de prendre les précautions nécessaires pour que le vainqueur ne pût tirer de sa victoire aucun avantage lui permettant de devenir plus dangereux à l'avenir. A ce point de vue la question des Pescadores se posera subsidiairement à celle de Port-Arthur. Toutes les Puissances dont la navigation se porte vers le Nord ont intérêt à ne pas laisser dans les mains d'une Puissance militaire déjà forte un point qui domine les mers de Chine. La France a déjà signalé à diverses reprises l'importance de ce point stratégique.

Nous n'avons présenté aucune modification au projet de télégramme impérial qui nous avait été communiqué (3), pour ne pas retarder l'accord et une démarche devenue urgente. Mais nous ne doutons pas que, l'heure venue, les Puissances qui ont concerté leur action diplomatique ne portent également leur attention sur l'ensemble du traité et ne demandent à en connaître et à en peser toutes les clauses.

(1) Du 20 avril, 4 h. 54 soir, ci-dessus reproduit sous le n° 472.
(2) Ci-dessus reproduit sous le n° 440.
(3) Le 16 avril (ci-dessus n° 458).

Vous pourriez vous expliquer dans ce sens, à titre personnel, auprès du prince Lobanoff.

[Le Ministre fait part à l'Ambassadeur du contenu du télégramme de Londres du même jour n° 59 ci-dessus reproduit].

L'amiral de Beaumont nous fait savoir que l'escadre russe est partie de Nagasaki pour destination tenue secrète vis-à-vis de lui. Il suppose qu'elle se rend à Kobé pour appuyer protestation diplomatique. Il serait bon que vous puissiez connaître les intentions du Gouvernement impérial.

475.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 85. *Paris, 22 avril 1895, 2 h. 12, soir.*

M. Gérard me télégraphie que les clauses commerciales sont : ouverture de Tchong-King, Cha-chi [1], Sou-Tcheou, Hang-Tcheou ; admission des machines et droit d'établir des manufactures. Il ajoute : « L'Angleterre avait cru à de tout autres conditions commerciales. Elle a été jouée par le Japon, s'est aliéné gratuitement la Chine et se trouve isolée. La Russie reste maîtresse de la situation [2]. »

476.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 86. *Paris, 23 avril 1895, 9 h. 15, soir.*

Au cours d'un entretien que j'ai eu hier avec le Ministre du Japon, je lui ai fait part, à titre exclusivement personnel, de l'éventualité de la démarche amicale qui, dans ma pensée, devait s'accomplir le même jour à Tokio. Si je m'en rapporte aux indications qu'il m'a laissé entrevoir, il ne m'a pas paru que le Japon fût décidé à se rendre à la demande des Puissances. Peut-être cependant ne déclinerait-il pas, de prime abord, la conversation.

L'Espagne paraît vouloir s'associer à l'entente intervenue entre les Puissances. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg pensera sans doute, comme nous, qu'il est de l'intérêt de tous de mettre le Japon en présence d'une union aussi complète que possible des Puissances européennes.

[1] Cha-chi, sur le Yang-Tsé-Kiang, en aval de King-Tchéou.

[2] Ces informations ont été télégraphiées sous forme de circulaire, le même jour, à 3 h. 20 soir.

477.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

à M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 60. *Londres, 23 avril 1895, 7 h. 57, soir.*

(*Reçu* : 11 h., soir.)

Le Conseil des Ministres tenu ce matin a décidé de ne pas modifier l'attitude qu'il avait précédemment adoptée à l'égard des affaires de Chine. En conséquence, Lord Kimberley a déclaré à M. de Staal que l'Angleterre ne pouvait pas s'embarquer dans une politique dont la communication proposée par le prince Lobanoff marquerait le premier pas, avant d'être informée des mesures ultérieures que les Puissances auraient en vue de prendre dans le cas probable où le Japon refuserait d'accéder à leurs conseils.

Cette déclaration m'a été répétée par le Secrétaire d'État, et l'Ambassadeur d'Allemagne, qui s'est présenté après moi au Foreign Office, a dû la recevoir à son tour.

J'ai dit à Lord Kimberley que la réponse du Gouvernement anglais pouvait être interprétée comme une invitation aux trois Puissances de lui faire connaître les mesures qu'elles entendraient prendre, et je lui ai demandé s'il éprouvait effectivement le désir de continuer la conversation avec elles sur ce sujet. Il m'a répondu en termes évasifs. Il m'a dit qu'à son avis on serait mieux éclairé après quelque temps sur le développement des conséquences de la situation nouvelle créée dans l'Extrême-Orient et sur la politique qu'il conviendrait aux Gouvernements européens d'adopter en présence de cette situation [1].

En résumé, l'Angleterre désire conserver une attitude expectante jusqu'à ce qu'elle voie clairement quel parti sera le plus conforme et le plus profitable à ses intérêts. Néanmoins, elle ne s'écarte qu'à regret des Puissances continentales et il semble qu'elle n'entend pas s'interdire les moyens de renouer avec elles.

[1] Cf. le télégr. du comte de Hatzfeldt du 23 avril (*Die Grosse Politik*, IX, n° 2249).

478.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 72. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 23 avril 1895, 6 h. 25, soir.*

(*Reçu :* le 24, 1 h. 30, matin.)

Je viens de voir le prince Lobanoff. Il lui paraît que, dans le langage tenu par Lord Rosebery et Lord Kimberley à Londres, aussi bien que par Sir F. Lascelles ici, la grande préoccupation du Cabinet britannique est l'action comminatoire que nous pourrions être amenés à exercer. Le prince Lobanoff en conclut que, pour ce qui est du traité chinois-japonais, l'Angleterre est à peu près du même avis que nous. Il lui semble que, s'il en est ainsi, l'Angleterre pourrait s'associer à notre action diplomatique, tout en nous déclarant qu'elle entend rester secrète pour ne pas paralyser d'avance l'effet de nos démarches : il est certain que si nous agissons à quatre, l'éventualité même de mesures comminatoires serait écartée.

S'il existe quelque arrangement secret entre l'Angleterre et le Japon, le refus de l'Angleterre d'agir avec nous dans ces conditions en sera la preuve. Si, au contraire, les préoccupations que nous signale M. Gérard sont réelles, l'Angleterre sera peut-être aujourd'hui disposée à accepter.

Le prince Lobanoff a télégraphié dans ce sens à M. de Staal.

479.

M. HARMAND, MINISTRE DE FRANCE À TOKIO,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 54. *Tokio, 23 avril 1895, 8 h. 10, soir.*

(*Reçu :* le 24, 9 h. 55, matin.)

Le Ministre d'Allemagne ayant reçu cette nuit l'ordre de procéder démarches prescrites aussitôt que j'aurais reçu mes instructions, nous n'avions plus hésitation possible (1). Avons été ensemble au ministère et, pénétrant dans le Cabinet du Vice-Ministre des Affaires étrangères, auquel avons chacun remis note reproduisant à peu près texte entre guillemets (2) de votre

(1) Le retard singulier des télégrammes n°s 8 et 9 expédiés de Paris le 19 et le 20 avril au sujet de la démarche concertée à effectuer à Tokio avait entraîné cette hésitation.

(2) Ce texte reproduisait lui-même celui de la pièce communiquée le 4-16 avril par le baron de Mohrenheim et qui figure ci-dessus n° 458.

télégramme 9 [1], je me suis appliqué à donner à mon commentaire caractère très amical, de nature à ménager amour-propre et confiance Japon et je crois y avoir réussi. Mais le Ministre d'Allemagne a interprété ses instructions, plus dures d'ailleurs que les nôtres, d'une manière trop rigoureuse, disant que démarche aurait suite et que résistance à nos trois Puissances n'était pas admissible.

Mon impression est que le Gouvernement japonais cherchera échappatoire sur expression « possession définitive » et tâchera faire accepter par militaires et opinion publique possession temporaire presqu'île à titre de gage indemnité. Toutefois cette appréciation a moins de valeur que si elle résultait des paroles de M. Mutsu, dont nous attendons réponse [2].

Je vous informerai exactement tout incident.

480.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 61. *Londres, 24 avril 1895, 9 h. 20, soir.*

(*Reçu :* le 25, 2 h. 45, matin.)

Je réponds à votre télégramme n° 84 [3].

L'Ambassadeur de Russie a fait aujourd'hui à Lord Kimberley une communication exactement conçue dans le sens indiqué par le prince Lobanoff à M. de Montebello.

Le Secrétaire d'État a répondu qu'il en rendrait compte au Premier Ministre, mais qu'il présumait que le Gouvernement anglais ne pourrait guère se départir de l'attitude adoptée en Conseil de Cabinet ; qu'en effet, si le Gouvernement de la Reine, après avoir promis son concours moral, voulait se retirer ostensiblement du concert des Puissances au moment où celles-ci passeraient à la période d'action, l'opinion anglaise ne comprendrait pas une telle conduite. L'opinion, en effet, ayant conscience des intérêts si considé-

[1] Non reproduit.

[2] M. de Montebello télégraphiait de Saint-Pétersbourg n° 73, le 24 avril, 5 h. 45 soir : « La présence de l'Allemagne, à laquelle ne s'attendait pas le Gouvernement japonais, a paru produire une vive impression. » Au sujet de l'occupation temporaire de la presqu'île de Liao-Toung par le Japon, l'Ambassadeur ajoutait : « Les trois représentants ont répondu qu'ils en référeraient à leur Gouvernement ».

[3] Par ce télégramme du 24 avril, 10 h. 10 matin, M. Hanotaux communiquait à M. de Courcel le télégr. n° 72 de M. de Montebello du 23 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 478 et invitait l'Ambassadeur à rechercher avec M. de Staal « un terrain d'entente permettant à l'Angleterre de se joindre à la démarche amicale » auprès du Japon.

rables de l'Angleterre dans l'Extrême-Orient, n'admettrait pas qu'on laissât à d'autres la défense effective après qu'on aurait jugé utile d'intervenir diplomatiquement.

Confidentiel. — Après m'avoir rapporté sa conversation avec M. de Staal, Lord Kimberley ne m'a pas laissé douter que sa réponse n'eût traduit les vues bien arrêtées du Gouvernement anglais.

Il m'a dit que l'attitude adoptée par ce Gouvernement pouvait être définie une attitude d'observation vigilante, en ajoutant qu'il redoutait avant tout de prendre des engagements qui pourraient l'entraîner à participer à une action. Cela ne veut pas dire que l'Angleterre renonce à agir pour son propre compte le jour où elle jugera que ses intérêts le lui commandent.

La suite de notre entretien m'a convaincu qu'elle agirait même avec grande énergie le jour où elle croirait son commerce menacé par la prépondérance du Japon ou par une entente de la Puissance victorieuse avec la Chine en vue d'une exclusion des intérêts européens.

Lord Kimberley m'a demandé quel intérêt spécial à la France dirigeait notre politique dans les conjonctures présentes, en dehors des vues générales qui pouvaient nous amener à prendre la défense de l'intérêt particulier de la Russie en Mandchourie.

Je lui répondis que ces vues de politique générale avaient par elles-mêmes à nos yeux une importance capitale, car nous étions persuadés que la ligne de conduite suivie par les différentes Puissances dans l'Extrême-Orient pouvait avoir beaucoup d'importance par la suite sur leurs rapports mutuels en Europe; que c'était même là une des raisons pour lesquelles j'avais si fortement insisté auprès de lui afin que l'Angleterre ne se séparât pas de nous[1].

J'ai ajouté qu'en ce qui concerne l'intérêt spécial de la France dans l'Extrême-Orient, il pivotait autour de notre position en Indochine et que, de ce point de vue, nous redoutions également deux éventualités possibles : soit le voisinage d'une Chine régénérée et agressive, dirigée par le Japon, prise, comme par l'effort d'une puissante mâchoire, entre Port-Arthur et Formose et maintenue ainsi sous son hégémonie; soit, si l'étreinte du Japon n'était pas assez vigoureuse, une Chine démantelée et disloquée, qui deviendrait un foyer de désordre et une proie pour toutes sortes de convoitises.

Lord Kimberley, après un échange d'idées sur ce thème, me dit que les intérêts et les appréciations de la France ne lui paraissaient pas, d'une manière générale, inconciliables avec les intérêts et les appréciations de l'Angleterre; que, même dans l'hypothèse d'une dislocation de la Chine, il entrevoyait la possibilité du maintien d'un bon accord entre les deux Puissances.

(1) Cette première partie du télégramme a été communiquée à M. de Montebello le 25 avril à 10 h. 30 soir par télégramme n° 93.

Il me parut, en un mot, assez pénétré de l'importance pour l'Angleterre de ne pas se séparer définitivement des Puissances continentales et aussi de ne pas repousser l'amitié de la France.

481.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 74. *Saint-Pétersbourg, 24 avril 1895, 8 h. 50, soir*).

(*Reçu :* le 25, 3 h. 30, matin.)

Le prince Lobanoff vient de voir le Ministre japonais, auquel il a annoncé la démarche faite hier à Tokio [1]. Il ne lui a pas dissimulé la gravité de la situation et lui a vivement conseillé d'engager son Gouvernement à céder aux observations amicales des Puissances. Le Ministre japonais a demandé alors si ces observations portaient sur d'autres points que sur la presqu'île de Liao-Toung. Le Ministre des Affaires étrangères a répondu que, pour le moment, c'était là l'objet principal, mais que nous aurions à examiner les autres clauses du traité, dès que celui-ci nous aurait été communiqué dans son entier. Le langage tenu par le prince Lobanoff a été très ferme.

482.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 76. *Saint-Pétersbourg, 25 avril 1895, 2 h. 15,* soir.

(*Reçu :* 5 h., *soir.*)

La Chine craint que le Japon ne veuille exercer sur elle une pression pour hâter la ratification, afin de créer un fait accompli. Le Japon aurait l'intention de différer jusque-là sa réponse à notre démarche.

Le prince Lobanoff télégraphie au Ministre russe à Tokio de s'entendre avec ses collègues pour la fixation d'un terme à cette réponse, autant que possible avant celui de la ratification [2].

(1) Voir le télégr. de M. Harmand du 23 avril reproduit ci-dessus sous le n° 479.

(2) Le 26 avril, M. Hanotaux invitait M. Harmand par télégramme n° 12, 9 h. matin, à se concerter avec ses collègues russe et allemand «pour hâter autant que possible la réponse japonaise».

483.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L, particulière. *Paris, 25 avril 1895.*

On vous met au courant par la valise des renseignements et conversations des derniers jours. Je n'ai qu'un mot à ajouter, c'est qu'ici nous tenons bon du côté de la Russie, avec beaucoup de calme et de sang-froid, mais solidement.

Ceci dit, voici quelques observations, à la hâte, qu'il faut que vous ayez *tout par derrière la tête* pour votre conduite générale, non pour vos entretiens.

L'Allemagne, évidemment, pousse, pousse, pousse. Elle veut engager la Russie et nous-mêmes le plus qu'elle pourra. Elle trouvera bien moyen de se tirer d'affaire; car, en somme, elle n'a ni Corée, ni Tonkin à proximité du Japon.

Ici, l'opinion va toujours; mais c'est un dur sacrifice pour elle. Si nous obtenons quelque chose pour les Russes et rien pour nous, l'entente russe aura subi une rude atteinte[1]. Ce n'est pas une raison pourtant pour que nous lâchions pied, ni pour que nous nous lancions imprudemment dans la politique des Pescadores, ni dans celles des compensations. Ma pensée de derrière la tête pour les Pescadores serait, si possible : les laisser entre les mains de la Chine avec promesse de démantèlement.

Maintenant, ceci est capital et importantissime : ne pas oublier que nous ne pourrons, en France, nous engager dans aucune dépense ni action *sans demander aux Chambres*. D'où un débat, qui naturellement déviera tout de suite sur l'entente générale franco-russe. Nous serons donc amenés à discuter en public ce qui s'est fait contre l'Allemagne avec la Russie, au moment où nous demanderons à aller *avec* l'Allemagne au secours de la Russie. Comme imbroglio, c'est parfait. Vous voyez les conséquences. Donc, la prudence la plus absolue est nécessaire. Mais *il faut* que cela vienne des Russes, et non de nous. J'ai cependant indiqué tout cela à Mohrenheim. D'ailleurs il l'a bien compris de lui-même. Mais a-t-il assez de courage et d'autorité pour lè dire utilement à son Gouvernement? Vous voyez avec quelle prudence vous devez vous-même peser toutes vos paroles. Cela va bien, d'ailleurs, jusqu'ici.

[1] Note du document : *Les Orléanistes :* (Soleil, Autorité, Figaro), *sont à fond contre.*

484.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 94. Confidentiel. *Paris, 25 avril 1895. Exp. le 26, minuit 45.*

Dans la conversation que j'ai eue hier avec le baron de Mohrenheim, il a abordé lui-même la question du rôle joué par l'Allemagne dans l'entente intervenue et il s'est montré préoccupé de la vivacité avec laquelle le Gouvernement allemand s'engage et engage les Puissances dans le sens des « représentations » et même de l'« action » à l'égard du Japon [1]. Il m'a fait observer que les intérêts de l'Allemagne en Extrême-Orient n'étaient pas tellement atteints par le traité sino-japonais qu'on pût expliquer par cette cause seule l'attitude prise par le Gouvernement impérial. Il avait aussi remarqué déjà l'opposition qui se manifeste dans une partie importante de la presse allemande et qui va aujourd'hui s'accentuant. L'Allemagne a évidemment intérêt à engager la Russie à fond dans une politique asiatique, et c'est en somme le même but auquel tendait, par un procédé moins habile, la politique d'abstention prônée par le comte Münster.

Le baron de Mohrenheim m'a dit, à titre très confidentiel, que, selon lui, le Gouvernement russe réfléchirait mûrement avant de se décider à prendre à l'égard du Japon une attitude comminatoire et que, probablement, si celui-ci n'accédait pas aux conseils des Puissances, on se contenterait de faire les réserves les plus formelles et, peut-être, d'occuper quelques points importants en Corée et dans la Haute-Mandchourie.

J'ai agi, dans la mesure du possible, auprès du Gouvernement espagnol pour le décider à entrer dans l'entente. Mais, jusqu'ici, il n'a rien précisé et je sais qu'il se tient en relations avec le Cabinet de Londres en même temps qu'avec nous.

Je vous envoie par le courrier le compte rendu de la démarche faite auprès du marquis de Reverseaux et auprès de moi par le Gouvernement espagnol.

[1] Voir ci-dessus (n° 469) le télégramme de Pétersbourg du 19 avril, n° 68.

485.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 49. *Saint-Pétersbourg, 25 avril 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 29 avril.)

Les rapports journaliers que j'ai, depuis mon retour, avec le prince Lobanoff, m'ont permis de tenir Votre Excellence exactement au courant des impressions du Gouvernement impérial. Le Ministre des Affaires étrangères me fait part, verbalement ou par écrit, de toutes les communications échangées entre lui et ses représentants et, de mon côté, je me tiens en rapports constants avec lui.

L'attitude de l'Angleterre est toujours l'objet de l'attention du Gouvernement russe. Il lui paraît difficile d'expliquer cette abstention, cet isolement dans lequel se place l'Angleterre, sans quelque motif secret. Les illusions qu'a pu se faire un instant le public anglais sur les avantages qu'offrirait à la Grande-Bretagne l'ouverture de la Chine au commerce étranger ne peuvent subsister longtemps devant l'évidence des résultats, qui seront tous, et dans une proportion considérable, au profit du Japon. Si, en outre, les clauses commerciales du traité ne sont pas ce que l'Angleterre aurait pu croire, il semble qu'elle doive se trouver aujourd'hui embarrassée de la position qu'elle a prise. Elle pourrait être retenue par quelque arrangement secret, par une promesse de rétrocession ou par l'engagement de rester neutre dans le cas d'une action comminatoire de la part des autres Puissances.

Le prince Lobanoff n'a aucun indice qui lui fasse croire à l'hypothèse d'une rétrocession d'un des territoires concédés au Japon par la Chine; il pense, au contraire, que les Japonais ont trop bien choisi, au point de vue stratégique et commercial, les territoires dont ils ont réclamé la cession comme prix de la victoire, pour avoir un instant l'idée de les rétrocéder dans le cas où il leur serait permis de les conserver.

Est-ce sur le terrain commercial que certains privilèges auraient été promis à l'Angleterre? On peut se demander sur quels points se porteraient utilement ces avantages. Quoi qu'il en soit, l'Angleterre semble décidée, qu'elle y soit engagée ou non, à ne prendre part contre le Japon à aucune action d'un caractère comminatoire, et c'est cette éventualité à laquelle pourrait conduire un échec des négociations amicales aujourd'hui convenues entre la Russie, la France et l'Allemagne, qui semble l'avoir amenée à refuser de s'associer à notre démarche.

Ce dernier point a particulièrement frappé le prince Lobanoff; il s'est

demandé si l'on ne pourrait pas faire sortir l'Angleterre de son abstention, la forcer au moins à se démasquer, si elle a quelque arrière-pensée, en lui faisant entendre que c'est son abstention seule qui rend douteux le résultat de la démarche amicale tentée aujourd'hui, et que, si les quatre grandes Puissances étaient bien d'accord pour parler au Japon le même langage, si la division entre les Puissances européennes ne donnait pas au Gouvernement du Mikado un motif pour résister, l'éventualité même des mesures comminatoires que semble redouter avant tout l'Angleterre, serait, par le fait même, écartée. C'est dans cet ordre d'idées, ainsi que je vous l'ai fait connaître par mon télégramme n° 72 [1] que le prince Lobanoff serait d'avis de demander à l'Angleterre de s'associer à notre action *diplomatique;* elle nous déclarerait, si elle le veut, sous une forme qui devrait, bien entendu, rester secrète, pour ne pas paralyser d'avance les effets de la démarche projetée, qu'elle entend ne s'associer à aucune action *comminatoire*. Si l'Angleterre n'a pas, pour reculer devant cette éventualité, d'autre raison que les «répugnances» de l'opinion publique, elle ne pourra guère se soustraire à une proposition posée dans ces termes. Si, au contraire, elle a des motifs cachés ou des engagements avec le Japon, nous serons fixés par son refus.

Le prince Lobanoff n'a rien reçu du comte Cassini qui confirme le télégramme de M. Gérard que vous m'avez communiqué [2], mais il est informé, comme nous, des hésitations du Cabinet de Londres et il croit le moment favorable pour tenter auprès de lui un dernier effort. Il a télégraphié dans ce sens à M. de Staal et a dû prévenir l'Ambassadeur d'Angleterre, ainsi que le Chargé d'affaires d'Allemagne .

De Berlin l'adhésion est complète; le Gouvernement allemand a promis de «parler et d'agir» avec la Russie; les forces navales allemandes se bornent, pour le moment, à un très petit nombre de bâtiments légers, mais plusieurs navires plus importants ont reçu l'ordre de se diriger immédiatement vers les mers de Chine. Il est plutôt à craindre que le Cabinet de Berlin ne mette trop d'énergie dans son action, et l'attitude du Ministre d'Allemagne à Tokio, que nous signale M. Harmand [3], me semble dépasser un peu les limites de la démarche amicale convenue; j'en ai fait l'observation au prince Lobanoff.

Quant à l'Espagne, elle ne paraît pas avoir pris encore de décision. La démarche que le comte de Villa-Gonzalo a été chargé de faire aujourd'hui auprès du prince Lobanoff est assez vague et ne formule aucune proposition. Il semble que le Gouvernement espagnol ait cherché simplement à savoir ce qui avait

[1] Du 23 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 478.

[2] Il s'agit du télégramme de Pékin n° 26, du 21 avril, cité plus haut (n° 475) où M. Gérard estimait que l'Angleterre avait cru à de tout autres conditions commerciales, qu'elle avait été jouée par le Japon, s'était aliéné gratuitement la Chine et se trouvait isolée.

[3] Voir ci-dessus (n° 479) le télégramme de Tokio du 23 avril.

été fait ici; ce qui intéresse directement l'Espagne, c'est la cession de Formose et des Pescadores et elle ne voudrait pas, je crois, s'associer à une action qui n'aurait en vue que la cession de Liao-Toung. J'ai cherché à faire comprendre à mon collègue que, s'il était surtout question aujourd'hui de cette clause du traité sino-japonais qui touchait de plus près la Russie, l'objet de nos démarches était de soulever des objections contre le traité en général et que, dès que le traité nous aurait été communiqué, nous aurions à en examiner avec soin toutes les clauses, et notamment celle qui concerne la cession de Formose à laquelle l'Espagne était particulièrement intéressée. Je lui ai dit de bien le faire entendre à son Gouvernement et de lui demander d'urgence des instructions formelles. Je crois, néanmoins qu'il y aurait lieu, si nous tenons à la participation de l'Espagne, de pousser cette Puissance à se déclarer nettement. Le prince Lobanoff estime, comme vous, qu'il y aurait grand intérêt à ce que l'union des Puissances européennes fût aussi complète que possible.

Le Ministre de Chine a demandé aujourd'hui au prince Lobanoff conseil sur la conduite que devait tenir son Gouvernement. Le prince lui a répondu qu'il devait ignorer absolument la démarche faite par les trois Puissances et ne pas se hâter de ratifier le délai accordé, lui laissant encore une dizaine de jours afin de permettre aux négociations pendantes de produire leur effet.

486.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 62, 62 *bis*. *Londres, 26 avril 1895, 2 h. 17, matin.*

(*Reçu* : 6 h. 30, 9 h. 35, matin.)

L'Ambassadeur de Russie, après m'avoir confirmé la parfaite exactitude des informations qui vous ont été transmises par le comte de Montebello [1], m'a rendu compte de sa conversation avec Lord Kimberley dans les termes mêmes que mon télégramme d'hier [2] vous a fait connaître. Il pense que le Cabinet anglais attendra, pour répondre officiellement à la dernière suggestion du prince Lobanoff, que le Japon ait répondu de son côté à la démarche des trois Puissances. Il a trouvé, comme moi, Lord Kimberley préoccupé de savoir si la Chine, en conséquence de cette démarche, refuserait de ratifier le traité de Simonoseki et recommencerait la guerre.

(1) Voir le télégr. 72 de Pétersbourg, du 23 avril (ci-dessus n° 478).
(2) Du 24 avril, 9 h. 20 soir, ci-dessus reproduit sous le n° 480.

M. de Staal ne croit pas qu'il y ait une entente secrète entre l'Angleterre et le Japon. Au cours de son entretien avec Lord Kimberley, il a été amené à faire dans ce sens une allusion, qui a provoqué de la part du Secrétaire d'État une dénégation formelle. D'ailleurs Lord Kimberley nous a spontanément parlé à tous deux de l'ignorance où se trouvait le Ministre du Japon et de l'inquiétude qu'il manifestait, avant et après le Conseil de Cabinet où la ligne de conduite du Gouvernement britannique a été arrêtée. Après le Conseil, et sans dissimuler à ce Ministre l'attitude de neutralité adoptée par l'Angleterre, Lord Kimberley a refusé de lui rien dire de l'action des trois Puissances. Cette manière de faire n'est guère compatible avec l'existence d'accords secrets.

Je dois ajouter que Lord Kimberley, comme je vous l'ai rapporté, m'a parlé en termes énergiques de l'action que l'Angleterre pourrait être amenée ultérieurement à diriger contre le Japon dans le cas où cette Puissance en viendrait à menacer de quelque façon le développement du commerce anglais en Chine[1]. Il m'a raconté qu'au début de la guerre, l'Angleterre avait formellement prévenu le Japon qu'elle désirait que les intérêts dont le centre est Chang-Haï ne fussent pas compromis par les opérations militaires et avait demandé que le Japon gardât à l'égard de ce port la même réserve que les Français lors de nos dernières hostilités contre la Chine.

Le Japon avait promis de se conformer à la même règle que nous. Plus tard cependant, l'Angleterre, ayant eu lieu de craindre que cette promesse, à un certain moment, cessât d'être tenue, avait fait au Japon des représentations sérieuses, qui avaient été écoutées.

Mon impression au sujet d'un arrangement secret est en somme la même que celle de M. de Staal. Cependant il est probable que l'attitude actuelle de l'Angleterre, si elle y persévère, amènera entre elle et le Japon un échange de procédés bénévoles et un certain rapprochement.

J'ai vu percer chez Lord Kimberley, l'idée que la rivalité qui se développe entre le Japon et la Russie serait profitable dans l'avenir à la politique anglaise. Ce calcul pourra être trompé; car il est possible que, si le Japon défère à la demande des trois Puissances et renonce aujourd'hui à la possession définitive de la péninsule de Liao-Toung, il trouve dans quelques années, lorsque la construction du Transsibérien aura progressé, la Russie, disposée à s'entendre avec lui pour lui permettre de garder Port-Arthur, moyennant incorporation à l'Empire russe de Port-Lazareff et de la Mandchourie en vue d'un tracé plus avantageux du chemin de fer. Cette perspective n'échappe d'ailleurs pas à l'attention de l'Angleterre et, dans toutes les hypothèses, Lord Kimberley prévoit la nécessité d'un accroissement notable de l'effectif naval à

[1] Voir ci-dessus n° 480.

entretenir désormais par le Gouvernement anglais dans l'Extrême-Orient. Le rôle des États-Unis dans le Pacifique et leurs rapports avec le Japon ne l'inquiètent pas moins que la politique de la Russie.

L'Ambassadeur d'Espagne est venu confier au Secrétaire d'État ses craintes pour les Philippines. Lord Kimberley lui a répondu qu'en effet cette possession pouvait être menacée dans l'avenir, mais qu'il était peu probable que le Japon, au sortir d'une grande guerre, voulût se lancer immédiatement dans une entreprise nouvelle et il lui a laissé entendre que l'Espagne ferait bien de ne pas épuiser ses finances à préparer de ce côté des armements sans utilité immédiate. Les dangers qui menacent Cuba paraissent à Lord Kimberley beaucoup plus prochains (1).

487.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 79. *Saint-Pétersbourg, 27 avril 1895, 1 h. 5, matin.*

(*Reçu* : 3 h. 15, matin.)

Le Ministre du Japon est venu faire appel aux sentiments d'amitié qui ont toujours existé entre le Japon et la Russie pour prier cette dernière de retirer la demande faite mardi à Tokio (2). Il a invoqué les difficultés intérieures qui surgissaient au Japon. Le prince Lobanoff a répondu que la Russie ayant agi d'accord avec les deux autres Puissances, il ne dépendait pas d'elle* de revenir sur la démarche faite.

488.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 99. *Paris, 27 avril 1895, 10 h. 40, soir.*

L'amiral de Beaumont a reçu l'ordre, dès le 20 avril, de se tenir en relations avec l'amiral russe (3).

Les démarches concertées des Puissances ayant eu jusqu'ici un caractère

(1) Texte rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste.

(2) Voir ci-dessus (n° 479), le télégramme de M. Harmand du 23 avril.

*Annotation du Ministre : *d'elle seule.*

(3) L'amiral commandant la flotte russe du Pacifique avait fait savoir à Pétersbourg qu'à la date du 25 avril l'amiral français « n'avait encore reçu aucun ordre de concourir, s'il y avait lieu, à des mesures comminatoires ».

exclusivement amical, il n'y aurait pas lieu de donner à l'amiral français des instructions en vue de «mesures comminatoires» avant d'avoir obtenu une réponse du Japon. Je ne doute pas, d'ailleurs, que vous n'ayez fait observer spontanément au prince Lobanoff que cette question n'a pas encore été l'objet d'un échange de vues positif entre les deux Cabinets. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous lui demandiez [1] ce qu'il entend par «mesures comminatoires». Je désirerais être renseigné aussi exactement que possible sur l'état respectif des forces russes et japonaises sur mer et sur le continent.

489.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 93. *Berlin, 27 avril 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 avril; Dir. pol., 1er mai.)

Une occasion pour Paris se produira demain : j'en profite pour commenter brièvement, d'après mes propres informations et impressions, les intéressants renseignements qui m'ont été apportés hier soir sur la question sino-japonaise par courrier de cabinet.

Le langage que vous a tenu l'Ambassadeur d'Italie à Paris mercredi dernier (dépêche politique n° 147 du 25 avril) [2] est d'accord avec les considérations que le comte Lanza m'a exposées le même jour, mais avec plus de précision. Revenant avec moi de l'audience du Secrétaire d'État des Affaires étrangères, le comte Lanza m'a dit sans détours : «L'Allemagne est *emballée*. Sa volte-face est inexplicable, sauf par le désir de se rendre agréable à la Russie et de faire avec elle ménage à trois. La politique de la France était tout indiquée : vous ne pouviez laisser la Russie en tête-à-tête avec un rival entreprenant. Au fond, vous devez regretter d'être ainsi distraits de Madagascar.»

Je répondis à mon collègue que l'importance de nos intérêts dans l'Indochine suffisait à justifier notre attitude à l'égard du traité de Simonoseki. — «Mais, reprit-il, c'est l'acquisition de Formose et des Pescadores, non celle de la presqu'île de Liao-Toung et de Port-Arthur par le Japon qui devrait

[1] Texte modifié comme suit par télégramme n° 101 du 28 avril, 2 h. 50 matin : ...à ce que vous examiniez dès maintenant avec le prince Lobanoff...»

[2] Dans cette dépêche le Ministre résumait ainsi son entretien avec l'Ambassadeur d'Italie : «Il m'a laissé entendre que le cabinet de Rome incline à appuyer la politique anglaise, mais que toutefois, si un accord intervenait entre toutes les Puissances européennes, le Gouvernement italien serait disposé à s'y associer.»

vous inquiéter. Et cependant vous avez limité vos protestations à cette dernière clause, qui n'a d'importance que pour la Russie. »

— « L'essentiel est d'abord de faire brèche dans le traité. »

— « Soit ! Le tout est de savoir ce que vous en tirerez. Vous ne pouviez, au surplus, agir autrement. Mais nous autres Italiens, malgré notre désir de rester aux côtés de l'Allemagne, nous partageons les hésitations de l'Angleterre, qui s'associerait volontiers à la *démarche amicale* si vous lui donniez l'assurance que l'on n'en viendrait pas ensuite aux coups. »

— « Et si nous donnions cette assurance, le Japon en serait immédiatement informé et il se refuserait à toute concession. Pour obtenir un résultat pacifique, le concert européen tout entier eût été en quelque sorte, irrésistible, et c'est pourquoi je regrette l'abstention de celles mêmes des Puissances qui sont absolument décidées à ne pas agir par la force. »

J'ai fait aussi ce raisonnement à mon collègue d'Angleterre. Je lui ai montré, d'ailleurs, que son pays s'aliénait la Chine sans s'acquérir les sympathies du Japon, qui ne lui pardonnerait point de ne pas l'avoir soutenu effectivement. Sir Edward Malet est au fond de cet avis, comme l'Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg, selon les indications contenues dans la dépêche du comte de Montebello que vous m'avez communiquée sous le n° 146 [1].

Dans cette même dépêche, notre Ambassadeur envisage incidemment la situation que créerait un refus du Japon de se conformer aux conseils des trois Puissances, et il admet que la Russie ne risquerait pas « des complications européennes ni une campagne sérieuse dans les mers de Chine ».

Je souhaite que ces prévisions se réalisent. Car j'appréhende pour nous l'obligation de participer à des opérations de guerre en commun avec l'Allemagne. Jusqu'ici, je me suis soigneusement abstenu d'entrer avec la Chancellerie impériale dans le vif de la question, étant convaincu que, si nous devons nous mettre d'accord ensemble sur les affaires de l'Extrême-Orient, ce doit être par l'entremise du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Nous avons, selon moi, avantage à éviter jusqu'à nouvel ordre, tout contact direct avec les Allemands sur le terrain diplomatique et, à plus forte raison, sur le terrain militaire. La politique du rapprochement des deux pays n'est pas mûre en France, si elle a de nombreux adhérents en Allemagne. Hier le prince de Hohenlohe me parlait de la création d'une ligue des états-unis d'Europe : nous en sommes encore loin, malgré la rapidité de la transformation qui s'accomplit dans le monde, où l'Europe occupe géographiquement une si petite place.

J'ai donc noté avec satisfaction la froideur du Chancelier pour une participation de l'Allemagne à des opérations de guerre auxquelles nous pourrions être amenés, bon gré, mal gré, à nous associer. Si c'est la politique des com-

[1] Dépêche de M. de Montebello du 19 avril, n° 46, ci-dessus reproduite sous le n° 470.

pensations qui prévaut, chacun travaillera pour soi et nul ne sera entraîné plus loin qu'il ne voudrait.

P. S. — La presse allemande continue à être très incertaine dans ses appréciations sur le conflit sino-japonais. La *Gazette de Voss* accentue son opposition à la politique impériale et publie des télégrammes de Tokio annonçant que l'attitude réservée de l'Angleterre, des États-Unis, de l'Autriche et de l'Italie cause une vive satisfaction au Japon, où l'on espérerait même le concours actif des deux premières de ces Puissances. Le *Berliner Tageblatt*, qui ne paraissait pas douter hier soir que la Russie ne fût décidée à recourir au besoin à la force et ne pût compter sur l'appui matériel de la France et de l'Allemagne, insère ce matin une correspondance de Londres où le point de vue anglais est exposé avec une complaisance qui frise la sympathie. L'opinion commence à s'émouvoir et je ne serais pas surpris qu'en dépit des affirmations contraires le Reichstag ne se décidât à traiter la question.

490.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 102. *Paris, 28 avril 1895, 3 h. 30, matin.*

Un télégramme de M. Herbette m'apprend que les deux Cabinets de Berlin et de Pétersbourg ont répondu évasivement à la demande de l'Espagne[1] «en faisant remarquer que l'acquisition par le Japon de Formose *et des Pescadores*, si elle inquiétait l'Espagne, n'a pas d'importance aux yeux de la Russie, dont les intérêts sont circonscrits dans la Corée et dans la presqu'île de Liao-Toung». Je vous signale cette attitude, différente de celle indiquée dans votre télégramme n° 75[2]. Il y aurait lieu d'aborder de nouveau la question des Pescadores dans votre prochain entretien avec le prince Lobanoff et d'obtenir de lui des assurances formelles à ce sujet.

(1) Au sujet de l'attitude de l'Espagne, voir ci-dessus la dépêche de Pétersbourg du 25 avril, reproduite sous le n° 485.

(2) Ce télégramme du 25 avril (non reproduit) avait trait à la démarche espagnole à Saint-Pétersbourg, que M. de Montebello commentait dans la dépêche du même jour ci-dessus reproduite sous le n° 485.

491.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 103. *Paris, 28 avril 1895, 6 h. 45, soir.*

L'Ambassadeur d'Espagne vient de me faire savoir, mais seulement à titre confidentiel, que son Gouvernement est disposé à s'associer au concert des trois Puissances pour la défense collective des intérêts respectifs en Extrême-Orient [1]. Dès que le Cabinet de Madrid aura reçu la réponse des Cabinets de Pétersbourg et de Berlin aux premières ouvertures qu'il leur a faites, il saisira officiellement les trois Puissances et demandera à participer à nos démarches. L'Ambassadeur d'Espagne m'a demandé, d'après une indication de son Gouvernement, d'obtenir que la réponse à Pétersbourg soit retardée le moins possible.

J'ai demandé à M. Leon y Castillo, si dans sa pensée, le Gouvernement espagnol se contenterait de la formule compréhensive indiquée ci-dessus, ou « s'il poserait à son entrée dans l'entente des conditions plus précises, et notament en ce qui concernait Formose ». Il n'était pas en mesure de me répondre ; mais il m'a dit qu'il conseillerait à son Gouvernement de s'en tenir à la formule susvisée. Je lui ai dit aussi qu'il convenait de se hâter, la situation diplomatique devant probablement se préciser à bref délai. Dans la pensée de l'Empereur, une entente des cinq Puissances, la Russie, la France, la Chine, l'Allemagne et l'Espagne, entourant le Japon et faisant contrepoids à son développement ultérieur, donnerait une grande stabilité à la paix en Extrême-Orient.

J'ai promis à l'Ambassadeur de vous faire connaître la démarche faite auprès de nous *pour votre information personnelle*. Peut-être pourriez-vous cependant, au cours d'un prochain entretien avec le prince Lobanoff, lui faire sentir le prix que nous attacherions à ce qu'une réponse gracieuse fût adressée le plus tôt possible au Gouvernement espagnol.

[1] Une première démarche du Gouvernement espagnol afin d'être admis au règlement de la question sino-japonaise avait été faite auprès du Gouvernement français le 26 avril. M. Hanotaux y avait fait un accueil favorable.

492.

M. Billot, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 94. *Rome, 28 avril 1895.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 2 mai.)

Il y a deux semaines la question sino-japonaise n'avait pas même été effleurée durant la visite de congé que j'avais faite à M. le baron Blanc avant de partir pour passer en France les fêtes de Pâques. A mon retour, c'était le sujet de toutes les conversations, par suite des bruits répandus sur la réserve de l'Angleterre opposée à l'action commune de la Russie, de l'Allemagne et de la France. Aussi le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères et le Ministre n'ont-ils pas manqué d'en faire mention dans les premières entrevues que je viens d'avoir avec eux. Sans me départir de la plus grande réserve sur les vues du Gouvernement de la République, je ne me suis pas dérobé à un échange d'idées qui pouvait nous éclairer sur les dispositions du Gouvernement royal.

M. Adamoli m'a paru plus particulièrement préoccupé des changements survenus dans l'état des choses. « Nous suivons avec soin, m'a-t-il dit, les pourparlers ouverts entre les Puissances, pour relever les manifestations qui peuvent nous fixer sur leur attitude et sur leurs intentions ; mais nos rapports avec la Chine et le Japon ne sont pas tels que nous ayons actuellement à prendre parti. Notre seul désir est que la paix se rétablisse promptement dans des conditions qui soient de nature à assurer un équilibre stable en Extrême-Orient et à garantir les intérêts dont nous avons la garde. C'est donc en spectateurs attentifs que nous assistons au débat engagé. Nos sympathies se porteront naturellement vers ceux qui ne viseront pas d'autre but que celui auquel nous tendons nous-mêmes. Jusqu'ici nous n'avons fait aucune démarche, et nous ne prendrons jusqu'à nouvel ordre aucune initiative. Si nous devons sortir de notre réserve, nous serons naturellement avec ceux qui auront en vue les résultats pacifiques et désintéressés dont s'inspire notre politique. »

M. le baron Blanc a commencé aussi par faire allusion aux changements qui s'étaient manifestés depuis notre dernière rencontre dans l'attitude de l'Allemagne et de l'Angleterre ; la première des deux Puissances s'étant décidée tout à coup à entrer dans une action commune pour modérer les prétentions du Japon, tandis que la seconde accomplissait délibérément une sorte de volte-face pour se renfermer dans une abstention favorable au

vainqueur. « Ce qui se passe en Europe est bien curieux, continuait le Ministre italien. Nous assistons à des évolutions brusques, à des rapprochements inattendus. Tout cela est très curieux, je le répète, et mérite d'être suivi de près. Cependant je n'y découvre aucune raison pour modifier l'attitude que nous n'avons pas cessé d'observer depuis le début du conflit sino-japonais. A aucun moment nous n'avons songé à une intervention que n'auraient justifiée ni nos intérêts, ni les forces dont nous disposons en Extrême-Orient. Aujourd'hui même nous n'y avons que deux bâtiments; encore l'un d'eux est-il de passage et doit-il bientôt quitter les mers de Chine. Nous n'avons eu jusqu'ici qu'à suivre les événements en nous tenant prêts à faciliter, dans la mesure où nos bons offices auraient pu s'exercer utilement, le succès des négociations engagées entre les belligérants. Ces négociations semblent avoir abouti au résultat que nous pouvions espérer, c'est-à-dire à la conclusion de la paix. Il n'y a pas de motif pour que nous sortions maintenant de notre rôle d'observation. C'est aussi la manière dont les choses sont envisagées en Angleterre où l'on paraît résolu, si mes informations sont exactes, à ne pas se départir d'une politique de non intervention. Si les circonstances ne modifient pas les termes du problème, je ne vois pas, je l'avoue, d'autre système à suivre, en ce qui nous concerne. »

Eu égard aux rapports particuliers que le Gouvernement italien entretient avec l'Allemagne et l'Angleterre, la question se posait de savoir si, dans le cas actuel, les résolutions contraires de ces deux Puissances, n'allaient pas le placer dans un sérieux embarras. Après les déclarations que je viens de rapporter, je suis convaincu que son parti est pris. Il persistera dans un système d'abstention qui sera bien vu à Londres, sans risquer de le mettre en opposition avec son allié de Berlin. N'est-ce pas d'ailleurs la politique à laquelle il reste attaché depuis plus de dix ans, dans le règlement de toutes les questions étrangères aux intérêts spéciaux qui font directement l'objet de la Triple Alliance ?

Ces impressions sont confirmées aujourd'hui même par la note suivante, publiée par le journal l'*Italie*, dont le rédacteur en chef, M. Arbib, député, reçoit souvent ses inspirations de la Consulta :

« D'après nos informations, le Gouvernement italien aurait décidé de ne pas s'unir, quoi qu'il arrive, aux Puissances qui voudraient réclamer du Japon une modification au traité de Simonoseki. On suivrait au contraire la même ligne de conduite que l'Angleterre et l'Autriche-Hongrie.

« D'ailleurs dans les hautes sphères, on croit plus que jamais que le nouvel incident diplomatique aura une solution pacifique. Le Japon, quoique décidé à faire valoir son droit, est prêt à donner aux Puissances toutes les explications qu'elles pourraient demander. Et quant à la Russie, qui se considère comme la plus menacée par les nouvelles acquisitions territoriales du Japon,

on ne croit pas qu'elle soit en mesure d'entreprendre une guerre du jour au lendemain. La menace de cette guerre n'est pas pour aujourd'hui.

« Quoi qu'il en soit, nous constatons avec plaisir que notre Gouvernement n'a aucune envie de prendre part à une démarche qui serait contraire à l'amitié qui existe depuis longtemps entre l'Italie et le Japon. »

J'ajoute que les vues exprimées en dernier lieu par le journal l'*Italie* sont partagées par les autres organes de l'opinion publique dans le royaume. Sous une forme dont la modération lui est imposée par les dispositions qui prévalent à Berlin, la plupart jugent peu favorablement les projets d'intervention attribués à la Russie, à l'Allemagne et à la France ; aucun ne penche vers une politique d'action qui séparerait l'Italie de l'Angleterre.

493.

M. HARMAND, MINISTRE DE FRANCE À TOKIO,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 55. *Tokio, 29 avril 1895, 3 h. 45, soir.*

(*Reçu :* le 30, 1 h. 15, matin.)

Fait démarche amicale [1] ce matin avec collègues. Vice-Ministre des Affaires étrangères a reçu ordre répondre que, dans une question qui engage honneur et peut-être sort Japon, le Gouvernement japonais espère nos Gouvernements voudront bien lui donner temps de la réflexion. Il proteste d'ailleurs que délai demandé ne préjuge pas sens réponse.

On assure de source particulière que le comte Ito et M. Mutsu ne sont pas partisans [annexer] conquête continentale et manœuvrent pour [nous] faire donner satisfaction en préparant opinion publique et en ménageant transaction avec le parti militaire.

Presque tous les journaux supprimés pour empêcher commentaires excitants ; situation calme, cependant la police... [2].

(1) Démarche prescrite par télégramme de Paris n° 12, du 26 avril (voir ci-dessus n° 482, note 2, p. 719) pour hâter la réponse du Japon.

(2) Lacune de déchiffrement.

494.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 84. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 30 avril 1895, 11 h. 20, soir.

(*Reçu :* le 1 er mai, 4 h. 45, matin.)

S'il y avait lieu de recourir à des *mesures comminatoires* (1), elles consisteraient, de l'avis du Ministre des Affaires étrangères, dans une action navale ayant pour but de couper les communications entre le Japon et la Chine et d'empêcher au besoin par la force le ravitaillement de l'armée japonaise. Le prince Lobanoff doit me donner demain des indications plus précises sur les vues du Gouvernement impérial à cet égard.

495.

M. LOZÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° L.

Vienne, 30 avril 1895.

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 5 mai.)

Le comte Kalnoky a été prévenu par le Gouvernement allemand du désir qu'avait celui-ci de se joindre à la Russie et à la France pour s'opposer aux effets du traité de Simonoseki. « Nous ne pouvons, quant à nous, m'a dit le Ministre, que nous tenir à l'écart, car nos relations commerciales dans l'Extrême-Orient n'ont pour ainsi dire aucune importance. Nous arrivons après de très petites Puissances ; notre commerce n'atteint pas, par exemple, celui que font, avec ces régions, soit la Suisse, soit la Belgique. L'Allemagne, au contraire, a des intérêts considérables, bien que beaucoup moins importants que ceux de l'Angleterre. Et cependant le Gouvernement anglais, soutenu par l'opinion publique, croit qu'il est préférable pour lui de s'abstenir de toute immixtion, tandis que les Allemands se jugent atteints dans leur situation par les conséquences qui découleront du nouveau traité et tiennent à protester contre le nouvel état de fait qu'il établit. Il n'y a qu'à attendre pour voir ce qui sortira de cette intervention. »

(1) Voir ci-dessus (n° 488) le télégramme n° 99 à Saint-Pétersbourg du 27 avril.

Au fond, le Ministre des Affaires étrangères ne laisse pas que d'être un peu surpris de la chaleur qu'apporte l'Allemagne dans cette affaire; sans le dire positivement, il me semble approuver l'attitude de l'Angleterre et il se donne le facile plaisir de constater, après coup, qu'on aurait pu, en prévoyant les grandes victoires du Japon, prendre plus tôt quelques précautions. « Je ne puis, m'a-t-il dit, m'empêcher de m'étonner de ce qu'il faut appeler la légèreté de certaines Puissances qui ont pu suivre le progrès des armements du Japon, qui y ont même aidé et qui ne se sont pas posé la question de savoir à quoi cela allait servir, quand elles avaient tant d'intérêt à s'en préoccuper. Il eût été peut-être prudent alors de suivre ce mouvement et de voir dans quel but le Japon cherchait si ostensiblement à se mêler des choses de la Corée. Il y a encore une autre observation que je fais, c'est que, du moment où l'on devait intervenir, il eût été peut-être plus facile de le faire au début, comme le proposait l'Angleterre; on n'aurait pas ainsi laissé le Japon remporter cette série de succès tellement considérables que maintenant il semble plus délicat de lui contester le droit qu'il croit avoir d'en tirer profit. »

Certainement le comte Kalnoky se rend bien compte de l'importance que va prendre de plus en plus dans l'Extrême-Orient un peuple aussi habile et aussi industrieux que celui du Japon. Il ne lui échappe pas que c'est le commerce de l'Europe entière qui est menacé dans un avenir prochain; mais il ne connaît pas, dit-il, suffisamment les conditions du traité de Simonoseki pour arrêter son opinion d'une manière définitive.

496.

Note de la légation du Japon.

Paris, 1er mai 1895.

(*Reçu :* Cabinet, 1er mai; Dir. pol., 2 mai.)

Le soussigné, Ministre du Japon, a l'honneur d'adresser, conformément aux instructions de son Gouvernement, à Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères un mémorandum qu'il vient de recevoir de Tokio relativement aux propositions présentées par le Gouvernement de la République au sujet du traité de Simonoseki et de le prier de vouloir bien lui faire parvenir sa réponse dans le plus bref délai.

M. Soné saisit cette occasion pour renouveler à Son Excellence M. Hanotaux l'assurance de sa plus haute considération.

Annexe.

Mémorandum.

Le Gouvernement impérial a examiné avec un grand soin le mémorandum qui lui a été adressé par son Excellence l'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République au nom de son Gouvernement. Le Gouvernement de Sa Majesté impériale, prenant en considération les recommandations amicales du Gouvernement français et désirant donner une nouvelle preuve du prix qu'il attache aux relations de bonne amitié qui unissent les deux pays, consent, après que satisfaction sera donnée à l'honneur et à la dignité du Japon par un échange en due forme des ratifications du traité de Simonoseki, à introduire par un acte supplémentaire les modifications suivantes audit traité : 1° le Gouvernement impérial consent à renoncer à la possession définitive de la péninsule Feng-Tien, excepté la province de Kin-Tchéou, réservant le règlement subséquent avec la Chine de la question de la compensation pécuniaire raisonnable pour les territoires abandonnés; 2° il est toutefois entendu que le Gouvernement impérial aura le droit d'occuper à titre de garantie les territoires susmentionnés jusqu'à l'exécution complète par la Chine de ses engagements du traité envers le Japon.

497.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 110. *Paris, 1er mai 1895, 11 heures, soir.*

Le Ministre japonais m'a remis aujourd'hui, d'ordre de son Gouvernement, un mémorandum (1) portant en substance qu'en considération des recommandations amicales du Gouvernement français, le Japon consent, après toutefois que le traité de Simonoseki aura été ratifié, à renoncer par un acte supplémentaire à la possession définitive de la péninsule de Feng-Tien. Il excepte de cette renonciation la province de Kin-Tchéou, se réservant en outre de demander à la Chine une compensation pécuniaire pour les territoires abandonnés, qu'il occupera à titre de garantie jusqu'à l'exécution complète du traité par la Chine (2).

Faites-moi connaître de quelle manière le Gouvernement russe envisage les propositions contenues dans ce mémorandum, qu'il a sans doute reçu en même temps que nous. M. Soné m'a demandé si je pouvais lui faire pressentir

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 496.

(2) Information transmise le même jour par télégramme (9 h. 30 soir), n°s 94 et 68, à Londres et à Berlin.

le sentiment du Gouvernement de la République. J'ai répondu que je devais d'abord en saisir le Conseil des Ministres et en entretenir les Puissances qui sont d'accord avec nous. Sur de nouvelles instances pour connaître mes impressions personnelles, j'ai dit que, si le Japon *persévérait dans la voie où il venait d'entrer, on finirait sans doute par arriver à l'entente équitable et honorable* recherchée par nous et par les Puissances intéressées. J'appelle votre attention sur l'intérêt que présente la procédure indiquée par le Japon lui-même dans la rédaction éventuelle d'un «acte complémentaire» qui contiendrait les modifications apportées au traité sino-japonais. Il faut observer aussi que le Japon entre également dans l'idée de la révision des clauses du traité qui ne se rapportent pas à la péninsule de Liao-Toung, en faisant allusion à un relèvement de l'indemnité pécuniaire.

498.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 85. *Saint-Pétersbourg, 1er mai 1895, 6 h. 50, soir.*
(*Reçu :* 11 h., soir.)

Le Gouvernement russe, ainsi que le prince Lobanoff me l'avait fait pressentir hier, considère que les mesures comminatoires à prendre en cas de rupture doivent être telles que je vous l'ai exposé dans mon télégramme n° 84 (1).

Quant aux détails d'exécution, le Ministre des Affaires étrangères est d'avis qu'ils doivent être laissés à l'initiative des commandants des forces navales : ceux-ci devraient être prévenus d'avance, de façon à pouvoir se concerter en vue de toute éventualité, mais, bien entendu, ils ne procéderaient à l'exécution que sur un ordre formel de leurs Gouvernements.

499.

M. HARMAND, MINISTRE DE FRANCE À TOKIO,
À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 58. Strictement confidentiel. *Tokio, 1er mai 1895, 11 h. 15, matin.*
(*Reçu :* le 2, 11 h., soir.)

Vous confirme réponse du Gouvernement japonais, que le Ministre du Japon a été chargé vous transmettre (2). Gouvernement impérial, reconnaissant

(1) Du 30 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 494.
(2) Voir ci-dessus n° 496.

de notre attitude et très sensible aux égards que je lui ai témoignés, me charge confidentiellement et à titre personnel de vous demander bons offices auprès des Gouvernements russe et allemand pour les assurer que situation intérieure lui rendrait toute concession nouvelle impossible et compromettrait peut-être son existence. En considération des avantages que cette honorable commission peut nous assurer, je joins mes instances aux siennes et j'estime que solution offerte est acceptable. Opinion très inquiète, mais j'espère qu'une détente va se produire. Nous sommes surveillés par la police armée et secrète.

500.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 111. *Paris, 2 mai 1895, 10 h. 45, soir.*

Votre télégramme n° 85 (1) s'est croisé avec celui où je vous informais de la communication que venait de me faire le Ministre du Japon (2). Je désirerais savoir sans retard si une communication analogue a eu lieu à Saint-Pétersbourg et quelles sont les impressions du Gouvernement impérial. Dans mon court entretien avec M. Soné, il m'a paru que, peut-être, le Japon n'avait pas dit son dernier mot et qu'en suivant avec autorité et prudence les pourparlers engagés et en ménageant son amour-propre, peut-être obtiendrait-on davantage.

M. de Mohrenheim m'a communiqué un télégramme de son Gouvernement rédigé dans le même sens que votre télégramme n° 85, mais faisant observer qu'un recours éventuel à des mesures comminatoires a été envisagé dès le moment où les Gouvernements ont résolu de présenter au Japon des représentations amicales. Le prince Lobanoff ajoute qu'il vous en a parlé à diverses reprises et il demande que les amiraux soient chargés de s'entendre pour fixer les détails de l'opération, les deux Gouvernements ne devant se réserver que l'indication du moment où il devra être procédé d'accord *à l'expédition.*

Confidentiel. — J'ai dit à M. de Mohrenheim que le Ministre de la Marine avait invité aujourd'hui même l'amiral de Beaumont à nous donner son avis sur l'opportunité et la modalité éventuelles des mesures comminatoires (3) et qu'il était autorisé à se mettre en rapports à ce sujet avec l'amiral russe, mais

(1) Du 1er mai, ci-dessus reproduit sous le n° 498.
(2) Voir ci-dessus n° 496.
(3) Voir ci-dessus n° 494.

que je persistais à penser que l'intérêt des deux Gouvernements était de ne renoncer aux moyens diplomatiques que quand ceux-ci seront manifestement épuisés. J'ai ajouté que le premier succès de la démarche amicale prouvait l'efficacité de l'action commune des trois Cabinets et qu'il nous paraissait désirable de persévérer dans cette voie. J'ai appelé, d'autre part, l'attention de l'Ambassadeur sur les prescriptions constitutionnelles subordonnant en France l'état d'hostilité à l'égard d'une Puissance étrangère à un débat parlementaire. M. de Mohrenheim a parfaitement compris la justesse et la portée de ces observations et, dans son courrier qui part aujourd'hui, il doit les exposer à son Gouvernement.

Vous pourrez, bien entendu, utiliser ces mêmes indications au cours de vos entretiens avec le prince Lobanoff.

501.

M. HARMAND, MINISTRE DE FRANCE À TOKIO,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 128. *Tokio, 2 mai 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 juin ; Dir. pol., 17 juin.)

Le temps me manque pour donner à Votre Excellence des détails bien circonstanciés sur les incidents qui se sont multipliés depuis mon dernier courrier et dont le point de départ est marqué par votre télégramme n° 8, expédié de Paris le 17 avril[1] et qui ne m'est parvenu que le 21 avril, quatre jours après son départ de Paris, après que j'avais reçu depuis deux jours la visite simultanée de mes deux collègues d'Allemagne et de Russie.

Je demanderai à Votre Excellence de lui épargner le récit minutieux de toutes nos réunions, des rendez-vous pris et manqués entre nous et avec le Vice-Ministre des Affaires étrangères, des commentaires anxieux ou passionnés auxquels ce surprenant groupement des Puissances européennes du continent, souligné par l'isolement de l'Angleterre et dont les télégrammes Reuter ont répandu la connaissance dans le public presque aussitôt, ne pouvait manquer de donner lieu, en faisant éclore sur le champ les hypothèses les plus inquiétantes ou les espérances les plus optimistes, suivant les milieux et les caractères.

[1] Ce télégramme, expédié en réalité le 19 avril, 5 h. 45 soir, envisageait pour la première fois la démarche concertée auprès du Japon et demandait à M. Harmand son avis.

En résumant les faits aussi brièvement que possible et en évitant de rappeler ceux qui vous sont déjà connus par mes télégrammes, je me bornerai à vous faire savoir que, dès le début, nous avons décidé d'un commun accord, mes collègues et moi, de nous rendre ensemble dans le salon d'attente du ministère des Affaires étrangères, mais de pénétrer séparément dans le Cabinet de M. Hayashi, et c'est ainsi, par la suite, que nous avons toujours procédé. Pour mon compte, j'étais très partisan de cette manière de faire et je me suis attaché à la maintenir. Bien que je ne possède pas le plus faible indice pour guider ma conduite et que je sois réduit à des conjectures purement individuelles sur les motifs de politique générale qui ont en cette circonstance guidé le Gouvernement de la République, je constatais en effet, entre nos instructions ou dans l'esprit de ceux qui avaient à les appliquer, une gradation de rigueur et d'adoucissement qui me donnait à réfléchir, et je ne pouvais que défendre une procédure qui laissait à chacun de nous toute la somme d'indépendance et d'initiative possibles et nous offrait la faculté de développer comme nous l'entendions le sens des communications qui nous étaient prescrites.

De même, relativement à ces communications elles-mêmes, à l'exception du mémorandum extrait, à peu près textuellement, du télégramme n° 9 (du 20 avril [1]) de Votre Excellence (annexe n° 1) et que nous avons remis au Vice-Ministre à notre première entrevue, j'ai été heureux de pouvoir obtenir de M. le baron de Gutschmid et de M. Hitrovo qu'ils évitassent de laisser un écrit quelconque entre les mains de M. Hayashi. Encore dois-je ajouter que la première note *pro memoria* remise par nous n'a pas été rédigée d'une manière identique par nous trois. M. Hitrovo et moi nous sommes bornés au texte même des « conseils amicaux » qui nous avait été télégraphié. Mais le baron de Gutschmid, qui du reste s'est montré toujours, autant, je pense, par disposition naturelle de caractère que par suite de la rigidité plus accentuée de ses instructions particulières, beaucoup moins modéré que nous, a fait suivre le texte de commentaires à mon avis plus qu'inutiles, qui avaient déjà verbalement une apparence comminatoire exagérée, mais qui prenaient avec l'écriture une brutalité que le Gouvernement japonais a certainement trouvée blessante et dont il conservera longtemps le ressentiment.

Grâce à ces précautions, à quelques autres circonstances favorables et au soin que j'ai toujours pris de conformer ma parole et mon attitude à l'esprit amical et confiant que vous m'avez indiqué, mais cependant sans que personne puisse me reprocher de n'avoir pas marché dans un parfait accord avec mes collègues, j'ai donc pu acquérir de nouveaux titres à la bienveillance

(1) Télégramme qui prescrivait la démarche commune des trois Ministres. (Voir ci-dessus (n° 479) le télégramme de Tokio du 23 avril n° 54.)

du Gouvernement japonais, avec le désir de ne pas compromettre nos intérêts futurs et l'espoir d'y réussir.

J'ai considéré la proposition que M. Hayashi m'a faite hier et que j'ai télégraphiée confidentiellement à Votre Excellence comme un indice des résultats heureux de cette conduite. Quoi qu'il arrive aujourd'hui, j'espère recevoir, jusqu'au point du moins où nous en sommes, la complète approbation de Votre Excellence.

Nous ne pouvons, en effet, malgré les symptômes favorables qui nous permettent d'espérer une solution définitivement pacifique, considérer les offres des Japonais comme terminant *hic et nunc* le différend. Outre que les dispositions manifestement peu conciliantes de l'Allemagne permettent de craindre que cette Puissance n'obéisse à des motifs de politique générale qui dépasseront de beaucoup, à son point de vue, la portée du conflit sino-japonais, on doit se demander avec anxiété si la Russie se trouvera satisfaite des propositions du Gouvernement de Tokio. A cet égard, on concevrait un arrangement particulier entre la Russie et le Japon, dont les termes ne sont pas très difficiles à imaginer en ce qui concerne l'indépendance réelle de la Corée, et qui donnerait à la Russie des garanties suffisantes, quoique inconnues du public et incapables par conséquent de porter atteinte à l'amour-propre et au prestige du Gouvernement japonais. Je me suis cru permis, à titre complètement personnel, de communiquer cette suggestion à M. Hayashi, d'une part, et à M. Hitrovo, de l'autre, et elle m'a semblé leur agréer.

Hier matin, nous avons tenu à Yokohama une conférence provoquée par M. le Ministre de Russie, à l'effet de rédiger un télégramme dont Votre Excellence trouvera ci-joint le texte et les réflexions confidentielles dont je l'accompagnais. Rentrant en hâte à Tokio avant mes collègues, je trouvais en arrivant à la légation une lettre de M. Hayashi et la réponse du Gouvernement japonais, et je n'ai pas cru devoir vous expédier ce télégramme, dont les termes alarmants, malgré les correctifs dont je prenais soin de le faire suivre, ne me convenaient guère. Je pense que le baron de Gutschmid, ayant eu de son côté connaissance, presque en même temps que moi, de la réponse de M. Mutsu, s'est également abstenu de cette communication pessimiste. Mais j'ai lieu de croire que M. Hitrovo, resté à Yokohama et averti seulement le soir par moi-même, retourné une seconde fois à Yokohama pour le prévenir, a expédié à son Gouvernement cette appréciation poussée au noir de la situation. J'ignore encore quels en seront les effets. Ils peuvent être bons ou mauvais, et l'événement nous le montrera.

Quoi qu'il en soit, si les Gouvernements de Berlin et de Pétersbourg consentent, d'accord avec nous, à accepter les offres japonaises, tout serait terminé et nous sortirions rapidement de l'atmosphère un peu assombrie où nous vivons depuis quelques jours, nous et nos familles. Dans le cas con-

traire, ainsi que je prends soin d'en avertir ce matin M. l'amiral de Beaumont, il faudrait nous préparer probablement à subir de dures épreuves, car l'excitation populaire et la haine accrue chaque jour des Japonais contre les étrangers ne feraient plus entre eux aucune distinction, et la police, qui surveille partout maintenant nos personnes et nos habitations, serait probablement impuissante à nous protéger.

502.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 66. *Londres, 3 mai 1895, s. h.*

(*Reçu :* 11 h. 45, soir.)

Je n'ai pas voulu troubler aujourd'hui Lord Kimberley à cause de l'état de santé tout à fait grave où se trouve la comtesse Kimberley ; mais je viens de m'acquitter de vos instructions de ce matin (1) auprès du Sous-Secrétaire d'État permanent. J'ai insisté auprès de lui sur les raisons qui doivent engager l'Angleterre à renouveler au Japon, avec plus de force encore, les sages conseils qu'elle lui a déjà fait entendre, et j'ai développé dans cet ordre d'idées, en mon nom personnel, les arguments qui m'ont paru les plus propres à faire impression. J'ai notamment fait ressortir que la possession de Port-Arthur et celle des Pescadores, si elles restaient entre les mains d'une même Puissance, se compléteraient l'une l'autre de la façon la plus menaçante pour la sécurité du commerce de toutes les nations.

Sachant les arrière-pensées des Anglais sur Formose, je regrettais très vivement de voir cette île passer avec ses dépendances sous l'autorité d'une autre Puissance. J'ai exprimé l'idée que ce serait un soulagement pour nous tous, et peut-être spécialement pour le Gouvernement anglais, d'obtenir au moins que les Pescadores, si elles étaient cédées au Japon, ne fussent pas fortifiées. J'ai dit que l'attention de l'Allemagne, et non pas seulement la nôtre, était attirée de ce côté, et j'ai incidemment demandé : « Aimeriez-vous mieux que Formose appartînt à l'Allemagne qu'au Japon? » ce qui naturellement a provoqué une vive dénégation.

(1) Ayant appris le débarquement d'un détachement allemand à Formose, M. Hanotaux s'inquiétait de « la tournure sérieuse des choses ». Avant « d'arrêter le sens de la réponse à faire au Japon », il avait invité M. de Courcel par un télégramme de la matinée 11 h. 50 (n° 95) à voir Lord Kimberley et à lui demander « si l'on n'était pas d'avis à Londres qu'il y aurait inconvénient à laisser les Pescadores fortifiées entre les mains d'une Puissance maritime dangereuse ».

Le Ministre japonais Kato a communiqué hier à Lord Kimberley le mémorandum de son Gouvernement [1]; mais il n'y a pas eu entre eux échange d'explications ou d'observations à ce sujet.

503.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 89, 90. *Saint-Pétersbourg, 3 mai 1895* [2], *6 h. 20, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* le 4, 4 h. 25, 5 h., matin.)

Le prince Lobanoff a vu ce matin l'Empereur; l'opinion de Sa Majesté est que les concessions proposées par le Japon sont insuffisantes, puisqu'il prétend conserver définitivement Port-Arthur, qui est le point le plus important de la presqu'île.

L'avis du Gouvernement russe, que ses Ambassadeurs sont chargés de communiquer à Paris et à Berlin demain matin, c'est qu'il y a lieu de s'en tenir aux termes de la démarche faite à Tokio en demandant une prompte réponse.

La question de la... [3] chinoise reste indépendante, car elle ne saurait modifier les observations des Puissances contre les clauses du traité.

Je réponds à votre télégramme n° 111 [4].

Dès le 6 avril, l'éventualité de mesures comminatoires a été prévue et j'en ai entretenu à diverses reprises Votre Excellence.

Le prince Lobanoff comprend les exigences de notre régime parlementaire; mais il considère comme indispensable, si nous devons avoir recours à une action navale, que cette démonstration soit aussi prompte que possible pour produire tout son effet. C'est dans cette pensée qu'il insiste pour que les commandants soient d'avance bien d'accord sur les plans de l'exécution. Il considérerait en effet comme regrettable que nos bâtiments ne fussent pas en mesure de participer en même temps que les navires des autres Puissances aux mesures que les circonstances peuvent rendre nécessaires.

[1] Voir ci-dessus le n° 496.

[2] Le déchiffrement porte la date du 4 mai, qui a été corrigée au crayon en 3, à raison semble-t-il (voir ci-dessous n° 507 la dépêche de Saint-Pétersbourg n° 53).

[3] Déchiffrement incertain (*ratification* ou *résistance*).

[4] Du 2 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 500.

504.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 86. *Berlin, 4 mai 1895, 2 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 15, soir.)

Je viens de voir le baron Marschall et, comme entrée en matière, je lui ai parlé de la contrefaçon des marques de fabrique au Maroc dans le sens de vos dépêches commerciales des 15 et 1er de ce mois (1), ainsi que de la question monétaire et sucrière. Je vous rendrai séparément compte sur ces divers points.

J'ai ensuite abordé la question japonaise, en demandant au Secrétaire d'État si le mémorandum que le vicomte Aoki a dû lui apporter ces jours derniers était le même que celui qui vous a été remis et dont je lui ai donné l'analyse d'après votre télégramme n° 68 (2). Il m'a répondu que ces deux documents sont identiques et, la conversation se poursuivant sans que j'eusse besoin de le questionner, il m'a dit que le Chargé d'affaires russe lui a apporté hier soir un télégramme du prince Lobanoff dont voici le sens : Le Gouvernement russe se range à l'avis de l'Allemagne, qui considère comme insuffisantes les concessions offertes par le Japon dans son mémorandum, et le représentant du Tsar à Tokio a dû recevoir hier par le télégraphe l'ordre de se concerter avec ses collègues pour insister auprès du Gouvernement japonais afin qu'il renonce à l'annexion d'une partie quelconque du continent. J'ai cru comprendre que des instructions conformes ont déjà été expédiées au Ministre d'Allemagne au Japon.

« Et les Pescadores, ai-je dit au baron Marschall ; j'ai vu par un article de la *Gazette de Cologne* d'hier matin que vous n'en contestez pas l'acquisition par les Japonais. » — « C'est vrai, m'a-t-il répondu ; mais, tout en ne méconnaissant pas l'importance de ces îles au point de vue stratégique et militaire, je crains qu'il ne soit difficile d'introduire maintenant une demande qui ne figure pas dans nos observations initiales. Peut-être aurons-nous travaillé pour les Russes plus efficacement que pour nous-mêmes, mais nos efforts communs auront donné la preuve que, malgré leurs divisions intimes, les plus grandes Puissances de l'Europe savent s'entendre pour la défense de

(1) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ces documents.

(2) Ce télégramme du 1er mai, 9 h. 30, résumait le mémorandum du même jour ci-dessus reproduit sous le n° 496.

leurs intérêts essentiels. C'est une leçon pour l'Angleterre. Ce pays est décidément sans boussole. Après s'être tenu à l'écart des trois Puissances, il appuie de toutes ses forces les démarches des trois Puissances. Aussi est-il plus détesté au Japon que celles-ci. »

505.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Harmand, Ministre de France à Tokio.

T. n° 16. *Paris, 4 mai 1895, 10 heures, soir.*

Les trois Gouvernements russe, allemand et français se sont mis d'accord pour considérer la réponse du Japon comme insuffisante, l'importance de la presqu'île de Liao-Tòung résidant dans la possession de Port-Arthur. Je vous autorise à vous mettre d'accord avec vos deux collègues pour insister sur première demande et réclamer l'abandon total de la presqu'île en fixant, *si possible*, un terme pour nouvelle réponse.

Confidentiel. — Faites savoir au Gouvernement japonais que nous avons apprécié l'appel qu'il nous a adressé, mais que nous croyons devoir l'adjurer de céder et de procéder avec les Puissances à une revision honorable du traité. Quant à nous, la ligne générale de notre politique et nos engagements ne nous permettent pas de dévier de la conduite que nous avons eue, puisque l'Espagne vient de nous faire savoir qu'elle adhérait officiellement à l'entente des trois Puissances. Prenez toutes vos précautions pour le cas de rupture. L'amiral de Beaumont vous communiquera ses instructions [1].

506.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 115 *bis*. *Paris, 4 mai 1895, 10 h. 45, soir.*

M. de Mohrenheim m'a communiqué un télégramme de son Gouvernement dont vous trouverez le texte dans un télégramme circulaire [2]. Le Conseil des Ministres a pu en délibérer dès ce matin. Le Ministre français à Tokio reçoit

(1) Sur ces instructions, voir ci-dessous le télégramme n° 115 *bis* à Pétersbourg (du même jour), avec la note.

(2) Ce télégramme était ainsi conçu : « Recours éventuel à mesures comminatoires envisagé dès le moment où Gouvernements ont résolu présenter à Japon représentations amicales. Nous en avons parlé plusieurs fois avec Montebello. En cas de rupture, ministère de la Marine est d'avis

les instructions nécessaires pour se concerter avec ses collègues à l'effet de faire au Japon une communication s'inspirant des termes de ce télégramme. En ce qui concerne les instructions à l'amiral de Beaumont, elles sont les suivantes : trois bâtiments de l'escadre française, le *Forfait*, l'*Alger* et le *Duchaffaut* ont déjà reçu l'ordre de se rendre à Tchi-Fou et de se tenir en relations constantes avec l'amiral russe. L'amiral lui-même va recevoir les mêmes ordres de se mettre en relations avec les amiraux russes pour concerter les mesures comminatoires.

Nous demandons qu'on nous tienne exactement au courant des mouvements et des instructions de la flotte russe.

Je ne doute pas que le Cabinet de Saint-Pétersbourg n'apprécie l'importance des décisions adoptées par le Conseil. Après avoir mûrement délibéré, il a pris sur lui de les arrêter sans attendre la réunion du Parlement. Il a considéré que l'accord qui s'est établi entre les deux pays depuis le début de la guerre sino-japonaise avait son corollaire nécessaire dans cette nouvelle démarche. Il a pensé aussi que cet accord était la suite naturelle des engagements réciproques et durables intervenus entre les deux pays. C'est dans ces termes qu'il s'en expliquera au besoin devant le Parlement et je ne doute pas que les Chambres ne ratifient les décisions du Gouvernement ainsi exposées et précisées. Il serait bon aussi qu'il fût entendu formellement avec le Gouvement impérial que, si nous croyons opportun de soulever la question des Pescadores au cours de la revision du traité sino-japonais, l'entente sur ce point se continuera entre les Puissances.

Je vous serais obligé de donner lecture du présent télégramme au prince Lobanoff et de me faire savoir qu'il en a eu connaissance.

507.

M. de Montebello, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 53. *Saint-Pétersbourg, 4 mai 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 mai; Dir. pol., 8 mai.)

Ainsi que je vous l'ai télégraphié hier [1], le prince Lobanoff après avoir réuni le Conseil et pris les ordres de l'Empereur, a fait connaître à Paris et

qu'importerait agir contre flotte japonaise et l'empêcher de transporter approvisionnement et renforts en Chine, Mandchourie et Corée. Fixer d'avance détails d'expédition serait impossible à distance où nous sommes. Ils doivent dépendre d'une entente entre les amiraux. Désirable qu'amiral français soit muni d'instructions en ce sens. Les Gouvernements ne devraient se réserver que l'indication du moment où il devra être procédé d'accord à expédition.»

[1] Télégramme 89-90, ci-dessus reproduit sous le n° 503.

à Berlin les vues du Gouvernement impérial et il espère qu'elles obtiendront l'adhésion de la France et de l'Allemagne.

Les propositions contenues dans le mémorandum remis par les représentants du Japon sont considérées ici comme insuffisantes. En abandonnant la possession définitive du nord de la presqu'île de Liao-Toung, les Japonais font, il est vrai, une concession assez importante; mais la possession de l'extrémité méridionale de cette presqu'île avec Port-Arthur laisse entre les mains du vainqueur une position stratégique menaçante pour la capitale de l'Empire chinois, ce qui est contraire à l'esprit de la démarche faite à Tokio par les trois Puissances. Le Gouvernement russe considère, en conséquence, qu'il y a lieu de se maintenir dans les termes de la protestation faite en commun.

Le Ministre du Japon s'est rendu hier soir chez le prince Lobanoff pour connaître les intentions du Gouvernement impérial. Le prince lui en a fait part et, après lui en avoir donné communication officielle, il lui a conseillé amicalement d'engager son Gouvernement à ne pas hésiter à céder, afin d'éviter les conséquences très graves que pourrait entraîner son refus. Il lui a dit que le Gouvernement du Mikado ne devait compter ni sur une désunion quelconque des trois Puissances, ni sur la moindre faiblesse de leur part. Il lui a fait entendre, en même temps, qu'il ne pouvait espérer aucun appui de l'Angleterre, cette Puissance se montrant au contraire disposée à conseiller au Japon de ne pas résister. M. Nishi, sensiblement ému par le langage du prince Lobanoff, d'autant plus persuasif qu'il était tenu sous une forme amicale, a promis de reproduire fidèlement ses paroles à Tokio.

Le prince Lobanoff est convaincu que, si la même attitude est gardée par les trois Puissances, le Japon cèdera et que l'éventualité même d'une action comminatoire se trouvera dès lors écartée; mais il persiste à croire, néanmoins, que toutes les précautions doivent être prises d'avance pour donner au Japon la conviction que l'entente est parfaite entre nous et que nous ne reculerons pas, quelque pénible que ce puisse être, dans notre intention formelle de recourir au besoin aux mesures extrêmes. Tous les moyens diplomatiques devront être épuisés avant d'en arriver à cette extrémité; mais plus nous nous montrerons résolus, plus nos efforts de conciliation auront de chances de réussir.

508.

M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Madrid, Saint-Pétersbourg, Berlin, Londres.

T. nos 33, 118, 73, 98. *Paris, 5 mai 1895, 9 h. 50, matin.*

M. Leon y Castillo est venu hier m'exprimer officiellement le désir du Gouvernement espagnol de faire partie du concert européen qui se propose d'examiner la situation créée par la paix sino-japonaise pour la défense collective des intérêts respectifs en Extrême-Orient (1).

J'ai pris acte de cette démarche et j'ai fait savoir à M. Leon y Castillo que le Gouvernement français ne voyait pour sa part aucune objection à accepter le concours de l'Espagne.

L'Ambassadeur d'Espagne a ajouté : « Dès qu'on nous fera connaître les accords et extensions des intentions des Gouvernements concertés, nous préciserons aussi l'extension des engagements que l'Espagne est disposée à contracter et peut contracter. »

J'ai répondu que, pour faire connaître les accords intervenus entre les Puissances, il était nécessaire de s'assurer de l'adhésion des deux autres Cabinets et que j'allais m'y employer.

Pour Madrid, Saint-Pétersbourg, Berlin. — J'ai demandé à M. Leon y Castillo s'il était en mesure de m'indiquer, à titre personnel, dans le détail, les intentions du Gouvernement espagnol. Il m'a dit que ses instructions ne précisaient rien à cet égard.

Pour Saint-Pétersbourg. — Je désirerais que la demande de l'Espagne rencontrât auprès du Gouvernement impérial un accueil favorable et je ne doute pas qu'il n'y voie le même intérêt que nous-mêmes.

Pour Berlin. — Je ne dois pas douter que le Gouvernement allemand ne se rende compte, comme nous-mêmes, de l'intérêt que les trois Cabinets ont à ce que la demande de l'Espagne soit favorablement accueillie.

Pour Saint-Pétersbourg, Madrid, Berlin (confidentiel). — M. Leon y Castillo m'a dit que l'Espagne enverrait probablement sans retard deux croiseurs.

(1) Voir ci-dessus n° 491.

509.

M. Soné, Ministre du Japon à Paris,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 5 mai 1895.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 mai.)

Le soussigné Ministre du Japon a l'honneur d'adresser sous ce pli, conformément aux instructions de son Gouvernement, à Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères, un second mémorandum [1] qu'il vient de recevoir de Tokio relativement aux propositions présentées par le Gouvernement de la République au sujet du traité de Simonoseki.

M. Soné saisit cette occasion pour renouveler à Son Excellence, M. Hanotaux, l'assurance de sa très haute considération.

Annexe.

Mémorandum.

Le Gouvernement japonais, agissant sur le conseil amical des Gouvernements français, russe et allemand, s'engage à renoncer aux possessions définitives de la péninsule Feng-Tien [2].

510.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Hanotaux, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 106. *Berlin, 5 mai 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 18 mai.)

Les *Novosti* se sont émues de la menace récemment faite par un journal anglais de la fermeture, par les autorités britanniques, du canal de Suez, dans le cas où les trois Puissances prendraient des mesures contre le Japon, et elles ont réclamé le règlement à bref délai de la question d'Égypte.

[1] Voir ci-dessus n° 496.

[2] Communiqué le même jour par télégramme à Saint-Pétersbourg (n° 121, 3 h. 40 soir), à Londres (n° 102) et à Berlin (n° 76) 3 h. 50 soir.

Quelques feuilles allemandes, dont la *Gazette de la Croix*, ont tenu, dans ces derniers temps, un langage analogue et le baron Marschall, à qui je l'ai incidemment signalé, ne l'a ni critiqué ni désapprouvé. D'autre part, le nouvel Ambassadeur de Russie m'a fait, avant-hier, à ce propos, une profession de foi très nette et m'a dit en propres termes qu'il aimerait à travailler personnellement à l'évacuation de l'Égypte par les Anglais.

J'ai l'impression que le moment approche où les Puissances, qui viennent d'affirmer la communauté de leurs intérêts en Extrême-Orient, pourraient utilement entrer en échange de vues sur les moyens d'assurer le libre passage de l'isthme de Suez.

511.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 93. *Saint-Pétersbourg, 6 mai 1895, 8 h., soir.*

(*Reçu :* le 7, 2 h. 15, matin.)

La nouvelle annonçant que le Japon abandonnait la possession définitive de la presqu'île de Liao-Toung [1] est arrivée hier soir à Saint-Pétersbourg. L'Empereur l'a accueillie avec une vive satisfaction et le prince Lobanoff, que j'ai vu, m'a prié d'être auprès du Gouvernement de la République l'interprète de sa reconnaissance pour l'accord que nous avions tenu à maintenir entre nous dans ces négociations. Il est certain que cet acte est dû à l'énergie déployée par la Russie. Le Japon ne pouvait faire autrement que de céder devant une volonté ferme et l'union bien établie entre les trois grandes Puissances. C'est dans cette pensée que j'ai cru devoir insister pour que nous prissions sans hésiter des mesures pour assurer, de notre part, une action comminatoire éventuelle et absolument simultanée. Le moindre retard pouvait, en présence de l'attitude très nette de l'Allemagne, nous faire perdre la solidarité complète que nous avons aujourd'hui dans le succès obtenu.

(1) Voir ci-dessus n° 509 le mémorandum japonais du 5 mai.

512.

M. DE MONTEBELLO, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 95. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 7 mai 1895, midi 30.*

(*Reçu :* 3 h., soir.)

J'ai lu au prince Lobanoff votre télégramme n° 115 *bis*[1]. Il a apprécié toute la valeur de la décision prise par le Gouvernement de la République et qui a contribué au succès que nous venons d'obtenir. Si les événements avaient amené un état d'hostilité, il n'aurait vu aucun inconvénient à parler de nos *engagements* réciproques. Aujourd'hui, toutefois, il considère qu'il suffirait de donner au Parlement, comme motif de notre politique, les relations établies entre nos deux pays.

513.

M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 71. *Londres, 7 mai 1895, s. h.*

(*Reçu :* 11 h., soir.)

La solution pacifique de l'affaire japonaise, obtenue par l'intervention des trois Puissances, que les conseils discrets, mais très fermes de l'Angleterre ont utilement secondés, cause au Foreign Office une grande satisfaction. Le Sous-Secrétaire d'État permanent, que je viens de voir, se montre particulièrement sensible à l'avantage du rapprochement qui s'opère entre la Grande-Bretagne et les Puissances par le fait même de cette solution amiable et du concours que le Cabinet de Londres y a apporté.

514.

M. D'AUBIGNY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. HANOTAUX, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. s. n° Déchiffrement. *Très confidentiel.* *Bucarest, 7 mai 1895.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 mai; Dir. pol., 19 mai.)

La retraite du comte Kalnoky, qui semblait certaine il y a deux jours, émotionne vivement le Gouvernement roumain. Ce dernier, ainsi que je l'ai fait

(1) Du 4 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 506.

ressortir dans ma correspondance politique, fondait, à tort ou à raison, de grandes espérances, pour l'apaisement du différend transylvain, dans le ministère hongrois. Lui disparaissant, la politique d'entente avec Vienne s'effondre et la Roumanie se trouve privée de tout appui et de tout frein contre les vexations hongroises. Le Secrétaire des Affaires étrangères vient de m'entretenir de cette crainte. Dans ses confidences, d'ailleurs sans caractère officiel, il m'a spontanément exposé qu'en présence de la banqueroute de son accord avec le groupe Menstro[1], l'Allemagne, la Roumanie doivent s'orienter désormais du côté de la Russie et que, plus que jamais, il est en mesure de rendre un tel rapprochement efficace.

Bien loin de laisser tomber ces ouvertures, je les ai encouragées, donnant clairement à entendre que nous pouvons beaucoup actuellement dans le sens de ce désir et qu'on ne ferait pas en vain appel à nos bons offices pour le réaliser.

Votre Excellence connaît les instructions confidentielles apportées par le colonel Defforges en Roumanie [2]. Cet officier fait la meilleure impression sur le Roi et l'État-Major de l'armée, et la circonstance ne semble pas défavorable à sa mission secrète*. Il se tient en communication avec moi et observe dans son langage une prudence qui n'exclut point certains échanges de vues pouvant préparer des résultats. Je prie Votre Excellence de déterminer dans quelle mesure je suis autorisé à travailler de concert avec le colonel Defforges au développement des dispositions dont M. Alexandre Ghika vient d'être l'interprète auprès de moi [3].

(1) Au-dessus de ce mot figure, au crayon, cette annotation du département : « Austro-allemand? ».

(2) Le colonel Defforges avait été envoyé en mission en Roumanie pour organiser un service géographique. Il n'avait pas reçu d'instructions confidentielles ; il n'était chargé d'aucune mission secrète (d'après une lettre du général Zurlinden, Ministre de la Guerre, au Ministre des Affaires étrangères, 22 juin). Au cours de sa mission technique il eut des entretiens avec le général Lahovary, chef d'État-major général, et il tint le général de Boisdeffre, comme d'ailleurs le Ministre à Bucarest, au courant de ces entretiens.

*Annotation du Ministre : *J'ai parlé au [Président du] Conseil de la mission (?) du commandant D fforges. Il m'a dit qu'il ne savait pas exactement de quoi il était question et qu'il m'en reparlerait.*

(3) Dans une lettre au général de Boisdeffre, chef d'État-major de l'armée, le lieutenant-colonel Defforges rendait compte de trois conversations qu'il avait eues avec le général Lahovary, concernant la politique future de la Roumanie en cas de conflit européen. Le général estimait que « la meilleure politique à suivre en cas de conflit serait d'attendre et de se joindre au vainqueur » ; mais il craignait « qu'en cas de succès franco-russe la Russie n'absorbât son pays ». La Triple alliance victorieuse réserverait à la Roumanie le sort de la Bavière et de la Saxe. Au colonel qui lui faisait observer que, si la Roumanie se décidait à une alliance, la France « pourrait peut-être lui assurer un meilleur sort et la réconcilier avec les Russes », le général répondit : « C'est à examiner, nous en recauserons ». (Annexe à la dépêche du 13 mai, n° 22.)

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

ABBAS PACHA, Khédive d'Égypte, nos 6, 15, 20, 22, 29, 31, 42, 53, 59, 61, 65, 71, 85, 94, 98, 101, 118, 131, 139, 187, 194, 209, 218, 226, 234, 250, 252, 257, 282, 303, 315, 370 (note), 375, 377, 379, 380, 386, 392, 396, 401, 404 (note), 435 (note).

ABD-EL-AZIZ, Sultan du Maroc, nos 203, 224 (note), 227, 229, 230, 251 (note), 446 (note .

ABDUL AZIZ, Sultan de Turquie (1861-1876), nos 93, 127.

ABDUL HAMID II, Sultan de Turquie, nos 13, 15, 29, 53, 59, 71, 92, 93, 94, 98, 122, 127, 131, 139, 146, 155, 156, 164, 167, 209, 218, 222, 234, 236, 238, 257, 281, 282, 292, 299, 308, 318, 322, 324, 353, 365, 435 (note).

ABD ALLAH AT-TÁ Á ISHI, dit le Mahdi, chef de la révolte du Soudan, nos 15, 65, 309, 315, 319, 333, 428, 429.

ABDULLAH PACHA, général de division turc, n° 322.

ADAMOLI, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Italie, nos 334, 492.

AGOULT (d'), lieutenant de vaisseau, n° 432.

AHMED ALI, lieutenant du Mahdi, n° 309.

AHMED BEN MUSSA, Grand Vizir du Maroc, nos 227, 251 (annexe).

AHMED-EL-FADIL, lieutenant du Mahdi, n° 309.

ALBERT-ÉDOUARD, Prince de Galles, nos 69, 97, 295 (note), 296, 301, 306, 311, 432.

ALBY, administrateur colonial, n° 325.

ALEXANDRA FÉODOROVNA, née Princesse Alix de Hesse, Impératrice de Russie, épouse de Nicolas II, nos 97, 104, 221.

ALEXANDRE Ier, Roi de Serbie, nos 16, 26, 27, 28, 30, 41, 48 (note), 103, 108, 259, 360.

ALEXANDRE II, Empereur de Russie (1855-1881), nos 268, 289.

ALEXANDRE III, Empereur de Russie (1881-1er novembre 1894), nos 7 et annexe, 26, 27, 30, 39, 41, 43, 48, 55, 60, 63, 70, 74, 80, 81, 83, 84, 96, 97, 104,

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* sont ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les Ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

138, 143, 169, 176, 182, 202, 205, 223, 235, 241, 253, 255, 256, 265, 267, 268, 275, 277, 279, 284, 287, 289, 295, 298 (note), 301, 302, 306 (note), 323, 349, 389, 399, 405, 470.

Alexis Alexandrovitch (Grand-Duc), chef suprême de la flotte russe, nos 406, 470.

Alphonse XIII, Roi d'Espagne, n° 351.

Alric, Consul à Mossoul, n° 308.

Alvensleben (comte d'), Ministre d'Allemagne à Bruxelles, nos 147, 148, 171.

Andrassy (comte), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 214 (note).

Anethan (baron d'), Ministre de Belgique à Paris, n° 339.
Cité : nos 332, 338, 362, 364.

Antonelli (comte), Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Italie, nos 99, 150.

Anzer (Mgr), chef de la mission catholique allemande de la province de Chan-Toung, n° 320.

Aoki, Ministre du Japon à Berlin, nos 467, 504.

Arbib, député italien, n° 492.

Arnim (comte d'), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n° 66.

Artin Dadian Pacha, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Turquie, n° 93.

Asquith, Secrétaire d'État à l'Intérieur de Grande-Bretagne, n° 303.

Aubigny (comte d'), Ministre à Tanger, puis à Bucarest, nos 2, 10, 21, 23, 32, 38, 100, 259 (note), 342, 514.
Cité : nos 46 (note), 57, 62, 120, 229, 514 (note).

Augusta-Victoria, Reine de Prusse et Impératrice allemande, n° 80.

Aunay (comte d'), Ministre à Copenhague, nos 63 (note), 104.
Cité : nos 63 (note), 104.

Avellan (contre-amiral), commandant l'escadre russe envoyée à Toulon, n° 70.

Azarian (Mgr), Patriarche d'Arménie, n° 365 (note).

B

Baccelli, Ministre de l'Instruction publique d'Italie, nos 88, 89.

Balfour, membre de la Chambre des Communes, n° 33.

Bapst, Secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, n° 235.

Baratieri (général), commandant les forces italiennes en Érythrée, nos 204 (note), 353, 381.

Barrère, Chargé d'affaires à Munich, n° 25.

Bartlett (Sir Ashmead), membre de la Chambre des Communes, nos 107, 137, 404.

Barzilaï, député italien, n° 105 (annexe).

Bayley (Sir Steuart), Secrétaire de l'Office de l'Inde au Foreign Office, n° 102.

Beau, chef adjoint du cabinet du Ministre, n° 233 (note).

Beauchamp (capitaine de), attaché militaire à Copenhague, nos 63 (note), 104 (note).

Beaumont (contre-amiral de), commandant la division navale d'Extrême-Orient, nos 474, 488, 498, 500, 501, 503, 505, 506.

Bebel, membre du Reichstag, n° 75.

Beernaert, ancien Président du Conseil des Ministres et Ministre des Finances de Belgique, nos 118, 225, 330, 338, 348.

Bennigsen (de), membre du Reichstag, n° 43.

Benoît, Sous-Directeur des Protectorats au ministère des Affaires étrangères, nos 285, 305, 319.

Bergeron, Consul à Erzeroum, nos 308, 312, 313, 314, 322, 324.

Besnard (vice-amiral), Ministre de la Marine, n° 500.

Beust (comte de), ancien Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres, n° 214 (note).

Beyens (baron), Ministre de Belgique à Paris, nos 170, 197, 200, 201.

Beyens (baron Eugène), fils du précédent, Conseiller de la légation de Belgique à Paris, nos 195 (note), 197, 200, 338.

Bibesco (Georges), prince roumain, n° 60.

Billot, Ambassadeur à Rome, nos 1, 4, 12, 19, 36, 37, 45, 67, 68, 69, 82, 88, 89, 95, 99, 102, 105 et annexe, 106, 116, 150, 199, 248, 302, 309, 321, 326, 327, 328, 334, 336, 337, 343, 347, 361, 381, 402, 417, 462, 492.
Cité : nos 12 (note), 18 (note), 55, 90, 91 (note), 96 (note), 105 (annexe), 112, 119, 182 (note), 340, 343, 359 (note), 402, 417.

Billy (de), attaché au Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, nos 389, 393, 399.

Bismarck (prince de), ancien Chancelier de l'Empire allemand, nos 11, 24, 28, 36, 43, 44, 51, 54, 66, 70, 96, 279, 288, 300, 340.

Bismarck (comte Herbert de), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 24, 54, 66.

Blamont, publiciste, n° 63 (note).

Blanc (baron), Ministre des Affaires étrangères d'Italie, nos 12, 116.
Cité : nos 1, 4, 13, 18 (note), 36, 37, 45 (note), 55, 67, 68, 82, 88, 89, 95, 99, 102, 105 et annexe, 106, 119, 150, 176, 204 (note), 248, 309, 321, 322, 334, 340, 343, 347, 353, 381, 402, 417, 462, 492.

Blondel, Vice-Consul à La Spezia, n° 37.

Bodman (baron de), Ministre de Bade à Munich et à Stuttgart, n° 310.

Boetticher (de), Secrétaire d'État à l'Intérieur d'Allemagne, n° 24.

Boisdeffre (général de), sous-chef de l'État-Major général de l'armée, n°s 284, 287, 289.

Cité : n°s 7 et annexe, 277, 296, 297, 311, 323, 349, 405, 514 (note).

Bonaparte (Napoléon-Victor), prince, n° 409.

Bonie, général de division, n° 13.

Boppe, Secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, n° 235.

Borriglione, sénateur, n° 302.

Bosdari (comte), ancien secrétaire du baron Blanc, n° 13.

Boulanger (général), n° 88.

Boulé, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, n° 98.

Bourée, Ministre à Bruxelles, n°s 58, 109, 115, 118 et annexe, 164 (note), 167, 170, 171, 197, 201, 225, 329, 330, 331, 332, 338, 348, 362, 364.

Cité : n°s 140, 338, 339, 362.

Bourée (Mme), n° 225.

Bourgeois (Léon), député, ancien Ministre de l'Intérieur, n°s 248, 345 (note).

Boutros Pacha, Ministre des Affaires étrangères d'Égypte, n°s 98, 375.

Bowman, Consul des États-Unis à Tien-Tsin, n° 293.

Brandt (de), ancien Ministre d'Allemagne à Pékin, n°s 320, 363, 445, 451, 470.

Bratiano, ancien Président du Conseil des Ministres de Roumanie, n°s 60, 342.

Brazza. *Voir :* Savorgnan.

Bregoli (colonel), Chef de la mission militaire italienne au Maroc, n° 100.

Brialmont (général), ancien inspecteur des fortifications, député belge, n° 58.

Bricha (El Hadj El Arbi), Ambassadeur extraordinaire du Maroc auprès de la Reine d'Espagne, n° 251 (annexe).

Brin, ancien Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n°s 91 (note), 105.

Bronsart de Schellendorff (général), Ministre de la Guerre de Prusse, n° 54.

Bruck (baron de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, n°s 321, 327, 328 (note), 336, 337.

Bryce, ancien Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, Président de l'Office du Commerce, n°s 50, 124, 125.

Buller (Sir Redvers), général, Chef de l'État-major général de l'armée britannique, n° 303.

Bülow (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Rome, n°s 204 (note), 248, 337 (note).

Bunsen (de), Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Bangkok, n° 231.

C

Calice (baron de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, n° 281.

Calmette, rédacteur au *Figaro,* n°s 90, 95, 96.

Cambon (Paul), Ambassadeur à Constantinople, n°s 13, 49, 50, 53, 93, 127, 131, 155, 156, 164, 281, 282, 292, 299, 308, 312, 313, 318, 322.
Cité : n°s 59, 92, 122, 314 (note).

Campbell-Bannerman, Secrétaire d'État à la Guerre de Grande-Bretagne, n° 238.

Canevaro, Ministre du Pérou à Rome, n° 69.

Canrobert (Maréchal), n° 356.

Cantagalli, Ministre d'Italie à Tanger, n°s 32, 62, 229.

Caprivi (général de), Chancelier de l'Empire allemand, jusqu'au 26 octobre 1894, n°s 11, 24, 39, 43, 51, 54, 66, 70, 76, 80, 81, 84, 86, 158, 183, 223, 228, 232, 256, 261, 265 (note), 279, 287, 300, 316.

Caratheodori Effendi, Ministre de Turquie à Bruxelles, n°s 164, 171.

Carfort (capitaine de frégate de), attaché naval à Rome, n° 105 (annexe).
Cité : n° 105.

Carnot (Sadi), Président de la République jusqu'au 25 juin 1894, n° 5.
Cité : n°s 1, 7 (annexe), 9, 13, 56, 61, 65 (note), 106, 177 (note), 178 (note), 182, 183, 223, 248 (note), 284, 297 (note), 345, 387, 389, 391, 393, 394, 397, 400.

Carnot (Mme), n°s 182, 223.

Casimir-Périer, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères, puis Président de la République (27 juin 1894-17 janvier 1895), n° 277.
Cité : n°s 8 (note). 9, 13, 46 (note), 49, 56, 88, 109 (note), 110, 120, 134, 177, 178 (note), 182, 183, 190, 193, 201 (note), 227, 228, 234, 248, 251 (annexe), 257, 275, 284, 287, 289 (note), 296, 302, 317, 336, 343 (note), 345, 346, 351, 358 (note), 367 (note), 409.

Cassini (comte), Ministre de Russie à Pékin, n°s 185, 186, 242, 249, 255, 270, 278, 293, 304 (note), 374, 410, 418, 485.

Castelar, homme politique espagnol, n° 266.

Castellino, Secrétaire d'ambassade, n°s 194, 196.

Catalani, Ambassadeur d'Italie à Constantinople, n°s 236, 312, 322.

Catargi, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur de Roumanie, n° 60.

Challemel-Lacour, Président du Sénat, n° 182.

Chamberlain, membre de la Chambre des Communes, n°s 33, 125, 415 (note), 419 (annexe II).

Charles Ier, Roi de Roumanie, n°s 60, 514.

Chautemps, Ministre des Colonies, nos 443, 462.

Chefik Bey, Président de la Commission ottomane d'enquête pour les affaires arméniennes, n° 322.

Chefneux, négociant français en Abyssinie, conseiller du Négus, n° 226.
Cité : nos 9, 264, 353.

Chermside (colonel), attaché militaire de Grande-Bretagne à Constantinople, n° 281.

Chevalier (Michel), économiste, n° 12 (annexe).

Chichkine, adjoint du Ministre des Affaires étrangères de Russie, puis Ministre des Affaires étrangères par intérim, n° 360.
Cité : nos 7, 55, 371, 373, 374, 382, 384, 389, 398, 399.

Churchill (Lord Randolph), ancien Chancelier de l'Échiquier, n° 258.

Clémentine d'Orléans, Princesse de Saxe-Cobourg, n° 202.

Cleveland, Président des États-Unis, nos 274, 283, 293.

Cochery, député, n° 91.

Cogordan, Ministre plénipotentiaire, Chargé de l'agence et consulat général au Caire, nos 250, 252, 353, 375, 379, 386, 392.
Cité : nos 127, 282, 344, 377, 405.

Colvile (colonel), Commissaire britannique dans l'Ouganda, nos 122 (note), 225, 233, 238, 260, 285, 305.

Connaught (Duc de), n° 221.

Connaught (Duchesse de), n° 221.

Constantin Constantinovitch (Grand-Duc), n° 388.

Courcel (baron de), Ambassadeur à Londres, nos 307, 315, 317, 319, 333, 350, 358, 359, 367, 368, 376, 377, 380, 390, 395, 396, 408, 411, 412, 413, 415, 416, 419 et annexes, 420, 421, 422, 423, 424, 427, 428, 429, 430, 432, 435, 438, 439, 441, 443, 448, 450, 460, 464, 465, 471, 473, 477, 480, 486, 502, 513.
Cité : nos 303 (notes), 322, 336, 407, 437 (note), 440, 446, 447, 449, 452, 459, 467, 470.

Coutouly (de), Ministre à Bucarest, puis Chargé d'affaires à Munich, nos 47, 60, 261, 310.

Crailsheim (baron de), Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Bavière, n° 261.

Crispi, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur d'Italie, nos 1, 4, 19, 36, 37, 44, 67 (note), 68, 71, 79, 89, 90, 95, 99, 102, 104, 105, 112, 116, 150, 176, 182 (note), 199, 213, 236, 248, 266, 302, 321, 322, 326, 327, 328, 334, 337, 340, 343, 347, 402, 417 (note).

Crispi (Mlle), nos 334, 340.

Cromer (Lord), Agent diplomatique de Grande-Bretagne au Caire, nos 20, 22, 31, 59, 61, 71, 85, 98, 131 (note), 140 (note), 154 (note), 187 (note), 228, 282, 386.

CUMBERBATCH, Consul de Grande-Bretagne à Angora, n° 93.

CURRIE (Sir Philip), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, n°s 49, 92, 93, 281, 299, 303, 308, 312, 313, 318, 322.

D

DANCKELMANN (baron de), délégué allemand aux conférences de Berlin relatives à la délimitation des colonies du Congo français et du Cameroun, n°s 3 (note), 34.

DARCOURS, publiciste français, directeur de la *Correspondance de Rome*, n°s 326 (note), 334.

DECAZES (capitaine), ancien commandant supérieur dans le Haut-Oubangui, n°s 65, 191.

DECAZES (duc), ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 44.

DECŒUR (capitaine), commandant la mission du Haut-Dahomey, n°s 325, 443.

Decrais, Ambassadeur à Londres, n°s 17, 29, 33, 72, 91, 92, 107, 112, 113, 121 et annexes, 124, 125, 129, 132, 135, 137, 141, 144, 145, 146, 160, 165, 173, 187, 190, 192, 193, 194, 196, 204, 209, 210, 215, 218, 219, 221, 231, 295.
Cité : n°s 109, 123 (notes), 140, 151, 178, 180, 184, 198, 214 (note), 257, 307 (note), 343, 367.

DEFFORGES (lieutenant-colonel), chargé de mission en Roumanie, n° 514.

Defrance, Secrétaire d'ambassade à Madrid, n°s 224, 230.

DEFUISSEAUX, député belge, n° 329.

Delcassé, Sous-Secrétaire d'État aux Colonies en 1893, puis Ministre des Colonies, n°s 191, 305.
Cité : n°s 65, 233, 240, 245, 260, 285, 290, 338 (note), 346 (note).

DELONCLE, député, n°s 134 (note), 148, 237, 404, 415 (note), 416.

DENBY, Ministre des États-Unis à Pékin, n°s 270, 293, 304.

DEPRETIS, ancien Président du Conseil des Ministres d'Italie, n° 44.

DETRING, sujet allemand, commissaire des douanes chinoises à Tien-Tsin, n° 293.

DEVELLE, ancien Ministre des Affaires étrangères, n°s 9, 367, 411.

DEVÉRIA, secrétaire-interprète au ministère des Affaires étrangères, n° 270.

Devolder, Vice-Président du Conseil supérieur et plénipotentiaire à Paris de l'État indépendant du Congo, n° 217.
Cité : n°s 195, 196, 197, 200, 201, 330, 332, 338.

DILKE (Sir Charles), membre de la Chambre des Communes, n°s 125, 137, 146.

DJELALLEDIN BEY, délégué de Turquie à la Commission ottomane d'enquête pour les affaires arméniennes, n° 322.

DJEVAD PACHA, Grand Vizir de Turquie, n°s 127, 156, 308, 318.

DODDS, général de brigade, commandant supérieur des établissements français du Bénin, n° 114.

Doxitch, ancien Président du Conseil des Ministres de Serbie, nos 30, 103.

Dolisie, lieutenant-gouverneur du Congo français, n° 191.

Doulcet, Secrétaire d'ambassade à Londres, n° 432.

Dreyfus (Alfred), officier français, nos 286, 335, 340.

Dubail, Chargé d'affaires à Tokio, n° 188 (note).
Cité : nos 185, 186, 205 (note).

Dufferin (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 133, 136, 189, 325, 341, 403.
Cité : nos 49, 78, 112 (note), 123, 126, 129, 134 (note), 139, 140, 145, 160, 163, 165, 166, 178, 184, 190, 193, 194, 196, 209 (note), 210, 215, 218, 234, 257, 262, 263, 272, 278, 285, 305, 308 (note), 317, 324, 333 (note), 358, 367, 380, 403 (note), 412, 413, 419 et annexe II, 429, 435 (notes), 441 (note).

Dumaine, Chargé d'affaires à Bruxelles, nos 220, 233.

Dun, Ministre des États-Unis à Tokio, nos 293, 304.

Dupontavice (commandant), attaché militaire à Londres, nos 29, 320, 395 (note).

Duplis (contre-amiral), commandant la division navale de l'Extrême-Orient, nos 244, 320.

Dupuy, Président du Conseil des Ministres en 1893, puis à partir du 30 mai 1894, n° 325.
Cité : nos 18, 109 (note), 178 (note), 248, 324, 335.

E

Ebmeyer (capitaine), aide de camp du comte de Caprivi, n° 279.

Élisabeth Féodorovna (Grande-Duchesse), femme du Grand-Duc Serge, n° 97.

Emin Pacha, ancien Gouverneur de la province équatoriale d'Égypte, nos 65, 238.

Englander, directeur de l'agence Reuter à Londres, n° 71.

Essad Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, nos 155, 156.

Estournelles de Constant (baron d'), Chargé d'affaires à Londres, nos 244, 257, 258, 262, 273, 290, 303, 404.
Cité : nos 303 (note), 315, 317, 320, 333 (note).

Étienne, Vice-Président de la Chambre des députés, nos 123, 134 (note).

Eugénie, ex-Impératrice des Français, nos 221, 223.

Eulenbourg (comte Auguste d'), Grand Maréchal de la Cour de Prusse, n° 183.

Eulenbourg (comte Botho d'), Président du Conseil des Ministres de Prusse jusqu'au 26 octobre 1894, nos 24, 25, 54, 256, 261, 279.

Eulenbourg (comte Philippe d'), Ministre de Prusse à Munich, n° 66.

Eulenbourg (comtesse d'), n° 409.

Eumer Bey, délégué de Turquie à la Commission ottomane d'enquête pour les affaires arméniennes, n° 322.

F

Fabrice (baron de), Ministre de Saxe à Munich, n° 25.

Falk (Dr), député autrichien, n° 214.

Faure (Félix), Ministre de la Marine, Président de la République depuis le 17 janvier 1895, nos 289, 345, 346, 349, 351, 358, 361, 381, 416, 459, 460, 466, 467, 468.

Feilitzsch (baron de), Ministre de l'Intérieur de Bavière, n° 261.

Ferdinand Ier, Prince de Bulgarie, nos 202, 214.

Ferdinand, Prince héritier de Roumanie, n° 60.

Féron, député belge, journaliste, n° 220.

Ferrata (Mgr), Nonce apostolique à Paris, n° 365.

Ferry (Jules), ancien Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères, n° 163 (note).

Flourens, ancien Ministre des Affaires étrangères, nos 83, 381 (note).

Fonton (de), Ministre de Russie à Bucarest, n° 60.

Ford (Sir Clare), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, nos 93, 102, 112, 116, 199, 321.

Foucauld (lieutenant-colonel de), attaché militaire à Berlin, nos 153, 340, 393.

Fou-K'ouen, Ministre du Tsong-li-Yamen, n° 270.

Francisi, Consul d'Italie à Trébizonde, nos 312, 322.

François-Joseph Ier, Empereur d'Autriche, nos 60, 69, 105 (annexe), 108.

Frandin, Consul et commissaire à Séoul, n° 188.

Frédéric-Guillaume, Grand-Duc de Bade, n° 310.

Freemantle (vice-amiral), commandant de l'escadre britannique dans les mers de Chine, nos 239, 320, 358.

G

Galicia (de), Chargé d'affaires d'Espagne à Tanger, nos 229, 230.

Gallina (comte), Chargé d'affaires d'Italie à Paris, nos 326, 334, 336, 361.

Gama (de), amiral brésilien, n° 35.

Gambetta, n° 88.

Gérard, Ministre à Pékin, nos 186, 242, 249, 255, 270, 293, 304, 320.
Cité : nos 185, 188, 189, 198, 205 (note), 213, 269 (note), 293, 374, 395, 410, 475, 478, 485.

Gérault-Richard, député, n° 335 (note).

Gervais (amiral), commandant la division cuirassée du Nord, en mission à Saint-Pétersbourg, nos 289, 296, 297, 311, 349.

Gharnit (Si Feddoul), Ministre des Affaires étrangères du Maroc, nos 100, 227, 251 (annexe.)

Ghika (Alexandre), Secrétaire général au ministère des Affaires étrangères de Roumanie, n° 514.

Ghika (E. J.), Ministre de Roumanie à Vienne, n° 27.

Ghika (G.), Ministre de Roumanie à Berlin, n° 28.

Giers (de), Ministre des Affaires étrangères de Russie, n° 7 (annexe).
Cité : nos 7, 19, 26, 55, 83, 103, 108, 138, 143, 169, 176, 181, 205, 206, 207, 208, 214, 235, 239, 241, 249, 253, 255, 267, 275, 287, 289, 294, 296, 298, 306, 312, 314, 323, 358 (note), 365, 405, 470.

Giers (Michel de), fils du précédent, Conseiller de l'ambassade de Russie à Paris, nos 235, 241, 279 (note), 296, 306 (note), 314, 323.

Giolitti, ancien Président du Conseil des Ministres d'Italie, nos 105, 334.

Gladstone, Premier Ministre de Grande-Bretagne (1892-5 mars 1894), nos 11, 33, 50, 290, 301, 396.

Goblet, ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 83.

Goering, Conseiller rapporteur à la Chancellerie de l'Empire allemand, n° 279.

Goffinet (baron), intendant de la liste civile à la Cour de Belgique, plénipotentiaire à Paris de l'État indépendant du Congo, n° 217.
Cité : nos 195, 196, 200, 201, 233, 330, 331 (annexe), 338.

Gosselin, Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, n° 276 (note).

Gourko (général), Gouverneur général russe à Varsovie, nos 287, 311.

Grancey (baron de), lieutenant de vaisseau, attaché naval à Berlin, n° 393.

Graves, Consul de Grande-Bretagne à Erzeroum, nos 308, 312, 313, 322, 324.

Greindl (baron), Ministre de Belgique à Berlin, n° 128.

Grelle-Rogier (comte de), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de l'État indépendant du Congo, nos 115 (annexe), 118 (annexe).
Cité : nos 109, 118, 140, 164 (note), 167, 170, 171.

Gresham, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères des États-Unis, nos 270 (note,) 274, 283, 293, 433.

Grey (Sir Edward), Sous-Secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 93, 107, 125, 132, 137, 140, 141, 146, 187, 404, 415 (note), 416, 419 (annexes), 420, 422, 423, 424, 425, 427 (note), 428, 429, 432, 435, 443, 452, 502, 513.

Grosgurin, inspecteur de milice au Siam, nos 72 (note), 192.

Grouitch (général), Président du Conseil des Ministres de Serbie, n° 16.

Guillaume, Roi de Wurtemberg, nos 7, 25.

Guillaume Ier, Roi de Prusse (1861) et Empereur allemand (1871-1888), n° 86.

Guillaume II, Roi de Prusse et Empereur allemand, nos 7, 24, 25, 28, 34 (note), 35, 39, 43, 51, 54, 55, 56, 60, 66, 70, 71, 74 (note), 75, 76, 80, 81, 84, 86,

90 (note), 95, 97, 104, 105 (annexe), 106, 142, 149, 151, 158, 163 (note), 177, 182 (note), 183, 187 (note), 221, 223, 232, 235, 256, 259, 261, 265, 266, 268, 279, 302, 310, 311, 345, 346, 349, 356, 369, 388, 389, 391, 394, 397, 399, 409, 414, 444, 447, 451, 456, 459, 461, 468, 470.

Gutschmid (baron de), Ministre d'Allemagne à Tokio, nos 457, 458, 460, 461, 467, 471, 479, 482, 485, 493, 501, 504, 505, 506.

H

Hafiz Tewfik Pacha, délégué de Turquie à la Commission ottomane d'enquête pour les affaires arméniennes, n° 322.

Haillot (capitaine), attaché militaire à Bruxelles, nos 115, 233.

Hallward, Vice-Consul de Grande-Bretagne à Van, n° 281.

Hamed ben Thwain, Sultan de Zanzibar, nos 234, 257.

Hannecken (von), ex-officier allemand, conseiller militaire de Li-Hong-tchang, n° 270.

Hanotaux, Directeur des Consulats et des Affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, puis Ministre des Affaires étrangères le 30 mai 1894, nos 78, 109 (note), 112 (note), 126, 129, 142, 178 (note), 190, 191, 192, 197, 201, 208 (note), 215, 220, 222, 233 (note), 243, 245, 246, 248, 251 (annexe), 262, 267, 269 (note), 285 (note), 287, 302, 324, 331 (annexe), 335 (note), 346 (note), 351 (note), 362, 364, 366 (note), 367 (note), 372 (note), 377 (note), 381, 394, 396, 403 (note), 415 (note), 419 (annexe II), 423, 429, 432, 433 (note), 435 (note), 436, 437 (note), 441 (note), 443, 466, 471 (note), 491 (note), 502 (note).

Harcourt (Sir William), Chancelier de l'Échiquier, nos 17, 262, 303.

Harmand, Ministre à Tokio, nos 216, 291, 357, 479, 493, 499, 501, 505.
Cité : nos 249, 354, 355, 407, 434, 457, 458, 459, 460, 461, 466, 471, 482, 485, 496 (annexe), 506.

Harrison, Président de la Chambre de Commerce du district de Blackburn, n° 192.

Hart (Sir Robert), Inspecteur général des douanes maritimes impériales chinoises, conseiller ordinaire du Gouvernement chinois, nos 242, 249.

Hatzfeldt (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 140, 149, 151, 297 (note), 359 (note), 422, 441, 443, 447, 448, 449, 452, 459 (note), 464, 467, 473, 477.

Hatzfeldt (princesse de), n° 409.

Haussmann, premier délégué aux conférences de Berlin relatives à la délimitation des colonies du Congo français et du Cameroun, Directeur des affaires politiques et commerciales au ministère des Colonies, n° 217.
Cité : nos 3, 34, 65, 197, 233 (note), 245, 246, 257, 260.

Hayashi, Vice-Ministre des Affaires étrangères du Japon, nos 216, 357, 479, 493, 501.

HENCKEL DE DONNERSMARCK (comte), n°s 24, 66.

HENRI, Prince de Prusse, n°s 97, 268, 349.

HENRY (A.), préfet des Alpes-Maritimes, n° 427.

Herbette, Ambassadeur à Berlin, n°s 3, 11, 24, 28, 34, 35, 39, 43, 51, 52, 54, 66, 70, 74, 75, 76, 80, 81, 84, 86, 94, 96, 97, 110, 111, 114, 117, 128, 130, 140, 142, 147, 149, 151, 152, 153, 154, 157, 158, 159, 161, 162, 168, 172, 174, 175, 177, 179, 183, 222, 223, 228, 232, 276 (note), 279, 280, 286, 288, 297, 300, 311, 316, 335, 340, 345, 346, 349, 356, 363, 372, 393, 394, 397, 414, 425, 442, 447, 451, 456, 461, 467, 468, 489, 504, 510.

Cité : n°s 146, 198, 382, 445 (note), 459, 466 (note), 490.

HERBETTE (Maurice), fils du précédent, attaché d'ambassade à Berlin, n° 340.

HEYKING (baron de), Conseiller de légation et Consul général d'Allemagne au Caire, n°s 154 (note), 187, 204, 228, 232.

HICKS PACHA, général anglais au service du Gouvernement égyptien, n° 65.

HILL (Sir Clement), Chef du département de l'Afrique au Foreign Office, n° 173.

HILL (Lady), n° 173.

Hitrovo, ancien Ministre de Russie à Bucarest, Ministre de Russie à Tokio, n°s 458, 471.

Cité : n°s 60, 186, 352, 355, 357, 358, 410, 418, 457, 460, 461, 471, 479 (note), 482, 493, 501, 504, 505, 506.

HOFFMANN (contre-amiral), commandant de l'escadre allemande en Extrême-Orient, n°s 320, 461, 469, 503, 506.

HOHENLOHE (prince de), Chancelier de l'Empire allemand depuis le 26 octobre 1894, n°s 256 (note), 261, 279, 288, 300, 311, 316, 340, 346, 414, 451, 456, 470 (note), 489.

HOLSTEIN (de), Conseiller rapporteur au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, n°s 24, 66.

HOTT HALLET, explorateur anglais, n° 192.

HOUZEAU DE LEHAIE, député belge, n° 118.

HOWARD, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, n° 176.

HOYOS (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, n° 253.

HSU-CHING-CHENG, Ministre de Chine à Berlin, n° 280.

HUENE (de), ancien attaché militaire d'Allemagne à Paris, n° 335.

HUMBERT Ier, Roi d'Italie, n°s 1, 9, 13, 37, 44, 69, 90, 95, 96, 102 (note), 106, 248, 266, 287, 302, 326 note), 334, 343.

I

ILG, ingénieur suisse, n°s 226 (note), 264.

IRÈNE (Princesse), femme du Prince Henri de Prusse, n° 97.

Ismaïl Pacha, Khédive d'Égypte (1863-1879), n° 127.

Ismert (Mme), n° 286.

Itajuba (baron d'), Ministre du Brésil à Berlin, nos 35, 297.

Ito (comte), Président du Conseil des Ministres du Japon, nos 186, 493.

Ito (vice-amiral), commandant la flotte japonaise, n° 358.

J

Jacot (abbé), n° 75.

Jadovski, Conseiller de l'ambassade de Russie à Constantinople, n° 308.

Jameson (Dr), administrateur des territoires de la British South Africa Company, n° 258.

Jewet, Consul des États-Unis à Sivas, nos 308, 322.

Jonesco, Ministre de l'Instruction publique de Roumanie, n° 342.

Julien (lieutenant), n° 65.

K

Kaba Rega, roi de l'Ounyoro, n° 333.

Kalnoky (comte), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 25,27, 41, 103, 108, 259, 495, 514.

Kapnist, directeur des Affaires asiatiques au ministère des Affaires étrangères de Russie, nos 352, 371.

Kato (Takaaki), Ministre du Japon à Londres, nos 408, 432, 486, 502.

Kato (Tsunetada), Secrétaire de la légation du Japon à Paris, n° 467 (note).

Kawase (vicomte), Ministre du Japon à Londres, n° 180.

Kayser, délégué allemand aux conférences de Berlin relatives à la délimitation des colonies du Congo français et du Cameroun, Directeur colonial aux Affaires étrangères de l'Empire, nos 3 (note), 34, 110, 114, 300.

Kerckhoven (van), officier belge, commandant la mission de l'Ouellé, n° 171.

Kergorlay (de), Consul à Stuttgart, n° 51.

Kerjégu (de), député, n° 91.

Kessel (von), officier allemand, n° 286.

Khevenhüller (comte), ancien Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, n° 103.

Khirimian, Catholicos d'Arménie, n° 50.

Kiderlen-Waechter (de), Conseiller rapporteur au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, nos 24, 66.

Kimberley (Lord), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne depuis le 5 mars 1894, nos 112, 113, 121 (annexes), 209, 419 (annexes).
Cité : nos 78, 91, 92, 121, 123, 124, 126, 129, 132, 133, 140, 145, 149,

151, 160, 165, 168, 171, 178, 180, 184, 190, 192, 193, 194, 196, 210, 215, 218, 219, 231, 249, 254, 262, 263, 270, 273, 295, 299, 303, 307, 308, 317, 319, 333, 336, 352, 358, 359, 365 (note), 367, 368, 376, 377, 396, 403 (note), 407, 408, 411, 412, 413, 415, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 429, 430, 432, 435, 438, 439, 440, 441, 443, 446, 447, 448, 449, 450, 452, 460, 464, 465, 471, 472, 473, 477, 478, 480, 486, 502.

KIMBERLEY (comtesse), n° 502.

K'ING (prince), Président du Tsong-li-Yamen en 1894, n° 270.

KITCHENER PACHA, Sirdar de l'armée égyptienne, n°s 20, 22, 29, 31, 59, 85.

KOELLER (de), Ministre de l'Intérieur de Prusse, n° 256 (note).

KOELLER (de), frère du précédent, Sous-Secrétaire d'État à l'Intérieur pour l'Alsace-Lorraine, n° 52.

KOÏANDER, Agent diplomatique et Consul général de Russie au Caire, n°s 42, 61, 344, 370, 405.

KONG (prince), Président du Tsong-li-Yamen depuis le 29 septembre 1894, n°s 242, 249, 270, 293.

KOUANG-SIU, Empereur de Chine, n° 270.

KREMER (vice-amiral de), Chef de l'État-major général de la marine russe, n° 470.

KUNG-TA-JEN, Ministre de Chine à Londres, n°s 273, 371, 422, 429, 452.

L

LABOUCHÈRE, membre de la Chambre des Communes, n°s 126, 128, 132, 428.

LABOULAYE (Édouard de), Membre de l'Institut, professeur au Collège de France, n° 310.

LABOULAYE (Paul de), ancien Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, n°s 176 (note), 405.

La Boulinière (de), Secrétaire d'Ambassade à Constantinople, n°s 236, 238.
Cité : n°s 281, 299.

LACAU, gérant l'agence et consulat général à Sofia, n° 214.

Lagarde, Consul général, Gouverneur d'Obok, n° 56.
Cité : n°s 5, 9, 65 (note), 106, 264.

LAHOVARY (Alexandre), Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, n° 342 (note).

LAHOVARY (Jacob), général, Chef de l'État-major général de l'armée roumaine, n° 514 (note).

LAHOVARY (J. N.), Ministre de Roumanie à Paris, n° 342.

LAMARZELLE (de), sénateur, n°s 424, 435 (note).

LAMBERMONT (baron), Ministre d'État, Secrétaire général au ministère des Affaires étrangères de Belgique, n°s 171, 330, 338.

LANZA (général, comte), Ambassadeur d'Italie à Berlin, n°s 35, 55, 340, 489.

Lascelles (Sir Frank), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, nos 205, 277, 431, 436, 448, 470, 472, 474, 478, 485, 489.

La Tour (de), Secrétaire à la légation de Copenhague, n° 301.

Lebon, Sous-Secrétaire d'État aux Colonies, n° 65.
Cité : nos 3, 34, 134 (note).

Lee, Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, n° 193.

Lefebvre de Béhaine (comte), Ambassadeur près le Saint-Siège nos 211, 213.

Léon XIII, Pape, nos 211, 213 266, 287, 365.

Leon y Castillo, Ambassadeur d'Espagne à Paris, nos 8, 46, 366, 491, 508.

Léopold II, Roi des Belges, nos 195, 200.
Cité : nos 107, 109, 110, 111, 114, 115, 117, 118, 121 (annexe II), 123, 124, 128, 133, 139, 140, 142, 147, 149, 151, 153, 159, 160, 161, 163, 167, 170, 178, 194, 197, 201, 209 (note), 220, 222, 225, 228, 233, 317 (note), 329 (note), 331 (annexe), 339, 348, 362.

Lerchenfeld (comte de), Ministre de Bavière à Berlin, nos 51, 261.

Levetzow (de), Président du Reichstag, n° 39.

Leyden (comte), ancien Consul général d'Allemagne au Caire, n° 228.

Li Hong-tchang, Vice-Roi du Tché-li, commissaire impérial des ports dú Nord de la Chine, plénipotentiaire pour les négociations de paix avec le Japon, nos 186, 213, 216, 293, 304, 320, 374, 407, 422, 426, 448, 452 (note), 464.

Li houi, Roi de Corée, nos 186, 188, 212.

Linarès (Dr), médecin-major attaché à la mission militaire française au Maroc, n° 251 (annexe).
Cité : nos 10, 23, 38, 57, 62, 100, 120.

Liotard, Commissaire dans le Haut-Oubangui, nos 260, 285, 305.

Llaveria, Chargé d'affaires d'Espagne à Pékin, n° 320.

Lobanoff (prince), Ambassadeur de Russie à Vienne, à Berlin, puis Ministre des Affaires étrangères, nos 27, 48, 104, 108, 202, 346, 398, 399, 405, 406, 407, 408, 410, 418, 422, 426, 431, 434, 436, 437, 438 (note), 439, 440, 442, 443, 444, 445, 447, 448, 449, 453, 454, 455, 457, 459, 460, 463, 466 (note), 470, 472, 473, 474, 477. 478, 480, 481, 482, 485, 486, 487, 488, 490, 491, 494, 498, 500, 503, 504, 506, 507, 511, 512.

Loch (Sir Henry), Gouverneur de la colonie du Cap, n° 258.

Lochis, député italien, nos 309, 321.

Lorand, journaliste belge, n° 220.

Lowther, membre de la Chambre des Communes, nos 124, 141.

Lowther (G. A.), Secrétaire de la légation de Grande-Bretagne à Tokio, nos 354, 355, 357.

Lozé, Ambassadeur à Vienne, nos 27, 41, 44, 104, 108, 202, 299, 409, 495.
Cité : n° 405.

Lugard (capitaine), commandant la mission britannique du Borgou, nos 65, 225, 429.

Luitpold, Prince régent de Bavière, n° 25.

Lützow (comte), Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Paris, n° 336,

M

Mackenzie, fondateur des comptoirs de la Western Africa Company au Cap Juby' n° 100.

MacLean (colonel), Chef de la mission militaire britannique au Maroc, n° 100.

Mac Leod, Vice-Consul de Grande-Bretagne à Fez, n° 227.

Maffei (marquis), Ministre d'Italie à Madrid, n° 62.

Mahdi. Voir Abd Allah at-Tá á ishi.

Maher Pacha Sous-Secrétaire d'État à la Guerre d'Égypte, nos 20, 22.

Mahmoud Nédim bey, Ambassadeur de Turquie à Rome, nos 13, 236.

Maistre, explorateur, n° 34 (note).

Makonnen (Ras) Vice-Roi du Harrar, nos 5 (note), 56 (note), 106, 121 (annexe I).

Malet (Sir E.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 35 54, 114 (note), 140, 154, 158, 162, 163 (note), 168, 228 (note), 247, 254, 297, 489.

Mancini, ancien Ministre des Affaires étrangères d'Italie, nos 44, 105.

Mangascia (Ras), chef du Tigré, n° 353.

Marcilly (de), Vice-Consul à Fez, nos 227, 230.

Marguerite, Reine d'Italie, nos 1, 302, 334, 343.

Mariani, ancien Ambassadeur à Rome, n° 343.

Marie, Princesse d'Orléans, femme du prince Valdemar de Danemark, nos 63, 83 (note).

Marie-Christine, Reine d'Espagne, n° 351.

Marie-Féodorovna, Impératrice de Russie, épouse d'Alexandre III, nos 7, 26, 63, 83, 104, 182, 275, 284, 289.

Marie-Louise de Bourbon, Princesse de Parme, Princesse de Bulgarie, n° 202.

Marochetti (baron), Ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, nos 176, 334, 343.

Marschall (baron), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 3 (note), 24, 28, 34, 39, 54, 66, 76, 80, 97, 114, 117, 128, 130, 140, 142, 147, 151, 152, 153, 154, 157, 158, 159, 161, 162, 168, 172, 174, 175, 179, 228, 232, 247, 254, 276 (note), 279, 280, 297, 300, 335, 340, 363, 372, 394, 397, 414, 425, 433 (note), 442, 444, 445 (note), 447, 451, 456, 459, 461, 467, 468, 489, 504, 510.

Martinez Campos, Maréchal espagnol, en mission au Maroc, nos 8 (note), 10 (note), 23, 32, 38, 46, 57, 64, 100, 120.

Marty, Ministre des Colonies, n° 56.
Cité : n° 114 (note).

Maximoff, Consul général de Russie à Erzeroum, nos 308, 312, 313, 314, 322, 324.

Mazo (del), Ambassadeur d'Espagne à Londres, nos 365 (note), 376, 486.

Medjid Effendi, délégué de Turquie à la Commission ottomane d'enquête pour les affaires arméniennes, n° 322.

Mehemed Tewfik, Khédive d'Égypte (1879-1892), n° 6.

Mello, amiral brésilien, n° 35.

Menabrea (général), ancien Ambassadeur d'Italie à Paris, n° 359 (note).

Ménélik II, Empereur d'Éthiopie, n° 5.
Cité : nos 9, 56, 65 (note), 102, 106, 121 et annexe I, 150 (note), 206, 226, 264, 344, 353, 462.

Mercier (général), Ministre de la Guerre, nos 115, 275 (note), 287, 289.

Mérode (comte de), Ministre des Affaires étrangères de Belgique, nos 118, 170, 197, 329, 330, 331, 332, 339, 348, 362, 364.

Metchersky (prince), directeur du *Grajdanine,* n° 265.

Metternich (princesse de), n° 408.

Meyrier, Vice-Consul à Diarbékir, n° 281.

Michie, correspondant du *Times,* n° 293.

Milan Ier, Roi de Serbie (1882-1889), nos 16, 26, 27, 28, 30, 41, 48, 103, 108, 259, 360.

Millerand, député, n° 335 (note).

Milner, ancien conseiller financier anglais du Khédive, n° 315.

Miquel, Ministre des Finances de Prusse, nos 25, 52, 80, 223.

Missak Effendi, Conseiller de l'ambassade de Turquie à Paris, n° 238.

Mittnacht (baron de), Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Wurtemberg, n° 25.

Mizon (lieutenant de vaisseau), explorateur, chef de missions françaises en Afrique, nos 178, 190, 193, 234, 237, 243, 257, 263, 317, 443.

Mocenni, Ministre de la Guerre d'Italie, n° 248.

Mohrenheim (baron de), Ambassadeur de Russie à Paris, n° 458.
Cité : nos 83, 169, 176, 188, 206, 223, 235, 239, 241, 271 (note), 275, 287, 344, 354, 355, 360, 365, 369 (note), 370, 371, 374, 382, 388, 389, 405, 407, 410, 431, 434, 436, 437, 445, 457, 460, 466, 468, 471, 483, 484, 500, 503, 506.

Monaco, Consul d'Italie à Andrinople, n° 322.

Monbel (de), Ministre de France à Tanger, nos 229, 251 et annexe.
Cité : nos 230, 446.

Mondon, négociant établi en Abyssinie, n° 264.

Money, Commissaire britannique à la Caisse de la Dette égyptienne, n° 140 (note).

Montebello (comte de), Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nos 7 et annexe, 26, 30, 55, 63, 83, 122, 138, 143, 169, 176, 180, 181, 182, 185, 188, 198, 205, 206, 207, 208, 212, 214, 269, 275, 278, 294, 298, 306, 314, 323, 352, 354, 355, 369 (note), 371, 373, 382, 384, 385, 388, 389, 398, 399, 401, 405, 406, 407, 410, 453, 454, 455, 457, 459, 463, 466, 469, 470, 472, 474, 475, 476, 478, 479 (note), 481, 482, 483, 484, 485, 487, 488, 490, 491, 494, 497, 498, 500, 503, 506, 507, 511, 512.
Cité : nos 76, 93, 297, 311 (note), 393, 437, 445 (note), 458 (note), 460, 461 (note), 471, 480, 486, 489.

Monteil (commandant), second délégué aux conférences de Berlin relatives à la délimitation des colonies du Congo français et du Cameroun, puis commandant supérieur du Haut-Oubangui, nos 65, 191.
Cité : nos 3, 34, 134 (note), 139 (note), 178, 191 (note), 220, 222, 225, 238, 245, 290 (note).

Moore (Mac), sujet américain, n° 254.

Morana, représentant du Gouvernement italien à la Caisse de la Dette égyptienne, nos 140, 154.

Morel Bey, Chargé d'affaires de Turquie à Londres, n° 219.

Moret, Ministre d'État d'Espagne, nos 8, 32, 40, 57, 62, 64, 120, 203, 224, 230, 366 (note).

Morley (John), Secrétaire en chef pour l'Irlande au Cabinet britannique, n° 303.

Mouktar Pacha, Haut-Commissaire du Gouvernement ottoman en Égypte, nos 15, 53, 59, 71, 98, 252, 282.

Moulay Arafa, frère du Sultan du Maroc, n° 10.

Moulay Hassan, Sultan du Maroc (1873-6 juin 1894), nos 2, 8 (note), 10, 21, 23, 32, 38, 40, 46, 57, 100, 120, 144, 203 (note), 229.

Moulay Mohammed, Prince marocain, n° 203 (note).

Munir Bey, Secrétaire général au ministère des Affaires étrangères de Turquie, nos 93, 155, 299.

Munir Pacha, Grand Maître des cérémonies de Turquie, n° 155.

Münster (comte), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, nos 369, 378, 383.
Cité : nos 110 (note), 114, 140, 151, 161, 163 (note), 166, 172, 174, 183, 223, 253, 279, 335, 340, 346, 356, 372, 382, 387, 389, 391, 393, 394, 397, 400, 409, 414 (note), 433, 434, 442 (note), 445, 447, 449, 451, 456, 459, 484.

Mutsu, Ministre des Affaires étrangères du Japon, nos 357, 434, 479, 493, 501.

Mutsuhito, Empereur du Japon, n° 255.

N

Napoléon III, Empereur des Français, n° 105 (annexe).

Napoléon (Eugène), Prince impérial, n° 409.

Nathalie, ex-Reine de Serbie, n° 28.

Navacelle (de), gendre du Maréchal Canrobert, n° 356 (note).

Nélidoff (de), Ambassadeur de Russie à Constantinople, n°s 13, 49, 236, 281, 306, 308, 312, 313, 314, 318, 322.

Nicolas Ier, Prince de Monténégro, n°s 30, 103, 491.

Nicolas II, Empereur de Russie, depuis le 1er novembre 1894, n°s 277, 458.
Cité : n°s 84, 97, 104, 221, 267, 268, 275, 284, 287, 289, 294, 295, 296, 301, 302, 311, 323, 346, 369 (note), 371, 373, 374, 382, 384, 385, 388, 389, 393, 398, 399, 405, 408, 431, 436, 439, 440, 443, 444, 445, 449, 453, 454, 457, 460, 461, 466 (note), 470, 472, 503, 507, 511.

Nigra (comte), ancien Ministre d'Italie à Paris, Ambassadeur à Vienne, n°s 44, 105 (annexe).

Nisard, Directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, n°s 235, 348 (note).

Nishi, Ministre du Japon à Saint-Pétersbourg, n°s 436, 481, 487, 507.

Nubar Pacha, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur d'Égypte, depuis le 14 avril 1894, n°s 94 (note), 98, 250, 252, 353, 375.

O

Obroutcheff (général), Chef de l'État-major général de l'armée russe, n°s 7 et annexe, 55, 83, 287, 306, 311 (note), 470.

O'Conor, Ministre de Grande-Bretagne à Pékin, n°s 185, 239, 242, 249, 255, 270, 273, 278, 293.

Oishi, Ministre du Japon à Séoul, n°s 186, 188.

Oliveira (baron de), Ministre du Brésil à Rome, n° 105 (annexe).

Oliveira (Mme de), n° 105 (annexe).

Osman Digma, lieutenant du Mahdi, n° 309.

Osten-Sacken (comte d'), Ambassadeur de Russie à Berlin, n° 510.

Otori, Ministre du Japon à Pékin, n°s 188, 189.

Ottavi, Vice-Consul à Mascate, n° 379.

Oultremont (comte d'), Grand Maréchal de la Cour de Belgique, n°s 195, 220.

Ouroussoff (prince), Ministre de Russie à Bruxelles, n°s 176, 348.

P

Pachitch, ancien Président du Conseil des Ministres, Ministre de Serbie à Saint-Pétersbourg, nos 26, 28 (note), 30.

Palmer (Sir E.), Conseiller britannique au ministère des Finances d'Égypte, nos 77, 98.

Pansa, agent diplomatique et Consul général d'Italie au Caire, n° 353.

Paramindr Maha Chulalongkorn, Roi du Siam, n° 11 (note).

Parkes (Sir Harry), ancien Ministre de Grande-Bretagne à Pékin, n° 249.

Patenôtre (Jules), ancien Ministre à Tanger, Ambassadeur à Washington, nos 100, 270 (note), 274, 283.

Patenôtre (Louis), Secrétaire d'Ambassade à Rome, nos 236, 433 (note).

Patrimonio, Ministre à Belgrade, nos 16, 48, 103, 108 (note), 259, 360.
Cité : nos 28 (note), 259 (note).

Paulucci (marquis), Secrétaire de l'ambassade d'Italie à Londres, n° 359 (note).

Pavie, Chef de la mission française pour la délimitation du Mékong, nos 367, 413, 429.

Peixoto (général), Vice-Président du Brésil, n° 35.

Pemsel (Dr), avocat à Munich, n° 310.

Persiani, Ministre de Russie à Belgrade, nos 28 (note), 30, 48, 103.

Petri (Dr), député alsacien au Reichstag, nos 52, 75.

Philippe (duc d'Orléans), n° 409.

Phipps, Ministre plénipotentiaire, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Paris, nos 243, 245, 246.
Cité : nos 78, 126, 139, 210, 218, 231, 234, 237, 239, 240, 241, 243, 244, 247, 249, 253, 257, 260, 263, 272, 285 (note), 317, 319, 367, 403, 411, 416, 424.

Piano, colonel italien, n° 206.

Pindella (vicomte de), Ministre du Portugal à Berlin, n° 254.

Pinsonnière (lieutenant-colonel), attaché militaire de France à Rome, n° 68.

Plunkett (Sir F.), Ministre de Grande-Bretagne à Bruxelles, n° 225.

Poehlmann, député alsacien au Reichstag, n° 52.

Polstorff, rédacteur au journal allemand *Kladderadatsch*, n° 66.

Portal (Sir Gerard), agent britannique à Zanzibar, commissaire en Afrique orientale, n° 65.

Pourtalès (comte de), Conseiller rapporteur au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, n° 24.

Pourtalès (Arthur comte de), Consul à Palerme, n° 68 (note).

Pressensé (de), publiciste, n° 326.

Primoli (comte), nos 95, 334.

Prinet, Chargé de la légation à Munich, n° 148.

Prjewalski, drogman, délégué de Russie à la Commission ottomane d'enquête pour les affaires arméniennes, nos 312, 313, 314, 318, 322, 324, 344.

Puttkamer (de), Secrétaire d'État au ministère d'Alsace-Lorraine, n° 52.

R

Radolin (prince), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, n° 94.

Radowitz (de), Ambassadeur d'Allemagne à Madrid, nos 66, 203.

Raindre, ancien Conseiller d'ambassade à Berlin, n° 86.

Rampolla (Cardinal), Secrétaire d'État du Saint-Siège, nos 211, 213, 365 (note).

Renals, Lord-Maire, n° 361.

Ressman, Ambassadeur d'Italie à Paris, nos 9, 119.
Cité : nos 18, 45, 67 (note), 68, 79, 82, 87, 88, 89, 90, 91, 95, 96, 248, 264, 326, 327, 328, 334, 336, 340, 343, 347, 361, 381, 402.

Reverseaux (marquis de), Ministre plénipotentiaire, Chargé de l'agence et consulat général au Caire, puis Ambassadeur à Madrid, nos 6, 14, 15, 20, 22, 31, 42, 59, 61, 71, 73, 77, 85, 98, 101, 154 (note), 203, 266, 351, 366.
Cité : nos 53, 127 (note), 131, 187, 484.

Révoil, Directeur du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, nos 126, 324.

Rex (comte de), Chargé d'affaires d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, nos 431, 485.

Rhodes (Sir Cecil), Premier Ministre de la colonie du Cap, nos 114, 254, 258, 290, 303.

Riaz Pacha, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur d'Égypte, jusqu'au 14 avril 1894, nos 20, 22, 31 (note), 42, 59, 94 (note), 98.

Ribot, ancien Ministre des Affaires étrangères, puis Président du Conseil des Ministres depuis le 17 janvier 1895, n° 338 (note).
Cité : nos 229, 237, 246, 257 (note), 330, 338, 358 (note), 459, 460, 466, 467, 468, 514 (note).

Ricci, général italien, n° 105 (annexe).

Richter, membre du Reichstag, n° 316.

Ristitch, Régent de Serbie, n° 103.

Romani, officier français, n° 326.

Rosebery (Lord), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, puis Premier Ministre depuis le 5 mars 1894, nos 29, 59, 71, 72, 123, 124, 127, 140, 144, 153, 184, 187, 192, 215, 231, 234, 255, 262, 280, 282, 290, 295 (note), 297, 298, 300, 301, 303, 306 (note), 320, 322, 333, 367, 396, 412, 413, 420, 429, 432, 441, 443, 447, 448, 452, 478, 480.

Rotenhan (baron de), Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 66, 179, 222.

Rouiller Bey, Chef de Cabinet du Khédive; nos 59, 61, 226.

Roustan, Ambassadeur à Madrid, nos 40, 57, 62, 64, 120.
Cité : nos 8, 22, 32, 46, 203 (note).

Rudini (marquis de), ancien Président du Conseil des Ministres d'Italie, nos 19, 105, 402.

Runyon, Ambassadeur des États-Unis à Berlin, no 35.

Rustem Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, nos 29, 127, 146, 155, 164, 238, 299.

S

Saïd Pacha, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 93, 178, 281, 308, 318, 322.

Saint-Genys (de), Secrétaire d'ambassade à Londres, no 173.

Saleh bey, indigène, chef de partisans, no 15.

Salisbury (Lord), ancien Premier Ministre et Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 11, 72, 119, 124, 139, 257, 298, 301, 303, 319 (note), 341 (note).

Samory, chef indigène de l'Afrique occidentale, nos 225, 243 (annexe).

Sanderson (Sir Thomas), Sous-Secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 29, 102.

Satow, Ministre de Grande-Bretagne à Tanger, nos 32, 227, 229, 230, 446.

Savorgnan de Brazza, Commissaire général au Congo, no 338 (note).
Cité : nos 34 (note), 114, 338, 404.

Savouré, négociant en Abyssinie, no 264.

Say (Léon), ancien Ministre des Finances, no 12 (annexe).
Cité : no 402.

Schenck (baron), Ministre d'Allemagne à Pékin, nos 242, 270, 293, 320, 433 (note).

Schlözer (de), ancien Ministre de Prusse près le Saint-Siège, no 66.

Schneegans, délégué d'Alsace-Lorraine au Conseil d'État allemand, no 52.

Schoen (de), Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Paris, no 335.

Schœnebeck, officier allemand, no 286.

Schouvaloff (comte), Ambassadeur de Russie à Berlin, nos 28, 70, 74, 80, 84, 268, 311, 346.

Schraut (de), Sous-Secrétaire d'État au ministère pour l'Alsace-Lorraine, no 52.

Schwartzkoppen (de), attaché militaire d'Allemagne à Paris, nos 335, 340.

Schweinitz (général de), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, nos 66, 268 (note).

Scott, chef de la mission britannique pour la délimitation du Mékong, nos 367, 413, 429.

Serge Alexandrovitch (Grand-Duc), Gouverneur général de Moscou, n° 97.

Shaw-Lefevre, Président du contrôle des administrations locales de Grande-Bretagne, n° 303.

Shipley, drogman, délégué de Grande-Bretagne à la Commission ottomane d'enquête pour les affaires arméniennes, n°s 281, 312, 313, 314, 322, 324, 344.

Sidi Ali, Bey de Tunis, n° 91.

Silvestrelli (chevalier), chef du bureau colonial au ministère des Affaires étrangères d'Italie, Chargé d'affaires à Londres, n°s 102, 334.

Simitch, Président du Conseil des Ministres de Serbie, n°s 30, 41, 48, 108.

Siu Yong-ji, Ministre du Tsong-li-Yamen, n° 249.

Smith (Sir Ch. Evan), ancien Ministre de Grande-Bretagne à Tanger, n° 57.

Solms (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Rome, n° 71.

Soné, Ministre du Japon à Paris, n°s 496, 509.
Cité : n°s 198, 434, 466, 476, 497, 499, 500.

Souen Yu-wen, Ministre du Tsong-li-Yamen, n° 270.

Souhart, Secrétaire à la légation de Tanger, n° 227.

Soulange-Bodin, Conseiller d'ambassade à Berlin, n°s 247, 254, 256, 268.
Cité : n°s 279, 320.

Soveral (de), Ministre de Portugal à Londres, n° 258.

Spencer (Lord), Premier Lord de l'Amirauté britannique, n° 427.

Spies, député alsacien au Reichstag, n° 52.

Spuller, ancien Ministre des Affaires étrangères, n°s 176, 264.

Staal (de), Ambassadeur de Russie à Londres, n°s 143, 176, 205, 255 (note), 296, 376, 395, 408, 436, 438, 439, 441, 443, 447, 448, 449, 452, 465, 466, 467, 471, 472, 473, 477, 478, 480, 485, 486.

Stambouloff, Président du Conseil des Ministres de Bulgarie, n°s 202, 214 (note).

Stanley, explorateur anglais, n° 65.

Stevenson, membre de la Chambre des Communes, n° 93.

Stillmann, correspondant anglais de la *Tribuna*, n° 19.

Strauch, Président de l'Association internationale du Congo, n°s 163 (note), 331.

Stumm (baron Ferdinand de), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Madrid, n° 66.

Swasti Sobhana (prince), Ministre du Siam, en mission à Paris pour l'exécution du traité du 3 octobre 1893, n° 192.

Szögyény (de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, n°s 28, 43, 54, 340, 456, 459.

T

Tahsin Pacha, Vali de Bitlis, nos 308, 318, 322.

Tattenbach (comte de), Ministre d'Allemagne à Tanger, nos 32, 227.

Taylor, fonctionnaire des douanes chinoises, no 293.

Tchang Tche-tong, Vice-Roi de Nankin, no 448.

Tchang Yin-houan, Ministre du Tsong-li-Yamen, nos 270, 293.

Tcharykoff, Chargé d'affaires de Russie à Berlin, nos 223, 436, 445 (note), 457, 460, 461, 503, 504.

Tchikhatcheff, Ministre de la Marine de Russie, nos 454, 457, 460, 470.

Tching-Tchang, Chargé d'affaires de Chine à Paris, nos 184, 239, 242, 244, 271, 276, 293, 306 (note), 320 (note), 371, 374, 452.

Terrell, Ministre des États-Unis à Constantinople, nos 50, 322.

Tewfik Pacha, Ambassadeur de Turquie à Berlin, nos 94, 128, 130.

Tewfik Pacha. Voir Mehemed Tewfik.

Thielen, Ministre des Travaux publics de Prusse, no 51.

Thoemmel (baron de), Ministre d'Autriche à Belgrade, nos 41, 103.

Thoumayan, pasteur protestant arménien, no 93.

Tigrane Pacha, Ministre des Affaires étrangères d'Égypte, nos 6 (note), 20, 31, 42, 77, 98.

Tornielli (comte), Ambassadeur d'Italie à Londres, puis à Paris, nos 102, 321 (note), 322, 334, 336, 343, 361, 381, 402, 417, 462, 489.

Torrès (Si Mohammed), représentant du Sultan du Maroc à Tanger, nos 10, 32, 227, 230.

Traversi (Dr), chargé de mission italien auprès du Négus, nos 9, 56, 106.

Trench, Ministre de Grande-Bretagne à Tokio, nos 249, 270, 358.

Tricoupis, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Finances de Grèce, no 232.

Tsankoff, homme politique bulgare, no 214.

Ts'eu-hi, Impératrice douairière de Chine, nos 186, 270.

Tyrtoff (vice-amiral), commandant l'escadre russe du Pacifique, nos 457, 460, 488, 498, 500, 503, 506.

V

Vaillant, anarchiste, nos 11 (note), 35.

Van Eetvelde, Secrétaire d'État à l'Intérieur pour l'État indépendant du Congo, nos 167, 170, 197, 331.

VANNOVSKY (général), Ministre de la Guerre de Russie, nos 55, 287, 289, 454, 457, 460, 470.

Vauvineux (de), Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, nos 235, 239, 241, 265, 267, 418, 426, 431, 440, 444, 445.
Cité : nos 253, 275, 323, 437, 439, 443, 447, 449, 457.

VICTORIA, Reine d'Angleterre, nos 56, 72, 106, 109, 221, 231 (note), 295 (note), 306, 307, 416, 427, 429.

VILBERT, drogman, délégué à la Commission ottomane d'enquête pour les affaires arméniennes, nos 312, 313, 314, 318, 322, 324, 344.

VILLA-GONZALO (comte de), Ministre d'Espagne à Saint-Pétersbourg, no 485.

VILLAIN, rédacteur au *Temps*, no 364.

VISSIÈRE, interprète à Pékin, no 270.

VLANGALI, Ambassadeur de Russie à Rome, nos 143, 176.

VOGUË (de), ancien Secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, no 287.

W

WADDINGTON, ancien Ambassadeur de France à Londres, nos 119, 257, 341 (note).

WAEBER, Chargé d'affaires de Russie à Séoul, no 186.

WALKER, commandant en chef de l'armée britannique d'occupation en Égypte, no 392.

WANG-MING-LOUAN, Ministre chinois, no 270.

WANG TCHE-TCH'OUN, haut fonctionnaire chinois, chargé d'une mission de courtoisie auprès de l'Empereur de Russie, nos 371, 408.

WEDEL (comte de), ancien Ministre d'Allemagne à Stockholm, nos 456, 459.

WERDER (général de), Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, nos 7, 80.

WERTHER (de), ancien Ambassadeur de Prusse à Paris, no 381.

WILLOUGHBY (major), officier britannique, no 258.

WINTERER, député alsacien au Reichstag, no 52.

WLADIMIR ALEXANDROVITCH (Grand-Duc), nos 287, 297.

WOLFF (Sir Henry Drummond), ancien Commissaire du Gouvernement britannique en Égypte, no 303.

WOLSELEY (Lord), général anglais, nos 65, 303.

Y

YUAN, Ministre de Chine à Séoul, no 186.

Z

Zekki Pacha, commandant du IVe corps d'armée de Turquie, nos 318, 322.
Zia Pacha, Ambassadeur de Turquie à Vienne, nos 27, 365.
Zobéir Pacha, ancien conquérant du Darfour, n° 15.
Zorilla (Ruiz), chef du parti républicain espagnol, n° 351.
Zurlinden (général), Ministre de la Guerre, nos 395 (note), 514 (note).

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914.

(1871-1914)

Volumes actuellement parus :

Première série : 1871-1900.

Tome I (10 mai 1871-30 juin 1875).
Tome II (1er juillet 1875-31 décembre 1879).
Tome III (2 janvier 1880-13 mai 1881).
Tome IV (13 mai 1881-20 février 1883).
Tome V (23 février 1883-9 avril 1885).
Tome VI (8 avril 1885-30 décembre 1887).
Tome VII (1er janvier 1888-19 mars 1890).
Tome VIII (20 mars 1890-28 août 1891).
Tome IX (23 août 1891-19 août 1892).
Tome X (21 août 1892-31 décembre 1893).

Deuxième série : 1901-1911.

Tome I (2 janvier-31 décembre 1901).
Tome II (1er janvier-31 décembre 1902).
Tome III (3 janvier-4 octobre 1903).
Tome IV (5 octobre 1903-8 avril 1904).
Tome V (9 avril-31 décembre 1904).
Tome VI (2 janvier-6 juin 1905).
Tome VII (7 juin-28 septembre 1905).
Tome VIII (29 septembre 1905-15 janvier 1906).
Tome IX (16 janvier-7 avril 1906).

Troisième série : 1911-1914.

Tome I (4 novembre 1911-7 février 1912).
Tome II (8 février-10 mai 1912).
Tome III (11 mai-30 septembre 1912).
Tome IV (1er octobre-4 décembre 1912).
Tome V (5 décembre 1912-14 mars 1913).
Tome VI (15 mars-30 mai 1913).
Tome VII (31 mai-10 août 1913).
Tome VIII (11 août-31 décembre 1913).
Tome IX (1er janvier-16 mars 1914).
Tome X (17 mars-23 juillet 1914).
Tome XI et dernier (24 juillet-4 août 1914).